

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON II
Département de Sciences du Langage
École doctorale Lettres, Langues, Linguistique et Arts
Laboratoire ICAR – UMR 5191

Thèse de doctorat
Pour l'obtention du grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON II
Discipline : Sciences du Langage

Les nécrologies dans la presse française contemporaine

Une analyse de discours

Présentée et soutenue publiquement le 11 décembre 2015 par
Marie-Laure FLOREA

Sous la direction de
Alain RABATEL

Membres du jury :

Jean-Michel ADAM, Professeur, Université de Lausanne, rapporteur

Ruth AMOSSY, Professeure, Université de Tel-Aviv, rapporteure

Hugues CONSTANTIN DE CHANAY, Professeur, Université Lyon II

Dominique MAINGUENEAU, Professeur, Université Paris IV, président

Alain RABATEL, Professeur, Université Lyon I, directeur de thèse

Jean-François TÉTU, Professeur, Université Lyon II

Tome I

*Que vous servira d'avoir tant écrit dans ce livre, d'en avoir rempli toutes les pages de beaux caractères,
puisqu'enfin une seule rature doit tout effacer.*

BOSSUET Jacques-Bénigne, 1941 [1662], *Œuvres. Tome II. Sermon sur la mort*, Firmin Didot Frères, Paris : 495.

À mon père, qui m'a ouvert la voie

À ma mère, qui a guidé ma voix

Remerciements

Mes premiers remerciements vont à mon directeur de thèse, même s'il est difficile ici d'être sincère tant les mots paraissent convenus... Alain Rabatel a fait plus que diriger ma thèse : pendant ces dix années, il m'a accompagnée, soutenue, guidée, étant présent au-delà du nécessaire, toujours constructif, toujours disponible, même (et surtout !) à la veille d'un colloque ou de la remise de cette thèse. Il m'a par ailleurs donné le goût d'une recherche exigeante et rigoureuse et m'a appris à ne pas me satisfaire du suffisant et à être ambitieuse. Au terme de cette thèse, je peux dire qu'il a véritablement porté mon travail, tant dans les moments de satisfaction que dans les périodes de doute. Il m'a fait confiance, m'a laissée explorer mon corpus à ma façon, sans interférer dans mes recherches autrement que par des conseils ou des suggestions, ce qui a permis à cette thèse d'être véritablement mienne, même si elle lui doit beaucoup : un véritable maïeuticien doctoral ! Merci aussi à Thérèse Rabatel, son épouse, qui a joué dans l'ombre le rôle d'ange-gardien, pour me préserver parfois d'une trop grande exigence de sa part !

Je tiens ici également à remercier Jean-Michel Adam, Ruth Amossy, Hugues de Chanay, Dominique Maingueneau et Jean-François Tétu. Mon travail a gagné à rencontrer leurs textes : je leur suis reconnaissante d'avoir accepté de faire partie du jury de cette thèse et je me réjouis de partager avec eux le fruit de mes recherches.

Cette thèse trouve ses racines avant son début officiel. C'est Dominique Maingueneau qui a accompagné mes premiers pas nécrologiques, effectués lors de mon mémoire de DEA : qu'il en soit ici remercié, car c'est cette première expérience de recherche qui a donné cette thèse son impulsion et son orientation. Avant cela, d'autres graines avaient été semées : Alain Tissut et Marie-Hélène Pérennec m'ont respectivement donné le goût de l'analyse littéraire et linguistique. Sans qu'ils le sachent, probablement, ils ont joué un rôle majeur dans ma formation intellectuelle et je tiens à leur exprimer ici ma gratitude : cette thèse n'aurait jamais vu le jour sans eux. Ils m'ont également aidée à trouver mes marques lors de mes débuts dans l'enseignement : j'essaie au quotidien d'adopter leur posture toujours bienveillante et leur conception généreuse du savoir. Qu'ils sachent combien je suis heureuse que ma route ait croisé la leur, et combien cette rencontre continue de m'inspirer aujourd'hui, tant dans ma recherche que dans mon enseignement.

Merci aussi à celles et ceux qui m'ont, à un titre ou à un autre, soutenue, épaulée, encouragée, au cours de ces années doctorales : Ida Hekmat, Zeynab Baddredine, Florence Oloff, Sophie Manus, Julie Lefebvre, Lolita M'Gouni, Astrid Aïdolan-Ague et toutes celles et tous ceux que je ne cite pas ici mais qui ont eu un geste, une parole, une attention qui m'ont permis de parvenir au bout du chemin.

Merci enfin à Laura Lys et Ysa Léna, qui ont dû mettre leur maman entre parenthèses pendant ces derniers mois, mais qui ont été mes plus fidèles et ferventes supportrices pendant la fin de ce long marathon !

Table des matières

REMERCIEMENTS	7
TABLE DES MATIÈRES	9
INTRODUCTION	21
CHAPITRE 1 - Préambule théorique et méthodologique.....	27
I. La nécrologie	28
1. Définition et délimitation	28
1.1. Définition	28
1.2. Délimitation	29
1.2.1. <i>Articles relevant du genre nécrologique.....</i>	<i>30</i>
1.2.2. <i>Articles relevant d'autres genres.....</i>	<i>32</i>
2. Perspective diachronique.....	34
2.1. Longue tradition de l'éloge funèbre.....	34
2.2. Émergence et stabilisation dans la presse	36
3. Existence d'un genre nécrologique	37
3.1. Point de vue de l'émetteur	37
3.1.1. <i>Un genre attesté par des pratiques médiatiques spécifiques.....</i>	<i>38</i>
3.1.2. <i>Un genre attesté par une réflexion épilinguistique de la part de l'émetteur</i>	<i>38</i>
3.1.3. <i>Un genre attesté par une subversion de ses codes.....</i>	<i>40</i>
3.2. Point de vue du récepteur	41
3.2.1. <i>Un genre attesté par la connaissance de la catégorie</i>	<i>41</i>
3.2.2. <i>Un genre attesté par une réflexion épilinguistique de la part du récepteur.....</i>	<i>42</i>
3.2.3. <i>Un genre attesté par une appropriation active des codes.....</i>	<i>43</i>
3.2.4. <i>Un genre attesté par une subversion des codes par les profanes</i>	<i>45</i>
Bilan : un genre de discours bien délimité.....	46
II. Cadre théorique.....	46
1. Analyse du discours énonciative.....	47

1.1. Analyse du discours	47
1.2. Dimension énonciative	48
1.3. Conception étendue de l'énonciation.....	49
2. Faire une thèse en analyse du discours aujourd'hui	51
2.1. Assumer un héritage.....	52
2.1.1. Partage d'un objet d'étude	52
2.1.2. Partage d'un regard spécifique	52
2.1.3. Partage d'outils communs.....	53
2.1.4. Partage d'une préoccupation épistémologique.....	53
2.2. Revisiter d'anciennes terres	54
2.2.1. Un corpus inédit	54
2.2.2. Une approche renouvelée de l'interdisciplinarité.....	55
2.2.3. Un intérêt pour des formes discursives nouvelles.....	56
2.3. Défricher un nouveau champ	56
III. Corpus	58
1. Objectifs	59
2. Choix des titres.....	59
3. Choix de la durée de recueil des articles	62
4. Sélection des articles	64
5. Traitement des données	66
6. Composition du corpus	68
7. Consultation du corpus.....	71
Bilan sur le corpus.....	72

PARTIE I - La nécrologie : un genre de discours ritualisé..... 75

Introduction.....	77
Objectif de la partie.....	77
Cadre d'analyse	78
Typologie des articles de presse par les journalistes	79
Le regard de l'analyse du discours sur les genres journalistiques.....	80
Ma grille de lecture.....	81
Plan de la partie	83

CHAPITRE 2 - Fonctionnement médiatique de la nécrologie..... 85

I. La nécrologie dans le journal.....	86
1. Description matérielle de la nécrologie.....	86
2. Place de la nécrologie dans l'espace du journal	89
2.1. La rubrique	89
2.2. L'environnement immédiat	91
3. Quelle nécrologie pour quel journal ?	95
II. Genèse de la nécrologie.....	98
1. Une genèse hétérogène	99
2. De la dépêche à l'article	103
III. Mise en scène de l'évènement	109
1. La mort comme nouvelle ?	109

1.1. Attentes et contrat.....	109
1.1.1. <i>Du point de vue du lecteur</i>	109
1.1.2. <i>Du point de vue du nécrologue</i>	111
1.2. Relativisation du rôle de la mort.....	113
1.2.1. <i>Place et rôle de l'annonce de la mort dans l'article</i>	113
1.2.2. <i>L'annonce de la mort dans l'environnement de l'article</i>	115
Bilan : une nécrologie peu nécrologique.....	119
2. L'enjeu évènementiel de la nécrologie.....	119
2.1. La vie du défunt.....	120
2.1.1. <i>Biographie et soft news</i>	120
2.1.2. <i>Chronique d'un siècle</i>	122
2.2. Les conséquences du décès.....	127
2.2.1. <i>Accueil de la nouvelle</i>	127
2.2.2. <i>Les répercussions du décès</i>	129
2.2.2.1. <i>Hommages</i>	129
2.2.2.2. <i>Problèmes de succession</i>	130
2.3. Processus d'évènementialisation	131
2.3.1. <i>La mort comme focus</i>	131
2.3.2. <i>Deux modèles de cadrage</i>	134
3. Lien entre l'évènement et le genre de discours	135
3.1. Du décès à la nécrologie.....	135
3.1.1. <i>Un évènement incontournable</i>	135
3.1.2. <i>Quelle mort pour la nécrologie ?</i>	136
3.1.3. <i>Distinction par rapport au fait divers</i>	139
3.1.3.1. <i>Une différence de cadrage</i>	139
3.1.3.2. <i>Un nécessaire processus de légitimation</i>	140
3.2. Hybridité générique.....	141
3.2.1. <i>Existence d'une hybridité générique</i>	143
3.2.2. <i>Indices d'hybridité</i>	146
3.2.2.1. <i>Le titre</i>	147
3.2.2.2. <i>Les illustrations</i>	148
3.2.2.3. <i>Répartition du contenu</i>	150
3.2.3. <i>Phénomènes de textualisation</i>	152
3.2.3.1. <i>Agencement</i>	152
3.2.3.2. <i>Travail de liage</i>	154
Bilan de l'analyse du fonctionnement médiatique	158
CHAPITRE 3 - La composition des nécrologies.....	161
I. Les séquences.....	162
1. Séquence informative.....	163
1.1. Description générale	163
1.1.1. <i>Caractéristiques</i>	163
1.1.2. <i>Pourquoi « informative » ?</i>	164
1.2. Le cœur de la séquence informative	166
1.2.1. <i>Méthode d'analyse</i>	166
1.2.2. <i>Composition de la formule-type</i>	170
1.2.3. <i>Agencement interne de la formule-type</i>	172
1.2.4. <i>Cas particulier : l'absence de formule-type</i>	174
1.3. Les différents types de séquence informative.....	176
1.3.1. <i>Les séquences informatives simples</i>	176
1.3.2. <i>Les séquences informatives complexes</i>	177
2. Séquence narrative.....	179

2.1. L'agencement des macropropositions narratives	180
2.1.1. Description théorique de la structure du récit	180
2.1.2. Analyse détaillée d'un exemple de récit	181
2.2. La dimension interactive de la séquence.....	185
2.2.1. Le résumé.....	185
2.2.2. L'évaluation.....	188
2.2.3. Le pontage.....	193
Bilan : une séquence narrative à deux dimensions.....	196
II. Agencement entre les séquences	197
1. Plan de texte.....	198
1.1. Ordre des séquences.....	198
1.2. Variations en fonction du type d'article.....	201
1.2.1. L'article de taille moyenne.....	202
1.2.2. La brève.....	205
1.2.3. L'article long.....	209
1.2.4. L'hyperstructure.....	211
1.2.4.1. Nature supratextuelle de l'hyperstructure	212
1.2.4.2. Nature textuelle de l'hyperstructure	213
1.3. Un modèle biséquentiel fort.....	216
2. Relations interséquentielles et cohésion textuelle.....	218
2.1. Une absence de relation entre les deux séquences	219
2.2. Éléments de réponse.....	223
CHAPITRE 4 - Une mise en discours à la croisée du narratif et du descriptif.....	229
I. Un récit.....	230
1. Qu'est-ce qu'un récit ?.....	230
1.1. Une « pomme de discorde »	230
1.2. Le cas de la nécrologie	231
2. La mise en intrigue.....	233
2.1. La mort comme clôture du sens	234
2.2. La cohérence d'un parcours de vie.....	236
3. Le rôle du narrateur dans la configuration de la destinée	241
3.1. Le narrateur, garant de l'« illusion biographique ».....	241
3.2. La mort, pivot de la « synthèse de l'hétérogène ».....	243
3.2. L'évocation des possibles narratifs	244
Bilan sur le récit	246
II. Un portrait	247
1. Place et formes de la description	247
1.1. Les structures attributives.....	247
1.2. La nomination.....	248
1.3. Les constructions détachées	250
1.3.1. Fonctionnement général	250
1.3.2. Constructions détachées et continuité thématique.....	252
1.3.3. Cas particulier des titres.....	253
Bilan : une description omniprésente mais pas structurante.....	256
2. Du portrait physique au portrait moral.....	257
2.1. Prosopographie	257
2.1.1. Dans le message verbal.....	258
2.1.2. Dans le message iconique.....	259

2.2. Éthopée	262
2.2.1. <i>De grands pionniers</i>	262
2.2.2. <i>Des personnages extraordinaires</i>	263
2.3. Osmose entre le portrait physique et le portrait moral	265
3. Un portrait à la fois emblématique et singulier	267
3.1. Une dimension emblématique	267
3.1.1. <i>Une « figure »</i>	267
3.1.2. <i>Une « figure » ... de style</i>	269
3.1.3. <i>Inscription dans une lignée</i>	273
3.2. Une dimension singulière	274
3.2.1. <i>« Caméléonisme »</i>	275
3.2.2. <i>Juxtaposition et coordination</i>	275
3.2.3. <i>Accumulations</i>	277
Bilan sur la description.....	278
III. Une mise en discours hybride.....	279
1. Influence du récit sur le portrait.....	279
1.1. À l'échelle de l'article	279
1.2. À l'échelle interpropositionnelle.....	282
1.3. À l'échelle intrapropositionnelle.....	285
Bilan : un récit au service du portrait	287
2. Influence du portrait sur le récit.....	288
2.1. Transition de la personne vers le personnage.....	288
2.1.1. <i>Rôle des reprises anaphoriques</i>	289
2.1.2. <i>Rôle du péritexte</i>	291
2.1.2.1. Les illustrations	291
2.1.2.2. La titraile	293
2.2. Une mise en récit articulée autour de ce personnage	294
2.2.1. <i>La sélection des événements</i>	294
2.2.2. <i>Le bornage du récit</i>	296
Bilan : à la croisée du descriptif et du narratif.....	298
CHAPITRE 5 - L'énonciation nécrologique.....	301
I. La scène d'énonciation.....	302
1. Cas classique.....	303
1.1. Les différentes instances énonciatives	303
1.1.1. <i>Un défunt absent de la scène d'énonciation</i>	303
1.1.2. <i>Locuteur et allocataire exclus du discours</i>	304
1.2. Un feuilletage énonciatif complexe	305
1.2.1. <i>L'auteur</i>	306
1.2.1.1. Journaliste	306
1.2.1.2. Agence de presse	307
1.2.1.3. Proche du défunt	307
1.2.1.4. Le futur défunt	308
Bilan : un auteur protéiforme	309
1.2.2. <i>Les émetteurs secondaires invisibles</i>	309
1.2.2.1. Antérieurs à la rédaction de la nécrologie	310
1.2.2.2. Postérieurs à la rédaction de la nécrologie	310
1.2.3. <i>Le journal</i>	311
Bilan : une scène énonciative complexe.....	311
2. Variantes	312

2.1. « Autonécrologie »	312
2.2. Adresse au défunt	315
2.3. Présence du locuteur nécrologue dans son discours.....	317
Bilan sur le versant externe de l'énonciation.....	321
II. Un apparent effacement énonciatif.....	322
1. Interventions par sélection	324
1.1. Présentation de la méthode d'analyse	324
1.2. Les sujets traités par un seul journal.....	328
1.2.1. <i>La presse spécialisée</i>	328
1.2.2. <i>Un plus grand nombre de nécrologies</i>	329
1.2.3. <i>Une dimension militante</i>	329
1.3. Les sujets traités par plusieurs journaux	331
2. La déixis personnelle	332
2.1. Cas général : absence de marques personnelles	332
2.2. Occurrences de première personne.....	332
2.2.1. <i>Première personne du pluriel</i>	333
2.2.2. <i>Première personne du singulier</i>	334
2.2.2.1. Instance énonciative intermédiaire.....	335
2.2.2.2. Discours d'escorte	336
2.2.2.3. Usage des guillemets.....	337
Bilan : un faible marquage déictique.....	339
3. L'actualisation modale.....	340
3.1. État des lieux	340
3.2. Mise à distance de l'éloge.....	341
3.2.1. <i>Délégation de l'éloge</i>	342
3.2.2. <i>Recours à l'argument d'autorité</i>	343
3.3. Effet d'objectivation.....	347
3.3.1. <i>Nominalisation</i>	347
3.3.2. <i>Énumération</i>	348
3.3.3. <i>Textualisation tabulaire</i>	349
Bilan : désinscription énonciative du nécrologue	350
III. Éloge et surénonciation	351
1. Multiplication de points de vue convergents	353
1.1. Des énonciateurs identifiés.....	353
1.2. Des énonciateurs génériques.....	354
1.3. Des énonciateurs virtuels.....	355
2. Valorisation des énonciateurs mis en scène	356
2.1. Valorisation quantitative	356
2.2. Valorisation qualitative.....	358
3. Adoption d'une position surplombante.....	362
3.1. Le locuteur organise	363
3.2. Le locuteur synthétise.....	364
4. Un locuteur actif sur les points de vue mis en scène.....	365
4.1. Délimitation ambiguë.....	366
4.1.1. <i>Ambiguïté sur l'attribution des mots employés</i>	366
4.1.2. <i>Ambiguïté sur l'attribution des points de vue représentés</i>	367
4.2. Un mélange des voix	370
4.3. Appropriation du point de vue d'autrui.....	372

4.4. Modification de la portée du point de vue de l'énonciateur	373
4.4.1. Compléter un point de vue.....	373
4.4.2. Muscler une argumentation	374
4.4.3. Élargir un point de vue.....	375
4.4.4. Réorienter l'argumentation	377
Bilan : éloge et surénonciation	378
IV. Blâme et sousénonciation.....	381
1. Passage sous silence des épisodes controversés.....	382
1.1. Suppression	383
1.2. Relégation hors des limites de la nécrologie	385
2. Délégation du blâme	387
2.1. Convocation d'énonciateurs extérieurs	387
2.1.1. Des voix anonymes.....	387
2.1.2. Le défunt lui-même.....	388
2.2. Dévalorisation des énonciateurs.....	389
3. Relativisation du blâme.....	392
3.1. Prétérition.....	392
3.2. Figures de la concession	393
3.3. Hiérarchisation.....	395
3.4. Transformation du blâme en éloge	396
3.5. Négation polémique.....	398
3.5. Sympathie	400
Bilan : blâme et sousénonciation	402
Bilan : vers une intersubjectivité partagée.....	405
PARTIE II - La nécrologie : un rite de deuil moderne.....	407
Introduction	409
De la ritualisation générique vers le rite de deuil.....	409
Une dimension foncièrement anthropologique	411
Plan de la partie	412
CHAPITRE 6 - Fonctions relatives au défunt : la mort en 3e personne.....	415
I. Rendre vie à l'absent	416
1. Évocation.....	417
1.1. Faire revivre au passé.....	417
1.1.1. Rôle du récit	417
1.1.2. Importance des perceptions.....	419
1.1.3. Une présence linguistique au travers des chaînes de référence	421
1.2. Faire revivre au présent	422
1.2.1. Focalisation antérieure	422
1.2.2. Emploi des temps	424
1.2.2.1. Utilisation du futur	424
1.2.2.2. Suppression des verbes conjugués	425
1.3. Faire revivre au futur	427
1.3.1. Représenter le vivant	427
1.3.2. Évincer la mort	429
1.3.3. Imaginer la suite de la vie.....	430
Bilan : l'évocation du défunt	431

2. Invocation	432
2.1. Redonner corps au défunt	432
2.1.1. Modalités de l'interpellation	432
2.1.1.1. Procédés intrinsèquement interpellatifs	433
2.1.1.2. Procédés d'interpellation connexes	433
2.1.2. Place dévolue à l'interpellation	435
2.1.2.1. Place marginale de l'interpellation	435
2.1.2.2. Nécrologie interpellante	436
2.1.3. Fonction rituelle de l'interpellation	438
2.2. Donner à voir l'interaction	438
2.2.1. Phénomène de double énonciation	438
2.2.2. Rôle des tiers	441
2.2.3. Mettre l'interaction en spectacle	443
Bilan : l'invocation du défunt	443
3. Convocation	444
3.1. Représentation des paroles	445
3.1.1. Discours représenté traditionnel	447
3.1.2. Discours représenté itératif	448
3.1.3. Discours représenté recontextualisé	450
3.1.4. Discours représenté prosopopéique	453
Bilan : les usages du DR dans la nécrologie	455
3.2. Représentation plurisémiotique	455
3.2.1. Citer autre chose que des mots ?	456
3.2.2. Définition	456
3.2.3. Modalités de citation non-verbale	458
3.2.3.1. Citation homosémiotique	458
3.2.3.2. Citations intersémiotiques	459
3.3. Les modalités communes de convocation	461
3.3.1. Corporalisation	461
3.3.2. Immédiateté	463
3.3.3. Dialogisme	468
3.3.3.1. Mélange des voix	468
3.3.3.2. Dialogue	470
Bilan : la convocation du défunt	473
Bilan : une <i>deixis ad phantasma</i>	473
II. Accompagner le mort vers l'au-delà	474
1. L'exclure de la société actuelle	475
1.1. Indices lexicaux	476
1.1.1. Atténuation	476
1.1.2. Dénomination crue	477
1.1.3. Champ lexical de l'absence	478
1.2. Procédés syntaxiques	479
1.3. Marqueurs morphosyntaxiques	480
1.3.1. Expression du temps	480
1.3.2. Aspect des verbes	481
1.3.3. Étude de cas	482
1.4. Procédés sémiodiscursifs	483
1.4.1. Paratexte	483
1.4.2. Disposition du texte	484
1.4.3. Illustration	486
Bilan	488

2. Lui attribuer une nouvelle fonction dans la communauté.....	488
2.1. Vers un nouveau statut : une figure tutélaire.....	488
2.1.1. <i>Évocation de l'héritage</i>	488
2.1.1.1. Indices temporels.....	489
2.1.1.2. Vocabulaire de la permanence.....	489
2.1.1.3. Volume alloué à l'évocation de l'héritage.....	490
2.1.2. <i>Métamorphose</i>	492
2.1.2.1. Rôle de la description homérique.....	493
2.1.2.2. Un dédoublement lié au mode de donation du référent.....	494
2.1.2.3. Un dédoublement syntaxique.....	496
2.2. Rôle de la remémoration.....	498
2.2.1. <i>Le nécrologue</i>	498
2.2.2. <i>La communauté</i>	500
Bilan	502
CHAPITRE 7 - Fonctions relatives au nécrologue : la mort en 1e personne.....	503
I. Faire face à l'angoisse de sa propre mort.....	505
1. Une évocation cathartique.....	506
1.1. Le contexte : une mort invisible.....	506
1.2. La nécrologie : une nouvelle manière d'appréhender la mort.....	507
1.3. Élargissement aux médias en général.....	509
Bilan.....	511
2. Une volonté de faire face à la vanité de la vie.....	511
2.1. La remémoration pour parer à l'oubli.....	511
2.2. Donner du sens.....	512
2.2.1. <i>Donner du sens à la vie</i>	512
2.2.2. <i>Donner du sens à la mort</i>	513
Bilan : donner du sens face à la vanité de la vie.....	514
II. Dire et partager sa peine.....	514
1. Exprimer son émotion.....	515
1.1. Dire l'émotion.....	516
1.2. Montrer l'émotion.....	518
1.3. Étayer l'émotion.....	520
Bilan.....	523
2. Susciter l'émotion d'autrui.....	523
2.1. L'émotion suscitée par inférence.....	524
2.2. L'émotion suscitée par rationalité.....	525
2.3. L'émotion suscitée par contagion.....	527
2.4. L'émotion suscitée par identification.....	530
Bilan.....	533
3. Partager l'émotion.....	533
3.1. Mise en scène de la condoléance.....	534
3.2. Participation du lecteur.....	536
3.3. Lien entre l'émotion et la communauté.....	539
Bilan : l'émotion dans la nécrologie.....	541
CHAPITRE 8 - Fonctions relatives à la communauté : la mort en 2e personne... 543	
I. Partager des valeurs communes.....	544
1. Valeurs partagées par consensus.....	545

1.1. Valeurs affichées	545
1.1.1. Valeurs dites	545
1.1.2. Valeurs suggérées	547
1.1.3. Valeurs transmises par le récit	549
1.1.4. Valeurs transmises par le biais de la sélection des défunts	551
1.1.5. Valeurs dites par opposition	552
1.2. Valeurs sous-jacentes	554
1.2.1. Le profil type du défunt dans les nécrologies	554
1.2.1.1. L'activité des défunts	555
1.2.1.2. Le sexe des défunts	556
Bilan	559
1.2.2. Des réactions éloquentes	559
1.2.2.1. Commentaires de lecteurs	559
1.2.2.2. Commentaires de journalistes	561
Bilan : des valeurs sous-jacentes opposées aux valeurs affichées	563
2. Valeurs partagées par dissensus	564
2.1. Construction du référent	565
2.1.1. Nomination	565
2.1.2. Description	567
2.1.3. Choix narratifs	569
2.2. Subversion de l'éloge	571
2.2.1. Choix des énonciateurs	572
2.2.2. Présence de commentaires sur les éloges	574
2.3. Renversement des routines de la nécrologie	577
2.3.1. Héritage	578
2.3.2. La mort comme coup d'arrêt	579
2.3.3. D'une nécrologie à l'autre	580
Bilan : le dissensus à la source du partage de valeurs	581
Bilan : des valeurs partagées	582
II. Se rassembler entre vivants	583
1. Du disparu vers le nécrologue	584
1.1. Complicité	585
1.1.1. Interférences énonciatives	585
1.1.2. Contamination énonciative	588
1.2. Empathie	590
1.2.1. Un point de vue empathique	590
1.2.2. Une verbalisation empathique	593
1.2.2.1. Choix lexicaux	593
1.2.2.2. Choix de textualisation	595
1.3. De l'image d'autrui vers l'image de soi : partage d'éthos	596
1.3.1. Un éthos en filigrane	597
1.3.1.1. Un éthos fantomatique	597
1.3.1.2. Un éthos de modestie	597
1.3.2. Un éthos partagé	598
1.3.2.1. Un éthos indirect	598
1.3.2.2. Un contexte propice au partage d'éthos	599
1.3.2.3. Élargissement de la catégorie de l'éthos indirect	600
1.3.2.4. Un éthos collectif	601
2. Du nécrologue vers le lecteur	602
2.1. Implication de l'allocutaire	602
2.1.1. « Vous »	602
2.1.2. « On »	603

2.1.3. « Nous ».....	604
2.2. Partage de l'intimité du défunt.....	605
2.3 Fréquence du déterminant démonstratif.....	607
2.4. Connivence.....	608
2.4.1. Allusions et références partagées.....	608
2.4.2. Recours à l'implicite.....	610
2.4.3. Une marque de fabrique.....	611
3. Mise en scène de la communion	613
3.1. Sphère linguistique	613
3.2. Sphère icônique	615
3.3. Sphère spatiale	617
3.3.1. Les voix en présence.....	617
3.3.1.1. Identification des voix.....	618
3.3.1.2. Hiérarchisation des voix	618
3.3.1.3. Un dialogisme foisonnant.....	620
3.3.2. Relations entre les voix	621
3.3.2.1. Relations horizontales	621
3.3.2.2. Relations verticales	623
Bilan : la mise en scène de la communion dans la sphère spatiale.....	626
3.4. Sphère temporelle.....	627
Bilan : une communauté unie.....	629
CONCLUSION	631
BIBLIOGRAPHIE	637

Introduction

LES NÉCROLOGIES ? Mais pourquoi diable travailler sur un sujet pareil ? Telle est la question que j'ai¹ le plus fréquemment entendue au cours des dix dernières années, et que vous vous posez peut-être également, en découvrant les premières pages de cette thèse. Je dois avouer – et voilà qui en fera sourire certains ! – qu'au départ, c'est surtout par hasard que j'en suis venue à travailler sur ce sujet : au début de mon année de DEA, pour valider mon inscription, j'ai rencontré Dominique Maingueneau (qui était alors directeur du DEA dans lequel je souhaitais m'inscrire). Lors de cet entretien, il m'a demandé quel sujet j'envisageais pour mon mémoire : à la fois honteuse de ne pas avoir réfléchi plus avant à cette question avant ce premier rendez-vous (je savais seulement que je souhaitais travailler sur la presse) et intimidée d'avoir « le grand Dominique Maingueneau » en face de moi, j'ai proposé le premier genre de discours journalistique qui m'est venu à l'esprit. C'était la nécrologie.

¹ Il est souvent d'usage, dans un travail de recherche, de parler de soi à la première personne du pluriel. J'ai néanmoins fait le choix, au cours de cette thèse, d'employer le singulier, n'étant pas à l'aise avec cette énième personne, probablement parce que ce travail est le fruit d'un parcours personnel, bien qu'émaillé de rencontres et d'apports extérieurs, qui s'accommode par conséquent difficilement à mes yeux d'un « nous » dont la signification est ambiguë. Par ailleurs, le fait que le mot « thèse » désigne par métonymie à la fois le cheminement et le résultat produit n'est pas anodin, et c'est la perspective que je souhaite adopter ici, en évoquant parallèlement la trajectoire de recherche que j'ai suivie et les résultats auxquels je suis parvenue. Ceci implique, à mon sens, cette dimension nécessairement personnelle du propos, qui ne m'empêchera pas d'utiliser la première personne du pluriel lorsque j'inclus mes lecteurs dans la progression de la réflexion.

Je profite également de cette note liminaire pour préciser que j'adopte ici les recommandations orthographiques conformes aux diverses réformes de l'orthographe.

Au fur et à mesure de mes recherches, de DEA puis de thèse, j'ai pris conscience que j'étais « tombée » sur un « beau » sujet et qu'il ne s'agissait pas là d'un genre de discours comme un autre. C'est une remarque qui s'est imposée à moi dès la constitution du corpus de nécrologies sur lequel j'ai travaillé au cours de cette thèse : il y a une forme d'impatience presque malsaine à recueillir des nécrologies, dans la mesure où l'on a « besoin » de ces morts pour pouvoir travailler. Même si ces décès ont lieu indépendamment du travail que l'on peut effectuer sur les articles qui en rendent compte, on se sent rapidement mal à l'aise à les collecter, d'autant que parfois, l'on en vient à se réjouir qu'untel soit mort pendant la période de récolte du corpus parce que cela procure une « belle » nécrologie, voire à espérer qu'untel meure parce que sa nécrologie enrichirait le corpus... Voilà qui me fait dire avec le fossoyeur de la chanson éponyme de Georges Brassens que « Dieu sait que je n'ai pas le fond méchant, je ne souhaite jamais la mort des gens, mais si l'on ne mourait pas, je crèverais de faim sur mon talus. Les vivants croient que je n'ai pas de remords à gagner mon pain sur le dos des morts, mais ça me tracasse et d'ailleurs je les enterre à contrecœur »². C'est ce sentiment qui m'a conduite à réaliser qu'il ne s'agissait pas d'un sujet anodin sur lequel travailler, en tout cas bien moins que ce que j'aurais pu penser au départ. Toutefois, c'est précisément cette dimension qui le rend si digne d'intérêt à mes yeux, la mort apportant au discours une certaine profondeur anthropologique : sans verser dans la taphophilie, il y a un côté fascinant à savoir ce que l'on retient des morts, ce que l'on dit sur eux. Avec une interrogation lancinante : à quoi servent ces discours posthumes ? À quoi bon raconter la vie de celui qui vient de mourir ?

C'est ce questionnement qui a été à l'origine de cette thèse, qui voudrait interroger ce lien entre mort et langage. On sait que la mort et le langage entretiennent une relation intime : du point de vue historique, l'apparition du langage et l'apparition des sépultures sont probablement concomitantes, remontant à quelque cent millénaires (Mohen 1995, p.7 ; Noble et Davidson 1996). La coïncidence entre ces deux phénomènes n'est certainement pas due au hasard : la prise de conscience par l'homme de sa condition mortelle est probablement un des événements à l'origine de l'émergence de la fonction symbolique, et au besoin de parler de ce qui n'est plus. Mais au-delà de ce que nous apprend l'évolution, c'est également à chaque décès que le lien intime entre mort et langage se révèle. En effet, la mort, c'est avant tout le silence, comme en témoignent les nombreux termes désignant la mort qui relèvent du champ lexical du silence : « muet comme une tombe », « couper le sifflet », « faire taire »,

² Georges BRASSENS, « Le fossoyeur », *La mauvaise réputation*, 1952.

« réduire au silence », « stumm machen » (en allemand, littéralement « rendre muet »), « to silence » (verbe anglais synonyme de « tuer »), et le « silence de mort », qui se décline en « Totenstille » (allemand), « dead silence » (anglais), « silenzio di tomba » (italien), « silencio sepulcral » (espagnol)... Pour éviter de sombrer dans ce « silence de mort » qui succède au décès, l'être humain met en place diverses stratégies pour remplir l'espace sonore au moment de la mort, par le biais du langage. De très nombreux genres témoignent de cette prolixité *post-mortem* : panégyriques, sermons funèbres, nécrologes, épitaphes, hagiographie, laudi médiéval... De l'*elogium* de l'Antiquité romaine aux discours de réception des Immortels à l'Académie Française en passant par le planh médiéval (complainte en vers composée à l'occasion de la mort d'un prince) ou les oraisons funèbres, l'éloge funèbre a ainsi traversé les siècles, empruntant des formes variées – discours officiels, poèmes, chansons... – et intervenant dans des contextes très divers – personnel ou public, religieux ou politique... Le surgissement de la parole semble être le corollaire indispensable de la mort, quelle que soit la civilisation concernée. C'est parmi ces multiples avatars du genre multimillénaire de l'éloge funèbre que prend place la nécrologie³.

Ces divers genres relevant de l'éloge funèbre ont été très étudiés, mais essentiellement sous l'angle anthropologique : c'est leur dimension linguistique sur laquelle je souhaite me pencher ici (sans pour autant délaisser entièrement l'approche anthropologique, indispensable au vu du sujet), à partir du cadre théorique de l'analyse du discours, en croisant les outils de la linguistique textuelle, de l'énonciation et de l'argumentation. Dans cette optique, je voudrais creuser ce lien entre mort et langage et montrer comment il fonctionne dans les nécrologies : il ne s'agit pas seulement de déterminer quelles formes discursives peuvent prendre les prises de parole *post-mortem*, ou comment la mort et le deuil sont mis en mots, mais surtout de comprendre cette articulation intime entre mort et langage, et de montrer que les mots sont une façon d'opposer la parole au silence, la continuité à la rupture, la création au néant, l'ordre au chaos, la présence à l'absence.

L'objectif de cette thèse sera de montrer en quoi la nécrologie est une des formes modernes du rite funéraire en Occident. Pour ce faire, la thèse s'articulera en deux parties : je commencerai par montrer que la nécrologie est un genre de discours très ritualisé, dans ses diverses dimensions. Cette forme routinière est indispensable à l'accomplissement du rite : l'ordre du discours vient effacer le

³ Les nécrologies qui seront étudiées ici (car le terme est polysémique) sont les articles biographiques qui paraissent dans la presse à l'occasion du décès d'une personnalité (et non les faire-part de décès payants publiés par les proches du disparu).

chaos engendré par le décès. Ceci me conduira dans la seconde partie à interroger la finalité rituelle de la nécrologie. Il s'agira alors de montrer que la visée de la nécrologie consiste à manifester la présence du disparu, au-delà de son décès, à travers son évocation voire sa convocation dans le discours, afin d'affirmer des valeurs communes, rassemblant le nécrologue, le journal, le défunt et les lecteurs. Je m'attacherai à mettre en évidence le fonctionnement des marques linguistiques qui montrent comment cette communauté de valeurs est ainsi reconstruite par la nécrologie, au moment où la mort d'un de ses membres éminents met sa cohésion en péril. Dans cette optique, je prendrai appui sur une conception transversale de l'énonciation, qui en fait une porte d'accès privilégiée vers le texte et le discours.

L'ensemble sera structuré en huit chapitres : un premier **chapitre préliminaire** constitue un préambule théorique et méthodologique (ce qui explique que certains éléments, relatifs notamment à mon cadre théorique, ne soient pas évoqués dans cette introduction, comme il est souvent d'usage de le faire). J'y présenterai mon objet d'étude, le cadre théorique dans lequel mes recherches prennent place ainsi que le corpus sur lequel s'appuiera ce travail.

Les quatre chapitres suivants constitueront la première partie, qui s'attache à décrire les différentes dimensions du genre de discours. Le **deuxième chapitre** analysera la dimension médiatique des nécrologies : on s'intéressera tout autant à la dimension matérielle de l'article nécrologique et à la façon dont il s'insère dans les pages du journal qu'à son lien avec l'actualité, au travers de l'étude de la mise en scène de l'évènement dans les nécrologies.

Le **troisième chapitre** se penchera sur la composition des nécrologies, afin de préciser de quelles séquences elles sont constituées et comment ces séquences sont agencées au sein de l'article.

Le **quatrième chapitre** déterminera la visée de la nécrologie : s'agit-il d'un discours en « être » ou d'un discours en « faire », d'un portrait ou d'un récit ? Je montrerai que la nécrologie est sous-tendue par une mise en discours hybride, à la croisée du descriptif et du narratif.

Le **cinquième chapitre** analysera l'énonciation dans les nécrologies. Nous verrons que l'effacement énonciatif qui caractérise les nécrologies n'est en réalité que de façade qu'il est mis au service d'un engagement implicite du locuteur dans son discours. Cet engagement se traduit par deux postures énonciatives complémentaires face aux deux attitudes principales de la parole épидictique : le

nécrologue adopte une posture de surénonciation face à l'éloge, et une posture de sousénonciation face au blâme.

La mise en évidence d'un fonctionnement générique extrêmement routinier permettra un saut qualitatif de la ritualisation vers le rite : les trois chapitres suivants constitueront la seconde partie, qui s'attachera à déterminer les différentes finalités de la nécrologie en tant que rite, finalités que l'on considèrera en fonction des personnes impliquées. Le **sixième chapitre** analysera les fonctions de la nécrologie relatives au défunt, rythmées par deux étapes qui ponctuent le deuil : la nécrologie cherche tout d'abord, dans une forme de déni de la mort, à redonner vie au défunt par le biais du discours. Dans un second temps apparaît un rapport à la mort plus apaisé : la nécrologie est une façon d'accompagner le disparu vers l'au-delà, délimitant ainsi le monde des morts et celui des vivants.

Le **septième chapitre** abordera les fonctions de la nécrologie relatives au nécrologue : la nécrologie est pour lui tout à la fois un moyen de faire face à l'angoisse de sa propre mort et une façon de dire et de partager sa peine.

Le **huitième chapitre** se penchera sur les fonctions de la nécrologie relatives aux lecteurs : il s'agira de montrer que la nécrologie est l'occasion de partager des valeurs communes qui sont réaffirmées et auxquelles le lecteur est invité à renouveler son adhésion, conformément à la finalité du discours épидictique, afin de rassembler les vivants et de ressouder ainsi la communauté, dans et par le discours.

Chapitre 1

Préambule théorique et méthodologique

Des gens meurent tous les jours. C'était la pensée la plus réconfortante effleurant Brás pendant que défilaient devant lui toutes les nécrologies qu'il avait écrites pour le journal. Il venait de le comprendre : même lorsqu'il n'écrivait pas... les gens continuaient de mourir.

BÁ Gabriel & MOON Fábio, *Daytripper*, Urban Comics, Paris, 2012 : 5.

C E CHAPITRE préliminaire présente les éléments préalables à l'exposé des recherches menées dans cette thèse, avant que ne s'ouvrent les deux grandes parties qui structurent ce travail. Il s'agira tout d'abord ici de présenter le sujet de la thèse : je définirai rapidement la nécrologie, en déterminant la signification du terme, les origines du genre et son évolution, ainsi que son inscription actuelle dans le paysage discursif. Je m'attacherai ensuite à exposer le cadre théorique sur lequel je m'appuierai au cours de ces recherches : il s'agira de préciser quel regard j'ai choisi de porter sur cet objet de recherche et pourquoi c'est ainsi que j'ai choisi de l'analyser. Je terminerai en présentant le corpus de nécrologies qui sera utilisé au cours de ce travail : je décrirai conjointement la trajectoire qui a mené à son élaboration et sa structuration finale en vue de son exploitation pour l'exploration des nécrologies.

I. La nécrologie

Építaphe : quelques vers sur beaucoup d'autres.

CAMPION LÉO, *Le Petit Campion : dictionnaire encyclopédique illustré*, J. & R. Sennac, Paris, 1947.

Je souhaiterais commencer ici par présenter rapidement la nécrologie en tant qu'objet d'étude. Pour ce faire, je procèderai en trois étapes : après avoir posé les premiers jalons d'une définition de la nécrologie et délimité les frontières du genre, je proposerai une approche diachronique qui permettra de donner un aperçu de l'histoire du genre, depuis ses origines jusqu'à nos jours. Je terminerai en montrant pourquoi on peut considérer que la nécrologie est un genre de discours.

1. Définition et délimitation

1.1. Définition

La définition de la nécrologie semble ne poser aucun problème *a priori*, dans la mesure où la notion semble avoir un référent stable. Toutefois, définir avec précision mon objet d'étude est un préalable nécessaire aux recherches que je m'appête à entreprendre. Nous commencerons donc par observer les définitions qu'en proposent quelques dictionnaires puis quelques manuels de journalisme.

Le *Grand Robert* (1989), à l'entrée « nécrologie », suggère qu'il s'agit d'une « notice biographique consacrée à une personne morte récemment » (première signification), ou d'une « liste ou [d'un] avis de décès des personnes mortes à une date ou dans un laps de temps déterminé (publiés par un journal, une revue...) » (deuxième signification). C'est l'occasion d'opérer une première distinction, entre articles et annonces nécrologiques. En effet, le terme de nécrologie recouvre deux réalités très différentes : d'une part, les articles nécrologiques proprement dits, d'autre part, les annonces (payantes) publiées par les proches du défunt. Cette deuxième catégorie de nécrologie n'entre pas dans mon corpus, puisque je me limite à l'étude des articles nécrologiques : ainsi, lorsque je parlerai de « nécrologie », il s'agira uniquement, sauf en cas de précision inverse, des articles et non des annonces. Il semble que la distinction entre ces deux catégories de « nécrologies » se fonde essentiellement sur leur source énonciative : proches du défunt pour les annonces, journalistes pour les articles. Sur les deux significations proposées par le *Robert*, je ne retiens donc que le premier. Les définitions proposées

par d'autres dictionnaires concordent avec les précédentes : voici ainsi la définition de la première acception du mot dans le *Trésor de la langue française*, et de la seconde, dans *Le Grand Larousse* :

Écrit consacré à la mémoire d'un personnage notable à l'occasion de son décès.

(ATILF 2004)

Écrit, article consacré à une personne d'une certaine notoriété, morte récemment.

(Larousse 2013)

Les manuels de journalisme proposent des définitions qui se rapprochent beaucoup de celles des dictionnaires que l'on vient de citer. Par exemple, Yves Agnès propose, dans le lexique de son *Manuel de journalisme*, une définition presque identique aux précédentes, ainsi qu'une version plus développée au cœur du manuel :

Nécrologie ou nécro : article retraçant la vie d'une personne qui vient de décéder.

(Agnès 2002, p.430)

De longueur variable, l'article [nécrologique] retrace la vie d'une personnalité, en choisissant ce qui peut intéresser le plus les lecteurs. Le style d'écriture est lui aussi très variable, de la relation purement factuelle à l'hagiographie chaleureuse.

(*Ibid.*, p.191)

La nécrologie semble donc selon ces diverses définitions posséder deux traits définitoires : d'une part, elle retrace la vie d'une personnalité, d'autre part, elle est, sinon écrite, du moins publiée⁴, à l'occasion de la mort de cette personne. Les autres aspects de la nécrologie semblent ne pas être distinctifs, puisque ni le style, ni la taille des nécrologies ne sont définis. Je m'en tiendrai donc ici pour l'instant à ces deux traits définitoires, auxquels j'en ajouterai un troisième, dans le cadre de cette thèse : si historiquement, des nécrologies ont pu être publiées sur d'autres supports, aujourd'hui, le journal⁵ est devenu le seul lieu de manifestation matérielle de la nécrologie, je me consacrerai donc ici exclusivement à la nécrologie de presse.

1.2. Délimitation

Maintenant que les critères définitoires qui caractérisent – au moins provisoirement – la nécrologie sont posés, il peut être utile d'observer quelques articles pour déterminer s'il faut ou non les retenir comme nécrologies, afin de mettre en application cette définition que l'on a dégagée. Il

⁴ Cette distinction concerne essentiellement les personnalités publiques âgées ou malades pour lesquelles les rédactions préparent à l'avance les éléments constitutifs de la nécrologie, comme on le verra lorsque l'on étudiera le fonctionnement médiatique de la nécrologie, au chapitre 2.

⁵ Je considère dans cette thèse le terme « journal » dans sa dimension générique, désignant, d'après la définition du *Grand Robert*, une « publication périodique relatant les événements saillants dans un ou plusieurs domaines », et non pas au sens exclusif de quotidien. J'inclus donc dans ce terme les quotidiens, mais également les périodiques à parution plus espacée (hebdomadaires, mensuels...) ainsi que les revues spécialisées.

s'agit donc ici uniquement d'illustrer les deux critères définitoires de la nécrologie (présence d'une biographie du défunt et publication à l'occasion de la mort d'une personnalité), sans chercher à approfondir cette définition minimale, qui sera enrichie ensuite au cours de toute la première partie de la thèse, qui vise précisément à caractériser la nécrologie en tant que genre de discours ritualisé.

1.2.1. *Articles relevant du genre nécrologique*

Commençons par l'article du corpus identifié comme CRO31⁶ : il s'agit d'une nécrologie dans ce qu'elle a de plus typique. Les deux critères définitoires sont bien présents : l'article a été publié à l'occasion de la mort de Claude Piéplu, son décès étant d'ailleurs mentionné à trois reprises dans l'article, une première fois dans le surtitre (« Le comédien [...] est mort mercredi à l'âge de 83 ans »), puis, de façon plus indirecte, dans le titre (« Claude Piéplu, une voix s'est tue »), et l'information est répétée une dernière fois sous forme nominale dans le paragraphe liminaire (« le décès du comédien »). Par ailleurs, le corps de l'article est tourné vers le récit de sa vie, depuis sa naissance jusqu'à ses derniers exploits sur scène. L'objet de la nécrologie est donc bel et bien de retracer la biographie d'une personnalité. Ce article peut être considéré comme emblématique de l'idée que l'on se fait généralement d'une nécrologie, et de fait, c'est le type d'article qui est majoritairement représenté dans mon corpus.

Toutefois, tous les articles ne s'apparentent pas nécessairement à celui-là mais n'en sont pas moins des nécrologies. Parmi les nécrologies, on trouve en effet des articles très longs, comme ce dossier de quarante-quatre pages que *Prochoix* consacre à Odile Dhavernas (CHO1). Cette nécrologie comporte des différences notables par rapport à la nécrologie archétypique que l'on vient de présenter : ces différences reposent essentiellement sur la taille, mais également sur le fonctionnement du texte, éclaté en plusieurs articles distincts, ainsi que sur l'existence d'une scène énonciative originale, chaque article émanant d'un auteur différent, tout en étant placé sous l'autorité d'un surénonciateur (Rabatel 2005, p.102), à qui revient le premier article et qui est chargé de collecter et d'organiser les textes, et qui a donc ainsi un point de vue dominant⁷. Toutefois, au-delà de ces

⁶ Le codage des articles, qui permet de retrouver les nécrologies dans le volume de corpus, sera explicité dans la section sur le corpus. Ce codage est toutefois censé être suffisamment intuitif pour que le lecteur puisse normalement déjà s'y retrouver, en attendant de plus amples explications.

⁷ Je ne m'attarde pas ici sur ces questions, sur lesquelles je reviendrai en détail à plusieurs reprises au cours de la thèse, notamment sous l'angle de l'énonciation (au chapitre 5, p.362) et de la construction du texte (au chapitre 8, p. 623), ce qui permettra de mieux comprendre le fonctionnement de ce type de texte particulier et son rôle dans le renforcement dans la communauté que la nécrologie entend mener à bien.

différences, on voit que les deux critères définitoires de la nécrologie continuent d'être remplis. En effet, au cours de ce « dossier nécrologique », la mort est annoncée à plusieurs reprises, dans l'article inaugural qui introduit le dossier et commence par « Le 12 mars dernier, Odile Dhavernas a décidé de se suicider », puis dans plusieurs articles, écrits par des proches de la disparue, qui parfois, souhaitent rappeler son décès, à leur façon, en particulier dans les titres :

- (1) Odile a déposé ses bagages, devenus trop lourds à porter... [CHO1]
- (2) Un soir, un téléphone sonne et vous apprenez qu'une amie n'est plus⁸ [CHO1]
- (3) Odile Dhavernas nous a quitté-e-s le 12 mars 2006. [CHO1]

Le décès est aussi suggéré par des éléments non-verbaux, tels le fond noir des deux premières pages du dossier. Par ailleurs, là encore, les éléments biographiques sont au cœur du dossier, qui comprend, entre autres contenus, quatorze articles écrits par des proches d'Odile Dhavernas qui avaient eu l'occasion de la côtoyer de près ou de loin et qui témoignent chacun sur ce qu'ils ont connu d'elle, de son caractère, de sa vie, de ses engagements. Nous sommes donc de plain-pied dans la nécrologie, puisque ce dossier est bien consacré d'une part à annoncer la mort et d'autre part à raconter la vie.

Certaines nécrologies se situent à l'autre extrême du volume textuel qu'elles peuvent présenter : ainsi, les nécrologies se restreignent parfois à des brèves très courtes, à l'instar de cet article de *Présent*, que je cite ici dans son intégralité :

- (4) Le général de brigade aérienne Albert-Charles Meyer, qui avait recueilli des renseignements essentiels sur l'armée allemande en France occupée et avait créé les commandos-parachutistes de l'air en 1956, est décédé samedi à l'âge de 85 ans. [PRE6]

Malgré la brièveté du texte, qui se réduit ici à une phrase, les deux conditions définitoires de la nécrologie sont également remplies : l'article paraît à l'occasion du décès, qui est rappelé à la fin de l'article, et des éléments de biographie sont donnés (bien qu'ils soient très restreints car de taille proportionnelle à l'article).

La brièveté peut parfois confiner à l'extrême, comme dans ces nécrologies lapidaires du *Point*, qui, dans chacun de ses numéros, consacre une colonne aux disparus de la semaine. On peut par exemple se pencher sur l'article du corpus POI15 : ici, pas moins de neuf défunts sont mentionnés. Les premiers bénéficient d'une véritable nécrologie, avec titre, sous-titre, article d'une dizaine de lignes, et photographie. Les derniers défunts se partagent quelques lignes :

⁸ Lorsque les exemples cités ne présentent pas de ponctuation finale, c'est qu'il s'agit de titres ou de sous-titres.

(5) **Édouard Laindrain, 75 ans**, député UMP de la Loire-Atlantique. **Vincent Sherman, 99 ans**, réalisateur américain, pilier du studio Warner Bros. **Arif Mardin, 74 ans**, producteur d'Aretha Franklin et David Bowie. **Charles Smith, 57 ans**, guitariste du groupe funk Kool and the Gang. **Denis Faul, 74 ans**, prêtre d'Irlande du Nord, infatigable défenseur des droits de l'homme.

On serait peu enclin à considérer cette liste de disparus comme une nécrologie, dans la mesure où il y a là quelque chose qui a trait à la simple annonce de décès. Et pourtant, les deux critères définitoires que l'on a distingués sont bien remplis : en effet, cet article est publié à l'occasion du décès de ces personnalités. Ce décès est rappelé par le titre qui figure au sommet de la colonne : « Décédés », qui fonctionne comme un prédicat pour chacun des noms cités, qui sont hors de toute structure phrastique mais sont ainsi inclus dans une structure prédicative implicite qui permet d'annoncer la mort. Par ailleurs, même si les éléments de biographie sont ici réduits à leur plus simple expression, la mention de l'âge, qui est systématique, est une façon d'appréhender la vie dans son ensemble, dans son déroulement temporel. De plus, l'apposition à chaque nom propre permet d'évoquer ce qui a le plus compté dans la vie du défunt, la fonction la plus importante qu'il a remplie, ce pour quoi on retiendra son nom. Il s'agit par conséquent d'un embryon de biographie, et à ce titre, on peut considérer ces articles comme des nécrologies, même si l'on se situe là aux marges du genre.

1.2.2. *Articles relevant d'autres genres*

Cet exemple de liste de défunts nous amène vers cet autre article, qui là encore, recense des décès survenus récemment :

>> ÉTAT CIVIL			
LES DÉCÈS			
Marcelle Barrier ; Mohammed Bel-Bachir ; Hadda Benbegri ; Maurice Blache ; Jacques Boissel ; Roger Bonnamant ; Robert Borg ; Marie-Thérèse Bouchet épouse Pascal ; Jacqueline Chaminaud épouse Benaouda ; Paul Chanut ; Ali Chelit ; Maurice Cornut ; Georges Dumoulin ;	Marcel Durand ; Christian Gastoud ; Théodore Granger ; Fatima Kabbadj épouse Lemniat ; René Llopis ; Françoise Martin ; Paul Martin ; Simone Michel ; Gustave Mollard ; Aimé Monteiller ; Sami Nadeem ; Marguerite Novet veuve Viou ; Eusébio Pena ; Bruno Pigeon ; Hélène Poncet veuve Brouard ; Suzanne Ponsard épouse Burlet-	Parendel ; Maria Provencio Lopez épouse Gomez Melgarejo ; Robert Ravit ; Jean Relave ; Andrée Rostaing épouse Ouvrier- Buffet ; Busra Simseker ; René Terrier ; Jean Teston ; Robert Thévenard ; Daniel Vezian ; Martial Viollet ; Monique Wartel épouse Désiré ; Kenneth Woollard ; Lahcene Bensadi ; Jeanne Bourgeay veuve	Chamousset ; Robert Bujadoux ; Rose Carrier veuve Chaussard ; Léonie Cluzel veuve Pettini ; Andrée Favre-Moirou veuve Jeannot ; Emilie Gaëtan veuve Egidio ; Karim Krouani ; Claudius Masset ; Jeannine Masson épouse Barratier ; Antonia Murigneux veuve Stoldviser ; Almira Smajilovic ; Yves Vappereau ; Colette Voldoire.

[DIV72]

La présentation de l'article semble s'apparenter à celui du *Point* : ici aussi, il s'agit d'une liste de disparus surmontée d'un titre qui évoque leur mort (« Les décès »). Il s'agit donc bien d'un article publié à l'occasion du décès de ces personnes. Toutefois, les noms ne sont accompagnés d'aucun élément de narration ou de qualification : on ne peut donc pas considérer que la condition bibliographique est

remplie. Malgré la ressemblance avec l'article précédent, il ne s'agit donc pas cette fois d'une nécrologie.

D'autres articles paraissent à l'occasion d'un décès mais ne sont pas non plus des nécrologies : c'est le cas par exemple de certains faits divers, qui informent le lecteur de la mort d'une ou plusieurs personnes. La spécificité du fait divers est toutefois de concerner la masse des anonymes : bien que ces articles paraissent à l'occasion de leur mort et qu'ils accèdent ainsi paradoxalement à leur moment de gloire, les héros de ces articles restent des inconnus, dont le nom n'est généralement pas mentionné (et lorsqu'il l'est, il ne sert pas à identifier la personne mais à ancrer le récit dans le réel). C'est le cas par exemple pour ce bref article de *Libération* :

(6) Naufrage d'un chalutier : deux morts

Quatre mois après le drame du Klein Famille, un bateau de pêche qui a coulé en Manche après une collision avec un cargo, faisant cinq disparus, la communauté des marins-pêcheurs est une nouvelle fois endeuillée. Deux marins pêcheurs ont péri et un autre a disparu après le naufrage en Manche, hier matin, du Gwel Vo, un chalutier immatriculé au Havre. Selon les éléments donnés par la justice, l'accident ne serait pas lié à une collision avec un navire de commerce. [DIV73]

Dans cet article, les disparus sont anonymes, ils sont désignés par leur profession : « deux marins pêcheurs ». Il n'y a par conséquent pas d'éléments de biographie qui pourrait apparenter ce genre d'article à une nécrologie.

Une dernière catégorie d'article présente certains points communs avec une nécrologie sans pour autant en être : il s'agit là encore d'articles paraissant à l'occasion d'un décès, et cette fois le défunt n'est pas anonyme comme c'était le cas pour les faits divers. En voici un exemple :

Le « président » indépendantiste tchétchène tué

La rébellion reste menée par le chef de guerre radical Chamil Bassaïev

Abdoul-Khalim Saïdoullaïev, successeur d'Aslan Maskhadov, tué début mars 2005, a été tué, ont annoncé hier les autorités russes, lors d'une « opération spéciale » dans la localité d'Argoun, à l'est de Grozny. Abdoul-Khalim et un autre combattant ont été tués, et trois rebelles arrêtés. Deux membres des forces de l'ordre sont morts, selon le FSB. Le site indépendantiste Kavkazcenter n'a pas confirmé cette mort. Mais, un responsable indépendantiste en exil a annoncé sur la radio Echo de Moscou que le vraisemblable successeur de Saïdoullaïev serait Dokou Oumarov, annoncé mort par le passé mais bien vivant selon la police russe.



Le corps d'Abdoul-Khalim Saïdoullaïev a été exhibé à la télévision russe NTV. (Photo AFP)

La mort de Saïdoullaïev aujourd'hui laisse présager d'une poursuite de la rébellion tchétchène, dont le chef de guerre radical

Chamil Bassaïev, qui a revendiqué notamment la prise d'otages de l'école de Beslan, est considéré comme le véritable leader.

Dans cet article, le défunt est nommé – il s'agit d'Abdoul-Khalim Saïdoullaïev –, et même identifié comme le « "président" indépendantiste tchéchène » ou le « successeur d'Aslan Maskadov ». Cependant, l'objet de l'article n'est pas de retracer sa biographie, mais plutôt de faire état des problématiques causées par son décès, notamment en ce qui concerne sa succession et la poursuite de la rébellion tchéchène, il ne s'agit donc pas d'une nécrologie.

La revue de ces différents articles aura donc permis d'illustrer notre définition provisoire de la nécrologie, et d'expliquer ce qui fait une nécrologie, ou en tout cas, ce que pour l'instant, je définis comme telle : une nécrologie est un article de presse qui paraît à l'occasion de la mort d'une personnalité pour retracer les moments importants de son existence. Ces critères définitoires serviront d'une part lors de la sélection des articles du corpus (que je détaillerai dans la dernière section de ce premier chapitre, p.58 *sq.*), afin de déterminer, pour certains articles aux marges du genre, ceux que je retiens ou non comme nécrologies. D'autre part, cette définition minimale est une base de travail, que la première partie de la thèse cherchera à enrichir, afin de proposer, à son terme, une définition plus détaillée, qui englobera l'ensemble des caractéristiques de la nécrologie que nous aurons mises au jour.

2. Perspective diachronique

Afin de compléter cette définition de la nécrologie, je voudrais maintenant aborder le genre dans sa dimension diachronique, en évoquant ses origines, son émergence, son évolution, et les liens qui se sont tissés progressivement avec le monde de la presse, pour donner lieu à la nécrologie telle qu'on la connaît aujourd'hui et telle qu'on vient de la caractériser.

2.1. Longue tradition de l'éloge funèbre

La nécrologie est un genre relativement récent, mais qui puise ses racines dans la tradition multimillénaire de l'éloge funèbre, ce discours prononcé à l'occasion de la mort d'un proche, qui mêle célébration et déploration. L'éloge funèbre fait partie des plus anciens genres de discours que l'on connaisse. Ainsi, le plus ancien texte littéraire que l'on connaisse, *L'épopée de Gilgamesh*, comporte un éloge funèbre, prononcé par Gilgamesh lors de la mort d'Enkidu. Cet éloge est pour lui l'occasion de rappeler les exploits de son ami disparu, en incitant tout son peuple à le pleurer et à partager son deuil : on voit qu'on est là dans des fonctions qui sont très proches de celles que la nécrologie peut occuper. Les deux genres de discours comportent en effet une dimension épидictique fondamentale, telle que

l'a théorisée Aristote dans sa *Rhétorique* (2007, p.191-203) : elle est centrale dans l'éloge funèbre, dans la mesure où, comme son nom l'indique, il s'agit d'un discours de célébration, qui a valeur d'hommage *post-mortem*, ce qu'on retrouve dans la nécrologie. Ainsi, des genres de discours spécifiques, destinés à évoquer la mémoire d'un défunt suite à sa mort, se sont développés très tôt, et ils font probablement partie des premiers genres de discours qui ont existé.

De multiples genres de discours se sont développés dans la lignée de l'éloge funèbre, pour entretenir la mémoire des défunts. C'est notamment le cas de l'épithaphe, qui est également l'un des plus anciens genres de discours écrits à avoir existé : une des premières inscriptions en hiéroglyphes que l'on connaisse a été retrouvée sur la stèle funéraire du « Roi Serpent », à Abydos, qui remonte à la fin du quatrième millénaire avant notre ère (Ziegler et Bovot 2001, p.94). Cette stèle qui se situe à proximité de sa sépulture indique le nom du roi et sa titulature. Peu à peu, au fur et à mesure que la ritualité funéraire égyptienne se développera, les épithaphe s'enrichiront, mentionnant le nom des membres de la famille du défunt, ses principaux faits d'armes. Elles comportent parfois également des adresses au passant, qui sera incité à s'inspirer du récit de vie qui précède pour s'en faire un modèle de vie. Le genre de discours de l'épithaphe fleurira également dans l'antiquité grecque et romaine, les premières inscriptions funéraires en grec remontant aux débuts de la civilisation grecque, vers le septième siècle avant notre ère (Svenbro 1988).

Le genre de l'éloge funèbre va ensuite, selon les lieux et les époques, se décliner en *elogium* (dans l'Antiquité romaine), en oraison funèbre (en contexte religieux), en tombeau (en tant que genre littéraire ou musical), en *manifesto mortuario* (ces affiches qui fleurissent dans les rues des pays méditerranéens lors d'un décès), ou encore en nécrologie : on reconnaît dans le terme l'étymologie de la nécrologie, dont on peut considérer que le nécrologie est l'ancêtre. Il s'agit d'un genre de discours qui se développe au cours du Moyen-Âge : le nécrologie est un calendrier égrenant les noms de saints ou de personnalités religieuses décédés. Peu à peu, comme ce que l'on a constaté pour l'épithaphe, la simple liste de noms va s'enrichir d'un recueil d'éléments de biographie des défunts. C'est ce que montre Jean Leclercq dans son analyse du nécrologie du monastère de Saint-Germain des Prés :

Les continuateurs d'Usuard⁹ se sont montrés moins laconiques, et à mesure que les siècles passaient, ils ajoutaient, de plus en plus, l'état civil des morts, quand ils vivaient, leur degré de parenté avec le monastère, leurs titres à sa reconnaissance, parfois même leur adresse. Le

⁹ Usuard est le moine qui a commencé le nécrologie du monastère, au IX^e siècle. Son manuscrit a ensuite été complété par de nombreux moines, jusqu'au XVIII^e siècle, ce qui fait de ce document un témoignage exceptionnel de l'évolution du genre au fil des siècles.

nécrologe devient ainsi le reflet de la vie, comme le miroir de tous ces moines, et des Parisiens autour d'eux, constituant une grande société amicale.

(Leclercq 1957, p.6)

Ainsi le nécrologe prend de l'ampleur au fil des siècles, sa fonction étant progressivement moins de recenser les défunts que de raconter leur vie.

2.2. Émergence et stabilisation dans la presse

La nécrologie telle que nous la connaissons aujourd'hui est l'héritière de ces différents avatars de l'hypergenre de l'éloge funèbre. Elle apparaît vers la fin du XVIII^e siècle, à la faveur d'une double tendance. D'une part, la tradition des rites mortuaires évolue : le XVIII^e siècle est celui de « la déroute des églises » (Vovelle 1983, p.382). On observe ainsi un déclin de la mainmise de l'Église sur la mort et tout ce qui l'entoure (imaginaire de la mort, enterrements, sépultures, rites funéraires...), ainsi que l'émergence d'un autre discours sur la mort, qui occupe la place laissée vacante par la déchristianisation et s'accompagne d'une mutation des pratiques mortuaires, où la place du religieux décroît tandis que la part belle est faite au vécu individuel de la mort (Ariès 1977, p.287). Ainsi, à cette époque, le nécrologe rompt progressivement avec la dimension religieuse qui le caractérisait pour exister dans un cadre purement laïc (Makarova 2006, p.115) : les personnes qui figurent dans ces recueils ne sont plus nécessairement membres de l'Église, et l'objectif de ces biographies n'est plus l'édification religieuse, puisqu'elles visent essentiellement à entretenir la mémoire du disparu. D'autre part, la presse connaît, en ce tournant du siècle, un essor exceptionnel, avec par exemple la naissance du premier quotidien, *Le Journal de Paris*, en 1777. À la fin du XVIII^e siècle puis au cours du XIX^e siècle, le nombre de publications augmente de façon massive, le tirage des journaux – notamment quotidiens – explose, et la diffusion des journaux, initialement réservés aux élites, se démocratise.

Ces deux phénomènes – passage du nécrologe dans le domaine laïc et essor de la presse, notamment quotidienne – se conjuguent pour donner naissance aux « nécrologies » en 1797, date de première attestation du terme. Tout au long du XIX^e siècle, les journaux publient des nécrologies, qui se présentent sous la forme de textes, écrits par les journalistes, qui retracent la biographie de personnes d'une certaine notoriété récemment disparues. En 1835, le terme nécrologie entre pour la première fois dans le *Dictionnaire de l'Académie Française* (dans sa sixième édition) :

Certains petits écrits consacrés à la mémoire des personnes considérables mortes depuis peu de temps.

(Académie française 1835)

On peut remarquer que sa signification est très proche de celle que nous lui connaissons aujourd'hui, et s'apparente aux définitions contemporaines que nous avons données au début de ce chapitre.

Cependant, au-delà de cette stabilité dans la définition de la nécrologie, ces textes mettront du temps à se faire leur propre place au sein du journal : lors de leur avènement, leur parution est irrégulière, de même que leur place dans le journal, puisqu'elles paraissent sous des rubriques très diverses, des « Nouvelles » aux « Faits divers ». La fin du XIX^e siècle voit l'apparition de véritables rubriques nécrologiques, qui occupent une place fixe dans le journal, et prennent la forme qu'on leur connaît aujourd'hui, par exemple sous le titre de « Nécrologie », dans *La Presse*, ou de « Deuil », pour *Le Figaro*. La rubrique affirme alors son rôle en se démarquant de la fonction religieuse qui lui était assignée dans les nécrologes : il s'agit tout d'abord de satisfaire un intérêt teinté de curiosité envers la mort, mais aussi de souligner les valeurs du journal. La rubrique nécrologique s'est alors stabilisée, conservant dans l'ensemble au cours du XX^e siècle les formes et fonctions qu'on lui connaît encore aujourd'hui.

3. Existence d'un genre nécrologique

Forte de cette longue histoire, la nécrologie de presse possède une existence bien ancrée dans notre société en tant que genre de discours. Plusieurs indices viennent à l'appui de cette affirmation, que l'on se place du point de vue de l'une ou l'autre des instances concernées par le discours médiatique : production et réception (Charaudeau 2005a, p.58). D'après les termes d'André Petitjean, il existe une « généricité auctoriale » ainsi qu'une « généricité lectoriale » (1989, p.119). La nécrologie est en effet à la fois conçue comme telle par l'émetteur et perçue comme telle par le récepteur, ce qui valide l'existence du genre.

3.1. Point de vue de l'émetteur

Commençons par nous pencher sur le versant de la production du genre de discours. Divers éléments convergents nous montrent que la nécrologie est conçue comme un genre par son émetteur¹⁰.

¹⁰ Par facilité, je parle ici d'« émetteur » au singulier. Les nécrologies sont toutefois marquées par un important feuilletage énonciatif, où se superposent la voix de l'auteur (voire des auteurs), celles des différents énonciateurs convoqués dans le discours (ils sont souvent nombreux), celle de l'ensemble de la rédaction, ainsi que celle du journal en tant qu'institution. Je reviendrai sur ces questions dans le chapitre sur l'énonciation (chapitre 5), où je caractériserai de façon détaillée la scène énonciative spécifique des nécrologies. Pour l'instant, dans la mesure où l'objet de cette section est de montrer que la nécrologie est bien un genre de discours aux yeux de ceux qui

3.1.1. Un genre attesté par des pratiques médiatiques spécifiques

Tout d'abord, la nécrologie est clairement identifiée par le métalangage qui existe pour la définir, avec des termes tels que « nécrologie », « rubrique nécrologique », « notice nécrologique », ou encore « nécro », diminutif qui circule parmi les journalistes et qui montre ainsi la forte appropriation de ce genre discursif par ceux qui le produisent.

De même, le rubricage du journal lui-même fait une place régulière aux nécrologies, en particulier dans la presse quotidienne. On peut s'en assurer en feuilletant le corpus d'articles nécrologiques présent en annexe : les nécrologies peuvent ainsi bénéficier d'une place dédiée, comme c'est le cas notamment dans *Le Monde* ou *Le Figaro*, qui ont des pages nécrologiques mêlant les articles nécrologiques et les faire-part de décès, respectivement sous les rubriques « Carnet » ou « Disparitions ». Cette mention peut aussi apparaître ponctuellement dans des journaux aussi divers que *Metro*, *Le Nouvel Observateur*, *Aujourd'hui en France*, *Les Échos*, *Têtu*, *La Tribune*, *L'Humanité* (comme en témoignent par exemple les articles MET7, OBS10, AUJ3, ECH22, TET2, TRI2, HUM21). C'est parfois même le terme « nécrologie » qui identifie les articles dans les pages du journal, par exemple dans *Les Échos* ou *Le Progrès*, comme dans ECH7 ou PRO14, qui sont surmontés de la mention « Nécrologie » (ce qui signifie par ailleurs que cette désignation peut être pertinente également pour le lecteur, nous y reviendrons). Ainsi, la rubrique nécrologique est donc souvent identifiée en tant que telle dans le journal, même si les étiquettes qui la désignent sont diverses : cela montre que le genre a une validité médiatique.

Le fonctionnement des rédactions atteste aussi parfois de l'existence du genre : en effet, certains journalistes, en particulier des pigistes, peuvent être spécialisés dans la rédaction de nécrologies, ce qui montre qu'il s'agit d'un genre bien identifié et délimité dans les pratiques éditoriales.

3.1.2. Un genre attesté par une réflexion épilinguistique de la part de l'émetteur

Les journalistes s'interrogent d'ailleurs parfois sur leurs pratiques, dans les nécrologies elles-mêmes. On est ici dans des réflexions qui ont trait à l'épilinguistique, au sens d'Antoine Culioli (1990) ou de Michelle Lecolle (2009), dans la mesure où ces remarques émanent d'un locuteur profane qui prend du recul sur son propre texte. C'est ce que l'on observe par exemple dans l'éditorial du hors-

l'élaborent, je ne fais donc pas de distinction entre ces différentes instances énonciatives, que le terme « émetteur » peut désigner indifféremment.

série que *Le Figaro* consacre à la mort de Jean-Paul II, dans lequel le journaliste se livre à la fois à une nécrologie et à une réflexion critique sur la posture que le nécrologue est amené à emprunter :

(7) Tout aura été dit, en quelques heures, dans un unanimité tel que n'en suscitent que de rares personnalités. On a salué la disparition d'un personnage hors du commun, de l'un de ces géants qui surplombent leur siècle et qui auront eu le rare privilège de peser sur l'histoire de leur temps. On a douté que le Sacré Collège puisse trouver en son sein un personnage d'une stature propre à assumer la succession. On a entamé, sur la place publique, son procès de canonisation. [DIV148]

En revenant sur le concert d'éloges auquel a donné lieu le décès de Jean-Paul II, le journaliste tente d'inscrire son texte dans cette lignée, tout en s'en démarquant, pour tenter d'échapper à une pratique qui lui semble teintée de vanité, voire de falsification :

(8) C'est doublement trahir sa mémoire que de le célébrer de la sorte. Pape intrépide, pape souffrant, sautant, infatigable, d'avion en avion ou la silhouette cassée en deux, le visage paralysé, la main tremblante, Jean-Paul II ne s'est pas donné en spectacle pour qu'on fasse de lui une grande figure du panthéon de nos contemporains. [DIV148]

Afin d'échapper à ce qu'il reproche aux nécrologies hagiographiques et monolithiques, le journaliste tente ici de saisir le défunt dans ses multiples facettes. L'énumération de constructions détachées, tant attributives (« pape intrépide, pape souffrant ») qu'absolues (« le visage paralysé, la main tremblante »), vise à étreindre la totalité du personnage, dans ses évolutions et dans ses contradictions, afin de faire preuve de sincérité et de fidélité à sa mémoire. Ainsi, cet article est à la fois une nécrologie et une réflexion sur les pratiques éditoriales à l'occasion de la mort d'une personnalité. Ceci témoigne de la conscience qu'a le nécrologue d'inscrire son article dans un genre et de participer à sa construction, qu'il en respecte les codes à la lettre ou qu'il choisisse d'en enfreindre ou d'en critiquer les règles tacites.

On retrouve également cette dimension épilinguistique dans divers articles que des journalistes publient (en dehors des nécrologies elles-mêmes), témoignant d'un regard critique sur leurs pratiques. On peut citer Véronique Maurus, journaliste au *Monde*, qui dans « Les morts s'impatientent », s'interroge : « Qui "enterrer" ? Avec quelle ampleur ? Sur quel ton ? Comment éviter le dithyrambe sans tomber dans le réquisitoire, d'autant plus mal vécu qu'il est posthume ? » (Maurus 2009). Jérôme Latta, rédacteur en chef des *Cahiers du football* au *Monde*, nous livre dans un billet de son blog des réflexions analogues, quoique plus critiques, suscitées par les nécrologies publiées sur Thierry Roland : « C'est la loi du genre : les nécrologies s'apparentent à des hagiographies, et il est malvenu de faire dissonance. Il y aurait un temps du deuil, sacré, qui interdirait les critiques. Le problème est que ce temps n'est pas celui du silence, mais qu'il autorise les célébrations bruyantes, les éloges outranciers, les idéalizations à tout crin » (Latta 2012). La réflexion peut s'étendre au choix des mots employés

pour désigner la mort, comme dans cet article de Michaël Hajdenberg dans *Libération* intitulé « La mort, un tabou qui a la vie dure », qui n'est pas consacré spécifiquement aux nécrologies mais qui les évoque, parmi d'autres discours autour de la mort : « Dans les carnets des journaux, il arrive même à présent que les causes de la mort apparaissent : le sida, un assassinat, un suicide, etc. Ces carnets n'enterrent pas pour autant tout contournement : dans bon nombre de journaux, on ne parle pas de "décès", mais de "disparitions", alors qu'on sait quand même où ils sont passés » (Hajdenberg 2004).

Ces divers exemples montrent que les journalistes ont une véritable conscience du genre dans lequel ils s'inscrivent : rares sont les genres journalistiques qui suscitent chez les journalistes un tel regard réflexif sur leurs pratiques, partagé avec les lecteurs dans les colonnes du journal lui-même. Quoi qu'il en soit, le fait que les journalistes s'interrogent sur les codes nécrologiques, le choix des défunts, la sélection des éléments de biographie, la place à consacrer aux nécrologies au sein du journal témoigne de la très forte intériorisation du genre par ceux qui le produisent.

3.1.3. Un genre attesté par une subversion de ses codes

Cette intériorisation des codes de la nécrologie se lit également dans la subversion du genre à laquelle se livrent parfois les journalistes : il arrive que le nécrologue, dans une visée humoristique ou satirique, détourne le fonctionnement classique de la nécrologie. C'est ce que l'on constate par exemple dans le titre d'une nécrologie (hors-corpus) que *L'Humanité* consacre à Thierry Roland, intitulée « Thierry Roland ne dérapera plus ». Ce titre reprend de façon détournée une routine de la nécrologie, qui consiste à dire la mort en évoquant ce que faisait le défunt de son vivant et en y ajoutant une négation privative¹¹. Ici, il y a détournement dans la mesure où la négation porte habituellement sur un aspect positif du défunt, comme dans ces extraits des nécrologies de Raymond Devos : « On ne le prendra plus en flagrant délire » (HUM38) ou « Raymond Devos ne reviendra pas saluer » (LIB55). Or dans le titre de la nécrologie de Thierry Roland, on retrouve certes ce même patron, cependant il ne s'agit plus de regretter un élément positif de la vie du défunt, que la mort l'empêchera de poursuivre, mais de se réjouir que le décès mette un terme à un aspect inacceptable de son activité.

On constate de nombreux détournements de ce genre dans les nécrologies de personnages controversés, comme lors du décès d'Édouard Michelin, à l'occasion duquel *Rouge* affirme :

¹¹ Cette routine sera analysée en détail lorsque seront présentées les diverses façons de dire la mort (p.475 *sq.*).

(9) Édouard Michelin s'était fait connaître par l'annonce simultanée, en septembre 1999, d'une augmentation de 20% des bénéfices du groupe qui porte son nom et de la réduction de ses effectifs de 10%. Nous n'oublierons pas. [ROU4]

Quant à *Lutte ouvrière*, le journal conclut sa nécrologie sur :

(10) Édouard Michelin, comme ses prédécesseurs, laissera surtout aux travailleurs le souvenir de l'exploitation. [LUT1]

L'Humanité leur emboîte le pas en sous-titrant :

(11) Édouard Michelin, patron de l'entreprise, est mort noyé. Les restructurations restent. [HUM29]

Ces trois phrases sont caractérisées par la reprise et le détournement d'une autre figure typique de la nécrologie : le nécrologue, après avoir déploré la mort, se penche traditionnellement sur ce que le défunt laisse en héritage, qui est vécu comme une consolation et une façon de continuer à le faire exister au-delà de son décès. Or dans ces trois exemples, l'œuvre du défunt est présentée de façon très critique : licenciements, exploitation, restructurations... Ainsi, ces nécrologies d'Édouard Michelin utilisent en la renversant la routine nécrologique qui associe l'annonce du décès et la mention de l'héritage légué par le défunt. Nous reviendrons sur ces exemples ultérieurement, pour les analyser dans une autre perspective car il y a beaucoup à en dire¹², mais pour l'instant, ils nous permettent d'affirmer que le genre de discours est bel et bien une réalité, puisque si ses codes peuvent être subvertis, c'est qu'ils existent et qu'ils sont intériorisés par ceux qui produisent les nécrologies. Ainsi peut-on dire que du point de vue de l'émetteur, il existe une nette conscience empirique de la nécrologie comme genre de discours.

3.2. Point de vue du récepteur

La seconde étape qui nous permettra de valider l'existence du genre concerne sa perception par les récepteurs. Là aussi, divers phénomènes concordants permettent de mettre en évidence une conscience assez développée du genre.

3.2.1. Un genre attesté par la connaissance de la catégorie

Je peux ici m'appuyer en premier lieu sur mon expérience personnelle : tout au long de cette thèse, j'ai eu l'occasion d'exposer mon sujet de recherche à de nombreuses personnes, collègues,

¹² En l'occurrence, ces exemples seront réexploités dans la seconde partie de la thèse (p.577) pour montrer comment la nécrologie permet de construire des valeurs partagées, même lorsque c'est à l'encontre du disparu.

famille, amis, connaissances... La plupart du temps, la réaction de ces personnes lorsque je mentionnais les nécrologies témoignait de leur connaissance du genre, même si souvent leur venait à l'esprit la nécrologie-annonce avant la nécrologie-article. Les « Oh là, mais c'est glauque ! » et les « Ah, c'est original » (qui émanent de ceux qui n'en pensent pas moins mais font preuve d'un degré de diplomatie supplémentaire !) montrent bien que le genre est globalement bien connu. Cette perception intuitive de l'existence d'un genre « nécrologie » a été soulignée par Françoise Revaz, pour qui la nécrologie est une « catégorie pratique empirique dont la désignation semble opératoire tant à la production qu'à la réception » (Revaz 2001, p.188). En effet, si la nécrologie est ainsi perçue en tant que telle, c'est que la compétence générique des récepteurs est ici sollicitée, à savoir leur aptitude à identifier un genre de discours donné.

On peut noter à cet égard que les logiciels qui archivent les articles de presse (à l'instar d'*Europresse* ou de *LexisNexis*) regroupent tous ces articles sous le nom de « nécrologie » : si les bases de données référencent les nécrologies en tant que telles, cela laisse supposer qu'il s'agit là d'une catégorie pertinente du point de vue du lecteur susceptible d'utiliser ces logiciels, censés permettre de retrouver des articles rapidement. Et de fait, il semble tout naturel pour un lecteur ordinaire de rechercher des nécrologies à partir de cette entrée. Cela est dû au fait qu'à la lecture d'une notice nécrologique, on a la conscience de la nature de l'article dès les premières lignes.

3.2.2. *Un genre attesté par une réflexion épilinguistique de la part du récepteur*

Par ailleurs, on retrouve chez le lecteur de la nécrologie l'embryon de réflexion épilinguistique que l'on a mis au jour chez le journaliste. En effet, du point de vue du récepteur, on a aussi une idée bien précise de ce que doit être une nécrologie : ainsi, lorsqu'un article nécrologique ne correspond pas aux standards du genre, et notamment lorsque le nécrologue se montre trop critique envers le défunt, un imposant courrier des lecteurs afflue dans les rédactions. Avatar moderne du courrier des lecteurs, de nombreux commentaires ont ainsi été publiés en ligne en réaction à l'article que nous évoquions ci-dessus sur Thierry Roland, dans lequel l'auteur refusait, sous prétexte que l'homme était mort, de se montrer complaisant et de mettre un voile sur les facettes les plus controversées du personnage (Latta 2012). Dans son article, il choisit ainsi de livrer un portrait aussi fidèle que possible du défunt, ne tombant ni dans l'hagiographie, ni dans l'éreintement critique. Voici quelques réactions à l'article :

(12) Aviez-vous besoin de tremper votre plume dans du fiel à l'heure du deuil ? [JPB]

(13) Un peu de retenue ... quelques jours ... le temps que la personne soit inhumée ? c'est trop demander ? ... oui la vieille école encore.... [gmiga]

(14) À la lecture de certains commentaires, c'est comme toujours la consternation. Oui, à la mort de Thierry Roland, comme après celle de beaucoup de personnages contestables mais médiatiques, la presse et les hommages gommant systématiquement les aspects négatifs du personnage, même quand ils étaient nombreux. [dl]

(15) D'une part je ne vois pas pourquoi une nécrologie devrait systématiquement être hypocritement complaisante, et d'autre part je trouve celle-ci loin d'être méchante ou agressive. Elle dépeint simplement un personnage entier, à la fois touchant et attachant, dans tous ses excès. Si l'auteur avait juste voulu taper sur Roland, il suffisait de faire un petit liste de ses plus belles perles (ce qui aurait été facile et ce dont il ne serait pas privé si cela avait été le but de l'article). J'ai trouvé l'article très touchant et j'y ai vu avant tout un hommage sincère et le premier témoignage complet que j'ai lu ou entendu depuis la mort de TR. [Oli]¹³

Les deux premiers commentaires, qui ne sont pas spécifiquement centrés sur la nécrologie, montrent que leurs auteurs ont conscience d'un tabou, celui qui consiste à évoquer les facettes négatives d'un défunt, au moins dans les jours qui suivent le décès. Les deux commentaires suivants portent plus particulièrement sur les nécrologies – le mot est d'ailleurs utilisé en 15) –, en explicitant les caractéristiques du genre (« la presse et les hommages gommant systématiquement les aspects négatifs du personnage »). Le dernier commentaire va même jusqu'à réfléchir à la validité de certains de ces codes (« Je ne vois pas pourquoi une nécrologie devrait systématiquement être hypocritement complaisante »), s'apparentant aux réflexions que l'on trouvait sous la plume des journalistes qui s'interrogent sur leurs propres pratiques. Ces commentaires témoignent ainsi d'une bonne connaissance du genre et des codes qui y sont associés, de la part des récepteurs.

3.2.3. *Un genre attesté par une appropriation active des codes*

Un dernier élément plaide en faveur d'une maîtrise du genre, cette fois active, chez les récepteurs des nécrologies : le fait qu'ils puissent être capables de se faire nécrologues, notamment à l'occasion du décès d'un proche, lorsqu'ils préparent une nécrologie et la proposent spontanément à la publication dans les colonnes d'un journal. C'est notamment le cas dans les journaux à diffusion locale ou restreinte : ainsi, la nécrologie de Jean Salibat (un militant de la LCR) dans *Rouge* a été écrite par ses camarades de lutte, et signée « la LCR Vaucluse » (ROU1). De même, une des nécrologies que *Présent* a consacrées à Georges-Paul Wagner a été écrite par son fils, François Wagner (PRE9). Il arrive ainsi fréquemment que des collègues, amis, ou membres de la famille du défunt écrivent sa nécrologie.

¹³ Réactions à l'article de Jérôme LATA, « Pas tout à fait Thierry », *Une balle dans le pied*, 19 juin 2012, <http://latta.blog.lemonde.fr/2012/06/19/pas-tout-a-fait-thierry>

La maîtrise discursive de la nécrologie est donc suffisamment forte pour que même un non-professionnel soit capable de produire un texte qui relève de ce genre de discours.

Même si le lien entre le défunt et le nécrologue y est généralement plus distendu, on retrouve le même phénomène dans les quotidiens nationaux, où l'on invite fréquemment des personnalités non journalistes à rédiger la nécrologie d'un défunt qui appartenait au même cercle d'activité. La profession du nécrologue d'un jour est alors souvent spécifiée dans la signature au bas de l'article : ainsi, la nécrologie de Jean Bernard dans *La Croix* a-t-elle été rédigée par « Jean Gélamur, Président d'honneur du groupe Bayard Presse et Membre du Comité Consultatif national d'éthique (1983-1988) » (CRO5). Celle de Michael Riffaterre dans *Le Monde*, par « Antoine Compagnon, Professeur aux universités Paris-IV et Columbia (New-York) » (MON81). Celle d'Anne-Marie Casteret dans *Libération*, par « Michel Lucas, inspecteur général honoraire des affaires sociales » (LIB38). Autre pratique éditoriale qui met en évidence l'altérité du nécrologue, la délégation de parole dans la titraille. Ainsi, l'article de *L'Humanité* titré « Maurice Régnaut est mort » comporte le sous-titre suivant :

(16) À l'annonce de son décès, le poète Alain Lance nous a fait parvenir ce bref hommage.
[HUM37]

Sans cet artifice énonciatif, le lecteur aurait été incapable de percevoir que la nécrologie qui suit n'émanait pas du journal lui-même, tant l'article ressemble à un modèle du genre.

Dans tous ces cas, la nécrologie est écrite par des personnes qui ne sont pas journalistes, et encore moins spécialistes de ce genre de discours, comme le souligne d'ailleurs par exemple Paul Siblot, de manière fort touchante, à l'orée de la nécrologie qu'il consacre à Bernard Gardin dans les *Cahiers de praxématique* :

(17) Ce texte est pour moi le premier du genre. J'aimerais qu'il reste le seul, mais il est celui du temps qui passe et des échéances que nul n'arrête. [CAH1]

Ainsi, de nombreuses nécrologies sont rédigées par des profanes : et pourtant, ces nécrologies ne se distinguent pas fondamentalement de celles écrites par des journalistes chevronnés, spécialistes du genre. En effet, en dehors d'une posture énonciative parfois différente, marquée par une proximité plus importante, ces nécrologies s'apparentent à celles rédigées par des professionnels. Cela montre que des novices, qui n'ont jamais rédigé de nécrologies et qui sont tout à fait étrangers au monde de la presse, maîtrisent suffisamment ce genre de discours pour pouvoir non seulement l'identifier, mais également le reproduire.

3.2.4. Un genre attesté par une subversion des codes par les profanes

Parfois, le modèle de la nécrologie n'est pas seulement imité, mais subverti (et cette fois, non plus par les journalistes spécialisés, mais par des profanes, traditionnellement habitués à être récepteurs du genre) : c'est ce que l'on constate dans quelques nécrologies humoristiques ou satiriques qui peuvent paraître notamment sur des blogs ou sites personnels en ligne. Par exemple, le blog de MyBlack publie à intervalles réguliers de fausses nécrologies acerbes sur diverses personnalités en vue (qui ne sont absolument pas décédées), dans sa rubrique « Fosse commune »¹⁴. Il joue d'ailleurs avec le genre en enterrant dans sa nécrologie non plus une personne, mais son propre blog, lorsqu'il s'apprête à le fermer :

(18) Nous venons d'apprendre à l'instant la mort du Blog de Myblack, après plus de deux ans de bons et loyaux sévices. [DIV147]

À l'instar de ce que l'on constatait avec les journalistes qui jouent parfois avec les règles du genre et en renversent certaines routines, ici, le blogueur s'approprie les codes du genre pour mieux les transformer et en jouer. La fréquence de ce genre d'articles et l'humour qui en émane témoignent du fait que la subversion est bien volontaire de la part du locuteur, il ne s'agit pas simplement d'une tentative d'imitation de la nécrologie qui tomberait à côté du genre, il y a bien une volonté de pastiche, qui confirme une bonne connaissance du genre.

Sur un principe analogue, le site *Necropedia*, « le site qui tue », comme il se qualifie lui-même, propose des « nécrologies anticipées ». Voici un exemple de page qu'on peut ainsi trouver sur le site :



[DIV122]

¹⁴ Le blog, qui se trouvait auparavant ici : <http://www.myblack.org>, est désormais consultable à cette adresse : <http://amededestructionmassive.over-blog.com/categorie-10124971.html>

Là encore, on constate que des personnes qui ne sont pas journalistes utilisent les codes de la nécrologie pour les détourner. On peut au passage souligner que l'internet ne modifie pas sensiblement la donne sur ces points. Ceci valide de nouveau la bonne appropriation du genre par ceux qui en sont habituellement les récepteurs.

Bilan : un genre de discours bien délimité

Nous avons vu que les émetteurs comme les récepteurs des nécrologies avaient une bonne connaissance du genre : du point de vue de l'émetteur, l'existence d'un lexique dédié, la place de la nécrologie dans les colonnes du journal et au sein de la rédaction, le regard réflexif que peuvent poser les nécrologues sur leurs pratiques, voire le retournement des codes montrent que le genre est bien délimité et conçu comme tel par ceux qui le produisent. Du point de vue du récepteur, le fait que les lecteurs soient capables d'identifier, de caractériser, voire de reproduire ou parfois même subvertir le genre témoigne là encore du fait que la nécrologie est bien perçue comme un genre. Ce constat de la forte conscience générique de la nécrologie aux deux pôles d'existence du texte (production et réception) permet de postuler l'existence d'un genre de discours routinier. L'objectif de cette thèse sera dès lors de décrire et d'analyser ce qui fait la généricité de la nécrologie. Il s'agira donc moins de s'interroger sur l'existence du genre que de caractériser un genre existant dans des pratiques sociales précises.

II. Cadre théorique

*Quanto satius, quid faciendum sit, quam quid factum sit, quaerere.*¹⁵

SÉNÈQUE, *Questions naturelles*, « Préface au Livre III ».

Je viens d'exposer le thème de cette thèse : il ne suffit pas cependant de savoir ce dont on va parler, encore faut-il savoir comment on va en parler. C'est là l'objectif de cette section sur le cadre théorique, qui vise à préciser la manière dont je vais analyser les nécrologies. Ce cadre théorique a donc une valeur programmatique pour cette thèse qui s'ouvre : il ne s'agit pas uniquement de décrire le cadre dans lequel j'inscris mes travaux, mais plutôt de montrer à quoi ce cadre me sert, quel usage

¹⁵ « Plutôt que de savoir ce qui a été fait, combien vaut-il mieux se demander ce qu'il faut faire ! » (je traduis)

j'en fais, comment je le fais évoluer, quelles conséquences cette thèse a sur lui. Par conséquent, je ne présenterai pas ici d'état de l'art développé : les éléments du cadre théorique seront amenés au fur et à mesure du développement, en fonction des besoins, et je les ferai fonctionner dans la description même, en tentant parfois d'en proposer certains prolongements.

Cette section sur le cadre théorique s'organise en deux temps : je commencerai par présenter mes choix théoriques, en expliquant pourquoi j'ai choisi cette approche et non pas une autre, et pourquoi elle me semble particulièrement fructueuse par rapport au regard que je souhaite porter sur les nécrologies. Je présenterai ensuite ce que je souhaite faire de ce cadre théorique, entre héritages, renouvellements et innovations.

1. Analyse du discours énonciative

Je commencerai par décrire brièvement le cadre théorique dans lequel je me situe, en expliquant pourquoi c'est celui que j'ai choisi pour analyser mon objet et pourquoi il me semble être le plus à même de montrer ce que je veux montrer. J'évoquerai d'abord le cadre général disciplinaire dans lequel j'évolue, l'analyse du discours, avant de préciser mon positionnement au sein de ce cadre.

1.1. Analyse du discours

C'est dans le cadre de l'analyse du discours (désormais AD) que je place mes travaux. Le choix de ce cadre théorique s'est fait en fonction de deux raisons convergentes. La plus simple et pragmatique tient à des raisons externes à mon objet d'étude : l'AD est le champ auquel j'appartiens en tant que chercheuse, le domaine qui m'a attirée lors de mes études de linguistique et dans lequel je me suis progressivement spécialisée. Par ailleurs, il y a aussi une raison inhérente à mon objet d'étude qui m'a menée vers l'AD. En premier lieu et de façon très triviale, la nécrologie étant un texte, il est logique de privilégier l'analyse à l'échelle du texte plutôt que l'analyse à l'échelle des phonèmes et donc de s'orienter vers l'AD plutôt que vers la phonétique. En second lieu, le choix de l'AD correspondait à l'approche que je souhaitais avoir de mon objet dans la mesure où l'AD, par rapport à d'autres regards portés sur le texte (à l'instar de la linguistique textuelle, de la stylistique ou de la philologie), intègre une dimension contextuelle très forte ainsi qu'une certaine interdisciplinarité. Ces deux aspects étaient essentiels à mes yeux pour l'analyse que je souhaitais mener sur mon corpus : d'une part, parce que la nécrologie ne peut se dissocier de l'évènement qui déclenche la parution de l'article, et donc,

plus que tout autre texte, elle est pénétrée par le contexte. D'autre part, parce que cet évènement, la mort, confère à la nécrologie une certaine profondeur anthropologique qui incite à analyser le texte à la croisée de la linguistique et de l'anthropologie, comme je tenterai de le faire au cours de la seconde partie de la thèse. Or l'AD, de par son ancrage disciplinaire mobile et sa tradition interdisciplinaire forte, intègre volontiers les apports d'autres disciplines, ce qui m'était précieux pour travailler sur la nécrologie. À cet égard, il y a là une sorte de cercle vertueux par lequel on rejoint la première raison : le choix de mon objet d'étude et mon positionnement dans le champ des sciences du langage sont intimement liés, sans qu'il soit aisé de déterminer lequel est « premier » et a influencé l'autre : il y a probablement une interaction entre ces deux dimensions qui m'ont menée conjointement sur le terrain que j'arpente dans cette thèse.

1.2. Dimension énonciative

Parmi la diversité des courants d'analyse du discours¹⁶, je me situe dans l'analyse du discours énonciative, l'« ADE », selon le terme proposé par Marie-Anne Paveau et Laurence Rosier (2005, p.6). Le choix de cette approche tient à deux raisons principales. En premier lieu, l'énonciation est par essence à la charnière entre le texte et son contexte, et elle se trouve à ce titre occuper une place centrale en AD, qui justement s'intéresse à l'articulation entre ces deux plans du discours. Ce rôle de l'énonciation comme pivot du discours se lit dans la définition que Dominique Maingueneau donne de l'AD lorsqu'il affirme qu'elle vise à « appréhender le discours comme intrication d'un texte et d'un lieu social, c'est-à-dire que son objet n'est ni l'organisation textuelle ni la situation de communication, mais ce qui les noue à travers un dispositif d'énonciation spécifique » (2005, p.66).

L'énonciation fait d'ailleurs partie des rares concepts qui ont toujours été au premier plan en AD, et ce, dès l'émergence de la discipline, notamment dans la mesure où ce concept s'articule avec la question du sujet, qui a marqué les premiers moments de l'AD : ainsi, dans un article intitulé « Énoncé et énonciation », significativement inséré dans un numéro de *Langages* portant sur « L'analyse du discours », Jean Dubois suggère-t-il :

Sans doute fallait-il qu'une théorie linguistique modifie entièrement les modes d'analyse [...] pour que place soit laissée à une continuelle intervention du sujet dans l'objet en voie de réalisation, pour que l'énonciation retrouve une place fondamentale dans l'étude linguistique.
(Dubois 1969, p.110)

¹⁶ Je parle ici uniquement du positionnement en termes de courants au sein de la discipline, sans évoquer d'autres types de positionnement, notamment par rapport aux grands débats théoriques qui ont cours en AD (par exemple ceux ayant trait au rôle de l'interdiscours, à la place du sujet, au dialogisme...). Certains de ces aspects seront abordés ultérieurement dans la thèse.

Cette centralité de l'énonciation en AD est également mise en exergue par Jacques Guilhaumou et Denise Maldidier dans leur article intitulé « De l'énonciation à l'événement discursif en analyse de discours », qu'ils concluent en ces termes :

Nous avons voulu montrer que les développements les plus récents de l'analyse de discours, avec la place centrale de l'hétérogène et de l'événement discursif, permettent de circonscrire le rôle de la catégorie d'énonciation dans l'histoire de l'analyse de discours. C'est sans doute en définitive cette catégorie qui ouvre la possibilité d'entreprendre l'histoire de l'analyse de discours.

(Maldidier et Guilhaumou 1986, p.241)

De fait, l'énonciation a toujours été un axe fort en AD, par-delà les clivages théoriques et les générations successives d'analystes du discours. La place accordée à l'énonciation varie en fonction des approches, des filiations, des territoires, mais elle garde toujours un rôle structurant, à plus ou moins grande échelle, et témoigne de la centralité du concept par rapport aux problématiques analysées en AD.

En second lieu, le choix d'une approche énonciative parmi les différents courants qui sillonnent l'AD tient à la spécificité du corpus : si je défends l'idée que la dimension énonciative est centrale de façon générale dans le discours, c'est d'autant plus vrai dans la nécrologie. Il s'agit en effet d'un genre de discours épидictique, qui vise à reconstruire les liens sociaux au moment où le décès d'un membre éminent de la communauté met sa cohésion en péril. Nous le verrons, c'est avant tout par les mots que la communauté se ressoude : le discours permet de tisser de nouveaux liens entre le nécrologue, le défunt et les lecteurs. Cette reconstruction passe essentiellement par le dispositif énonciatif de la nécrologie, qui témoigne de cette fonction épидictique de la nécrologie. C'est la raison pour laquelle, dans ce genre de discours encore plus que dans d'autres, la dimension énonciative me paraît essentielle et centrale pour l'analyse.

1.3. Conception étendue de l'énonciation

Si dans la perspective de l'AD, l'énonciation semble être une entrée intéressante dans la matérialité du discours, c'est avant tout parce que la notion est transversale, tel un fil rouge structurant l'ensemble du texte : je souhaiterais présenter ici la conception étendue de l'énonciation que je défends, qui fait suite notamment à celle d'Alain Rabatel (2008, p.41). Dans cette optique, l'énonciation intègre bien sûr l'appareil formel de l'énonciation (Benveniste 1974), mais ne se limite pas pour autant aux marques déictiques, que Jeanne-Marie Barbéris qualifie avec justesse d'« arbres cachant la forêt » (2001a, p.330). L'énonciation fait dès lors également une large part aux autres phénomènes par

le biais desquels le locuteur s'inscrit dans son discours. Ainsi, là où Jean-Michel Adam par exemple propose de segmenter les différentes composantes d'un texte en cinq catégories : la texture, la structure compositionnelle, la sémantique, l'énonciation & la cohésion polyphonique, et les actes de discours & l'orientation argumentative (2005, p.31), je considère que l'énonciation recoupe tous les aspects du discours et ne peut pas être isolée des différentes composantes du texte, dans la mesure où elle a partie liée avec eux¹⁷. Ceci n'empêche pas que les autres composantes du texte puissent et doivent être isolées, néanmoins on considère que l'énonciation irrigue l'ensemble du texte et relève de la totalité du matériau linguistique. Concrètement, cela signifie aussi que l'énonciation ainsi conçue ne revient pas à analyser les textes comme la traduction d'un vouloir-dire extérieur au texte, mais qu'elle est un effet de la construction des textes.

Je souhaiterais maintenant illustrer cette conception étendue de l'énonciation que je défends par quelques exemples qui seront développés ensuite au cours de la thèse. On a parfois une vision négative des conceptions « étendues » des phénomènes, par rapport à leur conception restreinte, car plus on élargit les concepts, plus ils deviennent de confortables fourre-tout qui n'ont finalement plus d'originalité propre ni d'opérativité pour l'analyse. Il me semble au contraire qu'ici, la conception étendue de l'énonciation que je revendique s'oppose à une conception qui n'est pas tant restreinte que restrictive, dans la mesure où elle occulte de son rayon d'action un certain nombre de phénomènes pouvant pourtant être analysés avec profit sous cet angle, comme je tente de le montrer ici. Je disais plus haut que l'énonciation n'est pas simplement une composante du texte : je voudrais montrer qu'il est nécessaire, pour décrire le fonctionnement de l'énonciation dans les nécrologies, de déborder de la conception restreinte de l'énonciation et d'ouvrir sur des phénomènes ayant trait à d'autres aspects de la textualité. Tout d'abord, nous verrons (p.478 *sq.*) que l'énonciation peut se construire au travers du lexique : la façon dont la mort est dite dans les nécrologies est en effet révélatrice du point de vue que les vivants, et en particulier le nécrologue, portent sur ce décès. Le domaine de la morphosyntaxe peut également croiser celui de l'énonciation : l'analyse de l'emploi des temps verbaux dans les nécrologies, et notamment la présence de nombreuses occurrences de présent ou de futur, traduit la préoccupation du nécrologue de considérer le défunt de son vivant, en déplaçant le point focal depuis

17 Cette conception de l'énonciation, qui serait transversale au texte, explique certains choix de planification : si je consacre un chapitre spécifique à l'énonciation (chapitre 5, p.301 *sq.*), je parle fréquemment d'énonciation dans d'autres chapitres de la thèse : en effet, à partir du moment où l'on postule une interaction entre les différentes composantes du texte, et que l'on part du principe que l'énonciation est à la charnière de ces différentes composantes, il est illusoire de vouloir isoler l'analyse de l'énonciation. Ainsi, il m'arrivera de parler d'énonciation hors du chapitre qui y est spécifiquement consacré, avec des objets différents ou avec le même objet mais dans une perspective différente.

lequel la vie est racontée au cours de l'existence même (p.422 *sq.*). Le dialogisme est un autre domaine de la textualité qui concerne l'énonciation : nous verrons (p.342 *sq.*) que dans les nécrologies, l'éloge du défunt est volontiers délégué à autrui et pris en charge par des énonciateurs mis en scène par le journaliste. Ceci permet de donner plus de poids à l'hommage en donnant l'illusion de l'objectivité. Il s'agit là simplement de quelques exemples, destinés à montrer combien il serait réducteur de cantonner l'énonciation à la situation de communication. L'énonciation est avant tout une construction linguistique, qui s'analyse certes au travers des marques de l'appareil formel de l'énonciation, mais aussi à partir de phénomènes concernant tous les autres domaines de la textualité, de la syntaxe à la mise en discours, voire aux phénomènes de mise en page. C'est cette conception de l'énonciation que j'adopte et qui sert de fondement au cadre théorique dans lequel j'inscris mes analyses.

2. Faire une thèse en analyse du discours aujourd'hui

Une fois ce cadre théorique défini, il s'agit de s'interroger sur son influence sur ce travail et réciproquement. Autrement dit, qu'est-ce que faire une thèse en analyse du discours aujourd'hui (Florea 2012) ? Faire une thèse en analyse du discours, c'est avant tout devenir analyste du discours : c'est passer du statut d'étudiant à celui de chercheur, du statut de celui qui applique une science à celui qui contribue à créer la science. Programme ambitieux, mais incontournable : se contenter d'imiter nos prédécesseurs, si illustres soient-ils, conduirait inévitablement à la mort de notre discipline. Pour éviter cet écueil, il faut s'efforcer de faire vivre les méthodes et concepts développés par les générations précédentes : la première génération, celle des pionniers, issus de ce que l'on a appelé l'école française d'analyse du discours, et la seconde, la génération de ceux qui ont théorisé l'analyse du discours et qui l'ont élevée au rang de discipline. En tant que jeunes chercheurs de la troisième génération, il nous appartient de digérer ce cadre théorique et méthodologique, de nous l'approprier, de le confronter à nos corpus, de l'interroger, parfois de le remettre en question, de faire la synthèse d'un champ souvent hétérogène, de l'enrichir, de le renouveler, de le faire fructifier. En un mot, il s'agit finalement d'« hériter l'héritage », selon la formule bourdieusienne. Je tenterai ici de montrer comment ce parcours de thèse s'inscrit dans cette optique, entre héritage, renouvellements et innovations.

2.1. Assumer un héritage

Tout d'abord, faire une thèse en analyse du discours revient à assumer un héritage et à s'inscrire dans une lignée, ce qui implique de partager un « espace de recherche commun », pour reprendre l'expression de Dominique Maingueneau (Maingueneau 2005, p.69), construit par les générations précédentes.

2.1.1. Partage d'un objet d'étude

Cet espace de recherche commun repose en premier lieu sur l'objet d'étude, le discours, d'ailleurs revendiqué en tant que tel dans le nom de la discipline, et que l'on considèrera ici comme une production verbale complète, authentique et contextualisée, et en interaction avec d'autres discours. Il faut souligner toutefois que même cet objet d'étude, qui pourrait sembler acquis et désormais incontournable, fait l'objet de négociations, comme en témoigne par exemple la récente conférence de Marie-Anne Paveau au colloque de Sherbrooke sur l'analyse des discours hors-norme (2015), qui repense le concept de discours au prisme de certaines productions verbales originales, que l'on a du mal à envisager comme discours. Ce faisant, elle renoue avec les origines de l'AD, où le concept même de discours était étrange et hors-norme. Toutefois, au-delà de ces tentatives de redéfinition qui demeurent marginales, l'objet d'étude de l'AD reste bien délimité et constitue indéniablement un fondement de cet « espace de recherche commun » que nous évoquions.

2.1.2. Partage d'un regard spécifique

Cependant, cet objet d'étude est partagé par d'autres disciplines du discours : ce qui fonde l'identité de l'AD, ce n'est donc pas tant son objet d'étude que le regard qu'elle porte sur cet objet. Ainsi, en AD, le discours est constitué de deux plans en interaction constante, le texte et ses conditions de production, et c'est à l'articulation entre ces deux plans que s'intéresse la discipline. C'est là ce qui définit l'AD, le point commun à tous les courants qui se réclament de l'AD : au-delà des différences qui les opposent par ailleurs, c'est cette conception du discours qui ménage ce territoire commun aux analystes du discours, quels que soient la démarche, l'horizon disciplinaire, l'appartenance institutionnelle, ou la tradition épistémologique dont ils se réclament. C'est donc une conception du discours que je partage naturellement dans mes recherches personnelles : en essayant de montrer quelles formes peut prendre une prise de parole *post-mortem*, qui est nécessairement fortement influencée par son contexte de production, mais aussi en quoi la nécrologie, en tant qu'activité verbale,

contribue à l'accomplissement du deuil, je me situe à la charnière entre le texte et son contexte, et je postule que ce sont là deux plans en interdépendance et en perpétuelle interaction.

2.1.3. *Partage d'outils communs*

Cet espace de recherche commun repose aussi sur le partage d'un certain nombre d'outils : le cadre théorique et méthodologique de l'AD, s'il témoigne d'une prédilection pour certains concepts phares et s'il privilégie certaines méthodes d'analyses, n'est pas pour autant véritablement homogène. Chaque courant a une approche différente, et les différentes générations d'analystes du discours sont finalement relativement étanches l'une à l'autre. En ce qui me concerne, j'ai recours pour mes propres recherches à un cadre théorique largement hérité de mes « maîtres », qui appartiennent à ce que j'ai appelé plus haut la seconde génération d'analystes du discours. J'emprunte ainsi à Dominique Maingueneau – qui a dirigé mon DEA – le cadre théorique général, qui est à la fois complet, synthétique et opératoire. Je m'inspire d'Alain Rabatel – mon directeur de thèse – dans le domaine de l'énonciation, parce qu'il a développé des théories riches, convaincantes, et qui se révèlent particulièrement efficaces et pertinentes lorsqu'on les met en application dans mon corpus de nécrologies. Je m'efforce toutefois de ne pas être une disciple trop disciplinée, et de faire vivre ce cadre théorique en le confrontant à mon corpus et à mes interrogations.

2.1.4. *Partage d'une préoccupation épistémologique*

L'« espace de recherche commun » est aussi marqué par une préoccupation épistémologique particulièrement prononcée, qui marque l'histoire de l'AD depuis ses débuts. Depuis le numéro de *Langages* dirigé par Jean Dubois et Joseph Sumpf sur l'« Analyse du discours » (1969) jusqu'au récent volume de *Semen* intitulé « La théorie du discours. Fragments d'histoire et de critiques » dirigé par Marie-Anne Paveau (2010), l'AD est une discipline qui se cherche, qui travaille en permanence à sa définition et à sa délimitation. Pour cela, elle procède au travers de deux voies majeures : il peut tout d'abord s'agir d'un parti-pris épistémologique, cherchant à comprendre l'émergence, la stabilisation, la diversité de la discipline au travers d'un regard essentiellement rétrospectif, comme le proposent le *Que sais-je* de Francine Mazière (2005) ou l'article de Marie-Anne Paveau et Laurence Rosier proposant des « éléments pour une histoire de l'analyse du discours » (2005). Ce regard épistémologique peut aussi être porté plus incidemment, au travers de l'observation critique de sa propre recherche, comme en témoigne la série de volumes de *Langages* qui proposent une approche à la fois pratique et

épistémologique des recherches en analyse du discours dans les années 1970 (Dubois et Sumpf (dir.) 1969 ; Guespin (dir.) 1971 ; Pêcheux (dir.) 1975 ; Sumpf (dir.) 1979 ; Pêcheux (dir.) 1981), ou encore, plus récemment, les deux mises au point dirigées par Dominique Maingueneau (1995 ; 2005).

Cette préoccupation épistémologique, qui accompagne nécessairement l'émergence et la stabilisation de toute discipline, est encore plus importante en AD qu'ailleurs : l'AD étant une discipline très récente, dont l'ancrage disciplinaire et académique est encore parfois flou et fluctuant, cette posture réflexive contribue à structurer le champ, à en délimiter les contours, à déterminer ce qui en fait l'unité, mais aussi à mettre l'accent sur la diversité des positionnements qui le traversent. Faire une thèse en analyse du discours implique de faire sienne cette préoccupation, et de contribuer à définir et délimiter le champ de l'analyse du discours : il revient aux jeunes chercheurs de poursuivre ce travail épistémologique, en situant leurs travaux au sein de l'AD, aussi bien en diachronie (par rapport aux générations successives d'analystes du discours) qu'en synchronie (par rapport aux différents courants qui se partagent le champ de l'AD aujourd'hui). Ce travail, en structurant le champ disciplinaire de l'AD, lui donnera la légitimité dont elle a besoin pour continuer à exister et se développer et cela fait partie des objectifs de cette thèse, à sa modeste échelle.

2.2. Revisiter d'anciennes terres

Faire fructifier l'héritage des générations précédentes ne se fait pas en se contentant de reproduire ce qui a déjà été fait : il faut également proposer de nouvelles perspectives. Dans cette optique, cette thèse ambitionne de revisiter d'anciennes terres : il s'agit de se confronter à des domaines historiques de l'AD, en tentant d'en renouveler l'approche. Ce renouvellement passe dans mes recherches par divers biais : le corpus, l'interdisciplinarité et l'analyse de nouvelles formes discursives.

2.2.1. Un corpus inédit

Bien qu'inédit en soi, le corpus de nécrologies sur lequel je travaille s'inscrit dans la droite ligne d'une tradition vivace en AD, celle de privilégier les corpus routiniers, contraints et institutionnels, notamment issus du discours politique ou médiatique. Par ailleurs, en choisissant d'analyser les nécrologies, je mobilise un concept central en AD, celui de genre de discours, conçu comme le point d'articulation entre le texte et son contexte de production. La façon dont j'ai constitué ce corpus est elle aussi assez classique : l'objectif est de caractériser ce genre de discours, dans son unité (en déterminant ses caractéristiques génériques, notamment énonciatives, compositionnelles,

microlinguistiques) et dans sa diversité (en mettant en évidence quelques paramètres de variation essentiels, ayant trait notamment au média et au défunt). Le détail de la composition du corpus sera abordé au cours de la section suivante (p.58 *sq.*), dans laquelle je préciserai comment le corpus a été constitué afin de répondre à cette double ambition. Au-delà de ces aspects très classiques, ce corpus demeure inédit dans la mesure où les discours sur la mort restent très peu étudiés en sciences du langage, le « tabou » qui entoure la mort semblant se propager à l'analyse (Bogner 2006, p.29 ; Rabatel et Florea 2011, p.8) : c'est justement là la dimension qui m'intéressait, dans la mesure où elle confère au texte une profondeur anthropologique qui le rend particulièrement digne d'intérêt. Ainsi, le corpus choisi pour cette thèse illustre bien la position médiane que je souhaite adopter ici, entre héritage et innovation.

2.2.2. Une approche renouvelée de l'interdisciplinarité

L'AD est une discipline qui s'est toujours caractérisée par son goût pour l'interdisciplinarité, qui s'explique probablement par deux phénomènes complémentaires : en se constituant au carrefour d'autres sciences humaines et sociales, les sciences du langage bien sûr, mais également la philosophie ou l'histoire, l'AD a noué des liens forts avec ces disciplines, qui vont au-delà du partage de corpus identiques. Par ailleurs, les disciplines des sciences humaines et sociales étant toutes confrontées peu ou prou au discours, elles voient dans l'AD une boîte à outils dont les méthodes peuvent être mises à profit pour analyser les discours de leurs propres domaines de recherche, en fonction de leurs hypothèses. Cette constante interaction entre l'AD et les sciences humaines et sociales est sans aucun doute constitutive du fonctionnement disciplinaire de l'AD, depuis ses débuts jusqu'à aujourd'hui.

Là encore, cette thèse reprend cette tradition interdisciplinaire, tout en la renouvelant : il s'agit d'une tendance forte dans l'AD contemporaine, qui s'émancipe de l'« interdisciplinarité constitutive » (Maingueneau 2010, p.191) qui caractérisait l'AD, qui concernait des disciplines historiques telles que la psychanalyse ou l'histoire. Depuis, l'AD diversifie ses pratiques interdisciplinaires (Bonnaïfous et Temmar (dir.) 2007) en entrant en interaction avec d'autres sciences humaines et sociales telles que les sciences de l'information et la communication (Oger 2007), les sciences politiques (Nonhoff 2007), la sociologie (Leimdorfer 2010) ou, à l'intérieur du champ des sciences du langage, la sociolinguistique (Boutet et Maingueneau (dir.) 2005).

Parmi ces disciplines avec lesquelles l'AD a de nouvelles accointances, cette thèse souhaite faire entrer en dialogue sciences du langage et anthropologie. En effet, en me positionnant dans un

territoire déjà largement défriché par l'anthropologie (celui des rites funéraires), tout en faisant le choix de rester dans le domaine des sciences du langage, je m'engage dans un chemin où les deux disciplines sont susceptibles de s'enrichir mutuellement (Charaudeau 2010 ; Koren 2010). Je mets ainsi à profit les travaux menés en anthropologie et en sociologie sur les fonctions des rites funéraires, par exemple ceux de Philippe Ariès (1977), Louis-Vincent Thomas (1985) ou Patrick Baudry (1999), pour montrer comment cette ritualité funéraire s'accomplit dans les nécrologies au travers du langage, d'une façon spécifique, et comment ce type de ritualité prend place dans les mutations des rites funéraires de la période moderne, marquées notamment par la mise à distance de la mort et du deuil, qui passent de la sphère intime à la sphère publique.

2.2.3. *Un intérêt pour des formes discursives nouvelles*

Le troisième domaine dans lequel cette thèse envisage de renouveler l'approche historique de l'AD concerne l'intérêt porté à des formes discursives nouvelles. Dans ce domaine, l'AD connaît une vitalité indéniable, liée à l'émergence de nouvelles pratiques discursives. Dans cette thèse, je m'intéresse à ces formes discursives nouvelles, liées aux mutations technologiques des dernières décennies, notamment dans le domaine numérique, qui ont profondément modifié les pratiques discursives : ceci pose un certain nombre de questions inédites qui renouvellent l'approche du discours à la lumière de ces pratiques novatrices. À l'heure où l'image et l'hypertexte se font les corollaires indissociables du texte, je m'intéresse ainsi particulièrement à la plurisémiotité et au texte tabulaire. Je tente ainsi par exemple de montrer comment, dans les nécrologies, les représentations iconiques et discursives du disparu s'articulent pour lui redonner respectivement un corps et une voix (p.455 *sq.*). L'étude du texte tabulaire, dans lequel le matériau discursif est organisé de façon non linéaire mais réticulaire, me conduira quant à elle à mettre en évidence certains modes de textualisation originaux, et ainsi à m'interroger sur la définition du texte (p.211 *sq.*) et sur les effets pragmatiques de ces formes de textualité originales (p.626).

2.3. Défricher un nouveau champ

Faire une thèse en analyse du discours n'implique pas uniquement de reprendre certains éléments hérités de la tradition ou d'en renouveler l'approche : il est également nécessaire de proposer des innovations afin de contribuer à faire avancer la recherche. Dans cette perspective, cette thèse ambitionne de proposer quelques renouvellements théoriques, en apportant à certaines théories un

certain nombre de développements ou d'approfondissements. À cet égard, le choix d'un corpus novateur permet indirectement d'enrichir l'édifice théorique de l'AD, la conceptualisation étant étroitement dépendante des corpus.

L'ambition de ce travail n'est donc pas exclusivement descriptive (ce qui n'empêche pas que ce soit également le cas), dans le sens où je ne souhaite pas uniquement mobiliser des outils existants pour décrire les nécrologies, mais effectuer un va-et-vient entre description et théorisation. L'analyse du corpus sera par conséquent l'occasion de faire le point sur trois aspects du discours chers à l'AD : le dialogisme, l'énonciation et le texte. Je tenterai de montrer en quoi l'AD actuelle est susceptible de faire évoluer les représentations sur ces trois entrées. Il pourra s'agir en premier lieu de proposer quelques avancées théoriques sur certains points particuliers : j'aborderai notamment l'hybridité générique, qui concerne les textes relevant simultanément de plusieurs genres de discours différents (p.141 *sq.*), l'interpellation (dont on étudiera de façon détaillée le fonctionnement discursif et pragmatique, p.432 *sq.*), certaines formes originales de discours représenté (DR itératif, DR recontextualisé, DR plurisémiotique, *cf.* p.448 *sq.*), les postures énonciatives (en revenant notamment sur les marques linguistiques qui les caractérisent et sur leurs effets pragmatiques *cf.* p.448 *sq.*), l'éthos (et notamment ce que j'appellerai l'éthos partagé, qui permet de se construire une image de soi en faisant le portrait d'autrui, *cf.* p.598 *sq.*). En second lieu, l'objectif est également de proposer du neuf dans la façon d'articuler les données, en particulier entre des phénomènes qui relèvent de la textualité, de l'argumentation et de l'énonciation, ce que l'on abordera notamment au travers de la question des textes tabulaires et de la construction linguistique de valeurs partagées (p.617 *sq.*).

J'espère ainsi parvenir à montrer l'intérêt qu'il peut y avoir à pratiquer une analyse du discours axée sur une approche globale et intégrée de l'énonciation, dans la mesure où il existe une solidarité entre les différentes composantes du texte, qui sont interdépendantes les unes des autres et fonctionnent en synergie, et garantissent, dans les nécrologies, le rôle épideictique du texte. C'est là l'ambition de ma thèse, de montrer que l'on peut faire fructifier l'héritage de l'AD en revisitant le paradigme énonciatif pour en faire une porte d'accès privilégiée au discours dans son ensemble, y compris dans ses dimensions pragmatique et argumentative.

III. Corpus

Ne trouvez-vous pas que toutes ces annonces, ces remerciements, ces souvenirs, évoquent singulièrement le traditionnel alignement des sépultures ? Dans le journal aussi les pierres tombales se suivent, sur deux, trois ou quatre colonnes, monuments discrets ou voyants, plus riches ou plus modestes. [...] Il vaudrait la peine de comparer les mots gravés dans la pierre et les mots imprimés sur le papier, tant il est vrai que les chemins sont proches, parfois, entre le discours des journaux et celui des tombeaux...

RINGLET Gabriel, *Ces chers disparus*, Albin Michel, Paris, 1992 : 373.

Ce chapitre vise à décrire le corpus de nécrologies sur lequel j'appuierai mes analyses au cours de la thèse et à montrer qu'il est opératoire dans le cadre de mes recherches. Je souhaite présenter ici ce corpus de façon dynamique, en exposant les diverses strates de sa constitution et pas uniquement le produit fini. En effet, je ne peux que rejoindre Sophie Moirand quand elle affirme que « le recueil des données constitue l'une des premières difficultés de l'analyse du discours, et par suite, de l'analyse des médias. Non pas que les données soient ici difficiles à trouver. Mais parce qu'on peut facilement "se noyer" dans la profusion, la diversité, l'éclectisme des productions discursives médiatiques » (Moirand 2007, p.3). En effet le recueil de mon corpus a été un travail bien plus imposant et complexe que ce que je me le figurais au départ : j'imaginais qu'il ne s'agissait là que d'une première phase de mon travail, préalable aux recherches que je mènerais ensuite sur les articles recueillis. J'étais d'autant plus confiante que mon mémoire de DEA portait déjà sur les nécrologies et j'avais à l'époque constitué un premier corpus, composé de nécrologies issues d'une sélection de titres de la presse quotidienne nationale française : je pensais donc pouvoir m'appuyer sur cette première expérience pour constituer un corpus de référence.

La pratique m'a appris que j'étais loin de me douter de l'immense tâche qui m'attendait : loin de constituer seulement la phase préliminaire de mes recherches, le recueil du corpus a été un travail de fond qui ne s'est finalement achevé que peu de temps avant la thèse elle-même, puisque j'ai commencé à rédiger ce volume avant que mon corpus ne soit entièrement terminé. En effet, je me suis heurtée assez rapidement à ce problème d'abondance de données et d'« impossible clôture des corpus médiatiques » évoqué par Sophie Moirand (2004) et toutes les difficultés que cela implique en termes de tri, d'archivage et de choix à effectuer. Un des soucis majeurs et insoupçonnés a été de gérer le va-et-vient permanent entre la constitution du corpus, nécessairement préalable à son analyse, et l'analyse elle-même, qui laissait entrevoir de nouvelles pistes que les limites du corpus telles qu'elles

avaient été définies initialement ne pouvaient suffire à cerner. Le corpus envisagé au départ a donc servi de corpus exploratoire et a par conséquent été redéfini au fur et à mesure de l'avancée des recherches, afin de parvenir à un corpus satisfaisant. C'est la dynamique de cette réflexion que je souhaite évoquer ici, en retraçant les différentes étapes de la constitution du corpus, depuis sa conception jusqu'à sa réalisation matérielle. Il s'agit donc à la fois de présenter le corpus en tant que produit fini et d'explorer l'histoire de sa construction, qui peut intéresser au-delà de mon propre parcours personnel, notamment d'un point de vue méthodologique.

1. Objectifs

L'objectif poursuivi au départ était double : il s'agissait d'une part d'obtenir un panel représentatif des nécrologies de la presse française, qui permette de mettre en évidence les caractéristiques de la nécrologie en tant que genre de discours. À cet égard, je souhaitais donc avant tout disposer de nécrologies classiques, qui pourraient témoigner des régularités caractéristiques de la nécrologie sur divers plans (l'étude de ces caractéristiques du genre fera l'objet de la première partie de la thèse).

D'autre part, le corpus devait également permettre de percevoir la diversité des nécrologies au sein de la presse française, de faire ressortir les contrastes et d'expliquer en fonction de quels paramètres les nécrologies varient. Alors que j'avais envisagé initialement de me cloisonner à la presse quotidienne nationale française, il m'est apparu nécessaire de diversifier l'offre de presse, en ouvrant le corpus à des titres¹⁸ dont l'identité est plus forte, dont la diffusion est plus restreinte, dont la périodicité est différente... Cet élargissement du corpus devait permettre de déterminer dans quelle mesure la variable médiatique joue un rôle dans les variations perçues entre les nécrologies. De plus, cet élargissement a eu un effet sur le premier objectif, à savoir la mise en évidence des régularités : la présence de nécrologies originales, aux marges du corpus, a en effet permis de faire émerger contrastivement les caractéristiques des nécrologies classiques.

2. Choix des titres

Afin d'obtenir un panel de nécrologies qui me permette de percevoir les régularités comme la diversité des nécrologies, j'ai choisi de varier les titres de presse. J'ai donc en premier lieu retenu

¹⁸ Ces titres seront précisés ultérieurement : il s'agit simplement ici pour l'instant d'explicitier les choix théoriques.

l'ensemble des treize titres de la presse quotidienne nationale (désormais PQN), puisqu'il s'agit de la presse de prédilection des nécrologies (comme on le verra p.96). Cette presse constitue ainsi mon cœur de cible, dans la mesure où c'est elle qui offre le plus de nécrologies et c'est à elle que je ferai le plus fréquemment référence dans mes analyses. La PQN présente déjà en elle-même une certaine diversité : au-delà des trois journaux classiques de référence (*Le Figaro*, *Libération*, *Le Monde*), on trouve des titres spécialisés (en économie : *Les Échos*, *La Tribune* ou en sport : *L'Équipe*), des journaux revendiquant une identité forte (politique pour *L'Humanité* et *Présent* ou religieuse pour *La Croix*), deux quotidiens populaires (*Aujourd'hui en France* et *France Soir*, qui existait encore dans sa version papier au moment où le corpus a été constitué), ainsi que deux quotidiens gratuits (*20minutes* et *Metro*, dont j'ai retenu les éditions parisiennes pour le corpus). En choisissant de recueillir l'ensemble des nécrologies parues dans tous les titres de la PQN, je m'assure d'avoir un corpus représentatif de ce type de presse.

La PQN n'étant toutefois pas la seule presse à publier des nécrologies, je souhaitais également avoir le plus large échantillon possible de titres issus d'autres types de presse. La presse quotidienne régionale (désormais PQR) est également une grande pourvoyeuse de nécrologies, toutefois un recueil exhaustif n'était ici pas envisageable, étant donné l'abondance des titres disponibles. La consultation de nombreux journaux m'a montré qu'il n'y avait qu'une très faible variabilité entre les différents titres de PQR, y compris entre les journaux à diffusion très large comme *Ouest-France* et ceux à diffusion extrêmement restreinte comme de petites feuilles locales : quel que soit le titre, dans la presse régionale, les nécrologies des pages locales présentent des caractéristiques analogues, et celles des pages nationales s'apparentent à ce qu'on trouve dans la PQN. J'ai par conséquent décidé de n'inclure qu'un seul titre de la PQR dans mon corpus, afin de ne pas alourdir inutilement le travail de constitution de corpus ni le corpus lui-même. J'ai choisi *Le Progrès*, dans son édition lyonnaise, puisque c'est le quotidien régional de référence dans la région où je vis.

Je voulais également que mon corpus offre un aperçu de la presse hebdomadaire. J'ai choisi de retenir les trois hebdomadaires d'information générale les plus diffusés¹⁹, *Le Nouvel Observateur*, *L'Express*, *Le Point*. J'ai ajouté à ce trio deux hebdomadaires satiriques, pour vérifier si le genre nécrologique pénétrait également ce type de presse et si la tonalité caractéristique de ces journaux s'étendait à la nécrologie, malgré les circonstances dans lesquelles ce genre d'article paraît, qui

¹⁹ D'après les chiffres de l'année 2005 (soit l'année du début de cette thèse) publiés sur le site de l'Observatoire des Médias.

n'incitent *a priori* pas à l'humour ni au cynisme : j'ai donc ajouté à mon corpus des nécrologies du *Canard enchaîné* et de *Charlie Hebdo*.

Enfin, je souhaitais également enrichir mon corpus avec des nécrologies issues de journaux dont l'identité était particulièrement marquée, pour voir dans quelle mesure et sur quels plans cette identité pouvait influencer les différentes composantes du genre de discours. J'ai sélectionné quatre domaines dans lesquels l'identité éditoriale pouvait être particulièrement affirmée : orientation politique, orientation disciplinaire, orientation de genre, et orientation religieuse.

En ce qui concerne l'identité politique, j'ai tenté de puiser de tous les côtés de l'échiquier politique, et notamment dans ce qu'on appelle les extrêmes, où l'on peut supposer que la structuration idéologique est la plus nette et donc la plus propre à jouer sur le genre de discours. J'ai donc choisi de retenir deux journaux d'extrême-gauche, *Rouge* (l'organe de la Ligue Communiste Révolutionnaire) et *Lutte ouvrière* (l'hebdomadaire de l'organisation du même nom), un journal d'extrême-droite, *Rivarol* (qui se qualifie comme l'« hebdomadaire de l'opposition nationale et européenne »²⁰), un journal royaliste, *La Gazette royale* (la revue trimestrielle publiée par l'Union des cercles légitimistes de France), et un journal anarchiste, *Le Monde libertaire* (l'hebdomadaire de la Fédération anarchiste).

Les périodiques caractérisés par une forte identité disciplinaire ont été sélectionnés dans le champ des revues de sciences du langage, ce qui offrait un changement de perspective stimulant par rapport au regard que l'on porte habituellement sur ces revues. J'ai retenu les divers titres que je consulte régulièrement : *Les Cahiers de praxématique*, *Langage et Société*, *Marges linguistiques*, *Mots*, *Semen*, ainsi que le *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, qui présente la particularité d'offrir une section dédiée aux nécrologies. La consultation des revues *Langages* et *Langue française* n'a en revanche pas été fructueuse : je n'y ai trouvé aucune nécrologie.

En ce qui concerne les revues marquées par une identité de genre, l'empan était plus large et cela se retrouve dans les titres qui constituent le corpus, qui peuvent sembler hétéroclites : j'ai retenu *Elle*, en tant que journal emblématique de la « presse féminine » classique, et *Têtu*, qui se désignait alors comme « le magazine des gays et des lesbiennes »²¹. J'ai aussi sélectionné la revue *Clio*, une revue de recherche sur l'histoire des femmes et du genre. J'ai également ajouté un journal plus militant, *Prochoix*,

²⁰ Sur son site internet : www.rivarol.com (consulté le 9 septembre 2014)

²¹ C'était le cas lors de la constitution du corpus en 2006, cela a changé depuis, le magazine s'adressant désormais exclusivement à la communauté homosexuelle masculine.

organe de l'association féministe éponyme. J'ai parcouru d'autres journaux caractérisés par leur identité militante ou communautaire, construite autour du genre ou de l'orientation sexuelle, mais aucun ne comporte de nécrologies : *Sensitif* et *Hétéroclite* (deux magazines gays à diffusion plus restreinte), *Magazette* (une revue LGBT lyonnaise), et *Clara* (un mensuel féministe).

Le dernier volet de cette partie de mon corpus est composé des revues à forte identité religieuse. Je souhaitais retenir un journal pour chacune des principales religions représentées en France. J'ai choisi les titres en fonction de la facilité d'accès aux archives et de la disponibilité de ces titres à la bibliothèque : *La Vie* pour la religion catholique, *Réforme* pour la religion protestante, *Tribune juive* pour le judaïsme. L'islam n'est pas représenté dans le corpus dans la mesure où à ma connaissance, aucun titre de presse française ne représentait cette religion à l'époque où le corpus a été constitué.

3. Choix de la durée de recueil des articles

J'ai commencé à recueillir les articles de l'ensemble des journaux sélectionnés au mois d'avril 2006. Cette date ne correspond aucun événement particulier, sinon au début de mes recherches, ce qui me permettait un accès facile aux documents. Je n'avais pas décidé en amont quelle serait la durée de recueil des nécrologies. Je me suis arrêtée au bout de deux mois, qui m'avaient déjà fourni plusieurs centaines de nécrologies : j'ai estimé que cette durée était suffisamment longue pour observer des régularités, sur chaque type de support, et pour avoir plusieurs catégories de défunts (en fonction de leur importance, de leur activité, des circonstances du décès...), mais qu'il était inutile de poursuivre plus longtemps, sous peine d'alourdir inutilement le corpus.

Le problème s'est posé d'un traitement spécifique à accorder aux journaux en fonction de leur fréquence de parution : dans la mesure où mon corpus comporte des journaux qui vont du quotidien à l'annuel, en passant par toutes les fréquences intermédiaires, il était difficile de s'arrêter à deux mois pour tous les titres : deux mois pouvaient ainsi, selon la fréquence, équivaloir à un nombre de numéros allant de un à une soixantaine, ce qui influençait directement le nombre d'articles publiés. J'ai donc envisagé de choisir une durée de recueil proportionnelle à la fréquence, afin de mieux représenter les magazines et les revues. Cependant, il m'a été impossible de déterminer un critère fiable qui me permette de choisir où arrêter : fallait-il attendre d'avoir atteint un certain nombre de nécrologies ? Recueillir l'ensemble des nécrologies sur un nombre de numéros donnés ? Mais *quid* alors de la taille du journal (le nombre de pages étant lui aussi extrêmement variable) ? J'ai par conséquent renoncé à

cette idée, ce qui m'a permis de conserver la presse quotidienne comme cœur de cible du corpus, la durée ayant été pensée pour cette catégorie de journaux : c'est aussi ce qui explique que les nécrologies issues de quotidiens représentent une large part du corpus, comme on le verra. De plus, ce choix présente l'avantage de permettre que le nombre de nécrologies du corpus issu de chaque journal soit proportionnel au nombre de nécrologies qui paraissent dans ce journal, et ce, tout en gardant une certaine représentativité, dans la mesure où la plupart des titres offrent plusieurs nécrologies, qui, d'après ma lecture d'autres numéros, semblent représentatives du journal dans lequel elles figurent.

À cette règle générale d'une durée de recueil équivalente, indépendamment de la fréquence de parution, j'ai fait une exception, pour les titres qui n'auraient présenté qu'un seul exemplaire sur la période concernée (soit du 18 avril au 18 juin 2006). En effet, ces titres, qui paraissent à une fréquence inférieure à mensuelle, sont des revues spécialisées (les revues à forte identité disciplinaire ainsi que *Clio*), qui n'auraient présenté aucune nécrologie sur le laps de temps retenu, d'une part parce qu'il n'y avait sur la période qu'un numéro par titre et d'autre part, parce que la nécrologie n'est pas un genre de discours caractéristique de ce genre de revue, on en trouve par conséquent à une fréquence moindre. Afin d'obtenir malgré tout des nécrologies pour ces revues, j'ai élargi la période de recueil à dix ans, de 2000 à 2010. J'ai un temps envisagé d'appliquer cet allongement à tous les titres du corpus, afin de garder la proportionnalité du nombre de nécrologies dans le corpus en fonction des titres, mais c'était impossible pour des raisons de taille, le corpus étant déjà imposant : il était impossible de faire un relevé exhaustif des nécrologies pour l'ensemble des journaux du corpus sur une durée qui commence aussi à faire sens pour la presse spécialisée. Je suis par conséquent restée sur ces deux durées distinctes, ce qui était le compromis me permettant d'avoir un corpus aussi représentatif que possible de la nécrologie dans la presse française contemporaine.

Enfin, quelques aménagements de détail ont été faits qui contreviennent à ces deux durées, celle de deux mois pour les titres ayant une fréquence comprise entre la périodicité quotidienne et mensuelle, et celle de dix ans pour les autres revues. Tout d'abord, la durée de recueil a été légèrement augmentée pour les magazines hebdomadaires et mensuels, pour lesquels j'ai respectivement ajouté une semaine et un mois : cet élargissement m'a permis d'obtenir pour ces titres les nécrologies des personnes décédées vers la fin de la période, qui auraient sinon été exclues du corpus, étant donné que cette presse fonctionne avec un différé imposé par sa périodicité propre. Par ailleurs, j'ai poursuivi le recueil au-delà de la date théorique d'arrêt lorsque des nécrologies sont parues pour des défunts qui avaient déjà fait au préalable l'objet d'articles dans le journal concerné. Ainsi, certains articles de *Présent*

retenus dans le corpus ont été publiés le 20 juin 2006 car ce sont des articles écrits en hommage à Georges-Paul Wagner, à qui plusieurs nécrologies avaient déjà été consacrées dans le journal depuis le 13 juin 2006. De même, dans *La Gazette royale*, j'ai retenu un article d'octobre 2006 sur Gérard Saclier de la Bâtie, qui fait écho à sa nécrologie, publiée trois mois plus tôt. Enfin, pour le *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, j'ai conservé les nécrologies publiées dans le numéro de l'année 2011 (alors que le corpus s'arrêtait en théorie à l'année 2010), car la première des nécrologies de ce volume était consacrée à Jean Perrot, qui est lui-même l'auteur de plusieurs des nécrologies antérieures publiées dans cette revue. Je souhaitais me laisser la possibilité d'analyser le fonctionnement de ce renversement énonciatif dans lequel un personnage passe de celui qui parle à celui dont on parle, mais qui ne parlera plus jamais.

4. Sélection des articles

J'ai choisi de recueillir les articles manuellement, en feuilletant chaque journal intégralement (sans me limiter uniquement à la rubrique dédiée pour les journaux qui en possèdent une, dans la mesure où toutes les nécrologies ne paraissent pas nécessairement sous cette rubrique pour autant), afin de retenir l'ensemble des nécrologies publiées dans les différents titres choisis pour le corpus. Une autre option possible aurait été d'utiliser des bases de données de presse et de rechercher les articles par des mots-clés, qu'ils définissent le genre (par exemple « nécrologie » ou « obituary »), ou bien figurent dans le texte (par exemple « mort » ou « décédé »). Cependant, j'ai choisi de ne pas automatiser la procédure de recueil des articles, afin d'obtenir un corpus qui soit neutre et aussi peu influencé que possible par les choix de l'analyste. En effet, je souhaitais échapper à un biais de sélection qui m'aurait conduit à retenir comme « nécrologies » uniquement les articles qui auraient été identifiés comme tels par les bases de données de presse (me privant de certains articles marginaux qui sont pourtant précieux pour mieux définir le genre), ou à choisir des mots-clés qui auraient dépendu de ce que je m'attendais à trouver dans les articles, et qui risquaient donc de me faire passer à côté de la véritable identité discursive du genre. Toutefois, avant la période de constitution du corpus proprement dit, j'ai effectivement procédé à des sondages dans la presse et dans des bases de données selon ces critères, pour avoir une première approche et m'aider dans le choix des titres retenus. Malgré le temps que ce recueil manuel a nécessité, il a été utile puisqu'il a permis d'obtenir un corpus plus fidèle à ce qu'est véritablement la nécrologie de presse aujourd'hui.

Pour l'immense majorité des articles, cette sélection n'a pas posé de problème : il m'a été aisé de déterminer si un article donné pouvait être considéré ou non comme une nécrologie. Cependant, la question a pu se poser pour certains articles en marge du corpus. Je n'évoque pas ici dans le détail ces cas particuliers, dans la mesure où je reviendrai dessus dans la première grande partie de la thèse, qui vise à définir les caractéristiques du genre nécrologique. Je souhaiterais donc simplement ici expliquer l'attitude que j'ai adoptée face à ces articles marginaux et difficiles à catégoriser.

J'ai d'abord tenté de déterminer s'il s'agissait bien ou non de nécrologies. Pour cela, je suis partie de la définition de la nécrologie fixée au début de cette thèse (p.29) : une nécrologie combine l'annonce de la mort et une caractérisation du défunt (sous forme narrative et / ou descriptive), indépendamment de la place accordée à ces différents contenus, de la taille de la nécrologie, de sa place dans le journal... Il faut que ces deux caractéristiques soient remplies pour qu'un article puisse être classé dans le genre nécrologique. Je me suis également fondée sur l'intuition, sur la façon dont on classerait spontanément ces articles, du moins dans un premier temps, pour laisser une réponse plus scientifique émerger au fur et à mesure de la thèse.

Par la suite, j'ai apporté un traitement différencié à ces différents articles marginaux, en fonction de leur support médiatique. Commençons par aborder le cas des titres qui offrent de nombreuses nécrologies prototypiques : pour les articles issus de ces journaux, je n'ai conservé que les nécrologies qui étaient identifiées comme telles à la fois selon mon intuition et d'après les deux critères définitoires donnés *supra* (indication de la mort et qualification du défunt). Les articles provenant de ces journaux et qui, par certains aspects, ressemblaient à des nécrologies sans pourtant en être ont en revanche été écartés du corpus principal. Je les ai toutefois conservés dans le corpus secondaire : ils nous seront en effet fort utiles dans la partie suivante, pour déterminer *a contrario* ce qui fonde la genericité de la nécrologie.

D'autres articles aux limites du genre se trouvaient dans des journaux qui ne présentent pas véritablement de nécrologie prototypique. J'ai accordé à ces articles, qu'intuitivement on ne classerait pas parmi les nécrologies et qui ne répondent pas toujours à la définition minimale dont on se satisfait pour l'instant, un traitement particulier : je les ai en effet conservés dans le corpus, même lorsque de toute évidence ce ne sont pas des nécrologies, dans la mesure où c'est ce que les journaux dans lesquels ils sont publiés offrent de plus proche de la nécrologie. Ainsi on peut par exemple trouver dans le corpus une dédicace (le premier article de *Mots*), une sorte de critique d'une nécrologie parue dans un

autre journal (l'article du *Canard enchaîné*), des dessins satiriques publiés à l'occasion de la mort d'une personnalité et qui se teignent parfois d'une part d'hommage (les différents articles de *Charlie Hebdo*), des éditoriaux dont un paragraphe seulement est consacré à la mémoire du disparu (plusieurs articles du *Nouvel Observateur*, notamment OBS2 et OBS3). On constate d'ailleurs (et c'est un phénomène sur lequel on reviendra de façon plus détaillée p.96) que ces articles qui s'éloignent de la nécrologie tout en conservant certains traits propres au genre se trouvent essentiellement dans la presse magazine, témoignant du fait que la nécrologie est un genre caractéristique de la presse quotidienne. Quoiqu'il en soit, je souhaitais ici expliquer les choix effectués dans la sélection des nécrologies, et le traitement différencié qui a été appliqué aux articles selon le journal dont ils sont issus, ce qui explique la diversité des articles retenus dans le corpus.

En plus des nécrologies qui composent le corpus principal, certaines nécrologies appartiennent à ce que j'ai appelé le « corpus secondaire » : il s'agit là de nécrologies qui n'ont pas fait l'objet du processus de sélection exhaustif et méthodologiquement rigoureux par lequel a été constitué le corpus principal, mais dont je voulais disposer pour l'analyse. C'est en premier lieu le cas pour certains articles croisés ici ou là, qui m'ont semblé présenter un intérêt suffisant pour mériter d'être évoquées au cours de cette thèse. En second lieu, il s'agit de nécrologies spécifiques, utiles pour une piste d'analyse particulière, que les nécrologies du corpus ne pouvaient pas alimenter. C'est par exemple le cas des nécrologies des journalistes de *Charlie Hebdo* qui ont été tués lors du massacre du 9 janvier 2015 : en raison du caractère tout à fait exceptionnel de l'évènement, ces nécrologies présentent des particularités qu'on ne retrouve dans aucun article du corpus principal. De même, certaines nécrologies atypiques, comme les autonécrologies ou les nécrologies consacrées à des personnalités controversées n'étaient pas présentes en nombre suffisamment grand au sein du corpus pour permettre une analyse fiable : j'ai donc recueilli d'autres articles hors du corpus principal pour disposer d'une matière suffisante. Le corpus secondaire offre ainsi 170 nécrologies complémentaires qui viendront enrichir ponctuellement l'analyse.

5. Traitement des données

Les divers extraits de journaux recueillis constituaient une masse de données gigantesque qu'il a fallu organiser. Je disposais en effet de plusieurs milliers de pages : les nécrologies bien sûr, mais également la page complète du journal (voire parfois le journal complet) dont elles étaient issues, dans

la mesure où elle peut faire sens, ainsi que, le cas échéant, l'appel en une, ou le sommaire. À cela s'ajoutaient quelques articles annexes, tels que les avis d'obsèques, les récits d'enterrement ou les lettres publiées dans le courrier des lecteurs en réaction à telle ou telle nécrologie. Enfin, j'avais également recueilli pendant cette période les dépêches des trois principales agences de presse (AFP, AP et Associated Press) portant sur des décès.

Les objectifs initiaux poursuivis lors du recueil des données et définis au début du chapitre (à savoir obtenir un corpus opératoire pour la thèse, susceptible de faire émerger aussi bien les régularités que les variations) se sont dès lors doublés d'un nouvel objectif : en constatant la richesse du matériau recueilli, j'ai souhaité que ce corpus que j'étais en train de constituer puisse être réutilisable au-delà de mes propres recherches de doctorat, par moi ou par autrui, soit pour poursuivre mes travaux²², soit pour partir dans des directions tout à fait différentes. Il s'agissait donc de constituer un corpus qui soit suffisamment clair, trié, organisé, pour être accessible à quiconque ne l'aurait pas lui-même bâti mais serait désireux de l'utiliser.

J'ai choisi de ne retenir dans le corpus lui-même que les nécrologies elles-mêmes : j'ai ainsi considéré les pages entières, les éventuels appels en une et les articles faisant écho aux nécrologies comme des annexes, qui pourront être accessibles et que j'utiliserai ponctuellement dans mes analyses mais ne font pas directement partie du corpus.

J'ai eu des difficultés à traiter les articles tabulaires, c'est-à-dire composés de plusieurs modules discursifs, à la fois autonomes et interdépendants, marqués par une certaine hétérogénéité à la fois sémiotique et énonciative : une nécrologie tabulaire sera par exemple composée d'un article annonçant la mort, d'une photographie du disparu et d'une liste des œuvres principales que laisse le défunt. Fallait-il considérer chaque module comme un article à part entière ? Ou ne conserver que l'article principal, et écarter les autres ? Ou encore considérer l'ensemble comme un tout ? C'est cette dernière option que j'ai choisie, dans la mesure où c'est l'ensemble qui constitue la nécrologie, comme je le montrerai dans le chapitre relatif à la composition (p.213). J'ai ainsi défini trois critères, qui doivent être combinés pour qu'une nécrologie soit retenue comme un article unique au sein du corpus : il faut tout d'abord que les différents segments portent sur le même défunt (ce qui ne va pas nécessairement de soi : parfois deux défunts sont abordés dans deux nécrologies dont le titre est commun, comme par

²² J'ai par exemple le regret de ne pas avoir pu mener sur le corpus les recherches lexicographiques que j'avais un temps envisagées, mais je ne désespère pas de pouvoir m'y consacrer à l'avenir.

exemple LIB34 et LIB35). De plus, il est nécessaire que ces modules discursifs paraissent sur un espace commun. Cet espace commun ne doit pas nécessairement être sur la même double page (ce qui est le critère retenu par Lugrin (2001, p.69) pour définir l'hyperstructure), mais l'espace qui est consacré à la nécrologie doit présenter une certaine continuité. Enfin, il est nécessaire que les différents segments discursifs paraissent dans la même édition du journal, ce qui exclut les « feuillets » nécrologiques de *Présent* par exemple (qui consacre souvent plusieurs articles dans plusieurs éditions successives à un même défunt), même si par ailleurs, ces différents articles présentent malgré tout une certaine unité. Cependant, il faut faire des choix et celui-ci me paraissait le plus opportun, car il y a trop de discontinuités énonciatives, spatiales et temporelles entre ces différents articles pour pouvoir les envisager comme un texte unique. On analysera toutefois ce fonctionnement spécifique dans la dernière partie de la thèse (p.623). En dehors de ce cas particulier, les nécrologies tabulaires ont donc bien été considérées comme un seul article. Elles sont signalées dans le tableau qui récapitule les nécrologies du corpus par une marque dans une colonne spécifique : nous reviendrons en effet plusieurs fois sur diverses dimensions de leur fonctionnement au cours de la thèse.

Dernier cas problématique, celui des colonnes nécrologiques du *Point* (cela concerne toutes les nécrologies du *Point* à l'exception de POI4, POI6 et POI11) que l'on a déjà évoquées dans la section définissant la nécrologie, qui rassemblent le nom et une brève biographie de diverses personnalités disparues au cours de la semaine écoulée. D'après les trois critères que je viens d'énumérer, on ne peut pas retenir ces articles comme une nécrologie unique, dans la mesure où ils ne portent pas sur le même défunt. Ces douze colonnes constituent donc en réalité 94 nécrologies. Toutefois, pour des raisons liées à la présentation du corpus (par souci de gain de place et de meilleure lisibilité), chacune de ces colonnes est recensée comme un article unique. Dans les analyses, je considérerai toutefois que pour chaque colonne, il y a en réalité autant de nécrologies individuelles que de défunts mentionnés.

6. Composition du corpus

Dans sa version définitive, le corpus se compose de 581²³ nécrologies, issues de 37 titres différents : 425 nécrologies représentent la PQN et 58, la PQR. 38 nécrologies proviennent de la presse hebdomadaire, dont 31, de la presse d'information générale et 7, des journaux satiriques.

²³ Au cours de la thèse, je me permets d'écrire les nombres en chiffres lorsqu'ils désignent une quantité d'articles du corpus, afin d'alléger le propos et de le rendre plus lisible.

Type de journal	Catégorie	Titre	Fréquence	Période	Nb	Code
Quotidiens	PQN	<i>20 minutes</i>	quot.	18-04-06 – 18-06-06	26	MIN
		<i>Aujourd'hui en France</i>	quot.	18-04-06 – 18-06-06	17	AUJ
		<i>France Soir</i>	quot.	18-04-06 – 18-06-06	3	FRA
		<i>La Croix</i>	quot.	18-04-06 – 18-06-06	51	CRO
		<i>La Tribune</i>	quot.	18-04-06 – 18-06-06	6	TRI
		<i>Le Figaro</i>	quot.	18-04-06 – 18-06-06	58	FIG
		<i>Le Monde</i>	quot.	18-04-06 – 18-06-06	107	MON
		<i>L'Équipe</i>	quot.	18-04-06 – 18-06-06	19	LEQ
		<i>Les Échos</i>	quot.	18-04-06 – 18-06-06	22	ECH
		<i>L'Humanité</i>	quot.	18-04-06 – 18-06-06	38	HUM
		<i>Libération</i>	quot.	18-04-06 – 18-06-06	55	LIB
		<i>Metro</i>	quot.	18-04-06 – 18-06-06	8	MET
		<i>Présent</i>	quot.	18-04-06 – 20-06-06	15	PRE
	PQR	<i>Le Progrès</i>	quot.	18-04-06 – 18-06-06	58	PRO
Hebdomadaires	Généralistes	<i>Le Nouvel Observateur</i>	hebdo	18-04-06 – 30-06-06	13	OBS
		<i>Le Point</i>	hebdo	18-04-06 – 30-06-06	15	POI
		<i>L'Express</i>	hebdo	18-04-06 – 30-06-06	3	EXP
	Satiriques	<i>Charlie Hebdo</i>	hebdo	18-04-06 – 30-06-06	6	CHA
		<i>Le Canard enchaîné</i>	hebdo	18-04-06 – 30-06-06	1	CAN
Revue	Identité disciplinaire	<i>Bulletin de la SLP</i>	annuel	2000 – 2011	16	BSL
		<i>Cahiers de praxématique</i>	semest.	2000 – 2010	2	CAH
		<i>Langage et Société</i>	trim.	2000 – 2010	3	LAN
		<i>Marges linguistiques</i>	semest.	2000 – 2010	4	MAR
		<i>Mots</i>	4 mois	2000 – 2010	2	MOT
		<i>Semen</i>	semest.	2000 – 2010	1	SEM
	Identité politique	<i>La Gazette royale</i>	trim.	Avr. 2006 – Oct. 2006	3	GAZ
		<i>Le Monde libertaire</i>	hebdo	18-04-06 – 30-06-06	2	MLI
		<i>Lutte ouvrière</i>	hebdo	18-04-06 – 30-06-06	1	LUT
		<i>Rivarol</i>	hebdo	18-04-06 – 30-06-06	9	RIV
		<i>Rouge</i>	hebdo	18-04-06 – 30-06-06	5	ROU
	Identité de genre	<i>Clio</i>	semest.	2000 – 2010	3	CLI
		<i>Elle</i>	hebdo	18-04-06 – 30-06-06	2	ELL
		<i>Prochoix</i>	mensuel	Avr. 2006 – Juil. 2006	1	CHO
		<i>Têtu</i>	mensuel	Avr. 2006 – Juil. 2006	2	TET
	Identité religieuse	<i>La Vie</i>	hebdo	18-04-06 – 30-06-06	1	VIE
		<i>Réforme</i>	hebdo	18-04-06 – 30-06-06	2	REF
		<i>Tribune juive</i>	mensuel	Avr. 2006 – Juil. 2006	1	JUI

Tableau 1 : Les titres du corpus

La presse à forte identité est représentée par 28 nécrologies issues de la presse à orientation disciplinaire, 20 à orientation politique, 8 à orientation de genre et 4 à orientation religieuse. Le Tableau 1 ci-dessus récapitule les six catégories de presse retenues, les divers titres du corpus, et pour chaque titre, sa fréquence, la période de recueil du corpus, le nombre d'articles qui en sont issus ainsi que le code qui lui a été attribué. Un tableau plus complet, recensant le détail de l'ensemble des articles du corpus et de leurs caractéristiques se trouve dans le second volume (p.9-21). On peut d'emblée noter la représentation inégale entre les différents journaux, et notamment la faible représentation de certaines catégories de presse, en particulier la presse magazine mais aussi, au sein de la PQN, la presse populaire et/ou gratuite. Il apparaît donc déjà un effet de communauté lié à la publication des nécrologies, qui semble être essentiellement le fait de journaux dits « de qualité », avec notamment le trio de tête *Le Monde* – *Libération* – *Le Figaro*, qui regroupe à lui seul près de la moitié des articles du corpus. Ce constat initial méritera de trouver une explication par la suite : la nécrologie est-elle un genre spécifique d'un certain type de journaux, et pourquoi ?

Je tiens à souligner que malgré mes efforts pour combler les lacunes du corpus, il demeure quelques rares éléments manquants. Ainsi, je n'ai pu trouver un numéro du *Progrès*. De même, pour certains articles, je ne dispose pas de la page complète de la nécrologie. Par ailleurs, depuis 2006, année où j'ai commencé à constituer mon corpus, il y a eu bien des avancées sur le plan numérique, mais à l'époque, peu de journaux proposaient une version digitale, d'où une qualité qui parfois peut nous paraître piètre avec nos standards de l'époque actuelle, puisque de nombreux articles ont été photocopiés, voire imprimés à partir de microfilms (en particulier pour *Le Progrès*). J'ai ultérieurement tenté de retrouver ces articles dans leur version numérique, mais cela n'est pas toujours possible, et parfois même de plus en plus difficile au fur et à mesure que le temps passe.

Le corpus collecté étant particulièrement important, je ne me servirai pas de l'ensemble du corpus pour tous les aspects de ma recherche, d'autant que je ne prévois pas de me livrer à des analyses quantitatives, hormis de façon marginale. Je considère donc que ce corpus est à géométrie variable, en fonction de mes objectifs, dans le sens où au fil de mes analyses, j'en explorerai certaines dimensions. Je pourrai ainsi ponctuellement réduire mon objet d'étude à un sous-corpus, constitué par exemple uniquement des nécrologies publiées dans des revues de linguistique, ou des nécrologies sur Raymond Devos, ou des nécrologies tabulaires. Néanmoins, chaque article sera utilisé au moins une fois, d'une façon ou d'une autre, au cours de la thèse, afin que le corpus soit exploité dans sa totalité, et pour

éviter une focalisation sur quelques articles perçus comme plus significatifs²⁴, ce qui limiterait la portée de l'analyse.

7. Consultation du corpus

Le corpus peut être consulté dans deux versions : la version papier, qui constitue le second tome de la thèse, et la version numérique, qui se trouve sur une clé USB. L'objectif était de rendre la consultation la plus aisée possible, tout en sachant bien sûr que la manipulation du corpus demande une certaine habitude au vu de sa taille. Chaque journal s'est vu attribuer un code (composé généralement des trois premières lettres de son nom), et chaque article a été doté d'un numéro. Ainsi, FIG7 désigne la septième nécrologie (dans l'ordre chronologique) parue dans *Le Figaro*. Ce système de code est utilisé tout au long de la thèse pour faire référence aux articles du corpus.

Dans la version papier, les articles sont classés par ordre alphabétique de code du journal dont ils sont issus, puis dans l'ordre chronologique. Cela a l'inconvénient de gommer les catégories de presse auxquelles appartiennent les articles, mais cela devrait permettre au lecteur de retrouver les articles plus facilement. Au pied de chaque article (ou de la première page de l'article s'il excède une page), une légende mentionne le nom du journal, la date de publication, la page, et le défunt qui fait l'objet de la nécrologie. Bien que consciente de l'importance de ces éléments, notamment d'un point de vue énonciatif, j'ai fait le choix de ne pas mentionner l'auteur de la nécrologie, ni le titre de l'article, dans la mesure où si ces informations existent (ce qui n'est pas toujours le cas : bon nombre de nécrologies ne sont pas signées et / ou n'ont pas de titre), elles figurent sur l'article lui-même. Je cite en revanche le nom du défunt car cela ne va pas toujours de soi : dans certains articles, ce nom peut être compliqué à retrouver. Les renseignements figurant au pied de l'article sont donc fournis pour permettre au lecteur de se repérer, et non en fonction de leur importance du point de vue de l'analyse. Toujours dans cette optique, sur le coin supérieur de chaque article (ou toujours de la première page pour les articles plus longs) figure le code de l'article, afin de faciliter les recherches.

La version numérique permet une circulation plus aisée dans les menus. Deux modes d'accès sont possibles : un accès direct à la totalité des articles (dans le répertoire « Tous les articles », où les nécrologies sont classées par ordre alphabétique de code, ou un accès thématique. L'accès thématique

²⁴ Ceci n'empêche pas bien sûr que certains articles, plus consistants ou plus représentatifs, soient utilisés de façon plus intensive que d'autres.

permet, pour les articles du corpus principal, de conserver le classement par types et catégories de journaux tel qu'il figure sur le tableau ci-dessus, afin de privilégier l'effet-support. La navigation dans les menus permet donc de sélectionner le type de presse (quotidiens, hebdomadaires ou revues) puis la catégorie (pour les quotidiens, presse nationale ou régionale, pour les hebdomadaires, presse généraliste ou satirique, pour les revues, identité disciplinaire, politique, de genre ou religieuse), et enfin le titre du journal. Là, deux versions de chaque article sont proposées : la nécrologie seule ou la page entière sur laquelle elle figure (à quelques exceptions près). C'est aussi dans le menu des pages entières que se trouvent les appels en une et les différents articles annexes, en lien plus ou moins direct avec la nécrologie. Le titre de ces différents documents apporte divers renseignements : la date de publication de l'article (au format année – mois – jour, afin que le classement se fasse automatiquement dans l'ordre chronologique), le nom du journal, le numéro de page et le nom du défunt. Ainsi, *06-04-19Mercredi Le Figaro 13 Claude Esteban* indique que l'article est une nécrologie de Claude Esteban, parue dans l'édition du 19 avril 2006 du *Figaro*, à la page 13. Au sein du corpus secondaire sont rangées d'une part les 224 dépêches d'agence qui ont été recueillies parallèlement aux nécrologies publiées dans la presse, et d'autre part, les 170 nécrologies ne figurant pas dans le corpus principal, qui sont ensuite classées par thème. Ces articles du corpus secondaire ne figurent pas dans le volume d'annexe, qui est constitué exclusivement du corpus principal. Ils sont identifiés par les lettres DIV (pour les nécrologies diverses) et par les lettres DEP (pour les dépêches d'agence) et numérotés dans l'ordre chronologique de leur parution²⁵. Enfin, la version numérique propose un certain nombre de documents complémentaires auxquels il sera régulièrement fait référence.

Bilan sur le corpus

Au terme de ce chapitre qui visait à présenter le corpus, je dois ajouter que je suis satisfaite de ce corpus, d'une part parce que les choix que j'ai effectués répondent bien aux objectifs que je m'étais fixés, mais aussi d'autre part – et cela comporte une part de cynisme qui a parfois pu me gêner et m'embarrasser, comme je l'évoquais dans l'introduction – parce que les personnalités qui sont décédées au cours de la période du recueil sont suffisamment variées, tant en ce qui concerne les circonstances du décès que l'activité, l'âge et la notoriété des défunts, pour m'offrir un corpus riche et diversifié.

²⁵ À quelques exceptions près, qui concernent des articles qui ont été recueillis ultérieurement au processus de numérotation.

Pour conclure, je peux affirmer que la constitution du corpus a constitué un pan important du travail que j'ai mené pour cette thèse, pour deux raisons principales. Tout d'abord, ce travail a été long et fastidieux en raison de la taille du corpus final et des difficultés matérielles liées à cette dimension : sélection, tri, archivage m'ont demandé un temps conséquent. Par ailleurs, je peux désormais dire que dès la constitution du corpus, j'étais déjà au cœur de mon travail de recherche lorsque je me suis posé les questions suivantes, au cours du recueil des nécrologies : cet article qui semble aux marges du genre est-il ou non une nécrologie ? Faut-il considérer tel autre, composé de plusieurs modules textuels, comme un seul article ou plusieurs ? En m'interrogeant sur ces divers problèmes, je ne réalisais pas encore que j'étais finalement déjà au cœur de problématiques cruciales qui n'offraient pas de réponse préconçue mais dont les solutions engageaient déjà de vrais postulats de recherche. Ainsi, savoir si un texte appartient au genre nécrologique, c'est déjà s'interroger sur les frontières du genre et donc sur ce qui fait une nécrologie. De même, savoir si un ensemble d'articles portant sur un même thème doit être considéré comme un texte ou plusieurs, cela revient à déterminer ce qui fonde la textualité. Je me souviens, lors d'un rendez-vous avec mon directeur de recherche, lui avoir posé ces diverses questions en les lui présentant comme si elles n'avaient qu'une réponse unique et attendant qu'il me donne LA vérité. J'ai mis longtemps à réaliser que j'avais là des choix à faire, qui engageaient bien plus qu'une simple question de présentation du corpus. Ainsi, la constitution de mon corpus m'a déjà fait entrer de plain-pied dans la recherche.

PARTIE I

LA NÉCROLOGIE : UN GENRE DE DISCOURS RITUALISÉ

*Journalism largely consists in saying “Lord Jones is dead” to people who never knew Lord Jones was alive.*²⁶

CHESTERTON Gilbert Keith, *The wisdom of Father Brown*, Cosimo Classics, 2007 [1914] : p.102.

²⁶ « Le journalisme consiste en grande partie à dire que Lord Jones est mort à des gens qui ne connaissaient même pas son existence. »
(je traduis)

Introduction

Objectif de la partie

La double appartenance de la nécrologie, qui se rattache, on l'a vu, tant à l'hypergenre de l'éloge funèbre qu'au type de discours journalistique, la rend propice à une réflexion sur les genres de discours : la nécrologie se situe en effet au croisement de pratiques sociales (l'éloge funèbre) et d'un lieu institutionnel (le journal). Ce double ancrage permet de postuler qu'il s'agit là d'un genre de discours, c'est-à-dire un dispositif textuel défini sociohistoriquement, articulant fonctionnements langagiers et situation de communication (Maingueneau 1998a, p.36).

L'objectif de cette première partie sera dès lors de caractériser le genre de discours nécrologique de façon globale, dans ses caractéristiques prototypiques. En effet, bien que ce genre de discours paraisse connu et familier, comme on a pu le voir, tant du point de vue de l'émetteur que du récepteur, il est en réalité peu balisé par la bibliographie, seuls quelques articles épars se penchant sur telle ou telle facette de l'article nécrologique, au contraire de l'annonce nécrologique, qui a été longuement étudiée, notamment par Gabriel Ringlet (1992), Ava Martha Eckkrammer (1996), Bernd Spillner (2006) ou Françoise Hammer (2011). Toutefois, l'article nécrologique se prête particulièrement à une étude sous l'angle du genre de discours, dans la mesure où elle s'apparente à un « genre institué de mode 2 », parmi les quatre « régimes de généricité » distingués par Dominique Maingueneau au sein des genres institués²⁷. Dans les genres institués de mode 2, « les locuteurs produisent des textes individués, mais soumis à des cahiers des charges qui définissent l'ensemble des paramètres de l'acte communicationnel » (Maingueneau 2004, p.112). La nécrologie se situe ainsi du côté des genres routiniers, des contraintes fortes pesant sur l'ensemble des paramètres du discours²⁸. Il s'agira donc dans cette première partie de définir les grands éléments de structuration du genre, à l'échelle macrotextuelle. Néanmoins, bien que l'objectif soit de mettre au jour des régularités, on sait que « le genre est un prototype » (Adam 1999, p.90) et on s'attachera donc également à évoquer les

²⁷ Ces régimes de généricité permettent de déterminer le poids respectif détenu par la scène générique et la scénographie dans un genre de discours, autrement dit, la part de contrainte et de liberté qui pèsent sur le discours.

²⁸ On peut d'ailleurs souligner que ce mode de généricité largement contraint de la nécrologie est probablement l'un des facteurs qui explique la bonne maîtrise du genre évoqué *supra* (p.41 *sq.*) : la stabilité socio-historique de la nécrologie fournit à ses lecteurs des indices fixes d'identification, qu'ils peuvent par la suite reproduire. Les genres plus auctoriaux sont soumis à des variations beaucoup plus importantes, et sont de ce fait moins aisément reproductibles.

diverses variantes par rapport au protogénre nécrologique afin de rendre compte de la diversité des nécrologies, même si la variabilité demeure faible.

Au regard de l'hypothèse de la thèse, l'objectif de cette première partie est de montrer que la nécrologie est un genre de discours extrêmement routinier, dont la ritualisation est propre à lui faire jouer le rôle d'un rituel funéraire : l'ordre du discours vient en effet effacer le chaos engendré par le décès. La première partie consistera donc à décrire le genre de discours, en mettant en évidence les permanences dans son fonctionnement, dans les différents domaines du discours. C'est ce qui permettra ensuite dans la seconde partie de passer de la ritualisation au rite, qui ne peut exister que parce que le genre est extrêmement codifié, et c'est là une des hypothèses structurantes de cette thèse.

Cadre d'analyse

L'objectif de cette partie étant de caractériser la nécrologie en tant que genre de discours, il est nécessaire de déterminer le cadre d'analyse qui me permettra de rendre compte de la façon la plus pertinente possible de son fonctionnement discursif. Les catégories permettant de définir un genre de discours (traditionnellement les partenaires, les circonstances spatiotemporelles, les enjeux du discours, les codes langagiers employés...), si elles s'avèrent indispensables, se montrent toutefois insuffisantes dans mon optique. J'ai donc pris le parti de considérer la nécrologie au sein du type de discours journalistique, dans la mesure où la catégorie à laquelle la nécrologie se rattache de la façon la plus manifeste est le discours de presse : ceci permettra d'appréhender le genre de discours de façon plus fine, puisque les critères que j'utiliserai seront spécifiques, déjà adaptés au type de discours auquel la nécrologie s'apparente, et par conséquent, plus opérationnels.

Je commencerai par présenter quelques typologies journalistiques, pas tant pour déterminer la place que pourrait prendre la nécrologie au sein de ces typologies, que pour définir des critères pertinents visant à la délimiter par rapport à des genres de discours journalistiques proches. J'exposerai deux sortes de typologies journalistiques : les typologies spontanées établies par les professionnels, puis les typologies scientifiques des analystes du discours. Enfin, je présenterai ma propre grille de lecture, établie à partir de ces typologies.

En dehors de ces quelques typologies de genres de discours journalistiques que j'expose ici brièvement, je fais le choix de ne pas consacrer de partie à part à l'état de l'art et de ne pas proposer

une énième synthèse sur le genre de discours, qui a déjà été très bien analysé, par exemple par Marie-Anne Paveau dans une section de son habilitation à diriger des recherches (2004), ou, plus récemment, dans le recueil sur genres et textes coordonné par Michèle Monte et Gilles Philippe (2014). On trouve également sur le site du groupe ADARR (Analyse du discours, argumentation & rhétorique) une bibliographie commentée sur les genres de discours, recueillie par Sivan Cohen-Wiesenfeld²⁹. En conséquence, je choisis de faire des références ponctuelles aux théories que j'utilise lorsque cela sera nécessaire pour les besoins de mes analyses, qui me permettront d'éprouver les éléments du modèle, que je m'appliquerai alors à décrire voire à discuter, au moment où j'y aurai recours.

Typologie des articles de presse par les journalistes

Le point de vue des journalistes sur la généricité des textes qu'ils produisent est lisible à deux niveaux. D'une part, il est inscrit dans le journal lui-même, sous la forme du rubricage. D'autre part, il existe nombre de manuels de journalisme, écrits par des professionnels issus du monde de la presse, qui dispensent des conseils aux apprentis journalistes et proposent des typologies d'articles de presse.

La typologie induite par le rubricage, tout d'abord, est fondée sur l'évènement lui-même. En effet, les articles sont répartis en rubriques selon leur appartenance à une famille événementielle : la division fondamentale entre politique intérieure et politique extérieure (ou encore France / international) détermine, pour bon nombre de journaux quotidiens, la distribution des articles dans le journal, selon le lieu où s'est déroulé l'évènement relaté. Toutefois, l'évènement correspond plus à une catégorie médiatique qu'à une catégorie générique à proprement parler, dans la mesure où chaque évènement peut faire l'objet d'articles très divers, de la brève au reportage, en passant par l'interview ou l'éditorial. Ainsi, si le type d'évènement traité permet un premier classement, ce dernier ne correspond pas à une typologie des genres de discours journalistiques, puisqu'il ne s'agit que d'une catégorisation du contenu des articles selon le type d'information visé.

En second lieu, les professionnels sont également à l'origine de typologies par le biais des manuels de journalisme qu'il leur arrive de publier. La plupart des typologies exposées dans ces manuels, par exemple chez José De Broucker (1995) ou Jean-Luc Martin-Lagardette (2003), reposent sur la distinction entre les genres de l'information et les genres du commentaire. Cette opposition binaire est parfois complétée par des catégories intermédiaires. Ainsi, Yves Agnès propose une

²⁹ Consultable en ligne : <http://www.tau.ac.il/~adarr/index.files/bibliographies/genresdediscours.htm>

typologie en vingt-sept genres journalistiques se répartissant dans cinq grandes catégories : les « articles d'information stricte », dans lesquels « on relate », les « récits », dans lesquels « on raconte », les « études », dans lesquelles « on approfondit », les « opinions extérieures », dans lesquelles « on donne la parole », et les « commentaires », dans lesquels « on commente » (Agnès 2002, p.188). Jean-Michel Adam (Adam 1997a, p.10), soulignant que, si cette opposition entre genres de l'information et du commentaire est significative, il est néanmoins réducteur de classer les textes journalistiques selon une typologie aussi étriquée, propose d'établir un *continuum* entre deux pôles, « distance-information » et « implication-commentaire ». Les articles se répartissent selon un axe, tendant plus ou moins vers l'un ou l'autre des pôles.

Toutefois, cette opposition, même modulée selon un *continuum*, montre rapidement ses limites : la distinction entre articles d'information et articles de commentaire ne prend en compte que l'intention communicative et pragmatique du journaliste. Or il ne s'agit là que d'un élément parmi d'autres pour définir un genre journalistique, qui doit comporter un certain nombre de traits distinctifs : selon Jean-Michel Adam lui-même (*Ibid.*, p.9), ce sont là « moins des genres que des positions énonciatives relatives à un contenu informationnel ». C'est la raison pour laquelle l'apport des typologies scientifiques, et notamment celles de l'analyse de discours, est décisif, dans la mesure où cette approche apporte un regard différent, que ne permet pas l'analyse des pratiques professionnelles (Koren 1996).

Le regard de l'analyse du discours sur les genres journalistiques

Afin de rendre compte de la variété générique des textes de presse, l'analyse de discours a proposé d'autres critères qui permettent de définir les genres journalistiques, comme une combinaison de traits distinctifs. Je vais ici évoquer rapidement deux de ces typologies, celles que proposent Patrick Charaudeau (1997) et Jean-Michel Adam (1997a). Parmi l'ensemble des très nombreuses propositions établies par des analystes du discours, j'ai retenu ces deux-là car ce sont elles qui m'ont aidée à bâtir ma propre grille de lecture.

Patrick Charaudeau propose de construire sa typologie à partir de trois facteurs : il suggère tout d'abord qu'il y a une tripartition du traitement discursif de l'évènement, qui peut être « rapporté », « commenté » ou « provoqué ». Ensuite, l'instance énonciatrice peut être soit interne (le journaliste), soit externe (une agence de presse, du courrier de lecteurs). Enfin, le « degré d'engagement +/- »

permet de rendre compte de l'implication du locuteur par rapport à son énoncé. Cependant, si cette typologie permet de rendre compte de manière précise de la position du locuteur par rapport à l'information transmise par son article, elle ne prend pas en compte l'agencement textuel de l'article lui-même.

Jean-Michel Adam propose, au terme d'un article très poussé sur les « unités rédactionnelles et genres discursifs [...] dans la presse écrite », de distinguer les « critères minimaux définissant les genres de la presse écrite ». Pour ce faire, il reprend, en les adaptant aux textes de presse, les « contraintes définitoires d'un genre », que Dominique Maingueneau avait établies dans *Les termes clés de l'analyse du discours* (Maingueneau 1996, p.44). Jean-Michel Adam propose ainsi de définir chaque genre de discours selon six « plans d'organisation complémentaires » en interaction : le plan « sémantique », le plan « énonciatif », la « longueur », le plan « pragmatique », le plan « compositionnel » et le plan « stylistique ». Cette typologie est peu étayée dans son article (en particulier, il n'y a pas d'illustration par certaines catégories d'articles de presse), mais elle est particulièrement riche dans la mesure où elle peut être complétée et adaptée de façon très diverse, notamment en exploitant l'idée de la coopération et de la complémentarité entre ces différents critères.

Ma grille de lecture

À la lumière des différentes typologies évoquées, j'ai établi ma propre grille de lecture permettant de rendre compte du fonctionnement discursif de la nécrologie, mais également de n'importe quel article de presse. J'ai donc retenu quatre critères distincts et complémentaires qui balaient les différents aspects du genre de discours.

Le premier critère, qui revient dans toutes les typologies évoquées, est le paramètre énonciatif, qui semble être le plus prégnant, le plus important pour caractériser un genre de discours journalistique. Définir le paramètre énonciatif impose bien sûr de préciser l'identité des partenaires de l'énonciation, de déterminer « quels sont les emplacements institutionnels d'où le discours trouve son origine légitime et son point d'application » (Foucault 1969, p.68), mais cela implique également de s'interroger sur l'énonciation en tant que construction discursive, et notamment sur le niveau de prise en charge de l'énoncé par le locuteur, qui s'apparente entre autres au « degré d'engagement » de Patrick Charaudeau évoqué *supra*.

Un autre critère, souvent évincé, peut-être parce qu'il semble aller de soi, est le paramètre compositionnel évoqué par Jean-Michel Adam : pour décrire un genre de discours, il faut déterminer si les différents textes qui constituent le genre sont similaires dans leur organisation, quelles sont les parties qui le composent et comment elles sont agencées entre elles.

Troisième critère pour définir un genre de discours : sa visée. On rejoint ici le classement selon les grands « méta-genres », d'après le terme utilisé par Alain Rabatel (2014a, p.110), qui « regroupent des sous-genres variés » en fonction de leur objectif (raconter, décrire, commenter...). C'est parfois ce critère de la fonction qui est retenu pour les typologies d'articles de presse, comme dans celle proposée par Heinz-Helmut Lüger, qui distingue cinq catégories de textes de presse en fonction de leur « intention » : les textes orientés vers l'information, vers l'opinion, vers l'incitation, vers l'instruction ou vers le contact (Lüger 1995, p.75). De fait, la visée illocutoire du genre paraît centrale dans la caractérisation d'un genre de discours journalistique, d'autant plus qu'elle est indissociable de sa mise en discours, qu'elle influence étroitement (Bronckart 1997).

Enfin vient un dernier critère, qui est la catégorie la plus mixte et pourtant peut-être la plus essentielle pour caractériser un genre de discours journalistique : son fonctionnement médiatique. Ce paramètre reprend le critère de la longueur distingué par Jean-Michel Adam, auquel on ajoute d'autres éléments de caractérisation matérielle de l'article : apparence, typographie, présence ou non d'illustration, place sur l'espace de la page... À une échelle plus large, évoquer le fonctionnement médiatique revient également à s'interroger sur le rubricage : où l'article se trouve-t-il au sein du journal ? Et en adoptant une échelle encore plus vaste : dans quel journal trouve-t-on ce genre d'article ? Le fonctionnement médiatique implique aussi de s'intéresser à un aspect peu présent dans la catégorisation des genres de discours journalistiques, qui fait pourtant pleinement partie des éléments de définition du genre³⁰, la dimension génétique : d'où l'article vient-il ? Quel lien entretient-il avec les textes sources dont il s'inspire, voire qu'il reproduit. Enfin, analyser sur le fonctionnement médiatique d'un genre de discours conduit à s'interroger sur le lien entre l'article et l'évènement dont il rend compte, lien qui est souvent propre au genre de discours considéré. Ce paramètre médiatique recouvre ainsi des questionnements très variés, au point que la catégorie peut paraître hétéroclite. C'est dû en particulier au fait qu'elle s'intéresse au genre à la fois dans ses dimensions « interne »

³⁰ Et en particulier dans le cas de la nécrologie : on verra que la genèse des articles nécrologiques est propre au genre, dans la mesure où on ne retrouve pas de processus de production du discours analogue, que ce soit dans le discours journalistique ou dans d'autres types de discours : cette spécificité contribue par conséquent à définir la nécrologie en tant que genre de discours.

et « externe », selon la distinction de Sonia Branca-Rosoff (1999, p.116). En effet, d'une part, l'analyse est « logocentrée », c'est-à-dire qu'elle « pose les matières langagières comme objet central et prioritaire de l'analyse linguistique » (Paveau 2013, p.1), lorsqu'elle s'intéresse à la matérialité que constitue l'article sur la page de journal. D'autre part, l'analyse devient externe lorsqu'elle s'intéresse à la relation qui se tisse entre l'évènement en tant que catégorie éminemment extralinguistique et le genre de discours, donc la façon spécifique d'en rendre compte. Toutefois, au-delà de ce caractère foncièrement hétérogène de la catégorie, ce critère d'analyse du genre est unifié autour du fonctionnement médiatique, en plaçant le discours à l'articulation entre l'évènement qui le déclenche et l'organe de presse qui l'accueille.

Je fais le choix de ne pas retenir en tant que tel le critère stylistique. Non que la texture microlinguistique ne participe pas à définir le genre, au contraire, mais il me semble qu'il n'est pas souhaitable d'isoler cette dimension, dans la mesure où le style n'est pas analysable à part, mais en relation avec les effets qu'il produit, et qui peuvent être de diverses natures (pragmatique, énonciative...). Par conséquent, j'étudierai le paramètre stylistique de manière perlée sur l'ensemble des chapitres, chaque fois qu'un exemple invitera à une telle analyse. Je n'aborderai pas non plus le critère pragmatique dans un chapitre dédié, d'une part puisqu'il sera, là encore, convoqué ponctuellement et intégré à l'analyse des autres dimensions du fonctionnement du genre correspondant aux différents chapitres qui composent cette première partie (je m'attacherai à définir en quoi les particularités que j'ai dégagées sont liées à certains enjeux pragmatiques du discours), d'autre part et surtout dans la mesure où la visée pragmatique, en lien avec le contexte particulier dans lequel la nécrologie émerge, fera l'objet de la seconde partie de la thèse.

Plan de la partie

La première partie de la thèse, qui consiste à caractériser la nécrologie en tant que genre de discours, passera en revue ces différents paramètres définitoires du genre, auxquels correspondent autant de chapitres. L'ordre dans lequel seront présentés ces paramètres génériques va du plus « externe » au plus « interne »³¹. Nous commencerons ainsi par nous pencher, au chapitre 2, sur le

³¹ Le recours à une telle distinction schématique est indispensable pour clarifier le discours et montrer le sens de la progression au fil des différents chapitres. Néanmoins, l'emploi de ces notions n'implique pas d'être dupe de l'arbitraire qu'il y aurait à concevoir une frontière étanche entre interne et externe. En effet, la dimension externe du texte est toujours, d'une certaine façon, internalisée via la mise en discours.

fonctionnement médiatique de la nécrologie. Nous aborderons ensuite la nécrologie dans sa dimension la plus immédiate, en analysant au chapitre 3 le paramètre compositionnel. Nous déterminerons ensuite au chapitre 4 la visée du genre de discours, en montrant que la mise en discours de la nécrologie est à mi-chemin entre description et narration. Enfin, nous entrerons au chapitre 5 dans le détail du texte en étudiant le paramètre énonciatif, en montrant comment la figure de l'auteur se construit dans les nécrologies.

Chapitre 2

Fonctionnement médiatique de la nécrologie

On meurt, en fait, deux fois : la première fois « au sein de la famille en pleurs » ; la seconde publiquement, dans les pages de la presse.

MAKAROVA Arina, « Dits et non-dits des nécrologies de presse », *Le temps des médias*, n°1, 2003 : p.112.

LE PREMIER paramètre auquel on s'intéressera pour caractériser la nécrologie en tant que genre de discours est celui du fonctionnement médiatique. On a vu qu'il s'agit là d'un domaine fortement hétérogène, dans la mesure où il concerne tout autant la matérialité du texte que son lien avec l'actualité. Le fil directeur du chapitre sera axé autour de l'articulation intime entre la nécrologie en tant que genre et le journal d'une part et l'évènement d'autre part. Afin d'analyser tous les angles du fonctionnement médiatique de la nécrologie, on s'intéressera successivement à trois aspects. On commencera par décrire la manière dont la nécrologie s'insère dans le journal, en décrivant son apparence matérielle, la rubrique qui l'accueille de façon privilégiée, le type de presse dans laquelle elle apparaît... On s'intéressera ensuite à la genèse de la nécrologie, en explicitant le processus de production très spécifique de ce genre de discours, qu'on ne retrouve nulle part ailleurs dans la presse. Enfin, on s'interrogera sur la mise en scène de l'évènement dans la

nécrologie : la mort est-elle véritablement l'enjeu évènementiel principal dans un article nécrologique ? Par ailleurs, l'évènement extralinguistique, tel qu'il se produit dans le monde réel, influence-t-il la forme que peut prendre le discours qui en rend compte ?

I. La nécrologie dans le journal

Le premier salon parisien où l'on meurt, c'est évidemment le « Carnet » du Figaro.

RINGLET Gabriel, *Ces chers disparus*, Albin Michel, Paris, 1992 : 335.

On s'intéressera ici en premier lieu à une description très concrète de la nécrologie³², qui s'articulera en trois temps, lesquels permettront d'adopter une perspective de plus en plus large. On commencera par étudier la nécrologie à l'échelle de l'article, dont on s'attachera à décrire la matérialité. On observera ensuite la nécrologie à l'échelle du journal, en montrant comment ce type d'article s'insère parmi les autres événements dont le journal rend compte. Pour finir, on élargira la perspective en étudiant la nécrologie à l'échelle de la presse dans son ensemble, en tentant de déterminer si le genre est lié à une catégorie de presse particulière et pourquoi.

1. Description matérielle de la nécrologie

Au sein du *medium* journalistique, la nécrologie dispose d'un mode d'existence matérielle spécifique qui contribue à définir le genre. Jean-Michel Adam (1997a, p.13) insiste sur le critère de la taille pour définir les caractéristiques d'un genre de discours journalistique. Ce critère semble peu pertinent dans le cas des nécrologies, qui font partie des rares genres journalistiques qui ne sont étonnamment pas définis par l'espace qu'ils occupent dans le journal. C'est en effet surprenant car certains genres, comme la brève, sont intrinsèquement définis par leur taille, mais même les autres genres journalistiques ont une taille qui leur est généralement associée : l'éditorial par exemple est moyen, généralement déployé sur une colonne, là où le reportage est conçu comme un article long. Il en va de même pour un portrait – qui pourtant par certains côtés s'apparente partiellement à la nécro

³² Dans la mesure où la nécrologie relève de l'hypergenre de l'article de presse, de nombreux éléments lui sont communs avec cet hypergenre. Je ne m'attarderai pas sur les caractéristiques du fonctionnement médiatique de la nécrologie qu'elle partage avec le discours de presse en général, afin de me concentrer sur des éléments qui lui sont plus spécifiques.

– : on n’imagine pas un portrait sous forme de brève ! Rien de tel pour la nécrologie, qui peut se développer sur des surfaces très diverses. Ainsi, au sein du corpus, des brèves de trente mots seulement (par exemple MIN12) avoisinent des dossiers nécrologiques de plusieurs pages, voire de plusieurs dizaines de pages – le plus long étant la nécrologie que *Prochoix* consacre à Odile Dhavernas, qui fait quarante-quatre pages (CHO1), mais on trouve également des nécrologies fort longues dans la presse quotidienne, jusqu’à quatre pages par exemple pour la nécrologie de Raymond Devos dans *Libération* (LIB55). La longueur des nécrologies est ainsi très variable. Nous verrons toutefois dans le chapitre suivant (où l’on étudiera la composition des nécrologies) que quelques grands modèles se dégagent et qu’une nécrologie ne peut pas faire n’importe quelle taille (p.201).

Par ailleurs, le choix parmi ces différents modèles de nécrologie qui s’offrent au nécrologue se fait essentiellement en fonction du mort bien plus que de la mort : toutes les morts s’équivalent et, on le verra, ne présentent généralement pas d’intérêt particulier en tant que telles. En revanche, tous les morts ne se valent pas, et il est d’usage que l’espace consacré au disparu dans les colonnes du journal à l’occasion de son décès reflète la place occupée par la personne de son vivant au sein de la société. Il n’est pas envisageable de consacrer uniquement un bref article à des disparus célèbres, qui nécessitent une place importante au sein du journal, leur nécrologie se présentant alors généralement sous forme d’un imposant dossier (Freyssinet-Dominjon 2001 ; Delporte 2006). Ce lien entre l’importance d’un événement et l’espace qui lui est accordé au sein du journal a déjà été souligné par Francine Cicurel, qui montre que dans le cas des discours journalistiques rendant compte d’un événement-catastrophe, il y a un lien direct entre la dimension de l’événement et celle des articles qui en rendent compte, au point qu’en l’absence de matière, d’autres discours peuvent se substituer à l’informatif pour « remplir » l’espace dévolu à l’événement :

C’est donc l’ampleur de la catastrophe qui détermine la place accordée au didactique et non la seule volonté d’instruire le lecteur. L’événement est premier, certes, mais c’est le journaliste qui a le pouvoir de lui donner sa place, et ses outils sont la grandeur des titres, l’espace occupé et le nombre des articles à l’intérieur d’un exemplaire et au fil des jours. S’il le juge important, il lui faut chercher des discours qui se substituent à la précarité et à la limitation de l’événement lui-même.

(Cicurel 1993, p.69)

On observe le même procédé dans les nécrologies, dont la taille doit être proportionnelle à la notoriété du défunt, quitte à gonfler artificiellement la taille de l’article : en plus du contenu proprement nécrologique, on assiste dans ces nécrologies à une inflation d’hommages, ainsi qu’à une reprise des propos du défunt (ancienne interview, citations...), et à la présence d’illustrations plus grandes. Par

exemple, les nécrologies de Raymond Devos se doivent d'être importantes : afin que l'article consacré à l'artiste couvre la page entière du journal, le format des illustrations qui le représentent dans *La Croix* (CRO49) et *Le Monde* (MON105) est extrêmement grand, couvrant plus de la moitié de l'espace de la page, alors même que dans ces deux journaux, le pourcentage de nécrologies illustrées est faible (respectivement 29% et 21%) et que lorsque c'est le cas, le portrait du défunt est généralement de dimensions réduites. De même, *Libération* choisit de consacrer un dossier conséquent à l'humoriste (LIB55) : sur les quatre pages dont il est constitué, on trouve pas moins de sept photographies, deux pages étant exclusivement occupées par les illustrations. De plus, généralement, ce sont également ces défunts particulièrement importants dont la nécrologie bénéficie d'un appel en Une (ce qui est le cas de près de 10% des articles du corpus). Ainsi, on observe une proportionnalité entre la notoriété du défunt et l'espace qui est accordé à sa nécrologie, quitte à ce que cet espace soit rempli artificiellement. Ainsi, on peut dire que du point de vue de la caractérisation du genre, la taille de la nécrologie n'est pas en soi une propriété définitoire, dans la mesure où elle n'est pas fixe. En revanche, cette proportionnalité entre la longueur de la nécrologie et la notoriété du défunt contribue à définir le genre.

On peut d'ailleurs souligner que cette proportionnalité entre l'espace occupé par le défunt dans la société de son vivant et celui qu'il occupe à sa mort dans le journal se retrouve également dans le cimetière : là où les disparus anonymes se contentent d'une fine épaisseur de terre au sein de la fosse commune, les défunts illustres occupent une place de choix, et la taille et la qualité de la stèle qui s'élève vers le ciel en leur honneur doivent refléter l'importance qu'ils ont eue de leur vivant. Comme le souligne Françoise Zonabend, « le type de monument restitue [...] la place de chacun dans l'ordre social » (Zonabend 1973, p.12). On peut donc dire que si la taille de la nécrologie est indéterminée au regard du genre de discours, elle a en revanche une importance considérable sur d'autres plans, notamment dans sa dimension sociologique.

Si l'espace que le journal consacre au défunt est variable, la façon dont cet espace s'organise est en revanche particulièrement stable : les nécrologies sont généralement réparties sur plusieurs colonnes (en dehors des brèves) et presque toujours surmontées d'un titre (c'est le cas pour 511 articles sur 581), dans lequel figure, dans plus de 80% des cas, le nom du défunt. On note aussi que près de la moitié des articles sont illustrés (240 sur 581), la plupart du temps avec une photographie du défunt,

cadrée en gros plan sur son visage³³. Ainsi, on peut dire que la nécrologie s'organise de manière tout à fait classique pour un article de presse : on n'imaginerait pas par exemple la nécrologie d'un grand quotidien français écrite à la verticale, en caractères rouges tracés à la main. En ce sens, la situation matérielle de communication de la nécrologie est indissociable du fonctionnement discursif du genre.

2. Place de la nécrologie dans l'espace du journal

2.1. La rubrique

En dehors de l'apparence de la nécrologie, c'est également sa place au sein du journal qui permet de définir le genre, dans sa dimension médiatique. Cette place est en tout premier lieu liée à la rubrique dans laquelle apparaît l'article. On peut distinguer deux catégories de nécrologies : tout d'abord, dans certains journaux, les nécrologies occupent une place dans une rubrique dédiée, à l'instar du « Carnet » du *Monde*, des rubriques « Disparitions » dans *Le Figaro* ou « Nécrologies » du *BSLP*. Certains articles du corpus, bien que ne faisant pas partie de ces journaux qui disposent d'une telle rubrique de façon fixe, figurent dans une rubrique dédiée ponctuellement aux nécrologies. Ce phénomène s'observe notamment lorsque le décès d'un personnage illustre invite le titre à proposer un contenu nécrologique qui ne figure pas dans ses habitudes éditoriales : c'est par exemple le cas lors du décès de Philippe Amaury, directeur du groupe éditorial Amaury, à qui *Aujourd'hui en France* (qui appartenait au groupe Amaury) consacre une nécrologie sur une pleine page (AUJ10), dans une rubrique « Disparition » qui ne fait pas partie des classiques du titre. Le même procédé est employé dans *Le Point* lors de la mort de Jean-François Revel, qui était chroniqueur dans les colonnes du journal depuis plus de vingt ans, et à qui le titre consacre là encore une longue nécrologie de huit pages sous la rubrique « Hommage », qu'on ne trouve pas dans la plupart des éditions du journal. Ce classement dans une rubrique faisant explicitement référence au décès concerne près d'un tiers des articles du corpus (168 sur 581).

À côté de ces nécrologies dont la catégorisation en rubrique se fait en fonction du décès, d'autres nécrologies sont classées au contraire en fonction de la vie du défunt : soit selon le secteur

³³ On reviendra ultérieurement, à plusieurs reprises au cours de la thèse, sur les caractéristiques et le rôle des illustrations dans les nécrologies. Cette remarque statistique initiale sur le pourcentage de nécrologies illustrées et sur la nature de cette illustration est uniquement destinée à présenter de façon sommaire la manière dont les nécrologies se présentent dans les colonnes du journal, puisqu'il s'agit là d'une des premières caractéristiques du genre de discours.

d'activité qu'occupait le défunt de son vivant, soit selon le territoire dans lequel il exerçait cette activité. Ainsi, parmi les nécrologies qui sont rangées dans la rubrique correspondant au cercle principal d'activité du défunt, on trouve de très nombreux articles (102 sur 581) dans les pages « Culture », à l'instar des nécrologies du cinéaste Alexis Damianos dans *L'Humanité* (HUM15), du comédien Philippe Castelli dans *Libération* (LIB4), du philosophe Jean-François Revel dans *20minutes* (MIN8), voire dans des rubriques plus précises : « Cinéma » pour la nécrologie du metteur en scène Shohei Imamura dans *20minutes* (MIN20) ou « Livres » pour le romancier Jacques Chauviré dans *Le Nouvel Observateur* (OBS12). À côté de cette prééminence de la culture, on trouve toutefois des nécrologies dans des rubriques qui correspondent à tous les secteurs d'activités : « Économie » ou « Industrie » pour Édouard Michelin (respectivement OBS8 et ECH19), « Sport » pour le pilote de rallye Henri Magne (MON85) ou la skieuse française Corinne Rey-Bellet (PRO15), « Santé » pour le directeur de l'OMS (LIB31), « Presse » pour Philippe Amaury (PRO35), « Football » pour le sélectionneur de l'équipe nationale polonaise Kazimierz Gorski (LEQ11) ou encore « Religion » pour le président des Associations familiales catholiques Louis Reverdy (CRO17).

De façon moins fréquente, c'est également le territoire dont le défunt était issu ou au sein duquel il rayonnait de son vivant qui peut donner lieu au rubricage : Lee Jong-wook, dont on a vu que sa nécrologie figurait parfois dans la rubrique « Santé », peut également apparaître dans les pages « Monde » (CRO29). L'ancien premier ministre irlandais Charles Haughey aura quant à lui l'honneur de voir sa nécrologie (FIG53) figurer dans la rubrique « Europe », et le député français Gérard Léonard, dans les pages « France » (CRO38). D'autres personnalités dont le rayonnement est plus modeste se retrouveront dans les pages régionales. Ceci est valable en particulier pour les quotidiens régionaux : on peut par exemple citer la nécrologie de Roger Bessard (PRO37), joueur de l'équipe locale de basket de Saint-André-Le-Bouchoux, dans *Le Progrès*, qui apparaît dans la rubrique « Dombes – Trévoux – Val de Saône » des pages régionales du quotidien. Mais on retrouve également ces nécrologies « régionales » dans des titres nationaux : *Aujourd'hui en France* publie ainsi par exemple la nécrologie du député Gérard Léonard dans la rubrique « 24h dans les 22 régions », dans laquelle chaque région fait l'objet d'un article : celui consacré à la Lorraine concerne ainsi le décès de l'homme politique (AUJ15). On voit ainsi que ce choix de rubricage centré sur le défunt confère aux nécrologies une place plus mobile dans les pages du journal, puisqu'elles peuvent être accueillies dans toutes les rubriques.

En dehors de ces deux principales répartitions, en fonction de la mort ou de la vie, on trouve quelques choix de rubricage marginaux, parfois malheureux. L'annonce de la mort peut ainsi être considérée comme une distraction, comme en témoignent les titres de rubrique « Entracte », que l'on trouve dans *Les Échos* (par exemple ECH5 ou ECH21), « Intermède » (TRI2), « Loisirs » (CRO37) ou « Temps libre » – c'est sûr qu'ils n'en manqueront plus ! –, rubrique sous laquelle figurent la plupart des nécrologies parues dans *Le Progrès* (par exemple PRO11, PRO52 ou PRO55). À côté de ces choix discutables, certains titres confinent véritablement à la maladresse : la mort de Vincent de Swarte, Jean-François Revel ou Claude Dalla Torre est annoncée dans *Le Figaro* sous la rubrique « La vie littéraire » (respectivement FIG17, FIG25 et FIG30) – il est vrai que « La mort littéraire » ne paraîtrait pas approprié non plus. Quant à la nécrologie de Jean Bernard dans *Aujourd'hui en France* (AUJ3), elle figure dans la rubrique « Vivre mieux » : le défunt appréciera l'ironie !

Au-delà de ces « ratés » du rubricage, on peut retenir deux principaux choix de classement des articles : les nécrologies peuvent être classées dans une rubrique faisant référence au décès ou au contraire, dans une rubrique évoquant la vie du disparu, qu'il s'agisse de son activité ou de son territoire. On verra ultérieurement (p.113 *sq.*) que cette opposition entre des noms de rubriques centrées sur le décès ou au contraire sur la vie du défunt, loin d'être anecdotique, fait sens de manière plus générale concernant la fonction dévolue aux nécrologies. On s'interrogera en effet sur le rôle de ces articles : on verra qu'il ne s'agit pas uniquement dans les nécrologies d'annoncer la mort mais que le décès, en tant qu'évènement qui déclenche la publication de la nécrologie, est finalement avant tout un prétexte permettant de développer d'autres contenus. En ce sens, les deux choix de rubricage que l'on vient de dégager impliquent déjà une grille de lecture particulière : cette focalisation sur le décès ou sur la vie du disparu traduit un regard spécifique porté sur l'évènement, qui influencera le cadrage qu'en proposera l'article.

2.2. L'environnement immédiat

La question de la place de la nécrologie dans l'espace du journal amène également à s'interroger, au-delà de la rubrique qui l'accueille, sur l'environnement immédiat de l'article : que trouve-t-on à côté des nécrologies ? On aurait pu s'attendre à ce que la nécrologie avoisine des articles particulièrement policés et au contenu choisi, dans la mesure où le tabou qui entoure la mort dans notre société (Gorer 1955 ; Baudrillard 1976 ; Ariès 1977) n'incite pas à traiter le décès comme un évènement quelconque parmi d'autres. Rien de tel dans les nécrologies du corpus, qui s'insèrent sans

complexe entre les pages sport et culture sans faire l'objet d'un traitement spécifique. Certes, le voisinage immédiat des nécrologies comporte parfois une certaine uniformité autour de la mort, qui peut être liée à la rubrique (on l'a vu, *Le Monde* et *Le Figaro* ont des pages spéciales dédiées au « Carnet » qui accueillent articles et annonces nécrologiques) ou à une conjonction particulière d'événements qui confère une tournure macabre à la page : ainsi la nécrologie de Jean Bernard dans *Libération* est-elle entourée de brèves intitulées « 14 corps retrouvés en Guyane », « Il égorge un homme avant d'être abattu » ou « Dernière reconstitution dans l'affaire Fourniret ».

Cependant, au-delà de ces quelques cas où la thématique de la mort s'impose dans le voisinage de l'article, la plupart du temps, la nécrologie n'a pas de statut privilégié au sein du journal, et peut jouxter aussi bien un filet sur la hausse du satanisme (PRE4) ou une brève sur le changement de sexe d'un homme célèbre (PRO18) qu'un portrait de « La bombe du mois » dans le journal *Têtu*, où la nécrologie de Gérard Vappereau (TET1) se trouve à côté de cet article qui fait l'éloge moral et surtout physique, image suggestive à l'appui, du basketteur Boris Diaw. Ces juxtapositions savoureuses et inattendues auxquelles donne parfois lieu la mise en page traduit le fait que la nécrologie ne bénéficie pas d'un statut d'exception au sein de la presse : la mort est traitée comme une information parmi d'autres.

Ce phénomène est encore plus notable lorsque l'on observe la succession des titres sur la page du journal, en particulier dans des colonnes de brèves, dont voici quelques exemples :

(19) « France Soir » poursuit la grève
Boris Fraenkel se suicide [MIN5]

(20) Le cinéaste ivoirien Henri Duparc est mort à l'âge de 61 ans
Le prochain film de Woody Allen ne se passera pas à Paris [CRO4]

(21) Hausse des prix
Décès de Galbraith [MIN6]

Le parallélisme syntaxique de ces titres de brèves successives, de même que leur apparence similaire (ils se trouvent au même endroit de la page, au sein d'un encadré ou d'une colonne spécifique, et sont écrits avec la même police et le même style et sont donc mis sur le même plan) incitent à considérer ces titres en parallèle et à accorder une importance analogue aux informations qu'ils proposent.

Le titre « Et aussi... », qui, dans les colonnes de *L'Humanité*, introduit certaines brèves nécrologiques (HUM1, HUM10) confirme ce statut de la mort, considérée comme une information parmi d'autres, qu'on ne sait d'ailleurs pas trop bien où caser :

l'essentiel **Cinéma. Natalie Portman, héroïne antitotalitaire**

La jeune actrice américaine Natalie Portman n'a pas hésité à se raser entièrement le crâne pour incarner une héroïne en butte au totalitarisme dans *V pour vendetta*, un film construit sur un scénario des frères Wachowski, les créateurs de la trilogie *Matrix*. Ce film de science-fiction, inspiré d'un ouvrage de l'auteur britannique de bandes dessinées Alan Moore, plonge le spectateur dans un univers proche de celui du roman *1984* de George Orwell : la Grande-Bretagne est dirigée d'une main de fer par une dictature aux relents nazis qui extermine étrangers, opposants politiques et homosexuels.

Un guitariste suisse révélation jazz

Le guitariste suisse Nicolas Meier a remporté le Grand Prix de la 4^e édition du concours international de Jazz à Juan Révelations 2006, qui s'est déroulé lors du week-end de Pâques à Antibes-Juan-les-Pins (Alpes-Maritimes). Né à Zurich en 1973, le guitariste Nicolas Meier a d'abord étudié au conservatoire de Fribourg avant de se rendre au Berklee College of Music de Boston (Massachusetts). Également compositeur, il pratique un jazz très fusionnel teinté d'orientalisme et de rythme rock.

Et aussi...

L'écrivain britannique Muriel Spark est décédée à l'âge de quatre-vingt-huit ans en Toscane, dans le centre de l'Italie. L'ouvrage qui l'a révélé au public, et qui reste son roman le plus connu, s'intitule *les Belles Années de Mademoiselle Brodie*, publié en 1961. Plusieurs de ses romans ont été adaptés à l'écran.

[HUM1]

On retrouve la même dimension « fourre-tout » dans la page « Carnet du *Point*, qui propose un certain nombre de brèves portant sur des personnes célèbres, toutes organisées sur le même modèle : le titre correspond de façon systématique au prédicat et a une dimension rhématique, tandis que le texte renseigne sur le sujet. Ainsi, la colonne de brèves surmontée du titre « décédés », qui annonce, dans l'édition du 8 juin 2006 par exemple (POI12), la mort de Claude Terrail, Philippe Amyot d'Inville, Gérard Léonard, Irène Aïtoff, Henri Magne, Rocio Jurado, Raymond Davis et Viktor Fischl, voisine des articles intitulés « honorés », « mariés », « nés », « opérée », « libérée », qui nous informent respectivement de l'élection de Yann Arthus-Bertrand et Lucien Clergue à l'Académie des Beaux-Arts, de l'union entre Jacques Villeneuve et Johanna Martinez (sans oublier la liste des invités), de la naissance de Dylan-Paul, fils de Nadia Comaneci, de la pose d'une prothèse du genou gauche à la reine du Danemark et de la sortie de prison de Michelle Rodríguez. Les nécrologies se retrouvent ainsi diluées parmi des informations dont l'importance pourrait paraître secondaire en comparaison avec le décès.

De façon plus générale, dans les colonnes de la plupart des titres du corpus, les journalistes passent allègrement des nécrologies au programme télévisé ou aux résultats sportifs. Par exemple, la nécrologie d'Alain Lequeux (AUJ4) se trouve au milieu des résultats du tiercé. On aurait pu penser que cette coïncidence serait liée à la profession du disparu, en lien avec le sport hippique, puisqu'il était jockey, cependant, le même phénomène se retrouve dans de nombreux articles : toujours dans *Aujourd'hui en France*, les résultats du loto sont donnés sans complexe à côté de la nouvelle de

l'assassinat de Corinne Rey-Bellet (AUJ6). Les nécrologies d'Édouard Michelin dans *L'Équipe* (LEQ13) ou de Maryse Adubra dans *Réforme* (REF1) jouxtent le programme télévisé, tandis que celle de Philippe Amaury dans *L'Équipe* (LEQ12) se trouve à côté des prévisions météorologiques. Ce sont aussi les petites annonces qui avoisinent volontiers les nécrologies : offres d'emploi à côté des nécrologies de Philippe Amyot d'Inville dans *Les Échos* (ECH20) ou d'André Mandouze dans *Réforme* (REF2), ou annonce immobilière non plus à côté, mais presque dans la nécrologie d'Anne-Marie Casteret dans *Libération*, comme en témoigne l'image suivante :

Anne-Marie Casteret, une plume obstinée

La journaliste, morte à 57 ans, avait révélé l'affaire du sang contaminé en 1991.

Anne Marie Casteret est morte samedi à Saint Nazaire (Loire Atlantique), des suites d'une maladie d'Hodgkin. Elle avait 57 ans. De près quelques années, comme beaucoup trop, et elle manquait dans l'univers des journalistes médiatiques, elle était toujours là, comme une plume obstinée. Rarement une journaliste avait un rôle aussi décisif dans la révélation d'une affaire qui allait bouleverser le monde de la médecine : l'affaire du sang contaminé. C'est elle qui, au printemps 1991, alors journaliste à l'Événement du jeudi, publie un rapport du Centre national de transfusion sanguine daté du 29 mai 1985. Un rapport dans lequel il était fait état que *plusieurs* des lots de produits sanguins des laboratoires de transfusion sont contaminés par le virus du sida, et qu'en attendant leur remplacement par des produits chauffés, le CHTS paraissait devoir continuer les analyses. Un document terrifiant. Dès



1987, elle avait publié un article sur la question. C'est une veine rapport du CHTS, elle l'avait entre ses mains de près quelques mois, mais elle s'interrogeait sur le moment de sa publication. Médecin de formation, elle connaissait les bilans et la complexité d'une telle tâche. Comme elle n'ignorait rien des transfusions qui unissaient alors certains journalistes et le monde de la transfusion. S'il y avait une vision obstinée et son ha-

bité, l'affaire aurait peut-être saisi vite. On n'est pas sûr, mais assez combien les décisions prises alors, le silence institutionnel ensuite, les omissions officielles ont constitué une violence atroce pour les hémophiles et les transfusés qui en ont été victimes, a-t-elle écrit dans l'affaire du sang (1).

Malade, elle avait peu à peu disparu des pages de l'Événement où elle travaillait de près 1996. Les dernières fois, elle avait écrit sur les pluies et les jardins, sa passion. Parfois, elle se remémorait des combats

singuliers. Alors, elle avait resurgi au journal au tribunal pour la publication d'une histoire dite de la journaliste et le non-respect des règles que l'on remet en cause la culpabilité de Jean Marie Deperrois. Plus récemment, elle avait publié des statistiques acablantes sur l'hémophilie Christine Makiwe, accusée de transmission massive. Ces sont images de la dernière année. Anne Marie Casteret était aussi, tout entière. Elle n'avait rien tant que de se battre, et soigner ses proches. (2)

1) Libération, 11 décembre 1992.

(Vente aux enchères)

75

Vente aux enchères publique au Palais de Justice de Paris
4 bd du Palais - le jeudi 15 juin 2006 à 14h30 - EN UN LOT

UN APPARTEMENT (75,82 m²) à PARIS 16^e
14, rue Claude Lorrain
au 2^e étage comprenant : entrée, salle de séjour, 2 pièces, cuisine, salle de bain, salle de lavage.

Mise à Prix : 200 000 € - OCCUPE
Dens : M. Denis DUBOIS, Associé à P. B. 11-20, quai de la Magenta - T. : 01 42 38 50 25 - Au Greffe des Crimes au Palais de Justice de Paris, où le cahier des charges est déposé sous le n° 04438.
Sur les lieux pour voir

[LIB32]

Ces divers exemples ne sont pas isolés mais représentent une tendance importante au sein du corpus : les nécrologies jouxtent fréquemment des contenus informatifs à vocation utilitaire ou divertissante. Cela rejoint le constat que l'on faisait *supra*, concernant les rubriques « Intermède » ou « Entracte » par exemple qui accueillent parfois les nécrologies : la nouvelle de la mort peut être perçue comme un divertissement. Il ne s'agit certainement pas d'un effet visé (Charaudeau 2009, p.73), dans le sens où cela n'a rien d'intentionnel de la part du journaliste ou du journal, mais cela peut être un effet produit sur le lecteur, même s'il ne le remarque pas nécessairement de façon consciente.

En dehors de ces cas qui témoignent du caractère quelconque de la nécrologie, à laquelle la mort ne confère pas de place à part au sein du journal de façon structurelle, on observe là encore, à l'instar de ce que l'on avait observé avec les titres de rubriques, quelques coïncidences malheureuses. Par exemple, la nécrologie de Vincent de Swarte dans *20minutes* (MIN4) jouxte un portrait des Flaming Lips, un des « 50 groupes à voir avant de mourir ». On peut également citer la nécrologie de la comtesse

de Diesbach dans *Rivarol* (RIV7), à côté de laquelle figure un article défendant le rétablissement de la peine de mort (il n'est pas sûr toutefois que les habitués du journal fassent le rapprochement entre ces deux contenus...). On observe également parfois des publicités malencontreuses : dans *Libération*, une publicité pour le TGV, à côté de la nécrologie de Boris Fraenkel (LIB11), suggère de « profiter des beaux jours », ou dans *France Soir*, le slogan d'une publicité pour un vendeur de moquette qui jouxte la nécrologie de Claude Terrail (FRA1) nous invite à être « bien dans la mode, bien dans la vie ». Au-delà du caractère ironique de ces juxtapositions malheureuses, ces « ratés » de la mise en page illustrent la façon étonnante dont la nécrologie trouve sa place dans le journal : eu égard au tabou qui entoure la mort, il est surprenant que le journal intègre la mort de façon indifférenciée parmi les autres informations. Il s'agit là d'un aspect que la suite de la thèse devra éclairer : comment se fait-il que ce contenu, qui n'est pas anodin, ne soit pas « sacralisé », à l'instar de ce que l'on peut observer dans le fonctionnement de la société en général, où ce qui touche à la mort occupe une place particulière ?

3. Quelle nécrologie pour quel journal ?

Bon nombre de genres de discours journalistiques sont propres à une catégorie de presse, et la nécrologie ne fait pas exception à la règle, puisqu'il s'agit là d'un genre de la presse quotidienne par excellence. C'est peut-être là un phénomène qui est masqué par la diversité des articles du corpus, qui comporte des nécrologies issues de titres très variés, balayant l'ensemble des catégories de la presse française contemporaine. Cette hétérogénéité, qui était voulue, afin d'obtenir le panorama le plus large possible de la nécrologie de presse, ne doit pas faire oublier que la répartition des articles au sein du corpus est très inégale : parmi les 581 articles du corpus, 483 appartiennent à un titre de la presse quotidienne. Ce chiffre est d'ailleurs sous-estimé par rapport à la dispersion véritable des nécrologies au sein des différentes catégories de presse, dans la mesure où il exclut l'ensemble des journaux que j'ai consultés mais que je n'ai pas retenus car ils ne présentaient aucune nécrologie : en effet, si l'ensemble des titres de la presse quotidienne présentent chacun, sur la période de recueil du corpus, plusieurs nécrologies, en revanche, plusieurs hebdomadaires et revues qui ont été consultés ne comportaient aucun article susceptible d'intégrer le corpus et ont donc été écartés. Il y a donc une importance quantitative indéniable de la nécrologie dans la presse quotidienne par rapport aux autres catégories de presse.

Le fait que la nécrologie soit quotidienne plutôt qu'hebdomadaire s'explique par la temporalité spécifique de l'évènement qui déclenche les nécrologies : la mort d'une personnalité ne peut donner lieu à une nécrologie au bout de plusieurs mois, il s'agit d'une actualité qui réclame une certaine immédiateté. Le laps de temps entre la conception de l'article et sa rédaction effective ne peut donc excéder quelques jours, voire semaines, et le délai de péremption de la nouvelle est par conséquent relativement bref. Cette dimension quotidienne de l'actualité nécrologique est d'ailleurs soulignée par plusieurs titres de rubriques, y compris hors des quotidiens. Ainsi les nécrologies du *Monde* paraissent-elles, on l'a vu, dans le « Carnet du **jour** », tandis que celles de *La Croix* sont volontiers publiées sous la rubrique « **Aujourd'hui** ». Quant à l'hebdomadaire *Rouge*, les nécrologies y sont accueillies le plus souvent sous la rubrique « Au **jour** le **jour** » (ROU2, ROU4).

Le caractère quotidien de la nécrologie se lit également dans la forme des articles : les articles issus d'hebdomadaires ou de revues sont souvent nettement moins caractéristiques du genre que ceux qui paraissent dans la presse quotidienne. En premier lieu, on constate que les nécrologies lorgnent vers d'autres genres de discours. C'est par exemple ce que l'on observe dans les articles publiés par *Le Nouvel Observateur* à l'occasion du décès de Christophe de Ponfily (OBS9) ou de Denys Colomb de Daunant (OBS1). Certains passages sont caractéristiques de la nécrologie, à l'instar de ceux-ci :

(22) Grand reporter couronné en 1985 par le prix Albert-Londres, cinéaste, écrivain, Christophe de Ponfily est mort brutalement, à 55 ans. [OBS9]

(23) Aristocrate et dandy, il fut cavalier, manadier, photographe, cinéaste et écrivain. Il s'est éteint à la veille de la feria d'Arles et de la parution de trois de ses manuscrits inédits. [OBS1]

On y retrouve certaines caractéristiques typiques de la nécrologie (que l'on développera plus tard dans la thèse) : phrase d'annonce de la mort, présence de nombreuses constructions détachées. Mais ces articles s'apparentent aussi par ailleurs à une critique de *L'Étoile du soldat* et de *La Nuit du Sagittaire*, les derniers livres publiés par ces deux écrivains :

(24) « La Nuit du Sagittaire » est une pérégrination dans l'Espagne de la fin des années 1940, « à la découverte d'un monde qui allait disparaître », ses philosophes crève-la-faim et ses Gitans au regard de Christ. [OBS1]

(25) « Je ne possédais en tout et pour tout que mon appareil photo, ma caméra et mon stylo... », écrit Christophe de Ponfily dans « L'Étoile du soldat ». Avec sa caméra et son stylo, il a traversé à pied les contreforts de l'Himalaya. [OBS9]

On remarque d'ailleurs que les références bibliographiques du dernier opus des défunts figurent au bas de l'article, sous la signature de l'auteur, précisant le titre, l'éditeur, le nombre de pages ainsi que le prix. De plus, l'article est surmonté du surtitre « Livres » (OBS1) ou « À lire » (OBS9). On a ainsi dans les deux cas un article hybride, à mi-chemin entre critique de livre et nécrologie. C'est le cas de

nombreux autres articles paraissant dans les hebdomadaires ou les revues à l'occasion du décès d'une personnalité. C'est ainsi que la mort de Raymond Devos ou de John Kenneth Galbraith donne lieu à la reprise d'une ancienne interview, respectivement dans *L'Express* (EXP3) et dans *Le Nouvel Observateur* (OBS6), tout en conservant dans le discours introductif certaines caractéristiques de la nécrologie. De même, on verra lorsque l'on étudiera les différents modèles d'articles nécrologiques (p.209) que les nécrologies paraissant dans des revues de recherche prennent volontiers la forme d'un article de recherche, tant sur le plan de la forme (taille conséquente, présence d'une bibliographie) que du contenu (volontiers très théorique, reprenant la pensée du disparu). Dans l'ensemble, les nécrologies paraissant dans la presse autre que quotidienne ont donc ainsi tendance à pencher vers d'autres genres de discours, plus classiques du type de journal dans lequel elles s'insèrent, mieux connus, mieux maîtrisés, auxquels les auteurs comme les lecteurs sont plus souvent confrontés et qu'ils sont habitués à rédiger ou à lire. Malgré tout, ces textes s'appliquent à se fondre dans le moule de la nécrologie, à laquelle ils empruntent certaines caractéristiques.

Cette marginalité des nécrologies dans la presse autre que quotidienne se lit également en second lieu dans la place qu'elles occupent au sein du journal : ces articles qui évoquent la mort et la vie de personnalités qui viennent de décéder « ne savent pas trop où se mettre », contrairement à ce que l'on observe dans la presse quotidienne, où les nécrologies peuvent soit bénéficier d'une rubrique qui leur est dévolue, soit s'insérer dans des rubriques dédiées à d'autres thématiques mais qui accueillent régulièrement des nécrologies (en particulier la rubrique « Culture »). Dans la presse magazine, les nécrologies oscillent entre plusieurs formats et se glissent parfois à l'intérieur d'un autre article : c'est le cas par exemple pour la mort de Jean-François Revel, qui peut être annoncée au détour d'une chronique consacrée à un autre sujet (OBS5), ou dans un encadré « À nos lecteurs » figurant au sein du sommaire (POI4), ou encore dans un éditorial, qui consacre au défunt un paragraphe (OBS3) voire un post-scriptum :

(26) P.S. Je voudrais saluer la mémoire de notre grand confrère Jean-François Revel, qui vient de disparaître. [OBS2]

On voit ainsi que la nécrologie ne dispose pas d'une place dédiée au sein des titres qui n'appartiennent pas à la presse quotidienne. Le corollaire de ce phénomène est que les nécrologies sont rarement référencées : elles sont ainsi souvent absentes des sommaires. De même, alors que de nombreuses revues disposent aujourd'hui d'un site où elles proposent l'accès à un résumé ou au texte intégral des articles qu'elles ont publiés, les nécrologies n'y figurent que rarement. Il n'y a pas non plus de règle en

la matière, ce qui témoigne bien de la labilité du genre, qui ne fait pas partie des habitudes éditoriales et dont le référencement n'est donc pas codifié : par exemple, sur les trois articles de *Langage et Société* du corpus, l'un est introuvable sur Cairn (LAN1), tandis que les deux autres (LAN2 et LAN3) y sont accessibles.

Pour conclure, on peut dire qu'il y a donc une prédilection de la nécrologie pour le format quotidien. Cette prédilection se lit dans différents critères que nous avons analysés : on observe tout d'abord une plus grande conformité au genre de discours dans les nécrologies des quotidiens. De plus, la nécrologie dispose dans les quotidiens d'une rubrique dédiée ou à tout le moins d'une place habituelle, là où la position au sein du journal est plus hésitante dans les hebdomadaires et les revues. Par ailleurs, lorsqu'il existe une rubrique dédiée, celle-ci mentionne, par son nom, la dimension quotidienne du genre. Enfin, les nécrologies des hebdomadaires et des revues sont rarement référencées dans les sommaires ou les bases de données de presse, ce qui souligne leur côté marginal par rapport à d'autres articles plus typiques de ces formats. Ces différentes remarques montrent que les textes publiés par les hebdomadaires et les revues à l'occasion du décès d'une personnalité importante semblent insérés « de force » dans le moule de la nécrologie : ce format n'est pas naturel et ne paraît pas adapté à des titres non quotidiens.

II. Genèse de la nécrologie

Roger Thérond a appris depuis longtemps qu'un bon reportage sur des hommes illustres doit courir de la naissance à la mort. Il garde un souvenir meurtri de ses débuts de rédacteur en chef et de la leçon de journalisme administrée en 1951 par ses mentors, Hervé Mille et Gaston Bonheur, à la mort de Louis Jouvet. Il leur avait alors présenté avec fierté les photos sélectionnées pour le numéro spécial consacré à l'homme de théâtre. « Parfait, avait lâché Hervé Mille. Mais as-tu la photo sur son lit de mort ? – Non. Mais il y a toutes les autres... – Tu apprendras qu'il faut montrer aux lecteurs ce qui rassemble les hommes : les débuts et la fin. » Depuis ce jour, Thérond réclame toujours la photo de « la fin ».

BACQUÉ Raphaëlle & CHEMIN Ariane, « Mitterrand : le mystère de la dernière photo », *Le Monde*, 18 janvier 2007 : 24.

Au-delà de la description de l'apparence de l'article ou de l'analyse de la place qu'il occupe au sein du journal et de la nature des titres de presse susceptibles de l'accueillir, s'intéresser au fonctionnement médiatique d'un article de presse impose de se pencher sur sa genèse : en effet, en analyse du discours, un texte ne peut pas être décontextualisé. Sa production et les conditions de son

émergence font partie intégrante du discours, surtout lorsque, comme dans le cas de la nécrologie, on observe certaines généralités dans sa genèse. Je me propose donc ici de « déplier la *synchronie textuelle* » de la nécrologie, comme le dit Irène Fenoglio dans un article où elle analyse la genèse des textes (Fenoglio 2014, p.214) : en effet, le processus de production d'un texte, quand il présente des stabilités dans les étapes successives qui le composent, fait également partie des éléments qui contribuent à définir le genre.

1. Une genèse hétérogène

Le premier élément marquant concernant le processus de production des nécrologies est la genèse hétérogène qui leur donne lieu. Une nécrologie est en effet généralement l'assemblage de deux textes : d'une part, la biographie du défunt, rédigée par les journalistes du journal de son vivant et actualisée à chaque nouvel événement marquant, et d'autre part, la dépêche d'agence publiée lors du décès. Cette dimension d'assemblage se retrouve d'ailleurs parfois dans certaines nécrologies, qui gardent la trace du collage entre les deux textes dont elles sont issues, en particulier lorsque le passage de l'un à l'autre n'est pas fluide, ou qu'on observe des répétitions, comme dans cette nécrologie que *Le Progrès* consacre à Paul Cormier, citée ici dans son intégralité :

(27) Paul Cormier, alias « Monsieur Pointu », le « violoneux » québécois qui avait **improvisé une gigue sur la célèbre chanson « La vente aux enchères » de Gilbert Bécaud**, est décédé à l'âge de 84 ans des suites d'un cancer dans la nuit de mardi à mercredi. Paul Cormier avait vu sa carrière décoller sur le tard lorsqu'en 1970 **Gilbert Bécaud l'engagea pour improviser une gigue** lors d'une tournée au Québec. [PRO51]

On peut supposer que le premier paragraphe émane d'une dépêche d'agence tandis que le second est issu d'une biographie rédigée par les journalistes : on retrouve la même information (en gras) dans ces deux passages d'origines différentes, la brièveté de la nécrologie rendant d'ailleurs la répétition d'autant plus flagrante.

Il existe ainsi une institutionnalisation du processus de rédaction, que l'on retrouve dans le recours à un vocabulaire spécifique permettant de désigner ces pratiques médiatiques propres à la nécrologie. Au sein des rédactions, on peut ainsi parler de « cimetière », de « frigo », de « viande froide » ou de « morgue »³⁴ pour désigner les éléments de biographie qui sont préécrits dans l'optique de la mort prochaine d'une personnalité digne d'être nécrologisée :

³⁴ On notera d'ailleurs le caractère très cru voire macabre de ces désignations : ce constat rejoint l'étonnement qui était le nôtre *supra* (p.95) face au fait que les nécrologies ne soient pas sacralisées au sein du journal, dans lequel la mort joute allègrement les résultats du

Cimetière : ensemble des articles nécrologiques préparés à l'avance afin de ne pas être pris de court lors du décès de personnalités.

- *Le nouveau président du Sénat est mort. On a quelque chose de prêt sur lui ?*

- *Je vais voir ce qu'on a au cimetière.*

(Perret 2002, p.284)

Au *Monde*, les bien nommés "frigos" (terme désignant l'ensemble des articles en attente de publication) recèlent, comme pour tous les titres de presse, un certain nombre de nécrologies écrites à l'avance. Elles concernent des personnalités dont l'âge ou l'état de santé laissent à penser que leurs jours pourraient être comptés.

(Larrochelle 2012)

Viande froide : expression macabre pour désigner les biographies rédigées à l'avance en prévision du décès d'une personnalité. Dans le même registre, on parle également de frigo ou de morgue.

(Bénard 2002, p.372)

Ce « frigo » qui permet de conserver « au frais » les futurs défunts n'est d'ailleurs pas sans rappeler le *refrigerium*, qui désigne à la fois le purgatoire des premiers chrétiens, ce lieu transitoire destiné à accueillir temporairement les défunts qui attendaient de pouvoir accéder au paradis (Vovelle 1993, p.32), et la pratique antique consistant à entretenir la mémoire des morts parmi les vivants (Parrot 1937). Quoi qu'il en soit, ce lexique qui se met en place autour de la genèse des articles nécrologiques dans la rédaction des journaux témoigne de la ritualisation de ce procédé, qui participe de la définition du genre de discours. La préparation des notices biographiques donne parfois lieu à un travail considérable, qui se déroule paradoxalement pendant la vie des futurs défunts : on peut ainsi citer le nom d'Alden Whitman, qui fut rédacteur en chef de la rubrique nécrologique du *New-York Times*, de 1964 à 1976, et qui passait des jours à préparer chaque future nécrologie, en allant notamment interviewer chaque futur défunt. Il a d'ailleurs réuni ses « meilleures » nécrologies dans un livre, dans lequel il livre également les secrets de son « art » (Whitman 1971).

L'institutionnalisation du processus de rédaction des nécrologies comporte inévitablement des ratés, qui sont presque institutionnels eux aussi, tant ils sont intrinsèques à cette genèse originale du genre de discours : on ne compte plus les « nécrologies » diffusées par erreur, qui étaient prêtes, en attente au « frigo », et qui ont été publiées alors que le décès de la personne n'avait en réalité pas eu lieu. On peut ainsi citer le site internet du magazine *People*, qui a publié une nécrologie de Kirk Douglas alors qu'il n'était pas mort :

loto ou le programme télévisé. Nous reviendrons dans la seconde partie de la thèse sur les raisons qui peuvent expliquer ces pratiques, surprenantes au premier abord, dans la mesure où elles semblent paradoxales par rapport au tabou qui frappe la mort dans nos sociétés occidentales du XXI^e siècle.



Capture d'écran du site internet du magazine *People* : www.people.com/people/article/0,,20430782,00.html, le 29 septembre 2014³⁵

Sur cette page, plusieurs indices témoignent de la dimension provisoire de cette nécrologie qui n'en est pas vraiment une : l'énoncé « Do not pub » (« Ne pas publier »), en majuscules dans le titre indique que l'article n'a pas vocation à être diffusé. De même, la phrase de l'annonce de la mort est incomplète : dans le premier paragraphe, on lit « Kirk Douglas [...] died TK TK TK » (« Kirk Douglas [...] est mort TK TK TK », l'abréviation « TK » signifiant dans le jargon journalistique anglosaxon « to come » (à venir). Ces erreurs de diffusion peuvent aussi provenir de médias réputés plus sérieux. Ainsi, le 16 avril 2003, une véritable hécatombe s'abat sur les plus grandes célébrités mondiales, puisque simultanément, le site internet de CNN publie les nécrologies de Fidel Castro, de Nelson Mandela, de Dick Cheney, du pape Jean-Paul II ou de Ronald Reagan³⁶. La lecture des ébauches de biographies préparées en vue des futures nécrologies de ces personnalités laisse entrevoir un des procédés utilisés par les nécrologues pour concevoir les nécrologies qu'ils rédigent : l'évocation de Dick Cheney comme « grand-mère préférée du Royaume-Uni » (« UK's favorite grandmother ») montre que le journaliste qui a écrit sa biographie a repris celle qui avait été publiée dans la nécrologie de la reine britannique. Cette reprise de nécrologies antérieures comme patron textuel contribue probablement à expliquer la forte ritualisation du genre de discours. Toujours dans les nécrologies publiées par erreur, le 4 juin 2015, le compte Twitter de la BBC annonce la mort de la reine Elizabeth II. Les explications du service

³⁵ L'article a depuis été supprimé mais on en trouve une copie ici : <http://i.imgur.com/okP2g15.png> (site consulté le 14 juillet 2015).

³⁶ Là encore, si les pages originales ont disparu, on peut retrouver ces nécrologies publiées accidentellement sur internet, le site du *Smoking Gun* en ayant sauvegardé une copie de ces pages à l'adresse suivante : www.thesmokinggun.com/archive/cnnobit1.html

presse de la chaîne, tout en minimisant l'évènement, témoignent de l'institutionnalisation du processus de production de la nécrologie : « pendant l'exercice de répétition d'une nécrologie, des tweets ont été publiés par erreur sur le compte d'une journaliste de la BBC, annonçant qu'un membre de la famille royale était tombé malade ». On voit ainsi combien ces erreurs de diffusion font aussi partie du genre, dans la mesure où elles se produisent inévitablement – et d'autant plus fréquemment qu'à l'heure où le format numérique envahit les médias, il suffit d'un clic pour publier un article.

Ces « nécrologies » diffusées trop tôt attirent d'ailleurs l'attention sur une autre spécificité de la nécrologie, qui tient au lien très particulier que le genre de discours entretient avec l'évènement qui le déclenche (lien sur lequel on reviendra au cours de la troisième partie du présent chapitre) : la nécrologie est un discours qui, tout en étant écrit en grande partie avant l'évènement, n'est soumis à ses récepteurs qu'après l'évènement. En effet, les biographies de personnalités remises au « frigo » en attente de leur décès, qui donneront ensuite lieu à une partie de la nécrologie, sont entourées d'un épais silence : elles demeurent des « pré-textes », qui n'accèdent pas en tant que tels au statut de discours, privés qu'ils sont de récepteurs. Ils sont pourtant parfois rédigés très longtemps à l'avance, puisque ceux qui les ont écrits meurent parfois, ironie du sort, avant celui ou celle dont ils rédigent la future nécrologie. C'est par exemple le cas pour Jean Bernard, qui est mort presque centenaire, dont la nécrologie dans *Le Monde* précise à l'emplacement de la signature :

(28) *Cette nécrologie a été actualisée par la rubrique médecine du Monde à partir de textes rédigés, avant leur mort, par notre collaboratrice le docteur Claudine Escoffier-Lambiotte et Jacques Ruffié, professeur au Collège de France.* [MON7]

Pendant tout ce temps qui sépare leur rédaction de leur publication, ces « pré-textes » sont tenus secrets, silencieux, clandestins, et on fait en sorte qu'ils échappent à la circulation dans laquelle tout discours est normalement entraîné. Leur révélation « avant l'heure », lors de la diffusion par erreur d'une biographie mise au « frigo », est d'ailleurs souvent conçue comme un drame, accompagné de conséquences importantes (média qui se confond en excuses, réorganisation interne, licenciement du journaliste fautif...³⁷). Ce secret qui entoure les « pré-textes » nécrologiques est d'autant plus étonnant

³⁷ Parmi les exemples récents, on peut citer l'annonce erronée du décès de l'industriel Martin Bouygues par l'AFP, qui a publié plusieurs dépêches sur le sujet le 28 février 2015, suite à une méprise. L'incident a été qualifié de « faute inacceptable » par Emmanuel Hoog, PDG de l'AFP, ou de « débâcle », d'« erreur énorme » par Michèle Léridon, directrice de l'information de l'AFP. Il a été suivi de la démission de deux journalistes de l'AFP, Bernard Pellegrin, directeur de la région France, et Didier Lauras, rédacteur en chef France, ainsi que d'une importante réorganisation des procédures de vérification des sources au sein de l'agence. Sur un mode plus léger, la légende dit que c'est à une nécrologie publiée par erreur que l'on doit l'existence du prix Nobel : on dit que lorsque le riche Alfred Nobel, inventeur de la dynamite, lit sa nécrologie dans les journaux (c'est en réalité son frère qui est mort) et se voit désigné comme « le marchand de mort », il décida de léguer sa fortune à la désormais célèbre fondation Nobel, à qui il confia l'organisation du prix qui porte son nom.

que la vocation de la presse, qui consistait à l'origine à rendre compte des événements une fois qu'ils se sont produits, s'est peu à peu transformée pour évoquer de plus en plus fréquemment des événements à venir (ce qui contribue par ailleurs à les constituer comme événements), faisant dire à Annelise Touboul que dans les médias, « le bruit anticipe et précède souvent le phénomène dont il est censé n'être qu'un effet » (Touboul 2002, p.1) : force est de constater que cette mutation n'affecte pas les nécrologies, qui continuent de ne rendre compte du décès qu'une fois qu'il a eu lieu. Les nécrologies sont donc indéniablement issues d'une genèse spécifique, propre au genre de discours. Il y a d'ailleurs lieu de s'interroger sur le statut qu'on peut accorder à ces biographies remises au « frigo », à ces « pré-textes » qui annoncent une nouvelle qui n'est pas encore survenue, et qui surgissent comme textes uniquement lorsque l'évènement annoncé a eu lieu.

2. De la dépêche à l'article

Nous avons vu que la nécrologie était issue d'une genèse hétérogène, produit de la synthèse entre deux textes d'origines différentes : d'une part, les biographies rédigées et actualisées par les journalistes du vivant des personnalités jugées susceptibles de décéder dans un avenir proche, d'autre part, les dépêches d'agence annonçant le décès de personnalités importantes. C'est sur le passage de la dépêche d'agence vers la nécrologie que nous allons nous pencher maintenant. Cette entrée est pertinente pour l'analyse du discours de presse dans la mesure où il s'agit d'étudier la relation intertextuelle qui s'établit entre un texte premier et un texte retravaillé. Il s'agira donc de montrer comment, à partir d'une matrice donnée par une agence de presse, les journalistes réécrivent le texte, le reprennent, le modifient, l'enrichissent, le transforment.

Commençons par observer un cas classique : la nécrologie du journaliste sportif Robert Parienté. La genèse de la nécrologie est tout à fait traditionnelle dans la mesure où il s'agit là d'une personnalité du monde médiatique, sur laquelle chaque journal possédait donc une fiche biographique. Par ailleurs, son décès était un événement prévisible dans la mesure où il avait 75 ans et souffrait d'un cancer. Le processus de rédaction de la nécrologie a par conséquent été des plus canoniques. Comparons la dépêche publiée par l'AFP le 28 mai 2006 à 10h09, le lendemain de son décès, et la nécrologie que *Le Figaro* lui a consacrée le 29 mai :

(29) PARIS (AFP) - Robert Parienté, figure de la presse sportive, est décédé

Le journaliste Robert Parienté, figure de la presse sportive et considéré comme le "Pape de l'athlétisme" par ses pairs, est décédé, samedi soir à Paris, à l'âge de 75 ans, des suites d'un

cancer.

Homme de grande culture né le 19 septembre 1930 à Paris, il avait écrit une vingtaine d'ouvrages dont la "Fabuleuse histoire des Jeux Olympiques", Grand Prix de la littérature sportive en 1973, et la "Fabuleuse histoire de l'athlétisme", Prix Henri Desgrange 1976.

Mais son érudition dépassait largement les frontières du sport, comme en témoigne le succès de "André Suarès l'insurgé", couronné par l'Académie Française, "l'honneur des justes" (sur l'affaire Dreyfus), et ses livres sur le peintre André Hambourg et, surtout, plus récemment, en 2004, sur la "Symphonie des Chefs" (Éditions La Martinière).

Exhaustive et colossale, cette œuvre est le fruit d'une enquête auprès de 70 des plus grands chefs d'orchestre mondiaux. On y découvre, au fil des chapitres, des histoires qui n'ont rien à envier à celles des vedettes du sport olympique N.1.

Disciple de Gaston Meyer, pour sa plume, et de Robert Bobin, pour sa vision de l'athlétisme, Chevalier dans l'ordre national du Mérite et Chevalier de la Légion d'Honneur, Robert Parienté avait, notamment, signé une remarquable enquête sur l'Américain Jesse Owens, quadruple champion olympique aux Jeux de Berlin de 1936.

Il était aussi membre de la commission Culture et Éducation Olympique du CIO et un proche de l'emblématique coureur de demi-fond Michel Jazy.

Licencié en droit, il était entré au quotidien l'Équipe en 1954, avant d'en devenir rédacteur en chef en 1976, directeur de la rédaction de 1980 à 1986, et directeur général adjoint de 1986 à 1993.

Ses obsèques devraient avoir lieu mercredi au cimetière du Montparnasse à Paris. [DEP156]

(30) Une figure de la presse disparaît

SPORT. On l'appelait le « Pape de l'athlétisme ». Le journaliste Robert Parienté, grande figure de la presse sportive, est décédé, samedi soir à Paris, à l'âge de 75 ans. Il était entré au quotidien *L'Équipe* en 1954, âgé de 24 ans, pour en devenir la figure de proue jusqu'en 1993. Une longue carrière au sein de ce titre du groupe Amaury qui le fera rédacteur en chef en 1976, puis directeur de la rédaction de 1980 à 1986 et, enfin, directeur général adjoint de 1986 à 1993. Il appartenait à cette génération de l'après-guerre, érudite et dure à la tâche, ayant fait sortir le journalisme sportif du simple commentaire pour l'élever au rang d'« univers mythique » et de « culture à part entière ». Ce n'est donc pas un hasard si cet homme de grande culture est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages, dont la *Fabuleuse Histoire des Jeux olympiques*, grand prix de la littérature sportive en 1973, et la *Fabuleuse Histoire de l'athlétisme*, prix Henri Desgrange 1976. A la fin de sa vie, cependant, il jetait un regard sévère sur cette discipline pervertie par l'argent et le dopage. Son érudition dépassait les frontières du sport, comme en témoigne le succès de *André Suarès, l'insurgé*, *L'Honneur des justes* (sur l'affaire Dreyfus), ses livres sur le peintre André Hambourg et, surtout, en 2004, sur *La Symphonie des chefs*. Chevalier dans l'ordre national du Mérite et chevalier de la Légion d'honneur, Robert Parienté était aussi membre de la commission culture et éducation olympique du CIO. [FIG45]

La lecture des deux textes nous montre que la nécrologie du *Figaro* reprend presque littéralement la première phrase de la dépêche, celle qui annonce la mort. Voici les deux passages en question :

(29)-a Le journaliste Robert Parienté, figure de la presse sportive et considéré comme le "Pape de l'athlétisme" par ses pairs, est décédé, samedi soir à Paris, à l'âge de 75 ans, des suites d'un cancer. [DEP156]

(30)-a On l'appelait le « Pape de l'athlétisme ». Le journaliste Robert Parienté, grande figure de la presse sportive, est décédé, samedi soir à Paris, à l'âge de 75 ans. [FIG45]

On voit que la phrase de la dépêche a été reprise telle quelle dans la nécrologie, amputée de la précision sur les causes de la mort et enrichie d'un adjectif épithète qui contribue à donner une image positive

du défunt (« **grande** figure de la presse sportive »). La qualification « considéré comme le « Pape de l'athlétisme » par ses pairs », qui, dans la dépêche était apposée au nom du disparu, devient une phrase distincte, placée au début de l'article (« On l'appelait le "Pape de l'athlétisme" »), qui permet, de par la valeur cataphorique du pronom objet « l' », de susciter l'attente du lecteur et donc de lui donner envie de lire la suite de l'article. Il y a donc une réelle prise en compte du récepteur là où la dépêche se contentait d'aligner des informations brutes.

Le reste de la nécrologie du *Figaro* ne reprend pas la dépêche, se basant probablement sur la notice biographique rédigée au fil de la vie du disparu. Dans les deux textes, après l'annonce de la mort vient un rappel des principaux faits d'armes du disparu. Toutefois, là encore, on perçoit au-delà de cette similitude une différence dans le fonctionnement de la nécrologie par rapport à la dépêche. En effet, alors que la dépêche liste différents événements importants de la vie du disparu, sans les lier les uns aux autres (ce qu'on perçoit d'ailleurs à la structure du texte, composé de paragraphes très brefs qui sont presque tous constitués d'une phrase unique), la nécrologie prend soin d'organiser les éléments de biographie, en multipliant les connecteurs (« pour », « puis », « enfin », « donc », « cependant », « aussi »...) et en montrant la cohérence de cet itinéraire³⁸ (« une longue carrière [...] qui le fera rédacteur en chef », « ce n'est donc pas un hasard si cet homme d'une grande culture est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages »). On a là un exemple très classique de nécrologie, qui reprend la phrase de la dépêche qui annonce la mort en la modifiant légèrement, mais dans laquelle la majeure partie du texte, qui présente les principales étapes de l'existence du défunt, ne s'inspire pas de la biographie que comporte la dépêche, et n'est d'ailleurs pas rédigée sur le même modèle, comportant une organisation ainsi qu'une orientation vers le lecteur qui ne sont pas présentes dans le texte de la dépêche.

Ces reprises presque littérales de certains passages de la dépêche d'agence se voit parfois de façon tout à fait manifeste dans la nécrologie. Il peut par exemple s'agir de calques de l'anglais, comme dans cet extrait de la nécrologie de Freddie Garrity dans *Libération* :

(31) Freddie Garrity, 65 ans, chanteur leader des Dreamers, vient de passer, au pays de Galles, d'emphysème diagnostiqué dès 2001. [LIB33]

³⁸ C'est un phénomène que l'on analysera plus en détail lorsque l'on montrera (p.236 *sq.*) que cette partie de la nécrologie consacrée à la biographie du défunt s'apparente à un récit, la mort fonctionnant comme clôture du sens et permettant au nécrologue d'envisager l'existence du défunt comme un tout, en soulignant la cohérence de son parcours de vie.

On a presque l'impression de lire la mauvaise version française d'un mode d'emploi traduit de manière automatique ! On reconnaît en effet l'expression « has just passed », un classique des nécrologies anglosaxonnes, dans le « vient de passer », qui n'a pas de sens en français. Au rang des erreurs dans la transcription du texte des dépêches, on trouve également cette pépite, issue de la nécrologie consacrée à Philippe Castelli dans *Aujourd'hui en France* :

(32) Philippe Castelli, c'était une silhouette longiligne, une démarche lymphatique et une voix traînante colorée d'accent parigot, qui avaient fait de lui l'un des seconds rôles les plus identifiables du cinéma français. [AUJ2]

Je me suis longtemps interrogée sur la signification de la « démarche lymphatique » de Philippe Castelli, jusqu'à consulter la dépêche dont l'article est inspiré :

(33) Son physique longiligne, sa démarche molle et flegmatique et surtout sa voix reconnaissable entre toutes à la lenteur démesurée à l'accent parigot empreinte cependant d'une certaine préciosité, l'ont voué aux innombrables rôles de garçons de café, de maîtres d'hôtel, de portiers et de valets de chambre. [DEP8]

On reconnaît dans le passage de la nécrologie certaines expressions du texte de la dépêche, même si celui-ci a été retravaillé et stylisé. On voit que c'est la « démarche flegmatique » – plus compréhensible ! – qui est devenue cette énigmatique « démarche lymphatique », probablement suite à une erreur dans la copie de la dépêche ! On peut ainsi affirmer que la première modalité de relation intertextuelle entre la dépêche d'agence et la nécrologie est la reprise de certains passages bien identifiés (généralement la phrase d'annonce de la mort), parfois légèrement modifiés ou enrichis.

Nous pouvons maintenant observer ce qui se produit dans un cas moins classique, en nous penchant sur les dépêches (huit dépêches issues des trois principales agences de presse : AFP, Associated Press et Reuters) et les nécrologies (sept nécrologies parues dans six titres de la presse quotidienne française) qui ont été consacrées à Lee Jong-wook, le directeur de l'OMS. Son décès, survenu de façon brutale, alors qu'il était encore relativement jeune (il est mort subitement d'une hémorragie cérébrale à 61 ans), a pris de court les agences de presse ainsi que les journaux. Deux phénomènes en découlent : d'une part, on assiste à une élaboration progressive des dépêches, rien n'étant prêt sur le sujet avant sa mort. D'autre part, contrairement à ce que l'on a observé dans le cas classique, les journalistes se sont largement inspirés des dépêches, y compris pour la partie biographique, pour rédiger les nécrologies. Voyons d'abord comment les dépêches se sont progressivement étayées au fil des heures. Voici deux dépêches publiées par Reuters le 22 mai 2006, à 10h37 puis à 10h52, soit quelques heures après le décès de Lee Jong-wook (survenu le matin même à 7h43) :

(34) Décès du directeur général de l'OMS

GENÈVE - Le Sud-Coréen Lee Jong-wook, directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, est décédé à la suite de la formation d'un caillot de sang dans le cerveau, annonce l'agence de l'Onu.

Lee était âgé de 61 ans et dirigeait l'OMS depuis 2003. [DEP102]

(35) Le directeur général de l'OMS meurt d'une embolie

GENÈVE - Le Sud-Coréen Lee Jong-wook, directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, est décédé d'une embolie cérébrale, annonce l'agence de l'Onu.

Lee était âgé de 61 ans et dirigeait l'OMS depuis 2003.

"J'ai le regret de vous annoncer que le docteur Lee Jong-wook, directeur général de l'OMS, est décédé ce matin", a déclaré la ministre espagnole de la Santé, Elena Salgado, lors de l'ouverture de la session annuelle de l'OMS.

Lee a subi une intervention chirurgicale d'urgence à l'Hôpital cantonal de Genève samedi afin de retirer un caillot de sang qui s'était formé dans son cerveau. Des douleurs étaient brusquement apparues dans l'après-midi.

Avant de prendre la tête de l'OMS, il avait travaillé pendant 23 ans au sein de l'agence au niveau national et régional puis au siège genevois de l'organisation.

La session annuelle de cinq jours a été immédiatement suspendue pour une demi-heure.

[DEP103]

On voit combien les quinze minutes d'intervalle qui séparent la diffusion des deux dépêches ont été mises à profit pour développer leur contenu : la première dépêche se contente de transmettre la nouvelle de la mort, tandis que la seconde reprend textuellement la première et l'enrichit en ajoutant des détails sur le décès mais également sur la carrière de Lee Jong-wook. L'analyse des quatre dépêches diffusées par l'AFP (DEP100, DEP101, DEP104, DEP110) montre également qu'elles proposent au fil des heures un nombre croissant de réactions face au décès : la première dépêche propose uniquement la réaction de Mme Salgado, à laquelle s'ajoutent celles de Nicholas Thorne et de Margaret Chan dans la deuxième dépêche, puis celle de Jacques Chirac dans la troisième et enfin de Georges Bush dans la quatrième. Cette élaboration progressive des dépêches les amène à ressembler de plus en plus à des nécrologies, au point qu'on peut s'interroger sur le statut du texte des dépêches d'agence de presse annonçant la nouvelle d'un décès : s'apparentent-elles à des nécrologies, bien qu'elles n'en soient qu'une des sources ?

Le second phénomène que révèle l'analyse des dépêches liées au décès de Lee Jong-wook est le fort taux de ressemblance entre l'une des dépêches et les nécrologies publiées dans la presse. En dehors de la nécrologie du *Monde* (MON63), dont la partie biographique émane visiblement directement du titre et est issue, comme ce que l'on a pu observer pour Robert Parienté, du « frigo » du journal, les six autres nécrologies de Lee Jong-wook figurant dans le corpus reprennent des dépêches de l'AFP : celle parue à 15h49 pour les articles de *La Croix*, *Les Échos*, *Le Figaro*, *Libération* et *Le Progrès* et celle parue à 19h19 pour le second article des *Échos*. Les nécrologies peuvent être plus ou

moins développées, mais ressemblent toujours étroitement au texte originel de la dépêche. Ainsi, parfois la nécrologie reprend uniquement la première phrase de la dépêche, celle qui annonce le décès :

(36) Le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Sud-Coréen Lee Jong-wook, est mort brutalement lundi à Genève, plongeant dans la stupeur les délégués de l'assemblée annuelle de l'institution réunis pour une semaine de débats. [ECH15]

La nécrologie peut être plus développée, tout en demeurant brève, comme cette nécrologie de *La Croix* qui reprend à la dépêche la même phrase d'annonce du décès ainsi qu'un paragraphe ultérieur, figurant vers la fin du texte de la dépêche, qui retrace brièvement la carrière du personnage :

(37) Le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Sud-Coréen Lee Jong-wook, 61 ans, est décédé brutalement lundi à Genève, plongeant dans la stupeur les délégués de l'assemblée annuelle de l'institution internationale réunis pour une semaine de débats. Après avoir occupé pendant vingt ans au sein de l'OMS des postes clés dans la lutte contre les maladies infectieuses, cet homme souriant et discret avait été désigné en 2003 à la tête de l'institution internationale. [CRO29]

La nécrologie peut également être nettement plus longue, reprenant presque l'intégralité de la dépêche qui en est à la source. C'est le cas pour l'article du *Figaro*, qui, s'il reprend presque toute la dépêche de l'AFP, en réorganise le contenu. La dépêche originelle comportait seize paragraphes (dont on a vu qu'ils ne correspondaient généralement pas tant à une unité de contenu structurée qu'à une phrase unique), que j'ai identifiés par des lettres allant de A à P. La nécrologie du *Figaro* reprend dix de ces paragraphes, dans un ordre complètement différent. Je ne reprends pas ici l'intégralité de la dépêche et de l'article afin de ne pas alourdir le propos, et me contente de présenter un schéma des contenus proposés par *Le Figaro* dans les quatre paragraphes que comporte la nécrologie. Les lettres qui suivent chaque numéro de paragraphe de la nécrologie correspondent aux paragraphes de la dépêche :

§ 1 : A, G
 § 2 : J, K
 § 3 : B, C, E
 § 4 : M, N, O

En dehors de quelques changements mineurs (suppression d'un mot ou reformulation d'une expression), le texte est identique entre la dépêche et l'article. Le seul changement concerne donc l'ordre dans lequel sont présentés les différents passages, avec un véritable travail du journaliste pour agencer des éléments hétérogènes de la dépêche afin de constituer une véritable nécrologie.

III. Mise en scène de l'évènement

Ce qui nous parle, me semble-t-il, c'est toujours l'évènement, l'insolite, l'extra-ordinaire : cinq colonnes à la une, grosses manchettes. Les trains ne se mettent à exister que lorsqu'ils déraillent, et plus il y a de voyageurs morts, plus les trains existent ; les avions n'accèdent à l'existence que lorsqu'ils sont détournés ; les voitures ont pour unique destin de percuter les platanes : cinquante-deux week-ends par an, cinquante-deux bilans : tant de morts et tant mieux pour l'information si les chiffres ne cessent d'augmenter ! [...] Les journaux parlent de tout, sauf du journalier.

PÉREC Georges, « Approches de quoi ? », *L'infra-ordinaire*, Seuil, Paris, 1989 : 10.

Nous avons vu que l'évènement fondateur de la nécrologie, c'est le décès d'une personnalité : un article nécrologique paraît généralement quelques jours après sa mort, qui semble donc de fait donner lieu à l'article. Je voudrais m'interroger ici sur le rôle de cet « élément déclencheur » dans la construction événementielle de l'article : s'agit-il véritablement de la nouvelle que l'article veut diffuser ? Quelles autres informations veut-il transmettre ?

Je commencerai par mettre en évidence le fait que la mort d'une personnalité, dans un article nécrologique, est souvent considérée comme une information de second plan, contrairement à ce à quoi l'on aurait pu s'attendre. Il s'agira alors de déterminer quelles peuvent être les informations de premier plan. Enfin, je m'interrogerai sur le lien entre cet évènement et le genre de discours, pour préciser dans quelle mesure l'évènement du monde réel conditionne la forme que prend le texte qui en rend compte.

1. La mort comme nouvelle ?

1.1. Attentes et contrat

Il s'agit tout d'abord de déterminer le rôle qu'est censée jouer la mort dans la représentation que l'on se fait d'une nécrologie, aussi bien en termes d'attentes (du côté des lecteurs) que de contrat (du côté du nécrologue).

1.1.1. Du point de vue du lecteur

En tant que lecteur, on s'attend généralement, en commençant à lire une nécrologie, à apprendre la nouvelle d'un décès récent. Ces attentes sont déclenchées par un certain nombre de signes, essentiellement liés au paratexte. On a vu que la rubrique sous laquelle figure l'article signale

fréquemment que c'est effectivement de décès qu'il va s'agir : 168 articles parmi les 581 du corpus paraissent à l'intérieur d'une rubrique au nom explicite (« Carnet » pour 145 d'entre eux, « Nécrologie », pour 16, « Hommage », pour 4 et « Disparition », pour 3). Ce titre de rubrique oriente les attentes du lecteur, comme le montre cette page du *Monde* :

Le Monde
Vendredi 19 mai 2006

CARNET

33

DISPARITIONS

Eberhard Esche, l'un des grands noms du théâtre de l'ancienne République démocratique allemande (RDA), est mort dimanche 14 mai à Berlin. Il était âgé de 72 ans.

Né le 25 octobre 1933 à Leipzig, Eberhard Esche fit ses classes sur diverses scènes de RDA avant d'entrer, en 1961, dans la troupe du célèbre Deutsche Theater de Berlin, alors installé dans la partie orientale de la ville divisée. Jusqu'à son retrait de la scène, en 1999, il incarna non nombre de premiers rôles – dont le *Herrn IV* de Shakespeare – tout en préservant, en solo, des textes classiques, de loin ses préférés. Ses interprétations, à travers le pays, d'*Un conte d'hiver* de Heine et du *Renard* de Goethe lui valurent un statut à part.

Mais c'est en l'espace de deux longs métrages qu'il acquit une réelle notoriété. Dans *Le Ciel par terre* (1964), l'œuvre de Konrad Wolf, le plus célèbre des réalisateurs du cinéma est-allemand, Esche incarne un chimiste qui, par rancœur amoureuse, décide de passer à Berlin-Ouest. Un destin auquel beaucoup de ses concitoyens aspiraient secrètement. Inspiré d'un roman de Christa Wolf, ce film ne fut pas interdit, car l'histoire, elle, était restée fidèle à la RDA. En revanche, l'autre film, *Travaux de pierre*, de Frank Beyer, fut frappé par la censure peu après sa sortie en 1966. Eberhard Esche y interprétait un secrétaire laconique du SED, le Parti communiste est-allemand.

Val Guest, cinéaste britannique, est mort mercredi 10 mai à Palm Spring (Californie). Il était âgé de 94 ans.

Né à Londres le 11 décembre

1911, Valmont Maurice Guest avait été journaliste (correspondant à Londres d'*Hollywood Reporter*), acteur (recommandé à ses débuts par Ida Lupino), scénariste au milieu des années 1930, auteur de comédies à Hollywood, puis de thrillers, de comédies musicales, et producteur. Parmi ses films, d'aventures, de terreur ou de science-fiction, *La Rouche de Robin des Bois* (1954), *Le Monstre* (1955) et *La Marque* (1957), relatant les combats du professeur Quaterman contre les extraterrestres, *Un homme pour le bagne* (1960), *Le Jour où le Terre prit feu* (1961), *Quand les dinosaures dominèrent le monde* (1969), *Les Menestriers* (1975). Val Guest supervisa la production d'un James Bond, *Casino Royal* (1965), lança Olivia Newton-Jones (*Tomorrow*, 1970), s'essaya au porno soft (*Au Pair Girl*, 1972). Il était marié depuis 1955 à l'actrice Yolande Dolan.

John Hicks, pianiste américain de jazz, est mort, mercredi 10 mai, à New York. Il était âgé de 64 ans.

Né le 21 décembre 1941 à Atlanta, John Hicks, musicien précoce, accompagné dès l'âge de 17 ans des musiciens de blues avant de faire partie des Jazz Messengers du batteur Art Blakey, de 1963 à 1965. Il accompagne ensuite la chanteuse Betty Carter, le trompettiste Lester Bowie, les saxophonistes Pharoah Sanders, Arthur Blythe ou Gary Bartz, tout en menant ses propres formations, témoignages de ses capacités à évoluer dans de nombreux registres, des standards au free jazz avec des influences du gospel, forme que ni quakerie jamais totalement ne quitta.

EN LIGNE

Retrouvez sur www.lemonde.fr les nominations, les lois et décrets parus au Journal officiel, ainsi que les adresses de sites Internet publiés des documents significatifs.

Nomination
Maryse Bertain, qui était sous-directrice de la politique des ressources humaines au ministère des affaires étrangères, a été nommée ambassadrice en Bosnie-Herzégovine, en remplacement d'Ulrich Zippert de Fribourg, qui occupe ces fonctions depuis août 2003.

Documents officiels
La Documentation française a mis en ligne le rapport de la mission de recherche sur le chikungunya à la Réunion.
www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports/004000223/index.html
publics/004000223/index.html

NAISSANCES

Entre 2002 et 2006

La famille DUBANIEL
s'est agrandie d'un troisième petit-enfant.

Antoine TERRAZ
et de cinq autres petits-enfants.

Arthur SINOÛ
Philomen DIMELEMESTER
Edith SINOÛ
Sacha DURASSEL
Odette DIMELEMESTER
Après Oscar, voici

Bastille
Il est né le 5 avril 2006, chez

Clair et Olivier VASSAUX
Azzine et Gérard BAUZA
ont heureux de l'annoncer.

Veronica NILSSON
et

Marc ABEUSOUR
ont le plaisir d'annoncer la naissance de

David, Gustav,
le 30 avril 2006, à Capbreton.

Veronica Nilsson et Marc ABEUSOUR
10, rue Andrieux Thomas,
75009 Paris.

Chah et Françoise BERO
ont heureux d'annoncer la naissance de

Gaspard
chez

Caroline et Geoffrey STEPOURKIN
le 2 mai 2006.

Georges MALERUNIT
et

Sylvie CHERPIN
ont le bonheur d'annoncer la naissance de leur fils

Romain
le 6 mai 2006, à Paris.

Guy et Marie-Anne ROSOLATO
se joignent à l'ajout de

François ROSOLATO
Fanny CHAPUIS
qui annoncent la naissance de leur fille

Maud
le dimanche 23 avril 2006,
petite amie de

Armine BINSTAG
et

Jaques TESSIER
la joie de faire part de la naissance de

Simon
le 2 mai 2006.

30, rue du Ciel Français,
92040 Les Lilas.

Christophe BRUGGER
et

Yvonne de DAUDRY
laissent à Tara la joie d'annoncer la naissance de leur

Zeyd
le 10 mai 2006, à Beyrouth.

Décès

Bruno et Triumf
Cherbourg, Hugo et Henri,
Paul et Odette.

ont l'honneur d'annoncer la naissance de

Aure-Laure BELLOT
survive le 11 mai 2006, à l'âge de vingt-neuf ans.

Les obèques auront lieu le vendredi 19 mai, à 14 h 30, au Lidoire (Charente).

Pour joindre et orner.

Vie d'un homme exceptionnellement à Méditerranée Sans Frontières.

Famille Gohert
11 rue de la Tuilerie,
75004 Paris.

Famille Bérubé
10, rue Viergeville,
16000 Angoulême.

4160, route de Montabot,
97500 Cap-Haïtien.

Famille Gohert
3, rue Paul Doumer,
75002 Paris.

N°54 Les Bains, Pierre Lévêque,
16000 Angoulême.

Après une courageuse et douloureuse lutte contre la maladie,

Robert BURAC
nous a quitté le 12 mai 2006.

De la part de l'Ami Charles Pigeu.

Françoise Gohert
12, rue Notre-Dame-des-Champs,
75006 Paris.

Ses collègues,
Ses étudiants,
de l'université de Provence

ont la tristesse de faire part de la disparition de leur ami, le

professeur Roger DUCHÈNE
son épouse,
Bénédicte et Adrien Ndiaye,
Julien Epstein,
son fils et son grand-père,
Sébastien, Adèle, Maurice et Nicolas,
sa petite-fille,
ont la tristesse de faire part de l'annonce de la disparition de leur ami, le

Jacques Salomon Robert EPSTEIN-HEYST
professeur, philosophe et poète,
né à Paris (1916),
survive le 16 mai 2006, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Famille et amis se recueillent le 23 mai, à 10 h 45, au cimetière de Font-Rouge, Paris 12.

Aux Augustes Perret
75011 Paris.

Toujours Zahar, Daniel, Sélim, Anne et Nadia Perret,
leur enfant et petit-enfant.

Mme Guy El Hadj
ont la douleur de faire part de la disparition de

M. Mohamed Taieb FARÈS
qui s'est éteint le 16 mai 2006, à Toulouse, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Professeur, militant actif du mouvement ouvrier en Algérie, il fut l'un des fondateurs du syndicalisme algérien au sein de l'UGOFA.

Jean-Pierre HÉNOQUE
né à Paris le 13 octobre 1936 s'est éteint paisiblement le 14 mai 2006, à Bruxelles.

La cérémonie religieuse aura lieu le 19 mai, à 11 heures, en l'église du Divin Sauveur, 2030 Bruxelles.

Nicole Hénoque
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants.

Cet avis tient lieu de faire part.

223, avenue H. Hoover,
1200 Bruxelles.

M. et Mme Bernard de la Goutte, son fils et sa belle-fille,
Mme Bernard de la Goutte-Coutet,
sa fille,
Bonne petite-enfant,

ont la douleur de faire part de la disparition de

M. Odile KERESSELIDZÉ
née DENEVAULT,
survive le 12 mai 2006.

Cet avis tient lieu de faire part.

Fau
Le Conseil municipal,
Le Conseil communal,
Les services communaux et communaux,

ont la douleur de faire part de la disparition de

M. André LABARRÈRE
ancien-maire de Pau,
président de la Communauté d'agglomération Pays-Basques.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 19 mai 2006, à 11 h 30, en l'église Saint-Jacques de Pau.

(Le Monde du 19 mai)

Mme Jean Leroy
son épouse,
Elizabeth Leroy,
Marie-France et Jacques Gohert,
son enfant,
Avec leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,

ont la douleur de faire part de la disparition de

M. Jean LEROY
chef de service honoraire de la Compagnie générale transatlantique,
officier de la Médaille maritime,
médaille des évadés de guerre,
survive le mercredi 10 mai 2006.

L'inhumation a eu lieu samedi 13 mai, dans la plus stricte intimité au cimetière de Sainte-Adèle (Saint-Martin).

Patrick Kerne-Doran
Lionel Kerne,
son épouse,
Océane, Alexandre, Raphaël,
son petit-enfant,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Simone LONTIER
(née Simone CENDRAR)
officier de la Légion d'honneur,
notable de la Mayenne,
survive le 14 mai 2006, à Comilleux en France.

Une cérémonie aura lieu en l'église Saint-Martin, à Comilleux en France, vendredi 19 mai, à 15 h 45.

Les obsèques auront lieu le samedi 13 mai 2006, à 15 h 45.

M. Claude NOËL
le 11 mai 2006.

Les obsèques ont eu lieu dans l'église de la Basilique, 37720 Laroque.

41, rue de la Basilique,
37720 Laroque.

La présidente,
Le conseil d'administration
B. Trépoiteur des membres
du Centre international de recherche,
d'innovation et de formation psychologique,

ont la tristesse de faire part de la disparition de

Guy PALMADE
survive le 13 mai 2006.

Il fut l'un des pionniers de la psychiatrie en France, membre fondateur du CIRP et a formé plusieurs générations de psychiologues.

Ernest TUSCHER
nous a quittés le 11 mai 2006, après une longue et sage vie.

Père Santa Lucia de Talla Vignati.

Maria-Claudia, née Lémari,
son épouse,
Charlotte et Jacques,
son enfant,

Michèle Lémari
son épouse et Papielle,
Jean-Jacques, Pili et Jean-Paul,
son épouse et leur père,
Marie-Antoinette Dubois, née Vignati,
Lionel, Marie-Hélène et Sébastien,
sont, avec leurs enfants,
Marie-Léon,
sa fille.

Les familles Vignati, Alberti, Orsini, Orsini, Morozzoni, Lémari, Colombari, Marzocchi, Caralli, Bagali, Ricci, Pagnoni,
Pieroni et alibi,
Ainsi que ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Pierre-Félix VARGIONI
survive le 16 mai 2006,
à l'âge de quatre-vingt ans,
dans son pays natal, en Chine.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Santa Lucia di Talla, le 18 mai, à 16 heures.

Cet avis tient lieu de faire part.

Jean-Claude Burel
président d'honneur,
Maurice Bruzel,
président d'honneur,
Le conseil d'administration
B. Trépoiteur,
Les associations de la Fédération française de la randonnée pédestre,

ont le regret de faire part de la disparition de

Henri VIAUX
président d'honneur.

Il a associé son chagrin de sa famille.

Il conservera les traces du grand maître et fondateur de la Fédération.

Il a été inhumé à Veveyr Du Lac (Haute-Savoie).

Hommage

Il y a quatre ans disparu

Claude Richard GUERRIER

Jeanne-Françoise Lantier,
son épouse,
le tenait toujours dans ses bras.

Que ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

Conférences

Yann Quéffelec donne une conférence sur Baudelaire et l'histoire de la poésie, vendredi 19 mai, à 15 h 45, 50, rue Biquet, Paris 9, le 19 mai 2006, à 20 heures.

Expositions

Le *projet de musée* est un double portrait de la ville de Saint-Denis.
Galerie de Saint-Denis-Saint-Étienne, 37, rue Vauve,
75007 Paris-France.
Tél. : 01 42 78 01 91.
www.galerie-saint-denis.com

Communications diverses

Annuaire de recherche d'habitants (et 855 CC).

Le juge civil du district de Lugano (Suisse), **avocat Claude Canonica**, se tient sur le décret du 23 mars 2006 (voir votre presse) relative à l'histoire de la ville Dory Angèle Fréchet, née Kanta, fille de Maurice Hach, Kanta ou Kati - épouse polonoise - et d'Angèle Kanta née Monin, épouse par Wilhelm Fréchet, née à Neuchâtel (Suisse) le 23 décembre 1925, originaire de Zurich et de Eggwil (Suisse), sont en dernier domicile à Magliana (Suisse), décédée à Magliana (Suisse) le 19 octobre 2005, décédée.

Les annotations après la 16e section du tribunal civil de Lugano, via B. 301, 6901 Lugano (Suisse), dans un délai d'un an à compter de la présente annonce, en produisant les documents prouvant l'existence d'un rapport de parenté.

Une fois ce délai écoulé, l'héritage passera uniquement aux héritiers certains, l'actuel en période d'héritage détestant détesté.

Lugano, le 18 avril 2006.
Le juge : **avocat Claude Canonica**.

Soutenances de thèse

Le 8 avril 2006, à l'université Robert Schuman de Strasbourg, **Mariel-Hélène Zink Hayah-Quach-Chia** a soutenu avec succès une thèse de doctorat en droit : *La performance du conditionnement dans la famille vietnamienne*, mention : *honorable de la science juridique européenne*.

Le jury, composé de M. Jean-Michel Foglietti, professeur à l'UR, directeur, M. Michel B. Ruffin, maître de conférences à l'UR, M. Pierre Bérubé, président honoraire de la Chambre communale de la Cour de cassation, membre fondateur de la Maison de droit franco-vietnamienne de Hanoi, M. Brienne V. D. Hach, maître de conférences honoraire de l'université de Brest, lui a décerné le grade de docteur. Mention : *Thèse honorable* avec félicitations à l'unanimité.

Pour tout renseignement concernant LE CARNET, retrouvez notre site www.mondepub.fr e-mail : carnet@mondepub.fr

Embarquez pour le nouveau Monde

... et découvrez de nouveaux horizons !

Abonnez-vous !
60 numéros pour 35 €
soit 50 € d'économie

Offre d'abonnement SPÉCIALE NOUVELLE FORMULE
Compléter et envoyer aux adresses ci-dessous :
10 numéros d'abonnement : 35 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 50 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 60 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 70 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 80 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 90 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 100 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 110 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 120 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 130 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 140 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 150 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 160 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 170 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 180 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 190 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 200 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 210 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 220 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 230 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 240 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 250 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 260 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 270 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 280 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 290 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 300 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 310 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 320 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 330 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 340 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 350 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 360 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 370 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 380 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 390 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 400 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 410 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 420 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 430 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 440 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 450 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 460 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 470 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 480 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 490 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 500 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 510 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 520 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 530 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 540 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 550 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 560 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 570 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 580 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 590 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 600 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 610 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 620 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 630 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 640 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 650 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 660 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 670 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 680 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 690 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 700 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 710 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 720 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 730 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 740 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 750 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 760 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 770 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 780 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 790 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 800 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 810 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 820 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 830 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 840 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 850 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 860 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 870 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 880 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 890 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 900 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 910 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 920 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 930 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 940 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 950 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 960 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 970 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 980 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 990 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1000 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1010 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1020 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1030 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1040 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1050 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1060 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1070 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1080 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1090 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1100 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1110 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1120 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1130 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1140 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1150 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1160 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1170 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1180 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1190 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1200 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1210 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1220 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1230 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1240 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1250 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1260 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1270 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1280 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1290 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1300 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1310 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1320 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1330 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1340 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1350 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1360 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1370 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1380 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1390 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1400 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1410 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1420 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1430 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1440 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1450 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1460 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1470 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1480 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1490 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1500 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1510 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1520 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1530 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1540 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1550 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1560 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1570 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1580 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1590 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1600 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1610 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1620 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1630 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1640 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1650 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1660 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1670 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1680 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1690 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1700 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1710 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1720 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1730 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1740 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1750 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1760 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1770 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1780 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1790 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1800 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1810 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1820 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1830 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1840 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1850 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1860 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1870 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1880 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1890 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1900 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1910 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1920 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1930 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1940 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1950 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1960 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1970 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1980 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 1990 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2000 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2010 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2020 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2030 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2040 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2050 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2060 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2070 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2080 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2090 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2100 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2110 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2120 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2130 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2140 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2150 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2160 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2170 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2180 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2190 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2200 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2210 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2220 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2230 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2240 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2250 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2260 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2270 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2280 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2290 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2300 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2310 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2320 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2330 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2340 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2350 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2360 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2370 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2380 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2390 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2400 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2410 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2420 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2430 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2440 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2450 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2460 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2470 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2480 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2490 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2500 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2510 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2520 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2530 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2540 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2550 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2560 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2570 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2580 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2590 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2600 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2610 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2620 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2630 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2640 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2650 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2660 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2670 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2680 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2690 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2700 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2710 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2720 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2730 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2740 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2750 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2760 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2770 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2780 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2790 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2800 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2810 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2820 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2830 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2840 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2850 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2860 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2870 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2880 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2890 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2900 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2910 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2920 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2930 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2940 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2950 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2960 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2970 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2980 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 2990 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3000 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3010 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3020 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3030 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3040 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3050 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3060 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3070 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3080 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3090 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3100 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3110 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3120 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3130 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3140 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3150 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3160 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3170 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3180 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3190 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3200 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3210 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3220 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3230 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3240 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3250 € (hors taxes) - 10 numéros d'abonnement : 3260 €

La rubrique « Carnet », précisée par le titre de la sous-rubrique « Disparitions », qui figure sur la colonne de gauche, au-dessus des deux articles nécrologiques, ne laisse pas la place au doute. De plus, dans *Le Monde*, comme dans plusieurs journaux, les articles nécrologiques avoisinent les annonces nécrologiques, ce qui contribue à renforcer les attentes du lecteur, qui sait que c'est de mort qu'il s'agit sur cette page.

Parmi les articles qui ne figurent pas dans une rubrique identifiée comme nécrologique, plusieurs sont surmontés d'un surtitre qui précise le contenu de l'article : ainsi, au sein du corpus, 25 articles indiquent « décès », 19, « disparition », 15, « nécrologie » (voire « nécro »), 6, « carnet » et 2, « hommage ». En voici deux exemples :

> NÉCROLOGIE

**Décès
de l'écrivain
turc Erdal Öz**

L'écrivain et directeur de la plus grande maison d'édition de Turquie Erdal Öz est mort à l'âge de 71 ans des suites d'un cancer du poumon. Son oeuvre comprend au total une quinzaine de romans et de recueils. L'écrivain avait été emprisonné en 1971 pour ses prises de position politiques au lendemain d'un coup d'Etat militaire. Il a fondé en 1981 Can Yayinlari, devenue au fil des ans la maison d'édition la plus prolifique de Turquie.

[PRO25]

► **DÉCÈS. L'organiste et compositrice Rolande Falcinelli est décédée le 11 juin, à Pau.** Née en 1920 dans une famille de peintres, elle étudia le piano puis l'orgue avec Yves Nat, Gaston Litaize et Marcel Dupré, avant de devenir, à son tour, une pédagogue renommée. Titulaire notamment des orgues de la Basilique de Montmartre de 1946 à 1973, elle écrivit de nombreuses pièces sacrées et profanes pour son instrument mais aussi pour formation de chambre ou voix.

[CRO51]

Les mentions « nécrologie » et « décès » contribuent à construire l'horizon d'attente du lecteur, qui s'attend à trouver comme thématique principale de l'article la mort.

En définitive, ce sont donc près de la moitié des articles du corpus (235 sur 581) qui signalent clairement à leurs lecteurs que l'article portera sur la mort de quelqu'un. Les attentes qui en découlent sont d'ailleurs souvent confirmées à la lecture du titre de l'article, qui comporte fréquemment le mot « mort » ou un synonyme. Ainsi, l'environnement immédiat de l'article (rubrique, place dans le journal, titre) oriente les attentes du lecteur vers un contenu qui tournerait autour d'un décès.

1.1.2. Du point de vue du nécrologue

Le changement de perspective peut conduire aux mêmes conclusions : du point de vue de l'auteur également, le contrat à remplir dans une nécrologie semble être de produire un article qui fasse part d'un décès. C'est tout d'abord ce que signale le terme qui désigne ce type d'article, « nécrologie » : son étymologie révèle la place importante que doit y tenir la mort, puisque le mot signifie littéralement « discours sur un mort ». Par ailleurs, la polysémie de ce terme est révélatrice, puisqu'il désigne, comme je l'ai déjà souligné, aussi bien les articles que les annonces nécrologiques : dans les annonces nécrologiques, des personnes font part de la mort d'un proche. La présence de l'annonce de la mort dans les annonces nécrologiques, seul point commun qu'elles entretiennent avec les articles nécrologiques, tend à renforcer l'inscription sémantique de la mort dans la définition du terme « nécrologie ».

Par ailleurs, toujours en considérant la nécrologie en termes de contrat, nous verrons dans le chapitre portant sur la composition des nécrologies (p.170) que l'élément le plus fixe et stable dans les nécrologies, que l'on retrouve dans presque tous les articles, sous une forme très stéréotypée et soumise à peu de variations, est la formule d'annonce de la mort. On peut donc dire que la présence de cette phrase fait partie du contrat de l'auteur qui rédige une nécrologie. Or cette formule-type est la phrase qui contient l'annonce de la mort : l'élément le plus typique des nécrologies, qui doit absolument y figurer, est donc cette information. Ainsi, du point de vue de l'auteur d'une nécrologie également, les contraintes qui pèsent sur son article l'obligent à orienter celui-ci vers l'annonce d'un décès.

Ces attentes et ce contrat semblent confirmés par l'analyse du contenu des nécrologies. Ainsi, Françoise Revaz, dans un article dans lequel elle s'interroge sur la généricité de la nécrologie, affirme d'emblée que « dire d'un article que c'est une nécrologie et d'un autre que c'est un éditorial, c'est les classer selon des critères différents : thématique dans le premier cas, communicationnel dans le second » (Revaz 2001, p.187). Selon elle, la nécrologie est ainsi identifiable en premier lieu par son contenu. Françoise Revaz détermine alors les critères sur lesquels elle va se pencher pour étudier la généricité de la nécrologie : elle choisit d'éliminer le critère sémantique au profit d'autres, tant il paraît évident que c'est de la mort de quelqu'un dont il est question dans une nécrologie :

Le critère sémantique [...] apparaît comme le plus prégnant dans la désignation de la catégorie. Défini d'entrée, soit par le nom de rubrique (« Décès »), soit par les surtitres (« Décès », « Disparition », « Deuil »), il ne m'a pas semblé nécessiter de longs commentaires.

(*Ibid.*, p.188)

Les observations que je viens d'effectuer sur mon propre corpus semblent confirmer ces remarques. Je souhaiterais toutefois reprendre, à la suite de Françoise Revaz, ce critère sémantique qu'elle a laissé de côté, et me pencher sur la place de la mort dans la construction événementielle d'une nécrologie, afin de poursuivre de façon plus approfondie ces analyses préliminaires.

1.2. Relativisation du rôle de la mort

Ces attentes face à une nécrologie ne sont pas véritablement confirmées par le texte de l'article. En effet, l'annonce de la mort ne semble pas nécessairement être la principale information transmise par l'article, comme le montrent plusieurs indices concordants que nous allons maintenant étudier, et qui tiennent tant à l'article lui-même qu'à sa place dans le journal.

1.2.1. Place et rôle de l'annonce de la mort dans l'article

Tout d'abord, il faut souligner le faible volume textuel qui est consacré à l'annonce de la mort : en effet, ce qui fait événement, *a priori*, c'est le décès, mais cette nouvelle est rapidement balayée en quelques lignes pour laisser place à d'autres contenus, notamment biographiques. C'est un phénomène que l'on observe aussi bien dans les nécrologies longues que dans les brèves, comme le montrent les deux exemples suivants :

Mort d'Alexis Damianos, figure du cinéma grec

L'acteur et cinéaste Alexis Damianos est mort jeudi à 85 ans. Venu du théâtre expérimental, il réalise son premier film en 1966, *Jusqu'au bateau*. En 1971, sous la dictature des colonels, *Evdokia* marque l'histoire du cinéma grec, évoquant avec réalisme les amours d'une prostituée et d'un soldat. Après un exil de vingt ans dans l'île d'Eubée, où il cultive des tomates, Damianos tourne *l'Aurige* en 1995, fresque sur la Grèce depuis les années 40.

Karel Appel

Peintre néerlandais
cofondateur
du groupe Cobra

Le conseil municipal ordonne qu'il

le soit recouvert. L'exposition

organisée au Stedelijk Museum en

novembre 1969, qui s'ouvre sur sa

grande toile *Homme et animal*,

raconte le même genre de réaction

humaine.

L'année suivante, alors que le

groupe Cobra perd déjà de son uni-

té et de son ancrage collectif, Appel

s'installe à Paris, où il expose l'an-

née précédente à la galerie Colette

Alamy et où il s'entend bien avec

le critique Michel Tzuc. Grâce à ce

dernier, il expose dans les années

suivantes à Paris et à New York. En

1964, il reçoit un prix à la Biennale

de Venise et, la même année, est

invité par Jean aux Rencontres

internationales de sculpture d'Al-

bans. C'est dire que sa reconnais-

sance internationale est en cours.

Elle ne change rien à ses regrets,

ni à son style. Ouvrant, animant

et créant imaginaires s'y épanouit par-

mi des motifs colorés, parfois

rejetés par des lignes épurées.

Le dessin demeure simple, peut-être

en raison de la volonté de se soustrai-

re à l'effet de la toile et souvent submer-

ger par l'effet des couleurs, tantôt

d'une manière incertaine, tantôt

d'une manière plus épaisse qui

conserve en relief la trace des ges-

tes du pinceau. Des toiles colorées

de la sorte, on a le parfois qu'il les

relevaient de l'expressionnisme.

Mais celui-ci serait seulement

stylistique car Appel, à la différence

de Constant et de Jón, se tient à la

distance des sujets politiques et his-

toriques. Alors que ses deux anciens

se rapprochent de l'effort au

point de fondre avec l'Internatio-

nale situationniste, Appel n'en est

pas à l'échelle d'un geste sur le

thème de la Genèse pour l'origine de

Zandam, aux Pays-Bas.

À partir de 1961, alors qu'inspi-

ration commande le multiple, il

expérimente d'autres supports

que la toile : des toiles d'acier,

point de grande toile de bois ou de

polystyrène à partir de 1964-1965. En

1971, aux États-Unis, il crée ses pre-

mières sculptures monumentales

en aluminium. Pour autant, décou-

rant à développer son œuvre de

peintre, pratique l'eau forte mais

peut-être, comme en 1976 dans un

tableau de Lima, travailler sur

les murs avec l'aide des habitants

du quartier.

En 1966, dans ses *Proposés libé-*

raires, il affirme ce désir de renouve-

lement constant : « Je ne dispos-

ble pour conjuguer la métamorpho-

se perpétuelle du monde - déclai-

me et d. L'œil doit rester à l'écart,

comme un radar. La rue, c'est mon

atelier, ma vie, la ville, ma botte d'

ouvrage. »

Jusqu'à ces dernières années,

malgré des difficultés cardiaques

qui l'empêchent de travailler

autrement qu'avec, il est demeuré

fidèle à cette profession de foi et a

continué à peindre dans l'esprit qui

était le sien depuis 1945. »

Philippe Boissac

Dans ces deux exemples, la partie de la nécrologie consacrée à l'annonce de la mort a été surlignée, ce qui permet de saisir à l'œil nu la faible place qu'elle occupe par rapport à la taille de l'ensemble de l'article : moins de trois lignes sur vingt dans une brève, et un seul paragraphe (le plus bref) sur les onze que compte une nécrologie plus longue. Ces deux exemples sont représentatifs de la proportion que l'on trouve dans la plupart des nécrologies, où l'annonce de la mort occupe généralement moins de 10% du volume textuel total. Ce déséquilibre entre l'annonce de la mort et le reste de l'article va dans le sens d'une relativisation du rôle du décès en tant qu'information principale dans la nécrologie.

Cette analyse est confirmée par l'étude des illustrations des nécrologies : parmi les 239 articles du corpus qui comportent une illustration, une écrasante majorité (226) représente la personne à qui la nécrologie est consacrée, de son vivant. La mort n'est jamais représentée directement, tout au plus suggérée, dans de rares cas (7 articles), par l'illustration, qui est alors volontiers un dessin, et peut représenter le défunt qui fait un geste de la main, ou bien les proches rassemblés lors de l'enterrement³⁹. Quoi qu'il en soit, l'illustration, qui est censée évoquer le thème principal de l'article, représente la vie bien plus que la mort, suggérant que le décès n'est pas le sujet principal des nécrologies.

Ce constat est validé par l'étude de la position de l'annonce de la mort dans un certain nombre d'articles. Voici trois premiers exemples :

(38) **Mort mercredi à 83 ans**, Claude Piéplu collectionnait à tout va, luttait contre le nucléaire et ne jouait plus que des auteurs vivants depuis 1975. [MIN19]

(39) Avec les années, Jean-François Revel, **décédé dans la nuit de samedi à dimanche à l'âge de quatre-vingt-deux ans**, ne cachait pas son désenchantement. [ECH7]

(40) Tout au long de son existence, et jusqu'à son tout dernier souffle, Claude Dalla Torre, **qui vient de mourir, à Paris, à 65 ans**, aura vécu pour les livres. [FIG30]

Dans ces quelques exemples, ce qu'on appellera la formule-type de l'annonce de la mort⁴⁰ (en caractères gras) présente tous les éléments traditionnels, répondant aux questions « qui ? », « quoi ? », « quand ? ») et incluant même plusieurs éléments facultatifs donnant des précisions sur les circonstances du décès. Néanmoins, l'annonce de la mort n'y est pas présentée comme l'information principale de la phrase : elle se trouve en effet en retrait par rapport à la structure prédicative de la

³⁹ Certaines de ces illustrations seront analysées plus en détail ultérieurement, au cours de la seconde partie, où seront notamment étudiés les différentes façons dont la mort est dite dans les nécrologies ainsi que les mécanismes qui permettent de rassembler la communauté discursive lors du deuil.

⁴⁰ Une définition plus précise de cette notion de « formule-type » sera donnée dans le chapitre portant sur la composition des nécrologies (p.170). Pour l'instant, on peut simplement retenir qu'il s'agit de l'énoncé stéréotypé qui annonce le décès dans une nécrologie.

phrase dans laquelle elle survient. Elle occupe en effet dans les exemples (38) et (39) une position périphérique de construction détachée. Dans l'exemple (40), cette annonce est faite sous forme d'une proposition subordonnée relative explicative : là encore, il s'agit donc d'une prédication seconde, qu'on peut donc supposer secondaire sur le plan informationnel, par rapport à la prédication première de la proposition principale. L'apport sémantique principal se trouve donc ailleurs que dans l'annonce de la mort : en effet, dans ces trois exemples, l'incidence du segment où la mort est dite se trouve être le sujet de la phrase : l'annonce de la mort est ainsi reléguée dans le thème de la phrase, alors qu'on se serait attendu à la trouver dans le rhème, dans l'information nouvelle apportée par la phrase. On peut donc dire que dans ces exemples, ainsi que dans les nombreux articles qui fonctionnent selon le même modèle, la mort est donnée comme une information de second plan.

On peut même parfois s'interroger sur le rôle véritablement informatif de cet élément, notamment dans certains énoncés du type de ceux donnés dans les exemples suivants :

(41) **La disparition brutale de Sophie Kessler Mesguich**, le 8 février 2010, a provoqué une très vive émotion, bien plus, une intense tristesse. » [BSL14]

(42) L'empire Michelin a basculé dans l'incertitude, hier, avec **le décès inattendu de Phéritier** aux commandes, EDOUARD Michelin, à 43 ans. [MIN18]

(43) Deux mois avant **sa mort survenue vers la fin du torride été 2003**, notre collègue Jacques Faublée, bien présent le 27 juin à la journée de Linguistique malgache de l'INALCO, y distribuait les tirés-à-part de sa contribution aux *Mélanges David Cohen*. [BSL9]

Dans ces exemples, plus aucune prédication ne supporte l'annonce de la mort : en effet, il ne s'agit plus d'une nouvelle, mais d'un fait. La nominalisation témoigne du fait que cette information est censée être connue du lecteur, alors même qu'il s'agit dans les trois cas de la phrase d'ouverture de la nécrologie, et que la mort n'a donc pas pu être annoncée antérieurement dans l'article. Ainsi, il arrive non seulement que le décès soit présenté comme une information secondaire, mais parfois même, qu'il n'apparaisse pas comme une véritable information.

1.2.2. *L'annonce de la mort dans l'environnement de l'article*

Cette remise en cause du statut informatif de l'annonce du décès peut s'expliquer, entre autres, par la présence de ce contenu à d'autres endroits du journal. Tout d'abord, la proximité entre les articles et les annonces nécrologiques (évoquée p.111) fait que la mort d'une même personne peut être annoncée, selon deux points de vue différents (et même parfois plus, dans le cas de plusieurs annonces

concernant le même décès), sur la même page. C'est le cas pour de nombreux articles de mon corpus⁴¹. On peut le constater par exemple sur cette page du *Monde* qui accueille la nécrologie d'Éliane Amado Lévy-Valensi :

Le Monde
Samedi 3 juin 2006

CARNET

DISPARITIONS

Michael Riffaterre

Lettre, il avait
toutes les qualités
d'un philologue
à l'ancienne

MICHAEL RIFFATERRE, une des figures les plus imposantes des études françaises et de la théorie littéraire aux États-Unis, est mort à New York samedi 27 mai. Né en 1924, fils d'un industriel et homme politique de la III^e République qui a été maire de Bourgneuf et député SFIO de la Creuse jusqu'en 1940, Michael Riffaterre a commencé ses études à Lyon sous l'Occupation, puis, passé par la Résistance, les a terminées à la Sorbonne. Lexicologue au CNRS, il s'est décidé au début des années 1950 à aller préparer un doctorat à l'université Columbia de New York.

Après une thèse sur « Le Style des "Pliades" de Gobineau » (1957), il a vite acquis une réputation de critique rigoureux et redoutable à l'occasion de quelques polémiques mémorables, notamment avec le grand romancier Leo Spitzer, alors professeur à l'université Johns Hopkins, puis avec Roman Jakobson et Claude Lévi-Strauss, à propos de leur fameuse analyse structuraliste des *Chats* de Baudelaire.

Riffaterre était familier de la littérature française la plus rare, celle du XIX^e siècle en particulier : lettré, il avait toutes les qualités d'un philologue à l'ancienne, mais il n'offrait jamais ses exégèses les plus savantes que comme des exemples de ses théories de la lecture et de la production littéraire.

Ses *Essais de stylistique structurale*

rale (1970) l'établirent comme le maître de cette discipline et comme un passeur essentiel de la théorie française vers l'Amérique : Gérard Genette, Julia Kristeva et Tzvetan Todorov furent ses principaux interlocuteurs parisiens, auprès de Hans Robert Jauss, Umberto Eco ou Paul de Man. Avec eux, les années 1970 furent une grande décennie transatlantique.

Ennemi de la critique biographique et de l'« illusion référentielle », car le texte ne renvoie selon lui qu'à la langue et à la littérature, Riffaterre a mis au point sa théorie du texte dans *Sémiotique de la poésie* (1978) et *La Production du texte* (1979).

Tout texte amplifie une matrice signifiante sous-jacente qu'il appelle « hypotexte » : pas de plus bel exemple que le poème d'André Breton, *Il y avait une fois un dindon sur une digue*, devant lequel on s'échait jusqu'à ce que Riffaterre y lise une élaboration d'un « Digue d'ondaine, digue d'ondon » !

Lecteur sans égal, « architecteur », comme il disait, Riffaterre a fatalement été séduit par la notion d'« intertextualité », à laquelle il a donné une inflexion psychanalytique dans *Fictional Truth* (1990), ouvrage dont on attend encore la traduction française.

Il ne devait jamais quitter Columbia jusqu'à sa retraite il y a trois ans. « University Professor », titre réservé à l'élite, il y a longtemps tenu le département de français et formé de nombreux disciples qui enseignent dans tous les États-Unis. ■

ANTOINETTE COMPAGNON
Professeur aux universités
Paris-IV et Columbia (New York)

Eliane Amado Lévy-Valensi, philosophe et psychanalyste, est morte à Jérusalem, mercredi 10 mai, à l'âge de 86 ans. Née le 11 mai 1919 à Marseille, elle commence des études de philosophie à Paris et se marie en 1942 avec Max Amado. Sa mère est déportée à Auschwitz en juillet 1944.

En 1947, Eliane Amado est classée première à l'agrégation de philosophie, puis poursuit son doctorat tout en découvrant la psychanalyse. Professeur de philosophie, elle enseigne à la Sorbonne, puis, après son départ en Israël, en 1969, à

l'université de Bar-Ilan, jusqu'à sa retraite. Eliane Amado Lévy-Valensi a publié une vingtaine d'ouvrages entre 1963 et 1998. Parmi ses livres les plus connus, on peut citer *Les Niveaux de l'être. La connaissance et le mal* (PUF, 1963), *Le Temps dans la vie psychologique* (Flammarion, 1965), *Le Temps dans la vie morale* (Vrin, 1968), *La Onzième Épreuve d'Abraham ou De la fraternité* (JC Lattès, 1981), *Job, réponse à Jung* (Cerf, 1991) ou encore *La Poétique du Zohar* (Editions de l'Éclat, 1996).

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Estelle BATAILLER
et
Denis HUBERT

ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils.

Thomas,

le 11 novembre 2005.

Mariages

M. et Mme Bruno GAUTIER
et leurs enfants,
M. et Mme Simon EL HAKIM
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-François MURET
et leur fils

sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants

Claire et Tony

qui sera célébré le samedi 3 juin 2006, en l'église Mureil-en-France.

Nous leurs souhaitons tous nos vœux de bonheur.

Décès

Mme Reine Klotz,
née Lévy Valensi,
Mme Gilberte Métet,
née Lévy Valensi,
Mme Odette Cournot,
née Lévy Valensi,
MM. Arthur, Michel, Pedro
Et Mme Anita Fernandez,
ses voisines et voisines
ainsi que leurs enfants,
M. et Mme Amado,
leur fils et leur belle-fille,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Eliane
AMADO LÉVY VALENSI,
agrégée et docteur en philosophie,
professeur émérite
de l'université Bar-Ilan (Israël),
survenue le 10 mai 2006, à Jérusalem où
ses obsèques ont été célébrées.

Poitiers. Montjean-sur-Loire.

Le doyen Raymond Cantel (†),
son époux,
M. et Mme Jacques Cantel,
ses enfants,
Mme Aurélie Cantel et M. Sylvain
Château,
M. et Mme Jean-Mathias Cantel,
ses petits-enfants,
Inès, Manon, Chloé, Louis,
ses arrière-petits-enfants,
Les familles Combe, Bourin, Planchet,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Raymond CANTEL,
née Paulette GROLAUD,
professeur honoraire du Lycée Moderne
de Poitiers et du Lycée Racine de Paris,
officier des Palmes académiques,
survenue à Montjean-sur-Loire, le 30 mai
2006, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Les obsèques auront lieu à Poitiers, le
samedi 3 juin, à 9 heures, en l'église
Sainte-Radegonde, suivies de l'inhumation
au cimetière de Chilvert, à Poitiers.

28, rue du Docteur Sylvestre,
49570 Montjean-sur-Loire.

Le directeur,
Les enseignants
Et les personnels IATOS
de l'UFR santé, médecine et biologie
humaine de Bobigny - Université Paris 13.

Mme Colette Fredj, née Ruffé,
son épouse,
Francis, Jacques, Philip,
ses fils,
Ses petits-enfants et arrière-petits-
enfants,
ont la douleur de faire part de la
disparition, le 13 mai 2006, dans sa
quatre-vingt-troisième année, de

Fernand David FREDJ.

Un noble cœur.

La cérémonie a eu lieu dans l'intimité.

Beyrouth. Londres. Minneapolis.
Paris. Toronto. Tel-Aviv.

Nelly, Carol, Muriel, Nancy et Daniel,
ses enfants,
Omar, Rami, Nadia, Théa, Elamar,
Eli et Ben,
ses petits-enfants,
Les familles Parhi et Hewani,

ont la profonde tristesse d'annoncer le
décès de

Clément HAKIM-DOWEK,

le 29 mai 2006, à Paris.

L'inhumation aura lieu dimanche
4 juin, à 11 heures, au cimetière du
Montparnasse.

97, rue Lecocq,
75015 Paris.

Les directions
Et le personnel de l'Institut Galilée
et du laboratoire des propriétés
mécaniques et thermodynamiques des
matériaux,
ont la douleur d'apprendre le décès de

Jean-François HENNEQUIN,
professeur à l'université Paris 13.

Jean-François Hennequin a joué un
rôle déterminant dans la mise en place et
le développement de ces organismes.
Enseignant apprécié, chercheur
rigoureux, il laisse le souvenir d'un
collègue d'une grande modestie, exigeant
pour lui-même et toujours à l'écoute
bienveillante des étudiants et de son
entourage professionnel.

Mme Aida Kevorkian,
son épouse,
Frédéric et Kimberly Kevorkian,
ses enfants,
Olivia,
sa petite-fille
Et toute la famille

font part du décès de

M. Kévork B. KEVORKIAN,

survenu le 29 mai 2006.

La cérémonie religieuse sera célébrée
le mardi 6 juin 2006, à 15 heures, en
l'église apostolique arménienne, 13, rue
Jean Guépin, à Paris 8^e, suivie de
l'inhumation à 16 h 30, au nouveau
cimetière de Saint-Germain-en-Laye, 22,
rue Turgot.

11, boulevard Victor Hugo,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

La famille Péjaudier
Et le LIT National,
ont la douleur de faire part du décès de

Georges PÉJAUDIER,
président du LIT National,
créateur du *Duo-Rêve*,

survenu le 24 mai 2006,
à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Les obsèques ont eu lieu dans
l'intimité le 29 mai, à Moirville (Eure).

Élisabeth et Geneviève Rohr
ont la tristesse de faire part du décès de
leur père

[MON82]

⁴¹ Cela n'apparaît pas dans la version papier du corpus, où le cadrage se restreint à l'article, pour des raisons de lisibilité, mais on peut le constater dans la version numérique du corpus, où un dossier accueille les pages entières dont sont extraites les nécrologies.

Dans les colonnes du « carnet du *Monde* », qui jouxte l'article nécrologique consacré à la philosophe, figure une annonce nécrologique dans laquelle les membres de sa famille « ont la tristesse de faire part de [son] décès ». Il arrive donc que la nouvelle du décès ait déjà été lue par le lecteur, parfois avec des précisions sur les circonstances de la mort (comme dans le faire-part de décès d'Éliane Amado Levy-Valensi qui nous apprend la date et le lieu de sa mort). Bien que les annonces ne participent pas normalement au contenu informatif du journal, elles créent malgré tout une redondance d'information par rapport à la même nouvelle, ce qui peut expliquer que le décès ne soit pas présenté parfois comme une véritable information.

On peut d'ailleurs souligner que la réciproque est vraie également : les annonces nécrologiques n'ont pas nécessairement vocation à annoncer la mort. En effet, le faire-part de décès se situe parfois après un article nécrologique qui a déjà transmis au lecteur la nouvelle du décès. C'est par exemple le cas pour Jean Bernard : dans *Le Monde*, une longue nécrologie lui est consacrée aux pages 26 et 27 de l'édition du 22 avril, puis une petite annonce se trouve dans le « Carnet », sur la colonne de droite de la page 27 :

Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse d'annoncer la mort de leur
père, grand-père et arrière-grand-père,

le professeur Jean BERNARD,

membre de l'Académie française,
membre et ancien président
de l'Académie des sciences,
membre de l'Académie nationale
de médecine.

Les obsèques ont eu lieu dans
l'intimité familiale.

82, rue d'Assas,
75006 Paris.

(Lire ci-contre.)

Faire-part de décès de Jean Bernard, *Le Monde*, 22 avril 2006 : 27

Si la lettre du texte annonce la mort, en réalité, l'objet de l'annonce est probablement différent, dans la mesure où les deux pages précédentes du journal étaient consacrées à ce décès, qui est déjà connu du lecteur. Ce fait est d'ailleurs mentionné dans l'annonce, qui fait explicitement référence à l'article nécrologique qui la jouxte, avec le « Lire ci-contre » final. La procession d'annonces nécrologiques pour Jean Bernard se poursuivra pendant dix jours, jusqu'au 3 mai 2006, avec la publication d'au moins un faire-part de décès par jour, où il sera fait référence à la nécrologie du 22 avril. Cet exemple montre bien que quelque chose se joue dans les faire-part de décès, indépendamment de ce rôle informatif

que souligne le nom du genre de discours : il ne s'agit pas seulement de « faire part » et la fonction de ces petits textes dépasse probablement l'objectif de transmettre la nouvelle d'un décès⁴².

Non seulement le lecteur du journal connaît déjà parfois la nouvelle du décès au moment de lire la nécrologie, mais il arrive même parfois que cette information ait déjà été donnée par le journal lui-même⁴³, dans les pages précédant la nécrologie ou dans une édition antérieure. C'est le cas notamment lorsque la nécrologie est appelée par une accroche en Une, ou encore lorsque la nouvelle du décès apparaît à deux endroits dans le journal, d'une part dans sa version la plus simple, et d'autre part dans une version nettement plus développée. C'est par exemple le cas de la nécrologie d'Édouard Michelin dans *Le Point* : la mort du chef d'entreprise est annoncée une première fois dans la rubrique dédiée du journal, la colonne « Décédés », qui, dans l'édition du 1^{er} juin 2006, figure à la page 22. Puis le journal bouscule sa pagination pour consacrer un article complet au « destin tragique » d'Édouard Michelin, dans une longue nécrologie figurant aux pages 72 à 76. Ainsi, au moment où s'ouvre cet article, le lecteur attentif connaît déjà la nouvelle du décès. Le nécrologue compte d'ailleurs sur cette connaissance préalable puisque là encore, le décès n'est pas considéré comme une nouvelle mais comme un fait acquis, déjà connu par le lecteur :

(44) Depuis la disparition, au large de la Bretagne, de l'héritier de la dynastie, les Bibs sont partagés entre chagrin et inquiétude. [POI11]

L'information du décès peut également avoir été donnée dans une édition antérieure. C'est par exemple le cas pour le décès d'André Mandouze dans *Le Monde* : sa mort a été annoncée par une brève de seulement 34 mots le 9 juin 2006 (MON90), puis une longue nécrologie d'une demi-page lui a été consacrée le lendemain (MON93). On retrouve le même phénomène dans d'autres titres, où un même décès est couvert d'abord par une brève puis par une nécrologie plus développée le lendemain : dans *La Croix*, pour Gilles Couvreur (CRO19 et CRO23) ou dans *Le Figaro*, pour Édouard Michelin (FIG41 et FIG44). Dans ces trois cas, la parution de deux articles à un jour d'intervalle s'explique probablement par le fait que la nouvelle du décès est parvenue trop tard à la rédaction pour permettre de rédiger une nécrologie complète avant la diffusion. Le premier article permet donc de publier la

⁴² Dans la seconde partie de la thèse, nous verrons qu'un des objectifs de la nécrologie (notre étude porte bien sûr sur les articles nécrologiques, mais l'analyse serait également valable pour les annonces nécrologiques) est de rassembler la communauté : on voit à quel point la multiplication de faire-part de décès pour Jean Bernard souligne la volonté pour chaque instance à la source d'une annonce (la famille, l'Académie de médecine, l'Académie française...) d'exhiber sa proximité avec le défunt et donc de marquer son appartenance à une même communauté, tout en soulignant aussi des appartenances à des sous-communautés, à la fois concurrentes et complémentaires, subsumées par l'idée d'une communauté globale, multiface.

⁴³ Ce cas est donc distinct du précédent dans la mesure où les faire-part de décès consistent en une délégation de parole aux proches des défunts, il s'agit donc d'un contenu externe, que le journal ne prend pas lui-même en charge.

nouvelle du décès au plus tôt, et le second, de consacrer une véritable nécrologie au défunt. Toutefois, ce n'est pas toujours la seule explication : il arrive que le journal consacre par erreur deux articles au même défunt, comme c'est le cas dans *20minutes*, qui a publié deux nécrologies de Cheikha Rimitti à un jour d'intervalle (MIN14 et MIN16), inspirées de deux dépêches visiblement reprises sans concertation, ou dans le journal *Les Échos*, qui a vu paraître, là encore dans deux éditions successives, deux brèves nécrologies quasiment identiques sur Lee Jong-wook (ECH13 et ECH15). Quoi qu'il en soit et quelle que soit la raison qui amène à ces nécrologies doubles sur le même disparu, cela contribue à faire du décès une non-nouvelle, puisque lorsque la véritable nécrologie paraît, les lecteurs réguliers du journal sont déjà informés du décès, qui n'apparaît donc pas comme une information nouvelle.

Bilan : une nécrologie peu nécrologique

Divers éléments convergents montrent donc que souvent, la mort n'est pas centrale dans la nécrologie, contrairement à ce que le paratexte laisse présager et à ce que le mot « nécrologie » suggère. Les différentes marques que nous avons analysées sont très diverses au plan linguistique. Certaines relèvent de la syntaxe : nous avons en effet observé que l'annonce de la mort est parfois en retrait par rapport à la prédication principale de la phrase, ce qui suggère une importance moindre d'un point de vue informationnel. D'autres sont de l'ordre de la textualisation, à l'instar du faible volume textuel alloué à l'annonce de la mort dans les nécrologies, proportionnellement à la place occupée par le récit de vie. Au plan sémiotique, on note que les illustrations qui accompagnent les nécrologies représentent presque systématiquement le défunt de son vivant : c'est donc la vie et non la mort qui est au cœur du texte. Enfin, au plan supratextuel, le cotexte de l'article nous montre qu'il existe fréquemment une redondance de l'information : la nouvelle du décès est souvent déjà connue du lecteur lorsqu'il lit la nécrologie (elle peut être annoncée en Une, dans les annonces nécrologiques ou dans une édition antérieure du journal). L'ensemble de ces phénomènes montre que souvent, l'annonce de la mort ne constitue apparemment pas l'information principale de la nécrologie, et que son statut de nouvelle n'est pas systématique.

2. L'enjeu évènementiel de la nécrologie

Si ce n'est pas le décès qui fait évènement, on peut alors se demander quel est le véritable sujet de la nécrologie. Deux contenus annexes, extérieurs à l'annonce de la mort en tant que telle, peuvent

être dégagés : d'une part, l'intérêt porté à la vie du défunt, d'autre part, l'analyse de l'accueil de la nouvelle du décès.

2.1. La vie du défunt

L'analyse de la composition des nécrologies montrera que le récit de la vie du défunt occupe une large part du texte des articles nécrologiques, par le biais de la séquence narrative. Dans le chapitre 3, j'étudierai ces biographies dans la perspective de leur composition textuelle, afin de mettre en évidence leur agencement narratif. Je vais ici les analyser selon un autre point de vue, afin de déterminer la position qu'elles occupent par rapport au contenu informatif de l'article : quelle part prennent-elles à l'évènement ? Ont-elles une vocation informative ?

2.1.1. Biographie et soft news

Le récit de la vie du défunt semble se situer en dehors de l'actualité : étymologiquement, le **quotidien** (mais aussi, le « **journal** ») est censé donner les nouvelles du jour. Or ce rôle de relation quotidienne des évènements est complètement abandonné dans le cadre d'une nécrologie, qui constitue, pour une large part, une longue analepse remontant parfois à plus d'un siècle, comme par exemple dans le cas du centenaire Maurice de Gandillac (CRO6). La narration d'évènements du début du vingtième siècle, voire de la fin du dix-neuvième siècle ne peut être considérée comme la diffusion d'actualité. En effet, bien que le terme d'actualité soit relativement vague, dans la mesure où ses frontières sont mal définies, il est clair qu'un évènement ne fait plus partie de l'actualité dès lors qu'il a déjà été diffusé. Or la plupart des évènements que relate la partie biographique d'une nécrologie ont déjà été diffusés et sont même parfois connus des lecteurs.

C'est la raison pour laquelle on peut dire que la nécrologie fait partie de la catégorie des *soft news* (Reinemann et al. 2012), ces nouveaux formats rédactionnels qui viennent concurrencer de façon croissante les articles d'information proprement dite. Dans de tels articles, le journaliste ne s'intéresse pas à un évènement, il met en scène la vie personnelle, des détails privés, prenant ainsi en compte la nécessité de plaire et d'émouvoir autant que d'informer le lecteur contemporain. La presse s'arroge dès lors un rôle de divertissement, et s'empare de ce que Georges Perec appelait « l'infra-ordinaire » (Perec 1989)⁴⁴, l'ensemble des faits de la vie de tous les jours qui forment le quotidien mais

⁴⁴ Cette attention portée à l'infra-ordinaire dans les *soft news* ne repose toutefois pas sur les mêmes fondements que dans l'essai Georges Perec : le souci de l'éthique prôné par l'écrivain, désireux que l'on s'intéresse à « ce qui se passe vraiment » et aux « vrai[s] scandale[s] »

qui, n'ayant rien d'extraordinaire, d'insolite, de spectaculaire, de sensationnel, n'appartiennent pas à l'actualité traditionnellement couverte par la presse. Il s'agit d'un mode d'approche de l'actualité qui fonctionne donc beaucoup à l'émotion, au personnel, à l'intime, et qui peut être supporté par différents genres rédactionnels : le portrait, l'interview, ou donc, la nécrologie.

Dans la nécrologie, le véritable évènement, celui qui engendre l'article, à savoir le décès d'une personnalité, devient ainsi un prétexte au récit de vie. L'évènement n'occupe alors pas la place centrale dans l'article ; toutefois il est indispensable à l'existence de l'article, dans la mesure où il permet de voir la vie à travers le prisme de la mort, à l'image d'un mourant qui, au seuil de la mort, voit défiler sa vie devant ses yeux. La nécrologie constitue donc un mode d'approche original de l'actualité, puisqu'elle est incontestablement ancrée dans l'évènement, se faisant l'écho de la mort d'une personne, tout en se détachant ostensiblement de cette actualité, en reléguant la nouvelle du décès au second plan.

Par ailleurs, en tant que *soft news*, les nécrologies peuvent également servir, de manière moins glorieuse, non pas à aborder d'autres sujets, mais plutôt à occuper l'espace médiatique afin de masquer d'autres pans de l'information. Ainsi, à leur mort, certains défunts considérés comme importants sont propulsés sur le devant de la scène médiatique, qu'ils occupent à l'envi (et il s'agit là d'un phénomène qui s'est encore amplifié depuis la constitution de mon corpus, les réseaux sociaux et médias numériques servant de formidable caisse de résonance). Ces décès deviennent de véritables « moments discursifs », au sens que Sophie Moirand donne à ce terme, c'est-à-dire qu'« il[s] donne[nt] lieu à une abondante production médiatique et qu'il en reste également quelques traces à plus ou moins long terme dans les discours produits ultérieurement à propos d'autres événements » (Moirand 2007, p.4). Cet emballement médiatique lors du décès de personnalités aussi diverses que Lady Diana, le pape Jean-Paul II ou Michaël Jackson a été accusé d'occulter de nombreux autres sujets de société. C'est ce que traduit par exemple ce communiqué publié par un syndicat de journalistes :

La disparition de Michael Jackson a déclenché depuis dix jours un tsunami médiatique.

Mobiliser des temps d'antenne hors de toute proportion sans respecter la hiérarchisation de l'information bafoue les principes professionnels du journalisme et vise à reléguer les auditeurs, lecteurs, téléspectateurs et internautes au rang de consommateurs de produits et non de citoyens éclairés.

du monde est remplacé dans les médias par un objectif de captation (Charaudeau 2005a, p. 45), qui s'inscrit dans une logique commerciale, qui implique la nécessité d'être au plus proche des préoccupations des lecteurs potentiels afin de maximiser l'audience et donc la rentabilité.

La réquisition de nombreuses télévisions pour un « show planétaire » à l'occasion des obsèques du roi de la pop musique n'a fait que renforcer le déluge de poncifs et superlatifs et le vide sidéral auxquels on a déjà assisté ces derniers jours. Ce au détriment des questions qui taraudent les Français, comme le pouvoir d'achat en berne, le chômage exponentiel, le travail du dimanche et la prolongation de l'âge de la retraite. [...]

« The show must go on ? », Communiqué du SNJ-CGT, 8 juillet 2009

Si l'on voit les choses sous cet angle, il n'y aurait donc pas véritablement d'enjeu évènementiel dans les nécrologies : l'intérêt ne reposerait pas tant sur ce dont on parle, mais sur ce dont on ne parle pas. La mort de célébrités, en tant que sujet relativement consensuel, permet ainsi également d'occuper l'espace médiatique et donc d'empêcher l'évocation d'autres événements.

2.1.2. *Chronique d'un siècle*

La biographie d'une nécrologie peut également prendre une seconde fonction : elle ne dresse pas seulement le portrait d'un homme, mais aussi celui d'un siècle. En effet, dans ce qui apparaît comme le récit de la vie du personnage, des parties entières sont parfois consacrées à des développements dont le personnage est absent. C'est par exemple le cas de la nécrologie de Raphaël Eytan, ancien chef d'état-major israélien, publiée par *Le Monde*, dont voici un paragraphe :

(45) Raphaël Eytan est donc le chef suprême de l'armée israélienne lorsque s'engage l'opération « Paix en Galilée », en 1982, qui, au prétexte de chasser les fedayins palestiniens du sud du Liban, conduit les colonnes israéliennes jusqu'à Beyrouth. Les massacres des réfugiés palestiniens perpétrés par les phalangistes libanais dans les camps de Sabra et Chatila, sans que l'armée israélienne n'intervienne, soulèvent l'indignation en Israël où le ministre de la défense, Ariel Sharon, mis en cause par une commission d'enquête, est contraint à la démission. [DIV24]

Le personnage qui fait l'objet de la nécrologie est ici rapidement oublié au profit du contexte : le paragraphe commence par son nom, mais il n'intervient plus dans la suite du paragraphe, et plusieurs paragraphes fonctionnent (de façon plus ou moins marquée) sur le même schéma : il y a une sorte de déplacement métonymique du thème du texte, la partie (Raphaël Eytan, chef de l'armée israélienne) disparaissant au profit du tout (l'armée israélienne). Ce déplacement se produit ainsi à l'échelle de la nécrologie entière : Raphaël Eytan, que l'on s'attend à voir comme sujet de l'article, n'est plus que le biais par lequel on aborde le conflit israélo-palestinien, auquel il a pris part pendant sa vie.

La vie du personnage dont le journal fait la nécrologie apparaît ainsi souvent comme un prétexte, l'occasion de revenir sur un pan de l'histoire (culturelle, sociale, politique...) du XX^e siècle. Par exemple, la nécrologie que *L'Humanité* consacre à Georges Frischman (HUM22) retrace à la fois la vie du « militant communiste » et l'histoire du syndicalisme et de ses liens avec la politique dans la

seconde moitié du vingtième siècle. De même, la nécrologie de Pierre Müller dans *Mots. Les langages du politique* (MOT2) est l'occasion de déployer en parallèle l'existence de l'homme et celle de la revue, à laquelle il a participé dès son émergence. Il en va de même pour la nécrologie d'Odile Dhavernas (CHO1) qui mêle le récit de sa vie et celui de la lutte en faveur de l'IVG, ou pour les diverses nécrologies d'Édouard Michelin, qui font la part belle à l'histoire de l'entreprise éponyme. Ainsi, la nécrologie est souvent l'occasion de montrer combien le destin du personnage se confond avec celui d'un épisode de l'histoire.

La part respective que fait l'article à la vie du personnage et à la chronique historique est variable : si, dans les exemples précédents, les deux sont relativement équilibrées, il arrive que la vie du personnage soit presque complètement occultée. C'est le cas dans la nécrologie que *Le Figaro* consacre à Cheikh Zayed, qui ne mentionne des événements de la vie du personnage que dans les passages surlignés :

La mort de Cheikh Zayed, émir d'Abu Dhabi

Pierre Prier

Cheikh Zayed ben Sultan al-Nahayan, qui vient de disparaître, présidait la Fédération des Emirats arabes unis depuis sa formation en 1971. Ce sage de plus de 90 ans (il ne connaissait pas l'année exacte de sa naissance) a tout connu de la révolution qui a bouleversé la région. Quand il est né, vers 1918, dans l'émirat d'Abu Dhabi, sa tribu vivait comme toutes les autres du commerce à travers la mer Rouge et de la pêche aux perles. Les pirates pullulaient aussi à l'entrée de l'océan Indien. Les Britanniques mirent sous tutelle huit de ces émirats, qui mirent fin à la piraterie et furent connus dès lors sous le nom d'« Etats de la trêve ». En 1971, se repliant « à l'est de Suez », la Grande-Bretagne accorda l'indépendance à ces émirats. Oman partit de son côté, et les sept restants – Abu Dhabi, Dubaï, Chardja, Fudjajra, Ras al-Khayma – se regroupèrent en fédération.

Cheikh Zayed, émir d'Abu Dhabi depuis 1966, fut élu par ses pairs, et réélu depuis lors tous les cinq ans.

Contrairement à d'autres Etats de la région, où les suc-

cessions furent parfois difficiles, celle d'Abu Dhabi devrait se dérouler sans problème. Cheikh Zayed avait désigné de son vivant un prince héritier, son fils aîné Cheikh Khalifa. On s'attend à ce que ce dernier soit réélu dans un mois à la tête de la fédération, après un intérim assuré par le premier ministre Cheikh Maktoum ben Rachid al-Maktoum.

Cheikh Zayed légua à son successeur un Etat calme et prospère. Les Emirats sont le quatrième producteur de

Il avait désigné de son vivant un prince héritier, son fils aîné Cheikh Khalifa

l'Opep avec un quota de 2,5 millions de barils/jour, des réserves confirmées de 97,8 milliards de barils (5^e rang mondial) et des réserves de gaz naturel estimées à plus de 6 000 milliards de m³.

Cette manne est à partager entre un petit nombre d'émiriens, qui ne constitueraient que 20 % de la population, estimées entre 3 et 5 millions suivant les sources. Ce qui a permis à Cheikh Zayed de

procéder à une ouverture politique contrôlée. Le Conseil national n'est pas élu, les partis ne sont pas autorisés, mais le gouvernement semble conscient des évolutions de la société. A la veille de l'annonce de la mort du président, une femme, Cheikha Loubna al-Qassemi a, pour la première fois, été nommée ministre, à un « super-ministère » de l'Economie et du Plan. Cette nomination pourrait préfigurer l'entrée de femmes à d'autres postes clés.

Sur le plan international, Cheikh Zayed a fait des Emirats un des plus sûrs alliés de l'Occident dans la région, tout en évitant une trop grande dépendance en-

vers les Etats-Unis. Les Emirats entretiennent des relations étroites avec la France, à qui ils ont acheté du matériel militaire, y compris des avions de chasse Mirage. Cheikh Zayed laissera aussi le souvenir d'un homme orienté vers l'action charitable. De nombreux projets immobiliers sociaux, ainsi que de grands chantiers, portent son nom, de l'Egypte aux Territoires palestiniens.

(Avec AFP, Reuter.)

[DIV12]

Un décompte statistique montre que sur les 516 mots que compte l'article, les passages parlant de Cheikh Zayed représentent seulement 160 mots : moins d'un tiers de l'article est donc consacré au

nécrologisé, ce qui est particulièrement faible. La nécrologie se mue ainsi en un exposé détaillé sur les Émirats Arabes Unis, puisque les passages consacrés au défunt sont entrecoupés de longs développements sur divers aspects du pays : l'histoire de sa formation, ses ressources économiques, son orientation en matière de politique intérieure, sa géopolitique.

Si le personnage que l'on s'attendait à voir au centre de la nécrologie est parfois occulté de la sorte, c'est qu'il est souvent symbolique de l'époque dont l'article fait finalement la chronique, et se confond donc en quelque sorte avec elle. Les personnages qui figurent dans la rubrique nécrologique des quotidiens ne sont en effet pas choisis au hasard, mais sont souvent emblématiques d'une époque, d'un combat, d'un genre musical, à l'instar de Karel Appel (MON25) qui représente le mouvement Cobra, de Jean Bernard (LIB5) qui incarne la naissance de l'hématologie, ou d'Anne-Marie Casteret (OBS7), qui est associée à l'affaire du sang contaminé, qu'elle a révélée. Cette association intime entre le défunt et ce qu'il représente se lit de façon magistrale dans le début de la nécrologie que *Le Figaro* consacre à Michel Colombier, qui représente l'époque « disco » :

(46) Pour les années pendant lesquelles la France plonge avec délice dans les poufs en Skai, les jupes en plastique, les lampes d'acier nickelé et les téléviseurs à formes arrondies, la bande-son doit être de Michel Colombier. [DIV22]

On voit ici que l'introduction de l'article s'attache à raccrocher l'œuvre musicale de Michel Colombier à un mouvement plus vaste qui englobe également l'émergence d'un nouveau style vestimentaire et d'une nouvelle conception du design : son œuvre devient le symbole de toute une époque.

Le personnage devient alors une entrée facilitée vers des sujets souvent complexes. C'est ainsi que la mort du député japonais Shigeru Kayano est l'occasion de mentionner la lutte du peuple Aïnou, une minorité ethnique opprimée au Japon (LIB22, MON36), ou que le décès de Jacques Derrida permet d'évoquer le structuralisme (MAR4). On observe d'ailleurs un glissement progressif de l'évocation de l'homme vers celle de sa pensée philosophique :

(47) Comment nous souviendrons-nous de Jacques Derrida ? De quelle façon son œuvre aura marqué l'histoire de la philosophie ? Il faudra tenir compte de l'homme et de l'écrivain. Pour l'homme nous évoquerons, d'emblée, sa disponibilité, attitude constante à *donner son temps*, temps d'écouter, de lire, de converser, d'expliquer sa pensée aux étudiants, aux collègues, aux journalistes. Il l'aura fait avec grâce, gentillesse, bienveillance. Il se sera conduit en philosophe gentilhomme. De l'écrivain, on écrira que son immense œuvre a accompli la tâche qu'il s'était peut-être donnée lui-même, celle de montrer la voie pour une révolution philosophique consistant à dénoncer le lieu originaire de l'ethnocentrisme occidental.

Il s'agira aussi d'évoquer l'histoire d'un mot, déconstruction, et de sa liaison avec celui qui le créa, étrange histoire d'un nom et de son créateur, du double mouvement de la création et de sa négation dans son affirmation : Jacques Derrida et la déconstruction. Il faudra se poser la question de savoir pourquoi il est si difficile d'en donner une définition. Concept ? École

philosophique ? Méthode ? Démarche ? Autant d'étiquettes à la fois appropriées et inadéquates données à ce nom qui représente, dans son mouvement, l'essence même de ce qu'il aurait voulu faire.

L'histoire de la déconstruction commence en 1966, à Baltimore, avec la participation derridienne au colloque « *The Language of Criticism and the Sciences of Man* », censée introduire le structuralisme aux États-Unis. La communication derridienne, intitulée « La structure, le signe et le jeu dans le discours des sciences humaines », va à l'encontre des présupposés de l'école structuraliste en révélant une puissance révolutionnaire. Il ne s'agit pas simplement de remettre en cause les présupposés fondateurs du structuralisme mais d'emporter, dans un même mouvement de renversement, les principes organisateurs de la tradition philosophique occidentale, de Platon jusqu'à Hegel, des présocratiques jusqu'à Heidegger. [MAR4]

Au fil des paragraphes successifs, le thème de l'article passe du nécrologique vers le philosophique : à l'évocation de l'homme (première moitié du premier paragraphe) succède celle de l'écrivain (seconde moitié du premier paragraphe). Cette transition de l'homme vers l'écrivain ouvre sur l'œuvre de Derrida, et notamment sur le concept clé de « déconstruction » (deuxième paragraphe), ce qui permet enfin de développer la pensée philosophique de Derrida à propos de ce concept (troisième paragraphe). L'imposante bibliographie du défunt à la fin de l'article confirme que la mort de Derrida est finalement avant tout un prétexte pour évoquer son œuvre et sa pensée philosophique. Aborder ces sujets complexes par le truchement d'un personnage qui a joué un rôle important dans leur émergence permet de les rendre plus accessibles au lecteur. On remarque d'ailleurs que la focalisation épouse le point de vue du futur disparu, comme dans cette nécrologie que *Le Monde* consacre à Raymond Davis, un physicien qui a obtenu le Prix Nobel pour ses découvertes sur les neutrinos solaires :

(48) [Raymond Davis] tombe alors sur un article des *Reviews of Modern Physics* consacré aux neutrinos, un domaine dont on sait bien peu de chose. C'est le déclic. Il va traquer une particule qui existe en abondance dans l'univers mais échappe aux filets des chasseurs. Inventé à regret, en 1930, pour ses travaux théoriques par le physicien Wolfgang Pauli, le neutrino, fait bientôt le bonheur des chercheurs car il signe en quelque sorte les réactions nucléaires, celles (fission) des centrales nucléaires comme celles (fusion) qui font briller les étoiles. **Encore faut-il piéger ce diabolique fantôme qui pourrait traverser des milliers de Terres mises bout à bout sans interagir avec elles ?**

Sur cent mille milliards de neutrinos qui transpercent notre planète, un seul est arrêté ! Comment le détecter quand la théorie prétend que le neutrino peut, en plus, se présenter sous trois formes différentes passant sans cesse, tel un illusionniste, de l'une à l'autre ? Malgré cette faculté à disparaître, les Américains Frederik Reines et Clyde Cowan, impliqués dans la fabrication des bombes " A " et " H ", parviennent, en 1953, à le repérer, dans les puissants flux de particules émis par le réacteur de recherche de Savannah River. Découverte qui leur vaudra le Nobel de physique en 1995.

Dopé par cette annonce, Raymond Davis se propose d'aller plus loin et de détecter les neutrinos produits par les réactions nucléaires du Soleil. Pour s'affranchir de tout bruit parasite, il décide de placer ses instruments - de grandes cuves remplies d'un liquide qui interagit avec les neutrinos - au fond d'une mine. D'abord à Akron, dans l'Ohio, puis à Lead,

dans le Dakota du Sud. Pari réussi. En trente ans, il piège 2 000 neutrinos sur les centaines de milliards qui ont traversé ses détecteurs. [MON84]

Dans les deux premiers paragraphes du passage cité, l'article ne s'intéresse plus à Raymond Davis (dont le nom n'apparaît pas), mais uniquement à un domaine scientifique complexe concernant les neutrinos. Toutefois, même si le personnage est absent, sa voix est convoquée afin d'échapper à une analyse théorique rébarbative pour le lecteur. Dans les passages en gras, ce sont les interrogations du chercheur qui sont retranscrites au discours direct libre, ce qui permet au lecteur d'épouser ses préoccupations et de suivre sa démarche de recherche. On pourrait également mentionner la première phrase du dernier paragraphe, qui est une sorte de reformulation d'un embryon de discours intérieur (« je me propose de... »). De façon plus générale, dans les nécrologies, la narration de la vie d'un personnage permet d'accéder plus facilement à des sujets ardu, difficiles pour le journal à aborder de façon abstraite tout en maintenant l'intérêt du lecteur. En adoptant le point de vue du personnage sur les événements historiques qu'il relate, le journaliste rend donc leur accès plus aisé aux lecteurs puisqu'il les personnifie et permet ainsi au lecteur de s'identifier au personnage, qui est une sorte de héros privilégié d'une grande aventure collective. La biographie des nécrologies, à côté de l'intérêt que peut présenter le récit de la vie du personnage pour elle-même, joue donc ce rôle de chronique historique.

On pourrait penser qu'il s'agit, là aussi, d'une forme de *soft news* : la mort du personnage constitue une occasion de revenir sur une période, un mouvement littéraire ou cinématographique, une découverte scientifique majeure, bref, autant d'événements périmés en termes d'actualité à court terme. Toutefois, il est possible de les considérer autrement : ces chroniques historiques qui se glissent dans les nécrologies ont également un rôle de contextualisation par rapport à l'actualité plus immédiate présentée dans le journal ; elles permettent de mettre en perspective les événements présentés au quotidien dans le journal, en mettant en évidence les grandes époques, les charnières et les transitions dans le monde d'aujourd'hui. En effet, les nécrologies soulignent souvent que la mort d'une personnalité coïncide avec la fin d'une époque, comme le montrent les quelques phrases suivantes extraites du corpus :

(49) Avec la disparition de Guillaume Driessens [...], une page du cyclisme belge se tourne. [LEQ19]

(50) Avec elle, c'est tout un pan de la mémoire de l'édition française qui s'éteint. [FIG29]

(51) Avec Marie-Josèphe Vanel disparaît la mémoire de trois décennies de vie des entreprises cotées. [ECH14]

(52) Le reggae perd un père fondateur [LIB45]

Ces quelques passages montrent combien la destinée du personnage épouse celle d'un style, d'un courant ou d'une période : sa mort coïncide avec la fin d'un cycle, permettant donc d'organiser la succession des événements par rapport à cette transition historique mise en évidence par l'article. Les nécrologies, en s'écartant de l'actualité quotidienne, en remontant dans le temps, permettent de se donner des repères pour mieux comprendre un monde qui change.

2.2. Les conséquences du décès

2.2.1. Accueil de la nouvelle

À côté de cette attention portée à la vie du défunt, qui peut être interprétée selon deux axes (personnel et historique) qui finalement se rejoignent, les nécrologies s'intéressent également à la nouvelle du décès dans la manière dont celle-ci a pu être appréhendée. C'est l'étude des titres de certains articles qui m'a amenée à cette conclusion. En voici un échantillon :

- (53) Le Parisien orphelin de Philippe Amaury [LIB37]
- (54) Boule et Bill orphelins [AUJ16 ; PRO58]
- (55) La ville de Pau perd Alain Labarrère [PRO31]
- (56) Boule et Bill perdent leur maître [LIB54]
- (57) La dynastie Michelin en deuil [HUM29]
- (58) Les routiers en deuil [PRO34]
- (59) La course endeuillée [LEQ10]
- (60) L'Indonésie pleure « Pram » [LIB14]
- (61) Le Brésil pleure Télé Santana [MET2]

Ces titres, bien que variés⁴⁵, sont similaires dans le point de vue qu'ils adoptent : c'est le point de vue de ceux qui restent. On remarque d'ailleurs que ce sont les « survivants » qui occupent la position de sujet dans les titres cités ici, que ce soit explicitement ou implicitement, lorsque l'on rétablit le verbe pour les titres à forme nominale comme dans l'exemple (53). Ces survivants appartiennent à un groupe plus ou moins délimité (souvent désigné par une métonymie) : il peut s'agir de l'ensemble des personnes habitant une aire géographique déterminée, que ce soit une ville, comme dans l'exemple (55), ou un pays, comme dans les exemples (60) et (61), ou d'un ensemble de personnes reliées par une identité commune, qu'elle soit liée à l'appartenance à une même famille, comme dans l'exemple

⁴⁵ On remarque toutefois le retour de quelques modèles stables : « X orphelin », « X perd [nom du défunt] », « X en deuil », « X endeuillé », « X pleure [nom du défunt] », à l'exclusion de tout autre dans les nécrologies de mon corpus, pour tous les titres qui adoptent le point de vue de ceux qui restent. Françoise Revaz aboutit à des conclusions similaires sur un corpus de 80 nécrologies suisses, où l'on retrouve les mêmes patrons syntaxiques et sémantiques (Revaz 2001, p. 174-175).

(57), à la participation à un même évènement sportif, comme dans l'exemple (59) ou au partage d'un même métier, en (58). Ceux qui restent peuvent aussi être une entité abstraite, comme un organe de presse, en (53), ou des personnages de l'œuvre du défunt, comme dans les exemples (54) et (56). Quant au défunt, il est absent d'un certain nombre de titres, ou relégué en position d'objet ou de complément du nom dans les autres, ce qui souligne le décentrement opéré par rapport à son point de vue, contrairement à ce que l'on observe dans les titres de type « [Nom du défunt] est mort » ou « Mort de [nom du défunt] » (bien que le défunt soit ici également en position de complément, il a une valeur subjective). Dans les exemples cités, la mort du disparu est observée depuis un point de vue extérieur et n'importe donc plus uniquement comme évènement en tant que tel, mais dans la façon dont cet évènement est perçu depuis l'extérieur.

Ces quelques titres originaux laissent donc percevoir une tendance commune à un certain nombre d'articles, qui redéfinissent l'évènement : ce qui fait évènement, ce n'est en effet plus la disparition, mais la nouvelle de cette disparition et son accueil, réflexion que l'on peut vérifier en se penchant sur ces quelques formules d'annonce de la mort :

(62) Les éditions Dargaud ont annoncé le décès de Jean Roba le 14 juin à Bruxelles. [PRO58]

(63) Nous apprenons tardivement, et avec beaucoup de peine, le décès d'un des plus éminents abonnés de RIVAROL : le professeur Jean Deprun, dont les obsèques ont eu lieu le 2 mars. [RIV5]

(64) Le vice-président d'Ouest France, Philippe Amyot d'Inville, est décédé vendredi 2 juin d'un cancer à l'âge de 68 ans, a annoncé la direction du quotidien *Ouest France*. [FIG48]

(65) L'ancien premier ministre irlandais Charles Haughey est mort hier d'un cancer à l'âge de 80 ans, a annoncé l'actuel chef du gouvernement, Bertie Ahern. [CRO46]

(66) Jeannine Worms est décédée à 83 ans à Paris le 28 avril et a été inhumée au cimetière Montparnasse à Paris le 2 mai, a-t-on appris jeudi par ses proches. [PRO21]

(67) La dernière survivante du Titanic, Lillian Asplund, est décédée samedi à son domicile à l'âge de 99 ans, a annoncé la paroisse de son église, à Worcester, dans le Massachusetts, un état du nord-est des États-Unis. « Lillian Asplund, 99 ans, est décédée à son domicile, samedi 6 mai. Elle était la dernière survivante à avoir assisté au naufrage du Titanic », indique l'avis de décès de la paroisse sur son site internet. [PRO24]

Dans ces exemples, ce qui fait évènement, c'est bel et bien l'annonce de la mort et non plus la mort elle-même. La confusion se lit d'ailleurs dans l'exemple (62), qui induit une hésitation de la part du lecteur concernant l'incidence des circonstants de lieu et de temps, dont on ne sait pas s'ils se rapportent à la phrase entière ou au complément « le décès de Jean Roba » : est-ce l'annonce de la mort qui a eu lieu à Bruxelles en ce 14 juin, ou la mort elle-même ? La formulation crée donc une confusion manifeste entre la nouvelle de la mort, et l'annonce de cette nouvelle. De façon plus

générale, dans ces formules d'annonce de la mort, ce qui est mis en avant n'est pas tant le décès que la réception de la nouvelle du décès. On peut à ce titre se souvenir des remarques faites *supra* (p.113 *sq.*) qui remettaient en cause le côté systématiquement informatif d'une nécrologie, qui ne consiste pas nécessairement à annoncer la mort. En effet, il y a dans les nécrologies une sorte de mise en abyme de la construction événementielle, consistant parfois en la transmission de la « nouvelle de la nouvelle du décès ». Cette mise en abyme est particulièrement notoire dans l'exemple (67), où la même formule (à peu de choses près) est répétée deux fois (« Lillian Asplund est décédée à son domicile »), avec un changement de locuteur : la première mention est à mettre au compte du nécrologue, la seconde, entre guillemets, à sa source, l'avis de décès de sa paroisse, auquel la nécrologie donne une caisse de résonance. À cet égard, on peut souligner la proximité de la nécrologie avec l'éditorial, qui est lui aussi une sorte de commentaire sur une information donnée ailleurs dans le journal.

2.2.2. *Les répercussions du décès*

De fait, il est fréquent que les nécrologies consacrent une partie de l'article au compte-rendu des répercussions de la mort : la mort ne fait en effet plus événement en tant que telle, mais par ce qu'elle déclenche.

2.2.2.1. **Hommages**

L'accueil de la nouvelle de la mort donne souvent lieu à de multiples hommages, du moins en ce qui concerne les personnalités qui figurent dans la rubrique nécrologique, dont la vie est souvent exemplaire et admirable. Ces hommages peuvent être inclus dans le corps de la nécrologie ou bien figurer dans un module textuel indépendant, comme dans cette nécrologie que *Le Progrès* consacre à l'accordéoniste lyonnais Roger Pujol :

(68) Pour Dominique Bolliet, maire du 4^e, « c'est une grande figure de la Croix-Rousse qui disparaît... ». Gaby Caillet, ancien maire du 4^e, se dit « très triste. C'était un ami. Il a participé activement à la vie croix-roussienne. Il était connu de tous les Lyonnais. » [PRO47]

L'attention portée aux réactions de ceux qui restent se lit parfois dans les titres, qui témoignent de l'importance de l'hommage dans l'économie de la nécrologie :

(69) Hommage à Odile Dhavernas [CHO1]

(70) Hommage à la reine du raï [HUM20]

(71) Hommage à Maurice Gross [MAR1]

(72) Hommages à Marie-France Stirbois [PRE3]

(73) Décès de Jean Bernard, « un grand médecin » selon le chef de l'État [HUM6]

(74) Le président algérien rend hommage à André Mandouze [LIB50]

Ce modèle de titre, qui insiste sur l'hommage plus que sur le décès, bien que rare au sein du corpus, montre que cette dimension joue un rôle important au sein des nécrologies.

2.2.2.2. Problèmes de succession

La mort peut également faire événement dans la mesure où elle engendre des problèmes de succession. C'est alors bien la disparition qui est cruciale : une personnalité est morte et telle fonction n'est donc plus occupée, il faut par conséquent trouver des solutions. Dans le corpus, plusieurs décès correspondent à ce schéma, en particulier ceux qui sont à la tête d'une entreprise, comme Édouard Michelin ou Philippe Amaury, d'une organisation, comme Lee Jong-wook (qui dirigeait l'OMS jusqu'à son décès) ou d'un territoire, comme André Labarrère (maire de Pau). On a également pu observer le même phénomène avec la mort du pape Jean-Paul II ; il y a eu trois phases dans les nécrologies qui lui ont été consacrées : tout d'abord annonce de la mort, qui venait clore un long feuilleton événementiel lié à ses problèmes de santé, puis récit de sa vie, personnelle et publique, et enfin, très rapidement, intérêt porté aux problèmes de succession que sa mort a occasionnés.

Il ne s'agit plus de problèmes de succession à proprement parler, mais la nécrologie est souvent l'occasion de faire un bilan sur le groupe auquel appartenait le défunt, lorsqu'il s'agit d'un groupe clos et que le décès affecte l'effectif du groupe, voire menace sa survie. On assiste ainsi à un décompte un peu macabre des compagnons de la Libération, avec les décès successifs de Pierre Dureau puis d'André Moulinier à un mois d'intervalle :

(75) Après ce décès, 76 compagnons de la Libération restent en vie. [ECH6]

(76) Il reste 75 compagnons de la Libération en vie. [PRO27]

Ce décompte se poursuit dans les nécrologies de compagnons de la Libération qui continuent à paraître. Ainsi, dernièrement, à la mort d'Henri Beaugé-Berubé, la nécrologie qui lui a été consacrée par *Ouest-France* s'achève sur cette phrase :

(77) Après ce décès, il ne reste que 17 membres survivants -sur un total de 1.036- de l'Ordre de la Libération créé par le général de Gaulle en novembre 1940. [DIV139]

Le même phénomène s'observe pour les cardinaux, dont il est d'usage de compter le nombre à l'occasion du décès de l'un d'entre eux (le calcul fondamental concernant ceux qui, âgés de moins de 80 ans, font partie du « sacré collège » et peuvent élire le pape) :

(78) Sa mort ramène à 192 le nombre de cardinaux, dont 120 de moins de 80 ans. [MON29 ; CRO15]

Ainsi, la nécrologie tente de mettre en perspective la mort, tentant de comprendre en quoi le décès fait événement et a des répercussions.

2.3. Processus d'évènementialisation

Comme on vient de le voir, la mort ne semble pas être le principal enjeu évènementiel de l'article, dont la majeure partie est consacrée au récit de la vie du défunt et à l'exposé des répercussions de sa mort pour le monde des vivants, qu'il s'agisse de la collectivité tout entière et / ou du groupe auquel le défunt appartenait. Toutefois, dans les deux cas, ces contenus annexes, qui semblent s'éloigner, de façon plus ou moins nette, de l'évènement initial que constituait le décès, s'y rattachent en réalité intimement.

2.3.1. La mort comme focus

On peut parler à ce titre d'un processus d'évènementialisation : le fait initial – le décès – est recadré à l'intérieur d'une chaîne de faits plus large, cette chaîne devenant alors le véritable évènement. C'est ce qu'explique Jean-Pierre Esquenazi dans *L'écriture de l'actualité* :

Un fait devient compréhensible quand il est placé à l'intérieur d'une configuration où il voisine avec d'autres faits, chacun de ceux-ci façonnant un maillon de la chaîne narrative qui les lie. Appelons évènement une telle configuration.

(Esquenazi 2002, p.78)

On a bien affaire dans les nécrologies à un tel processus, qui conduit à recadrer le fait initial à l'intérieur d'une configuration qui le dépasse, englobant un certain nombre d'autres faits qui lui sont liés. C'est ce que souligne Arina Makarova dans un article consacré à une étude diachronique des nécrologies dans la presse française :

Le journal suppose que la mort peut intéresser ses lecteurs, et pas seulement dans l'aspect de faire-part.

(Makarova 2003, p.112)

En effet, le journal ne se contente pas de faire part de la mort : il la recadre, la met en perspective par rapport à la vie du personnage décédé, à sa signification dans le monde d'aujourd'hui et à ses effets sur ce monde. Dès lors, le cadrage modifie l'appréhension de l'évènement, puisqu'il « intensifie les relations entre les objets et les individus qui sont compris dans le champ et les réverbère vers un foyer » (Mouillaud et Tétu 1989, p.17).

La mort du personnage reste de ce fait centrale, jouant le rôle de point focal pour une observation des faits en amont et en aval de son déroulement. En effet, le récit de la vie n'existe que

parce qu'il aboutit à la mort. C'est ce que souligne Mikhaïl Bakhtine à propos de l'éloge funèbre antique :

Ces formes [...] de biographie classiques n'étaient pas des œuvres littéraires de caractère livresque, détachées de l'évènement socio-politique concret de leur retentissante publicité. Bien au contraire, elles étaient entièrement définies par cet évènement, elles étaient des actes verbaux, civicopolitiques, glorification [...] publique d'un homme réel. Ainsi, ce qui importe ici ce n'est pas uniquement (et pas tellement) leur chronotope intérieur (l'espace et le temps de la vie évoquée), mais avant tout le chronotope extérieur réel au-dedans duquel s'accomplit cette évocation [...] de la vie d'un autre [...]. C'est dans les conditions de ce chronotope réel, où se dévoile (et se publie) sa vie personnelle ou celle d'autrui, qu'apparaissent toutes les facettes de la figure de l'homme et de son existence, et qu'elles reçoivent un éclairage spécial.

(Bakhtine 1978a, p.279-280)

De même, nous verrons dans la suite de la thèse (p.234 *sq.*) que la mort est l'élément qui permet de donner une véritable configuration à la vie. La mort semble être un promontoire depuis lequel on observe la vie qui prend alors sens, individuellement et collectivement. C'est également ce point de vue que l'on adopte pour observer les répercussions de la mort dans le monde. On peut ainsi parler de recadrage de l'actualité à partir du décès, qui sert de point d'ancrage à l'observation dans les deux sens. On peut à nouveau se référer à Jean-Pierre Esquenazi, qui poursuit sa réflexion sur le cadrage évènementiel en ces termes :

Une fois qu'elle est cadrée, une expérience devient aussitôt solidaire de tout un réseau de faits anciens, d'habitudes, de coutumes, de discours qui forment la trame historique du cadre choisi. Dès qu'elle devient fait, l'expérience est prête à entrer dans une histoire personnelle ou collective ; il est possible d'y faire référence, d'en faire une marque sur le cours du temps.

(Esquenazi 2002, p.40)

C'est effectivement ce qui se produit avec le fait initial dans les nécrologies : le décès devient cette référence temporelle qui sert de focus pour l'observation de l'ensemble de l'évènement dans lequel il prend sens.

Le nécrologue sollicite d'ailleurs volontiers la mémoire du lecteur pour relier la mort dont la nécrologie se fait l'écho à d'autres faits antérieurs. Il s'agit alors d'inciter le lecteur à se remémorer certains faits passés qui ont auparavant été présentés comme des nouvelles :

(79) Chacun se souvient de la part qu'il [André Labarrère] avait prise, en 1991, dans le déménagement de l'Élan Béarnais, passé de la Moutète d'Orthez à Pau, où il évolue désormais dans un superbe palais des sports de 8000 places. [LEQ9]

(80) On retiendra d'elle sa bataille homérique à l'Assemblée nationale contre la liberticide loi Gayssot sous les insultes de la gauche. On se souvient également de ses excellentes prestations sur les plateaux de télévision les soirs d'élection. [RIV4]

(81) On se souvient d'un de ses derniers écrits, *Le Téléphone*, joué au Théâtre Essaïon en septembre 2002. [FIG24]

Il y a ici un processus d'évènementialisation dans la mesure où les faits passés sont mis en relation avec le décès, dont la survenue déclenche cette remémoration. Le lecteur est invité à participer activement à ce processus (de par la valeur jussive des expressions « on se souvient » ou « chacun se souvient »), en reconstituant l'itinéraire complet du défunt, des différentes étapes de son existence jusqu'à son décès.

Ce processus d'évènementialisation est facilité lorsque le disparu a déjà donné lieu à un ou plusieurs articles dans le journal. La référence à des articles déjà parus permet alors de mettre en évidence l'émergence de cette configuration de faits qui constitue l'évènement. On peut par exemple citer les nécrologies de Léon Weil ou d'Irène Aïtoff dans *Le Monde* (MON92 et MON95), qui font référence au portrait que le journal avait fait de ces personnalités quelques mois ou années auparavant. De même, de nombreuses nécrologies évoquent les interviews que les défunts avaient accordées au journal avant leur décès, parfois il y a fort longtemps, à l'instar de cette nécrologie de Maurice de Gandillac dans *Le Monde* qui fait référence à une interview publiée par le journal plus de vingt ans plus tôt :

(82) « *Dans ma génération*, dit-il [Maurice de Gandillac] à Christian Delacampagne dans *Le Monde* du 21 mars 1983, *nous étions nombreux à rêver de concilier l'autorité, la liberté et la justice sociale.* » [MON8]

On trouve cette évocation d'interviews antérieures y compris dans des articles très brefs, comme dans la nécrologie que *Le Point* consacre au poète Jean Grosjean (POI2), qui reprend un passage de son interview publiée dans le journal l'année précédente. Parfois, la nécrologie est entièrement bâtie autour d'une interview du disparu parue antérieurement, dont le journaliste cite de longs passages, comme la nécrologie de Léon Weil dans *La Croix* (CRO41). Ces références multiples à des articles antérieurs permettent au lecteur de voir l'évènement se mettre en place : l'information qui a été au devant de la scène médiatique est reprise dans la nécrologie, dans laquelle le lecteur assiste à sa conclusion. Les faits présents peuvent d'ailleurs être mis en relation avec les faits passés au sein même de l'article :

(83) Le 4 octobre 1989, dans notre journal, Raymond Devos émettait le projet « de mourir sur scène. [...] » L'amuseur, hélas, n'a pas eu ce privilège, rattrapé depuis de nombreuses années par la maladie. C'est donc dans son lit qu'il s'est éteint. [FRA3]

Dans cette nécrologie de Raymond Devos parue dans *France Soir*, le nécrologue fait le lien entre une interview parue plus de quinze ans auparavant dans les colonnes du journal et les conditions du décès. La configuration évènementielle est donc d'autant plus facile à produire qu'il y a référence à des faits passés déjà présentés comme des nouvelles dans le journal. De façon plus générale, on peut affirmer

que le cadrage d'une nécrologie permet de faire cohabiter les deux plans d'information, le plan, serré, du décès, et le plan, large, des informations qui lui sont liées.

2.3.2. Deux modèles de cadrage

Si la nécrologie est à l'origine d'un processus d'évènementialisation, néanmoins, l'évènement ne se construit pas toujours à l'identique autour du décès. On peut dégager deux principaux modèles d'évènementialisation, selon l'identité du défunt : le cadrage adopté dépend en effet du domaine d'activité de la personnalité à qui est consacrée la nécrologie. D'une part, les défunts originaires d'un cercle artistique ou intellectuel donnent lieu à des nécrologies qui reviennent très largement sur leur vie, notamment dans le domaine en question : dans ce cas, c'est leur production artistique ou leur participation à un courant intellectuel qui fait évènement. C'est par exemple le cas de la nécrologie consacrée à Jean-Pierre Hubert dans *Le Monde* (MON47), qui rappelle les ouvrages marquants publiés par l'écrivain : le cadrage adopté est donc celui qui convient pour un artiste, se focalisant sur la contribution du défunt au développement du roman de science-fiction moderne. D'autre part, les défunts issus de la classe politique ou de milieux économiques font l'objet de nécrologies qui s'intéressent plus aux suites de la mort, à l'accueil qui est réservé au décès. C'est le cas par exemple pour les différentes nécrologies consacrées à André Labarrère au sein du corpus, qui font une large part tant aux hommages qui ont été rendus à l'ancien maire de Pau qu'aux problématiques de succession engendrées par son décès en cours de mandat.

Je vais ici donner une illustration *a contrario* de ce principe qui oppose deux types de nécrologies selon les deux profils de défunts susceptibles de figurer dans la rubrique nécrologique : *Le Monde* a consacré une nécrologie à la princesse Alice (DIV14), doyenne de la famille royale d'Angleterre. Pour une telle personnalité, on se serait attendu à une nécrologie adoptant le second modèle de cadrage, centré sur les réactions ou les condoléances de membres de la famille royale. Rien de tel dans la nécrologie : le premier paragraphe constitue une brève séquence informative, les cinq paragraphes suivants font le récit de sa vie, de sa naissance à ses dernières années. Le caractère déceptif de cette nécrologie permet justement de souligner l'« esprit indépendant et aventureux » de la princesse Alice, qui « a vécu le plus clair de son temps loin de Londres » : la nécrologie va à l'encontre de ce qu'on attendrait pour un membre d'une famille royale, de même que la princesse a vécu une vie qui allait à l'encontre de ce que l'on attendait d'elle. Ce clivage entre le modèle de cadrage réservé aux artistes et celui qui serait appliqué aux personnalités de la sphère politique est donc loin d'être systématique,

donnant au contraire lieu à des exploitations fructueuses de la part des auteurs de nécrologies, selon qu'ils adoptent ou non le cadrage attendu.

3. Lien entre l'évènement et le genre de discours

Nous venons d'analyser en détail l'enjeu évènementiel de la nécrologie. Nous allons maintenant tenter de préciser le lien qui unit l'évènement au genre de discours. Les genres de discours journalistiques ont en effet la spécificité de rendre compte d'un fait d'actualité appartenant au monde réel, extralinguistique. On sait depuis les analyses d'Éliséo Véron (1981) que le discours médiatique contribue à forger l'évènement, en donnant des faits une représentation particulière, en fonction des choix de cadrage, de point de vue, de la configuration donnée aux faits, de phénomènes de sélection des éléments évoqués... Je souhaite interroger ici la réciproque et me demander si la relation fonctionne également dans l'autre sens : l'évènement tel qu'il existe dans le monde réel participe-t-il à modeler le discours qui en rend compte ?

3.1. Du décès à la nécrologie

3.1.1. *Un évènement incontournable*

En premier lieu, force est de constater que la nécrologie, en tant que genre de discours, est liée à un évènement spécifique, préalable incontournable à la diffusion d'un article nécrologique. Le mentionner paraît presque un truisme tant c'est une évidence : il n'y a pas de nécrologie sans décès ! Ceci fait peut-être d'ailleurs partie des éléments qui permettent de distinguer la nécrologie d'autres genres de discours proches, journalistiques ou non, tels que le portrait ou la biographie, qui consistent également, à l'instar de la nécrologie, à décrire quelqu'un et à raconter sa vie (Wrona 2012) : au-delà de cette visée similaire, ce qui distingue la nécrologie est qu'il s'agit d'un genre de discours conditionné par un évènement, qui joue le rôle d'élément déclencheur pour la publication de l'article. Cette remarque est toutefois à relativiser, dans la mesure où comme on l'a vu, la nécrologie est souvent écrite avant le décès : c'est donc bien la publication qui est déclenchée par l'évènement et non la rédaction. Néanmoins, même si le décès n'est généralement pas encore intervenu lors de la rédaction de la nécrologie, le nécrologue tient compte de cet évènement dans la manière dont il pré-rédige son article (l'avantage du décès étant qu'il s'agit d'un des seuls évènements prévisibles parmi l'actualité que couvrent les médias, bien que l'échéance soit généralement incertaine !).

On peut à ce stade souligner une spécificité de la nécrologie : il s'agit à la fois d'une catégorie rédactionnelle (aux côtés de la brève, le billet ou l'interview, par exemple), qui comporte des caractéristiques génériques propres, que cette première partie de la thèse s'emploie à décrire, et d'une rubrique journalistique, c'est-à-dire une famille de classification (thématique, géographique...) des événements, une façon de subdiviser l'actualité, qui se reflète dans le découpage du journal. Ainsi, alors qu'un éditorial par exemple peut parler d'une personnalité décédée, mais aussi des dernières décisions politiques ou de tout autre thème d'actualité, une nécrologie ne peut parler que d'un mort. Il y a donc une association étroite, caractéristique du genre de discours, entre la généricité et le rubricage, entre la forme et le sujet.

3.1.2. *Quelle mort pour la nécrologie ?*

Cependant, si la parution d'une nécrologie est conditionnée à la mort en tant qu'événement de l'actualité, la réciproque n'est pas vraie : n'importe quelle mort ne peut pas donner lieu à une nécrologie. En effet, pour la plupart des événements médiatiques, le choix de constituer une nouvelle comme événement s'impose : une catastrophe naturelle ou un attentat comportent en eux-mêmes leur événementialité, puisqu'il s'agit là de phénomènes qui arrivent rarement. Mais pour ce qui est de la mort, c'est plus difficile, car des gens meurent par milliers tous les jours. Comment les défunts sont-ils alors choisis pour faire l'objet d'une nécrologie ? Quelles morts seront propres à « faire événement », c'est-à-dire à donner lieu à la publication d'un article dans la presse ? Francine Cicurel donne la définition suivante d'un événement :

Lorsque dans un phénomène de continuité ou d'apparent non-mouvement, un fait vient modifier le cours « normal » des choses, et cela dans une sphère appartenant à des catégories de faits jugés pertinents par le journal, il y a événement.

(Cicurel 1994, p.93)

Dans le cas de la mort qui est évoquée dans les nécrologies, se trouve-t-on dans le cadre de cette définition ? C'est peu probable dans la mesure où la plupart des décès qui déclenchent la parution d'une nécrologie sont des morts naturelles, qui ne viennent donc pas modifier le cours normal des choses, pour reprendre l'expression de Francine Cicurel. De plus, on a vu que la plupart du temps, la publication d'une nécrologie est prévue en amont du décès, puisque la majeure partie de l'article est rédigée avant la mort : ce n'est donc pas le décès, en tant qu'événement, qui oriente la décision de publier une nécrologie. Mais si le décès ne fait pas événement en soi, quel critère préside à la publication d'une nécrologie ?

Il est temps de distinguer différentes catégories de décès qui vont permettre de déterminer le type de mort qui peut déboucher sur la parution d'une nécrologie. Pour ce faire, je vais utiliser la typologie des procès que propose Roberto Flores (2009). D'après lui, les choses peuvent se dérouler selon trois modèles : un fait peut résulter du devenir (c'est le processus naturel d'évolution des choses), ou du survenir (lorsqu'un évènement extérieur cause le fait en question) ou de l'advenir (lorsqu'une action volontaire entraîne le fait). On peut utiliser cette typologie pour concevoir des catégories de mort : mourir de vieillesse est du côté du devenir, puisque c'est dans la nature et cela n'implique aucun autre évènement. Mourir à cause d'un phénomène extérieur est du côté du survenir, voire de l'advenir (s'il y a présence d'un agent humain à l'origine du décès, par exemple en cas de meurtre ou de suicide), puisque cela comporte une dimension inattendue et imprévisible. Ces deux types de mort donneront lieu à deux genres de discours journalistiques différents : les morts qui surviennent ou adviennent sont généralement traitées par des faits divers. C'est alors généralement plus la mort que le mort qui intéresse, les disparus sont d'ailleurs généralement anonymes. Quant aux morts de l'ordre du devenir, elles sont évoquées dans la presse sous forme de nécrologies : ce sont alors des morts personnalisées : on peut donc dire que ce qui détermine la publication d'une nécrologie, ce n'est pas tant la mort, en tant qu'évènement, que la vie.

On peut valider cette remarque à partir d'un exemple qui permettra de comparer les deux genres de discours. À cet effet, voici une nécrologie du corpus (CRO22), ainsi qu'un fait divers qui se trouve dans la même colonne de brèves :

FRANCE

Le résistant Albert-Charles Meyer est décédé à Clamart

■ Le général de brigade aérienne Albert-Charles Meyer, qui avait créé les commandos parachutistes de l'air en 1956, est mort samedi à l'hôpital militaire Percy de Clamart (Hauts-de-Seine), à l'âge de 85 ans. Élève-pilote, il avait vainement tenté de rejoindre Londres en juin 1940. Revenu à Belfort (sa ville natale), il avait monté le réseau « Bruno », spécialisé dans le renseignement militaire. Pendant près de quatre ans, il avait sillonné la France et la Belgique à vélo et avait transmis aux Alliés de précieux renseignements pour le Débarquement sur les mouvements des troupes allemandes. Arrêté dans l'Est fin 1944 par les Allemands, il avait réussi à s'évader.

Deux morts et un disparu dans un naufrage en Manche

■ Deux membres d'équipage ont péri hier matin dans le naufrage d'un chalutier en Manche au large du Cap-d'Antifer (Seine-Maritime), tandis qu'un troisième était porté disparu. Le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage en mer (Cross) de Jobourg a été alerté à 4 heures par une balise de détresse provenant du *Gwel Vo*, un chalutier de 12 mètres immatriculé au Havre. Selon le chargé de communication à la préfecture maritime de Cherbourg, les conditions météorologiques étaient « *tout à fait normales pour la saison* », avec une mer peu agitée, des creux maximum de 1,25 mètre, une visibilité de 13 km et un vent d'ouest soufflant à 30 km/h.

Les deux articles se ressemblent du point de vue externe (même apparence, même taille) ainsi que dans leur dimension thématique : les deux titres montrent qu'il s'agit de rendre compte d'un ou plusieurs décès. Cependant, au-delà de ces similitudes, les deux textes présentent des différences importantes : on remarque tout d'abord que, dès le titre puis tout au long de l'article, la mort est personnalisée dans le cas de la nécrologie alors que les défunts demeurent anonymes dans le fait divers. Le cœur de l'article ne porte d'ailleurs pas sur les mêmes faits : le texte de la nécrologie est bâti sur une longue analepse qui, une fois la première phrase d'annonce de la mort passée, amène le lecteur plus d'un demi-siècle en arrière pour lui présenter les exploits du disparu pendant la Résistance. Quant au fait divers, au-delà de la première phrase qui s'apparente à celle de la nécrologie, il reste centré sur le décès et les conditions dans lesquelles il est survenu, avec force détails chiffrés pour conduire le lecteur à se représenter la scène. Enfin, on retrouve la différence entre le devenir et le survenir dans la manière dont la mort est présentée : dans la nécrologie, le décès est simplement mentionné et présenté comme naturel (grâce à la présence d'éléments qui montrent que l'on pouvait s'y attendre : il était à l'hôpital, avait 85 ans), tandis que le fait divers insiste sur le décès et montre qu'il présente une dimension étonnante et inattendue, puisque les paroles rapportées du chargé de communication à la préfecture maritime ainsi que les précisions météorologiques indiquent que la mer était peu agitée et donc peu propice à un naufrage. On voit donc que ces deux morts donnent lieu à des articles très différents. Il serait d'ailleurs impossible d'imaginer l'inverse : quel fait divers pourrait parler du décès d'un militaire connu pour ses hauts faits de Résistance, mort paisiblement dans son lit d'hôpital ? Inversement, quelle nécrologie pourrait-on consacrer à ces marins décédés dans le naufrage de leur chalutier, qui avaient probablement une vie tout à fait ordinaire et quelconque ?

On peut donc dire que dans une certaine mesure, l'évènement conditionne le genre de discours. C'est effectivement le déroulement de l'évènement dans le monde extralinguistique qui détermine la façon dont la presse en rendra compte. Bien sûr, il y a une part d'abus de langage à dire que le genre de discours dépend de l'évènement, puisque le fait de rendre compte d'un évènement donné sous une forme donnée est le résultat de multiples choix individuels de journalistes successifs qui ont produit de tels discours, au point que l'association entre évènement et genre de discours devienne systématique, sans que l'évènement comprenne de façon intrinsèque et programmatique les modalités de son traitement médiatique. Cela dit, on sait depuis Bakhtine que « les genres de discours, comparés aux formes de langue, sont beaucoup plus changeants, souples, mais, pour l'individu parlant, ils n'en ont pas moins une valeur normative : ils lui sont donnés, ce n'est pas lui qui les crée. » (Bakhtine

1984, p.287) : il semble que ces contraintes génériques qui s'imposent au locuteur ne concernent pas uniquement la forme du discours pour un genre donné, mais également le choix du genre de discours, en fonction de l'évènement dont le discours ambitionne de rendre compte. Il existe ainsi une corrélation forte entre nécrologie et évènement : certains évènements ne peuvent être abordés au sein du journal que par le biais d'un unique genre de discours et c'est le cas pour le décès de personnalités célèbres.

3.1.3. *Distinction par rapport au fait divers*

3.1.3.1. Une différence de cadrage

Au-delà de la différence générée par le type d'évènement qui donne lieu à l'article, il peut être fructueux de définir plus avant ce qui distingue la nécrologie du fait divers : la caractérisation d'un genre de discours impose de le définir par ses propriétés inhérentes et intrinsèques, mais aussi par opposition à des genres journalistiques propres. Nous allons voir que nécrologie et fait divers se distinguent avant tout par une différence de cadrage. En effet, le fait divers consiste fréquemment à raconter la mort de quelqu'un (c'est en tout cas ce type de fait divers que je retiens pour cette comparaison), ce en quoi il pourrait s'apparenter aux nécrologies. Cependant, en tant que lecteur, on perçoit intuitivement la différence entre une nécrologie et un fait divers. Pour s'en convaincre, je vais revenir sur un passage de la nécrologie de Ol' Dirty Bastard dans *Libération*, que l'on perçoit à la lecture comme à la limite entre les deux genres :

(84) Samedi dernier, le membre fondateur du Wu-Tang Clan, groupe phare du rap américain, s'est écroulé dans le studio d'enregistrement construit par son cousin, RZA, à New York. Les ambulanciers n'ont pu le ranimer. Dimanche, une autopsie n'a rien donné. Il faudra attendre dix jours pour connaître les résultats en toxicologie. Hier, jour du 36^e anniversaire d'ODB, les radios s'empressaient de mettre son mode de vie en cause. « Le Vieux Bâtard puant » était connu pour ses abus d'alcool et de crack. Son manager jurait ce weekend sur MTV le rappeur « clean » depuis sa sortie de prison au printemps 2003, lequel respirait avec difficulté le matin du drame, se plaignant de douleurs à la poitrine. [DIV17]

Cet extrait du premier paragraphe de la nécrologie paraît déroutant par rapport au reste de l'article : il lorgne ostensiblement vers le fait divers, d'une part en racontant le déroulement de la mort elle-même (impossibilité de le ranimer), d'autre part, en cherchant des causes à cette mort. Or on a vu que la nécrologie, traditionnellement, ne se préoccupait pas de la mort elle-même, ni des circonstances du décès. Les causes de la mort sont parfois mentionnées, mais simplement pour information, sans être dignes d'intérêt en tant que telles. On a donc ici un passage qui, bien qu'étant intégré dans un article nécrologique, relève plutôt du fait divers, mettant ainsi en évidence les limites du genre de la

nécrologie. L'intrusion dans la nécrologie d'ODB d'une séquence déroutante, qui semble se rapporter au fait divers, se comprend toutefois : il s'agit là de la nécrologie d'un marginal, et le texte emprunte donc lui-même les marges du genre. Cet exemple, qui illustre la frontière du genre, permet de comprendre que c'est au niveau de leur contenu informationnel que nécrologie et fait divers diffèrent : le fait divers relate la mort dans son déroulement, alors que la nécrologie ne s'en préoccupe pas, portant plutôt son attention sur les éléments qui l'environnent. Ainsi, on peut dire qu'il y a plusieurs façons de parler d'un décès dans un article de journal, la nécrologie étant une posture journalistique particulière.

La différence a donc lieu au niveau du cadrage : le fait divers se focalise sur le décès et n'élargit pas son angle de vue. À l'inverse, la nécrologie, bien que centrée sur le décès, adopte un cadrage plus large, englobant les faits antérieurs et postérieurs au décès. On peut à ce titre suivre Jean-Pierre Esquenazi dans la distinction qu'il opère entre nouvelle et événement : j'ai déjà cité *supra* (p.131) la définition qu'il propose pour un événement, dans lequel le fait est pris dans une configuration d'autres faits ; quant à la nouvelle, il la définit de la sorte :

La construction d'une nouvelle dépend d'abord d'une opération de coupure dans la trame de la réalité. Le fait divers, par exemple, isole un acte brutal auquel participent de malheureuses victimes, vouées à la passivité, et des êtres inconnus et cruels.

(Esquenazi 2002, p.100)

Le fait divers constitue donc une nouvelle dans la mesure où le fait qu'il relate est coupé de tout contexte. À l'inverse, la nécrologie met en scène un événement, puisqu'elle met en perspective le fait qu'elle relate, l'inscrivant dans un ensemble de faits en relation les uns avec les autres. On peut donc dire avec Jean-Pierre Esquenazi que « le statut d'un fait se transforme considérablement quand on le saisit dans une nouvelle ou comme le cœur d'un événement » (Ibid.). En effet, fait divers et nécrologie trouvent leur origine dans un même fait, le décès de quelqu'un. Leur différence tient donc dans le traitement médiatique de ce fait initial, selon le cadrage adopté. Cette comparaison de la nécrologie avec un genre journalistique connexe permet ainsi de mieux définir la spécificité de la nécrologie, qui, de ce point de vue, tient à la construction événementielle qu'elle produit autour du décès.

3.1.3.2. Un nécessaire processus de légitimation

Cette différence de cadrage entre le fait divers et la nécrologie peut s'expliquer par la nécessité, pour le journaliste, de justifier l'intérêt du fait qu'il relate. Dans les deux cas, il s'agit du décès de quelqu'un. Toutefois, si ce décès est traité sur des modes différents, c'est qu'il se déroule lui-même

selon des modalités différentes. En effet, on l'a vu, les décès que les faits divers relatent sont souvent violents ou originaux, tandis que les décès dont rendent compte les nécrologies concernent la plupart du temps des personnes relativement âgées (il faut qu'elles aient eu le temps d'accomplir l'œuvre dont la nécrologie se fait l'écho), qui meurent naturellement⁴⁶. On peut donc dire que dans un fait divers, la mort comporte en elle-même la raison de son intérêt aux yeux des lecteurs, ce qui justifie le cadrage isolé auquel elle donne lieu. En revanche, l'intérêt que peut susciter la mort des personnes qui figurent dans la rubrique nécrologique n'est pas évident d'emblée. L'auteur d'une nécrologie doit donc justifier de l'intérêt de la relater.

En effet, le travail d'un journaliste ne consiste pas tant à diffuser l'information qu'à la trier : l'actualité est beaucoup plus vaste que le reflet qu'en donne le journal. Le travail du journaliste est donc de sélectionner, parmi cette actualité, les informations qui valent la peine d'être diffusées, en les hiérarchisant selon leur pertinence et leur importance. Le journaliste est donc condamné à justifier l'information qu'il donne : pourquoi a-t-il choisi celle-ci et non celle-là ? À cet égard, la nouvelle contenue dans le fait divers comporte en son sein sa propre justification, puisque la mort est intéressante dans ses circonstances mêmes. Or le décès des personnes figurant dans les nécrologies n'est pas intéressant en tant que tel. L'élargissement du cadrage que j'ai ici mis en évidence permet donc au journaliste de justifier l'intérêt de la nouvelle qu'il diffuse. L'adoption d'un cadre plus large et l'intégration de la nouvelle de la mort dans un événement qui la dépasse participent donc d'un processus de justification de l'actualité choisie et de légitimation du texte par lui-même.

3.2. Hybridité générique

Nous avons montré qu'il existe une corrélation très forte entre l'évènement tel qu'il se déroule dans le monde extralinguistique et la forme du discours qui en rend compte. Il y a toutefois lieu de s'interroger sur ce qui se produit lorsqu'un événement n'est pas suffisamment prototypique pour le « prédestiner » à un genre de discours donné. On a vu par exemple que lorsqu'une personnalité célèbre meurt de vieillesse, son décès donne lieu à une nécrologie, alors que lorsqu'un inconnu décède dans des circonstances surprenantes et inattendues, c'est un fait divers qui pourra en rendre compte. Mais comment un journaliste pourra-t-il rendre compte du décès surprenant et inattendu d'une personnalité

⁴⁶ Ces deux dimensions ne sont bien sûr pas exclusives l'une de l'autre : la catégorie du survenir peut aussi frapper des personnes qui auraient de toute façon été nécrologisées, mais qui meurent dans des circonstances exceptionnelles. Nous verrons dans la section suivante (p.141 *sq.*) que ces décès particuliers donnent précisément lieu à des articles hybrides à mi-chemin entre la nécrologie et le fait divers.

célèbre ? Cette interrogation a été suscitée par quelques articles du corpus, spontanément perçus comme problématiques : bien qu'il s'agisse de toute évidence de nécrologies, certains passages ou certaines caractéristiques semblent résistantes à l'analyse sous l'angle du genre. Je souhaiterais montrer ici que lorsque certains événements sont protéiformes, il est difficile d'en rendre compte au moyen d'un unique genre de discours, et le journaliste pourra avoir recours à plusieurs modèles discursifs pour faire entrevoir la complexité de l'événement, donnant lieu à des articles hybrides, qui combinent plusieurs genres de discours différents (comme on a pu l'entrevoir avec la nécrologie de Ol'Dirty Bastard évoquée *supra*).

L'hybridité générique a déjà été étudiée sous plusieurs aspects. En particulier, l'enchâssement de plusieurs genres de discours a été analysé par Dominique Maingueneau, par le biais du concept de scénographie (Maingueneau 2002a, p.517), qui décrit la manière dont un genre de discours peut s'insérer à l'intérieur d'un autre (cet enchâssement étant prévu par le genre de discours enchâssant, dont c'est là une des caractéristiques) : c'est par exemple le cas de la scénographie épistolaire (Maingueneau 1998b), dont il montre qu'il peut insérer le genre de discours de la lettre à l'intérieur de celui du libelle religieux (*Les Provinciales* de Pascal) ou de la profession de foi politique (la « Lettre à tous les Français », qui fait office de programme pour la candidature de François Mitterrand à l'élection présidentielle de 1988). Dans le même esprit, Marc Bonhomme parle de « publicités génériquement hybrides » (Bonhomme 2014a, p.100) lorsqu'un « estompage générique » permet de fondre la publicité dans un genre différent, afin de rendre moins visible pour le récepteur le fait qu'il s'agit d'une publicité, ce qui rend le message d'autant plus efficace (car l'acte de langage directif sous-jacent est camouflé) : il donne l'exemple d'une publicité qui se travestit sous le genre de discours de l'article de dictionnaire ou de l'avis de recherche. L'hybridité générique a également été étudiée dans une perspective diachronique : Caroline Mellet, Fanny Rinck et Frédérique Sitri ont ainsi montré que les genres de discours ne sont pas une donnée stable dans le temps, et que l'émergence d'un nouveau genre trouve souvent son origine dans la mutation d'un genre antérieur ou le croisement de plusieurs genres (Mellet, Rinck et Sitri 2013). De même, le dernier numéro des *Carnets du Cediscor*, intitulé *Perméabilité des frontières entre l'ordinaire et le spécialisé dans les genres et les discours*, aborde la question de l'« hybridation discursive » (Rakotonnoelina 2014, p.10) au sein d'un genre de discours, avec le métissage entre discours profane et discours expert.

Cependant, ces études sur l'hybridité générique ne portent pas sur le phénomène qui nous intéresse ici (un texte qui relèverait de deux genres de discours distincts), puisque dans le premier cas,

si un même texte relève effectivement de deux genres, ceux-ci sont hiérarchisés, alors que dans le phénomène qui nous occupe, ils sont mis sur le même plan. Dans le second cas, l'hybridité concerne l'évolution du genre et ne se lit donc pas à l'échelle d'un texte donné. Enfin, dans le troisième cas, l'hybridité ne porte pas directement sur le genre mais se lit entre différentes modalités de discours à l'intérieur d'un genre donné. À ma connaissance, l'hybridité, envisagée de façon synchronique et à l'échelle intratextuelle n'a pas été étudiée telle quelle. Et pourtant, un des critères définitoires du genre, tellement courant et connu que l'on n'y prête même plus attention, laisse entrevoir cette possibilité d'un texte hybride, qui relèverait de deux genres différents : la première des six « propositions pour l'étude de la généricité », de Jean-Michel Adam et Ute Heidman (2007), indique que « tout texte participe d'un ou de plusieurs genres ». Je souhaite ici me pencher sur cette dernière option (« plusieurs genres »), en tentant de déterminer si le genre de discours peut avoir une validité à l'échelle intratextuelle, alors que le genre est traditionnellement considéré à l'échelle du texte. Si tel est le cas, il faudra déterminer avec précision quels sont les indices d'hybridité et comment se fait le liage entre les deux genres de discours qui coexistent au sein du texte.

3.2.1. *Existence d'une hybridité générique*

Il est tout d'abord nécessaire de vérifier cette intuition selon laquelle un texte unique pourrait relever simultanément de deux genres de discours. Ces articles susceptibles de posséder une hybridité générique du fait de la complexité de l'évènement dont ils rendent compte sont rares au sein du corpus : en effet, l'immense majorité des décès dont font état les nécrologies sont des morts attendues, qu'il s'agisse de morts « de vieillesse » ou de mort suite à « une longue maladie ». Quelques défunts, représentés par un nombre variable de nécrologies au sein du corpus, ne répondent toutefois pas à ces critères. Il s'agit de Lee Jong-wook (7 articles), dont nous avons déjà parlé, mort prématurément d'une hémorragie cérébrale, de Christophe de Ponfilly (11 articles), Boris Fraenkel (9 articles) et Odile Dhavernas (1 article), qui se sont suicidés, de Corinne Rey-Bellet (7 articles) et Pramod Mahajan (1 article), qui ont été assassinés, d'Édouard Michelin (19 articles⁴⁷), Hans Horrevoets (2 articles) et Guillaume Normant (1 article), qui sont morts noyés, et d'Henri Magne (6 articles), Thierry Vincent et Grégory Serres (1 article), qui sont décédés suite à un accident au cours d'un rallye automobile. Le corpus présente donc 65 articles susceptibles de présenter cette hybridité générique. La lecture

⁴⁷ J'exclus ici les articles de *Charlie Hebdo*, qui sont marginaux également, mais à un autre titre et ne sont donc pas caractéristiques de ce que l'on souhaite observer ici.

attentive de ces articles conduit à exclure les nécrologies de Boris Fraenkel ainsi que celles de Christophe de Ponfilly, qui sont tout à fait caractéristiques du genre. Ceci peut s'expliquer par le fait que pour le premier, son décès était certes violent (il s'est suicidé), mais pas nécessairement surprenant ou inattendu (il avait 85 ans). Quant aux articles sur Christophe de Ponfilly, ils ne mentionnent pas son suicide et traitent le décès uniquement sous l'angle nécrologique. Nous obtenons donc un sous-corpus⁴⁸ de 45 articles hybrides, que l'on exploitera au cours de cette section.

Commençons par observer un de ces articles qui, du fait de son étrangeté et de sa résistance à l'analyse menée sur le reste du corpus, a suscité ces réflexions sur l'hybridité :

► **VOILE. Décès dans la Volvo Race.** Le Néerlandais Hans Horrevoets, engagé dans le tour du monde en équipage, est décédé hier après être tombé à l'eau durant la 7^e étape disputée entre New York et Plymouth (Angleterre). L'accident est survenu alors que le bateau naviguait dans des conditions difficiles. Repêché, le marin n'a pu être réanimé. Âgé de 32 ans et père d'un enfant, il était équipier sur le monocoque *ABN AMRO II* mené par le skipper français Sébastien Josse.

[CRO26]

Cet article présente de nombreuses similitudes avec le fait divers que l'on a étudié *supra* (p.137), qui relatait le décès par noyade de deux marins. En effet, après une phrase classique d'annonce de la mort, qui pourrait ouvrir tout aussi bien une nécrologie qu'un fait divers, deux phrases sont consacrées à l'exposé des conditions de la noyade (« L'accident est survenu alors que le bateau naviguait dans des conditions difficiles. Repêché, le marin n'a pu être réanimé »), qui rappellent ce que l'on avait observé dans le fait divers. Cependant, la fin de l'article présente une rapide biographie du défunt, qui par ailleurs, est identifié par son nom dès la phrase liminaire : il s'agit là de propriétés typiques de la nécrologie. L'article possède donc des caractéristiques de deux genres de discours distincts.

C'est encore plus net lorsque les deux genres de discours se succèdent au sein de l'article :

(85) Vice-championne du monde de descente en 2003, la skieuse Corinne Rey-Bellet et son frère ont été assassinés dimanche, au domicile de leurs parents, aux Creusets (Suisse). La mère de Rey-Bellet a quant à elle été grièvement blessée par balle. Les autorités recherchent activement le mari de la championne, Gerold Stadler, qui a disparu depuis le crime. Celui-ci a été vu dimanche soir sortant de la maison des Rey-Bellet une arme à la main. Sa voiture a été retrouvée dans la région d'Ollon avec un chargeur de pistolet vide à l'intérieur...

⁴⁸ On pourra trouver un tableau récapitulatif des articles de ce sous-corpus dans la version numérique de la thèse, sous le titre « Sous-corpus 1 – Articles hybrides », dans le répertoire *Documents complémentaires \ Composition des sous-corpus*.

Âgée de 33 ans, Corinne Rey-Bellet avait pris sa retraite en 2003 après une carrière marquée notamment par un exploit rare en 1999. Le même jour, la skieuse suisse avait remporté la descente et le super-G à Saint-Anton. Médaillée d'argent des mondiaux 2003 à Saint-Moritz, Rey-Bellet avait gagné cinq épreuves de Coupe du monde et participé à quatre JO. « C'est une immense douleur. Nous sommes bouleversés par cet événement tragique », a commenté la fédération suisse de ski. [MIN7]

Dans cet article, les deux paragraphes relèvent chacun d'un genre de discours distinct, après une première phrase d'annonce de la mort qu'on pourrait considérer commune aux deux. Le premier paragraphe est typique d'un fait divers, évoquant un scénario digne d'un polar, retraçant progressivement les découvertes successives des enquêteurs, tout en maintenant le lecteur en haleine. Le second paragraphe retrace les éléments principaux de la vie de la défunte et recueille la réaction de proches, d'une façon tout à fait classique pour une nécrologie.

Le caractère surprenant de ces articles par rapport à la norme traditionnelle du genre nécrologique peut s'expliquer par deux raisons. En premier lieu, cette originalité tient à l'évènement : on a vu que l'évènement déterminait la forme que peut prendre le discours qui en rend compte. Ici, l'évènement est complexe et ne se laisse pas réduire à une seule catégorie : il est donc nécessaire de faire appel à plusieurs modèles discursifs pour en rendre compte. En effet, dans ces deux cas, ce sont autant la mort que le mort qui sont intéressants, puisqu'il s'agit du décès inattendu et spectaculaire de quelqu'un de connu. L'évènement est donc lui-même hybride, ce qui entraîne l'hybridité générique du texte qui en rend compte. En second lieu, le caractère particulier de ces articles tient à des raisons plus pratiques et matérielles, liées à ce caractère imprévu de l'évènement : le décès étant inattendu, la biographie du défunt n'était pas prête au « frigo », en attente de sa mort, comme c'est le cas pour les personnalités célèbres dont on sait qu'elles risquent de mourir de façon imminente. Le processus médiatique d'émergence du texte est par conséquent distinct de celui d'une nécrologie classique, ce qui peut également expliquer le caractère surprenant du texte.

De façon plus générale, on peut confirmer la pertinence de la notion d'hybridité générique : presque tous les articles du sous-corpus que nous avons identifiés comme susceptibles de relever simultanément de deux genres de discours comportent, de façon plus ou moins marquée, certains traits qui les apparentent d'une part à la nécrologie, d'autre part au fait divers. Ceci tend à prouver que l'échelle à laquelle le genre de discours doit être considéré n'est pas nécessairement celle du texte et qu'un texte peut bel et bien, comme le suggère la définition de Jean-Michel Adam et Ute Heidman, « particip[er] [...] de plusieurs genres ». Cette affirmation pose de toute évidence problème d'un point de vue théorique, dans la mesure où un genre de discours n'existe pas uniquement par le biais de

caractéristiques textuelles et microlinguistiques, mais aussi et avant tout par la scène d'énonciation qui le structure et le contexte dans lequel il émerge. Or si la structure du texte et sa texture microlinguistique peuvent changer d'un passage à un autre, le contexte et la scène d'énonciation sont relativement stables tout au long d'un texte donné : certes le texte contribue à les construire, et ils peuvent donc évoluer, mais ils ne peuvent pas changer radicalement au cours du texte. Par conséquent, on imagine difficilement comment cette hybridité générique pourrait fonctionner dans un texte où les deux genres de discours seraient mis sur le même plan (ce qui exclut donc le cas particulier de l'enchâssement que l'on a évoqué *supra*), en dehors du cas où les deux genres de discours relèveraient d'un même hypergenre (Maingueneau 1998b), partageant ainsi certaines propriétés qui opéreraient comme un dénominateur commun permettant aux genres de discours de se mélanger au sein d'un texte. Il y aurait là assurément des pistes de recherche fructueuses, concernant la validité du genre de discours à l'échelle intratextuelle⁴⁹, qui ne rentrent toutefois pas dans le cadre réduit de cette thèse⁵⁰. Néanmoins, nous pouvons retenir que dans le cas qui nous occupe, des textes peuvent relever simultanément de deux genres de discours appartenant tous deux à l'hypergenre de l'article de presse et entretenant une certaine proximité due à une origine commune, les premières nécrologies étant apparues, lors de l'émergence du genre, au sein de la rubrique faits divers (Makarova 2006, p.118).

3.2.2. Indices d'hybridité

Afin de mieux cerner cette hybridité générique, on peut s'interroger sur les éléments qui montrent qu'un article relève simultanément de deux genres de discours. Dans ces articles hybrides, quels traits apparentent le texte au fait divers, et quels traits l'apparentent à la nécrologie ? S'agit-il

⁴⁹ Ces interrogations sur les frontières du textes pourraient également être menées dans la perspective inverse (bien qu'il s'agisse là encore d'éléments que je n'ai pas approfondis au cours de cette thèse, dans la mesure où ils ne s'intégraient pas dans la problématique qui structure mon travail) : on constate parfois un hiatus entre les frontières du texte et celles de la nécrologie. C'est notamment le cas lorsqu'un même article fait la nécrologie de plusieurs disparus distincts, ce qui est compréhensible lorsque deux personnes ayant le même profil sont décédés simultanément (comme dans PRO17, qui fait la nécrologie de deux pilotes de rallye décédés dans le même accident), mais plus surprenant lorsque les deux défunts ne partageaient rien en commun, ce qui est le cas dans PRO40, un article intitulé « Décès du chanteur Desmond Dekker et du compositeur Otto M. Zykan », qui fait successivement la nécrologie des deux artistes, comme si deux textes étaient juxtaposés pour former un article. On trouve également des « paires nécrologiques » dans *Libération*, où deux brèves nécrologiques sont reliées par un titre qui se déploie à cheval sur les deux articles : LIB6 et LIB7 sont par exemple intitulés respectivement « Mort de l'acrice Alida Valli... » et « ... et du philosophe Maurice de Gandillac ». Là encore, ce rapprochement est parfois compréhensible lorsque les deux défunts sont apparentés d'une manière ou d'une autre, comme dans la paire LIB19 – LIB20, qui fait la nécrologie de deux artistes turcs, mais il est plus inattendu lorsqu'il est lié à la simple coïncidence temporelle des décès (à l'instar de LIB23 et LIB24, respectivement intitulés « Mort d'un Go-Betweens... » et « ... et de l'écrivain polonais Jerzy Ficowski »). Quoi qu'il en soit, toutes ces configurations textuelles originales interrogent les relations entre le texte, le genre de discours et le format rédactionnel qu'est l'article : les frontières de ces trois éléments ne se superposent pas de manière systématique, contrairement à ce que l'on pourrait imaginer au premier abord.

⁵⁰ Il faut mentionner ici le récent ouvrage dirigé par Jean-Michel Adam (2015), qui ouvre des pistes passionnantes dans cette direction, mais que je n'ai malheureusement pas eu le temps de prendre en compte avant l'achèvement de ce travail.

toujours des mêmes propriétés ? Nous étudierons successivement diverses dimensions des textes pour percevoir les éléments qui relèvent de façon privilégiée de la nécrologie ou du fait divers : les titres, les illustrations, la répartition des contenus⁵¹.

3.2.2.1. Le titre

Commençons par observer le titre, qui est souvent un bon indicateur du genre de discours dont relève un article. Au sein du sous-corpus, on n'obtient rien de très significatif puisqu'aucun modèle ne semble se dégager. Certains titres semblent en effet caractéristiques du fait divers :

(86) Une championne de ski suisse assassinée par son mari [AUJ6]

(87) Édouard Michelin se noie au large de l'île de Sein [AUJ13]

(88) Corinne Rey-Bellet. Meurtre de sang-froid [ELL1]

(89) Magne décède sur le rallye du Maroc [AUJ14]

On reconnaît la volonté de satisfaire le goût du lecteur pour des événements hors du commun, avec des précisions concernant les modalités de la mort, ainsi que l'emploi du présent historique, lui aussi caractéristique des faits divers (Petitjean 1987, p.81), puisqu'il permet au lecteur d'être projeté dans la scène.

Cependant, d'autres articles ont à l'inverse un titre tout à fait typique de la nécrologie :

(90) Mort d'Édouard Michelin [ROU4]

(91) Mort d'un copilote [LEQ17]

(92) Guillaume Normant, un patron pêcheur expérimenté et engagé [CRO35]

(93) Lee Jong-wook, directeur de l'OMS [FIG35]

Dans la progression de la thèse, nous n'avons pas encore abordé le fonctionnement des titres des nécrologies, mais nous pouvons anticiper et dire que ces titres relèvent de deux patrons caractéristiques de la nécrologie : « mort de X », dans les exemples (90) et (91) ou « X, [apposition nominale à valeur qualificative] », dans les exemples (92) et (93). L'analyse des titres ne permet pas de dégager un modèle unique mais il s'agit déjà d'un premier indice d'hybridité, puisque des articles que j'ai initialement classés comme nécrologies ont un titre qui les apparente plutôt à des faits divers.

⁵¹ J'avais également envisagé d'analyser les modalités de représentation du discours autre ainsi que le point de vue, dans la mesure où ce sont là des entrées privilégiées pour caractériser un genre. Cependant, ces pistes ont été peu fructueuses, ce qui finalement n'est pas surprenant, dans la mesure où ces deux domaines présentent peu de différences dans les deux genres de discours considérés, dans lesquels on observe une grande présence du discours rapporté, en particulier par le biais de nombreuses citations, ainsi qu'une énonciation distante, sans intervention apparente du locuteur. Ainsi, même si selon le genre de discours, les raisons sont fort différentes, cela se traduit par des observables linguistiques très proches, ce qui ne rend pas ces deux critères opératoires pour l'analyse de l'hybridité.

3.2.2.2. Les illustrations

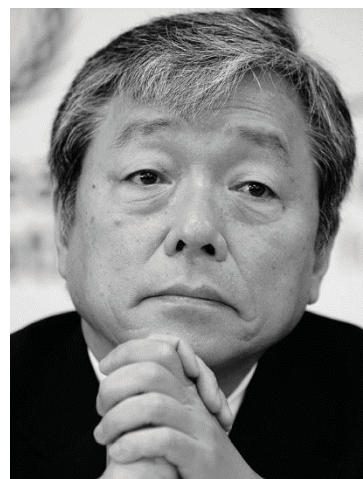
On peut également s'intéresser aux illustrations qui accompagnent certains des articles du sous-corpus. La plupart du temps, il s'agit d'illustrations classiques pour une nécrologie, c'est-à-dire un portrait en gros plan du visage du défunt, comme le montrent les photographies suivantes :



[CHO1]



[ELL1]



[MON63]

Cependant, certaines illustrations dérogent à cette norme et tirent l'article vers le fait divers. C'est par exemple le cas pour cette photographie qui illustre la nécrologie de Corinne Rey-Bellet dans *Aujourd'hui en France* :



[AUJ6]

On reconnaît la photographie qui illustrait la nécrologie de la skieuse publiée dans *Elle*, avec un cadrage différent, plus large. Le cadrage est significatif quant aux choix génériques : le cadrage de l'article paru dans *Elle* était caractéristique d'une nécrologie, alors même que le corps du texte de l'article était quant à lui nettement orienté vers le fait divers. En revanche, si le corps de l'article d'*Aujourd'hui en France* penche lui aussi plutôt vers le fait divers, le journaliste a choisi un cadrage plus caractéristique de ce genre de discours : en effet, la défunte ne figure pas seule sur l'image mais elle est représentée aux côtés de son époux qui deviendra son meurtrier. Il y a là un phénomène de narrativisation propre au fait divers : la photographie représente la situation initiale qui va être bouleversée par les faits. La légende vient confirmer cette interprétation :

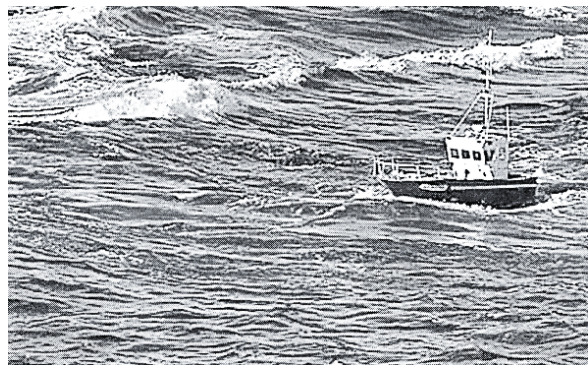
(94) Abtwil (Suisse), le 2 février 2002. Corinne Rey-Bellet et son mari Gerold Stadler. Ce dernier est recherché pour avoir tué sa femme et son beau-frère. [AUJ6]

La première ligne de la légende évoque elle aussi la situation initiale, en présentant le cadre spatiotemporel puis les protagonistes. La suite enchaîne brutalement avec la situation finale (qui ne peut pas être représentée à l'image) de l'épouse décédée et du mari meurtrier, incitant peut-être à percevoir dans la photographie les prémisses de la catastrophe (le mari sourit tandis que son épouse a l'air triste).

On observe le même genre de phénomène dans certains articles relatant la mort d'Édouard Michelin :



[POI11]



[AUJ13]

Là encore, ces deux photographies s'éloignent de ce qui caractérise habituellement l'illustration d'une nécrologie, qui est centrée sur le défunt, et qui le représente dans ce qu'il a de stable, de permanent, puisqu'il s'agit traditionnellement d'un portrait pour lequel le défunt pose, immobile. Ici rien de tel : c'est la représentation d'un objet, dont la nature incite là encore le lecteur de l'article à développer mentalement le film du naufrage à partir des données de l'image (les deux légendes précisent que c'est le bateau dans le naufrage duquel Édouard Michelin a trouvé la mort). C'est particulièrement vrai pour

la photographie qui illustre l'article d'*Aujourd'hui en France*, où le chalutier est pris dans une mer agitée, photographie à laquelle fait écho le corps du texte : « Cette zone est très mouvementée, il y a énormément de courants, mais aussi des rochers ». Ces illustrations sont donc caractéristiques du fait divers, participant à plonger le lecteur au cœur du drame. On peut donc affirmer que là encore, les illustrations peuvent introduire de l'hybridité générique au cœur des nécrologies, même si ce procédé n'est pas systématique.

3.2.2.3. Répartition du contenu

L'analyse des titres et des illustrations a montré qu'il y avait là des indices d'incursion ponctuelle du fait divers dans certaines nécrologies. Cependant, il n'y avait jusque là rien de systématique, puisque seuls certains articles présentaient ces traits particuliers. La répartition du contenu de l'article va constituer un indice d'hybridation plus net, avec une structuration originale que l'on retrouvera dans la majorité des articles du sous-corpus.

On a vu que c'était l'hybridité de l'évènement qui contribuait à donner une texture hybride aux articles qui en rendent compte : on constate effectivement que la structure du texte reflète cette osmose. L'évènement dont l'article doit rendre compte se subdivise en effet en deux sous-événements : le décès d'une part, la vie d'autre part. On constate que l'évocation de la mort se fait d'une façon caractéristique du fait divers, tandis que la narration de la biographie est typique d'une nécrologie. Observons le passage de la nécrologie d'Hans Horrevoets dans *L'Équipe* qui relate les conditions de son décès :

(95) Il était trois heures du matin, hier, lorsque l'accident s'est produit. Luttant dans le gros temps, l'équipage naviguait au portant sous des vents de 25-30 nœuds (45 à 55 km/h) à quelque 1 300 milles de Land's End, la pointe de la Cornouaille anglaise. Sur une mer formée, le bateau est soudain parti au surf et a enfourné. Hans Horrevoets, qui manœuvrait sur le pont, a alors été projeté hors du bord par la vague. Lorsque ses coéquipiers réussirent à récupérer le corps, il était malheureusement déjà trop tard pour le réanimer : Hans Horrevoets avait péri noyé, emporté par la lame. « *Nous sommes dévastés par ce qui vient de se produire*, témoignait Sébastien Josse. *Toutes nos pensées vont vers la famille de Hans. Je voudrais dire que durant toute la manœuvre "homme à la mer", notre équipage (...) a fait preuve d'une exceptionnelle maturité. Nous regrettons profondément de n'avoir pas réussi à ramener Hans à la vie.* » [LEQ10]

On se trouve ici face à un extrait typique du fait divers : le texte propose moult détails chiffrés (« trois heures du matin », « vents de 25-30 nœuds », « à quelque 1300 milles de Land's End ») qui contribuent à ancrer les faits narrés dans la réalité (Dubied et Lits 1999, p.99). Le lecteur assiste en direct à l'évènement, raconté par un récit qui présente les cinq étapes du schéma quinaire de manière tout à fait canonique : les deux premières phrases présentent la situation initiale dans sa stabilité, malgré la

menace que constitue le « gros temps ». Le « soudain » de la troisième phrase, en plus de maintenir le lecteur en haleine, fait basculer la situation en évoquant l'élément déclencheur, la chute d'un marin. Les péripéties sont narrées après la fin du récit, par un passage au discours direct qui reprend les propos d'un compagnon du défunt qui a participé au sauvetage. La résolution consiste en la récupération du corps, et la situation finale est évoquée brièvement : « il était malheureusement déjà trop tard pour le réanimer : Hans Horrevoets avait péri noyé, emporté par la lame ». À ce respect des étapes du récit classique s'ajoute, tout aussi caractéristique du fait divers, le recours au pathos, présent dans le discours du journaliste au travers du « malheureusement », mais aussi et surtout dans les paroles du compagnon du défunt (« nous sommes dévastés », « nous regrettons profondément »). Ce passage que l'on vient d'étudier est caractéristique de la façon dont le décès est évoqué dans les articles du sous-corpus : la structure, les choix narratifs et le point de vue adopté assimilent ces passages à des faits divers, alors même que le reste des articles s'apparente à des nécrologies.

Inversement, la partie de l'article qui retrace la biographie du défunt est généralement typique d'une nécrologie. C'est ce qu'on note par exemple dans cette nécrologie que *Le Progrès* consacre à Henri Magne :

(96) Henri Magne, 53 ans, était un copilote très expérimenté en rallye-raid : multi-champion du monde de la discipline, il avait notamment couru le Dakar aux côtés de Iroshi Masuoka, Bruno Saby, Jean-Pierre Fontenay, Luc Alphand ou Jean-Louis Schlesser. Né le 9 mai 1953 à Brive et résidant en Andorre, Magne était copilote professionnel depuis 1990. Il était marié à Lucette. [PRO46]

L'analyse nécessite là encore d'anticiper sur la caractérisation de la nécrologie qui fait l'objet des chapitres suivants : sans trop s'avancer par rapport au contenu de la suite de la partie, on peut déjà affirmer que ce passage est typique de la nécrologie, notamment grâce à l'usage de nombreuses constructions détachées (qu'on analysera p.250), à la mention de la date et du lieu de naissance ainsi que d'autres repères spatiotemporels (p.183), et à l'évocation de figures tutélaires qui attestent de la valeur du défunt (p.346). Là encore, ce phénomène est classique : l'évocation de la vie du défunt est réalisée selon les standards de la nécrologie, alors même que d'autres passages dans les articles sont typiques du fait divers.

La répartition entre les passages relevant de ces deux genres de discours est variable : elle peut être relativement équitable, par exemple dans la nécrologie que *Le Progrès* consacre à Édouard Michelin (PRO39), dans laquelle deux paragraphes nécrologiques succèdent à deux paragraphes typiques d'un fait divers. L'article peut également lorgner plutôt vers le fait divers, comme dans la nécrologie de

Corinne Rey-Bellet dans *L'Équipe* (LEQ7), dans laquelle seul le dernier quart de l'article s'apparente à une nécrologie, ou bien s'orienter plus nettement vers la nécrologie, à l'instar de la nécrologie (MON26) que *Le Monde* consacre à Pramod Mahajan (qui a pourtant également été assassiné, sa mort est donc propice à un traitement sous l'angle du fait divers), où cette fois, seul le dernier paragraphe sur les quatre que comporte l'article ressemble à un fait divers.

On peut donc dire que l'hybridité penche plutôt d'un côté ou de l'autre selon les articles, ou plutôt selon les journaux : les journaux populaires (y compris les quotidiens gratuits), dont une part conséquente est déjà dédiée aux faits divers, accueillent volontiers des nécrologies largement métissées de fait divers. En revanche, dans *Le Monde*, on n'observe que très peu d'incursions du fait divers dans la nécrologie, au point d'ailleurs qu'on peut se demander s'il est encore pertinent de parler d'hybridité. Il y a lieu en effet de s'interroger sur ce qui fait qu'on peut dire qu'un texte relève de deux genres de discours distincts : est-ce que le fait qu'une phrase, prise isolément, soit plus caractéristique du fait divers que de la nécrologie, est suffisant pour témoigner de l'hybridation ? Cette hypothèse est peu séduisante dans la mesure où le genre de discours se lit à l'échelle du texte, non pas à celle des différents éléments individuels qui le composent, isolés de leur cotexte. Il faut par conséquent pour que l'hybridité générique soit attestée qu'il y ait quelque chose de plus profond qu'une simple phrase qui ressemble plus au fait divers qu'à la nécrologie : il se trouve que c'est le cas dans la majeure partie des articles du sous-corpus.

3.2.3. Phénomènes de textualisation

À partir du moment où l'on admet qu'un texte unique peut relever de plusieurs genres distincts, il y a lieu de s'interroger sur la façon dont cette hétérogénéité est gérée au sein du texte : comment les passages relevant de deux genres distincts sont-ils agencés au sein du texte ? Existe-t-il des phénomènes de liage pour limiter les discontinuités ?

3.2.3.1. Agencement

Commençons par observer la manière dont les contenus sont agencés au sein du texte. Il arrive parfois que des passages relevant du fait divers et de la nécrologie soient mélangés dans la même trame discursive, avec une alternance entre les deux genres. C'est ce que l'on constate dans la nécrologie suivante, citée ici dans son intégralité :

(97) La police suisse a lancé un mandat d'arrêt contre Gerold Stadler, suspecté d'avoir tué son épouse, l'ancienne championne de ski helvétique Corinne Rey-Bellet, et le frère de celle-

ci dimanche soir dans la station des Crosets (Suisse). Spécialiste des épreuves de vitesse, la skieuse avait remporté la médaille d'argent en descente aux championnats du monde à Saint-Moritz en 2003. Victime de blessures répétées, elle avait abandonné la compétition peu après. La jeune femme, âgée de 33 ans, s'était séparée il y a une dizaine de jours de son mari, qui s'est enfui après le drame. Le couple a un enfant de 2 ans et demi. [CRO16]

On observe un va-et-vient entre le fait divers et la nécrologie, comme si le journaliste hésitait sur le genre à donner à son article. En effet, la première phrase est tout entière orientée vers le fait divers, répondant en quelques lignes aux questions « qui ? », « quoi ? », « où ? », « quand ? ». L'article prend ensuite la tournure d'une nécrologie dans les deux phrases qui suivent, qui relatent le parcours sportif de la skieuse. Les deux dernières phrases reviennent au fait divers, en tentant de donner une explication au drame (la récente séparation des époux). Les expressions employées pour désigner Corinne Rey-Bellet témoignent de cette alternance : dans les passages de fait divers, elle est envisagée dans sa dimension personnelle, au sein du cercle familial : au début de l'article, elle est donc l'« épouse » de Gerold Stadler, et à la fin, elle est « la jeune femme », puis une partie du « couple ». Quand l'article s'oriente vers la nécrologie, son identité se transforme : elle n'est plus vue comme une individualité, mais par le biais de ses exploits sportifs (« la skieuse »). Ceci confirme l'alternance des deux genres au sein de l'ensemble de l'article.

Toutefois, si ce modèle d'alternance générique existe, la plupart du temps, les deux genres se succèdent clairement, au sein d'espaces bien délimités, avec une seule occurrence de chaque genre. La délimitation peut se faire, et c'est le plus fréquent, par le biais de la séparation en paragraphes distincts, comme c'est le cas dans cet article :

(98) Légendaire copilote – il avait pris part à 24 Paris-Dakar aux côtés des plus grands – Henri Magne est décédé hier lors du rallye du Maroc, où il était associé à Nani Roma. A l'occasion de la dernière spéciale de l'épreuve qui avait lieu autour de Ouarzazate, Roma a perdu le contrôle de sa Mitsubishi. Un choc très violent, selon les témoins. Henri Magne était tué sur le coup, tandis que le pilote italien était, d'après les organisateurs, « hors de danger ».

Âgé de 53 ans, le copilote français, passé professionnel en 1990, avait remporté le Dakar avec Shinozuka (1997), puis Schlesser (2000). Magne a aussi décroché la Coupe du monde FIA de la spécialité en 2003. [MIN21]

On voit ici que le premier paragraphe relève du fait divers, tandis que le second s'apparente à une nécrologie. C'est également un intertitre qui peut servir à délimiter les différents genres au sein d'un article. Ainsi, dans la longue nécrologie que *L'Équipe* consacre à Édouard Michelin (LEQ13), les quatre premiers paragraphes sont orientés vers le fait divers, relatant la partie de pêche, le naufrage, le repêchage du corps et l'état de l'enquête. L'article opère ensuite une mutation tant dans sa forme que dans son contenu, en retraçant les étapes de la carrière de l'industriel et en brossant son portrait, dans

les huit paragraphes qui suivent. Ce passage du fait divers vers la nécrologie est marqué par deux intertitres qui témoignent de la transition vers la biographie : « Un patron engagé » puis « Un homme attachant ». Dernière possibilité, dans les articles organisés en hyperstructure, c'est l'éclatement en modules textuels qui peut permettre de délimiter les genres distincts. C'est par exemple le cas dans la nécrologie d'Henri Magne dans *L'Équipe* (LEQ17) : cette nécrologie est subdivisée en deux modules textuels, le principal (qui ne porte pas de titre propre) pouvant être assimilé à un fait divers qui relate l'accident qui a coûté la vie au copilote, et le second (« Dent dure et grand cœur ») qui esquisse un portrait en action du défunt, s'apparentant à une nécrologie. Au-delà de ces modalités différentes (subdivision en paragraphes, emploi d'intertitres, éclatement en modules textuels), on peut retenir que dans la majorité des articles, les contenus relevant du fait divers et de la nécrologie sont bien délimités.

3.2.3.2. Travail de liage

Si les deux genres dont relève l'article sont isolés, comment l'article continue-t-il d'exister en tant que texte ? Comment sont gérées les discontinuités textuelles générées par cette hétérogénéité générique ?

Il apparaît en premier lieu qu'il n'y a pas nécessairement de travail de liage opéré par le journaliste afin d'unifier les passages présentant une hétérogénéité générique. Ils peuvent ainsi se succéder au moyen d'une simple juxtaposition, comme on l'observe dans l'exemple suivant :

Corinne Rey-Bellet assassinée

L'ANCIENNE vice-championne du monde de descente, 33 ans, et son frère Alain ont été abattus dimanche soir dans la station des Crosets, dans l'Est de la Suisse. La police du canton du Valais a lancé hier en fin d'après-midi un mandat d'arrêt contre son époux, Gerold Stadler, suspecté d'être l'auteur des coups de feu. Ce ban-

quier privé s'était rendu le jour du drame au domicile des parents de la championne, dont il était séparé depuis une dizaine de jours. Spécialiste des disciplines de vitesse, Corinne Rey-Bellet avait décroché cinq victoires sur le Cirque Blanc.

Gravement blessée au genou, elle dû interrompre prématurément sa carrière en 2003, quelques mois seulement après sa médaille d'argent enlevée chez elle lors des Mondiaux de Saint-Moritz.

METRO



[MET3]

On reconnaît la succession entre un passage de fait divers, dans la première moitié du texte, puis un passage nécrologique, sur la fin de l'article. Cependant, rien dans le texte ne vient aider à la transition d'un passage à l'autre, sinon peut-être la photographie, qui semble venir fédérer l'ensemble du texte autour de l'image de la championne. Néanmoins, ceci ne suffit pas à atténuer l'impression de hiatus ressentie à la lecture lors du passage d'un genre à l'autre, qui se traduit par une différence de thème (on passe du meurtrier dans la première partie à la défunte dans la seconde, qui doit d'ailleurs de nouveau être nommée par son nom afin de faciliter le repérage, qui ne peut pas être anaphorique tant les deux parties sont étanches l'une à l'autre), de sujet (on passe du décès aux exploits sportifs), de style (on retrouve notamment dans la seconde partie l'emploi de constructions détachées caractéristique de la nécrologie) et de cadre spatiotemporel (la seconde partie commence sur une analepse d'une dizaine d'années).

Cette discontinuité entre des passages génériquement hétérogènes se retrouve lorsque les genres impliqués sont différents. Nous n'entrerons pas dans le détail dans la mesure où cela n'entre pas directement dans le sujet (puisque'il s'agit ici de voir dans quelle mesure l'évènement détermine la forme adoptée par le discours), mais le genre avec lequel la nécrologie se métisse ne relève pas nécessairement du fait divers. Observons ces deux nécrologies (la première a été tronquée afin de gagner de la place mais le passage supprimé est d'ordre nécrologique, à l'instar de ce qui le précède et le suit) :

(99) Le journaliste, cinéaste et écrivain Christophe de Ponfilly est décédé mardi à l'âge de 55 ans, a révélé samedi son agence Interscoop. Auteur de nombreux ouvrages sur l'Afghanistan, où il avait été un des premiers journalistes à se rendre clandestinement lors de l'invasion soviétique de ce pays en 1980, il avait notamment écrit *Poussière afghane* et *Massoud l'Afghan*, dont un film avait été tiré. Grand reporter, il avait reçu le prix Albert Londres. [...]

Christophe de Ponfilly venait de réaliser son premier film de fiction pour le cinéma, *L'Etoile du soldat*, tiré d'un roman éponyme sorti récemment en librairie.

En Afghanistan, un attentat suicide a tué hier deux civils et le kamikaze à Kaboul. Une douzaine de soldats sont également morts dans les combats incessants que connaît le sud du pays depuis mercredi. Ce regain de violence a déjà fait plus de 200 morts, dont deux militaires français des Forces spéciales samedi. [MET3]

(100) Le Musée national du Moyen-Âge – Thermes de Cluny est de nouveau en deuil. Neuf mois après le décès de sa directrice, Viviane Huchard, une nouvelle perte vient de frapper l'équipe de ce très beau musée. Julia Fritsch, 50 ans, conservateur en chef du patrimoine, chargée des objets de la vie quotidienne et du mobilier, est décédée la semaine dernière des suites d'une longue maladie. En 2002, elle avait fait partie des commissaires de l'exposition « Sur la terre comme au ciel, Jardins d'occident au Moyen-Âge.

D'autre part, le 10 mai s'ouvre, au Musée, une exposition en hommage à Viviane Huchard, retraçant les acquisitions et les manifestations qui ont eu lieu durant ses dix années à la tête du musée. [FIG4]

Dans ces deux nécrologies, le dernier paragraphe (en gras dans les exemples cités) introduit un tout autre sujet, puisqu'il s'agit respectivement de rendre compte d'un attentat survenu en Afghanistan et d'annoncer une exposition et le discours adopte une forme qui n'a plus rien de nécrologique. Là encore, la rupture avec ce qui précède est très nette, sur tous les plans, le seul lien entre la nécrologie et ce dernier paragraphe étant spatial, puisque l'attentat évoqué dans l'exemple (99) s'est produit en Afghanistan, terre de prédilection de Christophe de Ponfily, tandis que l'exposition annoncée dans l'exemple (100) se déroulera au musée où travaillait la défunte. Le lien entre les deux éléments est donc particulièrement lâche, ce dont témoigne bien d'ailleurs le « d'autre part » qui introduit le dernier paragraphe dans l'exemple (100), qui souligne la discontinuité.

Néanmoins, le journaliste opère parfois un travail de liage qui permet de réduire cette rupture générique, qui peut se traduire notamment par des discontinuités thématiques, organisationnelles, stylistiques et énonciatives, que le nécrologue s'efforce de réduire. Regardons par exemple le dernier tiers de la nécrologie d'Édouard Michelin dans *Le Nouvel Observateur*. Après un long développement typiquement nécrologique consacré au récit de la carrière du chef d'entreprise, le texte bascule vers l'article d'économie, en s'interrogeant sur l'avenir du groupe :

(101) Comment le groupe va-t-il surmonter cette épreuve ? Comme il l'avait fait dans les années 1930, lorsqu'Étienne et Pierre Michelin moururent dans deux accidents successifs : un régent, proche de la famille, avait rapidement été chargé de former et de promouvoir le plus rapidement possible François Michelin, fils d'Étienne et père d'Édouard. C'est ce que va faire Michel Rollier, devenu le seul associé commandité qui pourrait être rejoint par Benoît Michelin, frère d'Édouard, simple ingénieur au centre de recherche. Pas forcément comme futur successeur, mais comme symbole de l'engagement de la famille tout entière. Actuel président de Renault, Carlos Ghosn, celui qui a formé Édouard Michelin aux États-Unis, a parfaitement résumé le personnage : il était « courageux, fidèle à ses racines et ouvert sur le monde ». C'est l'esprit de la « Maison », de ses 130 000 salariés, dont seulement 34 000 en France. Tous sont décidés à ce que cet esprit demeure. [OBS8]

La citation finale ainsi que le commentaire du nécrologue permettent ici de rassembler les deux parties du texte autour d'un pivot commun, l'« esprit Michelin ». La citation en forme d'hommage est un classique de la nécrologie, qui apparaît généralement en fin d'article : à cet égard, on peut considérer qu'il y a là retour à la nécrologie. Néanmoins, pour limiter la rupture avec ce qui précède, qui n'était pas d'ordre nécrologique, le nécrologue tisse un lien entre les deux, en montrant que cet esprit, qui a animé le défunt au cours de sa vie, doit maintenant être perpétué par son successeur au sein du groupe. Il s'agit donc là d'unifier les deux parties de l'article, la partie nécrologique, et la partie axée sur la succession à la tête de l'entreprise.

Ce travail de liage peut également s'observer dans l'analyse plus détaillée d'un point particulier, en l'occurrence l'annonce de la mort, de façon longitudinale sur l'ensemble du sous-corpus. L'annonce de la mort est typiquement un contenu qui relève du fait divers : on a vu que le décès était intéressant en soi et que ces articles hybrides lui consacraient souvent une large part. On aurait par conséquent pu s'attendre à ce qu'aucune caractéristique de la nécrologie ne soit présente dans cette phrase d'annonce de la mort. Et pourtant, à l'instar de ce que l'on a déjà observé dans les nécrologies, l'annonce de la mort est souvent mise en retrait. Regardons par exemple ces trois énoncés issus de la nécrologie d'Édouard Michelin dans *La Croix* :

(102) L'avenir du groupe assombri par la mort d'ÉDOUARD Michelin [CRO33]

(103) Après le décès accidentel d'Édouard Michelin, qui s'est noyé en mer vendredi au large de l'île de Sein, Michel Rollier est aujourd'hui le seul cogérant du fabricant de pneumatiques. [CRO33]

(104) La disparition brutale d'Édouard Michelin, vendredi, lors d'une sortie en bateau pour pêcher le bar, au large de l'île de Sein, a plongé le fabricant de pneumatiques, créé en 1832, dans la douleur et le doute. [CRO33]

Dans ces trois énoncés (il s'agit respectivement du titre de l'article et de la première phrase des deux modules textuels qui composent l'article), on retrouve le déplacement de la nouvelle de la mort dans le rhème par le biais de la nominalisation, que l'on a déjà observée *supra* (p.114 *sq.*) lorsque l'on se demandait ce qui, dans une nécrologie, faisait événement. Dans le cas du décès par noyade d'un des plus grands chefs d'entreprise français, à l'âge de 43 ans, on aurait pu s'attendre à ce que l'article bascule vers le fait divers et que la mort soit présentée comme la principale information, celle qui fait événement. Or ce n'est pas le cas, et de façon tout à fait classique pour une nécrologie, la nouvelle de la mort est présentée comme étant déjà connue du lecteur (alors même que c'est la première fois qu'elle est évoquée dans les colonnes du quotidien), et peu digne d'intérêt en soi. C'est d'ailleurs le cas dans d'autres articles qui évoquent le décès d'Édouard Michelin :

(105) La disparition d'Édouard Michelin bouleverse le numéro un mondial des pneumatiques [ECH19]

(106) Édouard disparu, c'est un cousin discret mais bon connaisseur de la firme qui prend les commandes. [EXP2]

Ainsi, même dans le passage annonçant la mort, de petites touches rappellent la nécrologie, ce qui permet de maintenir l'hybridité générique, l'article ne basculant jamais totalement vers le fait divers : ce phénomène permet de maintenir une cohérence au texte, qui ne résulte pas simplement du collage de deux parties relevant de genres de discours distincts, mais qui conserve une unité dans son ensemble.

Bilan de l'analyse du fonctionnement médiatique

Cette première approche de la nécrologie nous a permis d'esquisser un fonctionnement médiatique original, dominé par trois caractéristiques principales qui vont influencer les différents paramètres génériques que l'on analysera dans les prochains chapitres. En premier lieu, nous avons vu que la dimension génétique est essentielle dans les nécrologies : le processus de rédaction original, qui repose sur un assemblage de deux « pré-textes » hétérogènes (une dépêche d'agence de presse et une biographie écrite par les journalistes avant le décès), marque profondément la nécrologie, tant dans sa composition que dans son énonciation, comme le confirmeront les analyses que l'on mènera aux chapitres 3 et 5. En second lieu, nous avons montré qu'une des spécificités de la nécrologie parmi les genres de discours journalistiques était de combiner genericité et rubricage : la nécrologie est en effet à la fois une catégorie rédactionnelle, qui implique certaines caractéristiques stables (notamment sur les plans de la composition, de l'énonciation, de l'aspect extérieur de l'article, de la texture microlinguistique), et une rubrique journalistique, donc une focalisation sur un domaine particulier de l'actualité événementielle. Ceci nous conduit au dernier point fondamental que nous avons mis en évidence au cours de ce chapitre : la nécrologie entretient un lien complexe avec l'évènement. En effet, le décès d'une personnalité, qui est l'évènement qui déclenche la parution de la nécrologie, n'est pas, contrairement à ce à quoi l'on aurait pu s'attendre, le sujet central de l'article. Il s'agit plutôt d'un « prétexte », néanmoins indispensable, puisque c'est à partir du décès que gravitent les autres faits qui sont envisagés dans la nécrologie, en particulier la biographie du défunt et la chronique historique. Ce rôle central du décès sera confirmé dans l'analyse du récit : nous verrons au chapitre 4 que la mort constitue le point focal qui permet de reconfigurer l'existence du disparu en un tout unifié et cohérent.

Sur le plan plus théorique, ce chapitre nous a permis de nous pencher sur le phénomène de l'hybridité générique. Il s'agit là d'un point que nous avons abordé rapidement, et uniquement sous un angle très particulier (celui des articles qui relèvent simultanément de la nécrologie et d'un autre genre de discours, en fonction de la complexité de l'évènement). On sent néanmoins qu'il y a là un phénomène digne d'intérêt du point de vue de l'analyse du discours, qui mériterait d'être étudié de façon plus approfondie, en particulier pour résoudre le problème théorique qu'il pose de l'échelle de validité du genre de discours : on considère habituellement que le genre de discours se lit à l'échelle du texte, pourrait-il fonctionner à l'échelle infratextuelle ? D'autres pistes de recherches concernant l'hybridité génériques concerneraient l'analyse plus détaillée de son fonctionnement en discours :

quelles sont les marques de l'hybridation ? Cette hétérogénéité générique affecte-t-elle la textualisation ? Comment les discontinuités sont-elles gérées ? Quels textes peuvent être génériquement hybrides ? Quels sont les genres qui peuvent être combinés au sein d'un texte ? Il y a là assurément de nombreuses pistes, que j'envisage d'explorer sur d'autres corpus une fois cette thèse refermée.

Chapitre 3

La composition des nécrologies

La mort n'est regardée que par des yeux vivants.

VALÉRY Paul, *Mauvaises pensées & autres*, Gallimard, Paris, 1942 : 105.

C E CHAPITRE va poursuivre le travail de caractérisation du genre entamé au chapitre précédent par l'analyse du fonctionnement médiatique des nécrologies. Alors que nous étions jusqu'à présent placés à l'articulation entre le discours et son contexte, nous allons maintenant entrer plus avant dans le texte, en nous intéressant à la manière dont il est construit. Il s'agira là encore de déterminer dans quelle mesure la composition des nécrologies obéit à des règles relativement fixes et stables, qu'on s'attachera à caractériser, tout en faisant une part aux variantes qui se greffent sur le protographe.

Pour étudier la composition des nécrologies, je me placerai dans le cadre théorique défini par Jean-Michel Adam dans ses divers ouvrages, et notamment dans *Textes : types et prototypes* (1992)⁵². Partant du constat, formulé par Mikhaïl Bakhtine (1984, p.288), de « l'extrême hétérogénéité de [la] structure

⁵² C'est cet ouvrage que je cite ici dans la mesure où il a une dimension fondatrice et que la problématique compositionnelle y est particulièrement explicitée, bien qu'elle ait ensuite été reprise et développée dans des travaux ultérieurs.

compositionnelle » des énoncés, il cherche à proposer une théorie du texte qui prenne en compte cette diversité interne au texte lui-même. Le texte fonctionne ainsi à quatre échelles de compréhension hiérarchisées : tout d'abord la proposition, unité élémentaire. Les propositions s'agrègent pour former des macropropositions. Ensuite vient la séquence, unité intermédiaire qui est à la fois un regroupement de macropropositions successives (mais pouvant également n'en comporter qu'une) et une composante du texte complet. Le texte est donc l'unité supérieure, l'agencement de plusieurs séquences (hormis dans le cas – rare – de textes monoséquentiels), chaque séquence étant « une unité relativement autonome, dotée d'une organisation interne qui lui est propre et donc en relation de dépendance/indépendance avec l'ensemble plus vaste dont elle fait partie » (Adam 1992, p.28). Jean-Michel Adam propose de distinguer cinq prototypes de séquences de texte : narratif, descriptif, argumentatif, explicatif, dialogal. La notion de prototype est ici essentielle, dans la mesure où elle souligne qu'il n'existe qu'un modèle de référence pour une séquence donnée : en effet, chaque réalisation textuelle constitue une illustration plus ou moins typique, plus ou moins canonique, de ce modèle, sans qu'elle doive nécessairement comporter toutes les propriétés archétypiques de sa catégorie et donc sans jamais actualiser complètement ce modèle. C'est dans le cadre défini par cette théorie (dont j'adopte également les notations, en particulier la lettre P pour désigner les macropropositions) que j'analyserai la composition des nécrologies.

Le plan du chapitre sera déroulé sur une logique d'échelle, qui partira du local vers le global. Nous situerons tout d'abord notre analyse à l'échelle intraséquentielle, c'est-à-dire que l'on observera successivement chaque séquence de façon individuelle, de manière à comprendre son fonctionnement interne. Puis nous adopterons un point de vue plus large en passant à l'échelle interséquentielle : nous chercherons alors à déterminer comment les deux séquences que l'on aura identifiées s'agencent pour former un texte.

I. Les séquences

Le journal suppose que la mort peut intéresser ses lecteurs, et pas seulement dans l'aspect faire-part.

MAKAROVA Arina, « Dits et non-dits des nécrologies de presse », *Le temps des médias*, n°1, 2003 : p.112.

La nécrologie s'organise autour de deux types de contenus : il s'agit d'une part d'annoncer la mort d'une personnalité, et d'autre part de retracer sa biographie. Cette subdivision en séquences

correspond par ailleurs à l'assemblage des deux sources, dépêche d'agence et biographie en attente au « frigo », que l'on a distinguées au chapitre précédent. On retrouve d'ailleurs cette articulation oxymorique entre mort et vie dans les définitions que nous avons données *supra* de la nécrologie, qui consiste à raconter la *vie* de celui qui est *mort*. On peut considérer que ces deux dimensions, celle consacrée à la mort et celle qui se penche sur la vie, sont au cœur de deux séquences textuelles que l'on va maintenant s'attacher à décrire avec précision : une séquence informative, qui annonce le décès, et une séquence narrative, qui revient sur la vie du défunt.

1. Séquence informative

1.1. Description générale

1.1.1. Caractéristiques

La nécrologie s'ouvre généralement sur une brève séquence informative, qui comprend une ou quelques phrases destinées à annoncer la mort. En voici un exemple :

(107) Le sénateur-maire socialiste André Labarrère est décédé des suites d'un cancer hier matin à l'âge de 78 ans, à l'hôpital de Pau (Pyrénées-Atlantiques). [MIN15]

L'annonce de la mort se fait selon un modèle que j'analyserai *infra*, mais il est déjà possible de faire quelques remarques : la phrase ou le groupe de phrases en question est obligatoirement assertif, et la modalité, affirmative.

Le ton adopté se veut aussi objectif que possible, comme le montre la séquence informative suivante :

(108) L'agence Interscoop, qu'il avait fondée en 1983 avec Frédéric Laffont, a annoncé samedi que Christophe de Ponfilly était décédé, mardi, à l'âge de 55 ans. [CRO27]

En une phrase, au demeurant pas particulièrement longue, le lecteur est abreuvé de deux noms – « Frédéric Laffont » et « Christophe de Ponfilly » – et de quatre indications temporelles – « en 1983 », « samedi », « mardi », « à l'âge de 55 ans ». Cette précision minutieuse des informations apportées ainsi que la mise à distance de la source (l'information est déléguée à « l'agence Interscoop ») renforcent l'impression de neutralité ressentie à la lecture de ce paragraphe liminaire.

De façon plus générale, la séquence informative est très factuelle. On voit ainsi se multiplier les éléments informatifs, à l'instar des trois phrases suivantes, dans lesquelles les indications de temps (exemple 109), de personnes (exemple 110) et de lieux (exemple 111) sont en gras⁵³ :

(109) Arrivé à l'ASVEL en **1951**, ayant remporté quatre titres de champion de France (**1952**, **1955**, **1956** et **1957**) et deux Coupes de France (**1953** et **1957**) avec ce club, Gérard Sturla (40 sélections en Bleu, sélectionné pour les JO de Melbourne en **1956**) est décédé **hier matin** à Décines, près de Lyon, **à soixante-quinze ans**. [LEQ4]

(110) **Enzo Siciliano**, romancier et essayiste italien qui fut l'ami du poète et cinéaste **Pier Paolo Pasolini** et de l'écrivain **Elsa Morante**, est mort à l'âge de soixante-douze ans. [HUM35]

(111) Le général Romeo Lucas Varcia [...] qui a dirigé le **Guatemala** d'une main de fer entre juillet 1978 et mars 1982, date à laquelle il a été renversé par un autre militaire, le général Efraín Ríos Montt, est mort samedi **dans un hôpital vénézuélien**, à l'âge de 81 ans. [FIG46]

Cette prolifération d'éléments factuels est telle qu'elle finit parfois par masquer l'information principale de la séquence, qui consiste en l'annonce de la mort. La surabondance d'informations en vient parfois à noyer le mot-clé au sein de la phrase (ici, « est décédé » dans le premier exemple et « est mort » dans les deux suivants), d'autant que le sujet est régulièrement séparé du verbe : dans ces trois phrases, le sujet est systématiquement mis à distance du verbe, que ce soit par une parenthèse (dans l'exemple 109), par une apposition au nom du défunt, qui comporte elle-même deux noms propres, ce qui est propre à brouiller l'information pour le lecteur, qui doit se concentrer pour savoir lequel est décédé (en 110), ou par une longue relative (en 111).

1.1.2. Pourquoi « informative » ?

L'ensemble de ces éléments nous amène à considérer que cette brève séquence, généralement placée à l'ouverture de l'article, est bien informative. La séquence informative n'entre pas dans le modèle élaboré par Jean-Michel Adam, dont je m'inspire ici. Toutefois, cette notion a été utilisée par d'autres auteurs, notamment par Combettes et Tomassonne (1988) qui ont consacré un ouvrage au « texte informatif », ou par Werlich (1975), un des pionniers de la typologie textuelle, qui parle plutôt de « textes expositifs », terme qu'on trouve d'ailleurs également chez Adam dans les premiers textes qui élaborent sa théorie (1987, p.56 ; 1990, p.85). Or, sans remettre en cause la théorie de Jean-Michel Adam, et l'apport qualitatif du concept de prototype séquentiel par rapport à celui de type de texte, qui permet de prendre en compte l'hétérogénéité textuelle, il est nécessaire de réintroduire ici la

⁵³ De façon générale, toutes les modifications effectuées sur le texte des exemples (caractères gras, italiques, soulignement...) ont été faites par moi, sauf mention expresse, et en dehors des cas où il est manifeste que ces spécificités sont d'origine (citations, titres d'ouvrages...).

séquence informative, plus propre qu'aucune des séquences de la typologie d'Adam à qualifier cette partie de la nécrologie. Cette brève séquence introductive a en effet pour objectif de transmettre des données nouvelles, ce qui est caractéristique de bon nombre de discours médiatiques.

On ne peut pas considérer en effet que cette séquence serait explicative, dans la mesure où cette partie du texte ne vise pas à faire comprendre l'information au lecteur, mais uniquement à la transmettre : il n'y a ici nulle vertu didactique. Ainsi, les exemples précédents répondent aux fameux « 5W » (Neveu 2001, p.64) que l'on enseigne dans les écoles de journalisme (où l'on apprend aux futurs journalistes que tout article digne de ce nom doit répondre aux questions « who, what, where, when, why »), ou encore à l'hexamètre quintilien qui reprend ce que la rhétorique a qualifié de « circonstances » (« Quis, Quid, Ubi, Quibus auxiliis, Cur, Quomodo, Quando ? »), pour désigner les différents paramètres qui permettent de saisir une action (Cicéron 1840, p.75). De fait, les séquences informatives citées *supra* sont saturées de compléments circonstanciels, comme on le verra dans l'analyse plus précise de la formule. Par ailleurs, on peut aussi considérer que ce genre d'énoncé ressortit de l'informatif et non de l'explicatif dans la mesure où l'objectif est de faire passer un contenu, sans toutefois donner à penser que ces informations pourraient être contestables ou discutées. Bronckart (1997, p.242) fait la distinction entre ces deux postures sur ce critère : il établit un continuum qui va de l'informatif vers l'explicatif et postule qu'il y a passage vers l'explicatif lorsque le locuteur estime qu'une notion est complexe et qu'il pourrait donc y avoir désaccord. Or la séquence liminaire des nécrologies vise à informer le lecteur, à lui donner les différents éléments lui permettant de savoir ce qui s'est passé, sans se pencher sur un éventuel « pourquoi » qui lui permettrait d'emporter l'adhésion, ce qui rattacherait la séquence au discours explicatif.

La séquence ne peut pas non plus être considérée comme descriptive : ici, c'est un événement qui est relaté, or une description peut rendre compte d'un lieu, d'une personne, d'un mécanisme, mais pas d'une action⁵⁴. Je revendique donc ici l'appellation de séquence informative, dans la mesure où cette séquence vise uniquement à relater un fait qui s'est produit, activité de base du journalisme.

Il est nécessaire de préciser ici que le fait de qualifier cette séquence d'informatif n'exclut pas qu'il y ait de l'informatif ailleurs, dans d'autres parties du texte. En effet, tout discours a une dimension

⁵⁴ Certains auteurs, notamment Teun Van Dijk et Walter Kintsch (1975, p. 104) ou Françoise Revaz (1989; 1997, p. 35) ont certes pu parler de « description d'action », cependant, l'action considérée avait alors une dimension itérative, qui permettait de l'aborder à partir de la catégorie de la description. Dans le cas d'un décès, on s'entendra pour dire qu'on ne meurt qu'une fois et que l'itération est exclue. Ainsi, même à admettre la notion de description d'action, elle ne peut avoir de validité dans le cas qui nous occupe.

référentielle et contribue donc, aussi, à informer (Jeandillou 1997, p.137). C'est d'ailleurs cette objection qui avait mené plusieurs auteurs à évincer l'informatif de leur typologie textuelle. Toutefois, ce qui caractérise la séquence informative, c'est que cette dimension y est centrale, alors qu'ailleurs, elle est masquée derrière une autre visée (raconter la vie du défunt, faire son éloge...). La séquence informative se distingue donc par sa fonction.

1.2. Le cœur de la séquence informative

La séquence informative, quelle qu'elle soit, est systématiquement organisée autour d'une formule du type : « X est mort », pouvant comporter diverses expansions. En voici un exemple :

(112) Philippe Amyot d'Inville, vice-président d'Ouest-France SA, est mort d'un cancer, vendredi 2 juin, à Rennes. Il était âgé de 68 ans. [MON87]

Cette formule d'annonce de la mort semble être au cœur de la séquence informative et même de l'ensemble de l'article nécrologique. C'est cet élément que je vais m'attacher à caractériser maintenant, et je le désignerai désormais par le vocable de « formule-type de la nécrologie »⁵⁵, qui a l'avantage de ne pas se rapporter à un nombre défini de propositions ou phrases. Nous définirons pour l'instant la formule-type comme l'énoncé prototypique souple mais contraint qui permet d'annoncer le décès de la personnalité à qui la nécrologie est consacrée.

1.2.1. Méthode d'analyse

Afin de pouvoir étudier cette formule-type, j'ai sélectionné un sous-corpus⁵⁶ d'une cinquantaine d'articles, qui se veulent représentatifs de l'ensemble : j'ai en effet choisi pour chaque catégorie de presse le journal présentant le plus grand nombre de nécrologies, puis j'ai conservé les dix premières pour chacun. Voici donc un sous-corpus composé de dix nécrologies du *Monde* (qui représente la catégorie de la PQN), dix nécrologies du *Progrès* (pour la PQR), dix nécrologies du *Point* (pour la presse hebdomadaire d'information générale), dix nécrologies du *Bulletin de la Société de*

⁵⁵ Cette « formule-type » n'est pas une formule au sens où peut l'entendre Krieg-Planque (2009), ni une formule issue d'une énonciation aphoristique (Maingueneau 2012), ni même une formule figée (Schapira 1999). Cependant, le terme a l'avantage d'évoquer indirectement ces divers sens qui ont été donnés au mot « formule », car ce que j'appelle la « formule-type » de la nécrologie peut s'y apparenter en partie : ainsi, la dimension de circulation est en effet centrale, dans la mesure où on retrouve cette formule d'une nécrologie à l'autre, au point qu'on s'attend à l'y trouver et qu'on est même capable de la rétablir lorsqu'elle n'y est pas, comme on le verra. Quant au figement, bien qu'il soit limité, il n'en est pas moins réel, puisque le locuteur, tout en conservant une certaine latitude dans le choix des termes et de l'ordre des syntagmes, est contraint par le caractère fortement routinier de la formule, qui emprunte des expressions et des tours de phrases très stéréotypés.

⁵⁶ On pourra trouver un tableau récapitulatif des articles de ce sous-corpus dans la version numérique de la thèse, sous le titre « Sous-corpus 2 – Formule-type », dans le répertoire *Documents complémentaires \ Composition des sous-corpus*.

Linguistique de Paris (pour les revues à identité disciplinaire), neuf nécrologies de *Rivarol* (pour les revues à identité politique), trois nécrologies de *Clio* (pour les revues à identité de genre) et deux nécrologies de *Réforme* (pour les revues à identité religieuse). Certains titres présentaient sur la période retenue moins de dix nécrologies, ce qui explique qu'elles soient en nombre inférieur. L'objectif était d'avoir un sous-corpus de taille raisonnable (environ 10% du corpus complet), afin de pouvoir mener une analyse qualitative exhaustive des formules-type. La représentativité du sous-corpus a été vérifiée par des sondages aléatoires de nécrologies hors échantillon, dans lesquelles les résultats ont été confirmés, ce qui valide le caractère représentatif de la sélection, en dehors d'un cas particulier qui sera développé *infra*.

Dans le sous-corpus ainsi constitué, j'ai ensuite relevé la formule-type de chacun des cinquante-quatre articles. J'ai obtenu quarante formules-type, car quatorze articles ne présentaient pas de formule-type (il s'agit du cas particulier que je viens d'évoquer : cette spécificité sera expliquée par la suite). J'ai dressé à partir de ce relevé un tableau récapitulatif des formules-type (Tableau 2, ci-dessous). Chaque ligne correspond à un article, dont j'ai réparti la formule-type dans les différentes colonnes, qui identifient ainsi chacune un contenu typique de cette formule et y associent une lettre. Les divers syntagmes de la formule-type se retrouvant naturellement en partie dans le désordre, la dernière colonne permet d'en rétablir l'ordre, en se référant aux lettres attribuées aux différents contenus typiques. J'ai positionné les colonnes de sorte que l'ordre le plus courant de la formule, telle qu'elle apparaît dans le texte, soit respecté. Les astérisques dans la colonne « Ordre des éléments » signalent que d'autres éléments s'insèrent entre les syntagmes cités dans le tableau.

Article	Qualification (A)	Nom (B)	« est mort » (C)	Date du décès (D)	Lieu du décès (E)	Cause du décès (F)	Âge du défunt (G)	Ordre des éléments
MON1	La romancière britannique	Muriel Spark	est morte	jeudi 13 avril	dans un hôpital de Florence (Italie)		Elle était âgée de 88 ans	ABCEDG
MON2	Conseillère de la région Provence- Alpes-Côte d'Azur et longtemps membre du bureau politique du Front National (FN)	Marie-France Stirbois	est morte	dimanche 16 avril	à son domicile de Villeneuve- Loubet (Alpes- Maritimes)	des suites d'une grave maladie	Elle était âgée de 61 ans	ABCFDEG

Article	Qualification (A)	Nom (B)	« est mort » (C)	Date du décès (D)	Lieu du décès (E)	Cause du décès (F)	Âge du défunt (G)	Ordre des éléments
MON3	L'écrivain et peintre	Pierre Bettencourt	est mort	jeudi 13 avril			Il était âgé de 89 ans.	ABCDG
MON4	Ancien député puis sénateur (PS) de la Haute-Loire	René Chazelle	est mort	jeudi 13 avril	à Courbevoie (Hauts-de- Seine)		Il était âgé de 88 ans.	BACDEG
MON5	Cinéaste ivoirien, réalisateur de <i>Rue Princess</i> (1993) et d' <i>Une couleur café</i> (1997)	Henri Duparc	est mort	mardi 18 avril	à Paris		Il était âgé de 64 ans	BACDEG
MON6	Membre de l'Institut	Pierre Tabatoni	est mort	mardi 11 avril			à l'âge de 83 ans	ABCDG
MON7	Membre et ancien président de l'Académie des sciences, de l'Académie nationale de médecine et de l'Académie française	Jean Bernard	est mort	lundi 17 avril	à Paris		à l'âge de 98 ans	BACDEG
MON8	Philosophe et historien de la philosophie	Maurice Patronnier de Gandillac	est mort	jeudi 20 avril	à Neuilly-sur- Seine (Hauts- de-Seine)		Il avait 100 ans	ABCEDG
MON9	L'actrice italienne	Alida Valli	est morte	le 22 avril	à Rome		Elle était âgée de 84 ans	ABCDEG
MON10	Le poète et critique	Bernard Delvaille	a été retrouvé mort	mardi 18 avril	à Venise où il était en villégiature	une hémorragie digestive	Âgé de 75 ans	ABCDEG*F
PRO1		Marie-France Stirbois	est morte	dans la nuit de dimanche à lundi	à Nice	un cancer	61 ans	*FBGCEd
PRO2	Le cinéaste ivoirien	Henri Duparc	est décédé	mardi	à Paris			ABCDE
PRO3	Le poète et plasticien français	Pierre Bettencourt	est décédé	jeudi			à l'âge de 89 ans	ABCDG
PRO4	partenaire privilegié de l'émission « Les Grosses têtes »	Philippe Castelli	est décédé	dimanche	à Paris à l'hôpital Georges Pompidou	des suites d'une complication cardiorespiratoire	à 80 ans	BACDGEF
PRO5	Une des cinq « demoiselles de la cabane »		s'est éteinte					AC

Article	Qualification (A)	Nom (B)	« est mort » (C)	Date du décès (D)	Lieu du décès (E)	Cause du décès (F)	Âge du défunt (G)	Ordre des éléments
PRO6	Hématologue et cancérologue de renommée internationale, le professeur	Jean Bernard	est mort	lundi dernier	à Paris		Il avait 98 ans	ABCDEG
PRO7	Ancien élu RPR de la ville de Lyon et ancien vice-président de la communauté urbaine, marié et père de 2 enfants	Robert Courtial	vient de décéder				à l'âge de 77 ans	BACG
PRO8	L'ancien sélectionneur de l'équipe du Brésil de football	Tele Santana	est décédé	hier	à Belo Horizonte (Brésil)		à l'âge de 74 ans	ABCDEG
PRO9	interprète d'Hitchcock et de Luchino Visconti	Alida Valli	est décédée	hier	à Rome		à l'âge de 84 ans	BACDEG
PRO10	Une figure légendaire de l'Asvel	Gérard Sturla	s'est éteinte					*B*AC
POI6		Jean-François Revel	est mort	le 30 avril			à 82 ans	BCDG
BSL4		Michel Lejeune	s'est éteint paisiblement				à la veille de son 93ème anniversaire	B*CG
BSL6	membre de la Société de linguistique de Paris depuis 1954	Guy Serbat	est décédé	le 4 mars 2001				BACD
BSL7		Jean Fourquet	est mort	le 18 septembre 2001			dans sa cent-troisième année	BCDG
BSL8		Eugène Coseriu	est décédé	le 7 septembre 2002	à Tübingen			B*CDE
BSL9	notre collègue	Jacques Faublée	sa mort	vers la fin du torride été 2003				CDAB
BSL10	un membre éminent et une figure originale de la communauté internationale des linguistes	Ivan Fonagy	vient de disparaître	le 11 avril 2005			quelques jours après son quatre-vingt-cinquième anniversaire	*AC*B*DG

Article	Qualification (A)	Nom (B)	« est mort » (C)	Date du décès (D)	Lieu du décès (E)	Cause du décès (F)	Âge du défunt (G)	Ordre des éléments
RIV1		Jean Mabire	est mort	dans la nuit du 29 au 30 mars		d'une « cruelle maladie »	né en 1927	GBCED
RIV2		Pierre Monnier	a été fauché par la Camarde	le 27 mars			Il allait fêter son 95 ^e anniversaire	BCDG
RIV4		Marie-France	a rejoint Jean- Pierre					BC
RIV5	un des plus éminents abonnés de <i>RIVAROL</i>	le professeur Jean Deprun	le décès					CAB
RIV6		Jean-François Revel	disparu	le 30 avril dernier				BCD
RIV7	mère du délicieux écrivain et grand historien Ghislain de Diesbach, vice- président des « Amis de RIVAROL »	la comtesse Jean de DIESBACH, née Marie- Alice Dupâquier- Serre	s'est éteinte	le 25 avril			dans sa 101 ^e année	DCGBA
RIV8		Georges-Paul Wagner	est mort					BC
RIV9	le professeur	André Mandouze	décédé	le 5 juin			à l'âge de 90 ans	CDGAB
CLI1		Nicole Loraux	s'est éclipée	un jour de sa saison préférée				B*CD
CLI2		Madeleine	est partie					BC
CLI3		Madeleine Guilbert	nous a quittés				à l'âge de 95 ans	G*B*C
REF1	Le pasteur	Maryse Adubra	est décédée	ce lundi 15 mai 2006	à Lomé	d'une maladie implacable		AB*CFDE
REF2		André Mandouze	vient de mourir				à la veille de ses quatre- vingt-dix ans	B*CG

Tableau 2 : La formule-type dans un sous-corpus de nécrologies

1.2.2. Composition de la formule-type

L'observation du tableau permet d'établir un premier constat : les différentes colonnes sont inégalement remplies. En effet, une seule colonne est remplie de façon systématique, celle qui concerne le syntagme disant la mort (C). La seconde colonne la plus remplie (49 réalisations) est celle du nom du défunt (B) : lorsque l'information est manquante, le lecteur de l'article peut toutefois

aisément l'inférer, dans la mesure où même lorsque le nom du défunt n'apparaît pas clairement dans la formule-type elle-même, il est systématiquement mentionné dans le titre de l'article ou dans ses premières lignes, pouvant alors être rétabli facilement. C'est le cas dans le seul exemple au sein du sous-corpus où l'identité du défunt n'est pas précisée dans la formule-type :

(113) Une des cinq « demoiselles de la cabane » s'est éteinte. Mlle Morel, très connue des Vaudais, était une sage-femme volontaire et respectée. [PRO5]

Ici, les limites de la formule-type coïncident avec celles de la première phrase. La seconde phrase n'est déjà plus axée sur l'annonce de la mort mais entame le portrait de la défunte. La formule-type ne renseigne donc pas directement le lecteur sur l'identité de la personne à qui est consacrée la nécrologie, d'autant plus qu'elle redouble le titre : « Une sage-femme dévouée aux Vaudais s'est éteinte », qui lui-même n'apportait pas cette information. Le groupe nominal « Une des cinq "demoiselles de la cabane" » a toutefois une valeur cataphorique, créant un effet d'attente résolu par le nom qui occupe la position de sujet dans la phrase suivante : « Mlle Morel » est de toute évidence coréférent avec la première désignation de la défunte, ce qui permet au lecteur d'inférer aisément l'identité de la disparue. En dehors du sous-corpus, plusieurs formules-type fonctionnent sur ce modèle cataphorique. Ainsi, même lorsque le nom du défunt n'est pas explicitement formulé dans la formule-type, il peut être déduit facilement : on peut donc affirmer que le nom du défunt et la mention de sa mort sont les deux éléments indispensables de la formule-type.

Autour de ce noyau dur gravitent divers éléments facultatifs, qui ont trait aux circonstances du décès (D, E, F) ou à la personne du défunt (A, G). Dans leur ordre d'apparition la plus fréquente, on trouve 30 mentions de la date du décès, 26 mentions (directes ou indirectes – par le biais de la date de naissance) de l'âge du défunt, 26 qualifications du défunt (ce type de contenu est toutefois un peu en marge, dans la mesure où il n'est pas fixe : même s'il s'agit souvent de l'activité principale du défunt, le point de vue sur la vie du personnage peut considérablement varier selon le journal : contrairement à l'intitulé des autres colonnes, celui-ci ne renvoie pas à un élément factuel précis et constant), 16 mentions du lieu du décès et 6 mentions des causes du décès.

Il n'y a toutefois rien de systématique dans la mention de ces divers contenus : alors que tel article (par exemple l'article BSL8) évoquera simplement les circonstances spatiotemporelles du décès, tel autre se focalisera uniquement sur le défunt, en précisant son âge et en détaillant les fonctions qu'il a occupées (à l'instar de PRO7). Aucun contenu n'en appelle donc un autre de manière systématique. On voit donc bien qu'il s'agit là d'un prototype de formule-type, puisque les contenus impliqués sont

fluctuants, et qu'on ne peut pas affirmer que le modèle est plus ou moins complet selon que tel ou tel contenu est présent, dans la mesure où, comme on vient de le voir, la mention des différents contenus s'opère de façon aléatoire, selon les préoccupations du locuteur, sans qu'aucun soit prioritaire. La formule-type repose donc sur une matrice servant à engendrer des énoncés particuliers, qui doivent dire un certain nombre de choses, mais pas nécessairement tout dire.

Toutefois, il existe des formules-type plus ou moins étoffées : par exemple, le modèle complet du type, « qualification + nom + "est mort" + date du décès + lieu du décès + cause du décès + âge du défunt », est réalisé, dans cet ordre, seulement trois fois dans le sous-corpus (MON2, MON10, PRO4). À l'inverse, les articles PRO5, RIV4, RIV8 et CLI2 proposent une version minimale de la formule-type, par exemple sous les formes suivantes :

(114) Georges-Paul Wagner est mort. [RIV8]

(115) Madeleine est partie. [CLI2]

Ici encore, il n'y a donc pas de taille fixe pour la formule-type, toutes les configurations pouvant être envisagées.

Au-delà de ces variations individuelles, on peut considérer que cette formule-type fait partie des éléments les plus caractéristiques de la nécrologie. Il s'agit en effet d'une forme lexicale extrêmement stable et régulière, qui coïncide avec les limites du genre, puisque d'une part, on la trouve dans presque toutes les nécrologies, et que d'autre part, on ne la trouve que dans les nécrologies.

1.2.3. *Agencement interne de la formule-type*

Concernant l'organisation interne de la formule-type, elle est relativement stable. Elle est généralement composée d'une ou deux phrases ; dans ce dernier cas, la seconde phrase est consacrée à donner l'âge du défunt. Les deux éléments indispensables identifiés *supra* (le nom du défunt et un segment du type : « est mort ») constituent presque systématiquement le couple sujet – verbe, ce qui est logique, puisqu'ils sont unis par une relation de prédication très forte et qui constitue le cœur de l'information transmise par l'article. Les informations facultatives prennent quant à elle généralement le rôle de circonstants, de façon là encore attendue.

On peut néanmoins souligner quelques cas de transgression de ce modèle : en premier lieu, le segment qui annonce le décès peut ne pas être verbal, comme dans les exemples suivants, dans lesquels j'ai mis en gras le syntagme concerné :

(116) Nous apprenons tardivement, et avec beaucoup de peine, **le décès** d'un des plus éminents abonnés de *RIVAROL* : le professeur Jean Deprun, dont les obsèques ont eu lieu le 2 mars. [RIV5]

(117) Jean-François Revel, né en 1924, **disparu** le 30 avril dernier, avait certes des qualités de courage et, parfois, d'honnêteté. [RIV6]

(118) **Décédé** le 5 juin à l'âge de 90 ans, le professeur André Mandouze a été « *honoré* » par un message du président algérien saluant en lui un « *compagnon de lutte et un grand ami du peuple algérien* » et même un « *ardent patriote français* » (sic). [RIV9]

Ces trois exemples (les seuls du sous-corpus) sont atypiques par rapport au modèle canonique que l'on a dégagé. Ils n'ont toutefois pas tous trois le même fonctionnement : dans l'exemple (116), la mort est annoncée par le biais d'un substantif. Ceci permet de ne pas focaliser la phrase autour du décès lui-même (qui occupe la fonction de complément d'objet), mais autour de la réaction à l'annonce de la mort. Le point de vue adopté est donc celui de ceux qui restent, incitant le lecteur à entrer en empathie avec eux et à partager la « peine » qui est exprimée. Les exemples (117) et (118) fonctionnent différemment : dans les deux cas, le décès est exprimé par le biais d'une construction détachée participiale. Ici, reléguer cette information dans un rôle syntaxique secondaire est significatif de l'importance relative qu'on lui accorde, le défunt ne méritant pas l'égard d'une nécrologie aux yeux de *Rivarol*, pour qui André Mandouze est bien évidemment trop à gauche sur l'échiquier politique, et pour qui même Jean-François Revel ne s'y situe pas suffisamment à droite. La suite des deux textes confirme cette interprétation, les nécrologies étant particulièrement critiques, comme le laissent présager les deux phrases d'annonce citées ici : en (117), la mention des « qualités » de Jean-François Revel ne se fait que sous forme concessive (« certes »), ce qui annonce une nécrologie qui s'apparente plus à une diatribe qu'à une hagiographie. Quant à l'exemple (118), cette nécrologie peut sembler élogieuse à première vue, le nécrologue reprenant les paroles laudatives prononcées par le président algérien. Toutefois, la portée de cet éloge est à nuancer car on sait qu'il y a peu de chance qu'un président algérien trouve grâce aux yeux du journal qui se qualifie comme celui de l'« opposition nationale et européenne », ce qui laisse peu de place à ce que pourrait penser un chef d'État maghrébin. Les guillemets et le « sic » – dont le journal est familier (Krieg 1999, p.14) – achèvent de nous convaincre de l'ironie de l'éloge. On voit ainsi que lorsque le segment qui annonce la mort est atypique et ne correspond pas à un syntagme verbal, cela révèle souvent une posture particulière du nécrologue, soit marquée par la proximité, comme en (116), soit au contraire caractérisée par une mise à distance critique, comme en (117) et (118).

En second lieu, le modèle canonique peut être bouleversé lorsque la position du sujet n'est pas occupée par le nom du défunt, mais par la cause du décès. Ceci n'arrive pas au sein du sous-corpus mais il en existe quelques occurrences dans le reste du corpus :

(119) **Une crise cardiaque** a terrassé la chanteuse algérienne, quatre-vingt-trois ans, à son domicile parisien. [HUM19]

(120) **Un cancer** a eu raison de sa belle humeur. [FIG3]

(121) **La maladie** a eu raison de sa force et de sa volonté. [PRO36]

Dans ces trois exemples, l'intrusion des causes du décès (il est d'ailleurs significatif qu'il s'agisse dans les trois cas d'un problème de santé qui va contre le cours normal des choses) en position de sujet (en gras) et la relégation du défunt en position d'objet dans le premier exemple, voire de simple déterminant possessif dans les deux suivants (ces éléments sont soulignés) marquent la passivité du personnage face à la maladie qui a pris le dessus sur ses forces vitales. La modification du schéma habituel est donc ici particulièrement significative. C'est le même schéma qui sous-tend l'annonce de la mort dans la nécrologie de Corinne Rey-Bellet, assassinée par son mari :

(122) Le 30 avril, au domicile de ses beaux-parents, dans le canton du Valais, en Suisse, **il** [Gerold Stadler] a tué l'ex-championne et son beau-frère, Alain, à coups de revolver. [ELL1]

Là encore, la défunte se trouve reléguée en position de complément d'objet, alors que le meurtrier occupe la position du sujet, car c'est le véritable agent du décès. Le choix de cette syntaxe particulière témoigne de l'impuissance de Corinne Rey-Bellet face à son assassin, et fait d'ailleurs, on l'a vu (p.141 *sq.*) osciller l'article vers le fait-divers.

Au-delà de ces variations marginales (bien que significatives), la formule-type est dans l'ensemble très routinière, puisqu'elle est soumise à des rituels langagiers très précis et que son agencement interne est très stéréotypé.

1.2.4. Cas particulier : l'absence de formule-type

Il existe toutefois un dernier cas qu'il est nécessaire de mentionner, celui où la formule-type est absente. Lorsque nous avons souligné la représentativité du sous-corpus par rapport au corpus d'ensemble, nous avons mentionné une exception : cela concerne ce cas particulier. En effet, en ce qui concerne l'absence de la formule-type, le sous-corpus n'est pas représentatif, puisque 14 des 54 articles du sous-corpus sont concernés, alors que c'est le cas de seulement 36 des 573 nécrologies du corpus. Ce déséquilibre s'explique par un biais de sélection, puisque les deux principaux pourvoyeurs d'articles dépourvus de formule-type, le *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* (désormais *BSLP*),

ainsi que *Le Point*, font partie du sous-corpus. Nous allons balayer ces différentes nécrologies exemptes de formule-type en tentant d'élucider son absence, qui semble contrevenir à un incontournable de la nécrologie.

Dans le *BSLP*, l'annonce de la mort se fait souvent de façon indirecte, puisque c'est au lecteur d'effectuer le travail cognitif qui va lui permettre de mettre en relation les deux informations principales qui sont données (« Qui ? » et « Quoi ? », qui correspondent habituellement au couple sujet-verbe de la formule-type). En effet, dans les articles de cette revue, les nécrologies sont regroupées dans une rubrique éponyme. Il est donc aisé de faire le lien entre le titre de l'article, qui reprend le nom du défunt, et le titre de la rubrique (qui est indiqué au-dessus de la première nécrologie, comme on peut par exemple le voir pour BSL1, l'article étant surmonté de la mention « Nécrologies »), d'autant que le titre de l'article est suivi des dates de naissance et de mort du disparu présentées entre parenthèses, ce qui rappelle l'indication figurant habituellement sur les pierres tombales, permettant d'aiguiller la lecture, si cela était encore nécessaire.

Quant aux nécrologies du *Point*, elles sont particulières, nous l'avons déjà vu. Elles se présentent sous forme d'une colonne recensant les décès survenus au cours de la semaine écoulée : plusieurs nécrologies, courtes voire extrêmement brèves, mentionnent ainsi le nom, l'âge et une rapide biographie de chaque défunt sous le titre « Décédés ». Là encore, l'information principale doit être inférée par le lecteur. Toutefois, dans les deux cas, pour le *BSLP* comme pour *Le Point*, n'importe quel lecteur de presse sera capable d'effectuer cette association, sans même s'en rendre compte. On peut postuler que la formule-type est un élément tellement habituel qu'elle entre dans les schémas mentaux du lecteur de presse, qui devient capable de la rétablir même là où elle fait défaut, dès qu'il a identifié le genre dont il s'agit, ce qui ici, est aisé, puisque le titre est présent pour l'aiguiller. Ceci indique que cette formule-type est de nature cognitive, puisque même en l'absence de sa manifestation linguistique, on parvient à la reconstituer de tête. Par conséquent, l'absence de formule-type ne contrevient pas aux règles du genre, c'est plutôt qu'elle utilise les conventions du genre et leur intériorisation par le lecteur.

Dernier article du sous-corpus qui ne comporte pas de formule-type : la nécrologie que *Rivarol* consacre à Jean Mabire (RIV3). Cette fois, plus aucun élément de la titraille ne permet d'indiquer au lecteur que le personnage dont on parle est décédé. Toutefois, on se trouve ici dans un cas un peu particulier : dans cet article, le journal compte sur la mémoire de ses lecteurs (qui sont pour l'immense majorité des abonnés, qui lisent donc le journal chaque jour). En effet, une semaine plus tôt, le

quotidien avait publié une première nécrologie de Jean Mabire (RIV1), qui présentait une formule-type classique. La seconde nécrologie (RIV3, celle qui ne comporte pas de formule-type) était alors annoncée en ces termes : « Marcel Signac reviendra dans notre prochain n° sur cet homme d'action et de plume qui était également un homme de bien... et un fervent abonné de notre journal ». Ainsi, lorsque s'ouvre la seconde nécrologie, la nouvelle de la mort est supposée déjà connue du lecteur, ce qui explique l'absence de formule-type. De plus, *Rivarol* est un journal engagé, dont le lectorat constitue une communauté discursive d'autant plus unie que le courant idéologique que représente l'hebdomadaire se sait minoritaire et ostracisé. Omettre d'annoncer la mort, c'est partir du principe qu'elle est connue du lecteur, et donc jouer sur un savoir commun, ce qui renforce les liens internes à la communauté, qui fonctionnent sur le principe de la connivence. Quoi qu'il en soit, l'absence de formule-type demeure un cas particulier, peu présent dans la corpus, et qui, lorsque c'est le cas, s'explique par divers facteurs ayant trait notamment au cotexte de la nécrologie.

1.3. Les différents types de séquence informative

Nous avons analysé la formule-type qui annonce le décès et qui constitue le cœur de la nécrologie. Nous allons maintenant voir comment cette formule entre dans la composition de la séquence informative. Elle en constitue une macroproposition, un des fragments de texte qui la constituent. Il existe deux types de séquences informatives : les séquences informatives simples, constituées uniquement de cette macroproposition de l'annonce de la mort, et les séquences informatives complexes, qui comportent également d'autres macropropositions.

1.3.1. Les séquences informatives simples

Les séquences informatives simples se réduisent à la formule-type, qui peut, comme on l'a vu, être plus ou moins développée. En voici deux exemples :

(123) Poète et essayiste polonais, Jerzy Ficowski est mort mardi 9 mai à Varsovie. Il était âgé de 81 ans. [MON38]

(124) André Moulinier, 83 ans, alias « Leblanc » et « Casse-cou », compagnon de la Libération, est décédé dimanche à Romorantin (Loir-et-Cher). [CRO24]

Dans ces deux exemples, la séquence informative est aisée à délimiter dans la mesure où c'est elle qui ouvre le texte et où la phrase citée est immédiatement suivie de la séquence narrative : en effet, dans ces deux cas, la phrase suivante entame le récit de vie du disparu en évoquant sa naissance. La séquence

informative simple peut bénéficier d'un paragraphe dédié (c'est le cas pour le premier article cité) ou partager un paragraphe avec la séquence narrative (comme dans le second exemple).

1.3.2. Les séquences informatives complexes

Les séquences informatives complexes méritent une attention plus détaillée, puisque divers éléments viennent se greffer sur cette formule-type. Ce sont ces contenus annexes que l'on va analyser maintenant. Les éléments annexes que j'ai relevés sont principalement de trois types (je cite systématiquement l'intégralité de la séquence informative, en mettant en gras l'élément que je veux mettre en évidence).

La séquence informative peut tout d'abord s'ouvrir sur une anecdote, comme le montre le début de ces articles :

(125) **Nicole Loraux guettait toujours avec une joie d'enfant les premiers frémissements du printemps, la lumière qui verdit et se trémousse, les chatons qui pointent leurs nez jaunes, les oiseaux qui préludent à leur vocalise.** Elle s'est éclipsée un jour de sa saison préférée, sans déploiements officiels, entourée seulement de tous ceux qui l'avait aimée et ils étaient très nombreux.⁵⁷ [CLI1]

(126) **Dans la mise en scène de Patrice Caurier et Moshe Leiser de « Hamlet » présentée au théâtre de la Croix-Rousse, Maurice Deschamps interprétait le rôle du spectre et de l'un des fossoyeurs, alors qu'il souffrait de cécité. Pour un spectateur non informé, il était impossible de s'en rendre compte.** Le talent de ce comédien qui vient de disparaître était immense. [PRO54]

(127) **Ses concitoyens l'appelaient affectueusement « Dédé ». Lui-même s'était surnommé « l'embrayage » (la pédale de gauche).** Aujourd'hui, Pau patine : l'embrayage a lâché, la ville a perdu son maire, qui était aussi un peu son père. [TET2]

Dans ces trois articles, un détail de la vie du défunt, concernant son œuvre (exemple 125), ses goûts (126) ou son surnom (127) permet au nécrologue de plonger son lecteur dans l'intimité du disparu, de lui faire partager une tranche de vie, comme s'il avait été présent auprès de lui.

Il peut également s'agir d'une qualification globale du défunt, le nécrologue esquissant les grandes lignes du portrait qui sera prolongé ensuite au travers du récit de vie :

(128) **Il était humaniste, résistant, académicien... Mais c'est avant tout le médecin qui a obtenu la première rémission d'une leucémie aiguë, celui dont l'obstination a ouvert la voie à la guérison de ces cancers dont les enfants sont les premières victimes, qui restera.** Le professeur Jean Bernard est décédé lundi à 98 ans. [LIB5]

⁵⁷ Le texte des citations est laissé tel qu'il figure dans sa version originale, y compris lorsqu'une coquille s'y est glissée, échappant à la vigilance des auteurs et correcteurs.

(129) **Il militait pour l'indépendance de l'Algérie, comme il se plongeait dans les Confessions de Saint Augustin.** André Mandouze, chrétien de gauche, résistant insatiable, est décédé le 5 juin dernier, à l'âge de 89 ans. [VIE1]

On retrouve ici le fonctionnement cataphorique du pronom de troisième personne désignant le disparu : bien que le lecteur puisse identifier son référent grâce au titre qui donne l'identité du défunt dans la plupart des nécrologies (et c'est le cas pour ces deux articles), le pronom qui ouvre l'article crée chez le lecteur un effet d'attente qui se résout lorsqu'apparaît dans la phrase suivante le nom du disparu auquel est consacrée la nécrologie.

Le dernier type de contenu annexe qui complète la séquence informative peut être une citation, comme dans les exemples suivants :

(130) **Il le disait lui-même : vieillir, c'est pas bon pour la santé. « Tenez : mon voisin, il pouvait pas s'empêcher de vieillir... Eh bien, il en est mort ! ».**

Cet orfèvre du verbe qu'était Raymond Devos a ainsi été rattrapé, ce 15 juin, par l'un de ces (jeux de) mots qu'il affectionnait, et que nous aimions partager avec lui. [PRE12]

(131) **« Pour moi, la peinture a commencé en 1953, quand j'ai découvert la matière. C'est elle qui me donnait l'image ». Ainsi parlait Karel Appel,** mort jeudi à Zürich à l'âge de 85 ans. [LIB16]

(132) **« À chaque génération, l'Académie française compte dans ses rangs deux ou trois hommes pour lesquels le mot de génie n'est pas déplacé », affirmait Maurice Druon en 1988. Et pour lui, Jean Bernard était de ceux-là. Car, rappelait-il, « l'humanité lui doit trois services du premier ordre : la guérison des leucémies, l'invention de l'hématologie géographique, et la création de la bioéthique institutionnelle ».** Décédé lundi 17 avril à son domicile et inhumé vendredi, dans l'intimité familiale, Jean Bernard était ce grand professeur et humaniste. [CRO5]

(133) **« Un homme de conviction », pour Dominique de Villepin. « Un des membres les plus précieux de l'UMP », selon son président Nicolas Sarkozy », « un parlementaire chevronné, courageux et dévoué », pour Henri Cuq, le ministre des Relations avec le Parlement. Les hommages des dirigeants de la majorité se sont succédé, hier,** après l'annonce du décès de Gérard Léonard, député UMP de Meurthe-et-Moselle et maire de Saint-Max. [FIG50]

Cette citation peut émaner du défunt, qu'elle soit issue de son œuvre (exemple 130), où qu'elle manifeste le regard critique du disparu sur sa vie (131). Elle peut également provenir d'un tiers faisant l'éloge du défunt, de son vivant (132), ou à l'occasion de sa mort (133). On voit que le rôle des citations émanant d'autrui s'apparente en partie à celui de la qualification globale du défunt évoquée *infra*, tout en se teintant également d'éloge, la différence résidant dans le fait que le portrait est alors assumé par un énonciateur extérieur.

L'élément qui se greffe sur l'information principale – dans les exemples cités, et de manière générale, dans l'ensemble des séquences relevant du type complexe dont il s'agit ici – n'a généralement

pas, en tant que tel, une valeur informative, ou en tout cas, sa fonction première n'est pas de transmettre une information nouvelle : ici, le fait que Nicole Loraux soit décédée au cours de sa saison préférée (exemple 125) importe peu, ce qui compte, c'est sa mort elle-même. Cependant, il est néanmoins nécessaire d'intégrer ces éléments à la séquence informative. En effet, s'ils ne participent pas au contenu informatif lui-même, ils appartiennent au fonctionnement d'une séquence informative, et notamment journalistique, qui est de se montrer elle-même. Ainsi, la mention de ces citations ou anecdotes semble destinée à attirer l'attention sur le fait relaté. On constate d'ailleurs qu'un lien est souvent établi entre l'élément annexe et la formule-type : c'est par exemple le cas dans la nécrologie que *Têtu* consacre à André Labarrère (exemple 127), qui s'ouvre sur un commentaire sur le surnom dont l'homme politique s'était affublé (« l'embrayage (la pédale de gauche) »⁵⁸), et où la mort est dite en filant la métaphore (« l'embrayage a lâché »), ce qui permet de faire le lien entre les deux contenus. De la même manière, le développement sur le printemps qui constitue le début de la nécrologie de Nicole Loraux (125) anticipe sur la suite et sur la saison lors de laquelle son décès est intervenu, comme par un bienheureux hasard clairement explicité dans l'article (« elle s'est éclipsée un jour de sa saison préférée »). Les deux contenus qui composent la séquence informative sont donc souvent intimement liés l'un à l'autre.

Ainsi, les séquences informatives complexes sont composées de deux macropropositions : l'annonce de la mort proprement dite, comprise dans la formule-type qu'on a étudiée dans la section précédente, et un élément annexe, qui joue le rôle d'accroche et qui est hiérarchiquement subordonné à l'annonce de la mort, dans la mesure où il est destiné à mettre en valeur cette information principale et à attirer l'attention du lecteur. Il est d'ailleurs ici utile de rappeler que la séquence informative apparaît presque systématiquement au début de l'article, généralement au premier paragraphe, voire dans le chapeau : il s'agit de positions stratégiques pour donner envie au lecteur de lire la suite de l'article. Ainsi, la séquence informative complexe ajoute à la simple une dimension de connivence plus forte entre le nécrologue et le lecteur, que l'on retrouvera d'ailleurs dans la séquence narrative que l'on va maintenant étudier.

2. Séquence narrative

⁵⁸ André Labarrère, maire socialiste de la ville de Pau, est un des premiers élus à avoir évoqué publiquement son homosexualité.

La seconde séquence qui compose la nécrologie est une séquence narrative : il s'agit du récit, plus ou moins long, des éléments saillants de la vie du défunt. C'est sur cette séquence que je vais me pencher maintenant, afin de montrer quels éléments la composent et comment ils sont agencés. Il ne s'agira donc pas de déterminer si cette portion du texte constitue bien un récit, mais plutôt comment fonctionne ce récit, du point de vue de sa composition. Cette question du type de séquence n'en a pas moins un intérêt important : si je ne l'aborde pas ici, c'est qu'il me semble plus opportun de commencer par défricher de façon globale la structure de la nécrologie. Une fois ce travail effectué, le chapitre suivant (chapitre 3) m'amènera à analyser plus en détail cette séquence, en ne m'intéressant plus à sa composition mais à sa nature : cela me conduira à revenir sur la question du degré de narrativité qu'elle présente, et à montrer que la mise en discours est à la croisée du narratif et du descriptif. D'ici là, nous considérerons que cette séquence est bien narrative et nous l'analyserons comme telle. Je commencerai par appliquer le modèle séquentiel d'Adam aux nécrologies, en me concentrant sur la dimension narrative de la séquence, puis je l'enrichirai en empruntant à Labov et Bres des éléments de description pour les éléments non-narratifs qui ponctuent la séquence.

2.1. L'agencement des macropropositions narratives

2.1.1. Description théorique de la structure du récit

Jean-Michel Adam propose de subdiviser la séquence narrative en cinq macropropositions, héritières de la narratologie structuraliste. On retrouve dans la nécrologie cette structure d'intrigue qui organise le récit de façon chronologique : « avant le procès, début du procès, cours du procès, fin du procès, après le procès » (Adam 2005, p.152). On peut considérer que le procès, dans la nécrologie, le cœur du récit, c'est la suite d'événements qui a amené le personnage à qui est consacrée la nécrologie à devenir le « grand homme » qui lui vaut l'honneur de cette nécrologie.

La première macroproposition, qu'il nomme aussi classiquement la « situation initiale », correspond dans les nécrologies à l'état du personnage avant qu'il accomplisse les faits d'armes qui valent qu'on se souvienne de lui. La seconde macroproposition, le « nœud », correspond à l'événement qui l'a amené à devenir ce qu'il était. La troisième macroproposition est la plus développée dans la plupart des nécrologies : il s'agit du détail des différentes actions du personnage, celles qui ont contribué à forger le « héros » honoré par la nécrologie. La quatrième macroproposition, le « dénouement », est constituée de l'évocation de la mort du personnage, c'est l'événement qui clôt

l'histoire. Enfin, la cinquième macroproposition présente la « situation finale », l'état dans lequel se trouve le monde une fois le personnage décédé : dans ce dernier segment est évoqué l'héritage du défunt, ce qu'il laisse, ce que sa vie a changé dans le monde entre sa naissance et sa mort.

2.1.2. Analyse détaillée d'un exemple de récit

Afin d'illustrer cette composition, nous allons nous pencher sur un exemple de nécrologie qui actualise chacune de ces macropropositions (ce qui n'est pas toujours le cas, dans la mesure où le schéma narratif est d'ordre cognitif et peut par conséquent être actualisé complètement ou non, dans l'ordre ou non). Des balises ouvrantes et fermantes délimitent les deux séquences⁵⁹ : <SI> pour la séquence informative, <SN> pour la séquence narrative. Au sein de la séquence narrative, les cinq macropropositions sont identifiées par l'indication [PnX] (X étant le numéro de la macroproposition, selon l'ordre que l'on vient de définir, ainsi [Pn1] indique par exemple la situation initiale), qui marque le début de la macroproposition. Voici l'intégralité de la nécrologie que *Le Monde* consacre à Jean Roba :

(134) <SI> Le dessinateur belge Jean Roba, auteur de vingt-huit albums de *Boule et Bill*, est mort à Bruxelles, mercredi 14 juin. Il était âgé de 75 ans. </SI>

<SN> [Pn1] C'est à Bruxelles que Jean Roba naît le 28 juillet 1930, et [Pn2] c'est dans cette ville qu'il s'initie très jeune au dessin. Passionné par le maniement du crayon, il suit à juste 11 ans les cours du soir de l'Académie des beaux-arts et apprend différentes disciplines comme la décoration ou le dessin de mode. Il abandonne rapidement l'école, où, reconnaissait-il, « *je n'étais pas très brillant, particulièrement en mathématiques* ».

[Pn3] À 16 ans, il débute dans la publicité et se perfectionne dans les techniques de dessin et d'impression, du lavis à la gravure en passant par la retouche photographique. Après son service militaire, en 1952, il entre dans un studio spécialisé dans le dessin publicitaire et devient rapidement chef de studio de création.

C'est Franquin, le père du personnage de Spirou, qui détourne le jeune Roba de la publicité pour le faire entrer en 1957 chez l'éditeur Dupuis. " *Il m'a tout appris, expliquait Jean Roba, les règles à observer pour que le lecteur puisse rapidement comprendre ce qu'on essaie de dire, la clarté, le mouvement...* "

Dans le studio de Franquin, il crayonne des *Histoires de l'oncle Paul*, réalise des illustrations pour le magazine *Bonne Soirée* et participe à trois aventures de *Spirou et Fantasio*. À la fin de l'année 1959, il conçoit, avec Maurice Rosy, directeur artistique du magazine *Spirou*, un court récit mettant en scène un petit garçon et son gentil cocker : *Boule contre les mini-requins*.

Dès l'année suivante, il poursuit seul cette série sous la forme d'histoires brèves et de gags, dessinés à un rythme quasi hebdomadaire. Ce qui ne l'empêche pas de faire vivre d'autres

⁵⁹ Pour le lecteur qui ne serait pas familier du fonctionnement des balises, ce système de notation, emprunté aux langages de programmation informatique, permet de marquer le début et la fin d'un segment. Par exemple, pour une séquence informative (que l'on note SI), la balise ouvrante <SI> marque le début de la séquence informative, et la balise fermante </SI> en marque la fin.

héros à l'occasion comme « Pomme » en 1962, et surtout « La Ribambelle » de 1965 à 1984 en compagnie d'autres noms de l'école belge : Vicq, Yvan Delporte et Maurice Tillieux.

Les aventures du garçon à la salopette bleue et de son chien aux longues oreilles, inspirés de son propre fils et de son cocker, sont très rapidement adoptées par un public d'enfants qui collectionnent les albums pour les ranger à côté d'Astérix ou de Lucky Luke. Le sens de l'humour du dessinateur et son graphisme tout en rondeur et en harmonie est adopté par des générations élevées à la lecture de l'hebdomadaire *Spirou*. Au total vingt-quatre albums sont publiés par Dupuis, avant que Jean Roba ne décide, en 1987, de rejoindre les éditions Dargaud, où il publiera encore quatre titres.

« Je ne fais pas de scénario. Je fais des petits brouillons très succincts, un petit film, et boum, voilà le gag ! Le tout sur un petit crayonné. Je crois que Fellini travaillait également ainsi, il faisait un peu de BD », résumait-il en 2001 sur le site Web *bdparadisio.com*. Jean Roba précisait toujours qu'il trouvait son inspiration dans la vie de tous les jours. Il se sentait à l'aise chez lui pour raconter des histoires simples de famille avec les tracasseries de tous les jours et aussi les moments de joie. *« Je suis peut-être un naïf, résumait-il, mais j'aime mon rêve et cette naïveté en moi. Je trouve qu'il manque des gens naïfs, le monde manque de gens gentils ! »*

Souffrant d'une polyarthrite à la main, Jean Roba a choisi en 2003 de laisser Boule et Bill continuer à vivre sous le crayon de Laurent Verron, son assistant de 1986 à 1989. L'enfant roux et son chien aux pattes munies de caoutchoucs antidérapants continuent de jouer dans le jardin avant de rentrer faire des bêtises au salon. [Pn5] Après quarante ans d'existence et quelque 25 millions d'albums vendus dans le monde, les créations de l'un des maîtres de l'école belge de bande dessinée séduisent toujours. </SN> [MON106]

On reconnaît le clivage traditionnel entre deux séquences de longueur très disparate : le bref paragraphe liminaire constitue la séquence informative, les huit paragraphes suivants formant la séquence narrative.

La première macroproposition narrative correspond à l'évocation d'un état initial, dans lequel Jean Roba n'était pas encore « un des maîtres de l'école belge de bande dessinée », comme il est décrit dans le texte de l'article. Comme souvent, cette macroproposition est très brève, parce qu'elle ne présente pas d'intérêt par rapport au récit que le nécrologue veut mener, et probablement aussi pour des raisons plus triviales, les informations disponibles sur le défunt pour alimenter l'article étant moins importantes tant qu'il n'a pas accédé à la notoriété. Ici, Pn1 se réduit donc à l'évocation de sa date et de son lieu de naissance, laissant le loisir au lecteur de reconstituer éventuellement son enfance.

La seconde macroproposition narrative (notée Pn2) correspond à l'initiation du personnage, ce qui l'a amené à devenir ce fameux dessinateur de bande dessinée : son apprentissage du dessin et les cours du soir aux Beaux-Arts. L'attention du lecteur est attirée sur cet événement déclencheur par le présentatif (« C'est dans cette ville qu'il s'initie très jeune au dessin »), qui met l'accent sur ce tournant de l'histoire, dont on sait rétrospectivement l'importance qu'il a dans la construction du personnage. De façon plus générale, le présentatif est très utilisé dans les nécrologies à ce stade du récit, pour

mettre en valeur la Pn2 et montrer qu'il s'agit d'un moment-clé qui va orienter l'existence du personnage :

(135) C'est à partir de 1965 [...] que Jeannine Worms fut révélée au public. [MON30]

(136) C'est là qu'il fera l'expérience de la rencontre avec les communistes. [CRO23]

(137) Ce n'est qu'en 1956 qu'il connaît son premier succès sur scène. [ECH22]

(138) C'est en l'espace de deux longs métrages qu'il acquit une réelle notoriété. [MON55]

Cet élément déclencheur est d'ailleurs volontiers désigné par le nécrologue comme « le déclic » (notamment dans PRO57 ou MON84), qui va conduire le personnage à être ce qu'il est devenu et qui lui vaut d'être nécrologisé.

La troisième macroproposition narrative (Pn3) est la plus longue : elle retrace le parcours professionnel du dessinateur, de ses timides débuts dans la publicité à la consécration en tant qu'auteur de *Boule et Bill*. Cette longue macroproposition est très structurée par de nombreux indices temporels qui permettent d'organiser les événements narrés les uns par rapport aux autres : « à 16 ans », « après son service militaire, en 1952 », « en 1957 », « à la fin de l'année 1959 », « dès l'année suivante », « en 1962 », « de 1965 à 1984 »... Les segments proprement narratifs sont ponctués de pauses permettant une réflexion sur les événements narrés : « Au total vingt-quatre albums sont publiés », ou encore « Jean Roba précisait toujours qu'il trouvait son inspiration dans la vie de tous les jours ».

L'identification de la quatrième macroproposition narrative est plus problématique : au sein de la séquence narrative elle-même, nulle mention du décès du dessinateur. On peut considérer que ce segment de l'histoire est volontairement passé sous silence au sein de la séquence narrative, dont l'objectif est de revenir sur la vie du personnage et d'en faire un bilan. Il est aussi possible d'envisager que la séquence informative initiale constitue une prolepse, dévoilant la fin du récit par anticipation. La séquence informative assumerait alors également, parallèlement à son rôle de séquence dans la construction globale du texte, le rôle d'une macroproposition dans la séquence narrative (nous reviendrons *infra* sur cette hypothèse). Quoi qu'il en soit, ce fonctionnement (absence de la Pn4 au sein de la séquence narrative) est très fréquent dans les nécrologies. Néanmoins, il n'est pas systématique, puisqu'on trouve certains articles dont la séquence narrative s'achève sur la mention de la mort du personnage (qui vient alors redoubler la nouvelle annoncée dans la séquence informative liminaire). C'est par exemple le cas dans la nécrologie de Desmond Dekker dans *Libération* (LIB45), qui est construite classiquement avec une longue séquence narrative qui succède à une brève séquence informative qui annonce la mort. La séquence narrative comporte, vers la fin du récit, un rappel du

décès : « Dekker disparaît à 64 ans ». Cependant, au-delà de quelques cas particuliers, la mort, qui constitue le dénouement du récit, est très rarement mentionnée au sein de la séquence narrative.

La cinquième et dernière macroproposition narrative (Pn5), qui présente la situation finale, constitue la fin de l'article : il s'agit d'esquisser un bilan de la vie du disparu, de prendre la mesure de ce qu'il a apporté au monde. Cet héritage est souvent chiffré (comme ici, où la durée de l'existence – « quarante ans » – est mise sur le même plan que le nombre d'ouvrages vendus – « 25 millions »). Mais le bilan comporte également souvent une dimension axiologique, que l'on retrouve ici dans la désignation finale reprise dans le chapeau, « l'un des maîtres de l'école belge de bande dessinée », ainsi que dans l'évocation de l'accueil positif réservé à son œuvre par le public (« [ses] créations séduisent toujours »). On remarque que cette ultime macroproposition opère déjà une transition du récit lui-même vers le commentaire : c'est un aspect que l'on abordera dans la section suivante, qui s'attachera à montrer que l'organisation du récit n'est pas uniquement narrative et qu'elle est traversée par de nombreux commentaires évaluatifs qui contribuent à structurer la biographie.

Pour l'instant, nous avons vu que la séquence narrative des nécrologies s'organise autour de ce schéma narratif qui permet d'articuler les événements autour d'une action centrale, qui comporte un début et une fin. Cependant, comme souvent dans les récits, le découpage en macropropositions ne va pas toujours de soi : ainsi, selon Adam, les situations initiale et finale (Pn1 et Pn5) sont censées être rédigées à l'imparfait, or il n'en est rien ici, et pourtant on sent intuitivement que le début du récit évoque l'« avant » tandis que la fin se penche sur l'« après ». De même, si l'identification de certaines macropropositions ne pose aucun problème, pour d'autres, c'est plus discutable : c'est notamment le cas pour le dénouement (Pn4), qui peut recouvrir la mort, comme on l'a analysé, mais pourrait également signifier autre chose. Ainsi, la Pn4 pourrait également correspondre à la notoriété acquise par le personnage, ce qui fait sens par rapport à la mise en intrigue (qui s'articule autour de l'émergence de l'artiste à succès), mais rend compliquée la délimitation dans le texte de la macroproposition, dans la mesure où ici (ainsi que dans la plupart des nécrologies), aucun élément du texte ne peut être identifié comme la clé du succès. Autre hypothèse, la Pn4 pourrait être constituée par l'évocation de la maladie de l'artiste, qui le pousse à abandonner le devant de la scène (« Souffrant d'une polyarthrite à la main, Jean Roba a choisi en 2003 de laisser Boule et Bill continuer à vivre sous le crayon de Laurent Verron, son assistant »). Cette hypothèse fonctionne bien dans ce texte précis, cependant elle n'est pas confirmée par l'analyse d'autres nécrologies, or il s'agit de proposer un modèle qui décrive le fonctionnement de la nécrologie en général, cette hypothèse ne peut donc pas être retenue. Ces

difficultés d'analyse montrent que ce schéma ne permet pas de rendre compte de la complexité de la structure narrative. L'objectif ici n'est toutefois pas de discuter l'existence ni le fonctionnement de la séquence narrative, d'autant que cela a déjà été fait : il s'agit uniquement d'utiliser cet outil, qui a le mérite d'être pratique et de donner une bonne première approche de la structure interne globale de la séquence, ce qui n'empêche pas d'être conscient des limites du modèle, qui est schématique et dépend en partie des hypothèses de l'interprète.

2.2. La dimension interactive de la séquence

Si la composition classique de la séquence narrative telle qu'elle est décrite notamment par Adam (2005) ou Adam et Revaz (1996) a permis de décrire l'ossature principale du récit des nécrologies, elle ne suffit toutefois pas pour rendre compte de certains passages. En effet, comme on l'évoquait *supra*, certains segments ne sont pas foncièrement narratifs, ou en tout cas ne s'insèrent pas dans la chronologie narrative, qui suit le temps de l'histoire, tout en semblant pourtant jouer un rôle fondamental dans le fonctionnement du récit. Afin de décrire au mieux ces passages et de déterminer leur rôle au sein de la séquence narrative, il est utile de se tourner vers des auteurs qui se sont penchés sur le fonctionnement du récit oral, car leurs analyses peuvent éclairer le fonctionnement du récit nécrologique, bien qu'il s'agisse d'un texte écrit, en mettant l'accent sur la mise en discours et sa dimension interactionnelle, phénomène que nous pouvons réutiliser à l'écrit d'un point de vue énonciatif (Rabatel 2008).

2.2.1. Le résumé

Le premier segment de la séquence narrative qui n'entre pas dans le modèle présenté plus haut est le résumé qui précède parfois le récit proprement dit. En voici un exemple :

(139) Il était humaniste, résistant, académicien... Mais c'est avant tout le médecin qui a obtenu la première rémission d'une leucémie aiguë, celui dont l'obstination a ouvert la voie à la guérison de ces cancers dont les enfants sont les premières victimes, qui restera. <SI> Le professeur Jean Bernard est décédé lundi à 98 ans. Sa mort n'a été rendue publique que vendredi, après ses obsèques. </SI> Hématologue de renommée internationale, il fut le premier président du comité d'éthique, de sa création en 1983 jusqu'en 1992. Et il a été à l'origine, dès les années 50, de la création d'un des premiers instituts de recherche sur les leucémies et les maladies du sang, à l'hôpital Saint-Louis, à Paris. « *C'était un visionnaire d'allier ainsi des activités cliniques et de recherche* », témoigne à *Libération* le Pr Laurent Degos, l'un de ses élèves, aujourd'hui président de la Haute autorité de santé. [LIB5]

Dans le premier paragraphe de cette longue nécrologie que *Libération* consacre au médecin Jean Bernard (qui occupe presque toute la page), on identifie sans difficulté la séquence informative

(encadrée par des balises <SI>). Dans le reste du paragraphe, quelques faits marquants de la biographie du défunt sont évoqués : la première phrase mêle en effet trois adjectifs qualifiant le disparu, dont le premier (« humaniste ») a une valeur descriptive tandis que les deux suivants comportent une dimension narrative : « résistant » pourrait se paraphraser par « qui a participé aux actions de la résistance pendant la deuxième guerre mondiale », et « académicien » comporte lui aussi une dimension temporelle et événementielle, puisqu'il a été élu dans cette assemblée à une date précise et y a tenu un rôle par la suite. Trois autres événements sont évoqués : l'obtention de la première rémission d'une leucémie, la nomination au poste de président du comité d'éthique, puis la création d'un institut de recherche sur les leucémies. Trois faits d'armes emblématiques de l'œuvre du personnage, qui résument sa biographie, qui sera ensuite développée sur les trois colonnes de l'article.

On peut parler ici de résumé dans la mesure où la plupart des événements mentionnés dans ce passage seront ensuite repris dans le récit de vie, à l'instar des deux segments suivants, le premier se trouvant dans le passage cité, le second, vers le début de la biographie :

(139) [II] a obtenu la première rémission d'une leucémie aiguë.

(139) En octobre 1947, avec son confrère Marcel Bessis, il obtient la première rémission d'une leucémie chez un petit garçon, en transfusant entièrement son sang (exsanguino-transfusion). Le répit sera de courte durée, mais la voie est ouverte.

On voit qu'ici, les deux énoncés se correspondent, le premier étant une version condensée du second, qui développe le récit de l'événement dans la biographie, en ajoutant une indication temporelle et des informations sur les circonstances de cette rémission.

La façon dont les événements sont organisés dans le résumé et dans la biographie diffèrent : dans la biographie, comme on l'a vu, c'est un principe temporel qui structure les différents segments du récit, racontés selon un ordre globalement chronologique, et accompagnés d'indices de temps qui permettent au lecteur de se repérer dans le déroulement des événements. C'est une autre logique qui préside à la structuration du résumé : si l'on s'aide des dates contenues dans l'article et de notre connaissance de la vie de Jean Bernard, on voit que les événements mentionnés ne le sont pas dans l'ordre : on apprend ainsi d'abord que Jean Bernard a été résistant (1940), puis qu'il était académicien (1975), puis qu'il a obtenu la première rémission d'une leucémie (1947), puis qu'il a présidé le comité d'éthique (1983), puis qu'il a créé un institut de recherche sur les leucémies (1950). Ce n'est pas la progression temporelle qui guide ici l'ordre de présentation des événements. Il s'agit plutôt de proposer un résumé du récit de vie fidèle à l'image que l'on veut donner de Jean Bernard dans cette

nécrologie, celle d'un « pionnier » (le terme apparaît dans le sous-titre). En effet, tous les éléments de sa biographie évoqués dans ce résumé s'articulent autour de cette notion : c'est lui qui a obtenu la « première » rémission d'une leucémie, il a « ouvert la voie » à un traitement menant à la guérison de nombreux malades, il a été le « premier » président du CNE, il a été « à l'origine » de la création d'un institut de recherche sur les leucémies. Même les propos de son collègue repris en guise d'hommage accentuent cette dimension, puisque Laurent Degos le qualifie de « visionnaire ». Ainsi se développe une isotopie de l'innovation, qui structure ce résumé autour du caractère pionnier du médecin. L'organisation du résumé est donc thématique bien plus que temporelle. Au plan théorique, cela fait émerger l'idée que le récit n'est pas nécessairement structuré selon un ordre chronologique, y compris à l'écrit.

On peut qualifier ce passage de résumé, ou d'« abstract », à la suite de Labov, qui affirme que parallèlement à sa fonction référentielle, proprement narrative, un récit remplit aussi un autre rôle, centré sur le maintien de l'interaction entre ses participants. À la fonction référentielle correspondent les propositions narratives proprement dites (celles que l'on a analysées dans la section précédente), et à la fonction interactionnelle correspondent des propositions libres, qui sont déplaçables au sein du récit (il les qualifie de propositions « limitées » quand ce déplacement est restreint), parmi lesquelles se trouve le résumé. Le résumé est placé en amont des parties narratives, il sert à annoncer le récit et aide le récepteur à en percevoir l'objectif.

Adam proposait également d'intégrer à la séquence narrative ces passages d'ouverture et de clôture du récit, mais avec une portée limitée, et uniquement dans le cas d'une interaction :

L'inscription d'une séquence narrative dans un co-texte dialogal [...] se traduit par l'ajout, à l'ouverture, d'une Entrée-préface ou d'un simple Résumé-Pn0 et, au terme de la narration, d'une Évaluation finale-PnΩ, [...]. Ces propositions [...] assurent l'entrée et la sortie dans le monde du récit.

(Adam 2005, p.154)

On le voit, ces passages ont dans la conception défendue par Jean-Michel Adam un rôle secondaire, et finalement externe au récit lui-même qui constitue le véritable cœur de la séquence narrative. Or dans les nécrologies, comme le montre l'exemple ci-dessus, le résumé a une fonction décisive : il sélectionne dans le récit de vie qui va suivre certains éléments importants qui dessinent les contours du personnage que la biographie veut esquisser, ce qui permet de donner une orientation au récit, de le lire sous un angle particulier. Le résumé consiste à jeter des jalons qui donnent au récit sa cohérence

par anticipation. On retrouve la conception de Labov, selon qui les propositions narratives ne suffisent pas à former un récit : à elles seules, elles risquent de n'être qu'une coquille vide :

It may carry out the referential function perfectly and yet seem difficult to understand. Such a narrative lacks significance : it has no point.⁶⁰

(Labov et Waletzky 1967, p.33)

The abstract not only states what the narrative is about, but why it was told.⁶¹

(Labov 1972, p.370)

On retrouve le rôle joué par le résumé dans la nécrologie : il pose des jalons qui seront ensuite développés au cours de la biographie et qui donnent au récit sa cohérence par anticipation.

2.2.2. L'évaluation

Le résumé n'est pas la seule partie non spécifiquement narrative de la séquence narrative de la nécrologie : le récit de vie est en effet émaillé de passages évaluatifs, qui dessinent un point de vue sur le personnage à qui est consacrée la nécrologie. Il s'agit là d'une des fonctions de la nécrologie, qui, en tant qu'héritière de l'éloge funèbre, appartient au genre épидictique et comporte fréquemment une part d'hagiographie. Cet hommage peut être délégué à des énonciateurs extérieurs cités par le locuteur, comme dans cette nécrologie de Jean-François Revel parue dans *L'Humanité* :

(140) « Il aura été, tout au long de sa vie, un défenseur infatigable de la dignité de l'homme », notait hier un communiqué du président de la République. [HUM12]

L'éloge peut également être assumé par le nécrologue :

(141) Infiniment modeste, absolument probe, Jacques Bourquin a été un esprit libre et curieux, pétri de tolérance, éloigné de tous les dogmatismes. [SEM1]

Ici, la dimension argumentative est explicite, comme souvent quand le nécrologue est un proche du disparu (ici, il s'agit d'un collègue). Mais l'évaluation est aussi lisible sous la plume du nécrologue quand il s'agit d'un simple journaliste étranger au défunt :

(142) C'était une figure emblématique d'une époque insouciante. Un de ces pilotes majestueux et hiératiques qui écrivent l'histoire du sport auto. [LEQ15]

Dans ces trois exemples, on voit le passage du récit au commentaire notamment dans le temps verbal employé : il peut s'agir de l'imparfait, qui permet de faire une pause descriptive, comme dans le dernier exemple (« c'était »), ou bien d'un temps composé à valeur d'accompli, qui permet de dresser le bilan d'une vie. Les deux premiers exemples offrent ainsi respectivement une occurrence du futur antérieur

⁶⁰ « [Un récit] peut s'acquitter parfaitement de la fonction narrative mais malgré tout être difficile à comprendre. Un tel récit manque de portée : il n'a pas d'objectif. » (je traduis)

⁶¹ « Le résumé ne sert pas uniquement à dire sur quoi porte le récit, mais aussi dans quel but on le raconte. » (je traduis)

(« il aura été »), l'idée de l'achèvement du procès étant redoublé par le complément circonstanciel « tout au long de sa vie » et une occurrence de passé composé (« a été »). On reviendra ultérieurement sur l'emploi du futur antérieur, mais ce qui nous intéresse ici est le recours au temps composé, qui permet de faire basculer le texte du narratif vers l'évaluatif.

Les nécrologies sont fréquemment ponctuées de commentaires évaluatifs de ce genre : on peut ainsi considérer qu'au-delà de leur caractère fondamentalement narratif, elles comportent une dimension argumentative, au sens de Ruth Amossy (2000a, p.34), qui distingue la « visée argumentative », lorsque l'objectif de persuasion est explicite et premier, et la « dimension argumentative », lorsque l'argumentation n'est pas présentée comme intentionnelle, mais qu'elle est présente en filigrane. À cet égard, on peut dire que les commentaires évaluatifs qui émaillent le récit de vie lui donnent une dimension argumentative, puisqu'ils contribuent à transmettre un point de vue particulier sur le personnage dont il est question, point de vue qui se dessine au fur et à mesure de l'article.

Ces passages qui suspendent le récit pour laisser place au commentaire du locuteur ou d'énonciateurs qu'il convie dans son discours peuvent être considérés comme des passages d'évaluation, au sens que Labov donne à ce terme. L'évaluation fait partie chez lui des parties de la narration, au même titre que l'abstract, qui sont caractérisées par le recours à une ou plusieurs propositions libres. Bien que le sens qu'il donne au terme soit mouvant au fil de l'évolution de sa pensée, on peut affirmer que l'évaluation est un commentaire du locuteur sur son propre récit.

Il est intéressant de noter combien dans la nécrologie, et probablement également dans d'autres types de séquences narratives, l'évaluation glisse de l'histoire vers le récit, des événements vers leur mise en mots : dans les commentaires du locuteur, c'est avant tout le personnage qui est visé, et sur lequel il porte un jugement, généralement positif, conformément à l'objectif que s'assigne une nécrologie. Le sujet grammatical des énoncés évaluatifs est d'ailleurs le personnage, généralement associé au moyen d'une structure attributive à une qualification élogieuse. On pourrait donc considérer que les passages évaluatifs ont pour objectif de rendre hommage au disparu. C'est assurément l'une de leurs fonctions, mais cela ne s'arrête pas là. Il est en effet notable que les évaluations se situent à des endroits clés de l'article : on en trouve fréquemment au tout début, notamment en phrase d'ouverture, ou en fin d'article, en guise de conclusion. Voici deux exemples très classiques d'évaluations qui ouvrent la nécrologie :

(143) C'est un grand nom de la presse française qui vient de disparaître. [ECH17]

(144) On l'appelait le « Pape de l'athlétisme ». Le journaliste Robert Parienté, grande figure de la presse sportive, est décédé. [FIG45]

La nécrologie, en tant qu'article de journal, comporte une part de négociation avec son lecteur : le journaliste doit en permanence donner envie au lecteur de poursuivre sa lecture. À cet égard, ces brefs commentaires évaluatifs qui ouvrent l'article servent avant tout à susciter l'attention du lecteur, à créer une attente d'approbation, qui se manifestera par la poursuite de la lecture : la description élogieuse du personnage montre que ce n'était pas « n'importe qui » et que le récit de sa vie est par conséquent digne d'intérêt. Un glissement subtil s'opère donc, par le biais de ces commentaires évaluatifs, de l'objet du discours au discours lui-même, en vertu d'une « stratégie narrative [...] de séduction » (Bres 1994a, p.91) qui se déploie dans le récit afin de mettre en avant l'intérêt qu'il présente.

On retrouve le même phénomène dans les évaluations qu'on trouve en fin d'article : voici deux exemples de clôtures de la séquence narrative et de la nécrologie :

(145) La fécondité de ses recherches novatrices, la rigueur de ses méthodes en ont fait une figure exemplaire de la sociologie française. [MON18]

(146) Un peintre lyonnais important, un esprit sardonique et ravageur. Un être à part dans notre univers artistique. [PRO20]

On reconnaît les signes de l'évaluation : un lexique mélioratif insistant ainsi qu'une pause dans le récit. On retrouve en effet le recours à la valeur d'accompli du passé composé dans l'exemple (145), et l'exemple (146) est quant à lui non actualisé, comportant simplement deux phrases nominales qui situent ces énoncés hors du temps et leur donnent une valeur de vérité générale propre au commentaire. Ainsi, à cette place stratégique de l'article, on trouve un commentaire proposant une caractérisation globale du défunt sur un mode hagiographique : de nouveau, on peut considérer qu'il s'agit ici de légitimer le récit qui précède, de montrer qu'il valait la peine d'être écrit et lu, dans la mesure où le personnage dont on a raconté la vie était digne d'intérêt, ce qui va dans le sens de ce que nous avons montré au chapitre précédent (p.140). Il s'agit donc d'une validation rétrospective du récit.

On en revient à Labov, dont on disait *supra* combien il accorde d'importance à la fonction évaluative des récits, qui prime sur la fonction référentielle, proprement narrative :

Narrative which serves this function alone is abnormal: it may be considered empty or pointless narrative. [...] We therefore distinguish two functions of narrative: (1) referential and (2) evaluative.⁶²

(Labov et Waletzky 1967, p.13)

On voit l'importance que Labov accorde à l'évaluation : il s'agit tout d'abord d'une partie du récit parmi d'autres, aux côtés des autres parties non-narratives que sont l'abstract, l'orientation ou la coda. Mais il s'agit également d'une fonction du récit, remplie par l'ensemble de ces parties non-narratives. Effectivement, la séquence narrative de la nécrologie se développe sur deux plans parallèles : il y a d'une part le récit de vie lui-même, tel qu'on l'a analysé au cours de la section précédente. Il y a d'autre part une légitimation permanente de ce récit, portée essentiellement par les parties évaluatives, qui mettent au jour le caractère exceptionnel du personnage et donc, indirectement, le caractère exceptionnel du récit de sa vie.

L'évaluation peut également porter plus spécifiquement non pas sur le personnage, mais directement sur son existence. En voici deux exemples :

(147) Incroyable destin que celui de la petite Saâdia, née le 8 mai 1923 à Tessala, vers Sidi Bel-Abbès. [HUM20]

(148) L'incroyable destin d'une fille d'épicier [DIV151]

L'expression « incroyable destin », à l'orée du récit, n'est plus une évaluation portant sur les protagonistes du récit, mais sur les événements qui font l'objet du récit. À ce titre, le glissement des événements de l'histoire au récit lui-même est encore plus aisé. Là encore, cet énoncé occupe une position stratégique en ce qui concerne l'éveil ou le maintien de l'intérêt du lecteur : c'est le tout début de la séquence narrative, il s'agit donc de réactiver l'intérêt du lecteur au-delà de la séquence informative, qui occupe le premier paragraphe, alors même que celui-ci risque d'arrêter là sa lecture, satisfait d'avoir accédé à l'information principale. Un tel énoncé permet de piquer sa curiosité pour l'inciter à prolonger sa lecture. De plus, cette phrase a de grandes chances d'être lue, quel que soit le parcours de lecture adopté par le lecteur, dans la mesure où elle est en caractère gras et où sa syntaxe particulière attire l'attention : en effet, sa structure averbale et l'inversion de l'ordre traditionnel de prédication mettent en lumière le rhème antéposé, « incroyable destin ». Quel lecteur ne voudrait pas dès lors en savoir plus sur le personnage ! Là encore, le caractère incroyable du destin du personnage

⁶² « Un récit tourné uniquement vers sa fonction narrative est anormal : il pourra sembler vide, ou on pourra trouver que ce qui est raconté ne mène nulle part. C'est pourquoi nous distinguons deux fonctions au sein des récits : (1) référentielle et (2) évaluative. » (je traduis)

retentit sur le récit lui-même, qu'on suppose lui-même incroyable. L'évaluation porte ainsi conjointement sur les deux, ce qui est d'ailleurs parfois presque explicité :

(149) Une vie digne d'un roman d'aventure [JUI1]

Ici le passage de l'histoire au récit est évoqué, même si le récit dont il est question n'est pas celui qui va suivre. Toutefois, si l'existence de Jacques Lanzmann aurait pu être narrée dans un roman d'aventure, c'est que la biographie qui figure dans sa nécrologie doit valoir la peine d'être lue !

Ce glissement de l'évaluation de l'objet du discours vers l'évaluation du discours lui-même s'incarne dans le double sens du mot « histoire » tel qu'il est employé dans quelques articles du corpus, à l'instar de ceux-ci :

(150) Une bien belle histoire [PRO58]

(151) Une histoire unique [LIB15]

Dans ces deux exemples, le mot « histoire » est polysémique : il désigne, au sens (1), *l'histoire*, dans l'acception narratologique du mot, à savoir *l'ensemble des évènements racontés*, mais il prend aussi le sens secondaire (2) de *récit*, donc de *discours qui raconte ces évènements*. Il y a par conséquent un passage métonymique du destin du personnage au récit qu'en fait le nécrologue. Par cet énoncé, il affirme « son histoire est exceptionnelle et donc mon histoire l'est aussi ». De nouveau, ces expressions se trouvent à la jonction entre le résumé qui occupe une partie du premier paragraphe, après la séquence informative, et le récit de la vie du personnage. Comme toutes les transitions, celle-ci risque de perdre l'attention du lecteur, elle est donc particulièrement soignée pour rappeler l'intérêt que présente le récit, qui à chaque étape, continue de se légitimer lui-même.

L'évaluation occupe ainsi une place prépondérante au sein de la séquence narrative de la nécrologie : loin de se limiter à la place fixe que Labov assigne à la partie évaluative, entre complication et résolution, l'évaluation est en réalité distillée tout au long du récit. On retrouve ici la distinction rappelée *supra* entre la partie évaluative (à position fixe) et la fonction évaluative :

The evaluation of the narrative forms a secondary structure which is concentrated in the evaluation section but may be found in various forms throughout the narrative.⁶³

(Labov 1972, p.369)

Dans l'analyse que j'ai menée, il s'agissait donc plus de la fonction évaluative que de la partie évaluative elle-même. Pour résumer, on peut dire que dans le cadre des nécrologies, cette fonction évaluative a

⁶³ « L'évaluation du récit forme une structure secondaire, qui est concentrée dans la partie évaluative mais que l'on peut également trouver sous des formes variées tout au long du récit. » (je traduis)

un double rôle : il s'agit tout d'abord de donner une dimension argumentative au récit, afin de rendre hommage au disparu, conformément à la visée épидictique du genre, ce qui permet au passage de construire un dialogue muet avec le public pour construire des valeurs partagées. Il s'agit également de légitimer le récit au fur et à mesure que celui-ci se déroule, en justifiant l'intérêt qu'il présente par le caractère exceptionnel du protagoniste ou des faits qui sont narrés, ce qui permet de maintenir l'interaction en incitant le lecteur à poursuivre sa lecture.

2.2.3. *Le pontage*

Aux côtés du résumé et de l'évaluation, il existe un dernier type d'énoncé non-narratif que l'on trouve régulièrement dans les nécrologies, bien qu'il soit de portée nettement plus restreinte que l'évaluation, dont on a vu l'importance fondamentale. J'emprunte ici à Jacques Bres le concept de pontage, qui permet de décrire avec précision ce type d'énoncé. Ce type d'énoncé repose toujours sur la négociation de l'interaction entre émetteur et récepteur du récit, il n'appartient toutefois pas aux parties non-narratives du récit qui ont été proposées par Labov. Néanmoins, Jacques Bres, qui a repris et poursuivi son travail en l'orientant encore plus nettement vers l'analyse de la dimension interactive des récits – notamment dans Bres (1994b) –, a proposé plusieurs parties non-narratives complémentaires, dont l'une correspond particulièrement à ce qu'on trouve dans la nécrologie. Je lui emprunte donc sa théorie du « pontage » (Bres 2009a, p.21). Le terme choisi pour désigner ce type d'énoncé est significatif : il s'agit de construire une passerelle entre les connaissances du récepteur et les informations que le locuteur va apporter par le biais de son récit. En voici un premier exemple :

(152) Sociologue bien connue des fondateurs et des anciens lecteurs de notre revue, Sylvia vient de nous quitter [LAN1]

Dans la première phrase de cette nécrologie que *Langage et Société* consacre à Sylvia Ostrowetsky, le lecteur n'est pas interpellé directement. Toutefois, il pourra s'identifier, s'il estime en faire partie, à la catégorie des « anciens lecteurs » de la revue, auquel cas il y a bien un lien tissé entre le savoir du lecteur, considéré comme familier de la disparue, et les informations que la nécrologie va apporter, à commencer par la nouvelle de son décès. Même si la personne qui lit ce texte est un lecteur plus occasionnel, qui ne ferait pas partie du cénacle des habitués et ne connaîtrait pas la disparue, il est pris dans un mouvement qui le rend familier de ce cercle privilégié : la désignation de la défunte par son prénom la rend familière, d'autant que la longue apposition nominale qui précède fonctionne comme une prétérition, permettant de présenter la défunte tout en expliquant qu'il est inutile de le faire, étant

donné sa notoriété⁶⁴. Toutefois, le lecteur ignorant aura ainsi un point de repère, qui permet dès lors de faire fonctionner le pontage comme tel, si ses connaissances préalables ne le permettraient pas. Le nécrologue prend d'ailleurs soin d'inclure son lecteur, quel qu'il soit, dans ce processus, par l'usage redoublé de la première personne du pluriel (« **notre** revue », « vient de **nous** quitter »). Ce pont jeté entre le lecteur et le nécrologue sera poursuivi jusqu'au terme de la nécrologie, où l'auteur parle « au nom de tous ceux et celles qui t'ont aimée », même si cela ne répond plus à l'objectif initial du pontage mais remplit une autre fonction, axée sur le maintien du lien au sein de la communauté, sur laquelle on reviendra longuement au cours de la seconde partie de la thèse.

Voici un second exemple de pontage, plus explicite, grâce à l'occurrence de deuxième personne du pluriel :

(153) Vous le connaissiez. Il a beaucoup joué au théâtre, à la télévision. [FIG56]

De nouveau, il s'agit de la première phrase de la nécrologie. Le pontage joue ici sa fonction classique en raccordant les connaissances préalables du lecteur à celles du nécrologue, pour lui permettre ensuite au cours du récit d'apporter des éléments nouveaux inconnus du lecteur. Néanmoins, dans la mesure où il s'agit d'un texte écrit, le pontage ne fonctionne pas comme véritable interaction, marquée par l'interlocution et par le couple question / réponse. Ici, le pontage est ainsi amené sous sa forme affirmative, sans qu'il puisse y avoir confirmation du lecteur avant la poursuite du récit. Malgré cette limitation, il me semble que l'on puisse parler de pontage ici, et de façon plus générale dans des récits écrits, puisque la fonction remplie par cet énoncé s'assimile à celle d'un pontage classique, et étant donné que l'objectif est également de créer un lien entre l'émetteur et le récepteur, malgré le caractère différé de l'énonciation. Dans cet exemple, l'affirmation « vous le connaissiez » joue également un second rôle, permis précisément par l'absence d'une situation d'interlocution immédiate : toujours dans l'optique de la légitimation du récit, il s'agit ici de justifier que l'on fait la nécrologie de ce personnage, de parer à d'éventuels reproches de la part du lecteur, qui ne verrait pas l'intérêt de consacrer un article à celui qui est probablement pour lui en réalité un illustre inconnu. Nous sommes donc toujours bien dans le champ de l'interaction, puisqu'interprété ainsi, cet énoncé se teinte d'une dimension dialogique, faisant écho par anticipation à une éventuelle réaction du lecteur.

⁶⁴ Catherine Kerbrat-Orecchioni (1984, p. 53) analyse des phénomènes analogues dans les scènes d'exposition au théâtre, qui présentent le même impératif (bien que pour des raisons distinctes) de devoir informer le spectateur de façon indirecte, sans montrer qu'on l'informe, afin de ne pas briser l'illusion théâtrale.

Dans ces deux exemples, on voit que la spécificité du pontage en contexte écrit est de s'adresser à un lecteur idéal et de donner les moyens au lecteur réel de s'identifier à lui, en lui faisant croire qu'il est un familier de *Langage et Société* dans l'exemple (152) ou qu'il connaît Jean-Louis Broust dans l'exemple (153), puisque l'affirmation ne souffre pas de contradiction, dans la situation d'énonciation qui est celle de la nécrologie. Ce décalage entre le lecteur effectif et la figure virtuelle du lecteur idéal auquel la nécrologie s'adresserait est parfois souligné, comme dans cette nécrologie qu'*Aujourd'hui en France* consacre à Philippe Amaury, qui est construite sur cette discordance, qu'elle tente de réduire au fil de l'article (dont je reproduis ici les six premiers paragraphes) :

(154) Ami lecteur, Philippe Amaury, notre Président, nous a quittés mardi soir après une longue maladie qui l'avait tenu éloigné de son bureau ces derniers mois sans parvenir pour autant à l'empêcher de suivre les activités de son journal qu'il aimait tant.

Vous, ami lecteur, avez peu connu cet homme dont la discrétion était exemplaire et pourtant c'est lui qui incarne, depuis près de vingt-cinq ans, votre journal.

Il l'incarne parce que, dans les années 1980, en prenant la suite de son père à la fonction éminente de Directeur de la Publication, il a dessiné les traits du grand journal d'information moderne et respectueux des faits que sera « le Parisien » - « Aujourd'hui en France ».

Il l'incarne parce que, pendant toutes ces années, il a, en grand industriel, investi sans relâche dans les technologies modernes pour disposer de la couleur, de la vitesse, de la qualité qui donnent à un journal son attrait et sa vie.

Il l'incarne pour l'extraordinaire ténacité dont il a fait preuve pendant ce quart de siècle pour que ce beau mais difficile métier soit accompli et que, chaque jour, votre journal sorte des rotatives de presse pour vous accompagner dans votre vie.

Car, ami lecteur, vous avez été au centre de ses préoccupations et de celles de tous ses collaborateurs, journalistes, ouvriers, commerciaux, administratifs. Combien de fois ai-je vu Philippe Amaury se réjouir parce qu'un article ou un fait du jour avait su relater un sujet avec respect et intérêt ! [AUJ10]

Après un premier paragraphe consacré à la séquence informative, s'ouvre un long segment qu'on pourrait assimiler à un pontage. Celui-ci s'effectue toutefois selon des modalités particulières, dans la mesure où les connaissances du lecteur réel ne sont pas celles que l'on attend et qui permettront au lecteur de tirer le meilleur parti de la nécrologie. La nécrologie occupe en effet la totalité de la page du journal, ce qui est exceptionnel pour un journal tel qu'*Aujourd'hui en France*, dont les nécrologies sont habituellement nettement plus brèves : un lecteur ignorant de l'importance que le défunt a eue vis-à-vis du journal ne pourrait donc percevoir l'intérêt d'une nécrologie si développée. Quatre paragraphes sont donc destinés à transformer le lecteur réel en lecteur modèle. Le second paragraphe part des connaissances véritables d'un lecteur lambda : « vous [...] avez peu connu cet homme », tout en justifiant cette méconnaissance non pas par le peu d'intérêt que présenterait le personnage, mais par sa « discrétion », ce qui permet de préserver l'hommage à venir. Le sixième paragraphe lui fait écho,

en reprenant l'apostrophe « ami lecteur », qui ne réfère plus toutefois au même lecteur : ce lecteur auquel on aboutit est devenu le lecteur idéal, familier de Philippe Amaury. Dans les trois paragraphes qui séparent ces deux apostrophes, le nécrologue s'est en effet livré à un véritable exercice de rhétorique visant à instaurer une proximité entre le lecteur et le défunt. Cette proximité est construite par le jeu des apostrophes, par la répétition des marques de deuxième personne, par le caractère solennel du discours, ponctué par l'anaphore « il l'incarne », ainsi que par le passage de « son journal » (« son » faisant référence à Philippe Amaury) dans le premier paragraphe à « votre journal » dans le sixième. Une proximité artificielle a été bâtie entre le lecteur et le disparu, proximité qui permet au lecteur réel de correspondre au lecteur idéal, à celui dont on présuppose qu'il connaît le défunt avant de lire sa nécrologie. Ce pontage est donc particulier dans la mesure où il propose une étape supplémentaire dans le lien qu'il établit entre l'émetteur et le récepteur : il fait tout d'abord le lien entre les connaissances de l'auteur, celles qui vont constituer les informations nouvelles apportées par la nécrologie, et les connaissances préalables du lecteur effectif. Mais il opère également un ajustement entre les connaissances de ce lecteur et celles qui sont requises pour tirer profit de la nécrologie, en amenant progressivement le lecteur réel dans la position d'un lecteur effectif : ce sont donc deux ponts que traverse le lecteur pour rejoindre le locuteur sur sa rive. Quoi qu'il en soit, il y a passage du lecteur réel d'une communauté discursive particulière au lecteur idéal d'une communauté idéale, et ce passage permet le partage de valeurs du journal vers son public, autour de la figure du disparu.

Bilan : une séquence narrative à deux dimensions

La séquence narrative est donc constituée de plusieurs parties : des parties narratives, qui relatent les moments-clés de l'existence du défunt selon une organisation chronologique, mais aussi des parties non-narratives, qui visent à légitimer le récit, à lui donner du sens et de l'intérêt aux yeux du lecteur. La nécrologie n'est donc pas seulement un récit sur un mort, c'est également la mise en scène de ce récit, qui permet au nécrologue de communier avec le lecteur autour des valeurs dont il fait l'éloge chez le défunt et qu'il veut ainsi partager avec son public. De façon plus générale, on a montré que dans un récit, les parties évaluatives ne sont pas uniquement des éléments supplémentaires ajoutés autour des parties narratives : l'évaluation fait partie du principe structurant de la séquence narrative, qui ne s'organise pas nécessairement autour du déroulement chronologique des événements racontés.

Par ailleurs, ces segments non-narratifs comportent une dimension d'interaction entre l'émetteur et le récepteur : il est significatif que les auteurs qui ont mis en évidence l'existence de ces éléments échappant à la temporalité du récit l'aient fait à partir de récits oraux. Dans le cas de la nécrologie, le récit est écrit, et néanmoins on a vu que ces éléments jouaient un rôle fondamental, malgré l'absence de situation d'interlocution immédiate. On peut faire l'hypothèse que si la séquence narrative de la nécrologie est à ce point marquée par la recherche d'une interaction, c'est dû à sa scène d'énonciation spécifique : bien que la nécrologie soit un texte monologal, elle est traversée par un grand besoin de dialogisme, par la nécessité d'établir un contact, au moment où la mort d'un membre important de la communauté rompt le lien qui en unissait les membres. L'importance – tant quantitative que qualitative – des éléments interactifs d'évaluation et de commentaire au sein de la séquence narrative permet de créer et de maintenir ce lien entre le nécrologue et le lecteur. Cette hypothèse, qui constitue une des lignes fortes de ce travail, sera développée de façon détaillée au cours de la seconde partie de la thèse.

II. Agencement entre les séquences

Ils sont nés, ils sont morts : Seigneur, ont-ils vécu ?

LAMARTINE Alphonse, « Stances », *Méditations poétiques*, Gallimard, Paris, 1981 [1823] : 302.

Dans cette partie qui vise à étudier la composition des nécrologies, nous nous sommes jusqu'à présent attachés à analyser séparément chacune des deux séquences qui les composent. Nous avons ainsi étudié le principe de fonctionnement de la séquence informative puis de la séquence narrative, en cherchant quels en étaient les éléments constitutifs et comment ils étaient agencés : nous avons donc travaillé à l'échelle intraséquentielle. Nous allons maintenant adopter un regard plus surplombant en passant à l'échelle interséquentielle : il s'agit de déterminer comment ces deux séquences se combinent pour former un texte. Pour ce faire, nous commencerons par étudier le plan de texte de la nécrologie, donc la manière dont les différents éléments qui le composent sont agencés pour permettre de « construire (à la production) et de reconstruire (à la lecture ou à l'écoute) l'organisation globale d'un texte prescrite par un genre » (Adam 2005, p.177). Puis nous poserons le problème de la cohésion de la nécrologie, qui naît de la combinaison entre ces deux séquences dont nous verrons qu'elles sont

en réalité relativement étanches l'une à l'autre : il s'agira de déterminer pourquoi l'ensemble constitue malgré tout bel et bien un texte.

1. Plan de texte

Nous allons tout d'abord analyser le plan de texte des nécrologies : cette section, assez descriptive, vise à étudier la façon dont est configuré le texte des articles, tant dans ses régularités que dans les variantes qui affectent le modèle classique. Nous commencerons par déterminer dans quel ordre les séquences se présentent dans une nécrologie, puis nous verrons que la taille de l'article étant très variable, cela donne lieu à trois modèles principaux de nécrologies. Enfin, nous montrerons qu'au-delà de ces variations, la nécrologie demeure caractérisée par une structure biséquentielle forte.

1.1. Ordre des séquences

Le plan de texte de la nécrologie est relativement fixe, c'est-à-dire qu'il est réglé au plan générique par des conventions qui déterminent quels sont les éléments qui le composent et comment ils s'agencent. Le plan de texte conventionnel d'une nécrologie combine, on l'a vu, une séquence informative et une séquence narrative. La séquence informative se trouve presque systématiquement au début du corps du texte de l'article, occupant généralement le premier paragraphe, voire le début du premier paragraphe. La suite de l'article est constitué de la séquence narrative, traditionnellement plus longue que la brève séquence informative initiale. Ce modèle se rencontre dans presque toutes les brèves, comme on peut le voir avec cette nécrologie de Jean Colin publiée dans *Le Monde* :

(155) Jean Colin, ancien sénateur (Union centriste) de l'Essonne, est mort jeudi 4 mai à l'âge de 83 ans.

Né le 21 mars 1923 à Longjumeau (Essonne), administrateur des postes et télécommunications, Jean Colin a été maire de Longjumeau de 1965 à 1981, conseiller général de l'Essonne, élu du canton de Longjumeau, de 1967 à 1982, puis sénateur de ce département de 1968 à 1988. [MON40]

Cette nécrologie, citée ici intégralement, s'organise en deux paragraphes : le premier, constitué d'une unique phrase, brève et factuelle, correspond à la séquence informative, et le second, marqué par des indications temporelles nombreuses, correspond à la séquence narrative. Cette configuration canonique se retrouve également dans des nécrologies plus longues⁶⁵, qu'il s'agisse d'articles occupant

⁶⁵ Que je ne cite pas ici, précisément en raison de leur taille, mais auxquelles le lecteur pourra se référer, constatant que la première phrase de l'article constitue la séquence informative, le reste correspondant à la séquence narrative.

la totalité de la page d'un quotidien, comme dans la nécrologie de Philippe Amaury dans *L'Équipe* (LEQ12), ou d'articles de revues s'étalant sur plusieurs pages, à l'instar de la nécrologie que *Marges linguistiques* consacre à Maurice Gross (MAR1). Ces quelques exemples pris au hasard dans le corpus sont représentatifs d'une tendance très majoritaire : l'analyse des 574 nécrologies du corpus⁶⁶ montre que 488 nécrologies, soient 85% du corpus, sont construites selon ce schéma.

Certaines nécrologies dérogent toutefois à cette organisation canonique : c'est le cas lorsque la séquence informative se trouve reléguée à l'extérieur du corps de l'article lui-même, qui est alors entièrement consacré au récit de vie. C'est le cas dans la nécrologie que *Présent* consacre à Marie-France Stirbois, où le décès n'est mentionné que par le biais du titre, « Mort de Marie-France Stirbois ». La séquence informative peut également figurer dans le sous-titre ou dans le chapeau, comme en témoignent respectivement les exemples (156) et (157) :

(156) Le 6 mai dernier, notre camarade Alexis Violet nous quittait. Personnage ayant marqué l'histoire de la LCR, collaborateur constant de la rubrique « Culture » de « Rouge », Alexis est mort à 71 ans. [ROU3]

(157) Compositeur majeur de l'avant-garde du XX^e siècle, l'Autrichien né hongrois disparaît à 83 ans. [LIB53]

La séquence informative peut également se répartir en plusieurs endroits de la titraille, comme dans cette nécrologie de John Kenneth Galbraith dans *Le Nouvel Observateur*, où l'on trouve deux segments de séquence informative, le premier, en surtitre (158), le second, dans la légende de l'illustration (159) :

(158) Le plus célèbre des économistes américains vient de disparaître à l'âge de 97 ans.

(159) Né en 1908, John Kenneth Galbraith est mort le 29 avril 2006. [OBS6]

Il est notable que ces nécrologies dans lesquelles la séquence informative est reléguée dans la titraille, qui représentent 6% des nécrologies du corpus, soient dans l'ensemble des nécrologies plutôt longues : on aurait pu penser que c'est surtout dans les brèves qu'on trouverait ce schéma, afin de faire l'économie de la phrase d'annonce de la mort dans la nécrologie elle-même, le décès pouvant être annoncé par le titre qui surmonte parfois ces articles. Il n'en est rien, et nous verrons d'ailleurs dans la section suivante toute l'importance que prend la séquence informative dans les articles les plus courts.

Quelques nécrologies du corpus (8 sur les 574 que j'ai passées en revue) présentent une structure inversée par rapport au schéma classique : elles commencent par la séquence narrative et

⁶⁶ J'exclus ici les sept articles issus de la presse satirique, dont on a vu (p.66) que ce ne sont pas de véritables nécrologies, et qui ne peuvent donc être analysées sous l'angle de leur composition, d'autant qu'il s'agit pour la plupart de dessins de presse.

s'achèvent avec la séquence informative. C'est le cas de cette brève nécrologie de June Pointer parue dans *Le Figaro*, intitulée « June Pointer, la grâce du jazz et du gospel » :

(160) Elle était née en 1953 et n'avait pas 20 ans lorsqu'avec ses trois sœurs aînées, elle fonda le groupe des Pointer Sisters. Jazz, be-bop, gospel, les quatre filles du pasteur Pointer avaient le sens du rythme, de l'énergie à revendre, de très jolis timbres. Bonnie avait choisi une carrière en solo, June s'était retirée il y a un an et demi. Un cancer a eu raison de sa belle humeur. [FIG3]

Dans cet article (cité intégralement), la mort est annoncée uniquement à la fin, mais il arrive, notamment dans les articles de *Libération*, que la séquence narrative soit encadrée par deux segments de séquence informative. Cela concerne plusieurs articles, indépendamment de leur taille, puisqu'on trouve ce schéma aussi bien dans les brèves, comme en (161), que dans les articles de plusieurs pages, comme en (162) :

(161) Mort de l'écrivain Enzo Siciliano

[...]

Il est mort vendredi, à 72 ans. [LIB51]

(162) Deux fois palmé à Cannes, le grand cinéaste japonais, à l'œuvre mue par le désir, est mort hier à 79 ans.

[...]

« *L'important, c'est de bander* », philosophait Taro, vieux vagabond et héros de son dernier opus. C'est ce qu'a dû se dire Imamura rongé par un cancer du foie, en expirant hier à l'aube, à 79 ans. [LIB44]

Dans ces deux exemples, le premier segment cité correspond au titre pour l'exemple (161) et au surtitre pour l'exemple (162), et le second segment cité, à la dernière phrase de l'article : la séquence informative encadre alors la séquence narrative.

Le dernier cas particulier de structure que l'on peut rencontrer dans le corpus est le cas où la séquence informative et la séquence narrative sont amalgamées :

(163) **Le compositeur finlandais Erik Bergman**, connu pour ses pièces dodécaphoniques et ses œuvres pour chœurs, **est décédé à Helsinki à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.**

[HUM10]

Dans ce bref article (cité ici dans son intégralité), les deux séquences sont imbriquées : la séquence informative se trouve dans l'ossature principale de la phrase (en caractères gras), tandis que l'expansion nominale constitue une séquence narrative minimale. Les deux séquences peuvent aussi être amalgamées dans des articles plus longs, comme dans cette nécrologie de John Kenneth Galbraith dans *Les Échos* :

(164) John Kenneth Galbraith, **décédé samedi**, a marqué la pensée de la fin du XX^e siècle.

[ECH8]

Dans cet exemple, la phrase citée se trouve dans le premier paragraphe, qui constitue un résumé préparant et orientant le récit de vie qui suit. Nous sommes donc dans la séquence narrative, bien qu'il ne s'agisse pas d'une partie narrative à proprement parler. La brève annonce de la mort (en gras) s'intercale donc au sein de la séquence narrative, de nouveau sous forme de participe passé détaché, fonctionnant comme une prédication seconde par rapport au reste de la phrase. On se trouve ainsi ici dans une situation analogue à celle de l'exemple précédent, à l'exception près que l'ordre d'imbrication des séquences est inversé⁶⁷.

Ainsi, dans les nécrologies, l'ordre des séquences est relativement stable : la séquence informative précède la plupart du temps la séquence narrative. On a fait l'inventaire des diverses exceptions à ce modèle canonique : le corps du texte peut parfois être constitué uniquement de la séquence narrative, la séquence informative étant alors reléguée dans la titraille. Autre possibilité, la séquence informative peut succéder à la séquence narrative. Enfin, dans un petit nombre d'articles, séquences narrative et informative sont amalgamées au sein d'une seule et même phrase. Ces variations sont toutefois minimales, tant par leur essence que par leur nombre : on peut donc affirmer que la nécrologie suit, la plupart du temps, un plan de texte conventionnel, qui combine toujours deux séquences coordonnées.

1.2. Variations en fonction du type d'article

La composition de la nécrologie varie aussi en fonction du type d'article : nous avons déjà souligné (p.86) qu'une des originalités du genre de discours est de ne pas dicter sa taille au texte. Toutefois, ces disparités masquent une certaine homogénéité : plusieurs types de nécrologies se dégagent, imposant au nécrologue le choix entre plusieurs calibres d'articles, et la structure correspondante. Ainsi, il existe par exemple des brèves, de taille fort réduite, et des nécrologies plus longues, qui se développent sur plusieurs colonnes et comportent volontiers une illustration, mais on trouvera difficilement des nécrologies de taille intermédiaire, qui occuperaient deux colonnes par exemple. C'est à ces variations que je vais maintenant m'intéresser, pour distinguer les principaux types de nécrologies qui existent et déterminer en quoi leur taille joue sur leur composition. L'analyse du corpus a permis de dégager quatre types d'articles : l'article de taille moyenne, la brève, l'article long et

⁶⁷ On pourrait être tenté de partir de l'ordre d'enchaînement des séquences pour déterminer laquelle est subordonnée à l'autre et ainsi identifier la dominante, narrative ou informative, du genre de discours. Toutefois, le fait que l'enchaînement se fasse dans un sens ou dans l'autre selon les nécrologies rend ce phénomène non significatif de ce point de vue.

l'hyperstructure⁶⁸. La Figure 1 indique comment les articles se répartissent entre ces différentes catégories, que l'on étudiera successivement.

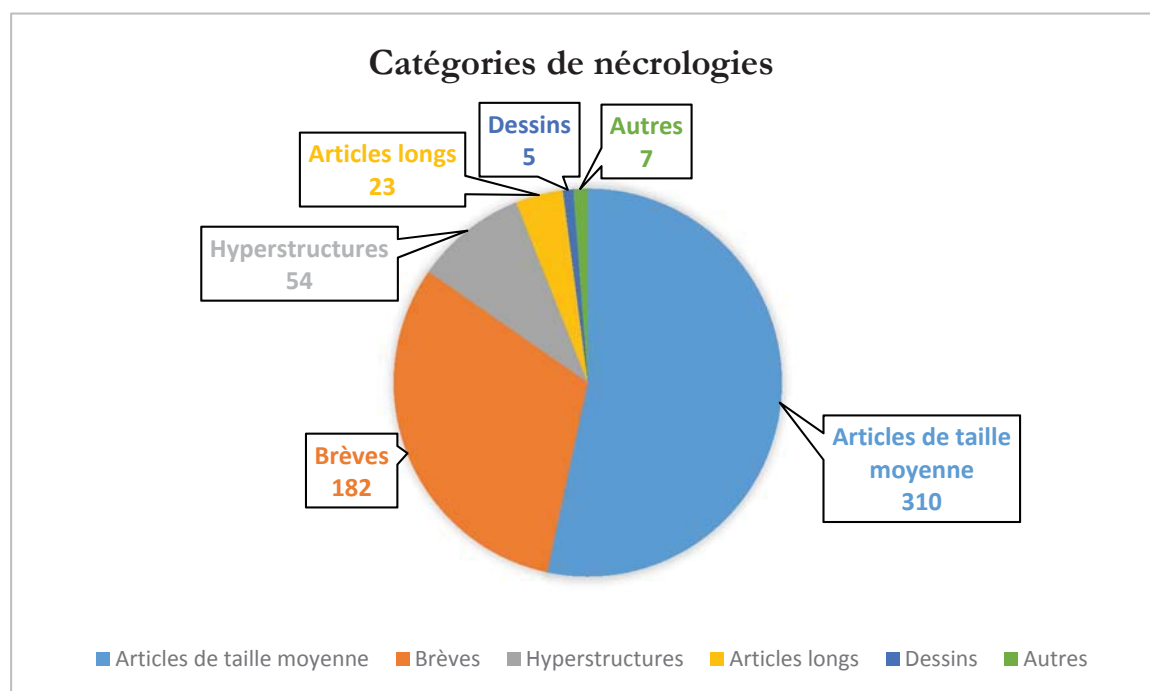


Figure 1 : Répartition des différentes catégories d'articles au sein du corpus

1.2.1. L'article de taille moyenne

L'article de taille moyenne est le plus fréquent dans le corpus : 310 nécrologies, soit presque la moitié des articles du corpus, appartiennent à cette catégorie. Dans la mesure où ces nécrologies ne présentent aucune particularité par rapport à la composition classique que l'on vient d'étudier, je ne détaillerai pas leur fonctionnement mais j'analyserai un exemple de nécrologie dans son intégralité, ce qui sera l'occasion de valider les diverses analyses de détail que j'ai menées jusqu'à présent. Voici la nécrologie que *Les Échos* consacrent à Jean-Pierre Le Roch, un entrepreneur :

(165) <SI> (Pinf1) Amoureux de la mer, passionné de voile et de pêche Amoureux de la mer, passionné de voile et de pêche, Jean-Pierre Le Roch ne verra pas arriver la Transat AG2R, dans laquelle est engagé un bateau aux couleurs des Mousquetaires. (Pinf2) Le fondateur d'Intermarché s'est éteint vendredi à l'âge de soixante-dix-sept ans. </SI> <SN> (PnRésumé) Peu connu du grand public – contrairement à son « meilleur ennemi », Édouard Leclerc –, retiré depuis de nombreuses années de la présidence des Mousquetaires, premier groupement de commerçants indépendants en France et en Europe, Jean-Pierre Le

⁶⁸ Le classement de chaque article a été fait intuitivement, en fonction de la perception de sa taille, sans qu'il soit fixé de critère de longueur fixe. En effet, les articles sont publiés dans des journaux très divers dont le format est varié, ce qui ne permet pas de retenir comme critère le volume occupé par l'article au sein de la page (une page, une demi-page, un quart de page...). Par ailleurs, je ne disposais pas d'outils suffisants pour mesurer la taille de l'article (ni en taille absolue en cm² de surface occupée sur la page, ni en nombre de mots), sauf à y passer un temps considérable. Le classement dans l'une ou l'autre des catégories a donc été fait de mon point de vue de lectrice de presse, en fonction de la taille estimée : bien que ce classement soit moins objectif que ceux que je viens d'exposer et que je n'ai pas pu adopter, il se justifie dans la mesure où la perception de la taille des articles par le lecteur a sa validité.

Roch n'en a pas moins été l'une des figures les plus marquantes de la grande distribution française. **(PnÉvaluation)** « *Il a été un formidable visionnaire. Nous lui devons la plupart des choix stratégiques qui nous ont permis d'être aujourd'hui un des leaders européens de la distribution* », a déclaré en hommage Michel Pattou, président des Mousquetaires.

Visionnaire

Quand, en décembre 1947, Jean-Pierre Le Roch et ses parents, vivant dans une grande pauvreté, quittent la France pour le Brésil, rien ne laisse présager un retour gagnant. Pourtant, dix ans plus tard, l'ancien mécano, fortune faite, revient dans son pays et fait une rencontre décisive : celle d'Édouard Leclerc. Le 17 novembre 1959, il ouvre le premier Centre Leclerc de la région parisienne, et les deux hommes mèneront ensemble la lutte contre les défenseurs des petits commerçants, lors d'affrontements qui feront la une de la presse et du journal télévisé. Mais, dix ans plus tard, ces faits d'armes ne suffisent pas à éviter le divorce entre les deux hommes. Quand Édouard Leclerc veut aller vers l'hypermarché en conservant des structures légères, Jean-Pierre Le Roch a la conviction qu'il faut rester dans le supermarché et développer une logistique puissante. Le 15 août 1969, l'épicier de Landerneau demande, via une bande magnétique, à ses troupes de choisir entre l'enseigne et une organisation centralisée. Soixante-quinze adhérents suivent Jean-Pierre Le Roch pour créer une première enseigne, EX, rapidement rebaptisée « Intermarché ». Il faudra alors vingt ans pour que, dans la plus grande discrétion et avec une organisation des plus centralisées, l'élève dépasse le maître pour devenir le premier distributeur alimentaire français.

Ce formidable meneur d'hommes, capable de coups de gueule mémorables, aura inventé l'affichage du prix au litre et au kilo en 1980, lancé « L'Argus de la consommation », créé les premiers entrepôts de surgelés, et poussé très loin, cas unique en France, l'intégration des filières amont, jusqu'à posséder des usines et une flotte de pêche. Jean-Pierre Le Roch aura été aussi l'un des premiers à comprendre l'intérêt de diversifications dans le non-alimentaire et du développement à l'international, avec l'ouverture d'un premier Intermarché en Espagne en 1988. Après son retrait, c'est pourtant l'aventure allemande du rachat de Spar qui aura mis les Mousquetaires en difficulté, jusqu'à sa vente l'an dernier. </SN> [ECH4]

On repère les deux séquences traditionnelles de la nécrologie : une brève séquence informative (encadrée par les balises <SI>) précède une longue séquence narrative (encadrée par les balises <SN>). La séquence informative est complexe, composée de deux macropropositions⁶⁹ : la première (Pinf1) est déjà une annonce déguisée (« ne verra pas arriver la Transat »), destinée à baliser la lecture (en donnant quelques précisions sur le défunt et sur son activité) et à jouer le rôle d'accroche. La seconde phrase (Pinf2) constitue la formule-type de l'annonce de la mort.

La séquence narrative se caractérise par une structure globalement chronologique, mais elle est ponctuée par des évaluations. Le récit proprement dit commence à l'intertitre « Visionnaire » et se poursuit jusqu'à la fin du texte : on repère les diverses macropropositions narratives évoquées *supra*. La situation initiale (Pn1) correspond à l'enfance brésilienne de Jean-Pierre Le Roch, le nœud (Pn2) est constitué par sa « rencontre décisive » avec Édouard Leclerc, qui va faire de lui un entrepreneur. Le récit du déroulement de cette carrière d'entrepreneur, de ses débuts aux côtés d'Édouard Leclerc à

⁶⁹ Notées « Pinf », comme macroPropositions de la séquence INFormative.

la création de sa propre enseigne et au succès correspond au cœur de la narration (Pn3), à l'action proprement dite. Comme souvent, la fin de l'histoire (Pn4), le décès du personnage, n'est pas mentionnée au sein du récit lui-même. En revanche, le dernier paragraphe détaille ce que Jean-Pierre Le Roch a apporté au monde de la distribution, à mi-chemin entre situation finale (Pn5) et évaluation. On retrouve le passage au futur antérieur, tant pour évoquer les hauts faits du personnage (« aura inventé ») que pour en esquisser le portrait (« aura été »).

La séquence narrative comprend également, en dehors de ces éléments de récit proprement dits, des éléments interactionnels : le premier paragraphe comporte ainsi, juste après la séquence narrative, deux macropropositions relevant de la séquence narrative mais qui ne font pas partie du récit lui-même. La première constitue un résumé (noté « PnRésumé »), qui présente rapidement le personnage et annonce le contenu de la biographie qui va suivre. On note ici un procédé analogue à celui qu'on avait analysé dans l'exemple (154), par lequel le nécrologue tente de transformer le lecteur réel en lecteur idéal, en modifiant l'image qu'il a du personnage, qui est, au début de la nécrologie, « peu connu du grand public » (donc du lecteur), mais qui est ensuite présenté comme étant en réalité « l'une des figures les plus marquantes de la grande distribution ». Cette transformation des représentations que le lecteur se fait du disparu constitue déjà une évaluation, qui est prolongée par la macroproposition suivante, qui constitue une évaluation (notée « PnÉvaluation »), dans laquelle l'hommage est délégué à un énonciateur dont les propos sont cités au discours direct. Ces deux macropropositions non-narratives font partie de la séquence narrative dans la mesure où, ainsi qu'on l'a montré *supra*, elles font partie d'une stratégie d'accroche qui vise à légitimer le récit qui suit et à éveiller l'intérêt du lecteur, ce qui n'allait pas de soi au début de l'article, Jean-Pierre Le Roch étant alors probablement pour lui un illustre inconnu, comme le souligne le nécrologue lui-même. Ces deux éléments qui introduisent le récit montrent donc au lecteur qu'en réalité, il le connaît, même si c'est de façon indirecte, et que par ailleurs, son parcours vaut la peine d'être raconté et lu.

Cette configuration textuelle (un premier paragraphe se partageant entre séquence informative et éléments non-narratifs de la séquence narrative, puis plusieurs paragraphes constituant le récit de vie) se retrouve dans de très nombreux articles de taille moyenne du corpus, issus de journaux très divers, qu'il s'agisse de quotidiens nationaux généralistes (on peut citer CRO23, FIG5, HUM34, LIB35) ou spécialisés (LEQ19, TRI6), de quotidiens régionaux (par exemple PRO56), d'hebdomadaires d'information générale (OBS11), de revues d'actualité (ROU3, JUI1, VIE1) ou de revues spécialisées (SEM1). Il s'agit donc véritablement d'un modèle canonique de nécrologie.

1.2.2. La brève

Une nécrologie peut aussi adopter la forme d'une brève. L'organisation textuelle la plus classique est alors la succession de deux phrases, l'une constituant la séquence informative, l'autre, la séquence narrative, comme dans cette nécrologie que *Libération* consacre à un entraîneur de football :

(166) <SI> Konstantin Beskov est mort samedi à 86 ans. </SI> <SN> Joueur, il avait fait sa carrière au Dinamo Moscou avant de remporter deux fois le championnat d'URSS (1979 et 1987) comme entraîneur du Spartak. </SN> [LIB18]

On reconnaît dans la première phrase la formule-type de l'annonce de la mort, qui constitue ici l'unique élément de la séquence informative. La séquence narrative est réduite à sa plus simple expression, puisqu'elle est formée d'une phrase unique, toutefois cette phrase est ponctuée par de nombreux indices temporels qui permettent de dérouler la biographie : ainsi, la construction détachée initiale « joueur » a ici une valeur circonstancielle temporelle (on pourrait la paraphraser par « alors qu'il était joueur »). De plus, l'antériorité des événements racontés dans la proposition principale sont doublement marqués, d'une part par l'emploi du plus-que-parfait et d'autre part par le syntagme « avant de ». Enfin, les deux dates citées en parenthèse viennent apporter des repères temporels précis à cette narration. Ainsi, la brève canonique s'organise classiquement sur la succession des deux séquences textuelles coordonnées, sa particularité étant la réduction de la séquence narrative.

Bien qu'elle soit toujours réduite, cette séquence narrative peut toutefois être plus développée, comme dans cet exemple où on retrouve l'organisation de la séquence narrative en macropropositions narratives successives :

(167) <SI> Claude Dalla Torre, qui fut longtemps chef du service de presse des éditions Grasset, est morte des suites d'un cancer, samedi 6 mai, à l'âge de 64 ans. </SI>
<SN> (Pn1) Née le 18 mai 1941 à Nice, (Pn2) Claude Dalla Torre avait débuté sa carrière chez Flammarion, où elle était entrée, comme attachée de presse, en 1966. (Pn3) En avril 1977, elle devint directrice du service de presse de Grasset. Elle avait pris sa retraite en juin 2003, mais avait continué de s'occuper de certains auteurs d'une maison à laquelle elle s'identifiait. (Pn5) Avec sa perpétuelle cigarette et son verbe haut, avec sa manière d'aimer les écrivains autant que la littérature, Claude Dalla Torre était devenue l'une des figures les plus attachantes du monde de l'édition. </SN> [MON39]

De façon classique, une brève séquence informative laisse place à la séquence narrative. Le volume textuel dévolu à la nécrologie étant un peu plus long, cela laisse à la séquence narrative la place de se développer sur un paragraphe complet, et donc de s'organiser en macropropositions successives. On retrouve le schéma narratif traditionnel que nous avons analysé pour les nécrologies, avec de nouveau l'absence de la Pn4, qui peut être occupée par la formule-type de la séquence informative.

La séquence narrative peut également comporter, même dans les brèves, des éléments non-narratifs : cette spécificité n'est pas réservée aux nécrologies les plus longues, même si la taille de certaines brèves très courtes les empêche d'accueillir de tels éléments au sein de leur séquence narrative, quand elle est réduite à leur plus simple expression, comme dans l'exemple (166). On trouve essentiellement des éléments d'évaluation, comme dans cette nécrologie de Raymond Triboulet dans *Aujourd'hui en France* :

(168) <SI> Résistant de la première heure, Raymond Triboulet est décédé dans la nuit de jeudi à vendredi, à l'âge de 99 ans. </SI> <SN> Il fut le premier sous-préfet de la France libre continentale nommé par le général de Gaulle avant de faire une carrière politique au service du gaullisme. Il fut plusieurs fois ministre et député du Calvados de 1946 à 1973. **« Raymond Triboulet laisse l'image d'un grand patriote et d'un serviteur inlassable de l'État », a dit Jacques Chirac.** </SN> [AUJ12]

La citation finale constitue un élément d'évaluation, assumé ici par une instance énonciative externe, à qui le nécrologue délègue l'hommage.

Ces quelques exemples, représentatifs des brèves du corpus, montrent que la structure de la brève nécrologique n'est pas fondamentalement différente de celle d'une nécrologie plus longue : on y retrouve toujours l'agencement des deux séquences, informative puis narrative. La séquence narrative est souvent fort condensée, parfois même réduite à une phrase, mais elle peut cependant être organisée en macropropositions narratives chronologiques, et même accueillir des macropropositions non-narratives, et notamment évaluatives. La différence fondamentale entre les brèves et les articles plus longs repose donc sur la place plus importante dévolue à la séquence informative. En effet, si la séquence narrative des brèves est condensée, la séquence informative n'est pas réduite, ce qui lui donne proportionnellement une place plus importante, puisqu'elle occupe fréquemment la moitié du volume textuel de l'article. La lecture du corpus donne même l'impression que les circonstances du décès semblent évoquées plus souvent dans les brèves que dans les nécrologies plus longues. Afin de vérifier que cette impression n'était pas due au fait que la proportion de la séquence informative est plus grande dans les brèves, je me suis livrée à une étude plus approfondie sur le sous-corpus de nécrologies sur lequel je m'étais appuyée pour analyser la formule-type de l'annonce de la mort⁷⁰, afin de comparer la taille de la nécrologie et le nombre d'éléments qui composent la formule-type.

⁷⁰ Il s'agit du sous-corpus 2, dont la composition a été précisée p.166.

Le Tableau 3 indique, pour chaque article du sous-corpus, combien d'éléments constituent sa formule-type⁷¹, et à quelle catégorie d'article il appartient. Les différentes catégories sont les brèves (des articles très courts qui s'étendent sur une seule colonne), notées B, les articles courts, notés C, les articles moyens⁷², notés M, les articles longs (qui s'étendent sur plusieurs pages), notés L, et les hyperstructures (composés de plusieurs modules textuels ou iconiques distincts), notées HS⁷³.

Article	Taille	Éléments
MON1	M	6
MON2	M	7
MON3	M	5
MON4	B	6
MON5	C	6
MON6	M	5
MON7	HS	6
MON8	HS	6
MON9	M	6
MON10	M	7
PRO1	C	6
PRO2	B	5
PRO3	B	5
PRO4	C	7
PRO5	M	2
PRO6	C	6
PRO7	M	1
PRO8	B	6
PRO9	C	6
PRO10	M	3

Article	Taille	Éléments
POI6	HS	4
BSL4	L	3
BSL6	L	4
BSL7	L	4
BSL8	L	4
BSL9	L	4
BSL10	L	5
RIV1	C	5
RIV2	M	4
RIV4	M	2
RIV5	C	3
RIV6	M	3
RIV7	C	5
RIV8	M	2
RIV9	M	5
CLI1	L	3
CLI2	L	2
CLI3	L	3
REF1	C	6
REF2	M	3

Tableau 3 : Nombre d'éléments dans la formule-type des nécrologies du sous-corpus

⁷¹ Les éléments de la formule-type ont été détaillés *supra* (p.170) : il s'agit de la qualification du défunt, du nom du défunt, de la mention du décès, de la date du décès, du lieu du décès, de la cause du décès et de l'âge du défunt.

⁷² Les articles courts et les articles moyens appartiennent tous deux à la catégorie unique de l'« article de taille moyenne » que l'on a étudiée *supra*. Tous deux ont un fonctionnement identique du point de vue de leur composition, ce qui justifie que pour étudier cette composition, une seule catégorie ait été retenue au cours de cette section. Toutefois, leur taille variable justifie de les subdiviser en deux groupes, dans la mesure où certains éléments rendent la distinction pertinente, comme c'est le cas ici.

⁷³ Ces deux dernières catégories, articles longs et hyperstructures, feront l'objet d'une analyse détaillée au cours de cette section.

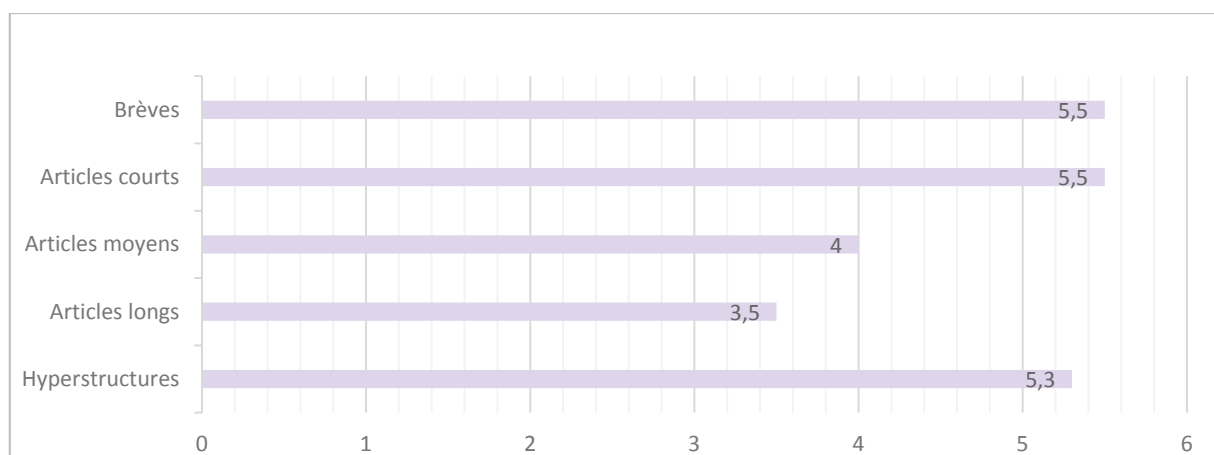


Figure 2 : Nombre d'éléments dans la formule-type d'annonce de la mort pour chaque catégorie de nécrologie

La Figure 2 ci-dessus propose une synthèse du Tableau 3, en indiquant le nombre moyen d'éléments constituant la formule-type de l'annonce de la mort pour chaque catégorie d'article. On remarque que ce sont dans les articles les plus courts que la formule-type est la plus étoffée : alors que le nombre moyen d'éléments est de 4,5, ce chiffre monte à 5,5 pour les brèves et les articles courts, et descend à 4 pour les articles moyens et à 3,5 pour les articles longs. Les hyperstructures font figure d'exception, puisqu'il s'agit généralement d'articles assez longs mais que le nombre moyen d'éléments de leur formule-type est élevé (5,3). Toutefois, si ces articles sont longs dans leur ensemble, ils sont en réalité constitués de plusieurs petits articles, dont la combinaison constitue la nécrologie : chaque module textuel est donc en réalité souvent assez court, ce qui fait que le nombre élevé d'éléments dans la formule-type est finalement cohérent avec le constat général d'une corrélation inversement proportionnelle entre la taille de l'article et la taille de la formule-type.

Afin de confirmer ce constat, il était nécessaire d'élargir l'échantillon : en effet, si le sous-corpus est globalement représentatif, la catégorie des brèves n'est composée que de 4 articles, or ce nombre est trop faible pour être statistiquement représentatif. J'ai donc vérifié les résultats sur un nombre plus élevé de brèves : j'ai sélectionné les deux premières brèves de chaque titre de journal et j'ai comptabilisé le nombre d'éléments dans leur formule-type. Le Tableau 4 ci-dessous compile les résultats de cette analyse :

Article	Éléments
AUJ5	6
AUJ12	5
CRO1	5
CRO2	3
ECH1	6
ECH2	5

Article	Éléments
HUM2	5
LEQ2	6
LEQ3	6
LIB1	5
LIB3	6
MET1	6

Article	Éléments
MON11	5
POI1	4
POI1	4
PRE4	7
PRE5	6
PRO2	5

FIG14	6	MET2	5	PRO3	5
FIG16	5	MIN2	7	TET1	6
FRA2	5	MIN3	4	TRI1	2
HUM1	5	MON4	6	MOYENNE	5.2

Tableau 4 : Nombre d'éléments dans la formule-type d'une sélection de brèves

L'analyse de cette sélection de brèves confirme les résultats précédents : la moyenne du nombre d'éléments contenus dans la formule-type y est de 5.2, elle est donc supérieure au nombre moyen d'éléments de la formule-type dans les articles du sous-corpus, qui s'élevait à 4.5. Ces analyses confirment donc l'impression d'une hypertrophie de la séquence informative au sein des brèves, qui est caractéristique du fonctionnement de ce type d'article, très orienté sur le factuel et dont la séquence informative est donc plus développée.

1.2.3. L'article long

Les articles longs sont peu représentés dans le corpus : il n'y en a que 23, qui sont de plus concentrés sur seulement trois titres, le *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, *Clio* et *Marges linguistiques*. On passera donc plus rapidement sur cette catégorie d'articles, qui mérite toutefois d'être évoquée dans la mesure où il ne s'agit pas d'un hasard si tous les articles longs du corpus sont publiés dans des revues spécialisées. Ces nécrologies, bien que longues, ne sont pas éclatées en plusieurs modules distincts, comme c'est le cas pour l'hyperstructure : l'article long constitue un ensemble unifié, signé par un nécrologue unique, et qui se lit de façon linéaire, tout en s'étendant sur plusieurs pages (le nombre pouvant varier de deux, par exemple pour BSL8, à dix pages, comme pour MAR4). Ce format apparente ces nécrologies à des articles de recherche, à l'instar de ceux qui sont habituellement accueillis dans les pages de ces revues, puisqu'elles sont traditionnellement dévolues à héberger des textes qui relèvent d'un genre de discours unique, l'article de recherche. Or le propre des articles de recherche est précisément d'avoir une taille conséquente (souvent une dizaine de pages) et d'émaner d'un auteur unique. On observe ainsi une contamination entre le genre de discours caractéristique de ces revues spécialisées, et les nécrologies qu'elles publient parfois. On constate d'ailleurs que cette contamination est d'autant plus forte que la parution des nécrologies revêt un caractère exceptionnel : ainsi, les nécrologies du *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, dont un des deux volumes annuels comprend systématiquement une rubrique nécrologique, s'approchent plus du modèle canonique que celles de la revue *Marges linguistiques*, qui n'est pas familière du genre puisqu'au cours de ses cinq années d'existence, elle a publié uniquement quatre nécrologies.

Cette contamination des nécrologies par l'article de recherche se lit tout d'abord dans le contenu des nécrologies : qui s'attendrait à ce que le passage suivant provienne d'une nécrologie ?

(169) a) Dans la phrase malgache les pronoms personnels présentent des formes diverses, lesquelles se situent aussi à des places significativement différentes dans l'ordre linéaire. En associant ces variations pronominales aux variations d'affixes affectant les radicaux verbaux, on distingue les formes de phrases suivantes :

(1)	Mamono	azy	izy
	tue	lui	il
		objet « patient »	sujet « agent »

= « Il le tue », où *mamono* = *man-* + *vono* « tuer »

Et pourtant, il s'agit bien d'un extrait de la nécrologie qu'Huguette Fugier consacre à Jacques Faublée dans le *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* (BSL9), autodésignée comme « nécrologie » par la mention qui surplombe l'article. Ainsi, dans les nécrologies longues, au prétexte de rendre compte de la pensée du disparu, on expose parfois des théories de la même façon qu'on le ferait dans un article de recherche.

Au-delà du contenu, c'est également la forme de l'article qui est influencée par l'article de recherche : on note la fréquence importante d'une bibliographie, parfois très longue (par exemple trois pages pour l'article MAR4). Certains articles font de nombreuses références aux ouvrages cités en bibliographie, en suivant les conventions en vigueur dans le cadre d'un article de recherche, comme en témoigne ce paragraphe :

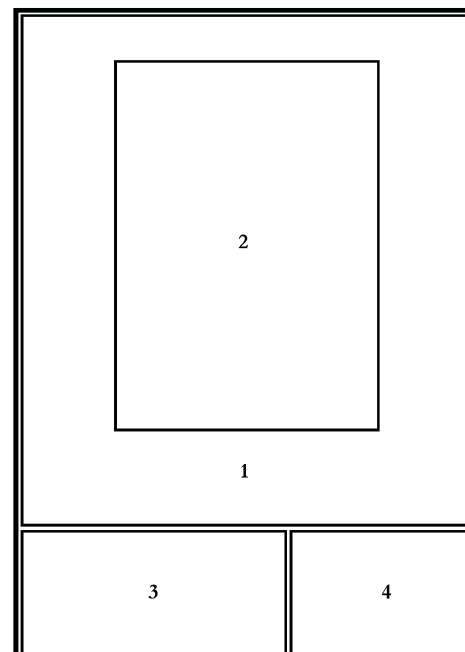
(170) Attentif aux mots et aux notions qu'ils véhiculent en les occultant éventuellement, le sociologue l'est également, mais différemment, au discours. On pourra comparer *l'Ordre du discours* (1971), leçon inaugurale de Foucault au Collège de France, où l'archéologue des formations discursives laisse transparaître son émotion devant le fil du discours qui se déroule, et *Leçon sur la leçon* (1982) de Bourdieu, dans le même exercice. Là où le premier thématise le discours, le second évoque les conditions de possibilité de la leçon, « discours qui se réfléchit lui-même dans l'acte de discours » (Bourdieu 1982 : 8), fidèle à sa posture autoréflexive, non sans pointer « les présupposés inscrits dans le langage ou les prescriptions inhérentes à la routine du discours quotidien sur les problèmes sociaux » (Bourdieu 1982 : 34). [MAR3]

Outre ces multiples références bibliographiques, d'autres éléments sont susceptibles d'apparenter cet article à un article de recherche : on note la présence d'intertitres, signes de l'organisation de la pensée selon une progression logique typique de ce genre de discours, ainsi que l'indication de l'appartenance institutionnelle de l'auteur (« Daniel Véronique – Université de Paris III : Sorbonne Nouvelle (France) »), à l'instar de ce que l'on trouve dans les autres articles de la revue. Enfin, sur le plan de la composition du texte, on remarque que la séquence informative d'annonce de la mort est fréquemment évincée : ce phénomène se produit dans un tiers des nécrologies longues (BSL1, BSL2,

1.2.4. L'hyperstructure

L'hyperstructure est un élément de structuration de l'information, intermédiaire et facultatif, situé entre le journal et l'article, [...] formé d'un ensemble d'articles et d'images graphiquement regroupés et complémentaires.

Il s'agit d'un mode de présentation de l'information de plus en plus fréquent dans la presse. On le rencontre notamment très souvent dans les nécrologies. En voici un exemple :

[illegible]

Afin de mieux percevoir l'organisation interne de cette page du *Monde*, je représente, à côté de la reproduction de l'article, le schéma qui indique les différents éléments (ici au nombre de quatre, trois éléments textuels et un élément icônique) qui composent cette hyperstructure.

L'analyse de la composition des hyperstructures que l'on entend mener ici sera guidée par une interrogation qui a déjà été évoquée dans la section relative au corpus (p.67) : à quelle échelle peut-on parler d'article ou de texte ? À celle de chaque élément qui compose l'hyperstructure, ou à celle de l'hyperstructure dans son ensemble ? Nous étudierons successivement chacune de ces deux hypothèses, ce qui permettra indirectement de caractériser la composition originale de ces nécrologies particulières.

1.2.4.1. Nature supratextuelle de l'hyperstructure

Divers phénomènes plaident pour une nature supratextuelle de l'hyperstructure. L'hyperstructure semble tout d'abord entrer en contradiction avec la conception que l'on a généralement du texte, qui demeure marquée par le primat du linéaire : un petit aperçu des définitions du texte montre à quel point la linéarité imprègne la représentation du texte, aussi bien chez l'analyste que chez le lecteur. En effet, la définition du texte proposée par la grammaire de texte :

Séquence bien formée de phrases liées qui progressent vers une fin.

(Slatka 1985, p.138)

diffère assez peu des définitions plus modernes qu'en propose l'analyse du discours :

Suite linguistique autonome, orale ou écrite, produite par un ou plusieurs énonciateurs dans une situation de communication déterminée.

(Maingueneau 1996, p.81)

Suite d'énoncés oraux ou écrits posés par leur producteur – et destinés à être reconnus par leur(s) destinataire(s) – comme un ensemble cohérent progressant vers une fin et parvenant à constituer une complétude de sens.

(Barbérís 2001b, p.350)

Cette notion de séquentialité se retrouve également dans les définitions du texte que proposent des dictionnaires non spécialisés :

La suite des mots, des phrases, qui constitue un écrit ou une œuvre (écrite ou orale).

(Rey et Robert (dir.) 1989)

Suite de signes linguistiques constituant un écrit ou une œuvre.

(ATILF 2004)

De façon plus générale, même si peu de linguistes se sont lancés dans une tentative de définition du texte, de nombreux critères intériorisés dessinent les contours de la notion de texte, selon l'opinion couramment admise : un texte est ainsi généralement considéré comme un ensemble clos, fini, marqué par une cohérence interne. Il est composé d'une suite linéaire d'énoncés qui progressent vers une fin. Il est décomposable en unités plus petites qui sont interdépendantes les unes des autres. Que l'on

considère ces définitions ou cette liste de propriétés, l'hyperstructure (désormais HS) semble difficilement pouvoir être considérée comme un texte.

De plus, de nombreuses discontinuités semblent faire obstacle à la construction de la textualité dans l'HS. C'est notamment le cas de la non-linéarité de l'ensemble, composé de plusieurs éléments ayant chacun leur début et leur fin. La plurisémiotité est un autre facteur d'hétérogénéité : toutes les HS comportent au moins une photographie, voire plusieurs images et / ou infographies. Enfin, l'hétérogénéité énonciative est très forte, puisque dans la plupart des HS, il y a au moins un locuteur par élément de l'HS.

Le caractère supratextuel de l'HS est d'ailleurs inscrit dans le vocabulaire qui sert à désigner ces ensembles complexes, puisqu'on parle de « multitexte » (Lugrin 2001, p.65), ce qui implique que l'échelle à laquelle joue le texte est l'échelle inférieure, celle de l'article qui compose l'HS. On parle également d'« hyperstructure » ou d'« ensemble rédactionnel » (Grosse et Seibold (dir.) 1996, p.55), ce qui laisse à penser qu'il ne s'agit que d'une sorte de coquille vide (« structure ») qui ne présente une unité que sur le plan de la composition (« rédactionnel »). Ces appellations en vigueur suggèrent donc une hiérarchie entre les niveaux d'analyse, l'HS étant envisagée comme une unité intermédiaire entre l'article et le journal.

Un élément supplémentaire qui plaiderait pour la nature supratextuelle de l'hyperstructure est l'échelle à laquelle le genre de discours est perceptible : Gilles Lugrin (2001) montre que l'essor des HS dans la presse s'accompagne d'un renforcement des genres de discours journalistiques (notamment par le biais d'une autodésignation des articles qui composent l'hyperstructure, « interview », « dépêche », « commentaire »...). Les limites du genre de discours se superposant habituellement à celles du texte, cela viendrait confirmer que le texte existe à l'échelle des articles qui composent l'hyperstructure.

1.2.4.2. Nature textuelle de l'hyperstructure

Je voudrais tenter de prendre le contrepied de cette approche en procédant dans le sens inverse : au lieu de partir de la définition du texte pour voir si elle s'applique à l'HS, je vais voir en quoi l'HS peut être considérée comme un texte. Cette conception était déjà envisagée par Jean Peytard qui, dans un article pionnier sur l'« aire scripturale » de la page, affirmait que dans ce qu'on appellera ultérieurement des hyperstructures, « la page (ici la double page) est traitée comme un ensemble » (Peytard 1975, p.47).

Je commencerai par revenir sur la relation entre HS et genre de discours, puisque les observations de Gilles Lugin ne semblent pas s'appliquer à mon corpus. En effet, dans les nécrologies, le genre de discours semble se transférer à l'échelle supérieure : la nécrologie ne se lit pas au niveau d'un élément isolé de l'HS, mais à celui de l'HS dans son ensemble⁷⁴. La comparaison entre des nécrologies simples et des nécrologies complexes (c'est-à-dire des HS) montre qu'il n'existe pas de différence fondamentale sur le plan du contenu.

De fait, il existe une corrélation très forte entre l'organisation des articles simples en séquences et l'agencement de l'HS en éléments distincts, que je propose ici d'appeler des modules, c'est-à-dire des éléments du texte qui, tout en disposant d'une certaine autonomie, entretiennent des relations étroites avec les autres modules qui composent le texte. Dans les HS nécrologiques, on trouve en effet généralement un module destiné à annoncer la mort (parfois couplé au récit de vie), qui correspond à la séquence informative. Un autre module est souvent dédié au récit de vie, parfois complété par un encadré sur l'œuvre : l'ensemble correspond à la séquence narrative. Un module icônique (il s'agit généralement du portrait du disparu) vient à l'appui de la séquence narrative. Enfin, un ou plusieurs modules d'hommages correspond(ent) aux propositions évaluatives de la séquence narrative. On remarque que cet éclatement de l'HS en modules⁷⁵ suit également les catégories formelles identifiées par Teun Van Dijk (1985, p.86) dans le récit journalistique des nouvelles, l'ensemble formant d'ailleurs ce qu'il appelle une « superstructure » (y compris dans le cas d'articles simples). Il existe donc un parallèle très fort entre les séquences qui composent une nécrologie simple et les modules qui constituent une HS nécrologique, ce qui valide l'existence du genre de discours à l'échelle de l'HS dans son ensemble.

Par ailleurs, en dépit des discontinuités importantes que nous avons observées dans l'HS, la cohérence et la cohésion sont assurées par divers procédés qui construisent la textualité de façon originale. Ces procédés sont d'abord de nature graphique. C'est le critère d'unité le plus évident,

⁷⁴ Il ne s'agit d'ailleurs pas du seul genre de discours pour lequel ce constat est valable : on peut par exemple citer les recettes de cuisine, les tracts électoraux, les posters scientifiques... Ceci n'invalide toutefois nullement les constatations de Gilles Lugin, néanmoins je pense qu'il existe une confusion entre les genres de discours (considérés comme des formats de communication ritualisés) et les genres spécialisés, propres à un type de discours (comme ici le discours journalistique), qui ne sont pas des genres de discours à proprement parler, mais uniquement des moules codifiés dans lesquels vient se couler le texte. On constate d'ailleurs qu'il existe de nombreux manuels de journalisme qui visent à enseigner au futur journaliste des genres codifiés alors qu'il n'existe aucun livre qui permette d'apprendre à pratiquer les genres de discours, uniquement des travaux qui visent à les décrire. La distinction entre ces deux types d'ouvrages, les uns prescriptifs, les autres descriptifs, suffit à mon sens à montrer qu'on ne peut confondre genres journalistiques et genres de discours. Par conséquent, la position que je défends ici n'est nullement incompatible avec les conclusions de Gilles Lugin.

⁷⁵ D'autres modalités d'éclatement existent, reposant notamment sur des distinctions sémiotiques ou énonciatives : on en trouvera le détail dans un article antérieur sur le sujet (Florea 2009).

puisque chaque HS est circonscrite dans un ensemble clairement délimité, s'étendant la plupart du temps à une page. De plus, on constate que les modules sont parfois imbriqués les uns dans les autres, ce qui renforce leur interdépendance. C'est par exemple le cas pour le module 2 de la nécrologie de György Ligeti citée au début de cette section (p.211), qui est inséré dans le module 1.

L'unité dans l'HS peut également être d'ordre sémantique : dans les textes tabulaires, tous les modules portent sur un même objet de discours, et la cohésion interne est donc très forte, marquée notamment par des isotopies et des phénomènes de reprises anaphoriques. En voici une illustration avec la nécrologie de Raymond Devos dans *L'Humanité*, reproduite ci-dessous :

On ne le prendra plus en flagrant délire...



DÉCÈS - L'humoriste Raymond Devos est mort, hier à Paris. Il avait quatre-vingt-trois ans.

C'est à Paris que Raymond Devos est mort, hier à Paris. Il avait quatre-vingt-trois ans. C'est à Paris que Raymond Devos est mort, hier à Paris. Il avait quatre-vingt-trois ans.

C'est à Paris que Raymond Devos est mort, hier à Paris. Il avait quatre-vingt-trois ans. C'est à Paris que Raymond Devos est mort, hier à Paris. Il avait quatre-vingt-trois ans.

C'est à Paris que Raymond Devos est mort, hier à Paris. Il avait quatre-vingt-trois ans. C'est à Paris que Raymond Devos est mort, hier à Paris. Il avait quatre-vingt-trois ans.

C'est à Paris que Raymond Devos est mort, hier à Paris. Il avait quatre-vingt-trois ans. C'est à Paris que Raymond Devos est mort, hier à Paris. Il avait quatre-vingt-trois ans.

C'est à Paris que Raymond Devos est mort, hier à Paris. Il avait quatre-vingt-trois ans. C'est à Paris que Raymond Devos est mort, hier à Paris. Il avait quatre-vingt-trois ans.

C'est à Paris que Raymond Devos est mort, hier à Paris. Il avait quatre-vingt-trois ans. C'est à Paris que Raymond Devos est mort, hier à Paris. Il avait quatre-vingt-trois ans.

C'est à Paris que Raymond Devos est mort, hier à Paris. Il avait quatre-vingt-trois ans. C'est à Paris que Raymond Devos est mort, hier à Paris. Il avait quatre-vingt-trois ans.

Confessions d'un artiste

Extraits choisis à l'occasion de longues conversions entre Raymond Devos et notre ami Guy Silva.

Le rire
C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir.

«Un ange passe»
C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir.

Le rire (bis)
C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir.

Anecdote
C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir.

Le cirque
C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir.

La musique
C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir.

Le polissage de mots
C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir.

UNE SENSIBILITÉ À L'AUTRE AUTHENTIQUE
C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir.

Le rire
C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir.



Premiers hommages

Jacques Chirac
C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir.

La Fête de l'Humanité
C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir.

René Dussan
C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir.

Le rire
C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir.

Le rire
C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir. C'est pour moi le plus facile des gestes à accomplir.

Le titre qui surplombe l'hyperstructure dans son ensemble comporte un pronom non encore attribué : « On ne le prendra plus en flagrant délire ». L'objet de l'hyperstructure dans son ensemble sera précisément de donner corps cataphoriquement à ce référent. Soit par l'image : les deux illustrations donnent respectivement un visage et un corps à ce pronom. Soit par le langage, puisque le référent de ce « le » est le sujet du discours, à double titre : d'une part, celui dont on parle, et d'autre part, le véritable sujet grammatical de la plupart des phrases. C'est ce que montre la titraille, avec par exemple le surtitre du premier article *L'humoriste Raymond Devos est mort, hier à Paris. Il avait quatre-vingt-trois ans*, et les intertitres, dont deux sur trois sont des désignations du personnage : « un homme du Nord », « le polisseur de mots ». Ces désignations se font souvent écho, y compris entre les différents

modules : ainsi le terme qui désigne le disparu dans le titre du second module, « un artiste », est repris par les derniers mots du module d'hommage du bas de page : « Salut l'artiste ! ». On constate ainsi des phénomènes de reprises anaphoriques et d'échos très forts, qui confèrent une cohésion sémantique à l'ensemble.

Enfin, l'unité se lit également sur le plan énonciatif : malgré l'hétérogénéité apparente due à la multiplication des locuteurs, il existe une véritable cohérence énonciative, assurée par la convergence des points de vue. Je n'entre pas ici dans le détail de ces phénomènes, qui seront analysés dans une autre perspective au cours de la seconde partie de la thèse (p.621 *sq.*), mais on peut retenir que tous les locuteurs parlent systématiquement à l'unisson pour faire l'éloge du défunt.

Ceci conduit à revenir sur la définition initiale et provisoire que j'avais donnée du texte : les critères proposés initialement pour définir un texte forment en réalité un prototype du texte et constituent des propriétés fréquentes, mais qui ne sont ni systématiques, ni nécessaires pour fonder la textualité. On peut, au terme de ces analyses, distinguer deux régimes de textualité différents, que j'appellerai régime de textualité linéaire et régime de textualité tabulaire, qui constituent deux façons différentes d'agencer le matériau langagier et sémiotique pour former un texte. Le régime de textualité linéaire, souvent considéré comme classique, organise le matériau langagier de façon ordonnée et séquentielle, balisant un parcours de lecture linéaire, progressant du début vers la fin du texte, imitant à l'écrit la linéarité du discours oral. Le régime de textualité tabulaire, quant à lui, ne s'affranchit pas totalement de cette linéarité mais y ajoute d'autres modes de signification, qui exploitent les potentialités de l'écrit : mise en page, typographie, interaction texte-image... Concrètement, le texte tabulaire se présente comme un ensemble bien délimité de modules, à la fois autonomes et interdépendants, permettant d'entrer dans le texte par plusieurs portes et pas seulement de le parcourir depuis le début jusqu'à la fin. Dans notre perspective relative aux nécrologies, l'HS, en tant que texte tabulaire, propose donc une organisation originale du contenu de l'article. Néanmoins, on y retrouve les éléments classiques qui structurent les nécrologies, indépendamment de leur format : séquence informative, récit de vie, hommages.

1.3. Un modèle biséquentiel fort

L'analyse de la composition prototypique et de ses variantes a montré que la nécrologie était composée de façon systématique de deux séquences, qui sont toutes deux présentes dans chaque

nécrologie, à l'exclusion de toute autre⁷⁶. La nécrologie est donc caractérisée par un modèle biséquentiel fort, qui demeure même lorsqu'une nécrologie suit un plan de texte occasionnel, dérogeant à la configuration classique du genre. Nous allons montrer que ce modèle structure la nécrologie au point d'être présent également dans le titre et dans les appels en une.

La structuration binaire du texte de la nécrologie se retrouve en effet à petite échelle au niveau de la titraile. Voici trois exemples d'articles qui redoublent ce schéma dans le titre et le sous-titre (que je cite dans cet ordre pour chaque article) :

(171) **Disparition** du gaulliste Raymond Triboulet
Résistant, ex-ministre, il est mort à 99 ans à Sèvres. [LIB40]

(172) **Mort** d'une double palme d'or
Le maître japonais Shobei Imamura, auteur, entre autres, de la Ballade de Narayama, s'est éteint
hier dans un hôpital de Tokyo. [HUM32]

(173) **Mort** d'un copilote
Henri Magne, *l'équipier de Nani Roma chez Mitsubishi, a trouvé la mort* hier. [LEQ17]

Chacun de ces titres et sous-titres met en scène d'une part l'annonce de la mort (en caractères gras), qui s'apparente à la séquence informative, et d'autre part, la sélection d'un élément important du récit de la vie du défunt qui sera fait dans le corps de l'article (en italiques), qui correspond à la séquence narrative. Ainsi, dans de nombreuses nécrologies, le schéma biséquentiel se retrouve à trois échelles différentes : très brièvement, au niveau du titre ; brièvement, au niveau du sous-titre ; de façon plus développée, dans le corps de l'article.

Cette structure binaire se retrouve également dans les appels en une. C'est ce que l'on constate par exemple sur ce bref énoncé qui annonce en une la nécrologie de Jean Bernard dans *Le Monde* (MON7) :

(174) Disparition

Le professeur Jean Bernard est mort

<SI> Médecin, humaniste, chercheur, écrivain et résistant, Jean Bernard est mort lundi 17 avril, à l'âge de 98 ans, apprend-on aujourd'hui. </SI> <SN> Maître de l'école hématologique française, il avait révolutionné la compréhension des leucémies. Membre de l'Académie française, Jean Bernard avait été, en 1983, le premier président du Comité national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé. Il était l'un des représentants les plus éclatants d'une génération de médecins qui ont su mener de pair médecine et recherche, écriture et interrogations morales dans le champ de la bioéthique. </SN>

Lire pages 26-27

⁷⁶ Hormis dans les cas d'articles génériquement hybrides évoqués au chapitre 2 (p.141 *sq.*), dans lesquels les séquences informative et narrative se mélangent généralement avec d'autres séquences, caractéristiques d'autres genres de discours.

On retrouve dans ce paragraphe d'appel la structure classique de la nécrologie : la première phrase constitue la séquence informative, la suite correspond à la séquence narrative. Cet exemple, représentatif de la plupart des appels en une, montre que c'est véritablement dans l'articulation entre ces deux séquences que se joue la nécrologie. En effet, la taille dévolue à un appel en une contraint à synthétiser le texte pour n'en retenir que l'essentiel, or on y retrouve bien les deux composantes de la nécrologie. Ceci demeure valable même lorsque le texte des appels est réduit au maximum, comme c'est le cas pour ces deux énoncés, qui annoncent respectivement la nécrologie d'André Labarrère (FIG32) et celle de Raymond Devos (MIN26) :

**La disparition
d'André Labarrère**
Maire de Pau depuis 1971,
l'ancien ministre de Mitterrand
est mort, hier, à 78 ans. *Page 9*

Le Figaro, 17 mai 2006 : 1

**Après avoir allumé les mots,
Raymond Devos s'est éteint**
L'humoriste, qui manipulait la langue française jusqu'à créer des situations absurdes
et cocasses, est mort hier à 83 ans à son domicile de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. P.28

20minutes, 16 juin 2006 : 1

Ces deux appels sont extrêmement brefs, si bien qu'on a là la quintessence de la nécrologie. Or on retrouve de nouveau des éléments informatifs et narratifs, cette fois amalgamés au sein d'une même phrase. Ces exemples de titres et d'appels en une montrent à quel point le fonctionnement binaire est fondamental et constitutif de l'essence même des articles nécrologiques, qui mêlent l'informatif et le narratif.

2. Relations interséquentielles et cohésion textuelle

Jusqu'à présent, nous avons étudié chaque séquence séparément, puis analysé la façon dont elles s'agencent au sein de la nécrologie. Afin de compléter l'analyse de la composition, nous allons maintenant nous pencher sur des phénomènes macrocompositionnels, qui concernent la transition entre les deux séquences, la façon dont on passe de l'une à l'autre au sein du texte et dont les deux séquences sont (ou non) en relation.

2.1. Une absence de relation entre les deux séquences

On a vu combien la structure biséquentielle de la nécrologie était ancrée dans le fonctionnement du genre de discours. Et pourtant, le lien entre les deux séquences ne va pas de soi. Pour former un texte, des séquences doivent certes avoir une existence relativement autonome mais également être en étroite relation avec les autres unités de même niveau hiérarchique, donc les autres séquences. Or le lien entre la séquence informative et la séquence narrative se lit plutôt en termes de juxtaposition et donc d'absence de relation véritable. Cette juxtaposition existe à deux niveaux : thématique et formel.

Au niveau thématique tout d'abord, on a l'impression d'une étanchéité de contenu entre les deux séquences. L'opposition sémantique entre les deux contenus principaux, axés respectivement autour de la mort et de la vie, n'est sans doute pas étrangère à cela. En effet, on observe dans un certain nombre d'articles la succession rapprochée de deux termes antithétiques, « mort » et « né ». En voici quelques exemples :

(175) Pierre Dureau, compagnon de la Libération, est **mort** samedi 22 avril à La Cadière d'Azur (Var), à l'âge de 90 ans. **Né** le 23 août 1915 à Neuilly sur scène, [...] Pierre Dureau effectue son service militaire dans les chasseurs alpins en 1939. [MON13]

(176) La romancière britannique et auteur de nouvelles est **décédée** jeudi, à l'âge de 88 ans, à Florence où elle résidait. Muriel Spark était **née** en 1918, à Edimbourg (Ecosse). [CRO1]

Pour le lecteur qui entame cette nécrologie, le grand écart entre le décès et la naissance ne va pas de soi. Et le paradoxe est d'ailleurs entier : l'opposition lexicale se double d'une opposition chronologique, puisque dans ce texte, comme dans la plupart des nécrologies, on l'a vu, la mort précède de façon presque systématique la naissance. Les deux antipodes de la vie sont donc présentés l'un après l'autre, mais dans le sens inverse de leur déroulement, ce qui tend à augmenter la distance ressentie entre la première séquence et la suivante : l'esprit fait naturellement le lien entre naissance et mort dans cet ordre, mais a plus de mal à relier l'une à l'autre lorsque la mort est évoquée avant la naissance.

Cette première impression de distance, au niveau thématique, se double d'une juxtaposition formelle : on constate en effet que le passage d'une séquence à l'autre s'accompagne très souvent d'un changement de paragraphe. Or ce passage à la ligne, qui à lui seul vaut coupure, n'est pas nuancé par un mot de liaison (par exemple une conjonction de coordination) qui matérialiserait le lien logique entre les deux paragraphes et donc entre les deux séquences de texte.

On peut prendre comme exemple l'anaphore nominale : traditionnellement, il s'agit là d'un des éléments qui assurent la cohésion d'un texte. On peut supposer qu'ici aussi, l'anaphore nominale permet d'établir des relations entre les deux séquences. En effet, le personnage défunt est généralement en position de sujet dans la plupart des phrases des articles, et il apparaît alternativement sous un certain nombre de désignations, dont le pronom personnel de troisième personne. Prenons le début de la nécrologie que *Le Monde* consacre à Raymond Triboulet :

(177) Premier sous-préfet de la France libre et ancien ministre du général de Gaulle, Raymond Triboulet est mort dans la nuit du jeudi 26 au vendredi 27 mai, à Sèvres (Hauts-de-Seine).

Il était âgé de 99 ans. Né à Paris le 3 octobre 1906, licencié en droit et licencié ès lettres, il est devenu agriculteur en Normandie. [MON70]

La première désignation du personnage est très générale : elle reprend le patronyme du défunt, qui constituait déjà le titre de l'article, auquel elle appose une qualification : « premier sous-préfet de la France libre et ancien ministre du général de Gaulle ». Ce syntagme est repris par deux pronoms de troisième personne anaphoriques (en caractères gras), dans les deux phrases qui suivent. La première reprise est pleinement justifiée : le Raymond Triboulet qui est mort est bien celui qui avait 99 ans : le référent, au sein de la première séquence, reste stable. Toutefois, la seconde reprise est plus problématique : le saut chronologique de plusieurs décennies entre les deux séquences fait que le référent de ce pronom n'est pas le même, dans la mesure où il renvoie à la jeunesse du personnage. Il s'agit par conséquent d'un référent évolutif (Charolles et Schnedecker 1993 ; Achard-Bayle 2001), qui subit des transformations qui affectent l'identité même du référent. Cette mutation apparaît d'ailleurs de façon particulièrement nette lorsque le nom du personnage a changé entre le début du récit et le moment de son décès, notamment lorsqu'il s'agit d'une femme mariée, ou d'un ou d'une artiste qui a pris un pseudonyme :

(178) Annie Guéhenno, résistante et écrivain, est morte à Paris vendredi 28 avril à l'âge de 89 ans. Née à Tréguier le 17 septembre 1916, elle était la veuve de l'écrivain et essayiste Jean Guéhenno (1890-1978).

Annie Rospabé, issue d'une famille d'instituteurs laïques bretons, est l'auteur de deux livres : *La Maison vide* (Grasset, 1973), discrète autobiographie, et *L'Épreuve* (Grasset, 1968), qui retrace avec un grand naturel son courageux engagement dans la Résistance. [MON27]

L'absence de coréférence exacte que nous avons constatée dans l'exemple précédent est renforcée ici par le changement du patronyme du personnage, qui est d'abord « Annie Guéhenno » dans le premier paragraphe, puis « Annie Rospabé » dans le second : décidément, l'anaphore nominale pose problème, puisque les différents « elle » qui émaillent l'article renvoient à deux noms différents. On voit donc

bien ici que la reprise anaphorique, loin d'assurer la cohésion entre les deux séquences, dévoile le clivage qui les sépare.

Pour éviter ce genre d'amalgame chronologique, certains articles évitent les reprises anaphoriques entre les deux séquences. C'est par exemple le cas dans la nécrologie que *Les Échos* consacrent à Philippe Amyot d'Inville, dont voici les premières lignes :

(179) **Philippe Amyot d'Inville**, vice-président du quotidien « Ouest-France », est décédé vendredi 2 juin à l'âge de soixante-huit ans, des suites d'un cancer.

Fils d'un officier de l'armée d'Afrique, né à Casablanca, **Philippe Amyot d'Inville**, après des études de philosophie et de théologie puis un diplôme de contrôleur de gestion, avait travaillé notamment pour Bouygues. [ECH20]

Cependant, ce choix désolidarise tout autant les deux séquences, qui deviennent tout à fait indépendantes l'une de l'autre : ainsi, dans cet exemple, le premier paragraphe a une existence autonome, pouvant être lu comme un tout cohérent à lui seul, de même que l'ensemble de la suite de l'article. C'est le sens du propos de Catherine Schnedecker qui indique que la redénomination par le nom propre permet de « remettre les compteurs référentiels à zéro » (1997, p.190). La répétition du nom de Philippe Amyot d'Inville, très rare dans deux phrases consécutives, renforce alors le sentiment d'absence de lien entre les deux paragraphes. Il ne s'agit pas là d'un cas isolé, comme en témoignent les exemples suivants, qui montrent que le même patron syntaxique revient fréquemment dans les nécrologies :

(180) Le cinéaste ivoirien **Henri Duparc** est mort à l'âge de 61 ans. Après des études de cinéma à Belgrade puis à Paris, **Henri Duparc** a consacré sa carrière au public africain. [CRO4]

(181) Partenaire privilégié de l'émission « Les grosses têtes », le comédien **Philippe Castelli** est décédé à 80 ans des suites d'une complication cardio-respiratoire. Natif de Chaville, **Philippe Castelli** fait un passage au « Petit conservatoire de la chanson » de Mireille avant de tourner pour la première fois (1958). [FIG10]

(182) **Édouard Jaguer**, poète et critique d'art, est mort à son domicile parisien, mardi 9 mai. Né en 1924 à Paris, **Édouard Jaguer** a découvert très tôt la peinture surréaliste et l'art non figuratif. [MON50]

(183) **Georges Treille**, ancien sénateur (UDF-rad) des Deux-Sèvres, est mort jeudi 18 mai, à l'âge de 84 ans. Né le 2 septembre 1921, **Georges Treille** s'était installé comme pharmacien à Brioux-sur-Boutonne en 1946. [MON64]

(184) **Georges-Paul Wagner**, avocat au barreau de Paris, ancien député (Front national) des Yvelines, est mort dimanche 11 juin. Il était âgé de 85 ans. Né le 26 février 1921 à Paris, monarchiste, **Georges-Paul Wagner** a notamment été le défenseur de nombreux militants de l'Algérie française. [MON104]

(185) L'un des sept derniers « poilus » de la Première guerre mondiale, **Léon Weil**, est mort dans sa 110^e année, dans le Val-de-Marne où il résidait. Né le 16 juillet 1896, **Léon Weil** avait été mobilisé à 20 ans. [PRO50]

Ces débuts d'articles fonctionnent tous selon le même modèle : une première phrase qui constitue une séquence informative simple, composée uniquement de la formule d'annonce de la mort, suivie d'une phrase qui initie la séquence narrative, toujours au moyen d'un syntagme porteur d'un sème temporel, qu'il s'agisse d'un complément circonstanciel de temps (« après des études de cinéma ») ou d'une construction détachée donnant des précisions sur la naissance (« natif de Chaville »⁷⁷, « né en 1924 à Paris », « né le 2 septembre 1921 », « Né le 26 février 1921 à Paris », « né le 16 juillet 1896 »). La répétition du nom du protagoniste dans deux phrases successives s'explique par cette longue analepse qui s'opère entre les deux phrases – qui évoquent des événements parfois séparés par plus d'un siècle, comme dans l'exemple (185) –, et traduit ainsi la faible cohésion entre les deux séquences. On peut donc dire que l'analyse du paradigme de désignation du disparu sur le début du texte va dans le sens d'un clivage marqué entre les deux séquences, qu'il y ait anaphore pronominale, comme dans les exemples (177) et (178) ou qu'il y ait une reprise du nom à l'identique, comme dans les exemples (179) à (185).

L'analyse de cette tournure appelle une autre remarque, un peu en marge par rapport au fil de notre discours, mais qui contribue à caractériser la nécrologie en tant que genre : la récurrence de ce patron témoigne du fait que la nécrologie est un genre extrêmement routinier. C'est un phénomène que nous avons déjà mentionné à propos de ce que nous avons appelé la « formule-type », cet énoncé par lequel le nécrologue annonce la mort, qui est très stéréotypé. Nous pouvons maintenant affirmer que cette notion de formule ne se limite pas à la formule-type, mais concerne également d'autres segments de la nécrologie qui se coulent dans des moules préfabriqués. Il peut s'agir de mots, à l'instar du syntagme « figure emblématique », dont nous verrons (p.269) qu'il revient très fréquemment, au point de devenir un véritable segment répété (Salem 1987) de la nécrologie. Il peut également s'agir de phrases, comme la formule-type ou d'autres dont il sera question ultérieurement. Enfin, cette routinisation peut, comme ici, concerner des enchaînements de phrases. Ainsi, que ce soit à l'échelle lexicale, phrastique ou transphrastique, ces patrons stéréotypés constituent une véritable phraséologie (Fiala 1987) qui participe à faire d'une nécrologie une nécrologie. Cette routinisation

⁷⁷ Ce syntagme, qui pourrait être perçu comme une indication de lieu, se teinte en réalité d'une valeur temporelle, dans la mesure où l'adjectif « natif » permet une analepse par rapport à la phrase précédente qui mentionnait le décès, en marquant le début du récit, qui commence par l'évocation de la naissance du personnage, selon un modèle typique de la nécrologie, comme en témoignent les exemples (182) et (185).

stylistique est donc caractéristique du genre de discours : on verra dans la seconde partie de la thèse comment cette ritualisation est mise à profit pour faire de la nécrologie un des rites du deuil moderne.

Cette parenthèse sur la routinisation refermée, nous pouvons revenir à l'étude de l'agencement entre les séquences informative et narrative, afin de tenter de déterminer les causes de ce phénomène d'étanchéité interséquentielle que nous avons mis au jour. Une des premières explications possibles repose sur la genèse spécifique du genre de discours : on l'a vu (p.99 *sq.*), les nécrologies des personnes célèbres sont souvent rédigées en partie à l'avance : dans le « frigo » des journaux reposent les biographies de nombreuses personnalités dont on suppose la mort imminente. Toutefois, la séquence informative, qui précède la biographie et précise l'âge du défunt, le jour, le lieu et éventuellement les conditions de sa mort, ne peut bien évidemment pas être écrite à l'avance. Ainsi, cette forte démarcation entre les deux séquences composant la nécrologie trouve une première explication dans la genèse de ces articles, dont la rédaction est morcelée dans le temps.

Cependant, ce premier élément d'explication laisse le problème entier : pour qu'il y ait texte, les différentes séquences qui le composent doivent entretenir des relations entre elles. La simple juxtaposition ne peut tenir lieu de lien, et donc on est logiquement amené à s'interroger sur la nature des rapports qu'entretiennent entre elles la séquence informative et la séquence narrative que l'on retrouve dans les nécrologies.

2.2. Éléments de réponse

Le lien entre les deux séquences pourrait tout d'abord être hiérarchique : on a rapidement évoqué plus haut l'idée que la séquence informative pouvait être subordonnée à la séquence narrative, dans la mesure où elle en constituerait une des macropropositions. Effectivement, l'annonce de la mort, considérée en tant que telle, ne peut pas être narrative, dans la mesure où elle comporte une seule unité, relate un évènement unique. Toutefois, on peut considérer que cette information se narrativise si on l'intègre au récit qui la suit habituellement. On a vu qu'elle constituait alors la quatrième macroproposition narrative du récit, le dénouement, qui va mener vers une situation finale où le défunt est décédé et où on considère l'héritage qu'il nous lègue.

Cette hypothèse est renforcée par le fait que rares sont les nécrologies où la mort est évoquée au cours de la séquence narrative proprement dite. Cependant, la narration tient compte de cet élément

qui a été relaté antérieurement dans le texte. Cela peut se voir à la façon dont l'information est parfois reprise au cours de la séquence narrative :

(186) Quelques jours avant de **disparaître**, Roger Duchêne venait de terminer un dernier ouvrage. [MON16]

(187) **Sa mort** ramène à 192 le nombre de cardinaux, dont 120 de moins de 80 ans. [MON29]

Dans ces deux cas, il ne s'agit pas de raconter la mort : le décès ne fait pas l'objet de la narration, mais sert de point d'appui pour développer le récit, ce qui montre que le narrateur considère que le lecteur a connaissance de ce segment du récit. Dans l'exemple (186), le décès constitue un point de repère temporel qui permet de situer un autre événement dans le temps. Dans l'exemple (187), le syntagme « sa mort » figure en position de sujet, dans le thème de la phrase, et constitue donc une information acquise, sur laquelle le locuteur s'appuie pour apporter d'autres éléments. Ces exemples montrent que la séquence narrative tient compte, dans son développement, du décès annoncé dans la séquence informative.

On peut aller plus loin en considérant que la séquence informative constituerait une prolepse qui anticiperait sur la fin de la séquence narrative. On a vu que toutes les séquences narratives des nécrologies n'actualisaient pas nécessairement toutes les macropropositions narratives qui les composent, mais il est notable que la Pn4, qui relate le dénouement, donc le décès, soit presque systématiquement omise au sein de la séquence narrative. Le récit se déroule donc linéairement, mais comporte comme un « trou » entre la Pn3, l'action, donc le parcours du personnage au cours de sa vie, et la Pn5, la situation finale, qui dresse un tableau de la société une fois le personnage disparu. Il semble que la séquence informative puisse se glisser dans ce « trou » laissé béant au milieu de la narration. Reprenons le dernier exemple, la nécrologie de Raul Francisco Primatesta dans *Le Monde*, que je cite cette fois dans son intégralité :

(188) <SI> Mgr Raul Francisco Primatesta, cardinal argentin, est mort lundi 1er mai, à l'âge de 87 ans. </SI> <SN> **Pn1** Originaire de La Plata, près de Buenos Aires, **Pn2** il en était devenu l'évêque auxiliaire en 1957. **Pn3** Nommé évêque de San Rafael en 1961, puis archevêque de Cordoba en 1965, il avait été créé cardinal en 1973 par le pape Paul VI. En 1998, il s'était retiré tout en restant très présent dans la vie sociale du pays. **Pn5** Sa mort ramène à 192 le nombre de cardinaux, dont 120 de moins de 80 ans. </SN> [MON29]

Cette nécrologie, bien que brève, comporte une séquence informative (encadrée par les balises <SI>) et une séquence narrative (encadrée par les balises <SN>), dans laquelle toutes les macropropositions sont actualisées (elles sont notées Pn1, Pn2, Pn3 et Pn5), à l'exception de la Pn4, qui devrait intervenir juste avant la dernière phrase de l'article, qui évoque la situation du clergé après la mort de ce cardinal

(Pn5). Dès lors, il serait possible de considérer que ce « trou » peut être comblé par la séquence informative, que l'on pourrait d'ailleurs transférer à cet endroit, ce qui donnerait un texte cohérent, si tant est que l'on remplace le premier « il » anaphorique par le nom du personnage afin de rétablir la continuité des désignations :

(188)-a Mgr Raul Francisco Primatesta, cardinal argentin, originaire de La Plata, près de Buenos Aires, en était devenu l'évêque auxiliaire en 1957. Nommé évêque de San Rafael en 1961, puis archevêque de Cordoba en 1965, il avait été créé cardinal en 1973 par le pape Paul VI. En 1998, il s'était retiré tout en restant très présent dans la vie sociale du pays. Il est mort lundi 1^{er} mai, à l'âge de 87 ans. Sa mort ramène à 192 le nombre de cardinaux, dont 120 de moins de 80 ans.

La séquence informative trouve tout à fait sa place au sein de la narration, devenant une proposition narrative parmi d'autres, relatée au début du texte sous forme de prolepse.

Ainsi, les deux séquences ne seraient pas véritablement coordonnées (au sens d'Adam 2005 : 184), mais enchâssées, dans la mesure où la séquence informative constituerait une macroproposition de la séquence narrative. Cet enchâssement ne serait toutefois pas marqué dans l'ordre dans lequel les séquences figurent dans le texte, puisqu'elles se succèdent. Il serait perceptible du fait de la logique chronologique sous-jacente à tout récit, qui amène le lecteur à interpréter l'information du décès comme un élément du récit. Cependant, cette hypothèse, bien qu'elle invite à reconsidérer le lien entre les deux séquences textuelles de la nécrologie, ne résout pas le problème de la relative étanchéité entre les deux séquences et de l'inversion de l'ordre chronologique entre les deux⁷⁸.

On peut formuler une seconde hypothèse pour tenter de répondre à cette apparente absence de lien entre les deux séquences textuelles de la nécrologie et au problème de la cohésion textuelle qui s'ensuit. Cette seconde hypothèse amène à considérer la relation entre les séquences selon une perspective inverse : la séquence informative ne serait plus subordonnée à la séquence narrative, c'est au contraire la séquence narrative qui servirait de faire-valoir à la séquence informative. Nous avons déjà vu *supra* qu'au sein de la séquence narrative, les passages évaluatifs sont destinés à légitimer le récit, afin de susciter et de maintenir l'intérêt du lecteur. Il semble que le même phénomène se joue à l'échelle supérieure, et qu'à l'échelle du texte lui-même, le récit contenu dans la séquence narrative serve à légitimer l'annonce de la mort contenue dans la séquence informative. En effet, l'objet de la

⁷⁸ Hormis peut-être à considérer que l'évènement jugé le plus important au sein du récit soit propulsé en tête de l'article, ce qui est discutable : c'est certes l'élément qui justifie la prise de parole, mais du point de vue du locuteur comme du lecteur, ce qui compte surtout, comme on le verra au cours de toute la seconde partie de la thèse, ce sont les valeurs en partage, exemplifiées par la vie du disparu.

nécrologie – comme de tout article de journal – n'est pas seulement d'apporter au lecteur une information, mais également de souligner l'intérêt de cette information. Or l'information donnée dans la séquence informative des nécrologies présente souvent un intérêt très relatif : la mort n'a généralement pas d'importance en soi, dans la mesure où les décès qui sont relatés sont souvent des morts « tranquilles », et même la plupart du temps attendues, qui concernent des personnalités arrivées au terme de leur vie, qui décèdent de causes « naturelles », comme on dit. La nouvelle risque donc de paraître bien fade et dépourvue d'intérêt si on la considère telle quelle. Dès lors, le récit de vie sert à légitimer l'annonce de la mort, puisqu'il souligne qu'il ne s'agissait pas de « n'importe qui ».

Il est d'ailleurs notable que lorsque la mort est susceptible de présenter un intérêt en soi, la part du texte consacrée au récit de vie diminue : la légitimation de la nouvelle est moins nécessaire, dans la mesure où l'information est déjà palpitante pour elle-même. C'est par exemple le cas dans les diverses nécrologies du corpus consacrées à Lee Jong-wook, le directeur général de l'OMS, décédé brutalement suite à un accident vasculaire cérébral : ces articles s'attardent volontiers sur les circonstances de son décès, donnant notamment des détails sur son hospitalisation et sur l'opération qu'il a subie avant de mourir, mais sont peu prolixes sur son action à la tête de l'OMS. De même, les nécrologies de Corinne Rey-Bellet, championne de ski assassinée par son mari à 33 ans, évoquent en détail les circonstances du meurtre, allant jusqu'à préciser avec quelle arme elle a été tuée ou le nombre de coups de feu qui ont été tirés, ainsi que les motifs qui ont mené son époux à cette « folie meurtrière » (ELL1). En revanche, la lecture des nécrologies nous apporte peu d'informations sur la carrière sportive de la jeune femme. Bien sûr, le caractère inattendu de ces décès peut expliquer en partie la faible place dévolue au récit de vie : contrairement aux personnalités en fin de vie, pour lesquelles on a déjà rédigé et mis au « frigo » la séquence narrative que l'on publiera dans leurs nécrologies, les décès subits empêchent que le texte de la nécrologie soit prêt à l'avance. Toutefois, cette explication ne suffit pas à justifier un tel déséquilibre entre la part dévolue à l'annonce de la mort et celle dédiée au récit de vie : les journalistes disposent d'une base de données d'informations conséquente, qui suffirait à développer la biographie de ces personnalités. On peut donc postuler que cette place prépondérante accordée à la séquence informative au détriment de la séquence narrative valide l'hypothèse avancée plus haut : le rôle de la séquence narrative est de légitimer la séquence informative, quand la mort ne présente pas d'intérêt particulier en soi.

Ainsi, deux logiques différentes permettraient aux deux séquences textuelles d'entrer en relation l'une avec l'autre : d'une part, on peut considérer que la séquence informative constitue un

segment de la séquence narrative, mis en exergue au début du texte, et qu'elle fonctionnerait donc sur deux plans, à la fois en tant que séquence, et en tant que macroproposition narrative (Pn4). D'autre part, la nécrologie s'inscrivant dans l'espace du journal, elle est traversée par une négociation entre l'émetteur et le récepteur du texte : elle met donc en scène conjointement une information et l'intérêt qu'il y a à donner cette information. Dès lors, la séquence narrative se lit comme une légitimation de la séquence informative. Les deux hypothèses présentées ici semblent contradictoires, dans la mesure où chaque séquence est successivement présentée comme hiérarchiquement subordonnée à l'autre. Toutefois, l'agencement des parties du texte ne répond pas à une logique unique et ne se laisse pas réduire à un organigramme qui déterminerait les relations entre les différents segments qui le composent : les relations qui se tissent entre les séquences sont multiples et complémentaires, et les deux hypothèses ne s'excluent donc pas mutuellement mais permettent d'enrichir la compréhension du fonctionnement de la configuration des nécrologies. Néanmoins, ces deux hypothèses, bien qu'elles apportent des éléments de réponse, ne suffisent pas à résoudre le problème de l'absence de lien entre les deux séquences. La question reste donc posée, car il y a là quelque chose que le modèle séquentiel autour duquel nous avons bâti cette partie ne parvient pas à résoudre : nous allons donc y revenir dans le chapitre suivant en l'abordant sous un autre angle.

Chapitre 4

Une mise en discours à la croisée du narratif et du descriptif

C'est parce que la réputation de l'orateur n'est pas la fin exclusive des discours épidictiques [...] qu'un éloge funèbre peut, sans indécence, être prononcé devant une tombe fraîchement ouverte.

PERELMAN Chaïm & OLBRECHTS-TYTECA Lucie, *Traité de l'argumentation*, PUF, Paris, 1958 : 66.

DANS cette partie consacrée à caractériser la nécrologie en tant que genre de discours ritualisé, nous avons jusqu'à présent analysé le fonctionnement médiatique puis la composition des articles nécrologiques. Toutefois, cette analyse en termes de schéma compositionnel ne suffit pas à décrire la nécrologie, ne serait-ce que parce qu'on a vu que certaines questions restaient en suspens, notamment en ce qui concerne la faible cohérence entre les deux séquences textuelles. Au cours du présent chapitre, nous allons donc compléter l'étude de la composition par une étude de la mise en discours : il ne s'agira plus de travailler sur l'organisation du texte, mais sur sa nature. Nous chercherons notamment à déterminer quel type de mise en discours préside à la nécrologie : s'agit-il plutôt d'un discours en « être » ou d'un discours en « faire » ? En effet, comme le suggère Gosselin, « on sait, depuis Aristote, que deux types de visées discursives doivent être distinguées selon qu'elles privilégient les objets et les individus (les portraits, discours d'éloge, de

blâme, d'accusation, etc., qui relèvent de la rhétorique et de l'éthique), ou les procès (les discours narratifs, qui constituent l'objet de la poétique). Pour la rhétorique, en effet, les actes ne sont que "les indices des *habitus*" des individus, alors que, dans la narration, les individus (et les objets en général) ne servent que de support aux procès » (1996, p.135). Nous allons tenter de déterminer laquelle de ces deux visées discursives est remplie par la nécrologie : est-ce que son essence est de raconter des actions ou de décrire une personne ? Nous commencerons par isoler les formes, en montrant successivement en quoi la nécrologie relève du récit, puis du portrait. Nous terminerons en évoquant l'hybridité de la nécrologie, dont la mise en discours est à la croisée du narratif et du descriptif.

I. Un récit

[La vie] n'est qu'une histoire toute faite pour les regards des vivants. Être mort, c'est être en proie aux vivants.

SARTRE Jean-Paul, *L'être et le néant*, Gallimard, Paris, 1976 [1943] : 624.

La visée discursive la plus manifeste dans la nécrologie est narrative. Françoise Revaz elle-même⁷⁹ souligne que c'est ainsi que l'on se représente spontanément ce genre d'article de presse (2009, p.70). Le chapitre précédent a montré qu'au plan de la composition, la nécrologie présentait des traits typiquement narratifs. J'avais toutefois laissé en suspens (p.179) la question de la nature de la nécrologie : j'avais choisi de m'intéresser uniquement à la structure du texte, sans trancher sur sa visée narrative. Il est temps maintenant de revenir à cette question afin de compléter, sous un autre angle, l'analyse du récit menée au chapitre précédent, en montrant pourquoi l'on peut considérer que la nécrologie est un récit.

1. Qu'est-ce qu'un récit ?

1.1. Une « pomme de discorde »

Avant de déterminer si la nécrologie est un récit, il faut s'entendre sur la définition de ce terme. Ici, les choses se compliquent, dans la mesure où le concept de récit et ses frontières constituent une

⁷⁹ Françoise Revaz défend une conception restrictive du récit et se livre par ailleurs, au cours d'une analyse du genre nécrologique, à une démonstration visant à montrer que malgré cette perception spontanée de la nécrologie comme récit, il s'agit d'un genre qui ne relève pas du narratif (2001, p. 181). Nous y reviendrons au cours de cette section.

véritable « pomme de discorde » (Baroni 2012, p.81) au sein de la communauté linguistique, tant il existe de conceptions divergentes sur le sujet. En effet, là où certains linguistes proposent une acception très extensive du concept, qui s'appliquerait à tout discours qui a pour fonction de relater une succession d'actions voire d'événements, d'autres proposent une conception plus restreinte du récit, qui nécessiterait, pour pouvoir être désigné comme tel, de remplir des critères restrictifs concernant divers plans du discours considéré (notamment sémantique, compositionnel, illocutoire, microtextuel).

N'ayant pas pour ambition de proposer ici une synthèse exhaustive sur un sujet qui a déjà été largement débattu, notamment dans les ouvrages de Françoise Revaz (2009) ou d'Ansgar Nünning (2010), je me contenterai ici de mentionner la position de deux auteurs que nous avons déjà évoqués et qui défendent chacun l'une de ces positions théoriques :

Any sequence of clauses which contains at least one temporal juncture is a narrative.⁸⁰
(Labov et Waletzky 1967, p.28)

Pour qu'il y ait récit, il faut d'abord la représentation d'une succession temporelle d'actions, il faut ensuite qu'une transformation plus ou moins importante de certaines propriétés initiales des actants soit réalisée ou échoue, il faut enfin qu'une mise en intrigue structure et donne sens à cette succession d'actions et d'événements dans le temps.
(Adam 2002, p.484)

La comparaison des critères minimaux destinés à identifier un récit comme tel montre que l'empan est large et que la définition est loin d'être consensuelle. À cet égard, une position raisonnable semble être de suivre des auteurs qui proposent de considérer que le récit n'est pas une catégorie exclusive aux frontières étanches, mais constitue un continuum : il y aurait ainsi des « gradients de narrativité » (Adam 1997b, p.36) qui illustreraient une « conception graduelle » (Ryan 2006, p.193) de ce qui caractérise un récit.

1.2. Le cas de la nécrologie

Au-delà de ce flou terminologique concernant le concept de récit, que disent les linguistes sur l'éventuelle appartenance de la nécrologie à cette catégorie ? Là encore, il y a discordance : certains, notamment parmi les analystes de la presse, revendiquent que le récit est le fondement d'un article de presse, à l'instar de Mouillaud et Tétu qui affirment qu'« on ne peut produire d'information qu'en racontant » (1989, p.174). Ainsi, le récit serait l'alpha et l'oméga du discours médiatique :

⁸⁰ « Est narrative toute suite de propositions qui comporte au moins une jonction temporelle. » (je traduis)

Dans le journal, il n'y a pas que l'histoire fictive du feuilleton à être rédigée comme un récit, en suivant les normes d'une certaine dramaturgie. Dans chaque numéro d'un organe de presse, tout – ou presque – répond aux mêmes lois narratives. De la météo aux nécrologies en passant par les petites annonces et, évidemment, l'ensemble du « rédactionnel » classique.

(Antoine et al. 1987, p.19)

Cette conception n'est pas sans rappeler celle du *storytelling* (Salmon 2007). Il ne s'agit toutefois pas ici de savoir si la nécrologie adopte certaines caractéristiques du narratif pour faire plus facilement adhérer à sa lecture, mais bien de déterminer si, intrinsèquement, l'essence de la nécrologie est narrative. À contre-pied de la position d'Antoine ou de Mouillaud et Tétu, plusieurs linguistes réfutent cette idée. Ainsi Françoise Revaz, dans un article consacré à l'étude du statut générique de la nécrologie, dans lequel elle étudie un corpus de 80 nécrologies contemporaines parues dans *Le Temps*, un quotidien suisse, identifie dans les articles des « parties biographiques », qui correspondent à ce que j'ai désigné ici par « séquence narrative ». Au terme de ses analyses, elle conclut au « faible degré de narrativité [de ces] parties biographiques » :

Régulièrement qualifiées de « récits » de vie par les analystes du discours journalistique, ces séquences ne partagent avec le récit que deux aspects : un déroulement chronologique (les étapes de la vie) et un principe de transformation (de jeune à vieux, de vivant à mort, etc.). En revanche, il leur manque très clairement une structure d'intrigue pour pouvoir être considérées comme des récits canoniques.

(Revaz 2001, p.198)

Cette analyse peut être complétée par l'étude des nécrologies à laquelle se livrent Jean-Michel Adam et Françoise Revaz (1996) : selon eux, la mise en intrigue y est absente. Ils citent l'article suivant qui constitue une nécrologie humoristique d'Elvis Presley, seize ans après sa mort, dans *Le Nouveau Quotidien*, le 23 mai 1993 :

[...] L'homme était né pauvre, avait conduit un camion, avait enregistré une chansonnette pour l'anniversaire de sa mère, était devenu célèbre, s'était trouvé un aboyeur de foire comme manager, avait grossi, chanté en mondovision depuis Hawaïi, et s'était finalement écroulé dans sa salle de bain.

Les auteurs soulignent que ce type de texte ne peut être considéré comme un récit, dans la mesure où, bien qu'un acteur unique permette d'établir une unité entre les différentes phrases, il n'y a là que la juxtaposition des événements de sa vie, sans que quoi que ce soit permette d'établir un rapport entre eux. Il s'agit donc là simplement d'un exposé des faits, d'une sorte de chronique, dans laquelle les événements ne sont pas reconfigurés pour former un récit. Si effectivement, dans l'exemple précédent, la mise en intrigue est absente, l'analyse de Jean-Michel Adam et de Françoise Revaz n'a qu'une portée limitée : ici, c'est précisément cette absence de cohérence entre les événements relatés qui rend le texte

humoristique et permet au lecteur de l'identifier comme une parodie, ce qui signifie que ce trait n'est pas constitutif des véritables nécrologies.

Je me propose dans cette section de nuancer cette approche en montrant au contraire que la séquence narrative de la nécrologie constitue plus qu'une simple relation d'événements contingents survenus au cours de la vie du personnage, que le nécrologue se contenterait d'énumérer. Dans la mesure où les autres critères qui permettent de caractériser un récit (tels que l'unité d'action ou la succession chronologique) ne sont pas sujets à controverse, c'est sur le critère de la mise en intrigue que je vais me concentrer, puisque c'est l'absence apparente de mise en intrigue dans les nécrologies qui a amené Françoise Revaz ou Jean-Michel Adam à ne pas adopter l'appellation de récit. Je vais donc maintenant montrer pourquoi on peut dire qu'il y a mise en intrigue, et sur quoi cette mise en intrigue se fonde pour donner corps au récit.

2. La mise en intrigue

Le concept de mise en intrigue trouve sa source dans *la Poétique* d'Aristote, pour qui le récit désigne un « agencement des actes accomplis » (1990, p.111). Cette notion est reprise par Paul Ricœur, dont les travaux vont servir de cadre à ma réflexion dans cette section. Dans le premier tome de *Temps et récit*, il distingue trois étapes de l'interprétation, la « *mimesis* ». La « *mimesis* 1 » est constituée du plan des événements eux-mêmes, la « *mimesis* 2 », de celui de leur configuration poétique, la « *mimesis* 3 », de celui de leur lecture reconfigurante. La « *mimesis* 1 » et la « *mimesis* 3 » sont respectivement situées en amont et en aval du texte, alors que la « *mimesis* 2 » correspond à la mise en intrigue, qui permet de donner une orientation unique à des faits hétérogènes :

Une histoire [...] doit être plus qu'une énumération d'événements dans un ordre sériel, elle doit les organiser dans une totalité intelligible, de telle sorte qu'on puisse toujours demander ce qu'est le « thème » de l'histoire. Bref, la mise en intrigue est l'opération qui tire d'une simple succession une configuration.

(Ricœur 1983, p.102)

Cette définition montre que la mise en intrigue permet de transformer des événements singuliers en un tout homogène signifiant. Nous allons maintenant nous interroger sur la mise en intrigue de la nécrologie, en tentant de déterminer ce qui permet à une vie de devenir un récit.

2.1. La mort comme clôture du sens

En premier lieu, il est utile de souligner que si le récit peut émerger, c'est parce que la mort joue le rôle de clôture du sens. A cet égard, on observe une propension du nécrologue à tirer des bilans : les articles regorgent en effet de précisions chiffrées sur le nombre de rôles tenus par le défunt au cours de sa vie, d'ouvrages publiés, de compétitions sportives remportées, d'argent amassé, de siècles parcourus ou entrevus, voire de conquêtes féminines :

(189) Avec 175 rôles au théâtre et près de 40 films à son actif, il a eu une carrière bien remplie. [ECH16]

(190) Sa bibliographie, immense, compte 350 titres [BSL8]

(191) Corinne Rey-Bellet, trente-trois ans, avait remporté trois descentes et deux super-G, dont un doublé à Sankt Anton en janvier 1999, et comptait une quinzaine de podiums entre 1999 et 2003. Elle avait également remporté la médaille d'argent en descente aux Championnats du monde à Saint-Moritz (Suisse) en 2003. [LEQ7]

(192) 650 millions de chiffre d'affaires [ECH17] [CRO30]⁸¹

(193) Il aura connu trois siècles. [BSL7]

(194) Après Marthe Keller, les actrices Catherine Alric, Margot Kidder et Valérie Rojen tombèrent dans ses bras. [DIV25]

C'est la perspective totalisante qui est intéressante ici : le journaliste cherche à avoir une vue globale sur la vie du personnage, à embrasser l'ensemble de son œuvre, quelle qu'elle soit : l'optique choisie est bel et bien celle d'un dénombrement exhaustif. Ce dénombrement ne peut toutefois avoir lieu qu'à l'occasion de la mort du personnage : c'est le moment de tirer un bilan, puisque tout dénombrement préalable n'aurait été que provisoire. Ce lien entre bilan définitif et mort du personnage est souligné par la dernière phrase de la nécrologie que *Libération* consacre à Philippe de Broca :

(195) Une trentaine de longs métrages, cinq compagnes-épouses, deux filles, Philippe de Broca [...] s'éclipse à 71 ans. [DIV26]

Au-delà du caractère savoureux de cette accumulation hétéroclite, on voit bien ici que c'est le décès de Philippe de Broca qui permet le bilan chiffré de ses réussites professionnelles et personnelles. Ici comme dans les exemples précédents, c'est donc la mort qui est propice à tirer un bilan de la vie, à faire de la vie une totalité signifiante, jouant le rôle de fermeture du sens.

Cette clôture du sens permet alors une évaluation finale rétrospective sur la vie. L'étude de l'emploi des temps verbaux est à ce titre significative. Les temps employés dans la séquence narrative sont habituellement le présent ou les temps du passé (imparfait/passé simple), et leur emploi ne semble

⁸¹ Lorsque deux codes d'articles sont indiqués à la suite d'une citation, cela signifie que le même énoncé figure dans les deux articles.

pas distinctif dans les nécrologies. Mais les articles présentent toutefois une régularité notable : le temps principal (quel qu'il soit), employé pour raconter une succession d'événements, est souvent ponctué par l'emploi d'un temps composé, dont on a vu qu'il marquait souvent au sein de la séquence narrative le passage à l'évaluation. C'est ce que l'on retrouve dans les énoncés suivants :

(196) Jusqu'au bout, il **est resté animé** par ce génie insolent du stupre. [LIB44]

(197) Toute sa vie – ou plutôt toutes ses vies –, elle **avait fui** l'évocation et les rites de mort. [LIB15]

(198) André Mandouze **s'est** toujours **tenu** éloigné des vacarmes médiatiques. Il **aura** pourtant **marqué** l'histoire du XX^e siècle. [HUM34]

(199) Tout au long de son existence, et jusqu'à son tout dernier souffle, Claude Dalla Torre, qui vient de mourir, à Paris, à 65 ans, **aura vécu** pour les livres. [FIG30]

Dans ces phrases, l'emploi du passé composé, du plus-que-parfait ou du futur antérieur est doté d'une valeur aspectuelle accomplie : il fait référence à une durée finie, bornée à droite (par la mort du personnage) et permet donc de montrer que le regard que le journaliste porte sur sa vie est rétrospectif, que la vie, considérée dans son ensemble, est observée depuis l'extérieur. C'est ce que soulignent également les indications temporelles disséminées dans ces exemples, qui suggèrent elles aussi que la vie du personnage est embrassée dans sa totalité : « jusqu'au bout » (exemple 196), « toute sa vie » (exemple 197), « toujours » (exemple 198) et « tout au long de son existence » (exemple 199).

À ce titre, l'emploi du futur dans les nécrologies est également significatif :

(200) Forte d'une trentaine de titres [...], son œuvre **restera** celle d'un témoin de la décolonisation. [LIB14]

(201) On n'**oubliera** pas le regard de baleine qui conclut ce film. [LIB44]

(202) Ses admirateurs **se souviendront** de son talent de mélodiste. [LIB45]

Ici, le futur a une valeur prospective, adoptant comme point d'ancrage temporel la vie du disparu : le futur est envisagé à partir du terme de l'existence, ce qui renforce son unité et sa validité en tant que totalité signifiante et close, dans la mesure où l'on peut s'appuyer dessus pour regarder vers l'avenir. Cette valeur accomplie d'un certain nombre de temps verbaux est significative des nécrologies, et peut être rapprochée de l'étymologie du mot « défunt », qui vient de *defunctus*, participe passé de *defungi*, qui signifie en latin « accomplir sa vie » : de fait, la nécrologie est bien l'histoire de quelqu'un « qui a accompli sa vie ».

On peut donc considérer que la mort joue le rôle de cette clôture du sens indispensable pour envisager la vie comme un tout, condition nécessaire pour qu'elle puisse être configurée par le nécrologue comme récit. À cet égard, nous pouvons revenir sur une question que nous avons laissée

en suspens au chapitre précédent : nous avons souligné le caractère problématique de l'apparente absence de relation entre les deux séquences de texte. Les analyses que nous venons de mener apportent à cette question une nouvelle réponse : l'évènement que constitue la mort semble être le pivot autour duquel s'opère le renversement chronologique entre les deux séquences textuelles. Nous savions déjà que la mort était un élément important partagé par les deux séquences, dans la mesure où elle constitue à la fois le cœur de l'information transmise par la séquence informative et l'ultime évènement survenu dans la vie du personnage, qui vient donc clore la séquence narrative⁸². On peut désormais affirmer que c'est autour de cet évènement que s'articule le passage d'une séquence à l'autre : c'est la mort du personnage qui permet de considérer sa vie comme un tout signifiant et donc de donner corps au récit qu'en fait le nécrologue.

2.2. La cohérence d'un parcours de vie

C'est cette clôture du sens qui permet de poser un regard nouveau sur la vie : une fois cette totalité signifiante constituée, il est possible de la relire dans son ensemble et de lui donner un sens, de la percevoir comme une destinée. C'est donc la mort qui permet de donner une orientation unique à l'hétérogène, comme le suggérait Paul Ricœur. La vie peut en effet alors être configurée de façon à constituer un récit, en étant ordonnée selon un principe qui dépasse la seule organisation chronologique. Regardons l'article que *La Croix* consacre à Jean-François Revel à l'occasion de son décès, intitulé « Jean-François Revel, itinéraire d'un réfractaire » (CRO14). Dès le titre, on perçoit qu'il ne s'agit pas d'un simple portrait en action, retraçant divers faits d'armes du personnage : le terme « itinéraire » laisse entrevoir l'idée d'un parcours balisé, qui progresse d'un point vers un autre et ne se fait pas au hasard. C'est effectivement un parcours cohérent d'intellectuel intransigeant que le nécrologue va s'attacher à mettre en scène, sur le principe du thème et des variations, en montrant comment Jean-François Revel a décliné cette image du réfractaire tout au long des différentes étapes de son existence : c'est ainsi le même rejet de l'imposture qui caractérise le repentir que l'auteur a pu avoir vis-à-vis de « ses propres errements » de jeunesse (évoqués dans les premières lignes de la séquence narrative) que son refus de toute complaisance envers le totalitarisme, quel qu'il soit (rappelé à la fin de la biographie). L'opération de mise en intrigue consiste ainsi à donner à une vie une ligne directrice qui constituera le cœur du récit.

⁸² Soit parce qu'il y est mentionné directement, soit parce qu'il est présent de façon sous-jacente dans l'esprit du lecteur.

On peut ainsi dire avec Jacques Bres que « ce n'est pas le récit qui tire son ordre temporel de l'évènement, mais l'évènement de sa mise en récit » (Bres 1994b, p.55). En effet, si on a vu que la mort jouait le rôle de clôture du sens, c'est bien le récit qui permet de donner sens à la vie, en l'agencant de manière à former un tout cohérent et lisible. C'est en cela que les nécrologies se distinguent du portrait : ce sont là deux genres journalistiques proches, qui présentent tous deux, d'une façon ou d'une autre, la biographie de la personne dont il est question. Cependant, dans le portrait, cette biographie conserve un statut descriptif : il s'agit de donner des éléments pour décrire la personnalité dont l'article brosse le portrait. À l'inverse, dans la nécrologie, la partie biographique a une forte orientation narrative : en effet, dans le portrait, il n'y a pas de véritable fin dans l'éventuel récit de vie qui pourrait être fait. La nécrologie donnant à lire la vie comme un tout cohérent, elle peut la constituer en récit, c'est donc en cela qu'elle se distingue du portrait journalistique.

C'est le même mouvement unificateur que l'on retrouve dans la nécrologie de Claude Piéplu dans les colonnes de *La Croix* (CRO31). Le titre pose, là encore, le ciment du récit de vie : « Claude Piéplu, une voix s'est tue ». On note d'ailleurs ici, comme dans l'exemple précédent, un jeu sur les sonorités qui vise à créer une harmonie entre le nom du disparu et la figure qu'on veut lui faire incarner (ici une rime en [y], dans la nécrologie de Jean-François Revel, une assonance en [e] sur « Revel », « itinéraire » et « réfractaire »). Dès la phrase d'accroche, le ton est donné : « N'était-il pas avant tout une voix ? ». Là encore, cette « voix » sera déclinée au cours de l'article dans ses différentes dimensions : il s'agit d'abord de la voix « physique » (l'organe vocal) qui sera décrite avec précision, comme l'outil qui rendait l'acteur inimitable. Il s'agit aussi de la voix métaphorique, celle des combats menés par Claude Piéplu, qui avait par exemple « écrit à Jacques Chirac contre la reprise des essais nucléaires à Mururoa ». Ce qui sort du cadre fixé par la narration est d'ailleurs exhibé comme incongru :

(203) Né à Paris le 9 mai 1923, ce fils de cuisinier fait ses débuts comme... employé à la banque Vernes. Mais dès l'après-guerre les sirènes du théâtre l'appellent, et le voici embarqué pour une carrière sur les planches. [CRO31]

Dans ce début de séquence narrative, un élément est raconté qui dissone par rapport à l'image du personnage que l'on veut donner : alors que Claude Piéplu est présenté tout au long de sa biographie comme « une voix », ce premier métier comme employé de banque est étonnant. Qu'à cela ne tienne, le narrateur lui-même le présente comme tel, les points de suspension marquant la dimension inattendue de ce qui suit. De même, le « mais » qui suit a une valeur anti-implicative (Ducrot 1972, p.129) pour ramener la narration sur la bonne voie et évoquer l'évènement déclencheur qui va mener au cœur de l'action.

On peut se demander si la mise en intrigue se fait de façon identique lorsqu'un même personnage est nécrologisé⁸³ par plusieurs narrateurs différents. Prenons par exemple trois nécrologies d'André Mandouze de notre corpus, dans *L'Humanité*, *Réforme* et *Le Monde*. La séquence narrative de l'article de *L'Humanité* s'ouvre sur cette phrase :

(204) Son existence aura été placée sous le signe de deux des plus beaux mots de la langue française : témoignage et résistance. Il les a mis, avec une constance qui force l'admiration, au service des principales luttes du XX^e siècle, l'antnazisme et l'anticolonialisme. [HUM34]

Cet énoncé vient expliciter le titre de l'article, « André Mandouze, grand témoin et résistant ». Il y a, là encore, relecture de la vie une fois qu'elle est achevée, pour lui trouver un sens, une ligne directrice (ici subdivisée en deux, « témoignage » et « résistance »). On note de nouveau l'emploi du futur antérieur qui, de par son aspect accompli, souligne que la vie est considérée comme un ensemble clos et unifié. L'emploi de la diathèse passive permet d'évincer l'agent de l'action, suggérant que c'est le destin qui a guidé le personnage sur cette voie, alors que c'est le narrateur qui reconfigure la vie du personnage pour l'articuler autour de ces deux combats. Or ces combats ont bien sûr été structurants dans son action, mais son existence ne peut pas se résumer à cela, il s'agit simplement de ce que l'on veut garder de lui au travers du récit que l'on fait de son existence.

Et pourtant, lorsque l'on compare cette mise en intrigue à celle qui structure les nécrologies de ce même André Mandouze dans d'autres journaux, on trouve des similitudes surprenantes. Ainsi, *Le Monde* évoque un personnage « militant sur toutes les lignes de front : l'antifascisme, l'anticolonialisme, l'Algérie indépendante, la gauche socialiste de François Mitterrand, l'Église réformatrice de Vatican II ». Et le nécrologue d'organiser sa biographie selon cette annonce programmatique, chaque paragraphe correspondant à un des combats de cet « éternel résistant » (MON93). De même, sa nécrologie dans *Réforme*, intitulée « André Mandouze, résistant impénitent », organise le récit de sa vie comme une pièce de théâtre, dans laquelle ses actes de résistance successifs correspondraient à autant d'actes dramatiques. Le début de la biographie déploie ainsi un « premier acte, contre le nazisme », suivi d'un « second acte : contre la guerre d'Algérie » (REF2). On voit ainsi combien les trois mises en intrigue sont proches, malgré des lignes éditoriales différentes entre *La Croix*, *Le Monde* et *Réforme*.

⁸³ Je me permets de recourir à ce néologisme au cours de la thèse, pour désigner une réalité pour laquelle il n'existe pas de mot dans la langue, afin d'éviter l'utilisation de périphrases qui alourdiraient le discours. Ainsi, « nécrologiser » une personne », c'est lui consacrer une nécrologie.

La mise en intrigue ne s'opère toutefois pas systématiquement de la même façon : c'est ce que nous montre par exemple la comparaison entre les nécrologies de Léon Weil dans *Présent* (PRE8) et dans *La Croix* (CRO41). Les deux articles, à partir d'une même existence, racontent deux histoires très différentes, respectivement celle d'un soldat et celle d'un témoin, mettant ainsi chacun en valeur un aspect de la vie de Léon Weil emblématique des valeurs défendues par chacun des journaux. La nécrologie de *Présent* choisit de raconter son existence de soldat : ainsi, après un premier paragraphe consacré à l'annonce du décès, correspondant à la séquence informative, trois paragraphes composent la séquence narrative : le premier évoque sa participation à la première guerre mondiale, le second, à la seconde guerre mondiale, et le troisième glorifie ses qualités physiques (ses performances de nageur ainsi que sa longévité exceptionnelle). L'ensemble raconte donc la vie d'un héros de guerre.

L'article de *La Croix* aborde l'existence du personnage sous un autre angle. On le voit notamment aux choix du narrateur concernant ce qui est dit ou tu : l'article de *Présent* était caractérisé par de longues ellipses, les seules périodes évoquées dans la vie du personnage correspondant aux deux guerres mondiales. La nécrologie de *La Croix* choisit de présenter un empan bien plus large de son existence : si le récit commence également aux vingt ans de Léon Weil, lorsque la guerre éclate, il évoque également la période de l'entre-deux-guerres, ainsi que l'après-guerre, s'attardant notamment à la fin de l'article sur la conduite adoptée par Léon Weil, qui a tour à tour gardé le silence sur cette période puis choisi de témoigner de ce qu'il a vécu. C'est ainsi sur son rôle de témoin que ce récit met l'accent, montrant comment il en est venu à rendre compte de son expérience de la guerre. Ce faisant, le journal exalte également son pacifisme, au travers de la narration d'anecdotes qui prouvent son empathie avec l'« ennemi » mais aussi par le biais du regard très critique qu'il porte sur la guerre, et qui est retranscrit dans l'article. À cet égard, l'article de *La Croix* est bien loin des valeurs guerrières et nationalistes portées par la nécrologie de *Présent*.

Indépendamment de la sélection des événements narrés, c'est aussi la façon dont ils sont racontés qui peut différer, comme le montre la comparaison des deux passages suivants :

(205) Son parcours de combattant devait le conduire en 1917 sur le terrible et sanglant « Chemin des Dames », où plus de 150 000 hommes trouveront la mort. [PRE8]

(206) Sur le front, il découvre l'enfer et la peur, notamment lors des terribles combats au Chemin des Dames. « Bien entendu que nous avions tous la trouille, martelait-il. Ceux qui ont dit le contraire étaient des menteurs. Les explosions, les cris, les gars qui tombaient tout d'un coup autour de vous... » [CRO41]

Alors que l'évocation du nombre de morts au cours du combat du Chemin des Dames sert en (205) à rendre d'autant plus héroïques les exploits de son « parcours de combattant », en (206), c'est une tout autre version du combat qui est donnée : Léon Weil nous donne à voir la façon dont il a été vécu de l'intérieur, évoquant en particulier l'angoisse ressentie par les soldats face à l'horreur. Ainsi, les choix opérés par le nécrologue quant à la mise en intrigue concernent tout autant la sélection des événements narrés que le regard qui est porté sur eux.

On remarque d'ailleurs que la scénographie de l'article de *La Croix* marque d'emblée sa différence en exhibant le rôle de témoin joué par Léon Weil : on assiste en effet dans l'article à une imbrication de deux scènes d'énonciations, tout d'abord celle du nécrologue s'adressant à son lecteur pour lui raconter la vie du défunt, mais également celle de Léon Weil narrant les épisodes principaux de sa propre vie, quelques semaines avant sa mort, comme l'indiquent les propos liminaires :

(207) C'était il y a quelques mois dans l'appartement de sa fille, Liliane, où il s'était installé, près de la place des Fêtes, dans le 19^e arrondissement de Paris. Après s'être longtemps tenu sur le sujet, Léon-Roger Weil avait accepté d'évoquer les heures sombres de la Grande Guerre. C'est à l'âge de 20 ans, en 1916, qu'il est mobilisé sous le matricule 878. [CRO41]

Cette nécrologie débute d'une façon peu classique : on nous renvoie à une situation d'énonciation secondaire, située dans l'espace (« près de la place des Fêtes, dans le 19^e arrondissement de Paris ») et dans le temps (« il y a quelques mois »). D'emblée, on voit le monde au travers des yeux de Léon Weil, qui n'est pas présenté mais à qui des déterminants possessifs et des pronoms personnels réfèrent (« sa fille », « il s'était installé »). La seconde phrase prépare le transfert de voix du nécrologue vers le personnage (« Léon-Roger Weil avait accepté d'évoquer les heures sombres de la Grande Guerre »), qui s'opère dès la troisième phrase, qui entame un long récit autobiographique rapporté dans ce qui s'apparente à du discours indirect libre, entrecoupé d'interventions du narrateur primaire, qui met en scène Léon Weil racontant, pour lui rendre immédiatement la parole :

(208) Léon-Roger racontait, les yeux sombres, les heures, les jours, les nuits passées par - 10°C dans la boue avec les pieds gelés. Et les hommes à qui l'on devait amputer un doigt, une main ou un pied, condamnés par le froid. [CRO41]

(209) En racontant tout cela, assis dans son fauteuil, place des Fêtes, il en frémissait de colère. « À quoi tout cela a-t-il servi ? grondait-il. À rien, à rien du tout, à enrichir simplement quelques types, des marchands de canon. » [CRO41]

Ainsi, la mise en scène est originale, caractérisée par une mise en abyme : le narrateur raconte le fait que le personnage raconte sa vie. Léon Weil joue donc à la fois le rôle de protagoniste et de narrateur, selon un dédoublement caractéristique du « mode témoin » (Velcic-Canivez 2006, p.207). Ainsi, dans

la scénographie énonciative elle-même, il existe en tant que témoin, et le « dire » est donc à l'image du « dit ».

3. Le rôle du narrateur dans la configuration de la destinée

3.1. Le narrateur, garant de l'« illusion biographique »

Ces analyses nous conduisent à nous interroger sur le rôle du narrateur dans la configuration de cette destinée. Tout d'abord, le narrateur, en configurant la vie comme récit, semble être le garant de l'« illusion biographique » (Bourdieu 1986). On a en effet vu que c'est lui qui est responsable de la mise en intrigue, qui sélectionne les événements d'une vie, qui choisit le point de vue à partir duquel cette vie est considérée, autant de choix narratifs qui confèrent une unité artificielle à l'existence, donnant à voir une personne unifiée, créée fictivement par le récit de sa vie. Cette idée que « la vie » constitue un tout, un ensemble cohérent et orienté est construit par le narrateur au cours de son récit. C'est ce dont témoignent les énoncés suivants :

(210) Pianiste prodige **dès la prime enfance**, à 10 ans Billy Preston fait ses premières apparitions télévisées. [LIB49]

(211) Pigiste régulier au *Monde* après 1968, **il commença par** s'intéresser aux contemporains français dans une série de vingt-cinq entretiens sur le mystérieux métier d'écrire, de Barthes à Christiane Rochefort, de Sarraute à Le Clézio, de Tournier à Modiano, réunis dans un volume intitulé *Comment travaillent les écrivains ?* [MON75]

(212) Il était entré au quotidien *L'Équipe* en 1954, âgé de 24 ans, **pour** en devenir la figure de proue jusqu'en 1993. [FIG45]

Ces exemples montrent combien la structure narrative vise à donner du sens : « dès la prime enfance » (exemple 210) montre la continuité d'un parcours qui a débuté très tôt dans la vie du personnage. De la même façon, lorsque le nécrologue indique que son personnage « commença par s'intéresser aux contemporains français » (exemple 211), il suggère que c'est le début d'une série qui se poursuivra ensuite. Dans l'exemple (212), la préposition « pour » souligne la logique qui sous-tend le déroulement des événements : même si elle peut être employée comme un simple connecteur temporel, elle reste chargée d'une valeur logique de but, accentuant le fait que les événements ne s'enchaînent pas sans raison. Ce faisant, le narrateur réarrange les hasards de l'existence pour transformer la vie en un ensemble cohérent et structuré. La logique du parcours de vie est donc rétrospective dans le sens où elle est organisée *a posteriori* par le nécrologue. Elle peut toutefois même devenir prospective, comme dans les exemples suivants :

(213) Raymond Devos **avait débuté** en 1948 dans les cabarets parisiens de La Rose rouge et du Vieux Colombyer, **avant de** rejoindre la compagnie Jacques Fabbri, **puis** de mettre au point un one man show qu'**il devait** étoffer et renouveler, au gré de ses trouvailles, sur les plus grandes scènes parisiennes. [MET8]

(214) Publiée sous forme de gag hebdomadaire dans le journal « Spirou », la série **devait** rapidement devenir l'une des bandes dessinées pour la jeunesse les plus populaires. [AUJ16]

Ici, le verbe « devait » évoque, malgré l'emploi de l'imparfait, un évènement à venir, ce en quoi il « concurrence le verbe aller [...] en lui donnant [sa] coloration modale spécifique » (Riegel, Pellat et Rioul 1994, p.254), ce qui lui confère une double valeur prospective et déontique. Ainsi, le nécrologue observe délibérément la suite des évènements depuis un point situé au cours de la vie du personnage, ce qui permet de parler de la suite de son destin comme d'un passage obligé, et de renforcer l'impression de destinée qu'il construit au travers de son récit.

Observons maintenant ces interventions du narrateur non plus sur des phrases isolées mais au fil d'un article complet, cité ici intégralement :

(215) Odile s'est toujours engagée et nul combat pour plus de liberté ou de dignité ne lui était étranger.

Elle commence par présider le Comité Étudiant du MRAP.

Elle participe à la création d'un Front commun des juristes contre la guerre au Vietnam.

Le Vietnam en paix, elle s'attelle à la solidarité avec le Chili.

Elle construit la pensée du MAJ et lorsque ce mouvement décide que le SAF a vocation à réunir les militants avocats, elle y adhère et est immédiatement élue au conseil syndical.

Odile illustre la rencontre du MAJ et du SAF et a grandement contribué à la rendre fructueuse.

Après Ornano, elle rejoint le « Cabinet des Femmes », rue Lagrange, créé par Anne Marie PARODI, Claudine NAORI et Mireille LEHMAN, elle poursuit inlassablement son combat auprès de ceux qu'on appelle « les gens de peu ».

Elle publie son livre « Droit des femmes, pouvoir des hommes » qui lui vaut une reconnaissance immédiate y compris outre-Atlantique, au Québec où elle se rend.

Elle y rencontre Huguette SAINT LOUIS, magistrat, 1^{ère} femme nommée juge en chef à la Cour qui lors, d'une allocution en l'an 2000 (autour du thème le pouvoir et les femmes) puisera son inspiration dans le livre d'Odile.

Son ouvrage révélera encore toute sa modernité. [CHO1]

La première phrase souligne la permanence de l'engagement d'Odile Dhavernas, au travers de l'adverbe « toujours » d'une part, et de la double négation (« nul combat [...] ne lui était étranger ») d'autre part. Cet engagement sera décliné sous ses différentes formes au fil du texte. En effet, l'auteure s'applique à faire émerger la cohérence du parcours de la défunte : au-delà de l'organisation chronologique du texte, tout est fait pour montrer que l'itinéraire de son existence repose sur une véritable logique. Ainsi, au « elle commence » du début du texte fait écho le « elle poursuit » de la fin du texte. De même, chaque étape de sa vie est reliée à la précédente : ainsi, les syntagmes « le Vietnam en paix » et « après Ornano » se chargent d'une valeur temporelle, comme si un nouveau dossier

s'ouvrirait dès que le précédent était clos. Dans la dernière phrase, la logique du parcours d'Odile Dhavernas est montrée dans sa dimension prospective, à l'instar de ce que l'on avait observé dans l'exemple (213) avec le « il devait » : ici, le futur (« révélera ») marque une cohérence qui se lit dans les deux sens, vers le passé et vers l'avenir, cohérence redoublée par l'adverbe « encore ». Ainsi, la façon dont l'histoire est racontée accentue le sentiment d'unité et contribue à donner du sens à l'existence narrée.

3.2. La mort, pivot de la « synthèse de l'hétérogène »

Cette recherche de la cohérence se lit d'ailleurs jusque dans la façon dont la mort est dite : le nécrologue s'efforce en effet souvent d'établir un lien entre l'activité du défunt pendant sa vie et son décès, en premier lieu en soulignant le moment où la mort intervient :

(216) Le copilote Henri Magne décède en course [MIN21]

(217) Il est parti en faisant ce qu'il avait de plus cher. [LEQ17]

(218) Il est mort en scène. Figure historique du Parti socialiste, André Labarrère est décédé hier à l'âge de 78 ans, au cours de son sixième mandat de maire de Pau. [FIG32]

(219) Le cinéaste s'est éteint hier, au lendemain de la clôture d'un festival qui avait marqué sa carrière. [MIN20]

(220) Peu après la sortie du livre, de Swarte tomba malade, comme s'il eût rejoint la fiction, comme si l'angoisse du roman eût raison de sa vie ! [LIB10]

Les trois premiers exemples indiquent que le décès du personnage est survenu alors qu'il était plongé dans l'activité qui l'a rendu célèbre : ainsi, jusqu'à sa mort il aura été dans l'action. Les exemples (219) et (220) diffèrent un peu de ce schéma : ici, on perçoit la tentation de trouver une signification à la date de la mort : si Shohei Imamura est mort le lendemain de la clôture du festival de Cannes, c'est un clin d'œil à sa carrière, qui a été lancée par la première palme d'or qu'il y a reçue ; si Vincent de Swarte est décédé quelques jours après la sortie de son livre, c'est comme si la fiction rejoignait la réalité. Il est très fréquent que le nécrologue cherche ainsi à donner du sens au décès.

Lorsque le sens ne peut être trouvé dans l'événement lui-même, ce sont les mots qui vont lui conférer une signification, comme dans les titres suivants :

(221) Maurice Deschamps quitte la scène [PRO54]

(222) Billy Preston en point d'orgue [LIB49]

(223) Dernier exil pour Alexandre Zinoviev [LIB28]

Dans ces trois exemples, comme dans de nombreux articles du corpus, la périphrase qui dit la mort est mimétique de l'activité du défunt pendant sa vie : ainsi, l'acteur Maurice Deschamps « quitte la

scène ». Si le reste de l'article n'était pas là pour informer le lecteur de son décès, on pourrait croire qu'il se contente d'abandonner les planches et que l'article vient simplement saluer la fin de sa carrière. De même, les accords de piano de Billy Preston continueront à résonner comme un point d'orgue. Quant à Alexandre Zinoviev, l'écrivain russe dissident qui a longtemps été contraint de vivre loin de son pays, son décès est comparé à un « dernier exil ». Ainsi, la façon de dire le décès l'apparente à une nouvelle étape dans la carrière du personnage : même la mort a du sens, dans la mesure où elle est perçue comme un clin d'œil au principe organisateur de l'existence du personnage.

La mort joue donc un double rôle : elle sert de clôture du sens, faisant de la vie une totalité significative, ainsi qu'on l'a montré tout à l'heure, mais c'est aussi elle qui donne son impulsion au récit : en effet, c'est à partir de la façon dont le personnage est mort qu'on peut réinterpréter sa vie et la mettre en intrigue. Les circonstances de la mort deviennent alors le pivot de la « synthèse de l'hétérogène » (Ricœur 1983, p.103) à laquelle se livre le narrateur pour donner lieu au récit de la vie.

3.2. L'évocation des possibles narratifs

Le nécrologue ne se contente pas de présenter la vie qu'il raconte comme un tout cohérent : il s'emploie également à montrer que c'est le défunt qui a construit cette existence comme telle. L'écart entre la vie à laquelle il aurait pu s'attendre et la vie qu'il a réellement eue et voulue est fréquemment souligné :

(224) Rien ne prédisposait cet enfant juif de la banlieue parisienne à mener une vie digne d'un roman d'aventure. [JUI1]

(225) Rien, au départ, ne prédisposait Jean Bernard à occuper l'une des premières places dans la médecine du XX^e siècle. [MON7]

(226) « *Tout était réuni pour que je ne devienne pas musicien.* » [LIB53]

(227) Quand, en décembre 1947, Jean-Pierre Le Roch et ses parents, vivant dans une grande pauvreté, quittent la France pour le Brésil, rien ne laisse présager un retour gagnant. [ECH4]

Les forces du destin semblent liguées contre les protagonistes (comme en témoignent les pronoms « tout » ou « rien » que l'on retrouve dans chacun de ces exemples) pour les livrer à un destin médiocre. L'évocation de ce possible narratif qui ne se réalise pas souligne combien le personnage a su braver un destin prédéterminé pour se construire une destinée choisie, digne d'être racontée aujourd'hui. On remarque toutefois que ce mécanisme peut fonctionner également dans le sens inverse :

(228) Rien ne destinait Augusto Pinochet, né le 25 novembre 1915 à Valparaíso, dans une modeste famille d'origine française, à devenir un personnage du XX^e siècle. [DIV89]

Ici, l'évocation d'un possible narratif plus quelconque que le destin que le personnage a finalement eu vise au contraire à souligner la responsabilité d'Augusto Pinochet dans la carrière de dictateur qu'il a embrassée, qui ne doit rien au hasard mais qu'il a lui-même choisie.

C'est le même phénomène que l'on retrouve dans le début de la séquence narrative de la nécrologie que *Le Monde* consacre à Gérard Matisse, petit-fils du peintre (cette information étant connue du lecteur puisqu'elle a été mentionnée au tout début de la nécrologie) :

(229) Né le 7 avril 1931, il était considéré par son grand-père comme le plus doué artistiquement de ses petits-enfants. **Mais** passionné par les chevaux, il avait choisi de s'installer en Savoie où il avait créé un haras et une école d'équitation. [MON59]

C'est la conjonction « mais », qui coordonne les deux phrases, sur laquelle je souhaiterais me pencher : le « mais » a ici une valeur argumentative compensatoire, dans la mesure où il annonce une proposition qui vient annuler l'inférence déclenchée par la première proposition. On a en effet une structure de type « p mais q » (Anscombe et Ducrot 1977, p.28), où p et q sont respectivement les propositions suivantes :

p = Il était considéré par son grand-père comme le plus doué artistiquement de ses petits-enfants.

q = [Il était] passionné par les chevaux.

La présence du « mais » déclenche une inférence liée à chacune de ces propositions, selon le schéma « si p alors r », et « si q alors non-r ». Dans cet énoncé, r est implicite mais non-r est exprimé. Voici la proposition r telle qu'on pourrait la rétablir, et la proposition non-r telle qu'elle est exprimée :

r = Il allait devenir artiste.

non-r = Il avait choisi de s'installer en Savoie où il avait créé un haras et une école d'équitation.

La proposition r, inférée à partir de p, laisse entrevoir le destin tout tracé du personnage, dont le don artistique le voue à marcher sur les traces de son illustre grand-père. Le connecteur « mais » évince ce possible narratif pour montrer combien la vie du personnage repose sur une décision personnelle (comme en témoigne le verbe « avait choisi »), à l'encontre de l'avenir auquel son ascendance pouvait le prédestiner. On retrouve le même schéma dans ce passage de la nécrologie de la sociologue Madeleine Guilbert :

(230) Un classique destin l'attend, des parents dans l'enseignement primaire, qui n'ont pas de fils, l'ont préparée à devenir professeur. **Mais** elle tombe malade. [...] La maladie, la guerre l'ont éloignée du chemin tout tracé qui devait être le sien. [CLI3]

Ainsi, en suggérant des trames narratives alternatives, ce qui non seulement aurait pu mais même aurait « dû » arriver, le nécrologue donne de la valeur au parcours du personnage.

Cette suggestion d'autres possibles narratifs (qui sont d'ailleurs présentés comme « probables » plus que comme « possibles ») peut même être implicite, comme dans la nécrologie que *Le Monde* consacre à la chanteuse espagnole Rocio Jurado :

(231) Née à Chipiona, dans la région de Cadix (Andalousie), cette fille de cordonnier, obligée de quitter l'école à 12 ans pour travailler comme couturière, était devenue, après avoir remporté très jeune de multiples concours radiophoniques, une des grandes divas de la chanson populaire. [MON83]

On retrouve ici un décalage entre le destin auquel la jeune fille pouvait s'attendre et celui qu'elle a réussi à se construire. Dans cet exemple, ce destin attendu n'est pas évoqué, mais le lecteur est incité à se l'imaginer à partir des divers détails donnés sur le personnage (« fille de cordonnier », « obligée de quitter l'école à 12 ans pour travailler comme couturière »). Ces divers exemples montrent que le nécrologue se sert des possibles narratifs avortés (qu'il les évoque explicitement ou qu'il se contente de les suggérer) pour mettre en valeur le déroulement réel des événements.

Cette dimension *self-made-man* contribue à donner son intérêt au récit : on retrouve ici l'autolégitimation du discours que l'on a déjà analysée, puisque tout en racontant, le narrateur explique pourquoi son récit vaut la peine d'être raconté. Ainsi, le personnage a bâti son existence lui-même, il s'est construit tout seul, et c'est cela qui rend cette vie digne d'être mise en récit. À cet égard, les nécrologues n'hésitent pas à suivre le conseil d'Aristote :

Puisque l'éloge se tire des actions et puisque le propre de l'homme de bien est d'agir par choix délibéré, il faut essayer de montrer que la personne qu'on loue agit par choix délibéré.
(Aristote 2007, p.199)

Les nécrologies valorisent en effet volontiers les défunts auxquelles elles sont consacrées en exhibant la cohérence de leur parcours de vie et en montrant qu'ils ont pesé sur leur destin : ainsi, alors que nous avons vu que ce sont les choix narratifs qui permettent de faire naître l'« illusion biographique », le nécrologue s'efface derrière son personnage, s'efforçant de montrer que c'est lui qui a mené sa vie de main de maître, masquant ainsi son propre travail de configuration narrative, qui consiste à réarranger les hasards de l'existence pour en faire un destin choisi et consenti.

Bilan sur le récit

Au terme de ces analyses, on peut confirmer que la nécrologie constitue bien un récit, articulé par une mise en intrigue certes plus ou moins développée, mais toujours présente. On a vu que le décès du personnage permettait d'adopter un regard rétrospectif et surplombant sur son existence :

c'est depuis ce point de vue que le narrateur agence les différents événements de la vie du défunt de façon à leur donner du sens. La nécrologie est toutefois traversée par un étrange paradoxe : alors que c'est le travail du narrateur, au travers de la mise en récit, qui permet de faire émerger une existence unique et unifiée, le nécrologue s'emploie à dissimuler son rôle et à mettre en avant celui du disparu, afin de le montrer acteur de son destin, que lui-même se bornerait à raconter, à l'instar du récit historique, dans lequel « les événements semblent se raconter eux-mêmes » (Benveniste 1966, p.241). Nous verrons au chapitre suivant que cet effacement du locuteur ne se limite pas aux choix narratifs et que c'est une constante de la nécrologie.

II. Un portrait

On doit des égards aux vivants ; on ne doit aux morts que la vérité.

VOLTAIRE, *Œuvres complètes. Tome I. Théâtre*, Furne, Paris, 1835 [1719] : 65.

Aux côtés de sa fonction narrative, la nécrologie remplit une seconde visée discursive : elle ne cherche pas uniquement à raconter mais également à décrire. C'est aux modalités de mise en œuvre de ce portrait que nous allons nous consacrer maintenant. Nous commencerons par déterminer la place de la description dans la nécrologie, en distinguant les diverses formes linguistiques qui peuvent avoir un rôle descriptif. Nous chercherons ensuite à préciser l'objet de ce portrait : quels éléments du personnage la nécrologie cherche-t-elle à décrire ? Nous terminerons en montrant que la nécrologie dessine le portrait d'un personnage à la fois emblématique et singulier.

1. Place et formes de la description

1.1. Les structures attributives

Plusieurs procédés coexistent au sein de la nécrologie pour contribuer à brosser le portrait du disparu. Nous allons étudier chacun d'entre eux, à commencer par celui qui semble le plus nettement caractéristique de la description : les formes attributives. Étonnamment, si on en trouve quelques occurrences dans le corpus, celles-ci sont relativement rares :

(232) Elle était drôle, Anne-Marie, pleine de fantaisie, de vitalité, de générosité. [EXP1]

(233) C'était un homme attachant, drôle, faisant fi du politiquement correct. [AUJ8]

(234) Il était mince, fragile, myope, agité, impétueux et interpellateur. Sa calvitie partielle et une certaine voussure le faisaient ressembler à Woody Allen. [OBS11]

Ce type de phrase est typique de la description dans la mesure où la description vise à associer certaines propriétés à l'objet de la description, or la syntaxe de la phrase attributive mime cette association, par le biais de la relation prédicative qui s'établit entre le sujet et son attribut. Cette opération de qualification peut se poursuivre par une assimilation (Adam et Petitjean 1989, p.128), comme dans l'exemple (234), où André Mandouze est comparé à Woody Allen, ce que suggère également la photographie qui accompagne le texte de l'article et vient à l'appui de cette mise en relation par analogie.

Cependant, cette structure syntaxique caractéristique de la description est dans l'ensemble très peu présente dans les nécrologies : on remarque même qu'elle est subvertie pour évoquer non plus ce que le disparu était, mais ce qu'il faisait, comme on le constate dans les exemples suivants :

(235) **Yitzhak Ben Aharon a été** l'une des figures de cette élite ashkénaze qui forgea et domina l'État jusqu'à sa déroute historique de 1977 face à l'alliance de la droite et de sépharades convaincus d'avoir été laissés à la marge. [MON58]

(236) **Lloyd Bentsen [...]** est l'un des hommes qui ont marqué la présidence de Bill Clinton : il a parrainé la politique qui contribua à la formidable croissance économique des deux mandats du président démocrate (1992-2000). [MON71]

(237) **Il est** sans doute le premier à avoir regardé d'un peu près l'évolution de la société de consommation et trouvé derrière une façade d'euphorie des signes inquiétants qui deviendront banals dix ans après aux États-Unis et en Europe. [MON20]

Ici, le début de la phrase qui associe (en gras) le nom du défunt au verbe « être » laisse supposer une qualification qui permettra de le décrire. En réalité, la suite de la phrase glisse de la description vers la narration, puisque le nécrologue raconte certains événements de la vie du disparu, comme en témoigne, dans les exemples cités, la présence de dates ou d'indications temporelles, qui ancrent la narration dans le temps. Ainsi, même lorsque la syntaxe de la phrase laisse supposer des éléments descriptifs, en réalité cette attente est détrompée par la suite de la lecture : c'est que le portrait se cache ailleurs, à des endroits plus inattendus, et il se dessine par petites touches sans se mettre en avant, comme nous allons le voir.

1.2. La nomination

Le premier lieu qui accueille des éléments de description, c'est le groupe nominal : le choix des désignations qui réfèrent au défunt est en effet significatif. Observons quelques exemples :

(238) Marie-France Stirbois avait rejoint l'association dirigée par le maire d'Orange Jacques Bompard, lui aussi en rupture de ban avec le FN. **Cette femme énergique** [...] était populaire chez les militants frontistes. [AUJ1]

(239) Marthe Philipp organisa de nombreux colloques et séminaires, le plus important ayant été le/la « 9. Arbeitstagung der alemannischen Dialektologie, Strassburg 1987 » auquel assista tout exprès son maître admiratif, le presque nonagénaire Jean Fourquet, et dont les actes s'intitulèrent *Dialektologie im Computer-Zeitalter* (Göppingen 1990). Car, à 60 ans, **la linguiste humaniste** s'était mise avec enthousiasme à l'informatique, consciente de ce que l'analyse quantitative pouvait apporter à sa passion de la complexité en matière de recherche. [BSL13]

(240) Jacqueline Roumeguère-Eberhardt est morte au Kenya à l'âge de 78 ans. C'est une défaillance cardiaque qui aura eu raison de **cette femme intrépide et profondément originale**. [CRO20]

(241) L'écrivain et figure du trotskisme européen, Boris Fraenkel, s'est suicidé à 85 ans [...]. **L'intellectuel**, qui avait initié l'ancien premier ministre socialiste Lionel Jospin au trotskisme dans les années 1960, avait fondé l'Organisation communiste internationale. [CRO12]

Dans ces exemples, les syntagmes (en gras) « cette femme énergique », « la linguiste humaniste », « cette femme intrépide et profondément originale » et « l'intellectuel » sont spontanément perçus comme coréférents au nom propre (souligné), sujet de la phrase précédente, respectivement « Marie-France Stirbois », « Marthe Philipp », « Jacqueline Roumeguère-Eberhardt » et « Boris Fraenkel ». Toutefois, cette anaphore, si elle vise effectivement à référer tout en assurant une certaine variété lexicale afin d'éviter toute lourdeur stylistique, possède également une vocation descriptive, en vertu de la valeur prédicative de ces syntagmes nominaux anaphoriques. La fonction référentielle masque ainsi l'ajout d'une information nouvelle, à la fois factuelle et empreinte du point de vue du nécrologue, qui parmi les différentes désignations qui s'offrent à lui, sélectionne celle qui lui semble la plus pertinente pour construire l'image du personnage dont il brosse le portrait. Ainsi, la désignation de l'exemple (239), « la linguiste humaniste », mêle ces deux dimensions, en évoquant à la fois la profession de la disparue (« linguiste ») et une de ses qualités humaines (« humaniste »). Ce procédé référentiel est extrêmement répandu dans les nécrologies : les anaphores contribuent ainsi à la fonction descriptive du texte, de façon discrète et subtile, puisque l'information apportée n'est pas présentée comme un élément d'information nouveau.

Cette apparente mise en retrait des éléments descriptifs, masqués derrière l'anaphore, ne correspond toutefois pas nécessairement à la réalité : c'est parfois dans ce segment que se cache l'information essentielle de la phrase, comme en témoignent ces deux phrases :

(242) **Cet homme aussi sévère qu'élégant** avait deux couleurs préférées : le bleu et le gris. [FIG49]

(243) **Ce petit homme aux yeux bleus perçants, à la langue déliée et à la parole aussi rocailleuse que corrosive** était issu d'une famille de onze enfants. [LIB28]

Dans ces deux exemples, la désignation (en caractères gras) occupe la position de sujet et joue le rôle de thème dans la phrase. Cependant, la comparaison entre l'information nouvelle transmise par le thème et celle apportée par le rhème montre que c'est bien l'anaphore qui est porteuse de l'information la plus manifeste : savoir que Claude Terrail était à la fois « sévère » et « élégant » (exemple 242) est probablement plus digne d'intérêt aux yeux du lecteur de sa nécrologie que de connaître ses couleurs préférées. De même, en savoir plus sur le visage et la voix d'Alexandre Zinoviev (exemple 243) permettra au lecteur de mieux se représenter le personnage, alors que connaître le nombre de frères et sœurs qu'il a eu-e-s semble relativement anecdotique et peu à même de nous faire entrevoir qui il était réellement. Ainsi, dans les nécrologies, la description avance masquée : elle ne se trouve pas là où on l'attendrait, mais elle pullule dans la chaîne de référence, participant ainsi à esquisser le portrait du disparu tout en se cachant derrière sa fonction référentielle, alors même que c'est là que se trouve l'essentiel de l'information apportée par la phrase.

À cet égard, il est intéressant de noter que l'anaphore décrit sans que la relation prédicative soit explicitée, ce qui permet d'éviter d'employer un verbe et donc de choisir un temps verbal. Cette remarque anticipe sur des phénomènes que l'on étudiera plus en détail au cours de la seconde partie, qui se penchera sur la dimension rituelle de la nécrologie, mais on peut d'ores et déjà noter que le choix de ce procédé descriptif permet de ne pas recourir à un temps du passé et donc d'occulter la mort. C'est d'ailleurs ce que constate Jean-Didier Urbain dans son étude de l'épithaphe, dans laquelle « les qualités du défunt deviennent atemporelles : effacer les verbes, c'est chasser le temps hors de l'écriture » (1989, p.202). De ce point de vue, la nécrologie s'apparente à l'épithaphe, en évinçant la description de la structure prédicative de la phrase pour la dissimuler dans la chaîne de référence, ou, comme on va le voir, dans les constructions détachées, qui partagent cette propriété de prédiquer sans recourir au verbe conjugué.

1.3. Les constructions détachées

1.3.1. Fonctionnement général

Le second grand pôle descriptif dans les nécrologies est constitué par les constructions détachées, d'emploi extrêmement fréquent dans le corpus. En voici un exemple⁸⁴ :

⁸⁴ Dans l'ensemble de la partie, afin de faciliter le repérage, j'ai identifié la ou les construction(s) détachée(s) par des caractères gras et le syntagme incident par des italiques.

(244) **Excellente juriste, précise, indépendante d'esprit, courageuse, pédagogue, sans arrogance**, *Odile* a assumé, accepté de soutenir les combats judiciaires féministes au sens large de ces dernières décennies. [CHO1]

Cette phrase fonctionne selon un modèle très classique : les constructions détachées occupent la première position de la phrase et précèdent immédiatement le syntagme incident, qui est ici, comme souvent, le nom propre qui réfère au défunt. La présence dans la même phrase de l'élément détaché et de l'élément incident rend plus manifeste la visée descriptive, toutefois, l'ellipse du verbe demeure, ce qui permet de nouveau d'esquiver le recours au temps (et donc de ne pas mettre en avant l'absence) mais également de ne pas expliciter le caractère descriptif de ce procédé, puisque la construction détachée repose sur une prédication seconde, qui reste à l'arrière-plan. La forme des constructions détachées est diverse, et représentative de ce que l'on trouve habituellement dans les nécrologies : il s'agit tout autant de groupes nominaux (« excellente juriste »), de groupes adjectivaux (« précise », « indépendante d'esprit », « courageuse », « pédagogue ») et de groupes prépositionnels qualifiants (« sans arrogance »), qui sont juxtaposés. On trouve également des constructions détachées à type de participe. Toutefois, ceux-ci n'ont généralement pas une valeur qualificative, dans la mesure où leur nature les apparente plutôt à des subordonnées circonstancielles : on ne développera donc pas ici leur fonctionnement, dans la mesure où il ne relève pas de la description.

Les constructions détachées peuvent être regroupées en deux grandes catégories, que l'on retrouve toutes deux dans le corpus. Les plus fréquentes sont les constructions détachées attributives :

(245) **Amoureux de la vie, fin gourmet [...], passionné de poésie [...]**, *Jean-François Revel* n'en finissait pas de batailler. [FIG20]

(246) **Esprit curieux, toujours en alerte**, *il* avait l'empathie qui autorise la compréhension. [CAH2]

(247) *Bernard Delvaile*, **poète et ami des poètes**, est mort la semaine dernière à Venise, à 75 ans. [LIB9]

On constate que la relation prédicative entre le syntagme incident et la construction détachée (dont on voit qu'elle peut être antéposée ou postposée) s'établit par le biais du verbe « être » : en effet, si l'on devait expliciter la prédication seconde, on dirait, par exemple pour (245) :

(245)-a *Jean-François Revel* était amoureux de la vie, fin gourmet, passionné de poésie.

On trouve également des constructions détachées absolues, où le lien entre la construction détachée et le syntagme incident repose sur le verbe « avoir » :

(248) **Taille moyenne et nez d'aigle**, *Charles Haughey* était un personnage aimable et haut en couleur. [MON103]

(249) **Accent parigot, phrasé lent et précieux**, *il* fut un pivot des « Grosses Têtes ». [POI3]

(250) **Le pied planté sur terre, la mâchoire puissante et le timbre sermonneur**, *ce jeune clown* [...] allait nous dire simplement que trop de logique est illogique. [OBS13]

Ici, la prédication seconde pourrait être explicitée au moyen du verbe avoir, ce qui donnerait, par exemple pour (248) :

(248)-a Charles Haughey avait une taille moyenne et un nez d'aigle.

Ces deux catégories de constructions détachées peuvent se combiner au sein d'une même phrase :

(251) **Silhouette fine, regard pétillant, humour caustique, verbe doux mais jugement terriblement exigeant (nombreux sont les musiciens, même les plus grands, qui ont affronté ses colères), chercheur inlassable**, *Ligeti* était à l'écoute de son temps. [CRO47]

Dans l'exemple (251), les cinq premières constructions détachées sont absolues, puisqu'elles sont implicitement reliées au syntagme incident « Ligeti » par l'intermédiaire du verbe « avoir » et qu'elles sont composées d'un nom qui joue le rôle de complément d'objet et d'un adjectif qui a valeur d'attribut de l'objet. En revanche, la dernière construction détachée (« chercheur inlassable ») est de type attributif. Toutefois, s'il est fréquent que les constructions détachées fonctionnent à plusieurs, en étant juxtaposées, comme en témoignent les divers exemples cités, ce phénomène-ci est plus rare, puisqu'il demande une certaine gymnastique d'esprit au lecteur. Néanmoins, on constate que les deux types de constructions détachées ne sont pas véritablement mélangés, dans la mesure où d'une part, la construction attributive n'est pas intercalée au sein des constructions absolues, et où d'autre part, une longue parenthèse sépare les deux ensembles de constructions détachées, permettant ainsi de les interpréter correctement.

1.3.2. Constructions détachées et continuité thématique

La fréquence des constructions détachées et leur rôle de description du défunt sont tels que l'on observe parfois des anacoluthes :

(252) **Figure de la presse sportive**, *sa* carrière est intimement liée au succès du journal l'Équipe. [CRO34]

(253) **Médecin de formation**, *son* obsession de la vérité pouvait l'amener à s'adresser à d'autres laboratoires pour réclamer de nouvelles expertises. [OBS7]

(254) **Cité huit fois à la radio française de Londres sous le nom de « casse-cou »**, *sa* tête avait été mise à prix par les Allemands. [PRO27]

(255) **D'une courtoisie légendaire**, *on le* surnommait aussi le plus beau parce qu'il n'avait pas son pareil pour distraire son entourage. [AUJ4]

(256) **Secrétaire générale adjointe du Conseil des marchés financiers puis de l'Autorité des marchés financiers**, c'est devant *cette grande fumuse de gitanes à la voix grave* que les avocats d'affaires et les banquiers devaient depuis dix ans déposer les projets d'opérations financières. [FIG38]

(257) **Personnage considérable, caractère de cochon**, personne ne *lui* faisait peur.
[FIG51]

Syntaxiquement parlant, ces phrases présentent une rupture de construction, dans la mesure où il n'y a pas de coréférence entre le référent de la construction détachée et celui du sujet de la phrase. Ainsi, dans les exemples (252), (253) et (254), la construction détachée (respectivement « figure de la presse sportive », « médecin de formation » et « cité huit fois à la radio française de Londres sous le nom de « casse-cou ») a pour incidence le déterminant possessif qui la suit immédiatement (« sa », « son » et « sa »). Dans l'exemple (255), la construction détachée (« d'une courtoisie légendaire ») a pour incidence le complément d'objet « le ». Dans l'exemple (256), la longue construction détachée initiale a pour incidence le syntagme nominal « cette grande fumeuse de gitanes à la voix grave ». Enfin, l'exemple (257) présente deux constructions détachées juxtaposées (la première étant attributive, la seconde appositive), dont l'incidence est le pronom personnel, complément d'objet indirect « lui ». La fréquence de ces anacoluthes témoigne de la permanence du thème dans les nécrologies, dont l'objet de la description est stable puisqu'il s'agit du disparu : de fait, Bernard Combettes souligne que cette non-coïncidence entre le référent de la construction détachée et celui du sujet de la phrase est possible mais rare, et subordonnée à l'existence d'un thème stable tout au long du texte (1998, p.74), ce qui est bien le cas dans les nécrologies. Ceci vient confirmer l'importance de la dimension descriptive des nécrologies : le fait que l'interprétation de ces phrases ne pose pas problème montre que le lecteur s'attend à ce que le syntagme incident des constructions détachées soit le défunt, et donc à ce que la nécrologie esquisse son portrait, les constructions détachées contribuant à assurer la continuité thématique même lorsque le personnage décrit ne figure pas dans la position de sujet de la phrase.

1.3.3. *Cas particulier des titres*

On trouve également de nombreuses constructions détachées (uniquement de type attributif) dans les titres des articles :

(258) *Le Père Gilles Couvreur*. **Ancien responsable des relations de l'Église catholique avec l'Islam** [MON32]

(259) *Alida Valli*, **grande comédienne du cinéma italien** [HUM8]

(260) *Erdal Öz*, **intellectuel turc** [FIG28]

(261) *André Mandouze*, **universitaire et latiniste** [POI13]

(262) *Jean-François Revel*, **intellectuel engagé** [AUJ7]

La question se pose toutefois ici de savoir si l'on peut encore parler de constructions détachées alors que l'on est hors de toute structure phrastique. Néanmoins, on sent bien que la relation qui se tisse

entre ces deux syntagmes reliés par un signe de ponctuation est très proche de ce que l'on a identifié pour les constructions détachées intégrées dans le corps de l'article. En effet, il y a bien coréférence entre le référent sous-jacent à la construction détachée et le référent auquel renvoie le nom propre. De plus, ce nom propre est bien le support d'une prédication implicite, bien qu'ici, cette prédication ne soit pas seconde, dans la mesure où l'absence de phrase entraîne l'absence de prédication première. Toutefois, la phrase pourrait être rétablie :

(258)-a *Le Père Gilles Couvreur, ancien responsable des relations de l'Église catholique avec l'Islam*, est décédé.

Le fonctionnement deviendrait alors celui d'une construction détachée, qui retrouverait sa mobilité au sein de la phrase, puisque l'énoncé suivant serait tout à fait acceptable également :

(258)-b **Ancien responsable des relations de l'Église catholique avec l'Islam**, *le Père Gilles Couvreur* est décédé.

Une autre option interprétative possible pour ces énoncés serait d'y voir ce que Françoise Sullet-Nylander qualifie de titres à type de parataxe, caractérisés par « la juxtaposition de deux membres de phrases sur l'axe syntagmatique, sans que le rapport entre ces deux membres ne soit explicité » (1998, p.47). Les deux interprétations ne sont pas exclusives l'une de l'autre, puisqu'elles relèvent de deux catégorisations différentes. Toutefois, certains titres relèvent de cette forme sans pouvoir pour autant appartenir à la catégorie des constructions détachées, puisque le groupe nominal apposé est déterminé :

(263) Le Pr Jean Bernard, un savant humaniste et pédagogue [PRO6]

(264) Cheikha Rimitti, la mamie du räi [MIN14]

(265) Patrick Pierre, notre ami [FIG33]

Dans ces exemples, l'interprétation en termes de constructions détachées n'est plus possible, dans la mesure où les deux syntagmes sont définis (l'un par sa qualité de nom propre, l'autre par le déterminant qui introduit le groupe nominal) et qu'ils se suffisent donc à eux-mêmes du point de vue référentiel, ce qui est contraire au fonctionnement d'une construction détachée, qui ne possède pas cette autonomie référentielle et doit donc s'appuyer sur un autre syntagme nominal pour fonctionner. On constate d'ailleurs que s'il est toujours possible de rétablir une phrase autour de ces deux syntagmes⁸⁵, comme dans l'exemple (263)-a ci-dessous, le syntagme nominal a perdu sa liberté de position (comme le montre l'énoncé (263)-b :

(263)-a Le Pr Jean Bernard, un savant humaniste et pédagogue, est décédé.

(263)-b * Un savant humaniste et pédagogue, le Pr Jean Bernard est décédé.

⁸⁵ L'acceptabilité sera toutefois plus incertaine pour certains exemples.

L'énoncé (263)-b est en effet inacceptable tel quel. L'adjonction d'une virgule après le syntagme « le Pr Jean Bernard » rétablirait l'acceptabilité, mais cela entraînerait un changement de fonction, puisque c'est « un savant humaniste et pédagogue » qui deviendrait le sujet du verbe « décéder », et non plus « le Pr Jean Bernard ». En revanche, la suppression du déterminant, en (263)-c rend de nouveau possible la mobilité, comme le montre l'énoncé (263)-d, confirmant que c'est bien l'absence d'article qui permet au groupe nominal de fonctionner comme une construction détachée :

(263)-c Le Pr Jean Bernard, savant humaniste et pédagogue, est décédé.

(263)-d Savant humaniste et pédagogue, le Pr Jean Bernard est décédé.

En revanche, l'adjonction d'un déterminant permet au titre de fonctionner dans l'ordre inverse, comme dans l'exemple suivant, où le groupe nominal qualifiant est antéposé au nom propre.

(266) Un rivarolien éminent, Jean Deprun [RIV5]

Concernant les déterminants dans les titres de cette forme, ils peuvent être très variés, puisqu'on a vu qu'en dehors de l'absence de déterminant, le syntagme nominal pouvait être introduit par un article indéfini (exemple 263), un article défini (exemple 264), ou même un déterminant possessif (exemple 265). Je souhaiterais revenir plus en détail sur l'emploi de l'article défini, à partir de quelques exemples :

(267) Jean Roba, le papa de Boule et Bill [FIG58]

(268) Anne-Marie, la combattante [EXP1]

(269) Revel, l'anticonformiste [FIG22]

Le recours à l'article défini se comprend bien dans l'exemple (267), puisqu'il n'existe qu'un seul être humain qui puisse être désigné par cette appellation⁸⁶. En revanche, Anne-Marie Casteret et Jean-François Revel ne sont pas les seuls représentants de la catégorie des combattantes ou des anticonformistes : dans ces deux exemples, on sent donc plus fortement l'engagement de leurs auteurs respectifs dans la caractérisation des défunts, puisque par le biais de l'emploi de cet article défini, ils transmettent leur propre point de vue, en érigeant Anne-Marie Casteret ou Jean-François Revel en modèle de combat ou d'anticonformisme. Si ce choix de l'article défini semble indiquer que le défunt est celui qui incarne mieux que tout autre l'anticonformisme, il y a alors de quoi être surpris lorsque le même *Figaro* titre, quelques semaines plus tard :

(270) Imamura, l'anticonformiste [FIG47]

⁸⁶ Appellation que l'on retrouve d'ailleurs telle quelle dans le titre de la nécrologie que *La Croix* consacre à Jean Roba (« Le papa de Boule et Bill, Jean Roba, est décédé mercredi matin à 75 ans » [CRO50]), et indirectement, depuis une perspective inversée, dans le titre de sa nécrologie dans *20minutes* (« Roba est mort, "Boule et Bill" orphelins » [MIN25]) : ceci témoigne d'une certaine stabilité de cette désignation.

Shohei Imamura, le réalisateur japonais dont les films célèbrent le désir et la liberté, et Jean-François Revel, membre de l'Académie française et éditorialiste au *Point*, ne semblent pourtant avoir que peu de points communs : la description qui se dessine au travers des appositions nominales mises en valeur dans les titres est donc relativement convenue, axée autour de quelques valeurs chères au journal et qu'il fait incarner au défunt.

Nous pouvons conclure sur l'importance qualitative et quantitative des constructions détachées : quantitative, parce que leur fréquence est extrêmement élevée et qu'elles adoptent des formes très diverses. Qualitative, parce que les constructions détachées sont un des lieux privilégiés d'inscription de la dimension descriptive. La fréquence de ces constructions détachées permet bien sûr d'assurer une certaine légèreté stylistique à la nécrologie, et en cela, elle est représentative du genre plus général du portrait. Mais elle vise également à saturer le texte de description sans que cette dimension soit perceptible au premier abord, à l'instar de ce que l'on avait constaté pour les anaphores à fonction descriptive : ceci permet de renforcer la sensation de communauté partagée, puisque le nécrologue décrit le défunt sans le dire, le lecteur a donc l'impression de le connaître et de partager les mêmes références que le journaliste.

Bilan : une description omniprésente mais pas structurante

Au terme de l'analyse de la place de la description, on peut affirmer que dans les nécrologies, elle est omniprésente dans le sens où, on l'a vu, les éléments de description sont extrêmement fréquents, au point parfois d'envahir l'ensemble du discours :

(271) Maire depuis 35 ans, cette figure historique du Parti socialiste et du Béarn était un homme au franc-parler et aux positions iconoclastes [PRO31]

(272) Aussi ambitieux qu'élégant, cet homme autoritaire aux allures de dandy se considérait lui-même comme un cuisinier moyen. [FRA1]

Dans ces deux exemples, la phrase tout entière est tournée vers la description : le syntagme nominal anaphorique à valeur descriptive est complété par une construction détachée initiale ainsi qu'un attribut du sujet. La combinaison de ces trois segments descriptifs brosse un portrait précis et détaillé du défunt. Ces deux exemples illustrent combien les nécrologies peuvent être saturées de description.

Toutefois, la description n'est pas structurante : on a vu que le portrait du défunt se dessinait en arrière-plan, sans que cette dimension descriptive soit mise en avant par le discours. Ainsi, on ne peut pas dire que la nécrologie relève à proprement parler du type de texte descriptif, au sens de Jean-Michel Adam et André Petitjean (1989). Le texte descriptif se déploie selon une structure qui se veut

mimétique de celle de ce que l'on décrit, ce qui n'est pas le cas dans la nécrologie, dans laquelle les éléments descriptifs sont subordonnés au récit d'un destin choisi, puisque ce qui compte, ce sont davantage les actes (et les valeurs qu'ils révèlent) que le caractère.

Un dernier élément concernant les formes que peut adopter la description doit être mentionné : le défunt est fréquemment décrit au travers des yeux des autres, ce qui contribue à dialogiser la dimension descriptive, puisque l'élément mis en avant est le regard qu'autrui portait sur le personnage. C'est ce que l'on constate dans les exemples suivants :

(273) **Dotée, selon ses admirateurs, d'une sensualité et d'un pouvoir de fascination hors du commun**, elle débuta à 16 ans et tourna avec les plus grands. [POI3]

(274) **Admiré pour son charisme et son efficacité électorale. Jaloué et détesté pour son style de vie somptueux et ses libertés prises avec la morale politique**. [MON103]

Dans ces deux exemples, ce n'est pas le journaliste qui décrit directement le disparu, dans la mesure où ce n'est pas lui qui est à la source du point de vue, mais un tiers, dont les paroles ou les pensées sont convoquées pour esquisser le portrait du défunt. Les éléments de description sont explicitement assumés par les partisans ou les détracteurs du défunt, cités explicitement en (273) (« selon ses admirateurs ») et évoqués indirectement en (274) par le biais des participes « admiré » d'une part, puis « jaloué et détesté » d'autre part. On verra au cours du chapitre sur l'énonciation (p.342 *sq.*) que ce procédé qui consiste à déléguer le portrait à autrui est extrêmement fréquent dans les nécrologies et qu'il s'inscrit dans un mouvement plus large visant à désinscrire le nécrologue de son discours, au moins en apparence, afin de donner plus de poids à l'éloge.

2. Du portrait physique au portrait moral

Nous avons vu quelles formes morphosyntaxiques revêtait la description, nous allons maintenant chercher à déterminer ce qui est décrit : le portrait qui se dessine est tout autant physique que moral.

2.1. Prosopographie

En premier lieu, c'est à une prosopographie que se livre le nécrologue, nous donnant parfois à voir l'aspect physique du défunt. Cette description se répartit sur les deux versants sémiotiques de la nécrologie : dans le message verbal (le texte des articles) et dans le message iconique (les illustrations qui accompagnent l'article, voire qui tiennent lieu d'article).

2.1.1. Dans le message verbal

La description physique s'inscrit tout d'abord dans le texte des articles. Les nécrologies sont loin de mentionner systématiquement des éléments de description ayant trait à l'apparence des défunts. C'est généralement le cas lorsque ce physique présente des particularités, à l'instar de l'économiste américain John Kenneth Galbraith (exemple 275) ou du « Cheyenne », un restaurateur lyonnais (exemple 276) :

(275) Ce vieux géant (2 mètres) à l'allure sympathique et dégingandée, mauvaise conscience du capitalisme américain, est décédé samedi. [LIB12]

(276) Sa physionomie : cheveux longs, rapidité sur les terrains de foot, associée à une identification vestimentaire idoine lui vaudront la dénomination qu'il prendra soin d'entretenir toute sa vie. Ainsi portait-il de nombreux colliers, un indien tatoué sur le bras et serrait-il rarement la main, préférant une amicale tape dans le creux de la main. [PRO56]

Ces exemples montrent que le nécrologue met l'accent sur ce qui sort de l'ordinaire, ce qui confère au personnage sa singularité, que celle-ci soit naturelle (la taille de John Kenneth Galbraith) ou construite (les choix vestimentaires et capillaires du Cheyenne qui lui valent son surnom).

À cet égard, le fonctionnement de la description est assez proche de celui de la narration, qui s'attarde sur l'originalité du parcours du personnage. Le physique et le destin des défunts sont d'ailleurs parfois mis en relation :

(277) Son physique placide, son œil qui frise ne le mènent guère vers les emplois de jeunes premiers classiques. [CRO31]

(278) Son physique longiligne, sa démarche molle et flegmatique et surtout sa voix, reconnaissable entre toutes, à la lenteur démesurée, à l'accent parigot, empreinte cependant d'une certaine préciosité, l'ont voué aux innombrables rôles de garçons de café, de maîtres d'hôtel, de portiers et de valets de chambre. [FIG10]

(279) Grande brune, l'allure distante et le regard enflammé, elle symbolise la femme fatale. Trop distinguée pour incarner une vamp, trop hiératique pour demeurer dans les emplois d'ingénues, elle est faite pour le drame, voire la tragédie. [FIG11]

Ces nécrologies d'acteurs ou d'actrices (Claude Piéplu, Philippe Castelli et Alida Valli) soulignent le lien entre l'apparence des protagonistes et le déroulement de leur carrière, puisque c'est leur physique qui a déterminé le type de rôle qui leur ont été attribués. Ainsi, la description physique est indirectement en lien avec la narration : nous verrons d'ailleurs *infra* (p.279 *sq.*) que ce phénomène n'est pas isolé et que cette relation entre description et narration est caractéristique des nécrologies, les deux dimensions s'alimentant réciproquement.

2.1.2. Dans le message iconique

La description physique repose non seulement sur le texte de l'article, mais également sur les illustrations qui l'accompagnent fréquemment : sur les 581 articles du corpus, 217 comportent au moins une illustration représentant le défunt, soit plus d'un tiers du corpus. La plupart de ces illustrations sont des photographies, qui optent le plus souvent (164 articles) pour un cadrage en gros plan sur le défunt. La première illustration ci-dessous, qui illustre la nécrologie de Claude Terrail dans *Le Monde* (MON88), offre un exemple tout à fait représentatif de la majorité des illustrations qui accompagnent les nécrologies :



[MON88]



[MET3]



[LIB55]

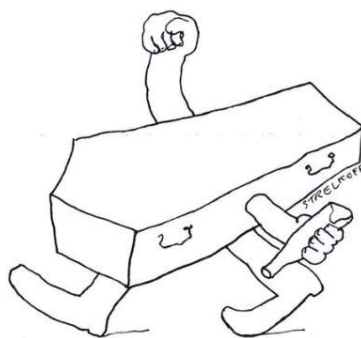
Le cadrage est parfois plus large (44 articles) : la fonction descriptive se double alors souvent d'une fonction narrative plus ou moins manifeste, puisque le changement de cadrage vise la plupart du temps à montrer le personnage en mouvement ou dans son environnement. C'est le cas pour les deux photographies suivantes, qui illustrent respectivement la nécrologie de Corinne Rey-Bellet dans *Metro* (MET3) et celle de Raymond Devos dans *Libération* (LIB55) et représentent le personnage en action, que ce soit en train de skier ou au cours d'un spectacle. Ces photographies sont donc destinées à illustrer ce que le ou la disparu-e a fait plutôt que ce qu'il ou elle était.

Enfin, un petit nombre d'illustrations (9 articles) sont des dessins figurant le disparu. Celui-ci peut être représenté, comme pour les photographies, avant son décès : c'est le cas dans la nécrologie de Georges-Paul Wagner dans *Rivarol* (RIV8), qui le met en scène en pleine plaidoirie. On retrouve ici la fonction narrative de l'illustration, l'image venant à l'appui du récit de vie figurant dans le texte. La liberté permise par le dessin donne également l'occasion de représenter le défunt après son décès, ce que l'on pourrait difficilement imaginer pour une photographie, en tout cas pas dans le cadre d'une nécrologie. En voici également deux exemples : l'illustration de la nécrologie du militant Alexis Violet dans *Rouge* (ROU3) montre un cercueil en marche, témoignant de la permanence de l'engagement du

personnage même par-delà la mort. Quant à la dernière illustration, elle présente un caractère particulier, étant issue d'un journal satirique qui, on l'a vu, ne propose pas de véritable nécrologie : dans ce dessin (qui est autonome et n'accompagne pas d'article) paru dans *Charlie Hebdo* à l'occasion de la mort (par noyade) d'Édouard Michelin (CHA3), on voit le corps d'Édouard Michelin couler au fond de l'eau et y rejoindre les squelettes des salariés qu'il a licenciés. On voit que les images ont ici moins une fonction descriptive qu'argumentative. Toutefois, elles contribuent également à donner à voir le personnage au lecteur et participent donc aussi à la dimension descriptive des articles.



[RIV8]

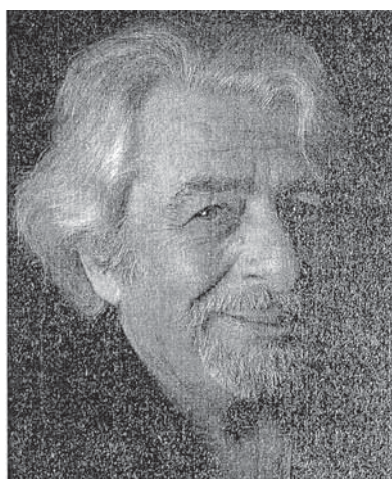


[ROU3]

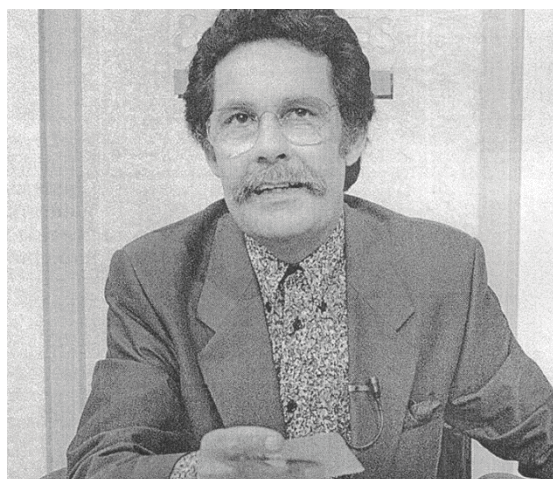


[CHA3]

Les illustrations peuvent fonctionner en complémentarité avec le texte ou en autonomie. Lorsque message iconique et message verbal sont en relation, un parallèle s'établit entre le texte et l'image, comme dans les deux exemples suivants, qui font correspondre pour deux articles la photographie qui l'illustre et un passage du texte :



[FIG58]



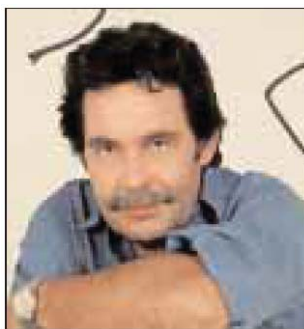
[FIG37]

(280) Avec sa crinière argentée et son bouc bien taillé, Jean Roba, créateur de *Boule et Bill*, avait l'allure d'un gentleman. [FIG58]

(281) Max Meynier, moustache tombante et silhouette trapue, est vite devenu l'idole des chauffeurs routiers. [FIG37]

Il existe une redondance partielle entre le message iconique et le message textuel. Pour la nécrologie de Jean Roba dans *Le Figaro*, le texte suggère une orientation à l'image, puisqu'il mentionne deux caractéristiques physiques qui apparaissent sur la photographie (la « crinière argentée » et le « bouc bien taillé ») pour proposer une lecture particulière de cette image, où l'on est invité à voir un « gentleman ». Ainsi, la redondance entre texte et image se double ici d'une fonction d'ancrage (Barthes 1964, p.44) jouée par le message verbal, qui oriente l'interprétation que le lecteur fera de la photographie. Le second exemple fonctionne de façon analogue : on peut constater qu'ici, le texte sélectionne certaines caractéristiques remarquables du physique, à l'instar de ce que l'on avait constaté dans les exemples (275) et (276). Les attributs capillaires et pileux sont décidément mis en valeur dans les nécrologies, puisque c'est ici la moustache de Max Meynier qui a les faveurs du nécrologue. Cette moustache semble d'ailleurs être un élément incontournable du personnage puisqu'elle est signalée dans presque toutes les nécrologies qui lui sont consacrées : *Le Progrès* mentionne également sa « moustache tombante » (PRO34) et *Aujourd'hui en France*, « ses moustaches à la gauloise » (AUJ9). Quant au *Monde*, d'ordinaire plutôt frileux en ce qui concerne la description physique des disparus, surtout dans une dimension aussi anecdotique, il évoque son visage « barré d'une moustache fournie » (MON65). Il existe donc un consensus assez large sur ce qu'il faut retenir du défunt et sur les caractéristiques physiques dignes d'être évoquées dans une nécrologie.

La photographie peut également être indépendante du texte de l'article et ne pas y trouver d'écho. Dans ce cas, la description physique est portée par la seule illustration. C'est par exemple le cas dans la nécrologie que *Metro* consacre à ce même Max Meynier (MET5) : le texte de la nécrologie est très bref (53 mots) et ne propose aucune description du personnage. Néanmoins, on reconnaît sa fameuse moustache sur le portrait qui accompagne l'article :



[MET5]

On constate ainsi que l'image donnée du personnage est relativement similaire, quels que soient les moyens mis au service de la description : qu'il s'agisse d'une description assurée par le seul texte de l'article (comme dans MON65), par la seule illustration (MET5) ou par la combinaison des deux systèmes sémiotiques (FIG37, AUJ9 ou PRO54).

2.2. Éthopée

Le portrait du défunt brossé par le nécrologue est aussi un portrait moral : ce sont les qualités du défunt qui sont mises en avant, puisqu'il s'agit de montrer en quoi le personnage mérite qu'on lui consacre une nécrologie.

2.2.1. De grands pionniers

Deux traits de caractère se distinguent, représentés par deux adjectifs que l'on retrouve extrêmement souvent dans les nécrologies. Les défunts sont tout d'abord volontiers présentés comme « premiers », car c'est leur caractère novateur qui les rend dignes d'intérêt :

(282) Auteur de nombreux ouvrages sur l'Afghanistan, où il avait été l'un des **premiers** journalistes à se rendre clandestinement en 1980. [PRO32]

(283) Bien avant l'avènement de Bob Marley et la diffusion planétaire [du reggae], il en fut la **première** star. [MON76]

(284) Raymond Triboulet, **premier** sous-préfet de la France libre, [...] était un résistant de la **première** heure. [FIG42]

(285) Fils de Lucien, célèbre bibliothécaire de l'ENS de la rue d'Ulm, compagnon de de Jaurès et l'un des **premiers** soutiens de *l'Humanité* à sa naissance, il avait lui-même intégré l'École normale supérieure en 1938. [HUM4]

À l'instar de ce que l'on avait déjà constaté dans la nécrologie de Jean Bernard publiée par *Libération* (exemple 139), les défunts sont volontiers considérés comme des pionniers : ce sont eux qui ont, pour la première fois, accompli les actes qui les ont fait accéder à la célébrité. On constate d'ailleurs que la description se double ici encore d'une dimension narrative : en effet, malgré la structure attributive – qu'elle soit manifeste, par le biais de l'emploi du verbe « être » comme en (282) et (283), ou implicite par l'emploi d'une construction détachée de type attributif, comme dans les exemples (284) et (285) –, derrière ce que le défunt était se profile ce qu'il a fait, et même ce qu'il a été le premier à faire.

En plus d'être « premiers », les défunts sont également « grands » :

(286) Le journaliste, cinéaste et écrivain Christophe de Ponfilly, **grand** spécialiste de l'Afghanistan et du commandant Massoud, est décédé mardi à l'âge de 55 ans [MIN17]

(287) Intense et passionnée, elle était devenue une **grande** figure de la scène latine. [PRO43]

(288) **Grand** nom du modernisme, il était connu pour ses pièces dodécaphoniques (technique de composition à douze notes) et ses œuvres pour chœur. **Grand** voyageur musical, il avait parcouru l'Europe, les pays méditerranéens et l'Orient pour trouver l'inspiration. [CRO10]

(289) Après la guerre, ce **grand** latiniste s'installe en Algérie comme professeur d'université et y épousera la cause nationaliste. [FIG54]

Ces citations, choisies parmi de très nombreux exemples au sein du corpus, témoignent de l'importance du défunt qui fait l'objet d'une nécrologie : ainsi, Christophe de Ponfily n'est-il pas seulement un « spécialiste de l'Afghanistan », mais un « grand spécialiste de l'Afghanistan ». On verra que de nombreux éléments de description sont ainsi intensifiés.

Cette « grandeur » des défunts oblige le nécrologue à une certaine prudence s'il souhaite évoquer leur éventuelle « petitesse », comme le suggère ce passage de la nécrologie de Muriel Spark dans *Le Monde* :

(290) Cette petite femme espiègle aux yeux immenses [...] laisse derrière elle une œuvre empreinte d'ironie, de lucidité, d'une certaine forme de cruauté et d'une totale indépendance d'esprit. [MON1]

Dans cet énoncé, l'adjectif « petit » qui qualifie « femme » semble devoir être compensé par l'adjectif « immenses » qui qualifie « yeux » et appartient au même syntagme nominal, comme si « petit » ne pouvait être mentionné seul, même pour faire référence au physique. C'est d'ailleurs un phénomène que l'on retrouve avec d'autres adjectifs, comme dans l'exemple suivant :

(291) C'est la première fois que Raymond Devos, ce gros homme léger comme une plume, ne fait pas rire son public. [PRE14]

Ici, ce n'est plus la taille dont il est question mais la carrure. Toutefois, de façon analogue à ce que l'on a constaté dans l'exemple (290), l'interprétation potentiellement péjorative de « gros » est annulée par l'oxymore, le substantif étant encadré par les deux adjectifs « gros » et « léger ». Ainsi, toute interprétation éventuellement négative de certains termes employés est écartée, ce qui, de nouveau, souligne les qualités du défunt.

2.2.2. Des personnages extraordinaires

En plus des deux qualités génériques qui caractérisent les défunts dans de nombreuses nécrologies, chaque disparu est évoqué dans sa singularité. On assiste alors fréquemment à une accumulation de qualités évoquées pour qualifier les disparus :

(292) **Chaleureux, volubile, capable, même devant les pires difficultés, de trouver force dans la littérature ou la peinture**, il plaçait la Méditerranée au centre du monde et l'amitié au-dessus de tout. [LIB43]

(293) **Aussi féroce qu'affable**, l'homme d'affaire était reconnu comme **un visionnaire et un leader exemplaire, sachant déléguer ses pouvoirs autant que prendre des décisions difficiles**. [MON100]

L'accumulation est rendue sensible par des procédés d'énumération (les trois adjectifs juxtaposés dans l'exemple 292) ou de comparaison entre plusieurs propriétés mises en concurrence pour en souligner l'intensité (« aussi féroce qu'affable » ou « sachant déléguer ses pouvoirs autant que prendre des décisions difficiles », exemple 293).

Une constante semble ainsi être le caractère extraordinaire du personnage : ses qualités sont mises en valeur par divers procédés qui en soulignent la dimension exceptionnelle. Les passages descriptifs sont ainsi traversés par de nombreuses hyperboles :

(294) Missionnaire **infatigable** de la légitimité, Gérard Saclier de la Bâtie aura donné toute sa mesure dans la construction de l'Union des Cercles Légitimistes de France. [GAZ3]

(295) L'**éminent** universitaire Roger Duchêne est décédé mardi à l'âge de 76 ans. [FIG18]

(296) Humaniste, **exceptionnel** pédagogue, il avait été le premier président du Comité consultatif national d'éthique français. [ECH3]

(297) Il avait **tellement** de dons – et **tous** les talents – qu'on avait fini par croire qu'il était immortel, ou, au moins, qu'il s'en tirerait une fois de plus par un bon mot ou un p'tit air de clarinette. [PRE14]

(298) Il était **très** expérimenté en rallye-raid. [LIB47]

(299) Cette acuité **soucieuse de pédagogie**, ce savoir **accompagné d'élégance et de lisibilité**, on les retrouve dans les articles et essais de Siciliano. [MON96]

Les hyperboles peuvent adopter diverses formes : elles peuvent être réalisées par le biais d'adjectifs qui viennent renforcer le nom qu'ils qualifient : « infatigable » (exemple 294), « éminent » (295), « exceptionnel » (296), ou grâce à l'emploi du déterminant indéfini exprimant la totalité « tous » (297), ou encore au moyen des adverbes d'intensité « tellement » (297) ou « très » (298). De même, les substantifs qui évoquent les qualités du défunt sont complétés par des groupes adjectivaux qui en renforcent le sens, afin de balayer la véritable étendue de ses compétences (« cette acuité soucieuse de pédagogie », « ce savoir accompagné d'élégance et de lisibilité », exemple 299). Ces divers procédés visent à augmenter le degré d'intensité de la qualité mentionnée, ce qui permet de dessiner le portrait d'un homme ou d'une femme hors-norme (Rabatel 2015, p.105).

Toujours dans l'optique de souligner le caractère exceptionnel du défunt, de nombreux superlatifs sont employés dans les passages descriptifs :

(300) Considéré comme **le plus grand réalisateur nippon vivant** [...], il était l'un des pionniers de la « nouvelle vague ». [PRO42]

(301) M. Pramudya, considéré par les critiques internationaux comme **le romancier contemporain le plus important d'Indonésie**, a été proposé à plusieurs reprises pour le Prix Nobel de littérature. [PRO16]

(302) Le monde musical perd **l'un de ses plus extraordinaires représentants, l'un des plus librement créatifs, singuliers**. [MON98]

(303) Curieux de tout, enthousiaste et rigoureux, Jean-Pierre Neu était devenu **l'un des meilleurs connaisseurs** de l'aéronautique et de la défense. [TRI3]

(304) John Kenneth Galbraith, **l'un des économistes américains keynésiens les plus influents du XX^e siècle**, est décédé samedi dans le Massachusetts. [MIN6]

Là encore, l'emploi du superlatif contribue à donner une image exceptionnelle au défunt à qui est consacrée la nécrologie.

2.3. Osmose entre le portrait physique et le portrait moral

Si jusqu'à présent, nous avons étudié séparément le portrait physique et le portrait moral, en réalité, ils sont fréquemment intimement liés. Le portrait physique est en effet volontiers mis au service du portrait moral, notamment pour souligner une concordance entre un trait physique et un trait de caractère :

(305) On peut supputer qu'il lui restait le bel esprit rebelle de cette période explosive, au moral comme au physique (de stature impressionnante, Appel oscillait entre la « brute » rosse et l'agneau carnivore). [LIB16]

(306) Sa haute stature qui impressionnait autant qu'elle fascinait restait pour beaucoup un point de repère dans le paysage sportif en mutation accélérée. [HUM30]

(307) Kayano, qui impressionnait les Japonais par son physique de géant, avait « porté sur ses épaules la fierté d'une minorité ethnique ». [LIB22]

On voit que la taille, et en particulier la grande taille, est propice à mettre en relation l'apparence et le tempérament : ce passage de l'un à l'autre est probablement facilité par la polysémie de « grand », qui peut tout autant qualifier le physique (et serait synonyme de « haut ») que le caractère ou le statut social (grand étant alors synonyme d'« important » ou d'« illustre »). Cependant, la taille n'est pas le seul trait physique qui puisse être mimétique d'un trait de caractère : la voix peut également jouer ce rôle :

(308) Claude Piéplu était un comédien discret, dont la célèbre voix éraillée laissait percer une douce fantaisie et un sens aigu de la dérision. [PRO38]

Ici, un parallèle est établi par le nécrologue entre la « voix éraillée » et la « douce fantaisie » propre à Claude Piéplu. Ce procédé permet de donner corps aux qualités morales du défunt, de les incarner dans un élément concret, palpable, directement perceptible par le lecteur.

Le glissement du physique au moral peut également n'être que suggéré par le nécrologue. C'est par exemple le cas dans la nécrologie que *Le Monde* a consacrée à Christophe de Ponfilly. Dans cette

nécrologie, on observe une redondance entre un passage descriptif de l'article et la photographie du défunt qui l'illustre, à l'instar de ce que l'on avait constaté *supra* pour les exemples (280) et (281) :

(309) Lorsqu'il n'était pas en train d'arpenter les sentiers afghans, ce grand reporter au regard doux, père de quatre enfants, menait un autre combat, inlassable lui aussi, contre les responsables des chaînes pour un meilleur financement et une meilleure exposition du grand reportage à la télévision. [MON60]



[MON60]

La désignation anaphorique « ce grand reporter au regard doux » fait écho au portrait de Christophe de Ponfilly, dont les yeux ressortent nettement sur cette photographie en noir et blanc, très contrastée, et semblent effectivement empreints de bienveillance. La tentation est alors grande pour le lecteur d'interpréter cette douceur comme un trait de caractère du personnage : il y aurait ainsi une forme d'hypallage, la douceur étant à attribuer au personnage lui-même et non pas uniquement à ses yeux. La redondance entre le texte et l'image contribue à suggérer cet élargissement de l'apparence vers le tempérament.

Toutefois, portrait physique et portrait moral peuvent parfois s'avérer discordants :

(310) Sa silhouette massive et sa mine souvent congestionnée ne disaient pas assez sa finesse et sa délicatesse de manières. [OBS4]

(311) Raymond Devos c'était un physique impressionnant, entre l'ogre et l'éléphant, une masse que semblaient démentir sa mobilité, son agilité, son énergie sur scène. [ECH22]

(312) Cheveux blancs soigneusement lissés, lunettes : sous l'apparence tranquille de ce Shohei Imamura se cachait un tempérament impétueux. [CRO36]

On retrouve dans ces exemples des figures de l'opposition, à l'instar de ce que l'on avait constaté *supra* lorsque le nécrologue était amené à évoquer un trait physique peu flatteur du personnage : l'effet potentiellement dysphorique de celui-ci était annulé par la présence de son antonyme dans la même phrase. C'est le même procédé que l'on retrouve ici : lorsque la description physique du personnage pourrait lui causer du tort, une antithèse vient souligner le décalage entre son apparence et son caractère afin de rétablir la dimension encomiastique du portrait. Ainsi, « silhouette massive » vient

s'opposer à « finesse », « physique impressionnant » à « mobilité », et « tranquille » à « impétueux ». C'est un phénomène que l'on retrouve en particulier dans les nécrologies les nécrologies consacrées à Raymond Devos, dont la corpulence est systématiquement évoquée, mais précisément afin de pointer la discordance de cette dernière avec la finesse de son art, comme dans les trois exemples suivants :

(313) C'est la première fois que Devos, ce gros homme léger comme une plume, ne fait pas rire son public. [PRE14]

(314) Trop gros le Devos ? Non, trop fin. [MIN26]

(315) Fort de ses succès, Devos ne cesse dès lors de balader son gros quintal [...] d'humour et de finesse sur toutes les scènes de la francophonie et d'ailleurs. [FRA3]

Là encore, ces exemples sont traversés par des figures d'opposition, qui soulignent le décalage entre l'apparence et le caractère de Raymond Devos : on remarque notamment l'oxymore de l'exemple (313) dans l'expression « gros homme léger » ou l'antithèse de l'exemple (314), soulignée par le parallélisme syntaxique : « Trop gros ? Non, trop fin. ». On retrouve la même opposition entre les termes « gros » et « finesse » dans l'exemple (315). L'antithèse est renforcée par l'apposition initiale « fort de ses succès », où l'on peut percevoir une syllepse de sens sur l'adjectif, qui peut prendre le sens des deux termes antithétiques (« Il est fort » peut ainsi faire référence soit à sa carrure massive, soit à la finesse de son humour). Ainsi, la description physique est à nouveau au service de la description morale : la corpulence de Raymond Devos disparaîtra après sa mort, mais sa finesse, elle, continuera de nous accompagner tant que l'on se souviendra de son humour. En définitive, que le physique vienne confirmer ou démentir le tempérament, les deux sont souvent décrits de pair par le nécrologue.

3. Un portrait à la fois emblématique et singulier

Après avoir étudié les modalités de la description, nous allons voir maintenant quelle image du disparu se dessine au travers du portrait : le personnage est présenté comme étant à la fois emblématique et singulier.

3.1. Une dimension emblématique

3.1.1. Une « figure »

Le défunt auquel la nécrologie est consacrée est tout d'abord présenté comme emblématique, dans le sens où il représente autre chose que lui-même. C'est ce que suggèrent de nombreuses désignations :

(316) Un **pilier** du mouvement Cobra décède. [PRO22]

(317) Considéré comme « le **père** du portrait environnemental », le photographe new-yorkais Arnold Newman est mort mardi à 88 ans. [LIB52]

(318) On l'appelait le « **Pape** de l'athlétisme ». [FIG45]

« Pilier », « père », « pape » : les désignations employées pour faire référence au personnage disent assez le rôle majeur que les défunts ont pu tenir dans une entreprise qui dépassait leur propre existence. Un terme revient très fréquemment dans les nécrologies : on a vu que les défunts étaient souvent « grands », ce sont également souvent des « figures » :

(319) **Figure** du trotskisme, Boris Fraenkel s'est suicidé. [FIG19]

(320) C'est l'une des **figures** majeures de la vie intellectuelle des cinquante dernières années qui disparaît [LAN3]

(321) Le comédien Philippe Castelli, **figure** inamovible de l'émission les Grosses Têtes, est décédé. [HUM7]

(322) **Figure** du modernisme finlandais, Erik Bergman a abordé dans les années 50 l'étude de la musique dodécaphonique. [LIB8]

(323) **Figure** majeure de la radio populaire des années 70, Max Meynier [...] est mort hier. [LIB36]

Afin de cerner l'importance de ce terme dans les nécrologies, ayant l'intuition qu'il était fondamental, je me suis livrée à un décompte du nombre d'articles faisant référence au défunt comme à la « figure » d'un mouvement quelconque. Ainsi, sur les 54 articles du sous-corpus constitué pour l'analyse de la formule-type de la séquence informative⁸⁷, ⁷⁸⁸ utilisent au moins une fois le mot « figure » pour désigner le défunt : cela concerne par conséquent 13% du corpus⁸⁹. Cette utilisation peut d'ailleurs être intensive, comme dans la nécrologie que *Le Monde* consacre à Yitzhak Ben Aharon (MON58), le terme est employé pas moins de trois fois : l'expression fait office de sous-titre et est ensuite déployée à deux reprises au sein du deuxième paragraphe :

(324) Yitzhak Ben Aharon. **Figure** historique du Parti travailliste et du premier âge d'Israël [...]

Avec Yitzhak Ben Aharon disparaît une **figure** du premier âge d'Israël. [...]

Yitzhak Ben Aharon a été l'une des **figures** de cette élite ashkénaze qui forgea et domina l'État jusqu'à sa déroute historique de 1977. [MON58]

⁸⁷ La composition de ce sous-corpus a été détaillée p.166.

⁸⁸ Il s'agit de BSL10, MON1, POI2, POI5, POI7, PRO10 et RIV4.

⁸⁹ Ce chiffre est confirmé par l'analyse de la totalité des articles du *Monde* figurant dans mon corpus : sur les 105 nécrologies, 13 (MON1, MON15, MON24, MON28, MON39, MON58, MON66, MON74, MON78, MON81, MON88, MON95 et MON98) qualifient le défunt de « figure », ce qui rejoint le chiffre obtenu dans l'analyse du sous-corpus.

La fréquence d'emploi de ce terme de « figure » témoigne de la propension des nécrologies à vouloir faire du défunt un parangon : le substantif « figure » est d'ailleurs volontiers complété par l'adjectif « emblématique », qui vient en redoubler le sens :

(325) Une **figure emblématique** du basket régional vient de s'éteindre. [PRO12]

(326) André Mandouze **figure emblématique** des chrétiens de gauche [...], est mort lundi. [LIB50]

(327) C'est l'une des **figures emblématiques** du cinéma ivoirien qui s'est éteinte mardi. [MIN1]

(328) C'était une **figure emblématique** d'une époque insouciant. Un de ces pilotes majestueux et hiératiques qui écrivent l'histoire du sport auto à force de filles, de bouteilles de champagne et de batailles rageuses. Une icône de cette fin des années 1960 où l'excès ordinaire était l'usage commun. [LEQ15]

Dans ce dernier exemple, ce sont plusieurs éléments qui viennent souligner ce caractère emblématique du défunt : les choix lexicaux tout d'abord (« figure », « emblématique », « icône »), mais également le passage au pluriel (« un de ces pilotes [...] qui écrivent l'histoire »), qui raconte la vie du défunt en la généralisant, en faisant de lui le symbole d'un type de personnage. Ainsi, la description dans la nécrologie vise à faire émerger une figure, à faire du défunt un parangon.

Cette visée est caractéristique du discours épидictique, dans lequel « les personnages qui font l'objet de l'éloge ne sont plus de véritables individus, mais se haussent au rang d'un type » (Danblon 2001, p.30). Ce fonctionnement a aussi été identifié par Mikhaïl Bakhtine dans l'*enkomion*, l'éloge tel qu'il était pratiqué dans l'Antiquité grecque :

Le point de départ de l'*enkomion*, c'est l'image idéale d'une forme d'existence précise, d'une situation définie – celle d'un chef d'armée, d'un monarque, d'un homme politique. Cette forme idéale, c'est la totalité de ce qu'exige telle situation, l'énumération des qualités requises d'un général, par exemple, comme de ses talents et ses vertus. Ceux-ci sont ensuite révélés dans le récit de l'existence de ce personnage glorifié. L'image idéale et l'image du défunt sont confondues, image esthétique, où la personne glorifiée est habituellement évoquée dans sa maturité, au sommet de sa réussite.

(Bakhtine 1978a, p.283□ 284)

Ainsi, de la représentation d'une vie singulière, le discours d'éloge glisse vers l'image idéale et idéalisée d'un personnage qui incarne plus que sa propre existence.

3.1.2. Une « figure » ... de style

Le fait que le défunt personnifie un modèle se lit dans l'emploi fréquent de figures de style pour le caractériser. Les figures ont en effet en elles-mêmes le pouvoir d'abstraire le particulier pour

conférer à l'universel. La figure la plus fréquente est la métonymie, que l'on trouve notamment dans les titres :

(329) **Claude Maupomé**, *une voix au service de la musique* [FIG2]

(330) **Bernard Delvaille**, *une plume au service de la poésie* [FIG8]

(331) **Anne-Marie Casteret**, *une plume obstinée* [LIB32]

(332) Le peintre **Karel Appel**, *la vigueur du geste* [CRO21]

(333) **Revel**, *l'intraitable liberté* [FIG20]

On retrouve dans ces exemples des titres binaires, où sont juxtaposés deux éléments : le nom propre du défunt (en gras) et une qualification (en italiques), que le lecteur est implicitement invité à attribuer au référent du nom propre initial. Il y a métonymie dans le sens où le défunt est ainsi désigné par un syntagme dont le sens littéral réfère à autre chose qu'au défunt lui-même. C'est là que réside la différence entre les exemples cités précédemment et les titres parataxiques que nous avons analysés *supra* (p.253 *sq.*), dont revoici quelques exemples, afin de permettre de distinguer le fonctionnement respectif de ces deux catégories de titres :

(334) **Pierre Bettencourt**, *poète* [FIG13]

(335) **Simone Oppliger**, 58 ans, *photographe suisse* [POI8]

(336) **Alexandre Zinoviev**. *Un écrivain soviétique dissident devenu anti-occidental et nationaliste russe* [MON45]

Dans ces titres-ci, le signifié littéral du deuxième syntagme (en italiques) équivaut à celui du premier (en gras), même s'il opère une sélection en ne montrant qu'une facette du référent désigné par le nom propre. Ainsi, si Pierre Bettencourt (exemple 334) est bien un « poète », en revanche, Bernard Delvaille n'est pas « une plume », au sens littéral du terme (exemple 330). Dans ces titres métonymiques, le syntagme juxtaposé au nom propre sélectionne un élément précis qui entretient une relation de contiguïté avec le personnage (la plume étant par exemple l'instrument qui permet au poète de produire son œuvre) pour l'associer à lui.

Cette relation logique entre le défunt et le syntagme métonymique est implicite mais destinée à être reconstruite par le lecteur. Les exemples nous montrent que cette relation logique peut être de plusieurs ordres. Il peut tout d'abord s'agir d'une partie pour le tout (nous sommes donc face à une synecdoque), en l'occurrence, une partie du corps du défunt pour le désigner en entier (la « voix » de Claude Maupomé, en 329). La métonymie peut également reposer, comme on vient de le voir, sur un lien entre l'instrument et l'auteur de l'œuvre, comme la « plume » du poète Bernard Delvaille (en 330) ou de la journaliste Anne-Marie Casteret (en 331), qui désigne non pas seulement ce qu'ils ont écrit,

ni même leurs qualités d'écriture, mais bien leur personne tout entière. La métonymie peut presque se faire allégorique quand le défunt est réduit à la qualité qui le représentait le mieux, à l'instar de la « vigueur » pour le peintre Karel Appel (en 332) ou de la « liberté » pour Jean-François Revel (en 333).

La particularité de ces métonymies qui fleurissent dans les titres des nécrologies est d'opérer *in praesentia*, à l'inverse du fonctionnement classique de la métonymie qui se réalise *in absentia* : habituellement, le terme métonymique se substitue au terme qui désigne traditionnellement le référent. Or ici, la désignation traditionnelle (le nom propre) et la désignation métonymique (le syntagme juxtaposé) coexistent. Néanmoins, ce fonctionnement n'est pas systématique, puisqu'on trouve également des métonymies *in absentia* dans les nécrologies, comme dans les énoncés suivants où seule subsiste la désignation métonymique (en italiques), qui n'est plus accompagnée du nom propre :

(337) *La voix des « Shadoks »* s'est éteinte à 83 ans [FIG40]

(338) Mort d'*une double palme d'or* [HUM32]

(339) « *Le combattant de l'insolence* », titre de l'un de ses magnifiques films sur l'Afghanistan, n'est plus [FIG34]

On retrouve dans ces exemples de nouvelles modalités de fonctionnement du lien entre le terme employé et le référent : outre la partie pour le tout que l'on a déjà évoquée (exemple 337), la relation peut également s'établir entre le défunt et une distinction qu'il a reçue (la « palme d'or » qui a récompensé le cinéaste Shohei Imamura devient la façon de le désigner, en 338). Enfin, le lien logique peut relier une œuvre à son auteur : ainsi, le reporter Christophe de Ponfilly est désigné par le titre – légèrement modifié par le biais d'un passage au singulier – d'un de ses films documentaires, *Les combattants de l'insolence*, en (339). Quelles que soient les modalités de la métonymie et le lien logique qui s'établit entre le référent et le terme qui le désigne, il y a systématiquement réduction : le personnage est réduit à une portion de sa vie, voire à un objet représentatif de son activité. À cet égard, le recours fréquent à la métonymie représente au plan linguistique le passage d'un individu singulier à une figure symbolique.

Si la métonymie est le trope le plus fréquent dans les nécrologies, ce n'est pas pour autant le seul. Au sein du corpus figure également une métaphore :

(340) Jean-François Revel, un éléphant chez les intellocrates [ECH7]

La métaphore est reprise dans le courant de l'article : « c'était un éléphant ». Les points communs entre le comparé et le comparant sont alors explicités, ce qui permet de réduire la charge potentiellement négative de l'image, qui risque d'être peu flatteuse, à l'instar de ce que l'on avait déjà constaté pour les

éléments de description physique qui évoquent une apparence disgracieuse. Ici, le lecteur est guidé dans l'interprétation de la métaphore : si l'on peut associer Jean-François Revel à un éléphant, ce n'est pas pour son aspect pesant, mais car l'animal est « renommé pour sa longue mémoire, sa pugnacité [...], son comportement bien connu dans les magasins de porcelaines ». Ainsi, la métaphore permet de charger le défunt d'une signification nettement plus large que toute autre désignation, en un minimum de mots.

Il faut enfin évoquer l'antonomase (Flaux 1991) dans ce titre de la nécrologie que *Le Figaro* consacre à un écrivain dissident indonésien :

(341) Pramodya Ananta Toer, le Soljenitsyne indonésien [FIG23]

Le nom de Soljenitsyne devient un nom commun : là encore, le trope permet de charger la désignation adoptée d'un signifié multiple, l'ensemble des traits qui caractérisent Soljenitsyne étant transférés à Pramodya Ananta Toer. Ainsi, cette figure comporte donc une véritable puissance significative, comme le souligne Kerstin Jonasson (1994, p.229).

Ainsi, les nécrologies sont traversées par de nombreux tropes, essentiellement des métonymies, mais aussi marginalement d'autres figures telles que la métaphore ou l'antonomase. Dans tous les cas, le rôle du trope est de modifier la perception du défunt en lui conférant une valeur générique. En effet, le trope permet un élargissement de la signification : on sait que les tropes enrichissent le discours, dans la mesure où ils se chargent conjointement du signifié littéral du terme employé, mais également du signifié associé au terme auquel ils se substituent (Rastier 2001, p.156 ; Molinié 1993, p.135 ; Fumaroli 2012, p.10). Or cet élargissement vaut pour le signifié, mais également pour le référent, qui se trouve ici être le défunt : il y a également élargissement entre le personnage désigné par son nom propre, dans ce qu'il peut avoir de particulier et de singulier, et la figure qui émerge du trope, qui a acquis une certaine valeur générique et universelle, représentant plus que le simple être humain dont la vie est racontée.

À cet égard, il faut souligner que, de nouveau, c'est la mort qui permet de conférer au défunt cette valeur presque allégorique. On a vu que les nécrologies sont émaillées de nombreuses anaphores qui font référence au défunt. Or parmi ces désignations, celles qui s'apparentent à des tropes se trouvent exclusivement à deux endroits : d'une part dans le titre – comme dans la première série d'exemples du (329) au (333) –, ce qui s'explique par sa valeur naturellement subsumante, et d'autre part dans la formule d'annonce de la mort – comme dans la seconde série d'exemples, du (337) au

(339). Le décès semble agir comme catalyseur, qui permet de donner accès au disparu à une aura plus grande, de le consacrer en tant que modèle.

3.1.3. *Inscription dans une lignée*

Le décès est d'ailleurs l'évènement qui permet d'inscrire le défunt dans une lignée, ce qui participe au mouvement de « parangonisation » du défunt. La mort est en effet l'occasion de comparer le défunt avec d'autres disparus, comme dans les exemples suivants :

(342) Le poète Bernard Delvaile vient de mourir, à Venise. *Comme* **Claude Esteban**, qui vient *lui aussi* de disparaître, il appartient à la riche et diverse génération poétique des années trente. [FIG8]

(343) Un siècle n'est vraiment terminé qu'à la mort de ceux qui sont des étrangers dans celui qui commence. Jean Mabire était sans doute parmi nous le dernier grand d'une famille d'écrivains politiques indissociables des convulsions du XX^e siècle. *Comme* **Bardèche**, *comme* **Benoist-Méchin**, *comme* **Saint-Loup**, **von Salomon**, **Jünger** et quelques autres, il n'était plus à sa place dans l'actualité nouvelle — et dire cela, c'est faire son éloge. [RIV3]

(344) *Encore* un humoriste qui nous quitte. Et un grand, un jongleur de mots, qui tissait ses textes en référence à **Alfred Jarry**, à **Alphonse Allais**, à **Pierre Dac** ou à **Raymond Queneau**, et qui rongait les mots pour en extirper le moindre moelle [ROU5]

Dans ces énoncés, l'analogie entre le défunt et d'autres disparus a une fonction descriptive, contribuant à forger l'image qui est donnée du défunt au travers de la nécrologie : les noms égrenés (en gras) sonnent comme autant de points de repère qui permettent de mieux comprendre qui était le personnage. La comparaison est d'ailleurs inscrite dans le texte lui-même (en italiques) : en attestent la répétition du terme « comme » dans les exemples (342) et (343), le « lui aussi » en (342) et le « encore » en (344), dont la valeur itérative indique la mise en relation entre Raymond Devos qui vient de mourir et les autres humoristes qui sont cités ensuite. Ce qui fonde la comparaison est volontiers explicité : ainsi, Claude Esteban appartient à « la riche et diverse génération poétique des années trente » (342) et Jean Mabire, à cette « famille d'écrivains politiques indissociables des convulsions du XX^e siècle » (343). Ainsi, la catégorie à laquelle appartiennent le défunt et les autres personnalités avec lesquelles il est mis en parallèle est mentionnée dans le texte. Il s'agit donc bien avec ce procédé de passer du particulier au général, et donc de renforcer la perception du défunt comme modèle.

Les personnalités qui sont comparées au défunt subissent d'ailleurs elles-mêmes le même genre de sort : à l'instar de ce que l'on a constaté avec l'antonomase sur Soljenitsyne (en 341), dont le nom propre devient nom commun et dont l'existence individuelle est ainsi réduite à un certain nombre de propriétés génériques, les défunts qui sont mentionnés pour leur identité avec le disparu à qui la

nécrologie est consacrée représentent eux aussi plus que leur destinée personnelle. En témoignent les deux exemples suivants :

(345) Philippe Amaury fait sans conteste partie de ces grands patrons qui ont marqué l'histoire de la presse française au même titre qu'un Robert Hersant ou qu'un Jean Prouvost.
[FIG39]

(346) On s'en consolera en pensant qu'il a aujourd'hui retrouvé tous ceux qu'il aimait, les Marcel Aymé et les Brassens, les Auguste et les Paillasse, les enfants de la balle et du paradis.
[PRE14]

Ces deux exemples fonctionnent de manière analogue à ceux que l'on a étudiés précédemment : le défunt est inscrit dans une lignée, respectivement celle des « grands patrons qui ont marqué l'histoire de la presse française » pour Philippe Amaury et celle des « enfants de la balle et du paradis » pour Raymond Devos. Toutefois, la présence de déterminants devant les noms propres des personnalités auxquelles sont comparés les deux disparus confère un degré supplémentaire à la généralisation. En effet, Robert Hersant et Jean Prouvost (en 345) ou Marcel Aymé et Brassens (exemple 346) sont eux-mêmes devenus des parangons : la présence d'un déterminant devant leur nom marque le passage du particulier au générique et ainsi la création d'une « classe » de grands hommes à laquelle ils appartiennent, à l'instar du défunt, en tant que représentants des grands patrons de presse ou des poètes et des jongleurs. Le déterminant confère ici une valeur « exemplaire » (Jonasson 1994, p.229) au nom qu'il actualise. Ainsi, la comparaison avec d'autres disparus participe à inscrire le défunt dans une lignée, à lui conférer une valeur de modèle, aux côtés d'autres personnalités devenues elles aussi des représentants exemplaires de leur catégorie.

3.2 Une dimension singulière

Nous venons de montrer que les différents éléments de description présents dans la nécrologie brossent le portrait d'une personnalité emblématique, le destin individuel du disparu le rendant propre à incarner un modèle, une fois son décès survenu. Toutefois, si le défunt est emblématique, il est également singulier : en effet, si le disparu se contentait de n'être que représentatif d'une valeur qui le dépasse, sa nécrologie ne présenterait que peu d'intérêt. Le disparu vaut également parce qu'il est unique, par son « parcours atypique », comme le souligne une nécrologie du corpus (LIB27). Cette singularité se lit notamment dans le caractère protéiforme de sa personnalité et de son existence, qui contribue à faire de lui un individu unique. C'est d'une façon très pragmatique que j'ai découvert ce caractère éclectique des défunts : afin de déterminer si l'on pouvait dégager le profil du défunt-type, j'ai relevé diverses informations concernant chaque défunt, notamment son âge, son sexe, son activité

principale⁹⁰. Ce dernier point m’a particulièrement posé problème : pour de nombreux disparus, il était difficile d’indiquer une activité unique, de nombreux défunts étant à cheval sur plusieurs activités, ce qui rend toute classification très délicate. Cette difficulté que j’ai rencontrée m’a amenée à me pencher sur l’éclectisme de la vie des défunts. Cet éclectisme est souligné par les nécrologues eux-mêmes, comme nous allons le voir.

3.2.1. « Caméléonisme »

Les nécrologues sont les premiers à se retrouver confrontés à cet éclectisme et à l’évoquer dans leurs articles. Ainsi, le titre de cette section provient de la nécrologie que *Le Monde* a consacrée à Maynard Ferguson :

(347) Trompettiste de jazz, il a conduit sa carrière avec un caméléonisme remarquable.
[DIV85]

Le néologisme « caméléonisme » illustre avec justesse ce côté insaisissable de nombreux défunts, qui échappent à toute typologie. Les nécrologues le soulignent d’ailleurs volontiers :

(348) Jean-François Revel fut un écrivain à facettes, un intellectuel pourvu de tant de métamorphoses que leur dénombrement paraît malaisé. [...] Au premier regard, la pluralité apparente de sa personnalité l’emporte. [MON19]

(349) Sa grande force est de résister aux classifications. [FIG52]

Le nécrologue livre ainsi parfois un aveu d’impuissance qui rejoint celui de l’analyste, comme en témoigne le constat que j’ai fait *supra* concernant la difficulté à effectuer une typologie des défunts. Cette difficulté se lit aussi indirectement dans l’exemple suivant :

(350) Toute sa vie – ou plutôt toutes ses vies –, elle avait fui l’évocation des rites de mort.
[LIB15]

Ici, la rectification métalinguistique entre tirets, avec le passage du singulier au pluriel, marque la difficulté à laquelle se heurte le nécrologue dont le travail est de faire entrer une vie dans un article, alors qu’en réalité, cette existence a été polymorphe. Face à ce constat, les journalistes utilisent diverses stratégies qui leur permettent de mettre en lumière les différents visages du défunt, stratégies que l’on va maintenant analyser.

3.2.2. Juxtaposition et coordination

En premier lieu, l’emploi de tournures parataxiques permet au journaliste d’évoquer les facettes parfois fort diverses du disparu :

⁹⁰ Ces informations figurent dans le tableau récapitulatif des articles du corpus, qui se trouve dans la version numérique de la thèse, dans le document intitulé « Tableau des articles du corpus », dans le répertoire *Documents complémentaires*.

(351) Christophe de Ponfilly, journaliste **et** homme de passion [FIG34]

(352) Médecin, résistant **et** académicien [FIG9]

(353) Le journaliste, cinéaste **et** écrivain est décédé à l'âge de cinquante-cinq ans. [HUM21]

(354) Journaliste, écrivain et réalisateur, il venait de terminer son premier long métrage.
[ELL2]

Au plan linguistique, l'éclectisme des défunts est ainsi marqué par la fréquence de la conjonction de coordination « et » qui permet de relier plusieurs qualifications du défunt, en particulier dans les titres (ce qui est le cas pour les deux premiers exemples cités). Le recours à la coordination souligne d'autant plus ce caractère polymorphe des défunts que les éléments cités pour le caractériser ne sont parfois pas tous sur le même plan, comme on le constate dans les exemples suivants :

(355) Maurice de Gandillac, philosophe et centenaire » [FIG12]

(356) Médecin, humaniste, chercheur, écrivain et résistant, Jean Bernard est mort lundi 17 avril. [MON7]⁹¹

En (355), on perçoit naturellement que les deux termes qui qualifient le défunt ne sont pas sur le même plan : le premier porte sur son activité professionnelle, l'autre sur l'âge qu'il avait à son décès. La discordance entre ces deux termes est d'autant plus flagrante qu'ils sont coordonnés par la conjonction « et ». Le même phénomène se produit, à plus grande échelle, dans l'exemple (356) : ici, ce sont pas moins de cinq substantifs qui sont rassemblés dans la longue construction détachée qui occupe toute la première moitié de la phrase. Là encore, on trouve pêle-mêle des éléments concernant la profession du défunt (« médecin » et « chercheur »), un autre mentionnant un de ses passe-temps (« écrivain »), un autre encore évoquant une partie de sa vie bien délimitée dans le temps (« résistant »), un dernier enfin qui l'affuble d'une qualité morale (« humaniste »). Que l'on observe la facette du personnage concernée par la désignation (du personnel au professionnel) ou la durée de validité de la qualification (du temporaire pour « résistant » au permanent pour « humaniste »), on voit que sont ici mentionnées des qualités hétéroclites : le caractère inattendu de la coordination de ces éléments vient renforcer l'impression d'éclectisme.

Ces éléments coordonnés sont toutefois fréquemment présentés avec des parallélismes, qui permettent de souligner la cohérence du personnage malgré son côté polymorphe :

(357) Ethnologue, historien, écrivain, [...] Kayano [...] avait créé la surprise en 1994 en gagnant un siège de député au Parlement. [LIB22]

(358) C'est un homme d'esprit, un homme de cœur, un homme aimable qui disparaît.
[MON105]

⁹¹ Cette phrase ne se trouve pas directement dans la nécrologie de Jean Bernard mais dans son appel en une.

(359) Un intellectuel sans œuvre, un militant sans parti, un maître sans discipline. Boris Fraenkel était tout cela. [LIB11]

Dans ces trois exemples, on retrouve des qualifications multiples pour caractériser les défunts, comme si on ne pouvait les désigner de façon univoque, tant ils ont de multiples facettes. Mais il y a ici un procédé supplémentaire, qui consiste à mettre en parallèle ces différentes désignations : on a ainsi trois structures ternaires plus ou moins élaborées. La première (en 357) est une simple juxtaposition de trois substantifs de trois syllabes. La seconde (exemple 358) est plus complexe, puisqu'elle met en avant les différents traits distinctifs de Raymond Devos en les extrayant au moyen du présentatif, qui isole trois éléments juxtaposés et construits selon un même modèle : le syntagme « un homme » suivi d'une épithète, ce qui permet de mettre en valeur la cohérence du personnage. Enfin, en (359), la structure ternaire est plus élaborée puisqu'elle occupe à elle seule la totalité de la phrase nominale : de nouveau, les trois syntagmes juxtaposés sont bâtis selon un patron commun, puisqu'il s'agit à chaque fois d'un substantif introduit par un article indéfini suivi d'un complément du nom à valeur privative. Ce parallèle se prolonge sur le plan du rythme, puisque les trois segments sont tous des heptasyllabes, ce qui renforce l'unité. Enfin, ils sont repris par l'anaphore résomptive « tout cela », qui permet de souligner à la fois la multiplicité (de par la valeur totalisatrice du pronom) et la cohérence (dans la mesure où ces qualités très diverses peuvent être reprises par un seul mot). Ainsi se dessine le portrait d'un personnage singulier, qui ne se laisse pas enfermer dans des classifications rigides, mais dont les différentes facettes forment un tout cohérent.

3.2.3. *Accumulations*

Un second procédé, proche du précédent, permet au nécrologue de souligner le caractère protéiforme des défunts : il s'agit du recours fréquent aux accumulations. En voici deux exemples :

(360) Il y avait ainsi le professeur soucieux d'améliorer et de transmettre le savoir. Mais il y avait aussi le savant distrait [...]. Il y avait le scientifique rigoureux [...]. Il y avait enfin un homme généreux, prêt à aider, et à s'engager sans se soucier des rigidités idéologiques ou des blocages institutionnels. [BSL7]

(361) Il nous manquera. Terriblement. L'avocat, l'éditorialiste, l'écrivain, l'orateur, le conférencier, l'érudit, qui mit tout son talent au service de la France éternelle, sans relâche. [PRE9]

Les accumulations peuvent s'apparenter à la parataxe que l'on vient d'analyser (comme dans l'exemple 361). Toutefois, l'accumulation constitue un cas particulier de parataxe, dans la mesure où le nombre de syntagmes accumulés est important : l'organisation même de la phrase, qui semble « déborder » et ne plus s'achever, est mimétique des multiples facettes du défunt que le nécrologue veut mettre en valeur.

À l'instar de ce que l'on a observé *supra* concernant les éléments coordonnés, qui ne sont pas toujours sur le même plan, les énumérations sont parfois hétéroclites :

(362) Il fut ajusteur dans une usine, prêtre, ami intime d'André Malraux [...], mari et père de deux fils, poète, traducteur de la Bible et du Coran et figure éminente de Gallimard. [POI2]

(363) C'était à la fois Prométhée et Sisyphe, Jean-François. Un journaliste-philosophe-écrivain-gastronome-aficionado-pamphlétaire et on en passe. [POI4]

(364) Mort mercredi à 83 ans, Claude Piéplu collectionnait à tout va, luttait contre le nucléaire et ne jouait plus que des auteurs vivants depuis 1975. [MIN19]

Là aussi, l'effet produit renforce l'impression d'éclectisme. Sont en effet mis côte à côte des éléments fort disparates : en (362), un attribut à rallonge vient qualifier le personnage, mêlant volontairement vie personnelle et professionnelle et mélangeant allègrement des événements qui semblent incompatibles (comme « prêtre » et « père de deux fils »). Cette dimension hétéroclite de l'accumulation est rendue manifeste, en (363), par les tirets qui relient les différentes désignations que le nécrologue met au crédit de Jean-François Revel : le mot « à rallonge » illustre bien la personne « à rallonge » qu'était le défunt, dont l'anticonformisme et l'éclectisme sont soulignés dans la nécrologie. De même, en (364), le nécrologue évoque diverses occupations ou manies de Claude Piéplu. Toutefois, la contiguïté au sein de la même phrase d'informations aussi diverses, sans relation entre elles, contrevient à la maxime conversationnelle de modalité (Grice 1979, p.61), qui impose d'organiser son discours avec cohérence pour le rendre lisible à son interlocuteur : cette transgression peut être considérée comme une façon de transcrire dans la nécrologie la « dérision et le décalage » que revendiquait Claude Piéplu lui-même, d'après les dires du nécrologue. Ainsi les accumulations, et en particulier celles d'éléments hétéroclites, sont-elles un procédé permettant au nécrologue de souligner le caractère polymorphe du disparu.

Bilan sur la description

Au terme de ces analyses, on peut affirmer que la dimension descriptive de la nécrologie est incontestable : bien que le discours soit faiblement descriptif dans sa structure, la description est omniprésente en arrière-plan de la nécrologie, notamment au travers des procédés de nomination, de l'emploi de constructions détachées, et des illustrations. Nous avons vu que le portrait du personnage est aussi bien physique que moral. Néanmoins, les deux aspects sont souvent intriqués, l'apparence du personnage permettant de mieux cerner son tempérament. Enfin, nous avons montré que les nécrologies mettaient toutes en valeur certaines caractéristiques analogues chez le défunt : en effet,

alors que le corpus comporte des nécrologies de 232 défunts différents, et qu'on aurait donc pu s'attendre à une grande diversité dans les portraits qui sont brossés, nous avons mis au jour de nombreuses similitudes. Ainsi, les défunts sont à la fois présentés comme emblématiques, dans le sens où ils représentent quelque chose qui dépasse leur propre existence individuelle, et singuliers, ne pouvant se réduire à une caractérisation univoque.

III. Une mise en discours hybride

Les souvenirs sont des morceaux de vie arrachés au vide.

PÉREC Georges, *W ou le souvenir d'enfance*, Denoël, Paris, 1975 : 93-94.

Après avoir étudié séparément, dans les deux sections précédentes, ce qui relève du récit et ce qui relève du portrait, nous allons maintenant tenter de montrer à quel point ces deux visées discursives s'entrecroisent dans la nécrologie et ne peuvent donc être envisagées séparément. En effet, on observe une interaction réciproque entre portrait et récit, qui s'alimentent mutuellement. Contrairement à ce que l'on envisageait dans l'introduction du chapitre, la nécrologie n'est donc pas exclusivement un discours en « être » ou un discours en « faire » : nous allons montrer qu'elle appartient à un entre-deux, porté par une mise en discours hybride, à la croisée du narratif et du descriptif. Afin de mettre en évidence ces interactions multiples entre ces deux visées discursives, nous allons étudier successivement l'influence du récit sur le portrait, puis l'influence du portrait sur le récit.

1. Influence du récit sur le portrait

Tout d'abord, le récit influence le portrait : le caractère du personnage se dessine à partir des éléments de biographie qui sont narrés. Ceci est valable à diverses échelles du texte sur lesquelles on se penchera successivement, de la plus large à la plus étroite.

1.1. À l'échelle de l'article

À l'échelle du texte dans son ensemble, le récit mène souvent à la description : c'est là quelque chose que nous avons déjà montré dans l'analyse de la séquence narrative (p.185 *sq.*). Nous allons y revenir brièvement afin de compléter ce qui avait été dit. Nous avons vu que la séquence narrative

était composée de propositions proprement narratives, dont le but était véritablement de raconter des éléments biographiques, mais également de propositions non-narratives, qui ne s'insèrent pas dans la chronologie du récit mais jouent pourtant un rôle fondamental dans son fonctionnement. Parmi ces propositions non-narratives, nous avons évoqué en particulier les propositions évaluatives, qui suspendent le cours du récit pour laisser place au commentaire. Nous avons alors mentionné leur fonction d'autolégitimation du récit ainsi que leur dimension argumentative, destinée à rendre hommage au disparu. Nous pouvons maintenant aborder leur rôle descriptif, dont découle cette dimension argumentative indirecte. En effet, ces passages évaluatifs se situent en particulier à la fin de la séquence narrative : il s'agit dès lors de tirer du récit les éléments qui vont permettre de caractériser le personnage. Or c'est bien là l'objectif du récit : on se souvient que Labov affirmait qu'un récit comportant uniquement des parties narratives risquait de n'être qu'une coquille vide, et que c'étaient les passages évaluatifs qui lui donnaient son orientation, son but. C'est ce que l'on retrouve ici : le récit est mené pour tendre vers la description du personnage.

C'est ce que nous montre par exemple l'analyse de la nécrologie que Claude Hagège écrit pour André Martinet dans le *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* (BSL1) : il s'agit, de façon classique pour cette revue, d'une nécrologie longue, qui se déploie sur trois pages. Les sept premiers paragraphes sont consacrés au récit de la vie professionnelle du défunt⁹² : naissance de son intérêt pour les langues, favorisé par l'environnement bilingue dans lequel il a baigné enfant, études de linguistique, postes occupés dans diverses écoles et universités renommées dans le monde entier, activités d'enseignement, nombreuses publications... Les moments forts de sa carrière sont ainsi déroulés chronologiquement, de ses débuts jusqu'à la notoriété. Le dernier paragraphe a une fonction évaluative :

(365) Par l'importance de son œuvre comme par le rôle historique qu'il a joué dans l'avènement de la linguistique structurale, par le rayonnement de son enseignement comme par la solide unité d'une conception de la langue qu'il n'a jamais cessé de défendre sans rien en modifier en dépit du foisonnement des nouveaux modèles alors qu'il avait à peine, lui-même, dépassé cinquante ans, André Martinet est certainement un des immenses linguistes du XX^e siècle, qu'il aura parcouru presque tout entier en le dominant de sa très haute stature.
[BSL1]

On voit ici que la dimension narrative est suspendue : il s'agit d'une proposition libre, qui ne se rattache pas à un événement temporel précis mais dresse en quelque sorte un bilan de la vie professionnelle d'André Martinet. À cet égard, ce passage fait nettement partie de la séquence narrative, à laquelle il

⁹² Cette nécrologie ne présente pas de séquence informative annonçant le décès. Nous avons vu qu'il s'agit là d'un phénomène fréquent dans le *BSLP*, où les articles sont toutefois surmontés du nom du défunt ainsi que de ses dates de naissance et de décès, à la manière d'une épitaphe.

est intimement relié, puisque plusieurs éléments montrent que cet énoncé résume la biographie qui précède. C'est tout d'abord le cas de l'indication temporelle (le « XX^e siècle, qu'il aura parcouru presque tout entier »), qui marque un changement de perspective, puisque le nécrologue adopte ici une position surplombante, portant sur l'ensemble de la vie qui a été narrée. C'est également le cas du long complément circonstanciel de cause qui occupe une grande première moitié de la phrase : ce complément reprend les différents aspects importants de la carrière d'André Martinet telle qu'elle a été développée dans le récit de vie qui précède. Ainsi, « l'importance de son œuvre » fait écho aux paragraphes 4 et 6 qui évoquent les diverses publications du chercheur. De même, « le rôle historique qu'il a joué dans l'avènement de la linguistique structurale » reprend le passage du récit qui évoque l'école linguistique qu'il a fondée, au paragraphe 7. Il en va de même pour « le rayonnement de son enseignement » et « la solide unité d'une conception de la langue [...] », qui rappellent les passages narratifs correspondants. Ainsi, un lien très net unit les sept premiers paragraphes proprement narratifs et ce dernier paragraphe à vocation évaluative, qui subsume l'essentiel du récit pour en extraire une description du personnage, qui sonne comme un élément capital de la nécrologie, ce qui est renforcé par sa position clé en clôture du texte : « André Martinet est certainement un des immenses linguistes du XX^e siècle ». On voit ainsi que le récit est mis au service du portrait, la description finale pouvant être considérée comme le point d'aboutissement du texte.

Ce phénomène est valable quelle que soit la taille de la nécrologie : c'est ainsi le même procédé qui est à l'œuvre dans cette brève nécrologie que *La Croix* consacre à la journaliste Anne-Marie Casteret, et dont voici la séquence narrative dans son intégralité :

(366) Médecin de formation, elle avait publié le rapport indiquant que des lots contaminés avaient été volontairement écoulés par le Centre national de transfusion sanguine (CNTS). Denis Jeambar, directeur de la rédaction de *L'Express* où elle était grand reporter depuis 1996, a salué en elle « une formidable investigatrice, qui vérifiait tout, réenquêtait sur tout ». [CRO28]

La séquence narrative s'organise ici en deux parties : la première (dans la première phrase) évoque le principal fait d'armes de la journaliste, il s'agit donc d'une proposition narrative. La seconde (dans la deuxième phrase du passage cité, qui est aussi la dernière phrase de l'article) est une proposition évaluative, qui porte un jugement (délégué à un locuteur extérieur) sur la journaliste à partir de la manière dont elle a mené sa carrière. Cet article fonctionne ainsi sur le même modèle que la nécrologie d'André Martinet, à échelle réduite : la narration a vocation descriptive, le but du récit étant de comprendre qui était le personnage, à partir de ce qu'il a fait.

L'ordre entre le récit et l'évaluation est parfois inversé⁹³, comme dans la séquence narrative (citée ici dans son intégralité) de cette brève du *Monde* :

(367) Né le 27 avril 1929 à Brooklyn, **Gilbert Sorrentino était un romancier, poète et critique littéraire qui a influencé des générations d'écrivains américains**. Il avait étudié la littérature avant d'interrompre ses études pour servir dans l'armée américaine, durant la guerre de Corée. Devenu professeur à l'université Stanford, où il enseigna pendant vingt ans la littérature et dirigea des ateliers d'écriture, Gilbert Sorrentino écrivit une trentaine de livres, dont trois ont été traduits en français : *Le ciel change* (Les Belles Lettres, 1989), *Steel Work* (Cent Pages, 1999) et *Petit casino* (Actes Sud, 2006). [MON97]

La séquence narrative s'ouvre sur une proposition évaluative (en gras), qui attribue trois qualificatifs au personnage : « romancier, poète et critique littéraire ». Les propositions narratives qui suivent viennent exemplifier cette description, afin de montrer que Gilbert Sorrentino était bien le personnage qui a été décrit initialement. Son poste de professeur à Stanford et les livres qu'il a publiés sont donc conçus comme des preuves de ses qualités de poète et de romancier, ou de l'influence qu'il a eue sur « des générations d'écrivains ». Ainsi, bien que l'évaluation soit ici antéposée, elle constitue bien le but de la séquence narrative.

Ainsi, quel que soit l'ordre dans lequel apparaissent les propositions narratives, on constate à l'échelle du texte dans son ensemble que récit et portrait sont intimement liés : ce sont les événements racontés qui modèlent le personnage tel qu'il nous est présenté dans les commentaires évaluatifs. Ce portrait qui se dessine au travers de la narration est ce vers quoi tend le récit, dont l'objectif est de construire progressivement les contours du personnage dont la nécrologie cherche à nous donner l'image.

1.2. À l'échelle interpropositionnelle

Nous avons vu que portrait et récit étaient liés à l'échelle du texte dans son ensemble, avec une succession de deux types de contenus (narratif et descriptif) intimement articulés. On retrouve ce même phénomène à une échelle inférieure : c'est tout au long du texte que portrait et récit sont menés en parallèle. En effet, l'analyse plus fine de la biographie montre une alternance fréquente entre des propositions à valeur descriptive et des propositions à valeur narrative. En voici trois exemples :

(368) **Il y avait aussi le savant distrait**, qui, emporté par sa discussion avec un thésard, se retrouvait au fin fond des voies de garage de l'ancienne ligne de Sceaux, ou à qui la très bonne Madame Fourquet, collaboratrice de tous les moments, devait rappeler les délais de livraison d'un article. [BSL7]

⁹³ Ceci est dû à la mobilité des propositions évaluatives, qui, on l'a vu (p.187), sont des propositions libres, dont la position au sein de la séquence narrative n'est pas fixe.

(369) **Leguil était un chercheur minutieux et scrupuleux, d'une honnêteté intellectuelle parfaite.** *Typique à cet égard est l'avant-propos de son livre, dans lequel il insiste sur son désir de « rectification ».* [BSL11]

(370) J'ai envie de rajouter quelques détails [...] sur **les qualités de Vincent, sa chaleur humaine, son ouverture**, je ne l'ai rencontré que trois ou quatre fois, mais c'est quelqu'un dont on se souvient. *Pour concrétiser, il faut dire que dans l'usine où il travaillait il était délégué du personnel alors que l'usine était dominée par la CGT, mais qu'importe, le bonhomme emportait l'adhésion et même les CGTistes votaient pour lui.* [MLI1] : anecdote qui illustre son « ouverture » (cf le « pour concrétiser »).

Chacun de ces exemples combine deux propositions (au sens syntaxique du terme). La première (en gras) a une fonction descriptive : ainsi Jean Fourquet est-il décrit comme « savant distrait », tandis qu'Alphonse Leguil est qualifié de « chercheur minutieux et scrupuleux ». Quant à Vincent Marti, le nécrologue attire l'attention du lecteur sur « sa chaleur humaine » et « son ouverture ». La seconde proposition⁹⁴ (en italiques) a quant à elle un rôle narratif : elle raconte un épisode de la vie du personnage. Les deux propositions entretiennent un lien étroit : l'anecdote évoquée dans la proposition narrative (qui est par ailleurs volontiers savoureuse et suffisamment précise et intime pour permettre au lecteur de se sentir réellement plongé dans la vie du personnage, comme en 368) vise à illustrer le trait de caractère mentionné dans la proposition descriptive. Ainsi, le fait qu'Alphonse Leguil, lancé dans sa discussion, se soit retrouvé au-delà du terminus de son train, montre que c'était bien un « savant distrait ». Ce lien est d'ailleurs manifesté par les expressions « typique à cet égard » en (369) et « pour concrétiser » en (370), qui explicitent la relation entre les deux propositions, la seconde ayant valeur illustrative. Ainsi, à l'instar de ce que l'on avait constaté à l'échelle de l'article entier, le récit est mis ici au service du portrait. La portée de la description varie toutefois, en raison de la modification de l'échelle à laquelle le récit interagit avec la description. En effet, les propositions évaluatives qui venaient clore (ou introduire) la séquence narrative avaient une valeur généralisante, visant à saisir le personnage dans sa totalité, à partir de l'ensemble des éléments biographiques qui ont été rapportés dans le récit. Or ici, la portée de la description est moins large : une anecdote vient exemplifier un trait de caractère.

Une autre différence entre les deux échelles réside dans la hiérarchie entre les contenus descriptifs et narratifs : à l'échelle du texte, la proposition narrative semblait première, puisque c'est d'elle que découlait la proposition descriptive, qui résultait du récit par induction, et arrivait donc

⁹⁴ Les propositions peuvent se subdiviser – comme par exemple en (368), où cette seconde proposition rassemble en réalité deux subordonnées relatives coordonnées. Toutefois, je ne le mentionne pas et je simplifie en évoquant une proposition, dans la mesure où cela ne présente pas de pertinence par rapport à l'analyse que je souhaite mener. Ce qui importe ici est l'échelle à laquelle joue la relation entre narration et description, en l'occurrence, à l'échelle interpropositionnelle.

uniquement dans un second temps. À l'échelle interpropositionnelle, en revanche, les propositions narratives sont souvent présentées en arrière-plan par rapport aux propositions descriptives. Ainsi les retrouve-t-on fréquemment entre parenthèses, ce qui les place en retrait par rapport au fil de la phrase :

(371) Travailleuse infatigable, **d'une volonté de fer** (*en 1966, elle reprendra l'étude du clavier après s'être cassé le poignet*), vive et d'un caractère trempé, Irène Aïtoff aimait ou n'aimait pas. Point à la ligne. [MON95]

(372) **Ce très discret érudit** (*car il savait tout des maîtres grecs et latins comme des œuvres de Hugo et Jaurès*), ce lexicologue, grammairien, traducteur, mélomane et poète était intellectuellement hardi et socialement prodigue de lui-même. [MOT2]

Ces deux énoncés sont essentiellement descriptifs. Or un des éléments de description (en gras) est isolé et soumis à une justification, qui apparaît entre parenthèses (en italiques). Cette proposition entre parenthèses a une valeur démonstrative : il s'agit de prouver, à partir d'un épisode de la vie du défunt, que celui-ci était bien tel qu'on le dit. Ainsi, si le nécrologue (en 371) mentionne qu'Irène Aïtoff avait continué à apprendre le piano après s'être cassé le poignet, c'est pour montrer qu'elle avait effectivement « une volonté de fer ». Cette dimension argumentative se lit dans l'emploi de la conjonction « car » qui introduit la proposition entre parenthèses dans l'exemple (372) : le recours au connecteur de cause témoigne de la volonté du locuteur de justifier son propos. La proposition narrative a donc valeur d'exemple, elle est en retrait par rapport au propos premier de l'énoncé, qui est descriptif.

Parfois, un lien de causalité est même établi entre les événements racontés et le caractère. C'est ce que nous montre cette nécrologie de l'éditeur Robert Burac :

(373) **Robert Burac était un homme réservé, pour ne pas dire secret.** *Sans doute, pesait toujours sur lui la crainte de ses années clandestines quand, enfant juif, il avait dû se cacher.* [MON62]

De nouveau, deux propositions contigües assument respectivement description (en gras) et narration (en italiques). Le lien de causalité est souligné par l'adverbe « toujours », qui indique la permanence de l'angoisse de la traque qu'il a vécue étant jeune, angoisse qui se poursuit au-delà des événements considérés, mais également par l'adverbe « sans doute », qui, en plus de modaliser l'énoncé, suggère un contenu explicatif. La relation de causalité qui s'établit ici est toutefois différente de celle que l'on a pu observer dans les exemples précédents, et en particulier avec le « car » de l'exemple (372) : le lien de causalité portait alors sur l'énonciation et non pas sur l'énoncé (Ducrot 1980, p.31). On aurait en effet pu paraphraser l'exemple ainsi :

(372)-a Ce très discret érudit (et je peux dire que c'était un érudit car il savait tout des maîtres grecs et latins comme des œuvres de Hugo et Jaurès), ce lexicologue, grammairien,

traducteur, mélomane et poète était intellectuellement hardi et socialement prodigue de lui-même.

Dans cet exemple, l'argumentation portait donc sur l'énonciation : le segment entre parenthèses venait justifier le choix du narrateur de qualifier Pierre Muller d'« érudit ». Dans l'exemple (373), le lien de causalité porte sur l'énoncé lui-même : ce sont bien les événements vécus par Robert Burac dans son enfance qui auraient forgé son caractère et l'auraient rendu timide. D'autres exemples vont aussi dans le sens d'un lien de causalité établi par le nécrologue entre le vécu du personnage et sa personnalité :

(374) Sa petite enfance dans le Nord, le poids des cageots [...], tout cela lui avait appris l'humilité, la vraie. [AUJ17]

(375) Son père, d'origine écossaise, était fermier et instituteur. L'engagement de ce dernier dans la vie politique locale a probablement influencé son fils dans ses choix ultérieurs. [CRO13]

(376) De cette période, Christophe de Ponfilly était revenu comme possédé. Ce qui explique que vingt-cinq ans plus tard, en septembre 2005, il tournait encore dans le Panshir. [LIB30]

(377) Probablement comme quelqu'un à qui les événements ont appris à ne compter que sur lui-même, H.R. fut un esprit d'une vigoureuse originalité, parfois non dépourvue de hardiesse. [BSI.2]

(378) L'enfance de la petite Margaret Hilda Roberts a façonné bien des contours de la personnalité de la future Dame de Fer. [DIV151]

Ces quelques exemples, bien que marginaux au sein du corpus, montrent à quel point le récit peut influencer le portrait : ce n'est pas valable uniquement dans le texte, mais dans les faits, puisque le caractère du personnage peut être présenté comme résultant des événements qu'il a vécus.

Quoi qu'il en soit, à l'échelle interpropositionnelle, on assiste à une narrativisation de la description : à l'instar de ce que l'on a constaté à l'échelle du texte, les actions ont valeur exemplaire et permettent de caractériser le personnage. On a donc ici quelque chose qui a trait à la description homérique, au portrait en action.

1.3. À l'échelle intrapropositionnelle

Nous avons vu que portrait et récit interagissaient, à l'échelle du texte dans son ensemble, puis entre les propositions. Nous allons voir que c'est également à l'intérieur des propositions que ces interactions ont lieu, de façon souvent plus discrète.

Nous avons déjà abordé à plusieurs reprises, au cours de la section sur le portrait (chapitre courant – section II), la question des constructions détachées, qui sont récurrentes dans les nécrologies. Nous allons maintenant montrer en quoi ces constructions détachées permettent de

construire le portrait en parallèle du récit. Lorsqu'une phrase accueille une construction détachée, la majorité du temps, elle obéit à un schéma typique de répartition des contenus : la construction détachée mentionne ce que le défunt était tandis que la prédication première évoque ce que le défunt a fait. Voici deux exemples de phrases construites selon ce modèle :

(379) **Professeur de droit**, *il avait participé à la réforme du code de la nationalité.* [LIB48]

(380) **Originaire de la République de Corée**, *il avait occupé pendant vingt ans des postes clés dans la lutte contre les maladies infectieuses, avant de prendre la tête de l'organisation..* [POI9]

On reconnaît bien ici le rôle descriptif de la construction détachée en tête de phrase (en gras), et la fonction narrative de la prédication principale de la phrase (en italiques). Dans les deux exemples précédents, il n'y a pas de lien apparent entre les deux contenus, descriptif et narratif. Toutefois, la plupart du temps, les deux sont en relation, comme dans les exemples suivants :

(381) **Grand reporter**, *il avait reçu le prix Albert Londres.* [MET4]

(382) **Homme de foi et de conviction**, *il se consacra très jeune à la diffusion de la doctrine légitimiste et ne manqua pas, sur le plan religieux, de s'engager résolument dans la résistance à la subversion qui envahit l'Église lors de la tourmente conciliaire.* [GAZ2]

(383) **Passionné d'industrie**, *il a développé des outils précurseurs de production chez Thomson CSF.* [ECH10]

(384) **Grand travailleur**, *« Dédé » donnait ses rendez-vous en mairie aux petites heures de la matinée.* [FIG32]

Dans ces exemples, on reconnaît aisément le patron sur lequel étaient également bâtis les exemples précédents, avec un degré supplémentaire : ici, ce que le défunt était entretient un lien étroit avec ce qu'il a fait.

On retrouve ainsi l'interaction entre portrait et récit que l'on avait identifiée aux deux échelles supérieures d'analyse étudiées *supra*. Toutefois, le lien de causalité, s'il est bien présent, est plus difficile à attribuer ici à l'énoncé ou à l'énonciation. Si l'on prend par exemple l'énoncé (381), on peut se demander quelle relation entretiennent la prédication première et la prédication seconde portée par la construction détachée : est-ce parce qu'il a reçu le prix Albert Londres qu'on peut affirmer que Christophe de Ponfily était un grand reporter ? Ou est-ce parce qu'il était un grand reporter qu'il a reçu le prix Albert Londres ? Il semble qu'il existe ici une indétermination, qui est propre au fonctionnement de la construction détachée, qui permet justement d'intégrer un syntagme à la phrase hors de toute structure prédicative et en faisant en particulier l'ellipse du verbe, ce qui implique que son lien au reste de la phrase demeure flou.

Cette indétermination peut pencher dans un sens ou dans l'autre, en particulier en faveur du contexte et du sens de l'énoncé, comme en témoignent les deux exemples suivants :

(385) **Moins charismatique que Mme Bruntland**, le docteur Lee avait dû affronter des difficultés à l'intérieur de l'Organisation, où ses méthodes de management étaient contestées. [MON63]

(386) **Grande comédienne de théâtre**, elle a joué James, Camus, Ibsen, d'Annunzio. [CRO7]

Le groupe adjectival détaché en tête de phrase dans l'exemple (385) ne pose pas de problème d'interprétation : le sens de l'énoncé invite à attribuer une valeur circonstancielle à cette construction détachée, qui évoque la cause des difficultés rencontrées par Lee Jong-wook à la tête de l'OMS, qui sont mentionnées dans la suite de la phrase. L'exemple (386) est moins tranché, mais l'interprétation la plus manifeste va dans le sens inverse : le fait qu'Alida Valli ait joué les pièces des plus grands dramaturges permet d'affirmer qu'elle était une grande comédienne de théâtre. On bascule ici sur le plan de l'énonciation et non plus de l'énoncé. Quoi qu'il en soit, dans la majeure partie des cas, l'indétermination demeure et témoigne donc du lien intime qui unit narration et description, qui entretiennent des interactions réciproques.

Bilan : un récit au service du portrait

Ainsi l'intrication entre récit et portrait se fait-elle à des échelles différentes et selon des modalités fort diverses. Le récit est mis au service du portrait, c'est lui qui dessine les traits du personnage qui vont contribuer à forger l'image du défunt qui sera livrée au lecteur. Nous avons ainsi analysé les différents procédés qui peuvent conduire une narration à décrire. Nous avons montré que l'image du défunt s'élabore tout d'abord à grande échelle, dans le lien qui se tisse entre les passages narratifs et les passages évaluatifs, qui extraient un portrait à partir du bilan récit de vie qui précède. Cette image se dessine également par petites touches, au fil du texte, dans le mélange entre qualifications et anecdotes, qui marque un lien étroit entre fonction narrative et fonction descriptive. En effet, la mise en discours au niveau d'un segment donné ne se contente pas de relever soit du portrait, soit du récit : les multiples interactions entre récit et portrait montrent qu'il y a bien une intrication des deux jusque dans la structure phrastique. Nous nous demandions en introduction si la nécrologie était plutôt un discours en « être » ou un discours en « faire » : il apparaît plutôt que c'est les deux, et c'est à ce titre que l'on peut parler de mise en discours hybride, à la croisée du descriptif et du narratif, dans la mesure où on assiste au cours de la nécrologie à une identification de l'être au faire, puisque le personnage est caractérisé par ses actions.

2. Influence du portrait sur le récit

L'interaction entre portrait et récit ne fonctionne pas uniquement dans la direction que nous venons d'évoquer : elle est réciproque. En effet, si comme on vient de le voir, le récit contribue à forger l'image du défunt qui nous est transmise au travers de la nécrologie, inversement, l'image du personnage que le nécrologue souhaite transmettre influence la façon dont le récit va être mené.

2.1. Transition de la personne vers le personnage

Cette image du défunt que le nécrologue souhaite transmettre n'existe pas *ex nihilo* et ne correspond pas à une traduction de ses actions : elle est créée de toutes pièces par le nécrologue dans et par le récit. Nous avons évoqué les différentes étapes de la narration distinguées par Paul Ricœur (p.233) (chapitre courant – section I.2) : le passage de la *mimesis* 1 à la *mimesis* 2 correspond au passage de la vie au récit, et nous allons maintenant montrer qu'il s'accompagne d'une transition de la personne vers le personnage. La nécrologie d'Yves Berger dans *La Croix* donne un bon exemple de ce fonctionnement, qu'elle mentionne dans son texte même :

(387) Mieux que quiconque sur la place de Paris, Yves Berger [...] incarnait **le personnage balzacien de l'éditeur** : non un chiffeur de bilan, mais un grand chef de cuisine, tâtant les manuscrits comme on doit le faire avec les melons, à l'odeur, n'ayant que faire des afféteries, des chichis dont la critique pseudo-vertueuse se fait une bure. [DIV19]

Le premier paragraphe de l'article vise à mettre en place le personnage qu'incarne Yves Berger, calqué sur un type déjà existant : « le personnage balzacien de l'éditeur ». La suite de l'article met alors ce personnage en scène, au cours de divers moments de sa vie, qui illustreront tous son appartenance à ce type, que « sa haute silhouette [...] arpent[e] l'entresol de la maison de la rue des Saints-Pères » ou qu'il se lance dans la défense passionnée d'un livre. Le protagoniste de la nécrologie n'est donc pas une personne, mais un personnage. Ce personnage est forgé par le nécrologue, qui opère une réduction sur la personne du disparu et choisit de le présenter sous un certain jour, en sélectionnant certains traits qu'il estime significatifs, voire en les exagérant, afin que l'image que la nécrologie en propose corresponde au personnage qu'il souhaite mettre en scène. Nous allons étudier plusieurs procédés récurrents dans les nécrologies qui attestent de ce phénomène et qui permettent de mieux comprendre comment cette transition de la personne vers le personnage s'effectue.

2.1.1. Rôle des reprises anaphoriques

En premier lieu, ce sont les reprises anaphoriques qui permettent d'opérer une réduction de la personne vers le personnage. En voici quelques exemples :

(388) **Paul Cormier**, alias « Monsieur Pointu », est décédé mardi. [...] *Ce violoniste* vit sa carrière s'envoler en 1970. [CRO43]

(389) **Atif Yilmaz** s'est éteint tard vendredi, à l'âge de 80 ans, à Istanbul. Au cours d'un demi siècle de carrière, *le cinéaste* a réalisé près de 120 films allant du drame social à la comédie romantique. [PRO23]

(390) **Claude Terrail**, 88 ans, restaurateur
Propriétaire de la Tour d'argent, un des plus célèbres restaurants du monde, fondé en 1582, *ce dandy* avait mené en sa jeunesse une vie de jet-setteur. [POI12]

(391) Défavorisé par le testament de son père, **Philippe Amaury** avait réussi à s'imposer [...]. En vingt-cinq ans, *cet homme discret et solitaire* a réussi à conserver l'indépendance de son entreprise, malgré l'amicale convoitise du groupe Lagardère. [TRI4]

L'anaphore infidèle, dont nous avons déjà étudié la fonction descriptive (p.248 *sq.*), permet également au nécrologue de sélectionner chez le disparu les traits qui vont le constituer en tant que personnage. On a coutume d'évoquer la relation d'hypéronymie qui unit fréquemment l'anaphorisant à l'anaphorisé (Marandin 1986) : effectivement, dans cette série d'exemples, l'anaphorisant (en italiques) est l'hypéronyme de l'anaphorisé (en gras). Ainsi, « Paul Cormier » appartient bien à la catégories des « violonistes » (exemple 388) et Atif Yilmaz, à la catégorie des « cinéastes » (exemple 389). Toutefois, la relation lexicale fonctionne également dans l'autre sens, et c'est cela qui va nous intéresser : une relation méronymique s'instaure entre l'anaphorisé et l'anaphorisant. Ainsi, toujours dans l'exemple (388), « violoniste » est le méronyme de « Paul Cormier ». L'anaphore « ce violoniste » sélectionne donc une facette du personnage, dans le sens où Paul Cormier était certes un violoniste, mais ne peut se réduire à cela, puisqu'il était également un homme, un époux, un peintre... C'est le nécrologue qui choisit d'éclairer uniquement le versant professionnel de son existence, et donc d'articuler le personnage qu'il donne à voir dans sa nécrologie autour de ce métier de violoniste. Les reprises nominales participent donc à la création du personnage, puisqu'elles permettent de réduire le défunt au méronyme sélectionné par l'anaphore.

Le même phénomène est à l'œuvre dans les reprises pronominales suivantes, dont le fonctionnement est très particulier :

(392) **Raymond Devos** *c'était un physique impressionnant, entre l'ogre et l'éléphant, une masse que semblaient démentir sa mobilité, son agilité, son énergie sur scène.* [ECH22]

(393) **Philippe Castelli**, *c'était une silhouette longiligne, une démarche lymphatique et une voix traînante colorée d'accent parigot.* [AUJ2]

(394) **Anne-Marie**, *c'était un concentré de vigueur et d'intelligente technicité*. [OBS7]

On a ici trois exemples de dislocation du nom propre (en gras) à gauche, avec reprise par le pronom démonstratif « ce » (souligné), complété par un complément du présentatif (en italiques), que l'on peut également analyser en termes d'attribut du sujet : quoi qu'il en soit, la tournure vient identifier le syntagme qui suit le tour présentatif (en italiques) au nom propre disloqué à gauche. Toutefois on voit que dans le passage du nom propre vers le long syntagme nominal en italiques s'opère une réduction, analogue à celle que l'on a analysée dans le cas des reprises nominales anaphoriques. Aleksandra Nowakowska affirme que la dislocation peut être un marqueur syntaxique de dialogisme : dans le cas particulier qui nous occupe, elle suggère que « le locuteur répond par avance à la question qu'il imagine que l'allocutaire se pose (dialogisme interlocutif responsif) : "qu'est-ce que c'est pour vous que [...] ?" » (2009, p.93). Cette interprétation valide le fait que l'on puisse analyser ces phrases dans la même optique que les anaphores nominales que nous venons d'étudier : l'énoncé auquel la dislocation fait dialogiquement écho ouvre une multitude de possibilités, toutes les images que l'on pourrait retenir de Raymond Devos ou de Philippe Castelli, parmi lesquelles le nécrologue en sélectionne une, qui deviendra le personnage au cœur de sa nécrologie.

Cette interprétation est confirmée par un emploi très particulier du déterminant démonstratif, dont j'ai trouvé seulement deux exemples dans le corpus, qui sont toutefois très significatifs :

(395) Sous l'apparence tranquille de **ce Shohei Imamura** se cachait un tempérament impétueux. [CRO36]

(396) J.-F. R. me servira de frère aîné et de demi-père jusqu'à ce que je retrouve mon géniteur.
Ce Jean-François Revel vient de proposer trois livres à René Julliard. [POI6]

Dans ces deux exemples, le nom propre, qui par essence n'a pas besoin d'être actualisé puisqu'il désigne un référent unique, est précédé d'un déterminant démonstratif, ce qui est particulièrement rare (Gary-Prieur 1994, p.192). L'emploi de ce déterminant indique que l'actualisation est nécessaire car le nom propre peut référer à des personnages divers : le disparu a de multiples facettes, et le personnage choisi par le nécrologue pour sa nécrologie n'est qu'une des facettes du défunt parmi d'autres. On retrouve le même procédé dans l'emploi de l'article indéfini avec le nom propre, dont il n'y a, là encore, me semble-t-il, qu'une seule occurrence dans le corpus :

(397) Il y a **un Karel Appel** qui peint sous l'occupation aux Pays-Bas. **Un Karel Appel** qui peint sous le coup merveilleux de la Libération [...]. Il y a **un Karel Appel** qui [...] a tenté et réussi à s'installer à Paris. [LIB15]

On retrouve la même dimension protéiforme du personnage, qui rend l'actualisation nécessaire. Ainsi, les reprises anaphoriques, qu'elles soient nominales ou pronominales, servent au nécrologue pour

opérer une sélection discrète et subtile des caractéristiques du défunt qui correspondent au personnage qu'il veut lui faire incarner.

2.1.2. Rôle du périphrase

En second lieu, c'est l'usage que le nécrologue fait du périphrase qui vient compléter cette transition de la personne vers le personnage. Titraill, illustration, extraits de l'article mis en exergue : nous allons voir que tous ces éléments, qui sont les premiers auxquels le lecteur a accès, de par leur lisibilité particulière dans l'espace de l'article, contribuent à donner à voir le personnage que le nécrologue souhaite mettre en scène.

2.1.2.1. Les illustrations

Observons en premier lieu le rôle de l'image. Les photographies, en particulier celles qui ont un cadrage plus large et mettent en scène le personnage en action, le présentent sous un jour particulier. C'est par exemple le cas de la photographie qui accompagne la nécrologie de Jean Bernard dans *La Croix*, qui représente le médecin en train de feuilleter un livre devant une imposante bibliothèque extrêmement fournie, dans une pièce richement meublée :



[CRO5]

Cette illustration participe à l'émergence d'un personnage, celle du savant. C'est ainsi en premier lieu l'arrière-plan qui joue un rôle dans la naissance du personnage que le nécrologue veut faire incarner au défunt.

En second lieu, ce sont les autres personnes présentes sur l'image qui contribuent à modeler le personnage. C'est ce que nous montre par exemple la photographie qui illustre la nécrologie que *Le Figaro* consacre à Jacqueline Roumeguère-Eberhardt :

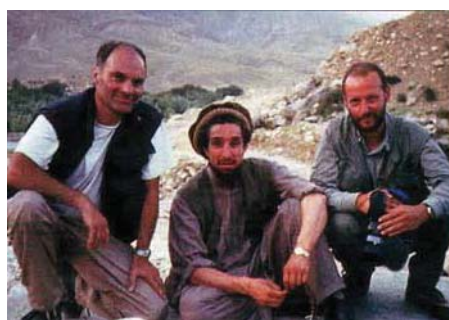


[FIG27]

Sur cette image, la présence d'un guerrier massai aux côtés de l'anthropologue Jacqueline Roumeguère-Eberhardt donne au personnage un côté exotique que tout l'article s'emploiera à valider. Cette dimension est d'ailleurs renforcée par l'arrière-plan (la savane évoquant l'Afrique), de même que les vêtements (la tenue traditionnelle et les nombreux bijoux portés par les personnages). On note d'ailleurs le même choix de mise en scène dans la nécrologie consacrée par *Libération* à la même Jacqueline Roumeguère-Eberhardt, ou par *Le Nouvel Observateur* à Christophe de Ponfilly :



[LIB15]



[OBS9]

Dans les deux cas, la photographie contribue à forger l'image d'un personnage exotique : le personnage (Jacqueline Roumeguère-Eberhardt, au centre sur l'image de gauche, et Christophe de Ponfilly, à droite sur l'image de droite) est entouré d'habitants autochtones et le paysage à l'arrière-plan vient renforcer cette impression. Le titre des articles confirme cette interprétation : l'article de *Libération* est intitulé « La mort d'une guerrière massai », et celui du *Nouvel Observateur*, « Ponfilly l'Afghan », ce qui valide le souhait du journaliste de présenter son personnage comme un étranger. Ainsi, les images font partie des éléments permettant la réduction de la personne au personnage : le cadrage de la photographie est

révélateur du cadrage que le nécrologue opère sur le défunt, en sélectionnant juste une facette de ce dernier qu'il juge significative.

2.1.2.2. La titraille

Le second élément du périphrase qui participe à cette transition de la personne vers le personnage réside dans la titraille. Nous avons déjà évoqué (p.253) la fréquence des titres parataxiques, dans lesquels sont juxtaposés le nom propre du défunt et une qualification. Cette qualification contribue à dessiner les contours du personnage que le nécrologue veut mettre en scène, comme dans les exemples suivants :

(398) Henri Duparc, cinéaste [FIG6]

(399) Gérard Saclier de la Bâtie. Un homme de foi et de conviction [GAZ3]

(400) Raymond Devos, 83 ans. Humoriste [POI14]

(401) Marie-France Stirbois, figure marquante du FN [CRO3]

Le syntagme nominal apposé au nom propre révèle en effet la facette du personnage qui va être mise en scène dans la nécrologie. Ainsi, Henri Duparc incarne l'archétype du « cinéaste », Gérard Saclier de la Bâtie, l'archétype de l'« homme de foi et de conviction »... L'analyse des nécrologies « doubles » vient valider cette interprétation : certaines nécrologies peuvent faire l'éloge de deux défunts simultanément, en particulier lorsqu'ils sont décédés en même temps. C'est par exemple le cas de Joël Donnet et Nicolas Reynard, à qui *Le Monde* consacre une nécrologie (DIV16), intitulée « Joël Donnet et Nicolas Reynard. Photographes-reporters ». Ce titre montre que c'est bel et bien le personnage créé, presque de toutes pièces, à partir de la sélection d'un versant significatif de la vie de la personne, et non pas la personne elle-même dans ce qu'elle a pu réellement vivre, qui est important : en effet, l'article fait la nécrologie commune des deux journalistes morts dans l'accident de leur hydravion, puisque tous deux sont à même d'incarner le type du photographe-reporter, et en définitive, c'est cela que l'on retient de leur vie, leur individualité s'effaçant devant la figure qu'ils incarnent. Dans ce cas, les deux défunts ne font plus qu'un, ils appartiennent au même « type » que la nécrologie veut bien illustrer. C'est donc bien le personnage, dans sa dimension générique, et non plus la personne, dans sa dimension individuelle, qui est mis en scène par le nécrologue.

Ce phénomène est encore plus net dans les titres formés selon le modèle suivant :

(402) Suicide d'une figure du trotskisme [HUM14]

(403) Mort d'un héros du Merseybeat [LIB33]

(404) Mort brutale du directeur général de l'OMS [PRO33]

(405) Décès du père de Tiger Woods [MIN9]

Ici, il n'y a plus juxtaposition du nom et de la qualification, le syntagme nominal qui caractérise le défunt et le réduit au personnage que le nécrologue veut mettre en scène se substitue au nom propre, qui était le dernier élément représentant le disparu dans sa dimension individuelle et complète. On remarque toutefois que ces titres n'ont pas tous le même fonctionnement : dans les deux premiers exemples, le défunt est présenté comme le meilleur exemplaire d'une catégorie générique – celle des « figure[s] du trotskisme » en (402) et celle des « héros du Merseybeat » en (403). Dans les deux derniers exemples, le personnage n'est pas inscrit dans une catégorie dont il serait le meilleur représentant : les désignations de « directeur général de l'OMS », en (404), ou de « père de Tiger Woods », en (405), ne peuvent avoir qu'un unique référent. Cependant, il y a bien de nouveau sélection d'une facette du défunt, dans la mesure où Lee Jong-wook n'était pas seulement directeur de l'OMS, et qu'Earl Woods avait une existence en dehors de celle de père de Tiger Woods. Cependant, c'est seulement la fonction du premier et la paternité du deuxième qui les rendent dignes de faire l'objet d'une nécrologie, et c'est donc uniquement cette facette du défunt que le nécrologue sélectionne d'emblée au travers de son titre.

On peut ainsi affirmer que le nécrologue sélectionne certains traits chez le défunt pour mettre en place une transition de la personne vers le personnage qu'il souhaite mettre en scène. Cette transition s'effectue en particulier dans les lieux textuels privilégiés que sont la titrairie et la chaîne de référence, qui permettent d'opérer discrètement cette réduction.

2.2. Une mise en récit articulée autour de ce personnage

Nous allons maintenant montrer comment ce personnage créé par le nécrologue permet à la description d'influencer la narration : c'est cette figure exemplaire construite par le portrait qui va servir de catalyseur à la mise en récit, en conférant son unité à la narration.

2.2.1. La sélection des événements

Cette influence se lit tout d'abord dans les événements de la vie du personnage qui sont sélectionnés : la nécrologie ne peut pas tout raconter et donc le nécrologue est contraint d'une part de choisir quelques épisodes de la vie du défunt qui lui paraissent significatifs et d'autre part d'occulter de nombreux pans de son existence (il est notamment généralement très peu question de la vie familiale des disparus). Cette sélection s'effectue en fonction de l'image du défunt qu'il souhaite

transmettre. C'est en cela que la description influence la narration, qui s'apparente à un portrait en action, tout en conservant une ossature narrative très forte, articulée autour de la question suivante : comment la personne prise au début de l'histoire est-elle devenue le personnage dont on fait aujourd'hui la nécrologie ?

C'est l'objectif que s'assigne Josyane Savigneau, journaliste du *Monde*, en faisant la nécrologie de Jacques Cellard : montrer comment il est devenu un « gourmand de la langue française ». C'est là la première présentation du personnage de Jacques Cellard, qui nous est donnée par le sous-titre de l'article. Une seconde présentation est proposée au lecteur dans la séquence informative qui ouvre l'article (paragraphe 1) : Jacques Cellard était « un homme qui aimait les mots comme il aimait la vie, la nourriture, le vin, les femmes. Avec humour et gourmandise. » Chacun des quatre paragraphes de la séquence narrative de la nécrologie présente alors une des raisons qui ont fait que Jacques Cellard peut aujourd'hui être présenté en ces termes : il a tout d'abord publié dans la chronique « La vie du langage » du *Monde* (paragraphe 2) ; il a été enseignant à la Sorbonne (paragraphe 3) ; il était passionné par l'argot (paragraphe 4) ainsi que par l'érotisme du XVIII^e siècle (paragraphe 5). Ce sont donc là quatre aspects de l'œuvre (prise au sens large) de Jacques Cellard, qui ont contribué à façonner le personnage digne de paraître dans la rubrique nécrologique du *Monde*. Les dernières lignes de la nécrologie soulignent d'ailleurs que c'est bien un « personnage » dont il est question ici :

(406) C'est sans doute ainsi que Jacques Cellard aimerait qu'on se souvienne de lui. [DIV15]

La chute de l'article souligne la coconstruction du personnage par Jacques Cellard lui-même, qui dans sa vie, a œuvré pour forger de lui l'image d'un « gourmand de la langue française », et par la journaliste, qui oriente son récit biographique vers cette même image du personnage. Ainsi, on peut affirmer que le portrait influence le récit dans le sens où l'image du défunt que le nécrologue veut donner à voir à ses lecteurs pèse sur la sélection des événements de son existence qui seront évoqués et détermine donc la tournure que prend le récit, dans la mesure où c'est autour de cette image que naît la mise en intrigue.

Il arrive d'ailleurs que l'image que le nécrologue veut donner du disparu soit par trop éloignée de la réalité, au point de donner lieu à des protestations de la part des proches du défunt, qui s'offusquent de ce décalage entre la personne qu'ils ont connue et le personnage que l'article met en scène. C'est ce qui s'est produit suite à la parution de la nécrologie du militant communiste Jean-Michel Mension dans *Libération*, intitulée « Mension barré » (LIB25) : le titre est révélateur de l'article, qui donne du disparu l'image d'un quidam un peu farfelu, plus porté sur l'alcool que sur l'engagement

sincère. Son épouse écrit alors une lettre au journal, qui sera publiée quelques jours plus tard dans le courrier des lecteurs. Dans ce courrier, elle explique pourquoi le personnage que la nécrologie donne à voir ne correspond pas à la personne qu'était réellement son mari :

(407) La période avec Debord a été décisive, brève fulgurance dans laquelle Jean-Michel a puisé toute sa vie et qu'il n'a jamais reniée. On ne peut cependant réduire sa vie à ces années-là : 50 ans ont suivi, faits d'engagement sans faille dans tous les combats de ces cinquante dernières années. [DIV79]

Cette réflexion sur les événements de l'existence de son mari qui ont été retenus dans la narration montre qu'un lien étroit est fait entre narration et description, en particulier quand la sélection confine au mensonge :

(408) On peut parler de ses ivresses, de ses outrances verbales, des scandales dont il parsemait ses errances, mais on ne peut pas dire qu'il préférerait les « déconnades au boulot militant » : il ne « déconnait » pas, il provoquait et militait. Ses provocations étaient la ligne de crête périlleuse et permanente entre destruction et construction, entre colère, désespoir de ce monde et rage de vivre. [DIV79]

Marie-Madeleine Mension ne tient pas tant à remettre en cause les événements sélectionnés par le nécrologue pour être racontés qu'à protester contre le choix d'en occulter certains, qui sont pourtant significatifs à ses yeux. Ce courrier⁹⁵ témoigne du poids des choix du nécrologue sur l'image qu'il donnera du défunt, et donc sur le récit qui sera fait de sa vie, et vient ainsi confirmer le lien étroit entre description et narration.

2.2.2. *Le bornage du récit*

L'influence du portrait sur le récit se lit également dans les décisions prises par le nécrologue concernant le bornage du récit : le choix des moments où le récit commence et s'arrête coïncide avec l'image du personnage que l'on veut donner. À cet égard, les articles du corpus ont des fonctionnements très divers, puisque le bornage temporel de la biographie est variable. La biographie correspondant normalement au récit d'une vie, on pourrait s'attendre à ce que la séquence narrative d'une nécrologie se calque sur les bornes naturelles de la vie, à savoir la naissance et la mort. Or ce bornage n'est pas utilisé de façon systématique⁹⁶, la narration commençant et s'achevant alors à des moments divers de la vie du personnage.

⁹⁵ Qui n'est d'ailleurs pas le seul du genre : plusieurs nécrologies du corpus ont donné lieu à des réactions de la part de lecteurs qui s'emploient à rectifier des inexactitudes ou des choix de cadrage de la part du nécrologue.

⁹⁶ Je précise qu'il est uniquement question ici de la partie biographique ; j'exclus les indications qui sont données relativement à la naissance et à la mort dans la séquence informative, dans la mesure où elles n'ont pas de visée proprement narrative.

Cette constatation d'un bornage temporel apparemment paradoxal dans le cadre d'une biographie s'explique aisément par la distinction faite *supra* entre les deux plans de la *mimesis* : naissance et mort sont les bornes traditionnelles de la vie d'un être humain, mais le récit qui est fait est celui de la vie d'un personnage. C'est ce que souligne Paul Ricœur :

C'est en vertu seulement de la composition poétique que quelque chose vaut comme commencement, comme milieu ou comme fin : ce qui définit le commencement n'est pas l'absence d'antécédent, mais l'absence de nécessité de la succession.

(Ricœur 1983, p.66)

En effet, le commencement du récit ne coïncide pas nécessairement avec le début de la vie du personnage : il a pu se passer autre chose dans sa vie auparavant. Ces événements ne sont toutefois pas pertinents dans l'optique de la narration, puisqu'ils dépassent le cadre du récit que le nécrologue s'est fixé, axé autour d'une facette du personnage.

C'est ainsi que le temps du récit est décliné sur des durées très diverses dans le corpus. Par exemple, la nécrologie que *Libération* consacre à Annie Livrozet oscille entre deux pôles, comme le montrent le début et la fin de l'article :

(409) Pilier des petites annonces et figure de *Libération* dès les débuts du journal en 1973 [...] Elle avait quitté le journal au milieu des années 90. [DIV21]

Les bornes du récit choisies ici sont cohérentes par rapport au personnage que l'on veut construire : la Annie Livrozet dont il est question dans cette nécrologie, c'est celle que l'on avait connue à *Libération* lorsqu'elle y travaillait, et donc il est naturel que le récit débute quand elle entre au journal et s'achève quand elle le quitte.

Lorsque, comme dans cet exemple, le début et la fin du récit ne coïncident pas avec la naissance et la mort du personnage, l'empan de la narration peut être plus ou moins large. Il peut tout d'abord être relativement long, à l'instar de ce que l'on observe dans la nécrologie de Guy de La Verpillère dans *Le Monde* (MON17), qui couvre l'ensemble des quarante-deux années de la carrière politique du défunt, de ses débuts comme maire de sa commune en 1953 à son retrait des affaires en 1995 : c'est bien l'homme politique qui est mis en scène dans cette nécrologie. La portion de l'existence racontée dans l'article peut également être particulièrement brève, comme pour la nécrologie de Pierre Dureau dans *La Croix* (CRO8) : sa biographie s'étend uniquement sur cinq années de sa vie (alors qu'il est décédé à l'âge de 90 ans), les cinq années qu'a duré la guerre, ce qui correspond au costume de « compagnon de la Libération » que la nécrologie lui fait endosser. Ainsi, lorsque le nécrologue opère

un bornage du récit au sein de l'existence du défunt, celui-ci dépend de l'image que l'on veut donner du disparu.

Il en va de même lorsque les bornes de la biographie coïncident avec l'existence du défunt : c'est ce que l'on constate dans la nécrologie que *La Croix* consacre à André Labarrère. Sa biographie est calquée sur sa vie, comme le montrent la première et la dernière phrases de la séquence narrative :

(410) Né le 12 janvier 1928 des amours d'une crémière de la halle de Pau et d'un chauffeur de taxi, André Labarrère a une revanche sociale à prendre dans cette ville de droite.

[...]

Il laisse aujourd'hui sa ville un peu perdue. De son bureau aux fenêtres éteintes, il n'a confié les clés à personne. [CRO25]

Le bornage du récit correspond ici aux limites de l'existence du personnage. Ceci s'explique par le fait que l'image que le nécrologue veut donner d'André Labarrère est celle d'un homme fidèle à son terroir : évoquer sa naissance et sa mort permet d'illustrer cette fidélité, puisque cela lui permet d'insister sur le fait que sa mère était paloise et qu'il est mort à Pau-même. Le choix des bornes du récit dépend donc là encore du personnage que le nécrologue décide de mettre en scène.

En définitive, la mise en récit s'articule autour du personnage dont le nécrologue souhaite broser le portrait : l'image qu'il veut donner du défunt a des implications narratives fortes, en particulier dans la sélection des événements racontés ainsi que dans le choix des bornes du récit. C'est en ce sens que l'on peut parler d'une influence du descriptif sur le narratif.

Bilan : à la croisée du descriptif et du narratif

Nous avons montré que la nécrologie s'apparentait au récit par certaines de ses caractéristiques : la mise en intrigue lui confère une ossature narrative forte, assurée par le narrateur qui s'assigne comme objectif de donner une cohérence à une existence en la mettant en récit, grâce au point de vue surplombant dont il dispose, une fois cette existence achevée. Toutefois, par d'autres traits, la nécrologie peut être assimilée au portrait : la dimension descriptive n'est pas inscrite dans la structure du discours mais elle le parcourt en divers lieux stratégiques, en particulier la chaîne de référence et les nombreuses constructions détachées qui émaillent l'article. L'ensemble permet de construire, par petites touches, les contours de la figure du personnage.

Néanmoins, la mise en discours n'est pas uniquement mixte, tantôt descriptive, tantôt narrative : nous avons montré que des liens très forts se nouent entre ces deux dimensions, qui sont soumises à une même visée épilictique et exercent une interaction mutuelle et réciproque. En effet, le récit influence le portrait dans le sens où chaque élément narré contribue à broser le portrait du défunt : quelle que soit l'échelle textuelle considérée, la narration est mise au service de la description. Mais cette interaction est aussi réciproque et même rétroactive, puisque le personnage qui émerge par ce processus pèse sur le déroulement de la narration : le portrait influence donc le récit. Il ne s'agit donc ni exclusivement d'un discours en « faire », ni exclusivement d'un discours en « être », mais plutôt d'un discours en « être par le faire » ou en « faire grâce à l'être ». On peut donc parler d'une véritable mise en discours hybride, à la croisée du descriptif et du narratif.

À cet égard, une citation du corpus paraît particulièrement significative : elle figure dans le chapeau de la nécrologie que *Le Point* a consacrée à son ancien directeur, Jean-François Revel, rédigée par Olivier Todd, qui a lui-même travaillé au journal à cette époque :

(411) Olivier Todd raconte l'intellectuel libre de toute mode et l'ami. [POI6]

Cette phrase qui annonce le texte qui va suivre est représentative des nécrologies, à la croisée entre portrait et récit. Les visées uniquement narrative ou descriptive auraient pu être évoquées respectivement par les phrases suivantes :

(411)-a Olivier Todd raconte la vie de l'intellectuel libre de toute mode et l'ami. [POI6]

(411)-b Olivier Todd décrit l'intellectuel libre de toute mode et l'ami. [POI6]

Or il ne s'agit pas dans les nécrologies de raconter une vie ou de décrire une personne, mais bien de raconter une personne : la phrase citée est donc emblématique du lien étroit qui unit narration et description dans les nécrologies.

Chapitre 5

L'énonciation nécrologique : un nécrologue en retrait mais omniprésent

*Il est toujours joli, le temps passé.
Une fois qu'ils ont cassé leur pipe,
On pardonne à tous ceux qui nous ont offensés
Les morts sont tous de braves types.*

BRASSENS Georges, « Le temps passé », *Le temps ne fait rien à l'affaire*, 1961.

LA PREMIÈRE partie de la thèse vise à décrire la nécrologie en tant que genre de discours, en étudiant les différents paramètres constitutifs du genre. Pour ce faire, nous avons jusqu'à présent analysé son fonctionnement médiatique (chapitre 2), sa composition (chapitre 3) puis sa visée (chapitre 4). Nous allons maintenant nous intéresser à l'énonciation dans les nécrologies. J'ai développé dès le début de la thèse (p.49) la conception élargie de l'énonciation que je défends : l'énonciation ne se borne pas au contexte et ne consiste pas uniquement à chercher dans le texte les traces de son émergence. Elle est une véritable construction linguistique transversale au texte (Rabatel 2008, p.49), dans le sens où l'énonciateur se positionne dans son discours par rapport aux objets, à autrui, à l'interdiscours, en fonction d'effets (de nature argumentative) qu'il veut produire

chez les destinataires. Il s'agira donc tout autant dans ce chapitre de décrire la situation de communication dans laquelle la nécrologie s'inscrit que de montrer comment se construit la figure de l'auteur dans les nécrologies. En ce sens, ce chapitre sur l'énonciation est en droite ligne de celui qui précède, où nous avons étudié la construction de l'image du défunt par le nécrologue, par le biais de la narration : nous verrons ici comment ce point de vue qu'il pose sur le disparu contribue à construire sa propre image, et par le biais de quel dispositif énonciatif celle-ci émerge dans le discours.

Le plan du chapitre suivra ce parcours qui mène de l'énonciation au sens le plus restreint vers l'énonciation au sens le plus large. Nous aborderons en premier lieu l'énonciation « externe », celle qui n'est pas construite par le texte (ou en tout cas pas exclusivement) : pour ce faire, nous définirons la scène d'énonciation particulière dans laquelle s'inscrivent les nécrologies. Nous analyserons ensuite l'énonciation « interne » – dans le sens où il s'agit d'une construction linguistique interne au texte –, en montrant comment le locuteur met en scène son propre discours : nous montrerons tout d'abord que le discours du nécrologue est marqué par un apparent effacement énonciatif. Toutefois, la nécrologie porte les traces d'une présence discrète mais engagée du locuteur, ce qui lui permet de faire l'éloge du défunt sans le dire, et de remplir ainsi la fonction épидictique de la nécrologie.

I. La scène d'énonciation

Une fois que vous êtes enterré, vous êtes entre leurs mains. S'ils parlent de vous, vous êtes sauvé. S'ils font silence, vous êtes foutu.

THARAUD Jean & Jérôme, *Mes années chez Barrès*, Plon, Paris, 1928 : 75-76.

Nous commencerons par étudier le cadre dans lequel se développe le discours nécrologique, la scène d'énonciation dans laquelle il s'inscrit : il s'agit donc de décrire les acteurs de la situation de communication, tout en mettant l'accent « sur le fait que l'énonciation advient dans un espace *institué*, défini par le genre de discours, mais aussi sur la dimension *constructive* du discours, qui se "met en scène", instaure son propre espace d'énonciation » (Charaudeau et Maingueneau (dir.) 2002, p.515). Dans la mesure où la nécrologie appartient à l'hypergenre de l'article de presse, sa scène énonciative s'apparente largement à celle de l'hypergenre, et est fortement contrainte par la scène englobante du discours de presse. Je ne m'attarderai donc pas sur les caractéristiques de la scène énonciative partagées avec cet hypergenre – notamment en ce qui concerne le cadre spatiotemporel –, qui ont déjà été largement

étudiées (Charaudeau 2005a ; Rabatel et Chauvin-Vileno 2006 ; Servais 2013), préférant me concentrer sur des éléments plus spécifiques aux nécrologies. J'analyserai tout d'abord la scène d'énonciation classique que l'on rencontre dans la majorité des nécrologies, dont l'énonciation est fortement influencée par le contexte dans lequel le discours intervient, puisque la nécrologie est destinée à parler de quelqu'un qui n'est pas là mais qui marque fortement le discours. J'évoquerai ensuite les diverses variantes que l'on trouve dans le corpus par rapport à cette scène d'énonciation canonique. Bien que ces cas restent du domaine de l'exception, je les développerai suffisamment pour pouvoir détailler chaque variante, dans la mesure où l'écart à la norme y est particulièrement significatif.

1. Cas classique

1.1 Les différentes instances énonciatives

La nécrologie met en scène trois instances distinctes, qui jouent chacune un rôle particulier dans le fonctionnement du genre de discours : le journaliste, le lecteur, le défunt. Dans le schéma classique de la scène énonciative, ces trois instances correspondent aux trois personnes grammaticales : le journaliste est le locuteur⁹⁷, il occupe à ce titre la position de première personne. Le lecteur est l'allocutaire⁹⁸, ce qui lui confère le statut de deuxième personne. Le défunt est le référent, celui dont on parle, qui correspond donc à la troisième « personne ».

1.1.1. Un défunt absent de la scène d'énonciation

Dans le cas des nécrologies, cette configuration énonciative interpelle, dans la mesure où elle exclut de la scène énonciative celui qui constitue le principal référent du discours : le défunt est en effet délocuté dans le fonctionnement énonciatif classique des nécrologies. On parle de lui, sans qu'il puisse prendre part

⁹⁷ J'entends par « locuteur » l'instance responsable de l'énoncé, qui porte le projet discursif et est à la source des actes de langage. Toutefois, dans cette partie sur la scène d'énonciation, l'énonciation est considérée essentiellement d'un point de vue externe, en tant qu'instance de production matérielle d'énoncés. L'instance émettrice est donc pour l'instant envisagée comme un tout, dans la mesure où la distinction entre locuteur et énonciateur(s) n'a pas de pertinence à cette échelle d'analyse : c'est un phénomène qui sera abordé plus tard au cours du chapitre, lorsque sera évoquée la construction textuelle de la figure de l'auteur.

⁹⁸ L'allocutaire est considéré comme le corollaire du locuteur au sein de la scène énonciative, c'est-à-dire « la personne à qui s'adresse celle qui parle » (Rabatel 2010, p. 13). À cet égard, l'allocutaire n'est pas nécessairement destiné à devenir lui-même locuteur (on réservera à ce statut particulier le terme d'interlocuteur), même si en théorie, il est potentiellement appelé à l'être : dans la scène englobante du discours de presse, et dans le cadre plus général de la communication écrite, locuteur et allocutaire n'occupent pas des positions symétriques, puisqu'il n'y a pas de réversibilité véritable de l'échange, avec alternance des tours de parole, et que le statut respectif du journaliste et des lecteurs est différent (unique/multiple, compétent/ignorant, professionnel/profane...). Toutefois, l'allocutaire peut malgré tout être amené à devenir lui-même locuteur, dans le cadre particulier et contraint du courrier des lecteurs, qui lui offre la possibilité d'apporter une réponse à sa lecture des articles.

au discours, puisqu'il est cantonné dans le rôle de la non-personne au plan énonciatif et que, de plus, au plan extralinguistique, la personne est morte et ne peut donc plus, c'est une lapalissade, devenir locuteur.

Ainsi, contrairement à ce qui se produit dans nombre d'autres genres de discours, celui dont on parle est tout d'abord exclu de la position de locuteur : on ne peut apporter la nouvelle de sa propre mort, ce qui fait qu'une nécrologie ne peut, selon toute logique, être écrite à la première personne par le disparu. C'est ce que constate Michel Leiris avec quelque amertume dans son autobiographie :

Je ne puis dire à proprement parler que je meurs, puisque – mourant d'une mort violente ou non – je n'assiste qu'à une partie de l'évènement.

(LEIRIS Michel, 2004, *L'âge d'homme*, Gallimard : 85)

Le contexte interdit donc très logiquement au défunt d'occuper la position de locuteur, en écrivant lui-même sa propre nécrologie⁹⁹.

Le défunt est également absent de l'autre versant de l'acte de communication, dans la mesure où au moment où la nécrologie paraît, il est décédé : il ne peut donc accéder au statut d'allocutaire. C'est ce que souligne Jean-Jacques Larrochelle, journaliste auteur de nécrologies :

Tout journaliste éprouve un certain malaise à rédiger ce type d'article parfois laudateur, dont on sait qu'il ne sera, de fait, jamais lu par l'intéressé(e).

LARROCHELLE Jean-Jacques, « Nécrologies éternelles », *Le Monde*, 7 août 2012

Ainsi, non seulement la nécrologie est écrite par un autre, mais elle est également écrite pour d'autres : la personne dont il est question ne la lira jamais.

On peut ainsi affirmer que dans les nécrologies, le dire est mimétique du dit : la scène énonciative, qui tient le défunt éloigné tant de la production que de la réception du discours, reflète le contenu de la nécrologie, qui informe de la mort de celui dont on parle. L'absence est donc dite par les mots mais aussi par la forme du discours¹⁰⁰.

1.1.2. *Locuteur et allocutaire exclus du discours*

Corollairement à cette absence du défunt de la scène d'énonciation, le locuteur et l'allocutaire sont quant à eux exclus du propos du discours : les nécrologies sont en effet caractérisées par

⁹⁹ On verra toutefois *infra* (p.312), dans l'analyse des variantes, que certaines nécrologies dérogent à ce schéma énonciatif classique : certains « futurs défunts » souhaitent échapper à cette impossibilité de devenir locuteur à laquelle leur décès les condamne, et tentent donc d'être leur propre nécrologue.

¹⁰⁰ On verra toutefois (au cours de la seconde partie de la thèse) que l'énonciation, non plus en tant que situation de communication mais en tant que construction linguistique, cherche au contraire à compenser l'absence évoquée par le dit : le dit dénote une absence, et le dire rend présent l'absent, en faisant vivre l'absent dans et par le discours.

l'absence¹⁰¹ d'occurrences de première et de deuxième personnes, qui réfèreraient au journaliste et au lecteur. S'il s'agit là d'un phénomène relativement classique dans le discours de presse, dans lequel l'implication des instances énonciatives de production et de réception est faible, d'autant qu'il existe une distance et un déséquilibre fondamentaux entre journaliste et lecteurs, c'est en revanche une exception si l'on apparente la nécrologie à d'autres discours sur les morts. La dimension subjective est par exemple traditionnellement très forte dans l'éloge funèbre ou dans les faire-part de décès (Hammer 2010 ; Ringlet 1992 ; Perelman 1997) , par le biais de divers phénomènes concordants, tels que la présence massive de la première personne, l'interpellation de l'auditoire, le recours à l'émotion, l'accent mis sur les relations interpersonnelles... Il s'agit là d'un des principaux éléments de différenciation entre la nécrologie et d'autres genres de discours proches.

On peut donc dire que l'énonciation nécrologique classique est d'emblée marquée par une double caractéristique : celui dont on parle est exclu du dire, et ceux qui parlent sont tenus à l'écart du dit. Voici un bref exemple de nécrologie qui illustre ce constat général :

(412) Née dans une famille de peintre et de musiciens, la chorégraphe et pédagogue Janine Solane est morte la semaine passée, à l'âge de 94 ans, dans l'Yonne. Elle avait été très applaudie sur les plateaux de danse, notamment celui de Chaillot. Après un passage au Conservatoire de l'Opéra, elle s'était attachée au travail de la musicalité, puis avait fondé son école qui deviendra « La Maîtrise » et comptera jusqu'à 700 élèves à Paris. [CRO18]

Cette nécrologie est tout à fait canonique d'un point de vue énonciatif : conformément à la scène englobante, le journaliste s'adresse au lecteur, l'un et l'autre étant en retrait du discours, qui est dénué de marques de première ou de deuxième personne. Le référent est la défunte, qui est maintenue en position délocutée, puisqu'elle est systématiquement désignée à la troisième personne.

1.2. Un feuilletage énonciatif complexe

Nous avons décrit les différentes instances énonciatives de la nécrologie. Parmi elles, l'instance émettrice mérite que l'on se penche plus attentivement sur elle : en effet, si l'allocutaire est relativement transparent et aisé à saisir, étant certes multiple, mais homogène (on peut le qualifier par le collectif « le lectorat ») et conforme à l'hypergenre de l'article de presse, le locuteur de la nécrologie est en revanche plus problématique. La signature unique au bas de l'article masque un feuilletage énonciatif

¹⁰¹ En dehors, là encore, de quelques rares exceptions, qui seront abordées *infra* (p.317), dans l'analyse des variantes par rapport à la scène d'énonciation canonique.

complexe, qui superpose de nombreuses instances émettrices que l'on va maintenant s'attacher à « effeuiller ».

1.2.1. L'auteur

Parmi les nécrologies du corpus, environ la moitié sont signées et ont donc un auteur identifiable. On compte 264 auteurs différents pour ces 300 nécrologies signées, ce qui implique une grande variabilité. De fait, le nécrologue n'est pas nécessairement un journaliste, puisque la position d'auteur d'une nécrologie peut en effet être occupée par quatre instances différentes, que je présenterai successivement : un journaliste de la rédaction du journal, une agence de presse, un proche du défunt, voire le futur défunt lui-même.

1.2.1.1. Journaliste

Assez peu de nécrologies sont finalement écrites par des journalistes faisant partie du journal dans les pages duquel elles sont publiées. En tout état de cause, aucun ne s'occupe exclusivement de cette rubrique. Les chiffres donnés ci-dessus montrent que chaque nécrologue apparaissant dans le corpus a écrit en moyenne 1.14 nécrologies, ce qui est très faible. De fait, en dehors du journaliste Jo Lécivain, qui signe de ses initiales toutes les colonnes « Décédés » qui font office de nécrologies dans *Le Point*, et est plus généralement responsable de l'ensemble de la rubrique « Carnet » dans laquelle figure cette colonne, seuls deux nécrologues ont trois articles à leur actif, et quelques-uns, deux : les chiffres disent assez qu'il n'y a pas de spécialiste en la matière. L'enquête auprès des journaux montre que la plupart des journalistes qui se consacrent à l'écriture de nécrologies sont des pigistes, dont on veut tester les compétences dans cette rubrique de second plan avant de les engager dans le journal. Les autres nécrologues se voient chargés de la rédaction de ces articles en tant que spécialistes du domaine dans lequel le défunt s'est illustré : ainsi, Pascal Virot, auteur des nécrologies de Marie-France Stirbois (LIB2) et d'André Labarrère (LIB29) dans *Libération*, est-il rédacteur en chef, responsable de la rubrique politique, et c'est à ce titre qu'il a rédigé les nécrologies de ces personnalités du monde politique. De même Jean-Luc Douin, qui a écrit les nécrologies de l'actrice Alida Valli (MON9) et du cinéaste Shohei Imamura (MON77) dans *Le Monde*, appartient-il à la rubrique culture. On peut encore citer Paul-François Paoli, qui a consacré une nécrologie aux philosophes Maurice de Gandillac (FIG12) et Jean-François Revel (FIG20) dans les colonnes du *Figaro*. C'est donc leur compétence particulière dans le domaine d'activité du défunt qui a été sollicitée pour la rédaction des nécrologies, et non une quelconque spécialité dans ce genre de discours.

1.2.1.2. Agence de presse

Une autre catégorie de nécrologies est constituée de celles dont l'instance auctoriale est une agence de presse. On en trouve quelques exemples dans le corpus : plusieurs nécrologies sont affublées de la mention « AFP »¹⁰² et une, de la mention « Reuters »¹⁰³. Toutefois, au-delà de ces huit articles mentionnant explicitement leur source comme étant une agence de presse, l'analyse du corpus montre que de nombreux articles sont soit la reprise littérale de dépêches d'agence, soit des moutures, comme on l'a vu dans le chapitre sur le fonctionnement médiatique du genre (p.103 *sq.*). C'est le cas en particulier de nombreuses brèves non signées, notamment dans la presse quotidienne gratuite : par exemple, la nécrologie que *20minutes* consacre à Vincent de Swarte (MIN4) dans son édition du 28 avril 2006 est la reprise contractée de la dépêche publiée par l'AFP deux jours auparavant (DEP24). C'est une pratique que l'on retrouve également dans des journaux réputés de qualité, à la rédaction plus étoffée et qui reprennent aussi parfois les dépêches dans leurs colonnes : c'est le cas pour la nécrologie de Robert Parienté dans *Libération* (LIB42), qui est la reprise littérale des première et dernière phrases de la dépêche AFP parue la veille (DEP158). Dans ces nécrologies issues de dépêches d'agence, l'instance émettrice est démultipliée puisque l'on se trouve dans une situation de reprise hypertextuelle où deux scènes énonciatives sont enchâssées : celle du journaliste qui reprend la dépêche, la résume, voire la réécrit, et qui l'insère dans le journal. Ce faisant, il laisse entrevoir une seconde scène énonciative, celle de l'énonciation du texte de la dépêche, qui engage lui-même la responsabilité énonciative de diverses instances, du journaliste qui l'a rédigée à l'agence de presse qui l'a transmise.

1.2.1.3. Proche du défunt

Mais c'est incontestablement l'existence d'une troisième catégorie d'auteurs qui fait la spécificité des nécrologies par rapport à d'autres genres journalistiques : de nombreuses nécrologies sont en effet écrites par les proches du défunt dont il est question dans l'article. C'est un phénomène que nous avons déjà abordé (p.43) : le fait que les proches du disparu se font parfois journalistes, et que les nécrologies qu'ils rédigent ne se différencient pas de celles écrites par des professionnels, nous avait permis de conclure à la forte maîtrise du genre par des profanes, qui sont capables non seulement d'identifier la nécrologie en tant que genre de discours, mais également de la reproduire. L'origine

¹⁰² Il s'agit des nécrologies FIG27, FIG28, MET1, MET4, MET5, MET6 et MON53.

¹⁰³ C'est l'article MET8.

énonciative extérieure au journal est parfois mentionnée par le biais de diverses stratégies, sur lesquelles nous reviendrons de façon plus détaillée dans la suite de cette section (p.317) : dans ce cas, la légitimité de la position auctoriale du proche tient à l'authenticité que ce statut apporte à l'auteur, puisque sa proximité par rapport au défunt confère à la nécrologie une dimension testimoniale. Dans d'autres cas, le fait que le nécrologue n'appartienne pas au journal et soit un proche du défunt n'est pas mentionné, de sorte que l'on ne parvient pas, en tant que lecteur, à distinguer les nécrologies écrites par des particuliers de celles écrites par des journalistes, sauf à connaître le nom de la personne qui a signé l'article. Ce fonctionnement pragmatique original remet en cause le cadre traditionnel qui met face à face le journaliste et le lecteur, tel que je l'ai défini *supra* (p. 303).

1.2.1.4. Le futur défunt

Dernier cas de figure, il arrive que ce soit le futur défunt qui rédige sa nécrologie, ou tout du moins une partie d'icelle. En effet, certaines personnes, à l'approche supposée de leur mort, rédigent le récit de leur existence et le transmettent à tel ou tel journal, afin qu'il soit publié une fois le décès survenu. Ce récit ne constitue pas une véritable nécrologie : il peut s'apparenter à une autobiographie, qu'on peut d'ailleurs trouver un peu sordide dans l'objectif visé. Le texte ne sera pas publié tel quel, puisqu'il lui manque la séquence informative (que le futur défunt ne peut rédiger par avance !) afin de former une nécrologie complète. S'il est publié, ce sera donc assorti d'un petit commentaire précédant le récit et annonçant la nouvelle du décès de la personne. À cet égard, cette pratique, essentiellement usitée dans des journaux à diffusion restreinte, rejoint finalement l'habitude éditoriale qui consiste à rédiger en avance les biographies des personnalités censées mourir sous peu, et à les mettre au « frigo » jusqu'à leur réel décès. La biographie est simplement déléguée à celui qui connaît le mieux le déroulement de cette vie, c'est-à-dire l'intéressé lui-même.

Le phénomène notable dans le cas de ces nécrologies est que l'on ne décèle pas la différence entre le récit de vie rédigé par un journaliste ou celui écrit par le futur défunt lui-même, à l'instar de ce que l'on avait constaté avec les proches du défunt qui se faisaient nécrologues. Cet artifice est permis par un emploi surprenant des personnes grammaticales : le futur défunt parle de lui à la troisième personne, mettant ainsi de la distance par rapport à sa propre vie et se positionnant dans le rôle du journaliste qui rédige la biographie d'autrui. Il ne peut toutefois pas être considéré comme le véritable auteur de cette nécrologie, dans la mesure où c'est le journal qui émet et diffuse sa parole, dans une situation de discours rapporté qui ne se met pas en avant (puisque le lectorat ignore que la

biographie a été rédigée par le futur défunt avant son décès). C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il n'y a pas d'exemple à fournir de ce genre de nécrologie : si le procédé est connu dans l'absolu, il est indécélable dans telle ou telle nécrologie individuelle, puisque le locuteur prend la place d'un autre pour écrire, ce qui rend son texte polyphonique par essence, la voix qui se fait entendre étant distincte de la personne qui produit le texte¹⁰⁴.

Bilan : un auteur protéiforme

Ainsi, l'apparente uniformité du statut de l'auteur masque une grande diversité des cas individuels : en définitive, l'auteur, c'est-à-dire celui dont la signature figure au pied de l'article, qui est l'instance énonciative la plus accessible au lecteur, ne se réduit pas systématiquement à un journaliste. Ce qui fonde la figure de l'auteur ne peut par conséquent être son statut au sein du journal, dans la mesure où la nécrologie, si elle transite nécessairement par la rédaction du journal avant sa publication, n'y a pas nécessairement sa source énonciative. Or nous avons envisagé (p.28) que ce qui distinguait les articles nécrologiques et les annonces nécrologiques pouvait être leur origine énonciative : les articles, qu'on imagine rédigés par des journalistes, auraient une posture plus factuelle et objective, tandis que les annonces, rédigées par les proches, seraient empreintes de subjectivité et caractérisées par une dimension interpersonnelle très présente. En réalité, cette ligne de démarcation n'est qu'illusoire, puisque la même personne peut rédiger annonces et articles nécrologiques. Ce qui distingue les deux n'est donc pas tant l'identité (extralinguistique) de l'auteur que la figure de l'auteur construite par le texte lui-même : il s'agit là d'un point essentiel de l'énonciation nécrologique, sur lequel je reviendrai dans la suite du chapitre, pour déterminer comment se bâtit cette figure de l'auteur, indépendamment de l'identité du nécrologue.

1.2.2. Les émetteurs secondaires invisibles

L'auteur de l'article peut être considéré comme le locuteur, dans le sens où c'est lui que l'on estime responsable du discours qu'il signe, mais ce n'est pas l'unique producteur de la nécrologie : ce

¹⁰⁴ À cet égard, ce procédé peut s'apparenter à d'autres pratiques qui impliquent un dédoublement du locuteur, à l'instar des biographies qu'un auteur peut fournir à autrui pour être présenté en troisième personne (par exemple pour figurer dans le paratexte d'un ouvrage, ou pour être introduit lors d'un colloque). Là aussi, deux voix participent au discours, même si c'est de manière imperceptible pour le récepteur, puisque la première voix s'efface devant la seconde : d'une part, la voix de celui qui rédige le texte, qui en apporte le contenu, car c'est lui le plus à même de connaître les éléments importants de son existence, et d'autre part, la voix de celui qui sera sujet parlant, qui publiera ou lira le texte écrit par un autre comme s'il l'avait lui-même produit, et dont celui qui rédige le texte essaie d'adopter le point de vue, en parlant de lui-même en troisième personne. Ceci permet de donner une certaine illusion d'objectivité au discours, ce qu'on retrouve dans les nécrologies, comme on le verra *infra* (p.324).

genre de discours est caractérisé par un dialogisme¹⁰⁵ fondamental, dans la mesure où la production du discours est un travail d'équipe, qui implique d'autres émetteurs secondaires, c'est-à-dire des émetteurs qui sont responsables d'un fragment de discours sans pouvoir être considérés comme l'auteur (j'entends par là l'instance émettrice qui a rédigé la majeure partie de la nécrologie et dont on a envisagé les différents avatars dans la section précédente). Parmi ces émetteurs secondaires dont le discours vient se greffer sur celui de l'auteur, certains sont antérieurs, d'autres postérieurs à la rédaction de la nécrologie par son auteur.

1.2.2.1. Antérieurs à la rédaction de la nécrologie

La nécrologie est un genre d'article caractérisé par une hypertextualité très prononcée. Le texte de la nécrologie se construit en effet en grande partie à partir de bribes de discours antérieurs, déjà écrites par d'autres. La nécrologie reprend ainsi, parfois textuellement, certaines portions de dépêches d'agence de presse. Le nécrologue pioche également dans le « frigo », les notices biographiques de personnalités qui ont été préparées au fur et à mesure de leur existence, entre autres en vue de la rédaction de leur nécrologie. La nécrologie convoque ainsi de nombreux discours antérieurs, qu'elle choisit, modifie, organise, sans toutefois les mentionner en tant que tels : le dialogisme est donc à ce titre volontaire et constitutif du genre, mais demeure masqué et ces émetteurs secondaires, qui ont produit les bribes de discours que la nécrologie reprend, restent dans l'ombre.

1.2.2.2. Postérieurs à la rédaction de la nécrologie

D'autres émetteurs secondaires peuvent participer à la production de la nécrologie : conformément au fonctionnement du discours de presse, l'auteur de l'article n'a pas la maîtrise totale de son article, et d'autres membres de la rédaction, responsables de l'agencement des articles entre eux et de la mise en page finale du journal, prennent généralement en charge une partie du discours, notamment dans les journaux à la diffusion la plus large (Adam 1997a, p.5). C'est ainsi à eux que reviennent par exemple le choix du titre, la rédaction du chapeau, la mise en exergue éventuelle d'une phrase du texte, la mise en page de l'article. Il s'agit donc là également d'émetteurs secondaires, qui interviennent sur le texte de la nécrologie une fois qu'il a été « livré » par l'auteur au journal. Ainsi,

¹⁰⁵ Conformément à l'objet de cette première partie, ce dialogisme est externe, dans le sens où il affecte les conditions de production du discours. Le dialogisme interne, qui affecte le texte lui-même, dans lequel divers énonciateurs sont mis en scène par le locuteur, sera abordé dans les parties suivantes.

derrière le locuteur-scripteur, il y a de nombreux locuteurs différents qui ont participé à un titre ou à un autre à la rédaction d'un fragment de la nécrologie.

1.2.3. *Le journal*

Indépendamment de l'existence de ces locuteurs secondaires, le nécrologue, celui qui a rédigé l'article, n'est pas le seul à pouvoir en être considéré à la source. En effet, dans la mesure où la nécrologie s'insère dans les colonnes du journal, l'instance émettrice se dédouble : derrière l'auteur, en tant que personne privée, c'est toute la rédaction qui est engagée par la publication d'une nécrologie, qui a donc une dimension collective. Étant donné que ce phénomène est valable quel que soit le genre journalistique (Rabatel et Koren 2008), je ne développerai que brièvement. L'auteur, qui s'inscrit dans une équipe englobant l'ensemble de la rédaction, n'a pas toute latitude pour produire son article : la nécrologie qu'il rédige doit notamment correspondre à la ligne éditoriale du journal, concept complexe puisque chaque article doit à la fois la respecter et contribuer à la construire. Le fait que l'ensemble de la rédaction soit engagée par la publication d'une nécrologie est illustrée par la formule suivante, d'usage courant, que j'emploie d'ailleurs moi-même dans cette thèse : « *Le Monde* a consacré une nécrologie à tel défunt ». De façon générale, lorsque l'on veut indiquer la source d'un article, on indiquera plus volontiers le titre du journal dans lequel celui-ci est paru que le nom de son auteur : ce choix témoigne d'un certain flou énonciatif, les diverses instances énonciatives étant à la fois superposées et enchâssées tout en étant malgré tout traversées par une continuité notable.

Bilan : une scène énonciative complexe

En définitive, la nécrologie est caractérisée par une situation énonciative très complexe, marquée à la fois par l'emboîtement des scènes énonciatives et l'enchâssement des instances émettrices : les positions pragmatiques sont mal définies les unes par rapport aux autres et semblent se superposer. Cette première description du fonctionnement énonciatif des nécrologies permet de poser un certain nombre de problèmes que la suite du chapitre ou de la thèse devra élucider : doit-on lire les relations entre l'auteur du texte et le journal en termes de complémentarité ou de concurrence ? Y a-t-il une lutte pour faire valoir un éventuel rôle énonciatif dominant ? Par ailleurs, il semble surprenant que la nécrologie soit le lieu de la réaffirmation des valeurs de la communauté, conformément à une des hypothèses fortes de la thèse, alors que son auteur, étant fréquemment un

proche du défunt, n'appartient pas lui-même de façon systématique à l'institution journalistique : il y a là un paradoxe qu'il faudra résoudre.

2. Variantes

Un certain nombre de variantes vient parfois bouleverser ce schéma déjà complexe de la scène énonciative traditionnelle des nécrologies, tel que l'on vient de l'analyser. En effet, certaines nécrologies sont caractérisées par une scénographie originale, qui s'écarte de celle prescrite par la scène générique. Ces variantes amènent le nécrologue ou le défunt à occuper une position originale au sein de la scène d'énonciation, position dont il est traditionnellement exclu. Trois cas peuvent être distingués : le défunt peut devenir locuteur, il peut également accéder au statut d'allocutaire, et enfin, le nécrologue peut apparaître dans son énoncé par le biais de la première personne. Nous étudierons successivement ces trois variantes par rapport au cas classique que nous venons de définir.

2.1. « Autonécrologie »

Nous avons vu que le défunt était habituellement délocuté dans la nécrologie, son décès l'empêchant d'accéder au rôle de locuteur. La première variante que nous allons étudier vient contredire ce schéma, en dépit de son caractère apparemment incontournable : il s'agit des « autonécrologies », dans lesquelles le disparu se fait nécrologue. On note que c'est un phénomène qui concerne également, de façon tout aussi rare, les annonces nécrologiques (Ringlet 1992, p.321). Dans le cas des articles nécrologiques, il s'agit nécessairement d'un texte *ante-mortem*, dans lequel le futur défunt rédige lui-même, de bout en bout, ce qui sera sa propre nécrologie, qu'il espère voir publiée dans un journal qu'il aura préalablement contacté¹⁰⁶. Voici un exemple particulièrement célèbre de ces « nécrologies en première personne ». Il s'agit d'un texte écrit par Val Patterson à l'approche de sa mort, qui a été publié en anglais dans le *Salt Lake Tribune*, suite à son décès :

(413) I was Born in Salt Lake City, March 27th 1953. I died of Throat Cancer on July 10th 2012. I went to six different grade schools, then to Churchill, Skyline and the U of U. I loved school, Salt Lake City, the mountains, Utah. I was a true Scientist. Electronics, chemistry,

¹⁰⁶ Hors de la sphère médiatique à laquelle je m'intéresse dans le cadre de cette thèse, c'est un exercice auquel se sont livrés plusieurs écrivains. Michel Tournier (1986) a ainsi rédigé sa propre nécrologie, intitulée « Nécrologie d'un écrivain ». Jérôme Garcin (2004) a quant à lui dirigé un *Dictionnaire des écrivains contemporains de langue française par eux-mêmes*, qui regroupe les notices nécrologiques de nombreux écrivains du XX^e siècle. Il justifie ainsi son projet : « Il me semblait qu'il y avait [...] matière à un dictionnaire d'un type nouveau, dont les notices, au lieu d'être rédigées par des professeurs sévères et des journalistes pressés, seraient écrites par les intéressés en vertu du principe selon lequel jamais l'on n'est si bien servi que par soi-même. Cela constituerait à la fois une anthologie des écrivains par eux-mêmes, un autoportrait collectif de la littérature contemporaine et un répertoire d'adieux en forme d'aphorismes ».

physics, auto mechanic, wood worker, artist, inventor, business man, ribald comedian, husband, brother, son, cat lover, cynic. [...] [DIV118]

Je suis né à Salt Lake City, le 27 mars 1953. Je suis mort d'un cancer de la gorge le 10 juillet 2012. J'ai fréquenté six écoles différentes, puis je suis allé au lycée Churchill et au lycée Skyline, puis à l'Université de l'Utah... J'aimais l'école, Salt Lake City, les montagnes, l'Utah. J'étais un véritable scientifique. Spécialiste en électronique, chimie, physique, mécanique automobile, ébéniste, artiste, inventeur, homme d'affaires, comédien paillard, mari, frère, fils, amoureux des chats, cynique. [...] (je traduis)

On reconnaît ici plusieurs éléments caractéristiques de la nécrologie classique : l'article s'ouvre sur la formule-type d'annonce de la mort, qui malgré sa forme originale, apporte les informations attendues (en répondant aux principales questions : qui ? quoi ? quand ? et même comment ?). À cette brève séquence informative succède une séquence narrative (dont je n'ai conservé que le début dans la citation ci-dessus), qui retrace les épisodes marquants de la vie du disparu. Enfin, l'orientation hagiographique permet, de façon tout à fait traditionnelle, de faire l'éloge du défunt au travers du récit. On retrouve ainsi les principaux traits caractéristiques de la nécrologie.

Cependant, on perçoit d'emblée l'originalité de cette nécrologie, par l'irruption dès le premier mot du texte d'un pronom de personne, totalement inattendu et difficile à admettre cognitivement pour le lecteur. De fait, cet usage de la première personne interpelle : cette nécrologie, pourtant parue dans un journal local, a trouvé un écho important auprès des lecteurs. La page internet du journal a ainsi reçu des millions de visites (au point de provoquer une panne chez l'hébergeur du site !), l'article a suscité des milliers de messages de réactions : une telle autonécrologie était propre à l'émotion, ce qui peut expliquer ce grand succès populaire, qui tient également au fait que les lecteurs reconnaissent spontanément la spécificité du texte par rapport à une nécrologie traditionnelle.

En effet, dans l'autonécrologie, l'originalité de la scène énonciative structure le texte de bout en bout et lui confère une particularité qui la rend extrêmement notable. On voit d'ailleurs d'emblée en quoi cette pratique diffère de celle qu'on a étudiée *supra* (p.308), qui consistait pour le défunt à rédiger sa biographie et à la faire parvenir à un journal avant son décès afin qu'elle constitue la séquence narrative de sa future nécrologie. Il s'agit toujours de la part du futur défunt de se charger lui-même de sa propre nécrologie, mais cette fois-ci, il en assume l'énonciation, sans se retrancher derrière une troisième personne qui masque le fait qu'il est à la source du texte. Par ailleurs, ici, le texte rédigé par le défunt est une nécrologie complète : il ne s'agit pas uniquement de sa biographie, mais le texte intègre l'annonce de son décès. On pourrait ainsi penser qu'il s'agit d'une véritable nécrologie.

Cependant, divers indices révèlent la dimension artificielle du procédé. On pourra les percevoir en étudiant cette autonécrologie d'Yves Marthelot, qui figure dans la rubrique « Mémorial », du *Bulletin* de l'Amicale des anciens élèves des ENS, alimentée par des nécrologies d'anciens élèves de l'ENS :

(414) Yves MARTHELOT (1924-2005)

Promotion 1943, Lettres, Saint-Cloud

Après son décès, nous avons reçu cette lettre.

Lorient, le 24/02/2005

[...]

Plutôt mal gré que bon gré, j'ai dû cesser d'exister en tant qu'être pensant le 14/02/2005.

Mes éléments constitutifs ont été incinérés au crématorium de Lorient et les restes physico-chimiques ont rejoint les autres éléments naturels le 16/02/2005 conformément à mes volontés (dernières, je suppose), ces formalités ont été effectuées sans publicité, dans la plus grande solitude possible et cette lettre complétée et expédiée, suivant mes vœux, huit à dix jours après la fin du processus.

[...]

Yves Marthelot, 1943, Lettres. [DIV29]

Toutefois, quelques éléments permettent de déceler l'aspect artificiel du procédé. Tout d'abord, on constate que cette nécrologie, qui se présente, de façon originale, sous forme de lettre envoyée par le défunt (ou plutôt, par les proches du défunt, nous y reviendrons) ne se suffit pas à elle-même : la lettre du défunt est en effet précédée d'une brève mention : « Après son décès, nous avons reçu cette lettre. ». Une telle mention introductive paraît indispensable à la bonne compréhension du texte, tant la forme qu'il adopte contrevient à nos habitudes de lecteurs de nécrologies, dans lesquelles la première personne ne peut habituellement être de mise, en tout cas pas pour référer au disparu.

Cette dépendance du texte écrit par le futur défunt à l'égard d'autres personnes est confirmée par l'impossibilité pour le défunt, une fois mort, d'achever ce texte qui se veut pourtant une autonécrologie. Cette impossibilité se lit dans la phrase la phrase suivante :

(414)-a Ces formalités ont été effectuées sans publicité [...] et cette lettre complétée et expédiée, suivant mes vœux, huit à dix jours après la fin du processus.

Le choix de la diathèse passive permet ici habilement d'évincer du texte les proches du défunt (qui auraient ici le statut de complément d'agent), alors que leur rôle dans la nécrologie qui se fait alors jour est grand, puisqu'ils y ont inscrit, selon toute probabilité, la date du décès (« complétée »), et qu'ils ont participé à sa publication, en la faisant parvenir à la revue où elle allait être publiée (« expédiée »). Cette double insuffisance du texte rédigé par le futur défunt montre bien l'impossibilité d'écrire, de bout en bout, sa propre nécrologie.

Par ailleurs, l'utilisation des temps dans le texte a un aspect paradoxal : en effet, le temps verbal employé est le passé composé. Il y a donc une contradiction entre la perspective rétrospective imposée par ce temps du passé et le point de vue nécessairement prospectif du locuteur, qui parle d'un événement futur. Le locuteur décrit en effet un procès qui n'a pas eu lieu, pas encore, pourrait-on dire, mais il s'agit alors d'une supposition au moment de la rédaction de la lettre. Il y a donc ici une similitude de ce texte avec les récits de fiction, qui traditionnellement emploient les temps du passé pour faire le récit d'événements qui ne sont pas arrivés. Bien qu'il ne s'agisse pas de fiction, mais d'un récit par anticipation (la fin étant malheureusement inévitable), ce paradoxe temporel produit une confusion dans l'esprit du lecteur, amoindrissant la crédibilité des informations apportées par le texte, qui a donc du mal à exister en tant que nécrologie.

Enfin, un tel procédé est nécessairement marqué par l'incertitude, ce qui à nouveau tend à minimiser le caractère « nécrologique » de ce texte, une nécrologie se devant d'apporter des informations exactes. En effet, si on peut sans risque anticiper sur le décès, certains détails sont impossibles à connaître à l'avance. Cette incertitude se lit tout d'abord dans l'expression « je suppose », mais également dans la valeur que l'on peut attribuer au verbe « devoir » dans le syntagme « j'ai dû cesser d'exister » : on peut en effet se demander s'il s'agit de l'emploi traditionnel du verbe, marquant l'obligation, que l'on pourrait paraphraser ici par « j'ai été forcé de cesser d'exister », ou bien de l'emploi modal, qui exprime alors la probabilité, auquel cas il faudrait alors comprendre « j'ai probablement cessé d'exister ». En effet, il s'agit là de la première occurrence du passé composé, alors que la brève introduction de la lettre était rédigée au présent de l'indicatif. Ce premier emploi d'un temps dont nous avons souligné l'aspect paradoxal incite à opter, en tant que lecteur, pour la seconde solution, ce qui lève l'apparente contradiction temporelle. On voit ainsi que l'incertitude plane sur ce texte, ce qui montre bien que cette tentative de contournement de l'impossibilité d'une « autonécrologie » n'est que partiellement réussie : il n'est pas possible pour un futur défunt de rédiger de bout en bout sa propre nécrologie. Il peut concevoir un texte qui s'en rapproche, mais qui ne sera toutefois pas une nécrologie à proprement parler.

2.2. Adresse au défunt

La deuxième variante par rapport à la scène énonciative classique des nécrologies place le défunt dans le rôle opposé : nous venons de voir que certaines nécrologies le propulsaient dans le

statut de locuteur, d'autres lui confèrent celui d'allocutaire¹⁰⁷. Parmi les positions du schéma classique de la nécrologie, c'est donc le statut de l'allocutaire qui est bouleversé : alors que traditionnellement, la nécrologie est destinée au lecteur¹⁰⁸, ces nécrologies originales sont adressées au disparu. Cette adresse au défunt est caractérisée par l'irruption de la deuxième personne dans la nécrologie, désignant le disparu : l'allocutaire prévu par la scène générique (le lecteur du journal) se double donc d'un destinataire sélectionné par le discours.

Cette adresse peut être ponctuelle, comme dans cette nécrologie que *Le Monde libertaire* consacre à un militant anarchiste, intitulée « Salut Vicente ! » [MLI2] : dans cette nécrologie, seul le titre s'adresse au disparu, par un phénomène d'apostrophe. Le corps de la nécrologie prend une forme classique, le défunt étant désigné alternativement par son nom (qui n'a plus vocation interpellative) et par des pronoms de troisième personne.

L'adresse au défunt peut également se propager à l'ensemble du texte et donc modifier profondément la scène énonciative : c'est le cas de la nécrologie que *Les Échos* consacrent à leur ancien journaliste Jean-Pierre Neu, qui, après un premier paragraphe d'annonce de la mort qui répond au schéma énonciatif classique, bascule vers une scène énonciative originale, l'ensemble de la biographie du défunt étant racontée à la deuxième personne :

(415) Navigateur, coureur et parapentiste, tu as survolé le monde et posé ton sac là où il fallait être et où peu étaient. À Pékin en 1973, à Brazzaville en 1983, économiste à la coopération... Et puis enfin la presse, ta vraie vocation. D'abord à la « Cote Desfossés », à l'« Agefi », et enfin aux « Échos ». En dix ans, tu es devenu une autorité incontestable de ton secteur. Rien de ce qui se passe dans l'aéronautique et la défense n'échappait à tes filets. Des ventes de Rafale à l'affaire Clearstream, tu savais beaucoup et tous te parlaient. La chasse au scoop t'a volé bien des week-ends mais c'était ton oxygène. [ECH11]

Ici, l'interpellation s'étend à l'ensemble de l'article, rédigé presque intégralement à la deuxième personne. De par sa structure et son contenu, cette nécrologie s'apparente à une nécrologie classique,

¹⁰⁷ Conformément à la définition donnée *supra*, l'allocutaire est celui à qui le discours est adressé : ici, toutefois, ce statut d'allocutaire n'a pas la même portée que lorsque la nécrologie était adressée au lecteur. En effet, lorsque l'allocutaire est le lecteur, celui-ci est un « je » en puissance, même si la situation de communication rend cette réversibilité fort peu fréquente. Lorsque c'est le défunt qui est allocutaire, il ne peut rien exister de tel et la parole n'a pas vocation à devenir interaction : la deuxième personne maintient donc un lien unilatéral dans le cadre d'un discours monologal. Cependant, l'interpellation du disparu vise également à donner l'illusion que celui-ci peut devenir un « je », comme le montrera la suite de la thèse (p.438).

¹⁰⁸ Nous avons certes mentionné l'absence de marques personnelles de deuxième personne dans les nécrologies, et le support – écrit – ne permet pas à des marques d'interaction (regards, gestes...) de se développer, ce qui fait que le discours lui-même ne porte pas d'indices d'allocution qui permettraient d'en saisir le destinataire. Cependant, la scène englobante permet de fixer l'allocutaire, qui est presque toujours, dans les colonnes de la presse, le lecteur (« presque toujours » seulement, car quelques genres spécifiques font exception à cette règle générale, à l'instar du courrier des lecteurs, caractérisé par une double énonciation, qui le destine à la fois au journal et aux autres lecteurs).

à ceci près qu'elle est transposée à la deuxième personne, le défunt étant projeté de son statut traditionnel de délocuté à celui d'allocutaire.

Je me contente ici de mentionner cette variante par rapport à la scène énonciative traditionnelle des nécrologies sans véritablement développer les modalités de ces adresses au défunt, dans la mesure où ces phénomènes seront longuement exploités au cours de la seconde partie de la thèse, pour montrer qu'une des fonctions de la nécrologie consiste à rendre présent par la parole celui qui a disparu du monde des vivants.

2.3. Présence du locuteur nécrologue dans son discours

Si le défunt est au cœur des scénographies originales que la nécrologie peut adopter, pouvant être propulsé locuteur ou allocutaire, c'est parfois aussi le nécrologue qui accède à un statut énonciatif particulier. Nous avons vu (p.303) que le nécrologue, s'il fait partie de la scène d'énonciation, en tant que locuteur, est en revanche évincé du discours lui-même. Ce schéma classique est parfois transgressé dans certaines nécrologies, dans lesquelles le locuteur a un double rôle : il est à la fois le nécrologue et un proche du défunt (c'est d'ailleurs cette qualité qui lui confère la compétence pour devenir nécrologue). Ainsi, alors que les nécrologies sont traditionnellement des récits hétérodiégétiques, dans lesquels le locuteur n'intervient pas, certaines nécrologies sont homodiégétiques, le locuteur étant également un personnage qui prend part à l'action.

Sont notamment évoquées la rencontre qui a fait se croiser le destin du locuteur et du disparu (exemple 416) ou la relation qui les unissait (exemple 417) :

(416) Michel Lejeune était venu rue d'Ulm pour chercher dans les rangs des « conscrits » de l'année un volontaire qui, attiré par la linguistique, l'assisterait comme secrétaire et bibliothécaire à l'Institut de Linguistique dont il venait de prendre la direction. [...] Si, ce jour de 1946, j'ai tout de suite levé la main, je ne sais ce qui m'a le plus motivé, l'appel de la linguistique ou la solidité intellectuelle, la netteté de l'attitude à la fois ferme et souriante du personnage qui allait être mon maître. [BSL4]

(417) J'adorais Philippe et je crois qu'il me le rendait bien. Entre nous, ce fut une rencontre de timides. Nous avions une relation de confiance absolument totale. [LEQ16]

Le nécrologue qui se fait personnage constitue ainsi une voie d'accès privilégiée au défunt et à la vie réelle qu'il a menée.

Le nécrologue ne se confond toutefois pas avec le personnage, dont il est séparé par une distance temporelle plus ou moins étendue. Le « je » est ainsi bien celui du personnage, comme en témoigne l'exemple suivant, extrait de la nécrologie que le *BSLP* consacre à Marthe Philipp :

(418) Licenciée, certifiée, puis agrégée, Marthe Philipp enseigna une dizaine d'années dans des lycées et collèges d'Alsace et de Lorraine avant d'être engagée à l'Université de Nancy comme assistante en 1961 (année de son élection à la *SLP*), maître de conférence (1966) et enfin professeur (1967). Elle y restera cinq ans. C'est donc en 1972 qu'elle rejoignit Strasbourg. [...] **C'est cette année-là que je fis la connaissance en cours d'allemand historique d'un nouveau professeur connu pour sa « Phonologie de l'allemand ».** [BSL13]

On note ici une nette différence entre la façon dont Marthe Philipp est traitée dans le passage de récit hétérodiégétique et après l'irruption du pronom de première personne (c'est sa première occurrence dans cette nécrologie), dans le segment en gras. En effet, dans le début du passage, Marthe Philipp est désignée par son nom ou par le pronom anaphorique « elle », et de nombreuses informations sont données à son sujet (notamment concernant ses diplômes ou son parcours professionnel). En revanche, Marthe Philipp devient dans la dernière phrase « un nouveau professeur connu pour sa "Phonologie de l'allemand" » : cette nouvelle désignation est fidèle à la perception d'Erich Weider (l'auteur de la nécrologie), à l'époque où il a connu Marthe Philipp. La présence d'un déterminant indéfini, de l'adjectif « nouveau » et l'absence de nom propre montrent que Marthe Philipp lui était alors inconnue. C'est donc bien son point de vue de personnage et non de nécrologue qui est adopté ici, et c'est donc bien le personnage que désigne la première personne.

Une proximité s'instaure au fil de la nécrologie entre le disparu et le nécrologue, proximité qu'on fait partager au lecteur, qui a la primeur de certains épisodes. C'est ce que montre par exemple ce passage de la nécrologie que *Le Figaro* consacre à Jean-François Revel, sous la plume de l'écrivain et éditeur François Nourissier :

(419) **Un après-midi du printemps 1957**, je m'arrêtai **devant le bel immeuble Julliard, rue de l'Université**, pour aller saluer l'éditeur. J'entrai en demandant : « Rien pour nous, René ?... » [...] René Julliard me désigna des épreuves posées sur son bureau : « *Il y a là le premier roman d'un professeur de trente-trois ans* [...] » - « Un prof... Et ça ? » - « Ca, ce n'est pas pour vous : pamphlet, philo... » - « Vous me le passez ? » Le titre ? *Pourquoi des philosophes* ? C'est ainsi que parut le plus célèbre essai de Revel. [FIG25]

On voit ici comment le lecteur est propulsé dans l'intimité du personnage : le discours direct ainsi que les précisions temporelles et spatiales (en gras) permettent de rendre plus concret cet épisode, comme si le lecteur y assistait en direct. Il s'agit là d'une stratégie énonciative qui relève de ce que Roselyne Ringoot et Yvon Rochard appellent les « genres corporalisants » (Ringoot et Rochard 2005, p.78), qui

mettent en scène le journaliste lui-même, afin de « transporter le lecteur dans l'action par la médiation du journaliste ». C'est le même procédé que l'on retrouve dans l'extrait suivant, dans un contexte tout à fait différent, puisqu'il s'agit de la nécrologie de l'ancienne députée frontiste Marie-France Stirbois dans *Présent* :

(420) Dans les années soixante-huitardes, nous étions à la faculté de Nanterre dans un lieudit, par une sorte d'ironie toponymique, « Nanterre-La Folie ». Nous nous battions le dos au mur. Et nous avions peur parfois. Pas **Marie-France**, qui, à plus d'une occasion, nous a fait – à l'instar des héroïnes de l'Antiquité – remonter en ligne. En prenant sa part, toute sa part, au danger. [PRE2]

À côté des procédés qui visent à plonger le lecteur au cœur de l'action, on note ici une manière originale de désigner la disparue, nommée par son prénom (en gras) : il s'agit là d'un phénomène que l'on retrouve très régulièrement dans ces nécrologies « corporalisantes », dans la mesure où il permet de marquer la proximité entre le défunt et le nécrologue. La nécrologie s'intitule d'ailleurs, de façon significative, « On l'appelait Marie-France ». Voici quelques autres exemples de désignation du défunt par son prénom :

(421) **Alexis** était notre camarade, il était notre ami. [ROU3]

(422) Au *Point*, on était tous très fiers de travailler avec un homme comme ça et on le restera, car il ne nous a pas quittés, **Jean-François**. [POI4]

(423) **Jean-Pierre**, tu étais notre copain à tous, mon ami et un grand journaliste. [ECH11]

On pourrait penser que la mention du prénom serait associée à une presse plus locale, intimiste, or ces exemples montrent qu'il n'en est rien, puisqu'ils sont issus de journaux variés (respectivement *Rouge*, *Le Point* et *Les Échos*), représentant diverses catégories de presse. De fait, la désignation du prénom est liée à l'adoption par le nécrologue d'une scénographie en première personne, comme c'est le cas dans tous les exemples cités. Ce procédé se rencontre d'ailleurs presque exclusivement dans les nécrologies « corporalisantes », à quelques exceptions près : on peut en effet le trouver dans des articles qui ne sont pas de véritables nécrologies – à l'instar de l'exemple (424), qui est un billet de Francis Brochet évoquant le décès d'Édouard Michelin –, ou dans les marges du texte – comme dans l'exemple (425), le titre de la nécrologie de Marie-France Stirbois dans *Rivarol* –, ou encore pour des nécrologies consacrées à des femmes¹⁰⁹ – comme le montrent les exemples (426), (427), (428) et (429).

¹⁰⁹ Conformément à un stéréotype de genre, qui persiste après le décès, qui veut qu'une femme soit plus volontiers désignée par son prénom, ce qui revient à lui dénier sa compétence professionnelle, à familiariser son image : c'est un phénomène que l'on retrouve notamment en politique (Coulomb-Gully et Rennes 2010 ; Olivesi 2012), avec les « Ségolène », « Marine » et autres « Najat ». L'analyse des seize nécrologies du *BSLP* montre ainsi que seules les nécrologies consacrées à des femmes ont recours au prénom pour désigner les défunt(e)s, là où les hommes sont nommés par le nom seul, le prénom accompagné du nom, ou les initiales, mais jamais par le prénom isolé.

- (424) Le jeune **Édouard** avait essayé d'être moderne. [PRO41]
- (425) **Marie-France** a rejoint Jean-Pierre [RIV4]
- (426) **Anne-Marie**, c'était un concentré de vigueur et d'intelligente technicité. [OBS7]
- (427) Après des études de médecine, **Anne-Marie** a tout de suite embrassé la carrière de journaliste. [FIG36]
- (428) Après la thèse, **Sophie** allait se consacrer à l'étude de la tradition grammaticale de l'hébreu. [BSL14]
- (429) **Catherine** est engagée par le CNRS pour la traduction automatique de la langue russe. [BSL3]

En dehors de ces rares exceptions, l'analyse du corpus montre un lien étroit entre la désignation du défunt par son prénom et la scénographie énonciative corporalisante adoptée par le nécrologue.

Cette proximité n'est pas uniquement mise en scène dans le discours lui-même : dans ces nécrologies corporalisantes, elle est souvent exhibée par un discours d'escorte qui introduit la nécrologie en insistant sur l'amitié qui unissait le défunt et le nécrologue (en gras) :

- (430) Le pianiste français Pierre-Laurent Aimard a été le créateur des « Études » de Ligeti et **un proche du compositeur**. [MON98]
- (431) Pierre Alechinsky, peintre et **ami**, évoque la longue carrière d'Appel [LIB16]
- (432) Samuel Lachize, qui fut **son ami et son confrère** des salles obscures au marbre de l'Humanité, s'adresse à lui une dernière fois. [HUM17]

L'émergence d'une instance énonciative intermédiaire, par laquelle le discours transite entre le moment de sa rédaction par son auteur et celui de sa livraison au lecteur, permet de mettre en valeur la scénographie corporalisante à l'œuvre dans le corps du texte.

À cet égard, il est d'ailleurs notable que cette scénographie corporalisante soit souvent associée à la variante énonciative que nous avons étudiée précédemment (p.315), par laquelle la nécrologie est adressée, dans son ensemble ou en partie, au disparu. C'est par exemple le cas dans une des multiples nécrologies que *Présent* consacre à Georges-Paul Wagner :

- (433) Mon cher Georges-Paul,
J'ai peine à croire que j'écris ces mots et que vous n'êtes plus là. [...] J'ai eu la fierté et l'honneur d'être votre cliente. [PRE9]

La forme de la lettre permet de concevoir la nécrologie comme un discours intégralement adressé au défunt : nous sommes donc bien ici dans la scénographie précédente de l'adresse au défunt. Mais la nécrologue se met également en scène, racontant les épisodes au cours desquels son destin et celui du disparu se sont croisés : s'ajoute donc à la précédente une scénographie de récit homodiégétique. Le mélange de ces deux variantes se lit dans la phrase : « j'écris ces mots et [...] vous n'êtes plus là », qui

attribue les rôles et se caractérise par la présence conjointe de pronoms de première et de deuxième personnes, donnant à la nécrologie une dimension interpersonnelle dont on a vu qu'elle en était habituellement absente. Cette irruption de pronoms de première et de deuxième personnes dans un discours qui en est habituellement dépourvu peut d'ailleurs donner lieu à des confusions, comme c'est le cas dans cet extrait de la nécrologie que *Prochoix* consacre à Odile Dhavernas :

(434) Nous nous sommes souvent revues, surtout à Paris, où notre amitié s'est approfondie. Tu t'entendais bien avec Armand et nous avons justement dîné ensemble peu avant sa mort et peu avant aussi l'annonce de ta maladie. Antérieurement, nous avons passé de belles journées avec toi et ton compagnon de l'époque. Nous avons beaucoup déjeuné et dîné ensemble lors de mes très longs (les sabbatiques aidant) séjours à Paris. Toi et moi, nous étions ensemble lors de la très grande manifestation féministe à Paris en novembre 1995. [CHO1]

Cet extrait adopte la même scénographie originale que le précédent, dans un discours intime entre le nécrologue-ami et le défunt, mis en scène dans les colonnes du journal à l'attention du lecteur. Toutefois, ici, l'analyse des pronoms montre une hésitation entre les personnes : on voit que le référent du « nous » oscille, d'une façon qui n'est pas nécessairement perceptible à la première lecture, entre l'association d'une première et d'une deuxième personnes, ou d'une première et d'une troisième personnes. Ainsi, dans la première phrase, le « nous » désigne la nécrologue et Odile Dhavernas. Ce « nous » sera repris dans la dernière phrase, en étant précisé par l'expression « toi et moi » qui lui est apposé. Cependant, dans la phrase centrale (« Nous avons passé de belles journées avec toi et ton compagnon »), le complément circonstanciel « avec toi et ton compagnon » interdit cette lecture : ici, le « nous » est l'association d'une première et d'une troisième personnes (la nécrologue et Armand). Quoi qu'il en soit, il s'agit ici de donner à voir au lecteur la proximité partagée entre le nécrologue et le défunt, proximité qui est dite tout autant par le *dictum* (le récit de tranches de vie partagées) que par le *modus* (la scénographie interpersonnelle).

Bilan sur le versant externe de l'énonciation

Nous avons insisté, dès le début de ce chapitre sur l'énonciation, sur la dimension constructive du discours, qui ne se contente pas de se développer au sein d'une situation de communication préexistante, mais contribue à bâtir sa propre scène énonciative, qui n'est donc pas uniquement une donnée antérieure au texte mais une construction textuelle. C'est ce que nous avons pu constater au cours de la première partie de ce chapitre, qui portait sur la scène d'énonciation et avait pour objectif de circonscrire l'énonciation dans sa dimension « externe », en déterminant les paramètres

extralinguistiques de la situation de communication. À cet effet, nous avons établi une correspondance entre les trois instances en présence (journaliste, lecteur, défunt) et entre les trois rôles énonciatifs (locuteur, allocutaire, référent), et détaillé les variantes par rapport à ce schéma canonique, lorsque le statut traditionnel de chacun est bouleversé. Cependant, l'analyse a montré que la distinction entre l'énonciation « externe » et « interne » n'a qu'une pertinence limitée : dès cette première partie dont ce n'était pourtant pas l'objet principal, j'ai été amenée à montrer que le texte contribue à définir les positions respectives et à construire la figure de l'auteur. En effet, le texte retravaille et instrumentalise sa propre scène énonciative, notamment pour « masquer » la véritable identité du locuteur ou au contraire la mettre en avant, ou encore pour donner l'illusion qu'un destinataire absent est présent.

Nous allons maintenant approfondir ces analyses en nous appuyant sur le cadre général de la scène énonciative que nous avons exposé pour définir avec précision comment se construit la figure de l'auteur, et quel rôle le locuteur joue dans la nécrologie qu'il rédige. Il s'agit donc désormais de travailler uniquement sur le versant « interne » de l'énonciation. Nous montrerons que derrière un apparent effacement énonciatif qui permet au locuteur de se retrancher hors de son texte, le nécrologue s'engage en réalité de façon discrète mais notable dans son discours.

II. Un apparent effacement énonciatif

Penserions-nous beaucoup et penserions-nous bien si nous ne pensions pas pour ainsi dire en commun avec d'autres, qui nous font part de leurs pensées et auxquels nous communiquons les nôtres ?

KANT Emmanuel, *Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée*, Vrin, Paris, 1960 : 86.

Le cadre général de l'énonciation étant posé, nous allons désormais nous consacrer à étudier comment ce système énonciatif complexe – et pas toujours transparent pour le lecteur non averti –, est exploité dans les nécrologies.

Quelques précisions terminologiques préalables sont nécessaires, en raison du flou qui entoure certaines dénominations, qui ne sont pas toujours employées dans le même sens par les linguistes. Je considérerai ici que le locuteur, en tant que responsable du propos (pour la définition plus précise du terme, voir note 97 p.303), est l'échelon principal à partir duquel l'énonciation sera observée. Ce locuteur est susceptible de mettre en scène des points de vue, qui sont à mettre au compte

d'énonciateurs (qu'on peut définir comme étant à la source de ces points de vue). Ces énonciateurs peuvent se doubler de locuteurs lorsque leur source est rattachée à des paroles précises, proférées par une instance définie. Afin d'éviter la confusion entre les différents échelons auxquels on considère le discours, on appellera locuteur premier (ou locuteur citant, selon la perspective) celui qui est hiérarchiquement supérieur (et qui se double lui-même d'un énonciateur premier) et locuteurs seconds (ou locuteurs cités) ceux que le locuteur premier met en scène (et qui se doublent eux-mêmes d'énonciateurs seconds). Chaque locuteur se double donc d'un énonciateur, l'inverse n'étant pas nécessairement vrai. On pourra par conséquent parler, pour une même instance énonciative, de locuteur ou d'énonciateur, en fonction de la perspective adoptée (notamment selon que l'on étudie par exemple le discours rapporté, qui implique des locuteurs, ou la mise en scène des points de vue, qui met en jeu des énonciateurs).

Une précision également sur le terme nécrologue, que j'emploie fréquemment au cours de cette thèse : le nécrologue désigne l'instance énonciative qui a rédigé et prend en charge la majeure partie de la nécrologie. Il s'agit donc la plupart du temps du locuteur premier mais ce n'est pas non plus systématique : la nécrologie est parfois présentée comme un discours enchâssé, auquel cas le discours enchâssant, même fort bref, est celui du locuteur premier, le nécrologue (l'auteur de la nécrologie elle-même) étant un locuteur second. C'est par exemple le cas dans la nécrologie que *L'Humanité* consacre à Maurice Régnaut, qui n'est pas signée mais qui provient d'une source extérieure, présentée comme telle dans la titraille (je cite ici le titre et le chapeau) :

(435) Maurice Régnaut est mort
 À l'annonce de son décès, le poète Alain Lance nous a fait parvenir ce bref hommage.
 [HUM37]

Cet énoncé peut être considéré comme un discours d'escorte émanant du locuteur premier, qui cède ensuite la parole au nécrologue, qui est par conséquent locuteur second. On retrouve ce procédé dans certains modules d'hyperstructures qui donnent la parole à un proche du défunt qui rédige la nécrologie de celui qui fut son ami. Cependant, en dehors de ces quelques cas particuliers, liés à un dispositif énonciatif spécifique, qu'on analysera d'ailleurs attentivement, le nécrologue et le locuteur premier sont généralement confondus.

Ces précisions terminologiques effectuées, nous pouvons revenir au sujet qui nous occupe désormais, en déterminant la façon dont le locuteur construit son image dans le discours. Le premier constat est celui d'une inscription très faible du locuteur dans ses propos, au point qu'on peut parler

d'un véritable effacement énonciatif (Vion 2001) à l'œuvre dans les nécrologies. Cet effacement énonciatif se manifeste sur trois plans différents, que nous aborderons successivement : dans le choix du contenu de l'article, dans le repérage déictique et dans l'actualisation modale.

1. Interventions par sélection

Le premier lieu d'ancrage possible de la subjectivité du locuteur est le sujet même qu'il choisit pour son article : l'actualité – même nécrologique – est *a priori* infinie, et le nécrologue, avant toute chose, est amené à opérer une sélection de l'information qu'il va retenir. C'est dans cette sélection que se manifeste en premier lieu sa subjectivité, même si ce caractère subjectif n'est pas directement perceptible pour le lecteur.

Stephen Moore a consacré un article à cette approche de la nécrologie : à partir d'un corpus de cent nécrologies contemporaines et consécutives du journal *The Economist*, il a tenté d'établir le profil-type des personnalités dont le journal fait la nécrologie, afin de mettre au jour la relation entre l'idéologie du journal et le choix du sujet (il désigne par ce mot le défunt auquel est consacrée la nécrologie, et j'emploie désormais ce terme dans ce même sens). Au terme de son étude, il présente ses résultats et ses conclusions :

The selection of a subject is clearly not random. The typical subject profiled is an influential, white, English-speaking male from a western industrialized country, who dies in old age. Such a choice of subject is not surprising for a long-established British publication and undoubtedly closely mirrors its historical readership.¹¹⁰

(Moore 2002, p.524)

L'étude de Stephen Moore sur un journal anglais permet donc d'établir un parallèle entre l'idéologie du journal et le profil des défunts auxquels ce journal consacre une nécrologie.

1.1. Présentation de la méthode d'analyse

Je vais maintenant examiner les nécrologies de mon corpus, afin de voir si le choix des sujets y est également représentatif du positionnement des journaux dans lequel elles paraissent. Pour cette analyse, j'ai opéré une réduction à la seule période où le corpus a été récolté de façon simultanée pour tous les journaux : comme je l'ai expliqué dans la section consacrée au corpus (p.63), la durée de deux

¹¹⁰ « La sélection du sujet, de toute évidence, ne doit rien au hasard. Le sujet typique que l'on a dégagé est un homme influent, blanc, parlant anglais, originaire d'un pays industrialisé occidental, mort à un âge avancé. Le choix d'un tel sujet n'a rien de surprenant de la part d'un journal britannique établi depuis longtemps et reflète avec justesse son lectorat type. » (je traduis)

mois retenue pour le corpus a été élargie à dix ans pour les quelques journaux dont la fréquence de parution est faible. Afin que l'analyse croisée du profil des défunts et des journaux soit pertinente, j'ai écarté ces (rares) nécrologies du champ d'étude et me suis centrée sur la période de référence retenue initialement (du 18 avril au 18 juin 2006). Toutefois, au lieu de me focaliser sur la date de parution des nécrologies, j'ai choisi de retenir la date de décès des personnalités, pour obtenir un corpus tout à fait homogène, indépendamment de la date de parution des articles. En effet, certains articles, parus notamment dans des hebdomadaires, ont été publiés dans l'intervalle entre ces deux dates mais portent sur des personnalités décédées antérieurement, dont la nécrologie publiée dans la presse quotidienne n'apparaît donc pas au sein du corpus : je ne les ai donc pas conservés. Inversement, certaines personnalités sont décédées dans l'intervalle défini mais leur nécrologie est parue ultérieurement : j'ai malgré tout conservé ces articles. Ainsi, le corpus étudié porte sur les personnalités du corpus décédées entre le 17 avril et le 17 juin 2006.

Le Tableau 5 ci-dessous¹¹¹, récapitule les sujets des nécrologies par journal. Les deux premières colonnes indiquent la date de décès et le nom du défunt. Les colonnes suivantes représentent chacune un journal (repéré à l'aide de son code) : la présence d'au moins une nécrologie¹¹² consacrée à un défunt dans le journal donné est matérialisée par une croix dans la colonne correspondante. La dernière colonne comptabilise le nombre de journaux qui ont consacré au moins une nécrologie à ce disparu. Afin de rendre le tableau plus lisible, j'ai grisé les lignes correspondant aux défunts les plus nécrologisés : plus il y a de journaux qui lui ont consacré une nécrologie, plus la ligne est sombre. Les données de ce tableau seront exploitées tout au long de cette section.

Date	Défunt	MIN	AUJ	FRA	CRO	TRI	FIG	MON	LEQ	ECH	HUM	LIB	MET	PRE	PRO	OBS	POI	EXP	CHA	CAN	BSL	CAH	LAN	MAR	MOT	SEM	GAZ	MLI	LUT	RIV	ROU	CLI	ELL	CHO	TET	VIE	REF	JUI	Nombre
17/04/06	C. Maupomé				x		x																																2
17/04/06	C. Piéplu	x	x		x		x	x		x	x	x			x		x																						10
17/04/06	J. Fritsch						x																																1
17/04/06	J. Pointer						x										x																						2
17/04/06	M. Spark				x		x	x			x						x																						5
18/04/06	M.-F. Stirbois		x		x		x	x		x	x	x	x	x	x		x		x											x									13
19/04/06	C. Esteban						x																																1
19/04/06	H. Duparc	x			x		x	x			x	x			x		x																						8
19/04/06	P. Bettencourt						x	x		x					x																								4

¹¹¹ Un tableau plus complet et plus lisible figure dans la version numérique de la thèse, dans le document intitulé « Liste de défunts par journal », dans le répertoire *Documents complémentaires*. Dans sa version numérique, ce tableau intègre notamment les personnalités décédées en dehors de la période de référence.

¹¹² Je n'ai pas distingué ici le nombre de nécrologies consacrées à un même défunt par un journal donné (dans la mesure où cela ne présentait pas de pertinence particulière par rapport à ce thème) : ainsi, lorsqu'un même journal consacre plus d'une nécrologie à une même personnalité, cela n'apparaît pas dans le tableau. Pour les lecteurs particulièrement attentifs et minutieux, c'est donc ce qui explique que le nombre de croix dans le tableau ne corresponde pas au nombre de nécrologies du corpus !

Date	Défunt	MIN	AUJ	FRA	CRO	TRI	FIG	MON	LEQ	ECH	HUM	LIB	MET	PRE	PRO	OBS	POI	EXP	CHA	CAN	BSL	CAH	LAN	MAR	MOT	SEM	GAZ	MLI	LUT	RIV	ROU	CLI	ELL	CHO	TET	VIE	REF	JUI	Nombre
19/04/06	Y. Bergougnan								x																													1	
20/04/06	A. Jaccaz								x																													1	
20/04/06	G. Reve																x																					1	
20/04/06	H. Farrell																x																					1	
20/04/06	J. Grosjean																x																					1	
20/04/06	K. Kuroki																x																					1	
20/04/06	L. Castel																x																					1	
20/04/06	R. Chazelle							x																														1	
20/04/06	S. Sang-ok																x																					1	
21/04/06	B. Delvaille						x	x				x																										3	
21/04/06	G. Grumel										x																											1	
21/04/06	J. Salibat																														x							1	
21/04/06	J. Morel														x																	x						1	
21/04/06	M. Herr										x																											1	
21/04/06	P. Castelli	x	x				x				x	x		x	x		x																					8	
21/04/06	P. Tabatoni							x																														1	
22/04/06	J. Bernard		x		x		x	x		x	x	x			x		x		x																			10	
22/04/06	R. Burac							x																														1	
22/04/06	R. Courtial														x																							1	
22/04/06	T. Santana								x				x		x		x																					4	
23/04/06	A. Valli	x			x		x	x		x	x	x			x		x																					9	
23/04/06	M. de Gandillac				x		x	x			x	x					x																					6	
24/04/06	J.-P. Le Roch							x		x																												2	
25/04/06	E. Bergman				x						x	x			x																							4	
25/04/06	G. Sturla								x						x																							2	
25/04/06	P. Dureau				x		x	x		x																												4	
25/04/06	R. Girault				x			x									x																					3	
26/04/06	B. Labone								x																													1	
26/04/06	E. Kuzwayo							x																														1	
26/04/06	V. de Swarte	x					x	x			x	x					x																					6	
27/04/06	A. Lequeux		x																																			1	
27/04/06	H. Dewitte																x																					1	
27/04/06	J. Jacobs				x		x																															2	
28/04/06	R. Duchêne						x	x									x																					3	
29/04/06	G. de la Verpillère							x																														1	
30/04/06	M. Guilbert							x																										x				2	
01/05/06	G. Vappereau																																		x			1	
02/05/06	B. Fraenkel	x	x		x		x	x			x	x		x			x																x					10	
02/05/06	C. Rey-Bellet	x	x		x				x				x		x		x																		x			8	
02/05/06	J. K. Galbraith	x			x	x	x	x		x		x				x	x																					9	
02/05/06	M. Kapfer								x																													1	
02/05/06	P. Ananta Toer						x	x			x	x			x		x																					6	
03/05/06	L. Reverdy				x																																	1	
03/05/06	R. F. Primatesta				x			x																														2	
04/05/06	J. Solane				x			x																														2	
04/05/06	J.-F. Revel	x	x		x	x	x	x		x	x	x			x	x	x			x											x							14	
04/05/06	J. Worms						x										x																					2	
04/05/06	P. Spiegel							x									x																					2	
04/05/06	T. Vincent & G Serres														x																							1	
05/05/06	E. Woods	x							x								x																					3	
05/05/06	F. Propper									x																												1	
05/05/06	J. Wild														x																							1	
05/05/06	M. Shearer														x																							1	
05/05/06	R.-G. Laurin							x																														1	
06/05/06	A. Damianos										x	x																										2	
06/05/06	J. Roumeguère				x		x	x				x					x																					2	
06/05/06	J. Worms							x							x																							2	
06/05/06	K. Appel				x		x	x				x			x																							5	
06/05/06	R. Grandjean														x																							1	
07/05/06	A. Yilmaz							x				x			x																							3	
08/05/06	C. Dalla Torre	x					x	x									x																					4	
08/05/06	E. Öz						x	x				x			x																							4	
08/05/06	K. Beskov										x																											1	
08/05/06	L. Asplund														x		x																					2	
09/05/06	A. Guéhenno							x									x																					2	
09/05/06	G. Couvreur				x			x							x		x																					4	

Date	Défunt	MIN	AUI	FRA	CRO	TRI	FIG	MON	LEQ	ECH	HUM	LIB	MET	PRE	PRO	OBS	POI	EXP	CHA	CAN	BSL	CAH	LAN	MAR	MOT	SEM	GAZ	MLI	LUT	RIV	ROU	CLI	ELL	CHO	TET	VIE	REF	JUI	Nombre	
09/05/06	G. McLennan	x						x				x																											3	
09/05/06	P. Mahajan							x				x																											1	
10/05/06	A.-C. Meyer				x			x						x			x																						4	
10/05/06	A. Moulinier				x			x							x		x																						4	
10/05/06	J.-M. Lamure									x																													1	
10/05/06	J. Ficowski							x				x																											2	
10/05/06	S. Kayano							x				x																											2	
10/05/06	S. Oppliger							x									x																						2	
12/05/06	A. Zinoviev	x						x				x			x		x																						5	
12/05/06	J. Colin							x																															1	
12/05/06	J. Deprun																													x									1	
12/05/06	P. Peschaud							x																															1	
12/05/06	Y. Banāi							x				x																											2	
13/05/06	F. Maurin											x																											1	
13/05/06	M. Dalmès	x					x	x				x			x		x																						6	
14/05/06	A. Rosenthal							x									x																						2	
14/05/06	F. Patterson							x									x																						2	
14/05/06	J.-P. Hubert							x																															1	
16/05/06	C. Rimitti	x									x						x																						3	
16/05/06	C. Pollock							x																															1	
16/05/06	E. Jaguer							x																															1	
16/05/06	M. Bauer														x																								1	
17/05/06	A. Labarrère	x	x		x		x	x	x	x	x	x		x	x		x																		x				13	
17/05/06	J.-P. Neu						x				x																												2	
19/05/06	A. Violet							x				x																			x								3	
19/05/06	E. Esche							x																															1	
19/05/06	H. Horrevoets				x				x																														2	
19/05/06	J. Hicks							x																															1	
19/05/06	M.-A. de Diesbach																													x									1	
19/05/06	V. Guest							x																															1	
21/05/06	C. de Ponfilly	x			x		x	x			x	x	x		x	x	x																		x				11	
21/05/06	G. Matisse							x									x																						2	
21/05/06	Y. Ben Aharon							x																															1	
22/05/06	P. Pierre						x																																1	
23/05/06	F. Garrity												x																										1	
23/05/06	G. Frischmann							x				x																											2	
23/05/06	L. Jong-wook				x		x	x		x		x			x		x																						7	
24/05/06	A.-M. Casteret				x		x	x				x					x	x	x																				7	
24/05/06	G. Treille							x																															1	
24/05/06	G. Sorrentino							x				x	x																										3	
24/05/06	K. Dunham							x				x																											2	
24/05/06	K. Gorski								x									x																					2	
24/05/06	M.-J.Vanel						x	x	x		x																												4	
24/05/06	M. Meynier		x					x	x				x	x			x																						7	
25/05/06	M. Testas														x																								1	
25/05/06	M. Adubra																																				x		1	
25/05/06	P. Amaury		x		x	x	x	x	x	x	x	x			x		x		x																				12	
25/05/06	R. Bessard														x																								1	
26/05/06	A. Belleville											x																											1	
27/05/06	D. Dekker							x	x			x	x																										5	
27/05/06	E. Michelin	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x					x	x	x	x	x								x	x		x								18
27/05/06	O. M. Zykan														x																								1	
27/05/06	R. Triboulet		x		x		x	x		x		x					x																						7	
29/05/06	M. Partouche												x																										1	
29/05/06	R. Parienté				x		x	x	x			x	x				x																						7	
30/05/06	F. R. Lucas García							x	x																														2	
30/05/06	G. Normant				x																																		1	
30/05/06	L. Bentsen								x																														1	
30/05/06	S. Gavin									x																													1	
30/05/06	V. Fischl											x						x																					2	
31/05/06	J.-L. De Rambures								x																														1	
31/05/06	S. Imamura	x			x		x	x				x	x	x		x		x																					9	
02/06/06	P. Raulet								x																														1	
02/06/06	R. Jurado								x				x			x		x																					4	
03/06/06	E. Amado Lévy-Valensi								x																														1	
03/06/06	J.-P. Dondin														x																								1	

Date	Défunt	MIN	AUJ	FRA	CRO	TRI	FIG	MON	LEQ	ECH	HUM	LIB	MET	PRE	PRO	OBS	POI	EXP	CHA	CAN	BSL	CAH	LAN	MAR	MOT	SEM	GAZ	MLI	LUT	RIV	ROU	CLI	ELL	CHO	TET	VIE	REF	JUI	Nombre	
03/06/06	M. Riffaterre							x																															1	
05/06/06	P. Amyot d'Inville				x		x	x		x							x																						5	
06/06/06	H. Magne	x	x					x	x			x			x		x																						7	
06/06/06	R. Davis							x									x																						2	
07/06/06	C. Terrail	x		x			x	x							x		x																						6	
07/06/06	G. Péju											x			x																								2	
07/06/06	G. Léonard		x		x		x	x				x					x																						6	
07/06/06	I. Aïtoff	x					x	x							x		x																						5	
07/06/06	R. Poujol														x																								1	
08/06/06	B. Preston				x			x				x	x		x		x																						6	
08/06/06	L. Weil				x			x						x	x		x																						5	
09/06/06	P. Cormier				x										x																								2	
10/06/06	C. Georges														x																								1	
10/06/06	E. Siciliano	x			x			x				x	x																										5	
10/06/06	N. Pennors			x					x																														2	
11/06/06	A. Newman						x	x				x																											3	
11/06/06	M. Deschamps							x							x																								2	
13/06/06	G.-P. Wagner							x						x			x													x									4	
13/06/06	G. Ligeti				x		x	x		x	x	x			x	x	x																						9	
14/06/06	C. Haughey				x		x	x									x																						4	
14/06/06	M. Dütschler							x																															1	
15/06/06	A. Mandouze				x		x	x				x	x			x	x													x							x	x	10	
15/06/06	D. Mollier														x																								1	
15/06/06	H. Ruiz							x																															1	
15/06/06	J. Roba	x	x		x		x	x				x			x		x																						8	
15/06/06	J.-L. Broust						x																																1	
15/06/06	K. Thomson							x																															1	
15/06/06	Lord Thomson of Fleet																x																						1	
15/06/06	B. Shand																x																						1	
15/06/06	M. Regnaut							x				x																											2	
16/06/06	R. Devos	x	x	x	x		x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x													x								17
16/06/06	R. Falcinelli				x												x																						2	
17/06/06	G. Driessens								x																														1	

Tableau 5 : Les défunts par journal

1.2. Les sujets traités par un seul journal

Les nécrologies dans lesquelles l'intervention du locuteur par sélection est la plus nette sont celles qui portent sur un défunt « exclusif », auquel aucun autre journal ne consacre de nécrologie, car c'est alors que ce choix aura le plus de signification, en signant la spécificité du journal dans lequel figure cette nécrologie. C'est donc tout d'abord à ces nécrologies, qui portent sur un sujet traité par un seul journal, que je vais me consacrer. Parmi les soixante-quinze défunts qui font l'objet d'une nécrologie dans un seul titre, on peut distinguer trois cas, dont on verra qu'ils ne marquent pas tous en réalité l'engagement énonciatif du locuteur ou du journal qui publie la nécrologie.

1.2.1. La presse spécialisée

En premier lieu, c'est le domaine spécifique de couverture de l'actualité de certains organes de presse qui détermine l'exclusivité du sujet nécrologique. En effet, dans le corpus se trouvent plusieurs

titres issus de la presse spécialisée : cette spécialisation justifie la publication de certaines nécrologies consacrées à une personnalité spécifique. C'est par exemple le cas pour *Les Échos* qui consacrent une nécrologie à François Propper, directeur de la banque OBC (ECH9), qui appartient au domaine de l'actualité financière. On peut également citer *L'Équipe*, qui fait la nécrologie du footballeur britannique Brian Labone (LEQ5), conformément à l'actualité sportive que le journal est destiné à couvrir, ou encore *Le Progrès*, qui, en tant que journal régional rhônalpin, consacre un article à la mort de l'ancien maire du deuxième arrondissement de Lyon Camille Georges (PRO53). La spécialisation d'une partie des titres du corpus explique donc une partie des articles nécrologiques dont le sujet n'est traité par aucun autre journal, sans que cette sélection soit le signe d'un engagement énonciatif particulier.

1.2.2. Un plus grand nombre de nécrologies

En second lieu, les nécrologies uniques s'expliquent pour des raisons comptables, liées à la proportionnalité par rapport au nombre total de nécrologies publiées par chaque titre. En effet, *Le Monde* publie nettement plus de nécrologies que les autres quotidiens (il constitue à lui seul un cinquième du corpus), il est donc normal qu'il soit le seul à consacrer des nécrologies à certaines personnalités (25 sujets ne sont nécrologisés que dans ses colonnes, soit un tiers des nécrologies « exclusives »). À cet égard, on peut noter que *Le Monde* se distingue par son éclectisme dans le choix des défunts, consacrant sa rubrique nécrologique à des personnalités aussi diverses que le fondateur du groupe Intermarché, Jean-Pierre Le Roch (MON12), le critique d'art Édouard Jaguer (MON50), le sénateur UMP René-Georges Laurin (MON23), le boxeur américain Floyd Patterson (MON48), l'ancien résistant André Moulinier (MON37), la responsable de l'Autorité des Marchés Financiers Marie-Josèphe Vanel (MON73) ou le jazzman américain Hilton Ruiz (MON102). Cette catégorie de nécrologies exclusives ne marque donc pas non plus d'intervention particulière du locuteur dans son discours par le biais de la sélection du sujet.

1.2.3. Une dimension militante

En troisième lieu, les nécrologies qui sont les seules à être consacrées à un défunt peuvent être significatives de la ligne éditoriale du journal. C'est alors que le choix du sujet est le plus fortement empreint de subjectivité, puisque ce sont ces nécrologies qui font la spécificité de ces journaux. Il se trouve que peu de nécrologies appartiennent à cette catégorie, en particulier dans la presse à grand tirage. Au sein de la presse nationale, on pourra mentionner certaines nécrologies issues de titres qui

revendiquent une identité forte. Ainsi, *L'Humanité* ouvre volontiers les colonnes de sa rubrique nécrologique à des sympathisants ou militants communistes : le journal consacre ainsi par exemple une nécrologie au syndicaliste André Belleville (HUM25) ou à l'ancien résistant communiste Michel Herr (HUM4). Toutefois, seules 6 nécrologies sur les 38 que le journal a publiées sur la période de référence sont consacrées à des personnalités d'obédience communiste, ce qui est finalement restreint, d'autant que sur la même période, des personnalités comme la députée d'extrême-droite Marie-France Stirbois (HUM2) ou le PDG multimillionnaire Philippe Amaury (HUM26) ont été nécrologisées, ce qui tend à confirmer que l'intervention du locuteur par sélection est limitée.

La dimension partisane se retrouve également de façon plus indirecte dans *La Croix*, qui est le seul titre du corpus à avoir consacré une nécrologie à Guillaume Normant, le pêcheur qui accompagnait Édouard Michelin lors de son décès par noyade, et qui est également mort dans le naufrage. Là où tous les journaux ont choisi d'encenser le grand patron décédé à grand renfort d'articles exclusifs et de dossiers spéciaux, *La Croix* a fait le choix de consacrer un article illustré de trois colonnes au disparu anonyme (non sans avoir toutefois la veille consacré à l'entrepreneur une double page annoncée en une) : ce choix éditorial¹¹³ fort comporte assurément une dimension militante, qui met toutes les morts sur un pied d'égalité¹¹⁴. Ce choix se retrouve d'ailleurs dans la formulation :

(436) Guillaume Normant, 44 ans, a disparu en mer vendredi au cours d'une partie de pêche au large de l'île de Sein, à laquelle participait l'industriel Édouard Michelin. [CRO35]

L'ordre de présentation des deux hommes est ici inversé par rapport à ce que l'on observe dans les nécrologies d'Édouard Michelin : alors que Guillaume Normant est habituellement relégué dans une subordonnée relative (qui laisse entendre que sa mort serait elle aussi « relative », négligeable), quand il n'est pas tout simplement évincé du discours, ici, on assiste à un renversement puisque c'est lui qui occupe la position de sujet, Édouard Michelin n'apparaissant que dans la relative. Ce renversement syntaxique redouble le choix audacieux du journal de consacrer une nécrologie au pêcheur. En dehors de quelques cas comme ceux-ci où le choix du sujet comporte une dimension partisane, le panorama de la presse française à diffusion large offre bien peu d'originalité.

¹¹³ C'est d'ailleurs une audace que ne se sont étonnamment pas permise les journaux les plus engagés du corpus, même s'ils se sont par ailleurs montrés très critiques envers Édouard Michelin dans les articles qui lui ont été consacrés.

¹¹⁴ On retrouvera cette même volonté d'accorder – au moins en apparence – une importance similaire à chaque mort dans le choix de consacrer une nécrologie à l'agent d'entretien Frédéric Boisseau (DIV124) et au correcteur Mustapha Ourrad (DIV138), aux côtés de celles de Cabu ou de Charb, lors de la tuerie de *Charlie Hebdo*.

C'est donc essentiellement dans les petites revues que l'on trouvera un engagement dans le choix des défunts. Ainsi *Le Monde libertaire* consacre-t-il ses nécrologies de préférence à des anarchistes, et *Prochoix*, à des féministes : il y a une analogie entre l'idéologie défendue par le journal et les défunts qui figurent dans la rubrique nécrologique. Ces défunts sont non seulement des membres de la communauté réduite à laquelle le journal s'adresse, mais ils représentent un idéal, d'autant plus marqué que l'idéologie sera revendicative. C'est cette double dimension que l'on trouve dans le titre de la nécrologie que *Rivarol* consacre à Jean Deprun :

(437) Un rivarolien éminent, Jean Deprun [RIV5]

Les deux termes utilisés pour qualifier le disparu sont chacun significatifs d'un de ces aspects : la représentativité du défunt est contenue dans le substantif (« rivarolien »), qui, en forgeant un nom à partir du titre du journal, construit la communauté qui s'y rattache. Par ailleurs, l'adjectif (« éminent ») vient affirmer que le défunt n'était pas qu'un membre parmi d'autres au sein de la communauté, mais qu'il y tenait une place particulière, ce que le corps de l'article s'attachera à confirmer. Ainsi, parmi les nécrologies qui portent sur un défunt nécrologisé par un seul journal, peu comportent finalement une dimension partisane, celle-ci restant essentiellement le fait de petites revues à diffusion locale ou restreinte.

1.3. Les sujets traités par plusieurs journaux

La plupart des sujets sont traités par plusieurs journaux : parmi les 175 personnalités qui font l'objet d'au moins une nécrologie sur la période retenue, 59 figurent dans deux à quatre titres différents, 21, dans cinq à sept titres, 12, dans huit à dix titres, et 7, dans onze à dix-huit titres. Chacune figure ainsi en moyenne dans un peu plus de trois nécrologies.

On constate que la variabilité est assez faible entre les journaux : il existe des passages obligés, comme la nécrologie de Raymond Devos, qui a notamment été publiée dans presque tous les organes de la presse quotidienne et hebdomadaire (à l'exception de *La Tribune* et de *L'Équipe*, ce qui se comprend aisément au vu de l'orientation particulière de ces journaux, centrés sur l'actualité économique ou sportive), ou celle d'Édouard Michelin, parue dans dix-huit journaux distincts. Pour le reste, on voit que les nécrologies sont souvent communes à deux, trois ou quatre journaux, et que les titres ayant peu de nécrologies ne se distinguent pas vraiment par celles-ci, qui sont, pour la plupart, communes à d'autres journaux. La différenciation est donc assez faible entre les journaux, et le choix des défunts qui figurent dans la rubrique nécrologique reflète finalement assez peu le positionnement

du journal. On peut donc conclure à un rôle marginal de la subjectivité par sélection, en général, du moins.

2. La déixis personnelle

2.1. Cas général : absence de marques personnelles

Au-delà de la sélection des informations qu'il transmet, la présence du locuteur dans son énoncé peut se manifester par le biais du repérage déictique : dans les nécrologies, ce dernier semble également aller dans le sens d'un effacement énonciatif. En effet, on a vu que l'énonciation, dans une nécrologie, se faisait habituellement à la troisième personne. De ce point de vue, le locuteur reste donc en dehors de son discours. Ce phénomène est confirmé par la fréquente absence de signature au bas des articles : on a vu que seule la moitié des articles du corpus en comportaient une. Par ailleurs, lorsque la signature est présente, c'est parfois uniquement sous la forme d'initiales, ce qui contribue à effacer l'identité de l'auteur. C'est par exemple le cas de la nécrologie d'Arnold Newman dans *Le Figaro*, que la journaliste Françoise Dargent signe de ses initiales F.D. (FIG55), ou de la nécrologie que *Les Échos* consacrent à Marie-Josèphe Vanel, énigmatiquement signée « Ph. G et V. de S. » (ECH14). La signature, qui est traditionnellement le lieu de l'affirmation de l'identité du locuteur, devient ainsi parfois une occasion supplémentaire d'entretenir le flou autour du nécrologue. Cette absence de marques personnelles revient à « autonomis[er] le contenu prédiqué » ((Philippe 2002, p.27), qui prend d'autant plus de poids qu'il n'est pas rattaché à une source énonciative aisément identifiable.

2.2. Occurrences de première personne

Toutefois, quelques nécrologies emploient, à une ou plusieurs reprises, la première personne. J'évoque ici uniquement les occurrences de première personne qui renvoient au nécrologue, excluant celles qui réfèrent à d'autres personnes, en particulier au sein de paroles rapportées, que ce soit celles de personnalités qui s'expriment à propos du défunt ou celles du défunt lui-même, comme on l'observe respectivement dans les deux exemples suivants :

(438) « J'ai le regret de vous informer que le Dr Lee Jong-wook est décédé ce matin », a annoncé la ministre espagnole de la Santé » [FIG35]

(439) « Je n'ai pas voulu être une instance morale », disait-il avant sa mort » [MON21]

Dans la mesure où c'est l'inscription du nécrologue dans son discours qui me préoccupe ici et pas la première personne en soi, je laisserai de côté ces emplois de première personne qui réfèrent à d'autres. C'est donc sur l'emploi de la première personne par le nécrologue que je vais maintenant me pencher, afin de montrer que même lors d'une prise en charge énonciative apparemment forte, l'implication du locuteur demeure faible.

2.2.1. Première personne du pluriel

Une première catégorie d'occurrences rassemble celles où c'est la première personne du pluriel qui est employée. Le recours à la première personne est alors généralement ponctuel, il ne structure pas l'énonciation de la nécrologie comme on a pu le constater pour certains articles où l'emploi de la première personne est massif, dans le cas de nécrologies écrites par des proches. Voici quelques exemples de ces emplois de première personne qui émergent ici ou là dans certains articles :

(440) Agrégé de philosophie, docteur ès lettres, professeur d'université, il est à l'origine d'une œuvre abondante d'une grande diversité. **Citons** *la Pensée encyclopédique au Moyen-Âge* (1966), *Dante ou la passion de la catholicité* (1991), *Génèses de la modernité* (grand prix de l'Académie française en 1993). [HUM9]

(441) Avec lui, **nous** perdons plus qu'un collaborateur précieux. [LEQ6]

(442) Georges Charachidzé **nous** a quittés [BSL15]

(443) Son apport à **notre** connaissance du berbère est double. [BSL11]

Ces quatre occurrences ont des valeurs très diverses, mais on peut d'ores et déjà constater que l'emploi du pluriel permet au nécrologue de s'engager de façon moins personnelle que s'il avait eu recours au singulier, ce qui serait possible dans ces exemples¹¹⁵.

Examinons maintenant de plus près la valeur de chacune de ces occurrences. Dans l'exemple (440), la première personne désigne le nécrologue dans son statut exclusif de locuteur du présent énoncé : c'est L, le locuteur en tant que tel d'Oswald Ducrot (1984, p.199), ou le LOC de la ScaPoLine (Nølke 2009, p.86), puisque c'est à son activité discursive que fait référence le verbe « citer ». L'emploi du pluriel peut ici s'expliquer par le caractère défectif de la conjugaison à l'impératif, qui ne permet pas d'utiliser ici la première personne du singulier. Quoi qu'il en soit, le locuteur ne s'engage pas ici individuellement, en tant que sujet, mais uniquement en tant que rédacteur-scripteur de l'article. L'exemple (441) fonctionne différemment : dans cet extrait de la nécrologie que *L'Équipe* consacre à

¹¹⁵ Au prix d'une légère transformation dans l'exemple (440), en remplaçant l'impératif par une formule du type « je pourrais citer », analogue d'un point de vue sémantique.

son collaborateur Michel Kapfer, le pluriel prend tout son sens puisqu'il désigne l'ensemble des collègues qui travaillaient avec lui au journal. Il a donc bien cette fois une valeur subjective, qui se dilue toutefois dans le collectif, qui permet de ne pas attribuer la source de l'éloge à un locuteur individuel, lui donnant une portée plus générale. Les deux derniers exemples, (442) et (443), présentent un profil encore différent : ici le « nous » ne se contente pas d'englober l'ensemble de la rédaction du journal, il intègre également le lecteur, voire la société tout entière.¹¹⁶ L'emploi de ce « nous » générique permet ici encore au locuteur de ne pas se poser personnellement comme sujet de l'énonciation, mais de faire de la source de l'énonciation un ensemble assez vaste, défini de façon floue, ce qui permet d'en réduire l'apparente subjectivité qui en émane. On observe d'ailleurs que le « nous » est interchangeable (lorsque la syntaxe le permet) avec le « on », que l'on trouve également, comme dans l'exemple suivant :

(444) **On** se souvient d'un de ses derniers écrits... [FIG24]

Ainsi, de façon générale, l'investissement personnel du locuteur dans ces occurrences de première personne du pluriel est faible. La présence ponctuelle de ces éléments déictiques ne remet donc pas en cause l'effacement énonciatif constaté à l'échelle du corpus.

2.2.2. Première personne du singulier

La seconde catégorie d'occurrences de première personne rassemble celles, plus pregnantes, que nous avons déjà mentionnées : il s'agit des récits homodiégétiques où le locuteur-nécrologue est également témoin aux côtés du défunt dont il raconte la vie, et intervient donc à ce titre au cours du récit. Nous avons vu *supra* (p.318) que ces nécrologies adoptaient une scénographie corporalisante et étaient à ce titre massivement empreintes d'une subjectivité qui s'exprime par l'omniprésence de la première personne du singulier (voire de la deuxième personne, lorsque le locuteur-nécrologue s'adresse à son ami disparu), par le biais d'une familiarité avec le défunt (qui se lit dans la désignation fréquente du disparu par son prénom), ainsi qu'au travers de nombreux subjectivèmes. Il semble donc difficile de pouvoir parler ici d'effacement énonciatif ! Toutefois, divers procédés permettent de mettre à distance cette subjectivité, en marquant de façon explicite la distinction entre le journal et le nécrologue.

¹¹⁶ Il s'agit d'ailleurs là d'un des rôles fondamentaux de la nécrologie, qui, à partir des trois instances isolées que sont le nécrologue, le lecteur et le défunt, vise à construire un « nous » qui les unisse, rassemblant ainsi la communauté, qui tend à s'étioler au moment de la mort d'un de ses membres éminents : l'analyse de ce phénomène, que l'on perçoit déjà ici, fera l'objet du dernier chapitre de la seconde partie de la thèse (p.583 *sq.*)

2.2.2.1. Instance énonciative intermédiaire

Dans les nécrologies corporalisantes, nous avons déjà entrevu (p.320) le fait qu'une instance énonciative supplémentaire s'intercale entre le journal et le nécrologue, ce qui permet de mettre en valeur la proximité entre le disparu et son nécrologue. Nous allons maintenant montrer que ce procédé permet également de mettre à distance la subjectivité exprimée par le nécrologue. Voyons comment fonctionne ce dispositif énonciatif particulier, que l'on rencontre généralement dans les nécrologies hypertextuelles, dont l'un des modules délègue la parole à un proche du disparu. C'est par exemple le cas dans la nécrologie de Karel Appel dans *Libération* ou dans celle qu'*Aujourd'hui en France* consacre à Claude Piéplu :

Pierre Alechinsky, peintre et ami, évoque la longue carrière d'Appel: «Une bouleversante facilité d'adaptation»

Pierre Alechinsky, né en 1927 à Bruxelles, adhérent au mouvement Cobra en 1949, peintre, poète et ami de Karel Appel, a répondu à l'appel sur Appel. «Karel Appel aura été un extraordinaire artiste à rebonds et reprises. Il avait une facilité d'adaptation bouleversante sur un nombre d'années qu'il n'est pas donné à tout le monde de traverser. Il y a un Karel Appel qui peint sous l'Occupation aux Pays-Bas. Un Karel Appel qui peint sous le coup merveilleux de la Libération, dans une sorte de misère étale que nous partageons. Il y a un Karel Appel qui – je ne dirais pas s'est exilé car le mot est chargé – a tenté et réussi à s'installer à Paris, d'abord dans une zone insalubre, une zone de taudis, le quartier des tanneurs et des peausseries, avec un puauteur décrite par Gorki dans *les Bas-Fonds*. C'était rue de Santeuil, sur les terrains où se dresse aujourd'hui l'universi-

té célèbre pour son amiante. Il y a un Karel Appel installé dans l'Yonne. Un Karel Appel installé aux États-Unis et à New York, pas seulement voyageur mais passant des périodes énormes de travail.» «Et chaque fois capable d'énormes cabrioles picturales et sculpturales aussi, et chaque fois retombant sur ses pattes. Nous nous sommes mieux connus après la période Cobra, pour la raison simple qu'au début il parlait à peine le français et que, toute ma vie, je suis malheureusement resté un monolingue. Par exemple, dans les années 75-76, nous avons pu, tous les deux, réaliser des *jam-sessions*, c'est-à-dire vingt-cinq peintures à deux pincesaux, dont certaines ont été montrées à la dernière Fiac en octobre. C'était créer un troisième peintre qui n'était ni tout à fait lui ni tout à fait moi, et qui nous étonnait tous les deux.»

Recueilli par
HENRI-FRANÇOIS DEBAILLEUX

« Quel personnage ! »

JEAN-MICHEL RIBES, metteur en scène

IL AVAIT DIRIGÉ Claude Piéplu à de nombreuses reprises, notamment dans les séries humoristiques « Merci Bernard » et « Palace ». Très ému, Jean-Michel Ribes évoquait hier la mémoire du comédien disparu : « Claude était plus qu'un acteur, un personnage. Et quel personnage ! J'ai travaillé avec lui pendant vingt ans et c'est une partie de moi-même qui s'en

est allée. Je pourrais parler de lui pendant des heures mais je suis trop éprouvé en cet instant. Je pense à sa courtoisie, à son respect pour les autres... Oui, Claude était profondément bon. Il était de ces êtres rares qui vous aident à sortir d'une réalité étouffante. »

PROPOS RECUEILLIS PAR
ANDRÉ LAFARGUE

[LIB16]

[AUJ11]

On voit ici qu'il y a concurrence entre deux sources énonciatives, l'une présentée en amont du corps de l'article, l'autre au pied du texte. Un nouvel enchâssement énonciatif s'ajoute au millefeuille décrit *supra* (p.305) : si les propos ont été « recueillis » par Henri-François Debailleux ou André Lafargue, c'est que ce locuteur est enchâssant par rapport à Pierre Alechinsky ou Jean-Michel Ribes, dont les noms sont pourtant mis en avant, de par leur position initiale et leur taille supérieure à celle des noms en signature. Il est intéressant de constater que les seuls cas d'énonciation véritablement personnelle sont donc d'emblée relativisés par le journal, qui met l'auteur du corps de l'article à distance : le journal se donne le statut d'une instance énonciative supérieure, qui met en scène les paroles du nécrologue-

ami. La subjectivité qu'elles manifestent est donc à mettre au compte du signataire de l'article, et non du journal. Celui-ci exploite donc la double origine énonciative de la nécrologie (qui émane à la fois de son auteur individuel, mais aussi du journal dans son ensemble) : alors que la majeure partie du temps, les deux sources énonciatives sont confondues et semblent parler de concert, ici, le discours est mis à distance par le clivage opéré entre le nécrologue et le journal.

2.2.2.2. Discours d'escorte

À cet égard, il est notable que le caractère non-professionnel du nécrologue soit souligné de façon très fréquente dans les cas où le repérage déictique révèle une implication personnelle du locuteur. C'est le cas dans les deux exemples précédents, d'une manière assez brève, par le biais d'une apposition nominale au nom du nécrologue, qui mentionne son métier : « peintre et ami » pour Pierre Alechinsky et « metteur en scène » pour Jean-Michel Ribes. Cette évocation peut se faire dans le cadre d'un discours d'escorte plus développé, à l'instar de ce que l'on constate dans cette nécrologie de Philippe Amaury, où le texte du nécrologue est introduit par l'énoncé suivant :

(445) Jean-Claude Killy, ancien président d'Amaury Sport Organisation, rend hommage à Philippe Amaury, disparu le mardi 23 mai. [LEQ16]

Le discours d'escorte a ici un rôle double : d'une part, il sert à mettre en évidence la délégation de parole du journal vers le nécrologue, comme on l'a vu précédemment, mais il est également destiné à souligner la profession du nécrologue, et sa non-appartenance au monde de la presse. Cette précision peut d'ailleurs être faite de façon assez pesante, comme dans cet extrait de la nécrologie que *La Croix* consacre à Jean Bernard :

TÉMOIGNAGE

► L'ancien membre du Comité consultatif national d'éthique se souvient de Jean Bernard

«Allier le respect de la connaissance et le respect de la personne»

Par Jean Gélamur

Président d'honneur
du groupe Bayard-Presse
Membre du Comité consultatif
national d'éthique (1983-1988)

«Le professeur Jean Bernard vient de mourir. Il a été président du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, depuis sa création par le président Mitterrand, le 23 février 1983, et l'a animé jusqu'en 1982. «Si ce Comité a pris une telle importance, écrit François Mitterrand pour le dixième anniversaire du Comité, on le doit en grande partie au professeur Jean Bernard. Sa notoriété est en grande partie son œuvre. Nous lui en sommes reconnaissants.»

Le partage totalisant ce jugement, Jean Bernard a apporté au Comité d'éthique sa compétence de savant et de médecin, sa correction d'humaniste, son courage de défenseur du respect de la personne, son humour qui l'a mené à faire sienne la définition de l'homme proposée par Jean Royrand : «C'est un être vivant de l'homme qui réside, justement, dans le calcul intelligent.»

J'ai eu, avec lui, de nombreux échanges. Il comprenait fort bien l'attachement que le représentant du courant de pensée catholique que j'étais portait au respect du fœtus humain, et les réserves que l'épistémologue, par exemple, sur les risques entraînés par les pratiques autorisées : destruction

fréquente d'embryons surnuméraires, constitution de stocks d'embryons...

Je retiendrai de lui trois attitudes : La première concerne ce qu'il appelait «le mégalisme de l'éthique» : il arguait : «L'interdiction ancienne de l'éthique de l'âge du fer : "tu ne commettras pas de meurtre" devrait répondre : "tu ne sèmeras pas, tu ne leveras pas le corps humain" de l'âge de fer.» Il fit paraître un rapport du Comité sur le thème «éthique et agents» qui succéda au rapport sur la personne, sur le respect de la connaissance, sur la responsabilité du chercheur, sur le refus du lucra...

La deuxième attitude porte sur la méthode de travail du Comité qui comportait trois étapes : d'abord l'étude immédiate des problèmes posés. Ensuite, un délai raisonnable (deux ans, trois ans), l'organisation de réflexions en commun pour analyser les données nouvelles et en dégager les règles de conduite. Enfin, l'application de ces règles aux questions qui nous étaient soumises. Cette méthode était marquée par la prudence, l'ouverture, la compréhension mutuelle, l'art de dialoguer et d'élaborer un groupe humain.

La troisième attitude était sa conception de l'éthique. Il disait : «L'éthique n'est pas une métaphysique, elle est pragmatique mais est inspirée par des principes généraux... Face à une découverte, elle vise à déterminer le meilleur de l'homme et peut-être à augmenter son bonheur en évitant

ou en limitant les conséquences éventuellement fâcheuses ou périlleuses de cette découverte.» Il disait encore : «L'éthique de la biologie n'appartient pas à un petit groupe de spécialistes. Elle concerne toutes les femmes, tous les hommes, tous les enfants. En France et dans le monde... De larges ouvertures sont nécessaires : d'abord dans le droit, ensuite dans l'enseignement... Nous devons notamment nous efforcer d'allier le respect de la connaissance et le respect de la personne.»

Je garde le souvenir très fort de son opposition à la définition de l'embryon à partir d'étapes de son évolution : cellules embryonnaires, apparition du système neural, pré-embryon, fœtus, etc. Pour lui ces étapes ne devaient rien à la science. Seule comptait la fécondation confirmée qui ouvrait la voie à la vie d'un embryon, personne humaine potentielle qui méritait le respect.

Je me souviens également de son interrogation insistante, après avoir quitté la présidence du Comité, sur les progrès à venir des sciences du système nerveux et sur la complexité des problèmes qui risquent d'être soulevés, tant à propos de la personnalité de l'individu, une et inaliénable, qu'à propos de l'identification génétique, des gènes ne va pas, et de l'éthique de la vie humaine... «Ce sera bien plus compliqué que nos discussions sur l'embryon», me disait-il.

C'est une chance et un grand privilège d'avoir connu une telle personne et d'avoir travaillé pendant cinq ans avec elle en toute confiance et clarté. Qu'en ai-je tiré pour toujours de connaissance et d'admiration.

Ici, la profession du nécrologue est évoquée à deux reprises dans le paratexte : en premier lieu, en surtitre, dans un énoncé qui s'apparente à une proposition introductive de discours rapporté (énoncé 446), puis en second lieu, dans les précisions qui accompagnent le nom de l'auteur qui figure, de façon assez surprenante, juste sous le titre (énoncé 447) :

(446) L'ancien membre du Comité consultatif national d'éthique se souvient de Jean Bernard
[CRO5]

(447) Par Jean Gélamur,
Président d'honneur du Groupe Bayard-Pressé
Membre du Comité consultatif national d'éthique (1983-1988) [CRO5]

Le caractère redondant de ces deux énoncés, qui insistent à deux lignes d'intervalle sur la profession de Jean Gélamur, permet de mettre de l'accent sur le fait qu'il ne provient pas du monde de la presse et ne peut donc être assimilé au journal. La mention « témoignage » qui figure au-dessus de l'article vient encore renforcer cette interprétation, en soulignant l'extériorité de la voix qui est reproduite ici. Ainsi, là encore, ces lignes introductives permettent de mettre à distance le contenu subjectif du corps de l'article, en opérant une dissociation entre les deux niveaux d'auctorialité traditionnellement confondus dans les nécrologies.

2.2.2.3. Usage des guillemets

Un dernier phénomène vient compléter les précédents pour mettre à distance la subjectivité, en exhibant le caractère étranger du discours : il s'agit du recours fréquent aux guillemets. On peut tout d'abord remarquer qu'ils sont employés de façon systématique dans le titre de ces articles, qui consiste en un fragment aphorisé (Maingueneau 1998a, p.157) du corps du texte de la nécrologie, comme on peut le constater dans les nécrologies reproduites dans les pages précédentes ou dans d'autres :

(448) « Quel personnage ! » [AUJ11]

(449) « Une bouleversante facilité d'adaptation » [LIB16]

(450) « Un gentleman s'en est allé » [LEQ16]

Les guillemets viennent parfois également encadrer l'article lui-même, de façon plus ou moins discrète, comme on peut le constater dans les deux exemples suivants :

MICHEL JAZY, qui fut aussi collaborateur de « L'Équipe », évoque son ami Robert Parienté.

« Comme un frère »

« **J'AI APPRIS LA MORT** de Robert Parienté avec une très grande tristesse. Je perds un être cher, très cher. Robert a été le journaliste français qui a cru en mes possibilités, et nous sommes devenus frères. Quand nous nous sommes connus, il parlait trois mois plus tard pour l'Algérie et, quand il est revenu, j'ai retrouvé l'homme que j'avais connu, humain, cultivé, passionné... C'est une grande perte pour sa famille et pour l'athlétisme. L'athlétisme français avait besoin d'hommes de cette valeur. Il défendait son sport, mais ce qu'on sait moins, c'est qu'il

était aussi un passionné de football. La prochaine Coupe du monde, malgré la maladie, l'aurait intéressé. Mais il revenait toujours à l'athlétisme. Trois athlètes d'exception l'ont fasciné : Jim Ryun (américain, recordman du monde du 1 500 m et du mile), Ron Clarke (australien, multirecordman du monde du 3 000 m au 10 000 m) et Sebastian Coe (double champion olympique du 1 500 m et recordman du monde du 800 m au mile). Moi, c'était différent, j'étais un peu son grand frère... Robert était aussi un ordinateur dans l'âme. On pouvait lui

poser n'importe quelle question concernant l'athlétisme et il était capable de vous donner la réponse. Mais, s'il aimait le demi-fond, il ne faut pas oublier qu'il avait été lanceur de marteau : il avait lancé pour le Racing lors des Interclubs ! »

■ **MICHEL JAZY** a été plusieurs fois recordman du monde, champion d'Europe du 1 500 m en 1962 et du 5 000 m en 1966, médaillé d'argent du 1 500 m aux JO de 1960. Afin qu'il puisse mener au mieux sa carrière d'athlète, il fut salarié de L'Équipe, à l'initiative de Gaston Meyer et Robert Parienté.

[LEQ14]

PIERRE-LAURENT AIMARD, PIANISTE

« En dépit de son humour, il était un grand tragique »

Le pianiste français Pierre-Laurent Aimard a été le créateur des « Etudes » de Ligeti et un proche du compositeur.

« J'ai rencontré Ligeti à l'Ircam pendant l'hiver 1984, au moment du 60^e anniversaire de Pierre Boulez. Notre relation est devenue très forte, mais avec lui, il n'y avait jamais rien d'acquis, surtout pas sur le plan artistique, qu'il a toujours fait passer en premier, dût notre relation amicale en souffrir parfois.

C'était la période où il est devenu un personnage très officiel, bardé de distinctions, mais il avait un mépris souverain de l'institution au point qu'il a toujours refusé d'aller chercher un prix s'il ne pouvait faire entendre sa musique.

Je recevais les Etudes au fur et à mesure qu'il les écrivait. Je les apprenais puis les jouais chez lui à Hambourg ou ailleurs. Il a toujours eu une vision très achevée de ce qu'il voulait obtenir. C'est pourquoi l'enregistrement chez Sony constitue une « référence », dans le sens où c'est le témoignage d'une interprétation pour laquelle un compositeur vivant a donné son assentiment. Notre collaboration a duré huit ans. Jusqu'au bout, il y a eu des remises en question. Ligeti n'a jamais abdiqué une once de son absolu artistique pour quelque contingence politique ou institutionnelle que ce soit. Je crois pouvoir dire que c'est le seul.

D'une nature forte et généreuse, il était d'une lucidité extrême sur son travail et

portait une noirceur et une désespérance paroxystiques, avec un goût pour la vie incroyable. Je crois qu'en dépit de son humour, son sens de la dérision, de l'absurde, il était l'un des grands tragiques de ce siècle. Il faut ramener toute sa création aux deux grandes tyrannies qu'il a connues, le nazisme et le communisme. En témoignent la dimension hyper-expressive de son œuvre et la façon qu'il avait d'y réintégrer ses racines hongroises, mais il y a aussi des moments où sa musique se voulait monstrueuse et intraitable. Sa plus grande admiration en matière de création, c'était Pierre Boulez. Pas seulement à cause des services rendus à sa musique, mais pour le créateur qu'il est.



[MON98]

Dans la nécrologie que L'Équipe consacre à Robert Parienté, on retrouve les guillemets autour du titre et ils sont également présents autour du texte de Michel Jazy, l'ami-nécrologue. Il en va de même pour le second exemple, la nécrologie du Monde pour György Ligeti, mais les guillemets se font ici particulièrement envahissants, la taille du caractère et le fond gris venant les mettre en évidence aux yeux du lecteur, qui ne peut ainsi que percevoir l'origine énonciative extérieure du discours tenu par Pierre-Laurent Aimard. À noter un cas un peu particulier, celui de la nécrologie que La Croix consacre à Jean Bernard, dont un extrait a été représenté page 336 : dans ce passage, le texte de Jean Gélamur comporte un guillemet ouvrant, mais pas de guillemet fermant. Cet oubli est bien sûr dû en partie à l'étourderie du metteur en page et du correcteur, mais on peut supposer que dans un autre contexte,

où l'origine énonciative aurait été plus nette (soit extérieure, soit émanant de la rédaction), la coquille aurait été remarquée et supprimée : sa présence illustre donc l'ambiguïté d'un texte dont on ne sait pas bien s'il émane du journal ou s'il est une parole rapportée, importée.

Bilan : un faible marquage déictique

Nous avons vu que l'usage canonique dans les nécrologies bannissait l'emploi de la première personne. Toutefois, quelques nécrologies au fonctionnement énonciatif spécifique échappent à cette règle. Néanmoins, lorsque le repérage déictique d'une nécrologie a lieu à la première personne, cette énonciation subjective est relativisée ou atténuée par divers moyens : la position objective semble être de mise dans les nécrologies, qui conservent sur ce plan une apparence de neutralité.

On peut souligner que ces divers procédés de gommage de la subjectivité ne se rencontrent que lorsque le nécrologue est un proche du défunt qui se met en scène à ce titre dans la nécrologie : ils sont absents des nécrologies écrites par des proches qui adoptent la posture du journaliste, dans la mesure où, dès lors, ils n'interviennent pas dans leur propre discours. C'est ce que l'on constate par exemple sur la nécrologie consacrée par *L'Humanité* à André Mandouze (HUM34), signée par « Alain Ruscio, historien ». Le nécrologue n'est ici pas un journaliste, mais aucun procédé ne vient mettre à distance le discours qu'il tient, qui est par ailleurs dénué de toute marque de première personne. Sa signature est analogue à celle que l'on observe dans d'autres articles du journal (HUM32 ou HUM30, par exemple). Le même constat est valable pour le module de la nécrologie de Jean Bernard dans *Le Monde* (MON7) intitulé « Un regard lucide sur l'éthique médicale », rédigé par le « Professeur Claude Sureau, président honoraire de l'Académie nationale de médecine » : la nécrologie est une hyperstructure, on aurait par conséquent pu s'attendre à une scénographie corporalisante qui vienne compléter un module textuel principal plus neutre, écrit par des journalistes de la rubrique « Médecine » du journal. Pourtant, en dehors de la première personne qui s'invite dans la phrase finale en forme d'hommage assez convenu (« Nous sommes très nombreux à lui en être reconnaissants »), nulle présence du nécrologue dans son discours. Et de fait, l'article ne s'accompagne d'aucun des phénomènes de mise à distance que nous avons mentionnés : ces procédés sont donc bien destinés à mettre à distance non une voix extérieure au journal, mais bien un point de vue trop personnel et subjectif porté sur le disparu. Ceci confirme par ailleurs que c'est bien la figure de l'auteur, construite par le texte, et non l'identité du nécrologue, qui détermine les choix énonciatifs.

Ces observations permettent de formuler une première hypothèse : on peut supposer qu'en mettant à distance la subjectivité, le journal évite de se trouver associé à la source de l'éloge, ce qui permet de lui donner plus de poids. La nécrologie doit en effet remplir une double contrainte : d'une part, elle doit rendre hommage au disparu, remplissant ainsi la fonction épидictique qui est la sienne. D'autre part, elle ne doit pas présenter le journal comme étant à la source de cet éloge, ce qui restreindrait sa portée. Cette hypothèse doit maintenant être vérifiée grâce à l'analyse du marquage modal, dernier domaine dans lequel l'effacement énonciatif est mis en œuvre.

3. L'actualisation modale

3.1. État des lieux

L'absence, ou la présence faible, de marques déictiques personnelles n'implique pas une absence de marques modales (Barb  ris 2001a, p.328) : en effet, on observe une pr  sence massive de subjectiv  mes dans les textes des n  crologies, c'est-  -dire d'unit  s linguistiques qui,    c  t   de leur r  le de description du d  not  , permettent au locuteur de prendre position par rapport    ce d  not  . Le rep  rage, aussi pr  cis que possible, de ces termes    valeur subjective dans les articles de mon corpus m'a permis de constater un certain nombre de r  gularit  s dans leur emploi.

Tout d'abord, il y a peu de termes affectifs, c'est-  -dire, selon la d  finition qu'en donne Catherine Kerbrat-Orecchioni, de termes qui «   noncent, en m  me temps qu'une propri  t   de l'objet qu'ils d  terminent, une r  action   motionnelle du sujet parlant en face de cet objet » (Kerbrat-Orecchioni 1980, p.95). Les textes du corpus pr  sentent en revanche un tr  s grand nombre de termes   valuatifs. Les   valuatifs sont des termes qui impliquent un jugement appr  ciatif port   sur le d  not   par rapport    une   chelle de valeur. On peut d'embl  e noter que ces termes sont syst  matiquement m  lioratifs : la n  crologie est le lieu de l'  loge plut  t que du bl  me. Nous avons d  j   vu (p.262) qu'un des termes caract  ristiques de cette cat  gorie est l'adjectif « grand » : presque toutes les personnalit  s figurant dans les n  crologies sont « grandes », chacune dans leur domaine.

Cet aspect   logieux des termes   valuatifs est particuli  rement ais      rep  rer :    la lecture, on est frapp   par le caract  re laudatif des n  crologies. Cependant, beaucoup plus difficile    d  terminer est le type d'  valuatif dont il s'agit. La classe des termes   valuatifs se scinde en effet en deux cat  gories : les axiologiques et les   valuatifs simples. Ce qui les distingue est l'origine de l'  chelle de valeur    partir

de laquelle le dénoté est évalué : dans les évaluatifs simples, il s'agit d'un système de référence censé être communément admis, alors que dans les évaluatifs axiologiques, il s'agit du système d'appréciation personnelle du locuteur. Pour la plupart des évaluatifs que j'ai relevés, il est très difficile de savoir s'ils sont ou non axiologiques. Catherine Kerbrat-Orecchioni, dans son analyse des subjectivèmes, met l'accent sur la diversité du degré d'implication du locuteur en ces termes :

Les marqueurs de subjectivité peuvent plus ou moins avouer, ou au contraire dissimuler, leur statut d'unités subjectives.

(*Ibid.*, p.168)

De fait, dans les articles du corpus, le locuteur émet souvent un avis tout en se désengageant personnellement de l'opinion émise. Ceci rend la distinction entre évaluatifs simples et axiologiques plus complexe à effectuer, dans la mesure où nulle part le locuteur ne rattache explicitement ces termes à sa propre subjectivité. Je vais maintenant illustrer cet aspect au travers de l'étude de deux catégories de phénomènes qui concourent à cette mise en retrait du locuteur-énonciateur sur le plan de l'actualisation modale : tout d'abord la mise à distance de l'éloge, puis le processus d'objectivation qui sous-tend la nécrologie.

3.2. Mise à distance de l'éloge

C'est tout d'abord la mise à distance de l'éloge qui illustre l'effacement énonciatif auquel se livre le nécrologue. Nous avons déjà observé cette mise à distance au plan macrotextuel : nous avons vu (p.334 *sq.*) que la dissociation énonciative entre le nécrologue et le journal était exhibée dans le cas des nécrologies les plus subjectives, l'extériorité de la source énonciative étant soulignée par divers procédés. On retrouve le même mouvement au plan microtextuel : lorsque localement, la nécrologie prend un tour trop subjectif, l'éloge est délégué à des énonciateurs externes, au sens d'Oswald Ducrot (1984, p.204), en ce qui concerne la dimension la plus subjective du discours. Il s'agit toujours d'une dissociation énonciative, mais qui fonctionne à l'échelle inférieure, tant au niveau textuel qu'énonciatif : sur le plan textuel, il s'agit de phénomènes locaux, qui n'engagent plus la structure d'ensemble de l'article. Sur le plan énonciatif, il ne s'agit pas comme dans le cas précédent de l'enchâssement de plusieurs locuteurs, permis par la scène énonciative complexe de la nécrologie, qui superpose de nombreuses instances énonciatives, en particulier le nécrologue et le journal. La dissociation se fait à un niveau inférieur, non plus entre plusieurs discours, mais à l'intérieur d'un discours, ce qui rend le concept d'énonciateur particulièrement opératoire, l'énonciateur étant l'instance à la source d'un point de vue qui n'a pas nécessairement été verbalisé.

3.2.1. Délégation de l'éloge

En premier lieu, la délégation de l'éloge à des énonciateurs secondaires permet de le mettre à distance. C'est ce que l'on constate dans les exemples suivants :

(451) Jane Jacobs s'était imposée comme « **l'un des plus grands penseurs de l'urbanisme de notre temps** », a déclaré *le maire de Toronto*. [CRO11]

(452) Elle était **une « formidable investigatrice, qui vérifiait tout, réenquêtait sur tout »**, a indiqué à l'AFP *Denis Jeambar, directeur de la rédaction de l'Express*. [MON61]

Dans ces exemples, le locuteur se retranche derrière un énonciateur secondaire (en italiques), en lui laissant la parole pour faire l'éloge de la défunte (en gras). Les indices de discours rapporté (guillemets et/ou italiques) permettent de manifester la dissociation énonciative, permettant au locuteur principal de conserver son apparente objectivité. Les énonciateurs convoqués par le locuteur ne sont pas nécessairement des individus réels, dont il rapporte les paroles : il peut également s'agir de la source d'un point de vue qui n'a pas nécessairement été verbalisé, ou en tout cas qui n'est pas lié à un locuteur antérieur mentionné dans le discours. C'est le cas dans les exemples suivants :

(453) Atif Yilmaz, cinéaste turc, considéré comme **l'un des pères fondateurs de l'industrie nationale du cinéma**, est mort vendredi 5 mai à Istanbul. [MON41]

(454) Considéré comme **le plus grand réalisateur nippon vivant [...]**, il était l'un des pionniers de la « nouvelle vague » nippone née dans les années 1960. [MET6]

(455) Il s'était imposé comme **l'un des plus subtils manipulateurs de la langue française**. [PRO57]

(456) Salué comme « **un grand homme de presse** », Philippe Amaury avait une obsession : éviter à tout prix que ne se reproduise la bataille qui l'avait opposé à sa sœur Francine, après le décès accidentel en 1977 du patriarche Émilien Amaury. [TRI4]

(457) Le patron passait pour **l'un des grands dirigeants à succès de l'industrie automobile mondiale**. [TRI5]

Le point de vue attribué aux énonciateurs secondaires (en caractères gras) n'est plus rattaché à une source précise. Les verbes employés (soulignés) déclenchent toutefois la dissociation énonciative : « considéré comme » dans les exemples (453) et (454), « s'est imposé comme » en (455), « salué comme » en (456) et « passait pour » en (457) indiquent qu'il s'agit d'un jugement sur les défunts qui n'est pas à mettre au compte du locuteur lui-même mais émane d'une source indéfinie, même si le flou qui entoure la formule tend à faire considérer qu'il s'agit de l'avis général ou, à tout le moins, d'un avis très largement partagé. Ainsi, en déléguant les segments encomiastiques à des énonciateurs secondaires, qu'ils soient incarnés ou non, le locuteur conserve sa neutralité.

3.2.2. Recours à l'argument d'autorité

On peut constater que de façon générale, le nécrologue recourt fréquemment à l'argument d'autorité pour faire l'éloge du défunt, sans se montrer comme étant à la source de cet éloge. C'est ce que l'on remarque dans la très fréquente mention des prix, médailles et autres distinctions qui ont pu être décernés au défunt de son vivant. En voici quelques exemples :

- (458) Il avait reçu **le prix Dos-Passos et un Academy Award**. [HUM24]
- (459) En 2001, il reçoit **le prix Goncourt de la poésie** pour son œuvre *Morveaux de ciel, presque rien*. [FIG7]
- (460) Le Festival de Venise lui a décerné **un lion d'or** en 1997 pour sa contribution au cinéma italien. [ECH5]
- (461) **Couronnée de nombreux prix**, elle était membre du collectif suisse romand Focale. [MON33]
- (462) Le général de brigade aérienne Albert-Charles Meyer était **grand-croix de la Légion d'honneur et grand-croix de l'ordre national du Mérite**. [MON42]
- (463) En 1988, il avait obtenu le **Prix Nelly Sachs de la traduction poétique**, pour sa version de *Mausolée* de Hans Magnus Enzensberger. [MON107]
- (464) Claude Terrail a pris les rênes de la Tour d'Argent en 1947 [...]. Le restaurant a compté jusqu'à **trois étoiles au Michelin**. [PRO48]
- (465) Il avait reçu **le prix Wepler** pour *Requiem pour in sauvage* en 1999. [HUM11]
- (466) Proposé plusieurs fois pour le **prix Nobel de littérature**, [...] il était **chevalier de l'Ordre des Arts et lettres** en France et avait reçu **différents prix internationaux**. [HUM13]
- (467) Il avait été **nommé à l'Oscar à 17 ans** pour la comédie musicale « Oliver » qui lui avait valu aussi **un Goden Globe du meilleur espoir masculin de l'année**. [PRO19]

« Lion d'or », « étoiles au Michelin », « légion d'honneur », « prix Goncourt », « Golden Globe » : les distinctions reçues viennent là encore indirectement faire l'éloge du défunt. Ici, il n'y a plus la dissociation énonciative que l'on a observée précédemment, dans la mesure où le discours ne porte pas directement trace d'un point de vue assumé par un énonciateur extérieur. Toutefois, le procédé peut s'apparenter au précédent, bien que le point de vue hagiographique soit ici implicite et nécessite d'être inféré par le lecteur à partir d'un fait (l'attribution d'une distinction) : le jury qui attribue les différentes récompenses qui ont été décernées aux défunts a estimé que chacun était le meilleur dans le domaine concerné. Indirectement, il y a donc un éloge, porté par la voix du jury. Or le jury pouvant être considéré comme expert dans son domaine, il y a argument d'autorité dans la mesure où si le jury

en a décidé ainsi, c'est que cela doit être exact. On remarque d'ailleurs que le nécrologue s'efforce fréquemment de souligner la validité de cette voix extérieure¹¹⁷, en valorisant le jugement qu'elle porte :

(468) Enzo Siciliano avait reçu en 1998 **le prix Staga, l'équivalent du Goncourt en Italie**, pour *Les Beaux Moments*. [MIN24] [CRO44]

(469) **Le prix Israël, plus haute distinction locale**, lui avait été remis en 1998. [LIB26]

(470) Ce roman historique raffiné lui avait valu, il y a huit ans, **le prestigieux Premio Strega (le Goncourt italien)**. [MON96]

(471) En 1998, Yossi Banaï avait obtenu **le Prix Israël, la plus haute distinction du pays**. [MON52]

Le locuteur ne se contente pas de mentionner les divers prix reçus, il rappelle également leur portée (dans les segments en gras), en valorisant l'énonciateur à la source du point de vue sous-jacent. Ceci permet de montrer l'importance de ces distinctions et donc, par ricochet, l'importance du défunt dont la carrière a été couronnée par l'une d'entre elles.

Il est surprenant de constater que même l'absence de récompense officielle peut devenir un argument, comme dans cette nécrologie que *La Croix* consacre à John Kenneth Galbraith :

(472) Il était célèbre pour sa critique acerbe de l'économie de marché triomphante depuis cinquante ans, sans que ses théories ne soient véritablement reconnues ni mises en pratiques. **Il n'a jamais reçu le prix Nobel de l'économie**, contrairement à son adversaire Milton Friedman, défenseur du libéralisme pur et dur. [CRO13]

Ici, le fait que le disparu n'ait jamais obtenu le prix Nobel vient renforcer la figure de l'intellectuel mal-aimé, qui souffre de l'absence de reconnaissance de ses pairs, malgré son travail remarquable, d'autant que sous la plume des journalistes de *La Croix*, le mot « libéralisme » sonne comme une insulte, soulignée par l'épithète « pur et dur » qui vient le renforcer, marquant ainsi l'injustice qui frappe John Kenneth Galbraith. Le même phénomène se retrouve dans cette nécrologie que le journal *Présent* consacre à Georges-Paul Wagner :

(473) Vous, plus qu'un autre, méritiez une carrière tranquille et dorée, faite de confort matériel et social, de sécurité, de reconnaissance publique, **de Légion d'honneur**, d'entrées dans les plus hautes sphères du système [...]. Entre l'honneur et les honneurs, vous avez fait votre choix. [PRE9]

Dans un journal qui se définit par opposition au système, cette absence de reconnaissance publique des mérites de l'avocat du Front National est valorisée, témoignant de l'intégrité du personnage.

¹¹⁷ Cette remarque anticipe sur la partie suivante, où l'on montrera que l'effacement énonciatif n'est que de façade et que le nécrologue organise en réalité les voix qu'il convoque pour les faire converger vers l'éloge.

Toutefois, la mise en avant des réussites du disparu risque de menacer sa face positive : la mention de ces distinctions peut dès lors se doubler d'une précaution oratoire qui vient souligner sa modestie, afin d'éloigner de son éthos l'éventuel retentissement négatif de ce qui pourrait paraître comme de l'orgueil :

(474) Faut-il encore mentionner toutes ses distinctions comme la Médaille de bronze de la Recherche scientifique (1966), le Prix Strasbourg (1966), les Palmes académiques (1968, 1982), le Grand Bretzel d'Or (2002) ? Je doute toutefois qu'elle eût apprécié cette énumération. [BSL13]

(475) Tout cela lui vaudra, entre autres décorations, la croix de guerre 39-45 avec une étoile de bronze, et la croix du combattant volontaire de la Résistance... Et pourtant, jusqu'à la fin de sa vie, Léon-Roger Weil n'a revendiqué qu'un seul mérite : « Avoir réussi à ramener ma peau ». [CRO41]

Dans l'exemple (474), la question initiale permet d'effectuer une habile dissociation entre l'énonciateur anonyme qui mentionne ces divers prix et le locuteur, qui n'assume pas cette énonciation, puisqu'il s'interroge sur l'opportunité de cette remarque. L'interrogation n'est toutefois que de façade, dans la mesure où elle porte sur le dire et non sur le dit : quelle que soit la réponse donnée à la question, l'information est avérée et a été transmise au lecteur. De plus, le commentaire final (« je doute toutefois qu'elle eût apprécié cette énumération »), permet d'achever de désamorcer la charge potentiellement négative de cette remarque, en montrant qu'elle n'est pas ratifiée par le défunt. Ce stratagème permet de faire l'éloge du défunt tout en préservant à la fois la neutralité du locuteur et la modestie du disparu.

L'argument d'autorité ne se limite pas aux jurys des diverses distinctions qui ont pu être attribuées au défunt : la masse fait également autorité pour porter un jugement sur l'œuvre du disparu, et ce jugement est utilisé comme argument. C'est ce que l'on constate dans les exemples suivants :

(476) Il avait réalisé en 1972 son premier long métrage en 35 mm couleur avec *Abusan*, un film de 88 minutes qui aura un **grand succès populaire**. [HUM3]

(477) À la tête du restaurant familial depuis 1947, il en a fait une **adresse mondialement connue**. [MIN22]

(478) Elle s'était orientée en 1970 vers la *copla* (la chanson populaire), où son style théâtral devait lui valoir une **immense popularité**. [LIB46]

(479) Grant McLennan avait fondé en 1978 avec Robert Forster, The Go-Betweens. Ce groupe pop avait signé huit albums, dont le **légendaire** *16 Lovers Lane*. [MIN10]

(480) Elle avait conquis les Italiens par sa beauté, devenant **l'une des actrices les plus populaires** de la Péninsule. [CRO7]

Ici, l'autorité qui fonde l'argument ne repose plus sur l'expertise de la source du point de vue, mais sur le nombre élevé de personnes qui partagent ce point de vue : l'autorité ne joue plus seulement sur le qualitatif, mais sur le quantitatif. Toutefois, le fonctionnement est analogue : si le défunt était à ce

point connu et apprécié, c'est que les qualités qu'on lui attribuait devaient être réelles¹¹⁸. De nouveau, le nécrologue se retranche derrière un point de vue porté par d'autres, qu'il se contente de relayer, sans le ratifier directement dans son discours. Il met ainsi en avant une intersubjectivité (Verine et Détrie (dir.) 2011), posée comme partagée par le plus grand nombre¹¹⁹ : il y a donc subjectivité, mais il n'en est pas à la source. À ce titre, on peut dire que même en présence d'éléments subjectifs, il s'efforce de s'en tenir à la position d'effacement énonciatif que l'on a définie plus haut.

Cet argument d'autorité peut parfois être réduit à sa plus simple expression, lorsque le nécrologue mentionne le nom des connaissances ou amis (si possible illustres) du défunt (en gras) :

(481) Il avait joué avec les plus grands : des **Rolling Stones** à **Eric Clapton**, en passant par **Aretha Franklin**, **Bob Dylan**, **Quincy Jones**... [CRO40]

(482) Normalien, condisciple de **Sartre**, **Nizan** et **Merleau-Ponty**, il s'était engagé dans le sillage de **Jacques Maritain**, avant de rejoindre **Emmanuel Mounier** et la revue *Esprit*. [CRO6]

(483) Elle a contribué au succès d'auteurs comme **BHL**, ou **Beigbeder**. [MIN11]

(484) Elle fit ainsi partie de la première distribution du *Soulier de satin*, de **Claudé**, lors de sa création, en 1943, dans la mise en scène de **Jean-Louis Barrault** – création historique dont elle était une des dernières survivantes. Dans le répertoire moderne de la Comédie-Française, Mony Dalmès a également pris part aux créations d'*Asmodée*, de **Mauriac**, et de *La Reine morte*, de **Montherlant** – qu'elle joua 250 fois. [MON49]

(485) Proche du président ivoirien **Laurent Gbagbo**, il lui a également consacré un documentaire en 2004. [CRO4]

(486) Assistant du chef opérateur **William Lubtchansky**, Christophe Pollock a éclairé quelques-uns des films les plus marquants du cinéma français de ces dernières années : trois longs-métrages de **Jean-Luc Godard**, *Allemagne 90*, *Forever Mozart* et *Eloge de l'amour* ; deux comédies de **Sophie Fillières**, *Aïe* et *Gentille* ; trois films de **Jacques Doillon**, *Trop (peu) d'amour*, *Le Jeune Werther* et *Amoureuse*. [MON51]

(487) Billy Preston a participé au dernier concert des **Beatles** [...]. C'est son piano électrique que l'on entend dans *Get back*, dont le 45-tours était sorti avec la mention « The Beatles with Billy Preston ». [MON91]

Les amitiés entretenues avec des personnalités prestigieuses fonctionnent ici comme un argument d'autorité : si telle ou telle personne était liée avec le défunt, c'est qu'il devait être quelqu'un de bien ! Ici, le point de vue n'est plus du tout exprimé, même de manière indirecte : les noms accumulés servent

¹¹⁸ Cette remarque vient valider un constat que l'on avait déjà fait *supra* (p.190) : l'argumentation dans la nécrologie a une double visée, puisqu'elle se fait de façon simultanée en faveur du défunt et en faveur de la nécrologie elle-même, qui est, comme tout discours, engagée dans un processus d'autolégitimation. En effet, dans le cas de l'argument d'autorité que l'on vient d'analyser, la valeur du défunt retentit sur l'intérêt de l'article : si des personnes qui font autorité (soit par leur expertise, soit par leur nombre) ont estimé que le défunt était digne d'intérêt, alors il mérite bien qu'on lui consacre un article, qui est lui-même nécessairement, par rétroaction, digne d'intérêt.

¹¹⁹ Cette remarque anticipe sur la seconde partie de la thèse, où l'on verra que la nécrologie s'apparente à un rite funéraire qui vise à rassembler la communauté autour de valeurs partagées : cette intersubjectivité est un des premiers éléments qui permettent de favoriser ce partage, cette émergence du « nous » collectif qui prend le pas sur le « je » individuel du locuteur.

de caution, leur simple mention suffisant à dire combien le disparu était apprécié et donc digne d'intérêt. Ce procédé permet de nouveau d'éviter toute intervention du locuteur, qui se contente de rapporter des faits, du moins en apparence, ce qui contribue à l'effacement énonciatif.

3.3. Effet d'objectivation

En second lieu, l'effacement énonciatif sur le plan modal est permis par divers procédés d'objectivation. Le résultat est toujours le même puisque cela aboutit toujours à une apparente désinscription du locuteur de son discours, mais le fonctionnement est différent de ce que l'on a étudié jusqu'à présent : nous avons vu que lorsque des segments subjectifs surgissaient dans le texte, le locuteur s'efforçait de les mettre à distance en manifestant l'extériorité de leur source énonciative. Ici, un cran supplémentaire est franchi dans l'effacement énonciatif puisqu'il ne s'agit plus d'effectuer une dissociation énonciative sur les unités subjectives, mais de leur dénier le statut d'unités subjectives, de leur donner l'apparence de l'objectivité. Nous allons analyser trois procédés à l'œuvre dans le texte qui permettent cet effet d'objectivation, qui relèvent respectivement de choix lexicaux, syntaxiques et textuels : il s'agit de la nominalisation, de l'énumération et de la textualisation tabulaire.

3.3.1. Nominalisation

Les choix de référence nominale sont un des lieux privilégiés de la manifestation de l'effacement énonciatif (Rabatel 2004, p.113). La nominalisation constitue un procédé très courant dans les nécrologies : il s'agit de réduire un prédicat sous sa forme nominale, ce qui permet de donner l'illusion de l'objectivité. En voici quelques exemples :

(488) **Son expertise œcuménique [...]** et **son souci permanent du dialogue** lui valent d'être membre du Groupe des Dombes. [CRO9]

(489) **Sa joie de vivre, le regard de tendresse et d'humanité qu'il portait sur ceux qu'il côtoyait [...]** resteront dans la mémoire de beaucoup. [PRO44]

(490) **Sa rondeur imposante, sa faconde** et **son sens de l'à-propos** lui avaient valu de nombreux admirateurs. [MET8]

Dans ces énoncés, deux éléments concourent à produire l'effet d'objectivation. En premier lieu, la nominalisation permet de transférer ce segment dans le thème : ceci lui confère le statut de présupposé, qui échappe à la négation ou à l'interrogation. Il devient ainsi un « contenu accordé » (Carel 2011, p.402), admis *a priori* tant par le locuteur que l'allocutaire. En second lieu, la nominalisation transforme une structure prédicative en syntagme nominal. On remarque que dans les exemples cités, les syntagmes nominaux présentent tous la même structure : ils sont introduits par un déterminant

possessif (qui réfère au disparu) suivi d'un substantif désignant une qualité qu'il possède. L'association entre les deux devient automatique dans le cas du syntagme nominal, alors qu'elle est prédiquée par un locuteur lorsque le syntagme nominal est développé. C'est ce que l'on constate sur l'exemple suivant :

(491) **Son sens de l'innovation** et **sa prodigieuse technique** ne l'auront pas pour autant éloigné du souci du public. [CRO45]

Si l'on rétablit la structure prédicative complète, on obtient les énoncés suivants :

(491)-a Il avait le sens de l'innovation.

(491)-b Sa technique était prodigieuse.

Le rétablissement de cette structure marque une certaine subjectivité, puisqu'il s'agit d'un jugement porté sur le personnage (il y a forcément quelqu'un qui estime qu'il a le sens de l'innovation ou que sa technique est prodigieuse, même si cet énonciateur n'apparaît pas en tant que tel dans l'énoncé). Cette subjectivité est supprimée dans le passage à la forme nominale, qui donne l'illusion de l'objectivité, puisque l'élément dénoté est présenté comme un fait acquis et non comme un jugement, grâce à l'absence de verbe. Le recours fréquent à la nominalisation produit donc un effet d'objectivation, en masquant la trace de toute subjectivité.

3.3.2. Énumération

Un autre procédé utilisé dans les nécrologies permet de donner l'illusion de l'objectivité : il s'agit de certaines énumérations dans la description du défunt qui mentionnent plusieurs propriétés s'orientant vers une axiologisation de plus en plus importante. C'est le cas dans les deux énoncés suivants :

(492) Il reste **éclectique, divers, chaleureux** [...]. [DIV10]

(493) **Yeux bleus, pas très grand, un humour ravageur**, le metteur en scène du « Cavaleur » avait la réputation d'être un redoutable séducteur. [DIV25]

Dans le premier cas, on a affaire à un attribut du sujet composé de trois éléments ; les deux premiers éléments (« éclectique » et « divers ») sont neutres, se référant à la production variée du musicien. Cette neutralité renforce l'apparence d'objectivité induite par la structure attributive (ce n'est pas « je le trouve... », mais « il est... »). Le redoublement de sens entre les deux premiers adjectifs, quasiment synonymes, assied plus encore cette impression chez le lecteur. C'est alors que surgit un terme subjectif (« chaleureux »), en l'occurrence évaluatif, et que l'on pourrait qualifier, dans un autre contexte, d'axiologique. Toutefois, arrivant après deux termes dénués de subjectivité, il perd lui aussi de son

contenu subjectif : le jugement qui amène le locuteur à affirmer que Robin Kenyatta est « chaleureux » semble alors s'appuyer non pas sur la propre échelle de valeurs du locuteur énonciateur premier, mais sur une référence universelle. Le second exemple fonctionne sur le même modèle : la construction détachée ternaire permet de transférer l'objectivité naturelle des deux premiers éléments, qui dénotent des propriétés physiques (« yeux bleus » et « pas très grand »), sur le dernier (« un humour ravageur »), qui est une évaluation axiologique.

Le même procédé existe également dans des caractérisations binaires, en particulier dans les titres de nécrologies :

(494) G.-P. Wagner, grand avocat, parfait honnête homme [RIV8]

(495) Un peintre lyonnais important, un esprit sardonique et ravageur. [PRO20]

Ces énoncés décrivent le défunt par le biais de deux éléments juxtaposés. Dans les deux cas, le premier élément est relativement objectif ou du moins factuel, puisqu'il se concentre sur l'activité professionnelle du défunt (« avocat » ou « peintre »), à laquelle est accolée une épithète (« grand » ou « important ») qui vient souligner le rôle capital du disparu et est à ce titre, on l'a vu (p.262), une figure convenue de la nécrologie. Le second syntagme qualificatif est quant à lui axiologique, il comporte un jugement sur le disparu, mais cette subjectivité s'estompe là encore du fait de la structure juxtaposée, qui invite à interpréter le second segment à partir du cadre que le premier a posé. On trouve fréquemment dans les nécrologies ce genre de descriptions fragmentées en plusieurs segments marquées par deux mouvements inverses : un mouvement vers une axiologisation de plus en plus marquée, qui est censé mettre en valeur la subjectivité, et un mouvement inverse, qui relativise cette axiologisation du fait de ce qui précède. Ces deux mouvements contraires permettent, une fois de plus, de dire le subjectif sans qu'il soit assumé individuellement par le locuteur, ce qui contribue à l'effet d'objectivation à l'œuvre dans les nécrologies.

3.3.3. *Textualisation tabulaire*

L'effet d'objectivation est également lié à une textualisation particulière que l'on trouve dans de nombreuses nécrologies. Nous avons vu (p.211) que le régime de textualité tabulaire est particulièrement fréquent au sein du genre nécrologique. Cette surreprésentation ne tient probablement pas du hasard et on peut faire l'hypothèse qu'elle est due au fait qu'un texte tabulaire offre des potentialités supérieures à un texte linéaire. Nous allons voir en effet que la nécrologie tire

profit de l'hétérogénéité énonciative qui caractérise l'hyperstructure : le régime de textualité tabulaire permet de garantir l'apparente neutralité énonciative inhérente au genre.

Cet effet d'objectivation dans l'hyperstructure a déjà été étudié par Jean-Michel Adam et Thierry Lugin (2006), qui ont montré que l'hyperstructure permettait au journaliste de ne pas prendre parti entre les différents points de vue développés par les auteurs des différents modules textuels qui composent l'article. La neutralité permise par l'hyperstructure a donc déjà été étudiée dans des cas de discordance des points de vue. Le cas de la nécrologie est toutefois différent, dans la mesure où les voix sont systématiquement en concordance, comme nous le verrons (p.353 *sq.*). L'effet objectivant de l'hyperstructure y est toutefois mis à profit d'une manière similaire, puisque le mode de textualité tabulaire permet, par sa structure même, de donner la parole à autrui, sans que le texte porte les traces de l'attribution de cette parole (ce qu'un texte linéaire ne permet pas, puisque les indices du changement d'énonciateur sont multiples). L'absence de guillemets, d'italiques ou de discours introductif autour des paroles rapportées confère à ce discours d'éloge confié à un tiers une certaine immédiateté. La délégation de l'éloge, qui est un mécanisme classique d'effacement énonciatif dans la nécrologie (p.342), devient structurelle dans les textes tabulaires : dans les nécrologies hyperstructurelles, l'hommage est fréquemment circonscrit à un ou plusieurs modules, dont l'auteur est distinct du locuteur primaire. Ceci permet par ailleurs de réduire la place des citations d'hommage au sein du récit de vie, et donc de mettre à distance les propos hagiographiques, tout en montrant que le locuteur primaire est à l'unisson avec l'éloge proposé.

Bilan : désinscription énonciative du nécrologue

L'analyse des différents domaines de l'article (sélection de l'information transmise, repérage déictique, marquage modal) a mis en évidence une tension entre une subjectivité parfois marquée et un effacement énonciatif du locuteur. Divers phénomènes concourent à la désinscription énonciative du locuteur dans son discours, qu'il s'agisse de l'absence de marques déictiques personnelles ou de procédés syntaxiques et textuels qui créent un effet d'objectivité. Parallèlement, la subjectivité reste présente, mais il s'agit d'une intersubjectivité partagée, assumée par des énonciateurs extérieurs auxquels le locuteur premier cède la parole.

Cette opposition paradoxale entre effacement énonciatif et subjectivité semble répondre à la double contrainte inhérente à la nécrologie, qui impose au locuteur de rendre hommage au défunt

(cette visée épidiétique étant prescrite par le genre de discours) tout en n'étant pas à la source de l'éloge, afin de ne pas en restreindre la portée. La délégation des fragments subjectifs à des énonciateurs extérieurs est à cet égard une solution habile pour conserver sa neutralité tout en remplissant la fonction encomiastique de la nécrologie.

III. Éloge et surénonciation

C'est évidemment la loi du genre. Après la mort, les louanges.

FAVEREAU Éric, *Libération*, 8 mai 2006 : p.29.

Nous allons voir maintenant que l'effacement énonciatif que nous avons mis en évidence n'est que de façade et qu'il est mis au service d'un engagement implicite du locuteur dans son discours, puisque ce dernier opère divers choix énonciatifs dont le texte ne garde pas trace, mais qui permettent au locuteur d'orienter le discours. Le locuteur premier ne se contente pas en effet de mettre en scène des énonciateurs : en fonction du regard que ces derniers portent sur le disparu, le nécrologue peut choisir de valoriser leur discours ou au contraire d'en minimiser la portée, par un jeu habile sur les postures énonciatives (Rabatel 2005), c'est-à-dire les différents positionnements que le locuteur premier peut adopter par rapport aux points de vue qu'il évoque, afin de transmettre le sien.

On distingue deux attitudes principales du locuteur premier face aux points de vue cités, qui dépendent de l'orientation de ce point de vue. En tant que discours épidiétique (Aristote 2007, p.191 ; Perelman et Olbrechts-Tyteca 1958, p.62 ; Dominicy et Frédéric (dir.) 2001, p.11), la nécrologie peut tendre vers l'éloge (Danblon 2001, p.29) ou vers le blâme (*Ibid.*, p.30). On verra que si le contexte particulier du décès et l'objectif du genre de discours invitent à l'éloge, le blâme n'est pas absent du discours, même s'il y est présent de manière marginale. Deux postures énonciatives se font dès lors face, intimement liées à ces deux grandes attitudes du discours épidiétique : lorsque le discours tend vers l'éloge, le locuteur se place en posture de surénonciation (Rabatel 2012, p.35), c'est-à-dire qu'il adopte implicitement le point de vue d'un énonciateur qu'il met en scène, tout en s'arrogeant une position surplombante qui lui confère une certaine autorité. Lorsqu'il tend vers le blâme, il adopte une

posture de sousénonciation (*Ibid.*, p.36), c'est-à-dire qu'il évoque le point de vue d'un énonciateur, tout en le mettant à distance grâce à diverses stratégies¹²⁰.

Nous commencerons par étudier ici la première de ces attitudes du locuteur, la posture qu'il adopte face à l'éloge, qui occupe naturellement une place importante dans la nécrologie, et dont on a vu qu'il était essentiellement délégué à des énonciateurs extérieurs. Cette délégation ne signifie toutefois pas que le locuteur ne transmet pas son propre point de vue : certes, il n'exprime pas ce point de vue directement, au travers d'un contenu propositionnel assumé, mais son rôle de locuteur qui construit et organise le propos révèle le point de vue qu'il porte sur le défunt, transmis de manière implicite. En choisissant de rapporter les propos de tel énonciateur et non de tel autre, en organisant les discours cités, en les introduisant, en les valorisant, en se les appropriant, il se place dans une posture de surénonciation qui le conduit à prendre en charge indirectement le point de vue des différents énonciateurs cités, tout en adoptant une position surplombante, puisque c'est lui qui sélectionne, agence, met en scène les points de vue évoqués. Ce sont ces phénomènes que l'on va maintenant étudier, en montrant comment le locuteur construit progressivement cette posture de surénonciation. Différentes étapes sont nécessaires pour que puisse émerger la figure du surénonciateur. Nous verrons qu'en premier lieu, le locuteur premier doit convoquer des énonciateurs extérieurs, ce qui lui permet de multiplier les points de vue convergents. En second lieu, le locuteur doit donner du poids à ces points de vue : en valorisant les énonciateurs qui en sont à la source, il légitime les points de vue qu'ils portent. Le locuteur doit alors construire sa propre position énonciative en surplomb, afin de bâtir une relation dissymétrique avec ces énonciateurs secondaires, pour donner l'impression qu'il parle « au-dessus » d'eux. Enfin, il doit tirer parti de cette position surplombante pour agir sur les points de vue qu'il met en scène : il ne se contente pas de les reproduire, il les transforme à son propre avantage. Nous analyserons successivement chacune de ces quatre étapes qui permettent au locuteur de se placer dans une posture de surénonciation face à l'éloge.

¹²⁰ On aurait pu s'attendre, à côté des postures de sur- et de sousénonciation, à trouver des stratégies de coénonciation, or on en trouve peu dans les nécrologies. On peut faire l'hypothèse que les postures de sur- et de sousénonciation sont privilégiées parce qu'elles permettent au locuteur premier de ne pas se mettre en avant, puisqu'il joue essentiellement un rôle de metteur en scène pour des points de vue extérieurs, sans verbaliser explicitement son propre point de vue (qui se dessine toutefois évidemment en creux, au travers de ce rôle de metteur en scène, comme on le verra), alors que la posture de coénonciation implique une attitude énonciative plus active, difficilement compatible avec la stratégie d'effacement énonciatif mise en œuvre dans les nécrologies, qui s'accompagne mieux des postures de sur- ou de sousénonciation, foncièrement dissymétriques.

1. Multiplication de points de vue convergents

Pour qu'il puisse y avoir surénonciation, il faut en premier lieu qu'il y ait un point de vue extérieur, par rapport auquel pourra se positionner le locuteur premier. On a déjà vu que ce dernier se retranchait volontiers derrière des énonciateurs pour faire l'éloge du défunt, sans en être à la source. Je vais maintenant montrer que ces énonciateurs extérieurs mis en scène par le locuteur sont particulièrement nombreux : la convocation de sources énonciatives extérieures multiples, plus ou moins identifiées, permet au nécrologue de faire assumer à d'autres énonciateurs les positions que lui-même souhaite défendre, afin de se donner l'apparence de l'objectivité, puisqu'il efface sa propre voix pour « donner priorité aux sources » (Marnette 2004, p.51). Je vais l'illustrer en analysant quelques phénomènes qui vont vers une désincarnation croissante de l'énonciateur mis en scène.

1.1. Des énonciateurs identifiés

Tout d'abord, la pratique de la citation est abondante dans les nécrologies du corpus. Il s'agit généralement d'hommages au disparu, très souvent sous la forme de qualifications évaluatives axiologiques. Il s'agit donc d'énonciateurs¹²¹ identifiés, dont le point de vue est verbalisé par des paroles précises, rapportées telles quelles par le nécrologue au discours direct. En voici deux exemples, issus des nécrologies de Gérard Léonard et d'André Labarrère :

(496) « La France perd aujourd'hui une personnalité forte, attachante et profondément républicaine », **a estimé Dominique de Villepin**, exprimant sa « tristesse ». [...] « Les socialistes sont aujourd'hui en deuil. Ils perdent plus qu'un camarade, un ami », **a également regretté François Hollande**, le premier secrétaire du PS. « C'était une personnalité qui sortait de l'ordinaire politique, à la fois par ses provocations et par son amour profond de sa ville », **a commenté de son côté l'UDF François Bayrou**. [ECH12]

(497) « Un homme de conviction », **pour Dominique de Villepin**. « *Un des membres les plus précieux de l'UMP* », **selon son président Nicolas Sarkozy**, « *un parlementaire chevronné, courageux et dévoué* », **pour Henri Cuq, le ministre des Relations avec le Parlement**. [FIG50]

La délégation de parole se fait de façon classique, par le biais de verbes introducteurs de discours rapportés (éléments en gras dans l'exemple 496) ou de prépositions permettant d'attribuer la source énonciative (exemple 497). Les éléments cités dans ces nécrologies suivent l'orientation globalement élogieuse des articles. Toutefois, la pratique de la citation permet de reporter sur d'autres énonciateurs

¹²¹ Ces énonciateurs sont également locuteurs, dans la mesure où les points de vue mis en scène sont verbalisés, exprimés, mais ce n'est pas cet aspect qui nous intéresse ici.

certains contenus trop marqués par l'éloge ou l'affect ; le locuteur principal s'efface devant des locuteurs seconds, donnant l'impression qu'il met simplement en scène leurs paroles.

1.2. Des énonciateurs génériques

Un second procédé est utilisé de façon régulière pour masquer la subjectivité du locuteur dans les jugements dont il fait preuve : l'emploi du « on » impersonnel. En voici deux exemples :

(498) **On** respectait en René Gsell à la fois un homme plein de science, un savant discret et modeste qui ne travaillait pas pour sa gloire, mais – et jusqu'au bout – parce qu'il avait une vraie passion des langues, un homme qui associait à cette passion des langues un très réel intérêt pour les humains qui les parlent, et qui dans sa vie d'homme attachait beaucoup de prix à quelques valeurs simples comme la sincérité et l'amitié. [BSL5]

(499) **On** ne s'ennuyait pas à la table de cet homme rond, amical, qui mettait un point d'honneur à employer systématiquement le subjonctif imparfait dans les conversations les plus courantes. [DIV18]

Le sujet de ces deux phrases est le pronom « on », qui n'a aucun référent défini. Plus qu'une manière de remplacer le pronom de première personne, le « on » semble ici désigner l'opinion générale et permet d'inclure locuteur et lecteurs dans un mouvement commun d'adhésion à cette opinion. Le « on » se situe ainsi à la frontière entre deux plans, impliquant la subjectivité du locuteur, sans pour autant le mettre au centre du jugement exprimé. Ce pronom, s'il a un caractère générique, est donc toutefois partiellement identifié, référant pour une part à l'auteur du texte et incluant également d'autres personnes.

On retrouve cet énonciateur générique dans des propos plus distanciés, dans lesquels le pronom impersonnel se teinte d'une valeur légèrement différente :

(500) **On** est fondé à dire qu'il jouissait de l'estime générale. [BSL5]

(501) **On** peut dire que J. Perrot s'est battu sur tous les fronts. [BSL16]

Ici, le rôle modalisateur du verbe (« est fondé à dire », « peut dire ») est redoublé par le sujet impersonnel, qui gomme la source énonciative individuelle de l'énoncé. La valeur quasi-performative des verbes indique que leur sujet correspond au locuteur, on pourrait donc attendre un pronom de première personne. L'utilisation du « on » permet ici là encore à la fois de diluer la responsabilité du propos dans une entité floue. Cette dilution de la responsabilité n'implique toutefois pas que le propos en soit amoindri : cela contribue au contraire à augmenter sa valeur, puisque le surénonciateur prend en charge un point de vue attribué aux autres, mais en donnant à ce point de vue plus d'autorité : au travers du « on », le locuteur se désindividualise mais acquiert ainsi un statut plus objectivant, plus

acceptable pour tous. Ce faisant, le point de vue est généralisé, puisque sa pertinence ne se réduit pas à l'énonciateur mis en scène, le locuteur premier parlant en leur nom¹²². On remarque en effet que dans les deux exemples cités, il s'agit de points de vue complexes hiérarchiques (Nølke, Flottum et Norén 2004, p.34) qui vont vers une généralisation, que l'on pourrait schématiser ainsi en empruntant à la ScaPoLine son système de représentation des points de vue :

pdv1 : [X] (VRAI (Il jouissait de l'estime générale))

pdv2 : [ON] (VRAI (pdv1))

On voit bien ici la dimension dialogique de l'énoncé, avec l'enchâssement des points de vue : dans les deux exemples (500) et (501), la modalisation (« On est fondé à dire » et « On peut dire ») permet de passer d'une source non saturée, qui n'est rattachée à aucun énonciateur précis, à une source incarnée par un être-discursif correspondant à l'opinion générale, ce qui présente l'avantage d'imposer le point de vue sur le mode de l'évidence. Le locuteur n'est en effet à la source d'aucun point de vue, cependant, il est inclus, de même que le lecteur, dans l'opinion générale, et adhère ainsi indirectement au point de vue mentionné, ce qui permet par ailleurs de renforcer l'intersubjectivité que nous avons mise en évidence dans la section précédente.

1.3. Des énonciateurs virtuels

Enfin, il arrive que le locuteur mette en scène un énonciateur imaginaire, comme dans les exemples suivants :

(502) Tous ceux qui eurent la chance de le croiser furent marqués par sa brillante intelligence, ses talents de pédagogue, sa foi inaltérable en l'humanisme défendu par les Lumières.
[MON7]

(503) Son entrain, sa curiosité [...] faisaient les délices de ceux qui avaient la chance de le connaître.

(504) Ceux qui l'ont bien connu parlent d'un homme très sensible. [PRO36]

Dans ces exemples, la source énonciative est de nouveau indéfinie, collective, aux contours variables : « tous ceux qui eurent la chance de le croiser », « ceux qui avaient la chance de le connaître », « ceux qui l'ont bien connu », voilà des catégories aux limites particulièrement vagues. Ce flou qui entoure l'énonciateur permet également un certain flou autour de son point de vue, qui est attribué à la catégorie entière sans que l'on sache bien ce qui permet au nécrologue de l'affirmer. On ne sait d'ailleurs pas bien si les points de vue exprimés correspondent uniquement à l'avis que l'on attribue à

¹²² C'est un phénomène que l'on retrouve avec les énonciateurs virtuels qu'on abordera *infra*.

cet énonciateur multiple ou s'ils ont été verbalisés antérieurement. Les deux premières citations semblent correspondre au premier cas, et mentionner des points de vue non verbalisés. Il s'agirait alors de ce que Sophie Moirand nomme des « dires imaginés, dires simulés qui ne sont pas pour autant inventés : ils auraient pu être dits ou ils pourraient être dits par les représentants de communautés langagières qui s'affrontent lors de situations antérieures ou futures concernant les événements rapportés » (Moirand 2007, p.100). La troisième citation introduit quant à elle le point de vue par un verbe de parole (« parlent »), ce qui laisse à penser que les mots utilisés pour décrire le défunt (« un homme très sensible ») reprennent un discours antérieur. Cependant aucune précision n'est apportée sur la source précise de ce discours, qui ne peut avoir été raisonnablement tenu par tous les locuteurs appartenant potentiellement à la catégorie de « ceux qui l'ont bien connu ». On retrouve la même hésitation dans l'exemple suivant, extrait de la nécrologie d'Yves Berger dans *L'Humanité* :

(505) « Berger, c'est du grand art », disaient d'une même voix amis et ennemis, concurrents et alliés. [DIV23]

Dans cet énoncé, amis et ennemis sont convoqués pour transmettre un point de vue commun sur le défunt. L'empan de l'énonciateur est donc doublé par rapport aux exemples précédents, tandis que le point de vue n'est plus mentionné de façon vague, mais sous forme d'une citation au discours direct, ce qui renforce l'effet de réel. Ainsi, la convocation d'énonciateurs virtuels permet de faire parler de nombreuses personnes d'une seule voix, ce qui donne d'autant plus de poids à l'éloge.

2. Valorisation des énonciateurs mis en scène

La multiplication de points de vue convergents était la première étape dans le processus qui place le locuteur premier en posture de surénonciation. La seconde étape consiste à donner plus de poids à ces différents points de vue que le locuteur met en scène. Pour ce faire, il va s'efforcer de valoriser les énonciateurs qui en sont à la source. Cette valorisation peut se faire selon deux stratégies distinctes : une valorisation quantitative ou qualitative.

2.1. Valorisation quantitative

En premier lieu, on observe fréquemment de la part du locuteur une valorisation quantitative des énonciateurs qu'il met en scène. Quantitative parce que d'une part, on l'a vu, il multiplie volontiers les sources énonciatives qu'il convoque, mais aussi parce que d'autre part, il en souligne la

convergence : c'est cette unanimité, exhibée comme telle par le locuteur premier, qui vient renforcer la portée du discours.

On peut ainsi relever divers procédés qui permettent de marquer l'unanimité, à commencer par le lexème « tous », qui marque la totalité globalisante :

(506) **Tous ses amis et la presse de la droite nationale** ont célébré le nostalgique de Thulé.
[GAZ1]

(507) « *Gros bosseur* », comme le reconnaissaient **ses collègues de tous bords**, Gérard Léonard était un spécialiste des questions de sécurité, d'immigration et de nationalité.
[MON89]

(508) En dix ans, professionnelle **reconnue de tous**, elle était devenue la mémoire des marchés. [FIG38]

« Tout » et ses variantes, qu'il soit déterminant – exemples (506) et (507) – ou pronom – exemple (508) –, permet de saisir la totalité d'une catégorie, ce qui permet au locuteur de souligner l'unanimité de l'éloge. On trouve également, pour signifier cette unanimité, des syntagmes nominaux génériques à valeur collective (en gras) :

(509) **Le monde de l'art** l'a tout de suite reconnu. [FIG26]

(510) **La classe politique** l'aimait. [AUJ8]

(511) **La télévision** appréciait cet acteur mobile et sympathique. [FIG56]

Dans ces exemples, le substantif a une valeur générique, qui rassemble l'ensemble des éléments qui composent la classe référentielle : « le monde de l'art » fait référence à l'ensemble des personnes qui appartiennent à ce monde, « la classe politique », à l'ensemble des femmes et des hommes politiques, « la télévision », à l'ensemble des personnes ayant un lien avec ce média, qu'il s'agisse de journalistes ou de téléspectateurs. Ce procédé contribue donc également à renforcer la portée de l'éloge, en soulignant son universalité.

Le nécrologue s'efforce d'ailleurs de montrer que ces hommages unanimes émanent de lieux différents :

(512) D'Audierne, dans le Finistère, jusqu'à Rennes, on le décrit comme un pêcheur
« *expérimenté* », et surtout « *engagé* ». [CRO35]

Il peut s'agir de lieux au sens propre, comme dans cet exemple, qui souligne l'unanimité de l'éloge dans l'espace : Guillaume Normant était apprécié par tous, partout. Le fait que les paroles soient citées au discours direct, sans être rattachées à un locuteur précis, renforce l'impression que tous parlent d'une seule voix pour lui rendre hommage. L'éloge peut également provenir de lieux différents au sens

figuré, c'est-à-dire émaner de positions distinctes qu'occupent les différents énonciateurs à la source des points de vue évoqués :

(513) Ligeti sera parvenu, sans le moindre opportunisme, à être admiré aussi bien par les tenants de l'avant-garde que par des observateurs plus modérés de l'aventure de la musique depuis 1950. [MON98]

Ici, le nécrologue attire l'attention sur le fait que les admirateurs de György Ligeti appartiennent à des courants fort différents, que l'on se serait donc peut-être attendu à avoir des avis divergents. Quoi qu'il en soit, le locuteur premier use ainsi de sa posture de surénonciateur pour faire émerger un point de vue général à partir de la synthèse des points de vue particuliers.

Ces divers procédés se retrouvent dans l'exemple suivant :

(514) **De** Jacques Chirac en voyage au Brésil, **en passant par** plusieurs membres du gouvernement, **à** Laurence Parisot, présidente du Medef, sans oublier Carlos Ghosn, PDG de Renault ou Bridgestone, son concurrent, tous ont salué l'engagement d'Édouard Michelin, qui, tout au long de sa carrière, s'est entièrement dévoué à son entreprise. [TRI5]

L'unanimité de l'éloge est de nouveau soulignée par le nécrologue, par le biais de l'anaphore pronominale résomptive « tous », qui reprend la liste de personnalités dont les propos sont rapportés, mais qui élargit la source de l'éloge à tous ceux qui n'ont pas pu être cités ici, mais n'en pensent pas moins. La concordance des voix est d'ailleurs mise en avant au travers de la structure de la phrase, qui grâce à diverses prépositions (« de » ... « à » ... « en passant par »), montre les lieux différents d'où parlent ces personnalités. La formule « sans oublier » suggère là encore une totalité, d'autant plus remarquable que ce dernier éloge provient du « concurrent » du disparu, de la part duquel on aurait par conséquent pu s'attendre à des critiques.

En montrant que les hommages au disparu font consensus, le locuteur valorise le point de vue rattaché aux énonciateurs qu'il met en scène : ce point de vue a d'autant plus de poids qu'il est partagé par tous, où qu'ils soient, quel que soit le lien qui les unissait avec le défunt (amis ou ennemis), quelle que soit leur appartenance (politique, idéologique, artistique...). Le concert d'éloges qui se met en place n'en a donc que plus de valeur.

2.2. Valorisation qualitative

La valorisation mise en œuvre par le locuteur n'est pas uniquement quantitative, elle est également qualitative : les points de vue évoqués ne sont pas uniquement dignes d'intérêt parce qu'ils sont largement partagés, mais parce que leur source elle-même est digne de confiance. Plusieurs

procédés permettent de mettre en valeur la voix extérieure qui se fait entendre dans la nécrologie pour rendre hommage au défunt.

Tout d'abord, la présentation du locuteur extérieur à qui la parole est déléguée joue un grand rôle dans sa mise en valeur : il est très rare que le locuteur premier se contente de citer son nom, il l'accompagne généralement d'une qualification plus ou moins développée. Cette qualification vise généralement à le légitimer, à montrer « d'où il parle » (Tavernier 2005) afin de conférer une certaine validité à sa parole. Cette validité peut reposer sur divers critères, en premier lieu la proximité avec le défunt (proximité de vie dans les trois premiers exemples, ou proximité de mort, dans le dernier) :

(515) « *C'était un joueur d'exception*, raconte **Henri Fourès, qui joua avec lui au Stade Toulousain**. [...] *C'était un compagnon très agréable, plein de vie.* » [LEQ1]¹²³

(516) **Une autre association remarquable fut celle de Magne [le défunt] avec Jean-Louis Schlesser. Les deux hommes gagnèrent trois fois ensemble la Coupe du monde FIA des rallyes tout-terrain et triomphèrent dans le Dakar de l'an 2000. Plus que d'autres, Schlesser était donc éprouvé hier à l'issue de la course.** « *Henri, c'était un gars d'une grande générosité. Avec toujours ce sens de l'humour.* » [LEQ17]

(517) **Pierre Alechinsky, né en 1927 à Bruxelles, adhérant au mouvement Cobra en 1949, peintre, poète et ami de Karel Appel**, a répondu à l'appel sur Appel. « Karel Appel aura été un extraordinaire artiste à rebonds et reprises. » [LIB16]

(518) **Franck Véricel, qui prenait part à cette première manche du Volant 206 sur asphalte, a vécu presque en direct le décès de son copain Thierry** qui avait participé au dernier « Charbo » à bord d'une Mitsu Evo 7. « Ca me met vraiment un coup au moral. On avait disputé ensemble le Volant il y a deux ans. » [PRO17]

La proximité qu'entretenait le locuteur cité avec le défunt (soulignée par les segments en gras) confère d'une part au discours un statut de témoignage, donnant sa validité aux paroles puisqu'elles émanent de quelqu'un qui sait ce qu'il dit puisqu'il a connu intimement le disparu. D'autre part, ce rôle de témoin d'une personnalité éminente rejaillit indirectement sur ce locuteur cité : s'il a connu le disparu, c'est qu'il devait, lui aussi, avoir un caractère exceptionnel. Cette proximité, soulignée dans le discours introducteur du locuteur premier, permet ainsi de légitimer doublement le discours cité.

En second lieu, la légitimation du discours peut également s'appuyer sur la position institutionnelle du locuteur cité, comme dans les exemples suivants :

(519) **Jacques Chirac**

Le président de la République a appris « avec beaucoup de peine » la disparition de Raymond Devos, affirmant que « c'est un artiste immense qui nous quitte ». [HUM38]

¹²³ Conformément à ce que j'ai indiqué dans la note 53 (p.**Erreur ! Signet non défini.**), je me livre parfois à certaines modifications des citations (ajout de gras ou d'italiques, notamment). Lorsque c'est le cas, je donne la signification de cette modification dans le corps du texte : s'il n'y a aucune indication, c'est que la citation a été laissée telle quelle. Ainsi, les italiques dans ces exemples sont d'origine.

(520) « *Sa disparition est une grande perte pour le cinéma, le théâtre et la culture italienne* », a déclaré le **chef de l'État Carlo Azeglio Ciampi**. [MON9]

Si des personnalités aussi haut placées que le président de la République française ou le chef de l'État italien se donnent la peine de faire l'éloge du défunt ou de la défunte, c'est qu'il s'agit de quelqu'un d'important pour la nation. Le fait de souligner la fonction du locuteur cité, y compris lorsqu'on peut supposer qu'elle est connue du lecteur (comme dans le cas de Jacques Chirac, dans un article paru en 2006), sert donc à asseoir la légitimité du discours cité.

En troisième lieu, la légitimation du discours cité peut enfin reposer sur la compétence spécifique du locuteur dont le nécrologue rapporte les propos, dans un domaine donné qui fait précisément l'objet de l'éloge :

(521) **Henri PESCAROLO (quadruple vainqueur des 24 heures du Mans, ex-pilote de F1 et patron d'écurie d'endurance)** : « *Je n'en reviens pas ! [...] C'était un vrai pro et un grand monsieur, d'une simplicité déconcertante. Il était très proche du milieu automobile. C'est une grande perte pour l'entreprise mais une immense pour le sport auto.* » [LEQ13]

(522) « *C'était vraiment un maître, qui a suivi et guidé toute ma carrière. Je lui en suis extrêmement reconnaissant* », a déclaré le **Pr Jean Dausset, prix Nobel 1980**. [LIB5]

(523) **Patrick Le Hyaric, directeur de l'Humanité**, a exprimé sa « profonde tristesse », indiquant qu'il avait avec Philippe Amaury « de très bonnes relations. Il était agréable, affable, attentif. Il a su faire de son groupe une entité qui compte dans le secteur de la presse populaire. » [HUM26]

Dans ces trois exemples, l'expertise du locuteur citée est soulignée par le locuteur premier : cette expertise repose dans l'exemple (521) sur un palmarès sportif¹²⁴, qui permet à Henri Pescarelo de s'exprimer au nom du monde du sport automobile pour souligner combien le décès d'Édouard Michelin y est ressenti comme une « immense perte ». L'expertise peut être due, comme dans l'exemple (522), à une distinction particulière qui a été décernée à celui qui s'exprime : si Jean Bernard était considéré comme un « maître » par un détenteur du Prix Nobel, c'est qu'il méritait lui-même cette récompense, et était même au-delà ! Enfin, dans l'exemple (523), c'est de façon assez surprenante le directeur de *L'Humanité* (le journal dans lequel paraît le présent article) qui s'exprime, en tant que

¹²⁴ On remarque que c'est un procédé très fréquent dans *L'Équipe* : les locuteurs convoqués par le nécrologue pour faire l'éloge du défunt sont souvent qualifiés par le biais de leur palmarès sportif. C'est en particulier le cas dans l'ensemble du module intitulé « Hommages à un passionné » de la nécrologie d'Édouard Michelin (LEQ13) dont est extraite la présente citation, mais également dans la nécrologie de Philippe Amaury rédigée par l'ancien sportif Jean-Claude Killy (LEQ16), ou encore au sein de la nécrologie consacrée à Robert Parienté, dans le texte rédigé par Michel Jazy (LEQ14). On peut supposer qu'il s'agit de donner de la légitimité aux locuteurs cités aux yeux des lecteurs, qui lisent ce journal par intérêt pour le sport, et pour lesquels la compétence pourrait se mesurer à l'aune du nombre de médailles et de titres obtenus.

locuteur cité par le nécrologue (un des journalistes du journal)¹²⁵. La compétence particulière que lui confère son statut de directeur d'un organe de presse l'autorise à s'exprimer au sujet de Philippe Amaury, lui-même PDG d'un groupe de presse, et donne d'autant plus de poids au jugement qu'il porte sur son activité professionnelle (« Il a su faire de son groupe une entité qui compte »). Dans ces trois exemples, malgré le statut très divers des locuteurs cités, la mention de leur domaine de compétence (sport, médecine, presse) valorise ainsi le contenu du discours, en soulignant l'expertise de sa source. De manière plus générale, dans l'ensemble des exemples qui précèdent, que le locuteur cité ait bien connu le défunt, qu'il ait une position institutionnelle élevée ou qu'il soit expert dans le domaine dans lequel il s'exprime, la source énonciative est mentionnée non seulement pour savoir à qui attribuer le discours, mais aussi et surtout pour légitimer le discours.

On peut mentionner une dernière modalité un peu originale de la valorisation de l'éloge, qui semble venir s'opposer à celle que nous avons étudiée *supra*, où le locuteur cité était valorisé par le biais de la proximité qu'il entretenait avec le disparu. Ici, *a contrario*, il s'agit de montrer que la source de l'éloge était plutôt opposé au défunt, comme dans les exemples suivants :

(524) Je voudrais saluer la mémoire de notre grand confrère Jean-François Revel, qui vient de disparaître. **Je suis loin d'avoir été toujours d'accord avec ses positions.** Mais je n'ai jamais cessé d'admirer sa culture, ses dons polémiques et plusieurs de ses livres. [OBS2]

(525) **Il m'est arrivé plusieurs fois d'être en désaccord avec lui** mais je n'ai cessé d'admirer en Revel la volonté intrépide de mettre à tout instant sa pensée en accord avec ses arrière-pensées. [OBS4]

Ici, la source du point de vue est valorisée précisément grâce aux divergences qui le tenaient éloigné du défunt : l'éloge a d'autant plus de valeur et de fiabilité qu'il est porté par une personne qui n'entretenait pas de lien d'amitié avec le disparu, ni ne partageait le même cercle idéologique.

Ces deux exemples sont toutefois un peu particuliers au regard des précédents, dans la mesure où l'éloge y est directement assumé par le locuteur, et non par le truchement d'un énonciateur. Le fait que l'éloge puisse émaner directement du locuteur, contrairement à ce que nous avons constaté par ailleurs, s'explique d'ailleurs précisément, au moins en partie, par l'inimitié qui caractérisait les relations entre le défunt et le nécrologue. Néanmoins, on trouve également ce même procédé de valorisation par le désaccord dans d'autres articles :

¹²⁵ Le procédé, bien que surprenant, n'est pas non plus exceptionnel dans les colonnes de *L'Humanité* puisqu'on le retrouve dans la nécrologie que le journal consacre à Raymond Devos (Patrick Le Hyaric y tient une place dans le module « Premiers hommages », aux côtés de Jacques Chirac ou de Renaud Donnedieu de Vabres).

(526) Hommage également de Bridgestone, le principal concurrent de Michelin : « Nous avons toujours eu la plus haute estime pour Monsieur Édouard Michelin ». [FIG44]

(527) François Bayrou [...], le président de l'UDF, a fait applaudir celui dont il fut l'adversaire politique, mais qui était devenu « *un ami* ». [FIG32]

Dans l'exemple (526), la mention de la nature des relations entre Michelin et Bridgestone (« le principal concurrent de Michelin ») renforce la portée de l'hommage. De même, en (527), le fait que François Bayrou rende hommage à André Labarrère a d'autant plus de poids lorsque l'on sait qu'ils sont de deux bords politiques opposés, ce que le nécrologue précise doublement, en mentionnant son parti (« le président de l'UDF »), mais également de façon plus explicite, en l'opposant à André Labarrère (qui a par ailleurs été qualifié dès les premières lignes de l'article de « figure historique du Parti socialiste »), en soulignant qu'il fut son « adversaire politique ». Cette valorisation peut également être effectuée de manière souvent plus discrète :

(528) [Édouard Michelin était parfois surnommé « Doudou » par ses employés.] « *C'est bien le signe que les choses ont changé, ce "Doudou", note un syndicaliste. Du temps du père, personne n'aurait pu même penser à donner un surnom au patron.* » [LIB41]

Le même procédé de valorisation se retrouve, quoique de façon plus implicite, dans ce passage : ici, c'est le choix de dénomination du locuteur cité qui importe. Il est présenté comme « un syndicaliste » et non comme « un employé » (ce qu'il est assurément, par ailleurs), ce qui oriente le point de vue qu'on aurait pu supposer qu'il porterait sur le défunt, patron de l'entreprise. Alors qu'un employé peut apprécier son patron sans que cela interpelle, c'est nettement plus rare de la part d'un syndicaliste. C'est ici la discordance entre le point de vue attendu et le point de vue exprimé qui augmente la portée de l'éloge.

Ainsi, le locuteur premier ne se contente pas de convoquer divers énonciateurs : il s'attache à valoriser leur discours par divers procédés qui concourent à conférer un poids plus important au point de vue qu'ils défendent. C'est en cela qu'on peut dire que le locuteur se place dans une posture de surénonciation : bien qu'il n'exprime pas son propre point de vue de façon explicite, cette mise en valeur des points de vue qu'il met en scène révèle le regard qu'il portait sur le défunt.

3. Adoption d'une position surplombante

Dans l'élaboration progressive d'une posture de surénonciation, après la mise en scène d'énonciateurs aux points de vue convergents, puis leur valorisation, la troisième étape consiste pour

le locuteur premier à adopter une position surplombante. Il acquiert ainsi une fonction de régie, notamment en organisant et en synthétisant les discours extérieurs.

3.1. Le locuteur organise

En premier lieu, c'est son rôle de metteur en scène qui confère au locuteur premier sa position surplombante. On a vu que la multiplication des sources énonciatives lui permet de céder sa place à des énonciateurs extérieurs dès qu'il s'agit d'émettre une opinion, un jugement. En laissant ainsi les autres parler à sa place (quels que soient ces « autres »), le locuteur renforce l'objectivité de sa position et semble simplement ordonner les faits biographiques et les commentaires d'autres instances dans son article. Cependant, les relations que le locuteur entretient avec les énonciateurs qu'il met en scène sont complexes. Il n'y a dans son discours aucune trace apparente d'accord ou de désaccord avec les points de vue exprimés. Toutefois, l'objectivité n'est que de façade : son rôle de metteur en scène implique en lui-même une présence subjective, dans le choix des locuteurs dont il reprend les paroles et l'agencement de leurs discours au sein du sien. C'est ce que souligne Alain Rabatel dans un article consacré à « la part de l'énonciateur dans la construction interactionnelle des points de vue » (dans lequel L et E désignent les locuteur et énonciateur primaires, et l et e, les locuteur et énonciateur enchâssés ou cités dans l'énoncé du locuteur primaire) :

L et E sont [...] hiérarchiquement supérieurs à l et à e, sur le plan pragmatique, dans la mesure où L1 rend compte des PDV de l2 en fonction de ses propres intérêts de locuteur primaire.

(Rabatel 2005, p.13)

En effet, on remarque, de façon presque systématique, une consonance remarquable entre les points de vue des différents énonciateurs mentionnés dans les nécrologies, qui sont très largement mélioratifs. Le concept de « proto-énonciateur », mis en place par Alain Rabatel dans la suite de son article, est valable dans le cas d'une nécrologie : le terme de « protoénonciateur » désigne « un énonciateur prototypique [...] dont le point de vue est la résultante de tous les discours tenus et qui n'est jamais réductible à l'un ou l'autre des locuteurs » (*Ibid.*, p.17). Effectivement, à la lecture d'une nécrologie, plus que les différents points de vue exprimés par les diverses instances énonciatives, parfois multiples, citées dans l'article, on retient un point de vue global, l'image du personnage que la mise en scène des énonciateurs successifs a esquissée. Le fait que le nécrologue ait choisi tel ou tel énonciateur n'est pas anodin, en particulier lorsque les différents points de vue évoqués sont convergents : ceci invite à assimiler son propre point de vue, bien que non exprimé, à celui du protoénonciateur.

3.2. Le locuteur synthétise

La posture surplombante que confère au nécrologue son statut de metteur en scène se confirme lorsqu'il résume les paroles qu'il rapporte, dévoilant ainsi son rôle d'organisateur du discours. C'est par exemple le cas dans les deux premiers exemples cités dans cette partie (p.353), que je reprends en y ajoutant la phrase qui précède ou suit immédiatement les citations :

(496)-a **L'ensemble de la classe politique lui a rendu hier un vibrant hommage.** « La France perd aujourd'hui une personnalité forte, attachante et profondément républicaine », a estimé Dominique de Villepin, exprimant sa « tristesse ». [...] « Les socialistes sont aujourd'hui en deuil. Ils perdent plus qu'un camarade, un ami », a également regretté François Hollande, le premier secrétaire du PS. « C'était une personnalité qui sortait de l'ordinaire politique, à la fois par ses provocations et par son amour profond de sa ville », a commenté de son côté l'UDF François Bayrou. [ECH12]

(497)-a « Un homme de conviction », pour Dominique de Villepin. « *Un des membres les plus précieux de l'UMP* », selon son président Nicolas Sarkozy, « *un parlementaire chevronné, courageux et dévoué* », pour Henri Cuq, le ministre des Relations avec le Parlement. **Les hommages des dirigeants de la majorité se sont succédé, hier**, après l'annonce du décès de Gérard Léonard. [FIG50]

On note que la parole du locuteur qui vient récapituler les discours cités (en gras) peut se trouver en amont (exemple (496)-a) ou en aval (exemple (497)-a) de ceux-ci. Quoi qu'il en soit, cette parole révèle son rôle hiérarchiquement supérieur à chacun des énonciateurs qu'il convoque, et contribue à le placer dans une position surplombante.

Ce phénomène trouve son aboutissement lorsque le locuteur ne se contente pas de résumer les discours, mais qu'il verbalise lui-même – sans pour autant le prendre en charge, du moins en apparence – le point de vue du protoénonciateur, en subsumant dans une formule le point de vue commun exprimé par les différents énonciateurs, à l'instar de ce que l'on observe dans l'exemple suivant :

(529) Vendredi, de nombreuses personnalités ont rendu hommage à **cette figure médicale du XX^e siècle.** « *C'était vraiment un maître, qui a suivi et guidé toute ma carrière. Je lui en suis extrêmement reconnaissant* », a déclaré le Pr Jean Dausset, prix Nobel 1980. Le président de la République a, lui, salué « *un grand médecin et un esprit pionnier* ». [LIB5]

On retrouve au début du passage cité la phrase introductive qui vient résumer les paroles rapportées qui suivent : cette phrase ne se contente pas de résumer la visée des propos cités (l'hommage) mais elle résume également le point de vue commun partagé par ces paroles. En effet, la désignation du défunt par le syntagme « cette figure médicale du XX^e siècle » subsume le contenu des citations sous une formule générique, permettant au locuteur de reprendre à son compte les divers éloges du personnage, et donc de se rapprocher du point de vue du protoénonciateur.

C'est un procédé que l'on retrouve également lorsque la délégation de parole ne se produit pas à l'échelle de la phrase, mais à celle de l'article, lorsque l'ensemble de la nécrologie donne la parole à un (ou plusieurs) locuteur(s) enchâssé(s). Ce phénomène concerne deux catégories d'articles : d'une part les nécrologies rédigées par un proche du défunt, qui sont introduites par un discours d'escorte, d'autre part les nécrologies hyperstructurelles, dont un module accueille les réactions de diverses personnalités. Voici un exemple pour chacune de ces deux catégories :

(530) François Nourissier rend hommage **au courage de l'homme et à l'intellectuel de tous les combats**. [FIG25]

(531) Du cirque au théâtre, **un acrobate des arts** [LIB55]

Dans l'exemple (530), on retrouve le discours d'escorte qui introduit une voix extérieure (celle de François Nourissier) à qui il revient de rédiger le corps de la nécrologie. Ce discours d'escorte, assumé par une instance énonciative qui n'est pas nommée mais qu'on associe naturellement au journal, résume le point de vue porté sur le défunt par le locuteur enchâssé (dans les segments en gras), et qui se trouve ainsi nécessairement partagée, au moins en partie, par le journal. L'exemple (531) fonctionne de manière analogue, bien que le dispositif qui l'accueille soit différent : ici, il s'agit du titre du module de la nécrologie hyperstructurelle consacrée à Raymond Devos, ce module étant dédié aux réactions d'Alexis Gruss, directeur de cirque, de Pierre Herran, secrétaire particulier du défunt, et de Marc Jolivet, comédien au théâtre. Ici encore, le titre sert à introduire les discours cités : il subsume leurs points de vue dans l'expression « un acrobate des arts », tout en montrant, grâce à l'expression « du cirque au théâtre », que ce point de vue est universel. Cette reformulation permet au locuteur de conforter sa position surplombante, et de commencer à partager le point de vue du protoénonciateur qu'il dégage des discours qu'il met en scène.

4. Un locuteur actif sur les points de vue mis en scène

L'ultime étape de l'élaboration d'une posture de surénonciation consiste à agir sur les points de vue mis en scène. On a vu que le locuteur premier faisait intervenir de nombreux énonciateurs, qu'il valorisait leurs points de vue, et adoptait une position hiérarchiquement surplombante par rapport à eux. Nous allons voir maintenant que le locuteur ne se contente pas de reproduire certains points de vue : il les modifie. Ces modifications peuvent prendre différentes formes, que nous analyserons en allant de la plus équilibrée (c'est-à-dire celle où la répartition du point de vue entre le locuteur premier et le locuteur second est la plus équitable) vers la plus dissymétrique (où le locuteur

second est hiérarchiquement subordonné au locuteur premier). Nous étudierons ainsi successivement la façon dont la représentation du discours autre rend délicate l'attribution des propos, puis le mélange des voix à l'œuvre dans les nécrologies, entre locuteur premier et locuteurs cités, puis l'appropriation des points de vue des énonciateurs extérieurs par le locuteur premier, pour enfin montrer que le locuteur oriente les points de vue mis en scène en fonction de sa propre visée argumentative.

4.1. Délimitation ambiguë

Tout d'abord, la délimitation des propos (qu'il s'agisse des mots employés ou des points de vue qu'ils révèlent) ne va pas toujours de soi : nous allons montrer que le choix de modalités originales de représentation des discours extérieurs dans la nécrologie va dans le sens d'une ambiguïté savamment entretenue par le nécrologue

4.1.1. Ambiguïté sur l'attribution des mots employés

En premier lieu, c'est la délimitation des discours qui peut être ambiguë pour le lecteur, qui ne sait pas à qui attribuer les mots employés. C'est par exemple le cas dans le passage suivant :

(532) « C'est un monument qui quitte le sol béarnais aujourd'hui. C'était LE maire de Pau. Il a voulu que sa vie s'identifie à sa ville », a commenté David Habib, le député socialiste qui a succédé à André Labarrère en 2002 dans la 3^e circonscription des Pyrénées-Atlantiques. Et d'ajouter que cette figure historique du PS était « **un homme libre** » qui voulait « **rompre avec les préjugés et afficher ses originalités** ». [PRO31]

Dans cet exemple, la première partie de l'énoncé ne pose pas de problème particulier : l'ensemble du premier segment entre guillemets est à mettre au crédit exclusif de David Habib. La seconde partie de l'énoncé est plus problématique : les paroles de David Habib sont rapportées sous forme d'ilots textuels (Authier-Revuz 1996), c'est-à-dire que la forme globale du discours rapporté est le discours indirect, qui intègre toutefois quelques fragments (ici en gras) reprenant textuellement les mots du locuteur cité.

Le caractère hybride de cette modalité de représentation du discours extérieur rend ambiguë l'attribution des propos. Si les fragments guillemetés semblent naturellement pouvoir être attribués à David Habib, qu'en est-il du reste du propos, et en particulier de l'expression « cette figure historique du PS » ? Est-elle à mettre au compte de David Habib ou du locuteur citant ? Dans la mesure où le discours indirect est censé reproduire fidèlement non seulement la teneur des propos rapportés, mais également leur formulation exacte (à l'exception des transformations subies par les déictiques et les

temps verbaux), on pourrait supposer que cette expression est celle de David Habib. Toutefois, la présence de guillemets sur les deux fragments qui suivent sème le doute : si ces fragments sont identifiés comme provenant d'une source énonciative extérieure, cela suggère que les propos qui ne sont pas encadrés par des guillemets sont ceux du locuteur. Rien ne permet de répondre à cette question mais ce qu'il est important de retenir, c'est que le choix des modalités retenues pour rapporter le discours permet cette ambiguïté : il est impossible de savoir à qui les mots doivent être attribués.

4.1.2. *Ambiguïté sur l'attribution des points de vue représentés*

En second lieu, l'ambiguïté peut porter non plus sur les mots employés, mais sur les points de vue qu'ils véhiculent. La distinction entre le point de vue du locuteur premier et le point de vue des énonciateurs qu'il met en scène n'est pas toujours manifeste. En voici un exemple :

(533) Véronique Cayla, directrice générale du Centre national de la cinématographie (CNC),
a salué, dimanche 21 mai, « *la force et la constance* » de l'engagement du journaliste. [MON60]

La modalité de représentation du discours est ici différente : il s'agit d'un résumé avec citation (Maingueneau 1998a, p.135), c'est-à-dire que le locuteur résume une prise de parole, tout en citant textuellement certains propos entre guillemets, sans que la syntaxe n'indique qu'il s'agit de discours rapporté. L'attribution des mots ne pose plus problème, puisque le fragment entre guillemets et en italiques (« *la force et la constance* ») est à mettre au compte de Véronique Cayla, tandis que le reste de la phrase revient au locuteur premier. Cependant, si les indices formels de discours rapporté viennent donner des pistes quant à l'attribution à l'une ou l'autre instance, ils portent sur les mots employés et non sur le point de vue que ces mots révèlent. Or ici, le point de vue exprimé est réparti sur les paroles de Véronique Cayla et sur celles du nécrologue, au crédit duquel on peut mettre le complément du nom (« de l'engagement du journaliste »). Le point de vue est donc ici construit à cheval sur les formulations des deux instances énonciatives, ce qui laisse supposer qu'il est assumé au moins en partie par le locuteur.

Il est d'ailleurs intéressant de constater que cette utilisation de brefs fragments textuels cités peut aller dans le sens d'une convergence des points de vue entre le locuteur et l'énonciateur qu'il met en scène, alors qu'elle prend parfois un sens diamétralement opposé, dans le cas des « guillemets ironiques », qui témoignent à l'inverse de l'altérité de la parole citée par rapport au locuteur, qui « tient à distance » (Authier 1981) ces mots qu'il reprend. Ces deux effets opposés d'un fait linguistique apparemment identique amènent à s'interroger sur ce qui guide le lecteur vers l'une ou l'autre

interprétation. Ce n'est pas le lieu ici de s'interroger longuement sur cette question, mais on peut avancer l'hypothèse que la délimitation des unités linguistiques citées influe sur l'interprétation : lorsqu'un syntagme nominal est cité (ce qui est fréquemment le cas pour ce genre de citations brèves), l'inclusion ou non du déterminant est déterminante. Prenons l'exemple suivant :

(534) Renaud Donnedieu de Vabres a tenu à saluer « la grâce infinie » de « l'un des plus grands acteurs français ». [AUJ11]

Il s'agit de nouveau d'un résumé avec citations, où deux brefs fragments du discours du locuteur cité sont repris entre guillemets. À l'instar de ce que l'on a constaté dans l'exemple précédent, le choix de cette modalité de reprise du discours permet de répartir le point de vue sur les paroles du locuteur cité et sur celles du locuteur citant, ce qui va dans le sens d'une concordance entre les deux locuteurs. Cependant, le même énoncé dans lequel les guillemets auront été déplacés produira un effet différent sur le lecteur :

(534)-a Renaud Donnedieu de Vabres a tenu à saluer la « grâce infinie » de l'un des « plus grands acteurs français ».

Lorsque les déterminants ont été exclus du fragment cité, l'interprétation va dans le sens d'une mise à distance critique du locuteur citant envers les paroles qu'il rapporte. Cette hypothèse mériterait d'être vérifiée sur un corpus plus large, mais quoi qu'il en soit, il est intéressant de constater combien les formes linguistiques sont flexibles, puisque le lien entre un phénomène langagier et son interprétation n'est pas univoque.

Le point de vue peut se construire à cheval entre le locuteur citant et le locuteur cité y compris quand l'attribution des mots ne pose pas de problème, comme nous allons le voir au travers de l'analyse de deux exemples distincts. Nous commencerons par revenir sur un exemple que nous avons déjà analysé *supra* (p.360) dans une autre perspective. Il s'agit d'un extrait de la nécrologie de Philippe Amaury dans *L'Humanité* :

(523) Patrick Le Hyaric, directeur de *l'Humanité*, a exprimé sa « profonde tristesse », indiquant qu'il avait avec Philippe Amaury « **de très bonnes relations. Il était agréable, affable, attentif. Il a su faire de son groupe une entité qui compte dans le secteur de la presse populaire.** » [HUM26]

Le segment qui nous intéresse ici est le deuxième fragment entre guillemets (en gras). Cet énoncé offre une nouvelle forme de discours rapporté, plus originale, bien que de plus en plus répandue dans la presse : il s'agit de discours direct introduit par « que » (Bruña Cuevas 1996)¹²⁶, puisqu'une longue

¹²⁶ Manuel Bruña Cuevas analyse cette modalité particulière de représentation de la parole autre essentiellement dans des textes médiévaux, mais il souligne que ce procédé est en recrudescence, en particulier dans le discours de presse (Bruña Cuevas 1996, p. 48).

citation suit un verbe de parole habituellement introducteur du discours indirect (« indiquant que »). Là encore, le caractère hybride de la modalité de représentation de la parole extérieure rend l'attribution du propos complexe, puisque les indices transmis par les marques de discours rapporté donnent des indications opposées. En effet, d'un côté, les guillemets délimitent le discours cité, indiquant que l'ensemble du fragment entre guillemets a été prononcé par Patrick Le Hyaric. D'un autre côté, le verbe introducteur de discours indirect marque la délégation de la parole jusqu'à la fin de la proposition. En l'absence de renouvellement du « que », qui déclenche la délégation de parole, le commencement d'une nouvelle proposition marque le retour à la scène énonciative du locuteur premier. À la lecture, on a donc tendance à mettre les deux dernières phrases au compte du locuteur premier. L'absence de marques de première personne participe à nous mettre sur cette piste. Regardons en effet à titre de comparaison le passage suivant :

(535) Jacques Chancel, qui connaissait bien l'humoriste pour l'avoir souvent reçu sur les plateaux du *Grand Échiquier*, a estimé que Raymond Devos avait « porté au plus haut toutes les formes de l'humour, conduit l'absurde par les chemins les plus étranges. Je ne vois pas qui, aujourd'hui, pourrait le remplacer dans sa sphère. » [FRA3]

Dans cet exemple, il s'agit également de discours direct introduit par « que ». Toutefois, le choix de cette modalité de représentation du discours autre n'a pas vraiment d'influence sur l'attribution de la parole, dans la mesure où la seconde phrase du fragment entre guillemets comporte un pronom de première personne, qui fonctionne comme une pique de rappel pour marquer l'altérité de la parole par rapport au locuteur premier. Il n'en va pas de même pour l'exemple (523), dans lequel le fragment entre guillemets ne comporte pas de marques de première personne, ce qui empêche de percevoir l'extériorité de la source énonciative de la seconde partie du propos¹²⁷.

De plus, le temps verbal employé vient confirmer ce brouillage des pistes. Lorsqu'un énoncé formulé au présent de l'indicatif est repris au discours indirect, la concordance des temps impose traditionnellement de transposer ce verbe à l'imparfait. Or rien de tel dans le fragment de discours

¹²⁷ On peut d'ailleurs supposer que le flou de la source énonciative est volontairement entretenu par le locuteur, puisque la citation se poursuit après le passage cité, et que la phrase suivante commence par « Je n'oublierai jamais ». Toutefois, afin que ce pronom de première personne ne soit pas perçu comme présentant une rupture énonciative, les guillemets sont renouvelés. Voici la citation dans son intégralité : « Patrick Le Hyaric, directeur de *l'Humanité*, a exprimé sa "profonde tristesse", indiquant qu'il avait avec Philippe Amaury "de très bonnes relations. Il était agréable, affable, attentif. Il a su faire de son groupe une entité qui compte dans le secteur de la presse populaire avec la réussite du *Parisien*, *Aujourd'hui en France* et de *l'Équipe*, tout en faisant du Tour de France un rendez-vous international reconnu ». « Je n'oublierai jamais qu'il a su m'aider dans les moments difficiles que traversait *l'Humanité*", a aussi ajouté Patrick Le Hyaric. » [HUM26]. La fermeture puis l'ouverture successive des guillemets, séparés uniquement par un point, est un phénomène rare lorsque la scène d'énonciation enchâssée est identique. Le renouvellement des guillemets et la présence d'un nouveau verbe de parole venant réattribuer à Patrick Le Hyaric la source du propos suggèrent donc que les scènes énonciatives ne sont pas identiques dans les deux fragments entre guillemets, venant confirmer qu'un élargissement subtil de la source énonciative a pu avoir lieu dans le premier, mêlant le locuteur premier au locuteur cité.

entre guillemets : on peut supposer que le premier verbe (« il était agréable ») était déjà à l'imparfait dans les propos d'origine, étant donné que la personne décrite ici est décédée : le temps verbal de cette proposition ne nous apporte donc pas d'information. En revanche, dans la phrase suivante, le temps verbal attendu s'il s'agissait de discours indirect serait du plus-que-parfait. Le rétablissement de l'ensemble de l'énoncé au discours indirect pourrait produire l'énoncé suivant :

(523)-a Patrick Le Hyaric, directeur de *l'Humanité*, a exprimé sa « profonde tristesse », indiquant qu'il avait avec Philippe Amaury de très bonnes relations, qu'il était agréable, affable, attentif, et qu'il avait su faire de son groupe une entité qui compte dans le secteur de la presse populaire.

L'absence de changement de temps dans l'énoncé initial tend à exclure cette dernière proposition (« Il a su faire de son groupe une entité qui compte ») du champ d'application du verbe introducteur de discours rapporté. L'ensemble de ces indices met donc le lecteur sur la piste d'un discours qui est à mettre au compte du locuteur premier, et non de Patrick Le Hyaric, ce qui serait par ailleurs tout à fait compatible avec le contenu des propos, qui ressemblent à ceux que l'on peut traditionnellement trouver sous la plume d'un nécrologue. Ainsi, malgré la présence de guillemets qui semblaient pourtant délimiter clairement les paroles citées, l'attribution du point de vue porté par les deux dernières phrases de la citation est complexe. Les indications d'interprétation contraires données par les guillemets d'une part, et le verbe introducteur d'autre part, tendent à faire porter au moins une partie du point de vue par le locuteur premier. Cet exemple confirme que le nécrologue peut assumer un point de vue même sans être à la source de sa formulation.

4.2. Un mélange des voix

Ce phénomène trouve son aboutissement dans le partage des voix auquel on assiste parfois, notamment en l'absence de marques de discours rapporté pour savoir à qui attribuer les discours. Le nécrologue semble alors déléguer la parole à des locuteurs extérieurs, tout en transmettant finalement son propre point de vue. C'est ce que l'on constate dans l'exemple suivant, issu de la nécrologie que *Les Échos* consacrent à Marie-Josèphe Vanel :

(536) Les avocats la connaissaient, **infatigable et passionnée** [...]. Les acteurs du monde de la finance [...] connaissaient **sa rigueur et sa force de conviction**. Les journalistes des « Échos » qui l'ont côtoyée saluent en elle **un interlocuteur disponible qui, tout en sachant être pédagogue, restait en permanence soucieuse de la déontologie**. [ECH14]

Ici, la voix du nécrologue se mêle à celle des personnes qui ont connu Marie-Josèphe Vanel au cours de sa vie professionnelle. La description de la défunte se déploie en effet sur trois phrases, chacune

évoquant le regard porté sur la disparue par un corps de métier : « les avocats », « les acteurs du monde de la finance » et « journalistes des "Échos" qui l'ont côtoyée ». Dans la première phrase, la virgule après le verbe suggère que les deux adjectifs qui le suivent ne sont pas uniquement assumés par « les avocats » mais aussi et surtout par le nécrologue, comme le montre la comparaison entre ces deux énoncés, le premier étant l'énoncé originel et le second, le même avec suppression de la virgule :

(536)-a Les avocats la connaissaient, **infatigable et passionnée**. [ECH14]

(536)-b Les avocats la connaissaient **infatigable et passionnée**.

Dans l'énoncé (536)-b, les deux adjectifs qualificatifs sont des attributs du complément d'objet « la » qui réfère à Marie-Josèphe Vanel. Le verbe à élargissement attributif « connaître » suggère que ces deux adjectifs correspondent au jugement porté par les avocats sur la défunte. Or, dans le texte d'origine, la virgule modifie cette interprétation : ainsi, en (536)-a, « infatigable et passionnée » sont des épithètes détachées dont le syntagme incident est toujours le pronom « la ». Cependant, le verbe qui relie le référent de ce pronom au groupe adjectival est différent : l'emploi d'une construction détachée de type attributif permet de faire l'ellipse du verbe, et c'est tout naturellement le verbe être que l'on utiliserait pour relier les deux, ce qui évince le point de vue des avocats. L'énoncé (536)-a pourrait se paraphraser ainsi, si l'on développait la prédication seconde contenue dans la construction détachée :

(536)-c Les avocats la connaissaient et elle était **infatigable et passionnée**.

Le même doute s'instille à la lecture de la seconde phrase (toujours dans l'exemple 536) pour savoir à qui attribuer les éléments de description qu'elle contient :

(536)-d Les acteurs du monde de la finance [...] connaissaient **sa rigueur et sa force de conviction**. [ECH14]

Là encore, on serait tenté de penser que « sa rigueur et sa force de conviction » est un jugement émis par « les acteurs du monde de la finance ». Toutefois, la description définie indique la présence d'un présupposé (que l'on pourrait paraphraser en « elle possédait rigueur et force de conviction »), qui est nécessairement validé par le locuteur, qui ne se contente donc pas de donner l'avis d'autrui. L'analyse détaillée de cet exemple montre que l'attribution du point de vue peut être plus complexe qu'il n'y paraît, et que le point de vue du locuteur se mêle parfois discrètement à celui du tiers cité pour s'abriter derrière la description qu'il fait du défunt.

4.3. Appropriation du point de vue d'autrui

Ce mélange des voix peut aller jusqu'à l'appropriation du point de vue d'autrui : le locuteur premier, après avoir évoqué le point de vue d'un locuteur qu'il met en scène, peut reprendre cette formulation à son compte. C'est ce que l'on constate dans la nécrologie que *L'Équipe* consacre à l'ancien rugbyman Yves Bergougnan. Le nécrologue s'y approprie une désignation du défunt qui a été formulée par un de ses proches, cité au cours de l'article. Voici le passage où l'expression apparaît pour la première fois :

(537) « *C'était un joueur d'exception*, raconte Henri Fourès. [...] *Pour nous Toulousains, il était le "Prince". Avec lui, on n'était jamais battus.* » [LEQ1]

Cette désignation de « Prince », qu'Henri Fourès attribue à son équipe de l'époque, le Stade Toulousain, est reprise par le nécrologue dans le titre de la nécrologie :

(538) C'était le « Prince » [LEQ1]

Ce titre a toutes les propriétés d'un fragment de citation surasserté et aphorisé (Maingueneau 1998a, p.164) : il s'agit de la reprise d'un fragment qui se trouve dans le corps de l'article, qui a subi une légère modification par rapport à la formulation initiale (passage de « il était » à « c'était », qui donne une valeur plus généralisatrice à l'expression), et le fragment repris possédait un sens de la formule qui le rendait propice au détachement. Cependant, aucun indice ne vient signaler que la source énonciative de ce fragment n'est pas le locuteur premier. La désignation « Prince » est bien entre guillemets, mais c'était déjà le cas à l'intérieur de la citation d'Henri Fourès, les guillemets venant marquer le caractère de surnom de l'expression. De même, le titre est bien en italiques, mais c'est le cas de tous les titres des nécrologies de *L'Équipe* (à l'exception des brèves), les italiques n'ont donc pas ici valeur de dissociation énonciative. Par conséquent, on peut considérer qu'il y a appropriation par le nécrologue du point de vue porté sur le défunt par Henri Fourès par le biais du surnom qui lui est attribué.

L'appropriation par le locuteur du point de vue d'un autre énonciateur peut également être plus discrète, sans qu'il y ait reprise textuelle de la formulation d'autrui. C'est ce que l'on constate par exemple dans l'énoncé suivant, issu de la nécrologie d'André Mandouze publiée dans *La Croix* :

(539) Le quotidien algérien *El Watan* lui a rendu hommage dès mercredi, saluant cet « **intellectuel engagé qui fut en première ligne de tous les combats du XX^e siècle.** » Dans les deux tomes parus de ses *Mémoires d'outre-siècle*, cet intellectuel remuant et ce militant bouillant, rebelle à tout magistère politique ou idéologique, a retracé son parcours de « chrétien qui agit ». [CRO42]

Le locuteur se fait l'écho d'un premier point de vue (dans le segment en gras), porté par un journal étranger sur le défunt, qui est qualifié d'« intellectuel engagé ». Un second point de vue émerge dans la seconde phrase de l'extrait, point de vue qui ressemble singulièrement au premier : l'anaphore nominale infidèle « cet intellectuel remuant et ce militant bouillant » traduit également un point de vue porté sur le disparu par le nécrologue. Or cette désignation, si elle ne reprend pas textuellement la précédente, s'en approche, si bien que les deux points de vue que ces expressions transmettent peuvent se confondre. On observe en effet un dédoublement de la formule initiale : « intellectuel » est repris tel quel et « engagé » est repris à la forme nominale par le synonyme « militant », et un adjectif épithète est accolé à chaque substantif (« remuant » et « bouillant »). Il n'y a donc pas seulement reprise, il s'agit d'une véritable appropriation avec amplification, dans un sens de la formule bien trouvée. Il n'est pas rare que dans les nécrologies, on assiste ainsi à un basculement de la source du point de vue, dont la formulation initiale est assurée par un locuteur cité, mais que le locuteur premier reprend à son compte, la reformulant parfois. Il est ici dans un véritable rôle de surénonciateur, qui organise et supervise les voix qu'il met en scène dans son discours, au service de l'expression de son propre point de vue, qui n'est pas exprimé directement mais est révélé par ce travail sur les paroles d'autrui.

4.4. Modification de la portée du point de vue de l'énonciateur

Enfin, le locuteur peut transformer les points de vue qu'il met en scène en choisissant d'en modifier la portée, généralement pour la renforcer ou l'élargir. Nous analyserons plusieurs exemples de ce phénomène, là encore en allant de la convergence des voix (celle de l'énonciateur à la source du point de vue et celle du locuteur premier) la plus marquée vers l'amorce d'une discordance entre le point de vue exprimé par le locuteur cité et le point de vue que le locuteur citant cherche à lui faire assumer.

4.4.1. Compléter un point de vue

Le locuteur citant peut tout d'abord compléter le point de vue porté par la parole qu'il cite. C'est le cas dans l'exemple suivant :

(540) Georges Lang, animateur de RTL, a présenté dans la soirée une édition spéciale pour faire partager aux auditeurs « **les grands moments de radio d'un animateur qui aura marqué l'histoire de la station** ». Et celle de la radio. [FIG37]

(541) Alain Sanders, que [Georges-Paul Wagner] défendit [...], a écrit qu'il lui arrivait d'oublier qu'il était sur le banc des accusés tant, emporté par la plaidoirie de « l'Oncle Paul », il tombait « **sous le charme des mots, de la musique, du rythme, de l'art** ». Et d'une

singulière force de conviction, ajouterons-nous, puisque M^e Wagner [...] nous fit maintes fois l'honneur de nous assister alors que RIVAROL était poursuivi pour incitation à la haine raciale ou contestation de crime contre l'humanité. Et qu'il le fit avec un désintéressement exemplaire. [RIV8]

Dans l'ensemble des exemples de cette section, j'identifie les paroles du locuteur cité par des caractères gras et celles du locuteur premier par un soulignement (les italiques sont d'origine). Dans ces deux exemples, les deux voix se succèdent et la voix du locuteur premier vient compléter celle de Georges Lang (540) ou d'Alain Sanders (541). Si l'on analyse plus précisément l'exemple (540), on remarque que cette complémentarité entre les deux discours se lit sur le plan sémantique, avec un élargissement dans le passage de « la station » (qui désigne RTL) à « la radio », qui a une portée plus large, mais également sur le plan syntaxique, puisque la parole du locuteur qui suit la citation vient compléter la phrase qui précède, en ajoutant un complément supplémentaire au nom « l'histoire ». Le locuteur vient donc ici renforcer le point de vue porté par Georges Lang sur le défunt, en appuyant l'importance qu'il a eue, qui ne se borne pas uniquement à la station par laquelle il est passé, mais concerne l'ensemble de la radio. Le fait que les deux discours forment une seule proposition (le point qui sépare les deux voix pourrait être supprimé) marque la convergence des voix. L'exemple (541) fonctionne sur le même modèle et permet également au nécrologue de compléter le point de vue du locuteur cité.

4.4.2. *Muscler une argumentation*

La modification du point de vue d'un locuteur cité peut avoir une autre visée : il peut s'agir de muscler son argumentation. C'est ce que nous montre cet exemple :

(542) Dans le concert de réactions à sa mort, celle du cinéaste Jean-Pierre Mocky, est probablement la plus juste : « **Raymond Devos était le seul artiste de l'absurde. Tout était absurde pour lui, même la vie et surtout la mort.** » Il avait d'ailleurs joué sur scène son hommage posthume. [ECH22]

On retrouve une structure similaire à celle de l'exemple précédent : le locuteur premier laisse la parole à un locuteur second dont il cite les propos au discours direct, avant de reprendre la parole pour agir sur le point de vue contenu dans la citation. Nous sommes encore ici dans la convergence entre les deux points de vue puisqu'ici, l'intervention du locuteur premier vise à illustrer le propos du locuteur cité afin de lui donner plus de poids : le fait qu'il ait « joué sur scène son hommage posthume » confirme le fait que « tout était absurde pour lui, [...] surtout la mort ».

Le locuteur profite de cette intervention pour confirmer sa posture de surénonciation : divers indices prouvent en effet qu'il ne se place pas sur le même plan que Jean-Pierre Mocky, bien qu'il

approuve et partage son point de vue. D'une part, il introduit le discours de ce dernier en soulignant la validité de son point de vue, en affirmant qu'il pense que sa réaction est « la plus juste » parmi toutes celles qui se sont fait entendre lors du décès de Raymond Devos. D'autre part, il complète l'argumentation du locuteur cité, tout en refusant de se placer sur le même plan, en introduisant son propre propos par le connecteur « d'ailleurs », qui « permet la coorientation d'arguments hétérogènes » (Bourcier et Bruxelles 1984, p.137) : ce faisant, il pose son argument sur un plan d'argumentation distinct de celui que déroule Jean-Pierre Mocky, ce qui a un double effet. Tout d'abord, son argument n'est d'une part pas subordonné à celui du locuteur cité, et d'autre part non contestable (grâce au « d'ailleurs »), ce qui lui permet de garder une certaine indépendance dans sa parole, et donc de confirmer le point de vue surplombant que lui a déjà conféré son propos introductif. Par ailleurs, l'utilisation de ce connecteur permet de ne pas affaiblir le propos qui précède : « d'ailleurs » sert à ajouter un argument en faveur de la conclusion qui précède, sans que cet argument soit présenté comme nécessaire pour parvenir à cette conclusion, qui est censée avoir déjà été atteinte (Ducrot et al. 1980, p.195). C'est ce que l'on peut constater en remplaçant « d'ailleurs » par « en effet », qui introduit également un argument en faveur de la thèse qui précède :

(542)-a Dans le concert de réactions à sa mort, celle du cinéaste Jean-Pierre Mocky, est probablement la plus juste : « Raymond Devos était le seul artiste de l'absurde. Tout était absurde pour lui, même la vie et surtout la mort. » **En effet**, il avait joué sur scène son hommage posthume.

Le changement de connecteur modifie les relations entre les énonciateurs : « en effet » laisse croire que l'argumentation du locuteur cité est insuffisante à elle seule et a besoin de l'exemple ajouté par le nécrologue pour fonctionner. L'utilisation de « d'ailleurs », qui présente l'argument qu'il introduit comme coorienté mais non indispensable, permet de ne pas affaiblir le propos cité, qui se suffit à lui-même, ce qui évite de dévaloriser l'éloge qu'il contient.

Cet exemple illustre bien la posture de surénonciation qu'adopte le locuteur, puisqu'il se trouve dans une position de surplomb par rapport aux énonciateurs qu'il met en scène, se permettant de juger ou de compléter leurs points de vue.

4.4.3. *Élargir un point de vue*

Jusqu'à présent, le point de vue mis en scène n'était pas fondamentalement modifié : le locuteur se contentait de le renforcer. Nous allons voir maintenant que l'élargissement du point de vue peut conduire à une transformation plus nette entre le point de vue de l'énonciateur mis en scène par le

nécrologue et le point de vue que ce dernier tente de faire assumer à cet énonciateur. En voici un exemple, issu de la nécrologie que *Le Monde* consacre à Vincent de Swarte, et dont je cite ici un long passage, puisque l'élargissement progressif du point de vue se construit progressivement, sur trois paragraphes distincts :

(543) Outre quelques poèmes, deux autres romans pour la jeunesse suivront avant que cet homme chaleureux et subtil ne compose son premier roman pour adultes : *Pharricide* (Calmann-Lévy, 1998, Pocket). Aussi troublant que saisissant, celui-ci mettait en scène un gardien de phare, taxidermiste et sanguinaire, qui n'est pas sans rappeler celui de *La Tour d'amour*, de Rachilde.

Salué par la critique (il a reçu d'ailleurs le prix Charles Brisset), le romancier y révélait outre un imaginaire des plus singuliers – proche du « réalisme fantastique » –, une écriture vive, ardente, et aussi un étonnant sens de la construction narrative.

Autant de qualités que l'on retrouvera, un an plus tard, dans *Requiem pour un sauvage* (Pauvert, 1999) couronné par le prix Wepler. [MON14]

Le point de vue extérieur introduit par le locuteur tient en quelques mots, au début du second paragraphe : « salué par la critique ». Le locuteur se retranche derrière un énonciateur assez flou (on sait que « la critique » est souvent loin de représenter un ensemble uniforme !), à qui il attribue (sans que ce soit explicite) l'éloge qui suit concernant les qualités d'écriture de Vincent de Swarte.

Il y a toutefois un double élargissement de l'éloge initial : tout d'abord, un certain flou est entretenu sur la portée de cet éloge. Ce flou est illustré par deux phénomènes convergents de brouillage syntaxique. Le premier concerne l'incidence de la construction détachée initiale « salué par la critique » : est-ce Vincent de Swarte que la critique a salué, ou son roman *Pharricide* ? On peut supposer qu'il s'agit du roman, cependant le fait que cette phrase se déploie sur un nouveau paragraphe par rapport à celui où le roman a été évoqué (et que ce ne soit pas le dernier à être cité dans le paragraphe précédent, puisqu'il est comparé à un autre dont le titre est cité en fin de paragraphe) incite à ne pas valider cette incidence. Cette interprétation est confirmée par le sujet de la phrase (« le romancier »), à laquelle la syntaxe traditionnelle impose de rattacher une construction détachée. Même si l'usage s'éloigne fréquemment de cette prescription (y compris dans le discours de presse, comme on l'a vu précédemment, p.252 *sq.*), la tendance naturelle est d'attribuer l'incidence d'une construction détachée au premier syntagme compatible sémantiquement. On interprète donc volontiers « salué par la critique » comme faisant référence au sujet « le romancier », d'autant que l'autre possibilité serait de le rattacher au pronom « y », qui remplace ici « dans ce roman » : cette interprétation demande un travail cognitif probablement trop important au lecteur pour qu'elle soit envisagée.

Le second élément de brouillage syntaxique concerne le référent du pronom personnel « il », sujet de la proposition placée entre parenthèses, toujours en tête du second paragraphe : là encore, rien ne permet de savoir si ce « il » désigne le romancier ou son roman. Ce brouillage est savamment entretenu par le nécrologue, dans la mesure où il est rare d'avoir recours à une référence de type anaphorique au début d'un nouveau paragraphe, en particulier lorsqu'il peut y avoir ambiguïté. Notre connaissance du monde nous permet toutefois de savoir que le prix Charles Brisset évoqué ici récompense non pas un artiste, mais un ouvrage particulier. Il y a donc ici un glissement imperceptible dans la portée de l'éloge, qui amène à faire assumer à l'énonciateur un point de vue qui n'est pas tout à fait le sien, puisque les qualités évoquées ne sont plus attribuées au roman, mais au romancier.

Le paragraphe suivant opère un deuxième élargissement, en transférant ces qualités d'écriture vers un autre ouvrage : l'« effet énonciateur », qui permet au locuteur premier de transmettre un point de vue sans le formuler en son nom, fonctionne toujours, puisque le « salué par la critique » qui ouvre le second paragraphe a introduit une dissociation énonciative qui n'a pas été clôturée, dans la mesure où le nécrologue n'a pas repris la parole, puisqu'il s'applique à déployer son propos dans une énonciation impersonnelle (« on retrouvera ») et qu'il clôt son paragraphe par une nouvelle référence à un prix littéraire (« couronné par le prix Wepler »), qui valide donc le fait que l'éloge continue d'être placé sous la responsabilité de l'énonciateur évoqué au paragraphe précédent, « la critique ». L'élargissement des qualités au second roman se fait ainsi sans que le nécrologue semble être à la source du compliment, alors que c'est pourtant lui qui fait subir au point de vue des mutations entre la version initiale assumée par l'énonciateur et la version modifiée exprimée dans l'article.

4.4.4. Réorienter l'argumentation

Enfin, parmi les transformations que le locuteur peut faire subir aux points de vue qu'il met en scène, il peut modifier leur visée argumentative, comme nous le montre l'exemple suivant :

(544) « **Sa discrétion exemplaire ne lui enlève en rien un goût prononcé pour l'action et le développement** », avance Martin Desprez, vice-président des éditions Amaury. Quitte à se montrer offensif lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts du groupe. De son père, il hérite une certaine culture de l'affrontement. [FIG39]

On retrouve le schéma classique d'alternance de la parole entre locuteur cité et nécrologue : après avoir cité les propos de Martin Desprez, le nécrologue reprend la parole pour compléter l'énoncé cité. Cependant, il ne s'agit plus ici de venir appuyer le propos, mais de changer son orientation argumentative. En effet, le point de vue initial porté sur le défunt mettait l'accent sur deux qualités du

défunt qui s'équilibraient l'une l'autre : il est présenté dans le discours de Martin Desprez comme étant à la fois discret et actif. Le nécrologue laisse de côté la première qualité pour se concentrer sur la seconde et la transformer, en deux temps, dans deux phrases successives : « action » devient ainsi « offensi[ve] » puis « affrontement ». Il s'agit probablement ici de muscler l'image d'un personnage présenté jusque-là dans la nécrologie comme trop lisse, trop tendre : la figure qui se dégage à ce stade de la lecture ne correspond que partiellement au titre, la nécrologie étant intitulée « un homme indépendant, secret et pugnace ». Il s'agit donc de donner de la matière pour justifier le dernier adjectif, ce que ne fait pas vraiment la citation dans sa version initiale. Le locuteur réoriente donc le point de vue cité en fonction de sa propre visée argumentative, pour souligner ce caractère « pugnace » de Philippe Amaury. L'allusion à cette qualité n'est pas contenue initialement dans les propos de Martin Desprez, mais les paroles du nécrologue viennent modifier l'interprétation que l'on fait de la citation (puisque ces paroles sont la suite syntaxique des mots de Martin Desprez, on les lit comme un tout), ce qui contribue à faire porter à Martin Desprez un point de vue différent de celui initialement compris dans son discours.

Bilan : éloge et surénonciation

L'effacement énonciatif que nous avons mis en évidence dans la partie précédente n'est donc que de façade : le locuteur est en réalité bien présent dans son discours. Son point de vue sur le défunt ne s'exprime toutefois pas directement, au travers de propositions prédicatives, mais de manière implicite, au travers de son rôle de metteur en scène. Il adopte en effet une posture de surénonciation qui lui permet d'être en convergence avec les points de vue exprimés dès qu'ils vont dans le sens de l'éloge. La position surplombante qu'il élabore de façon discrète voire imperceptible au travers de son discours lui confère en effet une fonction de régie qui le place au cœur de son discours, même lorsque sa propre voix se met en retrait.

C'est l'occasion d'esquisser un bilan plus théorique de la surénonciation, en dégageant ce que les analyses qui précèdent peuvent avoir apporté à la définition de cette notion, indépendamment de l'étude que nous en avons menée dans les nécrologies. Nous avons vu que la surénonciation est une manière originale de bâtir son propre point de vue, au travers de l'attitude que l'on adopte face à un point de vue autre. Nous avons pu dégager un certain nombre de marques caractéristiques de la surénonciation, qui concernent les différents domaines du discours.

En premier lieu, au niveau lexical, on constate une présence massive de l'indéfini (qu'il s'agisse du « on » générique ou de pronoms ou déterminants exprimant la totalité), qui permet d'éviter que l'énonciateur soit incarné dans un individu unique et donne l'occasion à chacun (lecteur et nécrologue compris) de s'identifier à la source du point de vue exprimé, ce qui en élargit l'empan. Toujours à l'échelle lexicale, le mode de donation des référents est nécessairement un indice précieux pour l'analyse des postures. On s'intéressera principalement à la façon dont les énonciateurs sont qualifiés : les désignations mélioratives participent à les légitimer et donc à valoriser leur point de vue.

En second lieu, au niveau syntaxique, divers phénomènes de redoublement vont nous intéresser, traduisant l'emboîtement des sources énonciatives. On peut notamment citer le partage de la phrase entre plusieurs voix, un locuteur cité et le locuteur premier, dont les voix se mélangent volontiers, en particulier grâce à l'emploi de modalités hybrides de représentation des discours extérieurs. La présence de phrases complexes imbriquant plusieurs points de vue (par exemple « Tout le monde est d'accord pour affirmer que X ») est également typique de ce redoublement qui marque un regard réflexif sur le point de vue d'autrui. Enfin, toujours au titre des redoublements, même si l'on déborde ici parfois de l'échelle de la phrase, on peut mentionner les phénomènes de reformulation du propos d'un locuteur cité par le locuteur citant, qui contribuent, on l'a vu, à construire sa posture surplombante.

En troisième lieu, au niveau textuel, ce sont essentiellement des phénomènes qui se rapportent au discours représenté qui vont nous intéresser comme marqueurs de surénonciation. Le locuteur premier occupe une fonction de régie qui lui permet de choisir qui il va citer, quels fragments il retiendra, à quel moment du texte il mentionnera ces propos et sous quelle forme.

Enfin, en dernier lieu, la surénonciation s'illustre par des marques qui ont trait au niveau pragmatique du discours. On peut notamment évoquer ici la réorientation argumentative des points de vue, qui se traduit par l'utilisation de termes modalisateurs qui permettent de mettre en perspective, de questionner, de rectifier les propos d'autrui, ainsi que par le recours à des connecteurs argumentatifs (nous avons notamment ici évoqué « par ailleurs » et « en effet ») qui permettent au locuteur premier de compléter ou de modifier le point de vue extérieur qu'il met en scène.

Ainsi, la surénonciation s'appuie sur de nombreuses marques, qui relèvent des niveaux lexical, syntaxique, textuel et pragmatique. Toutefois, s'il s'agit de procédés que l'on retrouve fréquemment dans les cas de surénonciation, ils ne lui sont pas réservés, ce qui empêche toute description

systématique du phénomène de la surénonciation, qui ne se réduit pas à la juxtaposition de quelques marques caractéristiques mais constitue une manière originale de transmettre un point de vue, qui se construit au fil du texte et nécessite d'être analysée finement, au cas par cas. En effet, bien que l'on puisse dégager certaines constantes, il n'existe pas et ne peut pas exister de liste exhaustive des divers procédés linguistiques qui seraient typiques de la surénonciation, puisque chaque aspect du discours peut contribuer à construire cette posture, en fonction de l'utilisation qui en est faite par le locuteur.

Nous disions tout à l'heure que grâce à la posture de surénonciation, le point de vue du nécrologue sur le défunt ne s'exprimait pas directement. Au plan théorique, cela se traduit par un effet intéressant de la surénonciation. Le fonctionnement de cette posture du locuteur lui permet de transmettre un point de vue sans en exprimer le contenu. Il y a là assurément un phénomène original et intéressant du point de vue linguistique, où traditionnellement, le point de vue désigne un contenu propositionnel rattaché à une source. Dans le cas de la surénonciation, le locuteur ne donne pas explicitement son propre point de vue, se contentant de mettre en scène ceux d'autrui. Jusque-là, ceci ne présente pas d'originalité particulière, dans la mesure où il est fréquent qu'un point de vue se révèle par l'accord ou le désaccord exprimé envers le point de vue d'autrui. Cependant, dans le cas de la surénonciation, rien de tel : il n'y a pas de trace linguistique explicite de prise en charge (ou d'absence de prise en charge) du point de vue d'autrui. Le locuteur construit donc son point de vue uniquement de manière implicite, puisque l'adhésion au point de vue extérieur mis en scène s'élabore non pas au travers des mots eux-mêmes, mais essentiellement par des phénomènes de mise en discours. Le fait que ces phénomènes ne soient pas portés par un contenu propositionnel facilement identifiable explique par ailleurs la difficulté (évoquée *supra*) à rendre compte de manière systématique des marques à l'œuvre dans la surénonciation.

Pour en revenir à la nécrologie, on voit combien cette posture de surénonciation peut présenter d'intérêt pour le nécrologue : nous avons souligné dans la section précédente la nécessité pour l'auteur de la nécrologie de ne pas se mettre en avant, afin de respecter la double contrainte inhérente à la nécrologie, qui doit être à la fois subjective, dans la mesure où il s'agit de faire l'éloge d'un défunt, et distanciée, sans quoi l'éloge n'aurait qu'une valeur relative, représentant uniquement l'opinion de son auteur. Nous avons montré que l'effacement énonciatif est une première modalité discursive permettant de remplir cette double contrainte, puisqu'en couplant l'effacement des marques déictiques et la mise en retrait du locuteur premier derrière des locuteurs seconds, la nécrologie parvient à créer un effet de vérité : si le défunt dont on parle est admirable, ce n'est pas parce que le locuteur le dit,

mais parce qu'il en est réellement ainsi. La posture de surénonciation en est un second phénomène permettant de respecter cette double contrainte : la convergence, voire l'unanimité des points de vue évoqués, la nature des énonciateurs mis en scène, qui sont volontiers génériques, collectifs, virtuels, désincarnés, ainsi que la faible démarcation énonciative entre les discours donnent l'illusion d'une consonance entre les voix et donc d'un véritable concert d'éloges, orchestré par le locuteur premier.

IV. Blâme et sousénonciation

Comment ne pas le défigurer dans l'éloquence compassée de l'hommage ?

STAROBINSKI Jean, « Albert Camus : "Tout mon royaume est de ce monde" », *La Gazette de Lausanne*, 9 octobre 1960 : 9.

Nous avons vu que la mise en scène de points de vue tournés vers l'éloge s'accompagnait d'une posture de surénonciation. Nous allons maintenant voir quelle attitude le locuteur adopte généralement lorsque le discours s'oriente vers l'autre pôle du discours épideictique, le blâme. Si par rapport à l'éloge, le blâme occupe une place moindre dans l'économie des nécrologies, traditionnellement tournées vers l'hagiographie, il n'en est pas pour autant absent : ce faisant, le nécrologue souligne son objectivité, puisqu'il ne se contente pas d'encenser le disparu mais évoque également les épisodes les moins flatteurs de son existence, refusant de « défigurer » le défunt « dans l'éloquence compassée de l'hommage », comme le dit élégamment Jean Starobinski dans la citation en exergue, issue de la nécrologie qu'il consacre à Albert Camus¹²⁸. Toutefois, différentes stratégies discursives permettent de réduire la portée de cette évocation de la part d'ombre des disparus : ce sont ces stratégies que nous allons maintenant analyser. Je montrerai qu'en contrepoint de la surénonciation, le locuteur se place alors fréquemment en posture de sousénonciation : cette posture présente des similitudes avec la surénonciation que nous venons d'étudier, puisque là encore, le locuteur construit son propre point de vue au travers de l'attitude qu'il adopte face à des points de vue extérieurs. C'est précisément la nature de cette attitude qui distingue la sousénonciation de la surénonciation : alors que dans la surénonciation, le locuteur s'efforçait de valoriser les points de vue mis en scène et de se les approprier, dans le cas de la sousénonciation le locuteur s'attache au contraire

¹²⁸ Merci à Marie-Thérèse Blondeau qui m'a fait découvrir cette nécrologie.

à délégitimer ces points de vue et à les mettre à distance. Il s'agit donc avant tout de permet de prendre en compte (Roulet 1981, p.19) la critique sans toutefois la prendre en charge.

1. Passage sous silence des épisodes controversés

Si l'attitude du locuteur face au blâme est dominée par la sousénonciation, elle ne s'y réduit toutefois pas. La sousénonciation a donné son titre à la présente section dans la mesure où l'idée dominante du chapitre repose sur l'opposition entre les deux postures de surénonciation et de sousénonciation, qui structurent la mise en scène du discours en fonction de son orientation vers l'éloge ou le blâme. Toutefois, le locuteur sort parfois de ce schéma binaire, tout en restant dans une attitude analogue face à l'éloge, ou, pour ce qui nous occupe ici, au blâme. En effet, la première stratégie discursive que le locuteur utilise face aux épisodes controversés de la vie du défunt afin qu'ils n'entachent pas sa réputation, c'est de les taire. Il ne peut donc pour l'instant pas y avoir de sousénonciation, qui exige la mention d'un point de vue autre, qui ne peut pas exister lorsque toute critique est éludée. Ainsi, l'attitude du locuteur face au blâme (qu'il soit verbalisé ou potentiel) peut en premier lieu se manifester par son silence : le nécrologue est libre de choisir ce dont il parle, parmi les différents événements qui ont ponctué la vie du défunt, mais également de choisir ce dont il ne parle pas. Ce qu'il élide, c'est bien sûr d'une part ce qui ne présente pas d'intérêt (même la vie de la personnalité la plus exceptionnelle comporte sa part de banalités), mais également ce qu'il ne veut pas retenir, ce dont il ne veut pas que l'on se souvienne. Sophie Moirand souligne combien c'est le discours qui forge le souvenir¹²⁹ :

Ce sont les mots eux-mêmes, les formulations et les dires transportés au gré des discours des différentes communautés concernées, tels que les médias les transmettent, les mentionnent ou les rapportent, qui sont porteurs de mémoire.

(Moirand 2007, p.9)

Nous y reviendrons au cours de la seconde partie de la thèse qui porte plus spécifiquement sur ce thème, mais une des hypothèses fortes de la thèse consiste à dire que la nécrologie est un des rites modernes du deuil : à cet égard, il paraît assez naturel que ce que l'on dit dans une nécrologie, donc

¹²⁹ Cette observation n'aura pas échappé à Joschka Fischer, le ministre des affaires étrangères allemand, qui a décidé en 2004 d'interdire la parution de nécrologies dans *AA-Intern*, le journal de son ministère, suite à la publication d'une nécrologie élogieuse de Franz Nüsslein, un haut fonctionnaire allemand, qui se trouve avoir également été membre du parti nazi et responsable de plusieurs exécutions sous le III^e Reich (c'est une lectrice l'ayant connu à cette époque qui a alerté le ministère) (Conze et al. 2010). La violence de la réaction (la censure est chose rare en Allemagne) peut s'expliquer par l'angoisse de voir le discours prendre la place de la réalité, les mots masquer les faits. Car comme le dit Marie-Frédérique Bacqué, lorsqu'on reconstruit la biographie du défunt, on remplace sa vie par une « mémoire artificielle », une « vie abstraite faite de souvenirs réélaborés, d'idéalisation ou de mensonges » (Bacqué 2008, p. 6).

ce qui circulera et sera retenu, conformément à cette articulation entre discours et mémoire que souligne Sophie Moirand, soit ce que l'on a envie de garder. Il est par conséquent intéressant de regarder, parmi les événements d'une vie, ce dont le nécrologue choisit de parler (et c'est une question que l'on a déjà évoquée au chapitre précédent, p.236 sq.), mais il est également significatif d'observer ce dont le nécrologue ne parle pas. Ce silence peut se manifester selon deux modalités que l'on analysera successivement : l'évocation des événements controversés peut être supprimée, purement et simplement, ou elle peut être reléguée hors des limites de la nécrologie, trouvant alors refuge en d'autres lieux du journal.

1.1. Suppression

La première attitude possible du locuteur face aux événements litigieux de la vie du défunt consiste à les évincer de son discours. Il est difficile d'analyser des exemples de ce phénomène, étant donné que précisément, il s'agit d'éléments dont la nécrologie ne parle pas, il n'y a pas donc d'accès par le texte à ce phénomène. Mais la comparaison des nécrologies du corpus à des biographies permet de pointer certains éléments qui restent dans l'ombre.

On peut ainsi évoquer les tourments judiciaires d'André Labarrère, le maire de Pau, qui a été mis en cause dans de nombreuses affaires. Parmi les treize nécrologies qui lui sont consacrées au sein du corpus, seules deux (LIB29 et MON54) mentionnent (rapidement !) ces événements peu glorieux de son existence. On aurait pourtant pu penser que cette information aurait été plus pertinente pour évoquer le parcours d'un homme politique que certaines considérations relevant de la vie privée : à l'inverse, presque toutes les nécrologies qui lui sont consacrées (à l'exception de LEQ9 et ECH22) rappellent qu'il était homosexuel, y compris les brèves de moins de cent mots (telles que HUM18, MON53 ou PRE7), dans lesquelles cette information qui ne semble pourtant pas particulièrement digne d'intérêt¹³⁰ prend dès lors une place considérable.

Toujours dans la suppression d'épisodes controversés de la vie du défunt, on peut évoquer les diverses nécrologies de Christophe de Ponfilly, qui s'est suicidé : parmi les onze nécrologies du corpus qui lui sont consacrées, aucune n'évoque les circonstances précises de sa mort, à l'exception notable

¹³⁰ À l'exception bien sûr de la nécrologie que *Têtu* lui consacre (IET2) : dans le contexte particulier d'un journal destiné à public homosexuel, l'information de l'orientation sexuelle du défunt devient capitale.

et surprenante d'un article que *La Croix* lui consacre, dans lequel l'évènement est mentionné à deux reprises :

(545) Dans une irréductible et définitive solitude, un cinéaste s'est donné la mort, le jour de l'ouverture du Festival de Cannes. Très loin de la Croisette. Dans la profondeur obscure d'une forêt, il a franchi le cap ultime, irrattrapable, vers lequel sa mélancolie et son « *envie de hurler* » l'avaient conduit.

Christophe de Ponfily, 55 ans, 4 enfants, s'est tué quelques jours avant la sortie en salles de son premier film de fiction. [CRO37]

Cette évocation insistante du suicide peut surprendre dans un journal tel quel *La Croix* – qui se revendique catholique et pour lequel le suicide est donc assimilable à un péché –, d'autant que les autres journaux jettent pudiquement un voile sur les circonstances délicates de ce décès. Toutefois, ce choix peut s'expliquer par le fait qu'il ne s'agit pas d'une véritable nécrologie : alors que les nécrologies de *La Croix* paraissent régulièrement sous la mention « Décès », cet article figure dans la rubrique « Loisirs », dans une mise en page différente des nécrologies traditionnelles, puisque l'article est habillé par un encadré et illustré par la photographie de son auteur. De plus, cet article est paru le 3 juin 2006 alors que le décès est intervenu le 16 mai : ce délai est tout à fait inhabituel pour une nécrologie, qui est généralement publiée quelques jours après le décès (ou en tout cas, après l'annonce du décès), l'actualité nécrologique obéissant à un calendrier très resserré. *La Croix* a d'ailleurs déjà publié une nécrologie consacrée à Christophe de Ponfily juste après son décès (CRO27). Cette évocation du suicide est donc permise par le contexte particulier de l'article, qui ne s'apparente pas à une véritable nécrologie. En dehors de cette exception, le suicide est de l'ordre du tabou, cela fait partie des évènements que la nécrologie n'a pas à évoquer. Cette remarque doit toutefois être relativisée, puisqu'elle n'est pas valable pour tous les décès par suicide. En effet, les nécrologies de Boris Fraenkel mentionnent souvent le fait qu'il s'agisse d'un suicide. Les circonstances de sa mort sont même parfois évoquées avec force détails, comme dans cette brève que *20minutes* consacre à son décès :

(546) L'intellectuel Boris Fraenkel, qui avait initié Lionel Jospin au trotskisme dans les années 1960, s'est suicidé la semaine dernière à l'âge de 85 ans, en se jetant dans la Seine du haut d'un pont, à Paris. [MIN5]

Ici, tout est fait pour que le lecteur puisse se représenter la scène. Cependant, les circonstances sont différentes : il avait 85 ans et non pas 55, il n'était pas père de quatre enfants (ce que les nécrologies consacrées à Vincent de Swarte rappellent volontiers). Certaines morts par suicide semblent plus acceptables que d'autres, et le tabou ne frappe pas uniformément.

Ainsi, le nécrologue a la possibilité de « mentir par omission¹³¹ », en taisant certains épisodes de la vie du défunt qui risqueraient de lui faire de l'ombre¹³². C'est là la première attitude possible face à la critique : la contourner en n'évoquant pas l'évènement qui pourrait la susciter.

1.2. Relégation hors des limites de la nécrologie

Une autre stratégie qui permet de passer sous silence les évènements litigieux de la vie du défunt consiste à les reléguer hors du cadre de la nécrologie : les faits controversés ne sont plus tus, comme c'était le cas dans la section précédente, mais ils sont dits ailleurs. C'est un phénomène que l'on a déjà abordé avec l'article de *La Croix* qui mentionnait le suicide de Christophe de Ponfilly, pour lequel on a vu que cette évocation était rendue possible par le fait qu'il ne s'agissait pas d'une véritable nécrologie. D'autres articles du corpus fonctionnent sur le même principe : bien qu'évoquant la mort des défunts, ils ne peuvent pas être considérés comme de véritables nécrologies, pour diverses raisons, et accueillent des remarques négatives sur les disparus. C'est le cas d'un article consacré au médecin Jean Bernard :

(547) Mais sa mort est aussi la fin d'une certaine médecine triomphante, sûre d'elle-même, une médecine qui ne supporte pas la moindre contestation, persuadée qu'elle est la seule porteuse du progrès. Une médecine qui s'est aussi construite dans le mensonge et le silence. Exemple : Jean Bernard, prince de l'hématologie, personnalité incontestable de ces trente dernières années, n'a jamais été au-delà de quelques banalités pour évoquer le plus grand scandale sanitaire du siècle passé, l'affaire du sang contaminé. Il était pourtant au cœur du système, à la confluence de tous les cercles de pouvoir. [LIB21]

Ici, le journaliste évoque un évènement qui est tu dans la grande majorité des nécrologies qui sont consacrées à Jean Bernard au sein du corpus : son inaction dans l'affaire du sang contaminé. Le journaliste se permet d'être critique, accusant son silence d'avoir indirectement causé la mort de milliers de malades, et d'avoir fait du tort à l'image de la médecine. Toutefois, l'évocation très crue de la part d'ombre du personnage n'est possible que dans la mesure où il ne s'agit pas ici d'une nécrologie :

¹³¹ Le mensonge peut parfois être plus direct, comme lorsque *Paris Match* illustre sa nécrologie d'Albert Camus (DIV152) avec une photographie le représentant aux côtés de sa femme et de ses enfants, accompagnée de la légende suivante : « Avec sa femme Francine, professeur de mathématiques dans une institution privée, et leurs jumeaux, Catherine et Jean, le benjamin des prix Nobel menait dans son appartement du 29, rue Madame, une existence de père de famille tranquille ». Le décalage entre cette « existence de père de famille tranquille » mise en avant par le nécrologue et la vie relativement dissolue qu'on lui connaissait, lui qui était presque séparé de sa femme et avait plusieurs maîtresses, est rétrospectivement assez savoureux, et montre combien l'image donnée du défunt par la nécrologie peut reposer sur des artifices.

¹³² Cette possibilité n'est néanmoins valable que pour les évènements « mineurs » : lorsque certains épisodes litigieux de la vie du défunt prennent trop d'importance, il n'est plus possible de les taire. C'est ce que montre par exemple l'analyse de quelques nécrologies de Louis Althusser (hors corpus) : toutes mentionnent le fait qu'il a étranglé sa femme. Cet évènement tient en effet une place trop importante dans sa vie et est trop connu pour pouvoir être passé sous silence. Toutefois, d'autres stratégies discursives se mettent alors en place pour préserver l'éloge, malgré l'évocation de ces évènements. Ces stratégies seront abordées dans la suite de la partie.

la véritable nécrologie que *Libération* a consacrée à Jean Bernard est parue bien plus tôt (LIB5, publié le 22 avril 2006), alors que cet article est paru le 8 mai 2006¹³³. Cet article comporte d'ailleurs une dimension réflexive par rapport aux nécrologies parues sur le personnage, comme le suggèrent le titre (« Jean Bernard, omission funèbre »¹³⁴) et de façon plus explicite encore, le surtitre (« À sa mort, tout le monde a loué l'hématologue hors pair. En oubliant ses silences dans l'affaire du sang contaminé »). Par ailleurs, la structure de l'article n'a rien d'une nécrologie et il paraît dans la rubrique « Rebonds », propice à la discussion de certains phénomènes de société.

Autre exemple, un article sur Édouard Michelin, paru dans *L'Humanité* :

(548) Les laudateurs de la médiacratie s'acharnaient déjà à nous vanter les mérites d'un « patron humain » à « vocation internationale » qui laisse orpheline « sa ville » de Clermont-Ferrand, bastion de la dynastie du pneumatique tricolore. Eh bien, nous, voyez-vous, nous repensions plutôt au « baptême du feu » du jeune Édouard qui, en 1999, alors qu'il venait à peine d'être intronisé à la tête de l'entreprise à la place de son père François, annonça avec un cynisme rare (souvenons-nous des circonstances et des mots pour le dire) une réduction de 10% des effectifs du groupe en Europe malgré des bénéfices effrontément à la hausse. [...] Sept mille cinq cents de ses salariés furent éjectés en trois ans. Mais Édouard savait ce qu'il faisait : déjà en 1991, alors que, tout jeune, il venait d'être coopté à la gérance, son groupe en avait profité pour liquider 16 000 personnes... [HUM33]

Ici aussi, l'article se montre très critique envers le chef d'entreprise, lui reprochant des licenciements par milliers. Cependant, cet article présente le même profil que le précédent : là encore, la véritable nécrologie d'Édouard Michelin est parue quelques jours plus tôt dans les colonnes du journal (HUM29). Le format de l'article ne l'apparente pas à une nécrologie, de même que la rubrique, puisqu'il figure dans « L'Humanité des débats », titre de rubrique explicite. Enfin, on retrouve la posture réflexive déjà évoquée pour l'article précédent, et qui est cette fois visible dans le début du passage cité supra : l'article ne se contente pas d'évoquer certains événements de la vie du défunt qui n'ont pas pu être mentionnés (ou pas de façon si crue) dans sa nécrologie, il mène également une réflexion sur le genre, en se demandant précisément ce qui doit être tu, ce qui doit être dit.

Ainsi, l'évocation des événements les plus controversés de la vie des défunts ne peut se faire qu'en dehors des limites de la nécrologie. La nécrologie devient dès lors un espace préservé, où ne sont exprimés que les événements propices à l'éloge. Les épisodes risquant de susciter le blâme sont refoulés hors des limites de cet espace discursif privilégié, qui n'admet que l'expression du positif.

¹³³ À cet égard, on peut d'ailleurs noter que de façon générale, plus il s'écoule de temps après le décès, plus les barrières du tabou tombent : ce qui est indicible au lendemain de la mort peut plus facilement être évoqué ensuite, les jours, les semaines, les années passant.

¹³⁴ Ce n'est pas mon objet ici donc je ne développe pas, mais il serait intéressant de creuser le rapport entre sous-énonciation et allusion intertextuelle, à l'instar de l'« omission funèbre » qui fait ici écho à l'« oraison funèbre ».

2. Délégation du blâme

On a vu que la première stratégie que le locuteur adoptait dans les nécrologies face aux éléments susceptibles de pouvoir faire du tort à l'image du défunt était de les taire, soit en les supprimant purement et simplement, soit en les reléguant hors des limites de la nécrologie. Toutefois, cette stratégie d'évitement n'est pas toujours possible : ce silence pourrait être interprété comme une complaisance complice à l'égard du défunt, et nuire finalement tant au nécrologue qu'au nécrologisé. Lorsque la contrainte consistant à ne pas dire du mal des morts ne peut être respectée, elle est contournée. C'est alors qu'intervient la sousénonciation, qui permet au nécrologue de faire dire le blâme par d'autres en se désolidarisant du point de vue qu'ils expriment. Nous allons donc voir que lorsque des événements controversés doivent être évoqués, le locuteur se retranche volontiers derrière des énonciateurs extérieurs auxquels il délègue la critique.

2.1. Convocation d'énonciateurs extérieurs

2.1.1. Des voix anonymes

On a vu que le nécrologue convoquait fréquemment des voix extérieures pour leur faire assumer l'éloge : le même procédé fonctionne avec le blâme, bien que les raisons de cette dissociation énonciative soient différentes. Lorsqu'il s'agissait d'éloge, on a vu que le locuteur mettait en scène des énonciateurs extérieurs pour ne pas se montrer à la source de l'éloge, afin de ne pas en affaiblir la portée, tout en travaillant par ailleurs sa posture de surénonciation qui lui permet de ratifier implicitement et de prendre en charge argumentativement les points de vue évoqués. Lorsqu'il se retranche derrière un autre énonciateur pour mentionner des épisodes moins flatteurs de la vie du défunt, le locuteur leur cède toute responsabilité énonciative et se dissocie de la critique. Il évoque ces épisodes parce qu'il le faut, afin de montrer qu'il est exhaustif et parle même de ce qui fâche, mais aucune convergence ne se fait sentir entre son point de vue et ceux qui sont exprimés.

Au-delà de la différence de visée, ce qui frappe lorsque des énonciateurs sont convoqués dans ce cadre, c'est leur caractère anonyme :

(549) **On** lui a reproché des loupés, comme l'absence d'autoroute entre Pau et Bordeaux. [CRO25]

(550) Ombre à ce parcours élogieux, **des victimes du sida** lui reprocheront de n'avoir pas été assez présent pour essayer d'enrayer l'étendue de la contamination du virus par transfusion sanguine dans les années 80. [LIB5]

(551) **Ses adversaires et quelques amis** lui reprocheront d'être autocrate et démagogue.
Cruel parfois. [CRO25]

Les points de vue¹³⁵ sont exprimés, mais les énonciateurs qui sont à leur source ne sont pas clairement identifiés, étant désignés par des expressions à valeur indéfinie, qu'il s'agisse du pronom indéfini « on » dans l'exemple (549) ou de syntagmes nominaux introduits par un déterminant indéfini, en (550) et (551). Le fait que le nécrologue ne donne pas leur nom et ne prenne pas parti contribue d'ailleurs à affaiblir la position de ces énonciateurs. C'est un phénomène sur lequel nous reviendrons plus en détail *infra* (p.389 *sq.*). Quoi qu'il en soit, l'énonciateur collectif que l'on retrouve ici est différent de celui que l'on avait observé dans les cas de surénonciation (p.355). Le critère de la proximité est capital pour les distinguer, puisque l'énonciateur collectif lorsqu'il y a surénonciation est composé de personnes appartenant au cercle identifiable des proches (on se souvient par exemple de « ceux qui l'ont bien connu » ou « tous ceux qui eurent la chance de le croiser »), tandis que l'énonciateur collectif dans les cas de sousénonciation n'entretient pas cette proximité avec le disparu qui fait l'objet du discours, ce qui contribue par ailleurs à le rendre difficilement identifiable.

2.1.2. *Le défunt lui-même*

Parfois, il arrive que cet énonciateur derrière lequel le locuteur se retranche soit le défunt lui-même. C'est un phénomène que l'on n'avait pas observé dans le cas de l'éloge, pour des raisons assez évidentes (s'envoyer des fleurs est généralement perçu comme orgueilleux, or le nécrologue s'efforce de soigner l'image du défunt), mais on le rencontre parfois dans le cas du blâme. Voici deux exemples de nécrologies d'ADG (respectivement parues dans *Le Monde* et *Libération*) où le nécrologue recourt à une citation du défunt pour mettre en lumière un aspect négatif de son œuvre :

(552) De là-bas, il n'a aucun mal à vendre à son ami Louis Nucéra [...] un projet de saga de la Nouvelle-Calédonie, *le Grand Sud*. Dès les premiers événements, il en abandonne l'écriture, après publication d'un premier tome, pour créer un hebdomadaire anti-indépendantiste. Cet organe de presse douteux lui vaut la haine de la moitié de l'île, et ses trois autres romans, pas très bons selon l'auteur lui-même, lui ferment définitivement les portes des maisons d'édition parisiennes. [DIV11]

(553) Il est parti au milieu des années 1980 s'installer en Nouvelle-Calédonie et a entrepris la rédaction d'un roman historique sur la colonisation de l'île, *Le Grand Sud* (1987, Lattès), dont il n'écrit qu'un seul tome et qu'il qualifie lui-même de « pas très bon ». [DIV13]

Dans les deux cas, le recours à la parole de l'auteur des livres permet d'émettre un jugement négatif sur ces derniers, sans que le nécrologue soit à la source de ce jugement ; en effet, l'emploi de

¹³⁵ Au cours de cette section, dans les exemples cités, le contenu des points de vue est souligné (lorsqu'il est verbalisé) et la désignation de l'énonciateur qui en est à la source est identifiée par des caractères gras.

l'expression « lui-même » permet de redoubler le signalement de l'origine énonciative : s'il l'a lui-même dit, c'est sûrement vrai. Il est d'ailleurs intéressant de constater que cette formule d'ADG est utilisée ici pour désigner deux ouvrages différents : un groupe de trois romans dans le premier cas, *le Grand Sud* dans le second, permettant à chacun des deux journaux d'appliquer ce jugement à la publication qu'ils souhaitent. L'efficacité de la citation du personnage lui-même est alors double : il s'agit d'une part de signaler certains aspects négatifs de son œuvre tout en n'assumant pas soi-même le jugement péjoratif, mais aussi de renforcer l'éloge du personnage, en soulignant implicitement sa lucidité par rapport à sa propre œuvre et par là même, sa modestie.

On retrouve le même procédé dans la nécrologie que *La Croix* consacre à György Ligeti :

(554) Outre une nouvelle conception du son et de la musique, [ses œuvres] frappent par la continuité de leur flux, comme l'attestent ses *Études pour piano*, entreprises « parce qu'[il] était mauvais pianiste », et qui forment son testament musical. [CRO47]

Ici, l'origine de la citation n'est pas indiquée. Toutefois, la présence de crochets autour du pronom « il » indique que ce pronom de troisième personne en a remplacé un autre, qu'on suppose être de première personne : on attribue donc tout naturellement cette citation au défunt. Là encore, l'effet est double : mentionner les échecs – ou en tout cas les moindres réussites – du disparu montre que le nécrologue est objectif, ce qui donne d'autant plus de poids à l'éloge. Par ailleurs, l'autocritique souligne la modestie du défunt, ce qui permet au locuteur de soigner son image. La charge négative de la critique n'a qu'une portée limitée face à ces deux avantages, d'autant qu'elle est relativisée par le nécrologue, dont les paroles contrebalancent la critique : la « nouvelle conception du son » et la « continuité » des œuvres de Ligeti, évoquées en début de phrase, transforment en positif ce qui est présenté dans la citation comme une faiblesse.

2.2. Dévalorisation des énonciateurs

Jusqu'à présent, la convocation d'énonciateurs extérieurs s'apparente dans l'ensemble au phénomène que l'on avait observé dans le cas de l'éloge : dans les deux cas, la construction de la posture, qu'elle soit de surénonciation ou de sousénonciation, commence par la délégation énonciative. Toutefois, l'attitude du locuteur face à ces énonciateurs qu'il met en scène est fort différente : en miroir par rapport à la valorisation des énonciateurs élogieux, on observe une dévalorisation des énonciateurs blâmants, dont la légitimité est remise en cause.

De nouveau, cette délégitimation joue sur plusieurs plans. En premier lieu, il s'agit d'une dévalorisation quantitative : le locuteur pointe le faible nombre de personnes à la source de la critique. C'est ce que montre par exemple le passage suivant :

(555) Dans l'affaire du sang contaminé, **certains beaux esprits** iront jusqu'à l'accuser de faire le jeu de l'extrême-droite. Plus récemment, **d'autres** la soupçonneront d'être à la solde du pétrolier Total, à propos de l'explosion de l'usine AZF, sa dernière enquête. Mais il en aurait fallu bien plus pour la faire dévier de sa route. Son seul parti était celui des faits. [FIG36]

On retrouve le recours aux déterminants ou pronoms indéfinis que l'on avait déjà identifié précédemment, pour désigner la source du point de vue. « Certains » et « d'autres », qui réfèrent à une petite quantité, viennent minimiser la portée du point de vue, qui n'est assumé que par quelques personnes isolées. L'ironie de la dénomination « beaux esprits » et la modalisation (« iront jusqu'à »), qui ridiculise l'excès, viennent confirmer cette dévalorisation.

La dévalorisation peut également être qualitative, et s'apparenter à un argument *ad hominem* : il s'agit ici de disqualifier le point de vue en discréditant l'énonciateur qui le défend. C'est par exemple le cas dans cet extrait de la nécrologie de Jean-François Revel dans *Le Monde* :

(556) Pour **beaucoup de gens pressés et inattentifs**, les positions politiques de Revel se résument au libéralisme pur et dur, à un soutien indéfectible à l'Amérique, à la critique acerbe de la complicité entre les intellectuels de gauche et le totalitarisme communiste. [MON19]

De nouveau, on retrouve un énonciateur flou et anonyme, à l'amplitude indéterminée, puisque le point de vue concerné est visiblement défendu par plusieurs personnes. L'expression qui les désigne invalide d'emblée leur point de vue : il s'agit de « gens pressés et inattentifs », dont l'opinion est par conséquent nécessairement sujette à caution.

L'argument *ad hominem* peut également devenir circonstanciel (Gauthier 1995, p.174) lorsque la critique formulée envers l'énonciateur est en lien direct avec le point de vue qu'il défend, comme dans ce passage de la nécrologie que *La Tribune* consacre à Édouard Michelin :

(557) **Certains syndicalistes** n'hésitent pas à écorner l'image du jeune capitaine d'industrie. **La CGT, par exemple, qui n'a jamais entretenu de bonnes relations avec le père, François Michelin**, affirme qu'Édouard « menait le même combat contre les emplois et pour les fonds de pension. Il pensait avant tout au confort des actionnaires ». [TRI5]

La CGT est disqualifiée d'emblée : la relative « qui n'a jamais entretenu de bonnes relations avec le père, François Michelin », marque un discours partisan. Le point de vue de la CGT ne peut pas être objectif dans la mesure où de toute façon, ce syndicat n'a jamais aimé la famille Michelin, ce qui relativise donc la validité de la critique, dont on suppose qu'elle repose sur une rancœur envers la

personne d'Édouard Michelin, et non sur des reproches envers la politique qu'il mène. Le vocabulaire employé vient confirmer cette délégitimation du point de vue défendu par la CGT : le verbe « écorner » souligne le manque de respect envers le défunt, qui est lui désigné au travers d'une expression méliorative (« jeune capitaine d'industrie »), qui laisse transparaitre le point de vue du locuteur. Par ailleurs, on retrouve la dimension anonyme de cette voix, qui n'est pas incarnée mais émane de « la CGT », alors que lorsqu'un autre point de vue, émanant toujours du monde syndical mais plus favorable au défunt, est donné par la suite, il est rattaché à une personne, nommée dans le texte : « Hervé Carusca, représentant de Force ouvrière ». La mention du nom et du prénom du locuteur cité, de même que la formulation complète du nom de son syndicat (là où « la CGT » est nommée uniquement par ses initiales) contribue à l'humaniser et donc à donner du crédit à sa parole.

On le voit, la disqualification des voix dissonantes se fonde non pas sur la critique des points de vue eux-mêmes, mais sur la délégitimation des énonciateurs qui les défendent. Ce phénomène touche parfois à l'apodioxie, ce « refus argumenté d'argumenter [...] au nom de l'infériorité de l'auditoire » (Reboul 1991, p.141) : lorsque des voix dissonantes se font entendre dans une nécrologie, pour évoquer une facette négative du défunt, le locuteur ne prend généralement pas la peine de l'attaquer au fond, en discutant la teneur des propos, alors que de toute évidence, ils ne vont pas dans le sens du point de vue global porté sur le défunt dans la nécrologie. Ainsi, parmi les neuf exemples cités au cours de cette section, seuls deux comportent une contrargumentation de la part du locuteur destinée à affaiblir le point de vue critique envers le défunt¹³⁶. Ce mépris affiché envers les points de vue discordants possède en lui-même une valeur argumentative, suggérant qu'ils ne méritent même pas d'être débattus, qu'ils se passent de commentaire.

Le locuteur peut d'ailleurs choisir de passer certains de ces points de vue sous silence. Nous sommes obligés pour le montrer de refaire un détour par la surénonciation : on a vu (p.364) que la posture de surénonciateur que le locuteur adopte le conduit à reformuler certains points de vue : dans cette reformulation, certains éléments peuvent être tus, ce qui contribue à la dévalorisation de ces points de vue, qui ne méritent même pas d'être exprimés. C'est ce que l'on observe dans le module de l'hyperstructure nécrologique consacré aux réactions suite au décès d'Édouard Michelin, dans *La Tribune* : le corps du texte cite les réactions de personnalités très diverses appartenant à la classe

¹³⁶ Il s'agit des exemples (555) et (556), ce contre-discours du locuteur étant contenu dans la citation pour le premier, et se trouvant juste après le passage cité pour le second.

politique (Jacques Chirac, Brice Hortefeux et Serge Godard, le maire de Clermont-Ferrand), à la sphère patronale (Laurence Parisot, Carlos Ghosn) et au monde syndical (des représentants de la CGT et de FO). Cependant, alors que certains de ces points de vue sont très critiques (il y a parmi eux la phrase citée dans l'exemple (557) cité p.390), l'article est intitulé « Clermont entre émotion et inquiétude ». Certes, ces deux dimensions apparaissent dans les réactions, mais ce ne sont pas les seules, ce sont simplement celles mentionnées aux bornes de l'article. Le locuteur premier use ainsi de sa posture de surénonciation pour évincer certains points de vue lorsque sa fonction de régie le conduit à faire la synthèse des divers énonciateurs de l'article : ces points de vue qui sont tus sont ainsi pris en compte dans le corps de l'article, sans être pris en charge par le locuteur-énonciateur premier, qui ne les reprend pas à son compte lorsqu'il reprend la parole. De façon encore plus nette, le surtitre « hommage unanime » ne correspond pas au contenu de l'article, puisqu'il évince les voix dissonantes qui se font entendre dans l'article, suggérant que le décès a donné lieu à un concert d'éloges, ce que le corps de l'article vient démentir. La titraille étant le lieu qui peut formuler le point de vue du protoénonciateur, on peut affirmer que le locuteur tire parti de son statut pour laisser la parole à un protoénonciateur qui ne correspond pas véritablement à la synthèse des différents énonciateurs mis en scène dans le corps du texte. Cette ellipse de certains points de vue gênants peut s'apparenter au passage sous silence des événements controversés de la vie du défunt que l'on avait analysé *supra*.

3. Relativisation du blâme

Nous avons vu que la posture de sousénonciation, qui caractérise l'attitude du locuteur face au blâme, se construit en deux temps : délégation de la parole à des énonciateurs extérieurs, puis dévalorisation de ces énonciateurs. Dans une troisième étape, le locuteur va s'attacher à affaiblir le point de vue porté par ces énonciateurs, en mettant en place diverses stratégies pour en réduire ou en annuler la portée, ce qui conforte sa posture de sousénonciation, qui lui permet de mentionner les critiques tout en s'en désolidarisant et en désamorçant leur charge argumentative.

3.1. Prétérition

La figure qui exprime de la façon la plus manifeste la minimisation du blâme est la prétérition, qui permet de dire sans dire. Je n'en ai trouvé qu'un exemple, que je mentionne cependant dans la mesure où son fonctionnement est significatif d'un mouvement d'ensemble qui tend à relativiser les

points de vue qui fâchent. Voici l'exemple en question, extrait de la nécrologie que *Le Monde libertaire* consacre à Danielle Mitterrand :

(558) On passera sur quelques actions douteuses, comme les embrassades avec Fidel Castro, ce grand humaniste ! [DIV113]

L'article dans son ensemble est particulièrement intéressant dans notre perspective, puisqu'il est traversé de dialogisme : accueillir dans les colonnes d'un journal anarchiste la nécrologie de l'épouse d'un chef d'État semble assez osé ! Dès lors, l'ensemble de l'article est traversé par un dialogisme interlocutif anticipatif (Bres et Nowakowska 2009), qui répond par avance aux éventuelles objections du lecteur portant sur la pertinence qu'il y aurait à consacrer une nécrologie à une telle personnalité. Le point de vue sous-jacent à cette objection attribuée par avance au lecteur concerne le regard qu'il porte sur la défunte : « elle n'est pas des nôtres ». L'article est conçu comme une argumentation qui vient déconstruire ce point de vue, en y opposant divers arguments qui viennent affaiblir l'opinion prêtée au lecteur¹³⁷.

C'est dans ce contexte particulier que prend place la prétérition : il semble que ce soit là la dernière option du locuteur en l'absence de meilleur argument pour contrer ou affaiblir le point de vue adverse. En effet, lorsqu'il n'y a aucun contrargument à apporter, la prétérition est efficace puisqu'elle permet d'évoquer l'évènement litigieux (les « embrassades avec Fidel Castro » sont mentionnées explicitement) tout en feignant de le taire (« on passera sur quelques actions douteuses »), ce qui permet d'annuler la charge argumentative que pourrait provoquer cette évocation (qui pourrait impliquer le point de vue sous-jacent selon lequel Danielle Mitterrand n'avait pas une ligne politique acceptable, étant amie avec des dictateurs). La prétérition est donc typique du fonctionnement de la sousénonciation, en permettant au locuteur de prendre en compte un point de vue sans le prendre en charge. Ainsi, bien que la figure de la prétérition ne se rencontre que de façon exceptionnelle dans les nécrologies, son fonctionnement est révélateur de la stratégie énonciative mise en place par le locuteur.

3.2. Figures de la concession

Une autre stratégie plus courante, classique face à un argument opposé à la thèse défendue, consiste à avoir recours à la concession, comme dans les exemples suivants :

(559) **S'il avait l'air bourru, n'était pas toujours d'accord**, il cachait derrière cette façade, bonté et dévouement. [PRO36]

¹³⁷ L'ironie de l'expression « ce grand humaniste » reflète d'ailleurs bien ce double discours, traversé par le dialogisme.

(560) **Si le style de Toer peut paraître parfois un peu désuet**, il a su trouver les mots qui touchent dans une œuvre où il ne s'est pas privé de transposer des événements actuels et son expérience propre. [MON22]

(561) **Si on lui a reproché des loupés, comme l'absence d'autoroute entre Pau et Bordeaux**, on lui reconnaît de grandes réalisations : le Palais Beaumont, le Zénith, le palais des sports... André Labarrère a aussi jeté les bases de l'Université, mis en place une importante politique sociale et fait de la tradition de Pau, « Reine des sports », une formidable force d'intégration. [CRO25]

On remarque que ces trois passages sont construits selon un modèle analogue : conformément à ce que l'on a observé dans la section précédente, la critique est déléguée à un énonciateur extérieur, qui peut être mentionné dans le texte (comme dans l'exemple (561), où cet énonciateur indéterminé est représenté par le pronom « on »), ou présent de façon implicite (dans les exemples (559) et (560), les termes « avait l'air » et « peut paraître » présupposent qu'une personne observe et juge le comportement ou l'œuvre du défunt, et que c'est donc son opinion que la proposition laisse entendre). Le point de vue de cet énonciateur est exprimé dans la première partie de la phrase (en gras), dans une subordonnée circonstancielle à cheval sur deux valeurs, puisqu'elle est à la fois hypothétique et concessive (de façon plus ou moins nette selon les cas). C'est ce que montre la manipulation de l'exemple (559), auquel on peut faire porter les deux valeurs :

(559)-a Si jamais il avait l'air bourru, il cachait derrière cette façade bonté et dévouement.

(559)-b Il avait certes l'air bourru mais il cachait derrière cette façade, bonté et dévouement.

Dans la version (559)-a, l'énoncé se teinte d'une valeur hypothétique, tandis qu'en (559)-b, il prend une valeur concessive. Ceci présente un double intérêt pour le locuteur : d'une part, la dimension concessive de la tournure lui permet, de façon traditionnelle, de prendre en compte un argument (« Marcel Testas est bourru ») *a priori* favorable à la thèse adverse, sans pour autant que cet argument produise un effet argumentatif en faveur de cette thèse (qui serait ici « Marcel Testas était un personnage désagréable »). D'autre part, malgré cette valeur concessive, le « si » conserve malgré tout son empreinte hypothétique : pour cet emploi de « si », la *Grammaire méthodique du français* évoque une « hypothèse portant sur un fait passé hors de toute vérification possible » et en conclut que « la faiblesse argumentative d'une telle proposition s'interprète facilement comme une concession » (Riegel, Pellat et Rioul 1994, p.209). La valeur hypothétique sous-jacente, même si la tournure n'est en réalité que faussement hypothétique, relativise la portée de la critique, qui repose sur un fait qui n'est pas admis et est sujet au doute. Au-delà de ce fonctionnement fixe, d'autres éléments peuvent venir conforter la thèse défendue, au détriment de la thèse en faveur de laquelle on a concédé un argument : dans l'exemple (559), le terme de « façade » montre que l'apparence « bourrue » du disparu ne traduit pas

sa véritable personnalité. L'énoncé (561) nous donne un exemple d'un autre procédé qui sert à disqualifier le point de vue adverse : deux points de vue s'opposent ici, celui selon lequel l'action du maire a été globalement négative, et celui selon lequel elle a été globalement positive. Toutefois, le déséquilibre entre les exemples donnés pour illustrer ces échecs et ces réussites a valeur argumentative : dans la phrase initiale, un seul exemple d'échec est cité (« l'absence d'autoroute ») quand trois exemples de réussite sont mentionnés (« le Palais Beaumont, le Zénith, le palais des sports »). Et c'est sans compter la suite de l'énoncé, où le locuteur reprend la parole pour venir renforcer le point de vue de cet énonciateur indéfini et anonyme qu'il vient de mettre en scène, en ajoutant d'autres exemples de réussite (« l'Université », la « politique sociale »). L'ensemble de ces phénomènes contribue à renforcer le mouvement de mise à distance de la critique, amorcé grâce à la concession.

3.3. Hiérarchisation

Une autre stratégie permet au locuteur de relativiser la portée des critiques formulées envers le défunt : il s'agit de hiérarchiser les informations données au cours de la nécrologie, afin d'accorder une importance moindre à celles susceptibles de fâcher. C'est ce que l'on constate dans les exemples suivants :

(562) **Au-delà de ce qui pouvait apparaître comme des excès ou des excentricités**, mais qui témoignait en fait d'une révolte sans concession contre l'ordre de la société bourgeoise sous toutes ses formes, il avait une ligne de conduite dont il ne s'est jamais départi. [ROU3]

(563) **Au-delà des critiques – certains soulignent l'absence de modèles mathématiques dans son raisonnement –**, John Kenneth Galbraith restera dans les mémoires comme le défenseur de la lutte contre la pauvreté dans la société américaine. [ECH8]

On retrouve, dans la première partie de l'énoncé le point de vue d'un énonciateur (en gras), toujours indéfini et anonyme, puis dans la seconde partie, le point de vue du locuteur-énonciateur premier¹³⁸ (identifié par un soulignement). Les deux points de vue ne sont toutefois pas placés sur le même plan : divers indices montrent que celui qui est exprimé en premier n'est que secondaire par rapport au second, dont l'importance prime. Tout d'abord, la structure identique de ces deux phrases plaide pour

¹³⁸ On retrouve de plus dans la première partie de l'exemple (562) une concession, telle qu'on l'a analysée dans la section précédente (p.393 *sq.*) : le locuteur commence par formuler le point de vue d'un énonciateur extérieur, puis avance son propre point de vue, introduit par le « mais », où il décrypte le sens réel de l'attitude du défunt, ce qui présente le double avantage de mettre en avant le positif et de donner à voir une complicité entre le défunt et le locuteur, qui, seul, sait interpréter ses actes de façon authentique. Toutefois, la concession, si elle participe à relativiser le point de vue adverse, n'est pas le phénomène qui nous intéresse ici, puisque l'on se concentre sur la hiérarchisation des points de vue. On pourrait d'ailleurs supprimer la portion de la phrase qui n'est ni en gras, ni soulignée, ce qui ne changerait rien à l'analyse de l'exemple que je présente au cours de cette section.

une hiérarchisation entre les deux points de vue : le premier est présenté sous forme de complément de phrase introduit par la locution prépositionnelle « au-delà de », tandis que le second correspond à une proposition indépendante. La syntaxe et le sémantisme de la locution prépositionnelle plaident en faveur d'une importance supérieure accordée au second point de vue. L'ordre dans lequel les points de vue sont évoqués vient confirmer cette interprétation : le locuteur finit systématiquement sur le point de vue qu'il veut défendre, d'autant que les deux exemples donnés se trouvent à la fin des nécrologies concernées¹³⁹. D'autres éléments viennent minimiser la portée du premier point de vue : dans l'exemple (562), il est modalisé par le verbe « pouvait » et dans l'exemple (563), il est mis en retrait, encadré par des tirets. Par ailleurs, la portée du second point de vue est quant à elle maximisée, grâce à l'emploi du futur en (563) ou à l'adverbe « jamais » en (562), ce qui confère à ces points de vue une validité plus large, définitive et permanente.

Ces divers phénomènes contribuent à hiérarchiser les différents points de vue mis en scène. Ceci permet d'évoquer certains faits moins glorieux relatifs au défunt, qu'il convient de mentionner, mais qui ne doivent pas faire d'ombre à l'image valorisante du disparu que la nécrologie a esquissée. Ces faits sont donc abordés, mais présentés comme secondaires, tandis que ce que le défunt laisse à la postérité est mis en valeur.

3.4. Transformation du blâme en éloge

Il est intéressant d'observer un autre phénomène concernant la manière dont la nécrologie présente les épisodes les plus controversés de la vie des défunts : ce qui était critiqué de leur vivant est encensé dans les nécrologies, dans un retournement qui s'opère de façon un peu mystérieuse et inexplicable lors du décès.

C'est un phénomène qui a été souligné par Alice Krieg-Planque dans un article qui se penche sur les « petites phrases » en politique : elle constate que si des connotations généralement négatives sont associées à cette pratique, le décès d'un amateur de « petites phrases » comme Georges Frêche transforme le regard que l'on porte sur sa prédilection pour les formules polémiques, qui est désormais considérée comme « une façon de mobiliser certaines formes d'honnêteté et de franchise, au détriment de modalités d'expression plus conventionnelles et policées (Krieg-Planque 2011, p.40). Le même

¹³⁹ Pour l'exemple (562), un dernier paragraphe suit le passage cité mais il n'est plus sur le même plan, constituant une conclusion, adressée aux proches du disparu.

phénomène s'observe dans les nécrologies du commentateur sportif Thierry Roland, qui a été dénigré de son vivant pour certaines formules hasardeuses confinant au racisme que l'opinion publique a perçues comme des dérapages. À sa mort, le regard sur cette pratique a changé : il s'agissait désormais de dire tout haut ce que tout le monde pense tout bas, dans un langage dénué de langue de bois, qui tranchait avec ce que les médias nous proposent d'ordinaire. *La Croix* a ainsi salué son « sens des formules que tous les amateurs de football gardent en mémoire » (DIV114), et *Le Point*, ses « sympathiques "gauloises" » (DIV115), là où quelques années auparavant, le premier dénonçait ses « dérapages douteux teintés de xénophobie »¹⁴⁰.

Ce changement de regard sur le défunt à l'occasion de sa mort semble courante. Il s'agit d'une pratique qui avait déjà été prescrite par Aristote pour conférer plus d'efficacité au discours épидictique :

Que ce soit pour louer ou blâmer, il faut aussi traiter comme strictement identiques aux traits qui appartiennent réellement au sujet considéré ceux qui en sont seulement voisins : l'homme circonspect par exemple sera considéré comme froid et calculateur, le benêt comme bon, l'indifférent comme de bonne composition, et dans tous les cas, on empruntera aux qualités connexes pour présenter chacun sous le meilleur jour : par exemple l'homme colérique ou le furieux sera présenté comme direct, l'arrogant comme solennel et digne, et tous ceux qui sont dans l'excès de quelque chose comme doués des vertus correspondantes.

(Aristote 2007, p.197)

Ce conseil est encore suivi par les nécrologues contemporains, qui s'appliquent à trouver des mots élogieux pour décrire ce qui pourrait être blâmable, dans d'autres circonstances. C'est un phénomène que l'on observe particulièrement dans les nécrologies de personnages controversés, que l'opinion publique estime tout en leur reprochant certaines attitudes. Un double discours se met alors en place, particulièrement sensible dans les nécrologies d'André Labarrère, qui correspond bien à ce profil de personnalité à la fois charismatique et excessive. Ainsi, *La Croix* rappellera qu'il a fait « preuve d'une belle habileté politique » (CRO25) : habile manière d'évoquer son caractère opportuniste, lui qui fut l'ami de François Mitterrand et de Jean-Marie Le Pen. De même, *Le Monde* mentionnera « la franchise un peu provocante dont il était coutumier » (MON54), là où avant sa mort, le journal aurait parlé d'excès verbaux. *Aujourd'hui en France* soulignera également sa tendance à « [faire] fi du politiquement correct » (AUJ8) : belle façon de dire qu'il était parfois à la limite du licencieux ou du grivois !

Ce procédé de transformation du blâme en éloge ne se retrouve pas dans toutes les nécrologies, puisqu'il fonctionne uniquement pour certains défunts, correspondant au profil que l'on a identifié.

¹⁴⁰ *La Croix*, 8 octobre 2004, « Fin de match pour Thierry Roland », consultable ici : http://www.la-croix.com/Actualite/Sport/Fin-de-match-pour-Thierry-Roland-_NG_-2004-10-08-502345

Toutefois, il est caractéristique de la posture du nécrologue, qui s'applique à brosser une image positive du défunt, sans pour autant évincer complètement ce qui pourrait être sujet à critique, afin de conserver une position apparemment objective. Ce qui est particulier dans cette stratégie, c'est que la critique n'est ici pas réfutée, elle est au contraire acceptée et sa charge argumentative est renversée, dans ce qui pourrait être assimilé à une antiparastase, cette figure de rhétorique de « réfutation qui consiste à montrer que le fait incriminé est au contraire louable » (Dupriez 1984, p.55) : les événements mentionnés sont revendiqués, simplement le nécrologue fait en sorte qu'ils ne soient plus à mettre à la charge du défunt mais à son crédit.

3.5. Négation polémique

Une autre stratégie qui permet au locuteur de mentionner un point de vue critique sans le prendre en charge est le recours à la négation polémique. Là encore, il s'agit de mentionner le point de vue des détracteurs du défunt, mais de l'évoquer à la forme négative afin d'en annuler la charge argumentative. Il ne s'agit donc plus à proprement parler de sous-énonciation, dans la mesure où le point de vue adverse, critique envers le défunt, est explicitement réfuté, toutefois, la stratégie discursive est analogue : il s'agit de prendre en compte le blâme tout en refusant de le prendre en charge.

Pour observer son fonctionnement de la négation polémique, nous pouvons reprendre un exemple déjà analysé (p.390), extrait de la nécrologie de Jean-François Revel dans *Le Monde*, en élargissant le passage étudié :

(556) Pour beaucoup de gens pressés et inattentifs, les positions politiques de Revel se résument au libéralisme pur et dur, à un soutien indéfectible à l'Amérique, à la critique acerbe de la complicité entre les intellectuels de gauche et le totalitarisme communiste. Ce n'est pas totalement faux, mais terriblement simpliste. Car **l'essentiel de sa démarche ne consistait pas à se battre « pour » l'économie libérale ou la politique de Bush. Son intervention consistait au contraire à dissiper les erreurs et les fausses critiques, pour laisser place à un vrai débat.** [MON19]

Le point de vue adverse est exprimé dans la phrase mise en évidence par des caractères gras, mais il est d'emblée écarté par le recours à la modalité négative. Ce procédé s'apparente un peu au fonctionnement de la prétérition : il faut mentionner ce point de vue pour éviter d'être accusé de partialité, mais la négation permet de ne pas retenir le contenu du point de vue dans un but argumentatif. Le point de vue critique est donc dans le même temps exprimé et évincé. Le point de vue défendu par le locuteur est d'ailleurs exprimé dans sa modalité positive dans la phrase qui suit (identifiée par le soulignement). Le parallèle avec le point de vue précédent est souligné par l'analogie

de la construction syntaxique, puisque les deux phrases sont construites sur le même modèle, articulées autour du verbe « consistait à ». L'opposition entre les deux points de vue est renforcée par le connecteur « au contraire », qui permet de valoriser le second point de vue exprimé, présenté comme un rétablissement de la vérité.

Le recours à la négation polémique est éminemment dialogique : il s'agit de réfuter un point de vue qu'on attribue à un énonciateur autre. Cependant, la source de ce point de vue peut être diverse : il peut s'agir d'un point de vue ayant déjà circulé antérieurement, comme c'est le cas dans l'exemple (556), où ce point de vue est rappelé avant le passage où il est réfuté, et attribué à un énonciateur dont on avait déjà étudié les caractéristiques (« beaucoup de gens pressés et inattentifs »). Il s'agit donc alors de dialogisme interdiscursif rétrospectif, l'énoncé faisant écho à des points de vue déjà verbalisés antérieurement. Le dialogisme peut également être interlocutif, lorsque l'énoncé fait écho à l'opinion que le lecteur pourrait se forger sur le défunt, à l'instar de ce que l'on trouve dans ce passage de la nécrologie que *Le Progrès* consacre à Édouard Michelin :

(564) Le jeune Édouard avait essayé d'être moderne. Tout frais nommé, il annonçait d'un souffle bénéfiques record et licenciements massifs... Tollés, reculade, excuses : Édouard resterait un Michelin. Discret, sans luxe ni tapage. **Michelin, ce n'est pas le capitalisme financier, multinational, quasi-virtuel.** Non, c'est l'usine, en famille et en province.
[PRO41]

On retrouve le même fonctionnement : l'expression d'un point de vue à la forme négative (en gras), qui permet d'écarter d'emblée la critique, suivie du point de vue du locuteur (souligné), de nouveau formulé sur le même modèle et séparé de l'énoncé précédent par le « non » qui ouvre la phrase et marque l'opposition. Toutefois, ici, le point de vue réfuté ne reprend pas les propos qui précèdent, comme c'était le cas dans l'exemple (556), où la proposition « l'essentiel de sa démarche ne consistait pas à se battre "pour" l'économie libérale » fait écho à celle qui précède : « les positions politiques de Revel se résument au libéralisme pur et dur ». Le point de vue réfuté dans la négation polémique y avait donc en premier lieu été exprimé à la forme positive et attribué à certains esprits chagrins. L'exemple (564) fonctionne différemment : le point de vue réfuté n'a pas été exprimé antérieurement à la forme positive et il n'a pas été rattaché à une source précise, on ne sait donc pas à qui l'attribuer. En l'absence d'indication dans le texte, on peut supposer¹⁴¹ que le point de vue réfuté ici correspond

¹⁴¹ Il s'agit d'une supposition dans la mesure où il pourrait tout autant s'agir d'un point de vue qui aurait déjà circulé (et on sait que pour cet exemple précis, cette opinion a déjà été formulée) : rien ne permet de trancher dans un sens ou dans l'autre, mais ce qui est intéressant est que le fonctionnement de la négation polémique ouvre cette possibilité d'un dialogue argumentatif avec le lecteur, dialogue qui n'en est d'ailleurs pas véritablement un puisque le nécrologue est en position de force, étant le seul à pouvoir s'exprimer, que ce soit en son nom ou en celui d'autrui.

à l'interprétation que risquerait de faire le lecteur suite à la lecture de l'épisode qui vient d'être raconté, concernant l'annonce simultanée par Édouard Michelin de larges bénéfices et de licenciements non moins larges. Le recours à la négation polémique anticipe donc sur le point de vue potentiel du lecteur, qui est écarté d'emblée avant même d'avoir été formulé. Il s'agit là d'une des caractéristiques du fonctionnement de cette stratégie argumentative qui en garantit l'efficacité : que le point de vue réfuté soit celui d'un tiers ou celui du lecteur, la négation polémique permet de le formuler par anticipation, ce qui en annule la charge argumentative puisqu'il est nié avant même d'être exprimé.

3.5. Sympathie

Une dernière stratégie, plus originale, qui permet d'affaiblir la portée de la critique, consiste à prendre parti pour le défunt : le nécrologue raconte les événements controversés de façon partielle, en exprimant sa sympathie pour le personnage. On est ici de plain-pied dans la sous-énonciation, puisque ce sont les modalités du dire qui suggèrent l'absence d'adhésion au point de vue exprimé. C'est ce que l'on observe dans la nécrologie que *Libération* consacre à André Labarrère, que l'on avait déjà évoquée, puisqu'il s'agissait d'un des deux seuls articles qui mentionnaient les tracasseries judiciaires du maire de Pau. On va voir que si ces démêlés avec la justice sont mentionnés, la façon dont ils sont racontés en restreint toutefois très nettement la portée critique :

(565) Homme seul à la barre, il a aussi été rattrapé par quelques (mini) scandales, dans des affaires de diffamation, d'usurpation de fonction ou de faux et usages de faux. L'une d'entre elles a défrayé la chronique, quand il a été mis en examen en décembre 2000 pour prise illégale d'intérêt. L'histoire est à dormir debout : durant trois ans, il fait payer par la municipalité la location d'un hall de la foire-exposition pour une de ses amies, Jacqueline Diez. Une « guérisseuse » qui organisait des cérémonies en l'honneur de sainte Rita, la patronne des causes désespérées. « Une facture de 10811 francs, vous parlez d'une histoire », rigolait-il. [LIB29]

Alors que la liste des délits dont on l'accuse, en début de paragraphe (« des affaires de diffamation, d'usurpation de fonction ou de faux et usages de faux ») laisse présager des histoires sordides, ayant des retombées négatives sur le défunt, la suite prend une orientation fort différente de celle à laquelle on aurait pu s'attendre : le nécrologue et le défunt parlent de concert pour tourner en ridicule l'histoire qui est racontée ici. Les propos du défunt (« vous parlez d'une histoire ») font ainsi écho à ceux du nécrologue (« l'histoire est à dormir debout »). La répétition du terme « histoire », aux bornes du bref récit qui en est fait ici (puisque ces propos viennent respectivement conclure et introduire le récit), soulignent la dimension rocambolesque des événements narrés. Le choix du nécrologue de donner de nombreux détails loufoques sur l'affaire permet de souligner son caractère invraisemblable.

L'effet du récit serait en effet différent si l'avant-dernière phrase était supprimée. Voici le récit dans sa version initiale, puis dans sa version tronquée :

(565)-a Durant trois ans, il fait payer par la municipalité la location d'un hall de la foire-exposition pour une de ses amies, Jacqueline Diez. Une « guérisseuse » qui organisait des cérémonies en l'honneur de sainte Rita, la patronne des causes désespérées. « *Une facture de 10811 francs, vous parlez d'une histoire* », rigolait-il.

(565)-b Durant trois ans, il fait payer par la municipalité la location d'un hall de la foire-exposition pour une de ses amies, Jacqueline Diez. « *Une facture de 10811 francs, vous parlez d'une histoire* », rigolait-il.

En (565)-a, le récit suscite l'amusement du lecteur, qui éprouve nécessairement de la sympathie pour ce maire qui compromet sa probité pour Sainte Rita ! En (565)-b, l'absence de précisions sur l'amie à laquelle il a prêté la salle ne permet pas de détourner l'attention du lecteur du caractère illégal du procédé, et c'est donc ce qu'il retient. Cette sympathie envers le défunt est redoublée par le jeu de mots qui ouvre le passage : l'expression « homme seul à la barre », employée pour désigner André Labarrère, fait un écho paronomastique à son nom de fabrique. Le jeu de mots est certes la marque de fabrique du journal, mais c'est également l'occasion d'adresser un clin d'œil au disparu, dont le nécrologue a pointé la « gouaille » quelques lignes plus tôt, et qui réagit aux poursuites judiciaires à son encontre en « rigol[ant] ». Le nécrologue se met donc du côté d'André Labarrère et parvient à emporter son lecteur avec lui, transformant un épisode condamnable en histoire comique.

On observe un phénomène analogue dans la nécrologie que *Libération* consacre à Billy Preston, qui relate de façon originale les frasques qui ont pu assombrir sa carrière musicale :

(566) Preston, dont l'addiction à l'alcool et la cocaïne était un secret de polichinelle, ayant la fâcheuse manie à l'époque de se trimballer enfouraillé (son côté James Brown, sans doute), s'était donc retrouvé illico au gnouf, avant de se voir condamné à une simple période de probation, eu égard à ses états de service. Malheureusement pour lui, six ans plus tard, au sortir de l'enregistrement de *Bridges to Babylon*, disque ponctuant l'énième come back des Rolling Stones, il se faisait bêtement serrer, les narines pleines de coke, et retournait ainsi directement en prison. Verdict : trois ans ferme. Devenus bientôt quatre, après que l'on se fut aperçu qu'il avait monté une juteuse affaire de carambouille (et autre escroquerie à l'assurance) avec la complicité d'un ancien manager. [LIB49]

Là encore, les choix narratifs manifestent nettement une sympathie envers le personnage, dont le nécrologue regrette qu'il se soit fait emprisonner, ce que manifeste l'emploi des deux adverbes « malheureusement » et « bêtement », qui prennent parti en sa faveur. Par ailleurs, même les actes négatifs prennent une tournure positive : le port d'arme illégal permet ainsi la comparaison avec un illustre prédécesseur, James Brown (la comparaison étant naturellement reportée par le lecteur sur l'autre domaine que les deux hommes avaient en commun, puisqu'ils sont tous deux des représentants

de la communauté noire qui se sont distingués avec succès dans la musique). Le choix du lexique vient renforcer cette impression globalement positive qui ressort du passage : l'emploi de termes familiers et argotiques permet d'entretenir un certain flou autour des événements narrés. Ainsi, « se trimballer enfouraillé » ou « une juteuse affaire de carambouille » reste vague pour le commun des mortels, qui ne voit pas précisément à quoi ces termes font référence, même si l'on comprend bien que ce n'est pas très catholique. De plus, là encore, le registre argotique renforce la complicité avec le défunt, qui appartenait lui-même à ce milieu.

Cette stratégie, qui consiste à raconter avec bienveillance certains faits peu glorieux, afin de susciter la sympathie du lecteur, n'est pas très courante dans les nécrologies. On voit d'ailleurs que les exemples cités sont parus dans les colonnes de *Libération*, qui revendique une certaine licence lexicale et peut donc se permettre certaines expressions que l'on trouverait plus difficilement dans d'autres titres. Toutefois, pour rare qu'elle soit, cette stratégie est significative d'une certaine attitude du nécrologue face aux événements qui fâchent : face à la nécessité de ne pas taire la part d'ombre du disparu, sous peine d'être accusé de partialité, le nécrologue l'évoque, tout en limitant la portée, ce qui lui permet de prendre en compte les épisodes les plus sombres de la vie du défunt sans les prendre en charge argumentativement.

Bilan : blâme et sous-énonciation

Nous avons vu que l'objectif dans les nécrologies face au blâme consistait à dire la vérité sur le défunt sans pour autant entacher son image¹⁴². Il s'agit donc à la fois pour le locuteur de se montrer honnête et exhaustif pour ne pas être accusé de complaisance envers les actes les moins flatteurs du disparu, mais également de ne rien dire qui pourrait porter atteinte à la représentation positive du défunt que doit donner une nécrologie. Diverses stratégies discursives sont mises en œuvre par le nécrologue pour aboutir à ce résultat complexe. La première stratégie possible est celle de l'évitement : certains événements peuvent être passés sous silence. Toutefois, cette option ne fonctionne que dans une certaine mesure et elle atteint vite ses limites. Le nécrologue se tourne alors vers une autre stratégie,

¹⁴² Ce qui présente un double intérêt : il s'agit tout d'abord de répondre à la fonction du genre de discours, qui s'apparente à un panégyrique plus qu'à un blâme, mais également de préserver l'image du locuteur et du journal, puisque, comme on le verra (p.598), l'éthos du nécrologue dépend de l'image du nécrologisé.

au cœur du fonctionnement énonciatif de la nécrologie : la sousénonciation, qui consiste à faire assumer le blâme à autrui et à minimiser la portée de ces points de vue critiques.

Là encore, il est temps de dresser un bilan plus théorique de la sousénonciation, en s'interrogeant sur ce que les analyses qui précèdent ont apporté au concept, notamment dans la relation qu'il entretient avec la surénonciation. On peut dire que la sousénonciation est l'expression d'un point de vue porté par un énonciateur extérieur, dont le locuteur se désolidarise, ce qui lui permet de construire en creux et de façon implicite son propre point de vue. Le fonctionnement général de cette posture est donc analogue à celui de la surénonciation, la différence tenant à l'objectif visé par rapport au point de vue mentionné (adhésion ou réfutation), ce qui se traduit par une différence de la nature de la prise en charge. Hugues de Chanay a proposé une différenciation des niveaux de prise en charge (Constantin De Chanay 2011) qui permet d'affiner l'analyse en déterminant précisément ce qui distingue les deux postures. Il propose de distinguer quatre niveaux complémentaires de prise en charge d'un énoncé : la prise en charge épistémique/dialogique (qui consiste à être à la source du point de vue), la prise en charge illocutoire (qui consiste à être à l'origine des actes de langage présents dans l'énoncé), la prise en charge aléthique (c'est-à-dire l'adhésion au contenu d'un point de vue) et enfin la prise en charge argumentative (c'est-à-dire l'accord avec la conclusion argumentative qu'on tire du point de vue exprimé). Dans le cas des postures de sur- et de sousénonciation, la prise en charge épistémique/dialogique par le locuteur du point de vue exprimé est absente, puisqu'il s'agit précisément de faire intervenir un énonciateur extérieur, qui est à la source du point de vue énoncé. Par conséquent, il n'y a pas non plus de prise en charge illocutoire, dans la mesure où le fait que les points de vue soient rapportés engendre une désactivation illocutoire. Dans les deux cas (sur- et sousénonciation), le locuteur prend en charge la dimension aléthique du point de vue exprimé, c'est-à-dire qu'il adhère au contenu de ce point de vue. La distinction entre sur- et sousénonciation se joue donc par rapport à la prise en charge argumentative : le principe de la surénonciation est d'assurer la prise en charge argumentative du point de vue par le locuteur, qui adhère pleinement à la conclusion que l'on peut tirer du contenu du point de vue (il s'agit à partir des actes du défunt qui sont évoqués d'en conclure que c'était quelqu'un de bien). À l'inverse, lorsqu'il se place en posture de sousénonciation, le locuteur refuse la prise en charge argumentative du point de vue : il admet la véracité du contenu du point de vue (portant sur les actes controversés du disparu) mais refuse de ratifier la conclusion que l'énonciateur à la source du point de vue voudrait en tirer (à savoir que le disparu était blâmable).

Au-delà de cette distinction sur la nature différente de la prise en charge selon qu'il y a sur- ou sousénonciation, on observe une similitude dans le fonctionnement des deux postures. Les étapes de l'élaboration de la posture sont identiques : en premier lieu, le locuteur convoque des énonciateurs extérieurs (dont on a vu que la nature était différente en fonction de la posture adoptée). En second lieu, il s'attache à légitimer ou au contraire délégitimer ces énonciateurs : les nécrologies sont ainsi sous-tendues par un travail argumentatif implicite, marqué par un jeu habile sur les points de vue mis en scène, dont le locuteur juge non pas tant la teneur que la source, ce qui se traduit par une argumentation d'autorité ou *ad hominem* en fonction de l'objectif du locuteur, ce qui permet par ricochet de valoriser ou au contraire de dévaloriser les points de vue portés par ces énonciateurs, au moyen de diverses stratégies convergentes. En troisième lieu, le locuteur adopte une position surplombante, qui lui permet dans un cas de renforcer le point de vue qu'il met en scène et dans l'autre, de le relativiser.

Corollaire de ce fonctionnement analogue, on observe également des similitudes dans les marques qui caractérisent la surénonciation et la sousénonciation. À l'instar de ce que l'on avait constaté pour la surénonciation, la sousénonciation repose sur divers procédés qui concernent les divers niveaux de fonctionnement du discours. Là encore, la dimension lexicale joue un rôle primordial : on retrouve la présence d'indéfinis, qui cette fois, ne sont plus destinés à représenter une totalité, mais soulignent le caractère anonyme et isolé des énonciateurs à la source des points de vue critiques. Le mode de donation des référents est toujours le lieu privilégié de l'élaboration de la posture : en miroir par rapport à ce que l'on avait observé pour la surénonciation, la sousénonciation se construit dans les désignations employées pour qualifier les énonciateurs, qui recourent volontiers à des termes péjoratifs contribuant à délégitimer les énonciateurs et donc à dévaloriser leurs points de vue.

Au plan syntaxique, un certain nombre de marques caractérisent la sousénonciation. Alors que dans la surénonciation, on avait constaté que ces marques allaient toutes dans le sens du redoublement (ce qui correspond à la posture, qui consiste elle-même en une adhésion redoublée), dans le cas de la sousénonciation, elles tendent vers la dissociation. Une dissociation qui se lit par exemple dans le recours à la négation polémique, ou encore à la concession, ou bien dans la hiérarchisation syntaxique des arguments, qui permet au locuteur de reléguer dans une subordonnée par exemple le point de vue dont il se distancie.

Au niveau textuel, on retrouve essentiellement comme marques de sousénonciation des phénomènes qui ont trait au discours représenté. Là encore, la position surplombante du locuteur lui permet d'assurer une fonction de régie qui lui permet de choisir les locuteurs cités et de sélectionner les fragments de leurs propos qu'il retiendra, tout en agencant ces énoncés à sa guise. En particulier, il pourra manifester son mépris envers les points de vue discordants en se contentant de les évoquer sans prendre la peine de contrargumenter, montrant qu'il ne méritent même pas d'être débattus.

Enfin, sur le plan pragmatique, on a entrevu certains phénomènes qui seront développés plus longuement dans la seconde partie de la thèse : il s'agit pour le locuteur, à côté de ce mépris dont il fait preuve envers les voix dissonantes, de montrer sa sympathie à l'égard du défunt, qui se lit notamment dans une contamination énonciative qui permet à leurs voix de se mélanger, tout en provoquant le rire du lecteur qu'il met ainsi de son côté.

En définitive, sur- et sousénonciation sont donc deux postures énonciatives qui présentent de nombreuses similitudes, tant dans leur fonctionnement général que dans les marques discursives qui les caractérisent, qui jouent souvent sur les deux plans.

Bilan : vers une intersubjectivité partagée

L'analyse de la scène énonciative des nécrologies a permis de mettre au jour plusieurs éléments essentiels du fonctionnement du genre : d'une part, on observe un effacement de la subjectivité du locuteur premier, qui s'accompagne d'une mise en avant d'une intersubjectivité partagée, celle du « nous », celle de la communauté. Ainsi, le nécrologue tire profit de l'apparent effacement énonciatif à l'œuvre dans les nécrologues pour construire un point de vue sur le défunt sans paraître en être la source : l'alternance entre deux postures énonciatives opposées lui permet ainsi d'adopter une position surplombante tout en ralliant implicitement les points de vue élogieux et en prenant de la distance par rapport aux points de vue critiques.

D'autre part, les nécrologies sont caractérisées par cette double posture énonciative en miroir, tantôt de surénonciation, tantôt de sousénonciation. Cette alternance est permise par le fonctionnement similaire de ces deux postures que nous avons mis en évidence, qui favorise la complémentarité de ces deux attitudes que le locuteur peut adopter face aux énonciateurs qu'il met en

scène. Les deux postures ne sont toutefois pas sur le même plan : dans les nécrologies, la surénonciation prime sur la sousénonciation, du fait de la visée épидictique du genre de discours, tant quantitativement (la posture de surénonciation est nettement plus fréquente) que qualitativement (la posture de sousénonciation est subordonnée à celle de surénonciation, puisqu'elle est uniquement destinée à relativiser tout ce qui pourrait nuire à l'éloge qui a été construit par ailleurs grâce à la surénonciation).

Cette combinaison entre un effacement de la subjectivité et un jeu habile sur les postures adoptées face aux points de vue mis en scène confère au nécrologue une position énonciative d'autorité : il est le chef d'orchestre du concert d'éloges, le « maître de cérémonie », à la fois transparent et efficace, du rite que représente la nécrologie, sur lequel nous allons maintenant nous pencher, dans la seconde partie de la thèse.

PARTIE II

LA NÉCROLOGIE : UN RITE DE DEUIL MODERNE

*Qui dolet interitum mentem soletur amore
Tollere mors uitam potuit post fata superstes
Fama uiget periit corpus sed nomen in ore est
Vivit laudatur legitur celebratur amatur¹⁴³*

Épithaphe gauloise trouvée dans le cimetière d'Eucharius, datant probablement du III^e siècle,
Corpus inscriptionum Latinarum, vol XIII, 1899 : 3689.

¹⁴³ « Celui qui pleure un disparu peut consoler son âme grâce à l'amour qu'il lui voue. La mort peut bien ôter la vie mais le renom survit quand l'existence a cessé. Le corps a péri mais le nom est sur les bouches. Il vit, il est loué, il est lu, il est célébré, il est aimé. » (je traduis)

Introduction

De la ritualisation générique vers le rite de deuil

La première partie de la thèse a mis en évidence une routinisation très marquée de la nécrologie, dans les diverses dimensions du genre : médiatique, compositionnelle, pragmatique et énonciative. La seconde partie de la thèse prend appui sur cette ritualisation générique pour montrer comment elle permet à la nécrologie de jouer le rôle de rituel funéraire. C'est ce qu'explique Gérard Delteil :

Le rite propose une structure linguistique disponible qui va permettre tout à la fois de verbaliser les émotions et de les canaliser sous une forme régulée, ordonnée.

(Delteil 1995, p.235)

Le fait que cette routinisation soit propre à favoriser le rituel se retrouve d'ailleurs dans d'autres genres de discours qui peuvent être envisagés comme des rites scandant les étapes importantes de l'existence : c'est par exemple le cas des faire-parts de naissance (Leeman 1991) ou des discours de départ en retraite¹⁴⁴ (Arseneault 2009).

De façon plus générale, et sans considérer exclusivement la ritualité linguistique, le rite repose en effet sur la stabilité, la régularité, l'ordre (Van Gennep 1909). Cet ordre se lit à plusieurs niveaux dans la ritualité funéraire : temporel, spatial, linguistique. L'ordre peut en premier lieu être temporel : le déroulement du rituel est en effet très codifié, l'organisation en étant réglée à l'avance et répétée de façon immuable à chaque décès. De plus, le rite s'inscrit dans une temporalité plus longue, puisqu'il est réactivé périodiquement, à l'occasion de l'anniversaire du décès par exemple, qui donne lieu à une commémoration destinée à entretenir le souvenir du disparu, ce qui permet d'ordonner le temps dans une dimension plus longue. Les rites funéraires, dans leur organisation et dans leur périodicité, ont ainsi pour fonction de structurer le temps, au moment où la mort semble en briser le fil, et où le deuil brouille la perception du temps qui passe, faisant de chaque instant une éternité.

En second lieu, l'ordre du rituel funéraire est également spatial : le rite impose une séparation entre les vivants et les morts, et une organisation très codifiée de la disposition des défunts. En effet,

¹⁴⁴ Je remercie Alice Krieg-Planque pour m'avoir signalé cette proximité entre les deux genres de discours (discours de départ en retraite et nécrologie), qui comportent une même visée totalisatrice, accompagnée d'un regard rétrospectif et bienveillant sur une carrière ou sur une vie.

l'alignement des tombes, le regroupement des familles par caveaux, la catégorisation des sépultures en fonction de la classe sociale des défunts qu'elles accueillent, de la masse des anonymes enterrés dans la fosse commune au mausolée richement orné, dernière demeure de ceux qui étaient déjà les plus visibles de leurs vivants, tout cela donne lieu à une véritable géographie du cimetière, qui reproduit souvent à son échelle les hiérarchies et organisations du monde des vivants (Urbain 1989 ; Zonabend 1973). Les rites visent ainsi à structurer l'espace, aussi bien en ce qui concerne spécifiquement les lieux consacrés aux défunts que dans l'articulation entre le territoire des vivants et celui des morts.

Enfin, l'ordre se lit également dans la dimension verbale des rites funéraires : la présence de formules codifiées de condoléances et l'existence de genres de discours dédiés montrent que la ritualité funéraire cherche à organiser le discours. C'est ce qu'affirme Andrea Martignoni :

L'écriture, « presque » essentielle du regard et de la conscience historique, se doit d'être considérée ici comme l'expression d'une volonté de codification des langages d'accompagnement du mort entre le temps réel du trépas et le temps dilaté du deuil.

(Martignoni 2004, p.11)

Cette « codification des langages » a lieu notamment par le biais du recours à des patrons (que ce soit à l'échelle de la phrase ou à celle du texte), qui fonctionnent comme des cadres permettant de canaliser et d'ordonner la parole, qui, à l'aube du deuil, est saturée d'émotions et risque de surgir diffuse, confuse.

C'est dans cette dimension verbale du rite funéraire que la nécrologie prend place, en tant que genre de discours qui contribue à structurer la parole *post-mortem*. La première partie de cette thèse a consisté à analyser le genre de discours et à mettre en évidence son caractère routinier, dans cette optique de ritualisation. La seconde partie effectue un saut qualitatif de la simple routinisation linguistique à la dimension anthropolinguistique du rite, qui dépend précisément de la forte codification du genre. Il peut y avoir un côté apparemment artificiel à séparer ainsi ce qui relève du genre (qui a été étudié dans la première partie) et ce qui relève du rite (qui sera analysé dans cette seconde partie) : je n'ignore pas effectivement que tout contribue à définir le genre de discours, y compris les phénomènes qui seront abordés dans cette seconde partie. Néanmoins, alors que la première partie s'assignait avant tout pour objectif de caractériser les grands éléments de structuration du genre, à l'échelle macrotextuelle, cette seconde partie prend quant à elle appui sur les effets pragmatiques de la nécrologie en tant que rituel : c'est donc avant tout une différence de perspective qui justifie la distinction. Inversement, certaines analyses de cette seconde partie s'appuient nécessairement sur des phénomènes qui ont déjà été étudiés au cours de la première partie, ce qui

explique les nombreuses références qui seront faites à des analyses antérieures, qui seront reprises dans une perspective différente et enrichies par rapport à la première lecture que j'en ai proposée.

L'hypothèse qui structure cette seconde partie est que le passage de la ritualisation générique vers le rite de deuil fait de la nécrologie un macro-acte de langage indirect, à l'échelle du genre de discours. La visée en apparence assertive (il s'agit de qualifier le défunt et de faire le récit de son existence) laisse ainsi la place à une visée injonctive, qui incite en arrière-plan l'ensemble de la communauté à se rassembler autour de la figure du défunt. La nécrologie comporte en effet une dimension perlocutoire très marquée, qui vise à faire adhérer à certaines valeurs et cherche à faire en sorte que le lecteur conforme son comportement à ces valeurs. On reconnaît là la « disposition à l'action » (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1958, p.59) qui caractérise les discours épидictiques. Ceci vient de nouveau confirmer l'importance de la stabilité générique : puisque c'est la forme qui donne sens de façon implicite, le respect du cadre générique est essentiel. C'est en effet la routinisation qui permet de percevoir autre chose que le dit et de faire émerger la valeur illocutoire indirecte.

Une dimension foncièrement anthropologique

Envisager la nécrologie comme un rite funéraire implique d'articuler la dimension linguistique à la dimension anthropologique. Cela interroge sur la place respective à accorder à ces deux perspectives. Je fais le choix ici de considérer la nécrologie avant tout sous l'angle linguistique, pour deux raisons principales. Cette priorité du linguistique s'explique en premier lieu pour des raisons chronologiques : au fil de mes recherches, l'analyse linguistique a toujours été première, et la dimension anthropologique n'est venue que secondairement, suscitée par divers phénomènes convergents qui m'ont conduite à prendre conscience progressivement de l'ampleur du caractère rituel de la nécrologie. C'est alors que j'ai compulsé des livres d'anthropologie, notamment ayant trait à la ritualité funéraire. Si c'était plaisant de constater que ces lectures confirmaient plusieurs de mes hypothèses, il s'agissait donc bien d'une validation rétrospective, l'anthropologie étant conçue comme un appui, qui m'a aidée à structurer certaines de mes analyses et m'a donné à penser, et non comme une perspective initiale de recherche, qui aurait conditionné mon approche des textes. En second lieu, ce choix d'une approche fondamentalement discursive s'explique par mon attachement au primat du linguistique, qui se justifie bien sûr par mon ancrage disciplinaire mais aussi par la conviction que c'est dans les formes du discours que se trouve la clé de la ritualité et que c'est dans la matière du texte que s'élabore le rite,

sans que le discours doive être cantonné à un rôle subalterne de simple courroie de transmission d'un vouloir-dire antérieur et extérieur au texte.

Je peux ici citer cette phrase de Dominique Maingueneau, qui a inspiré l'approche que je mets en œuvre au cours de cette seconde partie :

Il ne suffit pas de constater qu'une archive est faite de mots pour en conclure que son étude relève de la linguistique plutôt que d'une autre discipline. Pour l'AD, la tentation est toujours grande de manipuler des catégories sociologiques ou psychologiques immédiatement en prise sur l'interprétation des textes, de faire ainsi l'économie du détour par une analyse fine des ressorts du langage. Passer par la linguistique, c'est penser qu'en faisant appel à elle, on pourra mieux appréhender les processus discursifs, eu égard aux fins que se donne l'AD.

(Maingueneau 1991, p.24)

Le positionnement que je revendique est donc celui de la linguistique : l'objectif est de montrer comment fonctionne la nécrologie, d'un point de vue discursif, pour donner son efficacité performative au rite, en déterminant avec précision les marques qui contribuent à créer cet effet de communauté et en étudiant leur fonctionnement, leurs modalités d'interaction ainsi que leurs effets pragmatiques. Néanmoins, dans la mesure où les représentations de la mort dépassent le cadre purement linguistique et sont pénétrées notamment par les plans culturel, psychologique et philosophique, l'analyse de discours que je pratiquerai ici prendra résolument en compte la dimension anthropologique du langage. Le texte trouvera la trace de ces choix, notamment dans des références à divers ouvrages d'anthropologie qui balisent le propos et éclairent la lecture, ou dans les parallèles que je dresserai régulièrement entre certains phénomènes linguistiques caractéristiques des nécrologies et d'autres rites qui partagent les mêmes finalités.

Plan de la partie

Le plan de cette partie n'a pas été aisé à concevoir, donnant lieu à de nombreuses hésitations qui ont perduré jusqu'au moment de la rédaction. Deux options principales étaient envisageables : d'une part un plan qui ferait la part belle aux catégories linguistiques (avec des chapitres articulés autour les différents phénomènes étudiés : interpellation, hyperstructures, dialogisme, éthos...), en accord avec ce primat que je souhaite accorder au discours lui-même, d'autre part un plan plus orienté sur les effets de sens, qui présentait l'avantage d'offrir un regard surplombant. C'est finalement la seconde option que j'ai choisie, en adoptant un plan axé sur les instances impliquées par le rite (défunt, nécrologue, lecteurs). Ce choix a été guidé par deux préoccupations fondamentales : j'avais d'une part

le souci de ne pas me cantonner aux observables linguistiques, pour ne pas pratiquer une linguistique qui se désintéresserait des questions interprétatives, ce qui est un écueil possible dans un plan centré sur les marques. D'autre part, l'organisation choisie, qui dédie chaque chapitre à une instance concernée par le décès, fait sens également d'un point de vue linguistique. En effet, cette subdivision reflète les trois personnes grammaticales qui sont en interaction dans la scène d'énonciation des nécrologies, telles qu'on les a analysées au début du chapitre précédent (p.303) : défunt (troisième personne), nécrologue (première personne) et lecteurs (deuxième personne). La dimension linguistique structure donc également le plan choisi.

Ce choix reflète donc les principales fonctions du rite, telles qu'elles ont été définies dans une perspective anthropologique :

Il y a bien longtemps déjà que les anthropologues [...] considèrent que les rites funéraires comportent trois fonctions essentielles : régler le devenir du défunt, soutenir les proches endeuillés et ressouder la communauté.

(Hanus 1998, p.8)

Le plan de cette seconde partie sera donc articulé selon les instances en direction desquelles le rite est pratiqué. Le chapitre 6 s'intéressera aux fonctions relatives au défunt, le chapitre 7 abordera les fonctions relatives au nécrologue et le chapitre 9 se penchera sur les fonctions relatives à la communauté. On peut s'étonner de cet ordre qui ne respecte pas l'ordre des première, deuxième et troisième personnes. Néanmoins, dans la perspective qui est la mienne, cet ordre grammatical ne fait pas véritablement sens. L'ordre adopté se veut mimétique de l'ordre des personnes à qui le rite est destiné : au moment du deuil, on pense tout d'abord à celui qui part (troisième personne), puis on se préoccupe de son propre sort (première personne), avant de s'adresser à ceux qui restent (deuxième personne).

Chapitre 6

Fonctions relatives au défunt. La mort en troisième personne

La tristesse des morts, c'est ce qui restait à se dire.

SIGNAC Marcel , « Jean Mabire : l'uniforme intérieur », *Rivarol*, 14 avril 2006 : 10.

LA NÉCROLOGIE, en tant que rite funéraire, se penche en premier lieu sur le défunt : il s'agit alors d'envisager la mort en « troisième personne » (Jankélévitch 1966, p.25), celle de l'autre, du tiers, de celui dont on parle. Je me permets ici une légère distorsion de la théorie de la mort en troisième, seconde et première personne développée par Vladimir Jankélévitch, afin que ces trois points de vue portés sur la mort coïncident avec les trois entités qui entrent en jeu dans la nécrologie et que nous avons analysées dans le chapitre sur l'énonciation (p.303). La mort en troisième personne concerne ainsi le défunt (le délocuté), la mort en première personne concerne le nécrologue (le locuteur) et la mort en deuxième personne concerne le lecteur (l'allocutaire). Si j'ai conservé les formulations de Vladimir Jankélévitch, parce que je les trouve percutantes et justes, je ne mets toutefois pas tout à fait la même chose sous la « mort en troisième personne », qui selon lui, concerne « la mort abstraite et anonyme » (*Ibid.*). Ceci me permet d'articuler ces points de vue portés sur la mort avec l'approche de l'énonciation que j'ai développée au chapitre précédent.

Ce chapitre, axé sur la mort en troisième personne, se penchera donc sur les fonctions que la nécrologie remplit par rapport au disparu. Par ses paroles, le nécrologue vise à adoucir la violence du caractère radical de la mort, en rendant la séparation progressive. C'est là un des premiers rôles essentiels des rites funéraires linguistiques :

Du refus instinctif initial de la mort de l'autre à son acceptation raisonnable et finale, les rites et les discours sont là. Ils ouvrent, régulent, canalisent et ferment les deuils en rendant la séparation relative, et, simultanément, effective. L'essentiel, c'est d'estomper l'absurdité et la radicalité de la séparation afin que le mort, retenu par des rites d'interpellation et de célébration, ne sorte pas totalement de la sphère des échanges symboliques des vivants : le mort maintenu dans le circuit général des échanges, la séparation, affaiblie, est rendue acceptable.

(Urbain 1989, p.105-106)

Ainsi, le temps du deuil semble être rythmé par deux étapes, qui trouvent toutes deux leur place dans la nécrologie : la nécrologie vise en premier lieu à rendre vie à l'absent, dans une sorte de déni de la mort, à faire comme s'il était encore présent. Dans un second temps apparaît un rapport à la mort plus apaisé, la nécrologie est alors une façon d'accepter cette mort, en accompagnant le mort vers l'au-delà. La nécrologie peut alors être conçue comme une manière de « faire mourir » le défunt en douceur, pour atténuer la brutalité de son décès, en « jouant » cette mort sur le temps plus long. Au cours de ce chapitre, on envisagera successivement les deux étapes qui balisent le deuil : d'une part, la volonté de rendre vie à l'absent, d'autre part, le souci d'accompagner le défunt dans l'au-delà.

I. Rendre vie à l'absent

L'épithaphe [...] est le lieu d'une vitrification de l'écriture [...]. Le but de l'écriture funéraire est de retenir le défunt dans son présent, de l'immobiliser à jamais au seuil du néant.

URBAIN Jean-Didier, *L'archipel des morts*, Plon, Paris, 1989 : 207

En premier lieu, la nécrologie cherche à redonner vie au défunt, à utiliser le langage pour le rendre présent, sensible, réel. Ce mouvement se réalise au travers de trois phénomènes complémentaires, que je me propose de nommer l'évocation, l'invocation et la convocation du défunt. Par l'évocation, le nécrologue cherche à compenser l'absence du défunt au monde par une présence linguistique. Par l'invocation, le nécrologue interpelle le défunt, le faisant exister comme interlocuteur. Par la convocation, le nécrologue donne la parole au défunt, le faisant exister comme locuteur. Nous

analyserons successivement ces trois phénomènes, qui reviennent à parler du disparu, à lui parler, et à le faire parler, et qui se combinent pour lui redonner corps au travers du discours.

1. Évocation

La première étape de ce mouvement qui vise à redonner corps au défunt repose sur son évocation dans le discours. Les paroles, susceptibles de représenter l'invisible, l'indicible, sont à même de faire revivre le mort. Cette « résurrection linguistique » s'oriente dans trois dimensions distinctes : le passé, le présent, le futur.

1.1. Faire revivre au passé

Le nécrologue cherche tout d'abord à faire revivre le défunt au passé, en racontant certains épisodes de sa vie, qu'il partage avec la communauté des lecteurs.

1.1.1. Rôle du récit

C'est le récit qui est le premier outil au service de l'évocation linguistique du défunt : raconter permet de faire revivre, ne serait-ce que par les mots. En voici un exemple :

(567) C'était un soir du début des années 1990, à Narbonne. A 70 ans, Raymond Devos rodait son nouveau one-man-show, avant de le jouer à Paris. Nous devions le rencontrer après le spectacle. Mais juste avant, le hasard nous avait réunis dans une petite brasserie à côté de la salle, à deux tables différentes. Une heure à peine avant de monter sur scène, l'humoriste dînait avec son attachée de presse et son impresario, dans un silence total. Raymond attendait son poisson. Qui ne venait pas. Soudain, un grand bruit en cuisine. Des plats qui volent. Devos relève la tête, improvise une histoire à partir de l'incident. C'est un peu lourd, personne ne décoche le moindre sourire. « Allez, je la refais autrement. » Et le roi du one-man-show imagine alors une scène de ménage entre la serveuse et le cuistot, des amours contrariées, des coups, un œil au beurre noir, et une nouvelle recette de raie au beurre noir. Cette fois, l'assistance rit aux éclats. Et la serveuse sort de cuisine avec sa raie. Elle avait juste laissé tomber un plat. [AUJ17]

La narration de ce sketch improvisé plonge le lecteur dans l'histoire racontée : on s'y croirait ! L'emploi du présent de narration, la montée du suspense (en particulier après le caractère déceptif du « personne ne décoche le moindre sourire », qui ponctue le récit du premier sketch), le caractère oral du récit, ponctué de nombreux jeux sur les sonorités (par exemple « Raymond attendait son poisson ») permettent au lecteur d'être projeté au cœur de l'action. De plus, le récit ralentit avec l'histoire, puisque l'attente est manifestée par la segmentation des phrases (« Raymond attendait son poisson. Qui ne venait pas. »), et il accélère en parallèle avec l'action : l'envolée de Raymond Devos est marquée par

l'énumération au sein d'une phrase qui s'allonge (« une scène de ménage entre la serveuse et le cuistot, des amours contrariées, des coups, un œil au beurre noir, et une nouvelle recette de raie au beurre noir »). Néanmoins, il s'agit toujours ici pour le nécrologue de faire revivre « au passé », puisque l'action est très clairement située dans le temps et dans l'espace, dès le début du récit (« C'était un soir du début des années 1990, à Narbonne »). Il s'agit donc de faire renaître par les mots un épisode antérieur, marqué comme tel.

Néanmoins, faire revivre au passé n'implique pas de rester dans le passé : le nécrologue s'applique au contraire à faire le lien avec le présent, comme en témoigne cette anecdote :

(568) Jeune avocate féministe, tu exerçais dans un cabinet [...] qui donnait sur la rue Soufflot. Le pape Jean-Paul II faisait sa première visite officielle en France et voilà que, lors de son passage sous vos fenêtres, une grande banderole fait son apparition, une banderole portant plus ou moins les mots suivants : « la religion c'est l'opium du peuple ; fermons nos frontières à ce trafiquant de drogues qu'est le pape ! » Les flics n'ont pas tardé à faire leur apparition dans votre cabinet mais vous aviez toutes fait vos devoirs et avez pu ainsi expliquer à ces braves fonctionnaires que vous étiez dans votre plein droit en posant ce geste ! J'en ris encore. [CHO1]

Là encore, ce récit est destiné à faire revivre la défunte au travers de ses actes passés. La chute de la narration (« J'en ris encore »), et en particulier l'adverbe temporel, montrent toutefois qu'il ne s'agit pas de rester dans le passé, mais que l'objectif est d'entretenir la mémoire de la disparue. La narration des souvenirs est conçue comme une façon de perpétuer son action. On remarque d'ailleurs que la réaction finale de la narratrice est préparée tout au long du récit : ce dernier est effectivement ponctué de points d'exclamation qui laissent entrevoir le rire final. De plus, le choix des désignations indique clairement de quel côté se range la narratrice : entre la « jeune avocate féministe » et « les flics », « ces braves fonctionnaires », le lecteur est incité lui aussi à prendre parti pour l'avocate activiste. Par ailleurs, là encore, le choix de ménager le suspense en adoptant le point de vue du pape qui découvre la banderole (au lieu de faire démarrer le récit antérieurement, au moment de l'installation de la banderole) permet de jouer sur la connivence avec le lecteur, et de l'inviter à rire encore, lui aussi, de ce pied de nez au pape.

Pour que l'évocation linguistique permette de donner corps au défunt, l'attention prêtée aux détails est importante : ce sont eux qui vont permettre au lecteur d'entrer dans l'intimité du personnage et d'avoir l'impression de le côtoyer. C'est ce que montrent par exemple les passages suivants :

(569) Entre deux voyages à l'autre bout du monde, l'homme aimait prendre son petit noir dans son bar la Lune, à Clermont. [AUJ13]

(570) C'est à Paris que H.R. passa toutes ses années sabbatiques. Fait exceptionnel, il y fit deux séjours en 1999, place Saint-Sulpice qui lui devint chère, l'un en été – au cours duquel il alla voir l'éclipse de soleil dans la zone de totalité et en revint émerveillé –, l'autre, en automne, où il travailla avec Jean Perrot à la mise au point du manuscrit de son rapport au dernier Congrès International des Linguistes. [BSL2]

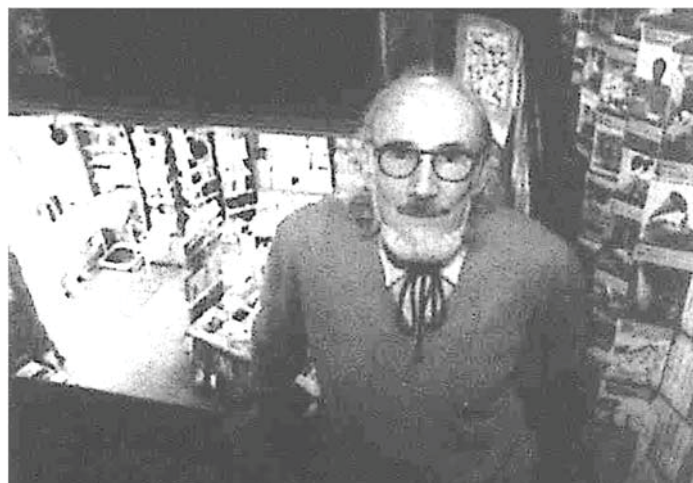
Les précisions sur les habitudes privées du disparu (Édouard Michelin qui boit son café), ou l'évocation détaillée d'un épisode de sa vie (Haïim Rosén qui assiste à l'éclipse de soleil) rendent le défunt à la fois familier et palpable : ces détails permettent de se représenter la scène comme si on l'avait vécue aux côtés du disparu.

1.1.2. Importance des perceptions

Afin que le défunt puisse véritablement prendre corps pour le lecteur, le nécrologue s'attache à mobiliser ses perceptions. C'est tout d'abord la vue qui est sollicitée, pour permettre au lecteur de voir le défunt par la médiation de l'évocation linguistique :

(571) Il y eut un esprit « La Proue » autour de Georges et Raymond, avec des rencontres d'écrivains, des expositions de peintures, d'éditions rares, dans un local surchauffé, surencombré, où la barbe de Georges Péju et ses yeux tendres derrière ses lunettes embuées, dominaient la foule des visiteurs. [PRO45]

La mention de détails visuels, relatifs tant au lieu (« local surchauffé, surencombré ») qu'au physique du personnage (« la barbe de Georges Péju et ses yeux tendres derrière ses lunettes embuées ») permet faire revivre la scène à ceux qui l'ont vécue (*Le Progrès* étant un journal régional, plusieurs lecteurs de Lyon ont dû fréquenter la librairie du futur défunt) ainsi qu'à ceux qui n'y ont jamais assisté mais peuvent ainsi se la représenter. À cet égard, la photographie qui illustre la nécrologie vient compléter le texte, par effet de redondance, puisqu'elle permet de visualiser précisément ce qui est décrit dans l'article (aussi bien les étagères débordantes que la barbe et les lunettes du libraire) :



[PRO45]

C'est également le sens de l'ouïe qui est convoqué dans les nécrologies. Là encore, il s'agit de faire entendre la voix du défunt au lecteur par le truchement du langage :

(572) Ses admirateurs se souviendront de son talent de mélodiste et d'une voix au registre exceptionnel, passant de la suavité à la rudesse. [LIB45]

(573) Il y avait aussi la voix de Maître Wagner, simple, ronde, assez puissante pour remplir une cour d'appel – où, les vicissitudes des procédures aidant, nous l'entendîmes bien plus d'une fois plaider. [PRE9]

(574) N'était-il pas avant tout une voix ? Inimitable. Un timbre un peu grêle qui dérapait vers d'improbables aigus, une élocution ironique sans en avoir l'air. [CRO31]

Il s'agit de nouveau de donner corps au défunt, de le faire exister par le biais du discours, en rappelant des détails auditifs concernant la voix du disparu (« registre exceptionnel », « ronde », « timbre un peu grêle ») mais également en suggérant ce que cette voix révèle sur la personnalité du défunt (« suavité », « rudesse », « puissante », « ironique »). Contrairement aux perceptions visuelles, les perceptions auditives ne peuvent être illustrées dans une nécrologie, qui est transmise au lecteur par le canal visuel uniquement. Néanmoins, on constate que dans les médias qui utilisent le canal auditif (télévision, radio, blogs...), le recours à une illustration sonore (retransmission du dernier concert du défunt s'il était musicien, diffusion d'un discours s'il s'agissait d'une personnalité politique...) est très fréquent¹⁴⁵, et c'est d'ailleurs un phénomène que l'on retrouve sur le site internet en ligne des journaux du corpus, où certains contenus complémentaires (vidéos, enregistrements sonores...) permettent de redonner corps de manière plus directe au défunt.

Bien qu'il s'agisse toujours de faire revivre « au passé », le lien avec le présent est ici encore souligné, comme le montrent les exemples suivants :

(575) **J'entends pourtant toujours** cette voix au timbre éraillé, le rire qui la ponctuait, et **je continue de l'écouter** quand **elle m'appelle** à donner du sens à ma sémantique. [CAH1]

(576) Bien sûr, **pour jamais, demeure cette voix**. Si particulière. Comme une haute plainte qui soulèverait une diabolique malice. Une voix avec une distance à soi-même. Une voix unique. [FIG40]

(577) **A cet instant, j'ai besoin de la voir comme elle était**, plutôt grande, mince, les cheveux courts un peu roux, un visage harmonieux, une voix douce et précise, un rire clair et rare, comme étonné, souvent vêtue de couleurs d'automne... [CHO1]

Dans ces exemples, qui sollicitent tant la vue que l'ouïe, plusieurs indices concordants témoignent la volonté du nécrologue d'entretenir la mémoire des souvenirs visuels et auditifs : l'emploi du présent

¹⁴⁵ Faisant par exemple dire à Marie Drucker qui s'apprête à diffuser dans *Soir 3*, le journal du soir de France 3, un reportage en hommage à Raymond Devos qui vient de décéder, jeudi 15 juin 2006 : « Quelle est la meilleure façon de rendre hommage à un grand humoriste ? C'est peut-être de l'écouter à nouveau, tout simplement ».

(« j'entends », « elle m'appelle », « j'ai besoin »...), les circonstanciels de temps (« toujours », « pour jamais », « à cet instant ») ainsi que le sémantisme des verbes (« continue », « demeure ») montrent que l'objectif est de rendre présents et sensibles les souvenirs des défunts. Ainsi, dans ces nécrologies en troisième personne, qui placent le défunt dans l'extérieur de l'interlocution, la délocution est néanmoins traitée de telle façon que malgré tout, le délocuté est présenté par des événements, des caractéristiques qui le rendent vivant.

1.1.3. Une présence linguistique au travers des chaînes de référence

Une dernière modalité d'évocation visant à redonner corps au défunt repose sur la nomination. Les différentes expressions qui font référence au défunt permettent de lui donner une présence linguistique au sein du texte. Pour s'en convaincre, on peut par exemple observer la nécrologie d'André Mandouze dans *La Croix* (CRO42). Sur les 622 mots que compte le corps de l'article, 138, soit près d'un quart, désignent le défunt (sans compter les termes qui le décrivent ou évoquent son parcours, et se rapportent donc indirectement à lui). Son nom revient en particulier à huit reprises au cours de l'article. La nomination est donc une façon d'accroître l'emprise du mort, en lui donnant une plus grande ampleur linguistique. Étudions plus précisément la chaîne de référence, en relevant les anaphores nominales à mettre au compte du nécrologue¹⁴⁶ :

(578) L'intellectuel chrétien, militant volontiers polémiste
 L'érudit professeur en Sorbonne
 Le professeur des universités dont le rêve était de rendre Augustin à son peuple
 Cet intellectuel remuant et ce militant bouillant, rebelle à tout magistère politique ou idéologique
 Le brillant latiniste
 Le jeune érudit
 L'intellectuel engagé
 Le savant intransigeant – surnommé « Monsieur Thème latin » [CRO42]

Au fil du texte et des désignations successives émerge la figure d'un personnage qui prend corps linguistiquement : les isotopies de l'intellectuel et du militant esquissent à petites touches le portrait d'André Mandouze, qui se précise à chaque nouvelle anaphore nominale.

On remarque d'ailleurs qu'au sein de la chaîne de référence, le nombre d'anaphores nominales (les huit expressions ci-dessus) est à peu près équivalent à celui des noms propres (huit également) et des pronoms (le texte en compte dix). On aurait pourtant pu s'attendre à ce que dans un texte

¹⁴⁶ Ceci exclut les désignations qui sont le fait de locuteurs extérieurs, que je n'ai pas intégrées ici à l'analyse car leur traitement implique des problématiques d'ordre énonciatif qui risqueraient de brouiller les résultats.

entièrement consacré à une personnalité unique et bien identifiée, le nombre d'anaphores pronominales soit supérieur à celui des anaphores nominales ou des noms propres : le risque de confusion est en effet particulièrement faible, puisqu'il n'y a pas de compétition référentielle (Ariel 1990, p.28). Le nombre élevé des anaphores nominales est donc particulièrement significatif. On peut émettre l'hypothèse que cette multiplication des désignations, qui fait partie des différentes stratégies au service de la description que l'on a étudiées (p.248), constitue une des modalités utilisées par le nécrologue pour faire revivre le défunt, pour lui donner corps, par le biais du discours, en permettant au disparu d'occuper l'espace de l'article et donc d'exister au travers du texte.

1.2. Faire revivre au présent

Nous avons vu que le nécrologue cherche à faire revivre le défunt « au passé », en racontant son existence tout en la présentant comme antérieure et achevée, bien que le souvenir puisse en être réactivé et entretenu au présent. Nous en venons maintenant à une deuxième modalité d'évocation : le nécrologue peut également chercher à faire revivre le défunt « au présent ». Il s'agit toujours de raconter pour faire revivre, mais en observant cette fois le passé comme s'il était présent, au moyen de divers artifices qui permettent de se replonger au cœur de la vie, qui tiennent notamment au choix de focalisation et à l'emploi des temps verbaux.

1.2.1. Focalisation antérieure

C'est tout d'abord la focalisation adoptée par le nécrologue qui va permettre de plonger le lecteur au cœur de la vie du défunt : le choix d'une focalisation antérieure permet de ne pas regarder en arrière pour observer rétrospectivement la vie du disparu, mais de retourner en arrière pour observer le futur défunt de son vivant au fil de son existence, ce qui permet d'évincer la réalité de la mort. En effet, si l'on représente le déroulement du temps par un axe (*cf.* Figure 3 ci-dessous), sur lequel on place la vie du personnage racontée par la nécrologie, entre les deux bornes que sont la naissance et la mort, on peut positionner le moment de l'énonciation juste après la fin de la vie :

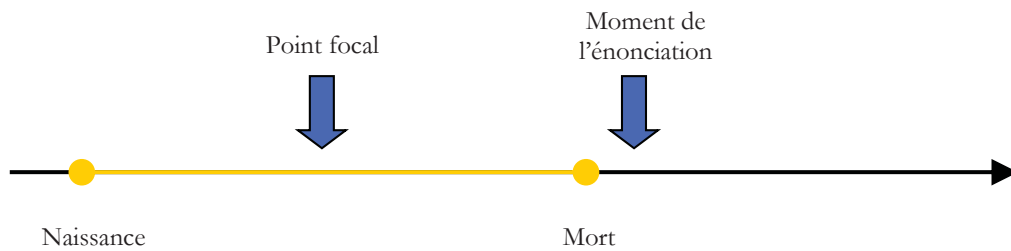


Figure 3 : L'énonciation dans les nécrologies

On aurait pu supposer que ce soit à partir de ce moment de l'énonciation que le journaliste ait choisi d'observer et de raconter la vie du disparu. Mais souvent, ce point focal depuis lequel la vie est observée est déplacé à un moment de la vie du personnage, l'énonciateur (et par voie de conséquence, le lecteur) adoptant empathiquement le point de vue du disparu au cours de sa vie. C'est le cas dans l'exemple suivant :

(579) Après avoir été mobilisé en 1940, il **devient** enseignant de philosophie au lycée Pasteur à Neuilly-sur-Seine où il **aura** comme élève Roger Nimier. Maurice de Gandillac évolue **alors** dans la proximité du thomiste Jacques Maritain, puis participe à l'aventure de la revue *Esprit*. [FIG12]

Ici, le « alors » de l'énoncé représente le moment où Maurice de Gandillac devient enseignant. C'est à partir de ce repère temporel, contemporain de la vie du personnage, que sont organisés les temps verbaux, le présent de « devient » ou le futur de « aura ».

Le fonctionnement temporel est identique dans les exemples suivants :

(580) Ensemble, le 16 juillet 1948, ils fondent le Groupe expérimental hollandais. [...] **Quelques semaines plus tard**, ils sont à Paris, en compagnie du poète belge Christian Dotremont et du peintre danois Asger Jorn. [MON25]

(581) Pierre Tabatoni appartient **désormais** à ce petit groupe d'universitaires qui s'efforcent de moderniser nos institutions. [MON6]

Dans l'exemple (580), l'emploi du présent de narration permet déjà au lecteur d'être projeté au cœur de l'action. C'est confirmé par le complément circonstanciel de temps « quelques semaines plus tard », qui ancre le repère temporel depuis lequel l'histoire est racontée au cours de la vie de Karel Appel, comme si l'on vivait son existence en même temps que lui. L'exemple (581) fonctionne selon le même modèle. Dans un premier temps, la lecture du début de la phrase pourrait laisser envisager une lecture rétrospective, dans laquelle le « désormais » pourrait être paraphrasé par « à partir d'aujourd'hui, jour où cet article paraît, suite à sa mort ». Toutefois l'emploi du présent dans la subordonnée (« s'efforcent »), et non du passé composé (ou du passé simple) auquel on se serait attendu, contraint à modifier cette interprétation : le « désormais » représente non pas le moment de l'énonciation, mais bien le point focal depuis lequel la narration est opérée, et pourrait être paraphrasé par « après avoir passé une année à Harvard » (événement qui est

mentionné dans le cotexte gauche de l'exemple cité). Cette interprétation est confirmée par la suite de l'article, qui illustre les efforts de modernisation des institutions entrepris ensuite par Pierre Tabatoni.

Il est intéressant de noter que dans ce cadre, le choix du temps verbal importe peu, comme en témoignent les trois exemples suivants :

(582) La faillite du père plonge **bientôt** les Devos dans la pauvreté. [PRO56]

(583) **Plus tard**, l'homme deviendra courtier en immobilier. [PRO53]

(584) La mort de Pier Paolo Pasolini, en 1975, détermina, en quelque sorte, l'orientation à venir de l'écrivain [Enzo Siciliano], qui s'attacha **immédiatement** à traquer la vérité des circonstances de son assassinat. [MON96]

On retrouve des circonstanciels de temps (en gras) qui invitent à se projeter au cœur de la vie du défunt et à envisager l'avenir à ses côtés. Néanmoins, on remarque que, malgré le sens très proche de ces trois syntagmes temporels, le temps verbal n'est pas identique : on a indifféremment du présent, du futur ou du passé simple. On peut donc affirmer que ce sont bien les compléments circonstanciels de temps et non le temps des verbes qui autorisent cette focalisation spécifique.

Ainsi, dans ces divers exemples, significatifs du fonctionnement des nécrologies, l'énonciateur observe résolument l'existence du disparu depuis la vie elle-même, délaissant le point de vue rétrospectif permis par sa position énonciative sur l'axe temporel. Cela permet de recentrer la nécrologie sur la vie du disparu, la mort étant reléguée vers un futur lointain, qui d'ailleurs n'est quasiment jamais évoqué : le récit se déroule généralement dans l'ordre chronologique, mais il s'arrête avant la « fin », puisqu'il ne s'achève qu'exceptionnellement par la mort du personnage. De plus, en se replaçant en des points du passé et en envisageant le futur à partir de moments de la vie du disparu, l'énonciateur se livre à une lecture empathique qui, au plan énonciatif, est le signe d'un partage de l'expérience et des valeurs entre le mort et le vivant, qui revit en osmose la vie du mort.

1.2.2. *Emploi des temps*

La seconde stratégie utilisée par le nécrologue pour faire revivre le défunt « au présent » repose sur l'emploi des temps.

1.2.2.1. **Utilisation du futur**

En premier lieu, le recours au futur est fréquent. En effet, le choix du nécrologue d'adopter un point focal contemporain de la vie du personnage autorise les prolepses narratives, comme en témoignent les deux exemples suivants :

(585) Il découvrira bientôt que le sang conserve en outre, par ses caractères innés, la trace de nos origines. » [MON7]

(586) Billy Preston est alors loin d'imaginer que, quelques années plus tard, il créera pour les Fab Four le son unique de Get Back. [LIB49]

Dans ces deux exemples, le nécrologue se permet en effet d'anticiper sur l'avenir du personnage. Cette prolepse narrative est autorisée par la connaissance que lui a de l'« après », étant donné que le lieu de l'énonciation est postérieur à la mort du personnage, ce qui lui donne une vision surplombante de l'ensemble de sa vie. Dans ces deux exemples, l'emploi du futur (« découvrira » ou « créera »), redoublé par les indices temporels d'ultériorité (« bientôt » et « quelques années plus tard »), renforce l'impression d'accompagner le personnage au cours de sa vie, augmentant ainsi la tension narrative du récit (Baroni 2007). En effet, le futur ouvre la possibilité d'un avenir, là où le défunt en est *a priori* privé. Il s'agit donc bien de faire revivre le défunt « au présent », en se replongeant au cœur de son existence.

De ce fait, on trouve de nombreuses occurrences du futur dans les nécrologies :

(587) Depuis sa plus tendre enfance, alors qu'elle étudiait à la James Gillespies' High School dont elle **gardera** un souvenir impérissable, Muriel Spark se sentait pourtant, profondément, l'âme d'un écrivain. [MON1]

(588) Il accompagne ensuite la chanteuse Betty Carter, le trompettiste Lester Bowie, les saxophonistes Pharoah Sanders, Arthur Blythe ou Gary Bartz, tout en menant ses propres formations, témoignages de ses capacités à évoluer dans de nombreux registres, des standards au free jazz avec des influences du gospel, forme qui ne **quittera** jamais totalement sa musique. [MON57]

(589) Abe Rosenthal en **concevra** une certaine amertume et **écrivra** désormais dans le New York Daily News. [MON46]

(590) Pendant soixante-cinq ans, il **va imposer** sa marque. [MON94]

(591) Muriel Camberg fréquente une excellente école et obtient, à 12 ans, le prix Walter Scott pour son poème *Out of a book*. Elle n'**arrêtera** plus d'écrire. [FIG1]

Cet emploi fréquent du futur témoigne du souci du nécrologue de retenir le défunt dans sa vie, de le faire exister, ici et maintenant, pour ceux qui restent.

1.2.2.2. Suppression des verbes conjugués

En second lieu, c'est la suppression des verbes conjugués qui permet au nécrologue de faire revivre le défunt « au présent ». Il s'agit là d'un phénomène que nous avons déjà entrevu dans la première partie, où nous avons souligné (p.250) que les stratégies utilisées pour décrire le disparu faisaient volontiers l'économie du verbe, puisqu'elles reposaient essentiellement sur l'emploi d'anaphores indirectes et de constructions détachées : ces deux techniques descriptives échappent à la

prédication sur le plan syntaxique et permettent donc l'ellipse du verbe conjugué. C'est là une première modalité utilisée pour placer le défunt hors du temps et le faire accéder à l'immortalité. La seconde modalité consiste à avoir recours à des phrases averbales, notamment dans les passages descriptifs. C'est là un phénomène plus rare, mais significatif de ce mouvement qui vise à supprimer des nécrologies les traces de temporalité. En voici quelques exemples¹⁴⁷ :

(592) Musicale, légère, une voix de divette. [FIG31]

(593) Une grâce magique, mystérieuse. Une voix douce teintée d'éternel étonnement. Feignant l'incrédulité perpétuelle. Un timbre de tonnerre, s'il le fallait. Une silhouette moelleuse, une présence aérienne. Un regard de voyant. Des délicatesses de libellule. [FIG57]

(594) Styliste étincelant de précision, d'humour, d'esprit et d'ironie, aussi bien portraitiste qu'analyste, penseur à l'aplomb de l'artiste. Impossible de trouver une phrase obscure chez ce maniaque de l'ordre, de la clarté, du raisonnement juste. [POI6]

(595) Professeur de collège, militant actif du PCF à Pontoise, secrétaire de cellule à L'Isle-Adam de 1955 à 1964, conseiller municipal à L'Isle-Adam de 1959 à 1965. [HUM5]

(596) Un peintre lyonnais important, un esprit sardonique et ravageur. Un être à part dans notre univers artistique. [PRO20]

(597) Brève existence (à peine trois ans) pour cette galaxie artistique [le mouvement Cobra], mais influence notable et naissance d'un style, parfaitement incarné en Appel : vigueur naïve du trait, expressivité dans le maniement de la couleur et des matières, griffures et empâtements, jaillissement primal de l'inspiration. [CRO21]

L'emploi de phrases averbales permet là encore d'évincer le verbe conjugué du texte. Tenter de rétablir un verbe impliquerait inévitablement d'employer un temps du passé, ce qui donnerait, par exemple pour l'énoncé (592) :

(592)-a Mony Dalmès **était** musicale, légère, elle **avait** une voix de divette.

Il y a donc une volonté d'échapper à la temporalité, qui place définitivement le défunt dans le passé. On retrouve des propriétés communes avec l'építaphe, qui est également traversée par de nombreux « procédés expressifs ou stylistiques dont le but est de purger l'építaphe de toutes les traces du passé » (Urbain 1989, p.201), qu'il s'agisse de la suppression des formules traditionnelles de datation au profit d'une forme plus abstraite¹⁴⁸, voire de leur disparition complète, ou de la suppression du récit biographique, ou encore de la disparition du verbe, à l'instar de ce que l'on vient de constater.

Ces divers procédés (choix d'un point focal contemporain de la vie, emploi du futur, suppression des verbes conjugués) se combinent pour faire revivre le défunt « au présent », pour

¹⁴⁷ Ces exemples sont tous issus du corps des articles : j'ai volontairement exclu la titraile, dans laquelle ce phénomène est plus répandu, mais moins significatif puisqu'il s'agit là d'une pratique plus classique.

¹⁴⁸ Ainsi, « 12-10-95 – 15-11-64 » pourra par exemple remplacer le traditionnel « décédé le 15 novembre 1964 à l'âge de 69 ans ».

donner au lecteur l'illusion qu'au moment où il lit le texte, le disparu est en train de vivre les épisodes racontés. On note une similitude avec les modalités de représentation de la mort de personnalités à la télévision, qui n'« invite[nt] pas à s'incliner devant un corps inerte, mais devant un corps plein de vie » (Guthleben 2011, p.41). À l'instar de la télévision, le journal cherche lui aussi, au travers de la nécrologie, à ressusciter le défunt et à balayer l'image de la mort pour se concentrer sur le personnage au sommet de son art.

1.3. Faire revivre au futur

La troisième modalité de l'évocation concerne l'avenir : le nécrologue cherche également à faire revivre le défunt « au futur », en imaginant qu'il est encore en vie.

1.3.1. Représenter le vivant

Projeter le défunt dans l'avenir suppose qu'il soit encore en vie. Nous allons voir que la description physique dans les nécrologies entretient cette illusion. Nous avons constaté (p.257 *sq.*) que les éléments de description physique ou les illustrations étaient rares dans les nécrologies, notamment lorsqu'on les compare par exemple au genre journalistique du portrait, avec qui il entretient pourtant des similitudes. En effet, ce qui est décrit dans les nécrologies, c'est avant tout ce qui perdure au-delà de la mort : la description gomme en très grande partie les traits physiques (voués à disparaître avec la mort du personnage) au profit des traits de caractère (qui, eux, restent à jamais). Néanmoins, certains éléments de description, linguistiques ou iconiques, sont malgré tout présents dans les nécrologies. Lorsque c'est le cas, ce qui est représenté, ce n'est pas le mort, ni même le personnage au terme de sa vie, c'est le personnage dans la force de l'âge. C'est par exemple le cas dans cette nécrologie que *Le Figaro* consacre à Alida Valli :

(598) Grande brune, l'allure distante et le regard enflammé, elle symbolise la femme fatale.
[FIG11]

Alida Valli, qui avait 84 ans lors de son décès, ne ressemblait probablement plus à ce portrait flatteur. C'est néanmoins cette image-là que le nécrologue veut conserver et transmettre au lecteur, à l'abri de toute déchéance physique.

Le même phénomène se retrouve dans les représentations iconiques. Voici la photographie qui illustre la nécrologie de la même Alida Valli dans *Le Monde* :



[MON9]

Sur cette photographie, elle paraît éternelle, telle une gravure de mode. De façon générale, les illustrations sont atteintes par cette abolition du temps que nous avons évoquée *supra* (p.425) et représentent systématiquement les disparus dans leur jeunesse :



[LEQ1]



[PRO29]



[CRO41]

Il y a ainsi par exemple près d'un siècle qui s'est écoulé entre l'immortalisation photographique de Léon Weil comme soldat et la parution de sa nécrologie dans *La Croix* ! Il s'agit donc, par le biais de la représentation linguistique et surtout iconique (les images donnant à voir de façon plus immédiate) de donner l'illusion de la présence du défunt. Les deux dimensions (linguistique et iconique) peuvent également se compléter pour rendre cette illusion plus vivace, comme dans cette nécrologie que *L'Équipe* consacre au pilote Servoz Gavin :



[LEQ15]

(599) C'était une figure emblématique d'une époque insouciante. [...] **Un séducteur au visage ensorcelant et ravageur.** L'annonce de son décès hier, après une embolie pulmonaire, à l'âge de soixante-quatre ans, ne fera sans doute pas oublier la photo noir et blanc d'**un play-boy à la mèche rebelle**, l'image de **cette belle gueule**, pilote de la Matra, capable de tout, du meilleur comme du pire. [LEQ15]

Texte et image fonctionnent ici en synergie pour réactiver l'image du « séducteur au visage ensorcelant et ravageur ». Ainsi, ce qui est représenté dans les nécrologies, que ce soit dans le texte ou dans l'image, c'est ce qui ne meurt pas, ce qui ne peut pas être atteint par le décès.

1.3.2. *Évincer la mort*

Un autre artifice permettant de faire revivre le défunt au futur consiste à évincer la mort. Pour ce faire, le nécrologue utilise plusieurs stratégies, que nous avons en partie déjà évoquées, qui servent à donner la primauté à la vie. En premier lieu, le récit de vie prend dans la nécrologie une place bien plus importante que l'annonce de la mort, puisque nous avons vu qu'il compte en moyenne pour 90% du volume textuel de la nécrologie (p.113). En second lieu, on note une inversion des contenus par rapport à l'ordre chronologique auquel on aurait pu s'attendre : dans le déroulement des faits, la mort arrive logiquement à la fin de la vie. Or dans la nécrologie, la mort est systématiquement dite en premier, ce qui permet de vite en balayer la nouvelle, pour se concentrer sur la séquence narrative qui reviendra sur l'existence du disparu. Ainsi, la nécrologie, qui a étymologiquement pour mission de dire la mort¹⁴⁹, devient alors biographie, récit de vie.

Parfois, cette éviction de la mort va jusqu'à s'apparenter au déni, comme en témoigne cet exemple :

¹⁴⁹ Dire la mort, ou bien dire le mort, voire faire l'éloge du mort : l'étymologie n'est pas tranchée, puisque le premier morphème vient du grec *nekros*, pouvant signifier « la mort » ou « le mort », et selon les analyses, le second viendrait du grec *logos*, « discours », selon le *Robert étymologique* (Picoche 1984, p. 390), ou du latin *eulogium*, « éloge », selon le *Larousse étymologique* (Dauzat, Dubois et Mitterand 1971, p. 497).

(600) Il ne nous a pas quittés, Jean-François. Ces gens-là ne partent jamais. Ses rires, ses saillies et ses analyses n'ont pas fini de retentir dans les couloirs du journal. [POI4]

Ici, le contenu linguistique explicite est contradictoire avec l'information véhiculée par le genre de discours, qui présuppose la mort d'une personnalité. Ceci conduit le lecteur à percevoir le sens implicite du message, qui ne porte pas sur la personne physique de Jean-François Revel, mais évoque l'héritage qu'il laisse et qui, lui, n'est pas mort avec l'être humain. Bien que le lecteur comprenne aisément ce sens implicite, il n'en demeure pas moins que le sens textuel de l'énoncé est un déni de la mort. Ce déni peut aussi passer par d'autres moyens, comme par exemple les temps verbaux :

(601) C'était... C'EST encore très, très bien. [CHO1]

(602) Son amitié était un don : il ne la reprenait, ni ne la contestait. Elle était, et c'est tout. Et je peux dire mieux : elle est. [PRE15]

Là encore, le commentaire métalinguistique du nécrologue, qui rectifie le temps verbal employé pour annuler l'effet de l'imparfait, susceptible de signifier la fin de la vie, montre que certaines choses vivent encore.

1.3.3. *Imaginer la suite de la vie*

Une fois la mort évincée, le nécrologue a toute latitude pour ressusciter le défunt et envisager la suite de sa vie. Il s'agit là de phénomènes marginaux dans les nécrologies, mais significatifs de cette volonté de retenir les défunts dans la vie.

Le langage, en tant que lieu des possibles, permet en effet de dire ce qui n'est pas. Le nécrologue a pour ce faire recours au conditionnel :

(603) Il envisageait [...] de se représenter aux municipales de 2008. Il aurait eu 80 ans. [LIB29]

(604) Sophie nous aurait évidemment éclairés sur cette question. [BSL14]

(605) Jean Bernard, qui aurait eu 99 ans le 26 mai prochain, s'est éteint lundi à Paris. [FIG9]

Le conditionnel permet d'imaginer ce qui se serait passé si le défunt n'était pas mort. Il permet de faire abstraction de la mort, de donner un « sursis » au défunt.

Toutefois, cette conscience d'être dans le domaine de l'imaginaire, manifestée au plan linguistique par l'emploi du conditionnel, mode de l'irréel, en vient parfois à disparaître. Le nécrologue ignore alors la mort et cherche à entretenir l'illusion d'une vie qui continue. Il s'agit alors de l'inverse des « fausses nécrologies » dont on a parlé plus tôt (p.100), ces articles qui, par erreur ou par malveillance, annoncent la mort d'une personnalité qui n'est pas décédée : dans le cas qui nous intéresse, la personne dont il est question est bien décédée mais l'article fait comme si ce n'était pas le

cas. En voici un exemple, paru dans un contexte particulier, puisqu'il s'agit d'un article paru dans le « numéro des survivants » de *Charlie Hebdo* suite à l'assassinat de plusieurs membres de la rédaction, parmi lesquels Charb et Cabu, dont parle ici Patrick Pelloux (p.7) :

(606) Je tiens à exprimer ma colère contre mon téléphone, qui, malgré un abonnement très couteux, ne fonctionne pas ! Charb n'arrive pas à me joindre ! Il devait venir dîner hier et il n'est pas venu. Il doit avoir un cul à tirer, comme il me dit chaque fois, ou des dessins à rendre pour la CGT ou *L'Huma*. Pas un SMS, son portable doit être en panne. De toute façon ses mousquetaires veillent sur lui, alors je m'inquiète pour rien, comme il me dit.

D'ailleurs, ne pas oublier : il faut que je passe acheter des gâteaux pour Cabu, car il ne mange que ça et il doit revenir dîner à la maison dans la semaine. Nous parlerons de Trenet, et je jouerai à lui faire deviner des morceaux de jazz, et il gagnera. Avec sa coupe à la Beatles, j'ai toujours l'impression d'avoir McCartney à table ! [DIV138]

Comme dans l'exemple (600), le fait d'écrire des informations erronées n'est permis que parce que l'information exacte est nécessairement connue du lecteur, qui perçoit donc le double discours. Néanmoins, au-delà de ce qui n'est qu'une illusion, dont l'auteur comme le lecteur ont conscience de façon réfléchie, on perçoit là encore la volonté de ramener le défunt à la vie, de prolonger son existence, même de façon fallacieuse, au travers des mots.

Bilan : l'évocation du défunt

Nous avons montré que l'évocation est une première modalité qui permet au nécrologue de rendre vie à l'absent. Parler du défunt, c'est déjà lui redonner une existence, fût-elle seulement linguistique, que cette existence soit orientée vers le passé, envisagée au présent, ou tournée vers l'avenir. On peut rejoindre Martine Courtois qui affirme que « la contradiction entre [...] le besoin de retenir le mort dans le visible et la peur de le voir encore ou à nouveau se résout par l'intermédiaire de la représentation, qui donne à voir, certes, mais seulement des images et des signes » (Courtois 1991, p.343). En anticipant sur le dernier chapitre de cette seconde partie, on peut déjà affirmer que cette représentation donne à partager, elle témoigne de l'intersubjectivité de ceux qui communient dans ce refus de la mort et de la séparation brutale qui s'ensuit.

Nous allons voir maintenant que cette représentation se fait progressivement représentation (Rabatel et Florea 2011, p.8) : il ne s'agit plus uniquement de représenter le défunt par le biais de l'évocation linguistique, qui permet d'entretenir sa mémoire grâce au langage en suggérant une image de lui, mais de le rendre présent dans et par le discours. C'est ce à quoi parvient la nécrologie au travers des deux mouvements complémentaires de l'invocation et de la convocation.

2. Invocation

Nous abordons maintenant une seconde série de procédés par lesquels le nécrologue cherche à rendre vie à l'absent, en le présentifiant dans et par le discours. En effet, la nécrologie prend habituellement, on l'a vu (p.303), la forme d'un récit hétérodiégétique dans lequel le disparu est délocuté : une nécrologie est écrite par un autre (on ne peut pas parler de sa propre mort) et pour d'autres (la personne dont il est question ne lira jamais sa nécrologie). Ainsi, par la force du contexte, le disparu est exclu de la relation d'interlocution. Toutefois, cette situation de communication traditionnelle souffre parfois quelques entorses : il arrive que le défunt accède aux deux rôles qui lui sont traditionnellement inaccessibles, celui d'interlocuteur et celui de locuteur. Il s'agit alors de redonner une existence énonciative au disparu, par le biais de l'invocation (qui permet de lui parler) et de la convocation (qui permet de le faire parler).

L'invocation, dont il sera question en premier lieu, repose sur l'interpellation, que l'on peut définir comme un acte allocutif qui consiste à poser autrui comme interlocuteur, par le biais de la forme même de son discours. Dans les nécrologies, nous sommes aux marges de la notion d'interpellation, du fait de la nature de l'interpelé¹⁵⁰ : dans l'interpellation, le destinataire sélectionné par le discours est la plupart du temps un être vivant (bien qu'il puisse également être inanimé ou absent) qui participe à la situation d'interlocution. Dans le cas de la nécrologie, c'est le défunt qui est posé comme interlocuteur : le destinataire n'est donc pas seulement absent, il est décédé et donc incapable de réagir à l'interpellation. Nous verrons que ces procédés interpellatifs tentent précisément de réinstaurer le défunt dans la situation d'interlocution, par le biais de deux fonctions essentielles : il s'agit tout d'abord de redonner corps au défunt, conformément à l'objectif rituel auquel cette première partie du chapitre est consacrée, mais également de mettre en spectacle l'interaction.

2.1. Redonner corps au défunt

2.1.1. Modalités de l'interpellation

Commençons par un tour d'horizon des modalités de l'interpellation dans les nécrologies. On y trouve, assez classiquement, deux catégories de procédés interpellatifs : des procédés intrinsèquement interpellatifs et des procédés connexes.

¹⁵⁰ En combinant autodiálogo (puisque je rappelle ici ce que j'avais dit au début de la thèse, dans la note 1, p.21) et dialogisme interdiscursif par anticipation (pour prévenir d'éventuelles réactions de lecteurs à cette graphie souvent encore perçue comme originale), je me permets de rappeler ici que j'adopte dans cette thèse l'orthographe recommandée par les dernières réformes.

2.1.1.1. Procédés intrinsèquement interpellatifs

Les procédés intrinsèquement interpellatifs visent à interpeler l'allocutaire et se suffisent à eux-mêmes pour ce faire. C'est tout d'abord le cas de l'apostrophe, comme dans les exemples suivants :

(607) Merci **Philippe** [AUJ10]

(608) Je t'aimais beaucoup, **François, mon camarade des salles obscures**. [HUM17]

(609) Merci et adieu, **Sylvia Ostrowetsky** [LAN1]

(610) Respect, **M. Devos** ! [CRO48]

(611) Salut **l'artiste**. [HUM38]

(612) Adieu, **grand camarade** ! [RIV3]

(613) Adieu, **cher Maître**. [RIV8]

Les termes d'adresse (Kerbrat-Orecchioni 1992, p.50) employés ici (en gras) sont représentatifs de ce que l'on trouve dans les nécrologies. Il s'agit le plus souvent de noms propres, quelquefois expansés, comme dans l'exemple (608). C'est le plus souvent le prénom qui est utilisé, comme dans les exemples (607) et (608), mais il peut être complété par le nom de famille, comme en (609), voire remplacé par le patronyme, ce qui provoque un effet de distanciation, comme en (610). Le terme d'adresse est parfois constitué d'un syntagme nominal à valeur descriptive, toujours mélioratif, comme dans les exemples (611) à (613), permettant de construire une « identification positive » (Charaudeau 1992, p.580) de l'interpelé.

Le second procédé intrinsèquement interpellatif est l'emploi du mode impératif :

(614) Ô François... [...] **rappelle-toi** du temps où Claude Chabrol, lorsqu'il avait terminé un film, nous invitait tous les trois (ses « cocos ») dans une gargote de bon aloi dont il avait le secret. » [HUM17]

(615) **Dors** en paix, Odile [CHO1]

Ce procédé, plus rare dans les nécrologies, est interpellatif dans le sens où l'impératif, en dehors de sa vocation injonctive, permet de sélectionner son destinataire et a donc valeur interpellative. C'est ce qui permet à Émile Benveniste de le classer parmi les formes d'« intimation », aux côtés du vocatif (que nous avons appelé l'apostrophe), dans la mesure où ce mode « implique un rapport vivant et immédiat de l'énonciateur à l'autre dans une référence nécessaire au temps de l'énonciation » (1974, p.84).

2.1.1.2. Procédés d'interpellation connexes

Par ailleurs, l'interpellation se fait également au moyen de ce que j'ai appelé (Florea 2010) des procédés d'interpellation connexes, c'est-à-dire qui sont toujours accompagnés d'une forme intrinsèquement interpellative.

Parmi ces procédés d'interpellation connexes, on trouve en premier lieu l'emploi d'un pronom de deuxième personne :

(616) Je t'aimais beaucoup, François, mon camarade des salles obscures. [HUM17]

(617) Suzie, tu vas nous manquer. [LAN2]

(618) Pierre, tu as su frayer au bon moment une voie originale dans l'enseignement des lettres. [MOT2]

(619) Féministe militante, penseuse, gamine, amie, tu me manques, Odile ; je ne t'oublierai pas. [CHO1]

Le pronom de deuxième personne, s'il ne sélectionne pas le destinataire du discours et n'a donc pas de valeur intrinsèquement interpellative, permet au nécrologue de s'adresser explicitement au défunt et peut donc être considéré comme un procédé d'interpellation connexe.

En second lieu, certains actes de langage peuvent se doter d'une valeur interpellative, dans la mesure où ils ont une vocation naturellement allocutive. Il s'agit notamment de la salutation et du remerciement, deux actes particulièrement fréquents dans les nécrologies :

(620) **Salut** Vicente ! [MLI1]

(621) **Tchao**, le plus beau [AUJ4]

(622) **Merci**, cher Georges-Paul. [PRE15]

(623) **Merci** Odile pour avoir été l'amie et l'exemple sans emphase, sans orgueil et avec beaucoup d'amour. [CHO1]

Ces « phrasillons impératifs » (Tesnière 1959, p.98), en contexte nécrologique, ont une signification forte, conforme à la valeur illocutoire de l'acte de langage qu'ils expriment¹⁵¹, ce qui leur confère une portée interpellative, contenue dans les actes de salutation ou de remerciement, qui sont nécessairement adressés.

Ces diverses formes connexes d'interpellation sont, dans les nécrologies de mon corpus, toujours couplées à une apostrophe. Les différents procédés interpellatifs peuvent se combiner, comme dans cet exemple :

(624) Au nom de tous ceux et celles qui t'ont aimée, **chère Sylvia**, et qui ne sont pas près de t'oublier, à qui tu as ouvert les yeux, l'esprit et le cœur, **je t'adresse** notre **salut fraternel et affectueux. Merci et adieu !** [LAN1]

L'énoncé regorge d'indices d'allocution, depuis l'apostrophe nominale (« chère Sylvia ») aux pronoms de deuxième personne, en passant par les phrasillons impératifs « merci », « adieu »).

¹⁵¹ Alors qu'une formule de salutation peut, dans certains contextes, être privée de sa fonction illocutoire initiale et se doter uniquement d'une fonction phatique, par exemple (Détric 2010).

2.1.2. Place dévolue à l'interpellation

Afin de compléter cet inventaire des formes interpellatives, nous allons maintenant voir quelle place est dévolue à l'interpellation dans les nécrologies.

2.1.2.1. Place marginale de l'interpellation

La plupart du temps, l'interpellation n'occupe dans la nécrologie qu'une place marginale, l'article conservant une énonciation classique (l'article étant adressé par le nécrologue au lecteur du journal), sur laquelle vient se greffer une forme isolée d'interpellation. Cette séquence interpellative, qui est généralement brève (allant de quelques mots à un paragraphe), se situe alors aux frontières du texte (seul un exemple déroge à cette règle). Elle peut en effet tout d'abord se trouver dans le titre :

(625) A Dieu, Georges-Paul, et merci [PRE15]

(626) T'es pas drôle Raymond [FRA3]

(627) Merci Philippe [AUJ10]

Elle peut également figurer en position de clôture, ce qui était d'ailleurs déjà le cas de l'énoncé (627), qui encadre l'article puisqu'il sert de titre et clôt l'article. En voici quelques exemples supplémentaires :

(628) A Dieu, Devos ! que votre verbe scintillant retentisse désormais, par-delà les étoiles, au paradis des anges. [PRE12]

(629) Merci, cher Georges-Paul ; à Dieu, c'est-à-dire : au revoir. [PRE15]

La présence d'une interpellation à la fin de l'article crée nécessairement une rupture énonciative : le défunt, qui a jusque-là été désigné à la troisième personne, surgit tout d'un coup en tant que deuxième personne. Les deux exemples suivants témoignent de cette rupture (le passage en gras correspond à l'énoncé interpellatif) :

(630) Infiniment modeste, absolument probe, Jacques Bourquin a été un esprit libre et curieux, pétri de tolérance, éloigné de tous les dogmatismes. Sa présence à autrui alliait discrétion et convivialité. Son amour de la langue empruntait les voies de la science mais aussi volontiers celles du jeu et il est une haute figure du gai savoir. **Jacques, tu nous manques.** [SEM1]

(631) Jean laisse, dans nos cœurs et dans cette vallée, l'esprit d'un combattant pugnace, voulant partager son expérience. Résistant acharné, il a tenté de l'être devant cette maladie mais, épuisé, il nous a quittés en plein mouvement social, auquel il n'a pu que participer de loin, en nous aidant à organiser. **Merci Jean.** [ROU1]

Lorsqu'elle intervient en fin d'article (ce qui est le cas dans les trois quarts des nécrologies comportant au moins une forme interpellative), l'interpellation résonne comme un cri du cœur du nécrologue. L'adresse au défunt semble venir atténuer la difficulté qu'il a pu avoir à être obligé de parler d'un être cher à la troisième personne. Dans l'exemple (630), ce passage de la troisième à la deuxième personne

se double d'un passage des temps du passé au présent, qui semble témoigner d'un besoin de réactualiser la relation, là où l'emploi de la troisième personne et des temps du passé signifiait au contraire le lien coupé entre le mort et les vivants.

2.1.2.2. Nécrologie interpellante

Dans de rares cas, il arrive que l'interpellation envahisse l'ensemble de l'article, la nécrologie étant alors adressée au défunt de bout en bout. Ce cas est toutefois exceptionnel : il ne concerne que quatre nécrologies du corpus, soit dans moins de 1% des articles. Ces quatre cas sont toutefois fort différents les uns des autres et méritent que l'on s'y attarde, car bien qu'anecdotiques d'un point de vue comptable, ils sont significatifs de cette volonté de réinstaurer l'interlocution.

Il peut s'agir d'une véritable invocation du disparu, comme dans cette nécrologie où le « Ô » lyrique initial confère une dimension presque sacrée au nom du défunt, à cheval entre une valeur invocative et une valeur évocative (Grinshpun 2008) :

(632) Ô François... [...] rappelle-toi du temps où Claude Chabrol, lorsqu'il avait terminé un film, nous invitait tous les trois (ses « cocos ») dans une gargote de bon aloi dont il avait le secret. [HUM17]

Dans un second cas, l'interpellation revêt la forme d'une lettre au disparu, l'article lui étant par conséquent adressé dans son ensemble :

(633) Mon cher Georges-Paul. J'ai peine à croire que j'écris ces lignes et que vous n'êtes plus là. [...] Vous arriviez au journal le jeudi matin bien avant l'aube avant d'aller au palais et c'était mon tour d'être le « chef du jour ». Que l'on juge bien de l'incongruité de la situation, c'était à moi de vous « commander » un article et de vous diriger ce jour-là. Cela vous faisait sourire avec une parfaite délicatesse, et ces moments-là ont été pour moi une formidable école. Nous avons travaillé, je le crois, avec beaucoup d'ardeur, de complicité, de bonheur. [PRE9]

La nécrologie de Jean-Pierre Neu, parue dans *Les Échos*, et celle que Mair Verthuy a consacrée à Odile Dhavernas dans *Prochoix* constituent les deux derniers cas d'articles intégralement interpellatifs.

Voici un extrait de chacune :

(634) Jean-Pierre est parti, hier, sur un grand bateau blanc. [...] Jean-Pierre, tu étais notre copain à tous, mon ami et un grand journaliste. [...] Ton rire, tes fêtes, ton muscat, tes scoops, ton appétit de la vie, ton amour des autres restent imprimés dans nos têtes et sur les murs de ce journal comme l'encre sur le papier. [ECH11]

(635) Si nous avons lié connaissance pour la première fois en 1982 [...], ta réputation t'avait quand même devancée et, de ce fait, ton arrivée ressemblait à des retrouvailles plutôt qu'à une première rencontre officielle. [CHO1]

Ces deux nécrologies sont particulières dans le sens où elles ressemblent, de par leur structure, à une nécrologie classique, à ceci près qu'elles sont transposées à la deuxième personne (en dehors de la

première phrase de (634) qui opte pour une énonciation classique). Le « nous » initial de l'exemple (635) s'interprète d'ailleurs en premier lieu comme l'addition d'une première et d'une troisième personnes du singulier : c'est la suite du texte, et l'occurrence d'une deuxième personne, qui conduit le lecteur à rectifier son interprétation et à y voir l'addition d'une première et d'une deuxième personnes. Ces deux nécrologies pourraient ainsi, sous réserve de quelques modifications mineures, être rétablies à la troisième personne :

(634)-a Jean-Pierre est parti, hier, sur un grand bateau blanc. [...] Jean-Pierre était notre copain à tous, mon ami et un grand journaliste. [...] Son rire, ses fêtes, son muscat, ses scoops, son appétit de la vie, son amour des autres restent imprimés dans nos têtes et sur les murs de ce journal comme l'encre sur le papier.

(635)-a Si nous avons lié connaissance pour la première fois en 1982 [...], sa réputation l'avait quand même devancée et, de ce fait, son arrivée ressemblait à des retrouvailles plutôt qu'à une première rencontre officielle.

Ces nécrologies diffèrent donc des deux précédentes, qui ne pourraient quant à elles être réécrites à la troisième personne comme une nécrologie traditionnelle, dans la mesure où les procédés interpellatifs sont au cœur même de la forme de ces articles, qui sont entièrement adressés au défunt, notamment grâce à l'apostrophe initiale, qui inscrit le disparu comme interlocuteur de l'ensemble du texte.

À cet égard, il paraît important de souligner la corrélation qui existe entre la centralité de l'interpellation et l'intensité de la relation interpersonnelle : on constate en effet que plus la proximité est forte, plus la nécrologie est « interpellative ». Cette proximité peut concerner en premier lieu le lien entre le locuteur et le disparu : c'est par exemple le cas dans les exemples (632) à (635), où le nécrologue était un proche du défunt. Ces nécrologies sont d'ailleurs toutes traversées par une scénographie corporalisante (p.319), qui permet de mettre en scène la proximité entre le défunt et le nécrologue. En second lieu, la proximité peut concerner le lien entre le locuteur et les lecteurs : on trouve plus d'interpellations dans les journaux à diffusion restreinte et ciblée. Ainsi, plus d'un tiers des occurrences d'interpellation du corpus proviennent du sous-corpus des revues, qui ont précisément été sélectionnées pour leur ancrage identitaire marqué, alors que ces revues représentent seulement 10% du corpus. Le reste des occurrences d'interpellations est issu de la presse nationale, mais parmi ces occurrences, plus de la moitié proviennent de journaux revendiquant une identité politique marquée (*L'Humanité* et *Présent*) et ayant une diffusion restreinte, voire anecdotique (pour *Présent*, dont la diffusion est limitée aux cercles militants d'extrême-droite). Il s'agit par conséquent de journaux dans lesquels la proximité entre le journaliste et les lecteurs est très forte. Il existe par conséquent une corrélation très nette entre interpellation et proximité.

2.1.3. Fonction rituelle de l'interpellation

Il est temps de s'interroger sur ce que cette description des interpellations dans les nécrologies nous apprend sur les fonctions remplies par l'interpellation du disparu. Quel but est poursuivi par le nécrologue lorsqu'il rompt le fil de son énonciation pour s'adresser subitement au défunt ? Dans son traité sur *Les figures du discours*, Pierre Fontanier suggère que l'apostrophe révèle « le sentiment excité dans le cœur jusqu'à éclater et se répandre au dehors » (1977, p.372). Certes on ne peut pas nier cette composante émotionnelle, qui joue un rôle fondamental dans les nécrologies, du fait du contexte, toutefois la fonction de l'interpellation est plus vaste : il s'agit de quelque chose de plus essentiel qu'une simple mobilisation de l'émotion.

En effet, la nécrologie déborde du cadre de l'apostrophe rhétorique, qui consiste à se détourner de son interlocuteur principal pour s'adresser à un destinataire absent ou fictif. Ainsi, dans l'apostrophe rhétorique définie par Fontanier, l'adresse est feinte et n'a donc pas à proprement parler de valeur interpellative. C'est très différent dans le cas de la nécrologie, qui apostrophe certes un être absent, mais dans le but de le présentifier, en le convoquant par le biais de la parole. L'interpellation est précisément le procédé qui permet de faire passer le disparu du statut de non-personne à celui de personne. En effet, la non-personne, c'est-à-dire la troisième personne grammaticale (Benveniste 1966, p.253), « lorsqu'elle est employée pour référer à un être humain, [...] le *met en absence*, instaure avec lui une distance importante, une rupture » (Détrie, Siblot et Verine (dir.) 2001, p.24). L'interpellation du disparu permet précisément de renverser ce mouvement et de « mettre en présence », de re-présenter une entité rendue absente par la force des choses. En le réintégrant dans son rôle d'allocutaire, la nécrologie rend ainsi au disparu son statut de partenaire de l'énonciation. L'interpellation permet donc de rendre l'absent présent au travers du verbe, non seulement par son évocation dans le contenu du discours, mais aussi par sa convocation, dans la forme même qu'adopte le discours. Il s'agit donc d'un artifice linguistique destiné à ressusciter le mort, à lui redonner corps, à l'animer par le biais du discours.

2.2. Donner à voir l'interaction

2.2.1. Phénomène de double énonciation

Il semble que cette fonction se double d'une seconde visée, qui intègre la communauté. Un détour théorique est nécessaire pour prendre la mesure du phénomène. Commençons par repartir

d'une définition grammaticale, celle non pas de l'interpellation (souvent délaissée par les théories linguistiques), mais de l'apostrophe (ce qui est pertinent dans la mesure où l'apostrophe est le principal phénomène interpellatif rencontré dans les nécrologies). Selon une grammaire de référence, « l'apostrophe désigne la personne à qui s'adresse le locuteur ; celui-ci sélectionne ainsi explicitement dans son discours le destinataire de son message » (Riegel, Pellat et Rioul 1994, p.464). C'est sur cette notion de destinataire (destinataire de l'interpellation, destinataire du message) que je souhaiterais revenir ici : je voudrais montrer que le destinataire du discours ne se superpose pas nécessairement avec l'interpelé.

Pour ce faire, il est nécessaire de revenir brièvement sur la scène énonciative de la nécrologie. Nous avons déjà vu (p.305) qu'elle présentait un emboîtement des circuits énonciatifs. Dans le cas des nécrologies ponctuées d'une interpellation, ce feuilletage énonciatif complexe se double d'une strate supplémentaire, caractéristique de ce qu'on appelle la double énonciation : le locuteur destine son discours au disparu (par le biais de l'interpellation, qui permet de sélectionner l'allocutaire auquel on s'adresse, même si celui-ci, dans le cas de la nécrologie, est « hors-jeu » en quelque sorte, n'étant pas en position de se muer en locuteur), mais également aux lecteurs du journal (qui sont donc une seconde catégorie de destinataires, et même de véritables coénonciateurs, comme on le verra plus tard). L'exemple suivant (il s'agit des premiers mots de la nécrologie de Georges-Paul Wagner dans *Présent*) témoigne de cette superposition des deux plans d'interlocution, matérialisée par une hésitation sur le destinataire ciblé :

(636) **Cher Maître...** Il nous manquera. Terriblement. [PRE9]

L'interpellation initiale (en gras), qui prend la forme d'une formule d'ouverture épistolaire, laisse attendre un discours entièrement adressé au défunt. Toutefois, dès la phrase suivante, et pour le reste du texte, le disparu est délocuté et perd son statut de destinataire apparent. Dans cet exemple, mais aussi de façon générale dans les cas d'interpellation, lecteur et défunt sont deux destinataires distincts, qui sont tous les deux ratifiés, mais par des procédés différents. Pour le lecteur, les marques de ratification sont tacites, liées à la scène d'énonciation (le support journalistique place traditionnellement l'interaction entre le journaliste et son public). Pour le disparu, les indices de ratification sont explicites, constitués par les cas d'interpellation que nous étudions ici, qui lui donnent le statut d'allocutaire (à cet égard, il est intéressant de souligner que les cas d'interpellation du lecteur sont anecdotiques et beaucoup moins nombreux que les interpellations du disparu).

Étant donné que le discours nécrologique, dans son ensemble, s'adresse donc à deux instances différentes, on peut légitimement se demander si au niveau des séquences interpellatives, la cible réelle du discours est bien celle qui est revendiquée. Autrement dit : les interpellations sont-elles réellement destinées à l'interpelé ? Dans certains cas, il est manifeste que la séquence interpellative vise véritablement le disparu : c'est le cas des salutations ou des remerciements. En revanche, dans d'autres cas, c'est plus contestable. Reprenons ici l'exemple (632), la nécrologie de François Maurin dans *L'Humanité*, dans laquelle le nécrologue, qui a fréquenté le disparu de son vivant (tous deux étaient journalistes), l'exhorte à se remémorer les bons moments qu'ils ont partagés :

(632) Ô François... [...] rappelle-toi du temps où Claude Chabrol, lorsqu'il avait terminé un film, nous invitait tous les trois (ses « cocos ») dans une gargote de bon aloi dont il avait le secret. [HUM17]

Ici, le destinataire avoué (le disparu, visé par l'interpellation) connaît déjà ce que le locuteur raconte (puisque'il s'agit de sa propre vie). On peut donc supposer que cette séquence, en apparence adressée au disparu, est en réalité destinée au lecteur, seule instance énonciative pour laquelle elle est informative. De nombreuses occurrences d'interpellation présentent les mêmes caractéristiques :

(637) Nous avons beaucoup parlé du Québec avec lequel tu avais certains liens. Une branche de ta famille s'y était installée après la deuxième Guerre Mondiale, faisant de toi la cousine du très connu Sébastien Dhavernas, comédien. Par ailleurs, en 1990 une bonne amie à toi, Huguette Saint-Louis, a été la première femme-juge à être nommée au Conseil de la Magistrature du Québec. [CHO1]

(638) Par fidélité au clan Pietri, tu as redressé l'exploitation agricole, lancé un fameux muscat et tenté l'aventure des olives. Tu es même retourné sur les bancs de l'école, au lycée agricole de Bastia avec les gamins du pays, apprendre l'horticulture. [ECH11]

(639) Vous arriviez au journal le jeudi matin bien avant l'aube avant d'aller au palais et c'était mon tour d'être le « chef du jour ». Que l'on juge bien de l'incongruité de la situation, c'était à moi de vous « commander » un article et de vous diriger ce jour-là. Cela vous faisait sourire avec une parfaite délicatesse, et ces moments-là ont été pour moi une formidable école. Nous avons travaillé, je le crois, avec beaucoup d'ardeur, de complicité, de bonheur. [PRE9]

En dehors du fait que ces récits de vie, énoncés à la deuxième personne, ne soient pas informatifs et ne présentent donc *a priori* pas d'intérêt pour le défunt, quelques indices supplémentaires permettent d'affirmer que le lecteur est la cible véritable de cet énoncé. Par exemple, en (637), les précisions sur les personnages évoqués au cours du récit (« [le] très connu Sébastien Dhavernas, comédien », « une bonne amie à toi, Huguette Saint-Louis ») ne peuvent pas figurer dans le discours du nécrologue à l'attention d'Odile Dhavernas, qui naturellement, sait de qui il s'agit. Ces précisions sont donc adressées au lecteur. De même, dans l'exemple (639), la présence du « on » (« Que l'on juge bien de l'incongruité de la situation »), qui représente le lecteur, témoigne également du fait que c'est lui qui

est la cible véritable du discours. Ainsi, bien que l'interpellation nous présente ces énoncés comme adressés au disparu, d'autres indices, plus subtils, permettent de réinstaurer le lecteur comme destinataire véritable. Il s'agit donc ici d'un trope communicationnel, au sens que lui donne Catherine Kerbrat-Orecchioni, c'est-à-dire un « décalage entre le destinataire apparent (l'adressé principal) et le destinataire réel (la cible) » (2002, p.26).

2.2.2. *Rôle des tiers*

Avant d'aborder le rôle que cette mise en spectacle de l'interpellation, adressée au disparu mais destinée aux lecteurs, peut jouer dans les nécrologies, je souhaiterais revenir de façon plus approfondie sur le rôle de ces « tiers », en élargissant ces quelques remarques, formulées à partir d'exemples puisés uniquement dans les nécrologies, à l'interpellation en général¹⁵². On pourrait en effet objecter que l'interpellation en contexte nécrologique entre dans le cadre de l'apostrophe rhétorique, et consiste donc par essence à s'adresser à un destinataire absent ou fictif. Il y aurait donc nécessairement trope communicationnel, dans la mesure où l'adresse est feinte. Toutefois, il me semble bien plus fructueux de considérer les choses sous un autre angle et de ne pas analyser séparément apostrophe rhétorique et apostrophe interpellante : en effet, ce trope communicationnel interpellatif existe même en dehors des cas d'apostrophe rhétorique, dès lors qu'il y a double adresse. Il s'agit donc ici de montrer que la cible véritable de l'interpellation n'est pas toujours (ou du moins, pas uniquement) l'interpelé, et que l'interpellation ne consiste pas simplement, comme c'est encore couramment admis, à sélectionner son interlocuteur au sein d'un public plus large.

En dehors des situations dilogales (qui sont marginales par rapport à l'ensemble des interactions réelles, orales ou écrites), l'interpellation est un procédé qui met en jeu trois instances : le locuteur, l'interpelé, et le public « tiers » (cette désignation n'étant pas satisfaisante, les tiers étant habituellement exclus de la situation de la communication, ce qui n'est précisément pas le cas ici, puisque ces « tiers » s'imposent comme destinataires additionnels, voire principaux). Si l'implication

¹⁵² Je ne développe pas ici car ce n'est pas mon propos, mais l'interpellation, qui est une notion complexe et polymorphe, mériterait qu'on lui rende pleinement son rôle, qui dépasse la portion congrue à laquelle elle est encore réduite en sciences du langage. L'interpellation étant un acte foncièrement énonciatif, il paraît essentiel de l'analyser non pas uniquement à partir de critères morphosyntaxiques (ce qui est aujourd'hui souvent le cas : l'analyse de l'interpellation se cantonne généralement à l'étude de la fonction syntaxique de l'apostrophe et des différentes désignations employées), mais bien à partir de critères énonciatifs, notamment la visée illocutoire de l'interpellation et ses variations en fonction du cadre participatif. On gagnerait certainement à étudier l'interpellation à la lumière des développements récents en linguistique de l'énonciation, qui remettent en cause la bipolarité de l'énonciation : la prise en compte de l'hétérogénéité énonciative, qu'elle concerne le destinataire ou l'émetteur serait sans aucun doute une approche fructueuse, dans une analyse plus systématique du fonctionnement discursif, pragmatique et social de l'interpellation.

des deux premières instances dans le processus d'interpellation est bien connu, il semble nécessaire de prendre aussi en compte les destinataires non interpellés, qui sont aussi (voire surtout) concernés par l'interpellation.

L'interpellation aurait donc dès lors une double visée illocutoire, d'une part sur l'interpelé, et d'autre part sur le public tiers, spectateur de l'interpellation, à qui elle s'adresse donc indirectement. C'est par exemple le cas de l'interpellation en contexte scolaire d'un élève par un professeur : l'interpellation s'adresse tout d'abord à l'élève afin de le rappeler à l'ordre. Mais ce faisant, l'enseignant manifeste également sa légitimité aux yeux de tous, ce qui a généralement pour effet de calmer l'ensemble de la classe. Cette double visée illocutoire se retrouve également dans les effets de l'interpellation d'un député à l'Assemblée Nationale : il peut s'agir tout d'abord de ridiculiser l'autre, mais également de ressouder son propre groupe parlementaire, à qui on s'adresse indirectement (l'effet perlocutoire de ce type d'interpellation peut être mesuré par les applaudissements qui ponctuent généralement ce genre d'interpellation).

Cette interpellation « non-adressée » en quelque sorte peut être illustrée par des formes inédites d'interpellation, non répertoriées dans les grammaires. Il s'agit de formes d'interpellation que l'on pourrait qualifier d'impersonnelles, comme dans les exemples suivants :

(640) Que Robert Parienté sache pourtant qu'il a aussi suscité en nous la plus vive admiration, bien au-delà de son exemplaire carrière professionnelle. [LEQ14]

(641) Les érudits aiment le sport, parfois, et savent pourquoi. Robert Parienté n'était pas le moins important. Qu'il trouve ici l'expression de notre modeste gratitude. [HUM30]

(642) C'est à la présence toujours vivante en moi du résistant que fut mon père et des valeurs qu'il défendait que j'adresse aujourd'hui mon salut. » [FIG15]

Dans ces trois cas, les interpellations peuvent être dites impersonnelles dans la mesure où elles sont formulées à la troisième personne, ce qui semble de prime abord incompatible avec le fonctionnement de l'interpellation. Toutefois, même si ces formes se situent à la charnière du phénomène interpellatif, elles s'apparentent bel et bien à l'interpellation telle qu'on l'a redéfinie ici. En effet, les exemples (640) et (641) s'apparentent à des phrases injonctives, à l'instar de l'« intimation » que constitue l'impératif, que l'on a définie comme une forme intrinsèquement interpellative. D'ailleurs, « le subjonctif supplée l'impératif aux personnes que ce dernier ne possède pas, essentiellement à la troisième personne » (Riegel, Pellat et Rioul 1994, p.322). Il y a donc bien une équivalence illocutoire entre les deux formes. Quant à l'exemple (642), il constitue un acte de salutation : le fait que cet acte soit effectué en troisième personne ne lui retire pas sa valeur performative. On se trouve ainsi face à des formes

inédites d'interpellation, qui témoignent à la fois de la difficulté du nécrologue à choisir son destinataire et de son souci de maintenir le lien avec le défunt. Ceci met en évidence une corrélation entre les formes qu'adopte l'interpellation et le genre de discours, corrélation qu'avait déjà analysée Catherine Kerbrat-Orecchioni (2010).

2.2.3. Mettre l'interaction en spectacle

Il est temps de revenir à l'objectif de l'interpellation dans les nécrologies. Nous avons déjà montré qu'elle permettait de redonner corps au défunt. Les analyses que je viens de mener nous montrent que l'interpellation joue aussi un rôle par rapport au lecteur. En effet, le trope communicationnel sur lequel repose l'interpellation en contexte nécrologique permet de « mettre en spectacle la coénonciation » (Détrie 2006, p.110), la connivence entre l'interpellateur et l'interpelé. Autrement dit, ce que le journaliste donne à voir au lecteur, ce n'est pas le récit de vie, mais l'interpellation elle-même, signe de la proximité qu'entretient le journaliste avec le disparu et creuset de la renaissance de la communauté.

Bilan : l'invocation du défunt

Nous avons évoqué au cours de cette section une seconde stratégie discursive qui permet au nécrologue de rendre vie à l'absent : après l'évocation, par laquelle il parle du défunt, nous avons abordé l'invocation, par laquelle il parle au défunt. Cette invocation se traduit par de nombreux phénomènes interpellatifs qui ont deux fonctions dans la nécrologie : il s'agit en premier lieu de redonner une existence énonciative au défunt, en le rétablissant dans le statut d'allocutaire dont la mort l'a privé, lui permettant ainsi d'« occuper le terrain », selon l'expression de Catherine Kerbrat-Orecchioni (1991, p.29). En second lieu, l'interpellation vise également à mettre en spectacle l'interaction, en donnant à voir au lecteur la proximité entre le nécrologue et le défunt, qui est reconstruite par le discours.

Néanmoins, l'interpellation du défunt a beau redonner corps à l'absent, elle se heurte inévitablement à l'absence de réponse de sa part. Elle est en effet nécessairement cantonnée à la première partie de la paire adjacente dans laquelle s'inscrit normalement l'interpellation, qui est destinée à susciter une réaction de l'interpelé (Charaudeau 1992, p.660). Cette réaction ne peut avoir lieu dans la nécrologie, où l'interpellation s'adresse au mort et reste donc invariablement sans réponse. Pour parer à cette impossibilité, la nécrologie met en place une seconde stratégie discursive,

complémentaire de l'interpellation, que l'on va aborder maintenant : par la convocation du défunt, le nécrologue lui rend la parole et lui redonne ainsi le second rôle énonciatif qui lui a été confisqué par la mort, celui de locuteur.

3. Convocation

Il faut d'abord souligner que la mort correspond à la disparition de la parole, ce que les nécrologies rappellent fréquemment. Ceci concerne tout d'abord la parole dans l'absolu, en tant que faculté, comme le montrent les titres des deux nécrologies suivantes :

(643) Ligeti **s'est tu** [LIB53]

(644) La voix de Bernard Gardin s'est tue [CAH1]

(645) Les Aïnous restent **sans voix** au Japon [LIB22]

En (643) et (644), la paronomase entre les participes passés des verbes « taire » et « tuer » (« s'est tue » / « s'est tué ») renforce l'idée d'un lien intime entre l'absence de parole et le décès. Cette abolition de la parole concerne également des occurrences linguistiques, comme en témoigne le début de cette émouvante nécrologie publiée par *Le Figaro*, dans laquelle la mort est dite par l'absence de parole :

(646) Nous ne verrons plus sa silhouette de bon nounours ruisselant de pluie garer son scooter en bas du journal et lancer à la cantonade : « Beau temps pour les escargots ! » Nous ne l'entendrons plus évoquer avec l'ami Pierre les tours roses d'Odaïpur et la petite cabane sur la plage de Goa. Il ne nous redira pas, pour la cent-unième fois, que, non, la statuette sur son ordinateur n'est pas le roi Babar mais Ganesh, la fameuse divinité hindoue. [FIG33]

Ici, l'utilisation de trois formes différentes de discours rapporté – successivement discours direct (« "Beau temps pour les escargots !" »), discours narrativisé (« évoquer avec l'ami Pierre les tours roses d'Odaïpur et la petite cabane sur la plage de Goa ») puis discours indirect (« que non, la statuette sur son ordinateur n'est pas le roi Babar mais Ganesh, la fameuse divinité hindoue ») – ainsi que la perspective double – aussi bien celle de l'émetteur (« Il ne nous redira pas ») que celle du récepteur (« Nous ne l'entendrons plus ») montrent à quel point cette disparition de la parole est généralisée : elle n'affecte pas seulement la personne du locuteur, mais s'étend à l'ensemble de la relation interlocutive, et au-delà, au plan anthropologique, à l'ensemble de la relation interpersonnelle.

C'est dans ce contexte de parole abolie que prend place la convocation du défunt dans les nécrologies. Cette convocation vise à restituer la parole du disparu, à lui rendre son statut de locuteur dont la mort l'a privé. On note d'ailleurs que dans l'exemple précédent, alors que la modalité négative des phrases souligne que les moments évoqués ne se reproduiront plus, le fait de citer les mots du

disparu est une première façon de vaincre l'absence, en montrant que ses paroles sont toujours vivaces, et même rendues plus vivantes encore grâce à leur reproduction dans l'article. La convocation, qui redonne sa voix au défunt, est donc le pendant des phénomènes d'interpellation que nous avons analysés *supra*. La convocation prend toutefois une ampleur nettement plus importante dans les nécrologies, qui justifie la taille conséquente de cette section par rapport aux précédentes. Nous verrons que la convocation du défunt repose sur la figure de la prosopopée (Molinié 1981, p.280), qui consiste à faire parler l'absent (ici, le défunt), étymologiquement, à créer une personne : c'est précisément ce qui est en jeu dans la nécrologie, qui vise à redonner une voix et un corps au disparu. Une voix, parce que, comme on le verra tout d'abord, la prosopopée passe essentiellement par le biais de la représentation des paroles du défunt. Un corps, parce que la figure se teinte d'une dimension plurisémiotique sur laquelle on se penchera ensuite. Nous terminerons en montrant que les deux types de citation (linguistique et plurisémiotique) s'articulent pour redonner vie au défunt selon des modalités communes.

3.1. Représentation des paroles

La convocation du défunt repose tout d'abord sur la représentation de ses paroles. Ce qui frappe en premier lieu, c'est la multiplicité des citations du disparu qui émaillent les nécrologies. L'analyse des articles du sous-corpus de référence¹⁵³ montre que chaque article présente en moyenne près de deux citations du défunt. On remarque que ces citations, à l'instar des formules interpellatives, sont fréquemment placées en ouverture ou, plus volontiers encore, en clôture. En voici quelques exemples :

(647) Devos débutait ainsi sa dernière tournée : « Je sens que ma dernière heure est arrivée, je voudrais la passer avec vous. » [MIN26]

(648) Il envisageait un nouvel ouvrage : Révolution de ma révolte, sans se dissimuler, dans la ligne brisée des Kerouac, Ginsberg et autres Emmett Grogan, que « *de toute façon, on n'en sortira pas vivants.* » [MON31]

(649) Dans les dernières pages, lorsque s'achève le XX^e siècle, Bernard Delvaille est à Venise [où l'auteur vient de mourir], « *ville des êtres solitaires, qui caressent de la main, tel un visage, le parapet des ponts, se donnant l'illusion de suspendre le temps...* » [MON10]

(650) A 81 ans, il écrivait : « *Je continue à avoir de nouvelles idées, à envisager de nouveaux livres, de nouveaux voyages. Ça ne s'arrête jamais, et c'est bien comme ça.* » [LIB52]

¹⁵³ Il s'agit du sous-corpus 2, composé de 54 nécrologies qui se veulent représentatives des 581 que compte le corpus complet, pour permettre des analyses qualitatives de détail sur certains phénomènes particuliers. La composition de ce sous-corpus a été détaillée p.166.

Ces citations témoignent d'une propension du nécrologue à achever son article sur la voix du défunt, pour le retenir dans la vie : même le point final est la plupart du temps à mettre au compte du mort, se trouvant intégré aux guillemets. Ce choix est certes la norme mais il n'est pas pour autant systématique (Rabatel 2006) et est donc significatif, en particulier dans la mesure où il est convergent avec d'autres marques. En cédant ainsi la parole au défunt, le nécrologue peut le laisser annoncer sa mort, comme en (647) et (648), comme si lui seul pouvait refermer l'histoire de sa vie, ou il lui permet au contraire, comme en (649) et (650), d'évoquer l'éternité.

Avant d'analyser plus précisément les modalités de la représentation de la parole du disparu dans les nécrologies, je voudrais effectuer un rapide détour théorique concernant le discours représenté. Étant dans une démarche d'analyse du discours, je considère que le texte ne se suffit pas à lui-même pour l'analyse du discours représenté, que les seules marques linguistiques sont insuffisantes à décrire, conformément à l'analyse de Dominique Maingueneau :

Entre des procédés grammaticaux, nécessairement très pauvres, et la multiplicité effective des modes de manifestation du discours rapporté, il y a les contraintes imposées par les genres de discours ; un traitement strictement linguistique de ces phénomènes est donc insuffisant.

(2002b, p.195)

J'accorderai par conséquent une place particulière à la scène d'énonciation, et notamment à la façon dont le discours citant représente la scène d'énonciation du discours cité. C'est d'ailleurs dans cette optique que je parle de discours représenté et non pas de discours rapporté. À la suite d'un certain nombre de linguistes (Authier-Revuz 2004, p.36 ; Rabatel 2008, p.355), j'envisage le discours représenté non comme une reproduction mais comme une reconstruction de la parole d'autrui.

Il s'agira au cours de cette section sur la convocation de décrire et d'analyser la représentation du discours du disparu, dont le statut énonciatif, on l'a vu, est particulier, dans la mesure où il ne pourra plus jamais parler dans l'univers extralinguistique. Je souhaiterais montrer comment ce statut particulier influence la façon dont son discours est représenté, ce qui permettra de mettre en évidence une corrélation entre le genre de discours nécrologique et certaines formes particulières de discours représenté. Je présenterai successivement quatre formes de discours représenté (désormais DR), en fonction d'un degré de « présentification » croissant du défunt : le DR traditionnel, le DR itératif (qui est un cas particulier du précédent), le DR recontextualisé et le DR prosopopéique.

3.1.1. Discours représenté traditionnel

Les procédés qu'utilise le nécrologue pour rapporter les paroles du défunt sont divers : sa parole peut tout d'abord être restituée dans son contexte d'origine, comme dans l'exemple suivant qui comporte force détails sur la situation dans laquelle la parole a initialement été produite :

(651) « *Dans ma génération*, dit-il à Christian Delacampagne dans *Le Monde* du 21 mars 1983, *nous étions nombreux à rêver de concilier l'autorité, la liberté et la justice sociale.* » [MON8]

(652) « *Le spectacle des nébuleuses est-il plus étonnant que celui des pissenlits qui se ferment quand un nuage passe, et s'ouvrent quand la lumière les frappe à nouveau ?* », disait-il à Raphaël Sorin qui était venu l'interroger pour « *Le Monde des livres* » en mars 1983. [MON3]

Dans cet énoncé, le journaliste qui cite les propos donne à voir tout autant le contenu et la forme du discours initial que le contexte de production dans lequel ces paroles ont émergé. Dans ces deux exemples, on connaît ainsi le locuteur, l'allocutaire, ainsi que le moment où le discours source a été prononcé.

De nombreuses occurrences de DR correspondent à ce schéma traditionnel, qu'il s'agisse de paroles intégrées au corps de la nécrologie, comme dans les exemples précédents, ou de citations qui conservent une plus grande autonomie, se développant à l'échelle d'un texte entier. C'est par exemple le cas pour un article de Georges-Paul Wagner, reproduit dans la nécrologie que lui consacre *Présent* dans un article intitulé « Ce que nous laisse Georges-Paul Wagner » et précédé de ce chapeau :

(653) Georges-Paul Wagner ne nous laisse pas seulement son exemple, sa vie, le souvenir de ses combats, mais aussi une œuvre écrite d'une haute qualité [...]. Nous reproduisons dans cette page l'une de ses dernières « Chroniques du lundi », parue le 7 mars. » [PRE11]

Le même procédé est employé pour introduire un article signé d'Odile Dhavernas, qui figure dans sa propre nécrologie au sein du journal *Prochoix*. Là encore, un chapeau vient rappeler le contexte initial de production de l'article :

(654) En décembre 1997, pour le premier numéro de *Prochoix*, nous voulions illustrer les différentes facettes du droit de choisir. Odile Dhavernas nous avait offert ce texte. [CHO1]

Ces différents exemples illustrent la catégorie du DR traditionnel, dans lequel le propos cité est replacé dans son contexte d'origine. Dans les exemples que j'ai choisis pour illustrer cette première catégorie de DR, ce contexte est présenté avec de nombreux détails, mais ce n'est pas nécessairement le cas. Toutefois, même lorsque le contexte n'est pas mentionné de façon précise, la rupture entre le contexte du discours citant et celui du discours cité est manifestée linguistiquement, *a minima* par le biais du temps du passé auquel est généralement conjugué le verbe introducteur.

3.1.2. Discours représenté itératif

Je vais maintenant me pencher sur un cas particulier du DR classique, que j'appellerai DR itératif. Le terme provient de la notion de fréquence itérative du récit, établie par Gérard Genette (Genette 1983, p.26), et entend désigner un DR qui dit une fois ce qui a été dit *n* fois. En voici quelques exemples parmi les très nombreux cas qui émaillent le corpus :

(655) Michel Lejeune aimait à dire que s'il travaillait beaucoup, il ne s'en attribuait aucun mérite. [BSL4]

(656) « *Au journaliste objectif*, disait-il, *je préfère le journaliste honnête et rigoureux.* » [FIG34]

(657) Souvent il me disait : « Il faut conserver une âme d'enfant le plus tard possible ». [HUM38]

(658) Quand on disait à Revel qu'il avait glissé de gauche à droite [...], il protestait avec indignation et en appelait d'une gauche pervertie par son double langage à une gauche qui redeviendrait fidèle à ses valeurs. [OBS4]

(659) Nicolas Ruwet se plaignait parfois, dans un demi-sourire, d'être né, en 1932, le 31 décembre. [MAR2]

(660) Il aime à répéter que « la vérité ne doit jamais pactiser avec l'erreur. » [GAZ3]

De nombreux indices soulignent la dimension itérative de cette parole représentée : l'aspect imperfectif des verbes, qu'il s'agisse de l'imparfait, dans les exemples (655) à (659), ou du présent à valeur d'habitude, en (660), les compléments circonstanciels de temps à valeur itérative (« souvent », « quand on disait à Revel qu'il avait glissé de gauche à droite », « parfois »), le sémantisme du verbe « aimer à », qui suggère la répétition dans les exemples (655) et (660). Les paroles du disparu, qu'elles soient représentées au discours direct, au discours indirect ou au discours narrativisé, sont donc présentées comme itératives.

Néanmoins, il est peu probable que ces paroles aient été tenues plusieurs fois. Il n'est bien sûr pas possible de trancher, et cela a peut-être été le cas pour certaines d'entre elles, mais la répétition de cette forme spécifique de DR laisse peu de place au doute : tous les défunts n'ont pas pu ressasser éternellement les mêmes paroles de leur vivant. La mention d'une attitude qui accompagne le discours (« dans un demi-sourire »), dans l'exemple (659), va dans le sens de cette hypothèse : il est probablement inexact que Nicolas Ruwet se soit plaint de sa date de naissance plusieurs fois avec la même mimique ! C'est ce que l'on constate également, de façon encore plus marquée, dans l'exemple suivant, où même les gestes semblent atteints par la réitération :

(661) On pense qu'il écrit pour oublier, mais non, il n'oublie pas : « *J'ai écrit un sketch sur les camps [...] il s'appelle le Plaisir des Sens, les sens interdits.* » Au cas où on n'aurait pas bien compris, **devant vous, Devos prenait un crayon, lui qui n'écrivait qu'à l'encre violette,**

et vous dessinait un rond-point, quatre rues en étoile, chacune fermée d'un panneau de sens interdit afin qu'on n'en sorte pas. [LIB55]

Il semble ainsi y avoir une volonté du nécrologue de transformer le singulatif en itératif. Il est impossible de vérifier cette affirmation, puisque l'on a accès uniquement au discours citant, et jamais au discours cité, dans son contexte d'origine. Néanmoins, à titre de vérification, j'ai comparé les modalités de représentation du discours dans deux articles du *Monde* qui citaient les mêmes paroles d'une personnalité, dans deux genres différents, respectivement un portrait et une nécrologie :

(662) Léon, lui, n'oublie pas et tempête contre ce jeu stupide « *à celui qui aura le plus de morts* », contre cette machine « **à faire des veuves et des orphelins** ». [DIV69]

(663) A celui qui venait recueillir son témoignage, cet humaniste disait sans relâche, mais également sans illusion, l'ineptie de la guerre – « **cette machine à faire des veuves et des orphelins** ». [MON92]

On remarque que le portrait et la nécrologie ne rapportent pas les paroles de Léon Weil à l'identique. Il s'agit pourtant des mêmes propos (la nécrologie mentionne explicitement, plus tôt dans l'article, le portrait comme source). Dans le portrait, les citations sont présentées sur un mode singulatif, laissant entendre au lecteur qu'il s'agit des propos tenus par Léon Weil lors de l'interview qui a donné lieu au portrait. Dans la nécrologie, on bascule vers l'itératif, par le biais de l'imparfait à valeur d'habitude (« venait », « disait ») et de l'adverbe « sans relâche », qui suggère lui aussi la répétition. Alors que dans le portrait, la situation d'énonciation de l'interview, dans laquelle le discours source a été prononcé, est clairement évoquée, plus tôt dans l'article (« Quatre-vingt-neuf ans plus tard, assis dans un fauteuil, dans l'appartement parisien de ses enfants »), la nécrologie se veut floue sur la situation d'énonciation : le syntagme « celui qui venait recueillir son témoignage » ne semble pas désigner le journaliste du *Monde* venu s'entretenir avec lui quelques mois plus tôt, mais les diverses personnes qui pouvaient être amenées à le faire. Ainsi, le recours au DR itératif semble bien caractéristique de la nécrologie.

On objectera peut-être que ces considérations n'auraient que peu leur place au sein d'un travail de linguistique, qui analyse avant tout les données textuelles disponibles : puisque c'est le propre du DR que de « prendre la place » du discours qu'il représente, barrant ainsi à l'analyste l'accès au discours source, c'est au seul DR que l'on devrait s'intéresser, ce qui exclurait du champ d'analyse les modifications ou falsifications opérées par le locuteur citant sur le discours source. Il y a là matière à débat : il me semble que le locuteur est toujours questionnable sur les choix qu'il opère, y compris lorsque ceux-ci font entrer en jeu des faits dont on ne trouve pas nécessairement trace dans son discours. Par ailleurs, conformément à ce que j'annonçais au départ, il n'est pas possible d'ignorer certains aspects qui ne sont pas directement inscrits dans le texte. En l'occurrence, la présence

extrêmement marquée de cette forme originale de discours rapporté interpelle : elle semble spécifique du genre de discours et mérite à ce titre d'être interrogée. Il ne s'agit donc pas de déterminer si telle ou telle occurrence de DR, prise isolément, est fidèle à la parole source, mais de constater que la surreprésentation du DR itératif est trop marquée pour s'expliquer uniquement par une itération des paroles sources, et qu'elle présente par conséquent une signification particulière, en lien avec le genre de discours dans laquelle elle s'inscrit de façon privilégiée.

Il est temps maintenant de s'interroger sur la visée du DR itératif : pourquoi le nécrologue choisit-il si fréquemment cette modalité de représentation des propos du défunt plutôt que d'autres, plus traditionnelles ? Ce choix s'inscrit dans la volonté plus générale, que nous avons déjà évoquée, de supprimer les références temporelles au sein des nécrologies, en évitant de rattacher les événements évoqués à un moment précis. Le flou entretenu sur le contexte d'énonciation initial des propos prêtés au disparu pourrait ainsi se ranger aux côtés d'autres procédés que nous avons évoqués (anaphores nominales, constructions détachées, phrases averbales...), qui visent à abolir la temporalité afin de permettre au lecteur d'envisager le défunt au présent, comme s'il était encore vivant, voire dans une certaine éternité. Là encore, le fait d'éviter toute référence temporelle précise à la scène d'énonciation initiale permet de placer ces propos hors du temps. Par ailleurs, l'aspect itératif vise également à augmenter l'emprise du défunt sur le texte, à l'instar de ce que l'on avait observé pour la chaîne de référence (p.421 *sq.*). La multiplication des citations du défunt dans la nécrologie, de même que l'itération de chaque citation au moyen de cette modalité particulière de représentation de ses paroles, permettent de donner plus d'ampleur linguistique à ses propos, lui qui est à jamais privé de parler. À ce titre, on peut dire que le nécrologue devient le porte-parole du disparu et s'emploie à donner le plus de retentissement possible à ces paroles qu'il porte, comme s'il s'agissait pour lui de conjurer le sort qui a décidé d'ôter sa voix au défunt.

3.1.3. Discours représenté recontextualisé

Certaines occurrences de DR échappent au fonctionnement classique du DR que l'on a étudié, et dont le DR itératif constitue une variante. Dans le DR traditionnel, on l'a vu, le propos du défunt était replacé dans son contexte d'origine. Parfois, le nécrologue s'emploie au contraire à gommer ce contexte d'origine, afin de donner l'illusion que l'émergence de ces paroles a lieu *hic et nunc*, dans la scène d'énonciation présente. Le contexte du discours cité est alors remplacé par celui du discours citant. Voici deux exemples :

(664) Après avoir lu les textes classiques à ses débuts, il dévore les ouvrages consacrés à la mécanique du rire. « Si je ne l'avais pas fait, j'aurais peut-être fait mon métier de la même façon, mais je l'aurais moins bien compris. » [MON105]

(665) Exigeant avec ses scénarios – « car à moins d'être un génie, on ne peut pas compter sur la seule mise en scène » –, Philippe de Broca n'aura dédaigné ni l'épopée [...], ni l'adaptation de grands romans populaires [...], ni même la télévision. [DIV28]

Dans ces deux énoncés, la scène d'énonciation d'origine du propos cité (souligné) mettait probablement en présence le défunt et le journaliste, lors d'une interview (c'est toutefois impossible à déterminer, puisque justement le texte ne nous donne pas accès au texte initial). Cependant le nécrologue ne donne aucune précision sur cette scène d'énonciation initiale, d'autant que la délégation de parole se fait de façon immédiate, sans l'intermédiaire d'une formule introductive (si tel avait été le cas, le temps du verbe introducteur aurait alors été à même de marquer l'antériorité du DR et donc la présence de deux scènes d'énonciation enchâssées). Cette absence de détails sur le cadre spatiotemporel initial de la parole citée incite le lecteur à transférer les éléments auxquels il a accès (donc ceux de la situation d'énonciation de la nécrologie) à la situation d'énonciation du discours cité. C'est en cela qu'on peut parler de DR recontextualisé, parce qu'il y a transfert du contexte du discours citant au discours cité¹⁵⁴.

L'utilisation du DR recontextualisé permet de faire du disparu un véritable partenaire de l'énonciation, en le faisant participer à un dialogue, instauré au sein de la nécrologie. Ce dialogue fictif peut tout d'abord s'établir entre le nécrologue et le disparu, comme dans les exemples suivants :

(666) **Fort de ses succès, Devos ne cesse dès lors de balader son gros quintal –** « J'aimerais être beau mais je hais les régimes » – **d'humour et de finesse sur toutes les scènes de la francophonie et d'ailleurs.** [FRA3]

(667) **L'intrigue des livres de Muriel Spark a toujours été concentrée, resserrée** (« j'aime la prose économe ») **sauf dans le cas de *La Porte Mandelbaum*.** [FIG1]

(668) **Né en 1923 en Transylvanie, roumain, puis hongrois, juif sans revendication d'une culture juive,** « je suis juif seulement pour les nazis », **il parvient à s'évader des compagnies de travail hongroises dans lesquelles il a été incorporé.** [HUM36]

Dans ces trois exemples, un dialogue s'instaure entre les paroles du nécrologue (en gras) et celles du défunt (soulignées)¹⁵⁵. Analysons l'énoncé (666) : l'incise entre tirets est une citation des propos du disparu, qu'il a réellement prononcés, mais qui sont ici recontextualisés pour donner la réplique au

¹⁵⁴ Il est à noter que si le DR recontextualisé est une forme de DR caractéristique des nécrologies, il ne se rencontre pas exclusivement dans ce genre de discours. On peut par exemple citer l'émission « Le zap politique », animée par Christophe Barbier tous les matins à 8h47 sur I-Télé, où il donne l'illusion, par un habile montage, que des personnalités politiques lui donnent la réplique. Ulla Tuomarla a également montré qu'on rencontre dans le discours de presse ce qu'elle appelle les « citations en dialogue » (1999, p. 224), c'est-à-dire la « simulation d'une interaction » entre plusieurs propos cités ou entre un propos cité et la parole du journaliste.

¹⁵⁵ Les éventuels italiques sont d'origine.

nécrologue, dans la mesure où le contenu de la citation sonne comme une réaction au texte du journaliste. Ces propos du défunt semblent véritablement avoir été suscités par l'expression « son gros quintal », comme si cette expression appelait nécessairement une explication de la part de celui à qui elle s'applique. Cette immédiateté de la parole du défunt, qui semble surgir en réaction à celle du nécrologue, entretient l'illusion de la présence du disparu.

Le dialogue peut également s'établir entre le disparu et le lecteur de la nécrologie (même si c'est nettement plus rare), comme dans cette nécrologie d'un des derniers Poilus français :

(669) [Léon Weil] devient alors [après avoir été au front] représentant en vêtements féminins.
 « Eh oui, ce n'est pas parce que vous étiez allé risquer votre vie qu'on allait vous offrir à manger. » [CRO41]

La citation du disparu (soulignée) est diaphonique, c'est-à-dire qu'il y a « reprise et réintégration du discours de l'interlocuteur dans l'énoncé » (Roulet 1987, p.70) : le « eh oui » qui introduit la citation montre en effet qu'il s'agit d'une réaction de Léon Weil à un discours autre. Ce discours autre n'est toutefois pas le même dans le contexte initial de cette parole et dans le contexte de cette parole une fois citée. Dans le contexte dans lequel cette parole a initialement été prononcée, ce discours autre était probablement celui de son interlocuteur du moment (le journaliste lors d'une interview ?), qui devait s'étonner de ce nouveau métier, si peu en rapport avec son statut « viril » d'ancien combattant. Mais la parole de Léon Weil est ici recontextualisée, insérée dans un discours différent de celui auquel elle réagissait initialement : la situation d'énonciation étant modifiée, la diaphonie continue de fonctionner, mais par rapport à un autre interlocuteur. Or cet interlocuteur ne peut être le journaliste : il n'y a pas de lien logique entre la parole de Léon Weil et celle du nécrologue qui la précède immédiatement. Ce « eh oui » ne peut donc se comprendre qu'en restituant une parole qui ne figure pas dans l'article, celle du lecteur, dont on peut imaginer la réaction de surprise à la lecture du métier de Léon Weil mentionnée par le journaliste dans son article, sur laquelle rebondit la citation du disparu. Il y a par conséquent diaphonie implicite rétrospective potentielle (Constantin De Chanay 2006a, p.78), c'est-à-dire la parole de Léon Weil est une réaction à un point de vue dissensuel prêté à autrui mais non exprimé. Le jeu est ici encore plus subtil, puisque c'est le locuteur citant, le nécrologue (et non le locuteur cité, celui dont le discours est diaphonique, c'est-à-dire Léon Weil) qui crée de toutes pièces ce destinataire et le discours de celui-ci, en faisant artificiellement du lecteur l'interlocuteur fictif de défunt. Le nécrologue joue donc habilement sur la double situation d'énonciation (citée et citante) pour donner au lecteur l'impression que c'est à lui que parle le défunt. Un dialogue s'établit donc là

aussi, même si c'est de manière implicite, cette fois-ci entre le lecteur et le disparu, qui accède ainsi à nouveau au statut de partenaire de l'énonciation.

Ces divers procédés montrent que la nécrologie ne se contente pas de rapporter les paroles du disparu, il s'agit véritablement de convoquer le défunt dans le discours en faisant entendre au présent sa voix, qui acquiert un statut similaire à celles des partenaires de l'énonciation.

3.1.4. Discours représenté prosopopéique

Les procédés de représentation du discours du défunt que nous avons étudiés jusqu'ici redonnaient vie au disparu en citant des propos qu'il a déjà tenus (parfois en donnant l'illusion qu'il les tient pour la première fois, dans le cas du discours décontextualisé). La dernière modalité de représentation du discours du défunt que nous allons étudier déroge à cette règle : il ne s'agit plus de faire redire au défunt ce qu'il a déjà dit, mais d'imaginer ce qu'il pourrait dire. Ceci apparente ce cas particulier de DR à la prosopopée, d'où le terme de DR prosopopéique que j'emploie pour le désigner. En voici quelques exemples :

(670) Rosén, à qui nous rendons hommage aujourd'hui – *τό γὰρ γέγρας* eût pu dire ce fervent helléniste – naquit à Vienne le 4 mars 1922. [BSL2]

(671) Je crois l'avoir suffisamment connu pour savoir qu'il n'aurait pas approuvé ma décision de consacrer cette chronique à lui rendre hommage. Dans le meilleur des cas, il aurait levé les yeux au ciel, avec un fin sourire, comme chaque fois qu'une de mes initiatives lui paraissait quelque peu étrange, mais, plus sûrement, il m'aurait enjoint de consacrer mon temps à des choses selon lui plus importantes. Il est néanmoins de mon devoir de dire ici quel immense historien de la philosophie et quel homme d'une qualité rare la communauté universitaire française a perdu avec lui. [DIV153]

On remarque d'emblée en quoi cette forme de DR diffère des précédentes : il ne s'agit pas ici de reproduire un discours antérieur, le propos prêté au défunt (souligné) étant construit de toutes pièces par le nécrologue. Ce subterfuge n'est d'ailleurs pas tenu secret : l'emploi du mode conditionnel (« eût pu », « aurait enjoint »), que l'on avait déjà observé (p.430) dans certaines formes du récit que l'on aurait également pu qualifier de prosopopéiques, signale la dimension irréaliste voire illusoire du procédé.

Il faut souligner ici le rôle de médiateur du nécrologue, qui sert d'intermédiaire (oserai-je dire de médium ?) entre le défunt et le lecteur. C'est d'ailleurs parfois signifié explicitement :

(672) Par ma bouche, Monsieur Saclier de la Bâtie s'adresse alors à chacun d'entre vous, au plus intime de votre âme et y dépose ces paroles :
« Si vous voulez me retrouver pour l'éternité, soyez fidèles à votre baptême, soyez fidèles à votre foi catholique et à tout ce que cela implique pour Dieu et pour le Roi. » [GAZ2]

Le « par ma bouche » initial indique ce rôle de passeur que joue le nécrologue, en transmettant aux lecteurs la parole du défunt.

Fait original, qui permettra de faire transition vers la section suivante qui sera consacrée aux citations plurisémiotiques, on observe dans le corpus une occurrence de DR prosopopéique sous forme iconique :



[MON105]

Ce dessin de Plantu, qui figure dans la nécrologie que *Le Monde* consacre à Raymond Devos, met en scène le défunt qui fait ses adieux. La prosopopée joue alors sur deux tableaux complémentaires : le « au revoir » dessiné par l'accordéon permet de faire entendre la parole du disparu, tandis que la représentation graphique du corps du personnage le donne à voir de son vivant, affublé de son éternel costume bleu. On entrevoit déjà ce que l'image pourra apporter au texte en matière de citation, de par son pouvoir de suggestion plus marqué que celui des mots¹⁵⁶. Ce DR prosopopéique semble aller dans le même sens que certains rites funéraires visant à donner l'illusion de la présence du mort parmi les vivants : on peut par exemple citer la théâtralisation des funérailles dans certaines traditions africaines, où le défunt assiste à son enterrement, mange, parle, écoute (Thomas 1982, p.31). Que le rite soit linguistique ou non, la finalité est la même, visant à créer le simulacre d'une relation aussi normale que possible avec le mort.

¹⁵⁶ Il ne s'agit bien sûr pas ici de laisser entendre que les images seraient en soi et dans l'absolu plus efficaces que les discours. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que « l'image est fondamentalement continuiste, d'où son lien étroit avec l'inconscient où la contradiction n'existe pas. On l'a dit et répété : l'image ne sait pas nier, ni interroger, elle n'enregistre ni les flexions temporelles, ni leurs modes : pas de duratif, ni de passé, ni de futur, ni d'optatif, à plus forte raison d'irréel dans l'image. L'image [...] modifie le rapport au croire, puisqu'elle en donne la preuve » (Tétu 2008, p. 192). C'est précisément cette immédiateté de l'image, qui ne donne aucune prise aux catégories logiques et ne permet donc pas d'exprimer tout ce que le langage peut dire, qui rend son pouvoir de suggestion plus net dans le cas qui nous occupe : la représentation iconique d'un défunt rend sa présence tangible de façon incontestable.

Bilan : les usages du DR dans la nécrologie

Nous avons abordé quatre modalités de représentation du discours du défunt au sein des nécrologies. On peut remarquer que la typologie que l'on a adoptée rejoint celle que l'on avait utilisée pour les différentes formes de l'évocation, qui cherchait à faire revivre le défunt au passé, au présent ou au futur. Là encore, le DR permet de faire rayonner la parole du défunt dans ces trois dimensions temporelles. Le DR classique tout d'abord, ainsi que le DR itératif qui en est un avatar, cite une parole antérieure du défunt, en la replaçant dans son contexte d'origine. Le DR recontextualisé consiste également à citer une parole antérieure du défunt, mais en la recontextualisant, afin de donner l'illusion qu'il parle ici et maintenant. Le DR prosopopéique enfin permet de prêter au disparu des paroles nouvelles, qu'il n'a pas prononcées antérieurement, mais qu'il pourrait prononcer s'il était encore en vie. Ces différentes modalités de représentation du discours du défunt, qui vont vers un degré de « présentification » croissant, sont utilisées de manière complémentaire dans les nécrologies, afin d'animer le défunt en convoquant sa voix dans le discours.

D'un point de vue plus théorique, on note une corrélation marquée entre le genre de discours et les formes de DR, à l'instar de ce que nous avons déjà constaté avec l'interpellation (p.443). Nous avons en particulier mis en évidence deux formes originales de représentation du discours autre, le DR itératif et le DR recontextualisé. Si ces deux formes ne sont pas l'apanage exclusif des nécrologies, elles y sont particulièrement fréquentes, puisqu'elles participent à la visée rituelle du genre de discours. Ceci vient confirmer qu'il existe un lien étroit entre genre de discours et formes de DR.

3.2. Représentation plurisémiotique

Cependant, les pratiques citationnelles des nécrologies ne se bornent pas à représenter les propos du disparu. Les nécrologies sont traversées par la nécessité, ou du moins le besoin anthropologique, de redonner corps à l'absent, et pas uniquement sur le plan linguistique. Ce qui est représenté n'est donc pas seulement de l'ordre du discours, des mots. Cette section sera l'occasion de s'interroger sur l'adéquation de la notion de citation à ces phénomènes non linguistiques : est-il possible de citer autre chose que des paroles, et si oui, comment ? Autrement dit, existe-t-il une différence fondamentale entre le fait de représenter des événements discursifs et des événements non-verbaux ?

3.2.1. Citer autre chose que des mots ?

Illustrons cette question par un bref exemple liminaire, extrait de la nécrologie de Raymond Devos dans *20 minutes* :



[MIN26]

On peut noter une analogie entre les bribes de sketches reprises ici dans la colonne de droite et la photographie du spectacle sur la gauche : les deux peuvent être envisagées comme des citations. En effet, rien ne distingue la citation linguistique de la citation iconique, hormis le matériau sémiotique : dans les deux cas, c'est l'œuvre du disparu qui est citée¹⁵⁷. Ce qui différencie ces deux citations, c'est simplement que la première est la citation d'une œuvre composée de mots, et la deuxième, la citation d'une œuvre composée de gestes et d'attitudes. Je postulerais par conséquent que le concept de citation peut être élargi à des systèmes sémiotiques autres que linguistiques, et c'est ce que je vais tenter de confirmer maintenant.

3.2.2. Définition

Commençons par revenir sur la définition de la citation, notion largement utilisée mais rarement définie. Sabine Forero-Mendoza, qui s'intéresse à la citation dans l'art, en propose la définition suivante :

Acte dynamique, la citation est une opération d'appropriation dont on peut décomposer les étapes en distinguant temps de sélection, de prélèvement, de transfert et d'intégration.

¹⁵⁷ C'est volontairement que je me consacre ici à des nécrologies d'artistes (qui sont les plus fréquentes au sein du corpus), ce qui permet que les citations linguistiques et non-verbales aient le même statut (puisqu'elles sont toutes l'émanation d'une instance auctoriale et peuvent être considérées comme des « œuvres »).

(2005, p.20)

Toutefois, si cette définition présente l'intérêt de ne pas concerner uniquement la citation linguistique, elle ne circonscrit que peu les contours de la notion, qui n'est pas clairement distinguée d'autres phénomènes de reprise.

En linguistique, la citation s'apparente à du discours direct¹⁵⁸, et c'est donc une forme de DR. La citation est par conséquent avant tout caractérisée par l'enchâssement énonciatif entre locuteur citant et locuteur cité. Son originalité par rapport à d'autres formes de DR tient au fait qu'elle entend reproduire à la fois le dit et le dire. En cela, elle est différente de la référence ou de l'allusion, qui mentionnent le dit sans être mimétiques du dire. Sur un plan pragmatique et interactionnel, il est impossible de citer sans savoir qu'on cite ni sans montrer qu'on cite : pour qu'il y ait citation, il faut que la reprise soit à la fois conçue comme telle par le locuteur citant, sans quoi il s'agit de réminiscence¹⁵⁹, et destinée à être perçue comme telle par l'allocutaire, sans quoi il y a plagiat¹⁶⁰.

Voyons maintenant si cette définition est susceptible d'être étendue aux citations non-verbales. Cette extension à un plan plurisémiotique nécessite quelques aménagements terminologiques : la citation est, comme dans la définition précédente, caractérisée par l'enchâssement énonciatif, mais cet enchâssement se fait entre une instance représentante et une instance représentée (dont le locuteur citant et le locuteur cité sont un cas particulier dans la citation linguistique). La citation reproduit la forme et le contenu d'une production sémiotique.

Afin d'illustrer cette définition, désormais applicable aussi bien aux citations linguistiques que non-verbales, revenons rapidement sur l'exemple précédent (l'extrait de la nécrologie de Raymond Devos reproduit p.456), afin de voir s'il est passible de cette analyse (analyse qui sera ensuite approfondie, l'exemple n'épuisant pas tous les cas de figure). Dans cet extrait, les bribes de discours surmontées de l'indication « bons mots » sont sans conteste des citations : il y a un enchâssement énonciatif entre le locuteur cité (Raymond Devos en tant qu'artiste) et le locuteur citant (le journaliste qui met en scène ces bribes de sketches à l'intérieur de son article). Il y a bien reproduction du dit et

¹⁵⁸ La « citation » peut aussi désigner un emprunt, une référence, une allusion, qui fonctionnent essentiellement sur le dit. Ce n'est pas cette acception du terme que je retiens ici.

¹⁵⁹ Les réminiscences sont des « phénomènes de mémoire culturelle involontaire » (Vouilloux 2005, p. 49).

¹⁶⁰ Je me place ici délibérément du point de vue du locuteur, dans la mesure où l'intentionnalité me paraît centrale pour distinguer la citation d'autres phénomènes de reprise. Toutefois, le fonctionnement de la citation en interaction est plus complexe, dans la mesure où le point de vue de l'allocutaire sur l'énoncé du locuteur peut être différent : l'allocutaire peut ainsi par exemple penser qu'il y a citation ou plagiat lorsqu'il n'y a que réminiscence.

du dire, les guillemets marquant une fidélité supposée au discours d'origine. La lecture de l'image comme une citation semble moins évidente au premier abord, et pourtant son fonctionnement est identique : là encore, il y a enchâssement de deux instances énonciatives, identiques aux précédentes ; l'instance citée est l'artiste Raymond Devos au cours de son spectacle, l'instance citante est le journaliste¹⁶¹, qui cite ce morceau de spectacle dans son article. La délégation de parole est marquée par la mention qui surmonte la photographie « en spectacle, en 1964 », qui pourrait s'apparenter à une formule introductive de discours direct. Par ailleurs, là encore, la forme comme le contenu sont repris dans la citation : grâce à la photographie, cet instantané de spectacle est re-présenté et non décrit, la forme se veut donc mimétique (autant que faire se peut) de l'œuvre d'origine. Il s'agit d'une monstration directe de gestes, de la même façon que la citation est une monstration directe de mots, sans intermédiaire.

3.2.3. Modalités de citation non-verbale

Tentons maintenant d'appliquer cette extension du concept de citation aux nécrologies : comment l'œuvre du disparu y est-elle citée ? Ceci implique diverses difficultés techniques : en effet, s'il est aisé de citer l'œuvre d'un écrivain, c'est déjà plus difficile lorsqu'il s'agit d'autres arts visuels (tels que la peinture ou la photographie) et cela devient particulièrement complexe dès que l'œuvre ne peut pas être représentée sous forme d'image fixe ou de texte, comme c'est le cas pour le cinéma ou la musique. On peut dégager deux grandes catégories de citations : celles qui s'effectuent dans un seul système sémiotique, commun au fragment citant et au fragment cité, et celles pour lesquelles il y a translation intersémiotique, c'est-à-dire dont la sémiose du fragment cité est distincte de la sémiose du fragment citant.

3.2.3.1. Citation homosémiotique

La citation peut tout d'abord s'effectuer dans le même système sémiotique, ou du moins par le biais du même canal sensoriel : j'appellerai ces citations des citations homosémiotiques¹⁶². Dans les nécrologies, c'est le cas des citations linguistiques, pour lesquelles le discours citant et le discours cité

¹⁶¹ C'est une simplification de la réalité que de dire que l'instance citante est ici le journaliste, compte tenu de la façon dont la presse fonctionne : le choix de l'image n'est pas forcément fait par le journaliste lui-même, mais est en congruence avec ce que dit le journaliste, il s'agirait donc plus exactement d'un surénonciateur représentant la ligne éditoriale du journal.

¹⁶² Cette appellation n'indique nullement que ce type de citation n'est traversé par aucune polysémiotité, elle signale uniquement que la sémiose citée et la sémiose citante sont identiques (ce qui est par exemple le cas pour les citations linguistiques). Mais de nombreuses citations homosémiotiques sont naturellement polysémiotiques, à l'instar des citations linguistiques, qui ne citent pas que des éléments verbaux, mais également des gestes ou intonations (pour l'oral) ou une mise en page (pour l'écrit).

relèvent tous deux du système sémiotique de la langue. C'est également le cas pour les images qui citent des bribes d'œuvres perceptibles par le canal visuel, comme cette vignette de *Boule et Bill* illustrant la nécrologie de Jean Roba (l'auteur de la bande dessinée), ou cette photographie de Raymond Devos en train de jongler sur scène :



[LIB54]



[HUM38]

Dans le premier cas, le système sémiotique est identique¹⁶³, la vignette étant reproduite telle qu'elle figure dans la bande dessinée. Dans le second cas, c'est uniquement le canal (visuel) qui est commun au fragment cité et au fragment citant, puisque le système sémiotique du fragment citant est figé et en deux dimensions, contrairement à celui du fragment cité, qui prend corps dans le temps et dans l'espace. Les marqueurs de la citation en tant que telle sont liés au changement de système sémiotique d'une part – l'insertion d'une illustration ou d'une photographie dans le fil de l'article créant une rupture qui matérialise la délégation énonciative – et au commentaire linguistique sous-titrant l'image d'autre part, pour la vignette de *Boule et Bill*. Dans les nécrologies, il n'existe pas d'autre cas de citation homosémiotique : les contraintes techniques liées à la publication dans le journal font que la sémiose citante (et donc, dans le cas de citations homosémiotiques, la sémiose citée) est nécessairement du discours ou des images fixes.

3.2.3.2. Citations intersémiotiques

La citation peut également se faire dans un système sémiotique différent de celui du fragment cité : j'appellerai ces citations des citations intersémiotiques. Les systèmes sémiotiques dont sont issus les fragments cités y sont très divers : ce type de citation permet donc au nécrologue de citer, malgré

¹⁶³ Et encore, le système sémiotique est quelque peu modifié, puisque la vignette n'est plus insérée dans une bande dessinée. Il est rare que les systèmes sémiotiques du fragment cité et du fragment citant soient parfaitement identiques, en dehors du cas particulier de la citation linguistique. C'est toutefois le cas pour certaines citations artistiques, comme par exemple les citations interpicturelles, étudiées dans l'ouvrage de Pierre Beylot (2004). La matérialisation de la citation en tant que telle s'y fait selon des modalités originales : la langue est le seul système sémiotique à pouvoir dire qu'il cite, mais il existe des équivalents dans d'autres sémioses, à l'instar du cadre dans le cadre, en peinture.

les limitations techniques évoquées *supra*, des œuvres qui relèvent de systèmes sémiotiques autres que le discours ou l'image fixe, notamment le cinéma ou la musique. En revanche le système sémiotique du fragment citant est nécessairement le système linguistique. Ceci s'explique par le fait que la langue est le seul système sémiotique à posséder une véritable capacité métasémiotique, qui lui permet d'être « l'interprétant de tous les systèmes sémiotiques » (Benveniste 1974, p.61), et donc de pouvoir citer et dire qu'il cite (notamment grâce à la richesse de ses marqueurs de citation et à la finesse de son système énonciatif).

La citation intersémiotique fonctionne sur le modèle de l'*ekphrasis*, qui consiste à décrire par le langage un objet d'art pour le donner à voir au lecteur, comme dans les exemples (673) et (674) pour la musique, ou l'exemple (675) pour la peinture :

(673) Glissements d'accords, texture quasi-immatérielle, couleurs se déployant dans une infinité de nuances, tissu d'une trame impalpable et pourtant solide, à laquelle la rythmique donnait toute sa vitalité. [ECH21]

(674) Ultraverticale, soit sans développement mélodique, réduite à une surface de timbres crissants ou scintillants, cette musique captivait par la texture quasi-synthétique du grain orchestral obtenue par superposition de périodicités et de micro-intervalles. [LIB53]

(675) Des portraits qu'on dirait peinturlurés, visages souvent hilares, ébauchés à grands traits colériques, à grands coups rageurs, artifice de feux colorés qui fusaient en rouge, vert et jaune, que des vifs. [LIB15]

On peut voir que pour dire la musique, l'auteur fait appel à tous les sens : à l'ouïe bien sûr (« la rythmique », « son développement mélodique »), mais aussi à la vue (« couleurs », « timbres scintillants ») et au toucher (« texture », « trame impalpable »). Ainsi, la transposition langagière de quelque chose de sonore exploite les synesthésies, tentant de rendre perceptible au lecteur et à ses sens l'œuvre d'art, et pas seulement de la décrire : c'est en cela qu'il y a bien citation¹⁶⁴.

¹⁶⁴ Au-delà de l'analyse que j'ai menée ici sur le corpus de nécrologies, je souhaiterais souligner l'intérêt qu'il y a à poursuivre une réflexion sur la polysémiotique de la citation, entamée dans plusieurs ouvrages récents (Constantin De Chanay 2006b; Jaubert et al. (eds.) 2011). Cet intérêt est double : il concerne tout d'abord l'étude du discours rapporté, qui ne peut s'envisager dans sa seule dimension linguistique. On sait en effet aujourd'hui que toute parole comporte une part de polysémiotique, qu'il s'agisse de gestes, mimiques, intonations pour le discours oral, ou (c'est moins étudié, mais tout aussi important) de la mise en page ou la typographie pour le texte écrit. Le traitement qui est fait de cette part non-verbale du discours ne peut pas être évincé de la problématique du discours rapporté, que cette part non-verbale soit reprise telle quelle (par exemple par l'imitation des gestes de celui que l'on cite) ou que ces matérialités non-verbales soient transformées en discours (par exemple par la description linguistique des gestes qui accompagnaient la parole citée).

Par ailleurs, indépendamment du discours rapporté classique, il serait intéressant d'étendre le concept de citation à d'autres systèmes sémiotiques, extension que j'ai commencé à esquisser ici, mais qui demanderait à être approfondie, notamment en comparant le fonctionnement de la citation verbale à la citation visuelle ou sonore et en affinant la première typologie des catégories de citations que j'ai proposée ici.

Tout ceci ne va toutefois pas sans poser des problèmes théoriques complexes, que je me suis contentée d'effleurer, et qui restent autant de questions ouvertes : où s'arrête le concept de citation ? Comment gérer les phénomènes de translation intersémiotique : y a-t-il citation uniquement quand les sémioses citante et citée sont identiques ? Peut-on modéliser le système de citations non-verbales, sur le

3.3. Les modalités communes de convocation

Nous allons maintenant observer comment ces deux catégories de citation (linguistique et plurisémiotique) s'articulent pour faire revivre le disparu. Ceci permettra de montrer qu'il existe des analogies de fonctionnement entre les deux types de citation, qui présentent des stratégies similaires de mise en présence du défunt – ce qui confirme la pertinence qu'il y a à étendre le concept de citation à des systèmes sémiotiques autres que linguistiques.

3.3.1. Corporalisation

Le premier point de convergence entre les citations linguistiques et les citations non-verbales repose sur la volonté affichée par le nécrologue de donner corps au défunt. Les citations du disparu sont en effet caractérisées par une attention portée au dire, ce qui permet de conférer une certaine corporalité à la citation.

Si l'on observe les citations linguistiques, on constate que souvent, ce n'est pas seulement le contenu de la citation qui est représenté, mais également les éléments non-verbaux qui l'accompagnent (la voix, les gestes, les postures, les intonations, les mimiques...). On avait déjà évoqué (p.419 *sq.*) le souci du nécrologue de donner corps au défunt au sein du récit, en suggérant sa présence par l'évocation de perceptions, notamment visuelles et auditives. La même volonté se lit dans les citations, qui sont également ancrées dans le réel pour permettre de voir et d'entendre le défunt parler, en livrant ce qu'Hugues de Chanay appelle « la chair des sons » (Constantin De Chanay 2009) : la métaphore illustre bien cette tentative d'incarner le disparu, de lui donner corps. En voici deux exemples :

(676) Odile est une voix qui tintera longtemps à nos oreilles. Comment décrire cette voix, **la douceur de son timbre qui contredit la bousculade précise, dense, de son discours, souvent ? Une voix qui prend son temps, choisit ses paroles, parle posément et dont les mots, quand nécessaire, résonnent et raisonnent juste.**

Écoutons-la :

Homme, il est passionnant de te quitter

je m'évade de l'enclos

à l'air libre, au grand vent j'essaie mes pas

tout lien rompu

l'absence et le silence enfin domptés, choisis

voici

le douloureux et absolu bonheur

du rien.

Odile Dhavernas, *Petite sœur née... Prépare suicide* (1981).

modèle des types de discours rapporté dans les citations linguistiques ? Quels marqueurs, notamment de bornage, y a-t-il pour les citations non-verbales (tels que les guillemets ou les verbes de dire dans les citations linguistiques) ?

Ne nous dit-elle pas que nous sommes encore un peu des hommes (humaines et humains), puisqu'elle nous a quitté(e)s, maintenant, mais que nous l'entendons toujours ? [CHO1]

(677) « Get up in the morning, slaving for bread, Sir / So that every mouth can be fed / Poor me, the Israelite » : **voix nasale et haut perchée, staccato de la rythmique, chant navigant quelque part entre fièvre soul et emportement spirituel**, *Israelites*, sorti en 1969, restera comme le grand titre de gloire de Demond Dekker, mort jeudi à l'âge de 64 ans d'une attaque cardiaque. [FIG43]

Dans ces deux exemples, le nécrologue ne nous livre pas uniquement les mots du disparu (dans le passage souligné), il nous donne à voir et à entendre le personnage en train de prononcer ou de chanter ces paroles (dans le passage en gras). Il s'agit véritablement de mettre en scène le futur défunt qui parle.

On constate que cette attention donnée à la corporalité de la citation concerne même les citations factices, comme dans l'exemple suivant :

(678) Enfin, quel amoureux fou du français à travers les âges n'aimerait pas l'érotisme et le XVIII^e siècle ? Peut-être « quelque pisse-froid dont je ne suis pas », aurait sans doute ri Jacques Cellard, **l'œil malicieux derrière la fumée de son cigare**. [DIV15]

Ici, la double modalisation (au moyen du conditionnel et de l'adverbe « sans doute ») nous indique que la situation est imaginaire. Toutefois, le syntagme circonstanciel détaché « l'œil malicieux derrière la fumée de son cigare » nous donne malgré tout des détails sur l'attitude du locuteur, même si la parole est imaginaire, ce qui rend la proximité d'autant plus tangible. On retrouve les mêmes détails corporalisants dans l'exemple (671) analysé *supra*, que je cite de nouveau ici :

(671) Je crois l'avoir suffisamment connu pour savoir qu'il n'aurait pas approuvé ma décision de consacrer cette chronique à lui rendre hommage. Dans le meilleur des cas, il aurait **levé les yeux au ciel, avec un fin sourire**, comme chaque fois qu'une de mes initiatives lui paraissait quelque peu étrange, mais, plus sûrement, il m'aurait enjoint de consacrer mon temps à des choses selon lui plus importantes. Il est néanmoins de mon devoir de dire ici quel immense historien de la philosophie et quel homme d'une qualité rare la communauté universitaire française a perdu avec lui. [DIV153]

Là encore, la représentation des propos que le nécrologue prête au défunt (sur le mode du DR prosopopéique) s'accompagne de précisions de description physique qui donnent véritablement corps au disparu, que l'on imagine ainsi plus facilement prononcer ces paroles.

C'est le même procédé de corporalisation qui est à l'œuvre dans les citations non-verbales, qui révèlent souvent le besoin de mettre en scène le personnage qui « parle », en montrant l'artiste dans son activité créatrice. C'est le cas dans l'exemple suivant :



[LIB16]

Cette photographie illustrant la nécrologie du peintre Karel Appel est une citation de l'œuvre de l'artiste, puisque ses tableaux figurent sur la photographie. Toutefois, on voit à la fois l'œuvre (le produit fini) et l'artiste en train de peindre (donc le processus de production), ce qui permet là encore de donner corps à l'instance citée.

Ce procédé qui consiste à citer non seulement un fragment d'œuvre, mais aussi un personnage en train de créer, et qui s'apparente à une mise en abyme du contenu de ce qui est cité, du dire en train d'être dit, est caractéristique des nécrologies. Il permet donc non seulement d'offrir la pérennité à la parole en la citant, mais aussi de faire accéder son auteur à une forme d'immortalité en le rendant indissociable de son œuvre.

3.3.2. *Immédiateté*

Parmi les procédés communs aux citations linguistiques et plurisémiotiques visant à redonner corps à l'absent, on trouve le souci d'immédiateté : il s'agit de livrer la parole du défunt sans la médiation du nécrologue. Ceci concerne toutes les citations intersémiotiques et une partie des citations linguistiques.

Dans certaines citations linguistiques, lorsque le discours cité est jugé très important, il est parfois isolé, au plan de la mise en page, et émerge donc indépendamment du discours citant : celui-ci est absent, dans la mesure où la mise en page (voire la mise en scène) procède par effacement de la source citante au profit de la source citée. Ce phénomène de mise en valeur est typique dans la presse, notamment dans les hyperstructures, dont un des modules est généralement consacré à livrer la parole

- DROITS DES FEMMES, POUVOIR DES HOMMES

(Ce livre) se veut une première contribution à la critique féministe du droit. Ce livre s'est écrit au fil des années; il s'est nourri de la prise de conscience du mouvement des femmes, de la solidarité et de la lutte avec d'autres avocates militantes, mais aussi d'une expérience pratique née d'entretiens avec des femmes en difficulté, de l'étude de dossiers concrets, de bagarres devant les tribunaux; il doit beaucoup également aux années passées à l'enseignement du droit à des non-juristes (travailleurs sociaux, stagiaires de formation permanente), apprentissage d'une autre façon de lire le droit et de le rendre à chacun.

Odile Dhavernas

Extrait du 27 rue Jacob, bulletin du Seuil, au moment de la création de la collection "Libre à elles"

Le 11 mai 2006

Mon cher Bernard,
J'avais été trop optimiste, en promettant de venir au Banquet du 13 mai de l'AGRIE, et même d'y prendre la parole. J'ai appris depuis que la maladie peut fondre sur vous à la vitesse du son, et la convalescence se faire à la lenteur de la justice.

Je ne puis donc être parmi vous que par la pensée. Une pensée d'abord d'amitié et de reconnaissance pour vous qui portez depuis le début l'AGRIF sur vos épaules, comme Atlas portait la voûte du ciel, multipliant les communiqués, les combats, les réunions.

Une pensée aussi pour vous, vaillants confrères, qui avez mis en œuvre l'AGRIF

dans tous les prétoires, souvent victorieusement, malgré la mauvaise volonté des juges.

Une pensée enfin pour vous tous qui assistez à ce banquet, soutenant l'action de l'AGRIF de vos deniers, de votre temps, de votre parole. Une ligue de vertu, comme la LICRA ou tant d'autres, qui ne vit que de subventions est une ligue de petite vertu, une ligue entretenue. Vous avez permis à l'AGRIF d'être cette ligue de combat utile, nécessaire et vraiment représentative. Continuez et multipliez vos efforts.

Les soldats de l'AGRIF, c'est-à-dire de la France et du christianisme, ont combattu et combattront, et Dieu leur donnera la victoire.

Georges-Paul Wagner

[CHO1]

[PRE11]

La parole du défunt est alors caractérisée par son immédiateté, puisque la délégation de parole n'est pas mise en scène de manière explicite, la rupture énonciative étant avant tout marquée par la mise en page. C'est un phénomène que l'on retrouve de façon presque systématique pour les défunts ayant laissé une œuvre dans laquelle le nécrologue peut piocher des citations. La nécrologie offre alors un « florilège » (FIG57), des « extraits choisis » (HUM38) ou une collection des « bons mots » (MIN26) du disparu. C'est ce que l'on observe sur cette double page que *Libération* consacre à Raymond Devos :

ON A DÉMONTÉ RAYMOND DEVOS

Joueur de mots, maître du calembour, down à darinette, mime.
L'humoriste infatigable est mort hier matin, à l'âge de 83 ans.



THE VINE & THE OILY TREE

[illegible][illegible]

edilto
Per ANTONIO DE GAUDIMIS

Caen et quand

«La raison du plus fou est toujours la meilleure»
«Se coucher tard nuit»

«Quand j'ai tort, j'ai mes raisons, que je ne donne pas. Ce serait reconnaître mes torts.»

« Qui prête à rire n'est jamais sûr d'être remboursé. »

«Une fois rien, c'est rien; deux fois rien, c'est pas beaucoup mais pour trois fois rien...»

rien, on peut déjà acheter quelque chose, et pour pas cher».

«Même avec Dieu, il ne faut pas tenter le diable.»

«Une même aisance pour se balader dans l'imaginaire»

[illegible]

Du cirque au théâtre, un acrobate des arts

[illegible]

Litige autour d'un droit de visite

[illegible]

La colonne sur la gauche de la page de droite (débutant par « La raison du plus fou est toujours la meilleure ») est une sélection de citations de Raymond Devos. Il s'agit alors d'un procédé typique de ce que Dominique Maingueneau (2006) appelle l'aphorisation, qui consiste précisément à détacher un énoncé du texte dont il est issu et à l'émanciper de l'énonciation textualisante pour la faire accéder à l'énonciation aphorissante, qui pose cet énoncé comme absolu. Contrairement à ce que l'on retrouve dans des formes classiques de DR, il n'y a pas de discours introducteur qui manifeste la délégation de la parole : il n'y a pas de transition dans le passage du discours citant au discours cité.

Ce phénomène d'aphorisation se retrouve dans la mise en relief d'une citation au sein d'un article : le propos du défunt est isolé et placé au sein d'une colonne, en caractères de taille plus importante, parfois d'une couleur différente de celle du reste du texte. C'est le cas de la phrase de Raymond Devos insérée au sein du module principal de l'hyperstructure de l'exemple précédent (citation en rouge, sur la page de gauche). C'est également le cas dans cette nécrologie de Karel Appel dans *La Croix*, dans laquelle la citation du défunt (« Je barbouille au petit bonheur, comme un barbare ») sera plus lisible :

Une photographie récente nous montre un homme au regard clair et déterminé, la chevelure argentée, posant devant l'une de ses toiles. Karel Appel porte une écharpe d'un rouge sang qui se retrouve sur le tableau, en larges aplats exubérants, confrontés à quelques taches d'un vert grinçant. Sur ce cliché, l'artiste comme son œuvre dégagent une énergie indiscutable. Jusqu'à sa mort où presque, l'artiste aura peint, même si la maladie cardiaque qui a fini par l'emporter le contraignait à travailler assis. Il est décédé la semaine dernière à Zurich, en Suisse, où il vivait.

Né en 1921 à Amsterdam dans une famille modeste, il étudie à l'Académie royale des beaux-arts de la ville, crée en 1948 le groupe expérimental Reflex qui fusionne rapi-

dement avec le mouvement Cobra, nom formé de la contraction des premières lettres des villes d'origine de ses fondateurs (Christian Dotremont, Asger Jorn, Corneille...) : Copenhague, Bruxelles et Amsterdam. Brève existence (à peine trois ans) pour cette galaxie artistique, mais

«Je barbouille au petit bonheur, comme un barbare.»

influence notable et naissance d'un style, parfaitement incarné en Appel : vigueur naïve du trait, expressivité dans le maniement de la couleur et des matières, griffures et empâtements, jaillissement primal de l'inspiration. L'intéressé le revendiquait : *«Je barbouille au petit bonheur, comme un barbare.»*

À partir des années 1950, il voyage beaucoup, en France, aux

États-Unis... Outre-Atlantique, sa passion pour le jazz s'illustre aussi bien dans les portraits de ses amis musiciens (Mingus, Gillespie, Coltrane...) que dans la frénésie rythmique de son geste. Peintre mais aussi sculpteur, décorateur et costumier pour le théâtre ou l'opéra, poète, il réalise des fresques gigantesques pour les bidonvilles de Lima après avoir décoré le palais de l'Unesco à Paris. Cet esprit libre, un rien provocateur, savait rendre hommage aux maîtres : Rembrandt pour sa lumière, Van Gogh «qui osait déformer le réel pour accueillir l'imaginaire». Agnostique, n'ayant jamais rompu avec l'esprit d'enfance, il affirmait simplement se sentir «serviteur de quelque chose qui m'est supérieur, qui se trouve en dehors de moi-même».

EMMANUELLE GIULIANI

[CRO21]

Par cette mise en relief, la parole citée accède à une forme d'indépendance, elle n'est plus rattachée au texte initial ni au locuteur citant. Ceci donne l'impression qu'elle est proférée ici et maintenant et donc que le locuteur à la source de l'énoncé est présent.

Cette présence du locuteur est renforcée par l'illustration qui accompagne parfois la citation :



[FRA3]

[TET2]

Dans ces deux exemples, la photographie du défunt en arrière-plan donne l'impression que les paroles sortent de sa bouche, ce qui renforce l'effet d'immédiateté et de présentification du défunt.

Dans une moindre mesure, le DR recontextualisé est caractérisé par la même immédiateté, la délégation de parole n'étant pas exprimée de manière explicite. Reprenons quelques exemples analysés *supra* :

(665) Exigeant avec ses scénarios – *« car à moins d'être un génie, on ne peut pas compter sur la seule mise en scène »* –, Philippe de Broca n'aura dédaigné ni l'épopée [...], ni l'adaptation de grands romans populaires [...], ni même la télévision. [DIV28]

(666) Fort de ses succès, Devos ne cesse dès lors de balader son gros quintal – *« J'aimerais être beau mais je hais les régimes »* – d'humour et de finesse sur toutes les scènes de la francophonie et d'ailleurs. [FRA3]

(667) L'intrigue des livres de Muriel Spark a toujours été concentrée, resserrée (*« j'aime la prose économe »*), sauf dans le cas de *La Porte Mandelbaum*. [FIG1]

(664) Après avoir lu les textes classiques à ses débuts, il dévore les ouvrages consacrés à la mécanique du rire. *« Si je ne l'avais pas fait, j'aurais peut-être fait mon métier de la même façon, mais je l'aurais moins bien compris. »* [MON105]

(668) Né en 1923 en Transylvanie, roumain, puis hongrois, juif sans revendication d'une culture juive, *« je suis juif seulement pour les nazis »*, il parvient à s'évader des compagnies de travail hongroises dans lesquelles il a été incorporé. [HUM36]

Dans ces citations au DR recontextualisé, l'immédiateté est la règle puisque le principe de cette forme particulière de DR est de donner l'illusion que la parole est prononcée *hic et nunc*. La rupture énonciative n'est donc marquée que par la typographie et la ponctuation : par les guillemets tout d'abord, qui encadrent systématiquement la citation (soulignée dans les exemples cités). Par l'italique également, qui affecte fréquemment l'énoncé cité, comme dans les exemples (665), (667) et (664). Par la ponctuation, qui isole la citation : le cas le plus fréquent repose sur une ponctuation qui marque par essence le décrochage énonciatif, comme les tirets dans les exemples (665) et (666) ou les parenthèses

Il existe une parenté entre cette mise en valeur de certaines citations linguistiques et le fonctionnement des citations intersémiotiques, qui possèdent par essence ce statut d'aphorisation dans les nécrologies : les citations intersémiotiques figurant dans un article de presse sont naturellement détachées du texte qui les accueille, puisqu'il y a une rupture sémiotique entre le fil du texte et l'image qui constitue la citation. Observons par exemple cette page de la nécrologie qu'*Aujourd'hui en France* consacre à Raymond Devos :

Raymond Devos nous attriste

La télé lui rend hommage

PLUSIEURS chaînes de télévision ont décidé de rendre hommage à Raymond Devos en diffusant sa dernière œuvre, le spectacle "Enfroyé spécial" un reportage réalisé en 2003 et consacré à l'humoriste sous le titre "Raymond Devos, la dernière danse". Le spectacle sera diffusé le 13 à 13h 50, le 14 à 19h 50.

France 2 proposera un "Pour le plaisir" spécial Raymond Devos avec des extraits de ses spectacles et d'émissions. La chaîne **Paris Première** (cable, satellite, TNT) diffusera demain à 17h 35, le spectacle "Enfroyé spécial" à l'Olympia en 1999.

Par ailleurs, le site Internet de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), www.ina.fr, a mis en ligne six extraits d'émissions télé diffusées par Devos à partir d'UT de France 2 : "Apogée", "Le Grand Échiquier" et "Le

en permanence ». « Ces documents sont de faux », répliqua M^{re} Le Forsey. Une plainte est d'ailleurs instruite au tribunal de Versailles pour déterminer les circonstances de la rédaction de cette lettre. M^{me} Lemonnier a reconnu sur un plateau de télévision (NDLR : chez Marc Olivier Fogiel sur France 3, avoir tenu la main de Raymond Doves, victime d'une attaque cérébrale, pour écrire la lettre », tonne encore l'avocat de la famille. « Des accusations fallacieuses, répliqua son adversaire, M^{re} Collaor. On a peut-être le fic », allusion à l'héritage de l'humoriste.

JEAN-MARC DUQUE

La photographie centrale peut être considérée comme une citation non-verbale d'un spectacle de l'artiste. La rupture sémiotique et énonciative par rapport au reste de l'article donne au lecteur

l'impression que c'est à lui que Raymond Devos s'adresse, que c'est pour lui qu'il sourit et joue de l'accordéon. Ainsi, la citation, bien que partiellement insérée au texte, conserve son indépendance, qui l'apparente au fonctionnement des énoncés aphoristiques, avec lesquels elle partage une certaine immédiateté.

Dans les deux cas, citations linguistiques comme non-verbales, l'aphorisation fonctionne de façon identique : le discours citant s'efface au profit du discours cité, sa trace ne restant lisible que dans la mise en page. Cette mise en retrait est aussi une façon ultime de redonner corps à l'absent, par l'effacement du présent, qui se met en retrait pour permettre d'accéder sans médiation linguistique au discours du défunt.

3.3.3. *Dialogisme*

La dernière propriété que partagent les citations linguistiques et non-verbales est la présence d'un dialogisme marqué, qui se manifeste dans deux directions complémentaires : le mélange des voix au sein de la nécrologie d'une part, le dialogue entre les voix d'autre part.

3.3.3.1. **Mélange des voix**

En premier lieu, on observe en effet souvent un mélange, voire une fusion des voix entre locuteur citant et locuteur cité. Le locuteur citant incarne alors les valeurs ou le style du disparu, il lui prête en quelque sorte son corps et sa voix.

C'est tout d'abord le cas dans les citations linguistiques, comme dans l'exemple suivant, qui illustre le degré inférieur d'amalgame entre les deux discours :

(679) Exigeant avec ses scénarios – « *car à moins d'être un génie, on ne peut pas compter sur la seule mise en scène* » –, Philippe de Broca n'aura dédaigné ni l'épopée [...], ni l'adaptation de grands romans populaires [...], ni même la télévision. [DIV28]

Ici, le discours du disparu est présent sous la forme d'une incise de discours direct (« "car à moins d'être un génie, on ne peut pas compter sur la seule mise en scène" »), intégrée au discours de l'auteur de la nécrologie : ceci instaure une continuité entre les deux discours. Toutefois la séparation entre les deux discours est doublement marquée, sur les plans énonciatif et syntaxique. Sur le plan syntaxique tout d'abord, on note que le discours du défunt et celui du locuteur correspondent à deux propositions distinctes coordonnées. Le décrochage énonciatif entre ces deux propositions est quant à lui triplement signalé, par la présence de tirets, de guillemets et d'italiques. Cependant, au-delà de cette démarcation syntaxique et énonciative, on peut noter une relation sémantique entre les deux bribes de

discours, celle du disparu jouant un rôle explicatif par rapport à celle du locuteur. La transposition à l'oral de cet énoncé témoigne de cette continuité entre les voix : il serait alors en effet impossible de savoir que deux voix sont ici en présence.

Il arrive que les paroles du disparu soient plus nettement intégrées à celles du journaliste, comme dans l'exemple suivant :

(680) C'est l'échec et une vague d'amertume pour le réalisateur [...]. Une ombre estompée deux ans plus tard quand il part dans un château en ruine avec une prestigieuse troupe de comédiens pour tirer joyeusement *Le Diable par la queue*. [DIV27]

Dans ce cas, la parole du disparu est reprise par le biais de la mention du titre d'un de ses films, qui n'est toutefois pas présent en tant que titre. Le décrochage énonciatif n'est plus marqué que par la présence d'italiques. En revanche, l'amalgame entre les deux origines énonciatives est très fort, dans la mesure où le mélange des deux voix permet de former une expression lexicalisée (la source énonciative du verbe « tirer » est le journaliste, celle du complément « le diable par la queue » est le défunt), ce qui leur confère une complémentarité certaine. La complicité langagière va d'ailleurs plus loin, jusqu'à une véritable coénonciation, au sens d'Alain Rabatel, c'est-à-dire à la « co-construction par les locuteurs d'un PDV commun et partagé, qui les engage en tant qu'énonciateurs » (2005, p.102) dans la mesure où le jeu avec les mots que constitue ce partage d'expression coïncide avec la narration d'une période heureuse dans la vie du défunt, bonheur reflété ici sur le mode du jeu langagier.

Parfois, ce n'est pas une parole qui est reproduite mais un style :

(681) Yves Berger n'avait rien perdu de son accent et l'entendre défendre un livre était une leçon de rhétorique, la seule qui vaille, celle du bistro, du cognac après un déjeuner plantureux où il s'agissait de tenir bon. [DIV19]

Ici la première partie de l'extrait émane du nécrologue, puis un glissement se fait sentir vers la voix du disparu, à qui on peut attribuer la subordonnée finale (« où il s'agissait de tenir bon ») et dont on sent l'accent du Sud venir égayer les mots « bistro » ou « cognac ». Il s'agit ici d'un phénomène de contamination entre discours du disparu et discours du journaliste. La contamination désigne le procédé par lequel un discours emprunte certaines tournures propres à la personne dont il parle, comme si l'auteur voyait le monde à travers ses yeux. Il y a donc une fusion des sources énonciatives, comme si le journaliste prêtait sa voix au disparu dont il fait l'éloge.

C'est le même procédé (en contexte non-linguistique) qui est à l'œuvre dans le dessin suivant, un hommage de Laurent Verron à Jean Roba (le dessinateur de Boule et Bill), dont il reprend les personnages pour lui dire au revoir :



[FIG58]

Ici aussi, c'est le style du dessinateur qui est reproduit, amenant à une fusion entre voix citante et voix citée. Ceci pose d'ailleurs la question des limites du concept de citation : s'agit-il nécessairement de la reprise d'un contenu, ou peut-il s'agir de la reprise d'une forme ? Le fait de reproduire un style (linguistique, comme dans l'exemple (681), ou pictural, comme ici) suffit-il à ce qu'il y ait citation ? À ce titre, le lien entre citation et polyphonie mériterait d'être interrogé : le concept de polyphonie a permis de dégager de multiples instances énonciatives au sein d'un même énoncé et il serait intéressant de se demander laquelle ou lesquelles, parmi ces instances (énonciateur, locuteur, sujet parlant...) peu(ven)t faire l'objet d'une citation.

3.3.3.2. Dialogue

En second lieu, on observe une tentation du dialogal qui envahit la nécrologie. Nous avons déjà parlé du DR recontextualisé, qui est le premier phénomène qui participe à l'émergence du dialogal : en effet, alors que le DR est généralement caractérisé par un fonctionnement interdiscursif, le DR recontextualisé se distingue par son fonctionnement interlocutif : la citation du défunt fonctionne en effet dans l'interlocution, pour donner l'impression de voix qui se répondent, comme si le défunt donnait la réplique au nécrologue ou au lecteur. Le DR recontextualisé tend donc par nature vers le dialogal.

On se penchera plus particulièrement ici sur un cas particulier de DR recontextualisé, par lequel on fait annoncer sa propre mort au disparu. Nous verrons qu'il s'agit là d'un procédé commun

aux citations linguistiques et non-verbales. Observons par exemple ce titre de la nécrologie que *20minutes* consacre à Claude Piéplu :

(682) Piéplu : « C'est tout pour aujourd'hui » [MIN19]

Cette citation reprend la phrase qui concluait chaque épisode des *Shadoks*, ce dessin animé auquel Claude Piéplu avait prêté sa voix. Il y a toutefois recontextualisation de la parole citée, qui prend dans la scène d'énonciation de la nécrologie une signification tout à fait différente de celle qu'elle avait dans son contexte d'origine. Il ne s'agit en effet plus de signaler, par une phrase devenue culte, la fin de l'épisode, mais d'annoncer un décès. On s'interroge d'ailleurs sur la portée du patronyme du défunt à gauche de la citation : s'agit-il d'une formule introductrice de DR, dans sa forme la plus réduite (que l'on pourrait développer en « Piéplu disait : "C'est tout pour aujourd'hui" ») ? Ou s'agit-il du thème d'une prédication, dont la citation serait le rhème ? Les deux hypothèses sont envisageables, d'autant que ces deux patrons syntaxiques sont utilisés très fréquemment dans la presse. La consultation de l'édition du jour du *Monde* permet ainsi de relever les titres suivants, sur le premier modèle :

Alain Juppé : « J'ai envie d'être aimé » [*Le Monde*, 27 août 2015]

Ban Ki Moon : « sur le climat, nous avançons à une vitesse d'escargot » [*Le Monde*, 27 août 2015]

François de Rugy : « Pour moi, EELV, c'est fini » [*Le Monde*, 27 août 2015]

Une rapide revue de presse propose ainsi les titres suivants, piochés au hasard dans la presse récente, pour le second modèle :

Anigo : cette fois c'est fini [*L'Équipe*, 23 août 2015]

Scott Disick et Kourtney Kardashian : c'est terminé [*Closer*, 6 juillet 2015]

Les Guignols de l'info, c'est terminé [*Metro*, 1^{er} juillet 2015]

La polysémie de la formule permet au nécrologue de jouer sur les deux niveaux de lecture et donc de mettre en scène le disparu tout en annonçant sa mort. D'une façon plus classique, *Libération* a eu recours au même subterfuge, en réutilisant cette phrase pour lui faire porter l'annonce du décès de Claude Piéplu :

(683) Mort mercredi à 83 ans, il sera enterré mardi. « C'est tout pour aujourd'hui ! » [LIB39]

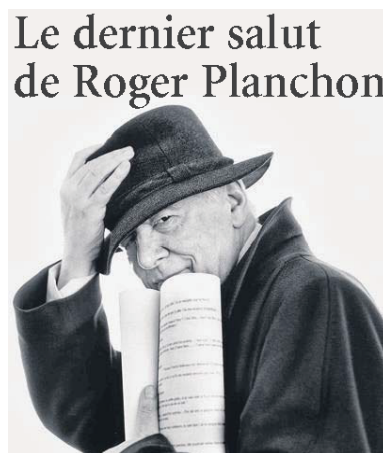
La citation, qui vient clore la nécrologie que le quotidien consacre à l'acteur (de même que, dans son contexte d'origine, la phrase signalait la fin d'un épisode), est ici recontextualisée pour dire la mort.

On observe le même procédé dans les citations non-verbales, qui peuvent recontextualiser des gestes en modifiant leur signification initiale. C'est le cas pour cette photographie qui illustre la nécrologie de Shohei Imamura dans *20minutes* :



[MIN20]

Sur cette photographie, Shohei Imamura lève la main, comme pour saluer son public. À l'instar de ce que l'on a observé dans les citations linguistiques, on observe un gommage de toute référence au contexte initial dans lequel ce geste de salutation a été effectué. Ceci invite le lecteur à interpréter ce geste dans la scène d'énonciation présente : on a l'illusion que c'est à nous que Shohei Imamura dit au revoir en levant ainsi la main. On interprète ce geste comme le dernier adieu du cinéaste à son public, d'autant que le titre nous y invite, en soulignant que « Imamura fait ses adieux au cinéma ». C'est le même mécanisme qui sous-tend cette photographie qui illustre la nécrologie de Roger Planchon :



[DIV107]

On retrouve la recontextualisation du geste : Roger Planchon semble soulever son chapeau pour adresser au lecteur un dernier adieu au moment de sa mort, interprétation qui est de nouveau renforcée par le titre. Louis Panier fait un constat analogue dans certaines nécrologies de François Mitterrand ou de Yasser Arafat, qui sont illustrées par des photographies des défunts en train de saluer, cet acte de salutation étant réactivé et ancré dans l'« interaction » (Panier 2008, p.363).

Que la citation soit verbale ou non-verbale, elle fonctionne sur le même principe : il s'agit de faire assumer *hic et nunc* un acte de langage au défunt, pour donner l'illusion d'un dialogue avec le lecteur. Cet acte de langage que l'on attribue au défunt constitue en réalité le transfert d'un acte

antérieur, qui conserve sa valeur illocutoire, bien que cette valeur soit transférée dans une autre scène d'énonciation. Il y a là quelque chose d'exceptionnel dans la mesure où la représentation (d'une parole ou d'un geste) neutralise normalement la valeur illocutoire de ce qu'on représente (c'est la raison pour laquelle la valeur illocutoire d'un ordre ou d'une promesse par exemple est annulée lorsque cette parole est reprise en DR). Dans les exemples qui ont été cités, cette annulation de la valeur illocutoire n'a pas lieu car toute référence à la scène d'énonciation initiale est gommée. Par exemple, la photographie qui montre Shohei Imamura qui salue est cadrée de façon à ce qu'on ne voie pas qui il salue : c'est ce cadrage réduit, qui masque la situation de communication dans laquelle ce geste a eu lieu, qui permet de transférer à la situation présente cet acte de salutation. Ce procédé, bien que rare dans les nécrologies, est significatif de la volonté du nécrologue de redonner corps au défunt, en le rendant responsable de cet acte de langage posthume.

Bilan : la convocation du défunt

Nous avons mis en évidence le fonctionnement original de la représentation du disparu dans les nécrologies, où citations linguistiques et non-verbales s'articulent pour redonner respectivement une voix et un corps au disparu. Il s'agit ainsi de redonner au disparu le statut de locuteur dont la mort l'a privé. L'utilisation de formes originales de DR (citations plurisémiotiques, DR recontextualisé, DR prosopopéique) contribue à faire vivre le disparu au-delà de sa mort, au travers du discours, en donnant l'illusion de sa présence et en instaurant une interaction avec le lecteur.

Bilan : une *deixis ad phantasma*

Les différents phénomènes que nous avons étudiés au cours de la première partie de ce chapitre fonctionnent en synergie pour faire revivre le défunt : en premier lieu, l'évocation du disparu permet, notamment par le biais du récit et de la sollicitation des perceptions visuelles et auditives du lecteur, de représenter le défunt et de lui donner une existence linguistique. En deuxième lieu, l'invocation et la convocation du défunt permettent de faire de lui un véritable partenaire de l'énonciation, qui peut prendre la parole et à qui on peut adresser un discours. Il retrouve par ce biais les rôles énonciatifs dont la mort l'a privé. Il n'existe donc plus seulement dans le discours mais aussi par le discours.

Les divers stratégies discursives que nous avons évoquées permettent de faire exister le disparu dans une « *deixis ad phantasma* » (Bühler 1934, p.121) : la référence ne dépend ni du cotexte, ni du

contexte, mais repose sur la mémoire de l'allocutaire, sur la capacité de son esprit à faire surgir mentalement le référent dont il est question, malgré son absence dans le champ de la perception. On retrouve là un mécanisme qui s'observe dans de nombreux rites funéraires, au-delà de la nécrologie :

On célèbre non pas tant la mort – sur laquelle on ne peut rien – que la vie ; on écoute une voix enregistrée du défunt, on lit un texte préparé à l'avance par lui, on le contemple en photos, voire en vidéo, et on se donne l'illusion de sa vie. Le rite peut alors effacer la séparation de la mort, cacher la mort au lieu de contribuer à laisser le mort rejoindre les morts.

(Thiel (dir.) 2008, p.14)

La nécrologie est donc sous-tendue par une poétique de l'*enargeia*, ce procédé rhétorique qui « consiste à donner vie à un être inanimé en le plaçant sous les yeux, et ce de trois manières : en personne, en lieu, et en temps. En personne, lorsque nous parlons à un être absent comme s'il était présent [...] ; en lieu, lorsque nous montrons un être que nous ne voyons pas comme si nous le voyions [...] ; en temps, lorsque nous évoquons le passé comme s'il était présent » (Halm (dir.) 1863, p.71). La nécrologie est ainsi traversée par la recherche d'une valeur performative du langage qui permettrait, à l'instar du verbe divin, de faire exister ce qui n'est plus.

Néanmoins, le nécrologue se trouve rapidement confronté à la dimension aporétique de cette volonté de retenir le défunt dans l'existence : il s'agit là de la première phase du deuil, celle du déni, celle où l'on voudrait faire comme si de rien n'était. Cette phase ne peut toutefois durer qu'un temps et n'est pas productive. Elle est suivie d'une phase d'acceptation de la mort, qui va permettre d'accompagner progressivement le défunt vers l'au-delà : c'est à cette seconde phase que l'on va maintenant s'intéresser.

II. Accompagner le mort vers l'au-delà

La ritualité funéraire consiste essentiellement à poursuivre une vie interrompue. A manœuvrer le sillage d'une existence jusqu'au point (peut-on l'atteindre ?) où la mort sépare le vivant de sa vie, où le décès prend forme d'un destin, où le mort se met en place autrement dans la vie de ceux qui restent.

BAUDRY Patrick, *La place des morts. Enjeux et rites*, Armand Colin, Paris, 1999 : 71.

En second lieu apparaît un rapport à la mort plus apaisé : il ne s'agit plus de chercher à nier la mort, mais de s'efforcer d'accepter cette séparation. L'acceptation commence par la verbalisation : nous nous pencherons dans un premier temps sur la façon dont la mort est dite dans les nécrologies.

Dans un second temps, nous verrons comment la nécrologie est aussi une façon d'assigner une nouvelle fonction au défunt au sein de la communauté.

1. L'exclure de la société actuelle

Accompagner le mort dans l'au-delà nécessite en premier lieu de dire la mort : cette verbalisation permet d'exclure le défunt de la société actuelle et donc d'accepter de le laisser partir. Rendre la mort publique est un des fondements du rite funéraire : Michel Vovelle nous apprend ainsi que dès le début du Moyen-Âge, la mort était annoncée à la famille, aux voisins et même aux animaux, puisque l'on passait dans l'étable pour dire « Votre maître est mort ! » (1993, p.21). Clocheteurs, sonneurs et crieurs de mort étaient chargés de porter la nouvelle dans les rues (Deuzeune 2003, p.97), avant que le glas de l'Église ne vienne se charger de ce rôle, à partir du XV^e siècle. La presse, dès son émergence, prendra le relais : annoncer la mort fait partie des plus anciennes fonctions du journal. Ainsi, dès 1716, les *Affiches de Paris* publient des faire-part de décès, puis, à partir de 1777, le *Journal de Paris*, premier quotidien français, consacre chaque jour une page à la rubrique enterrements. Ses successeurs ont pris le relais : nous avons déjà souligné qu'aujourd'hui, *Le Figaro* et *Le Monde*, les deux plus grands¹⁶⁵ quotidiens nationaux généralistes, continuent d'avoir une rubrique dédiée aux articles nécrologiques. Ainsi, l'annonce du décès de personnalités importantes est une tradition solidement ancrée dans les pratiques de la presse.

Et pourtant, dès lors qu'on y réfléchit, annoncer la mort dans le journal ne va pas de soi. D'une part, parce que la mort est frappée d'un tabou (Gorer 1955 ; Baudrillard 1976 ; Ariès 1977 ; Vovelle 1983) qui rend sa représentation problématique. D'autre part, cette difficulté métaphysique se double d'une difficulté sémiotique : il n'est pas aisé de représenter ce qui, par définition, n'est plus. Michel Arrivé souligne d'ailleurs que la langue (ni la nôtre, ni les autres) ne dispose d'aucune catégorie morphologique pour dire la mort, ce qui lui fait dire que « nous sommes grammaticalement immortels » (Arrivé 2010, p.612).

Face à cette double difficulté, nous nous interrogerons ici sur la façon dont la mort est dite dans les nécrologies : comment meurt-on dans le journal (Florea 2011) ? « Dire » peut prendre de multiples formes : la mort peut être signifiée directement, ou exprimée implicitement, qu'elle soit sous-

¹⁶⁵ En termes de tirage, parmi les journaux de la presse quotidienne nationale payante, comme l'indiquent les chiffres de l'OJD : <http://www.ojd.com/Chiffres/La-Presses/La-Presses-Payante/Presse-Quotidienne-Nationale>

entendue ou qu'elle se déduise en creux par ce qui justement n'est pas montré. Cet inventaire des moyens langagiers utilisés dans la nécrologie pour dire la mort nous conduira à nous intéresser successivement aux indices lexicaux, syntaxiques, morphosyntaxiques puis textuels qui permettent d'exprimer la mort.

1.1. Indices lexicaux

1.1.1. Atténuation

La mort se lit tout d'abord dans le lexique. De façon assez traditionnelle, on trouve des euphémismes, destinés à éviter l'emploi du verbe « mourir », qui est ainsi au cœur de l'article tout en n'y figurant pas directement. Il s'agit là d'une forme de « tabou linguistique » qui avait déjà été décrit par Antoine Meillet (1921, p.281), dans lequel le signifié demeure, alors que le signifiant est frappé d'interdit, et contourné par des expressions moins directes : le sens est dit, mais le mot est tu. Il peut s'agir de périphrases lexicalisées, comme dans les exemples (684) et (685), ou d'expressions plus originales, comme en (686) et (687) :

(684) La pianiste Irène Aïtoff s'est éteinte mardi, à 102 ans. [MIN23]

(685) C'est l'un des plus grands patrons d'industrie française qui a disparu, hier. [LEQ13]

(686) György Ligeti rejoint les nuages [LIB53]

(687) Jean-François Revel pose son épée [LIB13]

Cette tentation de l'euphémisation est universelle, dès qu'il s'agit d'évoquer la mort, tant géographiquement qu'historiquement : d'une part, elle touche de nombreuses langues différentes (Tambor-Krzyzanowska 1993). D'autre part, on retrouve des périphrases très tôt dans les nécrologies, comme le montre cette première phrase de la nécrologie de Carl Hackert dans *La Quotidienne*, le 24 février 1797 :

(688) Carl Hackert, qui vient de terminer ses jours à Morgues, était né en Prusse.

Le peintre s'étant donné la mort, on voit là une élégante périphrase pour éluder le suicide tout en le suggérant.

Toutefois, l'analyse de la séquence d'annonce de mort au sein du sous-corpus 2 montre que l'euphémisation n'est pas le moyen le plus courant de dire la mort, puisqu'elle n'est employée que dans 15% des cas (notamment par le biais des lexèmes « s'éteindre » et « disparaître »). Étonnamment, les atténuations et contournements linguistiques ne sont donc pas la façon archétypique d'annoncer la

mort dans les colonnes des nécrologies, et de loin, contrairement à ce que l'on aurait pu attendre, au vu du tabou généralisé qui s'empare de la mort, du moins dans les sociétés occidentales.

1.1.2. *Dénomination crue*

Ainsi, dans l'ensemble, les moyens lexicaux pour dire la mort sont assez peu détournés : la dénomination de la mort est souvent crue, par le biais des verbes « mourir » et « décéder » ou leurs substantifs :

- (689) **DÉCÈS**. Raymond Triboulet **est mort**. [CRO32]
- (690) **Décès** de Raymond Triboulet [ECH18]
- (691) **Décès** à Moscou de l'ex-dissident Alexandre Zinoviev [PRO28]
- (692) **Mort** de l'écrivain Viktor Fischl [HUM31]
- (693) **Mort** du père Gilles Couvreur [PRO26]
- (694) Philippe Raulet, écrivain français, **est mort** à Paris, lundi 22 mai. [MON80]
- (695) Desmond Dekker **est mort** [HUM28]

Ces termes sont bien plus fréquents que tout autre, puisqu'on les retrouve dans plus des deux tiers des séquences d'annonce de mort des nécrologies.

De la même façon, la mort peut être dite, dans la séquence d'annonce, par la mention de la cause de la mort (dans 10% des cas), y compris lorsqu'il ne s'agit pas d'une « belle mort » : le nécrologue n'hésite pas à évoquer de façon très directe le suicide, l'assassinat ou la maladie (notamment le cancer ou le sida) :

- (696) L'écrivain et figure du trotskisme européen Boris Fraenkel **s'est suicidé à 85 ans en se jetant d'un pont à Paris**. [CRO12]
- (697) L'ancienne championne suisse Corinne Rey-Bellet et son frère **ont été assassinés** dimanche soir à leur domicile dans la station des Crosets (Valais). [PRO15]
- (698) Une chanteuse populaire pakistanaise, qui menait sa carrière au mépris des menaces machos islamiques ordinaires, **a été trucidée** dans le nord-ouest lundi soir. Ghazala Javed, 24 ans, **a pris six balles dans le corps** à Peshawar. [DIV117]
- (699) Grant McLennan [...] est mort à Brisbane, samedi 6 mai, **apparemment d'une attaque cardiaque**. Il était âgé de 48 ans. [MON44]
- (700) Erdal Öz, écrivain et éditeur turc, **est mort dans un hôpital d'Istanbul, samedi 6 mai, des suites d'un cancer du poumon**. [MON35]
- (701) **Le « foutu crabe »** a finalement eu raison du romancier. [DIV11]

Là où on aurait pu s'attendre à un silence lourd de sens ou à des périphrases destinées à adoucir la réalité, on voit que le nécrologue n'hésite pas à donner des détails sur les circonstances du décès, y compris lorsqu'elles sont dérangeantes. C'est d'ailleurs l'occasion de se demander ce qui peut être dit

et ce qui doit être tu, et si le décès modifie la répartition entre ces deux catégories : par exemple, on ne parle pas des défauts d'un défunt, ou en tout cas pas tout de suite. Cela dit, les détails donnés dans ces derniers exemples pourraient apparaître comme des atteintes à la face positive du disparu et éventuellement à celle de ses proches. Toutefois, ils peuvent également être interprétés comme des indices de souffrance, ce que vient confirmer par exemple le cotexte du dernier exemple :

(702) « *J'ai souvent entendu dire que le cancer est une maladie longue et douloureuse. C'est surtout une maladie chiante* », disait ADG à *Libération* il y a un an tout juste. Le « *foutu crabe* » a finalement eu raison du romancier, dans la nuit de lundi à mardi, à Paris. [DIV11]

On voit ici que la formule « le foutu crabe » fait écho à la citation d'ADG qui précède l'annonce de sa mort, introduisant une certaine complicité entre le journaliste et le disparu, qui prenait lui-même de son vivant des libertés avec les convenances lorsqu'il s'agissait d'évoquer sa maladie. Cette connivence linguistique est, comme on le verra plus tard, une façon de recréer par le discours le lien entre les vivants et le mort, alors même que les mots disent la coupure qui les sépare. Quoi qu'il en soit et quelles qu'en soient les raisons, ce souci des détails des circonstances de la mort témoigne d'une façon de dire la mort qui va droit au but et ne s'encombre que rarement de contournements lexicaux.

On peut faire l'hypothèse que l'objectif de ces dénominations crues est d'éviter de sombrer dans le déni de la mort, en se confrontant avec la réalité. C'est également la finalité de certains rites non-linguistiques, qui visent à manifester de façon très nette la séparation avec le défunt. On peut citer certaines traditions de l'Antiquité romaine : au cours de la cérémonie, le cadavre était brûlé, comme pour s'en débarrasser, et après le repas de funérailles, la vaisselle était brisée, comme pour symboliser la rupture. On peut évoquer également les rites funéraires des Tchourkis de Sibérie, qui tranchaient la gorge du cadavre à la fin des funérailles, afin qu'il ne suive pas le cortège de retour (Thomas 1985, p.6). Matérialiser ainsi la rupture, par des mots crus ou par des gestes explicites, est une façon de mettre le mort à distance et d'accepter la séparation.

1.1.3. *Champ lexical de l'absence*

La mort se lit enfin, de façon plus implicite, dans les emprunts fréquents au champ lexical de l'absence, comme dans les exemples suivants :

(703) Michelin **perd** son guide [LIB41]

(704) Boule et Bill **perdent** leur maître [LIB54]

(705) St-André-le-Bouchoux **a perdu** un de ces enfants [PRO37]

(706) « Le Parisien » **orphelin** de Philippe Amaury [LIB37]

(707) Boule et Bill **orphelins** [PRO58]

(708) Les Aïnous restent **sans voix** au Japon [LIB22]

(709) Piéplu n'est plus et nous voilà **sans voix**. [MON68]

(710) Les Shadoks restent **sans voix** [HUM27]

Le champ lexical de l'absence est alors le signe du lien coupé entre le mort et les vivants. C'est d'ailleurs souvent le point de vue de ces derniers qui est mis en avant, comme dans les exemples (703) à (707)¹⁶⁶, où l'absence est perçue depuis la perspective de ceux qui restent : ainsi, on voit que le lexique a déjà des implications énonciatives, puisque le choix des mots dit la réaction des vivants face au décès.

1.2. Procédés syntaxiques

Cette assimilation de la mort à la perte, à l'absence, se poursuit dans le domaine syntaxique, avec une utilisation importante de la forme négative, qui est un moyen privilégié dans l'expression du décès. Là encore, la forme négative est un indice du lien coupé entre les vivants et le mort, séparés par les adverbes de négation :

(711) Raymond Devos ne reviendra pas saluer. [LIB55]

(712) On ne le prendra plus en flagrant délire [HUM38]

(713) « Jojo » ne suivra pas le Tour de France cet été à la télévision. [HUM22]

(714) Amoureux de la mer, passionné de voile et de pêche, Jean-Pierre Le Roch ne verra pas arriver la Transat AG2R. [ECH4]

(715) André Labarrère, maire de Pau [...], ne sera plus là pour continuer son journal de bord. [LIB29]

Dans ces exemples, la mort n'est donc pas dite explicitement : ces énoncés, hors de tout contexte, pourraient même s'appliquer à des vivants. Mais en contexte, la mort se laisse lire en creux, et elle se conçoit alors comme la négation de certains gestes, de certaines attitudes dont le défunt avait pu faire preuve de son vivant. Au point que ces phrases négatives finissent parfois *a contrario* par raconter la vie du disparu, comme c'est le cas pour cette nécrologie de Patrick Pierre parue dans *Le Figaro*, rédigée par celui qui fut son collègue :

(716) Nous ne verrons plus sa silhouette de bon nounours ruisselant de pluie garer son scooter en bas du journal et lancer à la cantonade : « Beau temps pour les escargots ! » Nous ne l'entendrons plus évoquer avec l'ami Pierre les murs roses d'Odaïpur et la petite cabane sur la plage de Goa. Il ne nous redira pas, pour la cent-unième fois, que, non, la statuette sur son ordinateur n'est pas le roi Babar mais Ganesh, la fameuse divinité hindoue. [FIG33]

¹⁶⁶ On peut envisager que ce soit le cas également pour les exemples (708) à (710), où le « sans voix » est polysémique : il peut s'appliquer à ceux qui restent, qui ne savent plus quoi dire, ou bien la voix absente peut être celle du défunt, devenu muet à jamais. Quoi qu'il en soit, ici aussi la mort est dite par la rupture de la relation entre le mort et les vivants.

Là encore, c'est en grande partie le point de vue de ceux qui restent qui est adopté, et la forme négative se lit à nouveau comme un indice de la rupture entre les vivants et le mort, irrémédiablement séparés par les adverbes privatifs (« Nous ne verrons plus sa silhouette », « Nous ne l'entendrons plus »).

Poussée à son extrême, cette utilisation de la négation pour dire la mort aboutit à une réduction binaire : on est, ou on n'est plus, ce qui peut donner lieu à des titres tels que ceux des exemples suivants, qui reviennent fréquemment dans les nécrologies :

(717) Claude Piéplu n'est plus [LIB39]

(718) Georges Péju n'est plus... [PRO45]

(719) « Le combattant de l'insolence » [...] n'est plus. [FIG34]

Élégante formule pour dire le néant, la fin de la vie. Dans les exemples (717) et (718), l'homéotéleute en [y] entre l'adverbe privatif « plus » et le nom des défunts (« Piéplu » et « Péju »), participe à l'expression de la mort. Dans ces trois exemples, la coupure est par ailleurs renforcée par le fait que la négation, en plus d'être absolue, porte sur le titre : ainsi la rupture est-elle signifiée et mise en valeur d'entrée de jeu.

1.3. Marqueurs morphosyntaxiques

1.3.1. Expression du temps

Dans les nécrologies, la mort est également dite par des moyens morphosyntaxiques, notamment dans l'expression du temps, et en premier lieu par le biais de l'emploi de temps du passé.

(720) Sur la page de son blog, la citation semblait suspendue : « *La trahison, essence même de la vie politique...* » Hier, une autre phrase a été ajoutée : « *On l'appelait le Sphinx...* » Un imparfait qui informe sobrement qu'André Labarrère, maire de Pau depuis 1971, député des Pyrénées-Atlantiques durant trente-quatre ans, ancien ministre de François Mitterrand, ne sera plus là pour continuer son journal de bord. [LIB29]

Dans ce passage de la nécrologie d'André Labarrère, le journaliste commente l'emploi de l'imparfait sur la phrase qui a été rajoutée sur le blog du disparu pour annoncer sa mort : on constate l'équivalence entre cet imparfait et l'emploi du futur associé à la négation privative dans « ne sera plus là », sur le modèle de ce que l'on vient d'étudier, les deux étant donnés comme deux façons synonymes de dire la mort.

Tous les temps du passé peuvent être convoqués pour informer du décès (Labeau 2009) :

(721) C'est l'un des plus grands patrons d'industrie française qui a disparu, hier. À quarante-trois ans, Édouard Michelin **était** à la tête du premier groupe mondial de fabricant de pneumatiques. Il **avait pris** la suite de son père en 1999. [LEQ13]

(722) L'homme qui **fut** le conseiller de tous les présidents [...] et qui **fut** l'un des piliers de l'université [...] laisse derrière lui une impressionnante liste de trente-trois ouvrages économiques. [FIG21]

Les temps employés vont du passé composé (« a disparu ») à l'imparfait (« était »), du plus-que-parfait (« avait pris ») au passé simple (« fut »). On observe même, cas unique dans le corpus, un article entièrement rédigé à l'imparfait narratif (Bres (dir.) 1999) :

(723) Titulaire d'un Capes d'anglais passé à Nanterre en 1968, elle **se mariait** l'année suivante et **enseignait** l'anglais pendant sept ans à Colombes, puis **arrêtait** de travailler pour élever ses enfants. En 1975, le couple, qui **avait** de longues années de militantisme derrière lui, notamment au sein des comités Tixier-Vignancour, **créait** son imprimerie, puis **adhérait** au FN, et **se lançait** en politique à Dreux. [FIG5]

L'existence de cette nécrologie à l'imparfait vient contredire l'hypothèse avancée par Danh Thành Do-Hurinville (2010, p.102), qui affirmait que l'imparfait ne pouvait pas être le temps principal d'une nécrologie. Quoi qu'il en soit et quel que soit le temps employé, dire la vie au passé fait partie des moyens utilisés pour dire la mort.

1.3.2. Aspect des verbes

C'est également par l'aspect des verbes que la mort est dite. On observe un emploi important des temps composés, qui, par la valeur d'accompli qu'ils apportent au procès qu'ils décrivent, signifient eux aussi la mort, à leur façon, et ce, quel que soit le temps, qu'il s'agisse du plus-que-parfait, du passé composé ou, de façon plus inattendue, mais avec une fréquence importante dans les nécrologies, du futur antérieur :

(724) Jeudi dernier, [Vincent de Swarte] **avait mis** la dernière main à son prochain livre. [FIG17]

(725) Jusqu'au bout, il **est resté animé** par ce génie insolent du stupre. [LIB44]

(726) Karel Appel **aura été** un extraordinaire artiste à rebonds et reprises. [LIB16]

On peut d'ailleurs noter qu'en français, les différents termes qui désignent le mort sont justement des participes passés substantivés, comme si cette valeur aspectuelle d'accompli était la mieux à même de dire, en langue, ce qui n'est plus. C'est le cas pour « mort », pour « disparu », ou encore pour « défunt », de par son origine (du latin *defunctus*, participe passé de *defungi*), comme le souligne cet extrait d'un dictionnaire du XIX^e siècle, qui attire notre attention sur l'adéquation entre l'origine du mot et sa signification :

C'est une excellente idée que celle de *defunt*. Ce mot signifie, à la lettre, qui s'est acquitté de la vie. De *fungi*, s'acquitter d'une charge, faire une fonction, fournir une carrière, remplir sa destination ou son devoir. *Defungi* désigne proprement l'action d'achever sa charge, de

terminer sa carrière, de consommer sa destinée, mais surtout celle de se délivrer d'un onéreux fardeau. La charge de l'homme, sa charge par excellence, c'est la vie ; le *défunt* s'en est acquitté.

(Guizot 1809, p.948)

La valeur semble donc être un lieu privilégié d'expression de la mort, tant dans la nécrologie que dans la langue en général.

L'aspect terminatif peut également être compris dans le sémantisme des verbes :

(727) Ligeti a cessé de battre [HUM36]

Le sens attribué au verbe à l'infinitif par l'aspect lexical de cette périphrase verbale est alors très proche de celui de la négation : il s'agit de signifier la fin du procès et ainsi le passage de la vie à la mort.

1.3.3. *Étude de cas*

Afin de mettre en évidence le rôle des temps et aspects verbaux, nous allons étudier de façon détaillée le premier paragraphe de la nécrologie de Patrick Pierre déjà évoquée ci-dessus :

(728) Nous ne verrons plus sa silhouette de bon nounours ruisselant de pluie garer son scooter en bas du journal et lancer à la cantonade : « Beau temps pour les escargots ! » Nous ne l'entendrons plus évoquer avec l'ami Pierre les murs roses d'Odaïpur et la petite cabane sur la plage de Goa. Il ne nous redira pas, pour la cent-unième fois, que, non, la statuette sur son ordinateur n'est pas le roi Babar mais Ganesh, la fameuse divinité hindoue. Il avait 54 ans, dont vingt-deux passés au *Figaro*. Il était né au Cambodge, il avait grandi en Afrique. Il aimait Mozart, les Rolling Stones et le roman américain. Patrick Pierre a posé le typomètre et ce portemine en métal d'où sont sorties tant et tant de pages du *Figaro*. Comment allons-nous boucler sans lui ? [FIG33]

On remarquera que l'ordre dans lequel les temps apparaissent dans l'article n'est pas anodin : en premier lieu vient le futur, signe de la souffrance du manque, première réaction au décès. On se souvient que l'emploi de la forme négative pour dire la mort porte souvent sur le titre, ou du moins sur le début de l'article : le fonctionnement est identique ici pour le futur, qui signifie d'entrée de jeu la douleur de la rupture. Après le futur viennent les temps du passé : tout d'abord un imparfait, qui nous place dans un passé proche, le passé du moment du décès, un passé qui s'est interrompu d'un coup avec la mort, tranchant avec la valeur commentative traditionnelle de l'imparfait. Puis un retour en arrière, avec des temps composés qui racontent la vie, en se rapprochant de plus en plus du moment présent : on passe ainsi du plus-que-parfait (« était né », « avait grandi »), signe d'un passé révolu, au passé composé (« a posé », « sont sorties »), plus directement articulé au présent, et qui se perpétue même encore aujourd'hui, comme en témoigne la suite de l'article, qui montre à quel point le disparu a imprimé sa marque au journal. Revient enfin le futur proche (« allons boucler »), donnant l'impression que la douleur du manque se fait ressentir par vagues.

Dans cet exemple, la mort est dite essentiellement par deux moyens complémentaires : d'une part les temps du passé, qui placent la vie du disparu dans une antériorité révoquée, et d'autre part le futur, dans les deux passages qui encadrent le paragraphe. Si l'emploi de temps du passé est, comme on l'a vu, un moyen classique de dire la mort, en revanche le recours au futur a de quoi étonner : tout d'abord parce qu'il s'agit d'un récit, or comme le rappelle Jacques Bres dans un article sur le futur dans la textualité narrative, dans un récit, « le savoir du narrateur [...] ne peut guère s'appliquer qu'à un fait qui s'est passé, c'est-à-dire à un événement à narrer antérieur à l'acte narratif » (Bres 2009b, p.198). Mais aussi parce que le récit qui sous-tend la nécrologie ne peut se déployer vers l'avenir, il est irrévocablement bloqué dans le passé, du fait de la mort de son protagoniste. Et pourtant, on l'a vu (p.424), ce futur revient régulièrement dans les nécrologies, semblant défier la classique rétrospectivité de la narration, et qui plus est de la narration nécrologique. Or si l'on observe précisément les différentes occurrences de futur dans ce passage, on voit que ce temps est associé soit à la forme négative (comme dans la première série de futurs : « nous ne verrons plus », « nous ne l'entendrons plus », « il ne nous redira pas », ou comme dans les exemples (711) à (715) étudiés plus haut), soit à la modalité interrogative (« Comment allons-nous boucler sans lui ? »). Cette association entre l'utilisation d'un temps par lequel l'auteur se projette dans l'avenir, et la négation ou l'interrogation illustre une tension fondamentale dans les nécrologies : en utilisant le futur, l'auteur voudrait faire comme si le mort était encore en vie, comme s'il y avait encore un avenir possible, en évoquant la vie à partir d'un point de référence ancré dans le passé. Dans le même temps, la négation et l'interrogation sont ancrées dans le présent d'énonciation et indiquent combien cet envisagement de l'évènement est tiraillé entre des valeurs contradictoires : le sentiment illusoire de vouloir arrêter le temps et revenir en arrière, et la conscience que c'est impossible. Ainsi, la diversité des valeurs temporelles et aspectuelles souligne une tension entre vie et mort qui sous-tend l'ensemble de la nécrologie.

1.4. Procédés sémioldiscursifs

1.4.1. Paratexte

Ce sont pour finir des procédés sémioldiscursifs qui sont à l'œuvre pour dire la mort. En effet, la nécrologie étant insérée dans le journal, diverses informations permettent d'emblée au lecteur de savoir à quel genre de discours elle appartient, orientant ainsi son interprétation avant même la lecture du texte. Nous avons ainsi déjà constaté (p.110) que le nom de la rubrique (« Disparition », « Deuils », « Carnet »...) ou le surtitre qui surplombe parfois l'article (« Décès », « Disparition », « Nécrologie »...) informent le

lecteur que la personne dont l'article fait l'éloge est décédée¹⁶⁷. Il s'agit donc également d'un moyen indirect d'exprimer la mort. On remarque d'ailleurs que dans les journaux qui ont une rubrique dédiée aux nécrologies (*Le Monde* et *Le Figaro*), les nécrologies portent invariablement comme titre le nom du défunt, seul dans *Le Monde*, et accompagné d'une apposition nominale dans *Le Figaro*, comme le montrent les exemples suivants, tout à fait représentatif du fonctionnement des titres dans ces deux journaux :

(729) Claude Maupomé, une voix au service de la musique [FIG2]

(730) Jeannine Worms, femme de lettres [FIG24]

(731) Marie-Josèphe Vanel, la mémoire des marchés [FIG38]

(732) Claude Piéplu [MON67]

(733) Georges Frischmann [MON72]

(734) Maurice Deschamps [MON101]

Ainsi, la simple présence d'un article dans la rubrique nécrologique a valeur de prédication (« le personnage éponyme est décédé »). Ce constat est confirmé par le titre des rares nécrologies publiées par ces deux quotidiens en dehors de la rubrique consacrée¹⁶⁸ :

(735) André Labarrère, maire de Pau, **est mort** [MON53]

(736) **Mort** du copilote français Henri Magne au rallye du Maroc [MON85]

(737) La **mort** d'André Mandouze [MON90]

(738) **Disparition** d'un compagnon de la Libération [FIG14]

(739) **Décès** de Jane Jacobs [FIG16]

(740) Le **testament** de Vincent de Swarte [FIG17]

(741) La **mort** de Claude Dalla Torre [FIG30]

(742) Une figure de la presse **disparaît** [FIG45]

Le fait que les titres placés dans des rubriques qui ne sont pas dédiées aux nécrologies soient plus explicites confirme le rôle du paratexte, qui sert, dans les autres articles, à dire la mort.

1.4.2. Disposition du texte

La disposition du texte peut, elle aussi, jouer un rôle – toutefois plus marginal – dans l'annonce de la mort, comme dans cette Une du journal *Présent* :

¹⁶⁷ Il est d'ailleurs à noter que contrairement à ce que l'on avait observé dans la séquence d'annonce de mort qui ouvre habituellement la nécrologie, ces éléments de titraile ou de rubricage sont fréquemment euphémisés : cela tend à montrer que si l'atténuation lexicale est quantitativement rare, elle est néanmoins qualitativement située à des endroits stratégiques.

¹⁶⁸ Ce qui arrive notamment quand la nouvelle de la mort parvient tardivement au journal, peu avant le bouclage, et que la nécrologie n'a pas le temps d'être rédigée et insérée dans le numéro. L'information brute est alors glissée ailleurs dans le journal, et sera développée dans l'édition du lendemain, au sein de la rubrique nécrologique.

LE MOUVEMENT NATIONAL EST EN DEUIL

PRÉSENT

NUMÉRO 6104 MARDI 13 JUIN 2006 1,50 €

Antilles-Réunion 2 € - Tahiti - Nouvelle Calédonie 290 FP
www.present.fr ou www.presentquotidien.com

Georges-Paul Wagner est mort le dimanche 11 juin

Chers amis de *Présent*,

J'ai la tristesse de vous annoncer la mort de mon père, ce dimanche 11 juin 2006, à 11 heures.

Il aura tenu la barre jusqu'au bout de ses forces. Ne pouvant plus assumer sa chronique de ce lundi, il m'a demandé d'appeler Zizi de Lauer pour l'en prévenir, ajoutant en souriant : « Je peux bien m'occuper quelques jours de vacances ».

Les articles pour *Présent*, chaque semaine depuis son opération du mois d'octobre 2005, lui ont permis de se tenir droit et d'affronter la maladie avec sérénité.

Il continuait à se tenir informé de l'actualité par la lecture de toutes les revues et de tous les journaux amis et des autres et, en même temps, remaniant le fil de ses souvenirs, de l'histoire et de la littérature, par une lecture de nombreux livres de sa vaste bibliothèque.

Il avait dit, à son grand regret, décliner les invitations qui lui étaient adressées. Ainsi, février-juin, le 11 mai 2006, à Bernard Anouy une lettre qui trahit combien il était toujours attentif aux brulées à mener.

Selon ses vœux, ses obsèques seront célébrées à Saint-Nicolas-du-Charbonnet.

François Wagner

Georges-Paul

Mes chers Georges-Paul,

J'ai peine à croire que j'écris ces mots et que vous n'êtes plus là. Mon cher Georges-Paul... Un jour vous m'avez dit que vous aimiez bien que je vous appelle « Georges-Paul » (vous n'avez pas de différence). Alors j'ai continué.

Je l'ai écrit un jour, je ne peux plus penser qu'à aujourd'hui : vous étiez l'homme le plus agréable, le plus facile, le plus professionnellement gentil et doué d'une merveilleuse nature que la droite nationale connaissait et que vous étiez le délicieux Georges-Paul, le très rare et très unique Georges-Paul que je connaissais.

Vous arriviez au journal le jeudi matin bien avant l'heure avant d'être au palais et c'était mon tour d'être le « chef du jour ».

Que l'un page bien de l'insouciance de la situation, c'était à moi de vous « commander » un article et de vous diriger ce jour-là. Cela vous faisait sourire avec une parfaite délicatesse et ces moments-là ont été pour moi une formidable école. Nous avons travaillé, je le crois, avec beaucoup d'ardeur, de complicité, de bonheur.

Vous aimez nos « déjeuners » à cinq ou six à l'occasion de nos dîners-rencontres qui nous faisaient sillonner la France. Vous y étiez un orateur exceptionnel. Très sensible à l'intimité et au côté particulièrement chaleureux de ses réunions. Nous

nous sommes dit publiquement de jolies choses pendant ces moments-là. Mon Dieu merci, nous avons pu un peu nous les dire.

Vous y étiez également un excellent compagnon. Convivial, fin et bon vivant, infiniment cultivé, spirituel, attentif, amusé et amusant. Vous sentiez vous-même les meilleurs moments avec cette humeur, cet humour, cet amour de la vie et ce regard bienveillant qui changeait tout.

Dans ce qui a été « l'âge d'or » de *Présent*, vous étiez un camarade de combat, un frère et un maître. Et pour ceux qui vous citaient, l'écrit contrepoint d'un égoïste et d'un commerçant.

J'ai eu la fièvre et l'honneur d'être votre élève. Avec Jean Madras, vous avez fait de « l'effort permanent » une épigone emblématique sans enjeux judiciaires dérangeants : contre l'interdiction d'une expression libre et légale d'une opinion politique critique sur les résultats de l'immigration en France.

La vérité, avec cela, c'est ce que vous avez fait entendre cette fois encore à la 17e chambre correctionnelle de Paris où les prétendants de séance pouvaient sur vous des regards si passifs une évidente admiration. Plusieurs centaines de personnes devant la 17e, vous n'avez jamais vu l'ambulance de ce jour-là. Alors que vous vous étiez arrêté dans le vestiaire des avocats, un de vos

suite page 2

CAROLINE PARMENTIER

Prix du numéro par abonnement postal : 1,20 €

[PRE9]

Cette nécrologie, par sa forme rectangulaire, redoublée par le dessin en son centre et par l'encadré noir qui entoure la page, ressemble à un faire-part de décès, voire à un tombeau¹⁶⁹, montrant ainsi la mort par des moyens non langagiers. On retrouve ce recours au liséré noir dans d'autres nécrologies, dans des journaux très variés, comme par exemple RIV1, MOT1 ou ECH14. Ce sont des signes de deuil que l'on a également retrouvés dans de très nombreux titres de presse suite à la mort d'une partie de l'équipe de *Charlie Hebdo* : là encore, il s'agissait de dire la mort, mais également la solidarité et la nécessité de se souvenir.

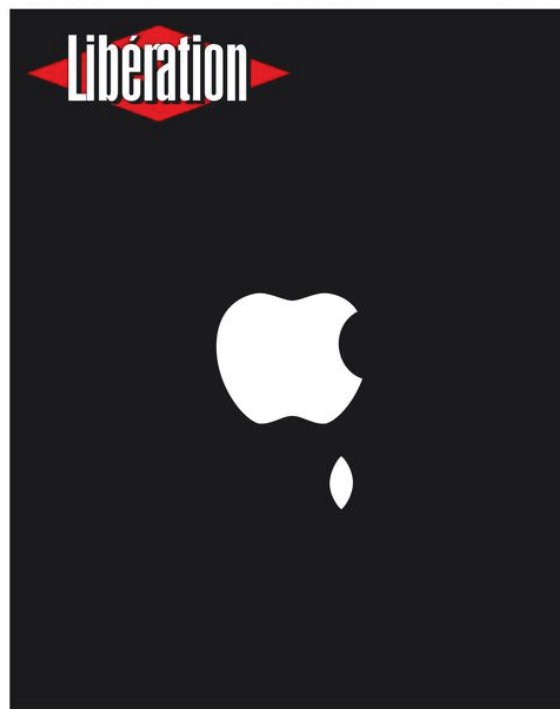
Sur cette Une, la mort est également exprimée indirectement par le dessin, qui présuppose que Georges-Paul Wagner est déjà mort, puisque ses compagnons lui disent adieu. La rupture est

¹⁶⁹ Gabriel Ringlet, dans son étude sur les faire-part nécrologiques (1992, p. 374-375), souligne d'ailleurs à quel point l'annonce nécrologique peut s'apparenter à un tombeau, du fait de l'analogie visuelle entre les deux.

manifestée ici par le biais d'indices iconiques : la porte qui ouvre d'un monde vers l'autre, le contraste entre le noir d'ici-bas et le blanc de l'au-delà. Toutefois, là encore, même si le dessin et la mise en page disent la mort, la scénographie montre que ce sont les vivants qui s'honorent de dire la mort et de continuer la vie, et l'adieu se dédouble entre celui qui dit adieu en allant à Dieu, et ceux qui lui disent adieu tout en allant vers la vie.

1.4.3. Illustration

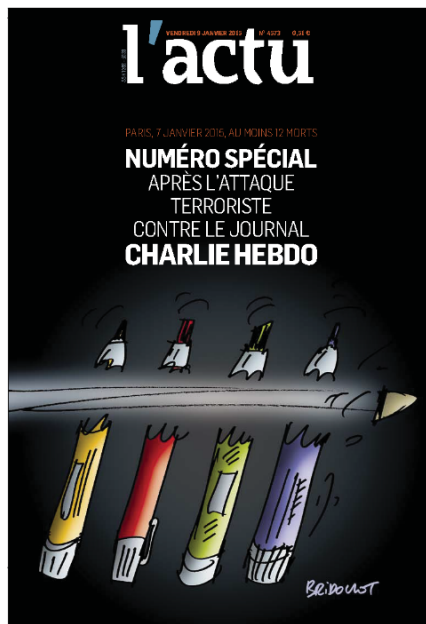
Enfin, comme on vient de l'entrevoir avec l'exemple précédent, la mort peut être dite par l'image. On retrouve alors volontiers des symboles qui expriment indirectement la mort, comme le liséré noir ou le fond noir. *Libération*, à l'avant-garde en matière nécrologique, innove avec cette Une :



[DIV112]

La pomme qui pleure est une façon de dire sans mot la mort de Steve Jobs, le fondateur d'Apple. Là encore, c'est le point de vue de ceux qui restent qui exprime la mort, à l'instar de ce que l'on avait constaté (p.479) dans de nombreuses formules linguistiques d'annonce de la mort.

Les dessins peuvent être privilégiés pour exprimer la mort lorsque les mots manquent ou lorsqu'il s'agit d'une forme d'hommage au défunt. C'est ainsi que l'on a constaté une recrudescence de dessins dans la presse et les médias en général pour signifier la mort des dessinateurs de *Charlie Hebdo*, comme ici dans *L'actu*, *Le Monde*, *Presse Océan* et *Le Temps* :



[DIV125]



[DIV132]

[DIV135]¹⁷⁰

[DIV127]

Contrairement à ce que l'on avait observé dans le texte, les dessins comportent une large part d'euphémisation : il est impossible de représenter la mort en direct sur une image, qui serait perçue comme trop violente. On observe donc un recours fréquent à la métonymie, destinée à représenter le mort ou la mort. Le mort, comme dans la Une de *L'Actu*, où les crayons représentent les journalistes. L'atténuation permise par la métonymie autorise la représentation de la mort en direct : les crayons sont tous les quatre fauchés par une balle. La métonymie peut également être employée pour substituer à la mort une représentation plus acceptable : le paradis, le sang, la croix ont une valeur métonymique

¹⁷⁰ Le titre de cette image publiée en Une de *Presse Océan* (et également dans le *Courrier picard*), qui fait bien sûr référence au titre de *L'Hebdo Harakiri* annonçant la mort du général de Gaulle, sera commenté ultérieurement (p.589).

dans la mesure où ils représentent une conséquence du décès, qui est substituée dans l'image au décès lui-même, dans le but de l'évoquer sur un mode euphémisant.

Bilan

Ainsi, les moyens utilisés dans les nécrologies pour dire la mort sont très divers : la séquence informative de l'annonce de la mort, qui ouvre la nécrologie, dit généralement la mort dans des termes crus et de façon très directe. Mais la mort se lit aussi dans le reste de la nécrologie, notamment dans la titraille, dans le corps du texte, dans la mise en page, dans les illustrations, et la mort y est alors habituellement signifiée de façon implicite : la nécrologie abonde de marqueurs lexicaux, morphosyntaxiques, discursifs, iconiques, qui chacun dans leur domaine, représentent la rupture entre le monde des vivants et celui des morts, le lien coupé entre celui qui part et ceux qui restent, et malgré cela le besoin de continuer, sous une forme ou sous une autre.

2. Lui attribuer une nouvelle fonction dans la communauté

La verbalisation de la mort, premier pas vers l'acceptation, ouvre vers la nécessité de passer à autre chose : le décès prive le défunt du rôle qu'il occupait au sein de la communauté mais lui ouvre l'accès à une autre fonction, que la nécrologie va contribuer à construire.

2.1. Vers un nouveau statut : une figure tutélaire

2.1.1. Évocation de l'héritage

« Devos ne nous redira plus rien de nouveau, mais ce qu'il laisse est suffisant », nous dit Bruno Frappat dans l'éditorial que *La Croix* consacre à la mort de Raymond Devos (CRO48). La formule est représentative du processus de deuil que reproduit la nécrologie : après avoir fait part de l'absence, de façon assez classique, comme on l'a déjà vu, par l'association du futur et de la forme négative (« ne nous redira plus »), le nécrologue se tourne vers ce que nous laisse le défunt. De façon générale, les nécrologies portent une attention toute particulière à l'héritage (au sens large du terme) du disparu, à ce qu'il reste de lui par-delà sa mort. La nécrologie est en effet l'occasion non seulement de dresser un bilan de l'œuvre du défunt, mais également de déterminer ce qui, dans cette œuvre, lui survivra. Il s'agit donc d'une manière d'évacuer la réalité physique de la mort, qui voue le corps à la décomposition, en évoquant ce qui demeure : l'héritage apporte ainsi une certaine transcendance qui adoucit la violence

du décès. C'est la question que pose Maïr Verthuy dans cette nécrologie qu'elle adresse à Odile Dhavernas, son amie disparue :

(743) Que reste-t-il de toi dans ma tête et dans mon cœur ? [CHO1]

Nous tenterons ici de déterminer sous quelle(s) forme(s) linguistique(s) cet héritage est évoqué : quels mots, quelles phrases, quelles modalités de textualisation permettent de montrer que quelque chose demeure par-delà la mort ?

2.1.1.1. Indices temporels

De façon assez attendue, ce sont tout d'abord des indices temporels qui témoignent de la permanence de l'œuvre du disparu. On note en premier lieu l'utilisation d'adverbes de temps, qui inscrivent son œuvre dans la durée :

(744) C'est l'un de ses élèves, Georges Mathé, qui réalisera les premières greffes de moelle osseuse – **toujours** largement utilisées dans le traitement des leucémies. [LIB5]

(745) La poésie **d'hier et d'aujourd'hui** doit beaucoup à Bernard Delvaille. [FIG8]

Ce procédé est complété par l'emploi du présent qui, là encore, souligne la pérennité du travail du défunt, qui demeure au-delà de son décès :

(746) Son apport à notre connaissance du berbère **est** double. [BSL11]

(747) Si aujourd'hui l'oubykh n'a plus de locuteurs, la langue n'est pas morte pour autant ; elle **reste** une des langues disparues les mieux décrites et, cette survie, elle la **doit** à Georges Dumézil et à Georges Charachidzé. [BSL15]

(748) Odile pour moi c'est d'abord une amie, une féministe vigilante et déterminée sur laquelle on peut compter. Pour les féministes de ma génération, Odile c'est aussi un livre [...] Odile c'est aussi de multiples articles. [CHO1]

Le premier procédé permettant d'évoquer l'héritage du disparu repose donc sur une combinaison d'indices temporels : adverbes et temps verbaux qui suggèrent la continuité et le passage à la postérité.

2.1.1.2. Vocabulaire de la permanence

Cette préoccupation de l'héritage se lit également dans les choix lexicaux : le vocabulaire de la permanence est particulièrement représenté dans les nécrologies, notamment par le biais du diptyque « laisser » et « rester » :

(749) Pierre Bettencourt **laisse** une œuvre foisonnante et remarquable. [MON3]

(750) Le propriétaire du Parisien et de l'Équipe **laisse** un groupe solide [FIG39]

(751) L'homme qui fut le conseiller de tous les présidents [...] et qui fut l'un des piliers de l'université [...] **laisse** derrière lui une impressionnante liste de 33 ouvrages économiques. [FIG21]

(752) Mais il n'a pas vécu en vain : il **reste** ses livres, « incontournables », comme on dit, dès qu'on veut parler de 1939-45, et qui, tous écrits au présent, reprennent vie dès qu'on les ouvre ; il **reste** l'amour des terres d'Occident, qu'il a contribué à réveiller dans le pays celtique. [RIV3]

(753) Forte d'une trentaine de titres [...], son œuvre **restera** celle d'un témoin de la décolonisation. [LIB14]

(754) *Israelites*, sorti en 1969, **restera** comme le grand titre de gloire de Desmond Dekker. [FIG43]

(755) Odile **reste** présente par les écrits personnels et politiques qu'elle a laissés, mais sa pensée libre et subtile nous manque dans les situations complexes auxquelles le féminisme, de plus en plus, est confronté. [CHO1]

Ce couple « laisser » et « rester » permet d'envisager l'héritage avec deux points de vue complémentaires : « laisser » adopte le point de vue de celui qui part et qui lègue son œuvre, tandis que « rester » adopte le point de vue de ceux qui restent, justement, et qui conservent l'œuvre du défunt. L'exemple (755) montre toutefois que l'héritage encore vivace du défunt n'empêche pas la conscience de la perte.

À côté de ce diptyque « laisser » et « rester » se met en place tout un lexique qui évoque la transmission, la perpétuation, notamment par le biais de la récurrence de l'expression « on lui doit » :

(756) On lui **doit** des traductions des œuvres du philosophe Herbert Marcuse, du psychanalyste Wilhelm Reich et de Trotski. [POI5]

(757) L'humanité lui **doit** trois services du premier ordre : la guérison des leucémies, l'invention de l'hématologie géographique, et la création de la bioéthique institutionnelle. [CRO5]

(758) La vitalité musicale lyonnaise **doit** beaucoup à Milan Bauer. [PRO30]

(759) Bien sûr, pour jamais, **demeure** cette voix. [FIG40]

(760) **Père** de la nouvelle vague nipponne [...], il reçut deux fois la palme d'or à Cannes. [POI10]

(761) Il avait commencé dans les années 50 par un expressionnisme à la Couty, puis il s'était résolument tourné vers l'abstrait. De cette période **subsiste** un mur peint cours Vitton / rue Masséna. [PRO20]

On voit ainsi que le lexique traduit lui aussi cette volonté de mettre en avant la pérennité de l'œuvre du disparu et la continuité que l'héritage permet entre sa vie qui s'achève et la nouvelle période qui s'ouvre.

2.1.1.3. Volume alloué à l'évocation de l'héritage

Le dernier indice qui souligne l'importance de l'évocation de l'héritage tient au volume textuel qui lui est alloué. Même dans les nécrologies les plus brèves, l'œuvre du défunt est volontiers mentionnée, sous la forme d'une énumération parfois fort longue :

(762) Hilton avait enregistré une vingtaine de disques sous son nom dont *Steppin' Into Beauty* (Steeplechase, 1977), *Something Grand* (Novus, 1986), *El Camino* (Novus, 1988), *Manhattan Mambo* (Telarc, 1992), *Hands of Percussion* (Tropijazz, 1994) et *Enchantment* (Arabesque Jazz, 2003). [MON102]

(763) Auteur de plusieurs livres, notamment *Les Massaïs, guerriers de la savane* (Berger-Levrault, 1984), elle a réalisé aussi, de 1985 à 1992, des films sur les Massaïs pour la télévision. Jacqueline Roumeguère-Eberhardt a également publié, en 1988, un récit autobiographique intitulé *Quand le python se déroule* (Robert Laffont). [MON34]

(764) Elle laisse près de 25 romans, plusieurs recueils de nouvelles, des biographies, des pièces de théâtre et de la poésie. [FIG1]

(765) L'œuvre de Michel Lejeune est impressionnante par sa richesse, son abondance, sa diversité, sa fécondité. La notice bibliographique publiée par Yves Duhoux et Pierre Swiggers contient plus de 300 titres d'ouvrages et d'articles publiés entre 1929 et 1993. [BSL4]

Nous avons vu (p.234) que le décès était l'occasion de dresser des bilans chiffrés, permettant de lister ce qui reste du personnage par-delà son décès. Cette tendance se confirme ici, puisque le nécrologue est friand de nombres pour évoquer l'héritage du défunt. On remarque que la forme du discours se veut parfois mimétique de la démesure de l'œuvre, comme dans l'exemple (765) : l'énumération de la première phrase (« sa richesse, son abondance, sa diversité, sa fécondité »), avec une gradation du nombre de syllabes dans les membres successifs de l'énumération (3, 4, 5, 5), la présence d'éléments chiffrés ainsi que les deux dates contribuent à l'impression de nombre. Ainsi, la grandeur du défunt se mesure à la taille du patrimoine qu'il lègue.

À cet égard, l'article doit offrir à l'évocation de cet héritage une place proportionnelle à sa taille, ce qui permettra de signifier indirectement l'influence du défunt. Sur le plan de la textualité, on note une tendance des nécrologies à consacrer un module de l'hyperstructure à la mention de l'héritage. C'est ce qu'on observe par exemple dans les modules suivants :

À LIRE

- *Mémoires d'outre-siècle*, tome I (1916-1962), aux éditions Hamy (1998); Tome II (1962-1981), aux éditions du Cerf (2004).
- *Lire saint Augustin*, avec Gérard Depardieu (Desclée de Brouwer, 2004).
- *Introduction aux Confessions de saint Augustin* (Seuil, coll. « Points »).
- *Saint Augustin. L'aventure de la raison et de la grâce* (Budes augustiniennes, 1968).
- *La Révolution algérienne par les textes* (La Découverte, 1981).

[CRO42]

LA FILMOGRAPHIE

- ▶ 1958. *Désir Volé, Devant la gare de Ginza-Quest, Désir inassouvi.*
- ▶ 1959. *Le Grand Frère.*
- ▶ 1961. *Cochons et Cuirassés.*
- ▶ 1963. *La Femme Insecte.*
- ▶ 1964. *Désir meurtrier.*
- ▶ 1965. *Introduction à l'anthropologie - le Pornographe.*
- ▶ 1967. *Évaporation de l'homme.*
- ▶ 1968. *Profond désir des dieux.*
- ▶ 1970. *Histoire du Japon d'après-guerre*
- racontée par une hôtesse de bar.
- ▶ 1979. *La vengeance est à moi.*
- ▶ 1981. *Ejjanika.*
- ▶ 1983. *La Ballade de Narayama* (palme d'or à Cannes).
- ▶ 1987. *Zegen - le Seigneur des bordels.*
- ▶ 1989. *Pluie noire.*
- ▶ 1996. *L'Anguille* (palme d'or 1997 à Cannes).
- ▶ 1998. *Kanzo Sensei.*
- ▶ 2001. *De l'eau tiède sous un pont rouge.*

[HUM32]

À écouter

Concertos pour violoncelle, pour violon, pour piano, par Jean Guillen Quyras (violoncelle), Saschko Gawriloff (violon), Pierre Laurent Aimard (piano), Ensemble Intercontemporain, Pierre Boulez (direction). 1 CD Deutsche Grammophon.

Chœurs à capella, par le London Sinfonietta Voices, Terry Edwards (direction). 1 CD Sony Classical.

Études pour piano, par Pierre Laurent Aimard (piano). 1 CD Sony Classical.

Trio pour violon, cor et piano, par Marie Louise Neumecker (cor), Saschko Gawriloff (violin), Pierre Laurent Aimard (piano). 1 CD Sony Classical.

Concerto hambourgeois, par Marie Louise Neumecker (cor), Schoenberg Ensemble, Reinbert de Leeuw (direction). 1 CD Teldec.

Le Grand Macabre (version 1997). Solistes, London Sinfonietta Voices, Philharmonia Orchestra, Esa-Pekka Salonen (direction). 2 CD Sony Classical.

Requiem, Aventures et nouvelles aventures, Solistes, Bruno Maderna, Michael Gielen (direction).

Les deux Quatuors à cordes, par le Quatuor Arditi. 1 CD Sony Classical.

Concerto de chambre, par l'Ensemble Intercontemporain, Pierre Boulez (direction). 1 CD économe Deutsche Grammophon, coll. 20^e Century Classics.

À lire

Neuf essais sur la musique, textes de György Ligeti, traduits de l'allemand par Catherine Fourcas, Éditions Contrechamps, 214 p., 19 €. **György Ligeti: Music of the Imagination**, par Richard Steinitz, Faber (2005), 429 p., 25 € (36,59 €).

[MON98]

La présence d'un module spécifique consacré à l'héritage, notamment sous forme de listes biblio-, filmo- ou discographiques, inscrit dans la forme même du texte la volonté de faire l'inventaire de ce que le défunt laisse à la postérité, et ainsi de s'interroger sur ce que l'on partage avec le mort, ce qui permet déjà d'installer le défunt dans la mémoire collective. Les diverses modalités de l'évocation de

l'œuvre du défunt que nous avons étudiées sont donc une première façon d'« hériter l'héritage », selon la formule bourdieusienne, de s'approprier ce que le disparu laisse par-delà sa mort.

2.1.2. *Métamorphose*

L'évocation appuyée de l'héritage dans la nécrologie permet progressivement de ne plus voir le défunt comme un corps mort, une vie achevée, mais comme le point de départ d'autre chose. Il s'agit là d'une fonction classique du deuil : la communauté, une fois la mort acceptée, cherche à attribuer une nouvelle fonction au défunt :

Pour un groupe d'hommes, se constituer un passé commun, élaborer une mémoire collective, enraciner le présent de tous dans un « autrefois » évanoui, mais dont la remembrance s'impose, unanimement partagée, c'est aussi, c'est d'abord, conférer à certains personnages défunts ou à certains aspects de ces personnages, grâce à un rituel funéraire approprié, un statut social tel qu'ils demeurent, dans leur condition de morts, inscrits au cœur de la vie présente, qu'ils y interviennent en tant que morts, qu'ils jouent leur partie dans la maîtrise des forces sociales dont dépendent l'équilibre de la communauté et la permanence de son ordre. (Gnoli et Vernant (dir.) 1982, p.7)

La nécrologie n'est donc plus uniquement tournée vers le passé, mais vers l'avenir. De nombreuses nécrologies évoquent ce nouveau rôle qu'il faut attribuer au défunt pour qu'il continue, par-delà son décès, à jouer un rôle au sein de la communauté :

(766) Son honnêteté intellectuelle et sa grande intelligence font d'elle un modèle toujours actuel pour les historiens comme pour les sociologues. [CLI3]

(767) On peut espérer que les deux grands projets qu'elle avait initiés, la grammaire méthodique de l'hébreu contemporain d'une part et la renaissance de l'hébreu au tournant des XIX^e et XX^e siècles d'autre part, lui survivront. Ce serait un bel hommage à lui rendre. [BSL14]

(768) C'est la leçon qu'il nous faut retenir d'une vie dédiée à votre service par cet homme dont l'intelligence limpide n'aimait que les stratégies claires et durables. Et c'est notre mission à tous aujourd'hui, dans une époque de bouleversements des médias, de continuer à faire ce métier avec le goût d'innover et la rigueur de vérifier, et cela avec la générosité de cœur et d'intelligence sans laquelle rien de grand ne se fait. [AUJ10]

(769) J. Perrot avait consacré à notre Société beaucoup de son temps et de son énergie pendant 35 ans [...]. Il en a marqué profondément et, du moins nous l'espérons, durablement l'esprit par son refus de toute appartenance à des chapelles ou à des écoles, et par son ouverture à la diversité des langues. [BSL16]

(770) Tant que sa santé le lui a permis, il a accepté les invitations des collègues et se montrait ému que les gamins, plus jeunes presque d'un siècle, le remerciaient et lui faisaient comprendre qu'ils étaient, à leur tour, devenus des témoins. [CRO41]

(771) La plus grande œuvre de Jean Mabire, ce ne sont pas ses dizaines de livres, ses centaines de conférences, ses milliers d'articles, non ! Sa plus grande œuvre, c'est la flamme qu'il a réussi à allumer en nous. Il était un passeur, un pont-levis entre la Tradition d'hier et la jeunesse d'aujourd'hui. Il était l'étincelle qui a enflammé nos cœurs, il allumé des torches

dans la nuit ; maintenant, à nous de faire en sorte qu'elles ne s'éteignent pas. A nous maintenant de continuer le combat, pour qu'il soit fier de nous. [RIV1]

Modèle, ancêtre, exemple, inspirateur, témoin, passeur... : les exemples ci-dessus montrent que le nouveau statut qui peut être conféré au défunt est variable. Néanmoins, on y lit toujours l'articulation entre l'héritage que laisse le disparu et ce que ceux qui restent doivent en faire : quel que soit le rôle qu'on lui attribue, il y a une dimension de transmission entre son œuvre et la nôtre. Nous allons maintenant chercher à déterminer comment ce nouveau statut émerge dans la nécrologie. Une métamorphose s'opère en effet progressivement, au cours du rite funéraire que constitue la nécrologie, de l'individu décédé vers la figure tutélaire. Comment cette métamorphose se traduit-elle linguistiquement ?

2.1.2.1. Rôle de la description homérique

On peut revenir ici sur le concept de description homérique, que nous avons déjà évoqué (p.285) : nous avons alors montré que description et narration fonctionnent en synergie dans la nécrologie pour proposer un portrait en action du personnage. Le choix de ce mode particulier de description a une influence sur la métamorphose que la nécrologie va tenter d'opérer sur le personnage du défunt. En effet, décrire quelqu'un non pas par ce qu'il était mais par ce qu'il a fait au cours de sa vie permet de conserver au défunt une existence : contrairement à son être, les choses qu'il a accomplies n'ont pas disparu avec son décès. Observons ainsi les quelques exemples suivants :

(772) Philippe Peschaud avait déserté en août 1940 pour rejoindre la France libre au Cameroun. Il avait réalisé un raid de 5 000 km à la boussole en 1942 pour aller chercher l'artillerie de la colonne Leclerc, devenue 2e DB. A la tête de son peloton de circulation routière, il avait ensuite « marqué la route » aux unités de la 2e division blindée du général Philippe Leclerc, des plages de Normandie au nid d'aigle d'Hitler à Berchtesgaden, en passant par la libération de Paris. [MON43]

(773) Mandouze s'attire les foudres des caciques de la quatrième République en militant activement pour l'indépendance de L'Algérie. Rien n'entame sa résolution, pas même la calomnie et l'emprisonnement, à dénoncer la torture. [REF2]

(774) Odile sera là pour l'ANCIC dans le procès contre le Professeur Baulieu en 1992, copieusement traité de criminel par les anti-choix ; le professeur est relaxé.

Elle plaidera dans le procès contre Fiammetta Venner et son éditeur poursuivis en diffamation pour certains passages de son livre *L'opposition à l'avortement* [...] : la citation est nulle.

En 1996, citation à comparaître de notre président Paul Cesbron par un individu de l'association La trêve de Dieu pour injures publiques au cours d'une émission de télévision ; le non lieu est prononcé. [CHO1]

Ces éléments de récit ont sans conteste au moins une visée descriptive : raconter les exploits militaires de Philippe Peschaud témoigne de sa témérité et de sa ténacité. De même, évoquer les actions

militantes répétées d'André Mandouze en faveur de l'indépendance de l'Algérie illustre son caractère engagé et persévérant. Enfin, la mention des procès successifs gagnés par l'avocate Odile Dhavernas contre des opposants à l'IVG souligne son militantisme et son efficacité. Néanmoins, si ces traits de caractère ne sont pas évoqués tels quels, sur le mode de la description, mais livrés par le biais du récit, cela permet d'éviter que la mort ne fasse disparaître le personnage qui se cache derrière l'individu qui possédait ces qualités. En effet, les actes de résistance de Philippe Peschaud et le militantisme d'André Mandouze ou d'Odile Dhavernas ont eu un impact sur l'évolution historique et sociale et participent donc au monde tel qu'il existe aujourd'hui. Les choix narratifs permettent de mettre en valeur cette dimension et donc de faciliter le basculement de l'individu vers la figure tutélaire.

2.1.2.2. Un dédoublement lié au mode de donation du référent

Cette métamorphose repose essentiellement sur un dédoublement de la figure du défunt, à la fois envisagé comme un individu et comme une figure tutélaire. Ce dédoublement est en partie manifesté au plan linguistique par le mode de donation du référent. En premier lieu, on observe une fréquente substitution d'un syntagme nominal au nom propre :

(775) Jean Bernard, **un médecin humaniste** est mort [CRO5]

(776) **Un grand poète** est mort. [CRO48]

(777) **Un homme libre** nous a quittés. [FIG20]

(778) **Une figure de la presse** disparaît [FIG45]

(779) C'est **un grand nom de la presse française** qui vient de disparaître. [ECH17]

(780) C'est **l'une des grandes figures de la littérature britannique** qui vient de s'éteindre en Toscane. [FIG1]

La substitution d'un syntagme nominal au nom propre, que l'on aurait attendu dans ces phrases d'annonce de la mort dans lesquelles l'essentiel aux yeux du lecteur semble être de connaître l'identité du disparu, donne l'impression que l'individu est remplacé par un personnage. Ceci rejoint certains constats que nous avons faits lorsque nous avons étudié la dimension descriptive de la nécrologie : nous avons alors montré que la nécrologie esquisse le portrait d'une figure emblématique, qui dépasse sa propre existence individuelle (p.267 *sq.*). Ce processus a pour objectif de distinguer dans le défunt deux facettes : d'une part l'individu, qui est décédé et dont la mort a été exprimée selon les modalités que nous avons étudiées dans la section précédente. D'autre part la figure sur laquelle on pourra s'appuyer pour conférer au défunt un nouveau statut au sein de la communauté, en vertu de l'héritage que cette figure nous lègue et qui demeure pour la postérité.

Un second procédé, toujours lié aux choix dénominatifs, a un effet similaire en dépossédant le défunt de sa dimension individuelle pour le faire exister en tant que figure tutélaire. Il s'agit de l'utilisation d'un syntagme nominal défini pour le désigner, comme dans les exemples suivants :

(781) Les rédactrices de CLIO, Histoire, Femmes et Sociétés tiennent à exprimer toute leur gratitude à **la chercheuse renommée qui fut, dès l'origine, pour la revue une référence scientifique et un soutien**. [CLI1]

(782) John Kenneth Galbraith, **l'économiste des démocrates américains** [CRO13]

(783) Marie-Josèphe Vanel, **la mémoire des marchés** [FIG38]

(784) **L'homme qui domina la vie politique de l'Irlande pendant une vingtaine d'années** fut aussi un grand diviseur. [MON103]

(785) **L'homme qui fut le conseiller de tous les présidents [...] et qui fut l'un des piliers de l'université [...]** laisse derrière lui une impressionnante liste de 33 ouvrages économiques. [FIG21]

(786) D'autres que moi ont dit et diront bien mieux que je ne saurais le faire **le médecin, le chercheur, l'humaniste** que fut mon père. Je veux aujourd'hui – quant à moi – simplement rappeler **l'homme qui regarda l'histoire en face en juin 1940 : le résistant refusant le fascisme**, qui décida d'agir sans tarder, nouant aux premières heures de l'occupation des liens avec les premiers groupes de résistance. [FIG15]

L'emploi d'un syntagme nominal défini donne une dimension générique au défunt, qui, là encore, échappe à son existence personnelle pour être envisagé selon une perspective généralisante.

Enfin, les nécrologies sont émaillées de syntagmes nominaux démonstratifs prédicatifs (Schnedecker 2006), qui permettent d'apporter une information nouvelle sur le référent (nous avons d'ailleurs montré p.248 *sq.* que le portrait du défunt esquissé dans la nécrologie reposait en grande partie sur ces anaphores nominales). Voici quelques exemples, tous situés à l'ouverture des nécrologies dont ils sont issus :

(787) Philippe Amaury fait sans conteste partie de ces patrons qui ont marqué l'histoire de la presse [...]. Pourtant, **cet industriel de la presse** est inconnu du grand public. [FIG39]

(788) Depuis Reagan [...], John Kenneth Galbraith n'était plus très à la mode. **Cet économiste keynésien, à l'esprit fécond, qui s'est éteint ce weekend à l'âge de 97 ans à Cambridge, Massachussets**, n'en aura pas moins été l'un des penseurs économiques les plus influents de la scène intellectuelle des États-Unis pendant toute la seconde moitié du XX^e siècle. [FIG21]

(789) Mony Dalmès [...] est décédée à Paris à l'âge de 91 ans, a-t-on appris hier de son entourage. **Cette figure de la Maison de Molière, dont elle a été sociétaire de 1942 à 1957**, a également tourné dans une trentaine de films. [PRO29]

(790) Paul Cormier, alias « Monsieur Pointu », est décédé mardi à 84 ans. Né en 1922 sur la côte québécoise, **ce violoniste** vit sa carrière s'envoler en 1970. [CRO43]

Dans la première phrase de la nécrologie qui lui est consacrée, le défunt est désigné par son nom. La référence se fait dans la deuxième phrase au moyen d'un syntagme nominal démonstratif anaphorique,

qui a une valeur prédicative. Par exemple, en (787), la seconde phrase comporte deux prédications superposées, qui pourraient se paraphraser ainsi :

(787)-a Philippe Amaury est inconnu du grand public.

(787)-b Philippe Amaury est un industriel de la presse.

L'énoncé (787)-a correspond à la prédication première de la phrase, supportée par le groupe verbal. L'énoncé (787)-b correspond à une prédication implicite qui s'infère à partir de la chaîne de référence à cheval sur les deux premières phrases de l'article : la coréférence entre les deux désignations permet de déduire leur équivalence. On perçoit de nouveau le dédoublement que nous avons déjà mis en évidence entre deux facettes du défunt : ce dédoublement repose ici sur la reclassification (Corblin 1987, p.212) opérée par l'emploi de ce syntagme nominal démonstratif. L'anaphore permet en effet de recatégoriser de référent et donc de changer la perspective selon laquelle on l'envisage : dans la première phrase, lorsqu'il est désigné par l'association de son prénom et de son patronyme, il est envisagé en tant qu'individu. Dans la seconde phrase, il est envisagé dans une perspective générique et élargie, qui sera le creuset de la naissance de la figure tutélaire.

2.1.2.3. Un dédoublement syntaxique

Un dernier procédé permet de parachever ce dédoublement qui affecte le défunt : il s'agit de l'emploi fréquent d'une tournure du type « Avec [nom du défunt], c'est [ce que le défunt représente] qui disparaît ». Voici un premier exemple :

(791) Avec **Ligeti**, c'est *l'une des plus grandes figures musicales de la deuxième moitié du XX^e siècle* qui vient de disparaître. [FIG52]

La tournure se présente ainsi : un complément circonstanciel en tête de phrase, composé de la préposition « avec » suivie du nom du défunt (en gras), puis le sujet (en italiques), fréquemment mis en valeur par le présentatif « c'est ... qui », puis le verbe disparaître (ou un autre verbe signifiant la mort). Toutefois, l'analyse sémantique laisse perplexe : il y a identité entre le nom propre introduit par la préposition avec (en gras) et le sujet de la phrase (en italiques). En effet, le syntagme nominal « l'une des plus grandes figures musicales de la deuxième moitié du XX^e siècle » désigne bien la même personne que « Ligeti », les deux syntagmes étant coréférents. On pourrait d'ailleurs tout à fait trouver dans une nécrologie un énoncé du type :

(791)-a **Ligeti**, *l'une des plus grandes figures musicales de la deuxième moitié du XX^e siècle*, vient de disparaître.

Comment expliquer alors cette préposition « avec », qui introduit le nom propre en (791) ? D'autant qu'il ne s'agit pas d'un exemple isolé : ce patron phrastique revient de façon très fréquente dans les nécrologies, comme en témoignent les quelques exemples suivants, issus de journaux variés et de nécrologies diverses (que ce soit par leur taille ou par le type de défunt auquel elles sont consacrées) :

(792) Avec **Jean-François Revel**, *l'un de nos intellectuels les plus intransigeants et les plus lucides* disparaît. [FIG20]

(793) Avec **Irène Aïtoff**, qui vient de mourir dans sa 102^e année, disparaît *une mémoire vive de l'art lyrique du XX^e siècle*. [FIG51]

(794) Avec **lui** [Georges Charachidzé] disparaît *le dernier des pionniers de la linguistique caucasienne en France*. [BSL15]

(795) Avec la mort de **Georges Péju**, c'est aussi *une façon de concevoir ce métier de libraire* qui disparaît. [MON86]

(796) Avec **lui**, nous perdons plus qu'*un collaborateur précieux*. C'est *un ami* qui s'en va, *un collègue toujours souriant, un homme prévenant, prompt à partager sa connaissance du football*. [LEQ6]

Au-delà de quelques variations mineures, on constate une véritable récurrence de cette tournure, avec cette identité entre le nom du personnage ou le pronom anaphorique qui le désigne (en gras) et le syntagme nominal sujet (en italiques).¹⁷¹ C'est la raison pour laquelle ce « avec » intrigue : cette préposition peut se charger de sens relativement divers, mais derrière cette variété se cache une unité, en l'occurrence « la concomitance, c'est-à-dire la coprésence des deux termes reliés par la préposition » (Riegel, Pellat et Rioul 1994, p.371). Or dans ces exemples, on ne peut pas parler de coprésence puisque les deux termes sont coréférents : on semble donc assister de nouveau à un dédoublement du référent, qui justifierait l'emploi de cette préposition.

Ce dédoublement dissocie le défunt en deux entités : d'une part, l'être humain qui vient de disparaître, désigné par son nom, et qui est donc envisagé dans sa dimension personnelle, et d'autre part, la figure exemplaire que l'on veut retenir de lui, ce modèle que son décès lui permet d'incarner, et qui dépasse son existence individuelle. Le dédoublement syntaxique est ainsi le signe d'un dédoublement sémantique entre deux niveaux du personnage, le niveau individuel, représenté par le syntagme en gras, et le niveau supérieur, représenté par le syntagme en italique (où l'on retrouve d'ailleurs des termes déjà analysés sous cet angle : « l'une des plus grandes figures musicales », « une mémoire vive », « le dernier des pionniers »...). Cette tournure vient ainsi couronner le passage de

¹⁷¹ Cette identité pourrait sembler moins évidente en (795), dans la mesure où le nom « façon » paraît pouvoir difficilement être coréférent d'un nom propre. Néanmoins, on pourrait tout à fait imaginer une nécrologie intitulée : « Georges Péju, une façon de concevoir le métier de libraire », suggérant qu'il y a analogie entre les deux termes juxtaposés. De même, une nécrologie pourrait tout à fait s'ouvrir sur la phrase suivante : « Georges Péju, c'était une façon de concevoir le métier de libraire ». Dans cet énoncé, la structure attributive met en évidence l'identité entre les deux syntagmes.

l'individu à la figure emblématique : c'est donc à partir de phénomènes linguistiques très concrets, narratifs, lexicaux et syntaxiques que s'élabore la métamorphose du défunt à qui l'on dit adieu vers la figure tutélaire à qui on demande protection et dont on s'engage à poursuivre l'œuvre.

2.2. Rôle de la remémoration

Ce nouveau rôle que l'on attribue au défunt nécessite la mobilisation active de la communauté : le nouveau statut auquel le disparu accède après son décès implique que la communauté a une nouvelle forme de relation avec lui. Ainsi, après la tentative initiale de conserver les relations avec le mort à l'identique (que l'on a étudiée dans la première partie de ce chapitre), arrive un deuxième stade, dans lequel la remémoration joue un rôle crucial. Faire incarner ce nouveau rôle au disparu nécessite en effet d'entretenir sa mémoire. Comme le dit Hanus, « faire son deuil, c'est encore se remémorer, revenir sur ses souvenirs pour accepter qu'ils s'inscrivent définitivement dans le passé » (Hanus 1998, p.114). Faire vivre le souvenir du disparu se joue à deux échelles distinctes : c'est d'abord le nécrologue, qui, au travers de son texte, va perpétuer sa mémoire. Puis c'est la communauté qui sera incitée, au travers de la nécrologie, à participer à cette remémoration.

2.2.1. Le nécrologue

Le nécrologue fait partie de ceux qui se doivent de poursuivre et de faire vivre autrement l'œuvre du défunt. Dans cette optique, le rôle de la remémoration est essentiel. Le nécrologue met ainsi volontiers en scène les souvenirs qui remontent dans sa mémoire :

(797) Je me souviens bien de ces deux jours passés dans le Massif central, sur le Tour de France VTT. Je me souviens de tant de choses... Grâce à lui, je me suis retrouvé sous la tente, dans le sable de Libye. J'ai partagé le thé avec les chefs du désert. Grâce à lui, j'ai suivi les traces de Mermoz. J'ai présidé discrètement la centième de Paris-Roubaix. J'ai travaillé avec Bernard Hinault, j'ai mangé des pâtes froides avec Ari Vatanen, le Finlandais volant. Grâce à lui. [LEQ16]

(798) Je me souviens comme si c'était hier du jour où j'ai étalé sur le sol de son bureau, dans les hauteurs de la tour centrale de Jussieu, les interminables feuilles quadrillées sur lesquelles j'avais décomposé et recombinaé à l'infini les verbes de ses tables 2, 3, 9 et 13 : mes premières matrices analytiques de la communication et du mouvement. [MAR1]

(799) Je garde le souvenir très fort de son opposition à la définition de l'embryon à partir d'étapes de son évolution. [...] Je me souviens également de son interrogation anxieuse, après avoir quitté la présidence du Comité, sur les progrès à venir des sciences du système nerveux et sur la complexité des problèmes qui risquent d'être soulevés. [CRO5]

(800) De tout ce que nous avons vécu avec Georges-Paul, les uns gardent quelque chose de ce qui fut le charme indicible de leur jeunesse journaliste, et les plus anciens cultivent le souvenir de ce qui a été pour eux comme une nouvelle jeunesse. [PRE10]

Le texte semble ainsi constituer un lieu privilégié pour la remémoration, comme si les mots étaient propices à la remontée des souvenirs. Ces mots peuvent d'ailleurs être directement sollicités par le nécrologue pour susciter la remémoration. C'est ce que l'on constate par exemple dans une nécrologie que *Présent* consacre à Georges-Paul Wagner :

(801) **Je me souviendrai** de Georges-Paul Wagner tenant en haleine un auditoire charmé et convaincu, mais aussi d'un combattant descendant dans l'arène médiatique pour prendre la pensée unique à rebrousse-poil. [...]

Je me souviendrai de Georges-Paul sur un quai de gare, fatigué par un énième voyage entrepris pour aller défendre, à l'autre bout de la France, ce qui lui semblait plus important que la vie. [...]

Je me souviendrai de Georges-Paul chez nous, chez lui, dans les prétoires et jusque dans l'hémicycle où la « droite » libérale le blackboulait à l'heure du vote, après avoir manifesté presque honteusement et sous cape son approbation pendant les débats.

Je me souviendrai de lui comme d'un grand homme, qui en nous quittant nous laisse héritiers de l'ardente obligation de défendre et de préserver ce que, bien mieux que nous, il défendit et chercha à préserver. [PRE9]

L'anaphore de l'expression « je me souviendrai », qui revient au début de chaque paragraphe, vise à provoquer la remémoration et à infuser à tout le texte ce rôle mémoriel.

On remarque que parmi ses souvenirs, le nécrologue prête une attention particulière à la première rencontre :

(802) C'est dans une réunion du MAJ que j'ai rencontré Odile pour la première fois. Dans ces assemblées fortement dominées par la parole des hommes, elle faisait preuve d'autorité et de compétence. Cette longue jeune femme aux cheveux auburn impressionnait la jeune enseignante en droit que j'étais. [CHO1]

(803) J'ai fait la connaissance de Bernard à l'occasion du premier colloque auquel j'ai participé. C'était en décembre 1981 à Montpellier. De cette rencontre ma mémoire garde le souvenir d'une convivialité heureuse et chaleureuse, de disputes qui paraissaient vouloir en venir aux mains sans jamais y parvenir, et surtout d'une voix de basse qui détonnait, supplantait le tumulte et s'imposait. [CAH1]

(804) J'eus la révélation quand je croisai son chemin, au tout début des années 50 de l'autre siècle. Il fréquentait alors un petit mouvement très peu connu, qui s'appelait « Occident ». [RIV3]

(805) Le plus ancien souvenir doit remonter à 40 ans, vers 1966, lors d'une conférence d'Action française, où je l'entendis démontrer, et son théorème semble toujours irréfuté, la supériorité théorique de la monarchie héréditaire sur toute autre forme de gouvernement. [PRE13]

(806) Madeleine, je l'ai rencontrée pour la première fois en 1960, au colloque sur « Le militant ouvrier », dont devait naître Le Mouvement Social, qu'elle a ultérieurement dirigé pendant de longues années. Notre collaboration, parfois intermittente, voire conflictuelle, toujours amicale, n'a jamais cessé. [CLI2]

(807) J'ai rencontré Ligeti à l'Ircam pendant l'hiver 1984, au moment du 60^e anniversaire de Pierre Boulez. Notre relation est devenue très forte. [MON98]

Il s'agit d'une part de remonter aux sources de la mémoire, mais également de souligner la proximité qui unissait le défunt au nécrologue. En effet, lorsque le souvenir naît de la mémoire du nécrologue, il a le rôle particulier de témoin : il est donc à même de livrer au lecteur la réalité du défunt, telle qu'il l'a vécue. Un parcours mémoriel s'instaure alors, du défunt vers le lecteur, en passant par le nécrologue, qui adopte ainsi de nouveau un rôle de médiateur. On retrouve un processus de transmission par le biais de la parole, mis en évidence par Roland Barthes dans le cadre de la littérature :

La mort, la vraie mort, c'est quand meurt le témoin lui-même. Chateaubriand dit de sa grand-mère et de sa grand-tante : « Je suis peut-être le seul homme au monde qui sache que ces personnes ont existé » : oui, mais comme il l'a écrit, eh bien nous le savons aussi, pour autant du moins que nous lisions encore Chateaubriand.

(Barthes 1979)

Nous avons vu que le défunt est souvent considéré comme la mémoire d'un événement, comme le dernier représentant d'une catégorie : sa mort met donc en péril la survie de ces éléments, d'où la nécessité presque impérieuse de faire vivre cette mémoire d'une autre façon. C'est là qu'intervient le nécrologue lorsqu'il joue le rôle de témoin : c'est lui qui permet la transmission de l'héritage du disparu vers le lecteur, qui devient alors à son tour un témoin. La nécrologie exhibe d'ailleurs parfois le côté intime de la nécrologie, comme ici, où l'auteure souligne qu'elle se trompe peut-être :

(808) Tu exerçais dans un cabinet [...] qui, je pense – mais encore une fois ma mémoire peut me faire défaut – donnait sur la rue Soufflot. [CHO1]

Le doute exprimé ici confère paradoxalement plus de réalisme à la scène : en effet, ce qui compte n'est pas la localisation exacte du cabinet d'Odile Dhavernas, qui finalement importe peu, mais la proximité qui unissait cette dernière à la nécrologue, proximité montrée par le discours et rendue tangible par ce flou qui entoure les souvenirs évoqués. C'est ainsi que le nécrologue peut affirmer, à propos des morts, qu'« ils continueront de vivre à travers [lui] » (DIV138).

2.2.2. La communauté

Si le nécrologue revendique un rôle de médiateur mémoriel, c'est qu'il entend faire jouer un rôle à la communauté des lecteurs. De fait, la remémoration est envisagée de manière collective :

(809) Ses admirateurs **se souviendront** de son talent de mélodiste. [LIB45]

(810) Tous ceux qui ont connu Haiim **garderont** le souvenir d'un homme à l'intelligence pétillante, à la chaleur rayonnante, au charisme exceptionnel. [BSL2]

(811) Ceux qui l'ont connu autrement que par les livres **se souviendront** de lui comme d'un homme de conviction, fidèle au code de conduite qu'il avait choisi. [BSL11]

(812) On **n'oubliera pas** le regard de baleine qui conclut ce film. [LIB44]

(813) On **se souviendra** de Mony Dalmès dans la pièce *Le Clan des veuves* (1990). [MIN13]

(814) On **retiendra** d'elle sa bataille homérique à l'Assemblée nationale contre la liberticide loi Gayssot sous les insultes de la gauche. On se souvient également de ses excellentes prestations sur les plateaux de télévision les soirs d'élection. [RIV4]

(815) On **se souviendra** aussi d'un superbe papier sur Gauguin ou, il y a peu, de ceux sur Dada et la Sécession viennoise. [ROU3]

On retrouve dans ces énoncés l'équivalent des énonciateurs virtuels que nous avons définis au cours du chapitre sur l'énonciation (p.355) : il s'agissait alors de faire assumer l'éloge à un énonciateur collectif aux limites floues (par exemple « tous ceux qui eurent la chance de le croiser »). Ici, c'est la même entité qui est sollicitée, mais dans une perspective différente : il ne s'agit plus de déléguer l'hommage, mais d'inviter à entretenir la mémoire du défunt. L'emploi du futur (en gras) confère en effet une valeur prescriptive à ces énoncés. Le lecteur est invité à faire partie à ces énonciateurs virtuels, soit par le biais du « on » générique, dans les exemples (812) à (815), soit par le biais de désignations collectives à la référence volontairement large, comme « ses admirateurs, en (809), ou « tous ceux qui ont connu Haiim », en (810), autant de désignations positives qui donneront envie au lecteur de s'y identifier pour appartenir à la communauté. Il s'agit finalement de dire au lecteur : « si vous aussi vous avez connu et aimé le défunt, alors souvenez-vous de lui ».

Ainsi, au-delà de l'acte de langage assertif, par lequel le nécrologue raconte la vie du défunt telle qu'elle s'est déroulée, se lit un acte directif, doublé d'un acte promissif (puisque le nécrologue s'inclut dans ceux qui vont s'efforcer de perpétuer l'œuvre du défunt) :

(816) Suzie, tu vas nous manquer, mais nous **penserons**, selon la coutume, à te faire participer à nos réunions festives en versant quelques gouttes de boisson sur le sol, « pour les Ancêtres », dont tu fais maintenant partie. [LAN2]

(817) Son neveu Pierre qui l'aimait beaucoup **transmettra**, par ses livres, cet amour de la librairie qui l'habitait. [PRO45]

(818) Mais il n'a pas vécu en vain : il reste ses livres, "incontournables", comme on dit, dès qu'on veut parler de 1939-45, et qui, tous écrits au présent, reprennent vie dès qu'on les ouvre ; il reste l'amour des terres d'Occident, qu'il a contribué à réveiller dans le pays celtique. Adieu, grand camarade ! Et **puissent** de jeunes combattants naître du sang du vieux dragon. [RIV3]

(819) **Il ne faut surtout pas** l'oublier. [AUJ4]

L'acte directif se lit dans l'emploi du futur (« penserons », « transmettra »), du subjonctif (« puissent ») ou de l'expression modale à valeur injonctive « il ne faut pas » : ces énoncés règlent le comportement attendu de la communauté (et donc du lecteur) suite au décès du nécrologisé. Entretenir la mémoire du mort, en retenant de sa vie ce qui en vaut la peine, en gardant une trace de son action, est donc un travail collectif : c'est ainsi que l'histoire privée du défunt deviendra une partie de l'histoire collective de la communauté, un patrimoine partagé.

Bilan

Nous avons vu que la nécrologie joue le rôle d'un rituel funéraire, en permettant de régler le sort du défunt au sein de la communauté. Deux écueils principaux doivent être évités : celui du déni (par lequel on se contenterait de maintenir le défunt en vie artificiellement) et celui de l'oubli (par lequel on refuserait de se souvenir du défunt, ce qui est pourtant ce qui donne sa valeur à la vie et qui fonde nos sociétés). La nécrologie est caractérisée par une tension permanente entre ces deux écueils : elle est d'une part marquée par le désir de mettre la mort de côté et de reconstruire au niveau textuel les relations entre les vivants et le mort, afin de donner l'illusion de la présence du disparu. D'autre part, elle est traversée par des phénomènes de représentation qui se construisent sur deux plans distincts : on assiste tout d'abord à une première forme de représentation qui met en scène, selon des procédés très variés, une mort individuelle et la vie à laquelle elle met fin. La nécrologie ne se contente toutefois pas de dire la mort : tout en mettant en avant cette coupure irrémédiable entre celui qui part et ceux qui restent, elle tente de tisser à nouveau des liens entre eux par le biais du discours. La nécrologie se lit dès lors également comme une re-présentation du mort, une façon de le rendre présent à nouveau, en lui attribuant une nouvelle fonction au sein de la communauté qui va désormais devoir exister sans lui, sachant qu'il ne peut être réincorporé dans son nouveau statut que s'il a tout d'abord été mis à distance des vivants. C'est là un des objectifs rituels de la nécrologie, qui, en disant le décès, sépare le monde des morts et celui des vivants. On peut ainsi souligner avec Jean-Didier Urbain la « nature équivoque du travail du deuil, travail qui est tout à la fois perpétuation de l'échange par-delà la mort et mise à distance des "interlocuteurs" » (1989, p.108).

Ces phénomènes de représentation, qui s'inscrivent dans les rituels destinés à surmonter un décès, ont une double fonction : il s'agit en premier lieu de faire mémoire au disparu, de l'accompagner dans sa mort. La nécrologie permet en effet de se souvenir du défunt, en évoquant sa vie comme sa mort, non pas uniquement pour se remémorer le passé, mais pour le rendre présent, en donnant corps à l'absent. Mais la nécrologie vise aussi à faire société pour les vivants, et ainsi à s'accompagner soi-même face à la mort : en perpétuant le souvenir du défunt au sein de la communauté à laquelle il appartenait, on se projette dans sa propre mort, qui devient non plus une rupture irrémédiable avec les vivants, mais une autre façon d'interagir avec eux : le lien social devient lien mémoriel. Ainsi, le travail du deuil permet de s'ouvrir vers la vie qui continue.

Chapitre 7

Fonctions relatives au nécrologue. La mort en première personne

*Memor esto judicii mei sic enim erit et tuum mihi heri et tibi hodie.*¹⁷²

Ancien Testament, « Ecclésiastique », 38 : 22.

EN TANT que rite funéraire, la nécrologie joue également un rôle par rapport au nécrologue lui-même. Nous sommes là dans la mort « en première personne » (Jankélévitch 1966, p.26), celle qui concerne le sujet. Ces fonctions de la nécrologie relatives au locuteur sont toutefois moins prégnantes, ce qui explique le volume restreint de ce chapitre par rapport à ceux consacrés aux fonctions de la nécrologie qui ont trait au défunt ou au lecteur. Ce phénomène tient à deux raisons principales : d'une part, dans la nécrologie, en comparaison avec d'autres formes d'éloge funèbre, les liens entre le défunt et le nécrologue sont moins intimes¹⁷³. La dimension interpersonnelle étant moins marquée, le nécrologue s'engage moins dans

¹⁷² « Souviens-toi de ma sentence qui sera aussi la tienne : c'était mon tour hier, c'est le tien aujourd'hui. » (je traduis)

¹⁷³ Je parle ici de la majorité des nécrologies. Il existe naturellement des nécrologies dans lesquelles une proximité existe entre le nécrologue et le défunt, proximité d'ailleurs souvent exhibée, on l'a vu (p.319), par la scénographie corporalisante qu'adopte le discours. Ce sont d'ailleurs ces nécrologies dans lesquelles les fonctions relatives au nécrologue tiennent la place la plus importante, comme on le verra au cours du chapitre.

son discours, qui, par ricochet, le concerne moins. D'autre part, comme on l'a vu dans l'analyse de l'énonciation, dans les nécrologies, le « je » s'efface souvent au profit du « nous » : la dimension personnelle est par conséquent réduite, puisque le nécrologue joue le rôle d'officiant dans la cérémonie nécrologique. Dans cette optique, il se fait le plus transparent et le plus neutre possible :

L'officiant aura tendance à s'effacer pour mieux laisser parler les symboles, pour inscrire son action dans un système de valeurs qui le dépasse et à raison d'une histoire collective plus englobante. Ce qui prime ici, c'est le système de valeurs et de symboles réactualisé par l'acte rituel.

(Abélès 1989, p.129)

Ce rôle d'officiant en retrait se retrouve d'ailleurs dans d'autres rites médiatiques que ceux qui touchent au décès : il a été étudié par exemple par Daniel Dayan et Elihu Katz à propos de la retransmission télévisuelle de mariages ou de couronnements royaux (1996, p.192), ou par Mihai Coman concernant la couverture médiatique des manifestations qui ont mené à la chute du régime de Ceaucescu en Roumanie (Coman 1996, p.15). Le nécrologue, dans cette posture d'officiant, s'efface en tant qu'individu afin d'être le garant de l'intersubjectivité, que l'on peut considérer comme un principe de fonctionnement essentiel des rites de deuil moderne (Déchaux 2001, p.178). Afin de faire émerger et de partager cette intersubjectivité avec l'ensemble de la communauté, le nécrologue s'emploie à ne pas se mettre en scène personnellement dans son discours. Pour ces deux raisons, les fonctions du rite concernent peu le nécrologue dans sa dimension individuelle.

Néanmoins, deux fonctions rituelles de la nécrologie se dégagent en lien avec le nécrologue, que nous étudierons successivement au cours de ce chapitre : la nécrologie permet au nécrologue, d'une part, de faire face à l'angoisse de sa propre mort, et d'autre part, de dire et de partager sa peine. On voit déjà combien ces fonctions, si elles prennent appui sur le nécrologue, qui est le pivot de l'expression de l'effroi ou du chagrin, concernent aussi indirectement et par extension la communauté dans son ensemble, notamment parce qu'elles s'articulent autour des émotions, qui sont partagées avec l'ensemble de la collectivité : ce chapitre anticipe par conséquent déjà en partie sur le suivant, qui portera sur les fonctions rituelles de la nécrologie relatives à la communauté. Cette anticipation est néanmoins inévitable et même volontaire : comme je viens de le dire et comme je le montrerai de façon plus développée au cours du chapitre, le nécrologue est le médiateur nécessaire de l'expression des émotions de la communauté. Les fonctions qui le concernent impliquent donc nécessairement l'ensemble de la communauté. Néanmoins, la distinction entre les fonctions relatives au nécrologue, étudiées dans ce chapitre, et celles relatives à la communauté dans son ensemble, analysées dans le chapitre suivant, se justifie dans la mesure où les fonctions mises en évidence ici dépendent plus

étroitement du nécrologue, qu'elles concernent en premier lieu, avant de s'étendre à l'ensemble de la communauté. Les fonctions rituelles de la nécrologies relatives à la communauté, qui seront étudiées au chapitre suivant, concernent quant à elles l'ensemble de la communauté, dont le nécrologue devient alors uniquement un membre parmi d'autres.

I. Faire face à l'angoisse de sa propre mort

*Any man's death diminishes me, because I am involved in Mankind; And therefore never send to know for whom the bell tolls; It tolls for thee.*¹⁷⁴

DONNE John, « Meditation XVII », *Devotions upon Emergent Occasions*, 1624.

La nécrologie est tout d'abord le lieu où en parlant de la mort de l'autre, le nécrologue fait face à l'angoisse de sa propre mort. La conscience de la mort est en effet ce qui fait de nous des hommes (Morin 1970, p.17). La nécrologie est une première approche de la mort, par le biais de l'appréhension du décès d'autrui. Cette expérience de la mort de l'autre ne peut toutefois pas remplacer celle de la mort de soi : « personne ne peut déléguer un autre pour mourir à sa place » (Greisch 1994, p.271). Néanmoins, même si le deuil d'autrui ne permet pas de penser sa propre disparition, il s'agit d'une façon de se représenter la mort : par la nécrologie, la finitude de la vie et l'irréversibilité de la mort s'imposent au nécrologue. D'autant qu'une certaine ironie tragique est attachée à la rubrique : le statut du nécrologue n'est pas immuable, et de nécrologue, il peut devenir le défunt et passer de l'autre côté. Au sein du corpus, c'est ce qui est arrivé à Jean Perrot, qui, après avoir longtemps tenu la rubrique nécrologique du *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, a fini par faire lui-même l'objet d'une nécrologie (BSL16). Parler de la mort des autres n'empêche pas de mourir soi-même. Cependant, par le biais de la nécrologie, le nécrologue (et indirectement, le lecteur) peut apprivoiser la mort et apaiser l'angoisse qui étreint l'être humain à la pensée de sa propre mort à venir.

Ce mouvement s'effectue en deux temps, que nous étudierons successivement : nous verrons en premier lieu que l'évocation du décès se dote d'une dimension cathartique, permettant de faire l'expérience de la mort alors que les occasions de s'y confronter sont de moins en moins présentes

¹⁷⁴ « La mort de chaque être humain me diminue, puisque je fais partie de l'Humanité. Aussi, n'envoie jamais personne demander pour qui sonne le glas : c'est pour toi qu'il sonne. » (je traduis)

dans la sphère privée. En second lieu, écrire sur les disparus est le moyen d'échapper à la vanité de la vie : entretenir la mémoire des morts permet de donner un sens à leur vie et, par ricochet, à la nôtre.

1. Une évocation cathartique

1.1. Le contexte : une mort invisible

Aujourd'hui, la mort est devenue invisible : l'être humain a peu d'occasion d'y être confronté avant son propre décès. Il s'agit là d'un phénomène que de nombreux travaux ont mis en évidence, lié à diverses causes convergentes qui coïncident à partir des années 1950 pour exclure la mort de l'existence. En premier lieu, on meurt moins qu'avant : l'allongement de la durée de la vie fait diminuer d'autant les occasions d'être confronté au deuil de proches et rend la mort plus étrangère aux jeunes générations. De plus, la mort se « privatise » : alors qu'auparavant, on assistait aux enterrements de la famille éloignée, des voisins, des amis lointains, comme le dit savoureusement Georges Brassens, « les vivants d'aujourd'hui ne sont plus si généreux, quand ils possèdent un mort ils le gardent pour eux »¹⁷⁵. En second lieu, on assiste à une certaine « déritualisation » de la mort privée, liée entre autres à la baisse de la religiosité et au recul plus général du sacré : aujourd'hui, le deuil public s'estompe, devenant une épreuve solitaire qui échappe largement au symbolique. Enfin, la mort est mise à distance : alors qu'il y a quelques siècles, l'usage était de mourir publiquement dans son lit, aujourd'hui, l'immense majorité des décès se produit à l'hôpital et cette médicalisation de la mort exclut largement les proches du processus. De plus, le rapport à la mort se professionnalise : de nombreux métiers se sont développés, dans un véritable commerce funéraire. Ce qui tourne autour de la gestion du décès échappe désormais à la famille et aux proches, à qui cela revenait jusqu'alors. On a ainsi pu parler de « mort inversée » (Ariès 1967, p.170), de « mort escamotée » (Thomas 1975, p.196), de « mort interdite » (Ariès 1975, p.61) ou encore de « mort désaffectée » (Baudrillard 1976, p.276).

Ce rejet de la mort entraîne une tabouisation marquée de tout ce qui tourne autour de la mort : en premier lieu le décès lui-même, puisque le moment du mourir devient tabou. En second lieu, le cadavre, qui est relégué à des spécialistes et qui est générateur d'angoisse. Enfin, c'est l'expression du deuil elle-même qui devient taboue, étrange, délicate : on n'a plus aujourd'hui de rites institués qui

¹⁷⁵ Georges BRASSENS, « Les funérailles d'antan », *Les funérailles d'antan*, 1960.

nous permettent de savoir quels comportements adopter face au deuil, que ce soit le sien ou celui d'autrui.

1.2. La nécrologie : une nouvelle manière d'appréhender la mort

C'est dans ce contexte de mise à distance de la mort que prend place la nécrologie, qui s'est développée au cours du XX^e siècle parallèlement à ce repli de la présence de la mort dans la société. On peut faire l'hypothèse que la nécrologie est l'occasion de libérer la parole sur la mort, sur les morts, sur le mourir, et sur l'angoisse qui peut accompagner ce sujet, au travers de l'évocation d'une mort moins familière, moins personnelle, de l'ordre de la sphère publique. Ceci demeure bien sûr une hypothèse : précisément dans la mesure où ce rôle ferait écho au tabou qui entoure la mort, il n'existe pas dans le texte de marques qui illustreraient ce mouvement. L'analyse linguistique ne permet donc pas d'avoir accès à des faits qui pourraient valider cette hypothèse, qui demanderait à être confirmée par d'autres analyses qui ne relèvent pas de la compétence du linguiste et n'entrent pas dans le cadre de cette thèse. Néanmoins, on peut supposer que la nécrologie joue cette fonction, ce qui répond par ailleurs à une interrogation que j'avais soulevée au cours du deuxième chapitre (p.95) : je m'étais étonnée du caractère surprenant de certains aspects des nécrologies qui ne sacralisaient pas la mort comme on aurait pu s'y attendre. J'avais notamment souligné (p.92) que la nécrologie s'insérait apparemment sans complexe entre les pages sportives et le programme télévisé, malgré le caractère moins anodin, voire plus pesant, du sujet traité. J'avais également montré (p.91) que certains titres de rubrique pouvaient paraître malvenus (à l'instar de « Vivre mieux », « Temps libre » ou « Intermède ») et que certaines coïncidences de mise en page semblaient maladroitement (voisinage d'une nécrologie avec une publicité qui incite à « profiter de la vie », par exemple, cf p.95). Enfin, l'analyse des moyens linguistiques mis en œuvre pour dire la mort avait mis en évidence le recours massif à des dénominations crues, qui échappent largement à l'euphémisation (p.477). De nombreux indices semblent ainsi montrer que la mort est traitée comme un sujet comme un autre, qui ne fait pas l'objet d'atténuations et qui ne demande pas de délicatesse particulière. On peut ici formuler l'hypothèse que dans un contexte où l'évocation de la mort est prohibée, la nécrologie est le lieu de la libération de la parole.

Cette libération de la parole n'est toutefois pas totale : ce n'est pas un hasard si elle concerne les articles nécrologiques, qui ne portent pas sur n'importe quelle mort. La spécificité de la nécrologie par rapport à d'autres discours sur la mort est de ne pas évoquer (sauf cas particuliers) la mort d'un

proche ou d'un *alter ego*. Dans les nécrologies, l'évocation de la mort permet ainsi de parler de la mort sans parler de sa mort, comme le souligne avec justesse Frédéric Antoine, dans une étude portant sur les représentations de la mort à la télévision :

Médecine des temps post-modernes, l'image télévisuelle du mort revêt une fonction anxiolytique, le sacrifice quotidien d'un à deux êtres humains sur l'autel du journal télévisé permettant à chaque spectateur, dans le confort de son salon, d'accepter la mort en tant que phénomène général inévitable, tout en récusant la sienne.

(Antoine 1993, p.64)

La nécrologie est donc l'occasion de se confronter à la mort dans sa dimension universelle, sans provoquer l'angoisse générée par une mort dans laquelle on est susceptible de se reconnaître et de se projeter.

À cet égard, il peut être intéressant de comparer le traitement de la mort dans les articles nécrologiques (que j'étudie dans le cadre de cette thèse) et dans les annonces nécrologiques (les faire-parts de décès publiés par les proches du défunt). Dans l'ensemble, c'est par la relation au défunt que ces deux formes de nécrologie diffèrent : les articles nécrologiques proposent une relation généralement distanciée au défunt, tandis que les annonces nécrologiques exhibent la proximité. Il y a lieu de se demander si cette différence dans la relation au défunt influence la façon dont la mort est mise en scène. Je n'ai pas mené de comparaison systématique, mais les premières constatations montrent qu'effectivement, les annonces nécrologiques pratiquent l'atténuation bien plus que les articles nécrologiques. C'est ce que montrent ces quelques exemples canoniques de phrases d'annonce de la mort dans les annonces nécrologiques, empruntés à Gabriel Ringlet (1992), qui font la part belle à l'euphémisation :

(820) Elle **s'est endormie** proche de cette vérité cachée qui lui tenait tant à cœur. Paix à son âme et à ses proches de cœur. (*Le Figaro*)

(821) Le 1^{er} décembre, **le Seigneur accueillait dans sa paix et sa lumière** M. Francis G. (*Ouest France*)

(822) Amélie **nous a quittés** le 20 novembre. Elle avait 36 ans. (*La Voix du Nord*)

(823) En ta personne, **je perds** un grand ami et un merveilleux et talentueux collègue de travail. (*Dernières Nouvelles d'Alsace*)

On observe des procédés d'atténuation lexicale (en gras) qui tranchent avec la fréquence des mots « mort » et « décès » que l'on trouve dans les deux tiers des formules-type d'annonce de la mort des nécrologies. Cette euphémisation de la mort dans les faire-parts de décès est d'ailleurs décrite dans plusieurs études (Eckkrammer 1996, p.181 ; Ringlet 1992, p.40 ; Hammer 2014, p.157). L'article

nécrologique peut donc être considéré comme une nouvelle manière d'appréhender la mort dans sa réalité crue, et de se confronter ainsi à l'expérience du décès sans se trouver impliqué personnellement.

1.3. Élargissement aux médias en général

De façon plus générale, les médias permettent de parler de mort à bâtons rompus, sans tabou, de façon crue et directe. Ces phénomènes ne concernent plus exclusivement les nécrologies, néanmoins ce contexte médiatique dans lequel elles prennent place permet de mieux mesurer le rôle qu'elles tiennent. Si l'on s'éloigne des seules nécrologies pour parcourir les pages du journal, on constate que la place consacrée à la mort dans les journaux est conséquente (Rabatel et Florea 2011, p.7) : la mort figure en bonne place dans les « pages internationales », à travers l'évocation de drames qui frappent des populations entières. Les « pages nationales » mentionnent quant à elles le décès de personnalités de premier plan dans le monde de la politique ou des arts, notamment. La rubrique « société » fait écho à des décès emblématiques de certains débats sociétaux (suicides liés au travail, euthanasie, ou encore, plus récemment, mort de migrants qui fuient la guerre...). La rubrique « faits divers » comporte également son lot de disparus anonymes aux histoires généralement sordides. Même la rubrique sportive n'échappe pas à la mention sporadique de décès accidentels ou consécutifs au dopage. On observe ainsi une omniprésence de la mort et des morts dans les pages du journal.

Il s'agit là d'un phénomène qui a été observé dans les médias en général, comme le soulignent Patrick Legros et Carine Herbé :

Au regard des dix dernières années [depuis 1990 environ], l'idée de la mort semble au contraire réapparaître de façon insidieuse. Désormais, elle ponctue le quotidien et se propage insensiblement, notamment par le biais des médias.

(Legros et Herbé 2006, p.13)

Vicki Goldberg tire des conclusions analogues de l'analyse des médias anglosaxons : la croissance de l'imaginaire de la mort dans l'univers culturel (et notamment dans les médias) est liée à une relation de plus en plus distendue des êtres humains à la mort dans la sphère personnelle. Les médias donneraient donc la mort en spectacle pour pallier un « déficit » de mort dans l'environnement privé.

On note d'ailleurs une mutation des pratiques médiatiques concernant la mort. Reprenons la typologie des morts proposée par Vladimir Jankelevitch (1966, p.24) : la mort en troisième personne est la mort abstraite et anonyme, celle qui concerne les autres. La mort en deuxième personne est la mort de l'autre, la mort des proches. Quant à la mort en première personne, c'est notre propre mort, qui ne peut être vécue qu'au futur et qui demeure quoi qu'il arrive un grand mystère. Nous avons vu

au travers de l'exemple de la nécrologie, qui peut être étendu aux médias en général, que ces différents modes d'appréhension de la mort ne sont pas frappés équitablement par le tabou, qui semble avant tout toucher les morts en première et deuxième personnes, les morts de la sphère privée. La mort en troisième personne, impersonnelle, lointaine, abstraite, publique, semble échapper au tabou, au point d'être même hyperbolisée par effet de balancier. La mise en scène de la mort en troisième personne, si elle est pour l'individu une première approche de la mort, conserve un effet protecteur : c'est de la mort de l'autre dont il est question, une altérité fondamentale séparant le mort du vivant. Cette altérité peut tenir à la vie du défunt, qui n'est pas celle de Monsieur-tout-le-monde (comme c'est le cas pour les morts qui font l'objet d'une nécrologie ou dont on diffuse les funérailles à la télévision), ou bien à la mort du défunt, qui n'est pas non plus classique (il s'agit souvent de morts violentes, qui ne ressemblent pas à l'image que l'on se fait de sa propre mort). Ainsi, cette mort en troisième personne qui est souvent, dans nos sociétés occidentales, une des premières façons d'appréhender la mort, celle des autres et la nôtre à venir, est fondamentalement « déréalisante », selon le mot de Louis-Vincent Thomas (1991, p.27). Comme le souligne Michel Schneider, cité dans un article de *Libération* sur le tabou qui entoure la mort :

Les représentations de morts violentes sur nos écrans sont précisément des écrans à la mort ordinaire. Le spectateur regarde ces images en se disant : je ne mourrai pas comme ça, donc, je ne mourrai pas du tout.

(Hajdenberg 2004)

Il s'agit par conséquent d'apprivoiser sa propre mort au travers de la mort de l'autre, celle qui ne peut pas nous atteindre.

Néanmoins ce constat tend à s'effriter, notamment avec l'avènement de nouvelles pratiques médiatiques autour de la mort, qui font une place à ces modalités plus personnelles d'appréhension de la mort : cimetières virtuels, pages commémoratives sur les réseaux sociaux, mise en scène de sa propre mort filmée en direct... Les mutations technologiques des dernières décennies, en facilitant le captage et la diffusion d'images animées, ont favorisé l'apparition de nouvelles modalités de représentations médiatiques de la mort. La mort en deuxième, voire en première personne se fait une place dans l'espace médiatique, donnant à voir une mort dans laquelle on est susceptible de se projeter. Certains auteurs n'hésitent pas à parler d'un rapport nouveau à la mort, voire d'un « renouveau de la mort » (Walter 1994).

Bilan

La nécrologie prend ainsi place dans un contexte particulier, dans lequel l'expérience de la mort se réalise en premier lieu au travers des médias. On peut ainsi faire l'hypothèse que l'omniprésence médiatique de la mort aurait un rôle didactique : bien qu'il soit impossible d'« apprendre à mourir » (Jankélévitch 1966, p.274), avoir cette première approche de la mort permet de se familiariser avec un phénomène qui demeure mystérieux et angoissant. C'est le cas pour le nécrologue mais également pour le lecteur de la nécrologie, qui est ainsi confronté à une mort lointaine, qui lui permet d'aborder la mort dans sa réalité abstraite sans se sentir directement et personnellement concerné. Il y a donc une dimension cathartique à l'évocation de la mort de l'autre que l'on rencontre dans les nécrologies.

2. Une volonté de faire face à la vanité de la vie

2.1. La remémoration pour parer à l'oubli

Faire face à l'angoisse de sa propre mort n'implique pas seulement de se familiariser avec la mort, en en faisant une première expérience distanciée. Cette angoisse liée à la mort concerne également la vanité de la vie : si une fois que l'on meurt, notre vie est oubliée, alors elle ne sert à rien. Dans toutes les civilisations, faire disparaître un mort est synonyme de grande violence et source d'angoisse pour l'individu. On peut par exemple citer la *damnatio memoriae*, ou condamnation à l'oubli (Benoist (dir.) 2007) : il s'agit de la sentence *post-mortem* que l'on prononçait dans la Rome antique à l'encontre des traîtres. L'oubli était alors conçu comme châtimement ultime : leur nom était effacé des documents des archives publiques, les statues les représentant étaient détruites, leur nom était supprimé des monuments... Il s'agit d'un phénomène que l'on retrouve lors des guerres : ne pas rendre à l'adversaire les cadavres ennemis constitue l'affront suprême. Les combattants n'hésitent d'ailleurs pas à risquer leur vie pour retrouver le corps de leurs confrères, à commencer par Priam, qui, dans *L'Odyssée*, vient réclamer à Achille la dépouille de son fils Patrocle, au péril de sa vie. Il s'agissait d'ailleurs d'un des objectifs de la « solution finale » et des camps d'extermination : on supprime les prisonniers mais également toute trace de leur existence (Friedländer 2008). Dans notre monde contemporain, c'est pour parer à cet oubli que des associations de soutien à des personnes sans domicile fixe leur offrent une inhumation en cas de décès, afin d'éviter que leur corps passe inaperçu dans la mort comme il a pu l'être dans la vie. Il y a donc un véritable enjeu autour de l'oubli

post-mortem, qui risque de rendre l'existence vaine. Ce n'est donc plus la mort qui est à la source de l'angoisse, car « la mort détruit le tout de l'être vivant, mais elle ne peut nihiliser le fait d'avoir vécu » (Jankélévitch 1966, p.458). Cette fois, c'est le sort réservé au défunt qui est l'objet de son inquiétude *ante-mortem*.

À cet égard, la nécrologie comporte une dimension apaisante : on se projette dans ce mort que l'on finira un jour par devenir, et on se rassure de voir que sa vie n'est pas vouée à l'oubli. En mettant en scène l'existence du défunt et en insistant sur l'héritage qu'il laisse à la postérité, le nécrologue se projette également dans sa propre mort, en espérant que lorsqu'elle surviendra, d'autres joueront le rôle qu'il joue aujourd'hui, pour entretenir sa mémoire et faire échapper son existence à la vanité. Le lecteur est également pris dans ce mouvement : lire la nécrologie d'autrui laisse à penser que le souvenir des morts est assuré au sein de la communauté et que sa propre vie ne sombrera pas dans l'oubli.

2.2. Donner du sens

2.2.1. Donner du sens à la vie

Dans ce contexte, la nécrologie vise à redonner du sens à la vie comme à la mort. À la vie tout d'abord, comme le montre cette nécrologie d'André Labarrère dans *Télu* (TET2), dans laquelle le nécrologue répond à une question posée par le défunt sur son blog avant sa mort : « À quoi a servi ma petite vie ? ». Le nécrologue, en évoquant quelques réussites objectives de l'homme politique, démontre dans l'article qu'il a bien « réussi sa vie ». Si c'est rare que la nécrologie le dise de façon aussi explicite, cela fait partie des fonctions qu'elle s'assigne, de façon plus indirecte. Le nécrologue cherche ainsi toujours à organiser la matière pour donner du sens à l'existence. C'est quelque chose que nous avons mis en évidence (p.236 *sq.*) à propos du récit, qui est envisagé dans la nécrologie comme une façon de donner de la cohérence et de l'intérêt à des événements qui, épars, manquent parfois de lisibilité, en les articulant autour d'un parcours de vie. De ce point de vue, l'attention portée à l'héritage du disparu, que l'on a également déjà analysée (p.488 *sq.*), peut également être considérée comme une façon de rendre la mort plus acceptable en soi, puisque cela montre que son existence n'aura pas été vaine, en mettant en valeur ce qui ne meurt pas. Il y a donc là divers mécanismes visant à donner du sens à la vie d'autrui et aussi, indirectement, à la sienne.

2.2.2. Donner du sens à la mort

Le nécrologue tente aussi, au travers de la nécrologie, de donner du sens à la mort. Le moment du décès est ainsi parfois interprété comme un « signe » :

(824) Un cancer foudroyant l'a emportée le dimanche de Pâques, jour de la Résurrection !
[RIV4]

(825) Jean nous a quittés le 28 mars 2006, journée de mobilisation sociale historique. On peut y voir un signe : un hommage à la continuité de nos luttes, dont Jean était une figure emblématique. [ROU1]

Dans l'exemple (824), la ponctuation interpelle : la présence inattendue d'un point d'exclamation à la fin d'une phrase évoquant le décès de Marie-France Stirbois suite à un « cancer foudroyant » invite à chercher ce qui pourrait être source de cette joie, qui ne peut pas être liée à l'information principale de la phrase. C'est donc la date de la mort, « le dimanche de Pâques, jour de la Résurrection », qui cause l'enthousiasme du nécrologue, qui y voit peut-être un signe divin et en tout cas l'espoir d'une vie qui renaît par-delà la mort. On notera par ailleurs que le fait d'indiquer une référence temporelle relative au calendrier liturgique et non au calendrier grégorien est une façon de rappeler se rassembler autour des valeurs chrétiennes qui soudent la communauté. De la même façon, quoiqu'autour d'un système de valeurs différent, en (825), l'auteur de la nécrologie que *Rouge* a consacrée à Jean Salibat insiste sur la coïncidence entre le jour de son décès et la mobilisation syndicale : si Jean Salibat est mort le jour d'une manifestation importante, c'est le signe que les luttes initiées par un camarade se poursuivent.

La mort prend son sens également au travers de la façon dont elle est dite : nous avons déjà vu (p.243) que souvent, l'expression employée pour dire la mort est en lien avec la vie du défunt. C'est par exemple le sens du titre de la nécrologie de György Ligeti dans *L'Humanité* :

(826) Ligeti a cessé de battre [HUM36]

Ici, la façon de dire la mort se veut parallèle à la vie du défunt, en référence au « Poème pour 100 métronomes » écrit par le compositeur, dans lequel les métronomes s'arrêtent de battre l'un après l'autre. La mort devient alors une sorte d'aboutissement de l'œuvre du défunt. Le nécrologue joue ici de nouveau le rôle de médiateur que l'on a identifié : c'est lui qui est capable de « motiver » la mort, de lui trouver un sens.

La mort peut enfin être présentée comme un événement qui a du sens en soi, indépendamment de la façon dont le nécrologue la met en scène. C'est ce que suggère ce passage de la nécrologie que *Prochoix* consacre à Odile Dhavernas :

(827) Elle qui avait combattu pour la liberté des autres avait perdu la sienne, désormais enfermée dans une prison dont elle savait ne jamais sortir. En toute lucidité et avec son courage habituel, elle a refusé de perdre la dignité de son corps, de ses sens, de son esprit.
[CHO1]

Traiter ainsi du suicide d'Odile Dhavernas, qui avait milité au sein de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité, permet d'ériger sa mort en action militante. La mort devient alors un énième et ultime combat, le nécrologue donnant ainsi du sens à ce qui risquerait de n'en point avoir.

Bilan : donner du sens face à la vanité de la vie

La nécrologie est l'occasion pour le nécrologue mais également pour le lecteur de se projeter dans sa propre mort à venir : quel sort lui sera réservé ? Se souviendra-t-on de lui ? Que retiendra-t-on de sa vie ? La nécrologie joue un rôle apaisant face à ces questions qui nous taraudent dès lors que nous envisageons notre propre mort. En effet, en mettant en valeur la vie du défunt aux yeux de la communauté, le nécrologue montre qu'il n'a pas vécu en vain et que son existence demeure bien réelle, bien que passée et révolue, même une fois que son enveloppe charnelle a quitté le monde.

II. Dire et partager sa peine

J'étais si près de toi que j'ai froid près des autres.

ÉLUARD Paul, « Ma morte vivante », *Derniers poèmes d'amour*, Seghers, Paris, 1963 : 108.

La seconde fonction relative au nécrologue est directement en prise avec les émotions ressenties à l'occasion d'un deuil : le rite funéraire vise à dire et partager sa peine. C'est ce que font les nécrologies, de façon plus ou moins manifeste, notamment en fonction de la proximité plus ou moins marquée entre le disparu et le nécrologue. Exprimer la tristesse, la peine, le chagrin, permet en effet de surmonter l'épreuve que l'on traverse, de se donner du courage et d'aller progressivement vers l'acceptation de la perte. L'objectif de cette section est de chercher comment cette émotion est dite et partagée dans la nécrologie.

Si longtemps, l'émotion est un sujet qui a été évincé du champ de l'étude des sciences humaines et sociales en général, et des sciences du langage en particulier, c'est désormais un sujet qui commence à être considéré comme méritant d'être étudié, comme en témoignent plusieurs travaux récents, de plus en plus nombreux, que je ne citerai pas ici dans leur intégralité, mais dont Alain Rabatel, Michèle Monte et Maria das Graças Soares Rodrigues esquissent un inventaire dans l'introduction de leur récent ouvrage sur les émotions dans les médias (Rabatel, Monte et Soares Rodrigues 2015, p.15). Je prendrai appui sur plusieurs de ces travaux pour analyser la mise en scène des émotions dans les nécrologies. Il s'agira de déterminer, d'une part, quels sont les moyens langagiers utilisés pour exprimer l'émotion, et d'autre part, à qui appartiennent les émotions mises en scène : au nécrologue, au lecteur, à des tiers ? Il sera intéressant de regarder s'il existe une corrélation entre la manière d'exprimer l'émotion et l'entité concernée. Nous verrons que la mise en scène de l'émotion dans les nécrologies tend vers une communion émotionnelle partagée entre le nécrologue, des énonciateurs extérieurs et les lecteurs.

Cette communion émotionnelle repose sur un parcours que l'on suivra au cours de cette première partie du chapitre : elle s'appuie en premier lieu sur l'expression de l'émotion personnelle du nécrologue. En second lieu, l'émotion s'étend aux lecteurs : le nécrologue ne se contente pas de dire sa propre émotion, il veut également susciter l'émotion d'autrui. L'émotion n'est alors plus ressentie individuellement, elle devient partagée, au sens fort du terme, entre le nécrologue, le lecteur, et l'ensemble des membres de la communauté que la nécrologie s'emploie à rassembler, conformément à sa visée épидictique.

1. Exprimer son émotion

La mise en scène des émotions concerne tout d'abord l'expression de l'émotion du nécrologue¹⁷⁶. Il s'agit là d'une des fonctions traditionnelles des rites funéraires, comme en témoignent les plaintes funèbres de l'antiquité égyptienne (Volokhine 2008) ou le *lamento* médiéval, cette déploration du mort où le chant se mêle à l'ostentation du chagrin (Vovelle 1993, p.32). Je souhaiterais ici analyser la façon dont cette finalité du rite, relative à l'expression du chagrin, s'inscrit linguistiquement dans la nécrologie. Pour ce faire, j'emprunterai à Raphaël Micheli (2013 ; 2014) sa

¹⁷⁶ Le fait que cette section soit exclusivement centrée sur l'expression de l'émotion du nécrologue n'exclut pas que la nécrologie mette en scène l'émotion d'autres entités. C'est là un point qui sera abordé ultérieurement.

typologie des différents modes de sémiotisation, qui permet de distinguer les différents moyens qui peuvent être employés pour manifester l'émotion dans le discours. Je parlerai ainsi successivement de l'émotion dite, de l'émotion montrée et de l'émotion étayée.

1.1. Dire l'émotion

L'émotion est dite lorsque dans le discours, un terme d'émotion est lié par une relation prédicative avec une expression désignant la personne qui ressent l'émotion (*Ibid.*, p.33). Voici quelques exemples dans lesquels le nécrologue exprime son chagrin selon cette modalité :

(828) **J'**éprouve une infinie tristesse. Je ne peux pas me résoudre à sa disparition. J'ai tant de souvenirs qui me lient à lui depuis plus de quarante ans... [HUM38]

(829) **Nous** avons appris avec tristesse le décès de notre collaboratrice Nathalie Pennors. [LEQ18]

(830) À l'annonce de sa mort, **j'**ai élevé une pensée émue à sa mémoire. [CHO1]

(831) Aujourd'hui, ma petite fille de six ans **m'**a vue pleurer. Assez pour en être alarmée.

- Qu'est-ce qu'il y a ?

La réponse finalement aurait pu faire un article :

- J'ai perdu un ami que j'aimais, il s'appelait Georges-Paul Wagner. C'était un très grand monsieur. [PRE9]

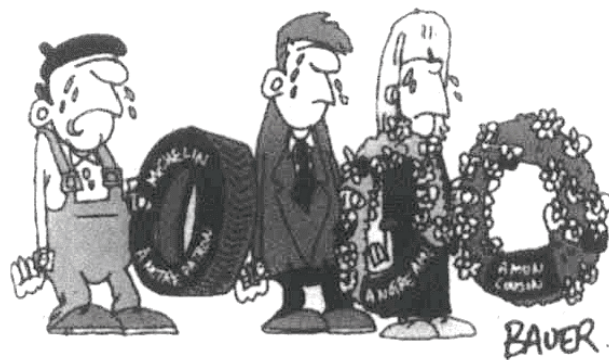
Dans ces exemples, on observe la présence d'un terme d'émotion (souligné), qui est relié syntaxiquement à l'expression (en gras) référant au nécrologue. La relation prédicative peut être très marquée, comme dans l'exemple (831), où le « m' » qui désigne la nécrologue est sujet du terme « pleurer », qui évoque une émotion¹⁷⁷. Elle peut également être plus lâche, comme dans l'énoncé (829), où le terme d'émotion est à la tête d'un syntagme nominal, « avec tristesse », que l'on peut interpréter comme jouant le rôle de complément circonstanciel de manière de la phrase, et donc sans lien syntaxique direct avec le sujet « nous ». Néanmoins, au-delà de l'absence de relation prédicative sur le plan syntaxique, le sens de la phrase conduit à une interprétation attribuant la tristesse au « nous », qui est la seule expression de la phrase qui réfère à une personne (ou ici, un groupe) susceptible de l'éprouver. Quel que soit le degré d'intensité de la relation prédicative, on se trouve ici face à la forme la plus simple d'expression de l'émotion, qui est à la fois dite et autoattribuée.

¹⁷⁷ On pourrait objecter ici que l'évocation des pleurs relève de l'émotion montrée et non pas de l'émotion dite. Le pleur est en effet un indice de tristesse, qui nécessite un détour interprétatif afin d'être compris comme tel. Néanmoins l'émotion montrée concernera uniquement les indices *linguistiques* d'émotion, la manifestation dans le langage de l'émotion du locuteur. De plus, l'association entre le pleur et la tristesse est suffisamment systématique et étroite pour que le parcours interprétatif soit réduit au maximum et presque instinctif, au point que « pleurer » puisse être synonyme de « être triste », sans forcément impliquer des larmes, comme dans l'expression « ils le pleurent », que l'on retrouve dans plusieurs nécrologies.

L'émotion peut être dite linguistiquement, mais également iconiquement. L'absence de langage implique que l'émotion ne peut plus être dite par un terme d'émotion. Elle est néanmoins signifiée par des indices qui révèlent le chagrin, et en particulier les larmes, qui renvoient directement à la tristesse qui en est à l'origine. Il y a dans l'ensemble peu de dessins dans les nécrologies, mais on retrouve ce phénomène sur quelques-uns :



[FIG38]



[PRO41]

On remarque d'ailleurs que cette émotion peut être montrée même lorsque le dessin a par ailleurs une visée satirique (visée qui n'affecte pas les larmes ni le chagrin qu'elles révèlent), comme sur ces deux dessins parus dans *Charlie Hebdo* lors de la mort d'Édouard Michelin :



[CHA4]



[CHA5]

Il est d'ailleurs amusant de constater une certaine pudeur autour de l'émotion : dans l'ensemble, ce ne sont pas les humains qui pleurent. Les larmes sont transférées vers un *analogon* (qu'il s'agisse de Boule et Bill, des personnages de bande dessinée, ou du bonhomme Michelin), qui joue le relais des

personnes susceptibles de ressentir cette émotion, sans qu'elle leur soit attribuée directement, ce qui menacerait potentiellement leur face positive (pleurer pouvant être perçu comme un signe de faiblesse).

1.2. Montrer l'émotion

L'émotion n'est pas seulement dite (que ce soit linguistiquement ou iconiquement), elle peut également être montrée (*Ibid.*, p.61) : ce mode de sémiotisation de l'émotion ne repose plus sur le dit, mais sur le dire. C'est la forme du discours qui permet alors au lecteur d'inférer l'émotion du locuteur, en fonction d'un postulat selon lequel certaines formes adoptées par le discours sont le signe de certaines émotions.

L'émotion peut en premier lieu être montrée sur le plan lexical, notamment par la présence d'interjections :

(832) Sylvia vient de nous quitter (à 70 ans, le 12 avril dernier), emportée par cette « longue maladie » contre laquelle elle luttait avec une volonté et un courage qui ont impressionné tous ceux qui l'avaient rencontrée ces derniers mois. Elle aurait tant aimé pouvoir terminer ses travaux en cours, notamment sur les sciences sociales et les villes nouvelles, et sur judéité et laïcité dans la diaspora française ! Mais la maladie l'en aura, **hélas** ! empêchée, à quelques semaines près. [LAN1]

(833) Cette fois, **hélas**, il ne protestera pas. [RIV5]

Ce « hélas » qui, dans ces deux énoncés, vient interrompre le fil du discours, met en scène dans la forme même qu'adopte le discours la tristesse du locuteur. En effet, il désorganise la phrase et se présente donc comme « arraché » au locuteur, comme le disent à la fois Oswald Ducrot (1984, p.152) et Christian Plantin (2011, p.138), jouant ainsi le rôle rhétorique de « garant de sincérité » (*Ibid.*). À la lecture, l'émotion est en effet attribuée non pas à λ , le locuteur en tant qu'être du monde, comme c'était le cas lorsque l'émotion est dite, mais à L, le locuteur en tant que tel (Ducrot 1984, p.200), puisque c'est l'énonciation elle-même qui informe l'allocutaire sur l'état émotionnel du locuteur.

En second lieu, la monstration de l'émotion peut également se faire par le biais de la syntaxe : toute entorse à la syntaxe classique et à la construction canonique de la phrase pourra être perçue comme le signe d'une émotion. Il ne s'agit bien sûr pas là d'une marque spécifique de l'émotion, et c'est la convergence avec d'autres indices concordants (quel que soit le mode de sémiotisation de l'émotion qu'ils empruntent) qui conduit à une telle interprétation. Voici deux exemples dans lesquels

on perçoit cette émotion montrée. Le premier énoncé est à mettre au compte du nécrologue, tandis que le second reprend les propos d'un locuteur cité, proche du défunt :

(834) Madeleine est partie. Elle nous manque. [CLI2]

(835) C'est une nouvelle incroyable ! Pour moi, une grande tristesse. Alors j'imagine pour la société et sa famille. [LEQ13]

Les indices syntaxiques de l'émotion peuvent être nombreux : la brièveté des phrases dans ces deux énoncés est significative, en particulier en (834), puisque cet énoncé est issu d'une nécrologie parue dans *Clio*, une revue de recherche. L'extrême concision des deux phrases qui comportent chacune trois mots, comme si l'on ne savait plus quoi dire, est donc d'autant plus frappante, en comparaison avec la syntaxe habituelle dans ce genre de revue, qui repose plutôt sur des phrases longues, développées et complexes. La présence de phrases exclamatives est un second indice d'émotion, comme dans les exemples (835) et (832). L'énoncé (835) présente aussi une occurrence de phrase averbale (« Pour moi, une grande tristesse »), qui semble témoigner de la confusion du locuteur, qui est tellement touché par la nouvelle du décès qu'il ne parvient plus à construire des phrases complètes.

Enfin, c'est à l'échelle transphrastique que l'émotion peut être montrée, notamment par le biais de « la période, [...] classiquement associée à l'expression de l'émotion de l'orateur (ou du scripteur) et à la recherche d'un effet émotionnel sur l'auditoire (ou sur le lecteur) » (Micheli 2014, p.70). Observons le début de l'hommage que Marie-France Casalis consacre à son amie Odile Dhavernas dans *Prochoix* :

(836) **Un soir, un téléphone sonne et vous apprenez qu'une amie n'est plus.**

Que vous ne la verrez plus. Que vous ne l'entendrez plus. Qu'il est trop tard pour se revoir.
Comment admettre la disparition d'Odile cette femme brillante, rieuse, dynamique et forte ?
Elle a quitté la vie mais nous refusons de la perdre, Odile droite et claire dont la parole était écoutée avec respect. [CHO1]

La première phrase (en gras dans l'article d'origine) constitue le titre de l'article¹⁷⁸. L'émotion est ici exprimée de façon brute par la forme qu'adopte le discours, qui se développe sur plusieurs phrases successives en mimant l'émotion qui s'empare de la locutrice. On remarque tout d'abord la syntaxe hachée, avec le recours à ce que Sabine Pétillon (2011) nomme le point intempestif, c'est-à-dire un point qui intervient à la fin d'une phrase qui se poursuit pourtant sur un segment suivant. C'est le cas ici avec les trois propositions subordonnées conjonctives qui occupent chacune une « phrase » (dans

¹⁷⁸ L'occurrence de deuxième personne, qui est évidemment tout à fait remarquable et digne d'être commentée, n'est pas analysée ici puisque ce n'est pas l'objet de cette section. Je reviendrai toutefois ultérieurement sur cet exemple pour en poursuivre l'analyse dans cette perspective.

le sens où elles commencent par une majuscule et finissent par un point) tout en faisant syntaxiquement partie de la première phrase (puisque chacune de ces trois propositions est complément d'objet du verbe « apprenez »). Cette impression de segmentation est redoublée par la séparation entre le titre (première phrase, en gras) et le début de l'article (les trois propositions suivantes), marquée au plan typographique par la présence d'un espace. Cette segmentation imite une respiration haletante, à l'image de la réaction que l'on attribue à Marie-France Casalis suite au coup de téléphone qu'elle a reçu, l'informant du décès d'Odile Dhavernas. La suite confirme cette interprétation : la phrase interrogative qui poursuit l'article donne à voir au lecteur la question qui jaillit, signe de l'émotion brute. Dans la fin de l'extrait, la syntaxe est de nouveau bousculée, notamment avec la présence de deux appositions (« Odile cette femme brillante, rieuse, dynamique et forte » et « Odile droite et claire ») dans lesquelles l'expression apposée (« cette femme brillante [...] » et « droite et claire ») n'est pas séparée de son terme incident (« Odile ») par une virgule, comme c'est l'usage. Enfin, la dernière phrase offre une occurrence de dislocation droite, « Odile droite et claire dont la parole était écoutée avec respect » venant redoubler le pronom « la »¹⁷⁹. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une dislocation classique mais plutôt de ce que Jean-Claude Milner (1973) appelle une dislocation qualificative : le segment à droite ne se contente pas de rappeler l'identité du pronom « la », mais constitue une véritable prédication seconde qui vient apporter de nouvelles informations sur le référent. On se trouve ainsi ici dans une situation inverse par rapport à celle du début de l'article, où une phrase syntaxique était étalée sur plusieurs phrases typographiques. Ici, le contenu propositionnel semble au contraire être à l'étroit dans les limites de la phrase, puisque plusieurs prédications s'y superposent. Cette non coïncidence du contenu propositionnel avec les limites de la phrase laisse transparaître l'émotion de la nécrologue, qui ne parvient plus à s'exprimer de manière posée et conventionnelle.

1.3. Étayer l'émotion

La dernière modalité de mise en scène de l'émotion du nécrologue¹⁸⁰ dans les nécrologies repose sur ce que Raphaël Micheli (2014, p.105) appelle l'étayage : il s'agit de représenter une situation qui est traditionnellement associée au surgissement d'une émotion particulière. On voit combien ce

¹⁷⁹ On note par ailleurs que ce redoublement à deux reprises (dans l'apposition et dans la dislocation) est significatif de la stratégie discursive que nous avons mise au jour au chapitre précédent 421 consistant à donner de l'ampleur linguistique au défunt pour lui conférer une plus grande emprise sur le texte et le faire ainsi exister par le discours.

¹⁸⁰ L'émotion étayée ne concerne pas exclusivement le locuteur. Néanmoins, c'est pour l'instant à lui que l'on s'intéressera, puisque cette première section porte sur la mise en scène de l'émotion du nécrologue. Néanmoins, je reviendrai *infra* à l'émotion étayée, pour montrer que le recours à ce mode de sémiotisation de l'émotion est particulièrement propice au partage de l'émotion avec le lecteur.

mode de sémiotisation de l'émotion est porteur dans la nécrologie, puisque le décès est réputé susciter le chagrin. La simple évocation de la disparition est donc propre à traduire la souffrance du nécrologue, inférée par le lecteur même en l'absence de tout signe explicite :

(837) Jacqueline Roumeguère-Eberhardt, ethnologue, directeur de recherche au CNRS jusqu'à sa retraite en 1996, est morte mercredi 29 mars à Nairobi (Kenya). [MON34]

(838) Philippe Amyot d'Inville, vice-président du quotidien Ouest-France, est décédé vendredi à l'âge de 68 ans. [CRO39]

Bien qu'exclusivement factuels, ces énoncés, de même que toutes les formules-type d'annonce de la mort qui ouvrent généralement une nécrologie, véhiculent de manière sous-jacente l'émotion du locuteur, en vertu d'une norme sociale tacite qui veut que la mort provoque la tristesse. Ce schéma interprétatif qui lie une émotion à la survenance d'un événement se lit dans l'expression « c'est triste », qui pourrait être une réaction à la lecture de ces énoncés : la tristesse n'est plus une émotion appartenant à un individu particulier (ce qui est le cas lorsque le sujet réfère à une personne, comme c'est le cas si l'on dit « je suis triste » ou « ses proches sont tristes »), mais est associée directement à l'événement qui la cause, qui est lui-même triste, tant l'association entre cet événement et la tristesse est étroite.

Cette évocation du décès peut être accompagnée de précisions qui augmentent le degré d'émotion :

(839) Jean Perrot nous a quittés, mercredi 4 mai 2011 après un an de problèmes de santé de plus en plus graves et de plus en plus douloureux. [BSL16]

(840) Michel Kapfer, correspondant de *L'Équipe* et de *France Football* à Strasbourg, est décédé samedi après avoir lutté plusieurs mois contre une implacable maladie. [LEQ6]

(841) Il a lutté plein de courage et d'appétit de vie depuis six mois, et puis la nuit de lundi à mardi, il s'en est allé, discrètement. [ECH11]

(842) Le journaliste du quotidien Les Échos Jean-Pierre Neu est parti dans la nuit de lundi à mardi, emporté à 58 ans par une maladie contre laquelle il s'est battu avec courage depuis l'automne dernier. [TRI3]

(843) Christophe de Ponfilly, 55 ans, 4 enfants, s'est tué quelques jours avant la sortie en salles de son premier film de fiction. [CRO37]

(844) Maurice Gross est mort samedi 8 décembre 2001, dans son appartement à Paris, des suites d'un cancer. Il n'avait que 66 ans. Il a beaucoup souffert. [MAR1]

(845) Odile a laissé un grand vide, nous avons perdu une amie, une personne vers qui nous n'hésitions pas à nous tourner. [CHO1]

Que ces précisions portent sur la cruauté de la maladie qui a touché le défunt, sur le courage avec lequel il a pu lutter, sur sa jeunesse, sur sa situation familiale qui laisse derrière lui des orphelins, sur le lien d'amitié qui unissait le nécrologue au défunt, elles sont toutes destinées à augmenter le pathos et

donc à renforcer l'émotion. Néanmoins, si l'émotion est plus intense, elle reste uniquement mise en scène sur le mode de l'étayage, et demeure donc implicite.

Le lecteur est parfois guidé sur le chemin de l'inférence. C'est par exemple le cas dans le début de cette nécrologie que *L'Équipe* consacre à Philippe Amaury :

(846) Philippe Amaury est parti. Il est dur de laisser derrière soi ceux qu'on aime. [LEQ16]

Tout en se gardant d'exprimer explicitement l'émotion, le nécrologue met ici le lecteur sur la voie, en rétablissant en quelque sorte le topos sur lequel repose l'émotion étayée. L'émotion étayée peut en effet être analysée sous l'angle polyphonique. Prenons par exemple le titre suivant :

(847) Mort [...] de la pianiste Irène Aïtoff [PRO49]

Voici l'analyse polyphonique que l'on pourrait proposer de cet énoncé pour expliciter le fonctionnement de l'émotion étayée, en utilisant le modèle de la ScaPoLine :

pdv1 : [I₀] (VRAI (Irène Aïtoff est morte))

pdv2 : [ON] (TOP (la mort est un événement qui provoque la tristesse))

pdv3 : [I₀] (VRAI (L est triste))

Si le pdv1 est explicite dans le discours, en revanche les deux points de vue suivants ne sont pas exprimés. Le pdv2 repose sur un topos (Nølke, Flottum et Norén 2004, p.89), c'est-à-dire une affirmation généralement vraie, mais qui ne nécessite pas d'être dite puisqu'elle fait l'objet d'un accord tacite entre locuteur et allocutaire, du fait des normes socioculturelles communes qu'ils partagent. Le pdv3 est quant à lui celui de l'émotion étayée, qui consiste en une conclusion reposant, à la manière d'un syllogisme, sur les deux premiers points de vue qui constituent des prémisses.

Si l'on revient à l'exemple (846), on perçoit désormais ce que sa structure a de particulier : si classiquement, la première phrase (« Philippe Amaury est parti ») constitue le pdv1, par lequel la mort est dite, la seconde phrase (« Il est dur de laisser derrière soi ceux qu'on aime ») est en revanche plus originale. Elle exprime en effet le pdv2, qui reste habituellement implicite, dans le cas de l'émotion étayée, puisqu'elle signale la souffrance liée à la perte d'un être cher. L'étayage qui mène le lecteur vers l'émotion mise en scène est ainsi double, puisque les deux prémisses sont explicitement exprimées : il ne reste plus au lecteur qu'à tirer la conclusion qui s'impose, relative à la tristesse du nécrologue. Néanmoins, ce cas particulier demeure marginal : la plupart du temps, seul le premier point de vue est exprimé, le lecteur devant reconstituer les deux autres pour percevoir l'émotion mise en scène.

Bilan

Nous avons vu que les émotions du locuteur peuvent être mises en scène selon trois modalités différentes, qui font appel à des phénomènes eux-mêmes différents. L'émotion dite repose essentiellement sur le lexique et sur le lien syntaxique qui s'établit entre le terme d'émotion et l'expression référant à la source de l'émotion. L'émotion montrée, si elle convoque également les plans du lexique et de la syntaxe, a un fonctionnement différent dans la mesure où elle ne repose plus sur le dit mais sur le dire : c'est la forme qu'adopte le discours qui vient signifier l'émotion. À ce titre, chaque élément du discours (lexique et syntaxe mais également des phénomènes transphrastiques et de façon plus générale, la textualisation) peut par conséquent devenir un marqueur d'émotion. Enfin, l'émotion étayée, si elle repose, à l'instar de l'émotion montrée, sur une interprétation de la part du lecteur selon un processus d'inférence, fonctionne essentiellement sur le mode de l'implicite. Ce sont les connaissances extralinguistiques du lecteur qui vont lui permettre d'associer une émotion à l'évènement évoqué dans la nécrologie.

2. Susciter l'émotion d'autrui

La nécrologie ne se contente pas d'être une tribune permettant au nécrologue d'exprimer sa propre émotion. Elle vise également à susciter l'émotion du lecteur. La distinction par rapport à la section précédente repose donc tout d'abord sur la personne à la source de l'émotion, celle qui la ressent : si l'émotion exprimée par le nécrologue appartenait à la catégorie de l'émotion autoattribuée, l'émotion suscitée chez le lecteur est quant à elle hétéroattribuée ou alloattribuée, selon une distinction que l'on retrouve chez plusieurs auteurs (Plantin 2011, p.151 ; Micheli 2014, p.42). La distinction repose aussi et surtout sur un rapport différent à l'émotion. Dans le cas précédent, le discours se contentait de représenter une émotion déjà ressentie par le locuteur (ou en tout cas présentée comme telle). Dans la présente section, nous nous intéresserons à l'émotion qui n'est pas encore existante, qui est provoquée par un discours visant à la faire éprouver à l'allocataire. Il y a donc une inversion du sens : lorsqu'il était question d'émotion exprimée, la direction d'ajustement allait du monde vers les mots, qui se contentaient de représenter un fait préexistant dans le monde extralinguistique¹⁸¹ ; dans

¹⁸¹ Je ne tranche pas ici sur le caractère authentique ou non de cette émotion : il est bien sûr tout à fait possible de représenter des émotions simulées, qui ne sont donc pas préalablement ressenties. Néanmoins ce qui compte est la façon dont ces émotions sont mises en scène : elles sont présentées comme ressenties avant d'être dites.

le cas de l'émotion suscitée, la direction d'ajustement s'inverse : c'est le monde qui est invité à se conformer au discours. Le discours est donc doté d'une efficacité performative, il est envisagé comme susceptible d'être à l'origine d'émotions hétéroattribuées. On savait déjà que le locuteur peut ainsi « jouer sur les émotions de l'auditoire » (Reboul 1991, p.7). Il s'agira ici d'étudier quelques mécanismes sur lesquels repose ce jeu avec les émotions de l'allocutaire, de déterminer comment les émotions d'autrui peuvent être suscitées par le biais du discours. Nous analyserons quatre procédés différents : le nécrologue peut provoquer l'émotion du lecteur par inférence, par rationalité, par contagion ou par identification.

2.1. L'émotion suscitée par inférence

Le premier procédé qui permet au nécrologue de susciter l'émotion de son lecteur est le recours à l'émotion étayée. Nous avons vu que ce mode de sémiotisation de l'émotion permettait de mettre en scène l'émotion du locuteur. Il s'agit également d'une façon de déclencher l'émotion de l'allocutaire, selon les mêmes modalités : le simple fait de mentionner la mort provoque l'émotion par inférence, selon un scénario ancré qui associe étroitement le décès à la tristesse. Si l'on reprend l'exemple (847), étudié plus haut dans la perspective d'une émotion étayée relative au locuteur, voici comment l'on pourrait présenter l'analyse polyphonique de cet énoncé, cette fois dans la perspective d'une émotion étayée relative au lecteur :

pdv1 : [I₀] (VRAI (Irène Aïtoff est morte))

pdv2 : [ON] (TOP (la mort est un évènement qui provoque la tristesse))

pdv3 : [a₀] (VRAI (A est triste))

On voit que le processus qui conduit à l'émotion étayée est analogue, ce qui est lié au topos qui ne précise pas à qui s'applique la tristesse provoquée par la mort : comme nous l'avions vu *supra*, cette tristesse est réputée universelle.

C'est un phénomène que l'on observe de façon particulièrement nette dans le choix des désignations de l'évènement : lorsque le mort est désignée par une expression telle que « le drame » (par exemple dans CRO16) ou « l'épreuve » (comme dans OBS8), le surgissement d'une émotion étayée est favorisé. Ce choix exhibe en effet une « posture compassionnelle » (Tétu 2004, p.15) dans laquelle le lecteur est susceptible de se reconnaître.

Je ne développerai pas davantage ce point dans la mesure où le fonctionnement de l'inférence est ici identique à ce que nous avons observé *supra* dans le cas de l'émotion étayée relative au

nécrologue. Il faut retenir que c'est là le moyen le plus simple, le plus immédiat, de susciter l'émotion du lecteur, dès le titre de la nécrologie.

2.2. L'émotion suscitée par rationalité

Le second mécanisme qui permet au nécrologue de susciter l'émotion du lecteur repose sur l'appel à la rationalité : le lecteur est invité à partager une émotion évoquée dans le discours afin d'appartenir à la communauté. Cette catégorie d'émotion fait appel aux énonciateurs virtuels que nous avons déjà évoqués à plusieurs reprises. Nous avons notamment montré (p.501) que le recours à un énonciateur générique pour évoquer le devoir de mémoire envers le disparu confèrait à l'énoncé une valeur prescriptive, sur le mode du « qui m'aime me suive » : si l'on veut faire partie de ceux qui aiment le locuteur, on se sent obligé de le suivre. Le même procédé est employé dans les nécrologies pour susciter une émotion chez le lecteur, comme on le constate dans les exemples suivants :

(848) Sa disparition ne plonge pas uniquement **tous les compositeurs, les musiciens et son public** dans la tristesse, la peine est grande pour **les Lyonnais et particulièrement les Croix-Roussiens**. [PRO47]

(849) **Le basket, les amis et St André le Bouchoux** pleurent un être cher, attaché à ses racines. [PRO37]

(850) L'onde de choc est immense et les larmes sont sincères. Son décès accidentel secoue la rue comme les plus hautes sphères de l'État. [POI11]

(851) À la tristesse de sa disparition et à la fidélité de leur souvenir, **ses amis** ajouteront l'honneur de l'avoir connu. [BSL6]

On est ici dans le registre de l'émotion dite : on reconnaît d'une part la présence d'un terme d'émotion (souligné) et d'autre part une expression qui réfère à la source de cette émotion. Contrairement à l'émotion dite que l'on avait analysée *supra* (p.516 *sq.*), l'émotion est ici hétéroattribuée, c'est-à-dire qu'elle est attribuée à une source extérieure, différente du locuteur. Cette entité supposée éprouver l'émotion est suffisamment vaste pour que le lecteur se sente en faire partie : ainsi, le lecteur du *Progrès* qui lit la nécrologie de Roger Poujol, l'ancien directeur de l'orchestre d'accordéons de Lyon, dans l'exemple (848), peut difficilement ne pas se reconnaître dans une des catégories évoquées par le nécrologue : « tous les compositeurs », « les musiciens », « son public », « les Lyonnais et particulièrement les Croix-Roussiens ». Il y a donc là un « devoir éprouver » (Plantin 2011, p.190), par lequel le discours dicte sa conduite émotionnelle au lecteur. L'exemple (851) montre combien ce procédé, destiné à susciter l'émotion chez le lecteur, repose sur un mécanisme analogue à celui que l'on a déjà étudié, qui visait à inviter le lecteur à la remémoration. En effet, les deux segments relatifs à l'émotion et à la remémoration sont mis en parallèle, reliés par la conjonction de coordination « et »

(« À la tristesse de sa disparition et à la fidélité de leur souvenir »), ce qui suggère que les deux phénomènes fonctionnent de la même façon. On retrouve d'ailleurs la valeur prescriptive du futur (« ajouteront »), que l'on observera de nouveau dans quelques exemples relatifs à l'émotion *infra* (énoncés (852) et (853)). Ces énoncés ont donc une dimension injonctive, par laquelle l'émotion est imposée au lecteur.

J'ai appelé cette catégorie l'émotion suscitée par rationalité car elle comporte une dimension rationnelle, dans la mesure où le lecteur effectue un parcours interprétatif qui fait appel à la raison pour ressentir l'émotion. Ceci rejoint ce qu'a montré Ruth Amossy sur l'éthos, qui n'est pas lié exclusivement à l'affect mais également à la raison (Amossy 2008). Le même phénomène s'observe ici, avec un changement de perspective, puisque l'image de soi ne concerne plus le locuteur mais l'allocutaire. À l'instar de ce que l'on observe dans la construction de l'éthos discursif (qui concerne le locuteur), le lecteur, en tant qu'allocutaire, se construit également un éthos. Or s'il souhaite que cet éthos soit en accord avec l'image positive que lui renvoie le locuteur, il est obligé de ressentir certaines émotions. L'analyse de quelques exemples va éclaircir ce processus complexe :

(852) **Tous les rivaroliens** se joindront à nous pour partager la tristesse de notre ami Ghislain. [RIV7]

(853) [Marie-Josèphe Vanel] manquera à n'en pas douter à **tous ceux qui avaient su apprécier sa compétence, son sérieux et sa gouaille**. [FIG38]

(854) Odile, tu me manques. Je sais que tu manques à **beaucoup de gens**, que notre monde dans son ensemble aurait encore et pour longtemps besoin de ton intelligence, de ton engagement, de ton esprit d'analyse, de ton humour, de ta générosité, j'en passe... [CHO1]

Ici encore, on reconnaît l'émotion dite, qui relie un terme d'émotion (souligné) à sa source (en gras), sur le modèle de l'émotion suscitée par rationalité que l'on vient de dégager. La valeur prescriptive de cette émotion dite est issue de la désignation de la source de l'émotion. Prenons par exemple l'énoncé (852), extrait de la nécrologie que Rivarol consacre à Marie-Alice de Diesbach, la mère de Ghislain de Diesbach, qui est vice-président de l'association des « Amis de Rivarol ». La tristesse est attribuée à « tous les rivaroliens » : au sein de ce journal à l'audience confidentielle, qui fédère une communauté particulièrement soudée, quel lecteur accepterait de ne pas compter parmi les « rivaroliens » ? Or l'appartenance à cette communauté implique de partager cette tristesse que semblent éprouver tous ceux qui en font partie. C'est en cela que l'émotion est suscitée par rationalité : il existe un parcours qui mène du désir d'appartenance à la communauté vers l'émotion, et qui fait appel à un raisonnement sous-jacent. Le même mécanisme s'observe dans les deux autres exemples : en (853), puisque le nécrologue affirme que Marie-Josèphe Vanel doit manquer à « tous ceux qui avaient su apprécier sa

compétence, son sérieux et sa gouaille », le lecteur est invité à partager ce sentiment. En effet, s'il fait partie de ceux qui la connaissaient mais à qui elle ne manque pas, il sera alors perçu comme un triste sire, incapable de reconnaître la qualité et le mérite d'autrui. Enfin, en (854), Odile Dhavernas est présentée comme manquant à tous ceux qui appréciaient son « intelligence », son « engagement », son « esprit d'analyse », son « humour », sa « générosité » : qui refuserait de faire sienne ces valeurs citées par la nécrologue ? Il est donc impossible de ne pas faire partie de ces « gens » à qui Odile Dhavernas manque, au risque d'être exclu de la communauté de valeurs qui se dessine dans le discours. L'argumentation se situe donc là où on l'aurait peut-être le moins attendue, du fait d'un clivage supposé entre raison et émotions : l'analyse vient contredire ce clivage, en montrant que l'émotion peut être ressentie suite à un processus qui ne met pas tant en jeu l'affect que le raisonnement.

2.3. L'émotion suscitée par contagion

L'émotion peut également être suscitée par contagion. Cette forme d'émotion provoquée repose sur un mécanisme plus simple que la précédente, lié à la tendance naturelle de l'être humain à la contagion émotionnelle, d'où le nom que je donne à cette catégorie d'émotion suscitée. La mise en scène de la tristesse d'autrui aura tendance à faire éprouver une émotion analogue à celui qui y assiste. On trouve précisément dans les nécrologies de nombreuses mentions de l'émotion ressentie. Cette émotion peut être celle du nécrologue, comme on l'a vu au cours de la première section, mais elle peut également concerner des tiers :

(855) **Le président Jacques Chirac** a fait part de sa « tristesse » à l'annonce de sa disparition. [TRI2]

(856) Dans **le village de la skieuse**, la stupéfaction se mêle à la tristesse. [ELL1]

Là encore, on reconnaît l'émotion dite, qui associe un terme d'émotion (souligné) à sa source (en gras). Lorsque l'émotion est attribuée à une source externe, elle peut tout d'abord être dite directement par celui à qui appartient l'émotion, sous forme de DR :

(857) **Gaby Caillet**, ancien maire du 4^e, se dit « très triste ». [PRO47]

(858) « C'est une immense douleur. Nous sommes bouleversés par cet évènement tragique », a commenté **la fédération française de ski**. [MIN7]

(859) **Le président de la République Jacques Chirac** a exprimé sa « grande tristesse ». [ECH17]

(860) Hier, **le président du Front national Jean-Marie Le Pen et son bureau politique** ont exprimé leur « tristesse » à l'annonce de sa disparition. [FIG5]

(861) « Nous sommes dévastés par ce qui vient de se produire », témoignait **Sébastien Josse**. [LEQ10]

(862) **De nombreux militants communistes ainsi que la direction du PCF** font part de leur tristesse. [HUM25]

L'émotion peut également être attribuée à un tiers par le nécrologue, qui se fait l'interprète des émotions d'autrui et les transmet au lecteur telles qu'il les perçoit :

(863) Son décès est ressenti comme un deuil national en **Espagne**. [LIB46]

(864) **Bibendum** a brutalement perdu le sourire. [ECH19]

(865) Attachée parlementaire de Gérard Léonard jusqu'en 1997, **Nadine Morano**, devenue en 2002 députée de la 5^e circonscription de Meurthe-et-Moselle, a rendu hommage dans l'Hémicycle à son collègue les larmes aux yeux. [FIG50]

On remarque dans ce cas une attention portée aux signes extérieurs de l'émotion (« perdu le sourire », « les larmes aux yeux »), qui sont livrés tels quels au lecteur, qui doit lui-même reconstituer le parcours interprétatif qui mène de l'observation d'une manifestation physique vers sa signification en termes d'émotion.

Cette émotion suscitée par contagion repose sur l'empathie naturelle de l'être humain, au sens premier du terme : il ne s'agit pas de la compassion qui permet de se mettre à la place de l'autre, mais de la propension primitive à ressentir involontairement ce que ressent l'autre (Favre et al. 2005, p.369). Cette tendance au mimétisme émotionnel est bien connue des puériculteurs et puéricultrices travaillant en maternité ou des instituteurs et des institutrices de maternelle, car c'est elle qui fait qu'un bébé ou un jeune enfant pleure lorsqu'il entend pleurer, y compris lorsqu'aucun élément dans l'environnement ne semble justifier la survenance de ce pleur (Berthoz et Jorland (dir.) 2004, p.65). Le lecteur de presse n'échappe pas à cette contagion émotionnelle par laquelle on reproduit les émotions d'autrui. La mise en scène de la tristesse des proches, omniprésente dans la nécrologie, fonctionne donc comme un catalyseur de l'émotion du lecteur qui, même sans avoir de raison particulière de s'émouvoir de la mort de telle ou telle personnalité, sera gagné par l'émotion exprimée dans la nécrologie. Je suis à titre personnel un bon exemple de ce mécanisme : j'avoue avoir parfois la gorge qui s'est serrée ou les larmes qui me sont montées à la lecture de certaines nécrologies intimes et profondes (par exemple celle que Paul Siblot consacre à Bernard Gardin (CAH1), ou celle qu'Alexis Brézet a écrite pour Patrick Pierre (FIG33)), mettant en scène l'émotion du locuteur ou d'autrui, essentiellement sur le mode de l'émotion montrée. De façon plus générale, et alors que je ne m'y attendais pas, travailler sur des nécrologies n'était pas anodin émotionnellement : il est difficile de ne pas être atteint par la souffrance et le chagrin affichés dans les articles. J'ai ainsi fait personnellement l'expérience de cette contamination émotionnelle, alors que je portais sur les nécrologies de mon corpus le regard distancié

de l'analyste, qui laisse normalement moins de place à l'émotion que celui du lecteur traditionnel de presse.

Ce mécanisme de contagion émotionnelle fonctionne de façon d'autant plus efficace que la mise en scène des réactions d'autrui à l'annonce du décès occupe une place importante dans les nécrologies. C'est notamment ce que l'on constate dans les nécrologies hypertextuelles, dans lesquelles un module textuel entier peut être consacré à la sémiotisation des émotions de tiers. C'est ce que l'on observe par exemple dans les nécrologies d'Édouard Michelin dans *Aujourd'hui en France* (AUJ13) ou dans *Le Figaro* (FIG44), qui comportent chacune un module dédié aux réactions émotionnelles, intitulé « Un choc immense à Clermont-Ferrand » ou « Clermont-Ferrand bouleversée ». Le même phénomène caractérise la nécrologie de Claude Piéplu dans *L'Humanité* (HUM27), qui comporte un module « Nombreuses réactions dès hier », ou celle de Raymond Devos dans *France Soir* (FRA3), dans laquelle une colonne intitulée « Ils le pleurent » permet de mettre en scène le chagrin de ses proches. Dès qu'un module textuel complet est consacré aux réactions, l'émotion peut se déployer de façon plus complète. La parole est alors déléguée à autrui, et c'est la personne qui est à la source de l'émotion qui représente sa propre émotion. Voyons comment cette mise en scène fonctionne, à l'échelle du module textuel complet, en prenant l'exemple du module « Hommage à un passionné », issu de la nécrologie d'Édouard Michelin dans *L'Équipe*, dont voici quelques extraits :

(866) **Jean ALÉSI** (ex-pilote de F1) : « *Je suis choqué et triste...* »

Jean-Pierre JABOUILLE (ex-pilote de F1) : « *C'est une nouvelle incroyable ! Pour moi, une grande tristesse. Alors j'imagine pour la société et sa famille.* »

René FONTES (Président de l'ASM Clermont-Auvergne) : « *Je suis atterré, nous étions très proches. Il y a tant d'affectif, c'est si personnel... Je ne peux pas en dire plus.* »

Jean-Pierre ROMEU (ancien demi d'ouverture de l'AS Montferrand et du quinze de France) : « *C'est le choc. M. Michelin était quelqu'un d'aimé. [...] C'est terrible. Tout Clermont-Ferrand est sous le choc. On s'appelle entre copains pour en parler. C'est dur, c'est terrible.* »

Serge BLANCO (Président de la Ligue nationale de rugby) : « *Je suis atterré. Que dire ? Je suis sous le choc. Il va manquer à sa famille, bien sûr, mais aussi à son entreprise, à l'ASM... Je suis effondré.* »
[LEQ13]

L'analyse de ce passage dans lequel l'émotion de tiers est représentée permet de dégager deux éléments importants. D'une part, l'expression de l'émotion de tiers ne se fait pas exclusivement sur le mode de l'émotion dite, comme on l'a constaté pour les exemples (855) à (865). Cet exemple nous montre que l'émotion d'autrui peut également être montrée. On retrouve en effet diverses marques caractéristiques de l'émotion montrée que l'on avait évoquées *supra* (p.518 *sq.*), notamment la brièveté des phrases, la présence de phrases averbales, les répétitions, l'insistance du locuteur sur le fait qu'il ne sache plus

quoi dire et les silences qui s'ensuivent... D'autre part, la convocation dans les nécrologies de nombreux tiers aux émotions convergentes rend le ressenti d'autant plus légitime et donc propre à être partagé : si je vois une personne pleurer, je ne serai pas nécessairement affectée. En revanche, si toutes les personnes qui m'entourent pleurent, il y a de grandes chances que je sois gagnée moi aussi par la tristesse.

On peut donc conclure en affirmant que trois facteurs semblent favoriser l'émotion suscitée par contagion. En premier lieu, l'intensité de l'émotion mise en scène est primordiale : le lecteur sera plus facilement bouleversé si l'émotion exprimée est forte. En second lieu, le mode de sémiotisation adopté joue un rôle décisif : l'émotion montrée semble plus « contagieuse » que l'émotion dite. Ceci est probablement dû au fait que l'émotion montrée paraît surgir de façon brute, sans avoir été instrumentalisée par le locuteur. Elle relève donc plus de l'émotionnel que de l'émotif (Plantin 2011, p.137), c'est-à-dire qu'elle se présente comme non-intentionnelle, échappant à tout passage par la logique et la raison (là où l'émotion dite est nécessairement intellectualisée en amont, avant d'être formulée). Enfin, l'émotion suscitée par contagion est favorisée par l'itération : la contamination sera d'autant plus efficace que la même émotion sera mise en scène par plusieurs personnes différentes.

2.4. L'émotion suscitée par identification

L'émotion suscitée peut enfin reposer sur un dernier mécanisme : le lecteur peut être amené à s'identifier à celui qui ressent l'émotion pour la partager. Si ce dernier mode d'émotion suscité ressemble au précédent, il s'en distingue toutefois par le vecteur par lequel l'émotion est éprouvée. En effet, dans le cas de l'émotion suscitée par identification, le lecteur se met à la place de celui qui ressent l'émotion et la vit au travers de lui. Dans le cas de l'émotion suscitée par contagion, c'était le fait d'assister à une manifestation d'émotion chez autrui qui faisait naître chez lui la même émotion, par imitation. Ces deux mécanismes font donc appel à l'empathie, mais sous deux formes différentes : le premier repose sur la forme élémentaire et primitive de l'empathie, la contagion émotionnelle, tandis que le second convoque une forme plus élaborée d'empathie, conduisant le lecteur à se glisser dans la peau d'autrui.

Dans la nécrologie, l'émotion suscitée par identification prend principalement appui sur la mise en scène de la réception de la nouvelle : le lecteur est incité à empathiser avec le nécrologue ou

un tiers au moment où il apprend le décès. Cette identification peut simplement être suggérée, lorsque le nécrologue se contente de montrer comment la nouvelle de la mort a été accueillie :

(867) Annoncée le 11 juin pendant la fête de Radio-Courtoisie, la nouvelle a assombri l'atmosphère : Georges-Paul Wagner est mort. [RIV8]

(868) Lundi 15 mai, à Bercy, quand Khaled monte sur scène auprès de Carlos Santana, il est encore sous le choc : la diva du raï, Cheikha Rimitti, est décédée dans l'après-midi, d'une crise cardiaque (elle avait fêté ses 83 ans le 8 mai). Dans l'improvisation a capella dont il fait offrande à Santana et au nombreux public, c'est l'impétuosité du chagrin retenu qui vibre à travers son chant et qui embrase la gigantesque salle. [HUM20]

(869) Tiger Woods a tenu à annoncer lui-même la triste nouvelle. Après des mois et des mois de combat contre un cancer de la prostate, son père Earl est décédé à l'âge de 74 ans, mercredi, à Cypress en Californie. [LEQ8]

C'est aussi la nécrologie dans son ensemble qui peut être construite autour de l'annonce de la mort. C'est par exemple le cas dans la nécrologie que *L'Équipe* consacre à Henri Magne, un pilote de rallye mort en course : le lecteur est plongé dans la situation des autres pilotes et du nécrologue (présent sur place le jour du décès pour assurer la couverture sportive de l'évènement) qui apprennent la nouvelle de la mort. L'article retrace ainsi la journée du point de vue de ceux à qui sont dévoilés progressivement l'accident, sa gravité, l'identité des victimes, le décès et les circonstances du drame. Voici un extrait de l'article :

(870) L'ambiance était de plomb hier en fin de matinée sur la ligne d'arrivée du rallye, à neuf kilomètres de Ouarzazate. Une information courait, presque sous le manteau : Nani Roma avait eu un accident et son copilote était touché. À quel point, on ne savait pas. [LEQ17]

Les précisions concernant le cadre temporel (« hier en fin de matinée ») et spatial (« sur la ligne d'arrivée du rallye, à neuf kilomètres de Ouarzazate ») permettent au lecteur de se croire sur place. Le recours à l'indéfini « on » pour désigner les personnes présentes sur les lieux aide à l'identification. C'est donc du point de vue de ces personnes que le lecteur aborde l'annonce officielle de l'accident, quelques lignes plus tard :

(871) On en eut confirmation lorsque, vers 11h40, Cyril Neveu, l'organisateur du rallye, s'emparant du micro de la sono installée pour célébrer la fin de la course, déclara d'une voix hachée de sanglots : « *La compétition vient malheureusement de nous enlever Henri Magne. Il est parti en faisant ce qu'il avait de plus cher.* » Le petit monde du rallye-raid présent sur les lieux se sentit une nouvelle fois le cœur lourd. [LEQ17]

Le lecteur, qui vit l'évènement en même temps que « le petit monde du rallye-raid présent sur les lieux », partage l'émotion que tous éprouvent à l'occasion de cette annonce et se sent, lui aussi, le cœur lourd.

Cette émotion suscitée par identification ne fonctionne pas de manière isolée au sein de l'article : elle se double d'une émotion suscitée par contagion. Les trois passages de l'article comportant du DR (les deux cités ci-dessous et le précédent) insistent en effet sur les émotions de celui qui parle :

(872) « *Je viens de discuter longuement avec Nani, raconta Dominique Serieys, le team manager de Mitsubishi, visage impassible mais cœur en berne. Pour une raison qu'il ne comprend pas, Henri ne lui a pas donné l'information.* » [LEQ17]

(873) Les yeux rougis, De Villiers confia : « *Je viens juste d'apprendre ce qui s'est passé. Je ne pense même pas à la victoire, ce n'est pas ça qui compte aujourd'hui. C'est une triste journée.* » [LEQ17]

« Voix hachée de sanglots », « cœur en berne », « les yeux rougis » : l'état émotionnel de chacun des locuteurs cités est commenté par le nécrologue, qui met en exergue la tristesse. L'évocation de ces manifestations physiques du chagrin suscite l'émotion du lecteur sur le mode de la contagion. Chaque mécanisme visant à susciter l'émotion ne fonctionne toutefois pas isolément : l'omniprésence de signes relatifs aux pleurs et à la peine crée dans l'article une ambiance lourde, qui renforce le processus d'émotion étayée par identification. Le lecteur, confronté à ces signes, empathise plus facilement avec les personnes présentes sur place. Inversement, le fait que le lecteur s'identifie avec le nécrologue et les autres pilotes présents favorise la contagion. Il y a donc synergie entre les différentes modalités qui permettent au nécrologue de susciter l'émotion chez le lecteur, qui se renforcent réciproquement.

Nous avons vu que l'identification peut être facilitée par le recours à l'indéfini « on ». Elle est également parfois favorisée par la présence de la deuxième personne, comme dans cet exemple, marginal au sein du corpus, mais significatif de la volonté du nécrologue d'inciter le lecteur à vivre ses émotions au travers de lui :

(836) **Un soir, un téléphone sonne et vous apprenez qu'une amie n'est plus.**

Que vous ne la verrez plus. Que vous ne l'entendrez plus. Qu'il est trop tard pour se revoir. Comment admettre la disparition d'Odile cette femme brillante, rieuse, dynamique et forte ? Elle a quitté la vie mais nous refusons de la perdre, Odile droite et claire dont la parole était écoutée avec respect. [CHO1]

Il s'agit d'un exemple que nous avons déjà analysé (p.519) : nous avons alors vu qu'il était typique de l'émotion montrée, notamment du fait de la construction syntaxique particulière. Cet exemple présente par ailleurs une autre caractéristique remarquable : le point de vue y est interne mais le texte est écrit à la deuxième personne¹⁸². Ici, le « vous » n'a pas de valeur directement déictique, il est plutôt caractérisé par sa dimension générique et indéfinie, dans le sens où ce pronom ne réfère pas à un

¹⁸² Cette combinaison originale n'est pas sans rappeler le fonctionnement narratif inédit de *La Modification*, de Michel Butor, qui utilise précisément une narration en deuxième personne pour installer le lecteur dans la conscience du personnage et l'amener à s'identifier à lui.

individu particulier. Il fonctionne néanmoins comme le « support d'un point de vue empathique » (Barbérís 2010, p.1842) et d'une subjectivité partagée. Ainsi, le recours à cette deuxième personne met le lecteur en empathie avec la nécrologue et amie de la disparue. Nous avons d'ailleurs vu que la segmentation du discours imitait une respiration haletante, mimant la réaction de Marie-France Casalis suite au coup de téléphone qu'elle a reçu pour l'informer du décès d'Odile Dhavernas. Là encore, cette émotion est transférée au lecteur, à qui est imposée une lecture hachée, mimétique de la réaction de la nécrologue, qu'on entend lui faire partager. De nouveau, on remarque combien les différentes composantes de l'émotion peuvent interagir pour susciter l'émotion chez le lecteur, par identification.

Bilan

Les nécrologies sont particulièrement riches en mécanismes permettant de susciter l'émotion du lecteur. Nous en avons dégagé quatre, qui fonctionnent selon des vecteurs différents mais partagent cette finalité commune : l'émotion suscitée par inférence, par rationalité, par contagion et par identification. Ces phénomènes peuvent se rencontrer ponctuellement dans une nécrologie ou avoir un rôle plus structurant, voire se combiner pour fonctionner en synergie et renforcer ainsi l'émotion suscitée. Aux côtés du discours « émotionnel » et du discours « émotif » distingués par Christian Plantin, on pourrait ajouter une troisième catégorie : celle du discours émouvant, qui n'est plus centré sur le locuteur mais concerne l'interaction avec l'allocutaire, chez qui on cherche à déclencher une émotion par le biais de divers moyens, reposant essentiellement sur la mise en scène des émotions du locuteur ou de tiers. Ce discours émouvant sera le creuset d'un partage communautaire de l'émotion sur lequel je vais me pencher maintenant.

3. Partager l'émotion

Les diverses émotions exprimées individuellement dans la nécrologie, qu'elles soient relatives au nécrologue, au lecteur ou à des tiers vont faire l'objet d'un échange (Lits (dir.) 1993, p.22). En effet, l'émotion ne vaut que si elle est partagée : le nécrologue, en tant qu'officiant de la cérémonie nécrologique, est le garant de cette émotion collective, en vertu d'une intersubjectivité qu'il s'efforce de favoriser et d'entretenir. On retrouve ici, à propos de l'émotion, ce que l'on avait observé sur l'énonciation, concernant la dimension collective et intersubjective de l'éloge (p.405). Nous allons

maintenant nous pencher sur la manière dont cette émotion partagée est construite par le nécrologue, au travers de trois phénomènes complémentaires : la mise en scène de la condoléance, la participation du lecteur et la valeur communautaire de l'émotion ressentie.

3.1. Mise en scène de la condoléance

L'émotion se partage tout d'abord par le biais de la condoléance, dont c'est la fonction principale, conformément à l'étymologie du terme : la condoléance vise à souffrir avec, à partager la peine de ceux à qui l'on tient. La nécrologie met volontiers en scène cette tristesse communautaire :

(874) Que Micheline, sa fille, Claude Lecomte et tous ses proches sachent que les équipes de notre journal partagent leur peine. [HUM22]

(875) *Le Progrès* s'associe à la douleur de sa famille ainsi qu'à celle du basket régional. [PRO12]

(876) Nous voulons dire notre affection et notre peine partagée à Monique, sa femme, et à ses enfants, et ses petits-enfants. [PRE9]

Ces exemples soulignent la volonté de partager l'émotion : il ne s'agit pas simplement d'une convergence d'émotions identiques, qui toucheraient simultanément le nécrologue et les proches du défunt à qui sont adressées les condoléances, il y a une volonté de communion par le biais de l'émotion, et cette communion est affichée dans le discours (« partagent leur peine », « s'associe à la douleur », « peine partagée »).

Ce partage n'est pas uniquement dit, il est parfois également mis en scène dans la forme qu'adopte le discours. C'est un phénomène plus rare, mais que l'on observe notamment dans les journaux à identité marquée et à diffusion restreinte. Voici par exemple quelques extraits de lettres parues dans le courrier des lecteurs de *Présent*, suite à la mort de Georges-Paul Wagner, qui fut l'avocat de nombreux mouvements d'extrême-droite :

(877) J'ai appris l'affreuse nouvelle avec accablement. [...] Je partage la douleur de sa famille et m'associe, de tout cœur, au chagrin des journalistes de *Présent* et de ses lecteurs dont je fais partie. *Jean des Cars* [PRE13]

(878) Chers amis de « *Présent* »
J'ai été extrêmement attristé par la disparition de Maître Wagner. [...] Il nous manquera à nous lecteurs, autant qu'à vous les rédacteurs de notre cher *Présent*, à qui j'exprime, avec ma femme, toute ma tristesse. *Louis de Condé* [PRE13]

(879) J'ai eu, comme vous tous, la tristesse, un soir de ce dimanche torride, d'apprendre le départ de ce vieux camarade. *Jean-Gilles Malliarakis* [PRE13]

(880) À toute l'équipe de « *Présent* »
Au décès de notre ami maître Georges-Paul Wagner, je m'associe à votre peine. Comme vous, j'en ai beaucoup. [...] *Fraçois Algond* [PRE13]

(881) Ce mot pour dire mon émotion à la mort de Wagner. [...] Très grande perte. *Michel Legros* [PRE13]

(882) Mon cher Alain,
Toi qui sais que je suis plongé dans l'affliction, sois mon interprète auprès de toute l'équipe de Présent pour exprimer ma profonde tristesse en apprenant la disparition de Georges-Paul Wagner, cet homme d'exception. [...] *Pierre Dimech* [PRE13]

(883) Chers amis de Présent,
En rentrant de voyage, mardi soir, j'ai trouvé Présent et appris le décès de Georges-Paul Wagner. Je mesure votre douleur et celle de toute votre équipe. Je voulais vous faire part de la mienne, moi qui ne l'ai connu qu'au travers de ses chroniques et qui le lisait comme un fils écoute son père. [...] Il va cruellement nous manquer. [PRE15]

On retrouve ici plusieurs phénomènes déjà analysés : tout d'abord, bien sûr, l'émotion dite. L'originalité consiste ici dans la forme épistolaire, qui permet de donner la parole aux lecteurs sans le truchement du nécrologue qui mettrait en scène l'émotion d'autrui. On retrouve également le partage de cette émotion, à l'instar de ce que l'on a observé dans les exemples (874) à (876). Une isotopie du partage parcourt en effet ces diverses lettres de lecteurs, leur donnant une unité au-delà de leur hétérogénéité énonciative et discursive (« je partage », « je m'associe », « autant », « avec », « comme vous tous »...).

Ces extraits présentent une étape supplémentaire dans la communion émotionnelle : ce partage est mis en scène par le biais de la forme interactive qu'adopte le discours. On observe ainsi une mention fréquente du destinataire (« Chers amis de Présent », « Mon cher Alain », « À toute l'équipe de "Présent" »), qui permet d'exhiber l'échange et le lien qui se tisse au travers du discours. On retrouve un phénomène que l'on avait déjà observé à propos de l'interpellation du défunt, dont on avait vu qu'elle visait à mettre en spectacle l'interaction et la proximité. Ici, il s'agit de donner à voir les échanges et l'émotion partagée entre le journal, les proches et les lecteurs. Ainsi, le lecteur lambda est lui aussi pris dans ce mouvement et invité à participer à cette expression d'émotion collective.

Cette idée de partage se retrouve d'ailleurs dans la prise en compte de l'émotion d'autrui, dans une forme d'écoute active : on écoute l'autre dire son chagrin (« Je mesure votre douleur et celle de toute votre équipe ») et on sait pouvoir compter sur l'autre pour écouter et comprendre le sien (« Toi qui sais que je suis plongé dans l'affliction »). Cette attention à la peine de l'autre se perçoit notamment par des reformulations de la tristesse des journalistes, qui a été dite dans plusieurs articles publiés dans des éditions antérieures du titre. Sont ainsi mentionnés dans ces lettres « le chagrin des journalistes », « votre peine », « votre douleur ». Cette reconnaissance mutuelle de l'émotion d'autrui est le creuset qui permet de faire naître une émotion partagée. L'énoncé (883) est à cet égard exemplaire : la mention

des émotions individuelles (« votre peine », « la mienne ») débouche sur l'occurrence d'une première personne du pluriel (« Il va cruellement nous manquer ») qui rassemble l'ensemble de cette communauté émotionnelle.

3.2. Participation du lecteur

Cette dernière remarque sur l'émergence d'un « nous » derrière lequel s'effacent les individus et leurs émotions personnelles, en faveur d'une émotion collective, permet de faire la transition vers une deuxième modalité par laquelle l'émotion est partagée : lorsqu'il s'agit de mettre en scène l'émotion, ce n'est souvent pas l'individu qui est représenté, mais la communauté, qui rassemble le nécrologue, des tiers (notamment les amis et la famille du défunt) et les lecteurs. Ce mouvement se réalise tout d'abord par l'emploi du « nous » ou du « on » (en gras) :

(884) C'est avec tristesse que **nous** apprenons la disparition de Gérard Sturla. [PRO12]

(885) **On** avait beau s'y attendre, savoir qu'il était gravement malade, l'annonce hier matin de la mort de Raymond Devos à quatre-vingt-trois ans, **nous** a plongés dans une immense tristesse. ... [HUM38]

(886) Aux côtés de sa famille, des amis, des collègues dont la plupart avaient été ses élèves, apportaient le témoignage (...) de tout ce qu'**on** appréciait de richesse humaine chez celui que ce jour-là **on** avait la tristesse d'abandonner au tombeau. [BSL4]

Ces deux pronoms présentent l'avantage de ne pas avoir de référent déterminé : c'est naturellement le cas pour « on », qui, de fait de son caractère indéfini, possède la propriété de ne pas avoir de référence fixe. C'est également le cas pour « nous », qui désigne un groupe dont là encore, les limites ne sont pas clairement définies : on sait qu'il englobe le locuteur et d'autres personnes, mais l'identité de ces personnes demeure floue, puisqu'il peut s'agir d'allocutaires et / ou de tiers (et donc, dans le cas qui nous occupe, des lecteurs et / ou des proches du disparu). C'est sur cette indéfinition constitutive de ces deux pronoms que joue le locuteur pour inclure le lecteur et le faire participer à l'expression de cette émotion collective. Le même phénomène se retrouve lorsque la source de l'émotion est désignée par le biais d'un pronom indéfini (en gras) :

(887) Aujourd'hui, **chacun** est triste. [MON105]

(888) **Tous** se sont sentis abandonnés à l'annonce de sa mort, arrachés à un dialogue personnel qu'elle avait su instaurer avec chacun. [BSL14]

Ces pronoms à valeur totalisante permettent là encore d'inclure le lecteur.

Un autre procédé produit un résultat analogue : il s'agit de la tendance à effacer la source de l'émotion. Nous avons vu (p.516) que l'émotion était dite lorsque le terme d'émotion était relié à sa source. Or il est fréquent que cette source soit effacée dans les nécrologies :

(889) Il y avait beaucoup d'authentique et forte émotion, le 1er février, au cimetière du Montparnasse, autour du cercueil de Michel Lejeune, qui s'était éteint paisiblement à la veille de son 93ème anniversaire. [BSL4]

(890) La disparition brutale de Sophie Kessler Mesguich, le 8 février 2010, a provoqué une très vive émotion, bien plus, une intense tristesse. [BSL14]

(891) Tout le reste est chagrin. [POI6]

(892) L'émotion était grande mardi matin, à l'annonce de la mort subite, la veille, du « cheyenne », figure emblématique de Perrache. [PRO56]

Dans ces exemples, l'émotion semble dite, dans la mesure où chaque énoncé comporte au moins un terme exprimant une émotion (souligné), et que cette émotion est liée à une situation particulière, qui est décrite dans le discours. Néanmoins l'absence de source confère un caractère singulier et marginal à ces énoncés au sein de la catégorie de l'émotion dite. Le fait que l'émotion soit ainsi exprimée sans être rattachée à une source entretient, là encore, le flou autour de la ou des personnes à qui appartient cette émotion. Ceci invite donc à l'adhésion collective à cette émotion, entraînant dans un même mouvement les proches du défunt, le nécrologue et les lecteurs.

C'est cette indétermination de l'émotion qui permet de l'élargir non seulement à des personnes, mais également à la situation tout entière. C'est le cas dans les énoncés suivants :

(893) C'est avec une grande tristesse que nous apprenons la **triste nouvelle** concernant notre ex-collaboratrice à *L'Équipe Magazine*, Nathalie Pennors, décédée à l'âge de 44 ans. [FRA2]

(894) C'est une **triste nouvelle**. [LEQ13]

(895) **Triste journée** hier sur le Rallye du Maroc, où la dernière étape a été endeuillée par l'accident mortel dont a été victime Henri Magne. [LEQ17]

(896) **Triste journée**, hier, sur la Volvo Ocean Race pour l'équipe d'ABN-AMRO2, le bateau skippé par le Français Sébastien Hosse, qui a perdu Hans Horrevoets, jeune marin néerlandais de trente-deux ans. [LEQ10]

Dans ces exemples, un hypallage permet de transférer l'émotion ressentie (la tristesse) à un événement (« triste nouvelle ») ou à un moment (« triste journée »), au lieu de l'attribuer à la personne à qui cette émotion appartient. Ceci la rend universelle : chaque personne qui apprend cette nouvelle ou qui vit cette journée est ainsi amenée à partager cette peine. C'est d'ailleurs parfois le paysage dans son ensemble qui est contaminé par la tristesse :

(897) Le 12 avril, au Père Lachaise, le printemps était en retard, la lumière grise, les arbres encore effeuillés et dans le ciel frileux ne montaient que les cris des corneilles. [CLI1]

Cette évocation poétique n'est pas sans rappeler le vers de Paul Verlaine dans lequel le poète affirme qu'« il pleure dans mon cœur comme il pleut sur la ville » : on retrouve la même contamination de l'émotion qui, devenue universelle, gagne jusqu'à la nature et s'impose par conséquent à chacun.

Un mécanisme similaire d'effacement de la source peut être observé dans certaines illustrations de nécrologies qui suggèrent l'émotion partagée. C'est le cas pour ces deux photographies, qui représentent le recueillement et la communion au cours d'une cérémonie à la mémoire du défunt :



[AUJ10]



[PRE15]

Ces deux photographies suggèrent l'émotion dans la mesure où elles représentent une situation qui est propice à son surgissement. Dans l'illustration de l'article d'*Aujourd'hui en France*, la légende vient ancrer cette interprétation : « Les personnels se sont rassemblés pour observer, émus, une minute de silence ». Il s'agit des deux seules photographies au sein du corpus qui mettent ainsi en scène l'émotion collective¹⁸³. Il est significatif que ces deux photographies représentent des personnes de dos. En effet, ce choix de cadrage permet de ne pas distinguer de visage et confère donc une dimension impersonnelle à cette foule, dans laquelle le lecteur peut donc aisément se fondre, en projection mentale du moins. Ces personnes représentées de dos fonctionnent comme une « prothèse énonciative », selon l'expression heureuse de Louis Panier (Panier 2008, p.363), qu'il avait à l'origine utilisée pour analyser une photographie illustrant la nécrologie de Yasser Arafat : cette photographie, prise dans le cortège funèbre, représentait des mains tendues brandissant une photographie du disparu. Ce sont ces mains qu'il a désignées comme des « prothèses énonciatives », dans la mesure où leur anonymat incitait le lecteur à y voir le prolongement de son propre corps, l'invitant donc à participer à la cérémonie. C'est le même phénomène à l'œuvre dans les photographies reproduites ici : les

¹⁸³ Cette rareté s'explique par deux raisons principales. La première, intrinsèque, tient à la proportion de portraits du défunt parmi les illustrations, liée au choix de se focaliser sur la vie du disparu, au détriment de la représentation des conséquences de sa mort. La seconde relève de contingences matérielles : la nécrologie paraît généralement rapidement après le décès et donc souvent avant que les obsèques n'aient lieu, or ce sont les obsèques qui offrent la situation de rassemblement la plus évidente.

silhouettes de dos sont suffisamment anonymes et indéterminées pour que le lecteur puisse se projeter parmi elles et participer à l'émotion collective.

3.3. Lien entre l'émotion et la communauté

Les phénomènes analysés montrent que l'émotion est un enjeu, lié à la collectivité. Je disais au début du chapitre que les fonctions rituelles de la nécrologie relatives au nécrologue étaient ténues, parce qu'elles s'effaçaient devant la communauté : c'est ce que l'on constate ici pour l'émotion, où l'expression de l'émotion individuelle du nécrologue n'est finalement que le prétexte à l'orchestration d'une émotion partagée. L'émotion est en effet étroitement corrélée à la communauté : comme le dit Jean-François Tétu, « l'on n'est ému qu'en fonction de ce qu'on est » (2004, p.2). C'est un phénomène que l'on observe tout d'abord dans l'émotion étayée : ce mode de sémiotisation de l'émotion présente l'avantage, dans notre perspective de la communion émotionnelle, de ne pas être rapporté linguistiquement à une source précise (alors que l'émotion dite est attribuée à une source explicitement mentionnée et que l'émotion montrée est attribuée implicitement au locuteur). L'émotion étayée permet donc au locuteur et à l'allocuteur de ressentir la même émotion en réaction à la situation décrite : c'est un phénomène de « transsubjectivité » (Micheli 2014, p.105), c'est-à-dire qu'il « renvoie à tout ce qui est commun aux membres d'un même collectif » (Jodelet 2008, p.39), qui repose avant tout sur « la prégnance des systèmes de normes et valeurs », et « des systèmes de représentations orientant les pratiques collectives et assurant le lien social et l'identité collective » (*Ibid.*, p.40).

Cette dimension communautaire de l'émotion se lit d'une part dans le partage émotionnel que nous venons d'évoquer entre membres d'une même communauté mais également dans l'opposition qui se dessine avec d'autres communautés. On note ainsi parfois la volonté d'un journal de se démarquer en soulignant la singularité de leur émotion, qui n'est pas partagée en dehors du cercle et permet donc de tracer la limite de la communauté :

(898) Il n'est pas sûr que la disparition à quatre-vingt-trois ans du compositeur György Ligeti, annoncée par son éditeur sans autres précisions, suscite un choc dans l'opinion. [HUM36]

(899) À l'annonce du décès [de Shigeru Kayano], l'indifférence de grands médias japonais autant que le silence gênant de la classe politique et du Premier ministre Junichiro Koizumi – qui a montré moins d'entrain à lui rendre hommage ce week-end qu'à faire savoir qu'il irait de nouveau, ce 15 août, au sanctuaire de Ysukuni honorer les « morts pour la patrie » – en dit long. [LIB22]

(900) Sa mort n'est pas de celles qui font du bruit. [MON101]

Souligner que la nouvelle de la mort ne provoque pas de « choc », d'« entrain » ou de « bruit » souligne *a contrario* la position du journal, qui, lui, sait s'émouvoir des causes justes. Il y a ainsi une mise en valeur du caractère approprié et légitime de l'émotion, en conformité avec les valeurs de la communauté, conformément au « sentiment d'appartenance qui unit les membres d'un même groupe et qui fait que les allocutaires peuvent se sentir immédiatement à l'unisson avec le locuteur, vibrant aux mêmes accents » (Amossy 2008, p.119). Cette revendication de l'exclusivité de l'émotion permet donc de ressouder la communauté autour d'émotions partagées, conformément à la visée épédictique du genre.

L'affirmation de l'identité de la communauté par opposition à un extérieur peut aussi se faire non plus par le partage d'une émotion commune, mais par le refus partagé d'une émotion. C'est ce qui ressort par exemple très explicitement de ces titres de presse :

(901) Pas une larme pour Madame Thatcher [*L'Humanité*, 8 avril 2013]

(902) Ces Anglais qui ne pleureront pas Margaret Thatcher [*Le Point*, 15 avril 2013]¹⁸⁴

Il s'agit ici de dire autre chose que l'absence d'émotion : cette absence d'émotion est en réalité le signe d'un profond désaccord avec les valeurs qu'incarnait la femme politique. Ce refus de se reconnaître dans certaines émotions se lit aussi, de manière plus indirecte, dans certains articles du corpus :

(903) À Clermont-Ferrand et dans la région, l'annonce de la mort accidentelle d'Édouard Michelin au cours d'une sortie en mer en Bretagne a surpris. Mais l'émotion dont parlent tant les journalistes se trouve du côté de ses semblables : patrons, gros commerçants et notables. [LUT1]

(904) Une fois passées la surprise et la confirmation de la jeunesse du boss (quarante-deux ans), une phrase a jailli d'elle-même et s'est emparée de nous : « Licenciements boursiers ». Ces deux mots, à l'évidence, empêchaient toute possibilité de larmoiements exagérés (la mort n'est belle pour personne). [HUM33]

Ces deux énoncés fonctionnent de manière un peu différente : le premier entend tracer la limite de l'émotion en l'attribuant à une communauté qui s'oppose en tous points à celle incarnée par *Lutte ouvrière* : « patrons, gros commerçants et notables ». Le second refuse également de faire sienne cette émotion, mais en explicitant le mécanisme à l'œuvre dans ce refus. L'évocation des « licenciements boursiers » effectués par Édouard Michelin au moment de son arrivée dans l'entreprise est présentée comme la cause directe de ce refus d'émotion. S'il y a incompatibilité entre le refus des licenciements

¹⁸⁴ Il n'est probablement pas indifférent qu'une recherche effectuée sur des moteurs de recherche à partir des mots clés « Nous ne le pleurerons pas » ou « Nous ne la pleurerons pas » ait donné comme premiers résultats les titres de nécrologies de Margaret Thatcher : Laurence Rosier m'a signalé lors d'une discussion un certain sexisme *post-mortem* (que l'on a par ailleurs déjà souligné p.319), qui autorise l'opinion à émettre et faire circuler des insultes envers des femmes décédées (et notamment envers Margaret Thatcher), ce que l'on ne se permettrait pas à propos d'hommes. De la même manière, récuser ainsi l'émotion d'une façon aussi tranchée et violente est peut-être lié au sexe de la défunte.

boursiers et la tristesse causée par la mort, c'est que la tristesse dit quelque chose sur les valeurs que l'on défend, et que ces valeurs doivent être conformes à celles du défunt.

On remarque d'ailleurs que même au sein de journaux qui défendent des valeurs assez proches, l'émotion ressentie joue un rôle distinctif : on perçoit ainsi une approche différente de l'émotion à la mort d'Édouard Michelin entre ces deux journaux. *L'Humanité* accepte le pleur, mais pas les « larmoiements exagérés » : l'émotion oui, à condition qu'elle soit modérée. *Lutte ouvrière*, en revanche, refuse toute forme d'émotion, en renvoyant la tristesse à l'extérieur de la communauté. Il s'agit donc déjà d'un positionnement émotionnel plus net, lié à la dimension plus nettement militante du titre. L'analyse de la nécrologie du *Monde libertaire* montre un positionnement encore plus radical : en affirmant qu'« un bon patron est un patron mort », le journal laisse entrevoir une émotion positive provoquée par le décès de l'industriel. Se dégage ainsi une gradation progressive du refus de la tristesse, proportionnelle au refus du capitalisme prôné par le journal. On peut en conclure que l'émotion revendiquée ou refusée est ainsi intimement liée au positionnement du journal et a par conséquent une fonction éminemment argumentative.

Cette transformation de l'émotion en enjeu argumentatif n'est d'ailleurs pas spécifique des nécrologies. L'observation de réactions diverses à la mort d'une personnalité est souvent révélatrice. Je ne développerai pas ici dans la mesure où il ne s'agit plus directement de nécrologies, mais je voudrais donner un exemple, en prenant quelques réactions à la mort du président gabonais Bongo. De nombreux hommes politiques français (notamment Nicolas Sarkozy, Jacques Chirac ou Bernard Kouchner) ont exprimé d'une seule voix leur « tristesse » (et plus le positionnement sur l'échiquier politique était à droite, plus la tristesse était « grande ») suite à la disparition du président gabonais, figure de la Françafrique. Noël Mamère quant à lui affirme vigoureusement que « tous ceux qui sont attachés à la démocratie ne pleureront pas la mort du président Bongo ». L'émotion mise en scène trace ainsi la ligne de partage entre deux positionnements opposés : d'une part l'orientation politique majoritaire, de la part de personnalités politiques issues de partis susceptibles d'être au gouvernement, et d'autre part, la politique d'opposition.

Bilan : l'émotion dans la nécrologie

L'analyse a permis de mettre en évidence une convergence entre l'émotion issue de trois sources distinctes : le nécrologue, les proches du défunt et les lecteurs. Cette convergence est

orchestrée par le nécrologue, qui ne se contente pas de mettre en scène sa propre émotion et celle de tiers, mais contribue à provoquer des émotions. Cette émotion suscitée repose essentiellement sur des mécanismes énonciatifs, par exemple la mise en scène d'énonciateurs génériques auxquels le lecteur est amené à s'identifier, ou divers procédés qui incitent à une lecture empathique, que ce soit par le biais du choix du point de vue ou de la nomination. Il y a ainsi une analogie très forte entre les phénomènes énonciatifs et les phénomènes émotionnels. Le nécrologue adopte en effet une posture analogue dans la mise en scène de l'hommage, telle qu'on l'a étudiée *supra* (p.378 *sq.*) et dans la mise en scène des émotions : il orchestre l'ensemble, depuis une perspective surplombante, afin de favoriser l'émergence d'une émotion partagée dans laquelle le lecteur se reconnaisse également. Les marques de l'émotion partagée et de l'hommage partagé sont d'ailleurs en partie similaires, puisque l'on retrouve notamment dans les deux cas le recours massif à l'indéfini ou au générique ainsi que la mise en scène d'un faisceau de points de vue ou d'hommages convergents.

Au plan théorique, l'analyse a également fait émerger le lien étroit entre émotion et argumentation. Cette dimension argumentative de l'émotion a déjà été soulignée par de nombreux auteurs (Rinn (dir.) 2008, p.15 ; Plantin 2011, p.2 ; Amossy 2000b, p.169), mais dans les nécrologies, l'émotion n'est pas tant un moyen de l'argumentation que l'objet même de l'argumentation : le but de l'expression de l'émotion est le partage, la communion émotionnelle, qui traduit les valeurs auxquelles on adhère ou dans lesquelles on refuse au contraire de se reconnaître.

Chapitre 8

Fonctions relatives à la communauté. La mort en deuxième personne

La vraie sociabilité consiste davantage dans la continuité successive que dans la solidarité actuelle. Les vivants sont toujours, et de plus en plus, gouvernés nécessairement par les morts : telle est la loi fondamentale de l'ordre humain.

COMTE Auguste, *Catéchisme positiviste*, Éditions du Sandre, Paris, 2009 [1852] : 68.

PARALLÈLEMENT aux finalités du rite relatives au défunt et au nécrologue, c'est enfin par rapport à la communauté que la nécrologie joue un rôle important, puisque le décès d'un membre éminent de cette communauté met sa cohésion en péril. Nous verrons comment la nécrologie contribue à restaurer cette cohésion : il s'agit là d'une des fonctions fondamentales du rite, qui ne concerne d'ailleurs pas exclusivement les rites funéraires, comme le rappelle Émile Durkheim, qui souligne que « les rites sont avant tout les moyens par lesquels le groupe social se réaffirme périodiquement » (1912, p.553). Dans la nécrologie, cette réaffirmation du groupe permet de montrer la permanence de la communauté face à la finitude de l'être vivant.

Si ce dernier chapitre, qui se donne pour objectif d'analyser ces finalités relatives à la communauté, comporte pour sous-titre « la mort en deuxième personne », c'est que dans la nécrologie, cette communauté est représentée avant tout par le lecteur, qui a le statut d'allocutaire. C'est donc

essentiellement vers lui qu'est tourné le rite. Néanmoins, le rite nécrologique ne peut se satisfaire d'une somme d'interlocuteurs individuels : puisqu'il s'agit de ressouder la communauté, le nécrologue va s'efforcer d'impliquer chaque lecteur dans un mouvement qui englobe la communauté dans son ensemble.

C'est ce mouvement que l'on va chercher à analyser dans ce dernier chapitre. Il s'agira tout d'abord de montrer que la nécrologie est le lieu de l'affirmation de valeurs communes, qui rassemblent le locuteur et le mort mais aussi le locuteur et les lecteurs, par un mouvement progressif d'assimilation. Ces valeurs partagées sont le creuset à partir duquel la communauté va se rassembler : je montrerai comment de multiples liens se créent dans le discours entre le nécrologue, le défunt et le lecteur, restaurant au plan linguistique la cohésion de la communauté.

I. Partager des valeurs communes

Dites qui vous pleurez, on saura qui vous êtes !

BELIN Olivier, « Sale Noël au Bouygménistan », *Lutte Ouvrière*, 29 décembre 2006.

La nécrologie est tout d'abord l'occasion de réaffirmer les valeurs communes partagées par l'ensemble des membres de la communauté. À ce titre, la nécrologie est un des genres fondamentaux de l'épidictique, dont le but est « d'accroître l'intensité de l'adhésion à certaines valeurs [...] en se servant de l'ensemble des moyens dont dispose la rhétorique pour amplifier et valoriser » (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1958, p.67). Cette adhésion est garante de l'*homonoia*, « l'effet de cohésion [...] qui rassemble les citoyens autour des valeurs de la cité » (Danblon 2001, p.35). Cette cohésion est précisément mise en péril lorsqu'un membre important de la communauté meurt : lorsque la figure qui incarnait les plus hautes valeurs de la société décède, le risque est grand que les membres de la communauté s'éparpillent, n'étant plus soudés autour de cette figure tutélaire. La nécrologie vise donc à renouveler l'adhésion à ces valeurs fondatrices.

L'objectif de la première partie de ce chapitre sera de déterminer comment se construit linguistiquement cette notion de valeurs partagées. Je distinguerai deux cas, qui fonctionnent selon des modalités différentes mais possèdent une finalité analogue : les valeurs partagées par consensus et les valeurs partagées par dissensus. Dans le premier cas, le partage de valeurs est réalisé en symbiose avec le

défunt, dont la vie a valeur d'exemple et autour duquel on se rassemble. Dans le second cas, le partage de valeurs a lieu à l'encontre du disparu : le sentiment communautaire se construit alors par opposition.

1. Valeurs partagées par consensus

Les nécrologies sont le lieu de l'éloge plutôt que celui du blâme : les valeurs y sont par conséquent avant tout partagées par consensus. L'évocation du défunt et de ses qualités exemplaires est l'occasion d'exalter les valeurs de la communauté et de favoriser leur réappropriation par les lecteurs. C'est là un phénomène valable dans toutes les cultures dans lesquelles il existe des nécrologies, qui a été mis en évidence par de nombreux auteurs, par exemple en Australie (Haneman 2001), aux États-Unis (Long 1987), en Grande-Bretagne (Moore 2002 ; Fowler 2005), au Nigéria (Lawuyi 1991), au Venezuela (Barrera Linares 1999)... Je ne reviendrai par conséquent pas de façon détaillée sur ce phénomène qui a déjà été bien analysé. Je souhaiterais néanmoins mettre en évidence la différence entre les valeurs affichées par le nécrologue et les valeurs sous-jacentes, qui ne sont pas exprimées mais qui se lisent en creux au travers de la nécrologie : ces deux catégories de valeurs seront étudiées successivement.

1.1. Valeurs affichées

Je commencerai par analyser les valeurs affichées dans la nécrologie, qui sont revendiquées par le nécrologue. Celui-ci dispose de toute une palette qui lui permet d'exprimer de façon plus ou moins marquée les valeurs partagées autour desquelles la mort est l'occasion de communier, de la plus explicite à la plus implicite. Ces valeurs peuvent par conséquent être mises en scène de diverses manières : elles peuvent être dites explicitement, suggérées par le discours, exprimées par le biais du récit, transmises au travers de la sélection des défunts ou enfin exprimées par opposition¹⁸⁵.

1.1.1. Valeurs dites

En premier lieu, les valeurs peuvent être partagées en étant dites explicitement, même si ce n'est pas le mode de transmission des valeurs privilégié par les nécrologies. C'est par exemple le cas dans ces nécrologies :

¹⁸⁵ Cette dernière catégorie présente des points communs avec les valeurs partagées par dissensus, néanmoins elle s'en distingue par l'objet de l'opposition : les valeurs partagées par dissensus naissent de l'opposition par rapport aux valeurs incarnées par le défunt, alors que les valeurs partagées par consensus exprimées par opposition vont à l'encontre de valeurs défendues par des tiers.

(905) **Indépendance**. S'il ne fallait qu'un mot, celui-là résumerait toute la vie de Philippe Amaury. Déterminé, libre et à l'écart des pouvoirs quels qu'ils soient, il a veillé, à la tête de son groupe de presse, à ce que les journalistes puissent exercer leur métier en toute liberté. [...] Les journalistes du « Parisien » et d'« Aujourd'hui en France » tiennent à saluer cet esprit d'indépendance qui est la clé du succès des quotidiens du Groupe Amaury. [AU]10]

(906) Les rédactrices de *CLIO, Histoire, Femmes et Sociétés* tiennent à exprimer toute leur gratitude à la chercheuse renommée qui fut, dès l'origine, pour la revue une référence scientifique et un soutien. [...] C'est à cette **conception d'une histoire sexuée et accueillante à toutes les formes de recherche** que *CLIO* reste fidèle. [CLI1]

Dans ces deux exemples, le défunt est présenté comme celui qui cristallise les valeurs fondatrices de la communauté (en gras) : Philippe Amaury, directeur du groupe de presse Amaury, a incarné l'indépendance et Nicole Loraux, historienne, a défendu la « conception d'une histoire sexuée et accueillante à toutes les formes de recherche ». Ce sont ces valeurs dont les journaux se revendiquent : le défunt est celui qui a montré la voie, et à l'heure de sa mort, ils « salue[nt] » ses choix ou affirment y « reste[r] fidèle[s] ».

Il est intéressant de noter que les valeurs revendiquées sont parfois identiques, y compris au sein de communautés *a priori* antagonistes. C'est ce qu'illustre la nécrologie de Georges-Paul Wagner dans *Présent* : cette nécrologie hyperstructurale comporte deux modules d'hommage respectivement intitulés « L'hommage de Jean-Marie Le Pen » et « L'hommage de Bruno Mégret ». La présence de deux hommages distincts ainsi que leur position à deux coins opposés de la page laissent attendre deux éloges différents de la part de deux personnalités politiques que l'on sait opposées. Le corps du texte montre qu'il n'en est rien :

(907) Georges-Paul Wagner [...] fut l'infatigable défenseur des patriotes français et particulièrement du Président du Front national.

Homme de grande culture et de grand talent, son courage, son dévouement sans limite en faisaient une personnalité respectée de tous y compris de ses adversaires. [PRE11]

(908) Homme de talent et de culture, Georges-Paul Wagner était l'avocat des grandes causes et représentait à bien des égards l'archétype de ce que la culture française peut produire de meilleur tant sur le plan intellectuel que moral.

Il a toujours su mettre sa vie en accord avec ses convictions et développer ses grandes qualités au service de ce qu'il croyait juste et vrai. En ce sens il avait le respect de ses amis mais aussi de ses adversaires. Il restera dans nos cœurs comme un homme de conviction et de courage. [PRE11]

Dans ces deux extraits issus de chacun des deux modules, on retrouve la mise en scène des mêmes valeurs : patriotisme, culture, talent, courage. Ces valeurs sont parfois même dites par des expressions similaires : au « homme de grande culture et de grand talent » de Jean-Marie Le Pen répond le « homme de talent et de culture » de Bruno Mégret. Cet exemple montre bien qu'à l'heure de la mort, c'est le

rassemblement plus que le clivage qui est recherché : même si ces deux textes sont publiés de façon séparée, ce sont finalement les mêmes valeurs qui y sont exaltées.

Cette recherche du consensus est mise en évidence de façon très nette par les réactions de l'allocutaire lorsqu'une position discordante se fait entendre. C'est ce que soulignent Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca à propos du discours épideictique en général :

Le fait que l'épideictique est destiné à promouvoir des valeurs sur lesquelles on s'accorde, explique que l'on éprouve l'impression d'un abus lorsque, à l'occasion d'un pareil discours, quelqu'un prend position dans une matière controversée, détourne son argumentation vers des valeurs contestées, introduit des dissonances dans une circonstance créée pour favoriser la communion, lors d'une cérémonie funèbre par exemple.

(Perelman et Olbrechts-Tyteca 1958, p.70)

Cette impression d'abus ressentie par l'allocutaire se traduit de manière très concrète par les réactions outrées des lecteurs, qui peuvent être publiées sur les sites des journaux en ligne ou dans le courrier des lecteurs suite à des nécrologies où les valeurs incarnées par le défunt sont discutées. Nous avons déjà analysé (p.42) plusieurs exemples de réactions de lecteurs, que nous avons alors utilisées pour mettre en évidence la forte appropriation du genre nécrologique par les récepteurs. Ces exemples dans lesquels les lecteurs soulignent que ce n'est « pas le lieu » ou « pas le moment » de tenir un discours polémique traduisent également la volonté de rester dans une optique consensuelle, conforme à la visée épideictique du genre.

1.1.2. Valeurs suggérées

Les valeurs autour desquelles la communauté est invitée à se rassembler ne sont pas nécessairement dites. Elles sont parfois simplement suggérées, en particulier au travers de la façon dont la mort est dite :

(909) De battre son cœur s'est arrêté [JUI1]

(910) A Dieu Marie-France ! [PRE1]

(911) A Dieu, Georges-Paul, et merci ! [PRE15]

(912) A Dieu, Devos ! que votre verbe scintillant retentisse désormais, par-delà les étoiles, au paradis des anges. [PRE12]

(913) Odile Dhavernas nous a quitté-e-s le 12 mars 2006. [CHO1]

Dans ces exemples, la façon de nommer la mort témoigne des valeurs défendues par le journal : en (909), le choix de parler du cœur qui cesse de battre est différent de parler de mort : cela laisse une place à une autre vie que la vie corporelle, puisqu'il s'agit simplement d'un organe qui cesse de

fonctionner. Il est significatif que ce choix lexical trouve sa place dans *Tribune juive*, un journal qui revendique son attachement religieux dès son titre. Les mots employés pour exprimer la mort sont de façon plus générale un bon vecteur de transmission de valeurs, y compris dans les annonces nécrologiques (Rivet 1994).

Dans les exemples (910), (911) et (912), le choix d'une graphie inhabituelle (« à Dieu » au lieu de « adieu »), qui remotive le mot en lui restituant son étymologie originelle, révèle les valeurs du journal : *Présent* est un journal qui se définit lui-même comme « le quotidien de la presse nationale et chrétienne ». La revendication de la chrétienté comme valeur fondatrice, sans être dite explicitement dans ces nécrologies, est suggérée par ce choix orthographique décalé. On remarque d'ailleurs que seuls les défunts qui permettent un partage des valeurs par consensus ont droit à cet « à Dieu ». Cela va sans dire pour Marie-France Stirbois, dans l'exemple (910) et pour Georges-Paul Wagner, dans l'exemple (911), dont on connaît les liens étroits avec l'extrême-droite traditionnaliste. C'est peut-être plus étonnant pour Raymond Devos, dans l'exemple (912), qui n'a jamais montré d'acointance particulière avec ces sphères et est toujours resté en retrait du débat politique. Néanmoins, on peut faire l'hypothèse qu'il s'agit ici de donner une caution intellectuelle et artistique à cette valeur qui est suggérée de façon régulière dans les nécrologies du journal. On observe d'ailleurs que Raymond Devos fait partie des défunts qui font l'unanimité : de *Présent* à *Rouge* et de *L'Humanité* à *La Croix*, de très nombreux journaux dans le corpus lui consacrent une nécrologie extrêmement élogieuse et essaient de rattacher son œuvre à l'idéologie du journal, à l'instar de ce que l'on observe ici de façon implicite. En revanche, les nécrologies consacrées à des défunts qui seront l'occasion d'un partage de valeurs par dissensus, tels André Labarrère ou Boris Fraenkel, n'emploient pas ce « à dieu ».

Enfin, l'exemple (913) nous propose de nouveau un choix orthographique original : la « féminisation »¹⁸⁶ du participe « quitté-e-s » participe à la mise en scène des valeurs, en construisant un « *ethos* de féministe qui se manifeste par des marques ostentatoires du féminin » (Maingueneau 2014, p.79). Ici, il s'agit de montrer que les valeurs pour lesquelles la défunte s'est battue au cours de sa vie, elle qui a milité activement pour le droit des femmes, ne s'éteignent pas avec elle mais continuent d'être revendiquées activement par ses successeurs, et notamment les journalistes de *Prochoix*. Ce désir

¹⁸⁶ J'emploie ici le terme consacré pour parler de cette pratique de plus en plus fréquente, mais je place le terme entre guillemets pour indiquer que ce mot n'est pas nécessairement le mieux choisi pour désigner ce procédé qui consiste à ne pas utiliser le masculin comme forme neutre pour des ensembles à la fois masculins et féminins. « Mixisation » serait probablement plus adéquat.

de refléter les valeurs partagées par la défunte et le journal dans les mots employés se retrouve dans l'exemple suivant, qui se trouve dans une autre partie de la nécrologie :

(914) Ici je veux t'offrir mon femmage. [CHO1]

Là encore, le néologisme « femmage », forgé sur le modèle d'hommage, vient remotiver l'étymologie du terme « hommage », sur le modèle duquel il est forgé. Cette nécrologie est conçue comme un « femmage » puisque c'est un « hommage » de femme à femme (c'est Maïr Verthuy qui écrit la nécrologie d'Odile Dhavernas). À l'instar de ce que l'on avait constaté avec le « à Dieu » qui venait remplacer le « adieu », il s'agit ici de modifier la langue pour la rendre fidèle à l'idéologie revendiquée conjointement par la défunte et le journal. Il arrive ainsi souvent que les valeurs ne soient pas dites explicitement, mais suggérées par le choix des mots, significatifs de valeurs partagées.

1.1.3. Valeurs transmises par le récit

Ce n'est pas seulement par le choix des mots que les valeurs peuvent être suggérées : elles peuvent également être transmises par le biais du récit de vie. Il s'agit là d'un mécanisme classique du discours épидictique, qui repose sur la mise en scène d'« agents exemplaires » (Dominicy et Frédéric (dir.) 2001, p.11), qui sont « des modèles et des anti-modèles à partir desquels l'auditoire "reconnaît" des valeurs » (Herman et Micheli 2003, p.11). C'est ce qui explique pourquoi les valeurs sont rarement exprimées de façon explicite dans les nécrologies, selon le constat établi *supra* (p.545), conformément au fonctionnement du discours épидictique :

Cette inclination pour l'incarnation des valeurs plus que pour leur intellectualisation explique en partie le fait que les valeurs [...] ne sont pas toujours nommées.

(Doury 2010)

Ainsi, dans les nécrologies, un des modes privilégiés de mise en scène des valeurs repose sur l'évocation de la vie des défunts, qui incarnent en actes ces valeurs. La nécrologie fonctionne par conséquent sur le modèle de l'*exemplum*, dans lequel un récit exemplaire est mis au service d'une argumentation (Borrego-Pérez 2002, p.115 ; Tilliette 1998, p.51).

Observons par exemple ces deux extraits des nécrologies consacrées à l'hématologue Jean Bernard dans le corpus :

(915) À la tête de l'Institut de recherche sur les leucémies et autres maladies du sang, le Pr Jean Bernard est aussi infatigable dans la prise en charge de ses malades. « *Chaque matin, quand il arrivait à l'hôpital, vers 7 heures, il demandait à avoir sur son bureau la liste de tous les petits patients, et leur état clinique. Puis il passait plus d'une heure à répondre aux appels téléphoniques des parents* », raconte Jean Degos. Qui se souvient des discrètes échappées de son patron, le week-end, pour aller soigner des enfants dans les pays de l'Est. [LIB5]

(916) Il reste aussi à comprendre pourquoi le jeune étudiant en médecine et futur académicien osa faire le choix d'une discipline aussi totalement désespérée, d'une science à l'époque inexistante, d'une thérapeutique alors limitée au secours moral ? Sans doute faut-il ici invoquer la passion, sinon l'amour, des difficultés ; une passion de la connaissance qui n'allait pas sans son corollaire : la foi dans le progrès.

Mais ce qui fut, avant tout, déterminant – et que l'extrême pudeur du maître de l'école hématologique française lui interdit à jamais d'avouer –, c'est le rôle majeur que devait jouer dans ce choix l'infinie bonté, l'infinie compassion, la blessure secrète et partagée que suscitait chez lui le côtoiement de la détresse. [MON7]

Dans ces extraits, les valeurs incarnées par Jean Bernard ne sont pas évoquées en tant que telles : nulle part le journaliste ne dit « la générosité est une valeur importante dans notre société ». C'est le parcours du disparu qui permet d'entrevoir quelles valeurs le nécrologue entend partager : en mettant en scène dans cet hommage à Jean Bernard sa dévotion aux malades, sa foi en la science, sa générosité, mais également sa modestie qui lui interdit de mettre ces qualités en avant (« l'extrême pudeur », « discrètes échappées »), le nécrologue suggère que ces valeurs sont importantes pour la communauté. Néanmoins, bien que la défense des valeurs partagées ne procède pas d'une argumentation explicite classique, elle comporte une part d'argumentation indirecte. En effet, la nécrologie dans son ensemble est sous-tendue par un argument pragmatique (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1958, p.358) : le lecteur est invité à adopter les mêmes valeurs que celles du défunt pour bénéficier, lui aussi, d'une place de choix dans la société (dont témoignent pendant la vie les diverses gratifications souvent mentionnées dans les articles, et dont témoigne au moment de la mort le fait qu'on lui consacre des nécrologies et qu'on lui rende hommage). Bien que ce lien de cause à effet entre l'incarnation de ces valeurs et l'intégration au sein de la communauté ne soit pas explicite, il s'impose comme une évidence. C'est le lecteur qui est invité à reconstituer ce lien mentalement, ce qui rend cette dimension argumentative d'autant plus efficace.

On retrouve d'ailleurs dans les nécrologies certains procédés rhétoriques typiques de l'*exemplum*, dans lequel la dimension narrative est inféodée à une visée argumentative. Je ne reviendrai pas ici de façon détaillée sur ces procédés que j'ai déjà analysés dans le cadre de l'étude du portrait et je me contenterai par conséquent d'y faire référence. On retrouve notamment dans les nécrologies le rôle de la « typisation » (Herman et Micheli 2003, p.11), mécanisme classique du discours épidictique :

Les personnages qui font l'objet de l'éloge ne sont plus de véritables individus, mais se haussent au rang d'un type. En effet, ils deviennent les symboles de l'*homonoia*.

(Danblon 2001, p.30)

C'est ce que nous avons déjà montré (p.267 *sq.*) : la façon dont le portrait est mené tend à faire d'un individu un parangon. De même, on note également dans les nécrologies une tendance forte à

l'amplification, qui se traduit en particulier par le recours à l'hyperbole (cf. p.264 *sq.*) et aux superlatifs (cf. p.264 *sq.*). Là encore, il s'agit là d'un procédé stylistique intimement attaché au genre épидictique (Bonhomme 2014b), et ce, depuis les premières manifestations du genre (Pernot 1993, p.403).

1.1.4. Valeurs transmises par le biais de la sélection des défunts

Toujours dans le domaine de l'implicite, les valeurs partagées peuvent être liées au choix des défunts, qui dit quelque chose des valeurs fondatrices du journal, autour desquelles les journalistes et les lecteurs sont censés se rassembler. On retrouve ici un mécanisme que l'on avait déjà analysé à propos des émotions (p.539). Nous avons vu que le locuteur revendiquait parfois une certaine exclusivité de l'émotion, soulignant volontiers que sa communauté était seule à pleurer suite à la mort de telle ou telle personnalité. De même, le nécrologue insiste parfois sur une certaine originalité dans le choix des défunts auxquels le journal consacre des nécrologies :

(917) Il n'est pas sûr que la disparition à quatre-vingt-trois ans du compositeur György Ligeti, annoncée par son éditeur sans autres précisions, suscite un choc dans l'opinion. [HUM36]

(918) Sa mort n'est pas de celles qui font du bruit. [MON101]

(919) Au cœur du mois d'août s'est éteint Jean-Pierre Hammel qui fut directeur de la prestigieuse École alsacienne, à Paris. Vous cherchiez en vain dans les gazettes des échos de cette disparition. Il est vrai qu'il ne fut ni chanteur, ni footballeur, ni animateur de télé, ni bandit, ni élu. [...] Voilà : Jean-Pierre Hammel est parti sur la pointe des pieds. Il était juste de le signaler. [DIV154]

(920) C'est en vain que vous auriez braqué vos regards sur les gros médias télévisuels pour entendre et voir évoquer sa mémoire. [DIV155]

Cette insistance sur le silence des médias principaux face au décès de György Ligeti, Maurice Deschamps, Jean-Pierre Hammel ou Henri Bauchau est une façon d'affirmer son identité par une certaine exclusivité dans le choix des défunts auxquels le journal décide de rendre hommage. Cette exclusivité implique que les valeurs incarnées par le disparu sont aussi celles défendues par le journal. Ces valeurs tracent d'autant mieux les frontières de la communauté qu'elles sont propres au journal : il y a là une nette volonté de se démarquer.

De façon plus générale, toute nécrologie consacrée à des défunts originaux traduit le positionnement du journal en termes de valeurs. C'est ce que l'on remarque dans le choix original de consacrer des nécrologies à des gens ordinaires, et non à des personnalités jouissant d'une certaine notoriété, comme c'est le cas habituellement. Folker Hanusch indique qu'il s'agit là d'une tendance que l'on observe parfois après des attaques terroristes (2010, p.50). On peut ainsi citer les quelque

deux-mille « Portraits of grief » publiés dans le *New York Times* suite aux attentats du 11 septembre : il s'agit de nécrologies consacrées à des personnes décédées à cette occasion. Ici, les valeurs sous-jacentes ne sont plus celles qui ont été incarnées par le défunt au cours de sa vie : il s'agit des valeurs qui sont défendues par opposition à la façon dont ils sont morts. Dans ces textes, il n'y a pas d'allusion à la mort en soi, mais la valeur suggérée implicitement consiste à dire que la vie a du poids, que chacun est important, et que l'on ne se laissera pas faire par les terroristes. Ce sont les mêmes mécanismes qui sous-tendent la nécrologie d'Huguette Dupeu, tuée dans l'attaque terroriste du musée Bardo à Tunis le 18 mars 2015. Cette nécrologie, publiée sur le site de l'hebdomadaire *Télérama*, est introduite de la façon suivante par le journaliste, qui tient à souligner le caractère original du récit :

(921) Il n'y a aucune case prévue sur le site internet de *Télérama* pour ce genre de récit, mais il nous a semblé que ce portrait sensible d'une victime anonyme de l'Etat islamique méritait d'être lu. [DIV140]

Ici encore, la nécrologie est l'occasion de mettre en scène des valeurs partagées : ces valeurs ne tiennent pas à la défunte, dont le journaliste souligne qu'elle n'est qu'une « victime anonyme », dont la vie ne présente pas l'intérêt particulier de celles que l'on a l'habitude de lire dans la rubrique nécrologique, d'autant que cette femme n'est pas présentée sous un jour particulièrement sympathique dans l'article (elle terrorise les enfants dont elle s'occupe à la cantine scolaire). Ainsi, ce sur quoi l'article se focalise, c'est avant tout sur le caractère inacceptable de la mort de cette « madame-tout-le-monde » : c'est autour de ce refus de la barbarie que le journal invite ses lecteurs à se rassembler.

1.1.5. Valeurs dites par opposition

Nous avons vu que les valeurs pouvaient être mises en scène de plusieurs façons distinctes : elles peuvent être exprimées explicitement, ou être suggérées, que ce soit par le choix des mots, par le caractère exemplaire du récit de vie ou par la sélection du défunt. Il existe un dernier procédé d'affirmation des valeurs : celles-ci peuvent également être revendiquées de façon négative, par défaut, c'est-à-dire par opposition à des valeurs contraires. C'est ce que l'on constate dans les deux exemples suivants, extraits respectivement des nécrologies consacrées à Yves Berger par *La Croix* et *Le Monde* :

(922) Une « rentrée littéraire » avec Yves Berger tenait de la corrida, du complot de mousquetaires, du maquignonage de gros charolais. Cela déplaisait **aux habiles et aux mesquins, aux professionnels de l'hypocrisie** ; lui s'en moquait, indifférent à **cette inusable tartufferie qui règne encore aujourd'hui, plus que jamais**. Yves Berger disparu, **les aigrefins** peuvent, hélas, se réjouir. [DIV19]

(923) Les succès qu'il obtint rapidement, personnellement, d'abord, pour *Le Sud*, prix Femina 1962, puis pour tant d'autres cracks de l'écurie Grasset – quatre grands prix raflés

dès 1966 –lui attirèrent la jalousie, **la rancœur de l'innombrable piétaille des aigris qui n'attribuent la victoire du talent qu'à de louches magouilles de coulisses.** [DIV20]

Dans ces exemples, les valeurs prônées par Yves Berger au cours de sa vie ne sont pas affirmées directement. Néanmoins, elles transparaissent en opposition par rapport aux valeurs négatives qui sont mentionnées pour mieux les mettre en valeur. Dans les deux passages sont en effet mis en scène les adversaires d'Yves Berger, auxquels sont attachées de nombreuses connotations péjoratives : « habiles », « mesquins », « professionnels de l'hypocrisie », « inusable tartufferie », « aigrefins », « innombrable piétaille des aigris ». Ces désignations dessinent en creux les qualités d'Yves Berger que le journal souhaite faire partager à ses lecteurs, notamment sa générosité et son ouverture d'esprit. Cette absence d'hypocrisie est authentifiée par l'éthos même du texte, marqué par un phénomène réflexif, puisqu'il faut un éthos sincère pour dénoncer l'hypocrisie. La détermination des valeurs se fait alors par deux biais : d'une part en s'opposant aux valeurs des autres, mais aussi en reflétant dans son discours les valeurs que l'on prône. Le même mécanisme s'observe lorsque les valeurs incarnées par le défunt sont mentionnées dans l'article :

(924) Jean-François Revel vient de mourir, au cours de la nuit de samedi à dimanche dernier. Il avait 82 ans. Tout ce que la scène politique et intellectuelle française compte d'**imposteurs** et de **tartufferie** peut respirer : cet esprit libre, à la plume acérée, ne laissait rien passer. [CRO14]

Ici, les valeurs attribuées à Jean-François Revel (soulignées) prennent d'autant plus de poids qu'elles ont été amenées par la mention des valeurs de ses adversaires (en gras), auxquelles elles s'opposent. La liberté de pensée est valorisée par l'évocation de l'hypocrisie. Par ailleurs, là encore, le nécrologue se range du côté du défunt, en faisant siennes les valeurs qu'il incarnait : en dénonçant le soulagement ressenti par les « imposteurs » et les « tartuffes » lors du décès de Jean-François Revel, lui non plus ne « laiss[e] rien passer ». On analysera plus en détail dans la suite du chapitre la manière dont le nécrologue tire ainsi profit de l'éthos du défunt : pour l'instant, il faut retenir que cette mise en scène des valeurs par opposition est l'occasion d'un partage des valeurs encore plus fort au sein de la communauté, entre le nécrologue, le disparu et les lecteurs.

Cette tendance des nécrologies à se poser en s'opposant est signalée par Stephen Moore, qui constate qu'il en va ainsi dans les nécrologies de *The Economist* qu'il étudie :

The Economist ideology can be seen in terms of an « us » versus « them » configuration of group end non-group members.¹⁸⁷

(Moore 2002, p.496)

¹⁸⁷ « L'idéologie de *The Economist* peut être considérée comme une configuration opposant les membres du groupe et ceux qui ne le sont pas en termes de "nous" contre "eux". » (je traduis)

C'est effectivement ce que l'on note dans les deux exemples précédents : la communauté du « nous », rassemblant autour d'Yves Berger ou de Jean-François Revel le journal et ses lecteurs, s'oppose au « eux » que le journal esquisse. Cette mise en scène des adversaires a pour effet de souder la communauté renaissante autour des valeurs par lesquelles elle s'oppose aux autres.

1.2. Valeurs sous-jacentes

Comme nous venons de le voir, le nécrologue s'applique à mettre en scène les valeurs du journal, au travers de divers procédés plus ou moins explicites. Néanmoins, on a souligné le peu de différence entre les défunts sélectionnés dans les divers journaux du corpus : en dehors de quelques titres à l'identité marquée, il y avait peu de variabilité dans le choix des disparus auxquels sont consacrées des nécrologies, ce qui m'avait amenée à conclure au rôle marginal de la subjectivité par sélection (p.332). Se pose alors la question de l'adéquation entre les valeurs affichées, qui sont propres à chaque titre de presse, et les valeurs implicites que traduit cette sélection, qui sont communes à la plupart des journaux. C'est à ces valeurs sous-jacentes que l'on va s'intéresser maintenant, qui diffèrent assez largement, on va le voir, des valeurs affichées que l'on vient d'analyser. Ces valeurs sous-jacentes ne sont pas d'un accès aisé, puisque précisément, elles ne sont pas affichées. Nous tenterons de les mettre au jour par deux voies d'accès complémentaires : nous étudierons tout d'abord le profil type du défunt dans les nécrologies, puis les réactions à certaines nécrologies, qui nomment ces valeurs sous-jacentes pour protester contre certains choix.

1.2.1. Le profil type du défunt dans les nécrologies

Dresser le « profil type » du défunt qui bénéficie d'une nécrologie est la première façon de mettre en évidence certaines valeurs qui sous-tendent la sélection des disparus. Cette analyse a été menée à partir du tableau des articles du corpus¹⁸⁸. Dans ce tableau, des informations ont été recueillies sur chaque défunt (indépendamment des renseignements éventuellement fournis dans les nécrologies) : sa catégorie (c'est-à-dire le domaine dans lequel il exerce son activité : artiste, intellectuel, politicien, chef d'entreprise...), son activité (qui est plus précise : par exemple, pour les artistes seront distingués les peintres, les écrivains, les musiciens, les comédiens...), son lieu d'activité (le ou les pays

¹⁸⁸ Une version abrégée de ce tableau figure dans les pages liminaires du volume de corpus (p.9 à 21). La version complète, comportant les éléments qui nous intéressent ici, se trouve sur la version numérique de la thèse). Il s'agit du document « Tableau des articles du corpus », dans le répertoire *Documents complémentaires*.

où il a exercé son activité), son sexe et son âge (au moment du décès). L'analyse de ces paramètres pour l'ensemble des défunts va nous apporter des renseignements intéressants sur les valeurs sous-jacentes dans les nécrologies.

1.2.1.1. L'activité des défunts

L'étude de l'activité des défunts est révélatrice : les catégories les plus représentées sont celles des artistes, des intellectuels, des politiques, des chefs d'entreprises et des journalistes. Ces cinq catégories constituent à elles seules plus des trois quarts des nécrologies du corpus. Le graphique ci-dessous permet de visualiser la représentation des diverses catégories¹⁸⁹ :

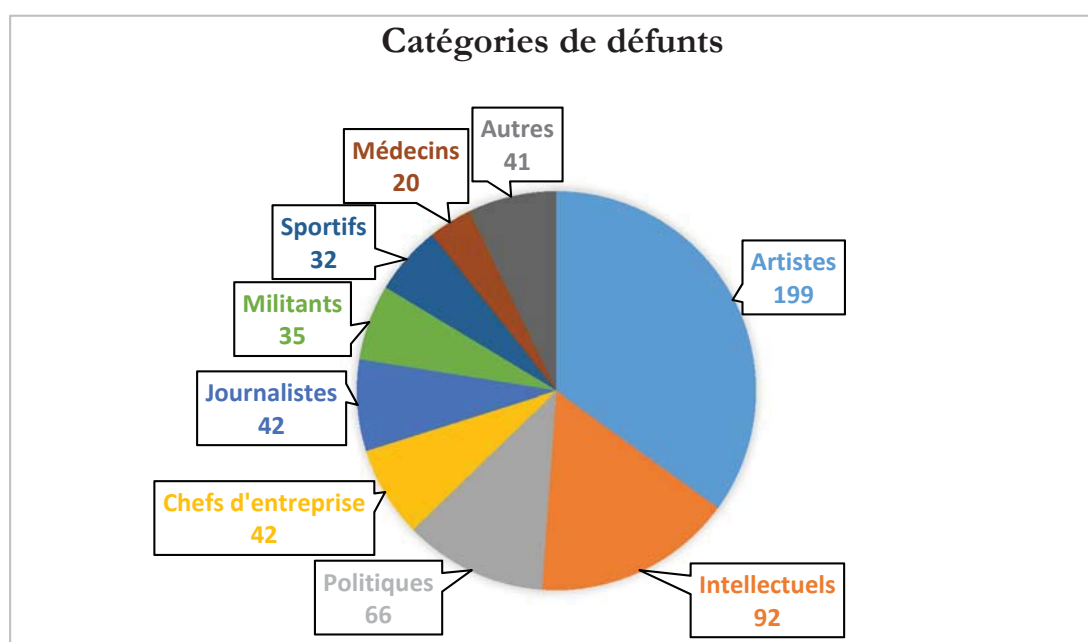


Figure 4 - La représentation des différentes catégories de défunts au sein du corpus

À première vue, ce graphique traduit dans l'ensemble une assez bonne adéquation entre les valeurs affichées par les journaux et les valeurs sous-jacentes que révèle le choix des défunts : priorité est en effet donnée aux artistes et aux intellectuels, qui incarnent les valeurs de l'esthétisme et de la connaissance, qui sont effectivement des valeurs mises en avant par la plupart des journaux.

Néanmoins, si l'on y regarde plus attentivement, on constate que seule une petite frange de la population est représentée dans les nécrologies : en dehors d'une trentaine de militants (que l'on trouve

¹⁸⁹ L'analyse a été menée à partir des nécrologies du corpus, et non à partir des défunts. Lorsqu'un défunt bénéficie de plusieurs nécrologies au sein du corpus, son profil est par conséquent comptabilisé plusieurs fois.

Que le lecteur très pointilleux qui remarquerait, en faisant la somme des nécrologies de chaque catégorie, que ce total ne s'élève pas à 581 (le nombre de nécrologies du corpus) mais à 568, ne s'étonne pas : les nécrologies qui rendent hommage simultanément à plusieurs défunts ont été écartées de l'analyse (puisque une catégorie unique ne pouvait pas être identifiée pour chacune d'entre elles), ce qui explique cette différence de 13 unités entre les deux nombres.

pour l'essentiel dans les journaux engagés du corpus), seule une poignée de défunts sont des « monsieur ou madame tout-le-monde » : Marcel Testas, bénévole dans une association de boulistes (PRO36), ou Guillaume Normant, pêcheur breton (CRO35), font figure d'exceptions au sein du corpus. C'est ainsi une certaine élite, composée presque exclusivement de personnalités issues des catégories socioprofessionnelles supérieures, qui est représentée dans les pages nécrologiques de la presse française. Indirectement transparait ainsi une valorisation de la réussite sociale et financière : il s'agit là d'une première valeur sous-jacente, qui n'est pas affichée dans les nécrologies, qui semblent au contraire prôner la justice et l'égalité, à rebours de cette surreprésentation des défunts les plus favorisés et fortunés. C'est le constat que font Pierre Bourdieu et Monique de Saint-Martin en conclusion de l'analyse d'un corpus de nécrologies d'anciens élèves de l'ENS :

Les notices nécrologiques [...] mettent encore en œuvre, dans le jugement dernier que le groupe porte sur l'un de ses membres disparu, les principes de classement qui ont déterminé son agrégation au groupe. Rien d'étonnant si, dans cet ultime examen, les « camarades disparus » se voient classés comme ils ont toujours été classés de leur vivant, c'est-à-dire en fonction de qualités universitaires subtilement hiérarchisées qui, à ce point final du cursus, entretiennent encore une relation immédiatement visible avec les origines sociales.

(Bourdieu et De Saint-Martin 1975, p.89)

Ce sont donc les mêmes valeurs qui sous-tendent la réussite sociale au cours de la vie et la réussite « *post-mortem* », valeurs qui reposent essentiellement sur la reproduction sociale et non sur le mérite individuel.

1.2.1.2. Le sexe des défunts

L'étude du sexe des défunts est encore plus révélatrice, comme en témoigne le graphique suivant, qui montre qu'une écrasante majorité de nécrologies sont consacrées à des hommes :

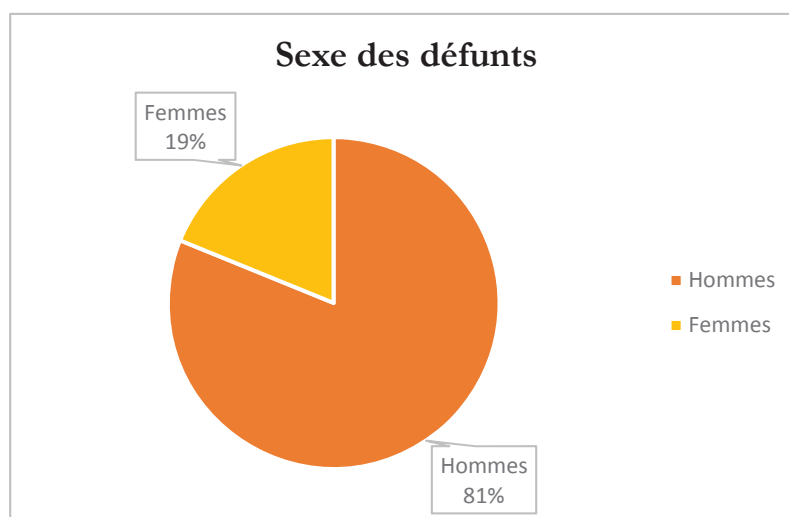


Figure 5 : Représentation de défunts hommes et de défunes femmes au sein du corpus

Ce constat d'une surreprésentation de la gent masculine au sein des nécrologies illustre le fait que là encore, les valeurs *post-mortem* ne sont pas différentes des valeurs qui ont cours pendant la vie. Le sexisme touche ainsi les morts autant, voire plus que les vivants. Il s'agit là d'un constat qui avait été fait il y a bien longtemps déjà, par Robert Kastenbaum, Sarah Peyton et Béatrice Kastenbaum, qui, dans une étude pionnière (1977), avaient mis en évidence la sous-représentation des femmes dans les nécrologies : l'analyse de nécrologies du *New York Times* et du *Boston Globe* avait montré que les hommes étaient quatre fois plus représentés que les femmes dans les pages nécrologiques. C'est précisément la proportion que présente le corpus de journaux français sur lequel s'appuie cette thèse, près de quarante ans plus tard. Dans l'intervalle, plusieurs études (Spilka, Lacey et Gelb 1980 ; Halbur et Vandagriff 1987 ; Moremen et Craddock 1999) avaient confirmé cette tendance : si les chiffres varient (dans un sens ou dans l'autre), toutes les analyses témoignent d'une surreprésentation des hommes dans les nécrologies.

Cette valorisation des défunts hommes ne concerne pas seulement la quantité de nécrologies, mais également leur qualité. Les nécrologies des hommes sont ainsi en moyenne plus longues que celles des femmes. C'est ce que montre la figure suivante¹⁹⁰ :

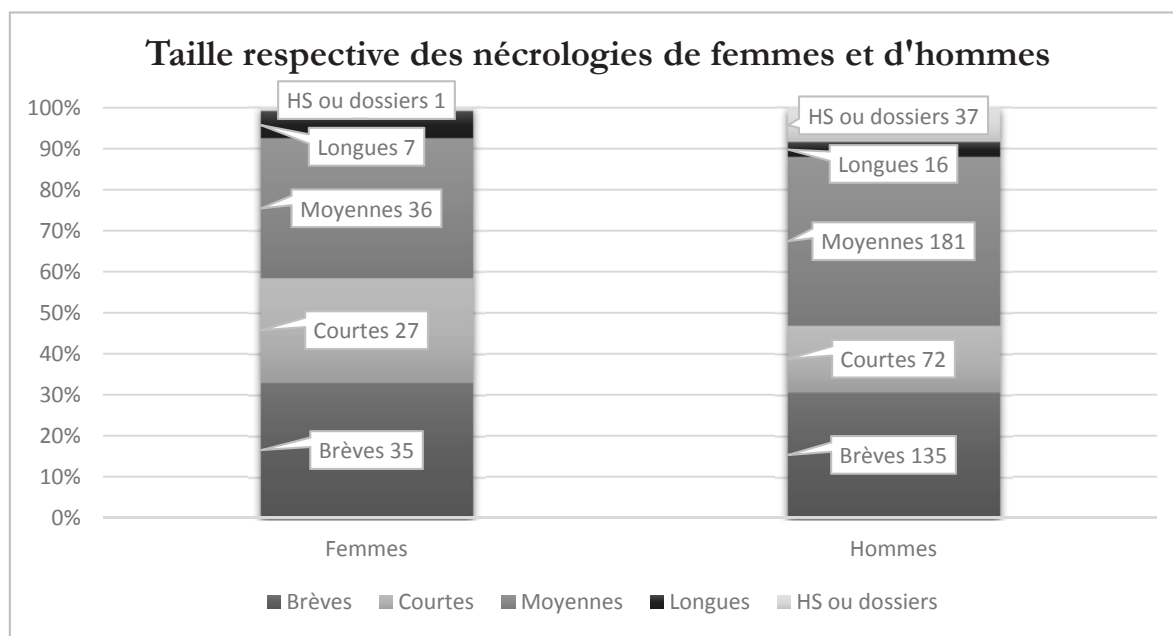


Figure 6 : Taille des nécrologies en fonction du sexe du défunt ou de la défunte

Alors que pour les hommes, les nécrologies courtes et brèves représentent moins de la moitié du nombre total de nécrologies, elles atteignent près de 60% des articles pour les femmes. De la même

¹⁹⁰ Les différentes catégories d'articles retenues pour cette typologie ont été présentées p.207.

façon, les hyperstructures ou les dossiers nécrologiques, qui permettent de rendre compte de décès de personnalités importantes en donnant de l'ampleur et de l'épaisseur à l'hommage qui leur est rendu, concernent moins de 1% des nécrologies consacrées à des femmes (et encore, il s'agit d'un dossier paru dans *Prochoix*, une revue qui se revendique féministe) mais près de 10% des nécrologies consacrées à des hommes.

Le même phénomène s'observe pour les illustrations, qui sont plus nombreuses et plus grandes dans les nécrologies consacrées à des hommes, comme le montre la figure suivante¹⁹¹ :

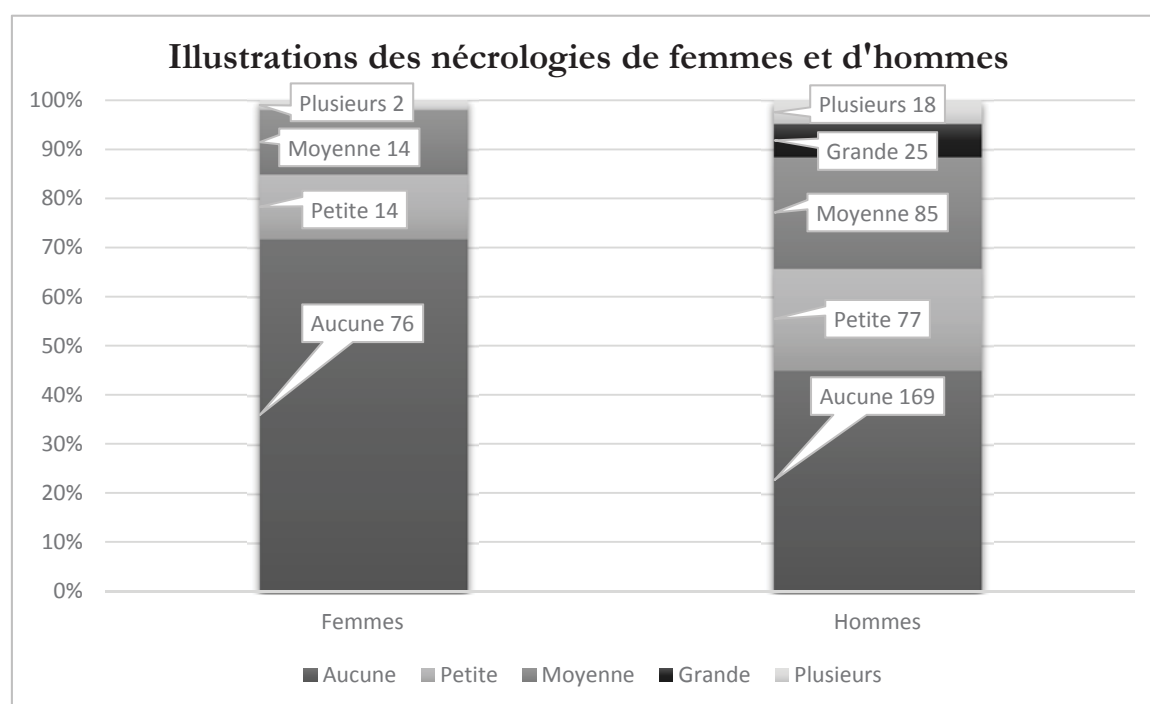


Figure 7 : Taille des illustrations des nécrologies en fonction du sexe du défunt ou de la défunte

Les nécrologies des hommes sont illustrées deux fois plus fréquemment que celles des femmes (55% pour les hommes, 28% pour les femmes). La taille de l'illustration est également plus importante : les nécrologies d'hommes sont les seules à bénéficier parfois de grandes illustrations, et sont plus fréquemment illustrées par plusieurs images (c'est le cas de 2 nécrologies de femmes et de 18 nécrologies d'hommes). Ainsi, la valorisation des hommes se lit non seulement dans le nombre de nécrologies dont ils bénéficient, mais également dans la richesse de ces nécrologies (taille de la nécrologie, nombre et format des illustrations). Ces analyses dévoilent une seconde valeur sous-jacente

¹⁹¹ La taille des illustrations a été définie proportionnellement à l'espace de la page : une grande illustration couvre plus du quart de la surface de la page pour les formats traditionnels (indépendamment des dimensions exactes de la page) et plus de la moitié pour les formats tabloïds. Une illustration moyenne couvre de 10 à 25% de la surface de la page pour les formats traditionnels et de 25 à 50% pour les formats tabloïds. Une petite illustration occupe un espace inférieur. Le classement a été fait selon des estimations visuelles, sans mesure chiffrée de la surface exacte de chaque illustration.

des nécrologies : elles véhiculent un certain sexisme, qui semble presque plus prégnant après la mort qu'avant.

Bilan

La faible variabilité dans la sélection des défunts, au sein de la plupart des titres qui composent le corpus, révèle une certaine uniformité de la part de ces journaux. Les valeurs qui sous-tendent les nécrologies ne sont ainsi pas celles qui sont affichées voire exhibées dans les nécrologies. Le profil-type du mort en dit en effet long sur notre société, sexiste, raciste (Marks et Piggee 1999), valorisant la réussite financière, là où la nécrologie prône par ailleurs ouvertement la générosité, l'égalité, la fraternité.

1.2.2. Des réactions éloquentes

1.2.2.1. Commentaires de lecteurs

Le second accès aux valeurs qui sous-tendent la nécrologie est offert par les réactions des lecteurs aux nécrologies. Ces réactions que nous allons étudier ne figurent pas dans les colonnes des journaux, qui offrent peu cette possibilité d'interaction : il s'agit de réactions des lecteurs qui ont été collectées sur les sites en ligne des journaux, publiées à la suite de certaines nécrologies.

Certaines réactions le disent parfois très explicitement : les valeurs véhiculées de façon implicite par les nécrologies ne correspondent pas aux valeurs que le journal devrait défendre. Voici par exemple quelques réactions de lecteurs à la nécrologie que *Le Monde* a consacrée à Charles Pasqua :

(925) Si le contenu de cet article est à l'image du reste des articles de LeMonde, alors je vais me désabonner fissa. [Paul Edmond]

(926) On imagine d'ici les commentaires des abonnés du Monde : respect et hommage à cet homme qui a marqué notre histoire, bla-bla-bla. Non, Charles Pasqua n'était pas respectable, et il n'a rien fait de bon pour la République. [Campari]

(927) pour un quotidien comme le vôtre, Mmes MM journalistes, des fadaïses ici rédigées ! A mille lieux de la moindre simple énumération des faits. Ventes d'armes ? pas un mot ! etc. pauvre journalisme. glose provençale, et encore.... [Faribolier]

(928) On aimerait de la part de "Le Monde" une biographie moins élogieuse, une description plus précise des "activités" du SAC, une évocation des procès récents qu'il a affrontés et des condamnations qu'il a subies. [jcs]¹⁹²

Voici également quelques réactions de lecteurs à la nécrologie de Christophe Margerie dans *Le Monde* :

¹⁹² Réactions à l'article de Raphaëlle BACQUÉ, « Mort de Charles Pasqua », *Le Monde*, 29 juin 2015, http://www.lemonde.fr/disparitions/article/2015/06/29/mort-de-charles-pasqua-homme-de-reseaux-et-de-bons-mots_4664182_3382.html

(929) A toutes les victimes des sites d'extraction de Birmanie et d'ailleurs, RIP.[Caoudal]

(930) Un de moins. Une pensée émue pour les millions de victimes de pétroliers de par le monde. [Jean-Baptiste Clamence]

(931) A tous les morts anonymes décédés dans les accidents de travail et à leur famille en deuil ! [Lydie AUTE]

(932) On a les héros qu'on mérite. Quant à moi, je préfère célébrer les artistes (écrivains, peintres, etc.), les savants mais aussi tous ceux qui chaque jour contribuent à enrichir toute la société et pas seulement les actionnaires ou leur compte en banque : médecins, infirmières, enseignantes, travailleurs sociaux, etc. Eux, ce sont des héros au quotidien bien qu'ils ne se goinfrent pas de stock options et de bonus indécents, ils font du bien. C'est ça la réussite. La vraie. [Héros et demi]

(933) Ras le bol depuis ce matin de ce déferlement d "entre soi". [jfrancois94]

(934) Total, une entreprise si truculente sur le plan écologique (naufrage de l'Erika), sociale et démocratique (Cf. Françafrique, Birmanie). En effet, comme l'a dit Caoudal, j'ai une pensée émue pour toutes les victimes africaines et birmanes de Total. On croit rêver quand on lit certaines réactions sans recul critique aucun. Et on ne parlera même pas des émoluments truculents de M. de Margerie. [Pensées émues]¹⁹³

Ces diverses réactions marquent la nette désapprobation des lecteurs, qui n'hésitent pas à rappeler les responsabilités des défunts, qui se sont fourvoyés dans des activités critiquables (« ventes d'armes », « "activités" du SAC », « condamnations », « naufrage de l'Erika », « Françafrique »...). Il n'y a qu'un pas de l'accusation du défunt à l'accusation du nécrologue, qui, en rendant hommage à ces personnages au profil contestable, partage les valeurs qu'ils défendaient, essentiellement fondées sur l'égoïsme et la recherche du profit. Cette mise en accusation des journalistes (« fadaïses », « pauvre journalisme », « On aimerait de la part de "Le Monde" une biographie moins élogieuse »...), va jusqu'à la menace de désabonnement, dans l'exemple (925). Il s'agit là de désavouer un journal qui n'est plus digne des valeurs qu'il est censé défendre.

C'est parfois la comparaison avec d'autres défunts qui permet de mettre en évidence le caractère inapproprié aux yeux des lecteurs du choix de certains défunts. Les réactions des lecteurs déplorent ainsi parfois l'absence de nécrologie pour certains disparus alors que d'autres, dont les valeurs semblent moins nobles et moins représentatives du journal, ont bénéficié d'un hommage. C'est un phénomène que l'on a par exemple observé dans les réactions des lecteurs qui font suite aux diverses nécrologies qui ont été consacrées au commentateur sportif Thierry Roland, comme ici dans *Le Monde*, *Le Point* ou *Le Figaro* :

¹⁹³ Réactions à l'article de Jean-Michel BEZAT & Dominique GALLOIS, « Mort de Christophe de Margerie, patron stratège et truculent de Total », *Le Monde*, 21 octobre 2014, http://www.lemonde.fr/economie/article/2007/02/14/christophe-de-margerie-nouveau-dg-de-total_867288_3234.html

(935) Qu'une nation pleure quelqu'un qui commente le trajet d'un ballon au lieu de rendre hommage à Hector Bianciotti (mort il y a 3 jours) qui a fait briller la littérature et l'élégance française, ça me rend triste. [Bruno et Fabienne HUBERT]¹⁹⁴

(936) La UNE avec un journaliste sportif... Quand Miles Davis ou Julien Gracq sont morts vous n'en avez pas fait autant. C'est dire à quel niveau vous vous situez... [Res Publica]¹⁹⁴

(937) J'aime le football mais ce déferlement médiatique quant au décès du regretté Thierry Roland me fait penser à la mort récente d'un grand comédien qui fut membre de la Comédie Française : Michel Duchaussoy, et à celle de l'écrivain d'origine argentine et membre de l'Académie Française, Hector Bianciotti.

Deux morts dans la plus grande discrétion. De quoi méditer sur la différence de traitement par nos médias. [Grand parent]¹⁹⁵

(938) Doit-on prendre le deuil ? CAR 3 HEURES de commentaires ce matin sur rtl ET 30' sur TF1, c'est insupportable, par contre la petite Marina qui est décédée après 8 longues années de sévices, juste un entrefilet. [americanbichon]¹⁹⁶

Dans ces réactions, les lecteurs montrent qu'ils sont conscients que le choix de tel ou tel défunt dans une actualité nécrologique souvent très vaste est une manifestation de la subjectivité du locuteur : choisir de consacrer une nécrologie à Thierry Roland plutôt qu'à Hector Bianciotti, Miles Davis, Julien Gracq, Michel Duchaussoy ou Marina traduit en creux les valeurs du journal, qui met en avant le populisme voire la vulgarité au détriment de la littérature et de l'art en général. Certaines réactions le disent d'ailleurs très clairement : « C'est dire à quel niveau vous vous situez ». Ce commentaire relie explicitement le choix des défunts auxquels le journal rend hommage aux valeurs qu'il défend. On observe la même analyse dans ce commentaire d'un lecteur publié en réaction à la nécrologie d'un autre commentateur sportif, Thierry Gilardi :

(939) 401 commentaires ...Il n'y en a pas eu autant à l'amort de Lazare Ponticelli. Confusion des valeurs et triomphe de la France des jeux du cirque...¹⁹⁷

Cette « confusion des valeurs » identifiée par ce lecteur ne concerne pas les valeurs exprimées directement dans la nécrologie, mais bien les valeurs sous-jacentes, liées au choix des défunts.

1.2.2.2. Commentaires de journalistes

Parfois, ce sont les journalistes eux-mêmes qui remettent en cause le choix de certains défunts auxquels la presse consacre des nécrologies, regrettant la marée d'hommages qui succède à certaines

¹⁹⁴ Réactions à l'article « Thierry Roland est décédé à l'âge de 74 ans », *Le Monde*, 16 juin 2012, http://www.lemonde.fr/euro2012/reactions/2012/06/16/medias-thierry-roland-est-decede_1719583_1616919.html

¹⁹⁵ Réaction à l'article « Thierry Roland serait mort d'un AVC », *Le Point*, 16 juin 2012, http://www.lepoint.fr/societe/thierry-roland-serait-mort-d-un-avc-16-06-2012-1474088_23.php

¹⁹⁶ Réaction à l'article « Thierry Roland, voix du football, est mort », *Le Figaro*, 17 juin 2012, <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/06/16/01016-20120616ARTFIG00343-thierry-roland-voix-du-football-est-mort.php>

¹⁹⁷ Réaction à l'article de Laurent SCHREINER, « Thierry Gilardi, le décès d'un fou de sport », *Le Figaro*, 27 mars 2008, <http://www.lefigaro.fr/actualites/2008/03/25/01001-20080325ARTFIG00521-thierry-gilardi-est-mort.php>

morts. Voici par exemple un communiqué publié par un syndicat de journalistes suite au décès du patron de Total, Christophe de Margerie :

(940) La mort accidentelle de Christophe de Margerie, pour brutale qu'elle fût, semble avoir rendu amnésiques les médias d'informations du pays. Seuls éléments mis en avant, à part l'explication factuelle de l'accident, peu pertinente en l'absence d'éléments plus avancés de l'enquête, l'émotion de ceux qui l'ont côtoyé, en particulier ses amis, membres du MEDEF et du grand patronat de ce pays. Les interventions des journalistes économiques auront, de même, pour la plupart, été l'occasion d'évocations de souvenirs émus. [...]

Pas une voix pour évoquer les dossiers noirs du groupe Total, dont Christophe de Margerie a assuré la direction depuis plus d'une décennie. Pour rappel, le groupe Total a été accusé ces dernières années d'évasion fiscale dans des proportions colossales, ainsi que, plus grave, une collaboration intéressée avec la junte militaire birmane et un certain nombre de régimes dictatoriaux en Afrique. De plus, c'est sous la présidence de Margerie que le groupe Total a tout fait pour se dédouaner de son rôle de donneur d'ordres dans les dossiers des catastrophes du pétrolier Erika et de l'usine AZF à Toulouse. Enfin, sous sa présidence, le groupe Total a opéré de nombreux plans sociaux et détruit des centaines de postes de travail dans ses raffineries ces dernières années, malgré des bénéfices records. Ces dossiers, dans une analyse journalistique professionnelle et dépassionnée auraient dû être portés au passif du défunt au même titre que les traits de caractères que lui prêtèrent ses amis tout au long de la journée - « jovialité », « investissement », « passion » - furent portés à son actif.

[...] On ne saurait analyser ce traitement partial d'un fait divers sans envisager le poids économique énorme que peut faire peser l'annonceur Total sur les journaux papiers, web, radiophoniques ou audiovisuels, ni la solidarité de classe des grands patrons de groupe industriels, médiatiques et financiers entre eux.

« La presse française s'égare autour de deux événements »

Communiqué du SIPMCS-CNT du 24 octobre 2014, consultable sur

<http://www.cnt-f.org/sipm/La-presse-francaise-s-egare-autour-de-deux-evenements.html>

Les liens économiques qui sous-tendent certains choix médiatiques sont évoqués de façon très directe dans ce communiqué, dont le paragraphe central s'apparente à une « contre-nécrologie », en mettant en lumière la part d'ombre du chef d'entreprise, qui a été mise de côté dans la plupart des nécrologies parues dans la presse. La fin du texte met en évidence la valeur sous-jacente de ces nécrologies, la « solidarité de classe des grands patrons », qui prend le pas sur d'autres valeurs mises explicitement en avant dans les nécrologies qui ont été consacrées au chef d'entreprise, telles que la loyauté, l'excellence ou la dévotion.

Parmi les commentaires des journalistes sur le choix des défunts, on peut également citer celui de Pierre Marcelle, journaliste à *Libération*, qui fait suite à la parution du texte suivant dans les colonnes du journal, le 13 juin 2007, au lendemain du décès de Guy de Rothschild :

(941) L'équipe de *Libération* s'associe à la tristesse d'Edouard de Rothschild et de sa famille à l'occasion du décès du baron Guy de Rothschild.

Dans un billet prévu pour la publication (mais qui n'est finalement pas paru dans les colonnes du journal), Pierre Marcelle se désolidarise de cette condoléance collective et déplore un « mélange des genres » (Édouard de Rothschild étant l'actionnaire majoritaire du journal), évoquant une « dérive ». Mathias Reymond, dans un article d'analyse paru sur le site d'Acrimed¹⁹⁸, soutient que ce refus de s'associer à la condoléance présentée comme émanant de l'ensemble de la rédaction s'explique par le fait que le défunt « n'est pas à l'image de ce que prétend être *Libération* ». De nouveau, on retrouve un décalage entre les valeurs affichées et les valeurs sous-jacentes, qui ne sont pas évoquées dans les colonnes du journal mais sont néanmoins véhiculées indirectement par la sélection des défunts.

Bilan : des valeurs sous-jacentes opposées aux valeurs affichées

Les valeurs implicites qui sous-tendent les nécrologies, que l'on a analysées par le biais de la sélection des défunts et des réactions des lecteurs et des journalistes à certaines nécrologies, ne correspondent pas dans l'ensemble aux valeurs affichées. On pourrait imaginer qu'il y a ici un paradoxe : la contradiction entre les valeurs sous-jacentes et les valeurs affichées semble au premier abord empêcher le rassemblement autour de valeurs partagées qui est, on l'a vu, une des finalités de la nécrologie, conformément à la tradition du discours épидictique. Le paradoxe n'est toutefois qu'apparent : la société tout entière est fondée sur un décalage entre les valeurs affichées et les valeurs effectives. C'est un phénomène que l'on retrouve notamment de façon très nette dans les discours politiques ou publicitaires, qui eux aussi cherchent à emporter l'adhésion de l'allocutaire (Charaudeau 2005b ; Adam et Bonhomme 1997). Dans le cas des nécrologies, l'existence de deux degrés de valeurs permet simultanément de soigner l'image du journal et de la communauté, en affichant des valeurs qui sont conformes à ce qui est considéré comme bien, et de garantir la préservation des intérêts personnels des membres de la communauté, en transmettant implicitement des valeurs qui valorisent le lecteur potentiel de la presse, qui ressemble au profil-type des personnalités auxquelles le journal rend hommage¹⁹⁹.

¹⁹⁸ Reymond Mathias, « À *Libération*, les ciseaux coupent aussi », *Acrimed*, 21 juin 2007, consultable en ligne : <http://www.acrimed.org/A-Liberation-les-ciseaux-coupent-aussi>. On trouve notamment dans cet article l'intégralité du billet de Pierre Marcelle.

¹⁹⁹ Une analyse de l'Insee montre ainsi qu'« on pourrait décrire le lecteur de la presse nationale comme étant un homme (55 %), diplômé de l'enseignement supérieur (36 %), cadre ou profession intermédiaire ou étudiant (respectivement 21 %, 22% et 13 %), et vivant en région parisienne (34 %). 40 % de ces lecteurs appartiennent au quartile de la population disposant du niveau de vie le plus élevé » (Dumartin et Maillard 2000, p. 3).

2. Valeurs partagées par dissensus

Nous avons montré que la première modalité permettant au journal de communier avec ses lecteurs autour de certaines valeurs s'opère par consensus : il s'agit d'être à l'unisson des valeurs incarnées par le défunt au cours de sa vie, qui peuvent être transmises dans la nécrologie par divers moyens. Nous allons aborder maintenant une seconde modalité de partage des valeurs, qui repose sur le dissensus : il s'agit alors de s'opposer aux valeurs incarnées par le défunt, transformé en un antihéros qui suscite non plus l'engouement mais la réprobation.

Il s'agit d'une perspective que je n'avais pas envisagée avant de commencer ce travail, mais qui s'est imposée à moi lors de la lecture de certaines nécrologies du corpus, consacrées à des personnages controversés voire honnis. Le corpus, bien que conséquent, ne présentait néanmoins pas suffisamment de nécrologies de ce genre pour permettre une analyse sérieuse : puisqu'il s'agissait d'une piste qui est venue postérieurement à la constitution du corpus, celui-ci n'a pas été conçu pour en permettre l'étude. Or les nécrologies étant avant tout le lieu de l'éloge plutôt que du blâme, seul un faible nombre de nécrologies n'ont pas cette orientation encomiastique (17 sur les 581 du corpus). J'ai par conséquent constitué un sous-corpus, composé de ces quelques nécrologies du corpus consacrées à ces personnages contestés, ainsi que de nécrologies recueillies ultérieurement, à l'occasion de la mort de certaines personnalités au profil particulièrement susceptible de rentrer dans ce cadre : Slobodan Milosevic, Bülent Ecevit, Augusto Pinochet, Sapourmourad Niazov, Maurice Papon, Margaret Thatcher, Jörg Haider, Charles Pasqua et Ieng Thirith. L'ensemble forme le sous-corpus 3, intitulé, d'après un terme figurant dans la nécrologie que *Libération* consacre à Maurice Papon, « nécrologies de salauds »²⁰⁰, composé de 47 articles. Ce sous-corpus, hétérogène, présente deux grandes catégories de nécrologies : celles consacrées à des défunts unanimement abhorrés (comme pour Augusto Pinochet) et celles consacrées à des disparus à l'opposé des valeurs de la communauté restreinte du journal (à l'instar des nécrologies consacrées à Édouard Michelin dans *Le Monde libertaire* ou *L'Humanité*, par exemple). Toutefois, bien que différentes, ces nécrologies utilisent des procédés similaires, pour se construire une identité par opposition au défunt.

Ces nécrologies proposent en effet une exemplarité en creux : au lieu de partager des valeurs autour d'un modèle positif, comme c'était le cas dans le cas du consensus, elles construisent le

²⁰⁰ On pourra trouver un tableau récapitulatif des articles de ce sous-corpus dans la version numérique de la thèse, sous le titre « Sous-corpus 3 – Nécros de salauds », dans le répertoire *Documents complémentaires \ Composition des sous-corpus*.

sentiment communautaire par opposition envers un anti-modèle. Il s'agit dès lors de situer les valeurs sur l'axe vil / noble, conformément au fonctionnement du discours épидictique (Reboul 1991, p.59) : disqualifier les valeurs du défunt, présentées comme viles, permet de renforcer spéculativement la noblesse des valeurs de la communauté, selon un effet de polarité. Ceci a également pour effet, notamment dans le cas des nécrologies consacrées à des personnages qui ne sont pas unanimement considérés comme détestables, de ressouder la communauté par opposition à d'autres :

L'existence de valeurs, comme objet d'accord permettant une communion sur des façons particulières d'agir, est liée à l'idée de multiplicité des groupes.

(Perelman 1997, p.99)

Il y a donc un lien entre les frontières des valeurs et les frontières de la communauté²⁰¹ : on retrouve un mécanisme caractéristique du discours épидictique que l'on avait déjà mis en évidence dans le cas de ce que j'avais appelé les « valeurs dites par opposition » (p.552) : la construction des valeurs avait lieu là aussi sur un mode antagoniste, face à des valeurs présentées comme méprisables, valeurs qui étaient alors, contrairement au cas qui nous occupe désormais, attribuées non au défunt lui-même mais à ses adversaires. On peut dresser un parallèle entre ces « salauds » des nécrologies et les « méchants » de la littérature : le méchant est lui aussi un contre-modèle, un faire-valoir du héros, un biais pour proposer une exemplarité par opposition. Comme dans la littérature, dans les nécrologies, le lecteur choisit son camp, pour le triomphe des vraies valeurs. Il s'agira de montrer ici comment se construit cette exemplarité en creux, quels procédés linguistiques sont utilisés pour renforcer les valeurs de la communauté, à rebours des valeurs incarnées par le défunt.

2.1. Construction du référent

C'est tout d'abord par le biais de la construction du référent que le nécrologue fait du défunt un personnage blâmable, qui concentre les valeurs contre lesquelles la communauté va se souder.

2.1.1. Nomination

Ce sont en premier lieu les procédés de nomination qui vont esquisser une image haïssable du disparu permettant au nécrologue de construire ses propres valeurs par opposition à celles incarnées par le défunt. On retrouve ainsi des expressions désignatives extrêmement péjoratives :

(942) Ayant fui la justice britannique au nom d'une « démence légère », Augusto Pinochet doit renoncer, en juillet 2002, à son poste de sénateur à vie. Au Chili, le magistrat Juan

²⁰¹ De même qu'il y avait déjà un lien entre les frontières de l'émotion et celles de la communauté (cf. p.539 *sq.*).

Guzman a pris le relais de son collègue espagnol et s'attaque, sans répit, à l'immunité de **l'ex-tortionnaire**. [DIV89]

(943) Chili : la mort d'un **tyran sanglant** [DIV88]

(944) **Le bourreau des Balkans** [DIV52]

(945) Sa carrière exceptionnelle, comme dit Papon, fut en effet une carrière très réussie de **respectable salaud**. [DIV96]

(946) **L'un des dictateurs les plus sanguinaires du XX^e siècle** (1973-1990) était poursuivi par la justice de son pays pour des violations des droits de l'homme, qui ont fait 3000 morts et disparus, mais aussi pour évasion fiscale, enrichissement illicite, malversation de fonds publics et falsification de documents. [DIV91]

Les choix nominatifs (en gras) sont ici accusateurs : le défunt est nommé au travers des actes dont il s'est rendu coupable au cours de sa vie. Ceci a deux conséquences principales dans la perspective qui nous préoccupe : il s'agit tout d'abord de rendre le disparu détestable aux yeux du lecteur. L'objectif du nécrologue est aussi, voire surtout, de se présenter comme étant à la source de cette détestation : les défunts cités ici (Augusto Pinochet, Maurice Papon, Slobodan Milosevic) sont en effet unanimement reconnus comme des « monstres ». Il est donc crucial pour le nécrologue de bien montrer de quel côté il se place, ce qui est d'autant plus important que la nécrologie est habituellement dotée d'une visée encomiastique : le nécrologue doit par conséquent rapidement montrer à son lecteur que le fait de consacrer cette nécrologie à un personnage peu recommandable n'implique pas qu'il cherche à lui rendre hommage.

Dans les nécrologies où les valeurs sont partagées par dissensus, on observe un second ensemble de nominations originales : il s'agit d'expressions qui visent à rendre le défunt misérable, à l'opposé de l'image de l'homme puissant qu'il a cherché à dégager au cours de sa vie. En voici quelques exemples :

(947) **Le vieillard de quatre-vingt-seize ans**, mort samedi à Pontault-Combault (Seine-et-Marne) [...] ne s'éloigne pas seul. Il a autour de lui les ombres sinistres d'une certaine France. [DIV95]

(948) L'étau judiciaire s'était resserré inexorablement sur **le vieux caudillo**. [DIV91]

(949) **Augusto Pinochet, déchu et solitaire**, est mort dimanche 10 décembre, à Santiago du Chili. Il était âgé de 91 ans. [DIV91]

(950) La justice espagnole et son arrestation à Londres bousculent les plans du **vieil homme déchu**. [DIV89]

On observe les isotopies croisées de la vieillesse et de la déchéance, qui contribuent à donner une image pitoyable du personnage à la fin de sa vie. La stratégie est ici différente de la précédente, qui était directement accusatrice, mais les choix dénommatifs servent encore de repoussoir pour dénigrer le défunt.

2.1.2. Description

Il y a très peu d'éléments directement descriptifs dans les nécrologies consacrées à ces mal-aimés. On peut y voir le signe du refus de donner corps à des figures que l'on n'a pas envie de se remémorer. Les quelques éléments de description passent fréquemment par la caractérisation indirecte au travers de syntagmes possessifs, à l'instar d'un fonctionnement traditionnel des nécrologies que l'on avait déjà identifié (p.347). En voici deux exemples :

(951) Margaret Thatcher, par **son style autoritaire, sa violence** et sa stimulation des inégalités, a été impopulaire et détestée. [DIV120]

(952) Les témoins et journalistes présents au procès ont tous noté **sa froideur, son cynisme, son indifférence au sort des victimes**. [DIV95]

La mention de qualités attribuées à Margaret Thatcher ou Maurice Papon (en gras) sont un tremplin vers l'évocation des valeurs que les défunts incarnaient. On peut par exemple considérer que la « violence » est simultanément un trait de caractère et une valeur, ou que les trois caractéristiques attribuées à Maurice Papon (« sa froideur, son cynisme, son indifférence ») traduisent une certaine amoralité du personnage, qui incarne des valeurs avilissantes, contraires à l'humanisme.

Les nécrologues ne se privent pas de quelques attaques envers le physique des défunts (et plus volontiers encore, des défunt(e)s) :

(953) Il y a été égal à lui-même, d'une hautaine froideur dans ses costumes sombres d'apparatchik, visage charnu et maussade, chevelure gris-bleu lissée, regard étroit à l'éclat terne, sourire mince et arrogant. [DIV51]

(954) Avec ses idées aussi rigides que ses mises en pli, Thatcher a inventé une idéologie: le thatchérisme qui continue de prospérer malgré ses échecs avérés. [DIV149]

Nous avons vu que la nécrologie comporte peu de passages évoquant le physique des défunts, excepté lorsque le nécrologue prend appui sur l'apparence des défunts pour dresser leur portrait moral, généralement en soulignant l'adéquation entre leur physique et leur caractère (p.265 *sq.*). C'est un phénomène que l'on retrouve dans ces nécrologies dans lesquelles les valeurs sont partagées par dissensus, si ce n'est que le parallèle est ici dévalorisant. C'est ainsi que le « sourire » de Slobodan Milosevic traduit son « arrogant[ce] », son « costume sombre », sa « hautaine froideur », là où la coiffure de Margaret Thatcher est comparée à ses idées, les deux partageant la même rigidité.

La dévalorisation du défunt, qui permet au nécrologue de prendre le contrepied des valeurs qu'il incarne, se fait également par le biais de l'image. On observe ainsi que de nombreuses illustrations

donnent une image négative du personnage. Voici une sélection de quelques photographies recueillies au sein du sous-corpus :



[DIV53]



[DIV105]



[DIV143]



[DIV53]



[DIV104]

Le premier constat qui s'impose est le caractère original de ces photographies par rapport au traditionnel portrait du défunt, avec cadrage en gros plan sur le visage, qui illustre généralement les nécrologies (c'est le cas de plus des trois quarts des photographies accompagnant les nécrologies, cf. p.259). C'est ainsi le cadrage qui frappe, comme dans les deux premières images, où Jörg Haider et Slobodan Milosevic ont le haut du crâne coupé, sur des photographies qui présentent un cadrage tout à fait inhabituel pour des photographies de presse, généralement centrées sur le protagoniste. On a donc là un portrait peu flatteur des deux hommes. La seconde photographie de Slobodan Milosevic (provenant de l'article DIV53) présente elle aussi un cadrage fort surprenant : le dirigeant y est représenté, en plongée, dans un bureau qui semble bien trop grand pour lui. Cette photographie laisse entendre qu'il n'est pas à la hauteur. Les deux autres illustrations sont elles aussi, d'une façon différente, dévalorisantes, en représentant à l'image de façon implicite certaines valeurs que l'on veut attribuer au défunt : la photographie qui illustre la nécrologie de Charles Pasqua (article DIV143) et le représente aux côtés d'Édouard Balladur, les deux hommes fumant un cigare, dans une posture parallèle, semble particulièrement osée dans un article nécrologique. En effet le cigare a une

connotation négative, il évoque la corruption, et les deux hommes politiques ressemblent ici à deux mafiosos tout droit sortis d'un film de Francis Ford Coppola. Cette connotation n'est pas innocente, dans un article qui mentionne à plusieurs reprises les « réseaux » de l'homme politique : les valeurs peuvent ainsi également être figurées à l'image. Enfin, la photographie qui illustre la nécrologie de Jörg Haider dans *Le Figaro* est également surprenante, car on n'y reconnaît pas l'homme politique, habituellement présenté sous un jour bien plus favorable. Jörg Haider a en effet le sens de la mise en scène et se présente toujours sous une apparence extrêmement soignée, toujours fraîchement rasé, bronzé en permanence. Le choix du journal de publier une très ancienne photographie (la légende indique « Jörg Haider en 1979 », soit au tout début de sa carrière politique) semble témoigner d'une volonté de montrer le « vrai visage » de l'homme politique autrichien et dénoncer ainsi son hypocrisie et le culte de l'apparence qu'il véhiculait au cours de ses apparitions publiques. Face à la corruption ou l'hypocrisie qu'incarnent Charles Pasqua ou Jörg Haider, le journal affirme donc ses propres valeurs, revendiquant son intégrité ou son authenticité.

2.1.3. Choix narratifs

Ce sont enfin les choix narratifs du nécrologue qui contribuent à construire le référent : on l'a vu, la nécrologie est un portrait en action (p.287). C'est le récit qui forge les contours du personnage. La sélection des événements de la vie qui seront racontés dans la séquence narrative aura donc une influence décisive sur l'image qui sera donnée du défunt. Dans la mesure où le nécrologue, on l'a dit, ne veut surtout pas être soupçonné de connivence avec le disparu, il évoque avant tout, de façon attendue, les événements de la vie du défunt qui l'ont rendu haïssable :

(955) Exécutions sommaires, enlèvements, meurtres, tortures : Pinochet fait régner la terreur, tuant des milliers de personnes. [DIV91]

(956) Nommé préfet de Paris en mars 1958, il est à la tête des forces de police le 17 octobre 1961 quand, à l'occasion d'un défilé pacifique, des centaines de manifestants Algériens tombent sous les matraques. Selon les estimations, il y eut ce jour-là entre 32 et 325 morts. [DIV94]

Le choix de raconter ces événements et de dire la responsabilité du défunt dans ces violences, ces tortures et ces meurtres joue le même rôle que les nominations étudiées *supra*, qui qualifiaient le défunt par le biais de ses actes condamnables. Dans les deux cas, il s'agit de mettre le disparu face à ses crimes.

Néanmoins, le nécrologue ne s'arrête pas là : il évoque aussi fréquemment des événements moins connus, qui visent à susciter le mépris du lecteur pour le personnage, même en dehors des actes pour lesquels il est tristement célèbre. C'est ce que l'on observe dans les exemples suivants

(957) Le mythe d'une vie spartiate s'effrite - « *je ne fume pas, je ne bois pas et j'ai des goûts très simples* », se plaît alors à répéter Pinochet. Au dire du journaliste Pablo Azocar, le dictateur aurait au moins multiplié par cinquante son patrimoine depuis le coup d'État, entre commissions sur les ventes d'armes et achat de propriétés à vil prix. [DIV89]

(958) Augusto Pinochet Ugarte n'a jamais terminé ses études, ayant été renvoyé pour indiscipline. [DIV88]

(959) Condamné à dix ans de réclusion, Maurice Papon s'enfuit à Gstaad. Il organise délibérément son insolvabilité pour ne pas avoir à payer les sommes dues aux parties civiles. [DIV95]

En mettant en scène la malhonnêteté, le manque d'envergure ou la bassesse du défunt, le nécrologue s'inscrit en faux contre ces valeurs viles incarnées par le disparu. Par ailleurs, en n'hésitant pas à évoquer des aspects de sa vie moins connus mais également dévalorisants, il met indirectement en scène sa propre franchise, se construisant un éthos d'homme honnête (voire d'honnête homme). Le contraste entre le défunt et le nécrologue contribue à affirmer les valeurs par dissensus.

Un autre élément mérite notre attention dans la façon dont les événements de la vie du disparu sont présentés. On observe en effet un renversement dans la façon dont certains faits sont abordés. C'est par exemple le cas dans la nécrologie que *Le Monde* consacre à Marie-France Stirbois. La nécrologie est surmontée du titre et du sous-titre suivants :

(960) Marie-France Stirbois

Opposée à l'ascension de Marine Le Pen, elle avait été suspendue du FN en 2005 [MON2]

Les titres et sous-titres des nécrologies du *Monde* sont tous formés selon un modèle identique : le titre donne le nom du personnage, tandis que le sous-titre reprend un fait marquant de la vie du personnage, ce qui restera de lui. On peut ainsi citer, comme autres exemples de titres et sous-titres de nécrologies du *Monde* consacrées à des personnalités politiques :

(961) Raymond Triboulet

Résistant, ancien ministre, il fut un gaulliste de la première heure [MON70]

(962) Lloyd Bentsen

Ce démocrate texan, ancien secrétaire au Trésor, a marqué la présidence de Bill Clinton [MON71]

(963) André Labarrère

Un socialiste atypique qui a régné trente-cinq ans, comme maire, sur la ville de Pau [MON54]

(964) Pramod Mahajan

Orateur réputé, il a joué un rôle essentiel dans l'avènement du Parti du peuple indien [MON26]

En respectant ce modèle, on aurait donc pu imaginer le sous-titre suivant pour la femme politique :

(960)-a Marie-France Stirbois

Militante historique de l'extrême-droite, elle fut la seule députée du FN à siéger à l'Assemblée Nationale²⁰²

Néanmoins ce n'est pas son rôle politique majeur au sein de l'extrême-droite qui est mis en avant dans le sous-titre, comme on aurait pu s'y attendre. L'évocation de sa mise au ban du Front National laisse entendre que c'est précisément là son fait de gloire : sa suspension du FN. Dans le choix de l'évènement retenu pour le sous-titre se lit donc en creux la mise en scène des valeurs du journal, qu'on sait particulièrement rétif aux idées d'extrême-droite. On retrouve un procédé analogue dans la nécrologie que *L'Humanité* consacre à Jörg Haider :

(965) **L'entrée du FPÖ au gouvernement en 2000 fait de Jörg Haider l'un des rares hommes politiques européens à avoir vu des manifestations organisées contre son nom dans toute l'Europe cette dernière décennie.** [DIV102]

On observe là encore un retournement entre le propos attendu et le propos réellement tenu par le nécrologue. La première partie de l'énoncé (en gras) laisse attendre une fin valorisante. Le lecteur imagine par exemple cette suite :

(965)-a **L'entrée du FPÖ au gouvernement en 2000 fait de Jörg Haider l'un des rares hommes politiques européens à faire accéder un parti d'extrême-droite aux plus hautes fonctions gouvernementales.**

Il y a par conséquent un renversement, qui fait que ce qui est présenté comme son fait de gloire plaide en réalité contre lui. Ce refus de la part des journaux de mettre en avant les succès de Marie-France Stirbois ou de Jörg Haider témoigne d'un choix narratif fort, par lequel le nécrologue s'interdit de présenter sous un jour positif les valeurs de l'extrême-droite. Là encore, on voit combien les choix narratifs révèlent les valeurs du journal.

2.2. Subversion de l'éloge

Le deuxième procédé qui permet au nécrologue d'afficher des valeurs opposées à celles incarnées par le défunt repose sur la subversion de l'éloge : on assiste ici à un mouvement analogue à celui que l'on avait analysé concernant la posture de sous-énonciation que le nécrologue adopte lorsqu'il met en scène un énonciateur blâmant (p.387 *sq.*). On observe ici les mêmes mécanismes, transférés à l'éloge : face à un personnage controversé, la meilleure façon de le critiquer semble consister non pas à l'attaquer de façon frontale, mais à dévaloriser ceux qui en font l'éloge.

²⁰² Bien que ce ne soit plus exact depuis, c'était le cas au moment de son décès, le 16 avril 2006.

2.2.1. Choix des énonciateurs

Le choix des énonciateurs est de nouveau significatif : on observe que l'éloge est délégué à des énonciateurs qui sont d'emblée disqualifiés par leur statut, sans même que le nécrologue ait besoin de montrer son désaccord avec les points de vue exprimés. C'est le cas dans les nécrologies suivantes, respectivement consacrées à Maurice Papon et à Augusto Pinochet :

(966) [Maurice Papon] a la responsabilité du service des questions juives. « Prompt et sûr », se félicitent les Allemands avec lesquels il travaille. [DIV94]

(967) Certains, à droite, s'exprimèrent un peu plus, Alain Peyrefitte ou... Maurice Papon, alors député gaulliste du Cher et rapporteur du budget. Il y eut quelques larmes de crocodiles mais, en gros, Allende n'avait pas volé ce qui lui était arrivé. [DIV92]

Dans l'exemple (966), ce sont « les Allemands » qui viennent faire l'éloge de Maurice Papon. Pas n'importe quels Allemands toutefois : ceux « avec qui ils travaillent », les représentants de l'Allemagne nazie. Difficile d'accorder du crédit au jugement d'un tel énonciateur. De façon savoureuse, en (967), on assiste à une inversion des rôles : Maurice Papon n'est plus celui que l'on juge mais celui qui juge. Il défend ainsi Augusto Pinochet et justifie le putsch par lequel il est arrivé au pouvoir par la mollesse politique du président Salvador Allende. Là encore, ce jugement est discrédité d'emblée par l'image de celui qui l'émet. Ainsi, citer des énonciateurs unanimement considérés comme honnis, pour faire l'éloge du défunt, est une façon efficace de dévaloriser cet éloge, sans pourtant prendre parti officiellement.

On remarque d'ailleurs que lorsque les propos sont rapportés au discours direct, ce sont généralement de brefs fragments qui sont cités : on sait que la taille des citations joue un rôle dans le degré de ratification par le locuteur citant. Les citations les plus brèves sont souvent celles dont le locuteur citant se distancie le plus. En voici trois exemples :

(968) Laurence Parisot, la dirigeante du Medef, par ailleurs membre du conseil de surveillance du groupe Michelin, n'a pas manqué elle aussi de louer le « très, très grand chef d'entreprise ». [LUT1]

(969) Décédé le 5 juin à l'âge de 90 ans, le professeur André Mandouze a été « *honoré* » par un message du président algérien saluant en lui un « *ardent patriote français* » (sic). [RIV9]

(970) La liesse dans le centre de la capitale, mais la tristesse en face de l'hôpital militaire où est mort Augusto Pinochet. Face aux grilles fermées, plus de 2000 sympathisants pleurent la mort de leur « *général* », de leur « *libérateur* ». Une minorité qui réclame avec agressivité les honneurs d'Etat pour l'exprésident (autoproclamé), les honneurs militaires pour l'excommandant en chef de l'armée de terre. [DIV90]

Dans l'exemple (968), la disqualification du point de vue rejoint ce que l'on a analysé *supra*, en reposant sur l'identité de la personne à la source de ce point de vue : bien que Laurence Parisot ne soit pas

vouée à une détestation aussi universelle que l'Allemagne nazie ou Maurice Papon, dans cette nécrologie parue dans *Lutte ouvrière*, on peut dire qu'elle représente l'ennemi, d'autant que son statut (« dirigeante du Medef ») est accolé à son nom. Il en va de même pour l'exemple (969) : le président algérien, dans un journal comme *Rivarol*, est là aussi considéré comme un ennemi. Il en va différemment dans l'exemple (970) : les fidèles d'Augusto Pinochet qui lui rendent hommage après sa mort sont anonymes et n'ont donc pas une image préalable dans les représentations mentales du lecteur. C'est donc par un autre procédé que le nécrologue discrédite leurs propos, en dévalorisant la forme de leur discours (« qui réclame avec agressivité »). Quoi qu'il en soit, dans les trois cas, on observe que les segments repris sous forme de citations sont extrêmement brefs : « très, très grand chef d'entreprise », « ardent patriote français », « général », « libérateur ». On retrouve d'ailleurs l'exclusion du déterminant des limites de la citation que l'on avait déjà évoquée (p.368) : j'avais fait l'hypothèse que la présence du déterminant à l'intérieur du segment guillemeté témoignait de l'adhésion du locuteur aux propos tenus, là où la relégation du déterminant en dehors de la citation indiquait au contraire une mise à distance des paroles. Cette hypothèse est de nouveau vérifiée ici, où la position du guillemet entre le déterminant et le nom qu'il actualise semble jouer le rôle de modalisateur, sur le modèle des adjectifs « soi-disant » ou « prétendu » qui s'insèrent entre le déterminant et le nom : on peut supposer que cette mise à distance est liée à la discordance énonciative au sein du syntagme nominal. En effet, l'acte de nomination (lié au substantif) et l'acte d'actualisation (lié au déterminant) sont pris en charge par deux énonciateurs distincts (respectivement le locuteur cité et le locuteur citant), aux points de vue opposés. La façon de rapporter les propos vient donc jouer un rôle complémentaire, qui redouble la mise à distance de l'éloge reposant sur le statut des énonciateurs mis en scène.

L'effet de cette mise à distance des propos est double : il s'agit tout d'abord de dénigrer le défunt, mais également, au passage, d'égratigner ceux qui lui rendent hommage. C'est un mécanisme qui apparaît très clairement dans ce passage :

(971) Vingt ans après, [Jean-Paul II] écrivit à Pinochet, à l'occasion des noces d'or de celui-ci, une lettre dans laquelle il était question d'« amitié », d'« estime », de « souvenir ému » et d'une « bienveillance particulière » à l'égard du dictateur. Pour ce pape, le responsable du coup d'État, avec ses assassinats, ses disparitions, ses tortures et ses emprisonnements et des années de misère pour la population chilienne, méritait ce qu'il appela une « bénédiction apostolique spéciale » ! [DIV92]

Dans cette nécrologie d'Augusto Pinochet publiée dans *Lutte ouvrière*, on retrouve les procédés déjà analysés : l'éloge du dictateur est disqualifié d'emblée du fait du statut de l'énonciateur qui en est à la

source. En effet, dans ce journal d'extrême-gauche, le pape bénéficie d'une considération très faible, ce qui conduit à accorder peu de crédit à ses propos. De plus, ses paroles sont de nouveau citées par bribes, seuls des noms étant cités, à l'exclusion de leurs déterminants : on retrouve l'effet modalisateur du guillemet, redoublé ici par la formule « ce qu'il appela une "*bénédiction apostolique spéciale*" », à la fin de la citation, ainsi que par le point d'interrogation final qui est un indice supplémentaire de mise à distance des paroles citées. Ce qui nous intéresse ici est le phénomène par lequel l'éloge cité va se retourner contre son énonciateur, venant confirmer rétroactivement le discrédit qui pesait sur lui dès l'origine. Il y a un décalage très marqué entre le récit des événements fait par le nécrologue et les propos du pape qui sont présentés comme réagissant à ces événements. Comment des « assassinats », des « tortures », des « années de misère pour la population chilienne » peuvent-ils susciter l'« amitié », l'« estime » ou la « bienveillance » ? Le choc entre les événements racontés et la réaction du pape a une double portée : il s'agit de blâmer le défunt, mais également celui qui lui rend hommage. Le discours du pape montre en effet qu'il adhère aux valeurs défendues par Augusto Pinochet, pour faire ainsi son éloge. Le nécrologue entend donc souder la communauté par opposition aux valeurs du défunt, mais également aux valeurs de ceux qui le soutiennent.

2.2.2. *Présence de commentaires sur les éloges*

Parfois, le nécrologue vient explicitement jeter le discrédit sur les éloges cités, alors que d'habitude, il s'efface devant les locuteurs cités, ce qui permet, on l'a vu, d'élargir la portée de l'hommage. Lorsque la nécrologie porte sur un défunt controversé, le nécrologue n'hésite ainsi pas à commenter les éloges qu'il met en scène :

(972) Jacques Chirac s'est dit « consterné ». « C'est d'une certaine façon l'économie française qui est en deuil », a-t-il estimé. **Pour cause. Michelin est un poids lourd du capitalisme français.** [HUM29]

On assiste ici dans les commentaires du nécrologue (en gras) à une réinterprétation du contenu de la citation, qui mène à une restriction de l'hommage : ce sont en effet uniquement des considérations économiques qui provoquent, d'après l'éclairage apporté par le commentaire, la « consternation » du président.

Ces commentaires du nécrologue peuvent employer la voie de l'ironie, comme dans les deux premiers paragraphes de la nécrologie d'Édouard Michelin dans *Lutte ouvrière* :

(973) Édouard Michelin était un des patrons les mieux payés, avec 2,4 millions d'euros en 2004. Le numéro un mondial du pneumatique, avec un effectif de 130 000 salariés répartis dans 140 pays, a pu afficher l'an dernier un résultat net de 889 millions d'euros et un chiffre

d'affaires de 15,6 milliards d'euros.

Belle réussite en effet ! Mais tous ces laudateurs, patrons et politiciens, oublient bien évidemment de dire que celle-ci est le résultat de l'exploitation de dizaines de milliers d'ouvriers en France et dans le monde depuis plus d'un siècle. [...] Les salariés ont payé l'enrichissement des Michelin et des autres actionnaires par une aggravation de leurs conditions de travail et des licenciements. [LUT1]

Le premier paragraphe n'est pas explicitement rattaché à un énonciateur donné. Il semble s'agir ici de données objectives qui viennent appuyer la réussite d'Édouard Michelin à la tête de son entreprise. Le second paragraphe est quant à lui à mettre au compte du nécrologue. Néanmoins, un indice dans ce second paragraphe invite à réinterpréter le premier, qui semblait au premier abord évoquer un point de vue partagé par l'opinion générale. Le syntagme « tous ces laudateurs, patrons et politiciens » permet d'attribuer *a posteriori* le point de vue mis en scène au premier paragraphe à un énonciateur plus précis et donc de montrer que cet éloge n'est pas partagé unanimement. Là encore, les mots choisis contribuent à disqualifier cet énonciateur, qui n'est pas incarné dans une personne précise mais est attribué de façon large, à ce qui apparaît comme une caste de privilégiés (« patrons et politiciens »). Le terme « tous ces laudateurs » se teinte alors d'une connotation péjorative : ces éloges sont le fait de thuriféraires, qui encensent leur semblable dans ce qui ressemble finalement plus à une flatterie qu'à un véritable hommage. Dès lors, le nécrologue prend le contrepied de cet éloge en les retournant par l'ironie : « Belle réussite en effet ! ». L'ironie n'est toutefois pas le seul moyen employé pour disqualifier le point de vue des « laudateurs » : conformément à une tradition du discours médiatique d'extrême-gauche (Krieg 1999, p.31), la dénonciation est également explicite. La suite du paragraphe expose les raisons de la réorientation argumentative des propos, en mettant en balance la réussite financière de l'entreprise et la misère sociale des salariés. Les commentaires du nécrologue sont donc une façon de rappeler indirectement les vraies valeurs autour desquelles la communauté du journal doit se rassembler. Cette communion se crée avant tout à contre-valeur : le groupe se soude par opposition à ces énonciateurs qui, par leur éloge, défendent le capitalisme et la priorité donnée à la finance, là où le journal, émanation du mouvement trotskyste éponyme, prône l'égalitarisme et la priorité donnée à l'humain.

Les commentaires du nécrologue sont également destinés à élargir l'empan de ceux à l'encontre desquels le journal construit ses valeurs, à l'instar de ce que l'on a déjà observé sur l'exemple (971), sans que cela soit alors dit explicitement dans l'article. Du « nous contre lui » (« nous » désignant le journal et ses lecteurs », et « lui », le défunt), on passe progressivement au « nous contre eux ». Voici un premier exemple qui illustre ce mécanisme :

(974) Ecevit a bien mérité les hommages que lui rendent aujourd'hui la plupart des dirigeants de la bourgeoisie turque. Il a su rendre service à celle-ci chaque fois qu'elle se trouvait dans une mauvaise passe, notamment face aux aspirations des travailleurs. [DIV86]

La première phrase trace les frontières du groupe auquel s'oppose le journal : l'ancien premier ministre turc Bülent Ecevit, les dirigeants, la bourgeoisie. Il ne s'agit donc plus seulement de s'opposer au défunt, mais de s'opposer à la communauté ennemie qui rassemble le défunt et ses semblables, par opposition à la classe des « travailleurs » que défend le journal. Un second exemple permet de démontrer plus précisément ce mécanisme d'élargissement :

(975) Au lendemain de la mort de Charles Pasqua le 29 juin, François Hollande a salué sa mémoire. « *Dans des conditions difficiles et éprouvantes, il a animé de toute sa personnalité la vie politique française* », a-t-il dit. Manuel Valls n'a pas été en reste : « *Voix originale et parfois controversée, Charles Pasqua incarnait une certaine idée de la France* », a-t-il déclaré. Le Président et le Premier ministre socialistes rejoignent ainsi dans un concert de louanges posthumes Nicolas Sarkozy ou Florian Philippot du Front National. [DIV144]

Ce passage repose sur la rhétorique du « tous pourris » : le corps de l'article, en retraçant le parcours politique de Charles Pasqua, critique ses choix et s'oppose aux valeurs qu'il a pu incarner. Le chapeau qui précède la nécrologie (c'est l'extrait cité) vient mettre en perspective cette dénonciation, en l'élargissant à l'ensemble de la classe politique majoritaire : faire l'éloge de Charles Pasqua, c'est défendre les mêmes valeurs que lui, c'est-à-dire faire passer l'intérêt politicien avant l'intérêt national, et choisir la corruption plutôt que la droiture. Ceci permet d'effectuer un rapprochement entre François Hollande, Manuel Valls, Nicolas Sarkozy et Florian Philippot, et donc d'affirmer l'identité de la communauté par opposition à un extérieur vaste, où tous se ressemblent et ne méritent que le mépris. On retrouve le même procédé dans l'exemple suivant, avec cette fois une mention explicite de la valeur contre laquelle le journal s'inscrit en faux :

(976) En tressant des lauriers à un homme qui a de tels états de service, Hollande, Valls ou Sarkozy montrent qu'ils ne sont pas dégoûtés. Et en effet il ne faut pas l'être, il faut même être prêt à tout comme l'était Pasqua quand on veut défendre ce qu'ils appellent « une certaine idée de la France », c'est-à-dire des intérêts du capital. [DIV144]

On retrouve l'amalgame entre « Hollande, Valls ou Sarkozy », présentés comme équivalents par ce « ou » alternatif. Ils sont finalement fondus dans le pronom personnel « ils », qui les présente simultanément comme étant à la source du propos « une certaine idée de la France ». Cette expression est d'ailleurs explicitée et réinterprétée par le nécrologue, qui adopte la posture de celui qui révèle la vérité, en expliquant qu'il s'agit en réalité de défendre les « intérêts du capital » : la valeur abhorrée est nommée et sert de catalyseur au rassemblement, qui se fait à l'encontre de l'ensemble de ceux, gauche et droite confondues, qui rendaient hommage au défunt. Ainsi, dans ces trois extraits, les procédés

employés sont différents, néanmoins l'effet produit est le même : il s'agit de tracer les frontières de la communauté en fonction des valeurs défendues.

On retrouve le même procédé dans certaines photographies qui illustrent les nécrologies, comme dans cette nécrologie que *Lutte ouvrière* consacre à Slobodan Milosevic, qui fait le procès du nationaliste serbe mais aussi et surtout des chefs d'États qui l'ont soutenu. L'image choisie pour illustrer l'article est révélatrice :



[DIV54]

Cette image, qui représente plusieurs chefs d'États (Felipe Gonzalez, Bill Clinton, Jacques Chirac, Helmut Kohl, John Major et Viktor Tchernomyrdine) en compagnie de dirigeants serbes, tous applaudissant en chœur, est surmontée d'une légende explicite :

(977) Au premier plan, les leaders nationalistes ex-yougoslaves avec Milosevic à gauche. Et derrière eux, les chefs d'État des principales grandes puissances.

Cette photographie est une sorte de preuve en images de la collusion entre Slobodan Milosevic et « les puissances impérialistes, qui se sont appuyées sur ce genre de criminels, en Serbie comme en Croatie ou en Bosnie, pour dresser les peuples les uns contre les autres », et vient donc à l'appui de l'idée développée dans le corps de la nécrologie selon laquelle les dirigeants européens auraient été dans le même camp que le criminel de guerre, bafouant le droit des citoyens au profit de bas calculs politiques. L'image est donc là encore vectrice de valeurs.

2.3. Renversement des routines de la nécrologie

Un dernier procédé permet au nécrologue de partager les valeurs par dissensus, à l'encontre du défunt : le renversement de certaines routines de la nécrologie. On a montré au cours de la première partie de la thèse que les nécrologies étaient extrêmement ritualisées. Le nécrologue va jouer sur cette

ritualisation, en reprenant un patron traditionnel de la nécrologie mais en l'inversant. J'avais montré, au tout début de la thèse (p.40), que ce renversement illustrait la bonne appropriation des codes génériques par l'émetteur, capable de les subvertir et j'avais alors annoncé que je reviendrais sur ce phénomène pour l'analyser dans une perspective différente. Le moment est maintenant venu de montrer que ce renversement discursif témoigne de l'inversion opérée par le nécrologue par rapport aux valeurs incarnées par le défunt.

2.3.1. Héritage

Ce renversement concerne en premier lieu la mention de l'héritage : nous avons vu (p.488 *sq.*) qu'il s'agit là d'une figure classique de la nécrologie, où l'on trouve fréquemment des séquences du type : « Untel est mort. Il nous laisse une œuvre foisonnante ». Nous avons montré que l'objectif était d'opposer la pérennité de l'héritage, légué à la postérité, à la finitude de la vie, mise en évidence de façon brutale par le décès d'une personnalité importante. Cette routine peut donner lieu à un retournement, comme dans les exemples suivants :

(978) **Édouard Michelin, patron de l'entreprise, est mort noyé.** Les restructurations restent. [HUM29]

(979) **Augusto Pinochet est mort, déchu et solitaire, dimanche 10 décembre, à Santiago du Chili.** [...] L'héritage de Pinochet continue toutefois de peser dans la vie du pays. Malgré une réforme de la Constitution en août 2005, le scrutin binominal qui empêche toute représentation des partis minoritaires au Parlement n'a pu être aboli, limitant l'exercice de la démocratie. Les syndicats ont été démantelés, le droit de grève est limité. Pour l'essentiel, les systèmes de santé et d'éducation sont toujours privatisés. La presse est contrôlée, directement ou indirectement, par la droite et les groupes économiques les plus conservateurs. [DIV91]

(980) **L'ancienne première ministre conservatrice, décédée hier, restera dans l'histoire** du XXe siècle comme la championne du néolibéralisme, prompt à déclarer la guerre aux syndicats, championne de la stimulation des inégalités sociales. [DIV120]

On retrouve dans ces trois énoncés le schéma mentionné précédemment : à la mention du décès (en gras) succède l'évocation de l'héritage (souligné). Néanmoins, cet héritage est ici négatif : restructurations, attaques contre la démocratie, démantèlement des syndicats, privatisation des services public, muselage de la presse, inégalités sociales... Cette inversion du sens de l'héritage est significative : la nécrologie emprunte les chemins traditionnels du genre pour mieux les détourner. Cette exploitation de la norme générique témoigne du renversement des valeurs à l'œuvre dans la nécrologie.

2.3.2. *La mort comme coup d'arrêt*

Un autre retournement s'opère dans les nécrologies consacrées à des personnages controversés : la mort est fréquemment représentée comme portant un coup d'arrêt aux beaux projets du défunt. Voici quelques exemples de ce procédé dans des nécrologies classiques :

(981) Il avait l'intention d'agrandir [sa famille] en adoptant un petit Vietnamien. Sa femme et lui devaient se rendre prochainement en Asie dans ce but. Ces beaux projets se sont arrêtés hier contre un mur en béton. [LEQ17]

(982) Il envisageait [...] de se représenter aux municipales de 2008. Il aurait eu 80 ans. La maladie ne lui a pas fait cet ultime cadeau. [LIB29]

(983) Le destin aura empêché ce grand amateur de foot, de fêter en compagnie de ses innombrables amis, l'actuelle coupe du monde qui aura pour tous un arrière-goût bien amer. [PRO56]

Le décès est présenté comme l'évènement qui empêche le disparu de mener à bien ses projets. On observe un procédé similaire dans les nécrologies des mal-aimés, avec néanmoins une inversion de la source des projets. C'est en effet aux projets de la société que la mort met un coup d'arrêt :

(984) La maladie aura finalement empêché le général Romeo Lucas Garcia de répondre devant la justice des accusations de génocide et de crimes de guerre. [FIG46]

(985) Zoran Djindjic espérait que le procès Milosevic délivre la population serbe de cette responsabilité collective qu'elle devait endosser pour dix années de guerres et de crimes commis en son nom. La disparition de Slobodan Milosevic avant le verdict ne permettra pas de clore ce processus. [DIV53]

On retrouve des formules similaires : « aura empêché », « ne permettra pas ». Néanmoins, le coup d'arrêt que constitue la mort a lieu non pas à l'encontre du défunt, mais à l'encontre de la société, privée de justice suite au décès de ces criminels de guerre.

Une autre forme de renversement peut s'opérer à partir de cette routine :

(986) Le parti s'était effondré aux élections suivantes. Mais l'opposition est la meilleure des cures pour des partis protestataires. Il pensait enfin tenir sa revanche. C'est raté. [DIV106]

Il s'agit, là encore, d'imaginer ce que le défunt aurait pu accomplir si la mort ne l'avait pas frappé (ici, il s'agit de Jörg Haider, qui aurait pu prospérer à la tête de son parti, une fois de retour dans l'opposition). C'est donc bien, comme dans les nécrologies traditionnelles, aux projets du défunt que la mort met un coup d'arrêt. Le renversement s'opère sur le positionnement adopté par le nécrologue face à cet évènement. Alors que dans les exemples (981) à (983), le nécrologue adoptait une posture empathique, déplorant que la mort ait brutalement mis fin aux ambitions du défunt, l'exemple (986) marque un choix énonciatif tout à fait différent. La séparation des points de vue respectifs du défunt (« Il pensait enfin tenir sa revanche ») et du nécrologue (« C'est raté ») sur deux phrases distinctes

marque bien le décalage entre les deux. La concision du « c'est raté » final, à la fois sans appel et sarcastique, confirme qu'il n'y a aucune bienveillance de la part du nécrologue envers le défunt, mais au contraire une part de moquerie voire de satisfaction. On retrouve d'ailleurs cette rhétorique du « c'est bien fait » dans plusieurs articles consacrés à Jörg Haider, qui soulignent la responsabilité de l'homme politique dans sa propre mort :

(987) C'est en se rendant chez sa mère à Bärenthal qu'il a trouvé la mort en sortant de route. Selon la police locale, son véhicule fonçait à 142 km/h sur un tronçon limité à 70 km/h. [DIV102]

(988) Le rapport du parquet est formel : il roulait à 142 km/h, le double de la vitesse autorisée, quand, dans la nuit de vendredi à samedi, sa puissante berline de fonction a quitté la route. Jörg Haider, 58 ans, est mort pendant son transfert à l'hôpital. [DIV106]

(989) Jörg Haider, 58 ans, aimait le sport, les grosses cylindrées et la vitesse. C'est ce qui lui a sans doute été fatal aux premières heures du jour samedi matin, sur une route autrichienne, près de Klagenfurt dans son fief de Carinthie, province dont il était gouverneur. Au sortir d'une discothèque, se rendant chez sa mère pour fêter ses 90 ans, le dirigeant populiste et charismatique de l'extrême droite autrichienne a fait une sortie de route mortelle. L'enquête a établi hier que Jörg Haider roulait à 142 km/h, au lieu des 70 km/h autorisés à cet endroit. [DIV103]

Il y a donc un retournement dans la façon d'envisager la mort : ce n'est plus un évènement malheureux que l'on déplore, mais l'occasion que justice se fasse.

2.3.3. D'une nécrologie à l'autre

C'est enfin la nécrologie dans son ensemble qui peut être subvertie : c'est ce que l'on observe dans certaines nécrologies, notamment celles de criminels qui ont eux-mêmes tué d'autres personnes. On assiste ainsi à un glissement progressif de l'objet de la nécrologie : après la mention initiale du décès de celui à qui la nécrologie est consacrée, le nécrologue finit par évoquer, sur un mode plus empathique et émotionnel, ceux dont il a causé la mort, directement ou indirectement. En voici quelques exemples, dans des nécrologies respectivement consacrées à Fernando Romeo Lucas Garcia, Maurice Papon et Margaret Thatcher :

(990) En janvier 1981, [Fernando Romeo Lucas Garcia] avait ordonné l'assaut de l'ambassade d'Espagne, où s'étaient réfugiés syndicalistes et étudiants, ce qui avait coûté la vie à trente-sept personnes, parmi lesquelles Vicente Menchu, le père de Rigoberta Menchu, Prix Nobel de la paix. [MON79]

(991) *Libération* choisit de publier [...] les photos de quelques-uns des enfants arrêtés à Bordeaux par l'administration française. Comme les deux petites soeurs Stopnicki, Rachel, 2 ans, et Nelly, 5 ans. Leurs parents ont été déportés, mais une famille a recueilli les fillettes dans les Landes. La préfecture de Bordeaux prendra la peine d'envoyer les policiers français chercher les deux petites à Salles, dans leur famille d'accueil, pour les mettre dans un train pour Drancy. Elles seront ensuite déportées, seules, à Auschwitz, le 31 août 1942, où elles

seront assassinées à l'arrivée. Leur soeur Thérèse, qui a survécu, sera l'une des parties civiles contre Papon. [DIV96]

(992) En Irlande du Nord, secouée par les « troubles », le martyr de Bobby Sands et de neuf de ses compagnons de Long Kesh, une prison près de Belfast, a marqué d'une tache indélébile l'ère Thatcher. En 1981, les « dix » nationalistes républicains de l'IRA et de l'Inla lancent une grève de la faim pour obtenir le statut de prisonniers politiques et signifier au monde entier qu'ils étaient prêts à engager leur vie. Bobby Sands décède le 5 mai au bout de soixante-six jours de jeûne, puis, semaine après semaine, les neuf autres s'éteignent sans que Mme Thatcher n'accepte de faire le moindre geste. [DIV120]

Alors qu'il est très rare que soient mentionnées d'autres morts dans une nécrologie²⁰³, ces articles accordent une large place à d'autres morts, que le nécrologue s'attache à sortir de leur anonymat et à décrire le mieux possible. Dans l'exemple (990), la nécrologie s'achève même sur l'éloge de cet autre défunt, au point que l'on peut se demander si cet article est bien la nécrologie de Fernando Romeo Lucas Garcia et pas celle de Vicente Menchu. Il s'agit donc d'un renversement opéré par rapport au principe même de la nécrologie : l'éloge est déporté du défunt vers d'autres personnes, et cet éloge rend le disparu d'autant plus blâmable qu'on le considère responsable de la mort de ces personnes.

Bilan : le dissensus à la source du partage de valeurs

Nous avons montré que plusieurs phénomènes concourent à partager les valeurs par dissensus, dans le cas de nécrologies consacrées à des défunts honnis ou controversés : ces procédés reposent essentiellement sur des choix lexicaux (la nomination du défunt), énonciatifs (la sélection des énonciateurs cités et la posture que le nécrologue adopte face à eux), narratifs (en lien avec la sélection des événements racontés) et textuels (par le biais de la subversion de certaines routines nécrologiques). Il ne s'agit néanmoins pas des seuls procédés qui contribuent à réaffirmer des valeurs partagées à l'encontre des défunts, ce sont simplement les plus représentés au sein du corpus.

En mettant à distance les valeurs méprisables incarnées par le défunt, le nécrologue suggère en creux le modèle de l'exemplarité, par opposition au personnage dont on raconte la vie. Ainsi, même si cette exemplarité repose sur des procédés particuliers, la finalité est identique au cas des valeurs partagées par consensus. Un objectif secondaire vient compléter cette finalité première : en suggérant les valeurs défendues plutôt qu'en les exprimant explicitement, le nécrologue renforce la connivence avec le lecteur. La nécessité d'un décodage qui s'impose parfois pour comprendre la dénonciation des

²⁰³ La mention d'autres décès survient presque exclusivement pour inscrire le défunt dans une lignée, comme on l'avait montré p.273.

valeurs portées par le défunt renforce le sentiment d'appartenance et donc la cohésion de la communauté, puisque ce décodage est à la portée des seuls initiés.

Lorsqu'on observe les exemples cités dans cette section portant sur le partage de valeurs par dissensus, on remarque que nombre d'entre eux proviennent de *Lutte ouvrière* et de *Rivarol*. On peut former l'hypothèse que dans certains contextes, la communauté se rassemble préférentiellement par opposition plutôt que par accord. L'observation de l'ensemble des nécrologies de l'année 2006 sur le journal *Lutte ouvrière* montre ainsi que plus de la moitié sont des nécrologies critiques²⁰⁴, où la communauté se rassemble contre le défunt plutôt que par adhésion à ses valeurs. On peut supposer que c'est là un principe de fonctionnement du journal que de « se poser en s'opposant », conformément au titre du journal, qui évoque le combat, l'opposition. À cet égard, ce n'est pas étonnant que l'on retrouve le même phénomène dans *Rivarol*, qui bien que d'un bord politique radicalement opposé, se définit lui-même (dans sons sous-titre) comme l'« hebdomadaire de l'opposition nationale et européenne ». On retrouve dans cet intitulé le sème de la lutte, qui sous-tend le fonctionnement de ces deux journaux. Ainsi, ce dissensus émane soit, de façon structurelle, de quelques titres qui sont aux marges du système et dont la contestation est un mode d'expression fondamental, soit, de façon ponctuelle, de grands médias, lorsque l'opprobre qui frappe les disparus est universel. Dans les deux cas la communauté n'est d'ailleurs pas la même : il peut s'agir de la communauté nationale ou de communautés de valeurs plus circonscrites à des groupes.

Bilan : des valeurs partagées

Thierry Herman et Raphaël Micheli nous disent que « certaines situations de crise exigent sinon une refondation, du moins une revivification de l'*homonoia* » (2003, p.12). La mort d'un membre éminent de la communauté fait partie de ces situations qui nécessitent une réaffirmation des valeurs pour raffermir la cohésion de ceux qui restent. Nous avons vu que cette réaffirmation des valeurs avait lieu selon deux modalités : par consensus, lorsqu'elle se fait dans la lignée du défunt, ou par dissensus, lorsqu'elle se fait à son encontre. Ces modalités sont complémentaires (bien que, comme nous venons de le voir, elles ne soient pas représentées de façon équivalente en fonction du journal considéré), dans

²⁰⁴ Sur les neuf nécrologies parues dans le journal en 2006, cinq sont ainsi consacrées à des personnages servant de repoussoir : Slobodan Milosevic (DIV54), Édouard Michelin (LUT1), Bülent Ecevit (DIV86), Augusto Pinochet (DIV92) et Sapourmourad Niazov (DIV93). Sur le même temps, seules quatre nécrologies sont consacrées à ceux que le journal appelle des « camarades » : Annie Cassin (DIV58), Jean-Claude Bouché (DIV82), Pierre Vidal-Naquet (DIV83), El Pelado Matosas (DIV84).

la mesure où elles servent respectivement à marquer les solidarités, et donc à ressouder la communauté, et les oppositions, donc à mettre à distance l'extérieur de la communauté.

Il y a par conséquent une dimension argumentative implicite très marquée et omniprésente : l'évocation de valeurs ne se fait pas selon une réelle visée persuasive, comme c'est par exemple le cas lors de l'utilisation d'un argument de communauté, où la valeur sert d'argument pour convaincre l'allocataire. Dans la mesure où les valeurs évoquées dans la nécrologie font l'objet d'un « accord préalable entre l'orateur et l'auditoire » (Danblon 2001, p.20), il n'y a pas lieu d'argumenter autour des valeurs ou de les négocier. Néanmoins, à l'instar de ce que l'on avait constaté pour l'émotion²⁰⁵ (p.542), la valeur n'est pas le moyen, mais la fin. L'objectif n'est pas de défendre ces valeurs mais de tracer la frontière entre ceux qui y adhèrent et ceux qui ne les partagent pas.

II. Se rassembler entre vivants

Certaines histoires personnelles parlent d'autre chose que d'elles-mêmes, de moments d'histoire ou de société, d'émotions collectives importantes.

Michel KAJMAN, cité par MAURUS Véronique, « Les morts s'impatientent », *Le Monde*, 22 mai 2009.

Le partage de valeurs est le creuset à partir duquel la communauté va se rassembler. C'est ce rassemblement qui fera l'objet de cette deuxième partie de ce chapitre, relatif aux fonctions de la nécrologie ayant trait à la communauté. Il s'agira ici d'analyser le détail des marques linguistiques qui opèrent ce rassemblement. On en revient à la dimension performative de la nécrologie : il s'agit bien d'opérer le rassemblement et non simplement de le mettre en scène, car c'est au travers du discours que la communauté se ressoude. Dans d'autres domaines, de nombreux rites funéraires poursuivent la même finalité : on peut par exemple évoquer les banquets funèbres, les danses macabres, les agapes funéraires. C'est la même dimension communautaire qui est représentée sur les tableaux votifs qui fleurissent en Europe du Nord à l'époque baroque, mettant en scène toute la famille rassemblée,

²⁰⁵ Les deux notions (émotions et valeurs) entretiennent une proximité étroite et fonctionnent dans bien des domaines de façon similaire. On remarque d'ailleurs que dans leur *Traité de l'argumentation*, Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca envisagent une synonymie entre les deux notions : « Les passions qui servent d'appui à une argumentation positive [...] seront d'habitude qualifiées à l'aide d'un terme moins péjoratif, tel que valeur, par exemple » (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1958, p. 630).

vivants et morts (Vovelle 1993, p.42). De façon plus générale, les funérailles sont l'occasion d'une forte sociabilité (Durkheim 1912, p.589).

Dans les nécrologies, on assiste ainsi progressivement à la construction rhétorique d'un « nous » à partir des figures impliquées dans l'article que nous avons jusqu'à présent étudiées séparément, en consacrant un chapitre distinct à chacune d'elle dans cette seconde partie de la thèse : la troisième personne, qui fait référence au défunt, la première personne, qui fait référence au nécrologue, et la deuxième personne, qui fait référence au lecteur. Ces trois personnes singulières vont fusionner dans un « nous » représentant l'ensemble de la communauté, reconstruite dans et par le discours. Ce mouvement repose sur deux mécanismes distincts : d'une part un rapprochement entre le défunt et le nécrologue, d'autre part un rapprochement entre le nécrologue et les lecteurs. Ces deux mouvements aboutissent à la mise en scène d'une communion impliquant tous les membres de la communauté, finalité ultime du rite.

1. Du disparu vers le nécrologue

Le premier rapprochement se fait du disparu vers le nécrologue. Divers procédés linguistiques sont employés pour induire une proximité entre ces deux pôles du discours, celui qui parle et celui dont on parle. Certains ont déjà été abordés précédemment, dans d'autres perspectives, et seront par conséquent simplement rappelés. Je me consacrerai donc essentiellement ici aux procédés qui n'ont pas encore été évoqués, ce qui ne signifie pas que ce soient les seuls qui instaurent cette proximité entre le disparu et le nécrologue : il s'agit là d'un phénomène omniprésent dans les nécrologies, y compris dans celles qui n'adoptent pas de scénographie corporalisante. Cette proximité avec le défunt, mise en scène par le nécrologue, présente plusieurs intérêts : elle peut s'interpréter au plan psychologique (dans la mesure où elle aide à supporter la souffrance de la séparation) mais aussi au plan sociologique : cette proximité pose le nécrologue en personne ayant autorité pour parler du défunt. Il y a là un bénéfice socio-culturel, politique, dans certains cas, qu'il ne faut pas sous-estimer.

On peut dégager deux grandes catégories de procédés qui permettent de construire cette proximité : ceux qui reposent sur un partage de paroles, et ceux qui ont trait à un partage de pensées. L'étude successive de ces deux mécanismes nous conduira à mettre en évidence le partage d'éthos entre le disparu et le nécrologue.

1.1. Complicité

C'est tout d'abord le partage de paroles qui permet un rapprochement entre le disparu et le nécrologue : une véritable complicité linguistique s'instaure, au travers de laquelle le nécrologue fait écho dans son discours à la voix du défunt.

1.1.1. Interférences énonciatives

Cette connivence entre le nécrologue et le disparu se lit avant tout dans le langage : on peut en effet observer dans le corpus une tendance du discours du nécrologue à vouloir s'aligner sur celui du défunt. Cette aspiration est parfois même directement exprimée, comme dans ce passage de la nécrologie que *L'Humanité* consacre à Yves Berger :

(993) Dans son *Dictionnaire amoureux de l'Amérique*, il évoquait « les ravages que provoque l'anglo-américain sur la langue française. Les Américains n'y sont pour rien : on ne saurait reprocher à une équipe adverse de marquer des points ; il revient à l'équipe affaiblie et assaillie d'organiser sa défense puis la riposte ». On ne saurait mieux dire. [DIV23]

La brève affirmation finale qui suit la longue citation (« On ne saurait mieux dire ») marque bien cette aspiration à calquer sa parole sur celle déjà prononcée, soulignant à la fois un accord sur le contenu du dire et une admiration envers sa forme.

Cette tendance se traduit dans le texte par des phénomènes d'interférences énonciatives entre discours du disparu et discours du nécrologue. Ce que j'appelle ici interférences désigne une écriture à quatre mains, qui mobilise conjointement la parole du disparu et celle du nécrologue. Les nécrologies en présentent de très nombreux exemples :

(994) Son père est d'origine flamande, « *doux comme un ange* », et joue de l'orgue le dimanche à l'église ; sa mère vient de Bretagne, elle est « *nervuse, musclée, assez agitée* », se souvenait Raymond Devos qui se disait « *un mélange des deux* ». [MON104]

(995) Fasciné par la création contemporaine et « militant du spectacle vivant », il avait naturellement pris à rebrousse-poil les conventions du jeu d'acteur et avait dit adieu au répertoire classique. [MIN19]

(996) En 1989, après avoir choisi de faire son service militaire comme officier chef de quart dans les sous-marins nucléaires – « *le seul endroit où l'on est en guerre même en temps de paix* », explique-t-il –, Édouard Michelin entre dans le groupe familial. [MON69]

On assiste ainsi à une fusion des voix qui parlent de concert : la parole est répartie entre les deux instances énonciatives. Ce mélange des voix s'observe notamment si l'on oralise ces énoncés : à l'oral, avec la disparition des guillemets, plus rien ne permet de distinguer les deux voix (du moins dans les deux premiers exemples).

Cette fusion des voix peut se traduire par une hésitation sur les marques d'attribution du DR, comme dans ce passage de la nécrologie de Jacqueline Roumeguère-Eberhardt :

(997) Toute sa vie [...] elle avait fui l'évocation et les rites de la mort, privilégiant l'action et l'exploration, « les rythmes, les sons et les couleurs », écrivait-elle. [LIB15]

Le locuteur hésite ici sur la façon de rapporter les paroles, entre îlot textuel et discours direct, au point de conférer une syntaxe bancale à la phrase : d'un côté, le fragment cité est intégré à la syntaxe de l'énoncé citant, mais de l'autre, un verbe introducteur, en position finale, vient préciser son attribution énonciative.

Dans les quatre exemples précédents, ces interférences énonciatives n'ont pas de grandes conséquences dans la mesure où le fragment cité ne fait pas l'objet d'un enjeu argumentatif important. Mais les segments cités engagent parfois un point de vue particulier : lorsque c'est le cas, le choix d'entretenir le flou entre les deux voix en présence est significatif. En effet, l'intégration de ces bribes de discours du défunt au sein du discours du nécrologue témoigne d'une certaine adhésion. Observons par exemple ces deux énoncés :

(998) Il ne cachait pas ses mauvaises relations avec Lionel Jospin, un « lâche » qu'il accusait d'avoir « *quitté le bateau dans la détresse* » au soir du 21 avril. [FIG32]

(999) Ses coups de griffes sont souvent lancés contre les économistes, trop volontiers au service des intérêts économiques, et dont la foi dans les vertus du marché possède « une qualité théologique telle qu'elle les dispense de la moindre preuve empirique ». [LIB12]

Dans ces derniers exemples, on peut parler de coénonciation, c'est-à-dire de « co-construction par les locuteurs d'un PDV commun et partagé, qui les engage en tant qu'énonciateurs » (Rabatel 2005, p.102). En effet, en l'absence de signes d'une mise à distance du propos cité, le lecteur est fondé à penser que le nécrologue adhère au point de vue qu'il contribue à verbaliser, en intégrant ce fragment dans son propre discours. Cette coénonciation est bien sûr un simulacre, une illusion discursive : en dehors d'un contexte dialogal, il ne peut y avoir de véritable élaboration commune d'un énoncé. Ici, la coénonciation est orchestrée par le nécrologue, qui donne à voir cette collaboration (collaboration qui concerne tout autant l'adhésion à un point de vue que sa verbalisation). On retrouve ce que l'on avait observé dans l'analyse de ce que j'avais appelé le discours recontextualisé (p.450), où le nécrologue faisait semblant que sa voix et celle du défunt se répondaient dans le texte. Au demeurant, ce qui importe du point de vue de la construction discursive de la communauté, c'est précisément ce que le nécrologue choisit de donner à voir, indépendamment du caractère artificiel de cette mise en scène.

Dès lors qu'il y a coénonciation, des relations particulières se tissent nécessairement entre la voix du nécrologue et celle du disparu. Observons ce premier exemple :

(1000) C'est cette « *technostructure* », comme il l'a définie, qui tire réellement les ficelles. Pour consolider sa « *pulsion expansionniste* », cette technostructure a créé autour d'elle une « *gigantesque bureaucratie* », pudiquement baptisée « *management* ». [LIB12]

On note ici l'alternance des voix du locuteur et du disparu, manifestée par la présence de nombreux îlots textuels, par lesquels le locuteur intègre les paroles de John Galbraith à son propre discours. Ceci va dans le sens d'une fusion progressive des deux voix, que rien ne permet de distinguer, si ce n'est la ponctuation et la typographie. Cette intégration va jusqu'à l'appropriation, sur l'expression « *technostructure* » : la première occurrence de ce terme est attribuée à John Galbraith, comme en témoignent divers indices (les italiques, les guillemets, la mise à distance par l'expression « comme il l'a définie »). Or on constate que ces indices ont disparu lors de la deuxième occurrence du terme, qui est donc cette fois assumé par le locuteur : ceci va dans le sens de l'appropriation du discours d'autrui par le locuteur et donc d'une complicité langagière de ce dernier avec le personnage dont il fait la nécrologie.

Les relations entre les deux voix ne relèvent pas toujours de l'appropriation et sont parfois plus complexes, comme dans cet extrait de la nécrologie que *Libération* a consacrée à Jean-François Revel :

(1001) L'obtention de son agrégation de philosophie est retardée de quelques années par un mariage précoce, sous l'influence duquel il s'est (provisoirement) « affaissé dans les bas-fonds de la niaiserie gurdjeffienne » et d'autres aventures où il dit avoir « pataugé dans une bohème crapuleuse et avinée ». Revenu de ses erreurs de jeunesse, Revel abandonne vite sa carrière de professeur. [LIB13]

On retrouve la coénonciation, qui se lit dans un point de vue commun porté sur certains événements : « mariage précoce » ou « erreurs de jeunesse » sont des formulations à mettre au crédit du nécrologue, mais qui révèlent un point de vue partagé. De même, on assiste de nouveau à une répartition de la parole entre le disparu et le nécrologue. Ce dernier se place néanmoins ici en posture de surénonciation par rapport au défunt, en choisissant d'atténuer le jugement sévère que Jean-François Revel porte sur ses jeunes années. Cette atténuation a lieu sur chacun des propos cités : sur le premier, c'est l'ajout d'un adverbe temporel (« provisoirement ») qui vient réduire la portée de l'affirmation. Sur le deuxième, c'est la modalisation (« il dit avoir ») qui vient relativiser la parole de l'intellectuel. Cette double atténuation traduit la sympathie du journaliste envers Jean-François Revel : tout en diminuant la portée négative du point de vue exprimé par ce dernier, afin de ménager l'image que la nécrologie

esquisse du défunt, il révèle la franchise du disparu et contribue donc à le valoriser. Ainsi, ces relations qui se tissent entre les deux voix, bien que de natures différentes, traduisent toujours la complicité.

1.1.2. Contamination énonciative

La complicité linguistique peut ne pas concerner les mots mais la façon de parler : il s'agit alors de contamination (Maingueneau 1998a, p.135). C'est un phénomène que l'on observe notamment lors du décès de personnalités s'étant illustrées par leur maniement de l'humour, la nécrologie prenant elle-même des tournures humoristiques. Les nécrologues s'en sont notamment donné à cœur joie à la mort de Raymond Devos :

(1002) Mort de rire [OBS13]

(1003) On ne le prendra plus en flagrant délire [HUM38]

(1004) Un grand poète et mort. Et, pour une fois, Raymond Devos ne nous fait pas rire. Il a cessé de tourner autour des mots. Il ne tournera plus de mots, potier pétrisseur de cette glaise qu'est le langage. Comme un artisan du verbe, ciseleur de formules, débusqueur de significations, tordeur de sens, il eut, dans le domaine des mots et des phrases qui sont le tissu de nos vies, la fonction d'« inventeur ». Comme on dit d'un homme qui découvre des grottes inconnues ou des sites préhistoriques, qu'il en est l'« inventeur ». Ce randonneur de l'incertain, ce goûteur sémantique, prospecteur des approximations et fêru d'allitérations, nous sera présenté comme un « humoriste », un « amuseur », un « clown ». Or, ces mots-là, justement, ne disent en rien quelle fonction fut la sienne dans l'imaginaire du français. [CRO48]

De la syllepse de sens (1002) au mot-valise (1003), les nécrologies consacrées à Raymond Devos recèlent de nombreux jeux sur le langage que n'aurait pas reniés le défunt : ces clins d'œil sont une façon de donner à voir la complicité. L'exemple (1004) fonctionne un peu différemment : tout au long de cet éditorial, Bruno Frappat tentera d'imiter le style de l'humoriste, filant les métaphores, jouant sur les sonorités, exploitant synonymes et homophones. Il y a là la revendication d'une différence par rapport à la façon dont d'autres journaux ont envisagé son œuvre. Cette différence est explicitement exprimée sur la fin du passage cité : on remarque ici combien l'identité, de nouveau, se construit conjointement par rapprochement (par le biais de l'imitation du style du défunt) et par opposition (envers ceux qui n'ont pas compris la véritable nature de son art).

C'est un phénomène que l'on a également observé de façon très intense dans les nécrologies qui ont rendu hommage aux journalistes de *Charlie Hebdo* assassinés :

(1005) « Charlie », satire dans tous les sens [DIV156]

(1006) Le message de Cabu : « Allez les gars, ne vous laissez pas abattre ! » [DIV137]

(1007) Morts ... de rire [DIV159]

(1008) Charlie Hebdo : la bande décimée [DIV157]

Comme le montrent ces quelques titres, c'est avant tout le terme employé pour signifier la mort qui fait l'objet de jeux de mots, essentiellement fondés sur la syllepse (« abattre », « morts »), voire également sur l'homophonie (« satire » / « ça tire ») : il s'agit de rendre hommage au journal, qui n'hésitait pas à rire de tout, y compris du pire. Ce cynisme dans les nécrologies se retrouve notamment dans des journaux qui sont habituellement familiers d'une certaine irrévérence, à l'instar de *Libération*, pour l'exemple (1005) ou *Le Canard enchaîné*, pour l'exemple (1006). Néanmoins, on observe des procédés analogues dans d'autres journaux, à l'instar de *La dépêche du Midi*, pour l'exemple (1007) ou de *L'Équipe*, pour l'exemple (1008).

Cet écho aux paroles du journal se lit de façon encore plus nette dans cette reprise dialogique d'un titre historique de *L'Hebdo Hara-Kiri*, l'ancêtre de *Charlie Hebdo* :



[DIV1]



[DIV126]



[DIV135]

Les titres des Unes du *Courrier picard* et de *Presse Océan* reprennent le titre de cette Une de *L'Hebdo Hara-Kiri* du 16 novembre 1970, qui avait fait scandale à l'époque. Cette Une avait elle-même un caractère dialogique : le « 1 mort » dont il est question ici est Charles de Gaulle, décédé dans sa propriété de Colombey. Ce titre fait écho à ceux d'autres journaux qui, une semaine auparavant, pour évoquer l'incendie dans une discothèque qui avait tué 146 personnes, avaient titré, avec une certaine légèreté voire indifférence : « Bal tragique en Isère : 146 morts ». Suite à cette édition, *L'Hebdo Hara-kiri* a été interdit de parution, et c'est *Charlie Hebdo* qui lui a succédé. Il y a donc une double dimension dans le choix du *Courrier picard* et de *Presse Océan* de faire écho à ce titre fondateur. D'une part, il s'agit bien sûr de marquer la connivence avec le journal, tout en se présentant comme l'héritier du journal moribond : parler avec ses mots revient en quelque sorte à entretenir son esprit. D'autre part, ce choix

est également teinté d'une dimension plus politique. Cela revient en effet à rappeler que la censure tient un rôle important dans l'histoire de *Charlie Hebdo* : tant dans la naissance de l'hebdomadaire, avec la censure étatique dont le journal est né, que dans sa fin, avec la censure terroriste bien plus brutale qui a décimé les journalistes du titre. D'un événement à l'autre, la boucle est bouclée. Cet écho dialogique témoigne par conséquent d'une familiarité entre les journalistes de *Charlie Hebdo* et ceux de *Presse Océan* ou du *Courrier picard* : ces derniers non seulement sont capables de réemployer les mots de leurs collègues mais connaissent également l'histoire du journal. Il y a par conséquent une double complicité qui est donnée à voir au travers du choix de ce titre.

1.2. Empathie

Le rapprochement entre le défunt et le nécrologue peut ne pas se fonder sur des paroles mais sur des pensées. On observe ainsi dans les nécrologies une volonté fréquente de la part du nécrologue d'empathiser avec le disparu auquel il rend hommage. Cette empathie peut se lire dans le point de vue adopté ou dans les choix de textualisation.

1.2.1. Un point de vue empathique

C'est tout d'abord le point de vue du nécrologue qui témoigne de son empathie (Forest 1999) envers le défunt. C'est un phénomène que l'on peut observer au travers de la représentation des pensées du personnage, très fréquente dans les nécrologies :

(1009) La prochaine coupe du Monde, malgré la maladie, l'aurait intéressé. [LEQ14]

(1010) La seule certitude de toute sa vie aura été que le rire est une nécessité vitale. [MON105]

(1011) Ce fameux rapport du CNTS, elle l'avait entre les mains depuis quelques mois, mais elle s'interrogeait sur le moment de sa publication. [LIB32]

Le nécrologue évoque ainsi fréquemment les centres d'intérêt, les convictions ou les interrogations des défunts, comme c'est le cas respectivement dans chacun de ces trois exemples. L'origine de cette connaissance des pensées intimes des personnages n'est toutefois pas très claire pour le lecteur : le nécrologue retranscrit-il des discussions qu'il a pu avoir avec le défunt, au cours desquelles il lui aurait livré ses pensées ? Se met-il à la place du disparu, en envisageant les pensées qu'il a pu avoir au cours de sa vie ? Quelle que soit l'hypothèse retenue, cette mise en scène des pensées du personnage témoigne de la proximité qui unissait le disparu et le nécrologue : le fait de connaître ou de deviner ses pensées souligne l'intimité entre eux deux.

Parfois, le nécrologue lève lui-même le doute entre ces deux hypothèses, comme le montrent les deux exemples suivants :

(1012) Le souci essentiel de Michel Bernard était certainement de reproduire ce qui avait été fait pour lui-même [...]. [DIV160]

(1013) Sans doute Pierre Béarn souffrit-il d'être si peu reconnu, d'être même parfois un peu moqué. [DIV161]

Dans ces deux énoncés, on observe un double mouvement : d'une part, comme dans les exemples analysés précédemment, le nécrologue évoque les pensées du personnage, mais d'autre part, il a recours à la modalisation (« certainement », « sans doute ») afin de relativiser ce qu'il en dit. Ces éléments de modalisation montrent que dans ce cas, c'est la seconde hypothèse que nous avons formulée qui se vérifie : le nécrologue cherche à deviner ses pensées et ne s'agit donc là que de suppositions. Et pourtant, la modalisation renforce finalement la proximité entre personnage et nécrologue : ce doute avoué donne l'impression que ce dernier veut approcher au plus près les sentiments que le personnage a pu avoir. Par comparaison, on pourrait imaginer la phrase suivante :

(1012)-a Le souci essentiel de Michel Bernard était de reproduire ce qui avait été fait pour lui-même.

Il s'agit là d'une assertion qui semble sans appel, comme s'il s'agissait de l'affirmation de faits avérés. L'ajout du terme modalisateur « certainement », dans la phrase telle qu'elle apparaît dans l'article, permet de percevoir le cheminement qui amène l'auteur à ressentir, par empathie, ce que le personnage a pu penser, avec un effort réel pour accéder à ses préoccupations.

Cette représentation des pensées cause parfois des difficultés dans la délimitation des paroles respectives du nécrologue et du défunt, comme dans les deux exemples suivants :

(1014) Michel Lejeune aimait à dire que s'il travaillait beaucoup, il ne s'en attribuait aucun mérite : il avait tout simplement suivi son penchant, car il avait la chance d'aimer son travail. [BSL4]

(1015) Elle aurait tant aimé pouvoir terminer ses travaux en cours, notamment sur les sciences sociales et les villes nouvelles, et sur judéité et laïcité dans la diaspora française ! [LAN1]

Dans l'exemple (1014), l'extrait commence par une représentation des paroles de Michel Lejeune (« Michel Lejeune aimait à dire que »). Néanmoins, on ne sait plus qui parle après les deux-points centraux : s'agit-il toujours de DR ? Est-ce une prolongation du point de vue du personnage, assumée et verbalisée par le nécrologue ? Aucun indice ne permet de trancher en faveur de l'une ou de l'autre hypothèse. Cette hésitation traduit le mélange intime des points de vue entre défunt et nécrologue. L'exemple (1015) fonctionne un peu différemment : la forme adoptée semble montrer que le

nécrologue met en scène les propos de la défunte au discours indirect libre, comme en témoignent le point d'exclamation final ainsi que l'adverbe intensif « tant », qui nous projette dans les pensées du personnage. Néanmoins, le contenu de ces paroles représentées nous indique qu'elles sont nécessairement posthumes, puisqu'il s'agit de déplorer le fait que la mort ait interrompu le travail commencé. Il ne peut par conséquent pas s'agir d'un simple DR reprenant les paroles de la défunte : le nécrologue s'est nécessairement glissé dans sa peau pour imaginer ses pensées et lui donner la parole *post-mortem*. Cette reconstitution du point de vue de la disparue, à laquelle le nécrologue prête sa voix, témoigne de son empathie envers son personnage, dont il sait deviner et verbaliser les pensées.

Ces phénomènes d'empathie trouvent leur aboutissement dans l'emploi du discours indirect libre (désormais DIL), qui semble être moins rare dans les nécrologies que dans d'autres genres médiatiques. En voici un premier exemple :

(1016) Il accumule les petits boulots et tombe un jour, place de la Bastille, sur un cirque qui débarque son barda. Instruments, balles, trapèzes et surtout un trampoline. Le petit Raymond est émerveillé. **Son énergie, il la dépenserait sur scène.** [MIN26]

Divers indices permettent un transfert de point de vue du narrateur vers le personnage. Tout d'abord, l'énumération se fait au rythme du regard du jeune Raymond Devos qui découvre la scène : chaque nouvel élément du « barda » qui est mentionné correspond à un mouvement des yeux de l'enfant fasciné. L'adverbe « surtout » qui introduit le « trampoline », dernier élément de l'énumération, confirme cette interprétation : cet adverbe est à mettre au crédit du personnage et non du narrateur. En effet, ce « surtout » n'indique pas qu'il y a surtout un trampoline (ce qui ne voudrait pas dire grand-chose), mais souligne que c'est surtout le trampoline qu'il remarque. Ce ne sont pas seulement les perceptions, mais également les émotions du personnage auxquelles le nécrologue nous donne accès, en évoquant le sentiment d'émerveillement qui envahit l'enfant. La dernière phrase du passage cité (en gras) marque l'aboutissement de ce processus de transfert de point de vue : ce n'est plus le nécrologue qui parle mais le personnage, dont les paroles ou pensées sont représentées au DIL, comme nous l'indique l'emploi du conditionnel (qui est la seule marque spécifique du DR et ne permet donc pas à ce titre d'hésitation). Cet exemple n'est pas isolé, puisqu'on trouve plusieurs occurrences de DIL dans les nécrologies (les segments au DIL sont identifiés par des caractères gras) :

(1017) L'écrivain qu'il était, aussi scrupuleux et généreux que le généraliste, avait connu sur le tard ce qu'il appelait « un petit miracle » : la reconnaissance. **Enfin il était lu, et il pouvait s'éteindre. Sa science disparaîtrait avec les derniers malades qu'il avait sauvés, mais son art resterait.** [OBS12]

(1018) À peine installé au 1500 Pennsylvania Avenue dans le palais néoclassique qui abrite le département du Trésor, à droite de la Maison Blanche, il dresse l'état des comptes : **le programme Clinton creuserait dangereusement le déficit des finances publiques. Il faut innover. La relance par la dépense publique n'est plus la panacée. Les démocrates doivent changer de doxa économique.** [MON71]

(1019) J'ai étalé sur le sol de son bureau, dans les hauteurs de la tour centrale de Jussieu, les interminables feuilles quadrillées sur lesquelles j'avais décomposé et recombinaé à l'infini les verbes de ses tables 2, 3, 9 et 13 : mes premières matrices analytiques de la communication et du mouvement. [...] Son regard amusé puis, au bout de quelques instants, un flot de suggestions. Visiblement il préférerait cela à mes compilations d'opérateurs hiérarchisés pour expliquer les subtilités des interprétations aspectuelles... **Il y avait même matière à une thèse d'Etat. Il ne fallait plus hésiter.** Il voyait vite ce qu'il y avait à voir. [MAR1]

De nouveau, il est difficile de déterminer si ce DIL représente des paroles effectivement prononcées ou est la projection de pensées prêtées au personnage. Néanmoins, cette question revêt finalement une importance secondaire (Rabatel 2014b, p.37) : ce qui compte ici, c'est la volonté du nécrologue de se mettre à la place du défunt et de donner à voir cette proximité au lecteur. Il est important de noter qu'il ne s'agit pourtant pas de nécrologies qui adoptent une scénographie corporalisante (auquel cas la proximité serait moins surprenante) : en dehors des exemples (1014) et (1019), tous les exemples cités au cours de cette section sont issus de nécrologies hétérodiégétiques dans lesquelles aucun lien particulier de parenté ou d'amitié n'unissait le défunt au disparu.

1.2.2. Une verbalisation empathique

L'empathie qui sous-tend bon nombre de nécrologies repose, on l'a vu, sur une proximité entre celui qui parle (le nécrologue) et celui dont il parle (le défunt). Nous allons voir maintenant que cette empathie s'appuie également sur une analogie entre celui dont on parle et la façon dont on en parle. Le locuteur configure en effet son texte à l'image de celui dont il fait l'éloge, notamment sur deux plans que je vais examiner ici : au niveau du lexique, et au niveau de la structuration du texte.

1.2.2.1. Choix lexicaux

Tout d'abord, on peut remarquer que le lexique employé dans les nécrologies reflète souvent la facette du personnage que l'on cherche à mettre en lumière. C'est particulièrement notable dans la formule consacrée à dire la mort, que l'on trouve dans la formule-type de l'annonce de la mort, ainsi que parfois, dans le titre ou le sous-titre. À côté des expressions consacrées telles que « mourir », ou « décéder », certaines locutions entretiennent un rapport étroit avec le défunt et l'éloge que la nécrologie est en train d'en faire. C'est ainsi que les morts de Ol' Dirty Bastard, un rappeur américain,

et de Granmoun Lélé, chanteur réunionnais, sont annoncées de la façon suivante, respectivement dans *Libération* et dans *le Monde* (article 37) :

(1020) Oï Dirty Bastard à bout de **souffle** [DIV17]

(1021) Il a rendu son dernier **souffle**. [DIV162]

Il est significatif que pour ces deux chanteurs, dont l'orientation musicale est tout de même très différente, la périphrase employée pour désigner la mort contienne le terme « souffle », qui est justement un élément décisif en matière de chant.

Autre exemple, le titre de la nécrologie de Michel Colombier publiée dans *Libération* :

(1022) Michel Colombier, le **passeur** pop, **passe** la main [DIV163]

Dans cet exemple, une proximité phonique unit la désignation du défunt (« passeur ») au verbe disant la mort (« passe »), signifiant là aussi l'inscription dans le texte des caractéristiques que l'on souligne chez le personnage. Dernier exemple, le sous-titre de la nécrologie d'ADG publiée dans *Libération* :

(1023) L'auteur de polars, facho pour faire « chier », **arrête les frais**. [DIV11]

L'expression « arrêter les frais », avec la familiarité qu'elle comporte, se rapporte bien au portrait provocateur que l'auteur de la nécrologie dresse d'ADG sous ce sous-titre. Ces quelques exemples montrent que par les mots qu'elle emploie, la nécrologie essaie de ressembler à celui dont elle fait l'éloge.

Cette convergence entre les mots employés et le caractère du défunt ne concerne pas seulement les termes utilisés pour dire la mort. Elle porte également sur la façon dont les réactions de la communauté sont dites. Observons la chute de la nécrologie de Greg Shaw dans *Libération* :

(1024) Notre cœur fait bomp-bomp-bomp... [DIV164]

Au cours de l'article, le nécrologue a évoqué la création par Greg Shaw d'un magazine musical intitulé « *Bomp !* ». Le bruit du cœur qui clôt l'article reprend ainsi triplement ce titre du magazine lancé par Greg Shaw. Cette reprise signale implicitement l'adhésion du nécrologue aux valeurs de la culture *underground* prônées par le magazine. Il s'agit donc, par cette formule, de montrer que le chagrin causé par la mort de cet artiste se double du souci de perpétuer son héritage, sous une autre forme, comme le prouve la remotivation du « Bomp », qui imite ici les battements d'un cœur lourd. L'emploi de la première personne du pluriel est à ce titre significative, puisque, comme nous le verrons (p.602), elle permet d'inclure le lecteur dans le processus d'adhésion initié par le nécrologue. La communauté

imaginaire qui se rattache à *Libération* est alors réactualisée par l'article et rassemblée autour du couple nécrologue – défunt.

1.2.2.2. Choix de textualisation

Ce constat d'une adéquation entre la nécrologie et son sujet peut être fait sur un autre plan, celui de la structure du texte. Là aussi, les qualités du défunt que l'on souligne sont mimétisées par l'écriture. C'est ce que je vais montrer grâce à l'analyse détaillée de la nécrologie d'Ol' Dirty Bastard dans *Libération*, dont je viens déjà d'étudier le titre. L'article commence de la façon suivante :

(1025) La culture hip-hop compte un bon nombre de personnages aux histoires plus invraisemblables les unes que les autres. Mais Ol' Dirty Bastard était peut-être le plus cinglé de tous. [DIV17]

Ces deux phrases plantent d'emblée le décor : la vie d'ODB est invraisemblable, lui qui est « connu pour ses frasques », comme le précisera la suite de l'article. De fait, c'est sur cet aspect foisonnant de la vie du personnage que la nécrologie veut mettre l'accent. La nécrologie adopte alors elle aussi cette forme désordonnée : elle se révèle être une accumulation de faits divers apparemment sans queue ni tête.

Chaque paragraphe fait le récit de plusieurs événements disparates de la vie du personnage, simplement mentionnés les uns à la suite des autres, comme dans ce paragraphe :

(1026) Ailleurs, alors que des individus braquent une épicerie de Brooklyn, il prend une balle perdue dans le dos... Deux mois plus tard, décidément incorrigible, c'est lui qui est arrêté pour avoir volé une paire de baskets (40 euros). Ce qui ne l'empêche pas d'agresser un videur de salle de concerts à Los Angeles ou de menacer de mort une ex. [DIV17]

Dans ce court paragraphe, sur trois phrases, quatre événements sont évoqués, juxtaposés les uns aux autres. Toutefois, des liens logiques entre les différents événements évoqués par l'article permettent parfois d'établir des liens entre eux, comme dans le passage suivant :

(1027) Ses premières rencontres avec la presse laissent les journalistes perplexes : le rappeur fabule sur les extraterrestres, ou sur de prétendues persécutions qu'il subirait de la CIA. Moyennant quoi, en 1993, il est condamné pour coups et blessures, puis se voit lui-même gratifié d'une blessure par balle l'année suivante, avant, en 1997, d'être arrêté pour défaut de paiement pendant un an de la pension alimentaire de sa femme et de leurs trois enfants. [DIV17]

Ici, la structuration du passage a l'air très marquée, au moyen des expressions « moyennant quoi », « puis », « avant de », qui relient entre elles les différentes propositions. Toutefois, les relations ainsi mises en évidence sonnent creux ; dans un cas, le lien logique contenu dans le sémantisme de l'expression ne correspond pas à celui qui devrait être exprimé : « moyennant quoi » exprime la

conséquence, alors qu'il s'agit ici plutôt d'adversité. Dans les deux autres cas, les propositions mises en relation n'ont en réalité aucun rapport entre elles, les connecteurs soulignant alors l'artificialité de leur succession. Ainsi, dans ces deux passages, l'énumération d'événements hétéroclites souligne ce côté foisonnant de la vie d'Ol' Dirty Bastard que je viens d'évoquer : sans que cet aspect soit mentionné verbalement, il est retraduit par la forme de la nécrologie, dont la forme imite le référent.

1.3. De l'image d'autrui vers l'image de soi : partage d'éthos

Nous avons vu que le rapprochement qui est mis en scène dans la nécrologie entre le disparu et le nécrologue repose avant tout sur le partage : partage de paroles, partage de pensées. Nous allons maintenant montrer comment la complicité et l'empathie qui sous-tendent la nécrologie vont permettre le partage d'éthos entre le défunt et le nécrologue.

Afin d'analyser la construction de l'éthos du locuteur dans les nécrologies, je m'appuierai sur la typologie d'éthos proposée par Thierry Herman, particulièrement fructueuse dans ma perspective. Il propose de subdiviser l'éthos en trois catégories principales (chacune étant ensuite encore dédoublée). Chaque catégorie d'éthos entretient des relations privilégiées avec une configuration énonciative (sans que ce lien ne soit toutefois systématique). Il distingue ainsi l'éthos direct (qui caractérise généralement les textes à la première personne), où l'image du locuteur transparaît directement, l'éthos indirect (qui se construit par confrontation avec l'image que le locuteur donne de l'autre – que cet autre soit l'allocutaire ou un tiers), et enfin l'éthos fantomatique, lorsque l'image du locuteur reste floue (soit parce que le locuteur est absent de son discours, soit parce que l'image qu'il donne de lui est ambiguë). Il résume cette typologie dans le tableau suivant (Herman 2006, p.171) :

Éthos direct	Éthos individuel	Il s'agit de la forme la plus connue de l'éthos. Le locuteur se met seul en scène. (JE)
	Éthos communautaire	Il s'agit de l'image proposée par le locuteur au sein d'une communauté dans laquelle il s'inscrit et qu'il partage ou non avec ses allocutaires. (NOUS)
Éthos indirect	Éthos confronté	Première forme d'éthos indirect, l'éthos confronté se déduit à partir de l'image que le locuteur livre de ses allocutaires auxquels il ne s'identifie pas. (VOUS)
	Éthos a contrario	L'éthos a contrario se déduit en fonction de l'image donnée aux tiers absents auxquels le locuteur ne s'identifie pas. (I.LS)
Éthos fantomatique	Éthos objectivisé	Il s'agit de l'éthos scientifique. Il ne s'utilise que pour les énoncés sans agent humain manifesté, portant sur des faits et non des opinions. Le locuteur, en apparence, n'y prend pas part. (Ø)
	Éthos indéterminé	Cet éthos se manifeste dans le cas d'ambiguïté dans la prise de position du locuteur. (?)

1.3.1. Un éthos en filigrane

L'éthos est une notion qui ne va pas de soi dans la nécrologie : la construction d'une image de soi semble poser problème, dans la mesure où la nécrologie est une biographie. On y parle donc avant tout de l'autre, mais jamais de soi. Dès lors que cette évocation de soi est proscrite, comment l'éthos du locuteur peut-il s'élaborer ? Autrement dit, comment construire une image de soi lorsqu'on parle d'autrui ? Nous verrons tout d'abord que dans les nécrologies, l'éthos du locuteur, qui à première vue semble relever de la catégorie de l'éthos fantomatique, se construit en réalité au travers des lignes et se fonde précisément sur cette discrétion énonciative du nécrologue.

1.3.1.1. Un éthos fantomatique

L'éthos du nécrologue relève à première vue de l'éthos fantomatique, dans la mesure où l'effacement énonciatif à l'œuvre dans les nécrologies (*cf.* p.322 *sq.*) abstrait le locuteur de son discours. Cet effacement énonciatif est d'autant plus efficace que l'éthos prédiscursif du locuteur (c'est-à-dire l'image que l'on s'en fait avant qu'il ne prenne la parole) est limité dans la nécrologie, pour deux raisons principales : tout d'abord il s'agit d'un texte écrit, et le locuteur n'étant pas présent physiquement, il est plus difficile de se le représenter. Par ailleurs, le support de ce genre de discours fait que le locuteur se fonde dans la ligne éditoriale globale de la rédaction, sans avoir d'identité propre (du moins préalablement à son article) : l'éthos prédiscursif concerne donc plus le journal que le journaliste. Quant à l'éthos discursif, il reste lui aussi fantomatique : on a vu que le dispositif énonciatif de la nécrologie était généralement caractérisé par le désengagement apparent de son auteur par rapport au texte qu'il produit, donnant l'impression d'une énonciation générique, désincarnée, tant sur le plan des marques personnelles que sur celui de l'actualisation modale.

1.3.1.2. Un éthos de modestie

Cet effacement énonciatif rend complexe la construction de l'image du locuteur : comment se le représenter alors qu'il semble ne jamais apparaître dans son discours ? Nous allons voir que l'éthos transparait malgré tout et repose même sur le retournement positif de l'éthos fantomatique que nous avons mis en évidence. Il est temps de rappeler ce que disait Oswald Ducrot à propos de l'éthos :

L'éthos est attaché à *L*, le locuteur en tant que tel : c'est en tant qu'il est source de l'énonciation qu'il se voit affublé de certains caractères qui, par contrecoup, rendent cette énonciation acceptable ou rebutante. Ce que l'orateur pourrait dire de lui, en tant qu'objet de l'énonciation, concerne en revanche *λ*, l'être du monde.

(Ducrot 1984, p.201)

Dans la nécrologie, le fait de s'effacer dans son discours concerne L, le locuteur en tant que tel : c'est lui qui choisit de ne pas prendre part à son propre discours. J'avais initialement formé l'hypothèse que ce choix était un obstacle à la construction de l'éthos : si l'on ne sait rien du locuteur, comment s'en faire une représentation ? Or il se trouve que c'est justement son comportement énonciatif qui va alimenter l'éthos du locuteur : le fait que L s'efface de son discours rejaillit positivement sur λ , le locuteur en tant qu'être du monde, qui bénéficie de ce choix puisqu'il apparaît comme quelqu'un de modeste (puisque'il sait se mettre en retrait dans un moment opportun) et de sensible (puisque'il fait plus appel au pathos qu'à l'éthos dans son discours, ce qui paraît approprié suite à un décès). On rejoint ici le constat formulé de façon plus générale par Ruth Amossy concernant la construction de l'éthos dans les discours où le locuteur ne projette pas ouvertement une image de soi :

Si certains discours s'exercent à gommer la première personne et, parfois, jusqu'aux marques de la subjectivité, s'ils brouillent l'origine de la parole et dissimulent la figure du locuteur, c'est qu'ils trouvent dans cette stratégie des atouts certains.

(Amossy 2010, p.188)

On peut donc dire que dans les nécrologies, la construction par le locuteur de ce premier pan de son éthos est particulièrement subtile, puisqu'elle s'appuie justement sur ce que l'on avait au départ identifié comme un obstacle à la construction d'une image de soi (à savoir le fait que l'évocation de soi était proscrite), et qui devient au contraire le fondement de l'éthos du locuteur : en s'effaçant derrière le personnage du défunt, le nécrologue montre en effet qu'il sait reconnaître et louer le mérite d'autrui et est donc capable d'humilité, voire d'abnégation.

1.3.2. *Un éthos partagé*

1.3.2.1. Un éthos indirect

Dans un second mouvement, une fois cet éthos de modestie acquis, le locuteur complète son éthos en faisant appel à ce que Thierry Herman qualifie d'« éthos indirect » :

L'image de l'orateur livrée par le discours n'est pas la seule source d'éthos. Lorsque l'orateur produit l'image discursive d'un autre, il est souvent possible de déduire la propre image qu'il souhaite donner dans la confrontation avec l'image qu'il donne de l'autre. C'est pour cette raison que l'on parlera d'éthos indirect.

(Herman 2006, p.171)

La nécrologie est typiquement le genre de discours où le locuteur « produit l'image discursive d'un autre ». On assiste dès lors à un transfert de l'éthos du défunt vers celui du nécrologue, qui repose sur la proximité, marquée linguistiquement, que le nécrologue a construite envers le disparu. L'ensemble des phénomènes que nous avons analysés relatifs à la complicité et à l'empathie (qui sont pour la

plupart très fréquents dans les nécrologies) permet au locuteur de faire rejaillir sur lui-même les qualités qu'il attribue dans son article au disparu. Le locuteur se fait en effet le reflet du personnage dont il parle, en alignant son discours sur celui du défunt. Il bénéficie donc indirectement de l'éloge qu'il en fait : si le nécrologue dernier sait mettre en mots les qualités du personnage et les refléter dans son discours, c'est qu'il les partage.

Ce glissement de l'enjeu du discours du sujet de la nécrologie vers son auteur est une des caractéristiques du discours épидictique, qui avait déjà été mise en évidence par Aristote dans sa *Rhétorique*. Thierry Herman, dans une étude sur « l'image de soi » dans l'épidictique, et notamment dans l'éloge funèbre consacré par Jacques Chirac à François Mitterrand, souligne cet aspect :

Le spectateur juge donc moins le « *dictum* » que le « *modus* » : le rôle central n'est pas tenu par ce qu'on loue ou blâme, mais par celui qui parle et par sa façon de parler.

(Herman 2001, p.170)

De fait, dans les exemples que j'ai analysés, même si le nécrologue est absent du texte en tant que personnage, il est présent à travers la configuration de son propre discours, en tant que locuteur. Or son rôle de locuteur est notoirement valorisé par sa capacité à configurer son énonciation à l'image de son sujet, lui permettant de partager les propriétés qu'il confère au disparu dans son éloge.

1.3.2.2. Un contexte propice au partage d'éthos

Le contexte particulier dans lequel la nécrologie voit le jour semble particulièrement propice à ce partage d'éthos entre le disparu et le locuteur. En effet, on peut dire que l'éthos est en quelque sorte l'articulation entre un ensemble de traits de personnalité, un « caractère » et un être humain qui les incarne, une « corporalité », selon la distinction de Dominique Maingueneau (1999, p.79). Or il se trouve que le locuteur est plutôt présent par sa « corporalité », et le disparu, plutôt par son « caractère ». Cette complémentarité va permettre au caractère du disparu de s'incarner en quelque sorte dans la corporalité du locuteur.

Le fait que le disparu existe avant tout par son caractère s'explique par plusieurs phénomènes : tout d'abord, les circonstances de la publication d'une nécrologie impliquent inévitablement qu'il vient de mourir et n'a donc plus d'existence physique. Par ailleurs, on l'a vu, la description physique est généralement très limitée dans la nécrologie, qui s'attarde presque exclusivement sur le portrait moral du défunt. À côté de cela, le nécrologue a, lui, essentiellement une existence corporelle : en effet, son caractère est laissé vacant par son éthos effacé. Il a en revanche bien une existence physique, manifestée par sa signature au bas de l'article et par son statut de locuteur. Enfin, son rôle de narrateur

lui permet de sélectionner chez le défunt les traits de caractère qui lui parlent à lui, et de configurer ainsi le caractère du disparu à son image, ce qui facilite la complémentarité.

Ces deux « vides » chez les deux protagonistes de la nécrologie expliquent la propension qu'a l'image du nécrologisé à investir le corps du nécrologue : à la lecture du portrait, on manque de quelqu'un pour l'incarner et donc on reporte les qualités évoquées sur le locuteur, qui a, lui, une existence bien réelle. En cela, on peut dire que le contexte particulier de la nécrologie favorise le partage de l'éthos entre le disparu et le locuteur.

1.3.2.3. Élargissement de la catégorie de l'éthos indirect

Bien que l'éthos du nécrologue relève sans conteste de la catégorie de l'éthos indirect, aucun des deux sous-types de cette catégorie ne correspond à son fonctionnement. En effet, l'« éthos confronté » et l'« éthos a contrario » s'élaborent tous les deux par opposition à l'image discursive d'un autre, que cet autre soit l'allocutaire (dans le cas de l'éthos confronté) ou un tiers (pour l'éthos a contrario). Or dans la nécrologie, l'image de soi du locuteur se construit au contraire par convergence avec l'image d'autrui qu'il esquisse dans son discours. Il me semble donc nécessaire d'affiner la subdivision initiale et de rajouter une catégorie, que je propose d'appeler l'« éthos partagé » (que ce partage se fasse avec un tiers ou avec l'allocutaire), qui rend compte de façon plus fidèle du fonctionnement de la nécrologie.

Cette proposition amène une remarque, un peu en marge par rapport au fil conducteur de cette section qui s'intéresse à l'éthos, mais néanmoins essentielle pour caractériser les nécrologies et la mise en œuvre du rassemblement communautaire qui fait l'objet de ce dernier chapitre. De nombreux mécanismes que l'on trouve dans les nécrologies relèvent de certains phénomènes qui ont été mis au jour par divers auteurs, mais ont un fonctionnement qui diffèrent de l'analyse qu'en proposent les auteurs qui ont théorisé ces phénomènes. Ce décalage est intéressant, dans la mesure où il va toujours dans le même sens. C'est tout d'abord le cas de l'éthos indirect, théorisé par Thierry Herman dans le cas d'un éthos en confrontation, mais qui fonctionne par convergence dans la nécrologie. C'est également le cas pour le « devoir éprouver », que l'on a déjà évoqué au cours du chapitre sur les émotions (p.525) : dans la théorie initiale de Christian Plantin (2011, p.190), ce « devoir éprouver » se rencontre essentiellement dans le cadre de conflits d'émotions. Or dans les nécrologies, on l'a vu, il se réalise au contraire dans le cas d'une consonance émotionnelle. De même, le DR itératif que l'on a également évoqué (p.448) a déjà été analysé par Alain Rabatel (2003, p.119). Néanmoins, dans l'analyse

qu'il en propose, cette forme spécifique de DR a une visée stigmatisante, à l'opposé de l'usage qui en est fait dans les nécrologies, où le DR itératif sert à donner du poids à la parole du défunt. Enfin, nous avons aussi vu (p.350) que les hyperstructures étaient utilisées dans les nécrologies comme un moyen pour asseoir l'objectivité du nécrologue, qui peut ainsi déléguer l'éloge sans que le texte garde la trace de cette attribution de parole à un énonciateur extérieur : toutefois, alors que Jean-Michel Adam et Gilles Lugin (2006) avaient initialement mis en évidence cet effet objectivant de l'hyperstructure sur un corpus d'articles rassemblant des points de vue discordants, dans la nécrologie, il s'agit de points de vue concordants. Éthos indirect, « devoir éprouver », DR itératif, hyperstructures : il est significatif que dans les nécrologies, alors que l'on retrouve les principaux éléments de théorisation de ces phénomènes, la dimension consensuelle remplace la dimension agonistique. Il y a là indubitablement une tendance forte de la nécrologie qui privilégie la concorde au conflit, ce qui se traduit très nettement dans l'adaptation de certains mécanismes linguistiques, en décalage par rapport au modèle classique.

1.3.2.4. Un éthos collectif

Cette dimension consensuelle qui caractérise la nécrologie se lit, sur le plan de l'éthos, par l'émergence d'un éthos collectif : nous avons vu qu'il y avait transfert de l'éthos du défunt vers l'éthos du nécrologue. Dans un deuxième temps, l'éthos du nécrologue s'étend également au journal. En effet, au sein du feuilletage énonciatif complexe qui caractérise les nécrologies, nous avons mis en évidence (p.305 *sq.*) un dédoublement de l'instance émettrice, entre le nécrologue et le journal. Or le journal, au profit du désengagement du nécrologue dans son propre discours, passe au premier plan, et c'est sur lui que rejaillit l'éthos discursif que le nécrologue fait naître dans son article. Il y a donc circulation de l'éthos entre ces deux instances énonciatives complémentaires. Cet éthos doublement partagé, du défunt vers le nécrologue puis du nécrologue vers le journal est la première étape d'un mouvement plus large dans lequel le lecteur va également trouver sa place (notamment au travers de divers procédés d'incorporation que j'analyserai dans la section suivante). Cet éthos partagé va ainsi être à l'origine de l'émergence d'un éthos collectif, qui intègre aussi bien le locuteur que le disparu ou le lecteur et qui « cherche à mobiliser l'auditoire en l'amenant à adhérer à une certaine image de la collectivité » (Amossy 2010, p.158).

Ceci nous conduit à souligner la dimension argumentative de l'éthos, qui est centrale pour expliquer les phénomènes d'adhésion, comme le rappelle Dominique Maingueneau :

Au delà de la persuasion par les arguments, la notion d'éthos permet de réfléchir sur le processus plus général d'adhésion des sujets à une certaine position discursive. Processus

particulièrement évident quand il s'agit de discours tels la publicité, la philosophie, la politique, etc. [...], qui ne font pas l'objet d'une adhésion immédiate, mais doivent gagner un public qui est en droit de les ignorer ou de les récuser.

(Maingueneau 1999, p.76)

On peut donc affirmer que dans la nécrologie, la dimension argumentative déborde du fonctionnement classique de la visée argumentative pour s'ouvrir tous azimuts, en faisant interagir pathos (cf. p.533 *sq.*), logos (cf. p.525 *sq.*) et éthos. Chacun de ces phénomènes comporte une dimension collective extrêmement marquée et revendiquée dans le discours, qui concourt à l'efficacité épидictique de la nécrologie.

2. Du nécrologue vers le lecteur

Cette dimension collective impose un deuxième temps de rassemblement : après le rapprochement entre le disparu et le nécrologue, on assiste ainsi à un rapprochement entre le nécrologue et le lecteur. La nécrologie opère une véritable « incorporation » du lecteur : « l'action de l'éthos sur le co-énonciateur » aboutit à la « constitution d'un *corps*, de la communauté imaginaire de ceux qui communient dans l'adhésion à un même discours » (Maingueneau 1998a, p.135). C'est à la dernière étape de la constitution de ce *corps* que l'on va s'intéresser maintenant.

2.1. Implication de l'allocutaire

2.1.1. « Vous »

L'incorporation du lecteur nécessite tout d'abord de l'impliquer dans le discours. Cette implication se réalise en premier lieu par le biais du recours à des pronoms de deuxième personne qui le sollicitent directement, comme dans ces trois exemples (les deux premiers ont déjà été analysés dans une autre perspective) :

(1028) Ami lecteur, Philippe Amaury, notre Président, nous a quittés [...].

Vous, ami lecteur, avez peu connu cet homme dont la discrétion était exemplaire et pourtant c'est lui qui incarne, depuis près de vingt-cinq ans, **votre** journal. [AUJ10]

(1029) **Vous** le connaissiez. Il a beaucoup joué au théâtre, à la télévision. [FIG56]

(1030) Chers amis de *Présent*, j'ai la tristesse de **vous** annoncer la mort de mon père, ce dimanche 11 juin 2006, à 11 heures. [PRE9]

Ces exemples, bien que marginaux au sein du corpus, montrent la volonté du nécrologue d'impliquer le lecteur : l'utilisation de formes de deuxième personne (en gras) ainsi que l'interpellation en début

d'article dans deux des trois passages cités (segments soulignés) témoignent d'une adresse directe au lecteur.

Néanmoins, il est rare que le lecteur soit ainsi directement interpellé dans les nécrologies (l'interpellation du lecteur est moins fréquente que celle du défunt). Cependant, même en l'absence d'une adresse directe, on trouve dans les nécrologies des formes de deuxième personne :

(1031) À chaque numéro, Shaw ou ses acolytes **vous** faisaient l'historique d'un ou deux labels.
[DIV164]

(1032) À Londres, il **vous** présentait une fille de l'Ohio en blouson de cuir qui préparait le thé en jurant comme un charretier, venant de se faire bouler à une audition. [DIV164]

(1033) Un soir, un téléphone sonne et **vous** apprenez qu'une amie n'est plus.
Que **vous** ne la verrez plus. Que **vous** ne l'entendrez plus. Qu'il est trop tard pour se revoir.
[CHO1]

Dans l'exemple (1031), on a un doute sur l'interprétation du « vous » : s'agit-il d'un véritable complément d'objet ou simplement d'un datif explétif sans véritable référent ? Le peu d'habitude de se voir interpellé dans un article de presse a tendance à faire pencher la balance dans le sens de la seconde interprétation. Toutefois, l'hésitation n'est plus permise dans le cas de l'énoncé (1032) : ici, l'occurrence du pronom « vous » est bien personnelle, même s'il a une valeur générique. C'est également le cas dans l'exemple (1033), que nous avons déjà analysé dans une autre perspective, pour montrer les mécanismes de construction de l'émotion partagée. Cet emploi du « vous » à valeur générique permet au lecteur de se sentir intégré dans le mouvement de l'article, d'avoir l'impression d'avoir véritablement vécu cette scène aux côtés du nécrologue. C'est d'autant plus vrai en (1033), où les protagonistes et leurs actions sont décrits avec moult détails qui permettent de se représenter aisément la situation. L'emploi du pronom « vous » permet donc au lecteur de participer à l'article, d'aller dans le même sens que son auteur.

2.1.2. « On »

C'est également le rôle que joue le pronom « on », qui partage avec les dernières occurrences de « vous » une valeur générique. Ce pronom permet de ne pas placer le lecteur en position d'extériorité, et l'invite donc à participer au mouvement engendré par le texte. En voici deux exemples, respectivement extraits de la nécrologie de Raymond Devos dans *Le Monde* et de celle d'Yves Berger dans *Le Figaro* :

(1034) À 13 ans, on le retrouve aux Halles, affublé d'un tablier qui ne lui va pas du tout, portant des cages. [MON105]

(1035) On parlait de lui comme d'un grand manitou des lettres. [...] On l'apercevait au bar du Lutetia, à la brasserie Lipp, ou dans les salons feutrés des restaurants du VI^e arrondissement [...]. On ne s'ennuyait pas à la table de cet homme rond, amical, qui mettait un point d'honneur à employer systématiquement le subjonctif imparfait dans les conversations les plus courantes. [DIV18]

Dans l'exemple (1034), le « on » permet de rendre indéterminée la source de point de vue et de faire ainsi entrer le lecteur de plain-pied dans la vie du personnage. De nouveau, la précision du détail dans l'anecdote renforce le sentiment de proximité : on s'y croirait ! En (1035), le sujet des trois phrases du passage cité est le pronom « on », qui n'a aucun référent défini. Plus qu'une manière de remplacer le pronom de première personne (ce qui pouvait être le cas avec le « vous »), le « on » semble ici désigner l'opinion générale et permet d'inclure locuteur et lecteurs dans un mouvement commun d'adhésion à ce point de vue. Ceci rejoint le constat que nous avons déjà fait dans l'analyse de l'émotion : nous avons déjà montré que dans ce cadre, le « on » favorisait la communion émotionnelle. Le « on » se situe ainsi à la frontière entre deux plans, à cheval entre première et deuxième personnes.

2.1.3. « Nous »

L'utilisation de pronoms permettant l'intégration du lecteur peut enfin se manifester par le biais de l'emploi de la première personne du pluriel, très fréquent. Ce pronom regroupe alors sous une même forme grammaticale le journal et ses lecteurs. Ceci permet au nécrologue de ne pas se mettre en scène isolément, de toujours associer à lui-même ses lecteurs, de façon plus ou moins étroite, comme le montrent les deux exemples suivants :

(1036) Pour nous, c'était d'abord, cela restera toujours une petite musique. [...] Entre 1971 et 1981, A.D.G. a publié une douzaine de romans dans la « Série Noire » qui restent, pour nous, un paradis de tristesse argotique et canaille. [DIV165]

(1037) Il nous laisse aussi [...] un héritage à entretenir et à faire fructifier. [DIV166]

(1038) Pierre, tu as su frayer au bon moment une voie originale dans l'enseignement des lettres [...]. Devant nous, la route est aujourd'hui grande ouverte. [MOT2]

Le référent du « nous » est relativement vague et indéterminé : il représente au moins le nécrologue ainsi que la rédaction du journal, qui engage ses propres valeurs dans les points de vue portés par ce « nous » ; mais ce pronom est ouvert, en quelque sorte, pouvant intégrer tout lecteur qui se sentira en accord avec les valeurs ici proposées. Ce partage de valeurs est d'ailleurs parfois explicitement évoqué :

(1039) Yves Berger jugeait notre langue « infiltrée » par l'anglo-américain. [DIV167]

(1040) Il vouait un culte à l'Amérique, certes, mais il ne tolérait pas les empiétements de sa culture dans la nôtre. [DIV18]

Dans ces deux exemples, les possessifs (« notre langue » et « la nôtre ») permettent au lecteur de se reconnaître dans une référence culturelle commune et autorisent donc un rapprochement entre le lecteur et le journal. On voit ainsi naître une communauté, représentée par un « nous » qui fonctionne selon une équation du type « nous (le journal) + vous (les lecteurs) = nous ». La première personne du pluriel est donc une façon de faire exister discursivement le lecteur, aux côtés du noyau de la communauté, constitué des différentes instances entre lesquelles circule l'éthos : le défunt, le nécrologue et le journal.

2.2. Partage de l'intimité du défunt

Un deuxième procédé permet d'intégrer le lecteur au sein de la communauté. Il consiste à faire partager au lecteur l'intimité du défunt. Les exemples suivants illustrent ce dévoilement :

(1041) Ce qu'on sait moins, c'est qu'il était aussi passionné de football. [LEQ14]

(1042) Ce serait faire injure à Philippe Amaury que de ne pas rappeler qu'il fut le grand patron d'un Groupe qui comprend entre autres « l'Equipe », « France Football », « l'Echo républicain », le Tour de France, le Dakar, Paris-Roubaix, l'Open de France de golf..., tous journaux et événements qui connaissent depuis des années un rayonnement exceptionnel. Pourtant, pour moi, Philippe Amaury restera d'abord le passionné de Jules Verne et l'homme qui savait, entre dix champignons, reconnaître le coprin chevelu dans les forêts vosgiennes. [AUJ10]

(1043) Je puis enfin dire ici que Jean-François était, dans le privé, d'une infinie délicatesse d'esprit et de coeur. Comme le poète, « *il aimait, le jeu, l'amour, les livres, la musique, la ville et la campagne...* ». Sa fabuleuse mémoire convoquait dans un sourire Horace contre les buveurs d'eau, et Cicéron pour les devoirs impérieux de l'amitié. Intraitable sur l'orthodoxie de la bouillabaisse, de la « pochoise » et des grands Barolo du vignoble italien. Appliqué, dès le matin, à faire son « papier » de turfiste. D'une rigueur sévillane quant au style des faenas dans les corridas que nous courions de Jerez à Madrid. Autant de précieux ornements d'un art de vivre qu'il ne tenait pas pour mineur. [POI6]

Divers indices marquent que l'on pénètre dans le champ de l'intime : « ce qu'on sait moins », « pour moi », « dans le privé ». Il y a ainsi la mise en scène de deux facettes du personnage : la facette publique, généralement connue de tous et évoquée dans la nécrologie (« Ce serait faire injure à Philippe Amaury que de ne pas rappeler qu'il fut... »), mais également la facette privée, qui est l'occasion du dévoilement de détails qui donnent corps au personnage, le rendent profondément humain, permettent de l'envisager comme un *alter-ego* (sa connaissance précise des champignons, son goût pour la bouillabaisse...). Le nécrologue nous fait ainsi accéder à la face cachée du défunt : le lecteur a alors l'impression d'entrer dans le cercle des initiés. C'est ce que montre notamment le « ce qu'on sait moins » qui introduit l'exemple (1041) : cette expression montre que, contrairement à ce que l'on a observé *supra* concernant le sens inclusif de ce pronom, qui de par son indétermination, permet

d'incorporer le lecteur, le « on » désigne ici les autres, l'extérieur de la communauté, par opposition au « nous », qui représente ceux qui savent, les initiés, qui sont dans le secret. Ce partage avec le lecteur permet de les intégrer dans cette communauté.

D'autres phénomènes participent à ce mouvement, sur lesquels je reviendrai plus rapidement, dans la mesure où ils ont déjà été analysés. Je vais donc simplement montrer combien ces phénomènes peuvent également s'inscrire dans la perspective du partage de l'intimité du défunt qui nous occupe ici. C'est d'abord le cas du pontage (*cf.* p.193), qui consiste précisément à ajuster les connaissances préalables du lecteur sur le personnage avant le récit de sa vie. Bien que ce soit fait de manière moins ostensible (c'est précisément le principe du pontage que de fonctionner sur le modèle de la prétérition, pour raconter sans montrer qu'on raconte), il y a déjà là cette préoccupation de faire partager au lecteur un savoir sur le défunt et de faire le lien entre les connaissances du nécrologue et celles du lecteur.

On peut enfin mentionner également la focalisation temporelle empathique qui caractérise généralement les nécrologies : nous avons vu (p.423) que dans la séquence narrative, contrairement à ce qu'on observe dans la séquence informative, le point focal de référence, celui depuis lequel on observe les événements racontés, n'est pas pris sur ce que Laurent Gosselin (1996, p.92) appelle l'axe temporel du sujet (celui du narrateur, qui considère donc les événements depuis son propre centre déictique), mais sur l'axe temporel de l'objet (celui des événements, qui amène donc à considérer les faits depuis le point de vue du disparu au cours de sa vie). Nous avons montré que ce choix témoigne d'une certaine empathie du nécrologue envers le défunt, puisqu'il revoit sa vie au travers de ses yeux. Nous pouvons maintenant affirmer que cette empathie, par ricochet, concerne également le lecteur. Reprenons ce que dit Laurent Gosselin à propos du choix d'un point de référence placé sur l'axe temporel de l'objet :

La communication narrative résulte de ce que le lecteur vient occuper la position du narrateur pour observer les événements montrés (hypothèse du « dévoilement partagé »).

(*Ibid.*)

Il résulte en effet de ce choix narratif une certaine immédiateté dans la relation entre le lecteur et le défunt (puisque le lecteur occupe la même position sur l'axe temporel que le narrateur, qui se met lui-même à la place du défunt). Le lecteur est donc projeté dans le monde du défunt, au cœur de sa vie, ce qui se lit, sur le plan temporel, dans l'utilisation des temps verbaux et des circonstanciels de temps que nous avons déjà étudiée (p.424), et, sur le plan énonciatif, dans l'utilisation d'un point de vue

interne que nous avons analysé *supra* (p.590). Ce choix narratif vient donc redoubler l'impression du lecteur de partager l'intimité du défunt.

2.3 Fréquence du déterminant démonstratif

Cette complicité que le discours construit entre le défunt et le lecteur prend également appui sur l'emploi du déterminant démonstratif. On a déjà montré (p.495) que cet emploi était particulièrement fréquent dans les nécrologies et qu'il contribuait à transformer le défunt en figure tutélaire. Dans notre perspective, on peut dire que le démonstratif est une manière de présenter le référent du syntagme nominal comme étant préalablement connu de l'allocutaire – que ce soit ou non le cas en réalité : en tout cas, tout est fait pour donner l'impression que ça l'est. Ce choix d'actualisation du référent au travers du déterminant démonstratif fonctionne donc sur un mode analogue au pontage : il s'agit de mettre en scène, au travers du choix des mots, la proximité qui unit les différents membres de la communauté, et pas seulement son noyau, composé du défunt et du nécrologue, mais également les lecteurs, invités à partager cette complicité. Voici quelques exemples d'emploi du démonstratif (en gras) :

(1044) C'est en 1979 que **ce passionné de cyclisme** se fait élire, naturellement sur la liste du Parti communiste, député européen. [MON72]

(1045) Le soutien aux jeunes a toujours été une priorité pour **cette mère de quatre enfants**. [MON99]

(1046) Nous venons d'apprendre le suicide de Boris Fraenkel [...]. La notoriété tardive de **ce militant trotskyste un peu exceptionnel** a été suscitée par la découverte du fait qu'il fut l'un des formateurs de Lionel Jospin. [ROU2]

(1047) Agé de 73 ans, Lloyd Bentsen quitte le gouvernement quelques mois plus tard. Pour **cet homme élégant**, c'est la fin d'une brillante carrière publique. [MON71]

(1048) **Ce dandy** avait mené en sa jeunesse une vie de jet-setteur, épousant Barbara Warner, fille d'un grand producteur de Hollywood. [POI12]

(1049) Après avoir occupé pendant vingt ans au sein de l'OMS des postes clés dans la lutte contre les maladies infectieuses, **cet homme souriant et discret** avait été désigné en 2003 à la tête de l'institution internationale. [CRO29]

(1050) C'est surtout au théâtre [...] que **ce cabot toujours tiré à quatre épingles** laissait libre court à sa loufoquerie. [AUJ11]

Dans ces exemples, le démonstratif introduit une désignation qui révèle une dimension peu connue du défunt (par exemple « ce passionné de cyclisme » ou « cette mère de quatre enfants ») ou un point de vue porté sur sa personne (par exemple « ce militant trotskyste un peu exceptionnel », « cet homme élégant »). Le démonstratif mobilise dès lors la fonction conative (Gary-Prieur et Léonard 1998, p.18), puisqu'il invite l'allocutaire à s'approprier cette désignation. Marie-Noëlle Gary-Prieur et Martine

Léonard nous rappellent ainsi que le déterminant démonstratif met en jeu « trois instances : celui qui montre, ce qui est montré et celui à qui on montre – la troisième étant bien souvent oubliée » (*Ibid.*, p.17). C'est précisément cette dernière instance qui nous intéresse ici : celui à qui on montre, le lecteur, est entraîné par ce choix désignatif qui s'impose à lui et dont il est conduit à partager la responsabilité énonciative. Le « ce », dans ces exemples, pourrait en effet être remplacé par la périphrase « celui que vous serez d'accord pour appeler un X ». Voici par exemple ce que cette substitution donnerait dans l'exemple (1050), qui est celui où la nomination engage le plus nettement le point de vue de l'énonciateur :

(1050)-a C'est surtout au théâtre [...] que **celui que vous serez d'accord pour appeler un cabot toujours tiré à quatre épingles** laissait libre court à sa loufoquerie.

Cette responsabilité partagée entre le nécrologue et le lecteur dans le point de vue porté sur le défunt rejoint d'autres marques que l'on a analysées précédemment, qui contribuaient à associer nécrologue et lecteur : c'était notamment le cas du « on » générique (p.603), du « nous » (p.604) ou encore de l'émotion étayée (p.539). La complicité entre le lecteur et le nécrologue prend donc très concrètement appui sur des marques linguistiques aux effets convergents, qui contribuent à l'inclure dans la communauté reconstruite par le discours.

2.4. Connivence

Un dernier élément vient parachever l'incorporation du lecteur dans la communauté : il s'agit de la connivence qu'instaure l'article entre le nécrologue et le lecteur.

2.4.1. Allusions et références partagées

Cette connivence repose en premier lieu sur des références partagées qui permettent un niveau de lecture plus approfondi pour le lecteur qui saura décrypter certaines allusions. Observons par exemple ce titre de la nécrologie que *Le Figaro* consacre à l'écrivain A.D.G. :

(1051) A.D.G. : salut le Grand Môme ! [DIV165]

Dans ce titre, la complicité entre le nécrologue et le défunt va être mise à profit comme élément fédérateur de l'intégration du lecteur dans la communauté. Cette complicité entre le nécrologue et le défunt est double : d'une part, elle repose sur l'interpellation, la familiarité du terme « salut » instaurant une proximité entre eux deux. D'autre part, il y a reprise dialogique par l'auteur du titre d'un livre du défunt, *Le Grand Môme* : ce syntagme change ici de référent, servant à désigner le disparu lui-même.

L'amalgame entre les deux voix vient renforcer la proximité entre nécrologue et défunt. C'est à partir de cette complicité que le lecteur va être incorporé : en effet, seul le lecteur connaisseur sera à même de saisir le caractère dialogique du titre. Le corps de l'article n'explicite pas, en effet, l'origine de ces mots, ne signalant pas qu'il s'agit là du titre d'un ouvrage écrit par le disparu. De ce fait, seuls les lecteurs qui sont familiers de l'œuvre de ce dernier peuvent saisir la complicité qui s'établit entre le locuteur et le défunt dans ce titre, et y participer. La communauté se construit donc par le biais du partage de valeurs littéraires communes et à travers la compréhension du jeu de mots que constitue le titre.

Il est fréquent que les titres des nécrologies sollicitent ainsi des connaissances partagées et qu'ils ne puissent être décryptés que par des initiés. En effet, la nécrologie relève des « textes semi-ouverts », dans la typologie que propose Dominique Maingueneau en fonction de leur dépendance au contexte, c'est-à-dire qu'« une bonne part des informations ne sont accessibles que si le lecteur dispose d'une certaine connaissance sur l'environnement » (1991, p.126). Ces savoirs partagés par le locuteur et le lecteur fondent une certaine complicité entre les deux. Ceci n'empêche bien sûr pas la compréhension pour les lecteurs qui ne partagent pas ces références communes, mais cela ne leur permet pas d'accéder à ce niveau de lecture. Le plaisir du décryptage renforce le sentiment de communauté ressenti par le lecteur, qui a conscience de faire partie du cercle des initiés. Voici quelques exemples de titres de nécrologies qui reposent sur ce principe :

(1052) Mony Dalmès : de la comédie française à Broadway et au théâtre de boulevard
[MON49]

(1053) György Ligeti, l'odyssée de la musique [CRO47]

(1054) On a démonté Raymond Devos [LIB55]

Ces trois titres reposent sur des allusions qui ne sont pas signalées en tant que telles dans le texte : en (1052), le titre de l'article reprend le titre d'un ouvrage autobiographique écrit par Mony Dalmès, intitulé *De la comédie française à Broadway*. En reprenant à son compte les mots de la défunte et en les complétant, le nécrologue fait preuve d'une certaine complicité à son endroit (c'est ce que nous avons montré avec le phénomène des interférences énonciatives, p.585 *sq.*). Seul le lecteur qui connaît le parcours de la défunte et ce livre qu'elle a publié comprendra l'allusion, devenant ainsi le témoin privilégié de cette complicité, partagée grâce au sentiment communautaire généré par la conscience de faire partie du cénacle de ceux qui savent. L'énoncé (1053) fonctionne selon le même principe : on trouve ici une allusion à *2001, l'Odyssée de l'espace*, film de Stanley Kubrick dont György Ligeti avait composé la musique, ce qui avait contribué à sa notoriété. Enfin, dans l'exemple (1054), on retrouve

l'allusion à une œuvre du défunt : le titre fait référence à « La mer démontée », l'un des sketches les plus anciens et les plus connus de l'humoriste. Là encore, le jeu de mots, emprunté à Raymond Devos, traduit la communion entre nécrologue et défunt et invite à la connivence avec le lecteur qui connaît son sketch, par un effet de communauté.

2.4.2. *Recours à l'implicite*

La connivence mise en place par le nécrologue envers le lecteur se construit en second lieu par le recours à l'implicite : il s'agit d'un procédé que l'on rencontre généralement dans des nécrologies plus polémiques, et notamment dans celles qui construisent les valeurs partagées par dissensus, sans pour autant le revendiquer explicitement. Afin de ne pas s'exposer aux critiques (il est mal vu de dire du mal d'un mort), le nécrologue œuvre alors parfois de façon implicite. Voici un premier exemple, extrait de la nécrologie de Jean-François Revel dans *L'Humanité*, qui permettra d'analyser ce phénomène :

(1055) Grand travailleur et auteur prolifique, il passait pour être un intellectuel cultivé. [HUM12]

L'énoncé cité peut paraître insignifiant, mais il transmet en réalité un point de vue sur le jugement énoncé (qui fait de Jean-François Revel un intellectuel cultivé), qui est implicitement réfuté par le biais du verbe « passait pour ». Ce point de vue implicite est d'ailleurs conforme au reste de la nécrologie, à la fois classique et froide, voire discrètement réprobatrice, ainsi qu'à la ligne éditoriale de *L'Humanité* : on ne s'attend pas à ce que le journal encense Jean-François Revel, un intellectuel très marqué à droite, même si le nécrologue ne peut pas se permettre d'afficher ouvertement un point de vue critique envers le défunt.

Un second exemple, à l'opposé de l'échiquier politique, vient confirmer ce fonctionnement. Il s'agit de l'intégralité de la nécrologie que *Présent* a consacrée à Boris Fraenkel :

(1056) L'intellectuel et figure du trotskisme européen, Boris Fraenkel, s'est suicidé à l'âge de 85 ans en se jetant d'un pont sur la Seine à Paris il y a une semaine. L'écrivain avait initié l'ancien Premier ministre socialiste Lionel Jospin au trotskisme dans les années soixante. [PRE5]

L'exemple (1056) fonctionne selon un principe analogue : au premier abord, cette nécrologie ne présente aucune critique envers le défunt, se montrant essentiellement factuelle. Néanmoins, une lecture plus attentive met en lumière certaines suggestions implicites que le lecteur familier du journal saura décrypter. Ainsi, le simple fait de faire la nécrologie d'un homme politique d'extrême-gauche dans les colonnes de *Présent* laisse supposer qu'il n'y sera pas encensé ! De fait, bien que la nécrologie

semble à la première lecture plutôt neutre, on note une insistance sur le trotskisme et le suicide (avec de nombreux détails qui, par pudeur, sont souvent laissés dans l'ombre dans les nécrologies), autant de faits sur lesquels on suppose que le journal porte un regard critique, en raison de son positionnement. De même, la précision concernant la date de la mort (« il y a une semaine ») semble révéler que la nouvelle de la mort a peu d'importance, vu le temps qui s'est écoulé entre le décès et l'article (alors que nous avons vu que ce délai est généralement bref). Enfin, le parallèle final avec Lionel Jospin vise à discréditer ce dernier en l'associant à ces traits négatifs (même s'ils ne sont pas ouvertement présentés comme tels). Dans ces deux exemples, on retrouve l'importance du décryptage effectué par le lecteur : seul le lecteur familier du journal saura percevoir l'implicite qui sous-tend certains énoncés, voire l'ensemble de l'article. Une connivence s'établit alors entre le nécrologue et ce lecteur qui accède au sens caché de l'énoncé.

2.4.3. Une marque de fabrique

Enfin, le sentiment de connivence naît de la familiarité du lecteur avec la marque de fabrique du journal, son « identité éditoriale » (Ringoot 2014, p.102) qui permet de se sentir « chez soi » lorsque l'on parcourt les colonnes de son titre de prédilection. Ce phénomène ne relève bien sûr pas exclusivement de la nécrologie, puisque ce style particulier du journal se retrouve dans l'ensemble des articles, mais il joue un rôle important dans la construction discursive de la communauté et concerne à ce titre également les nécrologies, qui ne sont pas isolées mais prennent place dans l'espace plus large du journal dans lequel elles s'insèrent.

Certains journaux ont une marque de fabrique particulièrement caractéristique. C'est notamment le cas de *Libération*, dont le style original repose sur « un compromis entre le respect des contrats génériques (gage de "sérieux") et la mise en scène de registres verbaux "marginaux" » (Maingueneau 1999, p.94). Observons le titre des nécrologies que le journal a consacrées à Émilien Amaury, au pape Jean-Paul I^{er}, à Georges Brassens, à Coluche et à James Brown :

- (1057) Le cheval d'Amaury sort indemne d'un accident
Le cavalier, propriétaire du Parisien libéré, n'a pas survécu à ses blessures [DIV2]²⁰⁶
- (1058) Le Pape est encore mort²⁰⁷

²⁰⁶ Je remercie Jean-François Tétu, qui m'a signalé cette référence savoureuse !

²⁰⁷ Malgré mes recherches, je n'ai malheureusement pas réussi à retrouver l'original de cet article, dont la référence est signalée par Érik Neveu (2001, p. 64). Le titre repose ici sur la figure du paradoxe : la mort de Jean-Paul I^{er}, le 28 septembre 1978, est survenue au bout de trente-trois jours de pontificat, un mois seulement après celle de son prédécesseur Paul VI.

(1059) Brassens casse sa pipe [DIV169]

(1060) « C'est un mec, y meurt » [DIV170]

(1061) James Brown 1933-2006

Ex-machine [DIV168]

On reconnaît dans ces titres aux jeux de mots osés, dont les premiers datent des débuts du journal, une certaine impertinence de ton, qui était d'ailleurs nettement plus forte à cette époque et qui a cédé la place à un style qui reste caractéristique du titre, mais qui fait désormais plus de place à l'humour qu'à la satire et qui s'est largement fondu dans le « politiquement correct ». Ainsi, dans l'exemple (1057) qui annonce en Une la mort d'Émilien Amaury, il y a, au-delà de l'inversion comique, un véritable engagement politique, qui caractérisait très nettement la ligne éditoriale de *Libération* en 1977, date à laquelle cette édition a été publiée. Quoi qu'il en soit, on reconnaît bien dans ces quelques exemples le « style *Libé* », que l'on trouve de façon presque plus nette dans les nécrologies que dans d'autres catégories d'articles, faisant dire au journaliste Xavier Ternisien que « *Libération* n'est jamais si bon que lorsqu'il rend hommage à des morts illustres » (2010, p.16) : il est ainsi significatif que dans le livre publié par le journal qui reprend les « 400 meilleures Unes » du titre (Joffrin et al. (dir.) 2010), de nombreuses pages de cette sélection soient de nature nécrologique. La nécrologie est en effet l'occasion pour le journal d'affirmer son identité, plus que dans d'autres rubriques. Il y a donc, là aussi, une forme de connivence avec le lecteur habitué du journal, qui aime à retrouver un style qui lui est familier.

C'est un phénomène que l'on retrouve dans d'autres journaux, en particulier ceux qui revendiquent une identité très affirmée. Au rang de ces journaux qui ont une marque de fabrique très marquée, on peut par exemple citer *Rivaryl*. Ce passage, qui entame la nécrologie que le journal consacre à André Mandouze, est à cet égard significatif :

(1062) **Décédé** le 5 juin à l'âge de 90 ans, le professeur André Mandouze a été « *honoré* » par un message du président algérien saluant en lui un « *compagnon de lutte et un grand ami du peuple algérien* » et même un « *ardent patriote français* » (sic). [RIV9]

On reconnaît dans cet extrait certains traits typiques du titre, et de la presse d'extrême-droite en général (Krieg 1999) : guillemets ironiques, présence du « sic », valeurs partagées par dissensus (ce qui est le cas de façon plus générale dans le journal, y compris en dehors des nécrologies). Il y a là des repères qui permettent au lecteur familier de cette presse de se sentir chez lui, ce qui vient renforcer le sentiment d'appartenance communautaire.

3. Mise en scène de la communion

Nous avons montré que la nécrologie opère un rassemblement en deux temps : tout d'abord du disparu vers le nécrologue, puis du nécrologue vers le lecteur. À partir de cette proximité à la fois créée et entretenue par le discours, la nécrologie va mettre en scène la communion qui unit l'ensemble des membres de la communauté, conformément à la visée ultime du genre épидictique. Cette communion est donnée à voir dans toutes les dimensions du texte : linguistique, iconique, spatiale, voire temporelle.

3.1. Sphère linguistique

La sphère linguistique est le lieu d'une circulation de la parole dans toutes les directions, entre les trois instances concernées par le décès : le défunt, le nécrologue et le lecteur. Plusieurs de ces phénomènes ont déjà été analysés en détail, et le moment est venu d'en faire la synthèse. La parole circule tout d'abord du nécrologue vers le lecteur, par le biais de propositions narratives évaluatives (*cf.* p.185 *sq.*), caractéristiques de l'interaction orale, ou au travers des différents phénomènes d'incorporation que l'on vient d'étudier. La parole va également du nécrologue vers le disparu, par le biais de procédés interpellatifs à l'adresse du défunt (*cf.* p.432 *sq.*). La parole circule aussi du lecteur vers le nécrologue, au travers du courrier des lecteurs (*cf.* p.534), qui est parfois directement sollicité par le journal (comme dans les articles PRE13, DIV97 ou OBS13) ou par le biais des réactions publiées sur les sites internet des journaux (*cf.* p.559 *sq.*). La parole se dirige également, quoique plus rarement, du lecteur vers le disparu, comme dans les cas de diaphonie que l'on a analysés (p.452), lorsque le nécrologue instrumente une citation du disparu pour donner l'illusion que le lecteur s'est adressé à lui et qu'il lui répond. La parole circule aussi du disparu vers le nécrologue, qu'il s'agisse de DR recontextualisé, où le nécrologue agence les paroles du défunt de sorte à ce qu'il lui donne la réplique (*cf.* p.450 *sq.*), ou de contamination énonciative, par laquelle la parole du disparu imprègne celle du locuteur (*cf.* p.588 *sq.*). Enfin, la parole du disparu peut se diriger vers le lecteur, dans le cas du DR prosopopéique, par lequel le nécrologue imagine ce que le défunt aurait pu dire s'il était encore en vie (*cf.* p.453 *sq.*). Parmi ces propos échangés tous azimuts, le nécrologue s'impose comme un médiateur, qui impulse cette circulation de la parole dans toutes les dimensions et entretient les liens au sein de la communauté.

Ce désir de conserver la parole vive est volontiers exprimé dans les nécrologies :

(1063) Giocante, Guillaume, Frédérique et toute la famille et les amis qui vous entourent en ce jour de grande tristesse, recevez le témoignage de notre immense affection et dites au grand Jean-Pierre que nous ne l'oublierons jamais. [ECH11]

(1064) À Béa, son épouse, à ses enfants, Yves et François, ses petits-enfants, Clément, Camille et Émile, nous présentons nos condoléances et nos sentiments affectueux. [...] Les messages d'amitié peuvent être adressés à *L'Humanité*, qui les transmettra à la famille. [HUM16]

(1065) Tous les rivaroliens se joindront à nous pour partager la tristesse de notre ami Ghislain. [RIV7]

« Entourent », « recevez », « dites », « présentons », « adressés », « transmettra », « se joindront », « partager » : les isotopies de l'échange et du discours se croisent dans ces énoncés pour montrer le refus de laisser le silence s'installer après le décès mais aussi la volonté d'intégrer tous les membres de la communauté à cette circulation de la parole. Ainsi, le défunt (le « grand Jean-Pierre »), les proches endeuillés (« Giocante, Guillaume, Frédérique et toute la famille et les amis », « Béa, son épouse, [...] Camille et Émile », « Ghislain »), le nécrologue (fondu dans le « nous » collectif), le journal (« *L'Humanité* »)²⁰⁸ et les lecteurs anonymes (« tous les rivaroliens ») sont entraînés dans ce dialogue recréé par-delà le décès.

Au sein de ce dialogue généralisé, le journal se présente comme un intermédiaire. Il s'agit là d'une fonction que l'on a déjà identifiée : le nécrologue est en effet un médiateur entre le lecteur et le défunt à plusieurs titres. C'est tout d'abord le cas car son statut de témoin privilégié, qui a connu le disparu, lui permet de jouer le rôle d'intermédiaire en faisant accéder le lecteur à l'intimité du défunt (cf. p.500). C'est également du point de vue de la remémoration que le nécrologue sert de médiateur, en invitant les lecteurs au souvenir (cf. p.500). Enfin, dans le cadre du DR prosopopéique, le nécrologue sert de médiateur entre la parole du défunt, qu'il reconstitue et imagine, et les lecteurs, auxquels il la livre (cf. p.453). Voici quelques exemples qui montrent que dans le dialogue *post-mortem* que la nécrologie entend mettre en œuvre, il se présente également comme médiateur :

(1066) De nombreux militants communistes ainsi que la direction du PCF font part de leur tristesse et expriment leur amitié à sa femme Denise et ses enfants Anne, Yvan et leurs familles. [HUM25]

²⁰⁸ À cet égard, on observe que les nécrologies les plus importantes, consacrées aux membres les plus éminents de la communauté (notamment dans le cas de nécrologies de journalistes dans la presse, ou de linguistes dans des revues de linguistique), sont assumées énonciativement par le journal dans son ensemble et non par le seul nécrologue. On trouve ainsi des formules telles que « *Le Figaro* est orphelin de son amitié » (FIG33) ou « la direction du journal s'associe à la douleur de ses proches » (HUM17), « les équipes de notre journal partagent notre peine » (HUM22). On remarque aussi des signatures qui englobent l'ensemble de la rédaction : « le comité éditorial de *Semen* » (SEM1), « pour le Comité de Langage et Société, François Leimdorfer » (LAN2), « Claude Droussent, directeur des rédactions » (LEQ14), « Christian de Villeneuve, directeur des rédactions » (AUJ10). Ceci vient confirmer la distinction énonciative entre le nécrologue et le journal, qui englobe un ensemble plus vaste et engage la rédaction dans son ensemble.

Sur ces deux photographies, le cadrage interpelle : le personnage qui fait l'objet de la nécrologie n'est pas au centre de l'image, il se trouve dans les deux cas sur la gauche, de profil sur la première photographie, et même de dos sur la seconde. C'est que l'objectif de ces photographies n'est pas de proposer un portrait du défunt. Ce qu'elles veulent représenter, ce n'est pas le personnage lui-même, mais le lien qui l'unissait avec d'autres personnalités importantes de la communauté, dont l'identité est précisée dans les légendes : Philippe Amaury se trouve ainsi « en grande conversation » avec « Jacques Goddet [...], fondateur de *L'Équipe* », et « Jean-Claude Killy, alors président d'Amaury Sport Organisation » et par ailleurs ancien sportif renommé. Quant à Robert Parienté, qui « bénéficiait d'une grande complicité avec tout ce que l'athlétisme mondial compte de champions », il est représenté aux côtés de « Michel Bernard, aux Jeux Olympiques de Rome 1960 ». Le dialogue et la complicité qui unissent les membres de la communauté ne sont donc pas seulement mis en œuvre dans et par le discours, ils sont également représentés à l'image.

On observe d'ailleurs une forte propension des nécrologies à sous-titrer les photographies par une légende qui précise avec qui le défunt se trouve, afin d'exhiber leurs relations. C'est par exemple le cas pour presque toutes les photographies qui illustrent la nécrologie de Jean-François Revel dans *Le Point* :

(1068) Avec Olivier Todd (à gauche) et Tim, le dessinateur de « L'Express », en 1977

Avec son fils Matthieu Ricard, en juin 1998, après sa réception à l'Académie

Avec son épouse Claude Sarraute le 1^{er} mai 2000 [POI6]

Ces photographies sont dès lors un témoignage de l'« avoir-été-là » (Barthes 1964, p.47), qui fixent par l'image les relations qui unissaient le défunt à d'autres membres éminents de la communauté, pour montrer la place importante qu'il y tenait lui-même.

Les illustrations peuvent être l'occasion de venir valider ce que le texte dit déjà, venant donner une confirmation définitive et incontestable (dans la mesure où les photographies sont perçues comme nécessairement authentiques et impossibles à falsifier) aux propos du nécrologue. Observons par exemple ces deux photographies qui accompagnent la nécrologie hyperstructurelle qu'*Aujourd'hui en France* a consacrée à Raymond Devos :



PARIS, LE 29 AVRIL 1990. Ce jour-là, Raymond Devos remettait le Molière du meilleur one-man-show à Guy Bedos, récompense qu'il avait lui-même obtenue l'année précédente. (AFP/ROBINE VERDY.)



PARIS, LE 20 JANVIER 1987. Raymond Devos et Jacques Chancel lors d'un « Grand Echiquier ». (AFP/GEORGES BENDRIHEM.)

[AUJ17]

Chaque photographie accompagne un module dans lequel le personnage représenté à l'image aux côtés de Raymond Devos (respectivement Guy Bedos et Jacques Chancel) lui rend hommage. Il s'agit alors de ce qu'Éliséo Véron appelle une photographie testimoniale, qui opère la « saisie de l'évènement dont on parle dans le texte qui l'accompagne » (Véron 1994, p.57). Ces photographies montrent en effet que l'hommage que rendent Guy Bedos et Jacques Chancel à Raymond Devos n'est pas feint, qu'il s'agit là d'une forme de fidélité à une tranche de vie (et de rire !) partagée. L'image vient donc ici appuyer la complicité entre le défunt et d'autres membres de la communauté déjà mise en scène dans le corps de l'article.

3.3. Sphère spatiale

La mise en scène de la communion a parfois lieu également dans la sphère spatiale : c'est le cas dans les hyperstructures nécrologiques (désormais HSN). Nous allons voir que le mode de textualité tabulaire qui les caractérise est particulièrement propice à manifester l'effet de communauté, en insérant les différents modules textuels qui les composent dans une structure dialogique voire dialogale. L'HSN donne alors à voir une communauté de discours, dans laquelle les relations qui se tissent au plan spatial entre les différents modules textuels sont mimétiques des liens qui se recréent entre les membres de la communauté.

3.3.1. Les voix en présence

Avant d'en venir aux effets pragmatiques des choix énonciatifs opérés par le nécrologue dans les hyperstructures, je commencerai par décrire précisément la configuration énonciative originale à

l'œuvre dans les HSN : il s'agit là d'un préalable nécessaire qui permettra ensuite de comprendre comment ces voix interagissent les unes avec les autres.

3.3.1.1. Identification des voix

Afin de distinguer les différentes voix à l'œuvre dans les HSN, je prendrai appui sur la nécrologie que *Libération* a consacrée à Raymond Devos. Je reproduis ici une miniature de la double page qui accueille l'hyperstructure²⁰⁹, ainsi qu'un schéma destiné à matérialiser l'organisation en modules :



[LIB55]

Dans cette nécrologie, pas moins de onze voix coexistent, dans les huit modules de l'HS. Leur identification est relativement aisée puisque ces voix sont la plupart du temps identifiées par leur nom, mentionné dans l'article : Jean-Baptiste Harang (module 1), Pierre Fournier (module 2), Antoine de Gaudemar (module 3), Raymond Devos²¹⁰ (module 4), François Morel (module 5), Alexis Gruss, Pierre Herran, Marc Jolivet et Édouard Launet (module 6), Micheline Pelletier (module 7), AFP (module 8).

3.3.1.2. Hiérarchisation des voix

Si l'identification des voix semble aisée, leur hiérarchisation est en revanche plus problématique²¹¹ : ces voix ne sont pas toutes mises sur le même plan, et il existe une certaine hiérarchie entre plusieurs d'entre elles, qui sont parfois imbriquées les unes dans les autres. Par exemple,

²⁰⁹ Je renvoie le lecteur à l'original de la nécrologie, qui figure dans le corpus, dont la consultation semble indispensable pour mieux saisir les développements qui suivent.

²¹⁰ Bien que son nom n'apparaisse pas, le lecteur lui attribue sans difficulté la paternité de cette colonne de citations, soit grâce à ses connaissances préalables, soit par le biais du contexte.

²¹¹ Je remercie Jacques Bres et Hugues de Chanay, dont les remarques sur l'étude de cet exemple que j'ai proposée lors d'un colloque, m'ont aidée à approfondir mes analyses.

Raymond Devos, à qui l'on attribue le module 4, peut être considéré comme un locuteur cité : dans la mesure où il est décédé, ses paroles sont forcément représentées ici par une instance énonciative tierce, ce que souligne l'emploi des guillemets. On se trouve ici dans un cas de DR, dans lequel une relation hiérarchique unit la voix citée (Raymond Devos) à la voix citante (qui n'apparaît pas explicitement ici et reste anonyme). On retrouve le même genre de relations hiérarchiques au module 6 : ce module présente les témoignages de trois proches du disparu (Alexis Gruss, Pierre Herran et Marc Jolivet,) qui sont mis en scène par une voix tierce, celle d'Édouard Launet, dont on trouve le nom en signature (« Recueilli par Édouard Launet ») et à qui on peut attribuer la phrase introductive (« Ami, assistant, admirateur, évoquent le personnage touche-à-tout »). Le même phénomène se retrouve dans le module 5 : la phrase introductive (« François Morel, comédien, imagine la rencontre entre Dieu et l'artiste ») donne à voir la délégation de parole entre une voix représentante et François Morel, qui a rédigé le texte du module, signé « F.M. ».

Tout ceci permet d'affirmer que les voix en présence ne sont pas toutes sur le même plan, et qu'elles sont hiérarchisées, puisqu'il existe des voix enchâssées et des voix enchâssantes. Toutefois, les quelques exemples analysés montrent que les choses ne sont pas aussi simples que cela, et divers problèmes se posent : tout d'abord, il y a a priori plus de deux niveaux d'enchâssement. En effet, nous avons étudié l'enchâssement au sein de chaque module, et par exemple, au module 6, les voix d'Alexis Gruss, Pierre Herran et Marc Jolivet sont subordonnées à celle d'Édouard Launet. Mais si l'on se place à l'échelle de l'HS dans son ensemble, on peut supposer que la voix d'Édouard Launet est elle-même subordonnée à celle d'une voix surplombante, anonyme, qui organise l'ensemble du texte. On sait d'ailleurs que dans la presse, ce sont rarement les auteurs des articles qui sont responsables de la titraille, qui serait à mettre au compte de cette voix surplombante, qu'on pourrait assimiler à l'instance journalistique. On se trouve alors face à une configuration énonciative complexe, avec plusieurs niveaux d'imbrication entre les voix en présence.

Ceci rend l'auctorialité des modules problématique, pour deux raisons principales : d'une part, les voix n'ont pas toutes le même statut. Ainsi, entre le journaliste auteur d'un article ou d'un éditorial (modules 1 et 3), le photographe qui a capté une image de Raymond Devos (modules 2 et 7), l'AFP qui constitue la source du module 8, ou encore les proches du disparu qui rendent hommage à leur ami (modules 6 et 8), les rôles sont très divers. D'autre part, il est difficile de savoir à qui attribuer chacun des modules : si l'éditorial peut être sans difficulté mis au compte d'Antoine de Gaudemar, qu'en est-il des modules 5 et 6 étudiés précédemment, dans lesquels plusieurs voix sont imbriquées,

le signataire étant tantôt la voix enchâssée (le « F.M. » du module 5), tantôt la voix enchâssante (comme le laisse supposer l'énoncé figurant au bas du module 6 : « Recueilli par Édouard Launet ») ? Je ne trancherai pas ici sur ces questions délicates qui, pour importantes qu'elles sont, n'influencent qu'indirectement notre perspective, mais force est de constater combien les niveaux d'énonciation et d'auctorialité sont mêlés ici. Ces questionnements conduisent à revenir sur l'affirmation initiale concernant le nombre de voix en présence : alors que j'avais initialement mentionné onze voix, il s'avère que ce chiffre doit être revu à la hausse. En effet, à côté des voix clairement identifiées, il existe plusieurs voix anonymes, à l'instar de celle qui met en scène les citations de Raymond Devos, qui est responsable de la sélection et de la mise entre guillemets de ces bribes de parole, ou encore celle dont émane la titraille.

3.3.1.3. Un dialogisme foisonnant

Cette hétérogénéité des voix, structurelle dans le texte tabulaire, laisse présager l'existence d'un dialogisme foisonnant. Avant d'observer les différentes modalités d'interaction entre ces voix et leurs effets sur la construction discursive de la communauté, je souhaiterais revenir sur le concept de dialogisme, qui va fonder les analyses qui suivent, pour préciser dans quel sens je l'entends : j'inclus sous ce terme toutes les manifestations *d'interactions hiérarchisées entre des voix, au sein d'un discours donné*. Ces *interactions* peuvent être de divers ordres : référence, mention, reprise... Elles sont *hiérarchisées*, ce qui permet de distinguer le dialogal, qui caractérise des interactions non hiérarchisées entre des voix de même niveau, du dialogique, dans lequel les voix sont hiérarchisées, comme c'est par exemple le cas pour le discours rapporté, qui subordonne la voix citée à la voix citante (cette distinction dialogal / dialogique est notamment opérée par Eddy Roulet *et al.* (1985, p.60)). J'emploie volontairement le terme, assez flou, de *voix*, dans la mesure où le dialogisme peut concerner aussi bien des énonciateurs que des locuteurs. Enfin, je situe le dialogisme au niveau du *discours* pour deux raisons : tout d'abord, le dialogisme est un phénomène qui, même s'il prend bien évidemment appui sur le fonctionnement de la langue (et c'est l'objet de la polyphonie, selon Ducrot ou selon la ScaPoLine, que de rendre compte de ces phénomènes en langue), se manifeste en discours. Par ailleurs, c'est bien à l'échelle du discours avant tout (et non à celle de l'énoncé) que le dialogisme fonctionne (Bres 2005, p.59). Cette conception s'inscrit dans la droite ligne du sens²¹² que l'analyse du discours donne au dialogisme (Bres 2001, p.84 ; Moirand 2002, p.176).

²¹² Bien qu'il soit illusoire de parler de « sens » au singulier pour un concept aussi vaste et productif, qui a depuis ses origines, en particulier depuis les premières théorisations proposées par Mikhaïl Bakhtine (1978b) et Valentin Vološinov (2010), été investi et

3.3.2. Relations entre les voix

Ces précisions théoriques achevées, nous pouvons maintenant déterminer comment ces diverses voix en présence interagissent les unes avec les autres, tout d'abord sur le plan « horizontal » (entre voix de même niveau), puis sur le plan « vertical » (lorsqu'il y a imbrication entre les voix).

3.3.2.1. Relations horizontales

Les locuteurs de même niveau, responsables des différents modules de l'HS, tissent entre eux des relations dialogiques de divers ordres (Moirand 2006, p.301), qui illustrent l'intensité des liens entre les membres de la communauté.

Il y a en premier lieu un dialogisme montré qui consiste à faire explicitement référence, au sein d'un module, à un module voisin, comme dans les exemples suivants :

(1069) Veuf, il eut Françoise pour compagne. Plus tard, lorsqu'il tomba malade, une autre se fit passer pour son épouse, un assez mauvais sketch (*lire page suivante*). [LIB55]

(1070) Une de ses dernières apparitions publiques aura consisté à prendre la parole dans les cathédrales, aux côtés de Gérard Depardieu (*lire ci-contre*). [CRO42]

Les indications « lire page suivante » et « lire ci-contre » sont le signe d'un dialogisme intratextuel, qui invite à mettre en relation les différents modules entre eux. Cette forme de dialogisme s'apparente au principe des liens hypertextes et est caractéristique du fonctionnement des textes tabulaires. En effet, dans les textes tabulaires, le paramètre de la spatialité est central, remplaçant le paramètre de la temporalité, qui structure habituellement l'analyse du dialogisme dans les textes linéaires²¹³. L'organisation en réseau y remplace l'organisation en séquences, et la façon dont les paroles interagissent en est affectée : dans ces deux exemples, la façon dont il est fait référence au discours autre repose bien sur la spatialité (« ci-contre », « page suivante ») et non sur la temporalité (dans un texte linéaire, on aurait pu trouver « *infra* », « au chapitre suivant », « plus bas »...). De ce fait, la contiguïté entre les modules suffit à ce qu'ils soient mis en relation par le lecteur, sans qu'il soit besoin d'instructions explicites en ce sens dans le texte, ce qui explique d'ailleurs la faiblesse des marqueurs

retravaillé par plusieurs générations de chercheurs, il semble qu'il y ait malgré tout consensus dans le champ de l'analyse du discours pour interpréter ce concept dans une direction commune.

²¹³ Pour se convaincre de la place de la temporalité dans le dialogisme, il suffit de considérer les notions de dialogisme anticipatif (Bres et Nowakowska 2009), de diaphonie prospective et rétrospective (Constantin De Chanay 2006a), ou encore la subdivision des êtres discursifs dans la ScaPoLine entre locuteur (ou allocutaire ou tiers) textuel / de l'énoncé / d'un moment t (Nölke 2009) : toutes ces catégories envisagent le dialogisme sous l'angle temporel, notamment par le biais d'une subdivision passé / présent / futur.

linguistiques de dialogisme dans les textes tabulaires : ces références explicites à d'autres modules textuels sont peu fréquentes au sein du corpus.

L'interaction entre les modules textuels s'établit plus volontiers sur le mode implicite, reposant sur la construction en commun d'un même objet de discours au travers de modules distincts. On assiste alors à une forme de dialogisme interne originale, qui n'est présente qu'en puissance dans le texte et est destinée à être actualisée par le destinataire lors de la lecture. Cette coconstruction du référent peut s'établir sur des modes distincts : par redondance ou par complémentarité. On trouve des exemples de coconstruction par redondance essentiellement dans les interactions texte / image des textes tabulaires. C'est par exemple le cas avec la photographie de Robert Parienté évoquée *supra* (p.615). Cette photographie montre Robert Parienté aux côtés d'un athlète renommé, les deux hommes étant liés par une évidente complicité. Cette image, ainsi que sa légende (« Robert Parienté bénéficiait d'une grande complicité avec tout ce que l'athlétisme mondial compte de champions ») font écho à divers passages du texte, comme par exemple « [il était] très proche de tous les hommes et femmes qui firent l'athlétisme français ». Ici, même s'il n'y a pas de renvoi explicite entre les modules, la reformulation intersémiotique invite le lecteur à mettre en relation les différents modules les uns avec les autres. Cette coconstruction peut aussi reposer non plus sur la redondance, mais sur la complémentarité entre les modules : dans une HSN, chaque module met en lumière une facette du personnage, de sa vie, de son œuvre, de sa mort, et c'est l'ensemble des éclairages proposés par les différents modules qui donne à voir le personnage dans sa globalité. Le dialogisme repose alors sur la complémentarité implicite entre les discours des différents locuteurs, qui ne prennent leur sens véritable que dans l'interaction avec les discours voisins.

En ce sens, ces formes particulières de dialogisme interne s'apparentent à une coénonciation (Rabatel 2005, p.102), ce concept trouvant toutefois ici un sens nouveau de par l'échelle à laquelle fonctionne la coénonciation : Alain Rabatel la fait fonctionner à l'échelle de l'énoncé ; ici, c'est au niveau du texte complet qu'il y a coopération entre les différents locuteurs, et c'est à l'échelle de l'HS que la figure du disparu émerge, construite grâce à l'ensemble des locuteurs en présence. Cette coénonciation aboutit à une cohérence énonciative très forte : malgré l'apparente hétérogénéité due à la multiplication des locuteurs, on note une nette convergence des points de vue : on l'a vu, les différents locuteurs sont systématiquement à l'unisson pour faire l'éloge du personnage.

3.3.2.2. Relations verticales

Cette coénonciation que nous venons de mettre en évidence n'est toutefois pas inhérente au discours des locuteurs enchâssés : elle est construite artificiellement par l'instance énonciative enchâssante, qui agence les discours dans l'HS. L'identification de cette instance enchâssante (celle qui fonctionne à l'échelle de l'HS dans son ensemble) est complexe : il n'y a pas de signature, et l'attribution de ce rôle est problématique, puisque c'est un « discours » qui ne dit presque rien lui-même. Et pourtant, ce discours enchâssant exprime néanmoins un point de vue, bien que ce dernier ne soit pas nécessairement verbalisé. En cela, on peut qualifier cette instance de surénonciateur, dont le point de vue est dominant, et dont le discours est tenu par-dessus celui des locuteurs représentés. On retrouve ici un rôle récurrent du nécrologue, que l'on avait déjà mis en évidence dans le cas de nécrologies qui n'adoptent pas de forme hyperstructurelle (p.362).

Ce surénonciateur a une fonction de régie, qu'il assure par divers moyens : tout d'abord par la titraille, dans la mesure où souvent, les titres ne sont pas à mettre sur le compte des auteurs des modules textuels. De plus, et il existe parfois un titre général qui surplombe l'HS, s'appliquant à l'ensemble des éléments qui la constituent, comme dans cette HSN consacrée à Georges-Paul Wagner :

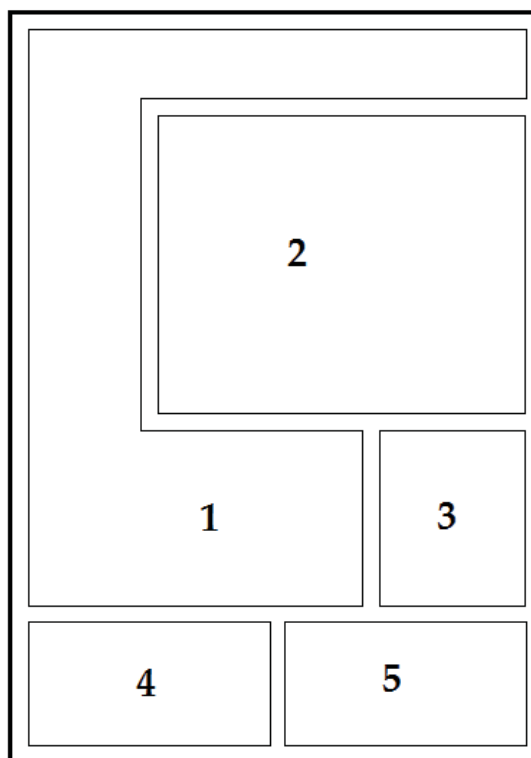


[PRE9]

Ici, le titre « Le mouvement national est en deuil » donne en quelque sorte le la pour la lecture de l'ensemble de la nécrologie. Cette fonction de régie est également assurée par les énoncés très fréquents par lesquels le surénonciateur donne la parole aux locuteurs secondaires, comme dans ces exemples, déjà évoqués, tirés de la nécrologie de Raymond Devos : « François Morel, comédien, imagine la rencontre entre Dieu et l'artiste » (module 5) et « Ami, assistant, admirateur, évoquent le

personnage touche-à-tout » (module 6). Par ces paroles, le surénonciateur ne se contente pas d'attribuer la parole aux locuteurs enchâssés, il oriente également la lecture qui sera faite de leurs discours. Toutefois, au final, très peu de paroles sont à mettre au compte de ce surénonciateur : en dehors des bribes de discours qu'on vient d'évoquer, sa fonction de régie est principalement assurée par des points de vue non verbalisés, qui tiennent à la sélection (des textes et des images), à l'organisation des discours, à la mise en page... Ainsi, c'est ce surénonciateur qui fabrique le dialogisme interne, faisant de l'HSN ce véritable concert d'éloges dans lequel les locuteurs construisent dialogiquement un point de vue commun, qu'il se contente d'orchestrer.

Le surénonciateur instrumentalise donc les discours des locuteurs qu'il met en scène, les faisant entrer en interaction les uns avec les autres. Cette interaction peut fonctionner à divers degrés : il peut tout d'abord s'agir d'un dialogisme interdiscursif, que j'ai mis en évidence dans la section sur les relations horizontales entre les voix. Le fait que ce dialogisme soit créé artificiellement par le surénonciateur explique pourquoi il y en a si peu de traces explicites dans le texte : l'interaction entre les modules n'est pas inhérente au texte lui-même, elle est instrumentalisée par le surénonciateur. Pour s'en convaincre, on peut observer la nécrologie que *L'Équipe* consacre à Robert Parienté, dont on a déjà analysé une photographie en détail. Voici l'hyperstructure, accompagnée d'un schéma qui permet de visualiser la répartition de l'article en modules :

[illegible]

Cette HSN se compose de quatre modules textuels et d'un module icônique qui rendent hommage à Robert Parienté, qui fut directeur de la rédaction du journal. Dans ce cas précis, la communauté est donc particulièrement ébranlée par la perte d'un de ses membres. La reconstruction de cette communauté par le discours est mise en évidence par le régime de textualité tabulaire, qui permet au nécrologue surénonciateur de donner une cohérence forte aux différents modules, dont se dégage une idée commune. C'est ce que l'on constate en observant les titres et chapeaux, qui mettent d'emblée en place un réseau autour du journal :

(1071) L'ancien **directeur de la rédaction de *L'Équipe*** s'est éteint samedi soir, à l'âge de 75 ans (*surtitre du module 1*)
 Michel Jazy, qui fut aussi **collaborateur de *L'Équipe***, évoque son ami Robert Parienté (*surtitre du module 4*)
 Claude Droussent, **directeur des rédactions** (*signature du module 5*) [LEQ14]

Les différentes désignations (en gras) marquent une identité très forte, construite autour du journal. Cette interprétation est confirmée par les différents qualificatifs qui désignent Robert Parienté dans la titraille : « son ami », « un frère », « un exemple », qui insistent sur les relations de proximité qui unissaient le défunt au journal. Cette affirmation forte de l'appartenance à une même communauté est validée par le corps de l'article lui-même, qui s'achève sur la phrase suivante :

(1072) On comprend mieux qu'il ait pu, journaliste de précision, puis patron à poigne, être de ceux qui ont bâti, puis consolidé les fondations de notre maison. Nous sommes fiers, aujourd'hui, d'assumer une grande part de cet héritage. [LEQ14]

Par ailleurs, la fréquence importante du vocable « *L'Équipe* » dans l'article est significative : en plus de désigner le journal, le terme reprend ici sa valeur sémantique de nom commun et devient synonyme de communauté. On peut donc affirmer que le surénonciateur nécrologique, en mettant en scène l'entrelacement et la convergence des voix constitutives de la nécrologie, joue un rôle important pour créer par le texte cet effet de communauté.

L'interaction entre les voix, instrumentalisée par le nécrologue, ne se cantonne pas à un dialogisme interdiscursif. Elle peut aussi prendre la forme d'un simulacre de dialogisme interlocutif : il existe alors une mise en dialogue entre les différents modules, voulue par le surénonciateur et opérée par le destinataire. C'est le cas dans cette nécrologie de Raymond Devos dans *France Soir* :



[FRA3]

Sur cette page, les différents locuteurs semblent se répondre les uns aux autres. Le dialogique se fait alors dialogal : le titre (« T'es pas drôle Raymond ») semble faire écho à la citation du disparu qui se trouve au-dessus (« Le rire est une chose sérieuse avec laquelle il ne faut pas plaisanter »), et ce dialogue est complété par les réactions des proches de Raymond Devos, qui apparaissent dans la colonne de droite, surmontée de la mention « Ils le pleurent », qui entre en interaction dialogique avec l'isotopie du rire, structurante de l'ensemble de l'HS. À cet égard, on peut considérer que la répartition des modules textuels sur la page se veut mimétique de la disposition des locuteurs dans l'espace. Ainsi, les bribes de discours se répondent les unes aux autres, et ce dialogue, programmé par le surénonciateur, est véritablement inscrit dans l'espace de la page. Le lecteur est également impliqué dans ce mouvement car de façon générale, ce dialogisme n'est pas contenu explicitement dans le discours : il est à la fois programmé par le surénonciateur et reconstruit par le destinataire au moment de la lecture, sur la base de la scénographie énonciative et des instructions du texte, en grande partie implicites. L'interprétation joue dès lors un rôle crucial dans le fonctionnement du dialogisme, en actualisant ce dialogisme qui n'existe qu'en puissance dans le texte.

Bilan : la mise en scène de la communion dans la sphère spatiale

Dans les hyperstructures nécrologiques, la mise en scène de la communion entre les différents membres de la communauté est particulièrement nette, du fait de la coénonciation qui s'instaure entre

les locuteurs des modules textuels et la surénonciation opérée par un énonciateur surplombant, qui sélectionne et organise leurs discours pour leur donner un tour dialogique et/ou dialogal. Ainsi, même si à l'origine, ces différents modules sont monologiques et qu'ils ne sont pas adressés les uns aux autres, une fois intégrés à l'HSN, ils se font écho pour célébrer le mort. L'ensemble constitue une configuration dialogique originale, une forme de dialogisme par consonance, qui dans le cas de l'HSN, donne lieu à un véritable concert d'éloges, une « polyphonie » de voix, qui tissent ensemble le texte et construisent en chœur un monument discursif en hommage au disparu. Cette dimension dialogique omniprésente témoigne, là encore, du souci de maintenir le contact, de retisser des liens, pour conjurer la mort qui isole et qui condamne au silence.

3.4. Sphère temporelle

Le dialogue entre le journaliste, le disparu et les lecteurs peut également s'inscrire, plus rarement, non plus dans l'espace (celui de la page), mais dans le temps (lorsqu'il se tisse au fil des éditions quotidiennes successives). Parfois, la « nécrologie »²¹⁴ déborde du moule traditionnel de l'article simple, voire de l'hyperstructure, dans lequel elle se glisse habituellement, pour s'étaler sur plusieurs articles, qui se font écho les uns les autres au fil du temps qui passe après le décès. La mise en scène de la communauté qui se rassemble a alors lieu dans la sphère temporelle.

C'est le cas, à une échelle modeste, pour d'assez nombreux articles²¹⁵, qui étalent la nécrologie sur une, deux, voire trois éditions successives du journal. Néanmoins, seul un ensemble d'articles pratique le « feuilleton nécrologique » à grande échelle : c'est le cas pour la « nécrologie » que *Présent* a consacrée à Georges-Paul Wagner (un des fondateurs officiels du quotidien), qui regroupe des articles publiés sur cinq éditions différentes du quotidien, entre le 13 et le 20 juin 2006 (le décès étant survenu le 11 juin). Cette nécrologie originale, si elle part de l'annonce de la mort, met surtout en scène les vivants qui accompagnent le défunt vers l'au-delà et qui se soutiennent mutuellement suite à ce drame, comme le montrera l'analyse de la textualité originale de cette nécrologie complexe.

La nécrologie est éclatée sur quatorze modules textuels distincts (sans compter les annonces en Une), eux-mêmes répartis sur trois hyperstructures (dans les éditions des 13, 16 et 20 juin) et deux

²¹⁴ Les guillemets manifestent que l'adéquation entre le terme et la réalité à laquelle il réfère ne va pas de soi et mérite d'être interrogée (ce à quoi contribue cette section) : peut-on encore parler de nécrologie pour désigner un ensemble d'articles qui se déploie sur plusieurs éditions successives d'un même journal ? Néanmoins, pour des raisons pratiques, c'est le terme que j'emploierai ici.

²¹⁵ On peut par exemple citer HUM22 et HUM23, RIV1 et RIV3, PRO39 et PRO41, GAZ1, GAZ2 et GAZ3.

articles isolés (dans les éditions des 14 et 17 juin). Parmi ces nombreux modules textuels, beaucoup sont constitués d'une ou plusieurs lettres (il y a treize lettres en tout). Ces lettres, dont certaines ont déjà été étudiées précédemment, tissent un enchevêtrement énonciatif original, au sein duquel le journal, les lecteurs, le disparu, mais également ses proches, dialoguent entre eux au fil des éditions successives, qui scandent le temps du deuil, chacun étant tour à tour locuteur et allocutaire. Georges-Paul Wagner, le défunt, y est en effet une fois locuteur et deux fois allocutaire. Les lecteurs, huit fois locuteur et neuf fois allocutaire. Les proches du disparu, cinq fois locuteur et deux fois allocutaire.

Une sorte de nécrologie épistolaire se met ainsi en place, chaque séquence de la nécrologie traditionnelle (annonce de la mort, récit de la vie, hommage) étant assurée par une ou plusieurs lettre(s). C'est par exemple le cas pour l'annonce de la mort :

(1073) Chers amis de *Présent*, j'ai la tristesse de vous annoncer la mort de mon père, ce dimanche 11 juin 2006, à 11 heures. [PRE9]

Le début de cette lettre adressée par François Wagner, fils du défunt, au journal et aux lecteurs, prend la place de la séquence initiale classique de la nécrologie visant à annoncer la mort. Au point de vue référentiel, les informations fournies sont identiques. Toutefois, au point de vue énonciatif, les choses fonctionnent fort différemment, puisque la mort dont il est question ici est une mort en deuxième personne (Jankélévitch 1966, p.29), la mort d'un proche.

Mais en plus d'assurer les fonctions traditionnelles de la nécrologie, cette structure nécrologique épistolaire met également en scène le deuil en train de se faire. La proximité n'existe en effet pas seulement entre les vivants et le mort, mais également entre ceux qui restent, qui partagent leur peine et sont unis dans la douleur :

(1074) Chers amis de *Présent*, en rentrant de voyage, mardi soir, j'ai trouvé *Présent* et appris le décès de Georges-Paul Wagner. Je mesure votre douleur et celle de toute votre équipe. Je voulais vous faire part de la mienne. [PRE15]

De nombreux énoncés de ce genre font écho au titre surplombant la première hyperstructure du 13 juin (reproduite p.623) : « Le mouvement national est en deuil ». Nous avons vu que le titre d'une hyperstructure influençait la lecture qui en est faite : en effet, ce qui est représenté dans cette nécrologie originale, c'est tout d'abord ce deuil vécu collectivement. Mais cette tristesse partagée permet aussi d'accompagner le défunt vers l'au-delà, comme en témoignent les derniers mots de cette lettre adressée au défunt, publiée dans la dernière édition que le journal lui consacre :

(1075) Merci, cher Georges-Paul et à Dieu, c'est-à-dire, au revoir ! [PRE15]

Cette nécrologie n'a pas un fonctionnement classique ; cela tient probablement d'une part au rôle du défunt (Georges-Paul Wagner faisait partie du journal, dans lequel il publiait une tribune hebdomadaire), et d'autre part, au fait que *Présent* fonctionne comme une contre-société militante : il s'agit donc ici de saluer un frère de combat. Toutefois, tout marginal qu'il soit, le fonctionnement de cet ensemble d'articles montre que la nécrologie peut constituer un rite funéraire à part entière, qui permet de retisser des liens entre les membres de la communauté : cette communion des vivants avec le mort, mais aussi de ceux qui restent entre eux, est ainsi représentée par le contenu comme par la forme qu'adopte la nécrologie, qui met en scène les liens entre les membres de la communauté, que le décès de l'un d'entre eux ne suffit pas à rompre.

Bilan : une communauté unie

Nous avons montré que la nécrologie était le lieu de la reconstruction discursive de la communauté : à partir du noyau que constituent le nécrologue et le lecteur, le lecteur est progressivement incorporé et invité à participer à la célébration et au rassemblement. Afin de mettre en œuvre cette incorporation, la nécrologie est sous-tendue par une dimension argumentative intense qui vise à susciter et renforcer l'adhésion, par l'action conjointe du logos, du pathos et de l'éthos, qui fonctionnent chacun dans une dimension collective, impliquant l'ensemble de la communauté.

De nouveau, le rassemblement autour des valeurs que l'on a mises en évidence au cours de la première partie de ce dernier chapitre se réalise par le biais de phénomènes en synergie, relevant des diverses strates du discours. Sur le plan lexical, on note l'utilisation de pronoms indéfinis ou à valeur générique, qui permettent d'impliquer le lecteur, mais aussi la fréquence des déterminants démonstratifs, qui se dotent d'une valeur conative pour faire partager le point de vue du nécrologue au lecteur. Concernant le plan narratif, on a montré que la sélection et la mise en scène d'événements peu connus dans la vie du défunt contribuait à donner une impression de dévoilement qui permet au lecteur d'avoir le sentiment de faire partie du cercle des initiés. Au plan pragmatique, les allusions et les références partagées sollicitent l'allocutaire et font naître en lui un sentiment de connivence avec le défunt et le nécrologue. Le plan énonciatif est particulièrement riche, dans la perspective de la mise en œuvre du rassemblement communautaire : les interférences énonciatives, les phénomènes de contamination, l'adoption d'un point de vue empathique (par le biais du recours au DIL et d'une tendance du discours du nécrologue à s'aligner sur celui du défunt) et la coénonciation témoignent

d'une proximité entre le nécrologue et le défunt, qui est simultanément mise en scène et mise en œuvre par le discours. Cette proximité s'ouvre au lecteur par le biais de l'interprétation des multiples phénomènes dialogiques qui émaillent le discours, notamment dans ses dimensions spatiale et temporelle. Enfin, au plan textuel, on a mis en évidence l'efficacité de l'éthos collectif, qui circule entre les différentes instances de la nécrologie, ainsi que le rôle du style éditorial propre à chaque journal, qui permet de renforcer le sentiment d'appartenance. Ces divers procédés fonctionnent en synergie, produisant des effets analogues à partir de marques issues de toutes les catégories du texte, pour garantir la fonction épидictique de la nécrologie, qui opère dans et par le discours le rassemblement de la communauté qui constitue la finalité ultime du rite.

Conclusion

AU TERME de cette thèse, j'aimerais tout d'abord esquisser un bilan du travail qui y a été mené. Ce bilan s'orientera dans deux directions : par rapport à l'objet d'étude d'une part, par rapport à mes choix théoriques d'autre part, conformément au double objectif que je m'étais fixé dans le chapitre préliminaire, sur lequel je propose maintenant un retour réflexif, à la lumière du travail effectué sur l'ensemble de la thèse.

Ce travail se donnait pour but de circonscrire la nécrologie en tant que genre de discours, d'en déterminer les caractéristiques, les modalités de fonctionnement, la finalité. Cet objectif s'est articulé autour des deux grandes parties de la thèse. La première partie a montré qu'il s'agissait d'un genre de discours particulièrement stable et routinier. Chaque chapitre a analysé une dimension du genre. Sans revenir de façon détaillée sur la trajectoire de chacun de ces chapitres, dont une synthèse a déjà été proposée dans les nombreux bilans intermédiaires qui jalonnent la thèse, je souhaiterais revenir rapidement sur les conclusions de chacun d'entre eux. Le deuxième chapitre s'est penché sur la dimension médiatique de la nécrologie, qui est caractérisée par une genèse originale, reposant sur l'assemblage de deux « pré-textes ». Par ailleurs, ce chapitre a montré que la nécrologie entretient un rapport complexe à l'évènement dont elle se fait l'écho. Le troisième chapitre a quant à lui montré que la composition des nécrologies, au-delà de quelques variantes mineures, obéit à un schéma canonique qui garde la trace du processus de rédaction original de la nécrologie, associant une brève séquence informative et une séquence narrative plus développée. Le quatrième chapitre s'est attaché à

caractériser la visée de la nécrologie : nous avons vu que dans ce genre de discours, visée narrative et visée descriptive s'entrecroisent pour produire un portrait en action du défunt, grâce à une mise en discours hybride dans laquelle des liens forts se nouent entre récit et portrait, qui sont soumis à une même visée épидictique et qui exercent une interaction mutuelle et réciproque. Le cinquième chapitre a exploré l'énonciation nécrologique : l'analyse a montré un effacement de la subjectivité individuelle du nécrologue au profit de la mise en avant d'une intersubjectivité partagée, notamment grâce à l'adoption de postures de surénonciation et de sousénonciation qui accompagnent respectivement l'éloge et le blâme. Les diverses dimensions du genre analysées au cours de la première partie vont par conséquent dans le sens d'une routinisation très marquée du genre, dans ses dimensions lexicale, syntaxique, sémantique, stylistique, énonciative, textuelle et pragmatique.

C'est sur cette routinisation que prend appui la seconde partie de la thèse, qui propose un saut qualitatif menant de la ritualisation vers la ritualité : la grande stabilité du genre de discours rend la nécrologie propre à jouer le rôle de rituel funéraire. C'est cette dimension rituelle de la nécrologie que la seconde partie a analysée, en se penchant successivement sur chacun des pôles concernés par le rite : le défunt, le nécrologue et la communauté. Le sixième chapitre a tout d'abord déterminé quelles étaient les fonctions de la nécrologie ayant trait au disparu : nous avons montré que la nécrologie, marquée par une tension permanente entre déni et oubli, rythme le temps du deuil en deux étapes. Elle vise tout d'abord à redonner vie au défunt, grâce à des phénomènes convergents d'évocation, d'invocation et de convocation. Dans un second temps, elle se préoccupe également d'accompagner le disparu vers l'au-delà, afin de séparer le monde des vivants et celui des morts. Le septième chapitre s'est penché sur les fonctions de la nécrologie relatives au nécrologue : la nécrologie est pour lui l'occasion de faire face à l'angoisse de sa propre mort et de dire et partager sa peine. Le huitième chapitre a exploré les fonctions que la nécrologie joue par rapport à la communauté : la nécrologie est le lieu de réaffirmation des valeurs partagées par la communauté, afin d'assurer la cohésion de la société, rassemblée dans et par le discours. Cette visée épидictique rituelle de la nécrologie vient confirmer son rôle de rite funéraire, permettant à la fois de faire mémoire au mort et de faire société pour les vivants.

Au-delà de l'investigation du genre de discours nécrologique, cette thèse avait également pour ambition de faire progresser le cadre théorique dans lequel je m'inscris, tant sur un certain nombre de points précis que dans l'articulation entre certains phénomènes. Il est temps ici de dresser le bilan de ce travail de fond qui a été mené indirectement tout au long de la thèse, par le biais de l'analyse de

mon objet d'étude. Ce travail a tout d'abord contribué à affiner l'analyse de certains concepts. J'ai ainsi abordé le phénomène de l'hybridité générique, qui consiste à mêler au sein d'un texte unique des caractéristiques empruntées à plusieurs genres de discours distincts (p.141) : le travail exploratoire que j'ai mené ici ouvre des pistes de recherche intéressantes autour de ce phénomène, qui interroge les interactions entre texte et genre, sur lesquelles j'envisage de me pencher une fois cette thèse refermée. L'analyse de l'interpellation (p.441) a également permis de proposer certaines avancées théoriques relatives à son fonctionnement énonciatif et pragmatique, notamment concernant l'articulation entre les trois instances impliquées (locuteur, allocataire et tiers). L'étude des très nombreuses occurrences de DR dans les nécrologies m'a conduite à proposer quelques catégories qui viennent enrichir ce champ : DR itératif (p.448), DR recontextualisé (p.450), DR plurisémiotique (p.458). L'analyse des postures énonciatives dans les nécrologies a permis d'affiner la description de la surénonciation (p.378) et de la sousénonciation (p.402), dont j'ai décrit précisément certaines marques caractéristiques et leurs effets pragmatiques convergents. J'ai également cherché à affiner la description de la mise en œuvre de l'émotion dans le discours, notamment en détaillant divers procédés qui permettent de susciter l'émotion (p.533). L'étude de l'éthos dans les nécrologies m'a conduite à proposer la catégorie de l'éthos partagé (p.600), qui permet au locuteur de construire dans son discours une image de soi en faisant le portrait d'autrui, par convergence avec l'image discursive qu'il en esquisse. Enfin, l'analyse des hyperstructures (p.211 ; p.617) a permis d'affiner l'analyse de ce concept, en précisant ses modalités de fonctionnement, sa configuration énonciative originale et les effets pragmatiques que cela peut susciter.

Au-delà de ces contributions ponctuelles à quelques points théoriques, l'objectif de cette thèse était également de proposer du neuf dans la façon d'articuler les données. J'ai défendu, en exposant mon cadre théorique, une conception de la linguistique qui ne se désintéresse pas des questions interprétatives : mon but n'était pas d'accumuler des remarques isolées sur des marques linguistiques, mais de déterminer leurs effets pragmatiques et leur rôle par rapport à la finalité rituelle de la nécrologie. C'est cette conception qui m'a guidée pour mettre en évidence trois phénomènes marquants, constitutifs des nécrologies, qui se sont dégagés au fil des analyses successives : d'une part la fonction essentielle de la figure du nécrologue, qui est à la fois effacé et capital, puisqu'il joue un rôle d'officiant dans la cérémonie nécrologique et qu'il sert de médiateur entre les différentes instances impliquées dans le rite. D'autre part, j'ai insisté sur la dimension argumentative omniprésente, qui structure les nécrologies de façon sous-jacente et vise à susciter l'adhésion. Enfin, cette recherche de

l'adhésion prend appui sur la dimension collective qui caractérise les divers phénomènes analysés : l'intersubjectivité partagée, l'émotion collective, les points de vue en coénonciation, l'éthos partagé, autant de mécanismes qui, dans les nécrologies, vont systématiquement dans le sens de la concordance, de la convergence, de la consonance. Ces trois phénomènes (centralité de la figure du nécrologue, omniprésence de l'argumentation, dimension collective) sont produits par des marques de natures différentes, qui concourent à des effets similaires, grâce à la conjonction entre les divers plans du discours, notamment les plans textuel, énonciatif et argumentatif, comme l'ont montré les analyses menées au cours de cette thèse. J'espère ainsi être parvenue à affirmer l'intérêt qu'il peut y avoir à pratiquer une analyse du discours qui envisage les différentes composantes du texte dans leur solidarité, dans la mesure où elles sont interdépendantes et fonctionnent en synergie pour garantir le rôle épидictique de la nécrologie, contribuant à donner corps macro-acte de langage injonctif qui sous-tend le discours.

En refermant mon mémoire de DEA, j'avais conclu en disant que ce que je n'avais pas eu le temps de faire dans mon mémoire, je le ferais dans ma thèse. Et malgré cela, au terme de cette thèse, qui n'a pourtant pas été particulièrement courte – d'aucuns apprécieront la litote ! –, je me retrouve face à certaines pistes que j'aurais voulu étudier et qui restent en suspens. Je pense notamment à une étude comparative des nécrologies de mon corpus, sur les plans diachronique (pour mettre en évidence l'évolution de la nécrologie du XVIII^e siècle au XX^e siècle) et géoculturel (pour déterminer quelles sont les spécificités de la nécrologie française, par rapport à d'autres univers où les traditions culturelles et sociales sont différentes). J'avais également l'ambition, au début de ce travail, de mener sur mon corpus une analyse lexicométrique, que je sentais fructueuse pour exploiter les nécrologies de manière plus systématique, et que j'aurais notamment souhaité utiliser pour vérifier certaines hypothèses... On m'avait dit au début de mon doctorat que la thèse était avant tout un renoncement, que je serais amenée à circonscrire mon sujet jusqu'au dernier moment, et qu'il s'agissait peut-être même là du travail le plus important : « on » avait raison !

Renoncer à traiter ces phénomènes dans la thèse ne signifie pas pour autant renoncer à les étudier : j'ai ainsi déjà prévu, une fois cette thèse refermée, de me pencher sur certaines des perspectives auxquelles j'ai dû renoncer dans ce travail (notamment la comparaison diachronique des nécrologies), mais aussi d'explorer certaines pistes qu'il a ouvertes (en particulier concernant

l'hybridation générique). Je souhaiterais également m'intéresser de façon plus large aux discours sur la mort, qui sont dans l'ensemble peu étudiés en sciences du langage, alors qu'il s'agit pourtant de discours qui ont un rôle fondateur pour la société, articulant culture, valeurs et émotions. J'aimerais examiner ces discours, notamment pour déterminer s'il y a là un champ unifié, dans lequel on retrouverait certaines caractéristiques des nécrologies.

Il m'est impossible de conclure cette thèse sans évoquer le caractère dialogique de mon travail, qui est le fruit de tout ce que j'ai pu lire et écouter, qu'on entend en arrière-plan dans cette thèse. Le fruit aussi d'un dialogue à deux voix mené avec plaisir et bonheur avec mon directeur de thèse au long de ce travail : des traces de ce dialogue se retrouvent d'ailleurs à certains endroits de la thèse, notamment dans l'évocation de mes difficultés dans l'analyse de certains cas complexes ou lorsque plusieurs hypothèses s'offrent à moi, que j'étudie successivement avant de choisir la plus pertinente en fonction des arguments avancés.

Mais la voix de mon directeur se fait également entendre, de façon plus inattendue, là où je crois parler avec la mienne, comme je vais le montrer maintenant. J'ai commencé cette thèse en évoquant le « hasard » qui m'a conduite à travailler sur les nécrologies. Je l'achèverai en évoquant un autre « hasard » (mais ces « hasards » en sont-ils vraiment ?), celui qui m'a amenée à choisir mon directeur de thèse. Au moment de refermer cette thèse, je m'interroge sur le rôle qu'il a pu jouer dans le résultat de ce travail. Au-delà du rôle d'accompagnement, d'aide, de soutien qui a bien sûr été le sien, dans quelle mesure a-t-il influencé cette thèse ? Aurait-elle été différente avec un autre directeur ? En effet, ce travail porte la trace de ses théories, dont je me suis nécessairement largement inspirée, théories sur lesquelles je suis même parfois « retombée » au fil de mes propres recherches. Combien de fois ne l'ai-je pas en effet entendu me glisser, à propos d'un passage que je lui soumettais : « Marie-Laure, vous ferez bien sûr comme vous voudrez, mais il me semble qu'une référence à mes travaux serait ici bienvenue ! ». Et de découvrir alors que ce que je venais de décrire avec mes propres mots n'était que l'application d'un concept qu'il avait forgé et qui effectivement rejoignait parfaitement mon propos ! Il y a là une constante de mon travail, qui m'a régulièrement ramenée vers ses travaux, même lorsque je ne les connaissais pas.²¹⁶ Est-ce parce que je suis tombée, par une « coïncidence

²¹⁶ Et j'espère qu'il me pardonnera cet aveu, que je me permets au terme de cette thèse : je dois ici admettre honteusement que non, je n'avais pas lu ses 224 publications avant de me lancer dans ce travail !

miraculeuse », exactement sur le directeur que je cherchais, qui correspondait précisément à l'analyse que je souhaitais mener et à laquelle mon objet de recherche m'incitait ? Ou est-ce que, sans que je m'en rende compte, je me suis laissé influencer par ses théories au point qu'il a finalement « façonné » mon travail au travers de moi, de façon involontaire et inconsciente (tant de sa part que de la mienne) ? La réponse se situe probablement entre ces deux hypothèses. Néanmoins, imaginer, au bout de dix ans de travail, que ma thèse aurait pu être radicalement différente avec un autre directeur donne un certain vertige et remet ce travail à sa juste place, une étape plus qu'un aboutissement !

Bibliographie

ABÉLÈS Marc, 1989, « Rituels et communication politique moderne », *Hermès*, vol. 4, p.127-141.

ACADÉMIE FRANÇAISE, 1835, *Dictionnaire de l'Académie française : Sixième édition*, Paris, Firmin Didot frères.

ACHARD-BAYLE Guy, 2001, *Grammaire des métamorphoses. Référence, identité, changement, fiction*, Bruxelles, De Boeck / Duculot.

ADAM Jean-Michel (dir.), 2015, *Faire texte : frontières textuelles et opérations de textualisation*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.

ADAM Jean-Michel, 2005, *La linguistique textuelle : introduction à l'analyse textuelle des discours*, Paris, Armand Colin.

ADAM Jean-Michel, 2002, « Entrée "Récit" » dans Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau (dir.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil.

ADAM Jean-Michel, 1999, *Linguistique textuelle : des genres de discours aux textes*, Paris, Nathan.

ADAM Jean-Michel, 1997a, « Unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une approche de la presse écrite », *Pratiques*, n° 94, p.3-18.

ADAM Jean-Michel, 1997b, « Une alternative au "tout-narratif" : les gradients de narrativité », *Recherches en communication*, n° 7, p.11-36.

ADAM Jean-Michel, 1992, *Les textes, types et prototypes : récit, description, argumentation, explication et dialogue*, Paris, Nathan.

- ADAM Jean-Michel, 1990, *Éléments de linguistique textuelle : théorie et pratique de l'analyse textuelle*, Liège, Mardaga.
- ADAM Jean-Michel, 1987, « Textualité et séquentialité. L'exemple de la description », *Langue française*, n° 74, p.51-72.
- ADAM Jean-Michel et BONHOMME Marc, 1997, *L'argumentation publicitaire : rhétorique de l'éloge et de la persuasion*, Paris, Nathan.
- ADAM Jean-Michel et HEIDMAN Ute, 2007, « Six propositions pour l'étude de la généricité » dans Raphaël Baroni et Martine Macé (dir.), *Le savoir des genres*, Rennes, PUR, p.21-34.
- ADAM Jean-Michel et LUGRIN Gilles, 2006, « Effacement énonciatif et diffraction co-textuelle de la prise en charge des énoncés dans les hyperstructures journalistiques », *Semen*, n° 22, p.127-144.
- ADAM Jean-Michel et LUGRIN Gilles, 2000, « L'hyperstructure : un mode privilégié de présentation des événements scientifiques ? », *Les Carnets du Cediscor*, n° 6, p.133-149.
- ADAM Jean-Michel et PETITJEAN André, 1989, *Le Texte descriptif. Poétique historique et linguistique textuelle*, Paris, Nathan.
- ADAM Jean-Michel et REVAZ Françoise, 1996, *L'analyse des récits*, Paris, Seuil.
- AGNÈS Yves, 2002, *Manuel de journalisme : écrire pour le journal*, Paris, La Découverte.
- AMOSSY Ruth, 2010, *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*, Paris, PUF.
- AMOSSY Ruth, 2008, « Dimension rationnelle et dimension affective de l'ethos » dans Michael Rinn (dir.), *Émotions et discours. L'usage des passions dans la langue*, Rennes, PUR, p.113-125.
- AMOSSY Ruth, 2000a, *L'argumentation dans le discours : discours politique, littérature d'idées, fiction*, Paris, Nathan.
- AMOSSY Ruth, 2000b, *L'argumentation dans le discours. Discours politique, littérature d'idées, fiction*, Paris, Nathan.
- ANSCOMBRE Jean-Claude et DUCROT Oswald, 1977, « Deux mais en français ? », *Lingua*, n° 43, p.23-40.
- ANTOINE Frédéric, 1993, « Mourir au JT. Les cadavres exquis de l'information télévisée » dans Marc Lits (dir.), *La peur, la mort et les médias*, Bruxelles, Éditions Vie Ouvrière, p.45-64.
- ANTOINE Frédéric, DUMONT Jean-François, GREVISSE Benoît, MARION Philippe et RINGLET Gabriel, 1987, *Écrire au quotidien : du communiqué de presse au nouveau reportage*, Bruxelles, Éditions Vie Ouvrière.
- ARIEL Mira, 1990, *Accessing noun-phrase antecedents*, Londres, Routledge.
- ARIÈS Philippe, 1977, *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil.

- ARIÈS Philippe, 1975, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident : du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Seuil.
- ARIÈS Philippe, 1967, « La mort inversée. Le changement des attitudes devant la mort dans les sociétés occidentales », *Archives Européennes de Sociologie*, vol. 8, n° 2, p.169-195.
- ARISTOTE, 2007, *Rhétorique*, traduit par Pierre Chiron, Paris, Flammarion.
- ARISTOTE, 1990, *Poétique*, traduit par Michel Magnien, Paris, Librairie générale française.
- ARRIVÉ Michel, 2010, « Entrée “Langage” » dans Philippe Di Folco (dir.), *Dictionnaire de la Mort*, s.l., Larousse, p.610-614.
- ARSENEAULT Catherine, 2009, « Autour des départs à la retraite. Le bien cuit comme rite de passage », *Ethnologies*, n° 31, p.21-47.
- ATILF, 2004, *Trésor de la langue française informatisé*, Paris, CNRS éditions.
- AUTHIER Jacqueline, 1981, « Paroles tenues à distance » dans Bernard Conein, Jean-Jacques Courtine, Françoise Gadet, Jean-Marie Marandin et Michel Pêcheux (dir.), *Matérialités discursives*, Lille, Presses universitaires de Lille, p.127-142.
- AUTHIER-REVUZ Jacqueline, 2004, « La représentation du discours autre : un champ multiplement hétérogène » dans Juan Manuel Lopez Muñoz, Sophie Marnette et Laurence Rosier (dir.), *Le discours rapporté dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan, p.35-53.
- AUTHIER-REVUZ Jacqueline, 1996, « Remarques sur la catégorie de l'ilot textuel », *Cahiers du français contemporain*, n° 3, p.91-115.
- BACQUÉ Marie-Frédérique, 2008, « Au-delà des mots de la mort... », *Études sur la mort*, vol. 134, n° 2, p.5-6.
- BAKHTINE Mikhaïl, 1984, *Esthétique de la création verbale*, traduit par Alfreda Aucouturier, Paris, Gallimard.
- BAKHTINE Mikhaïl, 1978a, « Biographie et autobiographie antiques » dans *Esthétique et théorie du roman*, traduit par Daria Olivier, Paris, Gallimard, p.278-292.
- BAKHTINE Mikhaïl, 1978b, *Esthétique et théorie du roman*, traduit par Daria Olivier, Paris, Gallimard.
- BARBÉRIIS Jeanne-Marie, 2010, « “Quand t'es super bobo”... La deuxième personne générique dans le français parisien des jeunes », *Actes du Congrès Mondial de Linguistique Française*, Paris, p.1839-1857.
- BARBÉRIIS Jeanne-Marie, 2001a, « Entrée “Subjectivité dans le langage” » dans Catherine Détrie, Paul Siblot et Bertrand Verine (dir.), *Termes et concepts pour l'analyse du discours : une approche praxématique*, Paris, Champion, p.327-329.
- BARBÉRIIS Jeanne-Marie, 2001b, « Entrée “Texte / Textualité” » dans Catherine Détrie, Paul Siblot et Bertrand Verine (dir.), *Termes et concepts pour l'analyse du discours : une approche praxématique*, Paris, Champion, p.349-356.

- BARONI Raphaël, 2012, « L'intrigue minimale » dans Françoise Revaz, Michel Viegnes et Sabrinelle Bedrane (dir.), *Le récit minimal*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, p.81-92.
- BARONI Raphaël, 2007, *La tension narrative : suspense, curiosité et surprise*, Paris, Seuil.
- BARRERA LINARES Luis, 1999, « Poder y no poder : El aviso necrológico como medio de autoidentidad grupal », *Cadernos de estudos linguísticos*, n° 37, p.11-32.
- BARTHES Roland, 1979, « Délibération », *Tel Quel*, n° 82, p.8-18.
- BARTHES Roland, 1964, « Rhétorique de l'image », *Communications*, n° 4, p.40-51.
- BAUDRILLARD Jean, 1976, *L'échange symbolique et la mort*, Paris, Gallimard.
- BAUDRY Patrick, 1999, *La place des morts : enjeux et rites*, Paris, Armand Colin.
- BÉNARD Serge, 2002, *Les mots de la presse écrite*, Paris, Belin.
- BENOIST Stéphane (dir.), 2007, *Mémoire et histoire: les procédures de condamnation dans l'Antiquité romaine*, Metz, Centre régional universitaire lorrain d'histoire.
- BENVENISTE Émile, 1974, *Problèmes de linguistique générale. Tome II*, Paris, Gallimard.
- BENVENISTE Émile, 1966, *Problèmes de linguistique générale. Tome I*, Paris, Gallimard.
- BEYLOT Pierre (dir.), 2004, *Emprunts et citations dans le champ artistique*, Paris, L'Harmattan.
- BOGNER Ralf Georg, 2006, *Der Autor im Nachruf: Formen und Funktionen der literarischen Memorialkultur von der Reformation bis zum Vormärz*, Tübingen, De Gruyter.
- BONHOMME Marc, 2014a, « Publicité et estompage de genre » dans Michèle Monte et Gilles Philippe (dir.), *Genres et textes. Déterminations, évolutions, confrontations*, Lyon, PUL, p.89-102.
- BONHOMME Marc, 2014b, « L'interaction entre figuralité et registres discursifs », *Colloque Figures du discours et contextualisation*, Université de Nice - Sophia Antipolis.
- BONNAFOUS Simone et TEMMAR Malika (dir.), 2007, *Analyse du discours et sciences humaines et sociales*, Paris, Ophrys.
- BORREGO-PÉREZ Manuel, 2002, « La réfutation des *exempla* de Bodin dans l'oeuvre de Juan Marquez » dans *L'exemplum narratif dans le discours argumentatif: (XVIe-XXe siècles)*, Besançon, Presses universitaires Franc-Comtoises, p.113-126.
- BOURCIER Danièle et BRUXELLES Sylvie, 1984, « D'ailleurs : un argument non nécessaire ? Ses fonctions dans le discours du juge » dans *Le droit en procès*, Paris, PUF, p.125-145.
- BOURDIEU Pierre, 1986, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62, p.69-72.

- BOURDIEU Pierre et DE SAINT-MARTIN Monique, 1975, « Les catégories de l'entendement professoral », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 3, p.68-93.
- BOUTET Josiane et MAINGUENEAU Dominique (dir.), 2005, « Approches interdisciplinaires des pratiques langagières et discursives », *Langage et société*, 2005, n° 114.
- BRANCA-ROSOFF Sonia, 1999, « Des innovations et des fonctionnements de langue rapportés à des genres », *Langage et société*, n° 86, p.115-129.
- BRES Jacques, 2009a, *Approches de l'oral*, <http://asl.univ-montp3.fr/masterRECHERCHE/M1/j.bres/V15.pdf>, 2009, consulté le 12 juin 2015.
- BRES Jacques, 2009b, « La marquise sortira à cinq heures... Futur de l'indicatif en français et textualité narrative », *Faits de Langues*, n° 26, p.197-210.
- BRES Jacques, 2005, « Savoir de quoi on parle : dialogue, dialogal, dialogique ; dialogisme, polyphonie » dans Jacques Bres, Patrick-Pierre Haillet, Sylvie Mellet, Henning Nølke et Laurence Rosier (dir.), *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*, Paris, De Boeck - Duculot, p.47-62.
- BRES Jacques, 2001, « Entrée "Dialogisme" » dans Catherine Détrie, Paul Siblot et Bertrand Verine (dir.), *Termes et concepts pour l'analyse du discours : une approche praxématique*, Paris, Champion, p.83-86.
- BRES Jacques (dir.), 1999, « L'imparfait dit narratif. Langue, discours », *Cahiers de praxématique*, n° 32.
- BRES Jacques, 1994a, *La narrativité*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- BRES Jacques, 1994b, « Je te raconte pas » dans *Le récit oral, suivi de Questions de narrativité*, Montpellier, Université Paul Valéry - Montpellier III, p.49-58.
- BRES Jacques et NOWAKOWSKA Aleksandra, 2009, « Sourires de chat sans chat : discours rapporté et dialogisme interlocutif anticipatif », *IV^e Colloque international Ci-dit*, Université de Nice - Sophia Antipolis.
- BRONCKART Jean-Paul, 1997, *Activité langagière, textes et discours : pour un interactionisme socio-discursif*, Lausanne, Delachaux et Niestlé.
- BRUÑA CUEVAS Manuel, 1996, « Le discours direct introduit par que », *Le français moderne*, n° 54, p.28-59.
- BÜHLER Karl, 1934, *Sprachtheorie: die Darstellungsfunktion der Sprache*, Jena, Fischer.
- CAREL Marion, 2011, « Attribution de point de vue et effacement du récit » dans Gilles Corminboeuf et Marie-José Béguelin (dir.), *Du système linguistique aux actions langagières*, Bruxelles, De Boeck - Duculot, p.399-413.
- CHARAUDEAU Patrick, 2010, « Pour une interdisciplinarité "focalisée" dans les sciences humaines et sociales », *Questions de communication*, n° 17, p.195-222.

- CHARAUDEAU Patrick, 2009, « Quelle vérité pour les médias ? Quelle vérité pour le chercheur ? », *Recherches textuelles*, n° 9, p.97-111.
- CHARAUDEAU Patrick, 2005a, *Les médias et l'information : l'impossible transparence du discours*, Bruxelles, De Boeck.
- CHARAUDEAU Patrick, 2005b, *Le discours politique : les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert.
- CHARAUDEAU Patrick, 1997, *Le discours d'information médiatique : la construction du miroir social*, Paris, Nathan.
- CHARAUDEAU Patrick, 1992, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette éducation.
- CHARAUDEAU Patrick et MAINGUENEAU Dominique (dir.), 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil.
- CHAROLLES Michel et SCHNEDECKER Catherine, 1993, « Coréférence et identité : le problème des référents évolutifs », *Langages*, n° 112, p.106-126.
- CICÉRON, 1840, *Oeuvres complètes de Cicéron. Tome 2 : De l'invention*, traduit par Jean-Pierre Charpentier et Eugène Greslou, Paris, C. L. F. Panckoucke.
- CICUREL Francine, 1994, « Les scénarios d'information dans la presse quotidienne », *Le Français dans le monde*, n° spécial « Médias, faits et effets », p.91-102.
- CICUREL Francine, 1993, « Pré-visibilité des discours journalistiques », *Les Carnets du Cediscor*, n° 1, p.55-76.
- COMAN Mihai, 1996, « L'événement rituel : médias et cérémonies politiques. La Place de l'Université à Bucarest en décembre 1990 », *Réseaux*, n° 76, p.11-29.
- COMBETTES Bernard, 1998, *Les constructions détachées en français*, Gap.
- COMBETTES Bernard et TOMASSONE Roberte, 1988, *Le texte informatif : aspects linguistiques*, Bruxelles, De Boeck.
- CONSTANTIN DE CHANAY Hugues, 2011, « Volatilité de la désactivation illocutoire dans le DRD : conflits entre niveaux de prise en charge énonciative » dans Patrick Dendale et Danielle Coltier (dir.), *La prise en charge énonciative. Études théoriques et empiriques*, Bruxelles, De Boeck / Duculot, p.19-35.
- CONSTANTIN DE CHANAY Hugues, 2009, « La chair des sons ou l'aspectualisation du corps : l'exemple de l'opéra » dans Hugues Constantin De Chanay et Odile Le Guern (dir.), *Signes du corps, corps du signe*, Paris, L'Harmattan, p.256-270.
- CONSTANTIN DE CHANAY Hugues, 2006a, « Dialogisme, polyphonie, diaphonie : quelques critères de distinction », *Gragoata*, n° 20, p.63-82.

- CONSTANTIN DE CHANAY Hugues, 2006b, « Dialogisme, polyphonie, diaphonie : approche interactive et multimodale » dans Laurent Perrin (dir.), *Le sens et ses voix. Dialogisme et polyphonie en langue et en discours*, Metz, Université Paul Verlaine, p.49-76.
- CONZE Eckart, FREI Norbert, HAYES Peter et ZIMMERMANN Moshe, 2010, *Das Amt und die Vergangenheit: Deutsche Diplomaten im Dritten Reich und in der Bundesrepublik*, München, Karl Blessing Verlag.
- CORBLIN Francis, 1987, *Indéfini, défini et démonstratif: constructions linguistiques de la référence*, Genève / Paris, Droz.
- COULOMB-GULLY Marlène et RENNES Juliette, 2010, « Genre, politique et analyse du discours. Une tradition épistémologique française gender blind », *Mots. Les langages du politique*, n° 94, p.175-182.
- COURTOIS Martine, 1991, *Les mots de la mort*, Paris, Belin.
- CULIOLI Antoine, 1990, *Pour une linguistique de l'énonciation*, Gap, Ophrys.
- DANBLON Emmanuelle, 2001, « La rationalité du discours épideictique » dans Marc Dominicy et Madeleine Frédéric (dir.), *La mise en scène des valeurs. La rhétorique de l'éloge et du blâme*, Paris, Delachaux et Niestlé, p.19-47.
- DAUZAT Albert, DUBOIS Jean et MITTERAND Henri, 1971, *Nouveau dictionnaire étymologique et historique*, Paris, Larousse.
- DAYAN Daniel et KATZ Elihu, 1996, *La télévision cérémonielle : anthropologie et histoire en direct*, Paris, Presses universitaires de France.
- DE BROUCKER José, 1995, *Pratique de l'information et écritures journalistiques : pour des journaux de journalistes*, Paris, CFPJ.
- DÉCHAUX Jean-Hugues, 2001, « La mort dans les sociétés modernes : la thèse de Norbert Elias à l'épreuve », *L'Année sociologique*, n° 51, p.161-183.
- DELPORTE Christian, 2006, « Mise en scène médiatique de la mort de Chaban-Delmas (novembre 2000) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 90, p.141-153.
- DELTEIL Gérard, 1995, « Rites, lieux de mémoire », *Études théologiques et religieuses*, n° 70, p.229-239.
- DÉTRIE Catherine, 2010, « Quand l'interpellation interpelle les linguistes : l'activité interpellative, un « objet de recherche difficile à cerner » ? », *Corela*, n° HS-8.
- DÉTRIE Catherine, 2006, *De la non-personne à la personne : l'apostrophe nominale*, Paris, CNRS éditions.
- DÉTRIE Catherine, SIBLOT Paul et VERINE Bertrand (dir.), 2001, *Termes et concepts pour l'analyse du discours : une approche praxématique*, Paris, Champion.
- DEUZEUNE Charles Emmanuel, 2003, *La Mort et ses rites*, Copenhague, Le Plein des sens.

- DO-HURINVILLE Danh Thanh, 2010, « Étude des temps verbaux dans les articles nécrologiques », *Syntaxe & sémantique*, n° 11, p.83-111.
- DOMINICY Marc et FRÉDÉRIC Madeleine (dir.), 2001, *La mise en scène des valeurs : la rhétorique de l'éloge et du blâme*, Lausanne, Delachaux et Niestlé.
- DOURY Marianne, 2010, « “Un cimetière et des avions” : argumentation et valeurs dans le courrier des lecteurs d'un journal local », *Argumentation et Analyse du Discours*, n° 5.
- DUBIED Annik et LITS Marc, 1999, *Le fait divers*, Paris, PUF.
- DUBOIS Jean, 1969, « Énoncé et énonciation », *Langages*, n° 13, p.100-110.
- DUBOIS Jean et SUMPFF Joseph (dir.), 1969, « L'analyse du discours », *Langages*, n° 13.
- DUCROT Oswald, 1984, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.
- DUCROT Oswald, 1980, « Analyses pragmatiques », *Communications*, n° 32, p.11-60.
- DUCROT Oswald, 1972, *Dire et ne pas dire : principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann.
- DUCROT Oswald, BOURCIER Danièle, BRUXELLES Sylvie et DILLER Anne-Marie, *Les mots du discours*, Paris, France, Éd. de Minuit, 1980, 241 p.
- DUMARTIN Sylvie et MAILLARD Céline, 2000, « Le lectorat de la presse d'information générale », *Insee Première*, n° 753, p.1-4.
- DUPRIEZ Bernard, 1984, *Gradus : les procédés littéraires*, Paris, 10/18.
- DURKHEIM Émile, 1912, *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie*, Paris, Félix Alcan.
- ECKKRAMMER Eva Martha, 1996, *Die Todesanzeige als Spiegel kultureller Konventionen: eine kontrastive Analyse*, Bonn, Romanistischer Verlag.
- ESQUENAZI Jean-Pierre, 2002, *L'écriture de l'actualité : pour une sociologie du discours médiatique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- FAVRE Daniel, JOLY Jacques, REYNAUD Christian et SALVADOR Luc Laurent, 2005, « Empathie, contagion émotionnelle et coupure par rapport aux émotions », *Enfance*, vol. 57, n° 4, p.363-382.
- FENOGLIO Irène, 2014, « Énonciation et genèse d'un texte : élaboration sémantique et textualisation » dans Michèle Monte et Gilles Philippe (dir.), *Genres et textes. Déterminations, évolutions, confrontations*, Lyon, PUL, p.209-222.
- FIALA Pierre, 1987, « Pour une approche discursive de la phraséologie - Remarques en vrac sur la locutionnalité et quelques points de vue qui s'y rapportent, sans doute », *Langage et société*, vol. 42, p.27-44.

- FLAUX Nelly, 1991, « L'antonomase du nom propre ou la mémoire du référent », *Langue française*, n° 92, p.26-45.
- FLOREA Marie-Laure, 2012, « Faire une thèse d'analyse du discours "troisième génération" », *Langage et société*, n° 140, p.41-56.
- FLOREA Marie-Laure, 2011, « Dire la mort, écrire la vie », *Questions de communication*, n° 19, p.29-52.
- FLOREA Marie-Laure, 2010, « Interpeler l'absent. Le rôle de la convocation du disparu dans les nécrologies », *Corela*, n° HS-8.
- FLOREA Marie-Laure, 2009, « Tabularité : des textes aux corpus », *Corpus*, n° 8, p.177-196.
- FLORES Roberto, 2009, « Représentation historiographique : récit et intentionnalité », *Actes Sémiotiques*, 2009, n° 112.
- FONTANIER Pierre, 1977, *Les figures du discours*, Paris, Flammarion.
- FORERO-MENDOZA Sabine, 2005, « De la citation dans l'art et dans la peinture en particulier : éléments pour une étude phénoménologique et historique » dans Pierre Beylot (dir.), *Emprunts et citations dans le champ artistique*, Paris, L'Harmattan, p.19-31.
- FOREST Robert, 1999, *Empathie et linguistique*, Paris, PUF.
- FOUCAULT Michel, 1969, *Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- FOWLER Bridget, 2005, « Collective Memory and Forgetting Components for a Study of Obituaries », *Theory, Culture & Society*, vol. 22, n° 6, p.53-72.
- FREYSSINET-DOMINJON Jacqueline, 2001, « Une mort aux quotidiens. Le portrait de François Mitterrand à la une des journaux nationaux du 9 janvier 1996 », *Sociétés & Représentations*, n° 12, p.89-106.
- FRIEDLÄNDER Saul, 2008, *L'Allemagne nazie et les Juifs*, Paris, Seuil.
- FUMAROLI Marc, 2012, *Le livre des métaphores : essai sur la mémoire de la langue française*, Paris, Robert Laffont.
- GARCIN Jérôme (dir.), 2004, *Dictionnaire des écrivains contemporains de langue française par eux-mêmes*, Paris, Mille et une nuits.
- GARY-PRIEUR Marie-Noëlle, 1994, *Grammaire du nom propre*, Paris, Presses universitaires de France.
- GARY-PRIEUR Marie-Noëlle et LÉONARD Martine, 1998, « Le démonstratif dans les textes et dans la langue », *Langue française*, n° 120, p.5-20.
- GAUTHIER Gilles, 1995, « L'argumentation périphérique dans la communication politique : le cas de l'argument "ad hominem" », *Hermès*, n° 16.

- GENETTE Gérard, 1983, *Nouveau discours du récit*, Paris, Seuil.
- GNOLI Gherardo et VERNANT Jean-Pierre (dir.), 1982, *La mort, les morts dans les sociétés anciennes*, Paris, Éditions de la MSH.
- GORER Geoffrey, 1955, « The Pornography of Death », *Encounter*, n° 25, p.49-52.
- GOSSELIN Laurent, 1996, *Sémantique de la temporalité en français : un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- GREISCH Jean, 1994, *Ontologie et temporalité : esquisse d'une interprétation intégrale de « Sein und Zeit »*, Paris, PUF.
- GRICE H. Paul, 1979, « Logique et conversation », *Communications*, vol. 30, p.57-72.
- GRINSHPUN Yana, 2008, *Ô entre langue(s), discours et graphie*, Paris, Ophrys.
- GROSSE Ernst Ulrich et SEIBOLD Ernst (dir.), 1996, *Panorama de la presse parisienne : histoire et actualité, genres et langages*, Frankfurt am Main.
- GUESPIN Louis (dir.), 1971, « Le discours politique. », *Langages*, vol. 23.
- GUIZOT François, 1809, *Nouveau dictionnaire universel des synonymes de la langue française*, Paris, Madaran.
- GUTHLEBEN Denis, 2011, « La mort aux États-Unis dans l'information télévisée française », *Questions de communication*, n° 20, p.135-154.
- HAJDENBERG Michaël, 2004, « La mort, un tabou qui a la vie dure », *Libération*, 2 nov. 2004.
- HALBUR Bernice et VANDAGRIFF Mary, 1987, « Societal responses after death: A study of sex differences in newspaper death notices for Birmingham, Alabama, 1900-1985 », *Sex Roles*, vol. 17, n° 7-8, p.421-436.
- HALM Karl (dir.), 1863, *Rhetores latini minores*, Frankfurt, Lipsiae.
- HAMMER Françoise, 2014, « Les masques de la mort : l'euphémisation dans l'avis de décès » dans Ghislaine Rolland-Lozachmeur (dir.), *Les mots en force dans le discours. Le pouvoir des mots et la peur qu'ils suscitent. Tome II*, Brest, Université de Bretagne Occidentale, p.157-168.
- HAMMER Françoise, 2011, « Le faire-part de décès et la confrontation avec la mort », *Questions de communication*, vol. 19, p.53-71.
- HAMMER Françoise, 2010, « Interpellativité et appellativité. Une étude pragmatique de l'avis de décès », *Corela*, n° HS-8.
- HANEMAN Ben, 2001, « On the writing and reading of obituaries », *Medical journal of Australia*, n° 174, p.59-60.

- HANUSCH Folker, 2010, *Representing death in the news. Journalism, media and mortality*, New York, Palgrave Macmillan.
- HANUS Michel, 1998, « Paroles, pratiques, rites et rituels », *Études sur la mort*, vol. 114, p.5-16.
- HERMAN Thierry, 2006, « L'analyse de l'éthos oratoire » dans Philippe Lané (dir.), *Des discours aux textes : modèles et analyses*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, p.157-182.
- HERMAN Thierry, 2001, « "Le Président est mort. Vive le Président". Images de soi dans l'éloge funèbre de François Mitterrand par Jacques Chirac » dans Marc Dominicy et Madeleine Frédéric (dir.), *La mise en scène des valeurs. La rhétorique de l'éloge et du blâme*, Paris, Delachaux et Niestlé, p.167-202.
- HERMAN Thierry et MICHELI Raphaël, 2003, « Renforcement et dissociation des valeurs dans l'argumentation politique », *Pratiques*, 2, n° 117-118, p.9-28.
- JANKÉLÉVITCH Vladimir, 1966, *La mort*, Paris, Flammarion.
- JAUBERT Anna, LÓPEZ MUÑOZ Juan Manuel, MARNETTE Sophie, ROSIER Laurence et STOLZ Claire (dir.), 2011, *Citations I. Citer à travers les formes. Intersémiotique de la citation*, Louvain-la-Neuve, L'Harmattan / Academia.
- JEANDILLOU Jean-François, 1997, *L'analyse textuelle*, Paris, Armand Colin.
- JODELET Denise, 2008, « Le mouvement de retour vers le sujet et l'approche des représentations sociales », *Connexions*, n° 89, p.25-46.
- JOFFRIN Laurent, JULY Serge, NORA Pierre et WINOCK Michel (dir.), 2010, *Libération : les Unes*, Paris, La Martinière.
- JONASSON Kerstin, 1994, *Le nom propre : constructions et interprétations*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- KASTENBAUM Robert, PEYTON Sara et KASTENBAUM Beatrice, 1977, « Sex Discrimination after Death », *OMEGA - Journal of Death and Dying*, vol. 7, n° 4, p.351-359.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine (dir.), 2010, *S'adresser à autrui: les formes nominales d'adresse en français*, Chambéry, Presses universitaires de Savoie.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 2002, « Double adresse et récepteur multiple » dans Jürgen Siess et Gisèle Valency (dir.), *La double adresse*, Paris, L'Harmattan, p.15-40.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1992, *Les interactions verbales. Tome II*, Paris, Armand Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine (dir.), 1991, *La question*, Lyon, PUL.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1984, « Pour une approche pragmatique du dialogue théâtral », *Pratiques*, n° 41, p.46-62.

- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1980, *L'énonciation : de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.
- KOREN Roselyne, 2010, « Quand l'interdisciplinarité est un "état d'esprit" critique et heuristique », *Questions de communication*, n° 18, p.159-170.
- KOREN Roselyne, 1996, *Les enjeux éthiques de l'écriture de presse et la mise en mots du terrorisme*, Paris, L'Harmattan.
- KRIEG Alice, 1999, « Vacance argumentative : l'usage de (sic) dans la presse d'extrême droite contemporaine », *Mots*, n° 58, p.11-34.
- KRIEG-PLANQUE Alice, 2011, « Les "petites phrases" : un objet pour l'analyse des discours politiques et médiatiques », *Communication & langages*, n° 168, p.23-41.
- KRIEG-PLANQUE Alice, 2009, *La notion de « formule » en analyse du discours : cadre théorique et méthodologique*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- LABEAU Emmanuelle, 2009, « Le PS : cher disparu de la rubrique nécrologique ? », *Journal of French Language Studies*, n° 19, p.61-68.
- LABOV William, 1972, « The transformation of experience in narrative syntax » dans *Language in the Inner City : Studies in the Black English Vernacular*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, p.354-396.
- LABOV William et WALETSKY Joshua, 1967, « Narrative analysis : oral versions of personal experience » dans June Helm (dir.), *Essays on the verbal and the visual arts*, Seattle, University of Washington Press, p.12-44.
- LAROUSSE, 2013, *Le grand Larousse illustré*, Paris, Larousse.
- LARROCHELLE Jean-Jacques, 2012, « Nécrologies éternelles », *Le Monde*, 7 août 2012.
- LATTA Jérôme, 2012, *Pas tout à fait Thierry*, <http://latta.blog.lemonde.fr/2012/06/19/pas-tout-a-fait-thierry>, 19 juin 2012.
- LAWUYI Olatunde Bayo, 1991, « The social marketing of elites: the advertised self in obituaries and congratulations in some Nigerian dailies », *Africa*, n° 61, p.247-263.
- LECLERCQ Jean, 1957, « Saint-Germain-des-Prés au Moyen Âge. Variations sur le nécrologe », *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 43, n° 140, p.3-12.
- LECOLLE Michelle, 2009, « Introduction », *Recherches linguistiques*, n° 30, p.3-20.
- LEEMAN Danielle, 1991, « Grammaire du carnet mondain : les annonces de naissance » dans *Computational Lexicography*, Budapest, Research Institute for Linguistics, Hungarian Academy of Sciences, p.127-139.

- LEGROS Patrick et HERBÉ Carine, 2006, *La mort au quotidien. Contribution à une sociologie de l'imaginaire de la mort et du deuil*, Ramonville-Saint-Agne, Érès.
- LEIMDORFER François, 2010, *Les sociologues et le langage*, Paris, Éditions de la MSH.
- LITS Marc (dir.), 1993, *Le roi est mort... émotion et médias*, Bruxelles, Vie ouvrière.
- LONG Gary, 1987, « Organizations and Identity: Obituaries 1856–1972 », *Social Forces*, vol. 65, n° 4, p.964-1001.
- LÜGER Heinz-Helmut, 1995, *Pressesprache*, Tübingen, Niemeyer.
- LUGRIN Gilles, 2001, « Le mélange des genres dans l'hyperstructure », *Semen*, n° 13, p.65-96.
- MAINGUENEAU Dominique, 2014, « Aux limites de la généricité » dans Michèle Monte et Gilles Philippe (dir.), *Genres et textes. Déterminations, évolutions, confrontations*, Lyon, PUL, p.77-88.
- MAINGUENEAU Dominique, 2012, *Les phrases sans texte*, Paris, Armand Colin.
- MAINGUENEAU Dominique, 2010, « Analyse du discours et champ disciplinaire », *Questions de communication*, n° 18, p.185-196.
- MAINGUENEAU Dominique, 2006, « Les énoncés détachés dans la presse écrite. De la surassertion à l'aphorisation », *Tranel*, n° 44, p.107-120.
- MAINGUENEAU Dominique, 2005, « L'analyse du discours et ses frontières », *Marges linguistiques*, n° 9, p.64-75.
- MAINGUENEAU Dominique (dir.), 2005, « L'analyse du discours : état de l'art et perspectives », *Marges linguistiques*, n° 9.
- MAINGUENEAU Dominique, 2004, « Retour sur une catégorie : le genre » dans *Texte et discours : catégories pour l'analyse*, Dijon, EUD, p.107-118.
- MAINGUENEAU Dominique, 2002a, « Entrée "Scène d'énonciation" » dans Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau (dir.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, p.515-518.
- MAINGUENEAU Dominique, 2002b, « Entrée "Discours rapporté" » dans Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau (dir.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, p.190-195.
- MAINGUENEAU Dominique, 1999, « Éthos, scénographie, incorporation » dans Ruth Amossy (dir.), *Images de soi dans le discours : la construction de l'éthos*, Paris, Delachaux et Niestlé, p.75-100.
- MAINGUENEAU Dominique, 1998a, *Analyser les textes de communication*, Paris, Dunod.
- MAINGUENEAU Dominique, 1998b, « Scénographie épistolaire et débat public » dans Jürgen Siess (dir.), *La lettre entre réel et fiction*, Paris, Sedes, p.55-71.
- MAINGUENEAU Dominique, 1996, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Paris, Seuil.

- MAINGUENEAU Dominique (dir.), 1995, « Les analyses du discours en France », *Langages*, n° 117.
- MAINGUENEAU Dominique, 1991, *L'analyse du discours : introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette.
- MAKAROVA Arina, 2006, « La fonction sociale de la rubrique nécrologique », *Hypothèses*, vol. 10, p.113-121.
- MAKAROVA Arina, 2003, « Dits et non-dits des nécrologies de la presse », *Le Temps des médias*, n° 1, p.108-118.
- MALDIDIER Denise et GUILHAUMOU Jacques, 1986, « De l'énonciation à l'événement discursif en analyse de discours », *Histoire Épistémologie Langage*, vol. 8, n° 2, p.233-242.
- MARANDIN Jean-Marie, 1986, « Ce est un autre. L'interprétation anaphorique du syntagme démonstratif », *Langages*, n° 81, p.75-89.
- MARKS Alan et PIGGEE Tommy, 1999, « Obituary Analysis and Describing a Life Lived: The Impact of Race, Gender, Age, and Economic Status », *OMEGA - Journal of Death and Dying*, vol. 38, n° 1, p.37-57.
- MARNETTE Sophie, 2004, « L'effacement énonciatif dans la presse contemporaine », *Langages*, n° 156, p.51-64.
- MARTIGNONI Andrea, 2004, « Entre trépas et deuil : pratiques d'écriture dans le Frioul du XV^e siècle » dans Estelle Doudet (dir.), *La mort écrite : rites et rhétoriques du trépas au moyen âge*, s.l., Presses de l'Université Paris-Sorbonne, p.9-34.
- MARTIN-LAGARDETTE Jean-Luc, 2003, *Le guide de l'écriture journalistique*, Paris, la Découverte.
- MAURUS Véronique, 2009, « Les morts s'impatiente », *Le Monde*, 22 mai 2009.
- MAZIÈRE Francine, 2005, *L'analyse du discours : histoire et pratiques*, Paris, PUF.
- MEILLET Antoine, 1921, *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion.
- MELLET Caroline, RINCK Fanny et SITRI Frédérique, 2013, « Hétérogénéité des textes, hétérogénéité des genres », *Pratiques*, n° 157-158, p.47-59.
- MICHEL Raphaël, 2014, *Les émotions dans les discours : modèle d'analyse, perspectives empiriques*, Louvain-la-Neuve, De Boeck / Duculot.
- MICHEL Raphaël, 2013, « Esquisse d'une typologie des différents modes de sémiotisation verbale de l'émotion », *Semen*, n° 35, p.17-38.
- MILNER Jean-Claude, 1973, « Un processus de dislocation qualitative » dans *Arguments linguistiques*, Tours, Mame.
- MOHEN Jean-Pierre, 1995, *Les rites de l'au-delà*, Paris, Odile Jacob.

- MOIRAND Sophie, 2007, *Les discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre*, Paris, Presses universitaires de France.
- MOIRAND Sophie, 2006, « De l'aire de la page à l'hyperstructure et à l'écran : comment lire et analyser la presse quotidienne ordinaire », *Cauce, Revista Internacional de Filología y su Didáctica*, n° 29, p.295-320.
- MOIRAND Sophie, 2004, « L'impossible clôture des corpus médiatiques. La mise au jour des observables entre catégorisation et contextualisation. », *Tranel*, n° 40, p.49-70.
- MOIRAND Sophie, 2002, « Entrée "Dialogisme" » dans Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau (dir.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, p.175-178.
- MOLINIÉ Georges, 1993, *La stylistique*, Paris, PUF.
- MOLINIÉ Georges, 1981, *Dictionnaire de rhétorique*, Paris, Librairie générale française.
- MONTE Michèle et PHILIPPE Gilles (dir.), 2014, *Genres et textes : déterminations, évolutions, confrontations*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- MOORE Stephen H., 2002, « Disinterring ideology from a corpus of obituaries: a critical post mortem », *Discourse & Society*, vol. 13, n° 4, p.495-536.
- MOREMEN Robin et CRADDUCK Cathy, 1999, « "How will you be remembered after you die?" Gender discrimination after death twenty years later », *Omega. Journal of death and dying*, vol. 38, n° 4, p.241-254.
- MORIN Edgar, 1970, *L'homme et la mort*, Paris, Sedes.
- MOUILLAUD Maurice et TÉTU Jean-François, 1989, *Le Journal quotidien*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
- NEVEU Érik, 2001, *Sociologie du journalisme*, Paris, la Découverte.
- NOBLE William et DAVIDSON Iain, 1996, *Human evolution, language, and mind*, Cambridge, Cambridge University Press.
- NØLKE Henning, 2009, « Types d'êtres discursifs dans la ScaPoLine », *Langue française*, vol. 164, p.81-96.
- NØLKE Henning, FLOTTUM Kjersti et NORÉN Coco, 2004, *ScaPoLine : la théorie scandinave de la polyphonie linguistique*, Paris, Kimé.
- NONHOFF Martin, 2007, « L'analyse hégémonique : à propos du développement récent de l'analyse de discours politique dans les sciences politiques », *Langage et société*, n° 120, p.77-90.
- NOWAKOWSKA Aleksandra, 2009, « Thématisation et dialogisme : le cas de la dislocation », *Langue française*, n° 163, p.79-98.

- NÜNNING Ansgar, 2010, « Narratologie ou narratologies ? Un état des lieux des développements récents. Propositions pour de futurs usages du terme » dans John Pier et Francis Berthelot (dir.), *Narratologies contemporaines : approches nouvelles pour la théorie et l'analyse du récit*, Paris, Archives contemporaines, p.15-44.
- OGER Claire, 2007, « Analyse de discours et sciences de l'information et de la communication : au-delà des corpus et des méthodes » dans *Analyse du discours et sciences humaines et sociales*, Paris, Ophrys, p.23-38.
- OLIVESI Aurélie, 2012, *Implicitement sexiste ? Genre, politique et discours journalistique*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.
- PANIER Louis, 2008, « L'émotion à la "Une". La mort de Yasser Arafat. » dans *Émotions et discours. L'usage des passions dans la langue*, Rennes, PUR, p.351-371.
- PARROT André, 1937, *Le Refrigerium dans l'au-delà*, Paris, Librairie Geuthner.
- PAVEAU Marie-Anne, 2015, « Les pas de côté de l'analyse du discours. Du corps et de la technique dans les corpus contemporains », *Analyse des discours hors-normes : approches, concepts et méthodes*, Université de Sherbrooke, Québec.
- PAVEAU Marie-Anne, 2013, « Genre de discours et technologie discursive. Tweet, twittécriture et twittérature », *Pratiques*, n° 157-158, p.7-30.
- PAVEAU Marie-Anne, 2010, « La théorie du discours. Fragments d'histoire et de critique », *Semen*, n° 29.
- PAVEAU Marie-Anne, 2004, « Les genres de discours. État des lieux contemporain » dans *Les cadres du discours. Des pratiques lexicales à l'analyse linguistique du sens commun. Synthèse pour l'habilitation*, s.l., Université Paris III, p.53-71.
- PAVEAU Marie-Anne et ROSIER Laurence, 2005, « Éléments pour une histoire de l'analyse du discours. Théories en conflit et ciment phraséologique », *L'analyse du discours en France et en Allemagne. Tendances actuelles en sciences du langage et sciences sociales*, Université Paris XII.
- PÊCHEUX Michel (dir.), 1981, « Analyse du discours politique », *Langages*, vol. 62.
- PÊCHEUX Michel (dir.), 1975, « Analyse du discours, langue et idéologies », *Langages*, vol. 37.
- PEREC Georges, 1989, *L'Infra-ordinaire*, Paris, Seuil.
- PERELMAN Chaïm, 1997, *L'empire rhétorique : rhétorique et argumentation*, Paris, Vrin.
- PERELMAN Chaïm et OLBRECHTS-TYTECA Lucie, 1958, *Traité de l'argumentation*, Paris, PUF.
- PERNOT Laurent, 1993, *La rhétorique de l'éloge dans le monde gréco-romain*, Paris, Institut d'études augustiniennes.
- PERRET Pierre, 2002, *Le parler des métiers : dictionnaire thématique alphabétique*, Paris, Robert Laffont.

- PÉTILLON Sabine, 2011, « Affectation de subjectivité : le point intempestif dans une configuration infrasyntagmatique. Le cas du syntagme nominal », *L'information grammaticale*, p.30-37.
- PETTIJEAN André, 1989, « Les typologies textuelles », *Pratiques*, n° 62, p.86-125.
- PETTIJEAN André, 1987, « Les faits divers : polyphonie énonciative et hétérogénéité textuelle », *Langue française*, vol. 74, p.73-96.
- PEYTARD Jean, 1975, « Lecture(s) d'une « aire scripturale » : la page de journal », *Langue française*, n° 28, p.39-59.
- PHILIPPE Gilles, 2002, « L'appareil formel de l'effacement énonciatif et la pragmatique des textes sans locuteur » dans Ruth Amossy (dir.), *Pragmatique et analyse des textes*, Tel-Aviv, Université de Tel-Aviv, p.17-34.
- PICOCHÉ Jacqueline, 1984, *Dictionnaire étymologique du français*, Paris, Robert.
- PLANTIN Christian, 2011, *Les bonnes raisons des émotions : principes et méthode pour l'étude du discours « émotionné »*, Berne, Peter Lang.
- RABATEL Alain, 2015, « Analyse pragma-énonciative des points de vue en confrontation dans les hyperboles vives : hyper-assertion et sur-énonciation », *Travaux neuchâtelois de linguistique*, n° 61-62, p.91-109.
- RABATEL Alain, 2014a, « La rubrique “Désintox” de *Libération* : nouvelle rubrique, nouveau genre ou nouvelle pratique journalistique » dans Michèle Monte et Gilles Philippe (dir.), *Genres et textes. Déterminations, évolutions, confrontations*, Lyon, PUL, p.103-116.
- RABATEL Alain, 2014b, « Empathie, points de vue, méta-représentation et dimension cognitive du dialogisme », *Études de linguistique appliquée*, n° 173, p.27-45.
- RABATEL Alain, 2012, « Positions, positionnements et postures de l'énonciateur », *Tranel*, vol. 56, p.23-42.
- RABATEL Alain, 2010, « La constellation des destinataires » dans Claire Despierres et Florence Fix (dir.), *Le destinataire au théâtre*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, p.13-24.
- RABATEL Alain, 2008, *Homo narrans : pour une analyse énonciative et interactionnelle du récit*, Limoges, Lambert-Lucas.
- RABATEL Alain, 2006, « Analyse énonciative et discursive du discours direct “complet” en fin de phrase », *Neuphilologische Mitteilungen*, n° 107, p.207-235.
- RABATEL Alain, 2005, « Les postures énonciatives dans la co-construction dialogique des points de vue : coénonciation, surénonciation, sousénonciation » dans Jacques Bres, Patrick-Pierre Haillet, Sylvie Mellet, Henning Nolke et Laurence Rosier (dir.), *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*, Louvain, De Boeck, p.95-110.

- RABATEL Alain, 2004, « Effacement énonciatif et effets argumentatifs indirects dans l'incipit du *Mort qu'il faut* de Semprun », *Semen*, n° 17.
- RABATEL Alain, 2003, « Entre usage et mention : la notion de "re-présentation" dans les discours représentés » dans Ruth Amossy et Dominique Maingueneau (dir.), *L'analyse du discours dans les études littéraires*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, p.111-121.
- RABATEL Alain et CHAUVIN-VILENO Andrée, 2006, « La question de la responsabilité dans l'écriture de presse », *Semen*, n° 22.
- RABATEL Alain et FLOREA Marie-Laure, 2011, « Re-présentations de la mort dans les médias d'information », *Questions de communication*, n° 19, p.7-28.
- RABATEL Alain et KOREN Roselyne, 2008, « La responsabilité collective dans la presse », *Questions de communication*, n° 13, p.7-24.
- RABATEL Alain, MONTE Michèle et SOARES RODRIGUES Maria das Graças, 2015, « La dynamique des émotions dans l'affaire Nafissatou Diallo contre Dominique Strauss-Kahn » dans *Comment les médias parlent des émotions. L'affaire Nafissatou Diallo contre Dominique Strauss-Kahn*, Limoges, Lambert Lucas, p.7-35.
- RAKOTONOELINA Florimond, 2014, « Avant-propos », *Les Carnets du Cediscor. Publication du Centre de recherches sur la didacticité des discours ordinaires*, n° 12, p.9-17.
- RASTIER François, 2001, *Arts et sciences du texte*, Paris, PUF.
- REBOUL Olivier, 1991, *Introduction à la rhétorique : théorie et pratique*, Paris, PUF.
- REINEMANN Carsten, STANYER James, SCHERR Sebastian et LEGNANTE Guido, 2012, « Hard and soft news: A review of concepts, operationalizations and key findings », *Journalism*, n° 13, p.221-239.
- REVAZ Françoise, 2009, *Introduction à la narratologie : action et narration*, Bruxelles, De Boeck - Duculot.
- REVAZ Françoise, 2001, « La nécrologie : un genre rédactionnel ? », *Semen*, n° 13, p.187-204.
- REVAZ Françoise, 1997, *Les textes d'action*, Metz, CELTED.
- REVAZ Françoise, 1989, « Prédicats fonctionnels et description d'actions » dans André Petitjean et Jean-Michel Adam (dir.), *Le texte descriptif*, Paris, Nathan, p.152-176.
- REY Alain et ROBERT Paul (dir.), 1989, *Le Grand Robert de la langue française : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Le Robert.
- RICCEUR Paul, 1983, *Temps et récit*, Paris, Seuil.
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe et RIOUL René, 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, Presses universitaires de France.

- RINGLET Gabriel, 1992, *Ces chers disparus : essai sur les annonces nécrologiques dans la presse francophone*, Paris, Albin Michel.
- RINGOOT Roselyne, 2014, *Analyser le discours de presse*, Paris, Armand Colin.
- RINGOOT Roselyne et ROCHARD Yvon, 2005, « Proximité éditoriale : normes et usages des genres journalistiques », *Mots. Les langages du politique*, n° 77, p.73-90.
- RINN Michael (dir.), 2008, *Émotions et discours : l'usage des passions dans la langue*, Rennes, PUR.
- RIVET Daniel, 1994, « L'expression du fait religieux dans le carnet mortuaire du *Temps* et du *Monde* : de la fin du XIXe siècle à aujourd'hui », *Chrétiens et sociétés*, n° 1, p.7-33.
- ROULET Eddy, 1987, « Structures hiérarchiques et polyphoniques du discours » dans Eddy Roulet, Antoine Auchlin, Jacques Moeschler, Christian Rubattel et Marianne Schelling (dir.), *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Peter Lang, p.9-84.
- ROULET Eddy, 1981, « Échanges, interventions et actes de langage dans la structure de la conversation », *Études de linguistique appliquée*, n° 44, p.7-39.
- ROULET Eddy, AUCHLIN Antoine, MOESCHLER Jacques, RUBATTEL Christian et SCHELLING Marianne (dir.), 1985, *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Peter Lang.
- RYAN Marie-Laure, 2006, *Avatars of story*, Minneapolis.
- SALEM André, 1987, *Pratique des segments répétés : essai de statistique textuelle*, Paris, Klincksieck.
- SALMON Christian, 2007, *Storytelling : la machine à fabriquer des histoires et à formater les esprits*, Paris, La Découverte.
- SCHAPIRA Charlotte, 1999, *Les stéréotypes en français : proverbes et autres formules*, Paris, Ophrys.
- SCHNEDECKER Catherine, 2006, « SN démonstratifs "prédicatifs" : qu'est-ce qui limite leur apport informatif ? », *Langue française*, n° 152, p.39-55.
- SCHNEDECKER Catherine, 1997, *Nom propre et chaînes de référence*, Metz, Université de Lorraine.
- SERVAIS Christine, 2013, « Énonciation journalistique et espace public », *Communication*, vol. 32, n° 2.
- SLATKA Denis, 1985, « Grammaire de texte : synonymie et paraphrase » dans Catherine Fuchs (dir.), *Aspects de l'ambiguïté et de la paraphrase dans les langues naturelles*, Berne, Peter Lang, p.123-140.
- SPIILKA Bernard, LACEY Gerald et GELB Barbara, 1980, « Sex Discrimination after Death: A Replication, Extension and a Difference », *OMEGA - Journal of Death and Dying*, vol. 10, n° 3, p.227-233.
- SPILLNER Bernd, 2006, « Analyse contrastive des textes multimédias : le cas de la nécrologie », *Les Carnets du Cediscor*, n° 9, p.74-92.

- SULLET-NYLANDER Françoise, 1998, *Le titre de presse : analyses syntaxique, pragmatique et rhétorique*, Stockholm, Stockholms universitet.
- SUMPF Joseph (dir.), 1979, « Analyse de discours et linguistique générale », *Langages*, vol. 55.
- SVENBRO Jesper, 1988, *Phrasikleia : anthropologie de la lecture en Grèce ancienne*, Paris, La Découverte.
- TAMBOR-KRZYZANOWSKA Anna, 1993, « L'euphémisme : comment parler de la mort en français et en polonais », *Verbum*, n° 16, p.125-130.
- TAVERNIER Aurélie, 2005, « Dire d'où l'on parle : une analyse rhétorique des discours médiatisés », *L'analyse du discours en France et en Allemagne : tendances actuelles en sciences du langage et sciences sociales*, Université Paris XII.
- TERNISIEN Xavier, 2010, « La révolution "Libération" », *Le Monde*, 15 mai 2010, p.16.
- TESNIÈRE Lucien, 1959, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- TÉTU Jean-François, 2008, « Quand les victimes changent de visage », *Recherches textuelles*, n° 9, p.177-193.
- TÉTU Jean-François, 2004, « L'émotion dans les médias : dispositifs, formes et figures », *Mots. Les langages du politique*, n° 75, p.9-20.
- THIEL Marie-Jo (dir.), 2008, *Les rites autour du mourir*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg.
- THOMAS Louis-Vincent, 1991, *La mort en question. Traces de mort, mort des traces*, Paris, L'Harmattan.
- THOMAS Louis-Vincent, 1985, *Rites de mort : pour la paix des vivants*, Paris, Fayard.
- THOMAS Louis-Vincent, 1982, *La mort africaine : idéologie funéraire en Afrique noire*, Paris, Payot.
- THOMAS Louis-Vincent, 1975, *Anthropologie de la mort*, Paris, Payot.
- TILLIETTE Jean-Yves, 1998, « L'exemplum rhétorique : questions de définition » dans Jacques Berlioz et Marie-Anne Polo de Beaulieu (dir.), *Les exempla médiévaux : nouvelles perspectives*, Paris, Champion, p.50-52.
- TOUBOUL Annelise, 2002, « Le journal quotidien sur le Web. L'identité éditoriale au risque du formatage », *Premier colloque franco-mexicain*, Mexico.
- TOURNIER Michel, 1986, *Petites proses*, Paris, Gallimard.
- TUOMARLA Ulla, 1999, « Le discours direct dans la presse écrite : un lieu de l'oralisation de l'écrit », *Faits de langues*, n° 13, p.219-229.
- URBAIN Jean-Didier, 1989, *L'archipel des morts : le sentiment de la mort et les dérives de la mémoire dans les cimetières d'Occident*, Paris, Plon.

- VAN DIJK Teun, 1985, « Structure of news in the press » dans *Discourse and Communication: New Approaches to the Analysis of Mass Media Discourse and Communication*, s.l., De Gruyter, p.69-93.
- VAN DIJK Teun et KINTSCH Walter, 1975, « Comment on se rappelle et on résume des histoires », *Langages*, n° 40, p.98-116.
- VAN GENNEP Arnold, 1909, *Les rites de passage*, Paris, Emile Nourry.
- VELCIC-CANIVEZ Mirna, 2006, *Prendre à témoin : une étude linguistique*, Paris, Ophrys.
- VERINE Bertrand et DÉTRIE Catherine (dir.), 2011, *L'actualisation de l'intersubjectivité : de la langue au discours*, Limoges, Lambert Lucas.
- VÉRON Eliséo, 1994, « De l'image sémiologique aux discursivités », *Hermès*, vol. 13-14, p.45-64.
- VÉRON Eliséo, 1981, *Construire l'événement : les médias et l'accident de Three Mile Island*, Paris, Éditions de Minuit.
- VION Robert, 2001, « Effacement énonciatif et stratégies discursives » dans André Joly et Monique De Mattia (dir.), *De la syntaxe à la narratologie énonciative*, Paris, Ophrys, p.331-354.
- VOLOKHINE Youri, 2008, « Tristesse rituelle et lamentations funéraires en Egypte ancienne », *Revue de l'histoire des religions*, n° 2, p.163-197.
- VOLOŠINOV Valentin, 2010, *Marxisme et philosophie du langage : les problèmes fondamentaux de la méthode sociologique dans la science du langage*, traduit par Patrick Sériot et Inna Tytkowski-Ageeva, Limoges, Lambert-Lucas.
- VOUILLOUX Bernard, 2005, « La citation et ses autres » dans Marie-Dominique Popelard et Anthony Wall (dir.), *Citer l'autre*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, p.39-54.
- VOVELLE Michel, 1993, *L'heure du grand passage : chronique de la mort*, Paris, Gallimard.
- VOVELLE Michel, 1983, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard.
- WALTER Tony, 1994, *The revival of death*, Londres, Routledge.
- WERLICH Egon, 1975, *Typologie der Texte: Entwurf eines textlinguistischen Modells zur Grundlegung einer Textgrammatik*, Heidelberg, Quelle & Meyer.
- WHITMAN Alden, 1971, *The obituary book*, New York, Stein and Day.
- WRONA Adeline, 2012, *Face au portrait : de Sainte-Beuve à Facebook*, Paris, Hermann.
- ZIEGLER Christiane et BOVOT Jean-Luc, 2001, *Art et archéologie : l'Égypte ancienne*, Paris, École du Louvre - La Documentation française.
- ZONABEND Françoise, 1973, « Les morts et les vivants. Le cimetière de Minot en Châtillonnais », *Études rurales*, n° 52, p.7-23.

Titre : Les nécrologies dans la presse française : une analyse de discours

Résumé : Cette thèse porte sur les nécrologies de presse : ce genre de discours est analysé à partir du cadre théorique de l'analyse du discours, en croisant les outils de la linguistique textuelle, de l'énonciation et de l'argumentation. L'analyse prend appui sur un corpus de quelque cinq-cents nécrologies, issues de toutes les catégories de la presse française contemporaine. L'objectif est de montrer que la nécrologie constitue une des formes modernes du rite funéraire en Occident. Pour ce faire, la thèse s'articule en deux parties : dans un premier temps, il s'agit de mettre en évidence le fait que la nécrologie est un genre de discours très ritualisé, dans ses diverses dimensions (médiatique, compositionnelle, pragmatique, énonciative). Cette forme routinière est indispensable à l'accomplissement du rite : l'ordre du discours vient effacer le chaos engendré par le décès. Dans un second temps, la thèse s'interroge sur la finalité rituelle de la nécrologie : à quoi bon écrire sur quelqu'un qui vient de mourir ? Il s'agit dès lors de montrer que la visée de la nécrologie consiste à manifester la présence du disparu, au-delà de son décès, à travers son évocation voire sa convocation dans le discours, afin d'affirmer des valeurs communes, rassemblant le nécrologue, le journal, le défunt et les lecteurs, conformément à la fonction du discours épideictique. La thèse s'attache à mettre en évidence le fonctionnement des marques linguistiques (notamment l'effacement énonciatif, le discours représenté, l'interpellation, la mise en scène des émotions, le recours à l'hyperstructure) qui montrent comment cette communauté de valeurs est ainsi reconstruite par la nécrologie, au moment où la mort d'un de ses membres éminents met sa cohésion en péril.

Mots-clés : analyse du discours, nécrologie, genre de discours, énonciation, épideictique

Title : Obituaries in the French press: a discourse analysis

Abstract : This thesis analyses press obituaries from a discourse analysis perspective and with a cross-disciplinary approach combining text linguistics, enunciation and argumentation theory. The analysis is based on a corpus of approximately 500 obituaries from all forms of contemporary French print media. It aims to demonstrate that obituaries are one of the modern forms of funeral rite in Western culture. To that end, it is divided in two parts: the first one shows that obituaries belong to a highly ritualised speech genre in all its dimensions (mediatic, compositional, pragmatic and enunciative). This routine form of expression is essential to the full performance of the rite: the order of speech restructures the chaos resulting from death. The study then questions the purpose of obituaries as a ritual: why write about someone who just died? It argues that this form of writing, characterised by its epideictic function, is a manifestation of the departed's presence, beyond death, through their evocation or even summoning in speech. It asserts common values shared by the obituarist, the newspaper's editors, the deceased person and the readers. This work seeks to bring into light how linguistic markers (enunciative effacement, represented discourse, address form, staging of emotion, use of hyperstructure) indicate that obituaries are a way of reconstructing the cohesion of a community of values endangered by the death of one of its prominent members.

Keywords : discourse analysis, obituary, speech genre, enunciation, enunciative linguistics, epideictic